
UNIV. OF MD COLLEGE PARK
31430028284893
LSC
4-9-9-4

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LE

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

ET LE COMITÉ DU MAROC

ANNÉE 1910

N° 1

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

Les Oasis et les Nomades du Sahara oriental

par le lieutenant J. FERRANDI
de l'Infanterie coloniale.

La prise d'Abécher a amené la soumission des derniers sédentaires qui, dans le bassin du Tchad, échappaient encore à notre autorité. C'est donc vers les nomades de race fezzanaise ou toubbou, dont les terrains de parcours sont au Nord du Kanem, du Fittri et du Ouadaï, que notre action s'orientera désormais. Ceux-ci puisent les ressources nécessaires à leur existence dans les oasis du Sahara oriental. Il est intéressant de savoir si ces tribus turbulentes ont les moyens d'agir contre nous, si les palmeraies de Koufra et du Borkou, si les pâturages de l'Ennedi peuvent suffire à leur entretien et à la vie de leurs troupeaux.

I. — LES OASIS.

Le Borkou.

Dès la sortie du Djourab, quand on s'avance sur le Nord, des grès de diverses couleurs, les uns durs, les autres très friables, tous déchaussés par les vents, forment dans la plaine des émergences cylindriques, hautes comme un chameau ; des cailloux ferrugineux qui sonnent sous les pas des chevaux, dessinent par place de grandes taches brunes ; des dunes mouvantes s'écroulent vers le Sud-Ouest par leur pente concave, ici rares, presque isolées, là serrées les unes contre les autres, s'entremêlant en des couloirs étroits qui obligent la colonne à décrire des spirales, à descendre des versants abrupts sur lesquels les chameaux glissent, tandis que la dune tout entière tremble et résonne ; des bancs de terre blanche s'en vont par écailles, sous l'action continue du vent et l'horizon que ne coupe aucun arbre, que ne colore aucune verdure et qui demeure vide et morne dans cette désolation.

De temps à autre, quelques pieds de hâd (*cornulata monocantha*) maigre et desséché s'abritent dans un repli du sable, quelques touffes de nessi (graminée du groupe des stipées) se balancent, vers lesquelles les chevaux allongent avidement le cou.

Avant d'arriver à Kirdinga qui est le dernier puits sur la route de Galaka, il faut pendant quelques heures marcher dans des gorges semées de rochers et de crevasses, obstruées par les éboulements, où les animaux, épuisés par la longue route, tombent exténués. Après Kirdinga, le sol redevient plat, les dunes mouvantes de plus en plus nombreuses, jusqu'au moment où la palmeraie de Yen barre d'un trait vert l'horizon.

De tout le Borkou que je connais, c'est-à-dire du Borkou méridional, le plus peuplé et le plus riche, Aïn-Galaka est le plus sauvage des séjours. Comme son nom est menteur ! La source ! A cette évocation d'eau claire et qui court, qui pense à la stérilité ? Et cependant c'est un désert ! Dans un décor de dunes nues pas encore fixées, sur une hauteur qui paraît faite de ruines, rochers désagrégés, sable blanc, terre blanche, touffe d'akoul épineux (*Alhagi Maurorum*), une masse grise dresse son enceinte carrée. A travers des jardins en désordre, de minces filets d'eau s'écoulent, des murs courent, limitant quelques cultures d'oignons et de tomates. Pas un arbre, pas un

arbuste, pas un buisson. Les Snoussia ne sacrifient pas aux muses; ils ont, c'est visible, d'autres plaisirs.

C'est l'un d'eux, Barani, qui en 1902 choisit Galaka comme résidence. Il venait de s'enfuir du Kanem devant la colonne du commandant Tétard. Il craignait l'ironie de ses coreligionnaires, peut-être l'hostilité des chefs de la confrérie, devant cette retraite précipitée. Il n'alla donc point à Gouro auprès de Mohammed Seni. Il s'arrêta, en avant des palmeraies, dans ce site sauvage qu'il fortifia.

En 1907, il y mourut en brave, quand le capitaine Bordeaux s'empara de la zaouïa, et son tombeau s'y dresse, orné d'un firek qui y flottait en 1908 quand nous y sommes revenus.

Le Borkou, qui subit ce régime provisoire qui le place hors du droit des gens, qui obéit à un ordre religieux et militaire, à des Tripolitains qui ont ainsi ressuscité les Templiers, est un centre d'agitation et de complots dont souffrent nos populations de l'Aïr, du Kahouar, du Kanem, et dont souffriront à l'avenir nos sédentaires du Ouadaï. « Le Borkou, c'est une vingtaine de palmeraies, 500.000 arbres peut-être, et tout autour le désert. »

Yen est l'oasis la plus voisine du poste Snoussia. Elle en est à 3 kilomètres. Les Ouled-Amian la cultivent et fournissent aux Khoan les travailleurs noirs qui font les briques, construisent les murs de Galaka, arrosent les jardins. C'est à Yen que les captifs et les tirailleurs de la zaouïa ont leur famille et viennent dormir. Partout apparaissent les traces de la protection du poste : des burnous aux couleurs vives, des pains de sucre, du thé, des Coran enluminés gisent dans les cases des principaux Téda et attestent les services qu'ils ont rendus à la bonne cause.

Après Yen, sur la route de Faya, on entre dans l'oasis de N'Tigré, qui appartient aux Debous-Allal.

A notre gauche, dans le Nord, à 30 kilomètres environ, nous laissons la palmeraie de Kirdimmi où habitent les Dahlia; plus au Nord encore, celle de Tigui, puis celle de Bédau, célèbre par ses mares salées, Yarda, Goury et enfin Gouro, à cinq jours de Yen, et sur la route de Koufra, résidence de Mohammed Seni, agent direct des chefs snoussia du Bled-el-Djouf, homme des missions de confiance, envoyé à Rabah avant le combat de Koussri, agent de liaison avec l'ancienne cour d'Abécher; cet Arabe, originaire du Maroc, âgé d'une cinquantaine d'années, fortement musclé, le visage mâle, légèrement teinté, orné d'une barbe noire, est le mieux renseigné, le plus hostile de toute la confrérie.

Amed Dellal, le chef de la zaouïa de Faya, est un de ses anciens captifs, et par lui il a en abondance les dattes et le grain, les légumes et la viande que produit la palmeraie de Youn, la plus belle du Borkou. De Gouro, il se déplace fréquemment dans l'Ennedi et le Mortcha, soutenant le moral des Ouled-Sliman dissidents, Bedour et Mogharba, amoureux de bien-être. Il a été au Darfour conseiller à Ali Denar une attitude bienveillante envers Doudmourah, avant la chute de ce dernier. Il est encore capable de tramer des complots, ayant, depuis l'Aïr jusqu'au Darfour, des émissaires et des amis.

De N'Tigré, on entre dans l'oasis de N'Gourr où, en 1907, le lieutenant Godard, à la tête de ses spahis, brisa la dernière résistance des partisans de Barani. C'est une belle palmeraie entourée de rochers vers l'Ouest, mais que malheureusement menacent les sables chassés par le vent du Nord. Les Iria sont les maîtres de l'oasis. Olloubοï ensuite est séparée de la précédente par un plateau plus élevé et rocailleux. En 1908, elle était un exemple de ce qu'on peut retirer d'un sol pauvre avec du travail et des soins. Dans de petits enclos que séparaient des zériba d'épines poussaient du blé, du mil encore vert, des calebasses, de petits palmiers repiqués.

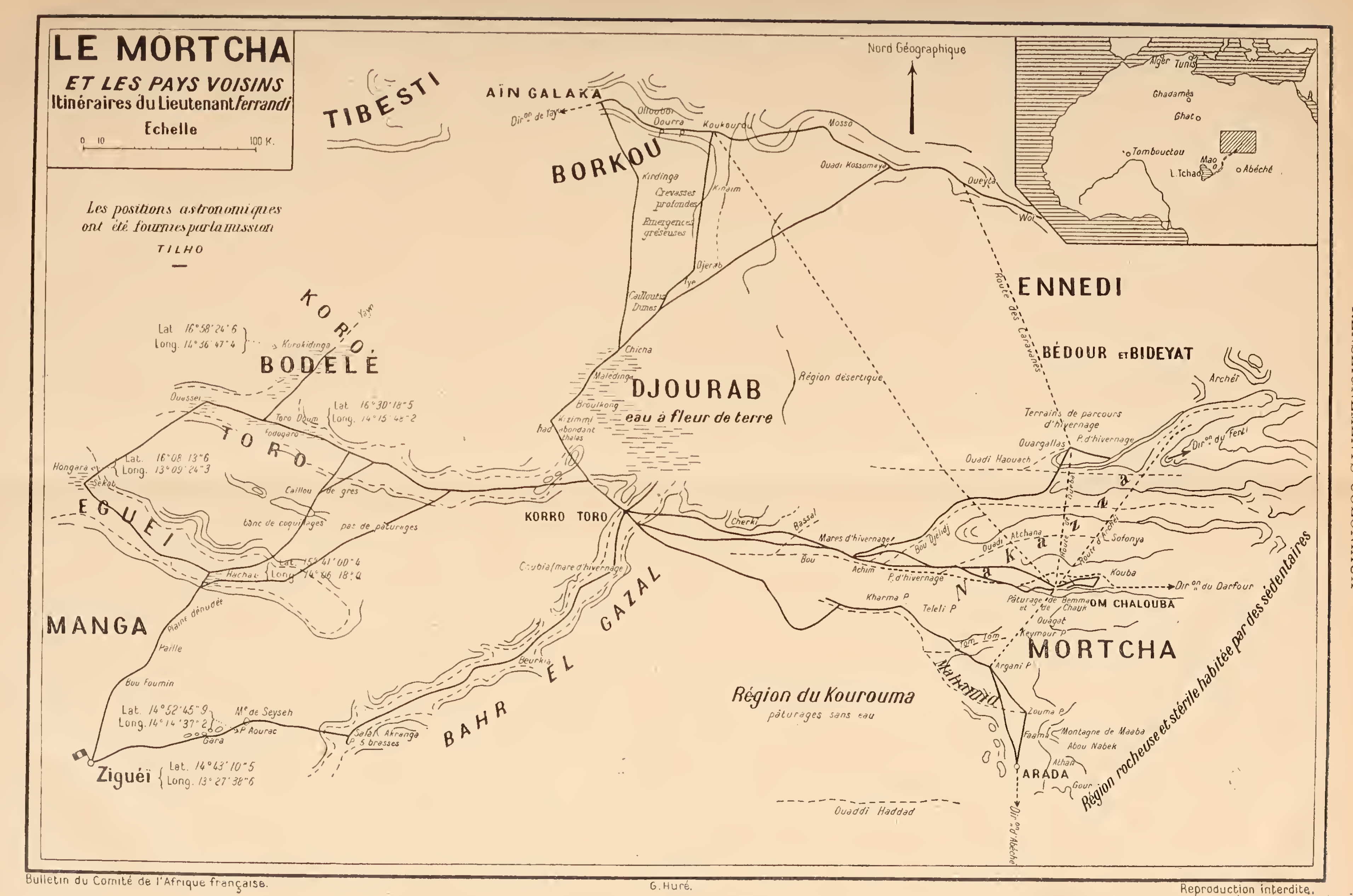
Dourra est un long oued d'akresh (*vilfa spicata*) et de dunes où l'eau douce se montre à la surface entre des blocs de grès rouge déracinés; puis les dattiers reprennent à Amoul. L'helleuf et l'akoul (*Alhagi Maurorum*) poussent dans les bas-fonds, autour de la bouche des puits.

La terre, ici, n'est plus aux Téda. Les Nakazza occupent l'extrémité orientale du Borkou, d'Amoul à Youn. Koukourou, qui leur appartient, est envahi par les dunes mouvantes; des arbres, enterrés jusqu'au sommet, sont morts, d'autres jaunissent. Les sables se sont arrêtés là. Ils ont respecté les oasis de Faya, vastes et riches, et qui sont les dernières à l'Est. Un poste de Khoan les protège et en vit.

Faya (1) est digne de s'éveiller définitivement un jour sous les couleurs françaises. Les palmeraies se déroulent au pied du poste qui, de la petite dune où il dresse ses bastions carrés de grès de couleur, domine le large cirque où sont creusés les puits. Des jardins l'entourent avec des planches de choux et de tomates, d'oignons et de piments. L'eau est partout, courante ici, là à fleur de terre. L'herbe est médiocre, comme dans tout le Borkou, mais plus abondante qu'ailleurs. Elle suffit aux bourriquots sauvages dont on voit les troupeaux s'enfuir à l'horizon, aux quelques centaines de vaches et de moutons des Kamadja, aux caravanes de chameaux qui ne font que passer, qui vont à Demi chercher le sel et dans les palmeraies prendre les dattes qui seront échangées au Mortcha contre des captifs ou au Darfour contre du mil.

Le Borkou est une Egueï. Comme elle, c'est une suite de dépressions et de monticules de 10 à 20 mètres à peine où affleurent des dépôts sédimentaires blanchâtres, où l'eau, au fond des cuvettes, est à la surface du sol. C'est un pays de sable ; les vents y règnent en maîtres et ils ont raison de la végétation qu'ils étouffent sous leurs apports mouvants. Seulement l'Egueï est dénudée et stérile, rien n'y pousse hors le hâd (*Cornulata monocantha*) et l'akresh (*Villa spicata*), tandis que le

(1) Sur lequel le lieutenant Mangin et le sergent Ehrardt plantèrent les premiers notre drapeau.


LE MORTCHA
ET LES PAYS VOISINS
Itinéraires du Lieutenant Ferrandi
Echelle
0 10 100 K.
Les positions astronomiques ont été fournies par la mission TILHO
Nord Géographique
TIBESTI
AÏN GALAKA
Dir.on de Fay
Ollouboï
Oourra
Koukourdou
Mosso
BORKOU
Kirdinga
Crevasses profondes
Kinaïm
Emergences gréseuses
Ouadi Kossomeya
Oueyta
Woï
Djerab
Iye
Cailloutis Dunes
Chicha
Malédinga
Broulkong
Kizimmi abondant chalas
DJOURAB
eau à fleur de terre
Région désertique
Route des Caravanes
ENNEDI
BÉDOUR ET BIDEYAT
Archéï
Terrains de parcours d'hivernage
Ouargallas
P. d'hivernage
Dir.on du Fenti
Ouadi Haouach
KOROÉ
Lat. 16°58'24"6
Long. 14°56'47"4
Korokidinga
BODÉLÉ
Ouessei
Toro Doum
Fodogaro
Lat. 16°30'18"5
Long. 14°15'48"2
TORO
Hongara
Sekab
Lat. 16°08'13"6
Long. 13°09'24"3
Caillou de grès
banc de coquillages
pas de pâturages
EGUEI
Hachat
Lat. 15°41'00"4
Long. 14°06'18"0
KORRO TORO
Cherki
Bassal
Mares d'hivernage
Bou Djeldj
Bou
Achim
P. d'hivernage
Ouadi Atchana
Sofonya
Kouba
Dir.on du Darfour
Kharma P
Teleli P
Pâturage de Bemmo et de Chaur
OM CHALOUBA
Ouagat
Keymour P
Tom Tom
Argani P
MORTCHA
Mahamid
Zouma P
Faama
Montagne de Maaba
Abou Nabek
Athan
ARADA
Gour
Dir.on d'Abéché
Région rocheuse et stérile habitée par des sédentaires
Région du Kourouma
pâturages sans eau
Ouaddi Haddad
BAHR EL GAZAL
Crubia (mare d'hivernage)
Beurkia
Salal Akranga
5 brasses
MANGA
Plaine dénudée
Paille
Bou Foumin
Lat. 14°52'45"9
Long. 14°14'37"2
Mt de Seyseh
P Aourac
Gara
Ziguéi
Lat. 14°43'10"5
Long. 13°27'38"6
Alger
Tunis
Ghadamès
Ghat
Tombouctou
L. Tchad
Mao
Abéché
G. Huré.

Borkou a ses dattiers, ses arbres et ses jardins.

La population sédentaire et les cultures se trouvent entièrement sur les deux routes qui joignent Aïn-Galaka et Faya, Aïn Galaka et Gouro. Le reste du pays demeure seulement praticable aux nomades montés sur des chameaux.

L'atmosphère du Borkou est plus lourde que celle du Kanem et le climat moins sain. Cette eau trop abondante et à ciel ouvert entretient pendant toute l'année des moustiques et bien que les pluies y soient exceptionnelles (tous les cinq, dix et vingt ans), on a l'impression de se trouver dans un pays humide pendant la saison d'hivernage.

En dehors des dattiers qui y sont très vigoureux et donnent en moyenne une demi-charge de grosses dattes (100 kilogrammes), la végétation est médiocre. L'iphène (doum), le sakhoum, le n'grat (*Acacia arafica*), l'attel (*Mærea rigida*) sont les arbres les plus communs, l'akoul épineux (*Alhagi Maurorum*) le bou-rokba (*Panicetum dichotomum*), l'akresh (*Vilfa spicata*), l'helleuf, sont les seuls pâturages.

Il n'y a point de vaches sauf à Faya, quelques centaines peut-être. A Galaka en 1908, une dizaine de chevaux seulement servaient de monture aux chefs khoan. Il n'y en avait point ailleurs. Les chameaux vivent mal dans ces palmeraies. Ils ne peuvent y faire que de courts séjours. Si on les y maintient au delà de quelques semaines, ils deviennent rapidement galeux et comme ils n'y mangent que des herbes de mauvaise qualité, ils dépérissent et meurent. Pour prolonger leur résistance dans ce climat débilitant, on les fait boire à deux puits natronés réputés, à Timmerem et à Woudi-Siwouac près de Yen.

Les Kamadja sédentaires, véritables colons des Téda, ont quelques troupeaux de moutons, c'est la seule viande. Il faut être un chef pour en manger. Le blé qui vaut au Kanem 5 francs l'hectolitre se paye là-bas 25 à 30 francs, et il est rare. Les dattes seules ne sont point chères. On en trouve pendant la moitié de l'année à 6 francs les 100 kilogrammes, mais cette nourriture échauffante ne peut suffire aux Borkouans. Entre les arbres, ils sèment du blé et du mil qui à force de soins et d'arrosage arrive à maturité au mois d'avril.

A la fin de juillet les dattes elles aussi peuvent être cueillies : mises à sécher sur des claies durant quelques jours, triées suivant leur grosseur, elles sont ensuite placées dans des sacs en peaux, enfouies dans le sable ou cachées dans les anfractuosités des rochers.

Le Kamadja qui les a fait pousser sait qu'il sera le dernier à en pouvoir jouir. Il faut qu'il nourrisse le Teda qui le protège, le Khoan qui protège le Teda, souvent les amis du Teda et les amis de ses amis qui s'installent chez lui tant qu'il y a des fruits et du grain. D'emprunt en emprunt, de vol en vol, il n'a plus à sa disposition que ce qu'il a pu conserver par ruse.

Ce sont, en somme, ces quelques palmeraies du Borkou, cultivées par les sédentaires, qui nourrissent les nomades de l'Ennedi, du Tibesti oriental et du Mortcha.

Pendant la colonne du capitaine Cellier, en septembre 1908, nous avons pris à Yen des chameaux qui portaient les marques les plus diverses, depuis les quatre T croisés du sultan Doudmourah jusqu'aux hiéroglyphes des Arna de Marmar.

Les caravaniers viennent aussi chercher du sel. A Bedau, on l'obtient par évaporation des mares salées sous forme de petits pains blancs ; à Demi, chez les Trahonïa, on l'extrait des carrières. Il est rouge et terreux. C'est un produit d'échange.

En s'éloignant vers le Nord de la dépression que j'ai décrite, on entre dans des régions de plus en plus rocheuses où les grès forment des buttes de tir et des couloirs qui rendent difficiles les déplacements rapides. Sur ce sol dur et raboteux, les pieds des animaux s'usent et saignent.

A quelques kilomètres de Faya, on a déjà une idée des difficultés qu'offrent les marches prolongées dans la direction de Oueyta et de Gouro et les ressources que les indigènes peuvent retirer de cette configuration tourmentée du sol, de ces grottes, de ces souterrains pour se dissimuler. C'est là que, conduits un jour par des traces fraîches jusqu'au pied d'un piton où rien n'apparaissait, nous découvrîmes au sommet une étroite entrée, fermée par de lourdes pierres. Un petit village avait trouvé là son refuge contre les Blancs et il fallut, pour entrer, parlementer longtemps. Enfin un à un les vieillards, les femmes, les enfants, les adultes sortirent et le chef nous dit d'une voix tremblante : « Nous sommes des hommes de Yarda. Je ne compte plus les jours où cette même grotte nous servit de refuge tantôt contre les gens du Nord, tantôt contre ceux de l'Est, aujourd'hui contre ceux du Sud. Nous sommes des Kamadja inoffensifs à qui tout le monde en veut. »

L'Ennedi.

La route suivie par les Tripolitains qui allaient de Benghasi à Abécher passe par Oueyta. Elle laisse à l'Ouest le Borkou tout entier, où les marchands ne trouveraient aucun échange, où leurs animaux déjà fatigués s'épuiseraient encore, et à l'Est l'Ennedi difficile.

Jusqu'en 1907, l'itinéraire suivi, très direct, et qui allait de la mer à Koufra, de Koufra à Ounyanga, d'Ounyanga à Oum-Chalouba, dans la plaine du Mortcha, une des marches d'Abécher vers le Nord, avait offert toute sécurité aux traitants.

Les marchands d'esclaves passaient dans une zone privilégiée en ce sens qu'elle échappait au contrôle des Anglo-Egyptiens qui arrêtent à Djerboub leur poussée vers l'Ouest, des Turcs qui ne sont que les maîtres théoriques du Fezzan livré aux grands chefs arabes descendant d'Abd ul Djelil, et des Français, loin dans le Sud, sur les bords du Tchad.

Il a fallu le coup de sonde imprévu de la colonne du capitaine Bordeaux, des lieutenants Cornet et Godard, pour leur montrer que leur trafic était connu et saurait être empêché.

En avril 1907, les méharistes du Kanem arrê-

taient à Oueyta une caravane de 200 jeunes esclaves emmenées à pied d'Abécher à Koufra. Cet avertissement donné aux traitants par des troupes françaises opérant en plein désert, à 700 kilomètres de leur base, arrêta pour une année ce commerce odieux. Puis l'oubli vint, la route fut portée plus à l'Est, les caravanes furent renforcées et, comme autrefois, les petites négresses du Ouadaï et du Baguirmi allèrent alimenter les marchés du Sud tripolitain. La prise d'Abécher a modifié les conditions de la traite. Elle ne l'a point supprimée. Seule, l'occupation du Borkou amènera ce résultat. Elle refera de l'Ennedi, actuellement un désert, ce qu'il doit être. Si aujourd'hui Oueyta, Archeï, Carkour abritent des campements, c'est parce que la région est suffisamment éloignée du Kanem, du Borkou, du Ouadaï, du Darfour pour assurer l'impunité aux dissidents de toutes les causes, aux indépendants quand même, qui, abrités dans leurs rochers, sacrifient leur bien-être, souffrent de la disette, du manque de grain et de viande pour échapper à toute domination.

Aujourd'hui l'Ennedi est plus peuplé que jamais. Les Snoussia influents et riches de Aïn-Galaka ont jugé prudent de ne plus courir le risque de nouveaux combats, même sous la protection des maçonneries savantes d'Adallah Tower et dès octobre 1908 ils ont abandonné le Borkou avec leurs familles et leurs esclaves et ont dressé leurs tentes dans les oueds d'Oueyta.

Aucun Européen n'avait vu, avant 1907, l'Ennedi. Nachtigal, dans plusieurs passages de ses livres, regrette de n'y avoir point passé. Et il paraît bien que cette région sera un jour l'objet d'études géologiques fécondes. Il faut donc que les savants, inquiets du mystère de l'ancienne mer tchadienne, s'unissent aux moralistes pour pousser à l'occupation des palmeraies borkouanes, sœurs de celles du Kahouar, et amener ainsi dans le centre africain la fin de l'anarchie.

La région habitée s'étend autour d'un chapelet d'oasis dont Oueyta, Archeï, Carkour, Gara et Lif sont les plus renommées.

Là vivent de leurs chameaux des Touareg, débris de ceux qui lièrent leur sort à celui de Barani, des Ouled-Sliman qui n'ont pas voulu venir à nous, enfin des autochtones peu nombreux : les Bideyat.

L'Ennedi ne produit rien pour l'homme. Il donne pour les chameaux de bons pâturages de chauk (*chardon*), d'enselik (*Cenchrus echinatus*), de beuma (*graminée*) et quelques épineux.

L'eau est bonne, point natronée. Les puits sont peu profonds (1 à 5 brasses) et dans les rochers d'Archeï coulent des sources.

Pour vivre, les gens d'Oueyta vont échanger au Darfour le sel de Bedau contre du mil. Cela représente pour les animaux de convoi un gros effort et pour ceux qui se livrent à ce commerce un danger.

Les Ouadaïens parfois coupent la route de l'Est. J'ai vu à Arada et j'ai eu la joie de délivrer de nombreux Bideyat enchaînés et qui avaient été razziés en conduisant leurs caravanes au Darfour. Les Mahamid s'offraient à les remettre en liberté contre une forte rançon payée par leurs familles. Mais les familles tardaient à délivrer les prisonniers soumis à une diète sévère, car si les parents sont aimés, les chameaux le sont aussi et plus peut-être.

Le Mortcha.

Les rivières d'Haouach et de Chili limitent au Nord le Mortcha, le Bahr-el-Ghazal le borde à l'Ouest et il s'arrête dans le Sud aux pays arrosés, argileux et producteurs de mil, du sultanat ouadaïen.

Il s'étend ainsi sur 200.000 kilomètres carrés. Quelques milliers à peine constituent les terrains de parcours des Nakazza.

Les oueds ne ressemblent point à ceux du Kanem. Ce ne sont point des chapelets de cuvettes reliés par des cols élevés, ce sont des lits de véritables rivières où, à chaque pluie, un courant s'établit pendant quelques heures, dont les vallées, bordées d'épineux, ont des versants très nets que dessinent des crêtes rocheuses et qui s'enfoncent dans un plateau recouvert de petits blocs de grès ferrugineux.

Quand l'hivernage est passé, les oueds sont à sec sur la plus grande partie de leur cours. Dans les fonds argileux, des mares se sont formées et demeurent, tandis que, dans les biefs perméables, toute trace superficielle d'humidité disparaît. Aussitôt les mares desséchées, on retrouve en creusant le lit sablonneux l'eau qui s'est infiltrée et qui, protégée contre l'évaporation par un épais manteau de terre, permet d'attendre les pluies prochaines. Ce sont, il est vrai, des puits précaires et qui donnent, aux mois de mars, d'avril et de mai, de graves soucis pour abreuver les hommes et les chameaux.

Dans l'oued de Ouadi-Kharma, le premier qu'on rencontre en venant de Korro-Toro, et après la traversée d'une zone désertique de 180 kilomètres, j'ai dû, en août 1908, pour recueillir au fond des puits l'eau qui ne s'y trouvait que sous une épaisseur de 4 à 5 centimètres, faire descendre des hommes pour remplir les puisettes avec des calebasses et des assiettes.

A mesure que l'assèchement se produit, les campements nomades se groupent autour des deux seuls points d'eau inépuisables du Mortcha : Om-Chalouba et Arada, à deux jours l'un de l'autre.

Quand les mares sont taries, pendant six mois de l'année, Om-Chalouba est une étape forcée sur la route qui va du Borkou ou de l'Ennedi au Ouadaï, et du Bahr-el-Ghazal au Darfour.

A cet endroit l'oued s'élargit en un vaste cirque, bordé de crêtes granitiques. Sur une longueur de 20 kilomètres environ et une largeur de 2 à 3, plus de 90 puits sont creusés dans la vallée. L'eau est à 5 ou 8 mètres de la surface du sol. Elle est abondante et douce, et les cheminées dans l'argile se maintiennent sans fascinage. De vastes auges en terre battue dessinent leurs reliefs circulaires autour de la bouche des puits et sont chaque nuit

remplies d'eau afin que dès l'aurore l'abreuvoir des troupeaux puisse commencer.

Les Nakazza disent que leur oued, comme celui de Haouach, descend du Darfour; qu'il est arrivé que de grosses masses d'eau aient brusquement fait irruption à Om-Chalouba, même sans que les pluies dans la région aient pu justifier cette abondance: qu'en suivant vers l'Est sa vallée, on atteignait directement les premiers villages foriens. Ce sont là des points qui n'ont pas été contrôlés, mais qui ne paraissent point invraisemblables aux passagers.

C'est dans le fond de la vallée, entre les rochers qui l'obstruent, au pied des épineux qui l'ombragent, que poussent les pâturages que mangent les bovidés et les chameaux, et les graines dont s'alimentent les nomades pauvres et les captifs.

Les espèces diffèrent peu du Kanem : le Krebb (*Panicum*), le cram-cram ou enselik, dont les fruits de la grosseur d'un grain de mil sont comestibles, le beuma (*graminée*), paille fine et légère aimée par tous les animaux.

Sur les plateaux rocheux les herbes sont grossières. C'est le bou-rokba (*Panicetum dichotoneum*), le braeli, le soukou, tiges dures, que bravent seules les dents des bourriquots.

Comme arbres, le talah (*Ac. tortilis*) aux fleurs blanches, l'hadjelidj (*Balanites ægyptiaca*) aux fruits amers, le g'rat (*Acacia arabica*) qui tanne, le sakhoum aux baies rouges sont les plus répandus. Des plantes parasitaires, chères aux chameaux, grimpent à leurs troncs frêles : le regatter, l'alenda et celle dont l'abondance a fait donner son nom à l'oued, le chaloub (Om-Chalouba, textuellement : la Mère-Chaloub.)

Aucun convoi venant du Nord ou du Sud ne peut esquiver ce point d'eau. Toute son importance est là.

Les Nakazza qui se trouvaient trop près du Ouadaï et trop près aussi des Khoan d'Archeï ont maintes fois essayé de creuser dans le lit oriental de la rivière des puits nouveaux. Ils n'ont rien obtenu que d'être ramenés de force par Doudmourah sur la route des caravanes, ce que la nature elle-même se fût aussi chargée de leur imposer.

Les puits d'Houba, d'Am-Chiama, d'Am-Chité, sont pauvres. En mai, ils ne peuvent suffire qu'à des isolés sans animaux.

Pour se rendre d'Om-Chalouba à Arada, on passe à Argan au cœur des oueds, dans un pays couvert, où les lits torrentueux s'entrecroisent. Là sont groupés les campements mahamid, pasteurs de bovidés.

Plus au Sud, les propriétaires de chameaux et les colons sédentaires cultivent leurs jardins dans la riche cuvette d'Arada. Des cotonniers, des pastèques, des calebasses, répartis en petits enclos, bien irrigués, occupent les environs des puits. L'eau est à une brasse. Les chameaux maintenus à une demi-journée de marche des campements par raison d'hygiène et de sécurité, sont le plus souvent dans les pâturages de Goserfalhs très riches, mais dépourvus d'eau.

A date fixe, ils viennent aux puits, protégés par des patrouilles, et le soir même, ils reprennent la route de l'Ouest.

Jusqu'à 60 kilomètres d'Arada, le sol ressemble à celui du Mortcha septentrional. C'est toujours la plaine creusée de vallées à fond plat, où la terre argileuse est boue et poussière tour à tour ; et hors du lit de la rivière, c'est le fin gravier qui use ou bien les cailloux.

Dans les environs d'Arada des dunes de sable jaune, sans arbres et recouvertes d'une herbe abondante, ont un aspect semblable aux horizons familiers du Kanem.

A deux jours à l'Est les rochers réapparaissent, hautes buttes de tir, ferrugineuses et stériles, habitées par des sédentaires qui y élèvent leurs moutons.

Toute la population riche s'étend sur une ligne qui va du Nord au Sud, c'est-à-dire d'Arada à Abécher. Les cultures et les villages se suivent et par les feux de brousse, qui sont la nuit le meilleur des alphabets, rien de ce qui se passe chez les Mahamid n'est inconnu aux Ouadaïens.

La monnaie d'échange n'est plus ici le sel ni les dattes, mais le coton brut non tissé. L'élevage du chameau, du bœuf, de l'autruche y est prospère, il s'accroîtra encore, maintenant que les rezzous destructeurs d'animaux ne s'abattront plus sur le pays.

(*A suivre*). Lieutenant J. FERRANDI.

L'Acte d'Algésiras

SON APPLICATION JUSQU'AU 1er JANVIER 1910

L'Acte d'Algésiras a été, comme on le sait, signé le 7 avril 1906 par les représentants des puissances, approuvé par le sultan Mouley Abd el Aziz en juillet de la même année, ratifié enfin par les Parlements des Etats signataires avant le 31 décembre 1906, date à partir de laquelle le protocole d'Algésiras devenait applicable.

Il s'en faut que ce morceau de législation internationale appliqué au Maroc soit entré dans la pratique à partir du 1er janvier 1907, bien que, à ce qu'il semble, les nations intéressées et le Makhzen eussent eu tout le temps matériel nécessaire pour élaborer en quelques mois les règlements fort simples qui devaient découler du texte même de l'Acte d'Algésiras. En réalité, cette besogne de réglementation ne dépassait guère celle qu'on peut attendre d'une session de Conseil général ou de Délégations financières en Algérie. Mais ce qui se traite en quelques minutes entre membres d'une commission nationale engendre, dès qu'il s'agit d'un débat international, des discussions d'une ampleur que les esprits les plus fertiles ne sauraient imaginer. A cet égard, les séances tenues par le corps diplomatique de Tanger pour extraire de l'Acte d'Algésiras quelques règlements d'administration publique sont un modèle du genre. La simple lecture du compte rendu des séances suffirait à convaincre à jamais

tous les diplomates du monde de l'inanité d'un condominium international... si les diplomates n'en étaient le plus souvent convaincus à l'avance. Est-ce à cette conviction qu'il faut attribuer ce fait qu'ils furent les premiers à insister pour qu'aucune publicité ne soit donnée aux séances du corps diplomatique ? On reste confondu, en effet, devant la stérilité de certaines paroles oiseuses prononcées, devant la puérilité de certains arguments. N'est-ce pas un ministre plénipotentiaire qui insistait beaucoup pour voir solutionner le cas suivant : « Si un Européen muni d'un permis de port d'armes meurt, son héritier aura-t-il le droit de conserver le fusil du défunt? Si cet héritier appartient au sexe féminin (sœur, femme, mère), le fusil pourra-t-il être conservé? Peut-on préjuger de ce que cette femme ou cette fille n'ira pas à la chasse et n'usera pas de l'arme en question? etc. »

Est-il besoin d'ajouter que, durant de pareils débats, les trois ou quatre plénipotentiaires connaissant vraiment la question marocaine et n'ouvrant la bouche que lorsque se présentait un terrain solide de discussion, étaient les premiers à souffrir de ces digressions enfantines? Il va de soi que le représentant de la France, dans ces réunions, était de beaucoup le plus documenté, le plus averti et avait l'occasion de prouver au corps diplomatique sa grande spécialisation, en même temps que sa compétence en matière législative et administrative. Le gros travail — le seul travail, pourrait-on dire, — a été accompli par le ministre de France et ses collaborateurs, au milieu de combien de peines, de difficultés, de tiraillements de toutes sortes! Les représentants de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne, ont également manifesté, au cours des discussions, que la connaissance du Maroc ne leur faisait pas défaut. Combien d'autres, à côté, qui parlèrent pour ne rien dire ou qui firent de l'obstruction par simple esprit de contradiction ou pour suivre les inspirations d'une légation amie, qui était alors la légation d'Allemagne!

Les discussions du corps diplomatique — assisté des délégués chérifiens — s'éternisèrent. Elles ont commencé au début de 1907 et elles ne sont point encore terminées. De ces discussions ont jailli un certain nombre de dispositions et de règlements. Ces règlements sont devenus applicables au fur et à mesure qu'ils étaient approuvés par le sultan. Certains d'entre eux ont été mis dans la pratique. D'autres sont encore « sur le papier ». D'autres enfin restent à rédiger et à promulguer.

Nous examinerons successivement les divers chapitres de l'Acte d'Algésiras et nous indiquerons celles des dispositions qui ont eu leur effet et celles qui, par contre, sont encore du domaine des *irréalisations*.

Il convient de distinguer :

A) Les règlements établis par le corps diplomatique et promulgués par ses soins;

B) Les décisions et règlements du corps diplomatique non livrés spécialement à la publicité;

C) Les règlements et décisions élaborés en dehors du corps diplomatique;

D) Les décisions prises par le sultan.

A) Règlements établis par le corps diplomatique et promulgués par ses soins.

I. *Règlement sur les adjudications en général.* — Ce règlement prévoit très minutieusement les clauses à appliquer dans toute adjudication concernant une livraison de fournitures au Makhzen et une entreprise de travaux publics.

Le Makhzen n'a eu jusqu'ici recours à ce règlement que dans trois circonstances :

a) Pour la construction des baraquements de la police franco-marocaine à Tanger, l'année dernière;

b) Dans l'adjudication des fournitures de grand et de petit équipement aux troupes de la police marocaine, l'année dernière également ;

c) Dans une adjudication récente de fournitures d'équipement aux troupes chérifiennes.

Dans le premier et le troisième cas, seules des maisons françaises ont été nommées adjudicataires. Dans le second cas, la majorité des fournitures a été adjugée à des fabricants français.

II. *Règlement relatif aux adjudications effectuées sur les fonds de la caisse spéciale.* — Ce règlement, long et minutieux, prévoit toutes les phases de la libre concurrence pour la mise en adjudication des travaux à exécuter sur le budget de la caisse spéciale. Aucun cahier des charges relatif auxdits travaux n'ayant encore été publié, ce règlement n'a pas encore eu une seule fois l'occasion d'être mis en vigueur. Le Comité des Travaux publics vient de livrer à la publicité des cahiers des charges relatifs à des améliorations urgentes dans la voirie de Tanger (1).

III. *Comité spécial des travaux publics. — Clauses et conditions générales.* — Ce règlement, promulgué le 15 novembre 1909, est un complément des deux précédents. Il s'occupe uniquement du côté *technique* de l'entreprise de travaux et examine successivement les conditions d'exécution des travaux; le règlement des dépenses; les modes de paiements; les cas possibles de contestations, etc.

IV. *Règlement sur le budget de la caisse spéciale des travaux publics.* — Promulgué le 15 décembre 1909. Ce règlement prévoit l'administration des recettes et dépenses de cette caisse, les frais généraux, le personnel technique, les frais d'études, les travaux d'entretien, les crédits supplémentaires, etc.

V. *Règlement des douanes.* — Ce règlement est un des rares qui aient été mis en application. Il prévoit les formalités requises en douane et vérifiées par les agents du « Contrôle des Douanes ». Il porte sur les déclarations exigées en matière d'importation et d'exportation, sur le cabotage, le transbordement de port à port marocain, le

(1) Quatre cahiers des charges viennent d'être distribués, l'un concernant le percement de quatre portes à Tanger; les autres relatifs à l'empierrement de la route dite de *San Francisco*, près de Tanger, et des rues et routes dites des *Siaghin*, de la *Plage*, de *Fez*.

transbordement à l'étranger, les estimations douanières, la répression des fraudes.

VI. *Règlement des droits de magasinage dans les ports du Maroc.* — Egalement appliqué par l'administration des Douanes.

Neuf articles prévoient les tarifs de magasinage pour les marchandises importées, exportées ou en transit. Les formalités exigées sont indiquées tout au long. On y prévoit également l'entrepôt des matières inflammables et dangereuses, le délai d'enlèvement des marchandises, la vente aux enchères des marchandises non enlevées au bout d'un certain délai, etc.

VII. *Règlement relatif à l'importation des explosifs à l'usage de l'industrie et des travaux publics.* — Ce règlement a été mis en application dans quelques cas seulement, par exemple pour l'importation de la poudre de mine par les entrepreneurs des ports de Tanger, Casablanca et Saffi.

VIII. *Règlement relatif au commerce des armes de chasse et de luxe, non rayées, et de leurs munitions.* — Ce règlement prévoit les conditions d'installation des armuriers européens dans les villes du Maroc. Il apporte certaines limitations à l'exercice de leur commerce et prévoit le contrôle de la vente des armes de chasse et de luxe ainsi que de leurs munitions. En conformité des dispositions de cette rédaction, chacune des puissances signataires d'Algésiras a droit, *pour un seul de ses ressortissants*, à un débit d'armes de chasse. L'application stricte de cette clause est minutieusement prévue dans le règlement en question. Jusqu'ici, un sujet espagnol et un anglo-gibraltarien établis à Tanger ont seuls usé de cette licence.

IX. *Règlement relatif à la taxe sur les constructions urbaines.* — Selon ce règlement, une taxe annuelle sur les constructions urbaines doit être établie dans tout l'empire marocain, sans distinction de nationalité.

Au préalable, on ne prévoit son application que dans les ports ouverts au commerce. La taxe doit être émise sur la valeur locative brute de l'immeuble et doit s'élever à 5 0/0 de la valeur locative pendant une période de début de deux ans; la taxe sera ensuite portée à 8 0/0. La moitié du produit de la taxe urbaine doit être affectée à des travaux de voirie et d'assainissement dans les villes. Le reste sera à la disposition du Makhzen.

Des commissions de recensement ont été désignées dans les différents ports. Certaines ont commencé leurs travaux; d'autres, comme à Tanger, attendent l'établissement d'un budget administratif nécessaire. Les propriétaires immobiliers font remarquer avec juste raison le manque d'équité de cet impôt si la moitié de son produit, au lieu d'être affectée à des travaux municipaux, si nécessaires dans les villes, est reversée entre les mains du sultan qui pourra en user sans contrôle, soit pour l'amélioration de son « trésor de guerre sainte », soit pour toute autre destination aussi insolite.

X. *Commission des valeurs en douane. Estimation des marchandises à l'importation.* — Il s'agit d'un tableau très complet, prévoyant, avec beaucoup de détails, la plupart des marchandises qui peuvent être importées au Maroc et fixant une valeur moyenne à chacune de ces marchandises, valeur qui doit servir de base au prélèvement *ad valorem* de 12,50 0/0 (ou de 7,50 0/0 dans certains cas) des droits de douane.

Ce tableau a été dressé en 1908 par la « Commission des valeurs douanières », composée de notables commerçants de Tanger et prévue par l'Acte d'Algésiras. Des corrections ont été apportées à cette nomenclature en 1909. Les estimations, depuis l'année dernière, sont basées sur le tableau en question dans tous les bureaux de douane.

B) Décisions et règlements du corps diplomatique non livrés spécialement à la publicité.

I. *Règlement relatif à la police des ports.* — La police franco-marocaine et hispano-marocaine dans les huit ports ouverts a commencé à fonctionner pratiquement au début de 1908. L'organisation des troupes de police est prévue tout au long dans le chapitre Ier de l'Acte d'Algésiras. Elle fait, d'autre part, l'objet d'un long règlement approuvé par le corps diplomatique en juillet 1907 et qui est l'œuvre des officiers instructeurs.

Les tabors de police sont maintenant au complet, — ou à peu près, — dans tous les ports et y assurent un service de gardes et de patrouilles à l'intérieur et à l'extérieur des villes.

Ils sont ainsi répartis :

a) Quatre ports à police uniquement franco-marocaine : *Rabat, Mazagan, Saffi* et *Mogador*.

b) Deux ports à police mixte :

Tanger (intérieur des murs, police hispano-marocaine; banlieue, police franco-marocaine).

Casablanca (intérieur des murs, police franco-marocaine; extérieur, police hispano-marocaine) (1).

c) Deux ports à police uniquement hispano-marocaine : *Larache* et *Tétouan*.

II. *Premiers travaux à exécuter sur les fonds de la caisse spéciale.* — Ces premiers travaux sont répartis sur cinq années. Ils consistent en constructions de phares, améliorations des ports et aménagement des voies d'accès qui conduisent à ces ports; travaux sanitaires et de voirie dans les villes maritimes; aménagement des pistes autour de ces villes; construction de ponts entre Tanger et El-Kçar, Larache et El-Kçar. Le Comité des travaux publics étudie actuellement la mise en adjudication des premiers travaux.

C) Règlements et décisions élaborés en dehors du corps diplomatique.

I. *Statuts de la Banque d'Etat.* — Les articles 31 à 39 (chapitre III) du protocole d'Algésiras traitent de la création d'une Banque d'État au Maroc et des attributions de cette banque. Le

(1) Le rôle de cette dernière est à peu près inexistant du fait que les troupes françaises occupent la Chaouia et la banlieue de Casablanca.

25 février 1907, l'Assemblée générale constitutive de la « Société anonyme et Internationale de la Banque d'Etat du Maroc » se réunissait à la Banque de France, sous la présidence de M. Pallain. Le projet des statuts adoptés lors de cette réunion comporte 13 titres et 64 articles. La durée de la société est de quarante années, qui ont commencé à courir le 31 décembre 1906. La banque a son siège social à Tanger. Elle a établi des agences à Casablanca et à Mogador. Dans les autres ports, ses correspondants sont les agents du contrôle des douanes. Le capital a été fixé à 15.400.000 francs.

Les circonstances n'ont pas encore permis à la Banque d'Etat :

a) D'émettre des billets au porteur ;
b) De frapper une monnnaie *makhzéni* or ;
c) D' « assainir » la monnaie hassani au point de lui donner une valeur fixe et permanente ;
d) D'instituer des magasins généraux, warrants, etc.

Ces différentes opérations sont prévues dans les statuts.

II. *Notes échangées entre les chancelleries relativement à la répression de la contrebande des armes sur le littoral marocain.* — Au mois de janvier 1908, le sultan Mouley Abd el Aziz donnait à la France et à l'Espagne mandat d'exercer la surveillance de la contrebande des armes et des munitions, conformément aux articles 24, 25, 80 et 91 de l'Acte d'Algésiras.

Immédiatement, les chancelleries des deux pays entraient en communication à ce sujet avec les cabinets étrangers et obtenaient d'eux l'agrément des dispositions spéciales que comportait l'application de cette mesure. Un règlement tenu confidentiel est entre les mains de tous les commandants de navires de guerre français et espagnols qui surveillent les eaux marocaines. Ce règlement comporte, en résumé, les dispositions suivantes :

Les navires de guerre espagnols et français chargés de la surveillance, qui auront à leur bord des agents du service de la douane marocaine, pourront soumettre aux investigations de pavillon tout navire marchand trouvé dans les eaux marocaines qu'ils tiendront pour suspect de contrebande d'armes, exception faite des navires appartenant aux lignes régulières et dont la liste aura été communiquée par les différentes légations.

D) Décisions prises directement par le sultan.

I. *Lettre chérifienne relative au cabotage entre les ports marocains.* — Cette lettre chérifienne date du 30 avril 1907. Elle est basée sur les articles 65, 69, 73 et 94 de l'Acte d'Algésiras et autorise le transport constant par cabotage des *céréales*, *graines*, *légumes*, *œufs*, *fruits secs*, *fruits verts*, *volailles*, *bœufs*, *moutons*.

II. *Lettre chérifienne relative à l'admission temporaire.* — Cette décision chérifienne a été promulguée le 13 août 1909. Elle autorise l'importation temporaire en exemption des droits de douane d'un certain nombre de produits, tels que les sacs vides, les toiles et caisses d'emballage, les fûts, les bouteilles, les échantillons de voyageurs de commerce, etc.

Cette circulaire prévoit les conditions auxquelles devront se soumettre les importateurs qui voudront bénéficier du régime spécial de l'admission temporaire.

III. *Monopole des tabacs.* — Un cahier des charges pour l'adjudication du monopole des tabacs a été publié en avril 1907 par le Makhzen et sur sa seule initiative. Le corps diplomatique n'a pas admis la validité de cette rédaction et l'adjudication n'a pas eu lieu jusqu'ici. La Commission des adjudications étudie actuellement la question et révise les clauses du cahier des charges publié il y a près de trois ans (1).

Tels sont les *Règlements* issus du protocole d'Algésiras.

Si, d'autre part, nous relisons attentivement les articles du protocole, nous constatons :

1° Qu'un certain nombre de comités, commissions et sous-commissions, tribunaux spéciaux prévus par l'Acte d'Algésiras ont été organisés.

C'est ainsi qu'un tribunal spécial, composé de fonctionnaires consulaires, existe à Tanger pour juger des actions intentées au Maroc *contre la Banque d'Etat* (art. 45). D'autre part, une Commission de notables résidant à Tanger donne à la Banque d'Etat son avis sur les escomptes et les ouvertures de crédit (art. 54).

La *Commission des travaux publics* prépare les projets de travaux à exécuter sur les fonds de la Caisse spéciale (art. 66).

La *Commission d'adjudications* est composée d'un représentant du Makhzen, de cinq délégués du corps diplomatique et de l'ingénieur en chef des travaux publics (art. 66).

La *Commission des valeurs douanières*, composée d'une vingtaine de notables de toutes nationalités, a son siège à Tanger et a fixé la valeur moyenne des marchandises importables (art. 96).

Le *Comité des Douanes*, composé d'un commissaire du sultan, d'un membre du corps diplomatique, d'un délégué de la Banque d'Etat et, à titre consultatif, de représentants du service des douanes, exerce normalement ses fonctions à Tanger et surveille le fonctionnement des douanes marocaines (art. 97).

Une *Commission de recensement de la taxe urbaine*, composée de fonctionnaires consulaires et de propriétaires notables, existe dans toutes les villes, conformément à l'article 9 du règlement en la matière ;

2° Que des décisions chérifiennes, s'inspirant de l'Acte d'Algésiras, — mais sans faire l'objet d'une lettre-circulaire spéciale, — ont rendu moins aléatoires certaines opérations relatives à l'exportation. C'est ainsi que, tacitement, la sortie des céréales est devenue d'usage courant et ne nécessite plus aucune autorisation spéciale ; que, d'autre part, la possibilité de pouvoir exporter

(1) Tous les règlements publiés à la suite de l'Acte d'Algésiras se trouvent à la Délégation du Comité du Maroc à Tanger. Ils ont été publiés dans l'*Indicateur marocain*, revue mensuelle d'études économiques.

10.000 bovins par an et par nationalité (art. 68) n'apporte plus, dans la pratique, aucune espèce de prohibition au trafic d'exportation de ces bestiaux.

Par contre, nous remarquerons que, *trois ans* après l'entrée en vigueur de l'Acte d'Algésiras, bien des vœux émis et — ce qui est plus grave — bien des décisions immédiatement applicables, ou bien n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune espèce de règlement, ou bien n'ont été étudiées que très superficiellement par le corps diplomatique, ou encore ont rencontré auprès du sultan des résistances telles que ces dispositions du protocole sont restées lettre morte. Parmi ces « laissés pour compte » de l'Acte d'Algésiras, nous citerons :

1° Le *tertib* (art. 51), impôt dont on prévoyait l'application prochaine (des conventions étant intervenues entre le Maroc et les puissances à ce sujet en 1881 et en 1901). Le Makhzen n'a apporté aucune espèce de modification dans la perception de l'impôt qui, plus que jamais, est livré à l'arbitraire inouï des caïds;

2° *L'acquisition de la propriété par les Européens*, absolument libre dans un rayon de 10 kilomètres autour des ports, et autorisée dans tout le Maroc, moyennant l'acquiescement du Makhzen qui ne devait être refusé que pour un motif légitime.

Le sultan s'est refusé jusqu'ici à ratifier ces clauses très importantes. Seule la transcription des transactions immobilières sur un registre déposé chez le cadi et dans les différents consulats découle de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras. Quant aux opérations d'achat et de vente, elles se font dans les mêmes conditions qu'autrefois, et avec les mêmes aléas. Cette question de la propriété foncière, qui méritait d'attirer plus spécialement l'attention du corps diplomatique, n'a pas été examinée par lui;

3° Il va sans dire que les percepteurs marocains perçoivent plus que jamais sur les malheureux contribuables indigènes des taxes arbitraires, telles que la *sokhra* et la *mouna*, malgré le vœu formel exprimé à cet égard par l'article 62 ;

4° Rien n'a été fait pour la revision des biens *habous*, et le sultan n'a pas désigné de commissaire spécial à cet effet (voir art. 63);

5° Il va sans dire que le Makhzen n'a nullement songé jusqu'ici à appliquer des taxes régulières sur certains commerces, industries et professions, exercés par des indigènes. L'expérience de ces contributions spéciales n'ayant pas été pratiquée vis-à-vis des sujets marocains n'a pas lieu d'être appliquée à l'encontre des ressortissants européens (art. 64) ;

6° Il n'a pas été établi de droit de timbre sur les contrats et actes authentiques passés par les notaires indigènes (art. 65);

7° Le droit de mutation, *au maximum* de 2 0/0 sur les ventes immobilières, n'est réglementé que sur le papier (art. 65);

8° Le droit de passeport n'est pas perçu sur les sujets marocains (art. 65);

9° Il n'a point encore été créé de droits de quai et de phares dont le produit devait être affecté à l'amélioration des ports (art. 65) ;

10° Le Makhzen n'a nullement cherché à s'entendre avec la France au sujet des perceptions dans les bureaux des douanes de la frontière algéro-marocaine et en vue de l'emploi de ces perceptions pour des travaux publics locaux. Même observation pour les limites hispano-marocaines des présides (art. 66);

11° Le sultan n'a consenti jusqu'ici aucun dégrèvement sur les droits exorbitants d'exportation qui pèsent sur les pois chiches, les maïs, les orges et les blés (art. 67) ;

12° Aucun service d'inspection vétérinaire n'a été organisé dans les ports de la côte (art. 68);

13° Ni le corps diplomatique, ni le Makhzen n'ont pris l'initiative de reviser le taux des droits de stationnement et d'ancrage des navires dans les rades marocaines (art. 70);

14° Le monopole des tabacs n'a pas été créé. Depuis trois ans, le corps diplomatique et le Makhzen sont à la recherche de la meilleure formule et le cahier des charges définitif ne se rédige toujours pas (art. 73);

15° Conformément à l'article 74, le principe de l'adjudication, sans distinction de nationalité, devait être appliqué aux fermes concernant le monopole de l'opium et du *kif* dans toutes les villes du Maroc. Le Makhzen ne s'en est nullement préoccupé et les vieux errements ont continué jusqu'ici;

16° Le sultan n'a nullement songé encore à faire exécuter des travaux publics sur le budget chérifien (en dehors des travaux prévus sur les fonds de la Caisse spéciale). Il n'a donc pas eu à faire jouer le système de l'adjudication en matière de travaux publics (art. 108);

17° Le Makhzen n'a point cherché non plus à faciliter les concessions d'exploitation de chênes-lièges (art. 111);

18° Le sultan n'a point encore rédigé, conformément à l'article 112, un firman s'inspirant des législations minières étrangères pour déterminer les conditions de concession et d'exploitation des mines au Maroc. Il a cependant chargé son ingénieur en chef, conseiller technique, M. Porché, de lui préparer un « projet de législation minière ». M. Porché a étudié dernièrement à Paris le projet en question, de concert avec des délégués des quatre nations les plus intéressées (France, Espagne, Angleterre, Allemagne);

19° Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne les expropriations pour cause d'utilité publique. Un règlement en la matière s'impose cependant et devra pouvoir être mis en vigueur *avant* les premiers travaux publics de la caisse spéciale.

Ainsi on peut constater qu'une vingtaine de clauses (d'importance variable) de l'Acte d'Algésiras n'ont existé jusqu'ici qu'à l'état de projet.

Or, il ne faut pas oublier que l'Acte d'Algésiras est en général considéré comme une *expérience* de cinq années. Si on veut que l'expérience soit

complète, on fera bien d'étudier, avant l'expiration de ces cinq années, la mise en pratique de celles des dispositions d'Algésiras qui sont restées en souffrance.

Ch. René-Leclerc.

LE RECRUTEMENT DES INDIGÈNES EN ALGÉRIE

ET DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Sous ce titre, M. Clémentel, député, dans son rapport sur le budget de la Guerre (nº 2752) étudie à son tour le projet de conscription des Arabes et d'organisation des troupes noires, et voici comment il expose la question :

L'un des moyens — et des plus efficaces — envisagés pour parer au déficit de nos contingents futurs consiste à faire appel aux populations de notre empire colonial.

C'est un fait constant que tous les peuples, depuis la plus haute antiquité, ont fait appel pour l'accroissement de leurs forces militaires à des contingents levés parmi les populations des régions qu'ils avaient conquises ou colonisées. Au moment où nos effectifs menacent de devenir insuffisants pour maintenir notre armée au rang des grandes armées voisines, il était naturel de songer à recourir à l'appoint que peuvent nous fournir nos possessions coloniales.

Dès 1907, notre collègue M. Messimy lançait l'idée du recrutement des indigènes en Algérie; grâce à son initiative la question a fait l'objet d'une étude officielle approfondie et nous paraissons posséder maintenant tous les éléments nécessaires pour pouvoir la résoudre.

Tout récemment, le problème entrait dans une nouvelle phase. Une étude du lieutenant-colonel Mangin concluait à la possibilité et à l'opportunité d'organiser des « troupes noires » au moyen des ressources en hommes de nos possessions en Afrique Occidentale. Cette nouvelle idée était aussitôt acceptée avec enthousiasme par de très nombreuses personnalités et accueillie favorablement par tous les organes de la presse française.

L'emploi des troupes algériennes n'est pas incompatible avec celui des troupes noires ; nous verrons plus loin, au contraire, que les secondes ne feraient que faciliter l'organisation des premières, en faisant tomber certaines objections faites au projet dont M. Messimy avait eu l'initiative. Ce ne sont donc point deux solutions différentes d'un même programme, mais deux thèses se complétant l'une l'autre, pour constituer ensemble une heureuse et même solution.

De cette solution dépend l'avenir de nos forces militaires et le maintien des effectifs jugés indispensables à la défense nationale. Il est nécessaire de les exposer dans leur ensemble.

A. — *Troupes algériennes.*

Nous avons, dans nos possessions de l'Afrique du Nord, d'importantes ressources en hommes dont on ne tire qu'un assez faible parti au point de vue militaire.

En Algérie surtout le fait est frappant :

Sur 5 millions d'habitants, nous recrutons chaque année de 1.500 à 1.800 hommes par engagements volontaires avec primes. Ces soldats peuvent rester liés au service par des rengagements successifs de quatre ans, jusqu'à douze ans de service. On obtient ainsi 16.000 hommes environ de troupes indigènes qui forment un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie par province.

Cette organisation date des premières années de la conquête. Elle n'a subi jusqu'à présent aucune modification importante, en dépit de l'accroissement considérable de la population, de l'amélioration de la situation matérielle de nos sujets musulmans et de la paix féconde que nous avons fait régner dans un pays autrefois si troublé.

En Tunisie, la situation est différente.

La population est soumise au recrutement par voie d'appel. Tout sujet tunisien doit en principe le service militaire. Les indigènes appelés chaque année au service sont désignés par le tirage au sort parmi les jeunes gens de 19 à 20 ans. Le remplacement est autorisé, des cas de dispenses sont prévus. Telles sont les dispositions fondamentales de la loi tunisienne qui entra en application immédiatement après l'intervention française et sous l'impulsion du général Forgemol.

Dès 1883 on commença à recruter dans une partie du domaine beylical, puis la loi fut étendue peu à peu à tout le territoire.

Le nombre des jeunes gens appelés, faible au début, a été amené progressivement jusqu'à 12 0/0 du chiffre des inscrits sur les listes de recrutement.

Pour une population de 1.500.000 (1), on en incorpore actuellement 3.000. Avec une durée du service fixée à trois ans, on obtient ainsi 9.000 hommes de troupes indigènes répartis entre le 4e régiment de tirailleurs (huit bataillons), le 4e régiment de spahis et entre les corps et services français de la division d'occupation. Le remplacement permet d'entretenir, sans bourse délier pour l'Etat, 35 0/0 d'anciens soldats dans les régiments. Avec l'encadrement français, ce noyau de professionnels donne une valeur très sérieuse à nos corps indigènes de Tunisie.

Enfin, depuis 1904, les réserves tunisiennes ont été organisées. Des convocations ont eu lieu avec succès et l'on fait état des réserves dans des formations mobilisées.

Un rapprochement entre nos institutions militaires en Algérie et en Tunisie amène naturellement à penser qu'il serait possible d'étendre à l'Algérie le système de recrutement employé avec succès dans la Régence.

Dans une lettre datée de septembre 1907,

(1) La population de la régence est de 1.700.000 habitants environ ; mais la ville de Tunis, qui compte près de 170.000 indigènes, jouit encore de l'immunité de service.

M. Messimy posait la question au ministre de la Guerre en appelant son attention sur l'intérêt qu'il y aurait à obtenir des indigènes un effort militaire beaucoup plus important. Il demandait qu'une commission fût envoyée en Tunisie et en Algérie pour étudier sur place les moyens d'arriver à une solution.

La commission fut constituée en octobre 1907. Elle reçut du ministre des instructions très larges ne préjugeant la valeur d'aucun système de recrutement. Elle devait « étudier en Algérie les moyens d'augmenter la participation des indigènes au service militaire ».

Cette commission a déposé en mars 1908 un rapport très complet qu'il eût été désirable de voir publier et dont les conclusions peuvent se résumer de la façon suivante :

En Tunisie. — Le recrutement par voie d'appel fonctionne d'une façon très satisfaisante. Il est accepté par les populations indigènes et pour ainsi dire passé dans les mœurs.

Sans inconvénients d'ordre politique ou économique, on peut, dans un laps de temps très court, augmenter d'un tiers le contingent annuel. En même temps, l'organisation des réserves doit être poursuivie.

Par cet ensemble de mesures on obtiendrait rapidement :

12.000 hommes de troupe (active),

15.000 à 18.000 hommes de troupe (réserve).

Au total, 30.000 hommes.

En Algérie. — Le recrutement par voie d'engagements peut être développé dans une certaine mesure. Mais il n'est pas susceptible d'un rendement suffisant.

La capacité d'engagement du pays a, en effet, une limite qui varie suivant son degré de prospérité économique et avec les avantages pécuniaires que l'on peut consentir aux engagés.

Pour obtenir une augmentation importante de nos troupes indigènes, il est nécessaire d'établir un mode de recrutement par voie d'appel, basé sur le principe de l'obligation du service.

Cette mesure ne serait d'ailleurs que la régularisation et l'adaptation appropriée aux nécessités de l'époque actuelle d'un droit que de tout temps les indigènes ont reconnu au souverain. Ce droit, nous en avons usé pendant toute la première partie de l'occupation, nous l'exerçons encore maintenant sous forme de convocations, chaque fois que le gouvernement le juge nécessaire.

Le principe de l'obligation du service étant admis, le recrutement par voie d'appel à établir en Algérie devrait être basé sur les données suivantes :

1° Faire l'appel, par tirage au sort, d'un certain nombre de jeunes gens représentant une minime partie du contingent inscrit;

2° Grouper les appelés en régiments distincts des régiments actuels;

3° Autoriser le remplacement. Accorder des dispenses aux soutiens de famille;

4° Attribuer éventuellement une prime aux appelés en fin de service, sans autre avantage pécuniaire.

Age d'appel, dix-neuf ans. Durée du service, trois ans.

Diverses mesures étaient en outre prévues pour assurer le fonctionnement des appels parallèlement aux engagements et sans nuire à ceux-ci.

Quelques objections ont été présentées lorsque le recrutement par appels en Algérie a été mis en question.

Dans les milieux algériens surtout, une certaine émotion s'est manifestée à l'annonce d'un projet que nos compatriotes d'Algérie supposaient devoir aboutir à un service militaire général des indigènes, analogue à celui qui fonctionne en France.

Cette masse d'hommes instruits du métier des armes paraissait devoir constituer un grave danger pour la sécurité de la colonie, quand ils seraient rendus à l'existence des tribus, leur service militaire accompli.

Les Français d'Algérie craignaient aussi qu'en échange de cette charge nouvelle on en vînt à accorder quelque jour aux indigènes des droits politiques identiques aux leurs, concession qui, à un moment donné, pouvait devenir une menace sérieuse pour la suprématie française.

On parlait aussi d'un renchérissement de la main-d'œuvre, de résistances locales, etc.

Fondées lorsqu'elles s'adressaient à un projet de conscription générale, ces objections perdaient de leur gravité en présence du système d'appels prudent et modéré, sagement équilibré par le remplacement administratif, proposé par la commission.

Mais il semble bien que pour se ressaisir complètement, l'opinion algérienne a besoin d'être rassurée autrement que par des paroles. La présence des troupes sénégalaises en Algérie aura, nous l'espérons, cet effet.

Les objections diverses que le projet de service obligatoire des indigènes algériens a pu susciter ont été étudiées d'une façon très complète dans le rapport de la commission et aussi dans le rapport de M. Cochery sur l'Algérie-Tunisie, paru au commencement de 1909.

Notre honorable collègue a pensé qu'aucune de ces objections ne paraissait assez sérieuse pour empêcher la réalisation du projet :

Le projet, écrit-il, se présente dans son principe non seulement comme compatible avec les promesses faites aux indigènes, mais comme l'organisation même de la mise en pratique régulière d'une obligation à laquelle ils ont été soumis de tout temps... Si la question posée devant nos sujets musulmans est éludée maintenant, elle se représentera forcément dans un délai prochain; mais alors elle sera d'autant moins facile à résoudre que notre hésitation à l'heure présente n'aura pas manqué d'être interprétée comme une renonciation à l'exercice de notre droit, partant comme une insigne faiblesse.

Le gouvernement, après examen du rapport de la commission et après avoir pris l'avis du gouverneur général de l'Algérie, en avait adopté les conclusions.

Par décret du 17 juillet 1908, le recensement des indigènes musulmans âgés de dix-huit ans était prescrit en Algérie. Ce recensement devait permettre de compléter par des renseignements statistiques précis les données du rapport de la commission, en même temps qu'il affirmait la décision du gouvernement,

Les instructions données par M. le président du Conseil pour la mise en application de ce décret montrent dans quel esprit le gouvernement entendait aborder la réforme du service militaire en Algérie :

Préoccupé, écrivait M. Clemenceau, par la diminution de la natalité en France et par la réduction correspondante des effectifs militaires, le gouvernement a chargé, comme vous le savez, une commission d'études de rechercher s'il ne serait pas possible de faire appel, dans l'intérêt de la défense nationale, aux ressources en hommes qu'offrent nos possessions de l'Afrique du Nord.

Cette commission, dont les travaux vous ont été communiqués, n'a pas pensé que le système de recrutement par voie d'engagements le seul en usage jusqu'à ce jour en Algerie, puisse fournir des effectifs en nombre suffisant pour faire face aux besoins de la métropole.

Aussi, tout en rendant un hommage très justifié à un régime qui a permis la constitution de corps de troupes remarquables, la commission a-t-elle cru devoir proposer l'extension à l'Algérie du mode de recrutement par voie d'appels tel qu'il est fait en France à quelques réserves près.

Vous avez bien voulu, dans un rapport en date du 12 mars dernier, me signaler les mouvements que vous paraissait devoir susciter le système de la conscription. Mais vous n'avez point contesté, vous avez admis la légitimité du principe et la possibilité de le mettre en pratique, moyennant certaines dispositions appropriées. C'est en conformité avec votre avis et sur les conclusions de la commission que le gouvernement vient de donner son adhésion à l'application, en Algérie, parallèlement au recrutement par voie d'engagements, du recrutement par voie d'appels.

Poursuivi dans sa réalisation avec une méthode sage et persévérante, il nous donnera dans quelques années les effectifs qui nous font défaut.

Le recensement s'est effectué au cours du dernier hiver sans incidents sérieux, on peut même dire avec une facilité qui a montré l'esprit de soumission de la population indigène, aussi bien que la sûreté de méthode de l'administration algérienne.

Les résultats statistiques ont fait ressortir l'abondance de la matière recrutable : 73.000 indigènes figuraient sur les listes de recensement comme nés en 1890, 55.000 comme aptes *a priori* au service armé.

Nous ne voulons préjuger en rien de la proportion du nombre des recensés qu'il y aurait lieu d'incorporer, mais nous donnerons à titre de renseignement les chiffres suivants, tels qu'ils ressortent des travaux de la commission et des résultats du recensement opéré.

En incorporant pour débuter 2.500 hommes, soit à peu près la valeur de quatre bataillons, on ne prélèverait même pas sur la population indigène de l'Algérie le 3 4/200 du total des indigènes recensés.

Le tableau ci-dessous indique quel serait l'effort nécessaire pour arriver à constituer un corps de 24.000 hommes au moyen du système de recrutement par voie d'appels proposé par la commission et en suivant une marche progressive (1) :

ANNÉES	NOMBRE réel des appelés (déduction faite des remplaçants)	POUR CENT réel des incorporations par rapport au nombre des inscrits	EFFECTIF réalisé (un tiers de remplaçants)
1re	1.560	2 12	2.400
2e	1.560	2 12	4.800
3e	1.560	2 12	7.200
4e	2.080	2 83	8.000
5e	2.080	2 83	8.800
6e	2.340	3 19	10.000
7e	2.340	3 19	10.400
8e	4.680	6 38	14.400
9e	4.680	6 38	18.000
10e	4.680	6 38	21.600
11e et suivantes	5.200	7 09	24.000

(1) Sans faire état de l'accroissement constant de la population indigène (1/3 en trente ans).

On voit d'après ce tableau que pour arriver à 24.000 hommes il suffirait d'incorporer 7 0/0 des jeunes gens recensés, compte tenu des remplaçants. Ce serait donc un effort très minime demandé à la population indigène.

Si à côté de ces 24.000 hommes nous maintenons les 16.000 hommes obtenus aujourd'hui par les engagements, c'est 40.000 hommes de troupes de pied de paix que fourniraient les 5 millions d'indigènes de l'Algérie.

Avec une méthode prudente analogue à celle qui a été suivie en Tunisie, on arriverait dans un délai de quelques années à la constitution de réserves, ce qui permettrait au système de recrutement par voie d'appels d'atteindre son développement complet et de doubler au moins en cas de guerre son rendement du pied de paix.

Les chiffres ci-dessus n'ont toutefois d'autre signification que celle d'un résultat de statistique et l'effectif à constituer en éléments indigènes ne peut être déterminé que par une étude minutieuse de nos besoins au point de vue militaire et d'autre part des possibilités ou facilités plus ou moins grandes du recrutement au point de vue de notre politique algérienne.

Les résultats de tous les travaux entrepris et de tous les projets élaborés jusqu'ici semblent d'ailleurs devoir être modifiés pour tenir compte de ce nouvel élément du problème que nous allons examiner à son tour : l'organisation de troupes noires et le recrutement des indigènes de l'Afrique Occidentale Française.

De toute façon, nous estimons que nous devons agir en Algérie avec la plus grande prudence et que, quel que soit l'effectif dont l'incorporation sera décidée, nous ne devons la réaliser que très progressivement et en n'appelant au cours des premières années qu'une faible proportion des jeunes gens recensés.

(*A suivre.*)

LE COLONIAL SURVEY COMMITTEE

ET LES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES DANS L'AFRIQUE ANGLAISE

On sait que, depuis 1905, il existe au Colonial Office, sous le nom de *Colonial Survey Committee*, un service chargé de donner des avis au secrétaire d'Etat pour tout ce qui concerne les travaux de topographie à poursuivre dans les colonies et pays de protectorat, et de préparer la publication de cartes établies sur les données recueillies par les divers services de topographie de chaque colonie. En résumant ici même, il y a trois ans (1), le rapport dressé par le Comité sur ses premiers travaux, nous avions, en quelques mots, indiqué les motifs qui avaient justifié cette création et rappelé l'urgente nécessité qu'il y a dans les pays neufs à posséder une représentation graphique aussi détaillée que possible des accidents du terrain. L'apparition récente du quatrième rapport (2) du Comité nous fournit aujourd'hui l'occasion de parler à nouveau de cet intéressant organisme. Son activité, qui en principe devait s'appliquer surtout à l'Afrique tropicale, s'est étendue peu à peu à l'en-

(1) Voir le Bulletin de janvier 1907, p. 30.
(2) Cd. 4448.

semble de l'Empire colonial anglais, Australie, Inde et Canada exceptés, mais nous nous bornerons à relever dans le document que nous avons sous les yeux les renseignements qui concernent l'Afrique anglaise. Ils nous serviront à présenter aux lecteurs du Bulletin un relevé aussi sommaire que possible des principaux travaux de topographie effectués l'année dernière dans cette partie du Continent noir.

Durant l'année qui s'est terminée au 31 mars 1909, il a été procédé dans l'Afrique anglaise à des levers topographiques (1) couvrant une superficie totale de 28.000 milles carrés (environ 72.800 kilomètres carrés). Dans ce chiffre ne sont pas compris les levés effectués par les commissions de délimitation qui ont opéré sur diverses frontières, et dont nous parlerons plus loin, non plus que 13.000 milles carrés levés dans la Nigeria du Sud, mais qui exigeront un travail de revision minutieux.

Ce total de 28.000 milles se décompose ainsi qu'il suit :

Gold Coast	150	milles carrés
Basoutoland	2.500	—
Colonie du Cap	14.500	—
Colonie du Fleuve Orange	7.100	—
Afrique orientale	630	—
Ouganda	3.200	—

C'est, on le voit, dans l'Afrique australe qu'ont été effectués les travaux les plus considérables (2), c'est au reste la région où les opérations topographiques offrent, en raison de la nature du pays, le minimum de difficultés.

En outre des levés sommaires ont été effectués dans le Soudan anglo-égyptien (notamment dans le bassin de l'Atbara), au Nyassaland, à Sierra-Leone.

Nous faisions observer que, dans le total de 28 000 milles carrés que représentent les levés effectués en 1908 1909 dans l'Afrique anglaise, ne figuraient pas les surfaces reconnues par les missions de délimitation Celles-ci n'ont opéré que sur deux frontières, sur la frontière Nigeria-Cameroun d'une part, sur la frontière Abyssinie-Soudan, Afrique orientale d'autre part.

La première qui était sous la direction du lieutenant-colonel G.-F. Whitlock opéra de concert avec une commission allemande dont le chef fut dans la première campagne, du début des travaux jusqu'au 19 avril 1908, le major Haering et durant la deuxième à partir du 19 octobre 1908, l'*Ober-lieutenant* von Stephani. Le Bulletin s'est assez souvent occupé des travaux de cette commission pour que nous n'ayons à y revenir. Disons seulement que, de Yola au Tchad, elle put déterminer environ 320 milles de frontière (515 kilomètres environ) et lever près de 4.000 milles carrés (10.600 kilomètres carrés) de terrain.

La commission, chargée de délimiter la frontière entre l'Abyssinie d'une part et le Soudan anglo-égyptien et l'Est africain anglais d'autre part, avait été nommée en exécution du traité anglo-abyssin du 7 décembre 1907 (3). Placée sous la direction du major C.-W. Gwynn, du génie, qu'assistaient un commissaire-adjoint, le capitaine R.-L. Waller, également du génie, un médecin, le capitaine Drake Brockman, un officier chargé du service des transports, le capitaine Condon, et deux sous-officiers du génie: elle arriva en juillet 1908 à Diré-Daouah, où elle comptait se rencontrer avec les commissaires abyssins Mais la maladie empêcha Menelik de nommer ses représentants et les commissaires anglais poursuivirent seuls les opérations. Le compte rendu de celles-ci n'ayant encore du moins à notre connaissance, fait l'objet d'aucune publication, nous croyons devoir reproduire dans leur presque totalité les détails que donne sur ce sujet le rapport du C. S. C.

La commission emprunta, pour atteindre la frontière, la vallée du Oueb (4), reliant ainsi le confluent de la Daoua et du Ganale-Doria à Addis-Ababa — qui servit de base aux travaux du capitaine Maud en 1902-1903 — par une chaîne de triangles et par une ligne de latitudes et d'azimuths. Puis de ce confluent, se dirigeant vers l'Ouest, comme le pays ne se prêtait pas à la triangulation, elle leva la vallée de la Daoua et la plaine de Garre à la roulette et à la boussole. Elle ébaucha en même temps un itinéraire à travers les districts de Marehan au Sud de la Daoua et de l'Eil-Ouak. La frontière fut abornée depuis le confluent du Ganale et de la Daoua jusqu'au 30° 40′ Est de Greenwich. Plus à l'Ouest encore, les commissaires utilisèrent des traits caractéristiques de la géographie physique comme frontière. Il fallut toutefois construire quelques *cawns* sur les rives du lac Stéphanie. Ajoutons que la triangulation du capitaine Maud fut prolongée du lac Rodolphe jusqu'à l'extrémité méridionale de la frontière du Soudan anglo-égyptien par 6 degrés de latitude Nord et 35 degrés longitude Est de Greenwich. Enfin la vallée du Kibish et le plateau qui s'étend à l'Ouest furent levés à la planchette. plusieurs points de la route du major Austin et de Bottego étant déterminés à nouveau. Les commissaires rentrèrent par Kouffa à Addis-Ababa, puis à Diré-Daouah qu'ils atteignirent le 10 mai 1909, après avoir levé 3.000 milles (près de 5.000 kilomètres) d'itinéraires sur une moyenne d'une quinzaine de kilomètres de largeur.

Comme les années précédentes, on a joint au rapport du C. S. C. une carte montrant l'état d'avancement des travaux de délimitation des frontières des possessions anglaises en Afrique. Un signe spécial permet de distinguer, entre celles de ces frontières qui ont été délimitées sur le terrain, celles qui ont été l'objet d'un relevé topographique ou celles qui n'ont encore été fixées que sur le papier. Dans la première catégorie se rangent seulement la frontière entre Sierra-Leone et notre Guinée ; la frontière qui sépare la Gold-Coast de notre Côte d'Ivoire et du Soudan ; celle qui sépare le Dahomey des Nigerias ; entre l'Océan et le Niger; la partie comprise entre le Tchad et Yola de la frontière Cameroun-Nigeria. une petite portion de la frontière entre l'Est africain anglais et allemand; toutes les frontières entre l'Afrique orientale allemande, le Nyassaland et la Rhodesia (du lac Nyassa au lac Tanganyka); enfin sur 115 milles seulement la frontière entre la Rhodesia et l'Afrique orientale portugaise, au Nord du Limpopo. Nous n'énumérerons pas — car cela nous entraînerait trop loin — les frontières qui ont été déterminées sur le terrain, mais dont le tracé n'avait pas été encore ratifié en avril dernier; ce sont, au reste, toutes celles qui ne figurent ni dans la catégorie dont nous venons de nous occuper, ni dans la dernière (frontières fixées seulement sur le papier) laquelle comprend : la longue frontière entre notre Sahara et notre Congo d'une part, et le Soudan anglo-égyptien, d'autre part (déclaration du 21 mars 1899); toutes les frontières du Somaliland britannique; la frontière qui sépare l'Est africain portugais de l'Afrique australe anglaise au Sud du Limpopo; une partie de la frontière entre le Bechouanaland et l'Afrique allemande du Sud-Ouest, et entre cette dernière colonie et la colonie du Cap (fleuve Orange) ; enfin la frontière entre la Rhodesia, l'Angola et le Congo belge (1).

Charles Mourey.

(1) Nous ne nous occuperons pas des levés cadastraux conduits dans certaines colonies et sur lesquels on trouvera des détails dans le rapport lui-même.

(2) Durant les quatre dernières années il a été levé dans la colonie d'Orange et le Basoutoland un total de 113.000 milles carrés (environ 293.800 kilomètres carrés.)

(3) Voir dans le Bulletin de novembre 1908 : La délimitation de l'Ethiopie, par Aug. Terrier, et la carte jointe.

(4) C'est le Web des Anglais et des cartes de l'atlas Stieler.

(1) Pour être complet, il faut ajouter à la liste des frontières fixées seulement sur le papier une petite pointe que fait l'Ouganda au Sud-Ouest, entre le Congo belge d'une part et l'Afrique orientale d'autre part.

LE MAROC AU PARLEMENT

Le Parlement s'est de nouveau occupé du Maroc à la fin de décembre.

A la Chambre des députés, au cours de la discussion sur le budget des Affaires étrangères, le 27 décembre, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait les déclarations suivantes :

Les difficultés que nous avions au Maroc avec l'Allemagne et qui, parfois, ont eu le caractère de gravité que vous connaissez, se sont aplanies; vous savez dans quelles conditions.

Un accord a été signé aux termes duquel nous avons promis de sauvegarder dans l'empire chérifien l'égalité économique et, par suite, de n'y pas entraver les intérêts industriels et commerciaux allemands. Le gouvernement allemand, de son côté, nous a déclaré qu'il ne poursuivait au Maroc que des intérêts économiques; qu'il reconnaissait que, dans ce pays, les intérêts politiques particuliers de la France étaient étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure et qu'il était décidé à ne pas entraver ces intérêts.

Comme je l'ai dit récemment, et comme cela résulte des déclarations solennelles faites depuis à la tribune du Reichstag, la conséquence de cet accord, loyalement pratiqué de part et d'autre, a été une détente immédiate dans les rapports des deux pays qui l'ont conclu.

Il en est résulté aussi une amélioration générale de la situation diplomatique de l'Europe. Non pas qu'on y ait mêlé, j'insiste sur ce point, aucune question autre que celle qui faisait l'objet de cet accord; je sais qu'on soutient et qu'on croit volontiers le contraire et, malheureusement, toutes les dénégations n'y font rien : on mêle à l'accord franco-allemand des questions de toute espèce, on prétend que nous y avons introduit — pensée qui ne nous est jamais venue — tantôt des négociations relatives au chemin de fer de Bagdad, tantôt des pourparlers s'appliquant à des affaires qui intéresseraient l'Autriche. Tout cela, Messieurs, est inexact; il n'a été question dans l'accord intervenu entre l'Allemagne et nous que de l'affaire du Maroc qui en a fait l'objet unique. (*Très bien! très bien!*)

Cet accord avait été précédé quelques mois auparavant, comme on l'a rappelé, de la signature d'un compromis d'arbitrage portant sur une question qui, un instant, avait paru susceptible d'entraîner les plus dangereuses complications. Elle s'est dénouée par cette procédure de la façon la plus satisfaisante et la plus honorable pour les deux parties. C'est ainsi que deux grandes nations ont, par des négociations répondant à leurs intérêts réciproques et par l'application de ce grand principe de paix et d'équité qui, plus particulièrement grâce à nous, se répand chaque jour dans la jurisprudence internationale, apporté une garantie nouvelle à la paix du monde.

Le Maroc, au sujet duquel nous nous étions déjà concerté avec l'Angleterre et avec l'Espagne et qui a fait l'objet de décisions de la conférence d'Algésiras, a cessé, comme on l'a dit, d'être une cause d'inquiétude pour l'Europe, et tous les gouvernements s'en sont trouvés satisfaits.

Est-ce à dire, comme l'indiquait M. Cochin, que nous ne rencontrerons plus de difficultés au Maroc? Ah! je le voudrais, Messieurs, surtout pour moi-même tant que j'aurai l'honneur de détenir le portefeuille qui m'est confié. Mais vraiment, je dépasserais ma pensée si je vous donnais cette assurance. Je crois que nous rencontrerons encore des difficultés dans le développement de notre politique marocaine. Dans tous les cas un certain nombre ont déjà été résolues. Et je puis faire connaître à la Chambre que nous sommes tombés d'accord d'une façon complète avec l'ambassade du sultan Mouley Hafid à Paris sur les conditions que j'ai eu l'honneur d'indiquer à la tribune dans le récent débat sur le Maroc. (*Applaudissements.*)

Au Sénat, le 28 décembre, une discussion plus étendue s'est engagée à propos du vote des crédits supplémentoires concernant les opérations militaires au Maroc.

En réponse aux critiques de M. de Lamarzelle, le ministre a prononcé le discours suivant :

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je m'excuse tout d'abord, dans l'état de fatigue où je me trouve à la suite des débats prolongés de la Chambre des députés sur le budget des Affaires étrangères — auquel je prenais part encore ce matin — de ne répondre que très brièvement, et peut-être d'une manière insuffisante, à l'éloquent discours que vient de prononcer mon honorable collègue M. de Lamarzelle.

Aussi bien j'ai déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de discuter devant le Sénat les allégations qui viennent de se produire et d'obtenir l'approbation de cette assemblée comme celle de la Chambre des députés, y compris les amis de M. de Lamarzelle, lorsque la question du Maroc a été portée à la tribune.

M. MAURICE ROUVIER. — Quand nous sommes allés à Algésiras, c'est avec l'adhésion de l'unanimité de la Chambre des députés, et le jour où j'ai exposé les raisons pour lesquelles nous y allions, personne n'a même demandé la parole.

M. DE LAMARZELLE. — Je ne parle qu'en mon nom personnel. Du reste, chaque fois que la question a été posée, j'ai demandé la parole. En ce qui concerne Algésiras, il était impossible de n'y pas aller, étant donné le traité franco-anglais. Toutes les fautes découlent de ce traité.

M. LE COMTE DE GOULAINE. — Nous l'avons assez combattu.

M. MAURICE ROUVIER. — Dans tous les cas, dire que le fait d'avoir été à Algésiras a été la plus grande humiliation pour la France est un non-sens, quel que soit celui qui l'a dit.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — C'est M. Clemenceau qui l'a dit.

M. MAURICE ROUVIER. — Ce n'est pas exactement ce qu'il a dit.

M. DE LAMARZELLE. — Je vous demande pardon.

M. MAURICE ROUVIER. — Nous sommes d'accord sur ce qu'il a voulu dire, n'est-ce pas? (*Exclamations et rires à droite.*)

M. LE MINISTRE. — Ce qui détruit, à mon avis, toute l'argumentation que l'honorable M. de Lamarzelle vient d'apporter à la tribune, c'est qu'il a complètement oublié ou méconnu les conditions dans lesquelles nous sommes allés au Maroc.

Nous ne sommes jamais allés au Maroc pour y rester, pour en faire la conquête (*Interruptions*), pour y maintenir nos troupes; nous y sommes allés, je le rappelle, dans les conditions suivantes :

Nous avons pris Oudjda comme un gage, à la suite de l'assassinat du Dr Mauchamp. Nous avons déclaré que nous le garderions jusqu'à ce que toutes les satisfactions que nous avions réclamées fussent obtenues. Nous n'avons pas encore obtenu ces satisfactions. Nous occupons encore Oudjda.

Nous sommes allés à Casablanca à la suite du massacre d'un certain nombre de Français et d'étrangers par des Marocains.

Nous y sommes allés également pour obtenir les satisfactions que nous avons réclamées. Ces satisfactions, nous ne les avons pas encore obtenues; nous occupons encore Casablanca.

Nous avons toujours dit que nous respecterions à la fois nos conventions particulières avec le makhzen, nos traités et nos conventions avec les puissances; nous nous sommes constamment conformés aux déclarations que nous avions portées à la tribune.

L'honorable M. de Lamarzelle me dit : « C'est le gouvernement français qui a fait le succès de Mouley Hafid. »

Le gouvernement n'a fait que se conformer aux indications du Parlement, à ses obligations internationales aussi bien qu'à ses conventions particulières, en évitant avec le plus grand soin de s'introduire dans les difficultés intérieures du Maroc, de se mêler aux querelles qui divisaient les populations indigènes et de s'engager par là dans une aventure dont nous pourrions difficilement aujourd'hui entrevoir la fin.

Ce n'est pas moi seul, messieurs, qui ai la responsabilité de cette politique.

M. DE LAMARZELLE. — C'est ce que je vous ai dit.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — C'est votre prédécesseur.

M. LE MINISTRE. — Je la revendique pour ce qui me concerne. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Je considère qu'elle me fait honneur autant qu'à ceux qui l'ont assumée, et parmi eux se trouve M. Ribot, qui a pris part d'une façon éclatante aux débats de la Chambre des députés.

Mon honorable collègue est, en effet, souvent monté à la tribune — et toujours avec succès — pour nous demander de ne pas intervenir dans les difficultés intérieures du Maroc, de ne pas nous mêler à ses querelles intestines et de conserver la neutralité.

Je me trouvais, d'un côté, en présence de ceux qui disaient : « Soyez neutres », et, de l'autre côté, en présence de ceux qui disaient : « Il faut combattre le prétendant qui

dispute le trône à Abd el Aziz. » J'ai conservé la neutralité, et j'estime que j'ai pris à cette occasion l'attitude qui correspondait le mieux aux intérêts de la France ; j'estime que j'ai rendu service à mon pays. C'est ainsi, en effet, que j'ai préparé les solutions dont je parlerai tout à l'heure et qui sont des plus honorables pour le Parlement, pour la France, aussi bien que pour le gouvernement. (*Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.*)

Maintenant l'honorable M. de Lamarzelle me dit : « Votre influence sur le Makhzen sera bien peu de chose le jour où il sera appelé à reprendre la direction complète des affaires du Maroc. Vous avez préparé le succès de Mouley Hafid en lui permettant de traverser un territoire que vous occupiez, alors qu'il vous était facile de l'en empêcher et que le général d'Amade vous avait offert de s'emparer de sa personne. »

J'ai, de ma place, répondu à cette allégation, et je confirme la déclaration que j'ai faite. Jamais le général d'Amade ne nous a fait une telle proposition, qui aurait été en contradiction formelle avec les instructions qui lui ont toujours été données. En outre, jamais Mouley Hafid n'a traversé la Chaouïa, jamais il n'est passé sur un territoire occupé par les troupes françaises.

Lorsque M. de Lamarzelle prétend que nous avons refusé à Abd el Aziz, sultan légitime du Maroc, de traverser la Chaouïa, il commet encore une inexactitude.

Nous ne pouvions donner à Abd el Aziz notre concours militaire pour diriger une opération déterminée contre Mouley Hafid. Une fois de plus, ce faisant, nous sommes restés fidèles aux déclarations que nous avions toujours faites aussi bien devant la Chambre que devant le Sénat.

Mon honorable collègue nous dit encore que notre crédit sera d'un faible poids au regard de Mouley Hafid ; il invoque un certain nombre de considérations sur lesquelles je me suis expliqué à la tribune de la Chambre des députés. il parle des atrocités qui ont été commises par le sultan et contre lesquelles nous n'avons rien pu faire. Permettez-moi, mon cher collègue, de vous rappeler d'abord. contrairement à une allégation partie des bancs de la droite, que notre intervention s'est produite, aussitôt que nous avons connu ces atrocités, et qu'elle s'est exercée, non seulement comme vous avez pu le croire d'après les documents publiés, d'accord avec le corps diplomatique, mais encore par l'intermédiaire de notre consul. Lorsque notre représentant, M. Gaillard, est allé demander à Mouley Hafid, au nom de la France, de s'abstenir de procédés de ce genre, lorsqu'il est allé lui dire que notre mission militaire ne pourrait plus coopérer aux opérations de ses méhallas, si de pareilles barbaries se renouvelaient, ce jour-là il a obtenu une réponse satisfaisante ; c'est plus tard, quand une démarche a été faite par le corps diplomatique, que Mouley Hafid, revenant sur ses déclarations, s'est prononcé de la façon à la fois ironique et barbare qu'a rappelée M. de Lamarzelle et que j'ai été le premier à flétrir à la tribune de la Chambre des députés. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

Notre honorable collègue dit au gouvernement : « Vous n'aurez pas d'influence sur le Makhzen; vous n'obtiendrez pas les satisfactions que vous demanderez à Mouley Hafid ; comment feriez-vous pour les obtenir? »

Mais, messieurs, sommes-nous dépourvus de gages au Maroc? N'en possédons-nous pas et de fort importants? Est-ce que nous avons évacué la Chaouïa? Est-ce que nous avons évacué Casablanca? Est-ce que, enfin, nous avons évacué Oudjda?

M. DE LAMARZELLE. — Pardon! monsieur le Ministre, je vous ai dit que tant que nos troupes seraient là...

M. LE MINISTRE. — Eh bien?

M. DE LAMARZELLE. — ... On pourrait être tranquille; c'est pourquoi l'évacuation est impossible.

M. LE MINISTRE. — Les troupes ne partiront que quand nous aurons en fait obtenu les satisfactions que nous réclamons. (*Applaudissements ironiques à droite.*)

M. DE LAMARZELLE. — Nous sommes d'accord ! C'est ce que nous voulions vous faire dire!

M. LE MINISTRE. — Nous avons toujours été d'accord sur ce point. ce n'est pas l'honorable M. Ribot qui me contredira; tant que les raisons de notre intervention subsisteront, nous ne pourrons abandonner les gages que nous avons pris au Maroc; nous n'y renoncerons qu'après avoir obtenu les satisfactions que nous avons réclamées le jour où nous nous en sommes emparés. Nous ne l'avons pas laissé ignorer au sultan.

On croirait véritablement que Mouley Hafid a conquis son trône sans aucune espèce de condition, qu'il a été reconnu par la France et par l'Europe sans que nous eussions été appelés à participer à cette reconnaissance et à faire connaître les satisfactions auxquelles nous la subordonnions! C'est le contraire de la vérité. C'est le contraire de ce que j'ai constamment répété dans les débats très nombreux sur la question marocaine auxquels j'ai été appelé à prendre part.

L'Europe tout entière a causé avec nous lors de l'avènement de Mouley Hafid et ne l'a reconnu qu'avec la promesse formelle que les conditions posées seraient tenues.

C'est à la suite des déclarations du sultan du Maroc promettant solennellement de se conformer aux obligations que réclamait de lui l'Europe qu'il a été reconnu à la fois par l'Europe et par la France.

M. DE LAMARZELLE. — Il les a bien tenues !

M. LE MINISTRE. — Nous allons voir.

Nous sommes entrés en négociations avec le sultan. J'ai déjà fait connaître par le détail, dans les discussions de la Chambre, les conditions que nous avons posées pour arriver à une entente; vous en avez résumé quelques-unes tout à l'heure, mon cher collègue : permettez-moi de les préciser.

Les questions que nous avions à poser à Mouley Hafid pour arriver à une entente entre son gouvernement et le gouvernement français se rapportaient à la question de la Chaouïa, à la question de Casablanca, à la question du règlement de la frontière algéro-marocaine et enfin à la question de l'emprunt.

Nous avons toujours dit et nous n'avons cessé de répéter que nous n'entendions pas rester indéfiniment dans la Chaouïa. Nous avons été appelés à formuler les conditons dans lesquelles pourrait être faite l'évacuation du territoire marocain et nous avons subordonné cette évacuation à l'installation d'une force makhzénienne capable de maintenir l'ordre dans la province. Vous dites : « Cela ne se fera pas et alors nous ne partirons pas. » Je réponds : lorsque nous aurons constaté *de visu* que l'ordre règne dans la Chaouïa, nous en partirons.

M. LE COMTE DE TRÉVENEUC. — Alors, nous sommes là à perpétuité.

M. LE MINISTRE. — En ce qui concerne Casablanca, nous avons déclaré — et nous ne pouvions pas faire autre chose — que Casablanca restait une ville marocaine et que nous n'avions pas l'intention de l'occuper indéfiniment. Mais l'évacuation ne pourra être faite que lorsque l'organisation prévue pour la Chaouïa sera en état d'assurer l'ordre d'une manière efficace et quand toutes les satisfactions auront été données à nos réclamations, notamment en ce qui concerne le remboursement de nos dépenses militaires.

Vous me reprochiez d'avoir oublié ce point, je vous prouve que c'est une des conditions essentielles imposées à Mouley Hafid.

En ce qui touche la frontière algéro-marocaine, nous avons dit que nous attendions l'exécution des accords qui nous lient avec le gouvernement marocain. Ces accords nous suffisent. Nous avons demandé au gouvernement marocain de désigner un haut commissaire « avec les pouvoirs nécessaires pour exercer ses attributions d'accord avec un haut commissaire français ».

M. de Lamarzelle nous a dit :

« Vous avez envoyé à Oudjda un représentant de la légation française de Tanger et vous avez ruiné de la sorte l'action militaire du général Lyautey. »

Mais vous savez comme moi qu'Oudjda est une ville marocaine, un territoire marocain ; c'est le gouvernement marocain qui administre Oudjda. Nous y sommes, nous possédons ce gage, nous y avons des troupes, mais l'administration se fait, d'une façon régulière, par l'intermédiaire d'un commissaire représentant la légation de France, placé sous les ordres du général Lyautey.

M. DE LAMARZELLE. — Je ne vous blâme pas d'avoir nommé un commissaire, mais je vous blâme d'avoir dit à ce commissaire d'arrêter les opérations militaires!

M. LE MINISTRE. — Je n'ai jamais dit chose pareille!

M. DE LAMARZELLE. — Relisez le rapport Doumer!

M. LE MINISTRE. — Vous savez très bien, monsieur de

Lamarzelle, que les rapporteurs ont la responsabilité, pour ce qui les concerne, de ce qu'ils écrivent, mais qu'ils n'engagent que leur propre responsabilité.

Je n'ai pas relevé ce passage du rapport dont vous avez donné lecture tout à l'heure, mais il est en contradiction avec les instructions du ministère des Affaires étrangères, instructions que j'ai lues d'une façon complète à la tribune de la Chambre des députés et qui ont été approuvées par tout le monde, y compris la plupart de vos amis de la droite!

Je reviens à la question de la frontière algéro-marocaine. Je disais que nous avions demandé la désignation d'un haut commissaire marocain avec pouvoirs nécessaires pour qu'il exerce ses attributions d'accord avec le haut commissaire français.

Nous avons demandé également la création de forces de police placées sous les ordres d'instructeurs français pour assurer l'ordre. Puis, nous avons demandé la création des marchés prévus dans les accords, la perception des taxes prévues dans les ententes. Et qu'avons-nous dit? Nous avons dit à Mouley Hafid : « Prenez garde! Ces accords ont été conclus dans une entente commune entre votre prédécesseur et nous! vous êtes appelé à participer à leur exécution, c'est une collaboration entre les deux gouvernements qui a été décidée, mais si vous vous abstenez de nous apporter votre collaboration, nous serons amenés à exécuter les accords tout seuls! »

Voilà le langage que nous avons tenu à Mouley Hafid.

J'arrive à la question de l'emprunt! Le Makhzen nous a fait connaître que le total de ses dettes s'élève à environ 80 millions. Nos dépenses militaires ont été de 70 millions.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Jusqu'au mois de juin!

M. LE MINISTRE. — Jusqu'au mois de juin. Nous avons dit au Makhzen : « En ce qui concerne l'emprunt, l'opération financière de 80 millions qui est destinée à rembourser les créanciers étrangers en même temps que les créanciers français, nous ne pouvons vous promettre qu'une chose : c'est notre concours pour que cette opération s'effectue dans des conditions aussi bonnes que possible pour le Maroc. Nous n'avons, messieurs, nulle intention d'opprimer le Maroc, et nous interviendrons certainement auprès des grands établissements de crédits, auprès de la Banque du Maroc, qui sera appelée à effectuer l'emprunt, pour qu'elle le fasse dans des conditions honorables et aussi satisfaisantes que possible pour le gouvernement marocain.

Nous avons donc dit au Makhzen : « Nous ne pouvons que vous promettre notre concours pour vous faciliter le plus que nous pourrons cette opération; mais, en échange de ces bons offices, vous aurez naturellement à fournir les gages indispensables. En ce qui touche les 70 millions, chiffre de nos dépenses militaires, nous ne demanderons pas le remboursement immédiat de cette somme en capital ni même l'annuité représentative de ce capital au taux du crédit marocain, mais seulement au taux du crédit français. »

C'est, Messieurs, dans ces conditions, que les envoyés du sultan Mouley Hafid viennent de nous donner entière satisfaction.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Ils auraient été embarrassés de ne pas le faire.

M. LE MINISTRE. — Je trouve donc que l'honorable M. de Lamarzelle choisit assez mal son moment pour venir nous dire que nous n'avons aucune action sur le Makhzen, puisqu'il le fait précisément le jour où je suis en mesure de dire à la tribune du Sénat — à la suite de démarches prolongées et de négociations qui n'ont pas été sans de grosses difficultés — que sur tous les points nous avons obtenu satisfaction.

L'emprunt de 80 millions sera gagé sur les différents revenus disponibles du Makhzen, dont la gestion régulière sera surveillée par le service actuel du contrôle des douanes.

Ceci, Messieurs, est une des conditions essentielles de l'opération dont il s'agit.

Vous n'ignorez pas, en effet, que depuis que nous avons le contrôle des douanes, les revenus ont à peu près doublé. Avec l'extension de ce contrôle, nous pouvons être assurés d'avoir des recettes très supérieures à celles que donnent aujourd'hui les douanes marocaines.

D'autre part, les dépenses militaires françaises seront amorties au moyen d'annuités calculées au taux de l'intérêt français.

Ces propositions ont été acceptées par une lettre des ambassadeurs chérifiens dûment accrédités auprès du gouvernement français à la date du 21 de ce mois.

M. HALGAN. — Les pouvoirs sont-ils bien réguliers?

M. LE MINISTRE. — Si leurs pouvoirs n'avaient pas été réguliers, je n'aurais pas accepté leur lettre.

Je fais juge le Sénat d'une pareille question : il va de soi que je me suis fait donner par les représentants du sultan, qui sont en France depuis des mois pour traiter les questions que j'indique, l'assurance qu'ils étaient régulièrement autorisés à négocier dans les conditions où ils l'ont fait.

M. HALGAN. — Mais êtes-vous certain de la ratification? Nous ne sommes pas en face d'une nation civilisée, nous sommes en face de barbares.

M. LE MINISTRE. — Au cours des négociations, nous avons rappelé les satisfactions que nous réclamions pour les dommages causés à nos ressortissants; des promesses nous ont été faites : nous tiendrons la main à leur exécution. Des instructions formelles doivent, en outre, être données par le Makhzen à ses agents, pour la mise en vigueur de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras relatif aux contrats de propriété immobilière des étrangers.

M. de Lamarzelle nous dit : « Oui, là encore, vous avez des promesses. On promet de vous donner satisfaction pour vos ressortissants, mais vous avez constaté vous-même à la tribune de la Chambre que vous n'obteniez pas ces satisfactions. »

Cela prouve que je n'ai pas l'habitude de dissimuler la vérité. Oui, j'ai fait connaître à plusieurs reprises à la tribune de la Chambre l'état profondément regrettable de nos rapports avec le Makhzen, ce n'était pas toujours avec Mouley Hafid, car j'ai été appelé à faire les mêmes constatations à l'époque où Abd el Aziz était sultan du Maroc. Je l'ai fait récemment à propos de Mouley Hafid. Mais, est-ce que là encore nous ne sommes pas en possession de gages suffisants? Est-il question de quitter le Maroc avant que nous ayons eu satisfaction pour les dommages causés à nos ressortissants? On croirait que nous n'avons aucune espèce de moyens d'action sur le Makhzen.

Vous avez déclaré, me dites-vous, que vous n'aurez recours qu'à des moyens pacifiques. Sans doute et, là encore, je crois rendre service à mon pays, je crois inutile de le lancer, comme nous le ferions si nous vous écoutions, dans des aventures militaires au Maroc. (*Très bien! très bien! au centre et à gauche.*)

Nous ne recourrons qu'à des moyens pacifiques; je crois que nous en possédons assez, que le fait de notre occupation marocaine, que les accords que nous sommes en mesure de faire exécuter seuls si le sultan s'y dérobe, je crois que la direction que nous avons donnée aux affaires marocaines depuis le début de l'occupation, suffiront largement pour obtenir les satisfactions que nous avons réclamées.

Vous en avez profité, monsieur de Lamarzelle, pour faire la critique de notre situation diplomatique, pour parler de l'accord allemand dans des termes qu'il faut cependant que je relève, car moi aussi, je n'ai pas l'intention d'insister beaucoup sur ce sujet; mais vous en avez parlé dans des termes auxquels il faut que je réponde, parce qu'ils sont, bien malgré vous, en contradiction avec la vérité. Je puis vous donner l'assurance absolue, par des faits, que le gouvernement allemand se conforme de la façon la plus stricte à l'accord que nous avons conclu ensemble.

M. DE LAMARZELLE. — Je n'ai jamais dit le contraire.

M. LE MINISTRE. — Vous n'avez pas dit le contraire, mais vous avez indiqué qu'il allait en tirer de très grands avantages contre nous et que peut-être notre diplomatie allait se trouver en défaut vis-à-vis de lui.

M. DE LAMARZELLE. — Je n'ai jamais dit un mot de cela.

M. LE MINISTRE. — Eh bien! en quoi consiste cet accord? Il se résume d'une façon bien simple. Le gouvernement allemand nous a laissé notre liberté politique au Maroc, en échange de notre déclaration que nous n'entraverions en aucune manière ses intérêts économiques, et, depuis que cette déclaration a été échangée entre les deux gouvernements, ils ont exécuté de la façon la plus loyale leur entente. Il en est résulté, non pas seulement dans la situa

tion marocaine, mais encore dans la situation politique générale, une très grande amélioration, au point de vue diplomatique.

Vous ne vous êtes point contenté, mon cher collègue, de critiquer l'accord allemand, mais vous avez encore critiqué l'accord anglais. Je tiens, quant à moi, à en faire l'éloge.

L'accord anglais mérite d'être loué par tous ceux qui sont partisans de notre entente cordiale avec l'Angleterre, car il a été le point de départ de cette entente. Est-ce que cette entente a été inutile ?

C'est une tactique d'opposition, je le comprends, de venir mêler au débat sur le Maroc la critique de notre situation diplomatique.

M. de Lamarzelle. — Je ne fais jamais d'opposition politique à propos des affaires étrangères. (*Très bien !*)

M. le Ministre. — Je crois qu'il est très facile d'y répondre et je ne serai démenti par personne lorsque je dirai que notre situation diplomatique est excellente, contrairement à vos craintes et à vos allégations. Les rapports que nous entretenons avec tous les gouvernements sont excellents. Nous avons été appelés, grâce à ces rapports, à jouer un rôle fort important dans des conditions très difficiles, à un moment où la situation de l'Europe était assez menaçante et où l'entente entre certaines grandes puissances était nécessaire pour éviter de graves conflagrations.

Ce rôle-là, nous l'avons rempli et nous continuerons à le remplir. Il repose à la fois sur la loyauté qu'on a constatée dans notre politique, sur la sincérité avec laquelle nous avons pratiqué les conventions, les ententes et les accords qui nous liaient au Maroc en particulier ; il repose sur la confiance que nous avons inspirée à nos amis comme à la puissance alliée, sur les gages que nous avons donnés de notre force, de notre honnêteté et de notre loyauté diplomatiques. C'est une politique que nous continuerons et pour laquelle, j'en suis sûr, nous aurons non pas votre assentiment peut-être, mais l'assentiment du pays. (*Très bien ! très bien ! — Vifs applaudissements à droite et au centre. — L'orateur en regagnant son banc reçoit les félicitations d'un grand nombre de sénateurs.*)

Après des discours de MM. Gaudin de Villaine et Jenouvrier, les crédits ont été votés à l'unanimité.

LA GRANDE-COMORE

L'arrivée prochaine en France de Saïd Ali, l'ancien sultan de la Grande-Comore, ramène l'attention sur cette colonie, peu heureuse puisqu'elle a beaucoup d'histoires, et nous décide à publier la note suivante dans laquelle nous relevons avec satisfaction une tendance conciliante permettant d'espérer que cette question va être enfin résolue et la paix rendue à la Grande-Comore (1). *Cette colonie est intéressante, et quand le litige actuel sera réglé, nul doute qu'elle ne connaisse à son tour une ère de prospérité.*

La question de la Grande-Comore revient de temps à autre; elle est aujourd'hui d'actualité. Bien des légendes se sont créées, et il paraît opportun d'exposer la réalité des faits.

Il n'est pas inutile de rappeler la constitution géologique de l'île; nous y trouverons l'indication de ses ressources et de son avenir, et dans une certaine mesure l'explication de son histoire. De formation essentiellement volcanique, le sol s'est fait de coulées de laves successives échappées soit du grand cratère, le Caratala (2.400 mètres), soit des innombrables fissures qui ont surgi de tous côtés et à toutes les altitudes.

Le feu souterrain toutefois ne se manifeste plus qu'à intervalles très éloignés; la dernière éruption par 1.300 mètres sur le flanc nord du Caratala eut lieu en février 1904 et dura quatorze jours; les deux précédentes s'étaient manifestées vers 1879 dans la province sud de Badjini et vers 1865 sur Itsandra, côte ouest.

L'ensemble de l'île 60 kilomètres de longueur sur une largeur variable de 16 à 25 kilomètres présente un relief accentué; les plaines étroites dans la zone côtière sont le résultat de la désagrégation des anciennes laves.

La vigueur de la végétation tropicale a eu raison cependant de partie de ce sol ingrat, et, si les dernières coulées, noires et rougeâtres, sont entièrement arides, les laves anciennes, décomposées par la pluie et par le soleil, portent entre 700 mètres et 1.800 mètres des forêts et des herbages. Des défrichements, opérés par la déplorable méthode de l'incendie qu'employaient généralement les indigènes, leur ont permis au-dessous quelques cultures.

L'île ne possède pas une seule rivière; par les ravins descendant des sommets, l'eau coule rarement mais de façon torrentielle; les crues ne durent que 12 ou 24 heures, 36 heures au maximum dans les cas de cyclone. Dans la province de Badjini (Sud) et dans celle de Boudé (Nord-Ouest) existent deux petites sources d'un faible débit, insuffisantes même pour les villages environnants. Les indigènes recueillent l'eau de pluie dans les ravins et auprès de leurs cases ou de leurs maisons; dans quelques centres, des citernes publiques, généralement en mauvais état, se trouvent à côté des mosquées. Quelquefois, des boababs font office de réservoirs; les branches sont disposées en rigoles et l'eau de pluie est ainsi amenée et conservée dans le tronc de l'arbre précédemment creusé. Certains trous conservent l'eau de pluie qui y séjourne; au bord de la mer, des infiltrations donnent de l'eau relativement potable.

Malgré l'ingéniosité des moyens qui cherchent à y remédier, la sécheresse est redoutable pour les gens, pour les bêtes et pour les cultures. D'autre part, les orages et les cyclones sont aussi dévastateurs et le pays n'est pas remis des désastres du cyclone de 1908.

En raison des difficultés que présentaient les conditions du sol et du climat, les Comoriens, ou du moins ceux d'entre eux qui étaient les plus influents et les plus forts, avaient été naturellement amenés à user d'un moyen plus rapide et moins dur pour eux-mêmes de vivre et de prospérer, les traditions, la religion et leur nature aidant : ce moyen, c'était l'esclavage.

Les nobles et les Comoriens libres firent travailler la terre par les esclaves; et par la suite, le nombre des esclaves augmentant tant par les naissances que par les importations tirées de la côte d'Afrique, ils en firent le commerce.

Pratiquement, les Comoriens échangeaient leurs jeunes esclaves et principalement les jeunes filles contre des produits de toute sorte, les bœufs et le riz de Madagascar, les tissus et autres marchandises provenant de Zanzibar, de Mascate, de l'Inde ; puis il y eut la traite des hommes. La Grande-Comore était un entrepôt où l'on venait s'approvisionner de bras pour les cultures, de femmes pour les harems.

Les Comoriens avaient intérêt à fermer l'île aux

(1) Le projet de loi déclarant les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande-Comore colonies françaises est devant la Chambre depuis le commencement de 1907. Un rapport détaillé a été déposé le 14 juin 1907 par M. L. Vigouroux au nom de la Commission des affaires extérieures et coloniales. (Chambre, 1907, nº 1060.)

Européens qui devaient naturellement entraver ce commerce. D'autre part, les sultans, tout en tirant parti de l'esclavage, mais en rivalité incessante, cherchaient tour à tour dans des relations extérieures quelque supplément d'influence sur leurs compétiteurs. Dès 1854, des traités dits d'amitié avaient été passés avec les Anglais; Saïd Omar, père de Saïd Ali, et Saïd Ali lui-même, avaient vainement réclamé la protection française.

Tel était l'état des choses en 1884.

La situation politique intérieure explique l'accueil que reçut un naturaliste français, M. Humblot, chargé par le ministre de l'Instruction publique d'une mission scientifique aux Comores, lorsque celui-ci vint à la Grande-Comore. Le sultan Saïd Ali, sultan thibé ou suzerain, sentait le besoin pour se maintenir d'un appui étranger. De son côté l'explorateur, ayant pu pénétrer dans l'île et la visiter dans toutes ses parties, constata la luxuriante végétation de la forêt, là où la lave aride n'y mettait pas obstacle, et se persuada qu'avec de l'énergie et des capitaux une exploitation agricole avaient des chances de réussite.

De part et d'autre un accord semblait avantageux, et Saïd Ali donna à M. Humblot pleins pouvoirs pour traiter en France avec le gouvernement français.

Celui-ci hésita à être partie contractante, mais M. Humblot fut par lui encouragé à aller personnellement de l'avant, et le traité, préalablement examiné par le ministre des Affaires étrangères, fut solennellement passé entre le sultan et ses ministres d'une part et M. Humblot d'autre part, le 5 novembre 1885, en rade de Moroni, à bord de l'aviso le *Boursaint*, en présence du commandant du navire le lieutenant de vaisseau Marin-Darbel, aujourd'hui vice-amiral, et de son état-major.

Le traité stipulait notamment :

Article premier. — Son Altesse s'engage à ne donner son pays ou à ne le mettre sous aucun autre protectorat que celui de la France.

Art. 2. — Son Altesse donne à M. Humblot le droit d'exploiter dans l'étendue de l'île toutes richesses naturelles quelconques et toutes les terres qu'il voudra mettre en culture; ces terres sont données en toute propriété sans impôts ni location avec faculté à M. Humblot de pouvoir, s'il le juge à propos, former une ou plusieurs sociétés pour les différentes branches de l'exploitation de l'île.

Peu après Saïd Ali entreprit de réduire les Badjiniens rebelles à son autorité, mais ces opérations tournèrent à sa confusion et il ne dut qu'à une intervention militaire française d'échapper à ses adversaires. Un nouveau traité passé le 6 janvier 1886 à Moroni entre le sultan Saïd Ali et ses ministres et le gouvernement français représenté par M. Gerville-Réache, commandant de Mayotte, en présence du commandant et des officiers de l'aviso le *La Bourdonnais*, précisait la situation à l'égard de la France par son article premier : « Le gouvernement de Son Altesse, désirant assurer l'indépendance de la Grande-Comore et resserrer les liens d'amitié existant depuis si longtemps entre lui et la France, déclare accorder une situation prépondérante au gouvernement français dans les affaires de cette île, à l'exclusion de toute autre nation », et par son article 2, « il s'engage à ne céder aucune partie de territoire et à ne traiter avec aucune autre puissance sans avoir obtenu préalablement l'assentiment du gouvernement français », en même temps qu'il confirmait le traité du 5 novembre 1885 par son article 6 : « Son Altesse confirme par les présentes les concessions de terres ou autorisations d'exploiter données précédemment aux Français à la Grande-Comore et s'engage à faciliter dans l'avenir l'établissement de tous ceux qui viendront y habiter. »

Enfin certaines clauses du traité de 1885 ayant fait l'objet de réserves de la part du gouvernement français, un accord intervint pour leur modification ou leur suppression, et le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine et des Colonies écrivait à M. Humblot le 26 mai 1887 : « Les difficultés que pourrait soulever l'exécution de votre contrat étant désormais réglées, j'ai une entière confiance en votre patriotisme pour le maintien de l'accord qui vient de s'établir entre nous. »

La situation était donc bien établie tant à l'égard du gouvernement français qu'à l'égard de Saïd Ali. M. Humblot au cours de la même année 1887 constituait la Société de la Grande-Comore et en était nommé le directeur.

Le 2 décembre 1886 un résident français avait été installé à Moroni. La situation intérieure indigène restait troublée; les Badjiniens étaient toujours en effervescence, et il fallut encore une intervention française pour amener leur soumission. Saïd Ali tranquillisé crut son pouvoir personnel suffisamment restauré et entra en conflit avec le résident. Ces conflits du sultanat et de la résidence, de l'un ou de l'autre ou même des deux avec les colons, seront en partie l'histoire des années qui vont suivre; mais cet exposé n'a pas pour objet d'entrer dans le détail de pénibles incidents ni de faire des critiques rétrospectives.

Cependant, dès juin 1887, les travaux d'exploitation avaient commencé : défrichements, plantations de vanilles, caféiers, cacaoyers, etc., importation de bœufs de Madagascar, création à la lisière de la forêt du village de Nioumbadjou, où les colons s'installèrent; les troupeaux furent répartis dans les différents centres d'herbage; des cultures furent établies dans la plaine de Salimani.

En 1889, M. Humblot fut investi des fonctions de résident. Le calme régna quelque temps et les travaux furent poussés avec activité; une scierie à vapeur fut installée pour l'exploitation des bois; des routes furent créées.

L'agitation des indigènes recommença dans le courant de l'année 1890; dirigée contre le sultan, elle l'obligea à fuir.

Une nouvelle intervention militaire (août 1891) rétablit l'ordre, et Saïd Ali put réintégrer la Grande-Comore. Le 6 janvier 1892, il signait un nouveau traité donnant à la France une situation prépondérante dans l'administration du pays.

Il n'est pas téméraire de penser que Saïd Ali, impopulaire dans les milieux indigènes, diminué à ses propres yeux dans son orgueil de potentat jadis tout puissant, n'ait été l'instigateur plus ou moins avoué ou responsable des difficultés sans cesse soulevées. Les deux plus gros incidents d'alors furent les attentats perpétrés contre deux colons, MM. Legros et Humblot (juin et août 1893).

A la suite de ces faits, Saïd Ali abdiqua, mais cette abdication fut transformée en déchéance.

Le rôle de Saïd Ali est suffisamment caractérisé par ce que nous nous contenterons d'appeler ses variations. Chassé par ses sujets, rétabli par nous, ayant abdiqué une première fois, déchu, relégué à Diégo-Suarez, puis autorisé à résider à la Réunion, il est question pour lui d'une nouvelle abdication en échange d'honneurs et de compensations; mais ce sont questions politiques qui ne sont pas de notre compétence.

L'administration du pays fut alors exercée par un

conseil de cadis présidé par le résident. M. Humblot resta en fonctions jusqu'en 1896, date à laquelle il fut nommé résident honoraire.

Redevenu simple colon, il eut à compter avec la cordialité intermittente et l'humeur de ses nombreux successeurs.

Mais de nouveau je m'interdis sur ce point toute critique qui pourrait être interprétée comme une polémique et je me demande si l'atmosphère de l océan Indien n'est pas la coupable, qui détermine chez les uns et les autres de ceux qui la respirent, — je fais la part égale, — ces états d'âme souvent fâcheux du nommé Broussard, dont le Bulletin nous racontait récemment l'histoire.

En raison de la nouvelle organisation administrative, il était utile et désirable de fixer à son égard la situation de la société. C'est ce qu'a réglé la dépêche du ministre des Colonies en date du 9 avril 1897, complétée par la note interprétative dudit ministre des Colonies en date du 29 juin 1897, le tout formant convention acceptée par la société.

Cette convention fixait les dettes du sultanat envers la société et envers M. Humblot, décidait la délimitation du domaine de la société, réglait les questions des voies de communication, des impôts et de la main-d'œuvre, le département étant disposé, écrivait le ministre, « à concéder à la société des avantages et des prérogatives aussi étendues que le permettront le souci de l'autorité du résident représentant l'administration française, le respect de notre législation coloniale et la défense des intérêts politiques et économiques de notre possession ».

Conformément à la convention, la délimitation fut établie par un agent de l'administration; commencée au mois d'août 1897, elle fut modifiée sur certains points, suivant les indications du ministre, et approuvée le 3 octobre 1901. Voici donc encore un texte et des documents formels.

Nous insistons sur les différents traités et conventions rappelés plus haut; il est de simple équité de respecter les contrats en vigueur et les signatures données par les plus hautes autorités. Et si des revisions deviennent nécessaires, elles auront pour objet de sauvegarder les intérêts nullement opposés et des indigènes et de la Société de la Grande-Comore qui, depuis plus de vingt-trois ans, travaille à créer un centre français de commerce et de production.

L'organisation administrative actuelle date, ainsi que nous l'avons vu, de 1892. Le régime indigène féodal a disparu et ses abus avec lui; le pays est pacifié; la population ne demande qu'à vivre paisiblement.

Tous, indigènes et colons, ont besoin d'une situation stable, sans arbitraire ni tracasseries; ils sont confiants dans la bienveillance équitable du gouvernement de la République et de leur chef direct, en même temps que patron naturel, le ministre des Colonies.

L. DUFOURMANTELLE.

AVIS

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.

Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.

L'Afrique Equatoriale Française

Les décrets du 15 janvier 1910.

L'Afrique Equatoriale Française, tel sera désormais le nom du Congo français et dépendances.

Le *Journal officiel* a publié, le 16 janvier 1910, un décret dont voici le texte :

RAPPORT

Paris, le 15 janvier 1910.

Monsieur le Président,

Le décret du 26 juin 1908 a donné au commissaire général des possessions du Congo français et dépendances le titre et le rang de gouverneur général. Il consacrait ainsi la création définitive d'un nouveau gouvernement général suivant une politique de décentralisation dont l'heureuse expérience avait été successivement tentée en Indo-Chine, à Madagascar et en Afrique Occidentale. Au Congo même, on s'était inspiré déjà de cette politique dans l'organisation administrative établie par les décrets des 29 décembre 1903 et 11 février 1906. Il semble aujourd'hui que le moment soit venu de faire prévaloir plus résolument encore les mêmes principes en y réalisant plus pratiquement qu'il n'était possible dans le passé l'union des divers territoires groupés sous la haute autorité du gouverneur général.

Dans ce but, et tout d'abord, il n'est pas sans intérêt de modifier l'appellation de « possessions du Congo français et dépendances » actuellement usitée, et géographiquement inexacte, car elle ne s'applique qu'à une partie assez restreinte de la colonie. La majeure partie de ces possessions se trouve placée dans la zone équatoriale, et c'est peut-être là le caractère le plus important que présentent en commun des pays aussi dissemblables. Aussi, j'estime, avec M. le gouverneur général du Congo, qu'il y aurait lieu de substituer à la dénomination actuelle de « gouvernement général des possessions du Congo français et dépendances » celle de « gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française ».

Dans le projet de décret qui vous est soumis, les trois colonies actuellement existantes et la circonscription du territoire militaire du Tchad sont maintenues, avec faculté pour le gouverneur général d'en déterminer les limites dans des arrêtés soumis à l'approbation ministérielle.

Il m'a semblé également nécessaire, d'une part, de préciser les pouvoirs politiques et administratifs du gouverneur général, et, d'autre part, d'essayer de mettre un terme aux difficultés provoquées actuellement par l'incertitude dans laquelle on se trouve au sujet des pouvoirs des gouverneurs en matière fiscale. A ce point de vue, le mode d'assiette, la quotité et les règles de perception des droits perçus à l'entrée et à la sortie, soit des marchandises, soit des navires, sous réserve des dispositions applicables aux droits des douanes, continueraient à être fixés par décret pris en conseil d'Etat. Quant aux autres taxes qui sont perçues dans l'intérieur même de la colonie, aucune d'elles ne pourrait être rendue immédiatement exécutoire et tous les arrêtés pris par le gouverneur général seraient transmis au département pour approbation. Le texte n'entrerait en vigueur qu'après cette approbation; mais si, dans un délai de quatre mois, l'annulation n'était pas prescrite par le ministre, l'approbation serait considérée comme acquise de plein droit.

Enfin, l'expérience a démontré qu'il y avait lieu de donner à l'Afrique Equatoriale Française une organisation financière plus rationnelle. La contexture nouvelle des budgets serait basée sur ce principe que toutes les dépenses de pure administration doivent être supportées par le budget local de la colonie dans laquelle elles s'effectuent, le budget général demeurant, de façon mieux tranchée, l'organisme financier où sont représentés les intérêts communs à nos diverses possessions. Les lieutenants-gouverneurs auraient de ce fait, sur leur budget, une action qu'ils étaient loin d'avoir précédemment. Leur autorité s'en trouverait affermie, en même temps que leur initiative serait stimulée, et ils auraient à leur disposition complète les moyens qui leur

permettraient de développer leurs colonies en donnant à celles-ci l'impulsion qui leur semblerait la meilleure.

Telles sont les principales modifications qui font l'objet du présent décret. Il y a lieu d'espérer que les dispositions nouvelles faciliteront le développement méthodique et régulier de notre colonie équatoriale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Colonies,

GEORGES TROUILLOT.

Le Président de la République française,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies;

Vu les décrets des 28 septembre 1897, 5 septembre 1900, 5 juillet 1902, 29 décembre 1903, 11 février 1906 et 26 juin 1908, portant organisation des possessions du Congo français et dépendances,

Sur le rapport du ministre des Colonies,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement général de l'Afrique équatoriale française est constitué par le groupement des colonies du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari-Tchad, y compris le territoire militaire du Tchad, actuellement réunies sous le nom de possessions du Congo français et dépendances.

Les limites et les chefs-lieux de ces différentes colonies ainsi que ceux du territoire militaire du Tchad sont fixés par arrêtés du gouverneur général, pris en conseil de gouvernement et soumis à l'approbation du ministre des Colonies.

Le siège du gouvernement général est à Brazzaville.

ART. 2. — Le gouverneur général est le dépositaire des pouvoirs de la République dans les colonies ci-dessus énumérées. Tous les services civils et militaires sont placés sous sa haute direction. Il correspond seul avec le gouvernement. Il est nommé par décret rendu sur la proposition du ministre des Colonies.

ART. 3. — Le gouverneur général organise, par arrêtés soumis à l'approbation ministérielle les cadres du personnel civil n'ayant pas droit à pension de l'État. Il nomme à tous les emplois dans ces cadres. L'organisation des cadres civils du personnel ayant droit à pension de l'État et la nomination aux emplois dans ces cadres se font sur sa présentation, dans tous les cas où il n'aurait point reçu délégation pour statuer lui-même. Le gouverneur général répartit, suivant les besoins du service, dans les colonies du groupe tout le personnel civil à l'exception de celui de la justice et de la trésorerie. Il peut, par décision spéciale et limitative, prise sous sa responsabilité, déléguer aux lieutenants gouverneurs son droit de nomination et de répartition.

ART. 4. — Le gouverneur général détermine en conseil de gouvernement, et sur la proposition des lieutenants gouverneurs intéressés, les circonscriptions territoriales dans chacune des colonies du groupe. Il prend ou prescrit les mesures nécessaires à leur organisation et à leur développement.

ART. 5. — Le mode d'assiette, la quotité et les règles de perception des droits perçus à l'entrée et à la sortie de l'Afrique Equatoriale Française sur les marchandises et les navires sont établis par le gouverneur général en conseil de gouvernement et approuvés par décret rendu en conseil d'État sous réserve des arrangements internationaux et des dispositions régissant les droits de douane.

La perception de tous autres impôts, taxes et redevances, est autorisée par le gouverneur général en conseil de gouvernement, et cela quel que soit le budget destiné à en faire recette. Le gouverneur général transmet immédiatement au ministre des Colonies les arrêtés de cette nature. Ceux-ci deviennent exécutoires après approbation, ou de plein droit si leur annulation n'a pas été prescrite dans un délai de quatre mois après la date de la transmission. Aucune perception ne peut être effectuée sans que l'approbation des autorités métropolitaines ne soit intervenue ou avant que le délai de quatre mois précité ne soit arrivé à expiration.

ART. 6. — Le gouverneur général est assisté d'un secrétaire général du gouvernement général, ayant rang de gouverneur, et d'un conseil du gouvernement, dont la composition et les attributions sont déterminées par un décret spécial.

Sauf désignation spéciale du ministre des Colonies, le gouverneur des colonies secrétaire général remplace par intérim le gouverneur général.

Les colonies composant le groupe conservent leur autonomie administrative et financière. Elles sont administrées, sous la haute autorité du gouverneur général par des gouverneurs des colonies portant le titre de lieutenants-gouverneurs.

ART. 7. — Les dépenses d'intérêt commun à l'Afrique équatoriale française sont inscrites à un budget général arrêté en conseil de gouvernement par le gouverneur général et approuvé par décret rendu sur la proposition du ministre des Colonies.

Ce budget pourvoit aux dépenses :

1° Du gouvernement général;

2° Des services généraux, tels qu'ils sont déterminés par arrêtés du gouverneur général;

3° Du service de la dette;

4° De l'inspection mobile des colonies ;

5° Du service de la justice française;

6° Des travaux publics d'intérêt général, dont la nomenclature est arrêtée chaque année par le gouverneur général en conseil de gouvernement et approuvée par le ministre des Colonies;

7° Des frais de perception des recettes attribuées au budget général.

Le budget général est alimenté en recettes :

1° Par les recettes des services mis à sa charge ;

2° Par le produit des droits de toute nature, perçus à l'entrée et à la sortie dans toute l'Afrique Equatoriale Française sur les marchandises et les navires, à l'exception des droits d'octroi communaux ;

3° Par les produits miniers de toute nature;

4° Par les recettes domaniales autres que les redevances provenant des actes de concession octroyés par les lieutenants-gouverneurs.

ART. 8. — Le budget général peut recevoir des subventions de la métropole ou être appelé à verser des contributions à celle-ci. Le montant de ces subventions est fixé annuellement par la loi de finances.

Le budget général peut également recevoir des contributions des budgets des diverses colonies de l'Afrique Equatoriale Française ou leur attribuer des subventions.

Le montant de ces allocations est fixé annuellement par le gouverneur général en conseil de gouvernement et arrêté définitivement par l'acte portant approbation des budgets.

ART. 9. — Les opérations de recettes et de dépenses effectuées pour le compte de l'Afrique Equatoriale Française sur des fonds provenant d'emprunts que le gouvernement général a été ou serait autorisé à conclure figureront à des budgets spéciaux de fonds d'emprunt annexés au budget général. Ces budgets spéciaux sont préparés, arrêtés et administrés dans les mêmes conditions que les autres budgets du gouvernement général.

ART. 10. — Le gouverneur général est ordonnateur du budget général et des budgets annexes. Il a la faculté de confier ce pouvoir par délégation spéciale au secrétaire général du gouvernement général. Il peut déléguer les crédits du budget général et des budgets annexes aux lieutenants-gouverneurs.

ART. 11. — Les budgets locaux des colonies de l'Afrique Equatoriale Française sont alimentés par les recettes perçues sur les territoires de ces colonies, à l'exception de celles attribuées au budget général. Ils sont établis par les lieutenants-gouverneurs en conseil d'administration, arrêtés par le gouverneur général en conseil de gouvernement, et approuvés par décrets rendus sur la proposition du ministre des Colonies.

Chaque lieutenant-gouverneur est, sous le contrôle du gouverneur général, ordonnateur du budget de la colonie qu'il administre.

ART. 12. — Les recettes et dépenses afférentes au territoire militaire du Tchad constituent un budget spécial annexé au budget local de la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad. Il est établi et arrêté dans les mêmes conditions que celui-ci. Le commandant du territoire militaire du Tchad en est sous-ordonnateur sous l'autorité du lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad.

Le budget local de l'Oubangui-Chari-Tchad peut recevoir

des contributions de ce budget ou lui attribuer des subventions.

ART. 13. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures en ce qu'elles ont de contraire au présent texte, dont l'application sera réglée par des arrêtés du gouverneur général.

ART. 14. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* des colonies.

Fait à Paris, le 15 janvier 1910.

A. FALLIÈRES.

Par le président de la République :

Le ministre des Colonies
GEORGES TROUILLOT.

Un second décret, de même date, apporte quelques modifications au fonctionnement du Conseil de gouvernement de la colonie et fixe uniquement à Brazzaville le siège de la commission permanente de ce Conseil.

Un troisième décret agit de même envers les Conseils d'administration des colonies du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari-Tchad et détermine ainsi leurs attributions :

ART. 3. — Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du lieutenant gouverneur.

Il est obligatoirement consulté :

1° Sur l'établissement des budgets et des comptes;

2° Sur le mode d'assiette, les règles de perception et la quotité des droits à percevoir dans la colonie;

3° Sur la détermination des circonscriptions administratives de la colonie;

4° Sur les aliénations temporaires ou définitives du domaine privé ou public;

5° Sur les marchés et adjudications pour ouvrages et fournitures quelconques au-dessus de 1.500 francs;

6° Sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et sur les acquisitions d'immeubles.

ART. 4. — Les conseils d'administration donnent en outre leur avis sur toutes les questions intéressant la colonie et qui sont soumises à leur examen par les lieutenants-gouverneurs.

LE CHEMIN DE FER D'ÉTHIOPIE

DEVANT LE PARLEMENT (1)

Les intrigues et les compromissions qui ont compliqué, depuis quelques années, l'affaire des chemins de fer d'Ethiopie, toute cette écume que le Comité de l'Afrique Française a eu l'énergie et le mérite de balayer, est venue de nouveau battre, à la fin du mois dernier, la tribune de la Chambre des députés.

Comme nous l'avions expliqué au moment de la discussion et du vote de la loi du 3 avril 1909, l'affaire est entrée à ce moment dans une phase financière où il suffisait aux défenseurs de l'intérêt français en Ethiopie de savoir que cet intérêt était désormais sauvegardé. Mais les adversaires du chemin de fer français ne désarmaient point, et même à cette heure où l'avenir immédiat de l'Ethiopie est si inquiétant, ils ont tenté de faire échouer les efforts du gouvernement français. La tactique était simple : faire interpréter à Addis-Abeba, contre les projets du gouvernement éthiopien et contre la souveraineté de l'Ethiopie, les stipulations des conventions passées entre le gouvernement et la société nouvelle. Depuis plusieurs mois, l'adhésion formelle du gouvernement éthiopien était attendue ou plutôt se faisait attendre, et c'est cette hésitation, produite surtout par la maladie de Ménélik, qu'on a exploitée pour essayer, une fois encore, de faire sombrer le chemin de fer. Mais cette fois, le ministre des Affaires étrangères a été net : il a dit carrément les choses et les noms et la Chambre lui a donné raison.

Ce n'est pas que l'attaque, si perfide et directe à Addis-Abeba, ne se fût point faite habile et détournée devant la Chambre des députés. (Nous disons cela, bien entendu, sans établir de lien entre les deux attaques.) Les députés qui l'ont portée ici s'appuyaient sur la déclaration de l'agent de la nouvelle compagnie, M. Hallot, déclaration que nous avons publiée dans le dernier Bulletin (1). M. Emile Constant, qui a soulevé le débat, dans la séance du 27 décembre, a demandé si cette déclaration ne portait pas atteinte aux garanties sur lesquelles la Chambre s'était décidée à voter la loi du 3 avril 1909 et si le négus n'était pas revenu sur la concession donnée au Dr Vitalien.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a répondu en cette même séance par un discours dont l'énergie a été singulière et qui est d'ailleurs une éclatante confirmation de la campagne du Comité de l'Afrique Française. En voici le texte :

D'abord, en ce qui concerne la convention éthiopienne, il est exact que la déclaration dont l'honorable M. Constant a donné lecture et qui a été publiée par le journal le *Temps* a été faite à l'empereur Ménélik par le représentant de la compagnie. Je n'en ai été que le transmetteur, comme ministre des Affaires étrangères; car je suis simplement appelé dans cette affaire à transmettre la manière de voir du ministre des Colonies et du ministre des Finances agissant d'accord avec moi naturellement.

Cette déclaration a donc été faite d'accord avec mes collègues des Colonies et des Finances. Quelle en est la portée ? La Compagnie du chemin de fer éthiopien est liée à la fois vis-à-vis du gouvernement français et vis-à-vis du gouvernement éthiopien par la convention du 8 mars 1909, à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure, qui a été votée par les deux Chambres.

Elle est liée vis-à-vis du gouvernement éthiopien par une convention particulière du 30 janvier 1908. La convention avec le gouvernement français a été portée à la connaissance de Ménélik et c'est à la suite de la communication qui lui a été faite que j'ai reçu de notre agent le télégramme dont vous avez également parlé. Mais aussitôt elle lui a été signalée par les adversaires de la compagnie, par le groupe Ochs, par M. Chefneux, que je crois devoir nommer expressément, elle lui a été signalée comme pleine d'embûches contre le gouvernement éthiopien, elle lui a été représentée comme devant permettre à la France d'empiéter sur la souveraineté de l'empereur éthiopien.

Qu'a demandé le gouvernement éthiopien? Il a demandé que la compagnie lui déclarât qu'elle n'entendait pas se prévaloir vis-à-vis de lui de ses engagements avec le gouvernement français. Le ministre des Finances et le ministre des Colonies n'ont vu aucun inconvénient à ce que cette déclaration fût faite. Dès le début des pourparlers, le gouvernement français, en effet, avait toujours déclaré qu'il ne voulait en aucune manière s'immiscer dans les affaires

(1) Les photographies qui suivent proviennent du beau livre de la Mission Duchesne-Fournet.

(1) 1909, décembre, p. 430.

intérieures de l'empire éthiopien. La déclaration demandée n'innovait donc en rien et il n'y avait aucune raison pour ne pas la faire. C'est ce qu'ont pensé mes deux collègues.

En quoi la déclaration de la compagnie peut-elle, en effet, diminuer le droit du gouvernement français? En rien! Les droits de l'Etat sont définis par la convention du 9 mars 1909 et ils sont rigoureusement établis; vous les connaissez : contrôle permanent s'exerçant sur la construction et sur l'exploitation; contrôle s'exerçant sur le conseil d'administration; contrôle s'exerçant sur le directeur des travaux; contrôle s'exerçant sur les personnes et sur les choses; garanties : celles dont vous avez parlé tout à l'heure; le paiement des intérêts qui reviendra obligatoirement devant le Parlement.

M. Jaurès. — Vous ne pouvez pas exercer ce contrôle.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Enfin la convention qui a été signée avec la compagnie est, au fond, en parfait accord avec celle qui a été délibérée par le Parlement.

M. le vicomte de Villebois-Mareuil. — Elles ne se ressemblent pas du tout! Je demande la parole.

M. Jaurès. — Je la demande également.

M. le Président. — Je vous inscris dans la discussion générale.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Le gouvernement a toujours soutenu qu'il y avait identité, au fond, entre le contrat passé par la compagnie et la convention qui a été votée par le Parlement; il l'a soutenu devant la commission qui a examiné cette convention; il l'a soutenu dans la discussion qui a eu lieu devant la Chambre, et qui a été portée à la tribune par mon honorable collègue d'alors, M. Caillaux.

Quels ont été les résultats de la communication faite par le représentant de la nouvelle compagnie, à la suite de l'autorisation qui lui avait été donnée? C'est que la convention dont l'exécution se poursuivait mais non sans difficultés, n'a plus rencontré les embarras qui lui étaient créés par le gouvernement abyssin. Le contrôleur abyssin a été nommé, l'organisation du contrôle français va se faire, et la convention recevra ainsi sa pleine exécution. Nous soutenons donc que les droits que nous avons vis-à-vis de la compagnie n'ont été en rien touchés par la déclaration qu'elle a faite au gouvernement éthiopien.

M. Jaurès. — C'est insoutenable. Vous ne pouvez, sans violer la souveraineté de l'Ethiopie, exercer directement le contrôle de l'Etat français. Vous ne pouvez l'exercer — et c'est une précaution que vous aviez prise — que par l'intermédiaire de la compagnie. Or, la compagnie, vis-à-vis de l'Ethiopie, renonce à tout droit de contrôle.

M. le ministre des Affaires étrangères. — C'est une erreur complète!

M. le vicomte de Villebois-Mareuil. — Il y a deux contrôles, alors?

M. le ministre des Affaires étrangères. — La compagnie ne renonce à rien. Elle ne renonce à aucun de ses droits vis-à-vis du gouvernement éthiopien. Elle les tient du contrat qu'elle a passé avec ce gouvernement.

M. le rapporteur général. — La déclaration est incompréhensible.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Ce contrat a été considéré comme ne mettant nullement en cause la convention passée par le gouvernement français.

Mais il y a un fait qu'il ne faut pas se dissimuler. Dans cette affaire, il faut parler franchement et en toute clarté.

Tout à l'heure, l'honorable M. Constant s'est félicité d'avoir voté cette convention, il a déclaré qu'il s'était associé ainsi à une œuvre essentiellement française. Il avait raison et je vous prie de croire que si j'ai donné mon adhésion complète à cette convention et aux négociations difficiles qui ont été poursuivies par M. Klobukowski auprès de l'empereur Ménélik, c'est parce que j'ai eu également la conviction qu'il s'agissait d'une œuvre française, qu'il fallait défendre.

Mais cette convention est combattue par tout un groupe représentant l'ancienne compagnie, qui a des agents puissants un peu partout et surtout en Ethiopie.

Ce groupe fait tout ce qu'il peut pour empêcher le fonctionnement de la convention, pour le rendre impossible. Il multiplie les démarches de toute espèce auprès du gouvernement éthiopien, il nous représente comme voulant entreprendre sur la souveraineté éthiopienne; il se sert d'arguments inexacts mais qui risquent d'exercer une action sur les Abyssins et que nous devons par conséquent détruire, si nous voulons que la convention soit régulièrement exécutée.

C'est pour cela que la compagnie a reçu l'autorisation de faire la déclaration dont M. Constant a donné lecture et qui



VUE D'ADDIS-ABEBA

est intervenue dans l'intérêt de l'œuvre française que nous poursuivons.

J'ajoute une autre indication :

Comme ministre des Affaires étrangères, je déclare que je suis un peu fatigué de la tournure que prennent les réclamations et les observations de toute nature faites par les agents de l'ancienne compagnie auprès du gouvernement abyssin. Nous sommes armés par nos conventions, par notre entente avec les gouvernements anglais et italien et nous exercerons tous les droits que nous tenons de l'engagement contracté avec ces deux gouvernements pour que cette œuvre française puisse se poursuivre.

Voilà la déclaration que j'avais à faire à cet égard.

Mais ces déclarations n'ont pas suffi à MM. de Villebois-Mareuil et Jaurès qui ont demandé et réussi à rouvrir le débat le 30 décembre à propos de la discussion des crédits supplémentaires.

M. de Villebois-Mareuil a demandé des explications sur la déclaration Hallot et si les agents du gouvernement français ne l'avaient pas trompé en affirmant que l'accord était fait au sujet du chemin de fer entre Ménélik et nous. Même thèse, soutenue avec plus de véhémence, par M. Jaurès : il y ajoutait que, du fait de la déclaration Hallot, le gouvernement avait renoncé au contrôle de l'Etat formellement inscrit dans la convention. Il faut détacher du discours de M. Jaurès le passage suivant :

Je constate que vous avez engagé gravement la politique de ce pays, contre le vote formel du Parlement, sans le consulter, sans l'avertir.

Ah! je vois bien l'échappatoire, je sais que vous allez

dire que derrière ceux qui vous rappellent au respect de la loi, au respect de la volonté du Parlement, à une collaboration publique et loyale avec lui, s'agitent les intérêts suspects de la société véreuse qui a précédé la société actuelle. Ce n'est pas moi qui la défendrai.

M. L'AMIRAL BIENAIMÉ. — Ce serait difficile.

M. JAURÈS. — J'en connais les vices, j'en connais les tares, je sais qu'il s'est produit ce scandale que, dans une



LE MARCHÉ DES CHEVAUX A ADDIS-ABEBA

société subventionnée par la France, subventionnée par l'Etat français, le principal actionnaire, celui qui avait les trois quarts ou les quatre cinquièmes des actions, était en même temps le président du conseil d'administration et en même temps l'entrepreneur chargé des travaux.

Cet homme a profité de ce cumul, de cette triple qualité pour se livrer à des opérations extraordinaires. Comme il avait les actions, il s'est borné à verser le premier quart, et, quand la société a été dans l'embarras, au lieu de faire appel au versement des quarts qui étaient dus, il n'a pas fait appel aux actionnaires, c'est-à-dire à lui-même ; il a fait appel à des entreprises financières, à des syndicats de banquiers, à des prêteurs, notamment à des prêteurs anglais qui, peu à peu, absorbaient ainsi l'entreprise. Et de plus, les 500.000 ou les 450.000 francs de la subvention annuelle que l'Etat français avait accordée à la compagnie pour soixante ou soixante-cinq ans, je crois, il les a négociés comme on négocie une assurance à long terme. Et il a porté au mont de piété des prêteurs véreux la signature de la France. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

C'est pour 11 millions qu'il a négocié ainsi l'engagement de la France. Oui, mais pendant qu'il faisait toutes ces choses, de 1902 à 1906, il y avait des gouvernements et ces gouvernements laissaient faire. Et le scandale a pu se perpétuer et s'aggraver précisément parce que le Parlement avait négligé son droit et son devoir de contrôle. La leçon qui ressort de l'histoire de la première société, c'est pour le Parlement une leçon de vigilance et de fermeté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nous sommes d'accord.

M. JAURÈS. — Voulez-vous me permettre de vous dire que vous avez fait sans le vouloir le jeu de ces intrigants véreux qui à l'heure actuelle travaillent contre vous pour faire échouer vos négociations avec le négus?

Voulez-vous que je vous dise comment? Vous ne leur deviez rien. Ils étaient en faillite et ils auraient dû aller sur les bancs de la police correctionnelle. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.*)

Mais par égard pour les obligataires de bonne foi, vous avez voulu leur donner libéralement, librement, la représentation de ce qu'il pouvait y avoir d'actif dans leur liquidation et, par une combinaison insérée dans la convention que nous avons votée en mars, une somme de 18 millions est remise à l'ancienne société.

Puisque vous connaissiez ces tares, puisque vous connaissiez ces intrigues, puisque vous saviez qu'elles continuaient en Abyssinie à travailler contre vous, à faire échouer vos combinaisons nouvelles, afin de recueillir la succession, si elles échouaient, vous deviez dire à l'ancienne société : Nous ne vous devons rien; mais les 18 millions que nous vous accordons libéralement, nous vous les donnerons lorsque vous aurez fait la preuve que vos intrigues ont cessé, et la preuve que vos intrigues ont cessé, ce sera l'acceptation franche, délibérée, explicite par le négus de la convention nouvelle.

Voilà ce que vous deviez faire. Mais vous vous êtes hâtés après avoir tardé, vous avez demandé à la Chambre de voter sans délai, sans être assuré que le négus acceptait la convention; vous lui avez demandé de voter la convention; vous avez du même coup remis les 18 millions à la vieille société, et maintenant qu'elle les tient et que vous n'avez pas le contrat avec le négus, elle vous fait chanter, elle continue à travailler contre vous; et vous avez desservi les intérêts de l'Etat, parce que vous avez tenu le Parlement à l'écart, parce que vous avez voulu agir seul, sans responsabilité, sans collaboration avec la Chambre. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

M. Jaurès a donc demandé un blâme au gouvernement, l'envoi à la commission des affaires extérieures de la Chambre de tous les documents relatifs à l'affaire d'Ethiopie et la suspension de l'émission des titres de la nouvelle société garantis par l'Etat.

Le ministre des Colonies, M. Trouillot, a longuement exposé la question de fond. Il a prouvé que le gouvernement n'avait pas laissé affaiblir ou abandonner son droit de contrôle sur le chemin de fer. Il a donné lecture de la lettre du ras Tessama répondant à la déclaration Hallot et ainsi conçue :

Le ras Tessama, plénipotentiaire, à M. Hallot, représentant de la compagnie.

J'ai l'honneur de vous accuser réception des engagements que vous avez formulés au nom de la compagnie le 23 nahassié 1901 (29 août 1909) de l'an de grâce, au sujet de la convention passée entre le gouvernement français et la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba.

Le contrat du chemin de fer, écrit le 21 teur 1901 (30 janvier 1908) de l'an de grâce, reste immuable.

Ecrit à Addis-Abeba, le 23 nahassié 1901 (29 août 1909) de l'an de grâce.

Il a donné une autre preuve de l'adhésion de l'Ethiopie dans la nomination du contrôleur éthiopien Ygazou et de l'administrateur éthiopien Haïlé Mariam et dans la remise au négus de 4.600 actions de la compagnie nouvelle représentant la somme stipulée au contrat Vitalien. Puis il a montré que le but de la nouvelle compagnie en

faisant la déclaration Hallot avait été, comme le lui a déclaré une lettre de son président, « de consacrer une question de principe évidente, celle de l'indépendance territoriale du gouvernement éthiopien; que Ménélick ne peut, *a priori*, s'estimer engagé par une convention qu'il n'a pas signée, mais que, par contre, toute liberté d'action serait laissée à notre compagnie pour remplir vis-à-vis de l'Etat français les obligations qui découlent de ladite convention ».

Mais le discours capital, le discours politique, celui qui nous intéresse ici, a été celui de M. Pichon, qui s'est exprimé en ces termes :

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Les explications que vient d'apporter à la tribune mon honorable collègue et ami M. le ministre des Colonies simplifient beaucoup ma tâche. Je vais répondre très sobrement aux observations me concernant, qui ont été présentées tout à l'heure par l'honorable M. Jaurès.

M. Jaurès a essayé de faire entendre à la Chambre que j'aurais apporté dans la discussion de la convention, le 29 mars dernier, des renseignements qui n'étaient pas rigoureusement exacts et que j'aurais, dans les mêmes conditions, fourni des renseignements non moins inexacts à la tribune du Sénat. C'est à ces allégations que je vais répondre.

On n'a pas dit, cette fois, que j'avais apporté des documents « faux »; il y a un progrès (*Rires*), mais on a dit qu'ils étaient inexacts. Eh bien! qu'ai-je dit dans la discussion de la loi du 29 mars dernier? J'ai dit ceci :

« Contrairement à ce que vient de dire M. Jaurès — car c'était déjà à lui que, par une vieille habitude, je répondais... »

M. Jaurès. — Nous nous en passerions peut-être l'un et l'autre.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Certainement! et je suis d'ailleurs très heureux que vous n'apportiez pas ici, monsieur Jaurès, les insinuations de votre journal, je le dis en passant. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jaurès. — Lesquelles?

M. le ministre des Affaires étrangères. — « Je puis donner l'assurance à la Chambre que le négus n'a cessé d'insister pour que la convention approuvant le contrat, signé le 30 janvier 1908 à Addis-Abeba et annexée au projet de loi soumis à la Chambre soit adoptée. Ce contrat devait déjà être mis en vigueur le 30 janvier dernier; nous sommes par conséquent en retard; et ce serait une singulière façon de venir à bout des résistances que nous pouvons rencontrer et de nous mettre complètement d'accord avec le négus que d'accorder encore un ajournement qui remettrait tout en cause. »

Voilà textuellement mes paroles.

Quatre jours après, j'étais à la tribune du Sénat, pour répondre à une question qui m'était posée par M. Waddington. Il me demandait si le négus avait, comme le bruit en courait dans les journaux — et vous devinez bien quelle était la source des informations qui étaient publiées dans la presse (*Très bien! très bien!*) — si le négus avait vraiment refusé d'approuver la convention.

Je venais de recevoir de M. Brice un télégramme, daté de Djibouti, 2 avril 1909, 1 h. 40, n° 37 — ceci dit pour qu'il soit bien entendu que je n'ai pas l'habitude de me servir de documents truqués — télégramme ainsi conçu : « L'empereur m'a fait exprimer par notre premier interprète, qui a pu le voir ce matin, sa satisfaction pour le vote de la Chambre. »

Voilà mon crime. J'ai apporté, d'une part, à la tribune de la Chambre les renseignements qui m'étaient fournis par notre ministre desquels il résultait que le gouvernement éthiopien souhaitait le vote de la convention par le Parlement français. J'ajoutais que nous rencontrerions sans doute encore des résistances et qu'en contestant notre pouvoir et notre autorité auprès du négus, on employait des moyens tout au moins singuliers pour nous permettre de triompher de ces difficultés possibles. A la tribune du Sénat, j'ai donné lecture d'un télégramme de notre représentant, indiquant que le négus avait témoigné à notre ministre sa satisfaction du vote du Parlement.

Cela ne faisait pas l'affaire des adversaires de la compagnie et de la convention, qui ne s'attendaient pas à ce que la convention fût votée. Ils avaient fait tout ce qu'ils avaient pu pour l'empêcher; ils croyaient qu'elle ne serait pas votée en temps utile et ils avaient d'avance préparé des télégrammes pour les envoyer dans le monde entier. Ils ont été surpris.

M. Massabuau. — De qui voulez-vous parler?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je veux parler des agents du trust, qui ne cessent de combattre la nouvelle compagnie française, qui nous créent les obstacles que nous rencontrons, qui ont tout fait pour entraver l'œuvre patriotique que nous poursuivons.

Ces agents se considéraient comme certains que la convention ne serait pas votée. Ils avaient déjà préparé des télégrammes pour les envoyer dans le monde entier; ils attendaient... — ah! je suis bien renseigné, mais je suis décidé à tout dire. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Walter. — Nous ne craignons rien.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Vous n'avez rien à craindre et je n'ai rien dit qui s'adressât à vous. Mais je suis décidé à ne pas laisser injurier les ministres de la République par les agents d'une société plus ou moins véreuse. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Augé. — Très bien! Il faut toujours agir ainsi.

M. Gaston Rouanet. — Il faut dire cela à M. le ministre de la Justice.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Nous avons d'autres moyens d'action contre eux, soyez tranquilles!

Je disais donc qu'ils espéraient fermement que les Chambres se sépareraient sans que la convention ait pu être votée. Ils s'étaient mis en rapport avec des personnes de



RIVE ORIENTALE DU TANA EN FACE DE L'ILE MEKRAA

l'entourage du négus, afin de la faire désavouer par son entourage, notamment par l'un de ses ministres. (*Exclamations à l'extrême gauche*).

Vous souriez, monsieur Jaurès? C'est ainsi que les choses se sont passées. En effet, lorsque j'ai eu lu le télégramme que j'avais reçu de notre ministre à Addis-Abeba, j'en ai reçu un autre dans la même journée.

Les Chambres étaient séparées, sans cela, elles l'auraient connu immédiatement. Ce télégramme disait qu'un ministre du négus essayait de remettre le contrat en cause, en indiquant qu'il était périmé, parce qu'il avait été, en effet, approuvé par la loi après la date du 30 janvier 1909, date prévue pour la mise en vigueur du contrat primitif.



ASPECT COMPARÉ DU NIL BLEU

1° dans son cañon au point où il a été traversé par la mission le 8 avril 1902.
2° à sa sortie du lac Tornu près de Bahr-Dar.

Qu'ai-je fait? Quand les Chambres ne sont pas réunies, il y a le Conseil des ministres.

J'ai porté le télégramme au Conseil des ministres; je leur ai fait connaître la situation. Elle a été examinée par les membres du gouvernement, et les membres du gouvernement ont été unanimes à dire qu'il fallait reprendre les négociations et les poursuivre, afin de faire aboutir définitivement le contrat.

Mon honorable ami, M. Caillaux, qui était alors ministre des Finances et qui se souvient certainement de cette séance du Conseil des ministres, a dit alors : « Qu'avons-nous à craindre? Nous tenons les cordons de la bourse... »

M. JOSEPH CAILLAUX. — Comme nous les tenons encore aujourd'hui.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — « ...et nous ne les dénouerons que lorsque nous saurons que la convention est exécutée. »

C'est dans ces conditions qu'on a passé outre et que les négociations ont continué. Elles ont continué au milieu de difficultés sans fin, de difficultés toujours soulevées par les mêmes personnes; aujourd'hui, elles sont soulevées à Paris; hier, elles l'étaient à Addis-Abeba; demain, elles le seront sans doute à Addis-Abeba et à Paris.

Mon rôle à moi, ministre des Affaires étrangères, c'est d'essayer de résoudre ces questions dans l'intérêt de mon pays. C'est ce que je fais. (*Applaudissements.*)

Les négociations ont donc continué. Le négus, qui était malade au moment où son ministre avait essayé de remettre le contrat en cause, avait dans l'intervalle fort heureusement recouvré la santé. Il a mis en disgrâce le ministre qui nous combattait; il a confirmé son adhésion au contrat Vitalien. Il a nommé un nouveau ministre, le ras Tessama, avec lequel nous sommes entrés en relations, afin d'arriver à nous mettre d'accord, cette fois de façon définitive, je l'espère, mais sans en être absolument sûr. Je vous dis franchement les choses. Encore une fois, c'est mon rôle de ministre des Affaires étrangères de négocier comme je le fais.

M. JAURÈS. — Pensez-vous alors que la compagnie puisse continuer à emprunter avec garantie de l'État français pour une affaire qui n'est pas encore sûre? (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Attendez! monsieur Jaurès, j'y viendrai. Quelques courtes que soient mes observations — je suis dans un état de fatigue dont je m'excuse auprès de la Chambre — je viendrai tout à l'heure à ce côté de la question.

Le négus, disais-je, a nommé un nouveau ministre, le ras Tessama avec lequel la compagnie est entrée en rapport ainsi que notre ministre, pour arriver à ce qu'il soit bien certain, cette fois, que la convention sera exécutée ainsi que le contrat Vitalien.

A ce moment, s'est produite la demande sur laquelle M. Trouillot s'est suffisamment expliqué pour que je n'y revienne pas (*Très bien! très bien!*), demande qui nous a été représentée comme devant mettre un terme à toutes les difficultés qui jusqu'alors avaient surgi. De la fameuse déclaration qui a été faite par M Hallot, il résulte qu'un contrat qui a été passé avec des tiers n'engage pas le gouvernement éthiopien et n'usurpe pas sur la souveraineté éthiopienne, car telle est la portée de la déclaration faite par M. Hallot. C'est ce qu'ont pensé les jurisconsultes du ministère des Finances et du ministère des Affaires étrangères, les ministres des Finances, des Colonies, des Affaires étrangères, et, je puis dire, le gouvernement. Nous avons donc autorisé cette déclaration. Mais porte-t-elle une atteinte quelconque au contrat actuellement en cours d'exécution? En aucune sorte.

On m'a demandé, il y a un instant, si le contrat était exécuté.

Oui, il l'est, et il l'est d'une façon complète. C'est en vertu du contrat Vitalien que le représentant de la compagnie est en rapport depuis cinq mois avec le ras Tessama, délégué de l'empereur, et qu'il traite avec lui toutes les questions de détail et d'exécution. C'est en vertu de ce contrat que l'empereur a demandé à la nouvelle compagnie la déclaration Hallot, qui lui a été faite; c'est en vertu de ce contrat que le négus a accepté de la nouvelle société le règlement des travaux faits par lui aux abords d'Addis-Abeba, sur la future ligne de chemin de fer; c'est en vertu de ce contrat que le négus a pris livraison de 4.600 actions de la compagnie représentant le versement qui lui était reconnu. Cela indique qu'il l'exécute.

M. EMILE CONSTANT. — Il l'exécute quand il lui est avantageux!

M LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je ne dis rien d'extraordinaire, je dis une chose toute naturelle. Il est certain que l'empereur d'Ethiopie a voulu s'intéresser personnellement à la construction d'un chemin de fer sur son territoire; c'est son affaire et je vous assure que, moi, je n'y suis pas intéressé.

C'est en vertu de ce contrat que le contrôleur abyssin Ygazou a été nommé par le gouvernement éthiopien, conformément à l'article 10: c'est en vertu de ce contrat que l'administrateur du même gouvernement a été désigné en la personne d'Haïlé Mariam et que l'impératrice Taïtou, qui représente actuellement le souverain redevenu malade, a reçu les délégués de la compagnie, les ingénieurs et les entrepreneurs français lorsqu'ils sont arrivés à Addis-Abeba et a reconnu la situation officielle que leur confère l'acte dont ils viennent exécuter les clauses.

Ce contrat est donc en exécution.

Tout à l'heure, M. le ministre des Colonies, rappelant le texte des articles principaux, vous a expliqué que les droits de contrôle du gouvernement français étaient entièrement réservés par le contrat Vitalien. Cela ne fait aucune espèce de doute. Mais est-ce que vous n'avez pas des moyens d'être certains que le contrôle sera exécuté?

Actuellement, M. le ministre des Colonies s'occupe, d'ac-

cord avec M. le ministre des Finances et avec moi, de préparer une réglementation de ce contrôle. Nous ne demandons pas mieux — et cette déclaration, je la fais d'accord avec mes deux collègues — que de soumettre ce contrôle à la commission des affaires extérieures dont vous parliez tout à l'heure; nous ne demandons pas mieux que de nous concerter avec elle.

M. LE VICOMTE DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Il est dommage qu'on ne l'ait pas fait plus tôt!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Et si, par hasard, on trouve que le contrôle ne fonctionne pas normalement, vous êtes les maîtres des dépenses entraînant la garantie d'intérêts; vous êtes libres d'autoriser ou non ces dépenses. Le pouvoir parlementaire dont on a parlé tout à l'heure n'est atteint ni diminué par rien. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Messieurs, vous m'interrompez...

M. JAURÈS. — Nous vous écoutons; c'est tout à fait important.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je dis que si vous trouvez que le contrôle ne fonctionne pas dans des conditions normales, il vous sera facile de vous en rendre compte par le contrôleur français que vous aurez nommé, qui sera appelé à exercer ce contrôle avec le contrôleur éthiopien; il vous sera facile de savoir si le contrôle fonctionne et, s'il ne fonctionne pas, de refuser l'argent.

M. JAURÈS. — Je demande la parole.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Vous avez un moyen d'action capital.

Il est entendu que la compagnie doit émettre des obligations. Cette émission ne peut être autorisée — non pas par moi, car si elle était autorisée par moi, vous n'auriez pas confiance, — cette émission ne peut être autorisée que par M. le ministre des Finances, d'accord avec M. le ministre des Colonies. Qui empêche qu'ils se concertent également avec la commission des affaires extérieures de la Chambre des députés?

J'admire, en vérité, ce que vous disiez tout à l'heure, qu'on avait essayé de se dérober au contrôle du Parlement.

Jamais, Monsieur Jaurès, le contrôle du Parlement n'a été aussi complet que dans toute cette affaire. Nous avons mis entre les mains de la commission du budget à laquelle je fais appel, de la commission des affaires extérieures à laquelle je fais appel également, tous les documents qu'elles nous ont demandés sur l'administration de l'ancienne compagnie, sur l'enquête qui avait été faite à son sujet, sur les conditions dans lesquelles la compagnie nouvelle s'est formée. Il y a eu des rapports extrêmement étudiés et extrêmement complets faits ici par MM. Le Hérissé et Messimy.

M. LE RAPPORTEUR. — Nous avons étudié cette affaire à la commission du budget pendant deux mois.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Le projet de loi a été voté par la Chambre puis transmis à la commission des finances du Sénat qui nous a interrogés, M. le ministre des Colonies, M. le ministre des Finances et moi. Nous lui avons fourni les renseignements les plus complets, et M. Charles Dupuy a déposé son rapport devant la haute Assemblée. C'est dans ces conditions que la loi a été votée. Et vous nous dites que le contrôle du Parlement ne s'est pas exercé! Je ne sais pas ce que vous demandez comme contrôle. (*Applaudissements.*)

LA GARE D'ADDAGALLA
Au retour de la mission (juillet 1902).

Quoi qu'il en soit, ce n'est jamais moi qui le refuserai.

Mais il y a une chose que vous réclamez dans votre ordre du jour et que je n'accepte pas. Il ne faut pas d'équivoque entre nous. Je vous ai répondu un jour, à propos d'une discussion sur le Maroc — car vous êtes aussi d'avis d'internationaliser le Maroc comme vous voulez internationaliser le chemin de fer éthiopien, alors que nous voulons, nous, en faire une opération française .. (*Vifs applaudissements*) — je vous ai dit un jour que vous me demandiez la publication d'un rapport du général Lyautey, que tant que je serais ministre des Affaires étrangères, ce rapport ne serait pas livré, parce que c'était un document confidentiel d'ordre diplomatique.

Il y a dans les papiers que je possède comme ministre des Affaires étrangères, au sujet de la question des chemins de fer éthiopiens, des documents que je ne livrerai pas, parce que les négociations diplomatiques se poursuivent, et quand une affaire est en train, on n'a pas l'habitude de livrer la correspondance diplomatique étrangère à son sujet. (*Très bien! Très bien!*)

Vous avez ou vous n'avez pas confiance dans le ministre des Affaires étrangères, vous avez ou vous n'avez pas confiance dans le gouvernement, mais je conserve les prérogatives du pouvoir exécutif et j'entends les exercer. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

J'entends les exercer à un autre point de vue encore. Rien ne m'honore, je vous assure, comme les injures qu'on me distribue parce que je défends une œuvre française. (*Nouveaux applaudissements.*) Je suis extrêmement heureux de les mériter, je ne dis pas seulement de me les attirer,



GUERRIERS SOMALIS
A la gare de Lassarat.

mais d'en être digne. Mais, à côté de ma personne, il y a celle du ministre des Affaires étrangères de France. Eh bien! il y a des Français qui accomplissent une œuvre anti-française à Addis-Abeba; oui, il y en a. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A mesure que nous nous mettons d'accord avec le gouvernement éthiopien pour réaliser, en bonne amitié avec lui, une œuvre qui n'entreprend sur sa souveraineté en aucune manière, vous le savez bien, mais qui est une œuvre d'intérêt français, une œuvre qui a été acceptée par le gouvernement anglais et le gouvernement italien, dans le traité du 13 décembre 1906 que vous connaissez également, à mesure que nous nous entendons avec ce gouvernement pour réaliser cette œuvre, nous nous trouvons en présence d'embûches de toutes sortes, de véritables guetapens, de véritables traquenards.

Eh bien! cela, je dois au ministre et au gouvernement de ne pas le tolérer. Nous sommes armés par des textes, par des conventions avec les puissances étrangères, avec le négus. Nous ferons respecter ces textes et ces conventions. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jaurès est encore revenu à la charge. Nous détacherons de son discours ce petit passage :

Et puisque vous parlez des mauvais Français qui là-bas travaillent contre vous, permettez-moi de vous dire que vous faites une singulière besogne en les dénonçant aussi tardivement.

Et que signifient les menaces dont vous avez parlé? à qui s'adressent-elles?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je vais vous le dire. Nous avons fait plus que de les dénoncer. nous avons supprimé leur compagnie pour mettre une compagnie propre et honnête à la place. (*Très bien! très bien!*)

M. JAURÈS. — Est-ce la seule sanction. une sanction qui se traduit...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Et c'est l'honneur de M. Milliès-Lacroix comme de M. Caillaux d'avoir travaillé à cette besogne! (*Applaudissements.*)

M. JAURÈS. — Monsieur le ministre, n'équivoquons pas. Les menaces que vous avez apportées à cette tribune ne pouvaient pas s'appliquer à des faits déjà accomplis.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'en est la suite!

M. JAURÈS. — La substitution d'une société nouvelle à la société ancienne est un fait accompli et, s'il n'y a pas eu d'autre sanction. vous n'avez pas le droit d'apporter à cette tribune des paroles qui s'appliquent évidemment à l'avenir.

Je vous le demande, que voulez-vous faire, que proposez-vous? Je vous ai dit que vous avez fait œuvre étrange en dotant cette compagnie de cette indemnité qui ne lui était pas obligatoirement due, d'une indemnité de 18 millions, avant d'avoir obtenu l'assurance par des faits mêmes, auprès du gouvernement abyssin. qu'elle ne travaillera pas contre vous.

Et maintenant je vous demande. puisque vous l'avez fait, quel est le sens des paroles que vous apportez. Et moi, je veux, je demande à la Chambre que la lumière soit complète.

Ah! ce n'est pas nous, j'imagine, qui pourrons apparaître comme les défenseurs de cette société tarée. Je vous demande de porter devant la Commission des affaires extérieures tous les documents relatifs à cette affaire des chemins de fer éthiopiens.

M. Caillaux, ancien ministre des Finances, est intervenu à son tour pour dire que le contrôle de l'Etat français est sauvegardé et ses déclarations ont été confirmées par celles de M. Doumer, au nom de la Commission du budget, et de M. Deschanel, au nom de la Commission des affaires extérieures et coloniales.

Après quoi la Chambre a refusé la priorité à un ordre du jour de blâme de M. Jaurès et voté par 415 voix contre 54 un ordre de jour de M. Albin Rozet approuvant les déclarations du gouvernement. C'est en même temps une approbation de la campagne du Comité de l'Afrique française.

LES CIVILISATIONS DE L'AFRIQUE DU NORD (1)

Conçu dans une heureuse pensée de haute vulgarisation, le récent ouvrage de M. le capitaine Piquet répond et satisfait pleinement à un véritable besoin.

Dans la généreuse intention de nous épargner l'effort de longues recherches, difficiles et surtout éparses, — pouvant paraître à certains fastidieuses, — l'auteur a entrepris de nous présenter, en un travail de volume restreint, un tableau fidèle des civilisations, qui se sont succédé dans le pays dont on nomme aujourd'hui les différentes parties : Tunisie, Algérie, Maroc.

L'indication bibliographique des sources multiples et diverses, — pour la plupart œuvres d'érudition pure, parfois simples monographies, — auxquelles a largement puisé l'auteur, suffirait à révéler l'opportunité de son œuvre.

Au surplus, la situation en Afrique de la France, puissance musulmane, vigilante gardienne d'intérêts considérables, lui fait un devoir de rechercher dans l'histoire des populations qu'elle dirige de précieux enseignements pour le présent et pour l'avenir. Et c'est par là que s'affirme hautement l'intérêt de l'ouvrage, accru encore, s'il est possible, par les conjonctures politiques actuelles, qui semblent vouloir lier irrésistiblement notre action vers les horizons du Maghreb.

Des trois grandes parties que comporte l'histoire complète de l'Afrique du Nord, l'auteur ne traite réellement, et en détail, que la seconde, c'est-à-dire la période postérieure à l'invasion arabe. En raison même des travaux remarquables dont a fait l'objet l'étude de la première période, notamment de l'époque romaine, il n'a fait que résumer l'histoire des populations autochtones aux premiers siècles. Par contre, l'ouvrage consacre la plus large place à l'histoire de la Berbérie, ce tout géographique, patrie de la race berbère qui, comme le pays qu'elle habite, se rattache au monde méditerranéen, race qui a su absorber plus ou moins rapidement les peuples divers qui l'ont tour à tour dominée, et dont les qualités foncières et impérissables inspireront à l'auteur des conclusions réconfortantes.

Quant à la troisième période exposant l'œuvre des Français en Afrique, l'auteur nous annonce son intention d'en faire l'objet d'un autre ouvrage, dont nous enregistrons la promesse avec la plus impatiente satisfaction. S'attachant à rétablir le véritable caractère de la première invasion arabe dans l'Ifrikya au VIIe siècle, l'historien nous montre l'Afrique devenant musulmane, nous voyons un gouverneur et quelques milliers de soldats arabes tenir garnison à la place des Byzantins et des Vandales; mais la race indigène reste intacte et la population n'est pas modifiée. C'est ainsi qu'au siècle suivant (VIIIe siècle) les vrais conquérants de l'Espagne seront les Berbères d'Afrique.

Arrivant à l'invasion hilalienne du XIe siècle, nous allons saisir l'exacte physionomie de cet important événement historique. Le calife fatemide pousse vers la Berbérie les hordes des Hilal et des Soleïm : 200.000 envahisseurs (abstraction faite d'évaluations fantaisistes) se précipitent sur l'Ifrikya, « semblables, dit Ibn Khaldoun, à une nuée de sauterelles », détruisant tout sur leur passage, et ravageant la Tripolitaine et le sud de l'Ifrikya. Il semble qu'on attribue à l'arrivée de ces tribus nouvelles, qui vinrent à cette époque modifier l'ethnographie de l'Afrique du Nord, une importance qu'elle n'eut pas en réalité, tout au moins immédiatement.

« Il est inexact de laisser croire qu'au XIe siècle la race arabe se substitua à la race autochtone dans l'ancienne Berbérie. Dès le VIIe siècle, époque de la première invasion, la langue arabe fut parlée dans les capitales et l'islamisme se répandit parmi les peuplades berbères. Mais l'Afrique ne paraît avoir reçu qu'un léger vernis de civilisation arabe, et ce n'est nullement sous l'influence des Arabes que la Berbérie progressera à partir du XIe siècle : les empires qui vont s'élever du XIIe au XVe siècle sont essentiellement berbères. »

« ... Les Hilaliens ne forment que des hordes misérables et sauvages qui ravagent le Sud de l'Ifrikya et, peu à peu, progressent dans les pays de plaines, se mêlant aux indigènes ou refoulant les peuplades berbères. Ils modifient donc les caractères ethniques d'une partie de la population, sans toutefois parvenir jusqu'au Maroc actuel, ni se mélanger aux habitants des montagnes. »

Puis pendant cette longue période agitée et souvent confuse du moyen âge berbère, l'auteur nous décrit les vicissitudes de puissants empires, dont une réelle grandeur précède la décadence, les tentatives des Almoravides et des Almohades, la coexistence des trois puissantes dynasties mérinide, zeyanite et hafside, et il arrive à ce tournant critique de l'histoire de la Berbérie que marque l'avènement de la domination turque au XVIe siècle.

Au XVIe siècle, tout change en Berbérie : les empires berbères s'affaiblissent, les Espagnols occupent les côtes de l'Oranie, les Turcs apparaissent en Ifrikya. « C'est l'époque où réellement, selon l'expression du chroniqueur, la liberté des Berbères descend au sépulcre pour jamais. »

« La domination turque retardera de trois siècles l'ouverture de la Berbérie au commerce et sa mise en valeur, tout au moins en Ifrikya et dans le Maghreb central. Quant au Maghreb-el-Acsa, il échappera toujours à la tutelle des Turcs, comme d'ailleurs à toute influence de la part des nations chrétiennes : l'empire des chérifs, qui brillera d'un vif éclat du XVIe au XIXe siècle, sous deux dynasties successives, maintiendra le Maroc dans son isolement. »

(1) *Les civilisations de l'Afrique du Nord*, par VICTOR PIQUET. 1 vol. in-18, 392 pages, avec 4 cartes hors texte. Librairie Armand Colin.

Nous assistons à un triomphe de l'islam dans toute la Berbérie, mais de l'islam représenté par les Turcs, dont la cruauté et la tyrannie signalent le passage. « L'islamisme représenté par les Turcs va prendre en Berbérie, à partir du XVIe siècle, une physionomie nouvelle. » Leurs mœurs cruelles et leur intransigeance sont bien faites pour justifier ce terme de fanatisme musulman que l'on applique à tort, dit l'auteur, à des populations qui n'ont rien de turc.

Et après avoir rappelé, en passant, que l'islamisme et les civilisations modernes « n'ont aucune incompatibilité foncière », l'auteur énumère des preuves nombreuses de la tolérance des Berbères, qui n'ont embrassé l'islamisme que d'une façon très relative. L'Algérie demeure sous la domination turque du XVIe au XIXe siècle; la Tunisie jusqu'à la fin du XIXe. Encore pouvons-nous tirer de cette triste période de curieux enseignements sur la façon dont les Turcs utilisèrent les indigènes, ainsi que sur leurs méthodes de gouvernement.

Après un exposé d'ensemble des tentatives des nations chrétiennes sur les côtes de la Berbérie, l'auteur termine son ouvrage par un aperçu fort intéressant sur les populations de l'Afrique du Nord, dont les Berbères autochtones composent la grande masse; la race berbère prédomine donc, « et ce peuple, ajoute-t-il, eût sans doute offert l'exemple rare d'une parfaite démocratie, s'il n'avait souffert des maux dont souffrent tous les peuples chez qui le pouvoir central n'existe pas, la discorde et les rivalités perpétuelles ».

Enfin, avant de tourner la dernière page de cet excellent ouvrage, nous arrivons à des considérations générales et d'une belle conviction qui constituent la conclusion que l'auteur tire de son étude.

Et d'abord, nous notons une éloquente réhabilitation du passé éclatant et parfois glorieux de l'Afrique du Nord, dont on ne peut oublier les époques de brillante civilisation. Il suffit, pour s'en convaincre, de se référer aux conquêtes des Almoravides, à l'empire des Almohades, aux dynasties berbères des Mérinides à Fez, des Zeyanites à Tlemcen et des Hafsides à Tunis, et de songer que l'Extrême Occident était au XVIe siècle un foyer de lumière, tant par la gloire du puissant El Mansour au Maroc que par le renom des légistes de Tombouctou. Aussi bien ces souvenirs fameux contrastent-ils péniblement avec l'anarchie où va être plongé, à l'arrivée des Turcs, le Maghreb central.

L'auteur s'efforce ensuite de détruire l'opinion que l'Afrique du Nord est peuplée d'Arabes, en revendiquant la première place dans ce pays pour la race berbère, dont il se complaît à redire les qualités fécondes et les facultés d'assimilation véritables; il croit utile, à ce point de vue, de rappeler la fusion complète qui s'opéra dans la province d'Afrique entre les Romains conquérants et les Numides, ancêtres de nos Kabyles.

Amené à reconnaître l'importance de la question religieuse, dont l'acuité remonte à l'invasion arabe, l'auteur la réduit à de justes proportions en insistant sur les déformations qu'ont fait subir à l'islamisme les Berbères, zélateurs de tous les schismes et de toutes les hérésies et artisans, en outre, de l'influence éventuellement dangereuse des marabouts, magiciens et sorciers, et du développement inquiétant des puissantes confréries.

Pour finir — et c'est l'apothéose! — nous assistons à l'impressionnante exposition des ressources et des richesses de l'Afrique du Nord — particulièrement variées en Tunisie et au Maroc — et susceptibles d'être exploitées par une forte et belle race, digne d'un tel patrimoine, en qui l'auteur a pleine confiance et qui permet à la France, son guide sûr et son ferme soutien, l'espoir de brillantes destinées!

Au moment de fermer ce livre d'une si prenante lecture, il nous faut en signaler le style dont l'agrément, dénué de toute recherche, soutient l'attention du lecteur à travers l'exposé souvent aride de faits historiques particulièrement complexes. Et l'on ne peut manquer à ce propos de féliciter l'auteur d'une originalité de composition très heureuse qui consiste à laisser fréquemment la parole, au cours du récit, à des historiens et chroniqueurs arabes, parfois contemporains des événements qu'ils relatent. Cette innovation remarquable est un procédé éminemment propre à accroître l'intérêt et le pittoresque de la narration, sans compter qu'il constitue la meilleure garantie de l'authenticité historique.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

Chronique de l'Armée coloniale

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : grand-officier : le général de Pélacot, commandant la brigade d'occupation de Chine —Commandeurs : les généraux de Nays-Candau et Bonnier, des troupes coloniales. — Officiers : le chef de bataillon Ropert (Touggourt), le capitaine de Labry, de la cavalerie; les colonels Noël, de Montignault, Ecorsse, Comte; le chef de bataillon Bouët, de l'infanterie coloniale; les lieutenants-colonels Foissac et Delestre, de l'artillerie coloniale. — Chevaliers : les capitaines Bralley, Hovart, Moreau (affaires indigènes); le capitaine Silie, du génie (Sénégal); le chef de bataillon Ollivier-Henry; les capitaines Montégu, Vialatte, Salmon, Bélanger, Collot, Moyse, Casaux, Favin, Fines, Apparuti, Péri, Plailly, Cérisola, Féraud; les lieutenants Brunel, Popp, Masson, de l'infanterie coloniale; les chefs d'escadron Peyrègne, Pécaud: les capitaines Ménard, Lévy-Valency, Daudaleix, Debeauvais, de l'artillerie coloniale.

Promotions. — Sont élevés au grade supérieur (promotion de Noël) :

Armée de terre. — Infanterie : les lieutenants-colonels Redier, Reibell. — Génie : le lieutenant Labaylesse-Chardy (Côte-d'Ivoire).

Infanterie coloniale. — Le lieutenant-colonel Reymond, le chef de bataillon Mayer; les capitaines Mativat, Tiffon, Bernard, Simonin, Vincent; les lieutenants Boulangé, Noiret, Bonhomme, Nouri, Langlois, Lasnier, Lacôme, David, Coville, Guyon, Bonnard.

Artillerie coloniale. — Le chef d'escadron Chabanier; les capitaines Blaquière, Barréra, Tixier, Constant; les lieutenants Bourély, Boquet, Bemelmans, Niollet.

M. le colonel Bataille, de l'infanterie coloniale, commandant la 2e brigade coloniale de l'Indo-Chine, est nommé au grade de général de brigade, en remplacement de M. le général Bertin, placé dans la section de réserve.

A nos Gloires coloniales. — M. Fallières, Président de la République, vient d'accorder son haut patronage à l'œuvre du Monument « A nos Gloires coloniales », dont le Siège du Comité central est 8, rue Beaurepaire, Paris.

Nos lecteurs connaissent le projet si éminemment patriotique de faire élever, à Paris, un monument — témoignage impérissable, qui rappellera aux générations futures l'héroïsme de tous les valeureux Français morts aux colonies et dans les expéditions lointaines et qui, au prix de leur vie, ont reculé jusqu'aux extrémités de l'univers les limites de la France.

L'exécution du monument « A nos Gloires coloniales » est confiée à MM. Segoffin, Grand Prix de Rome, et Umbdenstock, architecte du Gouvernement, professeur à l'Ecole Polytechnique.

Les souscriptions sont reçues à l'*unique siège* du Comité cenral, 8, rue Beaurepaire.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — Ministère des Affaires étrangères. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : officiers : MM. Guiot, ministre plénipotentiaire; de Saint-Aulaire, secrétaire d'ambassade à Tanger. Chevaliers : MM. de Carbonnel, secrétaire d'ambassade à Madrid; Recouly, publiciste.

Ministère des Colonies. — Au titre civil : officiers : MM. You, directeur à l'administration centrale; Cnapelynck, procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique Occidentale Française. Chevaliers : MM. Brun, secrétaire général de 1re classe des colonies, 25 ans de services; Tellier, administrateur de 3e classe des colonies, 16 ans 6 mois de services; titres exceptionnels : services particulièrement distingués rendus en 1896-1897 (explorations dans le Baoulé), en 1904-1905-1907 comme membre de la mission Clozel et en 1907-1908 comme secrétaire général par intérim de la Côte d'Ivoire; Poilevey, inspecteur de la garde indigène de l'Indo-Chine; Martinot, conducteur principal des ponts et chaussées, ingénieur auxiliaire à l'inspection générale des travaux publics des colonies; Bourdariat, ingénieur, directeur de la Compagnie coloniale de Madagascar, 20 années de pratique d'ingénieur

à l'étranger ou aux colonies; titres exceptionnels : services très distingués rendus en qualité de membre du conseil d'administration de la colonie de Madagascar et dépendances, de membre du contentieux administratif et de président de la Chambre consultative du commerce et de l'industrie de Tananarive; Leseur, professeur de législation coloniale à la Faculté de droit de Paris, membre du contentieux des colonies, 26 ans de services; Chollet, industriel, 26 années de pratique industrielle ou commerciale; titres exceptionnels : services distingués rendus en qualité d'administrateur de la Société civile forestière de l'Afrique Occidentale Française.

Au titre militaire : officiers : MM. Filon, inspecteur des colonies; le capitaine Saintoyant, du 26e chasseurs à pied (mission de Brazza). — Chevaliers : MM. Lasne-Desvareilles, adjoint à l'intendance des troupes coloniales; Bec, médecin-major des troupes coloniales; Siméoni, surveillant principal des établissements pénitentiaires aux colonies.

Nominations. — M. Guilhermet, adjoint de 1re classe des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale Française, a été nommé administrateur adjoint de 3e classe des colonies et mis à la disposition de M. Julien, gouverneur intérimaire de la Réunion, pour remplir auprès de lui les fonctions de chef de cabinet.

BIBLIOGRAPHIE

De la formation des fonctionnaires coloniaux. I. Travaux du groupe d'études coloniales. Instituts Solvay (Instituts de sociologie.) (Extrait du *Bulletin de la Société belge d'études coloniales.*) Un vol. de 48 pages, chez Hayez, imprimeur des Académies, Bruxelles.

Cette étude a été faite à la suite d'un projet soumis à la discussion du groupe d'études coloniales, créé à l'institut Solvay dans le but d'examiner les problèmes, tous les jours plus importants, qui se rattachent au Congo belge.

Ce que ce groupe d'études, où se rencontrent des hommes ayant séjourné au Congo belge ou s'étant toujours occupés de questions coloniales, a voulu essayer de faire, en publiant ce travail, c'est tracer les grandes lignes d'un avant-projet touchant au statut des magistrats et des fonctionnaires dans cette colonie.

Nous pensons que le public français suivra, avec un réel intérêt, les discussions et les propositions qui se font jour dans cette très intéressante brochure.

Le Régime foncier du Congo belge. II. Travaux du groupe d'études coloniales; Instituts Solway, Institut de sociologie. (Extrait du *Bulletin de la Société belge d'études coloniales.*) Une brochure de 41 pages, chez Hayez, imprimeur des Académies, Bruxelles.

Cette publication émane du même groupe qui a fait paraître la brochure dont nous rendons compte également sous le titre *De la formation des fonctionnaires coloniaux.*

Elle touche à un problème des plus difficiles, en ce sens que ses auteurs ont cherché à mettre debout les principes sur lesquels devront être basées la législation du régime foncier et, par suite, la liberté commerciale, les concessions, etc.

Comme on le verra, des divergences très sensibles se sont fait jour dès que cette question a été entamée, mais il semble que les membres de cette commission sont bien près de s'entendre, malgré la diversité de leurs opinions.

Le Rôle des Parlements en matière coloniale, par C.-TH. VAN DEVENTER, membre de la deuxième Chambre des Etats généraux des Pays-Bas. Conférences coloniales données à l'Ecole de commerce Solvay. (Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1909.) Un vol. de 22 pages, Liége, imprimerie de la Meuse.

On se souvient de l'opinion de John Stuart Mill, sur le gouvernement des colonies d'exploitation ou d'indigènes, si différentes des colonies de peuplement. Le célèbre auteur de *La Liberté* pensait que des territoires où la race blanche ne peut s'acclimater doivent être gouvernés, non par le gouvernement métropolitain à base parlementaire, mais par un ministre ou un gouverneur responsable devant le Parlement.

M. Van Deventer n'est pas d'un avis semblable. Les Parlements, pense-t-il, ne doivent pas s'abstenir envers les colonies d'exploitation et déléguer leurs pouvoirs à quelque ministre ou gouverneurs tant supérieurs qu'ils puissent se rencontrer. Il veut bien concevoir avec le grand écrivain anglais « que le gouvernement d'un peuple par un autre est contraire à l'ordre naturel des choses », mais il s'empresse de conclure en s'appuyant sur le Parlement britannique qui, en 1858, remplaça la Compagnie des Indes et sur les Etats généraux des Pays-Bas qui, à partir de 1860, prirent la direction des Indes Néerlandaises, que ce mode de gouvernement est le meilleur. Il entend, est-il besoin de le faire remarquer, qu'il est du devoir du Parlement de mettre tout en œuvre pour favoriser la civilisation parmi les indigènes et d'aider à l'essor politique et économique le plus grand dans ces colonies.

C'est le développement de cette thèse que le savant conférencier hollandais a traité devant un public bruxellois, avec un réel talent et nous ne doutons pas de l'intérêt que la lecture de sa brochure éveillera dans l'esprit de tous ceux qui, en France, liront cette substantielle dissertation.

La Colonisation britannique aux tropiques, par W.-L. GRANT, professeur à l'Université d'Oxford. Conférences coloniales données à l'Ecole de commerce Solvay. (Extrait de la *Revue Economique internationale*, mars 1909.) Brochure de 26 pages, à l'Office de la Revue, rue du Parlement, 4, à Bruxelles.

L'auteur est un Canadien, fils de Canadiens, issus, comme le nom l'indique, d'Anglais venus s'établir là-bas. La conférence qu'il a faite à l'institut Solvay et qu'il vient de publier reflète son origine. Il est un grand admirateur de la Grande-Bretagne et se glorifie d'être le fils d'une nation qui a répandu la paix britannique.

Le sujet développé par M. W.-L. Grant touche à l'actualité et ne peut qu'être intéressant pour des Français dont les regards s'étendent du côté de l'Afrique. S'il prend la Grande-Bretagne comme exemple, il étend son sujet beaucoup plus loin qu'à ce qui touche notre voisine. Il sait fort bien discerner les intérêts qui font agir un commerçant anglais, par exemple, du gouvernement personnifié par son délégué dans une colonie. Si ce dernier est bienveillant, l'autre a besoin d'être tenu sous une surveillance sévère.

Le féroce égoïsme des blancs s'est rencontré dans toutes les colonies; il a besoin d'être apaisé, sinon les révoltes ne se font pas attendre. Il faut, par suite, à la tête des colonies, des agents très capables et qu'on paie très cher.

M. W.-L. Grant présente un tableau très intéressant des différents fonctionnaires de Whitehall et de ceux qu'on envoie aux Indes. Il montre comment se fait l'avancement et il souligne avec une certaine humour qu'aucun de ces jeunes gens n'a à craindre d'être distancé par suite d'influence politique, sociale ou royale. Il n'en est pas de même en ce qui concerne le ministère des Colonies qui, comme l'on sait, forme un département différent de celui des Indes. Par suite, on constate moins de qualités dans le personnel qu'on y emploie. Il manque de traditions, son recrutement est fait dans des classes trop différentes, son instruction et sa pratique des pays auxquels il est destiné sont d'une valeur beaucoup moindre.

Nous pensons en avoir dit assez pour inciter beaucoup de nos lecteurs à lire cette très curieuse et très intéressante conférence, qui ne pourrait avoir qu'un très grand succès en France, si l'auteur voulait venir jusqu'à nous.

La Justice tunisienne, par M. HASSAN QUELLATY, avocat au barreau de Tunis; **les Israélites et la justice,** par M. A. ZAOUCHE, membre de la conférence consultative; **les Israélites tunisiens,** par M. A. BACH-HAMBA, avocat, directeur du *Tunisien*. Un vol. de 95 pages, à Tunis, à la Société anonyme de l'imprimerie rapide. (Extraits du *Tunisien*, organe des intérêts indigènes.)

Après la réunion juive du mois de novembre, à Tunis, où fut demandé le rattachement des juifs tunisiens à la juridiction française et après les manifestations musulmanes dont on a eu le spectacle au commencement de décembre, on ne peut plus douter qu'il n'y ait une question juive en Tunisie.

Le livre qui vient de paraître arrive, par suite, à son heure. Il ne fait que reproduire des articles de journaux, mais il permet en même temps de faire connaissance avec une question très importante, puisqu'elle crée un mouvement contre la justice indigène.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 2

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

La Défense Sanitaire
AU MAROC

La récente apparition de la peste dans un des ports de la côte marocaine vient appeler encore une fois l'attention sur l'organisation sanitaire dans ce pays. Bien qu'il soit aisé d'être prophète devant un fait accompli, rien cependant ne pouvait empêcher de prévoir un pareil événement. Au cours de ces trois dernières années, une grande partie du littoral méditerranéen et en particulier celui de l'Afrique mineure, Tunisie, Algérie, a été visité par la peste. Dans ce dernier pays surtout, l'épidémie, ayant surgi presque simultanément sur divers points du territoire, semblait vouloir prendre des proportions inquiétantes, et il ne fallut rien moins qu'une lutte sérieuse entreprise et dirigée avec une ténacité et une habileté remarquables, pour arriver enfin à cerner dans ses différents foyers et à l'y éteindre un fléau qui menaçait de déborder sur toute la colonie. Le Maroc est le prolongement naturel de ce littoral, des lignes de navigation nouvelles, des communications plus rapides lui ont créé avec ces différents points des rapports fréquents, continus même; aussi ouvrait-il à l'extension épidémique une voie toute tracée, sûre et sans obstacles, vers un pays qui ne possède aucune ressource ni aucun moyen pour s'en préserver.

Dans la plupart des Etats ou colonies islamiques organisés, les coutumes religieuses imposèrent les premiers essais de mesures sanitaires. Le « hadji », malgré son caractère sacré et la vénération dont il est entouré, tout au moins à l'époque de son retour, n'en constitue pas moins un danger. Au Maroc, il fut toujours considéré, à ce point de vue, comme l'élément le plus dangereux, sinon comme le seul vecteur susceptible d'importer avec lui des maladies pestilentielles. Il y provoqua les premières mesures de défense. Le Conseil sanitaire qui lui doit sa création le visa toujours et presque uniquement dans ses essais de réglementation, et c'est contre lui que jusqu'à présent se dirigèrent les véritables tentatives prophylactiques. La légitimité de ces craintes est d'ailleurs justifiée, et la relation des différentes épidémies de ce genre, qui plus d'une fois ravagèrent le Moghreb, nous a appris que toutes elles eurent pour origine le Hedjaz. La mise en exploitation du chemin de fer hamidié, le transport et le retour désormais rapides des pèlerins depuis les lieux saints mêmes, l'insuffisance actuelle du lazaret provisoire de Tebouk, la suppression possible de la surveillance à Tor, viennent de créer une situation nouvelle, cause déjà d'une vive inquiétude parmi les Etats méditerranéens et qui au même titre pour le Maroc augmente singulièrement ses risques en supprimant ses anciennes garanties (1). Des craintes depuis longtemps aussi justifiées persistent donc encore, elles viennent de s'accroître au contraire devant l'évolution et le progrès, et le pèlerinage musulman, pour le Maroc comme pour tous les pays moghrabins, devient actuellement un danger encore plus menaçant.

(1) Le Congrès international de médecine qui vient de se terminer à Budapest, devant la transformation complète des conditions sanitaires du Hedjaz, a été amené à envisager « la nécessité de soumettre à une revision complète les conventions internationales ayant trait à la défense de l'Europe contre l'importation des maladies pestilentielles, en raison des modifications profondes qui ont été apportées dans la situation économique du Hedjaz et de l'Asie mineure par la création de nouveaux moyens de transport ».

A côté des obligations sanitaires que sa qualité de pays musulman lui impose, le Maroc n'en doit pas moins, au même titre que toute autre nation surtout maritime, envisager la possibilité du danger qui peut naître de ses autres rapports extérieurs. L'isolement dans lequel il a réussi à vivre jusqu'à ces dernières années a, dans cette voie, il est vrai, limité jusqu'à présent ses risques. L'élaboration de mesures à prendre dans ce sens ne peut intéresser que les marines étrangères. Et si les représentants des puissances, comme tuteurs sanitaires imposés au Maroc, ont toujours pu marcher d'un commun accord pour réclamer ou chercher à imposer à l'élément musulman les garanties demandées par l'Europe, ce côté de la question constitue un terrain différent sur lequel pouvait surgir entre eux de regrettables divergences. Les conclusions des conférences sanitaires internationales, dont l'heureux résultat fut l'adoption par les différents Etats de mesures identiques basées sur des principes admis par tous, viennent seulement d'être ratifiées. L'ancienne diversité des réglementations adoptées par chacun pouvait engendrer des discussions variables suivant la nationalité du pavillon en cause. De sanitaire, une question devient au Maroc facilement politique; le Conseil protéiforme suit et devient le Corps diplomatique, et sur ce terrain où la science ni la technique n'ont plus rien à voir, les conséquences peuvent atteindre une portée aussi différente qu'imprévue. D'ailleurs le danger paraissait dans ce sens moins menaçant, une aussi grande préoccupation ne devait pas s'imposer comme à l'égard du périodique pèlerinage. Ce côté de la défense sanitaire était, semble-t il, de moindre importance; source possible de conflits, rien ne pouvait, en outre, offrir au Conseil sanitaire de meilleures occasions d'afficher son manque de compétence. Il fut donc considéré comme secondaire, traité presque avec indifférence. Aussi continue-t-on à ce sujet à vivre au Maroc sur une certaine confiance dans les règlements sanitaires des nations avec lesquelles on est en rapport et qui cependant, malgré les mesures prises dans quelques cas à l'égard de leurs navires en partance, ne constituent pour le pays vers lequel ceux-ci se dirigent que de bien illusoires garanties.

Cependant une orientation nouvelle de la politique européenne, en faisant de l'empire chérifien une actualité, a déjà en grande partie rompu son isolement. Des événements ou incidents récents, en appelant l'attention générale sur la richesse naturelle de ce pays, ont fait entrevoir sous la poussée civilisatrice un essor et une expansion économique où des intérêts de toutes sortes pourraient s'ouvrir une voie et un avenir nouveaux. Un courant jusqu'alors inconnu s'est créé vers le Maroc, les colonies européennes tendent à y devenir plus denses, des lignes de navigation nouvelles s'y sont établies, les communications sont plus rapides et plus fréquentes, les grands courriers y touchent et font escale. Aussi un tel développement, encore à son début cependant, dans son mouvement maritime et dans ses rapports extérieurs, ne pouvait, au point de vue sanitaire, qu'entraîner l'augmentation de risques dont nous venons d'avoir l'inévitable preuve.

C'est par sa frontière maritime que les grandes épidémies envahirent toujours le Moghreb. C'est vers elle que doit se porter tout effort de défense sanitaire, et c'est le seul point, d'ailleurs, où la situation politique de ce pays permette actuellement une tentative d'organisation.

Les trois grandes maladies pestilentielles qui font l'objet des règlements internationaux peuvent franchir cette frontière. Chaque année, en effet, le choléra menace de revenir avec le pèlerinage. L'apparition de la peste, également, coïncida toujours avec le retour du Hedjaz. Mais nous savons que désormais cette maladie qui s'est insidieusement répandue dans le monde entier pourra en tout temps reconnaître une tout autre origine, et peut-être n'est-ce pas trop s'avancer que de faire déjà à l'égard du choléra une semblable prédiction.

La fièvre jaune, jadis signalée au Maroc, semble n'avoir jamais fait l'objet d'une attention spéciale de la part de l'autorité sanitaire. Ce pays cependant réunit les conditions indispensables à l'extension d'un pareil fléau. Le moustique « Stegomyia », vecteur spécifique du typhus amaril, était connu à Tanger quand une série d'études dans les différents ports nous permit d'y signaler sa présence (1). Cette constatation banale sous le 43° parallèle se double cependant d'une intéressante particularité : l'inégale répartition de ce diptère sur la côte marocaine. S'il peut, en effet, exister en différents points, comme Rabat, Azemmour, etc., s'il pullule à Mazagan, il fait entièrement défaut dans des ports plus au Sud, comme Saffi et Mogador. Nous n'avons pas à discuter les causes de ce phénomène, liées à certaines conditions thermiques et climatériques; il constitue simplement dans la question qui nous occupe un fait qui, au point de vue de la défense sanitaire, pourrait avoir son importance (2).

Certains points de la côte occidentale d'Afrique, dont les rapports directs ou indirects avec le Maroc sont susceptibles de développement, sont devenus près de lui un foyer permanent de fièvre jaune. Les îles Canaries ont été souvent visitées par cette maladie. Il n'est pas invraisemblable de concevoir des relations futures avec les côtes américaines où sont les principaux foyers du typhus amaril. Ces contrées sont d'ailleurs en rapport avec l'Espagne et le Portugal, qui par cette voie furent plusieurs fois visités, puis ravagés par la fièvre jaune. Et il n'est pas douteux que l'apparition d'une nouvelle épidémie de ce genre dans la péninsule ibérique

---

(1) Études de la mission hydrographique du Maroc (1905).

(2) La conférence sanitaire internationale de 1903, où de tous les États intéressés le Maroc seul n'était pas représenté, n'ayant pas eu à s'occuper de la prophylaxie de la fièvre jaune, introduisit cependant dans ses conclusions un article spécial à ce sujet : « Il est recommandé aux pays intéressés de modifier leurs règlements sanitaires de manière à les mettre en rapport avec les données actuelles de la science sur le mode de transmission de la fièvre jaune et surtout sur le rôle des moustiques comme véhicules des germes de la maladie. »

serait aujourd'hui rapidement suivie de la contamination de la côte marocaine.

Pour protéger une frontière ainsi menacée, le Maroc possède comme ressource quelques articles de règlement.

La réglementation dans la lutte directe ou prophylactique contre toute épidémie est une des bases. Elle constitue le plan, d'après lequel l'autorité compétente dirige et régit la mise en action des moyens de défenses dont elle dispose.

Au Maroc, l'autorité compétente est représentée par le Conseil sanitaire. Son manque complet de connaissances techniques entraîne par cela même son incompétence. Aucun des moyens, aucun des éléments de cet armement dont la science a pu doter la défense sanitaire, qu'elle exige même pour qu'elle présente quelque efficacité, ne sont à sa disposition.

C'est l'impossibilité de lui opposer la dératisation qui récemment permit à la peste de débarquer au Maroc. L'autorité sanitaire contrainte, pour protéger le port de Tanger contre les provenances d'un voisinage suspect, d'édicter des mesures dont cette opération ne forme point la base, n'a pu qu'organiser une défense bien incomplète sinon presque illusoire. Et toute action, en effet, qui, dirigée contre le passager seul, respecte le navire et sa cargaison, ne crée pas un obstacle à l'importation pesteuse.

L'état encore primitif, l'insuffisance d'organisation des ports, qui nécessitent le mouillage au large sur les rades marocaines, constituent peut-être actuellement, pour ce pays, sa meilleure protection contre la peste. Le navire à quai, en effet, en installant ses amarres, établit pour le rat la voie facile qui lui permet de gagner les docks. Mais si de telles conditions, en rendant le débarquement des rats au Maroc plus difficile, diminuent les risques, elles ne sauraient cependant les supprimer, ni constituer une réelle sécurité. L'apparition de l'épidémie de Casablanca le démontre. A Mogador, au cours de recherches sur les maladies parasitaires du rat, nous avons constaté la présence dans les magasins de la douane du rat noir ou rat des navires. Les manipulations spéciales auxquelles donnent lieu les marchandises dans les ports marocains ne s'opposent donc point à ce que celles-ci soient pour le rat un moyen de transport et de communication. Aussi toute marchandise qui, sortie de la cale d'un navire ayant opéré dans un port contaminé de la côte, aura été, sans mesures préalables, déposée dans les magasins d'un port indemne, entraîne dès ce jour, pour cette ville, la surveillance bactériologique qui commandera ou non à un service spécial et permanent de dératisation. Or, ni l'un ni l'autre n'existent dans les ports marocains.

L'article du règlement sanitaire qui considère un port comme indemne cinq jours après le dernier décès causé par la peste n'a plus rien aujourd'hui d'absolu. Nos connaissances plus récentes et plus approfondies de l'épizootie murine nous ont appris le peu de rapport qu'il peut y avoir entre le dernier cas de peste humaine et la suppression de tout danger dans une localité contaminée. Aussi, bien que le dernier cas ait été signalé depuis longtemps sur le littoral méditerranéen, des mesures et une surveillance actives sont-elles toujours poursuivies dans ses différents ports, mais que le Maroc, également intéressé, ne saurait actuellement exercer dans les siens.

La protection de cette frontière maritime contre le choléra n'est pas mieux assurée. Les moyens d'investigation scientifique sûrs et rapides font également défaut. L'isolement, l'observation, qui forment dans ce cas les bases de la défense, ne sont pas plus applicables que la dératisation contre la peste.

En présence d'un navire de provenance suspecte ou dont l'état sanitaire peut sembler douteux, les mesures actuelles consistent à le repousser. Elles ne sont ni toujours, ni facilement acceptées; tantôt, c'est l'armement qui se refuse à prendre la mer, tantôt les pèlerins se mutinent et en viennent aux menaces à la première tentative de départ. L'autorité, désarmée, en est alors réduite à décréter, pour de trop longs jours, la quarantaine à bord et sur rade. Et cette mesure d'un autre âge est loin d'être une solution, et la science aujourd'hui la condamne.

Le lazaret, dans les nations civilisées, où une organisation administrative permet la surveillance individuelle, aura bientôt disparu pour devenir une curiosité rétrospective. Dans les pays musulmans, il s'impose, et bien qu'il ne présente plus contre le choléra ses anciennes garanties, il n'en est pas moins le procédé indispensable pour le traitement sanitaire de collectivités, qui réclament un isolement rapide et une observation momentanée.

Le Maroc ne possède plus de lazaret, le mauvais vouloir du Makhzen, et devant lui l'impuissance du Conseil sanitaire, ayant eu raison de celui de Mogador. La question du lazaret marocain est intimement liée à celle de la défense de l'Europe contre le pèlerinage musulman. Il y a une dizaine d'années, une commission internationale, aux travaux de laquelle des techniciens prirent part, fut chargée de déterminer à proximité de Tanger l'emplacement et d'établir les plans d'un lazaret qui serait au Maroc une base sanitaire réelle et suffisante. Ces études restèrent sans résultats. Depuis, cette station sanitaire fut bien souvent, théoriquement, déplacée et reconstruite. Plus récemment enfin, une nouvelle commission mixte vient d'être chargée de trouver, encore une fois, l'emplacement favorable à l'édification du futur lazaret. Sera-t-elle la dernière?

L'hypothèse fièvre jaune n'ayant même pas été posée au Maroc, on ne saurait y rencontrer les différents éléments d'une prophylaxie antiamaryle.

Une telle pénurie, le manque absolu même des moyens utiles et des ressources nécessaires, interdit actuellement dans ce pays tout essai de défense sanitaire. Et une réglementation élaborée dans de pareilles conditions, c'est-à-dire sans l'appui de bases suffisantes et indispensables, ne

pourra être, *a priori*, qu'un ensemble de mesures pour la plupart incomplètes et inutiles, sinon dangereuses ou vexatoires.

Plus menacé par les conditions nouvelles du pèlerinage musulman, plus menacé par le développement d'un mouvement maritime qui accroît et rend plus fréquents ses rapports extérieurs, incapable d'opposer à sa frontière un système de défense qui offre même un minimum de garanties, le Maroc crée pour l'organisation sanitaire internationale une situation nouvelle. Il devient, en effet, aux portes mêmes de l'Europe, un danger de plus en plus grand, un jour, peut-être, permanent. Et cette situation, l'Europe ne saurait s'en désintéresser; son importance, au contraire, doit en faire dès à présent, pour elle, l'objet d'une particulière préoccupation.

Les nations européennes, dans un élan de solidarité devant un danger commun, ont depuis longtemps entrepris d'organiser un système général de défense contre les importations du pèlerinage musulman. Un défaut vient de se produire en Asie mineure dans la cuirasse sanitaire dont l'Europe s'était ainsi entourée. Devant son alarme et ses inquiétudes, bien légitimes, des études et des travaux ont été commencés pour parer aux conséquences de cet accident. Le Maroc, à son tour, constitue aujourd'hui dans ce rempart sanitaire une large brèche; elle impose de ce côté une attention sérieuse et constante, sinon l'urgente réparation.

C'est comme mandataires bénévoles dans l'exécution du plan général conçu par l'Europe, que les représentants des puissances au Maroc se maintinrent constitués en Conseil sanitaire. Contrairement aux deux autres Conseils similaires, ils ont toujours assumé à eux seuls cette responsabilité. Politiciens éminents, appartenant tous au Corps diplomatique, les questions d'hygiène et de technique sanitaire atteignent cependant leur compétence. Aussi le Corps diplomatique n'attribua-t-il pas toujours au Conseil sanitaire son importance. Au Maroc, tout ministre étranger, créé par la tradition conseiller sanitaire, est aujourd'hui, pendant son séjour parfois relativement court dans ce pays, particulièrement préoccupé par les intérêts politiques plus développés du gouvernement qu'il représente, et aussi par les intérêts privés de ses ressortissants dont les réclamations et le nombre vont chaque jour en s'augmentant. On ne saurait donc exiger qu'il apportât, à titre purement philanthropique, un souci particulier à la défense d'intérêts pour lesquels il n'a, en réalité, reçu aucun mandat spécial, et pour lesquels il se déclare lui-même incompétent. Cette situation pourrait presque légitimer, de la part du Conseil, en tant qu'organisme de préservation sanitaire, une certaine indifférence, facilement renforcée, d'ailleurs, par l'inertie et la mauvaise foi d'un Makhzen qui ne connaît que l'opposition. Aussi, pour le règlement des affaires sanitaires, s'en rapporte-t-il, le plus souvent, à l'habitude et à la tradition, faisant pour cela reposer surtout sa confiance sur certains éléments indigènes, qui depuis longtemps gravitent autour de lui et s'aident parfois des conseils d'un médecin européen.

Il n'est pas douteux que les ressources du Conseil ne furent jamais en rapport avec ses besoins. Cependant il n'est pas moins vrai qu'il ne sut point se conserver les concessions arrachées précédemment au Makhzen, en faveur du service sanitaire; et si des garanties lui ont parfois assuré certains appuis financiers, il devrait avoir laissé au Maroc l'ébauche, tout au moins, d'une organisation qui désormais doit être reprise par sa base même. Cette réorganisation, si la tutelle sanitaire du Maroc doit se continuer internationale, réclame donc tout d'abord une constitution nouvelle et différente du Conseil lui-même. Suivant d'autres exemples, le groupe diplomatique doit s'adjoindre l'élément technique nécessaire. Et c'est seulement de la collaboration de ces deux groupes distincts que pourrait naître la conciliation réciproque des intérêts sanitaires, politiques et commerciaux.

Dr F. Maire.

Chemins de fer et Voies de communication

A SIERRA-LEONE ET A LA GOLD-COAST

Les derniers rapports annuels publiés par le *Colonial Office* sur les colonies de l'Ouest Africain renferment quelques intéressants détails sur le progrès des voies de transport et sur l'exploitation des chemins de fer à Sierra-Leone et à la Côte de l'Or.

A Sierra-Leone on sait qu'il existe depuis plusieurs années une voie ferrée qui relie le chef-lieu de la colonie Freetown à la frontière libérienne ou tout au moins à un point nommé Baiima et qui est situé à une trentaine de kilomètres environ de cette frontière (1). Cette ligne principale, qui mesure 220 milles de long (environ 354 kilomètres), a été récemment complétée par deux courtes lignes de tramways établies dans des conditions très économiques. L'une d'elles, traversant la rivière Mauwa, prolonge de 7 milles vers la frontière libérienne la grande ligne; l'autre part de la station de Boia à 63 milles de Freetown et se dirige au Nord-Est jusqu'au centre de Yonni qu'elle atteint après un parcours de 21 milles. L'une et l'autre ont été mises en exploitation en 1908. Etablies de façon à pouvoir utiliser le matériel du chemin de fer, elles ont ouvert au commerce des régions renommées pour leur richesse en palmiers à huile, et déjà on peut apprécier à l'examen des statistiques du commerce la justesse des prévisions sur lesquelles

(1) L'exploitation du chemin de fer de Sierra-Leone a donné en 1908 les résultats ci-après : longueur moyenne en exploitation, 227 milles (y compris les lignes annexes). Nombre de voyageurs transportés, 302.077. Recette moyenne par voyageur, 1 sh. 3,7. Recettes de la ligne principale, 69.537 livres sterling; dépenses, 63.483 livres sterling.

on se basait pour en entreprendre la construction.

L'année 1908 a été, comme l'on sait, une année médiocre pour le commerce des produits du palmier et la colonie, *considérée dans son ensemble*, a exporté des quantités d'huile et d'amandes inférieures aux exportations de 1907. Or, si au lieu de considérer l'exportation globale de Sierra-Leone on distingue entre les régions exportatrices, on constate que c'est la région de Sherbro qui a eu à subir tous les effets de récoltes médiocres et que par Freetown, au contraire, il est sorti 437 tonnes d'amandes et tout près de 20.000 gallons d'huile de plus que durant l'année précédente. Ces deux chiffres indiquent bien que la zone d'exploitation a pu s'élargir, grâce au développement des moyens de transport, et que la colonie a regagné en partie, dans un accroissement de l'étendue de la portion de son territoire qui est commercialement exploitable, les pertes que lui aurait fait subir une production moyenne inférieure; du reste ce phénomène, qui n'a rien que de très naturel, s'était déjà manifesté il y a quelques années lors de la construction de la ligne principale. Tant que celle-ci, qui avait été commencée en 1896, demeura en deçà de Blama, point situé à 168 milles de Freetown, c'est-à-dire tant qu'elle n'eut pas atteint une zone de palmiers à huile, l'exploitation ne donna que des résultats insignifiants; mais lorsque, en 1904, elle eut dépassé la région improductive, les recettes montèrent soudain et peu après, au fur et à mesure qu'avançait la voie, on put constater un sensible accroissement dans la production de la colonie en dérivés du palmier. C'est ce qu'accuse très nettement le tableau ci-après.

Exportation des huiles et amandes de palmes de Sierra-Leone.

Moyenne des années	Huile de palme	Amandes de palme
—	—	—
	gallons	tonnes
1895-1898...	230.000	18.000
1902.........	220.809	22.623
1904.	241.131	25.101
1905...	266.012	28.155
1906.........	375.573	30.373
1907.........	615.997	34.942
1908.........	489.637	33.721

Toutefois, 250 milles de voie ferrée n'ont pas suffi pour provoquer ces heureux résultats. Un important réseau de routes, « nourrices » du railway, complètent celui-ci en étendant son champ d'action au delà de la zone habituelle. Ces routes sont de trois sortes : première, troisième et cinquième classes. Celles de la première sont débroussaillées sur 10 mètres de largeur et ont une chaussée de 3 m. 65 environ, ballastée lorsque cela est nécessaire. Leur pente n'excède pas 1 à 12 et en général demeure inférieure à un vingt-neuvième. Dans le protectorat, il y a environ 72 milles de ces routes. Elles franchissent les rivières ou ruisseaux sur des ponts formés de poutrelles d'acier qui reposent sur des piliers en maçonnerie et que recouvrent des traverses de bois. Les routes de la troisième catégorie ne diffèrent guère de celles de la première que par les ponts qui sont tout en bois. Quant à celles de la cinquième classe, ce sont des pistes convenablement dessinées, bien battues et bien débroussaillées sur 4 et 5 mètres de largeur. Les ponts sont établis à la mode indigène. Il existe de 300 à 350 kilomètres de ces dernières.

Dans la péninsule de Sierra-Leone proprement dite, 163 milles de routes relient Freetown aux principaux centres de la presqu'île; certaines d'entre elles sont établies depuis longtemps. Mais dans le protectorat c'est surtout depuis 1904 que l'administration s'est mise à construire les routes dont nous nous occupons ci-dessus. On avait eu la bonne idée de faire désigner par les principaux chefs indigènes des sortes de délégués dont le rôle consistait à voir comment les Européens s'y prennent pour tracer une route, pour débrouissailler, pour la ballaster. Un assez grand nombre de Noirs ont pu acquérir ainsi des notions fort utiles qui ont permis à plusieurs chefs de faire établir à leur tour des pistes et des routes que l'on pourrait appeler d'intérêt local. Dans une seule province, en 1908, 150 milles de voies de communication ont été ainsi ouverts sans l'intervention des Blancs.

Il existe enfin à Sierra-Leone une voie ferrée, longue de 5 milles seulement, qui relie Freetown à Hill-Station, le cantonnement récemment créé, où se dressent avec les casernes nécessaires à un certain nombre de troupes, 20 à 30 ravissants cottages où viennent se reposer les Européens, à 260 mètres d'altitude dans un site agréable et salubre. Trente minutes de chemin de fer suffisent pour se rendre de Freetown à Hill-Station.

***

A la Gold-Coast, un chemin de fer, sur lequel le Bulletin a publié à diverses reprises des renseignements, relie depuis octobre 1903 (date de l'achèvement) le port de Sekondi à la ville de Coumassie et à la région des mines d'or. La longueur de cette ligne est de 168 milles (270 kilomètres environ). Elle donne des résultats financiers fort convenables. En 1908, par exemple, les recettes totales ont été de 154.024 livres sterling; la recette par mille a été de 901 livres sterling ce qui représente environ 14.000 francs par kilomètre; les dépenses d'exploitation ont atteint 75.124 livres sterling, soit un coefficient d'exploitation de 49,61 0/0. Si, d'autre part, on considère que la construction de la ligne a entraîné une dépense de 1.836.915 livres sterling, on constate que les recettes nettes (dépenses déduites) de l'année 1908 correspondent à 4,15 0/0 du capital engagé. Les résultats obtenus en 1907 avaient été des plus favorables. Ceux de 1908 ont subi l'influence d'une mauvaise saison et le contre-coup dans la crise économique générale.

D'ici peu viendront s'ajouter à cette ligne une soixantaine de milles de voie ferrée. Le chemin de fer d'Accra à Mangoase, qui doit mettre le chef-lieu en relations rapides avec une des régions de

la colonie où la culture du cacaoyer a pris le plus d'extension et où elle est appelée à se développer encore, aura environ 40 milles de long (64 kilomètres). Le gouverneur, sir John Rodger, a inauguré les travaux le 7 janvier 1909 et l'on espère qu'ils seront terminés dans l'espace d'une année.

D'autre part, on a poussé activement en 1908 les travaux préliminaires d'un embranchement de 20 milles qui doit relier la station de Tarkwa (sur la ligne de Sekondi à Coumassi) à Prestea. Si rien ne vient retarder la construction, on pense que ce tronçon pourra être livré à l'exploitation en mars 1910. Il rendra de grands services à l'industrie minière.

A la Gold-Coast comme à Sierra-Leone, il existe un réseau de voies de terre assez complet. Dans la colonie proprement dite, plusieurs routes relient Accra aux centres voisins, notamment à Abouri (25 milles), à Dodowa (27 milles), à Kyebi. Sur la majeure partie d'entre elles des camions automobiles légers peuvent circuler, d'autres ont été ouvertes d'Ouinneba à Soadru, de Saltpond à Insuaim, etc. En outre, il existe 1.800 milles de sentiers et de pistes indigènes que les chefs de village entretiennent moyennant une rétribution trimestrielle qui varie entre 5 shillings et une livre sterling suivant l'importance de la route et son état d'entretien.

Dans l'Achanti également on fait de grands efforts pour développer les moyens de communications entre Coumassie, terminus du chemin de fer, et le reste du protectorat, notamment dans la direction du Nord-Ouest, il où se récolte le caoutchouc, et de l'Est où existe déjà d'importantes plantations de cacaoyers. Enfin on travaille activement à une route pour automobiles qui doit relier Coumassie aux territoires du Nord, plus exactement à Tamele, le chef-lieu, par Yeji et Salaga et sur laquelle on installera peut-être un monorail; on veut faire de Tamele le centre commercial des territoires et de ce poste rayonnent de nombreuses pistes et routes. L'une d'elles, sur laquelle roulent déjà des chariots traînés par des ânes et des chevaux, conduit à Tamele-Port (27 milles), station nouvellement créée sur la Volta et vers laquelle on voudrait détourner le gros commerce de sel qui se fait actuellement à Daboya. Cette dernière localité étant très malsaine, on ne pouvait, en effet, y entretenir d'agent européen et l'administration était privée de tout contrôle sérieux sur des transactions qui, en ordre d'importance, viennent immédiatement après celles qui s'effectuent sur les kolas.

ANDRÉ MEYREUIL.

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.

Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.

Les Oasis et les Nomades du Sahara oriental

par le lieutenant J. FERRANDI
de l'Infanterie coloniale.

Suite et fin (1).

II. — LES POPULATIONS.

Les Teda.

Les Teda ne se rappellent plus rien de leur origine. Ils ne se sont légué aucun souvenir. Vivant d'une vie très personnelle, répugnant à habiter des campements nombreux, rebelles à l'instruction écrite, ils ignorent tout du passé de leur race. Ils appartiennent à la grande famille Dazza ou Gorane, dont les représentants nomadisent sur les confins du Kanem, au Borkou et Mortcha.

Nakazza, Noorma, Sakerda, Kreda, Dogorda ont une même langue et les mêmes mœurs.

De toutes ces tribus, les Teda sont ceux qui ont le mieux conservé les caractères primitifs de leur race et se plient le moins aux nouvelles conditions de l'existence dans un pays administré par les Européens. Une centaine seulement sont venus au Kanem à la fin de 1906. Ce n'est qu'un campement sur six et le plus faible. Les autres ont préféré s'expatrier au Borkou, au Mortcha et loin de l'Egueï qui était leur terrain de parcours, renoncer au mil, souffrir de la faim plutôt que de nous accepter pour maîtres.

Avant l'occupation, ils allaient d'Hacha à Kamada pendant la saison sèche, puis quand l'herbe nouvelle apparaissait, ils retournaient au Kanem chercher du grain. C'était pour eux l'âge d'or.

Leurs chamelles nourries de hâd, abreuvées d'eau natronée, étaient prolifiques et bonnes laitières. Elles étaient toujours prêtes à partir en rezzou. Mamadi Cougou, qui avait fait sa soumission et est de la famille du chef Issène, disait souvent : « Qu'attendez-vous pour aller de l'avant, pour chasser les Khoan de Galaka, comme vous les avez chassés d'Alali? Vous avez rendu leurs terres aux Kanembous, rendez-nous les nôtres. Lorsque nous étions dans l'Egueï, nous étions riches et nous mangions les dattes du Borkou et le mil du Kanem. Nous ne souffrions pas de la faim comme aujourd'hui, nous, parce que nous avons perdu nos palmeraies d'Yen et de N'Gourr aux mains des Snoussia et nos parents du Borkou, parce qu'ils n'ont plus à leur disposition le grain du Kanem. Ainsi tous les Téda sont malheureux. Si vous nous rendiez l'Egueï, tous les nôtres accourraient du fond des oueds du Mortcha et des cailloux du Tibesti, car nous étions attachés à ce désert, à cette terre de la faim comme son nom le dit, à ces tempêtes de sable mêmes et à cette solitude qui convenait si bien à nos goûts. »

(1) *Rens. Col.*, 1910, n° 1, p. 3.

Et il nommait tous les puits de cette Egueï si vaste, si désolée, si bouleversée qu'on distingue à peine où elle commence et où elle finit et chaque nom lui rappelait un souvenir, une razzia, un malheur ou un succès de la tribu. C'est Bou-Magueur, la terre rouge, Koukourdeï, les gros siwac, Kadichiata, le puits empoisonné...

Les hommes sont grands, de belles proportions, osseux et maigres. La vie active qu'ils mènent, les privations qu'ils subissent lorsqu'ils entreprennent leurs longues randonnées, leur alimentation usuelle, faite de lait de chamelle coupé d'eau et de grains de siwac desséché, concourent à les amincir.

Leurs traits sont fins, leurs lèvres minces; leurs yeux allongés ont un regard profond, impénétrable, que le litam voilant le bas du visage et l'expression de la bouche rendent encore plus mystérieux.

On se demande parfois ce que pensent ces gens silencieux au sourire énigmatique, à l'attitude à peine résignée, quand ils indiquent la route et la décrivent. Ils sont rusés, connaissent admirablement le pays et savent où ils trouveront un refuge en cas de punition méritée. Néanmoins, il faut le dire, si les troupes du Kanem ont brisé le cercle désertique qui les séparait des régions habitées par les dissidents, c'est aux Téda qu'elles le doivent. Ils les ont guidées à Faya, à Oueyta, à Galaka, à Ouargalla, à Arada, à Om-Chalouba, à 600 et 700 kilomètres du Kanem, et la sûreté de leur direction, comme leur résistance, a toujours étonné et servi.

Au mois de mars, quand les premières grandes chaleurs surviennent, les tirailleurs sénégalais souffrent comme nous, plus que nous même, du manque d'eau. C'est alors sur chaque méhari deux grandes peaux de bouc pour trois étapes. Le chameau du Téda ne porte presque rien. Un petit caurio de 5 à 6 litres à peine se balance au bout d'une corde, sur le bât. Et le Téda explique : « Aujourd'hui, nous quittons le puits, donc pas besoin de boire; demain, quelques gorgées vers midi; après-demain, rien. Nous aurons soif, mais la certitude de trouver de l'eau dans la nuit nous fera attendre patiemment. » Pour manger, ils emportent un peu de siwac dans un sac, des dattes ou du mil non moulu. Ce sont des hommes du désert et, plus que les Touareg mêmes, les hommes du chameau. Comme ils vivent de lui, qu'ils ne font aucun autre élevage, que les pays qu'ils habitent n'offrent aucune ressource naturelle et sont inhospitaliers à tous les animaux et aux plus ingrates cultures, l'alliance la plus étroite s'est faite entre eux et leurs montures.

Ils connaissent le régime de marche et d'alimentation qui leur convient; ils ne forcent pas leur allure, les laissent brouter çà et là quand ils marchent, s'arrêtent pendant les heures chaudes aux bons endroits. Ils savent voir les moindres traces d'épuisement et n'hésitent pas à descendre pendant quelques heures pour soulager l'animal. Ils ne le chargent pas et se contentent de peu pour eux-mêmes par intérêt pour lui.

Ils se déplacent la nuit volontiers quand ils vont en rezzou ; ils s'allongent alors sur le bât (bas-



(Ph. de l'*Illustration*.)

À ABECHER : PRISE D'ARMES DES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS DANS LE TATA DU SULTAN DOUDMOURRAH

soure), se couvrent de leur peau de chèvre, placent le chameau dans la bonne voie, laissent flotter la corde du mors et s'endorment. De temps à autre, ils se réveillent, redressent leur direction, se couchent et recommencent jusqu'au jour. Sur ces corps secs et nerveux, la fatigue n'a point de prise.

En septembre 1908, d'Aïn-Galaka, le capitaine Cellier envoya au Kanem deux hommes porteurs d'une nouvelle urgente et montés sur deux bons animaux. Partis le 26 à midi, ils atteignirent Zigueï le 2 octobre, à 9 heures du soir. Ils avaient parcouru en six jours et neuf heures les 600 kilomètres séparant les deux puits.

Les femmes ont la force des hommes. Comme eux, elles portent attachés au coude de grands couteaux triangulaires et elles règlent leurs querelles de voisinage à coups d'estoc et de taille.

On leur voit des blessures profondes, des chairs qui pendent, retenues par des cotonnades graisseuses et noires, mais elles préfèrent la douleur au pansement des Blancs.

Dans le campement, elles se dissimulent ou fuient à notre approche, comme à celle des Arabes d'ailleurs, car elles confondent toutes les races dans un même sentiment de répulsion.

Il reste au Borkou une dizaine de campements téda; ceux qui ont les moyens de se déplacer sont à Oueyta, à Archéï, à Om-Chalouba avec leurs chameaux; les autres végètent dans les palmeraies à côté des Kamadja.

Les Yenoa ou Ouled-Amian, à Yen, sont les plus nombreux; ils occupent environ 300 cases. Leur chef, Soukou Bangaï, est très dévoué aux Snoussia; il recrute les travailleurs, garde les chameaux du poste et fournit les courriers.

A N'Tigré, les Goroas ou Debous-Allal, d'Issa-Koré; à Bedau, les Douzas de Chouma-Laffemi; à N'Gourr les Iria, dont Ouadeï Addigueï est le chef; à Kirdimmi, les Dalhia belliqueux d'Amed-Yadem, à Oulloloï les gens de Djabô, forment des campements d'une trentaine de cases.

Ils vivent au milieu des dattiers, partageant leur temps entre de courts séjours au Borkou, des voyages au Tibesti et au Mortcha, où vivent leurs chamelles en cheptel chez des parents, et des razzias au Kanem, dans le Kahouar et dans l'Aïr.

A côté d'eux, des Tibestiens de Marmar viennent chercher des dattes, s'établissent dans des villages de fortune auprès de Yen. En 1908, les Tanagra de Guetti et les Arna d'Alti y occupaient une centaine de cases.

Les uns et les autres vivent du travail des Kamadja. Les Téda riches sont avec Issène, chef reconnu de toutes les tribus, au Mortcha, entre Om-Chalouba et Archeï.

Ils remontent vers le Nord quand les mares sont pleines, ce qui leur donne des pâturages neufs et les éloigne de nous, et redescendent au printemps dans les puits permanents.

Les Nakazza.

Les Nakazza, eux aussi, habitent un pays qui ne fut pas le leur avant l'occupation française. Ils ont reculé devant nous, abandonnant le Bahr el Ghazal qui était leur zone de pâturage pour les oueds plus sauvages du Mortcha.

Korro Toro fut leur dernière étape avant leur exode définitif et le jour où ils quittèrent ce puits abondant où les herbes à bœuf et le hâd voisinent, c'est qu'ils avaient perdu tout espoir de nous voir partir du Kanem. Ils se sont faits les hommes des Snoussia. Musulmans fanatiques, ils sont peu instruits des choses religieuses, car ils ne tolèrent chez eux que des marabouts de couleur.

Ils sont divisés en une vingtaine de campements. Les plus importants, ceux des Gaïda, des Sounda, des Adrema, des Boressa, des Boultou, ont chacun 300 à 400 cases.

Riches en troupeaux, ils ont acheté aux caravanes une grande quantité de fusils. L'Ouadaï qui les redoutait, avait placé chez eux un aguid nommé Jaïdé, de race gorane, qui assurait la rentrée de l'impôt.

Des deux fils de Moussa Maïna, chef héréditaire de la tribu, l'un Alla Ti a dû quitter le pays à la suite du meurtre d'un homme, l'autre, Soukou Médé, a pris le cadmoul des Nakazza. Il en est le chef honoraire, car cette tribu turbulente n'obéit qu'à ses instincts pillards. Elle a razzié tour à tour les gens du Kanem, qui sont les hommes des Blancs, les Mahamid d'Arada, sujets du Ouadaï, et les Foriens du Firti, qui sont les tributaires d'El Facher. Ce sont d'incorrigibles négriers, pourvoyeurs des caravanes snoussia.

Au début de la saison des pluies, les campements se dispersent, chacun occupant sa mare habituelle dans les oueds d'Haouach ou de Chili. Puis au fur et à mesure que les eaux baissent, tout le monde se concentre à Om-Chalouba avec les troupeaux.

Les Ouled-Sliman.

Historique.

Les Ouled-Sliman, venus de Tripolitaine il y a soixante et quelques années, constituent au milieu des tribus noires du Tchad un îlot original et cultivé. Ils exercent par cette opposition, sur celui qui les approche, une attraction qui explique l'indulgence avec laquelle on parle d'eux.

Leur histoire avant notre venue est une énumération monotone de coups de mains réussis et de razzias avortées.

De l'Aïr à Abécher et de l'Ennedi au Borkou, il n'est pas un oued qui n'ait abreuvé leurs chevaux pendant les cinquante ans où ils purent librement donner cours à leurs instincts de rapine. Aucun revers ne les a lassés de cette vie errante et aujourd'hui ils sont prêts encore à sauter en selle pour le plus petit gain qui n'ait pas pour origine un effort pacifique ou une pensée laborieuse. Ils ont su dans un pays habité par des Nègres négligents et divisés se servir de leur isolement pour se grouper quand c'était nécessaire. Connaissant et aimant le cheval, comme tous les Arabes, ils l'ont

utilisé pour se rendre plus mobiles que leurs adversaires et les détruire en détail. Pauvres au début, ils ont été audacieux et guerriers. Riches, ils se sont amollis, ont perdu une partie de leurs qualités natives, ce qui a amené leur déchéance avant même que nous la rendions définitive par notre occupation.

Longtemps avant la conquête du Kanem par nos troupes, des missionnaires snoussia étaient venus chez les Ouled-Sliman.

Ils s'y étaient arrêtés, avaient évalué leurs richesses et les ressources qu'offriraient pour la divulgation de la doctrine madhiste, ces nomades fortunés et batailleurs. Ils avaient, en 1895, manifesté l'intention d'établir à Alali une zaouïa et d'instruire les enfants des Arabes. Le cheik Abd ul Djelil, père du cheik actuel, avait vu d'un mauvais œil cette puissance mystique s'établir à côté de la sienne et s'était opposé à son établissement définitif. Mamadou Seni chercha à triompher de cette antipathie. Il prêcha la paix, le travail, essaya de persuader aux Sliman qu'ils trouveraient le bonheur dans le développement normal de leur fortune sans luttes et sans rapines. Il leur montra l'odieux des guerres fratricides entre musulmans, mais il ne fut pas écouté.

C'est peut-être à cette hostilité persistante du cheik aux suggestions des Snoùssia qu'est due sa mort tragique. On le trouva un matin sur sa couche le cœur transpercé d'un couteau.

Le cheik Ret lui succéda. Presque en même temps, l'envoyé de Mamadi Seni, Barani Aoché, s'installait à Alali, accompagné par plus de 3.000 Touareg venus du Damerghou, et bravant avec eux ceux qui l'avaient auparavant négligé.

Les Ouled-Sliman irrités de la présence de ces nouveaux venus partirent dans le Manga. Les rapports avec Barani se tendaient tous les jours. Celui-ci, s'appuyant sur les chefs touareg Abd el Kader et Khandjer, traitait sans ménagements les Arabes, leur interdisait la moindre levée d'impôt et frappait de droits leurs caravanes.



(Ph. de l'*Illustration*.)

A ABÉCHER : UNE COUR INTÉRIEURE DU PALAIS DU SULTAN DU OUADAÏ

Aussi quand la venue des Blancs fut annoncée, que la mort de Rabah fut connue, les Arabes comprirent qu'ils seraient vengés par nous des Snoussia.

Ils ne les soutinrent donc pas. Lors du premier contact des troupes françaises de Goulfei avec les Touareg d'Alali, Suleyman, beau-frère de Barani, commandait le poste. Quelques Slimans s'y trouvaient fortuitement, dont le cheik Ret. Ils y étaient venus appelés par les Khoan pour une réconciliation avec Kandjer avant la grande bataille que tous prévoyaient. Elle eut lieu plus tôt qu'ils ne pen-

saient et le cheik Ret se trouva en face des nôtres, danger qu'il n'avait point sollicité. Il fut tué dans le combat qui amena la mort du capitaine Millot.

Les troupes françaises s'étaient repliées sur N'Gouri. Barani était revenu du Borkou avec des armes et du renfort. Les Ouled-Sliman avaient reculé dans l'intérieur à Coal, à Aourac.

Quand quelques mois après (1901) une colonne plus forte entrait enfin à Alali et refoulait Barani presque seul dans les oueds du Nord, les Arabes ne firent pas un geste de secours. Au contraire, repris par leurs sentiments de vengeance, ils se jetèrent sur les Touareg en fuite et leur firent subir les représailles de leurs rezzous passés.

Pour eux, il leur parut qu'il n'y avait pas grand'chose de changé. A la place d'un Barani hostile, des Blancs qui l'étaient aussi. Le Kanem était perdu après comme avant, mais les campements étaient riches et pouvaient vivre par eux-mêmes.

L'année 1902 se passe en petites escarmouches entre les Français peu mobiles et les Arabes méfiants, désireux d'éviter les grosses affaires. Ceux-ci dans les oueds du Bahr-el-Ghazal, à El-Meij, à Coal, parfois aussi dans le Manga, s'approvisionnaient de mil au Bornou, jouaient au prince prétendant, recevaient les mécontents, semaient le doute dans les esprits, annonçaient la brièveté de notre occupation.

Les Kanembous avaient donc deux maîtres. Ils les servaient mal tous deux. Les Snoussia, réfugiés au Borkou, annonçaient aussi leur retour avec leurs Touareg fidèles et il faut reconnaître que ce fut une période où il fut bien difficile de prévoir quel serait le futur vainqueur.

Dans le courant de cette année, Bou Aguila, remplaçant de Barani, dont Mohammed Seni avait sévèrement apprécié la conduite dans les rencontres précédentes, vint dans les campements des Ouled-Sliman. Il cherchait, pour le grand coup qu'il préparait, des auxiliaires et il pensa naturellement à ses compatriotes tripolitains. Pendant plusieurs semaines il erra de tente en tente, excitant les sentiments religieux de ses hôtes, éloquent, de belle allure, ayant le prestige de l'investiture du Madhi. Il ne réussit pas. Cette fois encore, les Arabes, sceptiques sur l'issue de la lutte, restèrent dans l'expectative.

Dans sa tentative Bou Aguila mourut. Une fois encore les Touareg reprirent la route du Nord, anéantis, terrifiés par l'offensive du capitaine Fouque, et une fois encore les Sliman coururent à la curée, jusqu'au Djourab.

Aujourd'hui il y a dans leurs campements des jeunes gens, pris aux fuyards dans ces circonstances, qui ont grandi au Kanem et ont presque perdu le souvenir de leur origine et leur langue.

Ce que les Arabes ont fait, jusqu'à la date de leur soumission en 1904, appartient à l'historique du poste d'Alali qui sera développé plus tard. Ils ne se rendirent qu'après avoir été atteints dans des reconnaissances nombreuses et vivement menées, surtout à deux reprises, à Coal par les spahis du capitaine Durand qui leur enleva mille chameaux, à Fayanga ensuite, par les méharistes du lieutenant Mangin.

Description physique.

La plupart sont blancs et tiennent à cette couleur qui les rapproche de nous. Quelques-uns cependant sont teintés.

Quand ils ont quitté la Tripolitaine, après la mort d'Abd ul Djelil, certains n'ont pu amener leurs femmes, ils ont dû par la suite s'allier à des familles goranes. De plus, les cheikh, pour se créer des partisans, ont épousé les filles des chefs indigènes influents et ces mariages ont nui à la pureté de la race.

Le cheikh Ahmed, par exemple, chef des tribus Sliman allié à Sef en Nacer, cheikh des Arabes du Fezzan, est fils d'une Kécherda.

Ils sont grands, maigres, bons méharistes, bien qu'inférieurs sous ce rapport aux Teda, excellents cavaliers. Ils ont contribué à améliorer la race des chevaux du Kanem, par le souci qu'ils ont d'avoir des montures rapides, résistantes, pleines de sang, capables de forcer l'autruche et la girafe. Le climat du Kanem leur convient. Ils y atteignent une belle longévité, et il reste encore trois vieillards ayant pris part au combat d'El-Baghla, en 1842. Ils se refusent à descendre au-dessous de Fort Lamy; Kano non plus ne leur convient pas. Ils préfèrent l'aride désert de Galaka aux bords fiévreux des fleuves. La vie facile qu'ils ont au Kanem et qu'ils peuvent comparer à la misère de l'Ennedi, où sont leurs frères dissidents, les retient dans nos terres plus que la paix que nous leur assurons.

On peut même dire que cette paix leur est lourde et qu'ils regrettent de ne point razzier comme leurs pères le faisaient. Aussi, les plus belliqueux d'entre eux, les plus pauvres, ceux qui pour s'enrichir comptent sur un heureux coup de main, quittent-ils le Kanem pour se réfugier au Borkou. C'est une désertion lente mais continue et qui dure depuis l'occupation. Elle s'accentue au fur et à mesure que les familles s'appauvrissent. Ces Arabes n'ont rien changé à leur genre de vie, ils dépensent capital et revenus pour satisfaire leur besoin de paraître et comme ils n'ont plus la ressource de faire solder le déficit par les Kanembous sédentaires, leur richesse diminue chaque jour.

Ceux qui ainsi passent à l'ennemi reviennent ensuite conduire des colonnes contre nous. Ils connaissent nos habitudes, l'effectif de nos postes, ils conservent dans le pays des parents et des amis qui les renseignent; ce sont des guides sûrs pour les Khoan et tout ce qui peut nous arriver de malheureux est en grande partie leur œuvre.

Les campements ouled-sliman possèdent 3.000 chameaux; le reste du Kanem n'en renferme guère plus d'un millier; c'est-à-dire que la seule réserve d'animaux permettant une politique de défensive active est entre leurs mains.

Défendre ces Arabes, les protéger, favoriser leur élevage, c'est prévoir. Si un jour ils passaient au Borkou, amenant leurs troupeaux, ce serait pour

le Kanem un coup funeste; tout serait à recommencer.

Situation actuelle des Ouled-Sliman.

Ils forment au Kanem quatre campements :

1° Les Djebaïrs, auxquels appartient le cheikh héréditaire. Ils ne sont plus qu'une trentaine de chefs de case. C'est chez eux que Nachtigal était descendu. Il reste encore Nedjem dont le voyageur allemand vante dans son récit la jeune naïveté et qui est aujourd'hui un vieillard tout blanc et plein de souvenirs.

Les Djebaïrs ont perdu une grosse partie de leur fortune pendant leur dissidence d'abord, et plus tard par la persévérance des Khoan à s'en prendre à eux, parce qu'ils sont de la famille du cheikh.

C'est une chose navrante que de suivre la décroissance de ce campement, victime des haines des Snoussia contre nous et qui disparaît chaque jour un peu pour notre cause : une fois perdant une partie de ses chameaux, une autre fois une partie de ses hommes et restant jusqu'à maintenant fidèle, malgré tout ;

2° Les Cheredad comptent une quarantaine de familles dont les deux principales sont les Et-Gren, celle du cheikh Amed-Daguel et les Abd-ul-Sema ;

3° Les Mogharba, de même importance, ont pour chef Issa bou Arek. Ils ont au Borkou de nombreux parents. On peut même dire que la plus grande partie de la tribu est en dissidence. Ceux qui sont au Kanem, les Et-Nofel, les Bou-Garaga, les Goubaéli ne sont point très sûrs et il n'est pas impossible que les rezzous qui attaquent si fréquemment nos sédentaires ne soient préparés de connivence avec eux ;

4° Les Mi-Aïssas sont les plus nombreux et les plus riches.

Ils ont fait généralement bande à part, sont venus à nous les premiers et sont, parce que fortunés, pacifiques et résignés.

Ils sont 150 chefs de case et possèdent la moitié des chameaux. Ils n'ont point de parents hors du Kanem et cela est une des causes de leur fidélité.

Ils ont même eu autrefois des difficultés graves avec Mohammed Seni et ni les Ouled-Amar du cheikh Maïouf, ni les Guidada de Salem, ni les Am-Regat de Saer ne pourraient — à moins d'une forte rançon — demander l'hospitalité aux Snoussia.



(Ph. de l'*Illustration*.)

ABECHER : LE ROCHER EST, EMPLACEMENT DU FUTUR POSTE

Actuellement, les Ouled-Sliman du Kanem peuvent mettre sur pied 600 guerriers. Ils nous fournissent de bons goumiers très utiles pour éclairer nos colonnes, pour faire et conduire les prises, creuser les puits. Chez eux nous trouvons nos meilleurs chameaux.

Les Ouled-Sliman au Borkou.

Je vais maintenant parler des tribus Sliman restées dans l'Ennedi, des populations auprès de qui elles vivent : Touareg, Bideyat, ensuite je dirai quelques mots des demi-nomades d'Arada, qui payaient l'impôt au Ouadaï, mais dont cependant les mœurs se rapprochent davantage de celles des habitants du Mortcha que de celles des sédentaires Ouadaïens. Je terminerai par un exposé de

la situation du Borkou et des ressources qu'ils peuvent tirer du pays contre nous.

Au moment où une grande partie des Sliman durent, devant l'hostilité turque, abandonner le Fezzan, ils vinrent au Kanem au nombre de six campements. Nous n'en avons actuellement que trois. Les plus riches, les plus instruits, les plus indépendants sont allés au Borkou. Comme leurs chameaux y mouraient, ils ont cherché vers l'Est des pâturages et ont été conduits à Oueyta qui, jusqu'à leur venue, était à peu près vide d'habitants.

Ils y sont encore. Ce sont les Bedour, les Guidadfa, les Gimmamla. Ils ne sont point groupés. Séparés par un ou deux jours de marche, ils ne quittent pas les environs d'Archeï et de Carkour, de Gara et Lif et de Woï.

A côté d'eux, la tribu des Zouïa, originaire de Djerboub, dévoués jusqu'à la mort à la doctrine madhiste, gardent les chameaux de leurs coreligionnaires snoussia.

Le chef des Bedour est le vieil Ali bou Atik, que son fils Amran remplace le plus souvent dans les rezzous. Il a dans son campement une centaine de cases, 5 à 600 chameaux, des chevaux et autant de fusils modèle 1874 que d'hommes valides.

Les Guidadfa sont moins nombreux. Leur chef, Rasali, très averti des choses coraniques, a fait de sa tribu une petite confrérie. Les uns sont à Tarboul, sur la frontière du Darfour, les autres à Oueyta. Ils sont une soixantaine d'adultes et possèdent 200 chameaux.

Les Gimmamla de Saer ne sont que 30 et n'ont que 100 chameaux. Ils vivent avec les Guidadfa.

Les Mogharba dissidents d'Alouani, transfuges du Kanem et de Sala Maraboun, sont à Beskri, à l'Est d'Archeï. Ils sont 150 environ, mais particulièrement dangereux par leur connaissance du bassin du Tchad, leurs instincts pillards et leur pratique du chameau.

A côté de ces Ouled-Sliman, qui sont, en somme, doublement émigrés, se trouvent deux petits campements bideyat de 100 cases chacun. Ces indigènes ne sont ni Arabes, ni Goranes; ils ont une langue à part, vivent dans les cailloux et n'élèvent que des moutons et des chameaux.

Leur chef s'appelle Cosso. Il n'est l'homme de personne, ce qui lui fait payer l'impôt à tout le monde. On trouve des Bideyat prisonniers, soumis aux durs travaux des captifs dans tout le Mortcha.

Les Touareg.

Des Touareg de Kandjer, deux fois vaincus à Alali, 3 à 400 sont venus dresser leurs tentes sur les confins de l'Ennedi.

Leurs chefs, les deux Abd el Kader, les ont conduits le plus loin possible du Kanem, où ils avaient été si durement frappés. Maintenant que la génération qui a subi ces revers a fait place à des jeunes, ignorants et belliqueux, ils reforment contre nous des rezzous. Les gens de Aïn-Galaka les arment et les guident et, comme ils ont une certaine valeur personnelle et une grande pratique des surprises, leur contingent n'est point négligeable dans le calcul des forces snoussia.

Les Mahamid.

Les Mahamid d'Arada sont des adversaires moins remuants. Ils sont très riches et, comme tels, partisans moins de prendre ce qu'ont les autres que de garder ce qu'ils ont. Ils occupent à Arada quinze campements, dont celui des Ouled-Aïl (chef Abou) et celui des Missiriés (chef Salem) ont plusieurs centaines de cases. Leur chef est Mohammed Berré. C'était la créature du sultan Doudmourah, qui l'avait intronisé à la place de Mohammed Anfri qui manquait de souplesse (et il en fallait aux feudataires du Ouadaï!)

Les Mahamid ont de beaux troupeaux. Leurs chameaux (10.000 peut-être), leurs vaches (plusieurs dizaines de mille), leurs chevaux (un millier) fournissaient au sultan de précieuses ressources. L'impôt normal était de 300 chamelles et de 200 vaches. Il comprenait aussi des accessoires : dattes du Borkou, chevaux, sel, moutons, cordes pour les bâts, entraves, coton.

Il faudrait savoir si les Mahamid, possesseurs de chameaux, c'est-à-dire ceux qui ont les moyens de franchir le désert et de se réfugier dans l'Ennedi, auprès de nos adversaires, ont préféré cette solution qui nous priverait de montures, à celle de rester dans leurs pâturages de Goserfalhs, protégés par un poste français.

L'acquisition de chameaux est une question capitale pour nous. D'elle dépend la possibilité d'assurer la police dans les zones désertiques, en avant de nos sédentaires.

Au territoire du Tchad, il n'y a de chameaux qu'au Kanem et au Fittri, et ils y sont de plus en plus rares par suite de vente et d'échange contre des marchandises de Zinder, ou contre des bovidés plus faciles à garder et moins visés par les rezzous.

On ne remonte point un détachement méhariste avec des chamelles laitières et non dressées. Si donc les Mahamid d'Arada n'ont point quitté leur oasis, nous trouverons chez eux l'instrument d'offensive qui nous est nécessaire, d'autant que le chameau mahamid est un des plus puissants qui soit dans le bassin du Tchad.

Les Snoussia.

Je ne veux étudier les Snoussia que dans leurs rapports avec nous. Leur action dépasse le Borkou, le Kanem, le Mortcha. Mais c'est là qu'elle nous vise avec les moyens les plus brutaux.

D'après le cheik Mohammed ben Otsmane, le mahdi Sidi Mohammed el Bedr (la lune) naquit en 1844. Il resta à Djerboub jusqu'en 1895, puis vint à Koufra où il se sentait plus en sûreté, en même temps que cet isolement volontaire donnait plus de mystère et de prestige à sa personnalité. C'est à cette époque que la première grande caravane partit de Ben-Ghazi pour le Ouadaï et que cette tentative, favorisée par les

Snoussia, ouvrit la voie à ce commerce d'armes et d'esclaves jusqu'à ces derniers mois florissant.

En 1900, Mohammed el Bedr vint à Gouro. Il était accompagné de Sidi Ahmed el Rifi, qui est un vieillard aujourd'hui presque centenaire et qui est encore l'âme de la confrérie. Beaucoup de nos Sliman les ont vus alors tous les deux.

Le mahdi était un homme d'une grande beauté, mais qui jamais ne parlait à voix haute. Il s'offrait aux regards des fidèles aux heures de la prière, laissait embrasser les pans de son burnous et donnait la parole à un de ses moudjtehed.

Il garda ainsi un air supra-terrestre, qui servit grandement à sa cause, et quand il mourut, les Snoussia n'eurent point de peine à faire croire qu'il s'était élevé au ciel dans un nuage, au-dessus des montagnes de Gouro et qu'il en descendrait pour la guerre sainte en 1920.

Après la mort du madhi, le siège de la confrérie fut ramené à Koufra, au Bled el Djouf. De là elle rayonne dans la Barca, le Fezzan et le Borkou.

La zaouïa est en argile, de forme rectangulaire (35 × 30), d'apparence modeste. L'hospitalité y est généreuse, étant données les maigres ressources du pays. Tout autour, dans les palmiers, se trouvent les campements des Zouïas qui se sont faits les gardes du corps du fils d'Ahmadou Chérif, successeur de son oncle.

Les oasis ne produisent rien, hors les dattes. C'est Mohammed Seni qui assure le ravitaillement des Snoussia en grain, en beurre et en moutons.

Il ne pleut à Koufra que tous les quarante ans. Malgré cela, comme dans toutes les palmeraies, le climat y est peu salubre et les chameaux ne peuvent y séjourner.

Pendant ces dix dernières années, nous eûmes plutôt en face de nous des chefs de bande de valeur éprouvée que des Khoan de noble origine. Ceux-ci ne s'offrent point à nos coups. Ils laissent ce risque à des Snoussia secondaires, tels Barani, Bou Aguila, Moursal Tahouïl, Abdallah Tower, plus belliqueux que savants.

Barani s'est fait tuer en 1907, à la prise de Aïn-Galaka. Il a fait ainsi mentir ceux qui doutaient de son courage. Son lieutenant, un ancien captif qui depuis quinze ans était sur la brèche, véritable chef du Borkou où il était chargé du recouvrement de l'impôt, instructeur militaire très averti des Noirs des zaouïas, Moursal Tahouïl, est mort en 1908, lors de la deuxième attaque de Galaka. Il attendit de pied ferme et en rase campagne le contact de la section Langlois qui l'enleva, lui et son détachement, dans une charge à la baïonnette irrésistible.

Les Snoussia du Borkou sont actuellement presque tous des hommes nouveaux. Leurs deux postes de première ligne et qui encadrent les palmeraies à l'Est et à l'Ouest sont Aïn-Galaka et Faya. On ne peut dire avec précision l'importance de leurs garnisons, car elle varie d'un mois à l'autre, elle dépend de l'arrivée d'une caravane et de l'époque de l'année, plus forte au moment de la cueillette des dattes, lorsque les contre-rezzous sont à craindre, moins forte au cœur de l'hiver.

La zaouïa de Galaka abrite normalement 150 tirailleurs environ. Ce chiffre peut être doublé en cas de besoin, à l'aide des Teda-Ouled-Amian de Yen et Dalhia de Kirdimmi. Elle est sur un sommet, construite en briques sèches, et ses approches, véritables glacis, sont absolument dénudées.

Faya, de proportion plus modeste, est en grès. Mieux construit que Galaka, ce poste, à la fin de 1908, était en pleine transformation et semblait devoir devenir une vraie forteresse, avec des murs d'un mètre, des meurtrières obliques, des flanquements et un tracé évitant les secteurs privés de feux.

Abdallah Tower, à Galaka, avait entrepris une deuxième enceinte concentrique à la première. Il voulait remplir de sable l'espace compris entre les deux murs afin de remédier aux effets du canon.

Ces quelques détails montrent que les Snoussia sont des adversaires qui comptent.

En juillet 1909, des émissaires disaient que le plus grand nombre des membres de la confrérie se portaient à Oueyta. Je ne sais si cela s'est réalisé. A Oueyta comme au Borkou, ils peuvent être atteints par nos méharistes le jour où nous voudrons.

CONCLUSION

J'ai énuméré nos adversaires. Ils ont pour eux le désert qu'ils connaissent, les intelligences qu'ils entretiennent jusque dans le voisinage immédiat des Blancs, leur autorité religieuse, une valeur certaine.

Pour calculer l'effort qu'ils pourraient faire contre nous, il ne faudrait point cependant additionner les chiffres que j'ai donnés : Teda, Nakazza, Zouïa, Touareg, Sliman dissidents, car l'esprit de discipline n'existe point chez ces populations. Souvent les tribus sont séparées par des questions d'intérêt, par des meurtres, et sont plus disposées à s'entre-détruire qu'à s'aider.

Avec des unités méharistes toujours en mouvement, balayant leurs zones de parcours, s'emparant de leurs chameaux, empêchant la cueillette des dattes dans les palmeraies borkouanes, tous ces nomades viendront à nous comme sont venus les Djagada, et des fractions noorma d'Arada.

Seulement, il faut s'attendre aussi à des rezzous. Nos sédentaires occupent face au Sahara oriental un front de près de 1.000 kilomètres, gardé par une dizaine de postes. C'est dire que les surprises de nuit restent faciles, que des bandes peuvent passer, faire leur coup et disparaître.

La pénétration dans le Sud-Algérien a connu ces crises. Il ne faut point s'en effrayer.

J. Ferrandi,
Lieutenant d'infanterie coloniale.

NOTE
SUR LES OULED-SLIMAN ET LES TÉDA

Les Arabes de la tribu des Ouled-Sliman observés à Ziguei sont dits Arabes blancs par opposition aux Arabes noirs

(Baguirmiens) ou bistrés (Ouled-Rechid du Fitri). Ce sont, en général, des hommes robustes, dont la taille atteint en moyenne 1 m. 71. La couleur de leur peau varie, sur le même individu ; plus claire au visage et sur la poitrine où elle rappelle la teinte chamois en foncé (n° 30 de l'échelle chromatique de Broca), elle atteint, aux jambes et surtout aux pieds, la nuance brun clair (n° 37).

Les yeux, d'un brun moyen, sont grands. Le corps ne porte aucun tatouage. Les cheveux, assez abondants, sont noirs, longs, sans aucune tendance à l'enroulement; souvent, comme la moustache, ils sont rasés, sauf le « mahomet »; la calvitie semble assez fréquente. Le corps est épilé, peut-être par simple raison d'hygiène.

Le nez est étroit, aux narines peu dilatées, son profil est droit et souvent busqué. La bouche est assez grande, les lèvres sont minces et peu saillantes.

Le périmètre thoracique est en moyenne de 84 c. 7; la grande envergure est supérieure de 10 centimètres à la taille du corps. La musculature est bien développée; l'embonpoint est extrêmement rare.

Le rapport de la largeur à la longueur du crâne étant de 74,61, les Ouled-Sliman devront être rangés parmi les dolichocéphales francs.

Les affections les plus fréquentes sont les maladies de l'œil : conjonctivites granuleuses, kératites superficielles ou profondes.

Bien qu'issus du métissage des Arabes avec les tribus autochtones noires du Kanem; les Ouled-Sliman semblent donc avoir conservé, dans leur type physique, la plus grande partie du caractère de leur race.

Les Téda du Nord du Kanem présentent le type nègre très accentué ; leur peau est franchement noire (n° 42 de l'échelle de Broca). Les yeux sont très foncés; les cheveux, extrêmement noirs et abondants, sont naturellement frisés. Les narines sont larges, et le nez a une tendance à l'épatement. Les lèvres cependant sont assez minces et peu évasées.

Bien charpentés et robustes, les Téda ont une taille moyenne de 1 m. 69. Ils sont dolichocéphales, leur indice céphalique est de 74,63, pris sur les vivants.

Dr POUTRIN,
de la mission du Congo-Chari-Logone.

Notes géologiques.

Aïn-Galaka. — Aïn-Galaka est situé presque au pied de la falaise d'une dizaine de mètres qui termine le plateau gréseux du Borkou vers l'Ouest.

Ce plateau, qui se relève insensiblement en allant vers l'Est, est surmonté, à partir de quelques kilomètres seulement, par des buttes ayant une cinquantaine de mètres de hauteur.

Les grès des environs d'Aïn-Galaka, qui sont poudinguiformes par endroits, sont ferrugineux et parfois micacés. Ils sont en bancs à peu près horizontaux.

Des blocs de granite porphyroïde ont été recueillis à la surface du plateau, mais n'ont pas été trouvés en place.

De larges vallées entaillent ce plateau gréseux. Leur fond est recouvert de petites dunes de 5 à 6 mètres de hauteur, en forme de croissant, qui se fixent parfois au pied des touffes de dattiers et menacent de les étouffer.

Mortcha. — Dans la région d'*Oum-Chalouba*, le Mortcha forme un plateau élevé d'une dizaine de mètres au-dessus de la plaine qui s'étend à l'Ouest.

Ce plateau est coiffé par des grès ferrugineux, de teinte rougeâtre, en bancs à peu près horizontaux, qui, en maints endroits, forment des buttes de 10 à 20 mètres de hauteur. Des blocs éboulés jonchent le sol presque partout et rendent la marche très pénible et très difficile.

Des vallées sèches, étranglées par endroits, larges de 1 à 3 kilomètres et profondes d'une dizaine de mètres, entaillent ce vaste plateau. Leurs anciens lits sont tapissés de graviers et de cailloux roulés, des quartz et des débris de calcédoine notamment.

Elles possèdent des mares d'hivernages dans le fond desquelles, après leur assèchement, sont creusés des puits de 2 à 8 mètres de profondeur.

Le soubassement du plateau gréseux du Mortcha, dans les environs d'Oum-Chalouba, est formé par du granite amphibolique à grain moyen.

Cette roche se voit sur le flanc des vallées, sur une hauteur de 4 à 5 mètres; elle émerge parfois au milieu des alluvions sous forme de gros blocs ronds.

Oum-Chalouba est le premier lieu, des régions situées à l'Est du Tchad, où l'on ait signalé l'existence de roches cristallines. Il est donc intéressant à ce point de vue-là (1).

Natron. — Les natrons de Tinnè, dans le Kanem, de Bou-Mogueur, dans l'Egueï, et de Kiridimmi, dans le Borkou, indépendamment de leur carbonate de soude, contiennent en abondance de la thénardite, ou sulfate de soude, et du chlorure de sodium, ou sel marin.

Celui de Faya, dans le Borkou, ne possède que des traces de chlorure de sodium et ne contient que du carbonate de soude et que du sulfate de soude.

Si les eaux natronées du Tinné, de Bou-Mogueur et de Koudimmi sont si estimées pour la cure des chameaux, — alors que celles de Faya n'ont guère d'efficacité, — il faut attribuer leurs propriétés à la présence du chlorure de sodium (2).

LE RECRUTEMENT DES INDIGÈNES
EN ALGÉRIE
ET DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

RAPPORT DE M. CLÉMENTEL
SUR LE BUDGET DE LA GUERRE

Suite et fin (3)

B. — *Troupes noires.*

En juillet dernier, la *Revue de Paris* publiait une étude aussi brillante que documentée du lieutenant-colonel Mangin montrant la possibilité de grossir nos effectifs par l'organisation de troupes sénégalaises et faisant ressortir les avantages que nous pourrions retirer de l'installation de ces « troupes noires » en Algérie, pour la garde permanente de cette colonie et pour la défense éventuelle de la métropole.

Aussitôt que les propositions du lieutenant-colonel Mangin eurent fait leur apparition, elles se répandirent comme une traînée de poudre; les journaux de toutes nuances les accueillirent pour les présenter au public, quelquefois sous la signature de nos plus importantes personnalités politiques; l'opinion s'en empara avec un véritable enthousiasme.

Les promoteurs de la solution algérienne du problème des effectifs, loin de s'offusquer d'une conception qui eût pu passer à leurs yeux pour une concurrence à leur thèse, firent à l'idée nouvelle le meilleur accueil; ils y virent une tendance appelée non point à supplanter leurs projets, mais à en faciliter la réalisation et à leur apporter un précieux concours. Garder l'Algérie par des Noirs, c'est en effet anéantir la plus grave

(1) M. G. GARDE, préparateur à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand, ancien membre de la mission de délimitation du Niger au Tchad, qui a exploré les régions situées à l'Est et au Nord-Est du Tchad, a déterminé les roches rapportées du Borkou et du Mortcha.

(2) L'analyse qualitative de ces natrons a été faite par M. G. GARDE.

(3) *Rens. Col.*, 1910, n° 1, p. 13.

des objections formées contre le recrutement des Arabes, c'est faire évanouir les craintes de tous ceux qui redoutaient de voir en pays musulman une force musulmane militarisée, laquelle aurait pu dans l'avenir se retourner contre ceux qui l'auraient organisée pour leur défense.

Notre collègue, M. Messimy, saluait l'apparition du nouveau projet dans les termes les plus élogieux; parlant de l'idée déjà lancée par lui, de faire appel pour la défense de notre sol à des contingents provenant de nos possessions coloniales, il écrivait :

Un Africain qui connut la célébrité comme second de la mission Marchand, le colonel Mangin, apporte aujourd'hui à cette idée le renfort de son autorité; il élargit en même temps le problème et tire toutes ses conséquences du principe, en lui donnant plus d'étendue et d'ampleur.

Nos tirailleurs sénégalais nous ont conquis le Soudan, le Dahomey, la Côte d'Ivoire; ils sont arrivés à Tananarive, dispos et pleins d'entrain, en tête d'un corps expéditionnaire épuisé et fourbu. Ce sont des soldats incomparables, d'une fidélité et d'une résistance à toute épreuve, d'un courage à nul autre second et d'un parfait dédain de la mort.

Les empereurs romains usèrent largement de leurs fameuses légions africaines. Plus près de nous, quand la noblesse de Castille et d'Aragon, de Navarre et de France chassa les infidèles d'Espagne, c'est à la garde noire des rois maures qu'elle eut le plus souvent affaire et qu'elle livra les plus rudes combats. Au XVII[e] siècle, le fameux Mouley Ismaïl, ce sultan du Maroc qui ne crut pas faire injure à la France en demandant à Louis XIV la main de la princesse de Conti, avait une armée de 15.000 Noirs sur lesquels il s'appuyait pour faire régner l'ordre parmi les tribus. Napoléon, en Egypte, recrutait des Nègres, et les Anglais, dans le même pays, ont aujourd'hui de magnifiques régiments de Soudanais.

Le colonel Mangin propose de créer en Algérie-Tunisie quelques bataillons d'abord, puis progressivement un certain nombre de régiments de tirailleurs importés du Sénégal et du Soudan.

Ainsi, l'Afrique du Nord, tant par ses propres soldats que par les troupes noires qui tiendraient garnison sur son sol, deviendrait un grand réservoir d'hommes; elle nous fournirait, le moment venu, pour être transportée sur nos frontières menacées, une puissante armée africaine. Tant au point de vue du nombre qu'à celui de l'impression morale que produirait l'entrée en ligne de pareilles troupes, la création de plusieurs divisions kabyles, arabes et nègres apporterait à notre organisation militaire un incomparable surcroît de force.

L'Afrique nous a coûté des monceaux d'or, des milliers de soldats et des flots de sang. L'or, nous ne songeons pas à le lui réclamer. Mais les hommes et le sang, elle doit nous les rendre avec usure, maintenant que nous l'avons arrachée à la barbarie, que nous lui avons donné l'ordre et la richesse.

Le lieutenant-colonel Mangin nous montre quel rôle ont joué les troupes noires dans les grandes luttes militaires de tous les temps, puis il nous retrace le glorieux historique des tirailleurs sénégalais qui furent l'instrument de toutes nos conquêtes africaines.

Après avoir démontré par des faits l'excellence et le dévouement des troupes sénégalaises et préconisé leur extension, le promoteur de l'emploi des troupes noires nous dit qu'on pourrait, avec la plus grande facilité, faire appel à des contingents bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui, et il va au devant des objections que ce recrutement d'effectifs plus nombreux pourrait soulever au nom de la colonisation, de l'agriculture, de la nécessité de main-d'œuvre pour les grands travaux, etc.; selon lui, un recrutement annuel de 7 ou 8.000 hommes serait des plus faciles. Ces déclarations, très favorables à la solution proposée, sont confirmées par M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française.

Renvoyant, pour tous les points que nous venons d'indiquer, à la belle étude parue dans la *Revue de Paris*, nous examinerons avec son auteur et d'après des données un peu plus complètes que celles qu'il a publiées les conditions de mise en œuvre de son projet.

Le nouveau tirailleur sénégalais serait engagé (1) et l'on chercherait à en faire un soldat de



(Ph. de l'*Illustration*.)

TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS EN CAMPAGNE

(1) De l'avis de certaines personnes, les engagements volontaires pourraient être insuffisants; mais on arriverait facilement, en choisissant les régions propices, à assurer le recrutement par entente avec les chefs de village, le village assurant des secours

carrière ; on y arriverait facilement si, au lieu de la retraite à quinze ans de service accordée actuellement, on lui concédait à douze ans de service une retraite proportionnelle.

L'effectif actuel des troupes sénégalaises est de 16.000 hommes environ, ce qui exige un contingent annuel voisin de 1.600 hommes pour l'entretien des unités existantes. En admettant que l'on porte le recrutement à 7.000 hommes, ce qui est chose fort possible, on constituerait au bout de quelques années une armée de 70.000 hommes, qui, comme on le verra plus loin, pourrait fournir à l'Algérie 8 régiments à 6 bataillons, soit près de 40.000 soldats.

Ainsi donc, sur les 7.000 hommes du contingent, 1.600 continueraient à assurer l'entretien et la relève des unités déjà constituées et 5.400 environ seraient disponibles pour des formations nouvelles.

La formation immédiate de corps nouveaux présenterait de nombreux inconvénients ; il est certainement bien préférable de dégrossir les hommes à proximité de leur pays d'origine, de dresser les cadres indigènes destinés aux nouvelles unités, puis de constituer ces unités au moyen de toutes les ressources disponibles, en y incorporant un certain nombre de rengagés.

Le tirailleur ne serait pas dépaysé pendant toute la durée de son service ; il ne partirait pour le service extérieur qu'après une instruction de six mois au moins dans les corps de troupe de l'Afrique Occidentale et, au cours de sa carrière de douze ans de services, il viendrait passer deux séjours d'un an dans les corps indigènes voisins de sa colonie d'origine. Il passerait ainsi, sur douze années, huit ans et demi en service à l'extérieur, deux ans et demi en service dans son pays, un an en route ou en congé.

Il faudrait pour cela constituer un réservoir pouvant fournir sans difficultés chaque année 5.400 hommes, en faisant appel annuellement au tiers de son effectif, ce qui lui impose une contenance de 16.200 hommes environ ; il faudrait aussi qu'il puisse recevoir les tirailleurs sénégalais pendant près du tiers de leur carrière, ce qui conduit à majorer le chiffre précédent. Or, en ce moment, le rôle de réservoir est joué par le 1er, le 2e et le 4e Sénégalais, ce dernier comprenant le bataillon de la Côte d'Ivoire. Ces formations ont respectivement 6, 8 et 12 compagnies de 120 hommes, soit 3.000 au total ; en y ajoutant les 1.480 hommes de la milice indigène, on n'arriverait qu'au chiffre insuffisant de 4.480 hommes : toutes ces formations seraient donc à renforcer.

Dans l'idée de son promoteur, l'organisation future devrait permettre la mobilisation rapide des unités qui resteront stationnées en Afrique Occidentale (1). Cela conduirait à constituer :



(Ph. de l'*Illustration*.)

TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS AU MAROC

à la famille de l'appelé. Ce ne serait plus l'engagement volontaire au sens absolu du mot, mais ce ne serait pas encore la conscription ; ce serait une sorte de « recrutement à l'amiable ».

(1) Actuellement les troupes de cette colonie pourraient, en uti-

des régiments à 4 bataillons qui donneraient, au premier jour de la mobilisation, 3 bataillons de guerre et 1 bataillon de dépôt; des bataillons formant corps, comprenant 6 compagnies et pouvant fournir 4 compagnies mobilisées et 2 compagnies de dépôt. L'effectif de toutes les unités serait d'ailleurs porté à 200 hommes.

Ainsi donc l'organisation nouvelle comprendrait en Afrique Occidentale un noyau de troupes répondant aux trois conditions suivantes :

1° Pouvoir fournir annuellement 5.400 hommes environ;

2° Pouvoir recueillir les tirailleurs pendant trois ans et demi sur douze;

3° Pouvoir fournir à la mobilisation une première division homogène, et ultérieurement un certain nombre d'unités constituées dans les dépôts.

Dans ces conditions, et toujours dans les vues de l'auteur du projet, nous pourrions avoir une division noire à Bordeaux ou à Marseille le dix-huitième jour de la mobilisation; nous aurions dans l'Algérie-Tunisie quatre brigades, formées chacune de deux régiments à 6 bataillons, qui pourraient se dédoubler et former deux divisions de marche arrivant à Marseille le huitième jour de la mobilisation, tandis que 20.000 Noirs resteraient à la garde de l'Algérie. Enfin, les ressources de l'Afrique Occidentale pourraient encore fournir, tant en vétérans qu'en jeunes recrues, des forces considérables qui pourraient rallier la France ou l'Algérie dans les premiers mois qui suivraient le début d'une guerre.

lisant des réservistes dans une très forte proportion, mobiliser une brigade en deux mois, mais, pour une tâche urgente et immédiate, elles ne pourraient fournir qu'un bataillon.

Telles sont les grandes lignes de l'organisation étudiée par le lieutenant-colonel Mangin; il en a défini les mesures de réalisation en les répartissant sur douze années : la première serait uniquement consacrée au renforcement des unités existantes et à la constitution des formations devant stationner en Afrique Occidentale; cette première partie de l'œuvre entreprise se continuerait d'ailleurs pendant les trois années suivantes, mais, dès la seconde année, commenceraient les envois de troupes noires en Algérie; d'après les calculs de l'auteur, l'opération pourrait être ainsi conduite :

2e année	....	4 bataillons
3e —	....	4 —
4e —	....	5 —
5e —	....	6 —
6e —	....	6 —
7e —	....	5 —
8e —	....	5 —
9e —	....	4 —
10e —	....	4 —
11e —	....	3 —
12e —	....	2 —
		48 bataillons

Le coût budgétaire de l'application de ce programme est d'une évaluation assez difficile.

En Afrique Occidentale, les augmentations d'effectif, les créations de cadres, l'organisation de locaux destinés à abriter les tirailleurs, causeront autant de dépenses pour lesquelles on a des bases d'évaluation assez solides; mais il en est tout autrement pour l'Algérie, où l'installation des tirailleurs sénégalais sera chose nouvelle, sans aucune comparaison possible avec des organisa-



AU CAMP DES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS (Ph. de l'*Illustration*.)

tions existantes. Il est certain, par exemple, que les dépenses d'alimentation, d'habillement, de constructions de locaux seront différentes de ce qu'elles sont au Sénégal ou en Guinée; sur tous ces points, on ne peut donc procéder qu'à des évaluations assez vagues.

Après la réalisation complète de l'organisation projetée, les dépenses permanentes d'entretien des nouvelles formations seraient d'après le colonel Mangin :

10 millions environ pour le budget des colonies;
40 millions environ pour le budget de la guerre.

Ces chiffres peuvent paraître très élevés. Mais, puisqu'il s'agit d'étudier un remède à la chute de

tion de dépenses de 5 à 7 millions pendant les premières années; augmentations qui seront compensées dans l'avenir par des diminutions fatales.

Que l'abaissement de notre natalité nous force impérieusement à remplacer les hommes qui nous manquent, c'est là un grand malheur pour notre pays; mais à ne considérer la question qu'au point de vue financier, on ne peut pas dire que l'organisation proposée soit coûteuse, puisqu'en fin de compte, à la place d'un homme coûtant 1.137 francs, nous en mettons d'autres qui coûtent, selon qu'ils sont en Algérie ou en Afrique Occidentale, 810 à 850 francs.

Sans adopter dès maintenant tous les chiffres et toutes les conclusions du lieutenant-colonel Mangin, nous nous associons complètement au principe même du projet.



(Ph. de l'*Illustration*.)

LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS EN MARCHE

nos effectifs, il faut faire état de la diminution des charges budgétaires qui résultera forcément dans l'avenir de l'appauvrissement des contingents français.

On peut affirmer, en adoptant pour le coût d'entretien des troupes sénégalaises les évaluations du lieutenant-colonel Mangin, que les contingents noirs seraient à effectif égal moins coûteux que les formations européennes disparues qu'ils seraient appelés à remplacer. L'auteur du projet exprime lui-même cette idée sous la forme suivante :

Il ne s'agit donc point de grever le budget d'un accroissement de dépenses permanentes; c'est une avance de fonds à faire aux budgets suivants sous forme d'une augmenta-

Il est du devoir d'un gouvernement de préparer l'utilisation de toutes les forces dont il peut disposer. Ce devoir est particulièrement impérieux pour le gouvernement de la République soucieux de maintenir la France au premier rang des puissances militaires de l'Europe. Il n'y faillira pas et le Parlement adoptera, nous en sommes convaincus, toutes les mesures nécessaires, destinées à pallier la redoutable crise de nos effectifs.

Sur l'initiative du général de Lacroix, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, le ministre de la Guerre fut saisi du projet du lieutenant-colonel Mangin dès le début de 1908. Le 2 août suivant, le général d'Amade qui avait pu apprécier les services rendus par les tirailleurs

sénégalais au Maroc où ils avaient eu à supporter les températures les plus basses, et qui savait la tenue irréprochable des troupes du colonel Gouraud en Mauritanie, adressait au ministre un rapport concluant à la possibilité de faire séjourner les tirailleurs sénégalais dans toute l'Afrique septentrionale.

Consulté par le ministre de la Guerre au commencement de 1909, le gouverneur général de l'Algérie répondit qu'il ne voyait que des avantages au séjour des Sénégalais dans la colonie qu'il administre, et qu'il ne prévoyait aucun inconvénient à leur contact avec les populations indigènes. Le commandant du 19ᵉ corps, également consulté, partage l'avis du gouverneur général et se félicite des facilités que l'appoint de ces forces nouvelles apporterait à la mobilisation de ses troupes.

De son côté, M. Merlaud-Ponty, l'éminent gouverneur général de l'Afrique Occidentale, qui s'était pratiquement occupé de la question dès qu'elle fut soulevée et a pu se rendre un compte exact des forces dont sa colonie peut disposer, estime qu'en plus des besoins actuels, il pourrait recruter facilement 5.000 hommes par an pour former le réservoir dont nous avons parlé, et se composant d'une troupe toujours prête à quitter la colonie pour se porter où besoin serait.

En admettant que les engagements soient contractés pour une durée de quatre ans, nous pourrions avoir 20.000 hommes de disponibles à la fin de l'année 1913.

Ces engagements seraient reçus les premières années dans toute l'étendue de nos colonies de l'Afrique Occidentale, par une mission qui aurait pour but de faire connaître partout les avantages de nos retraites militaires, et les bienfaits qui doivent résulter, pour la colonisation, du passage au régiment d'un certain nombre de jeunes gens des différentes régions.

La grande expérience personnelle de M. Merlaud-Ponty, son autorité nous autorisent à considérer ses prévisions comme parfaitement réalisables. Les 5.000 hommes qui seraient recrutés la première année seraient appelés à porter à 200 hommes l'effectif des compagnies existantes et à former 12 compagnies nouvelles.

Un crédit de 2.400.000 francs serait nécessaire pour permettre l'application de ce programme. Votre commission est disposée à voter ce crédit dès que le gouvernement le lui demandera.

Elle le fera d'autant plus volontiers que, pour accomplir le programme du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, il n'est pas besoin de recourir à un autre mode de recrutement que celui en vigueur actuellement.

Il est donc possible de commencer, rapidement, l'organisation des troupes noires. Le temps presse. Les solutions qui s'offrent à nous exigent un commencement d'application immédiat si l'on veut obtenir les résultats attendus en temps utile.

Le gouvernement en a jugé ainsi, puisqu'il a prescrit l'étude des mesures immédiates pour l'envoi d'un bataillon de tirailleurs sénégalais en Algérie.

Nous en félicitons le gouvernement, mais nous insistons sur l'urgence de commencer aussitôt que possible l'organisation sur place des forces que renferme l'Afrique Occidentale, ce qui nous donnera dans quatre ans 20.000 soldats incomparables.

Le règlement de la question des troupes noires facilitera et hâtera la solution de la question des troupes algériennes.

Comme nous l'avons dit, c'est aux deux sources qui s'offrent à nous que nous devons simultanément faire appel. Les deux problèmes sont intimement liés et absolument connexes.

Nous connaissons quelles sont les nécessités de l'avenir. Il appartient au gouvernement de définir dans quelles mesures les populations arabes et nos sujets noirs coopéreront à l'œuvre de la défense nationale.

Plusieurs départements ministériels ont à intervenir: Guerre, Colonies, Intérieur, Finances; que cette complexité ne soit pas, comme, hélas! souvent, une cause d'hésitations et de retards, mais une source d'émulation.

L'étonnement produit par la révélation de ces ressources est maintenant passé; leur réalité demeure tangible. L'étude de leur utilisation, entreprise sans parti pris, ne peut manquer d'aboutir rapidement.

LE

COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES

EN 1908

Le mouvement du commerce général de l'ensemble des colonies françaises et pays de protectorats qui relèvent du ministère des Colonies, s'est élevé, d'après l'*Office Colonial*, pendant l'année 1908 (importation et exportation réunies), à une somme totale de **1.030.152.542 francs**. C'est une diminution de 16.435.857 francs sur l'année précédente et une augmentation de 133.111.888 francs sur la moyenne quinquennale 1904-1907.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 529.015.658 francs. Elles ont été ainsi inférieures de 2.959.972 francs à celles de l'année précédente et supérieure de 52.285.727 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 501.136.884 francs en diminution de 13.475.885 fr. sur l'année précédente et en augmentation de 80.826.161 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 426.548.193 francs, dont 226.342.692 fr. à l'importation et 200.205.501 fr. à l'exportation. C'est une augmentation totale de 7.273.066 francs sur l'année précédente, dont

Commerce des Colonies françaises en 1908

COLONIES	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	FRANCE	COLONIES FRANÇAISES	ÉTRANGER	TOTAUX	FRANCE	COLONIES FRANÇAISES	ÉTRANGER	TOTAUX
	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs
Sénégal	39.635.096	2.927.499	24.507.085	67.069.680	31.590.533	50.908.	13.382.628	45.474.069
Haut-Sénégal et Niger.	1.272.518	195.000	839.247	2.306.765	483.625	»	»	483.625
Guinée française	8.371.416	73.327	5.808.699	14.253.442	5.463.737	180.045	9.860.750	15.509.532
Côte-d'Ivoire	6.136.048	72.047	8.015.108	14.223.203	4.988.545	6.150	5.859.495	10.854 190
Dahomey	2.598.841	694	8 137.843	10.737.378	4.192.213	29.074	7.958.243	12.179.530
Total de l'Afrique occident[le]	58.013.919	3.268.567	47.307.982	108.590.468	46.723.653	266.177	37.511.116	84.500.946
Congo français	4.206.705	62.380	5.759.153	10.028.238	7.420.108	55.476	9.326.329	16.801.913
Réunion	6.972.908	3.306.766	1.532.953	11.812.627	14.122.658	334.270	722.146	15.179.074
Madagascar	26.270.553	905.697	2.990.593	30.166.843	16.247.653	882.490	5.323.942	22.453.785
Mayotte et Comores	539.390	487.865	276.342	1.303.597	1.913.431	339.917	123.938	2.427.286
Côte des Somalis	2.258.949	13.179	11.064.058	13.336.186	1.582.974	470.358	17.910.422	19.963.754
Etablissements français de l'Inde	2.033.116	56.144	6.847.287	8.936.547	14.677.915	2.958.555	9.411.162	27.047.632
Indo-Chine	92.282.220	588.962	190.943.122	283.814.304	44.039.005	2.831.986	195.044.625	241.915.616
Saint-Pierre et Miquelon	2.538.784	27.355	2.676.180	5.242.319	5.607.263	281.530	704.859	6.593.652
Guadeloupe	9.660.664	462.206	4.953.637	15.076.507	16.521.961	568.605	269.877	17.360.443
Martinique	8.078.872	578.557	6.705.856	15.363.285	19.034.576	891.441	859.074	20.785.091
Guyane	7.734.657	492.249	3.942.539	12.169.445	9.066.751	15.270	3.769.498	12.851.519
Nouvelle-Calédonie	5.137.187	301.677	3.868.565	9.307.429	3.105.647	6.785	6.998.415	10.110.847
Etablissements français de l'Océanie	614.768	»	3.253.095	3.867.863	141.906	»	3.003.420	3.145.326
Totaux généraux.	223.342 692	10.551.604	292.121.362	529.015.658	200.203.501	9.952.860	290.978.523	501.136.884

COLONIES	COMMERCE TOTAL				DIFFÉRENCES SUR 1907					
					IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		COMMERCE TOTAL	
	FRANCE	COLONIES FRANÇAISES	ÉTRANGER	TOTAUX	En plus	En moins	En plus	En moins	En plus	En moins
	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs
Sénégal	71.225.629	2.978.407	38.339.713	112.643.749						
Haut-Sénégal et Niger.	1.756.143	195.000	839.247	2.790.390	14.680.039	»	2 098.844	»	16.778.883	»
Guinée française	13.840.153	253.372	15.669.449	29.762.974	»	2.090.775	»	480.214	»	2.570.987
Côte d'Ivoire	11.124.593	78.197	13.874.603	25.077.393	»	91.064	»	56.347	»	147.411
Dahomey	6.791.054	29.768	16.096.086	22.916.908	»	917.934	2.508.547	»	1.590.613	»
Total de l'Afrique occident[le]	104.737.572	3.534.744	84.819.098	193.091.414	11.580.268	»	4.070.830	»	15.651.098	»
Congo français	11.626.813	117.856	15.085.482	26.830.151		5 133.448		2.792.375		7.925.823
Réunion	21.095.566	3.641.036	2.255.099	26.991.701	»	2.678.361	1,202.183	»	»	1.476.178
Madagascar	42.518.206	1.788.187	8.344.235	52.620.628	5.037.232	»	»	5.409.642	»	372.410
Mayotte et Comores	2.452.821	877.782	400.280	3.730.883	»	8.459	»	606.024	»	614.483
Côte des Somalis	3.841.923	483.537	28.974.480	33.299.940	»	2.519.461	»	3.127.264	»	5.646.725
Etablissements français de l'Inde	16.711.031	3.014.699	16.258.429	35.984.179	2.051.276	»	779.487	»	2.830.763	»
Indo-Chine	136.321.225	3.420.948	385.987.747	525.729.920	»	11.162.864		11.442.441		22.604.905
Saint-Pierre et Miquelon	8.146.047	308.885	3.381.339	11.835.971	210 383	»	»	662 278	»	451.895
Guadeloupe	26.182.625	1.030.811	5.223.514	32.436.950	1.650.852	»	1.091.497	»	2.742.349	»
Martinique	27.113.448	1.469.998	7.564.930	36.148.376	»	576.754	1.787.870	»	1.211.116	»
Guyane	16.801.408	507.519	7.712.037	25.020.964	»	1.843.833	519.817			1,323.816
Nouvelle-Calédonie	8.242.834	308.462	19.866.980	19.418.276	»	103.056	1.606.683		1.503.627	
Etablissements français de l'Océanie	756.674	»	6.256.515	7.013.189	536.053	»	»	494.628	41.425	»
Totaux généraux.	426.548.193	20.504.464	583.099.885	1.030.152.542	21.066.064	24.026.036	11.058.367	24.534.252	23.980.378	45.416.235
					— 2 959.972 en 1908		— 13.475.885 en 1908		— 16.435.857 en 1908	

5.599.323 francs à l'importation et 1.673.743 fr. à l'exportation. Ces résultats représentent 41,3 0/0 du commerce total, 42,7 0/0 des marchandises importées, 39,9 0/0 des marchandises exportées, au lieu de 40 0/0, 41,4 0/0 et 38,5 0/0 en 1907.

Le commerce entre colonies françaises représente 20.504.464 francs dont 10.551.604 francs à l'importation et 9.952.860 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1907, une diminution totale de 5.603.295 fr., une diminution de 6.483.085 fr. à l'importation et une augmentation de 879.790 fr. à l'exportation. Ce qui donne une participation de 2,1 0/0 au commerce total, de 2,1 0/0 à l'importation et de 2,1 0/0 à l'exportation, au lieu de 2,5 0/0, 3,3 0/0 et 1,8 0/0 l'année précédente.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 583.099.885 francs, dont 292.121.362 fr. à l'importation et 290.978.523 francs à l'exportation. C'est par rapport à l'année précédente une diminution totale de 18.105.628 francs, dont 2.076.210 fr. à l'importation et 16.029.418 fr. à l'exportation. Ces chiffres correspondent à 56 0/0

du commerce total : 55,2 0/0 des importations et 58 0/0 des exportations. Les parts respectives de 1907 avaient été de 57,5 0/0, 53,3 0/0 et 59,7 0/0.

D'autre part, le commerce de l'Algérie en 1908 ayant été de 831.300.000 francs (482 millions d'importations et 349.300.000 francs d'exportations) et celui de la Tunisie de 217.100.000 francs (123 millions d'importations et 94.100.00 d'exportations), le total général du commerce des colonies françaises s'est donc élevé à **2.078.500.000 francs** (1.134 millions d'importations et 944 millions 1/2 d'exportations).

Enfin, le chiffre d'affaires des colonies avec la France étant de 426 millions 1/2 (226,3 aux importations et 200,2 aux exportations), celui de l'Algérie de 672.100.000 (399 aux importations et 273,1 aux exportations) et celui de la Tunisie de 131.800.000 (85,1 aux importations et 46,7 aux exportations), la part totale de la France dans le commerce de son domaine colonial s'établit à environ 1.230 millions de francs.

***

A ces chiffres d'ensemble nous croyons devoir ajouter les renseignements spéciaux qui suivent sur le commerce du Sénégal et de la Côte d'Ivoire en 1908.

SÉNÉGAL

De toutes les colonies de l'Afrique Occidentale, le Sénégal et le Haut-Sénégal-Niger sont certainement celles qui ont présenté le plus rapide et le plus remarquable développement.

Le mouvement commercial du Sénégal s'est élevé, en 1908, à 112.543.749 francs (chiffres rectifiés) contre 98.555.256 francs en 1907. La progression constante qui se manifeste depuis 1902 continue donc et même s'accentue comme l'a indiqué M. le gouverneur général Ponty dans sa communication à notre Comité le 27 octobre. L'augmentation sur l'année 1907, qui ressortit à 13.988.219 francs, se répartit très inégalement sur les importations et les exportations : les premières, en effet, accusent une plus-value de 12.373.274 fr., les secondes de 1.615.219 francs, situation qui se trouvera d'ailleurs renversée en 1909.

En 1908, les importations ont atteint 67.069.680 francs, contre 54.696.406 francs. Grâce à une excellente récolte d'arachides vendue dans de bonnes conditions, grâce aussi à l'ouverture à l'exploitation des 79 kilomètres (Thiès-Diourbel) du chemin de fer du Baol, tous ceux des produits de consommation indigène qui sont importés (farine, sucres, tabacs, biscuits de mer) sont en hausse, à l'exception du riz. La diminution sur cette denrée est importante : 4.178.127 francs contre 5.330.418 francs, en 1907, soit une moins-value de 1.152.291 francs. Au contraire, les sucres augmentent de 828.198 francs les vins ordinaires de 147.225 francs (ce qui permet de constater qu'ils pénètrent chez la population noire), les alcools et liqueurs de 167.745 francs mais ici le détail des statistiques montre que le relèvement concerne les boissons européennes. La houille passe de 3.167.894 francs à 3.971.889 francs, soit 803.995 francs en plus, c'est là le résultat immédiat de l'intensité toujours plus grande du trafic du port de Dakar. L'importation des rails monte de 161.552 francs et celle des ouvrages en métaux de 4.120.345 francs; il y a là, à n'en pas douter, une conséquence directe de la construction du premier tronçon du Thiès-Kayes.

Par contre, l'achèvement du port de Dakar amène un ralentissement dans le mouvement des matériaux de construction qui sont descendus de 1.346.002 francs à 908.057 francs. Les guinées de l'Inde sont en régression (413.000 francs), les autres guinées sont en relèvement de 507.216 francs. Les fils de coton augmentent de 205.084 francs et les tissus de coton autres que les guinées de 2.485.322 francs. Le trafic d'importation est donc des plus satisfaisants et fait apparaître une situation excellente : la baisse la plus importante affecte le riz importé, c'est donc que la récolte de mil a été suffisante. Il est d'ailleurs à espérer que le riz consommé par les indigènes proviendra uniquement du Soudan, le jour où par le Thiès-Kayes on pourra amener à la côte la production de riz des régions annuellement inondées par le Niger.

Aux exportations, les arachides tiennent la tête avec 32.889.312 francs contre 30.721.789 francs en 1907, mais au relèvement de plus de 2 millions de francs en valeur correspond une diminution en quantité de 10.000 tonnes, la mercuriale ayant dû être mise en concordance avec les prix du marché. Il faut ajouter que la campagne 1907-1908 avait pu commencer très tôt et que certaines quantités d'arachides ont été exportées dans le dernier mois de l'année précédente. Cette anomalie ne se représentera pas en 1909, la récolte d'ailleurs a été superbe et les quantités exportées plus considérables que précédemment. La répercussion de la crise américaine s'est encore fait sentir en 1908 : les caoutchoucs en ont subi le contrecoup, il n'en a été exporté que 3.665.547 fr. au lieu de 6.637.112 francs, soit en moins 2.971.565 francs, et ce déficit est sensible, car le caoutchouc est le seul produit frappé à la sortie. Parmi les produits secondaires, la cire est en léger progrès (76.202 francs), de même la gomme (en plus 29.490 francs, quoique les quantités sorties aient baissé de 10 tonnes). Il est intéressant de noter enfin qu'il a été exporté 2.841.984 fr. de houille contre 2.401.696 francs (d'où un excédent de 440.288 fr.), pour l'approvisionnement des navires fréquentant le port de Dakar, et qui deviennent et deviendront plus nombreux dans l'avenir. L'importance de Dakar s'accroît tous les ans, comme le faisaient prévoir les importants travaux d'aménagement qui y ont été entrepris et qui en font un grand port moderne.

Des chiffres qui viennent d'être indiqués, il ressort qu'en 1908, malgré le marché défavorable du caoutchouc, situation qui a principalement atteint la Casamance et le Haut-Sénégal-Niger, le chiffre des transactions commerciales avec l'exté-

rieur a dépassé ceux de l'année précédente de plus d'un dixième. Ces brillants résultats — qui s'accentuèrent encore en 1909, comme permettent de le croire les chiffres des dix premiers mois — sont dus, pour une bonne part, à l'arachide. De belles perspectives s'ouvrent donc pour la colonie du Sénégal puisque les espaces ensemencés avec la précieuse graine vont pouvoir s'étendre. L'espace ne manque pas où les indigènes des diverses régions du Sénégal vont être amenés à cultiver l'arachide. Si les terrains propices n'ont pas encore été mis en valeur, c'est que les produits eussent été perdus, par suite de l'impossibilité de les faire parvenir à la côte. Cette lacune est aujourd'hui en partie comblée par le tronçon du chemin de fer de Thiès à Kayes qui relie Thiès à Diourbel (kilomètre 79) et qui va bientôt être exploité sur 140 kilomètres, jusqu'à Guinguinéo. Ainsi, cette voie s'affirme dans sa première partie et dès le début de sa mise en service comme un puissant instrument de prospérité locale. Et cette prospérité profitera largement au commerce français puisque, ainsi qu'il a été indiqué dans ce Bulletin (1), la part de la France dans le trafic du Sénégal est de 64,3 0/0.

CÔTE D'IVOIRE

Si, pendant l'année 1908, le commerce de la Côte d'Ivoire n'a pas été en progrès, il n'a pas du moins présenté un déficit sérieux. Les échanges ont atteint 25.077.393 francs (14.223.203 francs à l'importation et 10.854.190 francs à l'exportation), contre 25.224.804 francs en 1907.

Les importations sont restées stationnaires en valeur, 14.223.203 francs en 1908 et 14.314.267 francs en 1907. Mais dans ce chiffre, les matériaux destinés au chemin de fer entrent, comme l'indiquent les constatations de la douane locale, pour 2.228.000 francs, au lieu de 671.000 francs l'année précédente. Les importations purement commerciales ont donc subi un temps d'arrêt. Les deux principaux articles d'importation ont diminué dans d'assez fortes proportions. Ainsi, l'alcool et les spiritueux ont baissé de 1.596.000 francs en 1907 à 793.000 francs en 1908 (soit 50 0/0). Ce résultat provient en partie de l'écoulement, en 1908, des stocks constitués l'année précédente, avant la mise en vigueur du nouveau droit de 200 francs (au lieu de 160) l'hectolitre d'alcool pur établi en exécution des décisions de la conférence de Bruxelles. Les extraits alcooliques de qualité très inférieure consommés à la Côte d'Ivoire sont surtout de fabrication allemande. Les tissus de coton sont descendus, en raison de la dépression des affaires, de 4.002.517 francs à 2.916.173 francs. Ces tissus sont en très grande majorité d'origine anglaise (2.219.000 francs sur 2.916.173 francs). C'est également à la crise économique — qui a sensiblement restreint la capacité d'achat des indigènes — qu'il faut attribuer les moins-values sur presque tous les articles d'importation (à l'exception des fers et du riz), comme les conserves, les tabacs en feuilles, d'origine américaine, les vins, le sel, les vêtements confectionnés, les ouvrages en métaux, qui viennent de France, les savons et la parfumerie, de provenance étrangère.

Le grand produit d'exportation de la Côte d'Ivoire, le caoutchouc, est en baisse très sensible : 3.753.593 francs contre 7.074.640 francs en valeur et 915.642 kilogrammes contre 1.372.000 en 1907. A la diminution de quantité est venue se joindre un abaissement du prix de la gomme à latex. Les commerçants de la Côte d'Ivoire expédient le caoutchouc à Liverpool, car c'est là que les négociants des Etats-Unis s'approvisionnent. La colonie s'est donc trouvée directement atteinte par la mévente du produit. Le désarroi des capitaux a également eu sa répercussion sur le marché des matières grasses. Si les exportations d'huile de palme n'ont guère varié (5.557.357 kilogrammes contre 5.661.595 kilogrammes en 1907), elles n'ont pas du moins continué leur marche ascensionnelle des années précédentes (3.280 tonnes en 1904, 4.856 tonnes en 1905). Seules les amandes ont augmenté dans une assez forte proportion, en quantité et en valeur (4.289 tonnes d'une valeur de 1.031.443 francs, contre 3.350 tonnes valant 571.739 francs en 1907). Les sorties d'acajou, après être restées stationnaires en 1904 (11.770 tonnes), en 1905 (9.619 tonnes) et 1906 (10.511 tonnes), se sont élevées en 1907, dès que le chemin de fer fut ouvert au trafic, à 20.056 tonnes (1.136.798 francs). En 1908, il n'a été exporté que que 18.047 tonnes, mais le prix est monté à 2.794.204 francs. Il est présumable que les exportations de bois augmenteront encore dans les années suivantes, non seulement en raison des facilités que donne le chemin de fer, mais encore par suite des projets d'exploitation d'industriels français, et la création d'un marché de bois au Havre : dès l'année 1908, il a été dirigé sur le Havre plus de 4.500 tonnes. Parmi les produits secondaires, il convient de signaler le café, dont la récolte a été équivalente à celle de 1907; le cacao en fèves, dont il a été exporté 2.500 kilogrammes. L'administration va tenter de donner une grande extension à la culture du cacaoyer, à laquelle le sol et le climat de la Côte d'Ivoire conviennent et qui a réussi à la Gold-Coast. Les noix de kola commencent à s'exporter, 1.383 kilogrammes contre 500 kilogrammes en 1907, mais dans ces chiffres n'entrent pas, il est presque inutile de le dire, celles qui s'exportent par les frontières terrestres et principalement dans le Haut-Sénégal-Niger. Enfin, les exportations d'ivoire sont en progrès : 6.864 kilogrammes (136.035 francs) contre 5.943 kilogrammes en 1907.

Dans le commerce général, la part de la France est en hausse. On sait qu'en vertu de l'article 9 de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898, aucun traitement différentiel ne peut avantager les marchandises nationales. Néanmoins, le pourcentage du commerce français est de 44,6 0/0 en 1908, se décomposant ainsi : 6.208.000 francs à l'importation (sur 14 millions) et 5 millions à

(1) V. *Afrique française*, mars 1909, p. 177.

l'exportation (sur près de 11 millions). Les fournitures de matériel pour le chemin de fer qui, aux termes des lois d'emprunt de 1903 et 1907, doit être d'origine française, ont contribué à augmenter la part du trafic national. L'Angleterre vient ensuite avec 39,4 0/0 à l'importation (avec 5.600.000 francs) et 35,8 0/0 à l'exportation (avec 5.320.000 francs). L'Allemagne suit de très loin, puisqu'elle n'importe que pour 10,7 0/0 (1.532.000 francs) et n'exporte que 3,6 0/0 de produits (535.000 francs).

LE COMMERCE
DE L'OUEST AFRICAIN ANGLAIS
EN 1908

GAMBIE, SIERRA-LEONE ET GOLD-COAST

Dans la plupart des colonies de l'Afrique Occidentale Anglaise, l'année 1908, au point de vue économique, s'est ressentie des conditions générales, plutôt défavorables, qui ont affecté le marché mondial. La baisse des prix qui a frappé la plupart des matières premières sur les marchés d'Europe et d'Amérique et notamment les moins-values obtenues par les caoutchoucs et les produits oléagineux, qui constituent la majeure partie de la production ouest-africaine, en diminuant les bénéfices réalisés par les indigènes, ont restreint, par cela même, leur puissance d'achat : dans des pays où il n'existe pour ainsi dire pas de richesse acquise, de capitaux accumulés, la loi économique qui veut que les produits s'achètent avec des produits est plus impérieuse que dans les contrées à civilisation développée.

Il en résulte que les importations et les exportations, comme partout ailleurs, ont présenté en 1908, dans les colonies dont nous nous occupons, des fléchissements assez sensibles sur l'année précédente qui avait été toutefois, il ne faut pas l'oublier, une année d'exceptionnelle prospérité. Mais à ces facteurs d'ordre général est venue s'ajouter l'action de causes particulières à chaque pays. Nous les indiquerons au fur et à mesure que nous en apercevrons les effets, dans les notes qui suivent.

GAMBIE

Les *importations*, qui avaient été de 445.359 livres sterling en 1907, sont tombées à 390.740 livres sterling en 1908, ce qui représente une chute de 54.619 livres sterling qui porte principalement sur les cotonnades et sur le riz. La diminution de 13.152 livres sterling constatée sur le premier de ces articles est la suite d'une mauvaise récolte d'arachides, application de la loi que nous énoncions tout à l'heure; quant à la diminution relevée sur les importations de riz, elle résulte de ce que les indigènes ont accru leurs cultures alimentaires. Voici au surplus le tableau des principales importations.

	1907	1908
	liv. st.	liv. st.
Cotonnades......	82.023	68.871
Noix de Kola....	39.942	39.794
Riz.............	71.889	37.764
Tabacs..........	8.249	5.937
Sucre...........	4.655	4.838

Quant aux *exportations*, elles ont atteint le total de 374.138 livres sterling contre 408.376 en 1907. Sur ce total, la part seule des arachides représente 245.084 livres sterling, la valeur des autres produits est pour ainsi dire insignifiante (peaux, 6.633 livres sterling; amandes de palmistes, 3.488 livres sterling, etc.). Le chiffre que nous indiquons pour la valeur des arachides exportées correspond à une quantité de 31.954 tonnes, contre 40.858 tonnes en 1907. La France à elle seule en a acheté 26.601 tonnes.

SIERRA-LEONE

A Sierra-Leone, la crise a produit des résultats très sensibles encore. On a constaté, en effet, une moins-value de 17,6 0/0 à l'importation, et une de 11,37 0/0 à l'exportation. Le petit tableau ci-après permet, au reste, de se rendre compte des fluctuations du commerce de la colonie durant les quatre dernières années :

	Importations	Exportations	Totaux
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1905...	702.648	563.150	1.265.798
1906...	885.851	716.623	1.602.474
1907...	988.022	831.259	1.819.281
1908...	813.700	736.755	1.550.455

Il n'y a pas d'observation particulière à présenter, en ce qui concerne les importations : il suffit de constater que des diminutions ont été relevées sur toutes les marchandises qui figurent dans cette section des statistiques du commerce de Sierra-Leone. Les exportations correspondant, dans une certaine mesure, à la capacité de la production du pays, méritent au contraire quelques commentaires. Mais il convient tout d'abord de noter quelques chiffres :

Principales exportations.

	1907		1908	
Huile de palme......	615.997	gallons	489.937	gallons (1)
Amandes de palme..	34.942	tonnes	33.721	tonnes
Caoutchouc.........	73	—	41	—
Piassava...........	329	—	516	—
Noix de kola........	1.374	—	1.162	—
Gomme copal.......	43	—	45	—

Ce tableau, qui est établi en quantités, n'indique pas que l'activité économique de la colonie se soit sensiblement ralentie en 1908; si l'on y relève un certain fléchissement sur l'huile de palme et surtout sur le caoutchouc, — qui, il y a une quinzaine d'années, figurait en tête des productions de Sierra-Leone et qui est tombé depuis au rang de produit secondaire — par contre, on constate que l'exportation des amandes de palme et de la gomme copal est sensiblement demeurée stationnaire et que l'exportation du piassava est

(1) 1 gallon = 4 lit. 543.

en progrès. Mais il suffit de substituer les valeurs aux quantités, pour qu'apparaissent dans toute leur étendue les effets de la crise qui a frappé, en 1908, les prix de la plupart des produits africains :

Valeur des principales exportations.

	1907	1908
	liv. st.	liv. st.
Huile de palme......	51.154	36.451
Amandes de palme..	447.801	332.887
Caoutchouc..........	22.480	9.372
Piassava............	5.748	8.628
Noix de kola........	104.116	108.895

Signalons encore parmi les produits de Sierra-Leone, qui font l'objet d'un certain commerce, le riz dont l'exportation n'a cessé de progresser depuis 1904. Cette céréale, qui forme la base de l'alimentation des indigènes, devait jadis être importée en quantités assez considérables et, en 1908 encore, il est entré dans la colonie 101 tonnes de riz (348 en 1907), mais sa culture s'est développée dans de si larges proportions que, non seulement elle suffit à la consommation locale, ou presque, mais qu'il a été possible d'exporter du riz jusqu'à concurrence d'une valeur de 7.206 livres sterling en 1908.

CÔTE DE L'OR

Des trois colonies dont nous résumons ici les opérations commerciales au cours de 1908, la Côte de l'Or est celle dont la mise en valeur est le plus avancée, celle où les statistiques fournissent les chiffres les plus élevés. Le mouvement général du commerce, après avoir oscillé dans les années antérieures à 1900 entre 50 et 60 millions de francs, avait dépassé 100 millions en 1906 et 125 millions en 1907. En 1908, il est redescendu à 114 millions de francs environ. Voici, du reste, les chiffres établis par l'administration locale elle-même :

	Importations	Exportations	Totaux
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1905....	1.486.068	1.646.145	3.132.213
1906....	2.058.939	1.996.412	4.055.351
1907....	2.366.195	2.641.674	5.007.869
1908....	2.029.447	2.525.170	4.554.617

Ici encore nous bornerons nos commentaires aux exportations et, comme à Sierra-Leone, nous devons constater que le fléchissement accusé par les statistiques et qui n'atteint pas tout à fait 3 millions de francs est dû presque uniquement à la baisse des prix et non à une diminution dans l'activité de la colonie. Il faut faire toutefois exception pour le caoutchouc qui a subi de fortes diminutions non seulement en valeur, mais en quantité. La baisse considérable survenue sur les caoutchoucs en Europe avait contraint les maisons de commerce à réduire sensiblement les prix offerts aux Noirs, mais ceux-ci ont mis quelque temps à se rendre compte de la nécessité dans laquelle se trouvaient les acheteurs et, tentés d'attribuer le changement à une entente entre commerçants ligués pour avilir le produit, ils ont diminué leurs apports, soit qu'ils n'eussent réellement plus d'avantages à céder les boules aux prix nouveaux, soit qu'ils fussent disposés à croire qu'il valait mieux conserver le caoutchouc en réserve en attendant des temps meilleurs. Voici en tous cas quelques chiffres qui permettront de se faire une idée de l'importance relative des divers produits exploités à la Côte de l'Or :

Principales exportations

	1907	1908
Cacao (livres de 0 k. 453).......	20.956.400	28.545.910
Or et poudre d'or (onces).......	292.125	288.546
Huile de palme................	1.867.945	2.255.371
Bois (pieds superficiels)........	18.528.348	19.009.963
Caoutchouc (livres)............	3.549.548	1.773.248
Amandes de palme (tonnes).....	9.753	8.956
Noix de kola (nombre de colis)..	6.278	4.484

Les quantités indiquées ci-dessus pour le cacao représentaient des valeurs de 515.089 livres sterling en 1907 et de 540.821 livres sterling en 1908. Le cacao est maintenant le principal produit agricole exporté de la Gold-Coast. Le Bulletin a publié à diverses reprises assez de renseignements sur le progrès de cette culture dans la colonie, où elle est, on se le rappelle, presque exclusivement pratiquée par les indigènes, pour que nous ayons besoin d'insister aujourd'hui sur ce point.

Ajoutons que Sekondi, terminus du chemin de fer qui met le littoral en communication avec le pays Achanti et les districts miniers, est le centre commercial le plus important de la colonie ; les importations qui ont été effectuées par ce port ont atteint 740.007 livres sterling en 1908, et les exportations 1.381.413 livres sterling ; c'est, au total, un mouvement d'affaires de 2.121.420 livres sterling. Accra, bien qu'étant le chef-lieu de la colonie, vient ensuite avec 875.161 livres sterling de mouvement. Le premier est le port de sortie de l'or ; le second, du cacao.

CHARLES MOUREY.

BIBLIOGRAPHIE

La conscription des indigènes musulmans en Algérie (extrait du *Spectateur militaire*), par le colonel SAINTE-CHAPELLE. brochure de 82 pages, chez Lavauzelle, éditeur. Prix : 1 fr. 25.

Dans ces quelques pages l'auteur fait l'historique des troupes indigènes d'Algérie, il combat la proposition de M. Messimy, tendant à appliquer la conscription aux indigènes algériens et discute l'exposé présenté par M. Clemenceau au sujet du mode de recrutement par voie d'appel pour les Arabes.

Il rappelle, en même temps, le système mis en pratique en Tunisie et attire l'attention sur l'absence qui y règne de tout service obligatoire. Enfin, après une étude très consciencieuse des caractères principaux qui différencient les deux principales races indigènes musulmanes, en Algérie, il essaie d'attirer l'attention sur tout ce qu'il importerait de faire en vue du bien-être des Kabyles, principalement pour arriver à leur demander normalement le service obligatoire.

Mais pour atteindre à cet effet, il faut commencer par être équitable et on ne peut l'être qu'en octroyant certains droits à ceux-là, tout au moins, qui sont susceptibles d'apprécier les avantages qu'ils trouveront dans une rénovation politique.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 3

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

MONOGRAPHIE HISTORIQUE

DU

CERCLE DE BAMAKO

Les pages qui vont suivre sont extraites d'un mémoire inédit appartenant aux archives de la colonie du Haut-Sénégal-Niger et publiées ici avec la bienveillante autorisation de M. le gouverneur Clozel.

I. — NOMENCLATURE DES GROUPES ETHNIQUES.

A part quelques groupements isolés et peu nombreux de bergers peuls, et, si l'on ne tient pas compte des quelques étrangers, Ouolofs du Sénégal principalement, qui se sont établis à notre suite dans les villes de Bamako, Kati et Koulikoro, la population du cercle de Bamako appartient en presque totalité à la grande famille ethnique de la race nègre que l'on désigne communément sous le nom de famille *mandé*, et en immense majorité au groupe le plus important et le plus considérable de cette famille, celui auquel j'ai proposé ailleurs de donner la dénomination de groupe *mandé-tan*, en raison du vocable (*tan*) qui sert, dans les divers dialectes de ce groupe, à exprimer le nombre « dix ».

Si, en effet, l'on passe en revue les diverses provinces du cercle, on constate la situation suivante :

La partie sud-ouest, communément appelée Manding, et comprise d'une façon générale entre les abords de la voie ferrée au Nord, le cercle de Kita à l'Ouest, le cercle de Siguiri au Sud et le Niger à l'Est, est habitée par des *Mandé-Nga* ou Mandingues ou Malinké, ainsi que le canton de Samaya, situé sur la rive droite du Niger, entre ce fleuve et son affluent le Sankarani, près du point de rencontre des cercles de Siguiri et de Bougouni.

Tout le reste du cercle, c'est-à-dire les cantons ou provinces du Gouana, du Soulou, du Djitoumou, du Safé et du Méguétana, situés sur la rive droite du Niger; les villes de Kati, Bamako, Koulikoro et leurs environs; tout le territoire compris entre la voie ferrée au Sud, le Baoulé à l'Ouest, les cercles de Goumbou et de Ségou au Nord et le Niger à l'Est (Bélédougou, Daban, Merkoya, Fadougou, Messékélé, etc.), toute cette immense étendue est habitée — à part quelques îlots dont il sera question tout à l'heure — par des *Ban-Mana* ou Bambara.

Or, *Mandé-Nga* et *Ban-Mana* forment deux tribus, très voisines l'une de l'autre, du groupe *mandé-tan* de la grande famille *mandé*.

Quant aux îlots qui ne sont ni *mandé-nga*, ni *ban-mana*, leur population est constituée :

1° Par des *Soni-Nké* ou Marka ou Sarakolé dans les cinq villes de Banamba, Touba, Kiba, Kérouané, Nyamina et quelques villages de culture qui en dépendent;

2° Par des *Kàgoro* dans quelques villages de l'extrême Nord-Ouest du cercle ;

3° Par des *Foulbé* ou Peuls dont les uns viennent accidentellement faire paître leurs troupeaux dans le Nord-Est du cercle et dont les autres se louent comme bergers dans le Bélédougou et du côté de Bamako.

La première de ces tribus — celle des *Soni-Nké* — appartient au groupe de la famille *mandé* que j'ai proposé d'appeler *mandé-tamou* (« dix » se disant *tamou* dans la langue des Soni-Nké); la seconde — celle des *Kâgoro* — est en quelque sorte intermédiaire entre le groupe *mandé-tan* et

le groupe *mandé-tamou*; seuls de tous les habitants du cercle, les *Foulbé* sont complètement étrangers à la famille *mandé* et forment un peuple — peut-être même une race — à part.



La répartition ethnique des habitants du cercle de Bamako peut se résumer ainsi :

Mandé-Nga ou Malinké..........	31.456	178.422
Ban-Mana ou Bambara.....	146.966	*Mandé-tan*
Kâgoro..........................	1.850	11.920
Soni-Nké ou Marka ou Sarakolé..	10.070	*Mandé-tamou*
Foulbé..........................	737	*Foulbé*
Divers (Ouolofs, Sérères, Maures. etc.)......................	857	
Total	191.936	

Les chiffres donnés ci-dessus sont ceux du rôle d'impôt pour 1910. Les jeunes enfants n'y étant pas compris en général, il y a lieu d'augmenter chacun de ces chiffres du dixième environ pour avoir la population totale, la proportion entre les groupes ethniques demeurant naturellement la même.

Nous allons maintenant examiner successivement chacune des tribus qui viennent d'être énumérées et rechercher ce qui peut être connu de ses origines, de son histoire, de son établissement dans le cercle de Bamako et de la situation qu'elle occupe dans le reste de la colonie ou les colonies voisines.

II. — Les Mandé-Nga.

1° *Le nom.* — Les *Mandé-Nga* prononcent eux-mêmes leur nom *Man-Ndé-Nga*, ce qui veut dire « les gens de Man-Ndé ou du Man-Ndé » et appellent leur pays *Man-Ndé*; c'est de leur nom que nous avons tiré les dénominations de « Mandingues » que nous donnons à la tribu et de « Manding » que nous donnons à celle de leurs provinces qui est située dans le cercle de Bamako et à laquelle eux-mêmes appliquent d'ailleurs, de préférence à toutes les autres, le nom de *Man-Ndé*. C'est également du nom de cette tribu ou de celui de son pays que nous avons tiré cette dénomination de *Mandé* que, par une extension d'ailleurs injustifiée, nous appliquons à toute la famille ethnique dont les Mandingues ou « gens de Mandé » ne sont qu'une fraction. Cette fraction toutefois étant la plus nombreuse et se trouvant répandue sur une étendue de pays considérable, il n'est pas étonnant que son nom ait été attribu à l'ensemble du groupe dont elle fait partie.

Le nom des Mandé-Nga est prononcé *Mané-Nga* par plusieurs de leurs sous-tribus et surtout par les Dioula, *Mani-Nka* par les Ban-Mana, *Mali-Nké* par les Soni-Nké : c'est cette dernière prononciation qui a été le plus souvent adoptée par les voyageurs français et qui est peut-être le plus fréquemment employée aujourd'hui par nous et par les indigènes à notre service.

Quelle que soit la leçon adoptée, que l'on dise *Mandénga*, Mandingue, Malinké ou simplement Mandé, il est bien évident que le nom de la tribu vient d'une contrée ou d'une ville appelée *Mandé*, *Mané*, *Mani*, *Mali* ou même *Mèli* suivant les prononciations dialectales.

Quant à l'étymologie du nom de cette contrée, ou de cette ville, et à la situation géographique de la même contrée ou ville, il est fort difficile de se prononcer. Certains auteurs ont fait venir ce nom du mot mandé *ma*, qui désigne le « lamantin » et l'ont expliqué par « enfant de lamantin » (*ma-ndé*) ou « petit lamantin » (*ma-ni* ou *ma-li*). D'autres y ont vu le nom de l'hippopotame (*mali*, *mèli* ou *méri*). Les uns et les autres ont voulu rattacher l'appellation de la tribu ou de son pays d'origine à une signification totémique. Ces explications sont ingénieuses et peuvent se défendre; mais il est une chose certaine : c'est que les indigènes les rejettent également l'une et l'autre et disent ignorer absolument l'étymologie de leur nom, se contentant de dire : « C'est le nom de notre pays. »

Pour la situation de ce pays, ils sont plus catégoriques : les Mandé-Nga du cercle de Bamako disent nettement que leur pays, le *Mandé* d'où toute leur tribu est originaire, est cette province qui figure sur toutes nos cartes sous le nom de « Manding » et qui forme le Sud-Ouest du cercle de Bamako; les Mandé-Nga du Sud, c'est-à-dire



GARE DE BAMAKO

ceux de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, sans être aussi précis, disent tous qu'ils viennent d'un pays situé au Nord du Ouassoulou, et les Mandé-Nga de la Gambie, d'après des renseignements que j'ai tout lieu de croire dignes de foi, affirment qu'ils viennent de l'Est. Il semble donc bien que le *Mandé* primitif, d'après le dire des indigènes eux-mêmes, doit être identifié avec le Mandé ou le Manding actuel, situé à cheval sur le cercle de Bamako et les cercles de Kita et de Siguiri.

La plupart des auteurs européens toutefois ont voulu identifier le *Mandé* ou *Mali* qui a donné leur nom aux Mandé-Nga ou Mali-Nké avec l'ancienne ville de *Mali* ou *Mèli* ou *Melli* dont nous ont entretenu les auteurs arabes et sur la situation de laquelle on est loin d'être d'accord, quoique, après un examen sérieux de la question, elle semble avoir dû se trouver notablement au Nord de la province actuelle du « Manding ». Mais il n'est pas sûr que les géographes arabes aient entendu réserver le nom de Mali à une ville, ou tout au moins il est probable qu'ils ont appliqué ce nom à la fois à un pays ou à un Etat, et à sa capitale ou à l'une de ses capitales. En sorte qu'il est très possible d'admettre que le Mandé ou le Mali ait toujours été le Mandé ou Manding actuel, mais que ses habitants, au moment de leur puissance, avaient établi leur capitale en un lieu où on ne les rencontre plus actuellement. Comme les indigènes de notre époque ont totalement perdu le souvenir de l'antique Mali, de son empire et de ses rois, il est difficile de traiter cette question autrement qu'en se renfermant dans le domaine des hypothèses. Nous y reviendrons d'ailleurs au sujet de l'histoire des tribus du cercle de Bamako.

2° *Les origines.* — Les considérations auxquelles je me suis laissé entraîner au sujet du nom des *Mandé-Nga* me permettent d'être bref relativement à leurs origines. Comme je viens de le dire, et d'après leurs propres affirmations, les Mandé-Nga du cercle de Bamako seraient originaires du pays qu'ils occupent actuellement et en seraient les plus anciens habitants. Ils ne seraient pas issus du mélange de deux races, ni même de deux tribus, mais formeraient une tribu primitive, demeurée aussi pure que peut le demeurer une tribu soudanaise, soumise aux migrations étrangères et aux contacts dus à l'institution de l'esclavage.

3° *L'histoire.* — Ainsi que je l'ai dit plus haut, les indigènes actuels n'ont gardé aucun souvenir de l'époque où l'empire portant leur nom a joué un rôle si considérable dans l'Afrique Occidentale. Leurs traditions se bornent à bien peu de chose et ne remontent même pas à un siècle. Toutefois ils ont conservé le nom de l'être à demi-fabuleux qui aurait été l'ancêtre de leur tribu et qui aurait régné — en quel siècle? — sur leur pays actuel : ce héros légendaire s'appelait *Souni Guiata* ou *Souni Diata* (*guiata* ou *diata* est la prononciation mandingue du mot ban-mana *diara* « lion », qui est l'un des *diamou* ou noms de famille les plus répandus; je constate, pour mémoire, que le roi du Mali qui, d'après Ibn Khaldoun, occupa Ghâna vers la fin du XIIe siècle, s'appelait *Mari* ou *Mori Diata*).

En l'absence de traditions indigènes, nous ne pouvons, pour nous renseigner sur l'histoire ancienne des Mandé-Nga, que nous reporter aux historiens arabes et aux vieilles relations portugaises. Je n'entreprendrai pas de rappeler en détail la suite des règnes, des conquêtes et des défaites des rois du Mali, qui ont été consignés au XIVe siècle par Ibn Khaldoun et au XVIIe siècle par Es-Saadi, auteur du *Tarikh-es-Soudân*. La plupart de ces événements ont été rapportés par Barth dans le récit de son exploration et la question, pour être rendue intéressante, mériterait d'être traitée avec une ampleur et un sens critique qui ne conviennent pas au cadre de cette monographie. Tout ce qui doit en être retenu ici, c'est que, du VIe au XVe siècle, a fleuri sous le nom de Mali, entre le Haut-Niger et le Sénégal, un empire dont la puissance fut considérable, dont les souverains faisaient la loi dans une notable portion de l'Afrique Occidentale, dont les maîtres portaient des noms et des *diamou* que l'on retrouve parmi les Mandingues ou Malinké actuels, et parlaient une langue qui, d'après les mots que nous en ont rapportés El Bekri (XIe siècle), Ibn Batouta et Ibn Khaldoun (XIVe siècle) et enfin Es-Saadi, n'était autre que le parler actuel des Mandingues ou Malinké. Nous pouvons aussi rappeler, d'après les mêmes sources, que le roi du Mali, Kankan Moussa, qui fit le pèlerinage de La Mecque en 1324, étendait son autorité sur Tombouctou et sur Gao, et dans le



BAMAKO — RUE MAGE

Sahara jusqu'aux environs de Ouargla. Même au xve siècle, au moment où les Songhaï et les Mossi commençaient à saper l'autorité des rois du Mali, l'empire de ces derniers était encore assez puissant, puisque le roi Jean II de Portugal croyait bon d'entretenir des relations d'amitié avec « Mandi-Mansa » (c'est-à-dire le roi du Mandi ou Mandé) et lui envoyait des ambassades, ainsi que le rapporte le géographe portugais du xvie siècle Joao de Barros. (Voir « *Le pays Mossi* », par le lieutenant Marc, Paris, 1909, in-8°.) En 1599 même, à la veille du xviie siècle, le roi du Mali Mahmoud faisait une tentative pour enlever Dienné aux Marocains ; mais plusieurs de ses vassaux refusèrent de le soutenir, et l'avortement de cette tentative fut sans doute le signal de la déchéance définitive de cet empire plusieurs fois séculaire.



BAMAKO — RUE MAGE

Il convient toutefois de ne pas se laisser égarer par les mots d' « empire » et de « puissance », et de ne pas croire que, même au temps du roi Kankan Moussa, la civilisation mandingue ait eu quelque chose de comparable aux civilisations dont s'enorgueillit l'histoire de l'humanité. A vrai dire, Kankan Moussa ne devait pas différer beaucoup de Samori, ses conquêtes devaient ressembler fort aux razzias de l'ancien chef du Ouassoulou et ses sujets ne devaient pas connaître beaucoup plus le bien-être que les Mandingues de nos jours. Aboulféda nous dit bien que Ghâna, capitale du Mali, était l'une des plus grandes villes du pays des Noirs, mais Ibn Khaldoun, après nous avoir affirmé que, dès le viie ou le viiie siècles, il n'existait chez les Noirs aucun roi plus puissant que celui de Ghâna, nous apprend qu'au xive siècle, sous le règne de l'illustre Kankan Moussa qui arriva au Caire avec 80 charges de poudre d'or, les bagages étaient portés sur la tête des hommes au pays du Mali et que la capitale ne se composait encore que de huttes couvertes de paille : la première maison à terrasse fût bâtie en 1325 environ par un Arabe d'Espagne, Abou Ishaq Ibrahim es Sahéli, surnommé Et-Toueidjin. Et Ibn Batouta, qui passa sept mois au Mali en 1352, nous apprend que la seule monnaie employée consistait en cauries, que les orchestres se composaient de *balan* (balafon) et que des poètes appelés *diêli* (griots) criaient les louanges des hauts personnages : à cinq siècles et demi de distance, ce tableau pourrait s'appliquer à n'importe quelle ville indigène de la région.

4° *L'établissement dans le cercle.* — J'ai dit que les Mandé-Nga se considéraient comme les premiers occupants du « Manding » et s'en disaient originaires. Les Ban-Mana avouent qu'eux-mêmes n'ont passé sur la rive gauche du Niger que bien après que les Mandé-Nga l'occupaient déjà. On peut donc tenir pour certain que les Mandé-Nga ou Malinké, s'ils ne sont pas autochtones dans le cercle de Bamako, y sont tout au moins établis depuis les temps les plus reculés. Il est même probable que, au temps de la puissance du Mali, ils y ont occupé une situation prépondérante qu'ils ont perdue depuis, à une époque assez récente.

Mais certains sont allés plus loin et ont revendiqué pour le cercle de Bamako l'honneur d'avoir possédé jadis la capitale même du fameux empire de Mali, ou du moins l'une de ses capitales, *Ghâna*, dont les auteurs arabes nous ont révélé le nom dès le xe siècle (Ibn Haukal). M. Binger, dans la si remarquable relation de son voyage *du Niger au golfe de Guinée*, avait indiqué Niamina, ou tout au moins les environs de Niamina, comme l'emplacement probable de l'ancienne capitale du Mali. En 1904, M. l'administrateur-adjoint Brévié, dans une très intéressante et très consciencieuse monographie du cercle de Bamako, a tenté d'identifier l'antique Ghâna avec les ruines qui se trouvent près du village actuel de Gana, à 9 kilomètres environ au Sud-Sud-Est de Banamba et à 50 kilomètres à vol d'oiseau à l'Ouest-Nord-Ouest de Niamina. Plus récemment, dans une lettre publiée en décembre 1907 (1), M. le lieutenant Desplagnes reprenait presque textuellement les arguments de M. Brévié et se prononçait à son tour, mais d'une manière beaucoup plus affirmative, pour l'identification de la Ghâna de l'histoire avec les ruines avoisinant la Gana actuelle.

Je dois avouer que les raisons données par M. Brévié ne m'ont pas convaincu. L'identification des noms de lieux soudanais mentionnés par les géographes et historiens arabes me paraît constituer un travail très difficile et qui conduit malaisément à la certitude. Il convient, en effet, de tenir compte de l'imprécision des indications géo-

(1) Voir le numéro de décembre 1907 du *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*.

graphiques des auteurs arabes, du fait que ces auteurs ne donnent le plus souvent ces indications qu'en deuxième ou troisième main, de la difficulté de rendre exactement avec l'alphabet arabe la prononciation des mots indigènes, des leçons diverses données pour le même mot par les étrangers et par les indigènes eux-mêmes, enfin de la facilité de migration des Noirs, qui déplacent fréquemment leurs villages et leurs villes et transportent souvent à leur nouvelle résidence le nom de leur ancienne patrie.

C'est ainsi que les identifications de M. Brévié, quoique fort judicieusement déduites, ne correspondent pas toujours avec celles proposées par M. Charles Monteil dans sa *Monographie de Djenné* et non moins bien déduites.

Quant à ce qu'il faut entendre par « empire de Mali » et par « capitale » de cet empire », nous ne pouvons émettre que des hypothèses. Où était située Ghâna? Y eut-il plusieurs Ghâna? Ghâna et Mali étaient-elles une seule ville, ou deux villes distinctes, ou chacun de ces noms désignait-il à la fois une ville et une contrée? Autant de questions auxquelles aucune réponse définitive n'a été donnée jusqu'à présent, et que ne résout ni la lecture des indications contradictoires des auteurs arabes ni l'examen de ruines de cases d'argile qui peuvent remonter aussi bien à cinquante ans qu'à cinq siècles!

Il ne faut pas oublier que le Ghâna d'autrefois, quoique centre d'un empire puissant, était, d'après les auteurs arabes, bâti de huttes d'argile à toit conique en paille et de quelques maisons seulement recouvertes d'une terrasse. Les plus anciennes maisons à « argamace » ne remonteraient pas au delà du xive siècle, la première ayant été construite sous le règne de Kankan Moussa. C'était donc une ville semblable à toutes les villes nègres et les ruines d'une telle ville ne peuvent porter aucune date, pas plus qu'elles ne peuvent avoir aucun caractère spécial.

Voici en tout cas ce que sont les ruines que l'on aperçoit près du village actuel de Gana, et que M. Desplagnes n'a pas craint d'identifier avec celles de l'antique Ghâna. J'ai visité Gana le 11 mai 1909, en compagnie de M. l'adjoint des Affaires indigènes Robin, qui y avait conduit déjà M. Desplagnes, et de l'interprète Moussa Taraoré, qui m'a servi d'intermédiaire auprès des notables du village.

Ce village est situé à 9 ou 10 kilomètres au Sud-Sud-Est de Banamba et à 9 kilomètres environ à l'Ouest-Sud-Ouest de Touba. Il se compose d'une soixantaine de cases à terrasse, entourées d'un mur peu élevé en argile, à soubassement de pierres. Le chef est ban-mana, comme la population tout entière du village. Celui-ci est bâti au centre d'une sorte de cuvette entourée de crêtes ou coteaux gréseux dont le sol est absolument jonché de blocs de pierre à surface plane. Une sorte de fossé, large d'un mètre à un mètre cinquante, sort de cette cuvette et passe près du village; il se remplit d'eau après les pluies, mais est complètement à sec le reste du temps, et les habitants s'alimentent d'eau à l'aide de puits. C'est cet infime fossé de dérivation, qui ne mérite même pas le nom de ruisseau, que M. Desplagnes a cru pouvoir identifier avec un « affluent ou bras du Niger » que certains auteurs arabes font couler à proximité de Ghâna!

A 200 mètres environ du village actuel, sur le bord sud du chemin allant de Gana à Touba, se trouvent les fameuses ruines, couvrant un minuscule plateau, de forme ellipsoïdale assez irrégulière, qui a exactement 750 mètres de périmètre, en comptant les brisures de la ligne de tour. L'emplacement des ruines n'atteint pas 150 mètres dans le sens de sa plus grande largeur. Elles représentent un village certainement plus petit que le Gana actuel. Elles se composent de bases de murs en pierres sèches et argile mêlées ou en simple argile, semblables exactement aux soubassements de tous les murs des villages et *sokala* (groupes de cases) actuels de la région. On distingue nettement les restes de cinq *sokala*, qui pouvaient comprendre chacune une dizaine de cases rectangulaires analogues aux cases ban-mana du pays. L'argile des murs, par le grain des surfaces à découvert, indique que les ruines sont récentes; des canaris [enfoncés dans le sol n'ont même pas leurs bords] effrités. Une inspection consciencieuse, faite en une saison où l'absence de végétation facilite l'examen, m'a amené à définir ainsi ces restes : ruines d'un village ban-mana quelconque, qui n'a cessé d'être habité qu'il y a cinquante ans au plus et qui devait renfermer



BAMAKO — LE MARCHÉ

au maximum 200 habitants, enfants compris. Quant aux restes des « populeux faubourgs » et des constructions en pierre dont parle M. Desplagnes, il m'a été absolument impossible de les découvrir, et M. Robin n'a pas eu plus de succès.

Voici maintenant les renseignements qui ont été fournis à M. Robin à une date antérieure, et à moi-même le 11 mai 1909, par les notables indigènes de Gana, que M. Desplagnes n'avait pas consultés lors de sa rapide visite.



BAMAKO — MAISON MARKHA

Le village dont je viens de décrire les ruines, et qui s'appelait Gana comme le village actuel, avait été bâti vers le milieu du XVIIIe siècle *au plus tôt* par le nommé Bakoro Taraoré, serf de Biton Koulibali, roi de Ségou ; ce Bakoro Taraoré était le grand-père paternel du chef actuel de Gana, lequel a plus de 80 ans. Venu de la rive droite du Niger pour chasser, il trouva le pays à sa convenance, y construisit une case et y fit venir sa femme : toute la région était alors inhabitée. Ce couple eut des enfants, et ce fut là l'origine de ce village de Gana, dont les murs furent construits à l'aide des blocs de pierre à surface plane qui jonchent le sol des crêtes environnantes et qui furent mêlés à de l'argile, selon la coutume ban-mana. D'autres Ban-Mana de la rive droite du Niger, ayant émigré en quête de nouveaux terrains de culture, s'installèrent auprès de Bakoro Taraoré.

A la fin du XVIIIe siècle, Mosson Diara, après s'être emparé de Ségou, vint razzier les quelques villages fondés sur la rive gauche du Niger et emmena les habitants en captivité à Ségou. Parmi eux se trouvait Bakoro Taraoré, qui réussit à revenir à Gana, et reconstruisit son village, qui avait souffert de l'incursion de Mosson Diara.

Lorsqu'El hadj Omar marcha sur Ségou, les habitants de Gana, avec les autres Ban-Mana du pays, allèrent l'attaquer à Merkoya ; puis, repoussés vers l'Est et battus près de Banamba, ils firent leur soumission. Un peu plus tard, mécontents du joug d'El hadj Omar, les Ban-Mana de la région commencèrent à émigrer. Ceux de Gana, vers 1860, allèrent se fixer à Sanankoro, sous la conduite de Niamando Taraoré, chef actuel de Gana. Il ramena ses sujets en 1886, mais ce fut pour trouver un village en ruines, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il était abandonné depuis 25 ans. Selon une coutume presque universelle chez les Noirs, Niamando reconstruisit son village, non pas exactement sur l'emplacement de l'ancien, mais à côté, là où il existe encore. Ce chef est trop âgé pour se déplacer ; mais son fils, âgé lui-même de plus de cinquante ans, m'a accompagné dans ma visite des ruines et m'a montré l'emplacement de l'ancienne case de son père et de celle qu'il avait habitée lui-même dans sa jeunesse.

Il semble bien établi après cela qu'il n'y a rien de commun que le nom entre le Ghâna de Kankan Moussa et les ruines du modeste village fondé, il y a un siècle et demi seulement, par Bakoro Taraoré. Le nom lui-même n'est pas identique, car, ainsi que me le faisait très judicieusement observer l'interprète Moussa Taraoré, l'orthographe arabe *Ghânat*, qui est celle usitée par tous les auteurs, donnerait lieu chez les Noirs à la prononciation *Ghanata* — adoptée d'ailleurs par Barth d'après ses informateurs — et non à la prononciation *Gana*. Inversement, le nom d'un village appelé *Gana* par les indigènes serait transcrit en arabe *Qana* ou *Kana* — comme les Noirs du pays sachant écrire l'arabe transcrivent d'ailleurs le nom du Gana actuel — ou encore à la rigueur *Ghâna* ou *Ghânay*, mais non pas *Ghânat* avec un *ta merbouta*.

M. Brévié dit que les habitants du canton de Gana lui auraient déclaré que leur pays était un des plus vieux du Soudan et que la mémoire des hommes n'avait conservé que des souvenirs fort vagues de son histoire tant elle était ancienne. Il ajoute que cette région est la seule du cercle à laquelle les indigènes reconnaissent un passé. Ainsi présentée, cette observation est assurément inexacte, et il me semble que M. Brévié a fait confusion entre l'histoire purement locale et l'histoire du Soudan en général ; celle-ci n'a laissé en effet que des souvenirs plus que vagues dans la mémoire des indigènes, de ceux de Gana comme des autres : beaucoup de régions du cercle autres que le canton de Gana se connaissent un passé, mais nulle part ce passé ne remonte au-delà de deux siècles.

D'autre part, si l'on s'en tient à la région de Banamba-Gana-Touba, il est exact que Gana soit le centre de colonisation le plus ancien de cette région. Le pays était inhabité avant l'arrivée de Bakoro Taraoré et celui-ci, à titre de premier

occupant, accorda dans la suite droit de cité à ceux qui vinrent s'établir auprès de lui. C'est ainsi que toute la région appartenait au chef de Gana et que les Marka, lorsqu'ils voulurent s'y installer, durent solliciter l'autorisation du chef ban-mana de Touba, qui lui-même dépendait du chef de Gana. Ainsi s'explique la phrase de M. Brévié disant que les habitants du canton de Gana lui auraient déclaré que leur pays était un des plus vieux « du Soudan », lisez « du pays environnant ».

Il est un dernier argument que l'on a voulu faire valoir en faveur de la thèse identifiant l'antique Ghâna avec le Gana actuel; c'est une phrase du Tarikh-es-Soudân disant que Ghâna était situé dans le pays de *Baghena*. On a voulu identifier ce « pays de Baghena » avec le Bakhounou, dont on a même orthographié le nom « Bakhana » pour les besoins de la cause. Mais en admettant — ce qui est bien difficile — que « Baghena » et « Bakhounou » soient deux variantes d'un même nom, je ne vois pas ce que cela pourrait prouver pour la localisation des ruines de Ghâna près de Gana : le Bakhounou, en effet, est situé entre Goumbou et Nioro, à 200 kilomètres environ au Nord-Nord-Ouest de Gana et de l'extrême Nord du cercle de Bamako! On aurait pu d'ailleurs se dispenser de cette identification pour le moins inutile du Baghena avec le Bakhounou, car El Bekri nous apprend que les Noirs du Baghena étaient voisins des Berbères du désert, et le Tarikh lui-même, à propos de l'origine des rois du Massina et du nom de ce pays — nom provenant d'une montagne — dit de façon très précise que le Baghena était le pays que l'on a par la suite appelé Massina. Cela suffirait à indiquer que Ghâna était très vraisemblablement située, non pas dans le cercle actuel de Bamako, mais dans le Massina — j'entends le Massina vrai — c'est-à-dire dans la contrée située à l'Ouest de Mopti.

Ibn Batouta ne dit pas, comme on l'a prétendu, que Ghâna fût située à trois ou quatre jours du Niger; en fait, il ne mentionne pas le nom de Ghâna : il dit que du Nil (Niger), que l'on quitte à Karsekho, on se rend à la rivière Sansara, qui coule à dix milles de *Mali*, et que, pour aller de Mali à Mîma — voyage qui se faisait à dos de chameau — il fallait traverser en bateau un grand canal ou golfe dérivant du Niger. Rien absolument dans cette description ne s'applique au Gana actuel.

Je pense, comme M. Brévié, que Oualata et Ghâna étaient deux villes distinctes; si on identifie Ghâna et Mali, la chose devient certaine, puisque Ibn Batouta mit vingt-quatre jours de marche forcée pour aller de Oualata à Mali. Les autres auteurs parlent souvent de Oualata — sous son nom indigène de Birou — et de Ghâna comme de deux villes nettement distinctes. Mais à mon avis, Ghâna devait se trouver bien au Nord du cercle de Bamako, très probablement à la limite méridionale du désert et à proximité des lacs ou canaux issus du Niger, dans le Massina occidental (rive gauche du Niger) ou dans la région s'étendant entre Mopti et Ras-el-Ma. Je croirais volontiers que Mali, tout en étant le nom d'un pays et d'une tribu, était aussi celui donné à une ville distincte de Ghâna et située plus au Sud, près du Niger ou sur le Niger même, du côté de Diafarabé ou de Sansanding. On peut rapprocher du nom de Sansanding, diminutif de Sansan, le nom de la rivière de Sansara dont parle Ibn Batouta (1). Enfin, je ne serais pas éloigné de penser que les noms de Ghâna et de Mali furent donnés successivement à plusieurs villes différentes, ainsi qu'il arrive si souvent chez les Noirs qui, émigrant d'un pays dans un autre, donnent à leur nouvelle patrie le nom de l'ancienne : cela expliquerait les divergences stupéfiantes des auteurs arabes dans les descriptions qu'ils donnent du site et de la localisation de ces villes.

Peut-être trouvera-t-on que je me contente de détruire des hypothèses sans rien bâtir à leur place que d'autres hypothèses : c'est que je trouve la documentation que nous possédons actuellement insuffisante encore pour servir de base à un édifice solide.

Ce qui en tout cas paraît certain, c'est que les pays qui composent actuellement le cercle de Bamako n'ont joué qu'un rôle très effacé dans l'histoire de l'ancien empire du Mali et n'ont guère contribué qu'en leur fournissant des guerriers, des captifs et de l'or aux hauts faits des prédécesseurs et successeurs du célèbre sultan Moussa.



BAMAKO — DÉPART D'UNE CARAVANE

(1) D'après le commandant de Lartigue, la capitale du Mali aurait été située dans le Kingui (cercle de Nioro), là où se trouve aujourd'hui Diaoua ou Diaouara.

Les indigènes actuels n'ont conservé aucune tradition se rapportant à cette brillante période d'une race à laquelle pourtant ils appartiennent presque indubitablement en majeure partie. Les noms de Ghâna, de Gaya-Magha, de Mari-Diata, de Mansa-Moussa leur sont parfaitement étrangers, et ils ne connaissent le nom de Mali que comme étant celui par lequel ils désignent le pays des gens qui s'appellent eux-mêmes les « hommes de Mandé » et que nous appelons « Mandingues » ou « Malinké ».



BAMAKO — VUE GÉNÉRALE PRISE DE LA RÉSIDENCE

Je viens de dire que les habitants du cercle de Bamako appartiennent en majeure partie à la race qui domina une grande partie de l'Afrique Occidentale sous le nom de « gens de Mali ». En effet, les habitants du cercle sont des Ban-Mana, des Mandé-Nga et, pour une faible partie, des Soni-Nké d'immigration relativement récente. Or il est facile de se rendre compte que tous les noms de rois ou notables du Mali cités par les écrivains arabes sont des noms mandingues, plutôt que sarakolé, et que les noms d'objets ou d'aliments cités par les mêmes auteurs comme étant ceux employés par les gens du Mali sont en général des noms mandingues ou ban-mana, avec quelques noms sarakolé. (Exemples : *bala* (balafon), *diéli* (griot), *nion* (mil), dans Ibn Batouta ; mais aussi *gherti* (kharité), qui est le mot sarakolé, dans le même auteur.)

Je sais bien que, d'après M. Brévié, les *Ouakoré* — nom donné par le Tarikh-es-Soudân aux sujets des sultans de Mali — auraient été des Soni-Nké ou Sarakolé. Mais c'est à tort, selon moi, qu'il prétend que les gens de Tombouctou réservent le nom de Ouakoré aux seuls Sarakolé et que ceux-ci s'attribuent à eux-mêmes ce nom qui, dans leur langue, signifierait « hommes rouges ». Il y a là une confusion. L'ensemble des peuples sarakolé, mandingue, ban-mana, etc., — en résumé de toutes les tribus *mandé-tan* et *mandé-tamou* — est désigné sous les noms de *Ouakoré* ou *Ouankorey* par les Songhaï, *Ouangara* ou *Ouangara-oua* par les Haoussa et *Ouangar-bé* par les Foulbé, sans que l'on ait pu expliquer jusqu'ici l'étymologie de ce vocable, qui s'applique aussi bien aux Mandé-Nga qu'aux Soni-Nké. « Ouakoré » n'est certainement pas un mot sarakolé : les Sarakolé s'appellent eux-mêmes *Soni-Nké* et sont appelés Marka ou Maraka par les Ban-Mana, Malarha par les Dioula, Sarakhollé par les Ouolofs. Les Songhaï les appellent bien Ouakoré, mais ils appliquent aussi bien ce nom aux Dioula du pays de Kong, qui n'ont rien de commun avec les Soni-Nké. Le Tarikh-es-Soudân attribue l'épithète ethnique de *El Ouakori* ou *El Ouangaraoui* à des personnages que leur lieu d'origine et leur filiation démontrent avoir appartenu au groupe mandé-tan de la famille mandé plutôt qu'au groupe mandé-tamou dont font partie les Sarakolé.

Enfin le mot *Ouakoré* ne signifie « hommes rouges » ni en sarakolé ni en songhaï ; c'est *soro-doumbé* qui veut dire « homme rouge » en sarakolé et c'est en songhaï *boro-tjirey*, comme *boro-korey* (et non *oua-korey*) voudrait dire « homme blanc » dans cette dernière langue. On a prétendu aussi que *sarakhollé* signifierait « hommes rouges » : cette interprétation est encore due à une confusion ; *soro-khoullé* voudrait dire, en sarakolé « homme blanc » et non « homme rouge », et il est à remarquer du reste que l'appellation de Sarakhollé est donnée aux Soni-Nké par les Ouolofs, dans la langue desquels elle n'a aucune signification connue, à ma connaissance du moins.

Il est une circonstance qui tendrait à prouver que, quel que fût l'amalgame de peuples divers dont l'ensemble constituait l' « empire de Mali », l'élément dominant, au moins au point de vue de la puissance, devait être l'élément mandé-nga ou mali-nké : comme la plupart des empires, celui de Mali s'est constitué et maintenu grâce à sa force guerrière ; or les Soni-Nké n'ont jamais passé pour avoir des instincts guerriers : marchands avisés, ils ont pu dominer quelques misérables populations de civilisation très arriérée, mais on ne les voit pas constituer une armée de conquête ; les Ban-Mana, excellents guerriers lorsqu'il s'agit de défendre leur pays contre l'étranger, ne fournissent que peu d'éléments aux hordes des divers conquérants qui se sont succédé dans le Soudan ; tout autre est le caractère des Mandé-Nga, qui ont prouvé à diverses reprises leur esprit militaire et conquérant, quand ce ne serait qu'en constituant l'immense majorité des meilleures troupes de Samori. Il semble bien que « l'empire de Mali » était l'empire des *Mali-Nké*, dans lequel les Ban-Mana constituaient l'élément agricole et les Sarakolé l'élément commercial.

5° *Situation de la tribu en Afrique Occidentale.* — Revenons aux Mandé-Nga du cercle de Bamako, après cette longue digression. Ils ne forment qu'une infime minorité de la tribu : cette tribu, une des plus considérables certainement de l'Afrique Occidentale, et la plus nombreuse sans contredit de toutes celles de la famille mandé, occupe presque en entier les cercles voisins de

Bougouni, de Siguiri et de Kita. Elle est répandue en outre dans le district d'Odienné et dans les cercles de Mankono et de Touba, à la Côte d'Ivoire; dans ceux de Kouroussa, Kankan, Beyla, Faranah, Dinguiraye, Kindia, Kadé, Labé et Timbo, à la Guinée Française; dans l'arrière-pays du Libéria et du Sierra-Leone; dans le cercle de Satadougou et la Gambie anglaise; au Sénégal enfin, dans les cercles de Bakel, du Sine-Saloume, du Niani-Ouli, de la Casamance et de la Haute-Gambie. Leur domaine dans le cercle de Bamako ne forme donc que l'extrême pointe Nord-Est d'un immense territoire allant à l'Ouest presque jusqu'à l'Océan, au Nord jusqu'à la ligne Niger-Kayes et presque jusqu'au fleuve Sénégal, au Sud jusqu'aux approches de la grande forêt et à l'Est jusqu'à la rencontre de la famille Sénoufo.

III. — Les Ban-Mana.

1° *Le nom.* — Le nom que se donnent à eux-mêmes ceux que nous appelons « Bambara » est *Ban-Mana*, mot dont « Bambara » n'est sans doute qu'une corruption, corruption d'un usage très ancien, puisque cette appellation se rencontre déjà chez les écrivains arabes du XIe siècle.

Quant à l'étymologie de leur nom, les Ban-Mana eux-mêmes déclarent l'ignorer. Certains prétendent qu'ils étaient à l'origine des captifs qui auraient échappé au joug de la servitude et qu'ils auraient pris à cause de cela le nom de *Ban-Ma Na*, voulant dire « refus au maître », mais les anciens que j'ai interrogés à cet égard m'ont dit que cette étymologie était une invention de griots et que personne n'avait jamais su d'où venait leur nom. En tout cas, aucun Ban-Mana ne fait venir le nom de sa tribu de celui du caïman (*bamma*), comme l'ont insinué certains auteurs européens; les indigènes que j'ai consultés là-dessus m'ont tous fait observer que le mot était *ban-mana* et non pas *bamma-na* ou *bamana*, ce qui est le nom d'une tribu sénoufo du cercle de Koutiala.

Bien que la corruption *Bambara* soit presque universellement employée, je préfère la leçon indigène *Ban-Mana*, parce que le mot « Bambara » ou « Bamana » est appliqué, avec une intention méprisante bien marquée, dans une grande partie de la boucle du Niger, à diverses populations appartenant à des familles ethniques diverses, avec le sens précis de « non musulman, *kafir* », et cela a prêté et peut prêter encore à des équivoques. C'est ainsi que, dans les cercles de Sikasso, Bobo Dioulasso, Korhogo, Kong, etc., le nom de « Bambara » est donné à des Sénoufo qui n'ont absolument rien de commun avec les Ban-Mana que le fait de ne pas être musulmans, et que, dans ces mêmes pays, ce qu'on appelle la « langue bambara » est, non pas la langue parlée à Bamako et Ségou, mais bien la « langue sénoufo ».

2° *Les origines.* — Les Ban-Mana du Djitoumou, du Safé et du Méguétana sont peut-être les autochtones du pays qu'ils habitent actuellement. De même les *Somono* — qui, quoi qu'on en ait dit, ne forment aucunement une population à part, mais constituent seulement chez les Ban-Mana une caste de pêcheurs — passent pour avoir toujours habité les rives du Niger. Mais les Ban-Mana de la rive gauche du Niger, ceux de Bamako, Koulikoro et Kati, ceux du Bélédougou, du Messékélé, etc., ne sont établis là que depuis une époque récente. Tous disent être venus de la rive droite du Niger, les uns des bords du Bani, les autres de Ségou, d'autres d'un pays qu'ils sont incapables de localiser autrement que sous le nom de « Bako » (l'autre côté du fleuve).

Il semble que le plus ancien établissement des Ban-Mana sur la rive gauche du Niger soit celui des gens de Gana, que j'ai raconté au chapitre précédent, et qui remonterait à 1750 environ, sous le règne du roi de Ségou Biton Koulibali.

3° *L'histoire.* — L'histoire des Ban-Mana du cercle de Bamako est intimement liée à celle des rois ban-mana de Ségou, dont les Ban-Mana du cercle de Bamako ont été les sujets depuis leur premier établissement dans le pays jusqu'à la conquête de Ségou par El hadj Omar. Ils n'étaient pas toujours des sujets dociles et plusieurs fois les rois de Ségou envoyèrent chez eux des colonnes pour percevoir le tribut, mais il semble que ces colonnes ne franchirent jamais le Niger et que les Ban-Mana de la rive gauche demeurèrent plus ou moins indépendants. C'est même probablement l'amour de l'indépendance, aussi bien que le besoin de terres nouvelles, qui provoqua l'exode vers la rive gauche.

Lors de la marche d'El hadj Omar sur Ségou, les Ban-Mana du Nord du cercle opposèrent au conquérant une sérieuse résistance. Ils ne purent l'empêcher de passer, mais ils furent en réalité peu inquiétés par lui, sauf dans l'extrême Nord (Merkoya et région de Banamba). Samori exerça davantage de ravages, surtout sur la rive droite, dans le Méguétana, le Safé et le Djitoumou, qui furent longtemps sous sa domination, et aussi dans la région avoisinant le Manding (Kati et Bamako).

Comme il est difficile d'avoir des données précises d'ensemble sur l'historique de toute une tribu, je me contenterai de donner ci-après l'histoire de la fondation de la ville de Bamako, telle qu'elle m'a été racontée par le chef actuel, Béni Niarè, et les plus vieux notables. Cette histoire, bien que toute locale, jette un jour non négligeable sur la situation ancienne des régions environnantes.

A une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui, d'après certains faits, peut être reportée au début du XIXe siècle, c'est-à-dire une cinquantaine d'années après l'établissement des Ban-Mana dans la région de Banamba-Niamina, l'ancêtre de la famille des Niarè, qui se serait appelé Sériba, quitta le pays des siens pour venir s'établir à l'endroit où se trouve aujourd'hui Bamako. Cet aïeul était un Marka, c'est-à-dire un Soni-Nké; il habitait à Diara, dans le Bakhounou, à la limite du pays des Soura-Ka (Maures). Il se rendit d'abord à Ouaghdoua (Goumbou) auprès du chef des Ban-Mana-Massassi de l'endroit, et lui

demanda de le faire conduire en un pays encore inoccupé, pour y fonder un village. Ce chef le fit conduire vers le Sud, à travers le Bélédougou, qui était alors complètement inhabité, jusqu'à ce que, arrivant sur les bords du Niger, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui Bamako, l'aïeul des Niarè, trouvant le lieu à sa convenance, termina là son voyage. L'emplacement de Bamako était alors inhabité, mais non loin de là, près du village actuel de Moribadougou, c'est-à-dire à une dizaine de kilomètres de Bamako dans la direction de Koulikoro, habitait avec sa famille un nommé Bamba Sakho ou Sarhanorho, sans doute soni-nké d'origine, dont les descendants ont aujourd'hui complètement disparu. L'aïeul des Niarè fit amitié avec ce Bamba Sakho et s'installa d'abord auprès de lui. Peut-être même prit-il femme dans la famille de Bamba Sakho, car il va être question de son fils, et, comme les traditions disent que Sériba était venu seul de Ouaghadou, il est nécessaire d'admettre qu'il épousa une femme au terminus de son voyage, puisqu'il eut des descendants.

C'est son fils Dia Moussa qui, au cours d'une partie de chasse, découvrit l'emplacement actuel de Bamako, alors tout couvert de grande brousse, et le fit visiter à son père. Celui-ci s'y installa avec sa famille naissante ; il prit une seconde femme parmi les Ban-Mana de la rive opposée; son fils en fit autant. Et ainsi fut constitué le berceau des Niarè et de Bamako. Ce dernier nom, donné au nouveau village, voudrait dire, ou bien « rivière des caïmans » (*Bamma-kouo*) ou bien « en arrière de Bamba Sakho » (*Bamba-ko* ou *Bamma-ko*).

Les seuls habitants de la région, sur la rive gauche du fleuve, étaient alors : au Nord, la famille des Sakho; au Sud, des Mali-Nké venus du Onassoulou, de la famille Diakité, qui avaient un petit village là où se trouve aujourd'hui Samayana. Mais il n'y avait pas un seul Ban-Mana. Le chef de ce village ouassoulounké s'appelait Bassi; il fut emmené en captivité à Ségou par le roi ban-mana de Ségou, avant la conquête d'El hadj Omar, mais du vivant de ce dernier, ce qui permet de placer la fondation de Bamako par Sériba et Dia-Moussa Niarè au début du XIXe siècle.

Lorsque le roi de Ségou vint faire colonne à Samayana, en suivant la rive droite du Niger, quelques Ban-Mana de sa suite passèrent le fleuve et vinrent s'installer auprès des Niarè. D'autres Ban-Mana, venant du Bani, s'y rendirent également. Dia Moussa, qui avait alors succédé à son père et qui avait une grande réputation de force et d'agilité — la légende rapporte qu'à Sotuba, en allant à la chasse, il sautait le Niger à pieds joints — devint le chef de l'agglomération naissante. Il ne conserva que le souvenir de son origine soni-nké, et ses descendants, mariés à des Ban-Mana et mêlés à eux, devinrent bientôt de véritables Ban-Mana, par la langue et les coutumes. A vrai dire Sériba était musulman, comme les gens de son pays d'origine, et ses descendants professèrent quelque temps l'islamisme ; mais ils l'abandonnèrent peu à peu pour la religion des Ban-Mana. Deux oncles du chef actuel de Bamako, aujourd'hui décédés, auraient été les derniers musulmans de la famille : tous les Niarè sont actuellement fétichistes et n'ont pas d'autre religion, d'autre langue ni d'autres coutumes que celles des Ban-Mana.

Ce n'est qu'après l'installation des Niarè à Bamako qu'y arriva une autre famille, celle des Touré, dont l'origine est assez curieuse. Un forgeron arabe du Touat (Sud-Algérien), de religion fétichiste, serait venu s'installer à Bamako avec sa femme et ses enfants, vers le milieu du XIXe siècle ; ses descendants, par suite d'incessants mélanges avec des Noumou (forgerons) ban-mana et des Somono, perdirent toute trace de leur origine arabe et se confondirent avec les Ban-Mana. Ils constituèrent la famille à laquelle on donne encore, en raison de son origine, le nom de *Touèt*. Récemment encore, ces Touèt professaient la religion de leur ancêtre, offrant des sacrifices et se livrant, avec leurs outils, à des cérémonies cultuelles spéciales. Mais, dernièrement, ils se sont convertis à l'islamisme, ont abandonné le métier ancestral et se sont fondus avec la famille des *Daraoué*, dont il va être question, pour former avec elle une famille unique qui a pris le nom de *Touré*.

L'ancêtre des Daraoué était un commerçant maure de l'Adrar — ou mieux de l'Adar (d'où le nom de *Daraoué* ou *Adraoui*) — de religion musulmane, qui vint s'installer à Bamako avec quelques captifs ou métis, et prit femme dans le pays. Ses descendants, complètement assimilés avec les Ban-Mana, forment, avec les Touèt, la famille des Touré qui est, en dehors des quelques Somono musulmans, la seule famille musulmane indigène de Bamako.

C'est ainsi que la population de Bamako, qui passe, à bon droit d'ailleurs, pour ban-mana, en raison de sa langue et de ses coutumes, a, comme ancêtres principaux, un Sarakolé du Bakhounou, un Arabe du Touat — peut-être même un Juif, car le Touat fut une colonie juive à une certaine époque et le « fétichisme » de ce forgeron pouvait fort bien être le judaïsme — et un Maure de l'Adar.

4° *Situation de la tribu en Afrique Occidentale.* — Ici encore, le cercle de Bamako ne renferme qu'une faible partie de la tribu qui nous intéresse, et il ne donne asile qu'à son extrême pointe sud-est. Longtemps avant de peupler le Messékélé, la région de Bamako, puis le Bélédougou, les Ban-Mana occupaient le pays de Ségou, qui semble être leur patrie, et de notables portions des cercles de Goumbou, de Sokolo et de Nioro, où on les rencontre encore aujourd'hui, ainsi que dans les cercles de Kita, de Bafoulabé et de Kayes, sans compter les colonies qu'ils possèdent le long du Niger jusqu'à Tombouctou.

IV. — Les Soni-nké.

Comme je l'ai dit plus haut, les Soni-Nké ou Sarakolé s'appellent eux-mêmes *Soni-Nké*, et

sont appelés *Maraka* ou *Marka* par les Ban-Mana, *Sarakhollé* par les Ouolofs, *Malarha* par les Dioula.

Etrangers au cercle de Bamako, ils n'y ont essaimé d'abord qu'en petit nombre, sous forme de familles ou même d'individus isolés — comme les Sakho et les Niarès primitifs — qui n'ont pas tardé à se fondre dans la masse des Ban-Mana. Cependant, à une époque qui ne doit pas remonter à plus de soixante ou quatre-vingts ans, un exode assez considérable a eu lieu, sans doute à la suite des guerres d'El hadj Omar. C'est cet exode qui a constitué les colonies marka de Banamba, Kiba, Touba, Kérouané et Niamina, avec quelques familles isolées à Ségala et Médina, dans la même région. Ces Sarakolé auraient émigré d'abord de Kayes vers Sokolo, d'où ils seraient venus s'établir dans leur pays actuel, avec l'autorisation des chefs ban-mana de Gana, de Touba et du Messékélé.

Se livrant principalement au commerce des chevaux et des bestiaux, les Marka devinrent rapidement riches et profitèrent des guerres qui désolaient alors la boucle du Niger pour acquérir de très nombreux captifs, qui contribuèrent à leur richesse en se livrant pour le compte de leurs maîtres à des cultures étendues. La libération de ces captifs et leur retour dans leurs pays d'origine, de 1904 à 1906, ont changé considérablement la situation économique des Marka. A part Niamina, leurs villages comptent aujourd'hui plus de ruines que de maisons debout et leurs cultures sont en grande partie abandonnées.

Ces Marka d'ailleurs, quoique d'immigration récente, ont suivi la loi commune et se sont presque entièrement fondus dans la masse de la population ban-mana. C'est ainsi qu'à Banamba, aucun d'eux ne comprend aujourd'hui le sarakolé; il en est de même à Niamina; à Kiba, à Touba et à Kérouané seulement, on rencontre encore de rares familles ayant conservé l'usage de leur langue d'origine, mais toutes les autres ne parlent que le ban-mana. Ils se distinguent encore des Ban-Mana, cependant, par leur mépris pour l'agriculture et par le fait qu'ils professent, avec plus de zèle que de science et de vraie dévotion, la religion musulmane. Mais ces caractéristiques elles-mêmes tendent à disparaître : le départ de leurs captifs a obligé les moins fortunés des Marka à quitter les villes pour aller s'installer dans les campagnes et se livrer eux-mêmes à la culture, et, à mesure qu'ils deviennent paysans, ils oublient l'islamisme pour adopter la religion des Ban-Mana. En sorte qu'on peut prévoir le jour où les colonies marka du cercle de Bamako n'auront plus de marka que le souvenir, déjà effacé, de leur origine.

V. — Les Kagoro.

Les Kâgoro semblent être une tribu issue d'unions entre Khassonké et Sarakolé. On les rencontre surtout dans les cercles de Nioro et de Goumbou, mais ils possèdent aussi quelques villages dans le Nord-Ouest du cercle de Bamako. Par la religion et les mœurs, ils ne se distinguent pas des Ban-Mana; mais, outre la langue banmana, ils ont conservé l'usage de leur idiome propre, qui se rapproche beaucoup du sarakolé, surtout par l'emploi fréquent de l'*h* au lieu de *f* et du *kh* au lieu du *k* simple.

VI. — Les Foulbé.

Les Peuls ou Foulbé n'interviennent que pour une part minime dans la population du cercle de Bamako. Cependant, dans le Nord de la circonscription de Banamba, on rencontre quelques villages — d'ailleurs transitoires — de Peuls pasteurs, originaires des cercles de Nioro et de Goumbou. D'autres viennent de Ségou dans le Bélédougou et la région de Bamako se louer comme bergers. Les premiers sont en général musulmans, les seconds fétichistes.

Enfin, parmi les étrangers établis dans les centres, notamment à Bamako, on rencontre un certain nombre de Toucouleurs d'origines diverses qui, par la langue tout au moins, se rattachent à la famille peule.

VII. — Divers.

Sous cette rubrique, je range : 1° un certain nombre d'anciens captifs, pour la plupart d'origine *sénoufo*, quelques-uns d'origine *mossi;* 2° des *Maures* qui, bien que ne venant en général dans le cercle que durant la saison sèche pour y faire le commerce des bestiaux et du sel, ont cependant quelques représentants à demeure dans certains centres, notamment Banamba et Bamako; 3° des étrangers, *Ouolofs* pour la plupart, quelques-uns *Sérères*, venus du Sénégal à la suite de l'occupation du pays par nos troupes, et qui se sont installés à Kati, Bamako et Koulikoro.

Bamako, le 1er juin 1909.

M. Delafosse.

L'Interpellation sur la Politique Saharienne

Au cours de la discussion du budget des colonies, la Chambre a entendu une interpellation de M. Messimy, député de la politique saharienne.

Le député de la Seine s'est plaint des « dépenses stériles » faites en ces dernières années au Sahara et a demandé s'il ne vaudrait pas mieux employer nos ressources à des œuvres de solidarité ou de prévoyance ou de mise en valeur de nos colonies plutôt que de les affecter « à des expéditions coûteuses, héroïques mais absolument vaines dans le pays de la soif, de la désolation et de la mort ».

M. Etienne a répondu en ces termes :

M. Eugène Etienne. — Messieurs, le discours que nous venons d'entendre n'est pas chose nouvelle pour la Chambre, ou du moins pour ceux qui siègent depuis quelques années dans cette enceinte. Nous avons connu, non pas au début de nos opérations coloniales, mais quelques années après.

une époque où, à chaque discussion du budget, des orateurs, enflammés pour la cause de la bonne gestion de nos finances, montaient à la tribune faire le procès et la critique violente de toutes nos entreprises coloniales. L'honorable M. Messimy a cru le moment venu d'appeler l'attention de la Chambre sur la facilité avec laquelle, suivant lui, certains esprits un peu imprudents engageraient des opérations successives, soit au Sud de l'Afrique, soit à l'Ouest, soit à l'Est, et sur ce que, de ce chef, des sommes considérables étaient consacrées à des expéditions absolument stériles.

Avec une compétence à laquelle je rends hommage, M. Messimy vient de passer en revue l'Algérie, ou plutôt l'Afrique tout entière.

D'abord il s'est attaché à nous démontrer que la partie saharienne de l'Afrique est un pays absolument désertique où on ne rencontre ni herbe, ni eau, où il n'y a que du sable, ce qui est une erreur.

M. Messimy. — En effet, j'ai oublié le rocher!

M. Etienne. — En réalité, il y a très peu de sable dans le Sahara. Il y a des dunes et il y a du caillou, la « hamada » arabe.

A l'extrême gauche. Cela ne vaut pas mieux.

M. Eugène Etienne. — Peut-être, mais cela permet d'y tracer des routes et de parcourir ces régions.

M. Messimy nous a dit : Pourquoi donc, après avoir conquis l'Algérie, après lui avoir assuré, à ce qu'il nous semblait, une sécurité à peu près complète, pourquoi avez-vous éprouvé le besoin de vous étendre au Sud et de faire de si nombreuses expéditions dans les oasis sahariennes?

Il est véritablement un peu pénible pour un Algérien qui prétend connaître son pays et qui prétend aussi l'avoir servi toujours dans la mesure de ses forces, il est pénible d'avoir ici à défendre l'expédition de 1899-1900, entreprise par l'honorable et regretté gouverneur de l'époque, M. Laferrière, et poursuivie par tous ses successeurs. On semble dire que seule la fantaisie d'un brillant et vigoureux officier nous a menés jusqu'à In-Salah et a provoqué la suite des événements que vous connaissez, nous a conduits de Djenien-bou-Rezg jusqu'à Beni-Ounif d'abord, et de Beni-Ounif à Igli en passant par Djenan-el-Dar, poste devenu célèbre par les discours que lui a consacrés notre très estimé collègue M. Allemane au sujet des compagnies de discipline. D'Igli, nos colonnes ont pénétré dans les oasis sahariennes, ont occupé successivement le Gourara, le Touat et rejoint l'oasis d'In-Salah.

Pourquoi cette poussée si active en profondeur, si un devoir impérieux ne nous l'avait ordonné?

Messieurs, après la conquête et l'occupation de la région du Tell d'abord, de la région en partie désertique des hauts plateaux, il y avait conviction absolue, dans les sphères militaires et civiles, que la sécurité de l'Algérie était désormais assurée.

Il n'en a rien été. Les événements les plus cruels l'ont, hélas! bien vite démontré. En 1881, alors que sur aucun point de notre grande colonie une agitation quelconque n'était signalée, un homme d'une grande bravoure et d'une grande intelligence, un marabout déjà renommé, Bou Amama, sorti du Sud, de l'oasis de Moghrar, que nous avons conquise en 1899, leva l'étendard de la révolte et souleva contre nous toutes les grandes tribus du Sahara, les Beni-Guil, les Ouled-Sidi-Cheick, les Ouled-Djerir et les Doui-Menia. Ces masses énormes, fanatisées par le grand marabout qui prêche la guerre sainte, fondent comme une trombe sur nos chantiers, sur nos postes qu'ils brûlent, pillent; ils massacrent tout sur leur passage, hommes, femmes, enfants; ils infligent à nos troupes de cruels échecs et il faut un effort considérable en hommes et en argent pour rejeter ces hordes barbares hors des hauts plateaux. L'Algérie sera-t-elle désormais à l'abri de pareilles incursions? Il n'en est rien.

C'est au Sud que se trouve le foyer permanent d'agitation, c'est là que s'arment ceux qui veulent « chasser le roumi et le jeter à la mer ».

Telle est la formule des grands chefs arabes.

Après avoir hésité pendant de longues années, le gouvernement a été contraint, non pour le vain plaisir de faire des conquêtes nouvelles, de donner des galons et des croix à nos officiers, à occuper le Sud, afin d'éviter le retour des terribles événements de 1881.

Ferai-je la critique des opérations militaires? Elle serait facile. On a dit qu'on avait trop dépensé, rassemblé des contingents trop considérables par rapport à la résistance relativement peu sérieuse qu'on devait rencontrer chez nos adversaires.

L'autorité militaire a fait ce qu'elle a cru devoir faire pour atteindre le but prescrit. Elle a accompli sa mission, je le dis à sa louange, en sacrifiant le moins possible d'hommes.

Nous sommes donc au Sahara. Pourquoi? Uniquement pour protéger le Nord de l'Afrique, notre Algérie. Avons-nous à regretter l'effort accompli?

La sécurité complète dont jouit notre colonie depuis cette époque répond éloquemment à cette question.

Passons à l'Ouest africain.

Le même procès nous est fait, les mêmes critiques nous sont adressées!

« Pourquoi de nouvelles expéditions? nous dit-on. N'y en a-t-il pas eu assez dans le passé? N'en avez-vous pas ordonné vous-même, nous dit-on, alors que vous étiez à la tête de l'administration coloniale? » Certainement, et je m'en honore au premier chef.

Mais qu'ai-je fait? J'ai suivi la tradition qui m'a été léguée par l'homme qui a le mieux connu l'Afrique occidentale, par Faidherbe. Faidherbe m'a guidé, m'a indiqué la voie à suivre; il m'a, par ses récits et les écrits qu'il a laissés, donné l'ordre de marcher. Que disait Faidherbe? « Tant que vous ne serez pas à Médine et à Bamako sur le Niger, votre Sénégal sera toujours en péril. »

M. Messimy. — Médine, ce n'est pas le Sahara.

M. Etienne. — Faidherbe savait le Sénégal en péril, parce qu'il avait connu lui-même le danger de laisser le Soudan, aussi bien que le Niger, inoccupés. N'avait-il pas eu à combattre le grand marabout, venu de l'Est, Sidi el hadj Omar? Celui-ci n'était-il pas venu aux portes mêmes de Saint-Louis?

N'est-ce pas là, monsieur Carpot, l'histoire même de votre pays?

M. Carpot. — C'est absolument vrai.

M. Etienne. — N'annonçait-il pas qu'il viendrait faire le salam dans la mosquée de Saint-Louis? Il n'a tenu qu'à un fil qu'il réussît. Il a fallu qu'un noir, un de ces noirs admirables qui demain j'espère, constitueront les corps d'armée qui se joindront à nos corps d'armée métropolitains, il a fallu que le sergent noir Holl, qui se trouvait à Médine, tînt tête à l'envahisseur. Faidherbe était de retour à Saint-Louis après avoir refoulé El hadj Omar au-delà du Niger. Il croyait la campagne terminée. Il n'en était rien.

Le grand conquérant musulman, retrouvant son prestige, rassemblait de nouvelles forces et venait sur Médine.

Il assiège le poste défendu par un sergent noir et cinquante hommes. Pendant un mois et demi, le sergent Holl soutint le siège avec ses cinquante noirs.

M. le rapporteur général. — C'est admirable!

M. Etienne. — ...Mais les vivres s'épuisent et personne ne vient à leur secours. Alors le sergent Holl crie à ses soldats : « Quand il n'en restera plus qu'un, qu'il mette le feu au tonneau de poudre qui nous reste », et il ajoute : « Vive la France! » Mais Faidherbe a été prévenu, il arrive à marches forcées et il est assez heureux pour battre l'ennemi et sauver les héros qui avaient sauvé la colonie.

Reprochera-t-on à Faidherbe d'avoir occupé les pays qui étaient la sauvegarde même de la colonie du Sénégal?

Qu'a fait Borgnis-Desbordes en 1880-1881, lorsqu'il s'est précipité sur le Niger? Il avait en face de lui un autre adversaire, le fils de Sidi el hadj Omar, Amadou Chékou, devenu aussi fort et aussi puissant que son père. Borgnis-Desbordes — je n'ai pas à faire l'éloge de cet admirable et incomparable soldat, de cet administrateur aussi énergique et actif qu'il était brillant militaire — Borgnis-Desbordes a suivi la méthode de Faidherbe : il s'est dirigé sur le Niger, il a occupé Bamako — et ce jour-là, on peut affirmer qu'il a assuré la sécurité du Sénégal du côté est.

M. Messimy. — Vous parlez là d'un pays qui n'est pas du tout le Sahara!

M. Etienne. — Comment! ce n'est pas le Sahara?

M. Messimy. — Naturellement! je connais aussi ma géographie. La région dont vous parlez n'est, en quoi que ce soit, désertique...

C'est, au contraire, une région qui se développe et qui

est susceptible d'un développement plus grand encore. Dans ces pays, il y a de l'eau, de la végétation, des hommes. Je vous ai parlé tout à l'heure de pays où il n'y a rien, et dont, pour ma part, j'ai gardé une impression d'horreur et de désolation. Et quand j'entends dire que nous allons occuper une région dix fois grande comme notre territoire et qui ressemble à certaines régions que je connais, je ne peux pas me résoudre à le croire et je déclare que c'est une politique de folie.

M. Etienne. — Je vous parle en ce moment du Soudan et je vous prouve que la région à laquelle je fais allusion et sur laquelle je vous donne quelques explications est identique au Sahara. Voulez-vous me dire ce qu'est la partie comprise entre le Haut-Sénégal, à partir de Kayes, et le Niger?

Cette immense région qui constitue le Soudan était absolument désertique...

M. Messimy. — Déserte, mais pas désertique.

M. Etienne. — ...A l'époque où Faidherbe se dirigeait sur Médine, on n'y trouvait même pas d'eau. Aujourd'hui, un chemin de fer y est établi qui draine les produits du Niger vers le Sénégal. Nous pourrons y cultiver un coton qui sera comparable, nous disent les gens compétents, au coton américain.

M. Messimy. — Il y a une rivière.

M. Etienne. — Il y a le Niger. Mais, à l'époque, cette région était désertique. Sur les bords du Niger, il y avait des troupeaux de moutons; il en existe encore, même en nombre considérable, c'est entendu, mais il n'y avait ni herbe, ni pâturages, ni eau. Le territoire était désertique comme le Sahara, à l'époque; alors que nos admirables soldats accomplissaient une pénible besogne, des critiques identiques à celles que formule M. Messimy se faisaient entendre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Qu'avons-nous fait de l'autre côté, au Nord-Ouest du Sénégal? Vous avez entendu ce que M. Messimy a dit de la Mauritanie, du Tagant et de l'Adrar. Pour la Mauritanie, il a été relativement bienveillant. Etant donné que les Maures de la rive droite du Sénégal pillaient, rançonnaient les Maures de la rive gauche, il a dit: « Oui, je comprends, il fallait bien les protéger; nous avons fait une expédition et rétabli l'ordre dans la Mauritanie. » Il a ajouté: « Nous sommes allés dans le Tagant; c'est encore admissible, mais là où nous ne devions pas aller, c'est dans l'Adrar. Pourquoi est-on allé dans l'Adrar? » Le gouverneur général du Sénégal était alors M. Roume et M. Roume n'est pas, j'imagine, un esprit aventureux ni passionné; son calme et son sang-froid, sa perspicacité et sa ferme résolution sont connus de tout le monde. C'est un esprit attentif, une conscience impeccable. M. Roume, après avoir bien examiné la question, a pensé que l'on ne pourrait véritablement assurer la sécurité dans le Nord du Sénégal qu'à la condition de faire disparaître les bandes de pillards qui infestaient le pays, le ravageaient chaque année et nous obligeaient à des expéditions militaires incessantes.

On nous reproche en ce moment les opérations qui ont eu et ont pour but d'en finir définitivement avec les désordres qui, périodiquement, troublent la tranquillité de certaines de nos possessions. Mais pourquoi n'avoir rien dit contre ces expéditions qui se renouvelaient chaque année, sans jamais en assurer la sécurité?

C'est alors qu'il aurait fallu protester et non aujourd'hui où toutes les mesures ont été ou sont prises pour clore les expéditions coûteuses et sanglantes.

J'en reviens à la Mauritanie.

Le gouvernement a organisé une expédition en Mauritanie pour en finir avec tous ces pillards qui infestaient le pays, maltraitaient les habitants et faisaient la traite, l'abominable traite.

Le colonel Gouraud a été chargé de cette mission. Cet officier n'est pas un inconnu pour tous ceux qui s'occupent des questions coloniales. C'est un des plus brillants officiers que je connaisse. Il a vaincu Samory qui, après douze ans de luttes, s'est rendu à lui sans merci. Puis il a été chargé du commandement du Tchad. Pendant trois années consécutives, il a administré le pays avec une intelligence remarquable; les difficultés qu'il a dû vaincre ont été nombreuses, mais il a su en triompher grâce à sa vigilance, à sa fermeté et la très grande autorité dont il jouissait.

Quand il a quitté le gouvernement du Tchad, il a été appelé au commandement des troupes expéditionnaires en Mauritanie. Il a accompli sa tâche avec un talent que personne ne saurait lui contester. Sa campagne s'est déroulée conformément au plan qu'il avait arrêté. Quand nous connaîtrons par le menu les obstacles qu'il a rencontrés, les périls qu'il a courus; quand nous saurons tout le sang-froid, l'habileté, le courage qu'il a dû déployer, alors, je l'espère, il recueillera le tribut d'admiration qui lui est dû. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Devant qui s'est-il trouvé? Devant un irréductible adversaire de la France.

Il a eu comme adversaire un homme de premier ordre, Ma el Aïnin, l'ami intime — je puis le dire, car il faut bien que je me soulage un peu à mon tour — d'un sultan marocain qui lui fournissait armes et subsides, pour massacrer nos soldats.

Ma el Aïnin était l'agent soldé du sultan; il avait une grosse autorité dans tout l'Adrar.

Il a été non seulement l'instigateur, mais l'auteur de l'assassinat du pauvre Coppolani qui, par son inlassable persévérance, avait fini par faire adopter par le gouvernement son programme de pénétration pacifique en Mauritanie, au Tagant et dans l'Adrar.

Coppolani parlait tous les idiomes arabes; il avait fait avec Depont, aujourd'hui sous-préfet, l'*Histoire des confréries musulmanes*. Il était en relations avec les grands marabouts aussi bien de l'Ouest que de l'Est soudanais; il espérait arriver à soumettre pacifiquement à la domination française toutes les tribus de la Mauritanie, du Tagant et de l'Adrar.

Il avait demandé au gouverneur Roume de lui permettre d'accomplir le programme qu'il lui avait soumis. Ce programme était très étudié. Il en poursuivait patiemment l'exécution. Il était parvenu à rétablir la paix entre les deux grandes tribus de la rive droite du Sénégal, les Trarzas et les Braknas.

Il s'était avancé méthodiquement, prudemment, avec beaucoup de sagesse; il avait établi en Mauritanie des postes reliés entre eux qui dominaient tout le pays. Il s'était installé à Tikdjidja, capitale de la Mauritanie, d'où il voulait préparer la pénétration prudente et progressive de l'Adrar.

C'est là que, dans la nuit, il a été surpris par une bande envoyée par Ma el Aïnin.

Le gouvernement a pensé à ce moment que la mort de Coppolani nous imposait de nouveaux devoirs; c'est alors qu'il a confié au colonel Gouraud la mission de venger cette mort et de pacifier le pays.

Est-ce pour donner des galons, pour satisfaire des ambitions, soit métropolitaines, soit coloniales, que l'on a fait ces opérations?

Je crois avoir démontré le contraire.

M. Messimy. — Je n'ai rien dit de cela, je n'ai pas parlé d'ambitions à satisfaire.

M. Etienne. — Je réponds, non pas seulement à vos critiques, mais à celles qui se sont produites ici même et au dehors.

Poursuivant vos griefs contre les expéditions sahariennes, les expéditions soudanaises et mauritaniennes, vous avez recherché quelle était la nécessité qui s'imposait à nous de faire la liaison du Sahara et du Soudan.

Comment! vous nous posez la question?

Mais enfin, mon cher Messimy, puisque vous rêvez — et je le souhaite avec vous — de doter notre pays d'une force militaire beaucoup plus puissante que celle qu'il possède, c'est là-bas, aussi bien dans le Nord que dans le Sud, que vous allez trouver les hommes nécessaires. Et vous n'apercevez pas qu'il y a intérêt supérieur à ce que la liaison soit permanente? C'est précisément dans ces deux territoires que nous allons recruter nos hommes. N'est-il pas nécessaire que la paix y règne d'une façon absolue, que l'on puisse traverser ces régions sans être inquiété?

On a obtenu ce résultat, et à peu de frais. Il faut le dire, il faut payer notre tribut d'hommage et d'admiration aux hommes qui se sont dévoués corps et âme à cette œuvre nationale. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*) A qui devons-nous ce résultat?

Aux hommes qui, dans le Sud-Oranais, ont organisé cette défense, qui fait l'admiration de tous ceux qui ont pu en apprécier les résultats. Dans le passé, nous avions des co-

lonnes militaires qui, chaque année, nous coûtaient des millions. Il fallait sans cesse renouveler l'effort. Eh bien, il faut le dire, parce que c'est la vérité : depuis six ans, la situation a totalement changé d'aspect.

Vous n'entendez plus parler de colonnes et, sans les événements du Maroc, jamais dans le Sud-Oranais vous n'auriez eu besoin de remuer un homme. Vous pouviez impunément aller jusqu'au fond des oasis algériennes, à près de 1.700 kilomètres de la côte; les voyageurs pouvaient s'y aventurer sans crainte. Et vous deviez ce résultat à la méthode adoptée par le général Lyautey et indiquée par lui à l'éminent général d'Amade dans la Chaouïa. (*Applaudissements.*)

Il est un autre homme qu'il ne faut pas oublier, qui depuis six ans mène une existence peu enviable; c'est le colonel Laperrine, qui commande dans les oasis sahariennes. Connaissez-vous cet officier, monsieur Messimy?

M. Messimy. — Mais oui!

M. Etienne. — Vous ne pouvez pas l'ignorer. Vous ne pouvez pas ignorer un homme de cette valeur et de ce dévouement. Il est là-bas depuis six ans, seul avec ses compagnies sahariennes, ses méharistes. Il a pacifié complètement le Sahara : il est allé, avec une escorte de vingt méharistes, d'In-Salah jusqu'à Tombouctou et Gao; il a fait sa liaison avec les troupes du Soudan sans rencontrer le moindre obstacle sur sa route. Comment a-t-il obtenu ce résultat? Grâce à une activité incessante qui ne s'est jamais lassée, grâce au contact qu'il a établi avec les groupements touareg de l'Ouest, grâce aussi aux rapports d'amitié noués avec le grand chef des Touareg Hoggar. Son autorité est aujourd'hui reconnue dans le Sahara au grand profit de la France.

Et là encore, s'agit-il d'expéditions militaires? Non, assurément; l'œuvre est entièrement pacifique, et elle a pour résultat d'assurer la sécurité à l'Algérie d'abord, et ensuite au Sénégal. Voilà ce qui a été fait. C'est pourquoi je ne saurais trop protester contre les critiques amères que mon ami M. Messimy a apportées à cette tribune. Ce n'est pas la récompense qui est due à ceux qui se sont depuis trente-cinq ans donnés tout entiers à cette grande œuvre patriotique. (*Applaudissements.*)

Ceux-là s'appellent les Ferry, les Gambetta; ceux-là, après la guerre, avaient pensé que notre pays avait encore assez de ressort, assez d'énergie, assez de vigueur pour reprendre sa place dans le monde. Ils se disaient qu'en marquant, dans une entreprise difficile, ce qu'était véritablement la France, ce qu'étaient le dévouement, l'abnégation de ses enfants, qu'ils soient civils, explorateurs, administrateurs, qu'ils soient militaires, soldats, sous-officiers ou officiers, il fallait prouver à l'Europe que nous n'étions pas déchus.

Et on l'a prouvé, on l'a prouvé à satiété.

Depuis vingt-cinq ans, jamais la France n'a montré autant de résolution. Depuis vingt-cinq ans, elle a montré qu'elle était digne encore de figurer dans le monde à sa vraie place et que cette place, personne ne pouvait la lui arracher. (*Applaudissements.*)

Et alors, messieurs, ne faisons pas le procès du passé et de ceux qui se dévouent. Disons, au contraire : « Nous avons dépensé des millions. Hélas! nous avons également dépensé des vies humaines qui nous étaient chères, très chères... »

M. Messimy. — Les officiers qui meurent sur le champ de bataille ne sont pas à plaindre.

M. Etienne. — Messieurs, ces sacrifices, il faut les honorer. Il faut honorer tous ceux qui se sont attachés à cette tâche. Elle est noble, elle est grande, elle est digne de notre pays et tous ceux dont le cœur bat encore à l'espérance, ceux-là doivent s'y attacher plus que jamais. (*Applaudissements vifs et répétés. — L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par un grand nombre de ses collègues.*)

L'interpellation a pris fin ainsi :

M. Georges Trouillot, *ministre des Colonies.* — A l'heure où nous sommes, c'est en quelques mots que je voudrais tirer une conclusion pratique des discours que nous venons d'entendre, et en même temps marquer le point où les deux bons Français que sont MM. Etienne et Messimy sont assurés de se rencontrer.

A coup sûr, M. Etienne, qui vient de nous émouvoir tous en faisant passer sous nos yeux tant de belles pages de notre histoire, n'est à aucun degré partisan des expéditions inutiles; et, de son côté, M. Messimy, ainsi qu'il l'a montré au cours des développements dont l'intérêt a frappé la Chambre, n'est certainement pas partisan des reculs impossibles.

M. Messimy. — Je l'ai dit.

M. le Ministre des Colonies. — Or, cette double constatation se trouve donner exactement la formule de la politique que le Gouvernement entend poursuivre. Pas d'expéditions inutiles, pas de recul préjudiciable aux intérêts de la France. (*Très bien! très bien!*)

Les instructions émanées du département des Colonies, celles de mon prédécesseur comme les miennes, conformes du reste à une tradition créée avant nous par des collègues que je vois auprès de moi, ont constamment tendu à empêcher les expéditions aventureuses et stériles, les effusions de sang et les dépenses superflues.

Nous sommes tous d'accord sur ce point : nous le serons de même sur la nécessité d'assurer le maintien des positions acquises et d'éviter qu'en hésitant aujourd'hui devant un sacrifice mesuré, on ne soit entraîné plus tard à des sacrifices bien autrement pénibles.

Ma conclusion, messieurs, sera tout entière dans la lettre suivante que, d'accord avec M. le ministre des Finances, je viens d'adresser à la commission du budget :

« A la suite des événements qui viennent de se passer dans la région du Tchad, il m'a paru nécessaire de prévoir le renforcement des troupes d'occupation et de proposer à cet effet l'envoi de deux compagnies à l'effectif de 200 hommes, qui seront organisées en formation méhariste.

« La dépense à prévoir pour l'exercice 1910 sera de 870.000 francs, au titre du chapitre 57 (Dépenses militaires des territoires de l'Afrique équatoriale française).

« Il importe de remarquer qu'il ne s'agit pas de nouvelle occupation de territoires; la prise d'Abecher en marque le terme; il s'agit d'organiser méthodiquement notre vaste possession des territoires militaires du Tchad et de lui fournir les moyens de se développer dans le moins de temps possible, avec le minimum de sacrifices. » (*Très bien! très bien!*)

Je demande à la Chambre de donner cette conclusion à l'interpellation qui vient de se dérouler devant elle. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Messimy.

M. Messimy. — Monsieur le ministre, vous m'avez dit, dans une conversation particulière, que vous donneriez des instructions à votre gouverneur général pour que ne soient pas occupés les territoires du Tibesti et du Borkou, qui sont en dehors de l'Ouadaï et pour l'organisation desquels il faudrait des dépenses considérables.

M. le Ministre des Colonies. — La lettre que je viens de lire répond précisément à la question qui m'est posée. Il y est dit que la prise d'Abecher marque le terme de nos occupations de territoires, et ainsi, il ne saurait être question de pousser plus loin la limite de nos possessions. (*Très bien! très bien!*)

Sur divers bancs. — L'ordre du jour pur et simple!

M. Messimy. — Je vous demande, messieurs, de voter l'ordre du jour pur et simple, en marquant par cet ordre du jour que vous approuvez les déclarations si sages et si prudentes de M. le ministre des Colonies.

Qu'il me soit permis, avant le vote, de faire remarquer à mon voisin et ami M. Etienne, avec lequel je suis très souvent d'accord lorsqu'il s'agit de politique coloniale, de cette politique coloniale dont je suis un partisan ardent et convaincu, qu'il ne m'a pas répondu en ce qui concerne la politique saharienne. Cela a été son admirable adresse. (*Dénégations sur divers bancs.*)

M. Joseph Chailley. — Il n'y a pas eu, en la circonstance, d'adresse chez M. Etienne.

M. Messimy. — Mes amis et collègues vous disent que vous n'avez pas répondu.

M. Chailley. — Pas du tout! j'ai dit que ce n'est pas de l'adresse de la part de M. Etienne.

M. Le Hérissé. — Il ne parlait qu'avec son cœur.

M. Messimy. — J'ai parlé avec mon cœur, et aussi avec ma raison.

M. Etienne. — Mais je crois avoir absolument répondu sur tous les points.

M. Messimy. — J'ai précisément fait le procès des dépenses qui ne sont pas en rapport... (*Mouvements divers.*)

Messieurs, le débat en vaut la peine. Il n'a pas été soulevé ici. Il est intéressant d'aborder une question nouvelle. Généralement toutes celles qu'on traite ici sont tellement rebattues qu'on ne fait que répéter ce qui a déjà été dit précédemment.

Ce dont j'ai fait le procès, c'est la thèse de l'occupation des territoires stériles.

Vous nous avez parlé de Faidherbe, qui a pris le Niger et le Sénégal, de Ferry, qui a conquis la Tunisie et l'Indo-Chine. Vous nous avez parlé de la politique coloniale en général, dont nous sommes tous deux des tenants et des partisans convaincus.

Vous n'avez, pour ainsi dire, pas dit un seul mot de la question que j'avais développée, à savoir qu'il ne fallait pas, pour occuper les sables désertiques et les roches calcinées du Sahara, dépenser des sommes qui seraient mieux employées à la prospérité et à la défense nationales, au lieu de servir à entretenir des troupes dans des régions où il n'y a rien. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. Etienne. — La Chambre fera d'elle-même la réponse qu'il convient aux dernières paroles de mon ami M. Messimy. Je crois avoir répondu d'une façon absolue et complète à tous les arguments qu'il a présentés. (*Applaudissements.*)

L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE AU MAROC

RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC (1907)

La mission économique dont le Comité du Maroc a bien voulu me charger ce printemps a malheureusement été entravée par la recrudescence d'anarchie et de fanatisme qui a suivi les tragiques événements dont Marrakech a été le théâtre au mois de mars dernier. Je ne puis faire allusion à ces tristes souvenirs sans demander la permission d'apporter ici l'humble hommage de ma reconnaissance et de mon admiration à cet héroïque pionnier de la civilisation que fut le Dr Mauchamp, tombé victime de ceux à qui il dévouait sans compter ses forces et son temps.

Par suite des circonstances, le présent rapport sera donc forcément incomplet et ne constituera guère qu'un ensemble de notes; aussi avant d'aborder mon sujet, j'ai le devoir de solliciter l'indulgence du Comité du Maroc et de ceux qui liront ces quelques lignes.

LE RARB ET LE HAOUZ

Lorsqu'on étudie la carte du Maroc au point de vue agricole, on trouve deux grandes zones bien distinctes : le Rarb et le Haouz, qui correspondent du reste à la division politique et administrative de l'Empire chérifien en royaume du Nord et royaume du Sud. Fez est la capitale du premier, Marrakech celle du second. Laquelle de ces deux zones est préférable et le Nord est-il plus riche que le Sud ou vice-versa? Voilà une question qui compte ses partisans et ses défenseurs obstinés mais que pour ma part je trouve bien difficile à résoudre, car au Maroc, autant de personnes, autant d'avis différents. La meilleure solution, je crois, est la réponse que me fit un jour un riche indigène du Sud et qui peut se traduire ainsi littéralement : « Chaque pays est un pays. » Cet Arabe avait mille fois raison, à mon sens, dans sa logique simpliste, car chaque région a ses avantages et ses inconvénients, ses qualités et ses défauts.

Mais on peut admettre cependant d'une manière générale que le Rarb se prête mieux à l'élevage du mouton que le Haouz, surtout dans la zone voisine de l'Océan, car c'est lui qui fournit sans conteste la meilleure laine de tout le Maroc. Plus on descend vers le Sud et plus la qualité de la laine diminue, à tel point, qu'entre Larache et Mogador on trouve une différence d'au moins 20 0/0. La viande de mouton, par contre, serait meilleure dans le Sud. L'élevage du gros bétail donne également de très bons résultats dans le Rarb, qui ne serait donc inférieur en général aux provinces du Haouz et notamment à la région des Chaouïa que pour la grande culture des céréales.

Il est en effet à remarquer que, même lorsqu'on se dirige de Tanger sur Fez, la qualité du blé augmente à mesure qu'on se rapproche du Sud : les meilleures récoltes seraient, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, chez les Cheraga, les Oulad Djama et les Cherarda.

Le Rarb, malheureusement, manque de débouchés et n'est à proximité que d'un seul port : Larache. Le jour où l'on pourra ouvrir Mehedya au commerce européen et utiliser peut-être le Sebou comme voie de transport, je suis certain alors que cette belle région sera appelée au plus grand avenir agricole. Mais jusque-là, quel est le colon qui osera risquer sa personne ou même ses capitaux dans l'intérieur, à une centaine de kilomètres de tout débouché ?

Le Haouz, jusqu'à ces derniers temps, présentait sur le Rarb un gros avantage : celui d'une sécurité relative. Les tribus du Rarb ont toujours été moins soumises et d'un naturel plus guerrier et pillard; aussi les razzias étaient-elles davantage à craindre dans le Nord. Malheureusement, l'anarchie s'est généralisée et s'étend maintenant aux provinces du Sud, qui jouissaient autrefois d'une réputation de tranquillité justifiée. Mais que les troubles présents ne découragent pas le commerçant entreprenant et qu'il attende en s'armant seulement de patience, car les revirements dans les dispositions des tribus sont brusques et fréquents au Maroc. Ces troubles sont le plus souvent dus à des causes politiques et la seule nouvelle de l'arrivée du sultan suffit quelquefois à calmer les esprits et à faire rentrer toutes choses dans l'ordre. Ce sont ces provinces du Sud qui ont particulièrement attiré mon attention et, laissant pour une autre fois le Rarb, je ne me suis occupé dans mon dernier voyage que du Haouz.

LES CHAOUIA

Le pays des Chaouïa, qui environne Casablanca et dont il a déjà été fait mention dans mon précédent rapport, est une des régions les plus riches du

Maroc, grâce à la nature de son sol et aux nombreux oueds qui l'arrosent Ce dernier point est d'une grande importance dans un pays où les pluies sont extrêmement rares pendant les cinq mois de l'année qui constituent la saison sèche, c'est-à-dire de mai à septembre; les rosées cependant y sont assez fréquentes pendant les nuits d'été et suffisamment abondantes pour rafraîchir la terre. Par contre, les hivers sont ordinairement très pluvieux.

La terre, en général, appartient à des propriétaires souvent très nombreux qui composent quelquefois un district entier et qui sont d'accord entre eux pour envoyer paître leurs troupeaux. A défaut de titres légaux de propriété, l'occupation pendant dix ans entraîne le droit de propriété, après constatation par un acte dit « Stemrar el Melk », passé par devant deux adouls et le cadi. Lorsque les adouls sont nouveaux dans le pays et qu'ils ont besoin d'un témoignage, on requiert alors la présence de douze témoins pris parmi les voisins du lieu et dont la déposition doit être légalisée par les adouls et ratifiée par le cadi. Les terres incultes, sans cela, appartiennent au Makhsen. Jusqu'à présent, cette formalité s'obtenait très facilement, mais il est à prévoir que, devant les nombreux achats faits ces derniers temps par les Européens, le Makhsen ne laissera plus faire du stemrar el melk et que de fréquentes contestations commenceront à s'élever. La dénomination du stemrar el melk varie selon les villes. Ainsi la constatation dont nous parlons ci-dessus est appelée à Tanger melkia, tandis qu'à Casablanca le mot de melkia s'adapte spécialement au titre légal de propriété.

Chez les Chaouïa, comme dans le Maroc entier, du reste, il n'y a pas de routes, et il n'existe d'autres voies de communication que les nombreuses pistes qui sillonnent le pays en reliant entre eux les marchés de l'intérieur. Les transports sont assurés d'une manière irrégulière par des chameliers qui parcourent les marchés à la recherche d'un fret. Il résulte de ce système qu'il est très difficile d'établir d'une façon précise des tarifs de transport et que ceux-ci varient suivant les saisons, le degré de praticabilité des routes et aussi le nombre plus ou moins grand de chameliers qui se trouvent libres sur un même point.

Le territoire occupé par les Chaouïa se divise en trois grandes zones : le Sahel, qui longe le littoral, sur une profondeur d'une vingtaine de kilomètres environ, est composé de terrain sablonneux, dénommés par les indigènes remelia, et de terrains rocailleux ou m'kart. Les tribus qui y vivent sont les Mediouna-Zenata et Ziaïda.

Le Tirs vient ensuite et mesure 30 à 40 kilomètres d'étendue vers l'intérieur. C'est la région la plus fertile; elle est habitée par les Oulad-Saïd, Oulad-Harriz, Oulad-Ziian et Medakra.

L'Aaloua enfin, région de hauts plateaux très fertiles, mais incultes sur de vastes espaces, est séparée du Tirs par une chaîne de collines escarpées, parfois même infranchissables en certains endroits. Ses habitants, les Oulad bou Ziri-Oulad, Si ben Daoud, Mzamza et Mzab, sont très remuants et se ressentent du voisinage de tribus insoumises souvent en lutte entre elles.

L'ÉLEVAGE

L'indigène de cette contrée est assez travailleur et s'adonne volontiers à l'agriculture. Il néglige malheureusement l'élevage, qui constitue cependant une des plus grandes ressources des Chaouïa et ne soigne jamais ses animaux en cas d'épidémie. Aussi n'est-il pas rare de voir la mortalité atteindre quelquefois le chiffre de 70 à 80 0/0.

Élevage du mouton. — Je voudrais, en commençant, attirer l'attention de l'éleveur européen sur une réforme très intéressante et nécessaire : la création d'abris pour les moutons. Elle diminuerait certainement la mortalité des agneaux, très élevée en hiver, et préserverait en été les animaux de l'excessive chaleur qui règne de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Il n'est pas rare, en effet, dans le bled, de voir pendant cette partie de la journée les bêtes chercher un peu d'ombre en se cachant la tête sous le corps les unes des autres.

Le Sahel, pays très peu arrosé, constitue en été de mauvais pâturages pour le mouton qui, en broutant, absorbe souvent du sable, tandis qu'en hiver, où l'herbe est haute, cet inconvénient n'existe plus. On pourrait en tirer cette déduction qu'un élevage devrait s'installer sur les confins du Sahel et du Tirs, afin de pouvoir émigrer facilement en été dans cette dernière région. Le terrain du Tirs étant, en effet, très dense et cultivé sur sa plus grande partie, les animaux trouveraient toujours les restes des récoltes, car l'Arabe a l'habitude de couper très haut. Cet inconvénient du Sahel pour le mouton est tellement connu des Arabes que, lorsque la saison sèche approche, ils ont presque toujours soin de diriger leurs troupeaux vers le Tirs.

Il faut prendre garde à ne pas transporter des moutons de l'Aaloua, où l'eau est douce, dans les autres zones qui ont de l'eau saumâtre. Ces animaux, en effet, ne s'acclimatent pas; leurs dents noircissent quelquefois et tombent. L'inverse, par contre, peut se faire. Une maladie très fréquente du mouton est la morve; les affections du pied sont également répandues.

Les tribus particulièrement favorables à l'élevage sont les Ziaïda, dans le Sahel — les Oulad-Saïd, dans le Tirs — les Mzamza-Oulad, Si ben Daoud et Mzab dans l'Aaloua. Elles possèdent, ces dernières surtout, des pâturages abondants qui conviennent aussi bien à l'élevage du gros bétail que du mouton et elles produisent la meilleure laine,

On distingue deux qualités de laine connues sur les marchés d'Europe sous le nom de *beldia* et *urdigria*.

La beldia est produite par les districts suivants : Mediouna, Zenata, Oulad-Saïd, Oulad-Harriz, Medakra et Mzamza.

L'urdigria, beaucoup plus fine et de qualité supérieure à la précédente, provient de la région

de Tadla et surtout d'une contrée de hauts plateaux, l'*Urdegha* (1), située entre Tadla et les Zemmours et dont elle tire du reste son nom.

D'autres tribus telles que les Oulad bou Ziri et les Ziaïda fournissent une laine mélangée dont on peut retirer une bonne partie d'urdigria. Cette dernière qualité est cotée généralement 6 ou 8 0/0 plus cher en Europe.

Toute la laine est destinée à l'exportation et la quantité employée par l'indigène pour son usage est assez insignifiante pour n'en pas tenir compte. Dans les tribus dont l'accès n'offre pas de dangers, elle est achetée sur place par l'intermédiaire d'agents indigènes, au service des Européens, censaux ou plus rarement associés agricoles. Quant à la laine qui provient de l'Urdegha et de Tadla, elle arrive apportée par son propriétaire. Les agents indigènes prélèvent généralement une commission de 4 0/0. Tous ces achats de laine dans l'intérieur se font ordinairement sur la bête, la tonte aux frais de l'acheteur. Il y a cependant quelques gros propriétaires qui possèdent des magasins et vendent leur laine une fois tondue.

Le transport jusqu'à Casablanca se fait à dos de chameau ; la charge moyenne d'un de ces animaux est d'environ 100 toisons pour la beldia et de 120 à 125 pour l'urdigria.

La laine est alors nettoyée, pressée et mise en balle dont le poids varie suivant la qualité de la marchandise.

Elevage du gros bétail. — Le Sahel convient mieux que le Tirs pour l'élevage du gros bétail, car il comprend de plus grands terrains de parcours, au lieu que le Tirs est morcelé et surtout consacré à la culture.

La meilleure contrée pour cet élevage serait celle du Chtouka dans le Sahel, occupée par une tribu voisine de la région proprement dite de Casablanca et que traverse la piste allant de ce port à Mazagan. Puis viendrait celle des Oulad-Saïd, dont le territoire, bien que situé dans le Tirs, a de grands espaces.

L'inconvénient que présente en été le Sahel pour les moutons, et dont il a été question plus haut, n'existe pas pour le bétail.

L'Arabe en général se contente de mener paître ses bêtes et ne nourrit que ses bœufs de labour ; mais depuis que l'exportation des bœufs sur Tanger s'est développée, il existe quelques propriétaires indigènes, encore peu nombreux il est vrai, qui se sont mis à engraisser leurs animaux avec de l'orge et de la paille. Cette exportation est surtout importante de janvier à avril. Les mois les plus propices à l'achat des bestiaux sont ceux de juillet et août, pendant lesquels la sécheresse est la plus grande.

Le commerce du bétail peut rapporter à celui qui s'en occupe sérieusement du 100 0/0. Un bouvillon en effet s'achète de 3 à 4 douros et peut doubler de valeur en un an. Mais il ne faudrait pas confondre l'élevage du gros bétail et le commerce au moyen d'associés.

(1) Ourdira, sur la carte de MM. de Flotte et Roquevaire.

Les meilleurs résultats en élevage sont obtenus en intéressant l'agent indigène dans les bénéfices (ordinairement pour la moitié).

L'élevage de la chèvre est bien moins important que celui du mouton chez les Chaouïa. Les meilleures contrées seraient entre Mansouria et Bou Znika ainsi que dans les vallées des oueds el Kantara et Neffifikh et chez les Oulad Djerar à 4 heures environ de Casablanca.

L'élevage de la mule donnerait certainement de très bons résultats si on le pratiquait avec de bonnes juments choisies dans le pays et des ânes de haute taille, importés d'Espagne. La mule se vend en effet dès l'âge de un an ou un an et demi.

La culture dans le Chaouïa. — La région des Chaouïa au point de vue de la culture est généralement supérieure au Rarb et il faut que le sol y soit d'une fertilité extraordinaire lorsque l'on compare les rendements des récoltes et les instruments aratoires plus que primitifs dont se servent les indigènes : c'est à peine s'ils grattent le sol à l'aide d'une mauvaise charrue, composée d'un pieu en bois, ferré à l'une de ses extrémités, et en général ils laissent le terrain couvert de mauvaises herbes et de palmiers nains.

L'Arabe ne fume jamais ses terres, mais il transporte souvent son douar, une année avant, sur l'emplacement qu'il veut cultiver. Chaque soir, au milieu du douar, viennent coucher les animaux, qui fument ainsi le terrain. Ces remarques peuvent, du reste, s'appliquer au Maroc entier.

Les principales récoltes des Chaouïa sont : blé, maïs, orge, pois chiches, fèves, fenugrec, etc.

Les terres du Sahel conviennent particulièrement à l'orge, au maïs, aux fèves et au fenugrec. Le millet et la pomme de terre, qui sont des produits destinés à l'exportation, y viennent également bien. Il y a cinq ou six ans, un Européen a fait des essais de pomme de terre et, avec le rendement de 13 sacs de semences, il a payé le prix de 101 sacs de semences qu'il avait fait venir et dont la différence avait été détériorée. Le rendement a donné en plus 150 0/0.

La culture de la betterave serait très avantageuse ; malheureusement les bêtes à corne de ce pays ne veulent pas en manger.

Près des rivières se trouvent des terrains d'alluvion desséchés nommés *dehess* en arabe et réputés excellents pour la culture des pois chiches ou fèves, qui leur enlèvent leurs acides, et pour celle du blé ensuite. La vigne y donnerait certainement aussi d'excellents résultats car, dans des terrains semblables en Algérie, on a obtenu jusqu'à 200 hectolitres par hectare.

Toutes les terres aux environs de Fedhala, point situé au Nord de Casablanca, sur la route de Rabat, étaient, il y a une cinquantaine d'années, au dire des Arabes, plantées en coton qui réussissait très bien.

La culture des primeurs et bananiers mériterait d'être sérieusement étudiée, car elle serait, je crois, d'un bon rapport. La Compagnie anglaise de navigation Forwood, qui dessert également les ports du Maroc, vit en partie de l'exportation des

primeurs et bananes des Canaries. Or, dans ces îles, cette culture a, paraît-il, diminué dans des proportions notables à cause du manque d'eau et du mouvement politique qui a porté le commerce anglais vers les Antilles.

Dans certaines terres du Sahel, l'orge donne de bons rendements après la graine de lin, tandis que le maïs n'y vient pas.

Le Tirs est la région la plus fertile pour la grande culture du blé, des pois chiches, des fèves, du fenugrec, de la coriandre et de la graine de lin. On y sème fort peu de maïs, qui réussit surtout dans le Sahel.

L'Aaloua cependant est meilleur encore que le Tirs pour la qualité du blé. Il se fait dans le Tirs des quantités considérables de pois chiches, qui sont les plus importantes parmi les graines d'exportation. On en distingue trois grosseurs, connues sous les n°s 29, 28 et 27. Leur principal débouché est en Espagne. Marseille ne prend les n°s 29 et 28 qu'en transbordement seulement à destination de l'Espagne, tandis que le 27, dirigé presque entièrement sur ce port, est destiné à l'intérieur de la France. Depuis trois ans environ, Malte demande également cet article, qui est susceptible de grandes variations, produites par la spéculation. Aussi le cours en est-il souvent plus élevé à Casablanca qu'à Marseille.

Les fèves sont un article très intéressant, car les variations dans ses prix ne sont pas trop brusques; mais les récoltes, malheureusement, ne réussissent pas toujours. Elles s'exportent presque exclusivement à destination de l'Angleterre.

La graine de lin était un article insignifiant, il y a une dizaine d'années; elle est devenue ensuite un des principaux du marché, à tel point que la récolte de 1902 en a donné 200.000 sacs. Mais on en fait moins depuis quatre ou cinq ans, car on s'est aperçu que cette culture épuisait rapidement la terre. Cette graine est surtout dirigée sur Marseille et Gênes, et un peu sur l'Autriche.

LES DOUKKALA

Le pays des Doukkala est, à mon avis, la région qui peut certainement le mieux rivaliser avec celle des Chaouïa par la richesse de son sol et la qualité de ses produits. Elle lui serait même supérieure, je crois, au point de vue de l'élevage. Les animaux de toute race y sont plus grands et plus forts. On a même été jusqu'à remarquer que les indigènes chez les Doukkala sont d'une stature plus élevée et plus robuste que celle de leurs voisins.

Nous retrouvons chez les Doukkala les deux premières zones que nous avons rencontrées précédemment : je veux parler du Sahel et du Tirs. La propriété y est en général morcelée dans l'une comme dans l'autre, mais c'est encore dans le Tirs qu'existent les plus grosses propriétés indigènes. Pendant ces deux dernières années de très mauvaises récoltes, on a fait davantage de mutations de propriétés, mais ordinairement l'Arabe n'aime guère à vendre. Peu de terres appartiennent au Makhsen; aussi les cas de stemrar el melk y sont-ils moins fréquents.

L'élevage. — Le Sahel de cette contrée ne présente pas en été, pour l'élevage du mouton, le même inconvénient que nous avons signalé dans la région de Casablanca; les pâturages y sont bons, même pendant les périodes de sécheresse. Une grande partie des troupeaux du Tirs viennent du côté d'Oulad-Aïssa, point situé sur la piste de l'intérieur qui conduit à Saffi et aux environs duquel se trouvent de vastes pâturages.

Mazagan, débouché naturel de la contrée des Doukkala, est le port le plus important de la côte pour l'exportation des bœufs, qui s'est élevée, pendant l'année 1906, au chiffre de 14.300 environ. Il fournit les plus beaux bœufs et la viande la plus appréciée comme qualité. Il est consommé sur place beaucoup de mouton, principalement pendant huit mois de l'année et en été surtout.

Le commerce de la laine à Mazagan ne fait que de la beldia. Les meilleures laines viennent de chez les Aounat, les Oulad-Hamran, les Rehamna et Seraghna, tribus situées sur le chemin de Marrakech et dans les environs de cette capitale. Cela tient peut-être à ce que l'eau est meilleure sur le territoire de ces tribus que dans le Tirs. La laine produite dans le Sahel est moins fine et par conséquent de qualité inférieure.

Ici comme partout ailleurs, la nécessité d'abris pour les moutons se fait sentir aussi bien en été qu'en hiver; car il arrive souvent que la laine est roussie par le soleil et que ses pointes sont littéralement brûlées.

La plus grande partie des laines est achetée pour le compte des Européens par leurs censaux sur les marchés de l'intérieur, où elle arrive chargée sur des chameaux. Il en vient très peu à Mazagan même et elle est presque toute dirigée sur le marché du *tlêta* (mardi) qui est le plus important.

Les meilleurs bœufs proviennent également des Rehamna et Seraghna, où se trouvent de grands pâturages, plus beaux que ceux du Tirs. J'ai traversé en août 1906 la région des Rehamna et j'y ai trouvé dans tous les pays, même en cette saison, une eau claire et abondante. Au contraire, dans le Tirs que je venais de quitter, l'eau était plutôt rare, de mauvaise qualité, et ne se trouvait le plus souvent qu'à 30 et 40 mètres de profondeur. Quant au pays des Seraghna, je ne l'ai pas visité, mais il est formé, m'a-t-on dit, de vastes plaines, très bien arrosées et irriguées. On y rencontre des troupeaux, comprenant jusqu'à 400 et 500 chamelles, uniquement destinées à la reproduction.

Les chèvres des Rehamna produisent beaucoup et donnent un lait excellent; on les tond pour faire du poil ciselé. Chez les Seraghna on trouve de l'euphorbe, plante grasse qui pousse parmi les pierres et qui fournit une espèce de gomme qu'on exporte. Il y a très peu de palmiers nains dans cette région, beaucoup d'oliviers ainsi que du telh (gomme arabique) et du sedra. Les parties montagneuses sont couvertes de chênes, pins et ca-

roubiers. Je tiens tous ces renseignements d'indigènes qui ont parcouru cette contrée.

La culture. — Le Sahel est composé de terrains sablonneux et rocailleux mélangés de terre rouge. On y trouve assez facilement de l'eau à une profondeur variant entre 3 et 10 mètres, mais elle est saumâtre. La principale tribu qui habite le Sahel est celle des Oulad bou Aziz. Ils y cultivent surtout l'orge, le maïs, l'alpiste, la graine de lin et un peu de moutarde.

Les gens du Tirs, Oulad-Zid et Oulad-Amran, mettent toutes leurs terres en culture, à tel point qu'ils sont obligés d'envoyer paître leurs troupeaux dans le Sahel. Le Tirs, pays de riche culture, convient surtout au blé, pois chiches et fèves; toutes les autres graines, telles que l'orge, l'alpiste et la graine de lin, y réussissent cependant bien.

Le Tirs s'étend approximativement jusqu'à un endroit appelé M'tal, point situé sur une des pistes de Marrakech. La terre ensuite est bonne et ressemble à celle du Tirs; mais n'en est pas. D'après les Arabes, toutes les terres qui se fendent sont réputées aussi bonnes que le Tirs. Ce sont les grandes plaines des Rehamna qui produisent une orge de qualité supérieure à toutes les autres et du cumin; on a commencé à semer cette année de la graine de lin chez les Rehamna.

Les notions des Arabes sur le compôt sont très vagues. Lorsqu'ils ont semé du blé, des pois chiches ou des fèves dans une terre, ils la laissent reposer en y mettant de l'orge ou du maïs. Ils ne font qu'une récolte par an d'orge et de blé au mois de mai. Dans certaines terres, ils coupent l'orge verte vers mars ou avril et sèment ensuite du maïs. Chez les tribus des environs de Marrakech, les Mesfiouah, Zemran, Seraghna et une partie des Rehamna, où il y a de l'eau, on sème jusqu'à trois ou quatre fois du maïs. Les époques des semailles correspondent avec celles des pluies, c'est-à-dire en novembre et décembre pour le blé, l'orge et les fèves et en février et mars pour les pois chiches et le maïs.

Exportation. — La majeure partie des pois chiches va en Espagne et le reste en France. Dans le Doukkala jusque vers Saffi, on cultive surtout le gros pois chiche. La première fois qu'on en a semé, il y a peut-être une vingtaine d'années environ, on avait fait venir des semences d'Espagne, mais elles ont vite dégénéré, par négligence dans le triage. Les petits pois chiches, qui sont passés au crible, sont dirigés sur Marseille où on les mélange, dit-on, au café.

Les fèves s'exportent surtout à destination de l'Angleterre.

L'alpiste va en Allemagne et en Angleterre; de ce dernier pays, on l'expédie ensuite sur l'Amérique.

C'est l'Espagne qui prend la plus grande partie du maïs, où il sert à nourrir et engraisser les porcs. Le reste de la récolte va en Angleterre et à Marseille.

La moutarde jaune est prise par les Anglais et la noire par les Français.

La graine de lin est surtout exportée en Allemagne et en France, où elle sert à la fabrication des huiles pour la peinture.

On exporte par an environ une centaine de tonnes de cumin, qui vient seulement de chez les Rehamna. Les prix en sont toujours faits avec un escompte de 25 à 50 0/0 à cause des déchets qui s'y trouvent mélangés.

RÉGION DE MARRAKECH

Il me reste, pour terminer, à donner quelques renseignements complémentaires sur la région même de Marrakech, accompagnés d'indications sur la manière de cultiver et de récolter des indigènes de cette contrée.

Dans les environs immédiats de la ville de Marrakech, la propriété est très divisée; aussi les domaines de 20, 30 jusqu'à 100 hectares ne sont-ils pas rares. Les indigènes en général vendent assez facilement entre eux.

Les terres, le plus souvent celles qui n'étaient pas arrosées, appartenaient autrefois au Makhsen, qui les a concédées aux tribus. Elles sont par conséquent devenues la propriété indivise de la tribu qui ne peut les vendre qu'avec le consentement de l'assemblée.

Les principales cultures de la région sont le blé, l'orge et le maïs. A Marrakech même, ce sont les blés des Doukkala, des Abda (province de Saffi) et des Chaouïa qui tiennent la tête du marché et qui alimentent en temps normal toute la ville. Il est très difficile d'évaluer d'une façon générale le rendement moyen des céréales; on risquerait de donner de faux renseignements, les chiffres variant beaucoup suivant les années. En 1906, qui était une année moyenne, le rendement ordinaire du blé et de l'orge dans les tribus voisines de Marrakech a été de 12 karoubas pour une, la karouba étant de 162 kilos; cette année, on prévoyait un rendement moyen de 20 karoubas.

Le cumin est un des produits spéciaux de cette contrée et de la tribu des Menabha en particulier. Ils le sèment à la fin de l'hiver et le récoltent au mois de juin.

Les indigènes ne sèment jamais en blé ou en orge avec la même semence; on emploie généralement de la semence d'une autre tribu; c'est ainsi que celle des Seraghna provient de Tadla et des Chaouïa, de préférence, et celle des Rehamna de Mesfioua et des Doukkala.

L'Arabe défriche quelquefois sa terre, lorsqu'il en a le courage et qu'il n'a rien d'autre à faire. Puis il sème et repasse ensuite la charrue pour couvrir le grain, mais la plupart du temps il jette la semence sur le terrain et passe simplement la charrue. Les indigènes préparent surtout les terres irriguées, car elles rendent moins que les terres non arrosées, lorsque ces dernières ont reçu les pluies à une époque favorable. Ainsi le Tirs, qui est composé de terres non irriguées, produit, suivant les années, beaucoup ou rien, quelquefois pas même la paille.

La récolte est soit rentrée sur des chameaux ou des ânes auprès des douars, soit laissée sur place sous la surveillance de gardiens, lorsqu'elle est considérable. Elle a été coupée fin de juin ou au début de juillet, pas encore tout à fait mûre et mise à sécher en grand amoncellement. Puis, après l'ansa, fête religieuse qui détermine l'époque de la moisson, ordinairement vers la fin de juillet ou en août, on étend les épis en cercle et on les fait piétiner. Le grain se détache alors, mais la paille est absolument hachée.

Pour nettoyer le grain et le séparer de la paille, on retourne avec des fourches le tas de blé et de paille mélangés, puis à l'aide de pelles en bois on jette en l'air le blé et la paille ; le blé tombe d'un côté et la paille est emportée un peu plus loin par le vent. Ensuite, toujours avec des fourches, on recommence une seconde fois la première opération afin d'enlever la menue paille qui est restée. On voit que ce procédé de battage et nettoyage est plutôt primitif et que les résultats en sont forcément imparfaits.

On mesure alors le blé pour en retirer la dîme, qui consiste dans le dixième de la récolte, et qui est donnée aux caïds dans les tribus maghsen et aux pauvres dans les tribus siba, par les indigènes vraiment animés de sentiments religieux, puisqu'ils obéissent en cela à une prescription du Coran.

Cette opération terminée, le grain est mis dans les silos — trous creusés dans la terre — lorsque l'indigène est suffisamment travailleur ou riche pour en payer la main-d'œuvre, et que la récolte, de son côté, en vaut la peine. Le silo, ainsi compris, contient en général de 20 à 50 karoubas et s'appelle *matmora*.

Il y a une autre manière de mettre le grain en silos. Elle consiste à le renfermer dans de grands paniers en roseaux sans fond et appelés *sellas*. On les pose verticalement sur le sol, on les enduit d'une couche de boue, puis, après avoir mis un peu de paille dans le fond, on les remplit de grain et on les ferme avec un couvercle quelconque enduit de boue. On a alors une matmora. Ces paniers contiennent environ de 5 à 15 karoubas.

Tels sont les renseignements qu'il m'a semblé intéressant d'ajouter à ce rapport, car ils peuvent aussi bien s'appliquer d'une façon générale au Maroc agricole dans son entier qu'à la région de Marrakech. Ils m'ont été fournis en grande partie par un Européen vivant depuis un certain nombre d'années dans la capitale du Sud et très au courant des questions de culture et d'élevage de cette contrée, pour s'en être occupé lui-même.

J'avais du reste acquis déjà quelques notions personnelles sur ces questions lors de mon voyage dans le Haouz et du séjour que j'ai fait à Marrakech en 1906.

A. DE MONTALEMBERT.

P. S. — Le présent rapport a été remis au président du Comité du Maroc à la suite d'un voyage que j'ai fait en 1907. A la demande du Comité, je viens de le relire et de le mettre au point avec l'espoir que les renseignements qu'il contient pourront avoir leur utilité.

Le moment est venu en effet où la France, pour tenir honorablement le rang qui lui revient au Maroc, aura surtout besoin là-bas de colons, agriculteurs, commerçants et industriels de toutes sortes, qui continueront et mèneront à bien la tâche si brillamment commencée par nos soldats.

Paris, le 3 février 1910.

A. DE MONTALEMBERT.

LA CAMPAGNE CONTRE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

On signale depuis quelque temps un redoublement de la campagne menée en Allemagne contre le recrutement de la légion étrangère : à la récente arrivée des recrues, dès le premier jour, les officiers des garnisons de Dieuze et de Morhange leur ont fait une conférence pour leur dépeindre nos régiments étrangers sous les plus noires couleurs et on signale même que l'un d'eux a été jusqu'à dire aux recrues d'aller plutôt au Luxembourg qu'à la Légion!

Aussi a-t-on répondu, dans l'Est, à ces efforts en faisant connaître les avantages faits aux légionnaires par le tableau suivant qui a été affiché en lieu utile dans plusieurs villes :

Engagements dans les régiments étrangers (au titre étranger.)

Durée minima de l'engagement : 5 ans.

Solde journalière	0 fr. 05	par jour
Après 5 ans, haute paie de 0 fr. 12 : Total.	0 fr. 17	—
Après 10 ans, haute paie de 0 fr. 16 : Total.	0 fr. 21	—
A partir de 1911 (ALGÉRIE)		
Solde journalière	0 fr. 05	par jour
Après 5 ans	0 fr. 25	—
Après 10 ans	0 fr. 30	—
Après 15 ans	0 fr. 35	—
CASABLANCA (MAROC) 1 bataillon.		
Solde journalière	0 fr. 20	par jour
Après 5 ans	0 fr. 85	—
Après 10 ans	1 fr. 10	—
TONKIN (3 bataillons).		
Solde journalière	0 fr. 20	par jour
Après 5 ans	1 franc	—
Après 10 ans	1 fr. 25	—

Les étrangers peuvent obtenir tous les grades, même devenir officiers.

Après 15 ans de services, tous les militaires ont droit à une retraite proportionnelle.

L'Algérie compte double pour ce droit dans les régions du Nord (campagne simple). Le Tonkin et la frontière algéro-marocaine comptent pour 3 annuités (campagne double).

La moyenne des retraites obtenues à la légion étrangère après 15 ans de service est de :

Adjudants	1.150	francs	par an
Sergents-majors	950	—	—
Sergents	900	—	—
Caporaux	750	—	—
Soldats 600 à	650	—	—

La plupart des bons sujets se retirent avec la médaille militaire, ce qui augmente leurs droits de 100 francs par an.

Ceux qui se conduisent bien peuvent obtenir la faveur d'être naturalisés français, et concourir pour des emplois civils que beaucoup obtiennent après la retraite.

L'alimentation aux régiments étrangers est très soignée. On donne chaque jour, outre le café du matin, deux repas chauds avec viande, légumes et dessert ; presque chaque jour un quart de litre de vin, quelquefois un demi-litre ; le pain de munition est blanc.

Sidi-Bel-Abbès, où débutent les engagés volontaires, a un climat particulièrement agréable; le vin y coûte de 0 fr. 10 à 0 fr. 20 le litre.

La discipline est exactement la même que dans tous les autres

corps de troupe de France et d'Algérie ; les règlements ne font aucune différence de traitement.

La légion étrangère comporte tant de braves gens que les hauts faits d'armes de ses soldats lui ont valu une reputation d'héroïsme partout reconnue en France : aussi le drapeau de la légion est-il décoré de la Légion d'houneur. C'est un honneur dont jouissent très peu de régiments français.

Ce tableau qui est affiché en français et en allemand est suivi des exemples de menus de la 26e compagnie du 1er étranger du 30 janvier au 5 février 1910 : ces menus sont faits pour plaire aux plus solides appétits. Le futur légionnaire y verra avec plaisir qu'il aura tous les matins du café avec pain blanc, que son menu de midi et de cinq heures comporte chaque jour viande, légumes et dessert et que la cuisine régimentaire offre une agréable variété de *Rindfleisch mit Zwiebeln*, de *Gebratene Kartoffeln* et de *Fleischklöschen*. Ce tableau si précis est la meilleure réponse à la campagne allemande et le plus sûr attrait pour les éléments que nous cherchons à recruter pour la légion étrangère.

Chronique de l'Armée coloniale

Le budget des troupes coloniales. — En dehors de la question des troupes noires qui a donné lieu à un large débat analysé dans ce Bulletin, deux questions intéressant l'armée coloniale ont été traitées au cours du vote du budget.

M. Durand a demandé la création d'un cadre fixe et suffisammen important du corps médical colonial.

M. Le Hérissé a signalé — comme le Bulletin l'a fait récemmen d'après le rapport de M. Ajam — l'insuffisance du nombre det croix de la Légion d'honneur attribué à l'armée coloniale où il faut de 33 à 34 annuités pour le grade de chevalier, alors que dans l'armée métropolitaine il n'en faut que 25 à 26. Et il a présenté une proposition de résolution ainsi conçue : « La Chambre invite M. le ministre de la Guerre à constituer en un seul contingent les croix de la Légion d'honneur attribuées aux militaires de l'armée métropolitaine et de l'armée coloniale. » M. Le Hérissé a justifié ainsi sa proposition :

« Il y a deux systèmes pour arriver au résultat que nous cherchons : ou bien augmenter le contingent des croix attribuées à l'armée coloniale, contingent qui est resté ce qu'il était autrefois, à l'époque où cette armée était bien moins nombreuse qu'aujourd'hui, où elle dépendait de la marine, qui la traitait quelque peu en marâtre et se montrait pour elle très avare de récompenses; ou bien dresser pour l'armée tout entière, pour l'armée coloniale ct pour l'armée métropolitaine, un seul et même tableau, ce qui me paraît beaucoup plus rationnel. Alors, monsieur le ministre, tous les officiers et sous-officiers placés sous vos ordres concourront dans les mêmes conditions pour les croix décernées au titre de l'ancienneté.

« Je sais bien que, dans ces conditions, un officier qui sera allé dans la brousse pendant quelques années sera décoré plus jeune qu'un capitaine d'habillement ou un capitaine trésorier d'un régiment de France. Mais enfin il apparaît et il apparaîtra, j'en suis sûr, à toute la Chambre, que cet officier aura rendu au moins autant de services à son pays en faisant son métier au-delà des mers que celui qui a fait campagne sur son rond de cuir. (*Très bien! très bien!*)

« J'insiste avec MM. Ajam et Messimy, signataires avec moi de l'amendement, pour que vous nous présentiez, monsieur le Ministre, l'une de ces deux solutions : ou bien augmenter le contingent de l'armée coloniale en prenant un certain nombre de croix à l'armée métropolitaine, pour les lui attribuer, ou bien faire un tableau de concours unique pour les deux armées. » (*Très bien! Très bien!*)

Le général Brun, ministre de la Guerre, a répondu : « Je reconnais parfaitement le bien fondé des observations de l'honorable M. Le Hérissé. Je suis d'avis qu'il y a quelque chose à faire; mais la solution me paraît devoir être recherchée dans l'augmentation du contingent des croix attribuées à l'armée coloniale. Cette question est à l'étude, et j'espère apporter bientôt une solution. »

La Chambre a approuvé la proposition de M. Le Hérissé.

Médaille coloniale. — Par décret du 10 mars. Le droit à l'obtention de la médaille coloniale est acquis :

1° *Avec l'agrafe « Afrique Occidentale Française »* : *a*) Au personnel militaire, européen et indigène, ayant servi dans les régions ci-après désignées : en 1906, Côte d'Ivoire (sauf les cercles des Lagunes et du Baoulé); Haut-Dahomey (pendant tout le mois de mars); Mauritanie et Kiffa (Haut-Sénégal et Niger) pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre; cercles du Lobi et de Bobo-Dioulasso (Haut-Sénégal et Niger) pendant le premier semestre 1906 ; territoire du Niger ; — en 1907; Côte d'Ivoire.

b) Au personnel militaire, européen et indigène, au personnel civil et aux gardes régionaux ayant servi en 1907 en Mauritanie;

c) Au personnel militaire et civil de la mission de délimitation de la frontière franco-libérienne ayant pris part d'une manière effective aux opérations de cette mission entre le 25 avril 1908 et le 10 avril 1909;

2° *Avec l'agrafe « Congo »*, au personnel militaire, européen et indigène, ayant servi : en 1906, dans les territoires militaires du Gabon-Congo; en 1907, dans les territoires du Gabon et du Moyen-Congo.

3° *Avec l'agrafe « Tchad »* : *a*) au personnel militaire, européen et indigène, ayant servi en 1906 dans le territoire du Tchad; *b*) au personnel militaire, européen et indigène, et au personnel civil ayant servi en 1907 dans le territoire militaire du Tchad.

4° *Avec l'agrafe « Guinée française »*, au personnel militaire, européen et indigène, ayant servi : en 1906, dans le secteur militaire de la Guinée; en 1907, dans le secteur libérien de la Guinée.

5° *Avec l'agrafe « Algérie »*, au personnel militaire, européen et indigène, ayant pris part à l'arrestation et au désarmement des douars des Amour, de Sfissifa à Chellala (Oran) (août et septembre 1888).

6° *Avec l'agrafe « Sahara »*, au personnel militaire et indigène ayant pris part aux reconnaissances et opérations ci-après désignées et effectuées : En 1902. En Abzin : août 1902-septembre 1902 (capitaine Cauvin). Vers Kaouar : novembre-décembre 1902 (lieutenant Mangin). En 1903. Vers Kaouar : avril-juin 1903 (lieutenant Plomion). A Agadez (Azbin) : août-septembre 1903 (lieutenant Plomiou). En 1904. A Agadez (Azbin) : août 1904-juin 1905 (lieutenant Jean). En Azbin : août-octobre 1904 (capitaine Delestre). En Azbin : novembre-décembre 1904 (lieutenant-colonel Aymerich). Vers Kaouar (Bilma) : décembre 1904-février 1905 (lieutenant Ayasse). En 1905. En Azaoua (Ménaka) : février-mars 1905 (capitaine Delestre). En Azbin (Iférouane) : août-décembre 1905 (capitaine Gadelon). En Azaoua (Ménéka) : octobre-décembre 1905 (capitaine Plomion). En Azbin : octobre-novembre 1905 (capitaine Allouard). En 1906. A Taoudénit : mars, juin 1906 (capitaine Cauvin). A Bilma : juin-décembre 1906 (lieutenant Crepin). En Azaoua et Azbin (Agadez) : juin-novembre 1906 (lieutenant Garnier de la Roche). En Azbin (Iférouane) : juin-décembre 1906 (lieutenant Masse). En Azbin et Kaouar (Agadez-Bilma Djebado) : juin-décembre 1906 (commandant Gadel). En Azbin et Azaoua (Agadez) : août-novembre 1906 (capitaine Laforge). En Azaoua : septembre-décembre 1906 (capitaine Pasquier). En Abzin-Azaoua : octobre-décembre 1906 (lieutenant-colonel Lamolle). A Bilma et Kaouar : novembre-décembre 1906 (lieutenant Faulque de Jonquières).

Ecole de guerre. — Sont admis à l'Ecole supérieure de guerre : les capitaines Debailleul et Hugues et les lieutenants Ehret et Reboul, de l'infanterie coloniale.

Tableaux d'avancement. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade supérieur :

Infanterie coloniale. — Les lieutenants-colonels Mordrelle, Staup, Largeau, Puypéroux, Colonna d'Istria, Mangin; les chefs de bataillon Gadel, Franquet, Ansaldi, Morel, Berger, Laverdure, Bonifacy, Lecroux, Fraysse, Sicre, Mortreuil, Richard; les capitaines Colonna de Leca, Galand (J.-E.), Maroix, Lemoigne, Crassous, Petitdemange, Plailly, Régnier, Lehagre, Demarque, Joly, Roussel, Viala, Celler, Expert-Bezançon (breveté), Benezech, Cahen, Gautier, Viard; les lieutenants Bouet, Dubois, Alix, Tourenq, Garenne, Chevreau, de La Laurencie, Souclier, Boidard, Huriet, Talin d'Eyzac, Dhomme, Sido, Eyraud, Foisy, Ehret, Ardant du Picq, Clémençon, De Chauvenet, Kaufmann, Bourreau; les adjudants Bernaville, Rouchaud, Godefroy, Haack, Bruner, Langlais.

Artillerie coloniale. — Les lieutenants-colonels Bonnardot, Bonaccorsi, Bernardy, Trollé; les chefs d'escadron Lancret, Guichard-Montguers, Valfrey, Vaché, Thouard, Petiot, Peyrègne, Halluitte; les capitaines Granderye, Sales, Soutra, Rumilly, Morvan, Ménard, Isabey, Patard, Gros, Benoît, Petit, Gatard; les lieutenants Chantereau, Renault, Darras, Gardey, Launey, Lepoix,

Sabouret, Lancrenon, Boullier, Pincemin, Mazin, Cruciani; les adjudants Duclos, Gouix.

Inscriptions d'office. — Sont inscrits d'office au tableau de concours pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur : M. Hécaen, lieutenant au 4e rég. de tirailleurs sénégalais : a été grièvement blessé en cherchant courageusement à arrêter un tirailleur indigène devenu subitement fou furieux et qui venait, sous ses yeux, de tuer trois personnes ; M. de Luxer, lieutenant au 1er rég. de tirailleurs sénégalais : grièvement blessé dans un engagement contre les Abbeys, à Yapo (Côte d'Ivoire), le 15 janvier 1910; M. Boudet, lieutenant, en activité, hors cadres, à la Côte d'Ivoire : a montré des qualités de premier ordre dans les opérations contre les Abbeys (Côte d'Ivoire), notamment pendant les combats des 9 et 10 février 1910, en allant dégager le poste d'Agboville. Ayant reçu trois blessures, dont une très grave, a fait preuve du plus grand courage en conservant son commandement et en l'exerçant avec une énergie incomparable.

Décorations. — Le capitaine Cancel, commandant la compagnie saharienne du Gourara-Touat, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La marine en Algérie. — M. le contre-amiral Mallet a été nommé au commandement de la marine en Algérie.

Par décision ministérielle du 19 janvier 1910, la division navale d'Algérie sera supprimée le 16 mars 1910.

Le contre-amiral désigné pour remplacer le coutre-amiral Arago, prendra le titre de commandant de la marine en Algérie.

A la Légion étrangère. — Un décret du 15 janvier 1910 porte que les articles 6 et 7 de l'ordonnance du 10 mars 1831 sont abrogés et remplacés par l'article suivant :

« Pour être admis à s'engager, les étrangers doivent être porteurs: 1° de leur acte de naissance ou d'une pièce équivalente ; 2° d'un certificat de bonnes vie et mœurs; 3° d'un certificat délivré par l'autorité militaire constatant qu'ils ont les qualités requises pour faire un bon service. En l'absence des deux premières pièces indiquées ci-dessus, il est passé outre à l'engagement. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le concours agricole et oléicole et le Congrès oléicole de Sousse en 1910. — Le gouvernement du protectorat, désireux de faire profiter la culture de l'olivier et l'industrie oléicole des progrès scientifiques et techniques les plus récents, a décidé qu'un congrès général des oléiculteurs et des oléifacteurs aura lieu à Sousse du 13 au 18 avril 1910.

En même temps que ce congrès, se tiendront dans la même ville un concours agricole et oléicole et une exposition industrielle.

Cette manifestation économique, qui réserve une part très importante à l'industrie oléicole, ne peut manquer de présenter un très grand intérêt pour tous les pays producteurs d'huile d'olive; elle fournira également aux constructeurs de matériel agricole et oléicole l'occasion de faire connaître leurs appareils dans un pays qui est déjà, et est appelé à devenir davantage encore, un débouché important pour leur industrie.

De nombreux prix et médailles seront décernés aux lauréats des différentes spécialités.

Le programme et tous renseignements relatifs à ce concours seront envoyés gratuitement par la direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, à Tunis, à toute personne qui lui en fera la demande et des formules de déclaration d'exposant seront à la disposition des intéressés dans les bureaux des préfectures des départements suivants :

Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Drôme, Corse, Alger, Oran et Constantine.

Nominations. — M. Alapetite, ministre plénipotentiaire, résident général à Tunis, est promu à la 1re classe de son grade.

Sont nommés : consul général à Tripoli, M. Séon, consul à Salonique, en remplacement de M. Alric, admis à la retraite; consuls de 1re classe, M. Nooman Kouri, consul à Mogador; de 2e classe, M. Hoff, vice-consul à Saffi.

Tourisme colonial. — Le conseil d'administration du Touring Club de France a décidé la création d'un Comité de « Tourisme Colonial ».

Elle a pour but, en substance, d'organiser nos colonies en vue d'y recevoir les touristes et de créer en France une propagande en faveur des sites et des beautés monumentales de notre Indo-Chine notamment, du Cambodge et de nos possessions africaines.

Les plus hautes personnalités du monde colonial ont pris place au sein de ce comité, qui sera présidé par M. F. Guillain, membre du conseil d'administration du Touring-Club, ancien ministre des Colonies et président du Comité du Maroc.

BIBLIOGRAPHIE

Petit manuel français-bambara, par MOUSSA TRAVÉLÉ, interprète de 2e classe de la colonie du Haut-Sénégal-Niger. Paris, librairie Paul Geuthner, 68, rue Mazarine, 1910, 2 fr. 50.

Ce petit volume, publié par ordre de M. le gouverneur Clozel, qui continue à porter un si louable intérêt aux questions d'ethnographie et de linguistique, est l'œuvre d'un indigène : il est rare de rencontrer une langue nègre étudiée par quelqu'un dont elle est l'idiome maternel ; cette fois, ce problème a été résolu par un interprète intelligent et travailleur, en service à Bamako. « Peut-être trouvera-t-on — comme le dit M. Delafosse dans la courte introduction qui précède le volume — que la grammaire aurait pu être plus complète et le vocabulaire plus étendu. Mais on se souviendra que l'auteur a modestement intitulé son ouvrage *Petit manuel*, indiquant par là qu'il n'a pas eu la prétention de faire une étude complète de sa langue, mais a cherché simplement à permettre aux Européens résidant en pays bambara d'arriver facilement et vite à bien parler et à se faire bien comprendre ».

La France éducatrice et charitable en Egypte (Extrait de la *Revue politique et parlementaire*); en vente aux bureaux de la *Revue*.

C'est, en quelques pages peu banales, l'inventaire de ce que la France a fait de bon, d'utile et de grand dans ce pays des Pharaons où notre place était si bien indiquée et que nous avons perdu par notre faute.

Notre souvenir y demeure cependant, grâce à nombre d'institutions scolaires ou charitables que nous avons fondées. Celles-ci sont toujours prospères et quelques-unes jouissent d'une véritable renommée comme notre école de droit et l'Institut français d'archéologie orientale établis au Caire.

Mais, à côté de ces établissements de premier ordre et dont il est inutile de faire l'éloge, il existe nombre de maisons d'enseignement où la langue française est en honneur et qui s'éparpillent depuis Alexandrie, Rosette et Port-Saïd, jusqu'à Guirgueh sur le Haut-Nil et d'autre part sur Suez et Port-Tewfik.

Les diverses congrégations françaises établies en Egypte, qui ont la direction de ces centres d'instruction, sont protégées par notre gouvernement. Celui-ci, en effet, comprend tout l'intérêt qu'il y a à conserver, à côté de l'école laïque d'Alexandrie, des centres scolaires où l'enseignement français contrebalance celui donné par les Grecs, les Italiens, les musulmans et les Israélites qui ont voulu imiter notre exemple.

Dans ce même article, on trouvera des renseignements très complets sur les hôpitaux, les asiles et les dispensaires. On s'apercevra ainsi du développement de nos établissements hospitaliers et du bon renom de la France. On sera forcé, par suite, de dire, avec l'auteur de l'article, que tout le bien répandu, sous toutes les formes, par des mains françaises, dans tous les milieux ne peut qu'être profitable à notre pays qui en retire influence morale, prestige et honneur.

Le Patriotisme allemand. Ses origines. Son évolution. Les débuts du pangermanisme, par le capitaine du génie breveté R. NORMAND. Volume in-12 de 155 pages, franco : 2 fr. 50. Librairie militaire universelle L. Fournier, 264, boulevard Saint-Germain, Paris.

Sous ce titre, le capitaine du génie breveté Normand présente une étude très curieuse et très approfondie sur l'origine du patriotisme allemand, qui se trouve être une véritable actualité historique.

L'Allemagne du XVIIIe siècle est en effet tellement imprégnée d'humanitarisme et de pacifisme que l'idée de patrie ne s'y éveille pas après Iéna

Mais les démoralisantes conséquences et la ruine du pays font apparaître bientôt une pléiade de patriotes convaincus : la littérature et l'Université se jettent dans la bataille, l'école et l'armée

ibrent à l'unisson, et déchaînent des guerres populaires, exaltées pour la première fois par le principe vivifiant de la nation armée — décision hardie, devant laquelle sombre la puissance de Napoléon.

« Les Anglais ont fait l'unité de la France, les Arabes celle de l'Espagne, Napoléon celle de l'Allemagne. »

Mais ces succès sont tachés par la brutalité, la sauvagerie des écrivains et poètes allemands, qui, après n'avoir rêvé que culture et civilisation, réclament maintenant du sang et des conquêtes. Beaucoup de poésies de l'époque sont encore étudiées aujourd'hui dans toutes les écoles allemandes, et il est bon que notre France, un peu oublieuse, sache quelle atmosphère entoure l'enfant de l'autre côté du Rhin.

Cette étude sur la conséquence inattendue du pacifisme — le militarisme — se double de révélations sur la précocité des ambitions prussiennes à notre égard. Dès 1814, même dès 1812, les Prussiens réclament, en prose et en vers, Strasbourg et Metz et la Lorraine : ils vont plus loin, certains rêvent même jusqu'à Dunkerque. L'intervention du tsar nous les conserva en 1815 ; mais dès ce moment une guerre de « revanche » est annoncée, au lendemain de la victoire.

Une autre conclusion, réconfortante cette fois, que nous offre ce livre est celle qui se dégage du succès même de ce petit peuple prussien, qui, réduit à 5 millions d'habitants après Tilsit, n'hésite pas, fort de son armée et de ses alliances, à s'attaquer à un empire rival de celui de Charlemagne. Aujourd'hui où trop de pessimistes prêchent l'inutilité de l'effort en face de 60 millions d'Allemands, il est bon de se retremper dans l'histoire, qui prouve que les chiffres ne sont rien, que le cœur est tout, et qu'une armée est faite non de rationnaires, mais de volonté et de moral.

Le combat des Rfakha, près Casablanca (29 février 1908). Extraits d'un carnet de route, par le capitaine PAUL AZAN. 1 vol. in-8° de 93 pages, à Paris, à la librairie militaire B. Chapelot et Cie.

Il n'y a pas que l'esprit qui court les rues, en France, il y a aussi l'héroïsme. Le courage est une des caractéristiques de notre race. Les quelques pages tirées du carnet de route d'un officier qui a suivi la campagne de la Chaouïa, ne font que le répéter. Elles donnent, avec un relief suffisant, un tableau mouvementé de quelques épisodes liés à l'action générale de notre corps expéditionnaire, pendant l'année 1908. A cet égard, le combat des Rfakha est présenté sous le jour précisément le plus favorable à cette exposition. Il souligne non seulement l'endurance de nos soldats, mais leur solidarité et leur vaillance.

Si la personnalité du général d'Amade demeure dans l'ombre tout en laissant deviner son très grand mérite, ce récit donne l'impression de la fierté qu'il a dû ressentir à commander aux troupes qu'il avait sous ses ordres. Ce combat des Rfakha est une des actions les plus saillantes et les plus sanglantes de la campagne. C'est une lutte où infanterie, cavalerie et artillerie entrent en ligne, ayant devant elles des adversaires dont le service de reconnaissance et d'observation est fait avec soin, et d'où elles sortent victorieusement après un combat des plus acharnés.

Le capitaine Azan a choisi, dans ses notes, celles où il a magnifié les exploits des valeureux officiers et soldats de notre armée, et dont la plupart ont été tués. C'est avec une mâle émotion qu'il raconte les péripéties de cette longue lutte où tant de braves gens ont été des héros. On saisit, en le lisant, qu'il remplit un devoir pieux de camaraderie militaire. Son opuscule respire la fierté. Il est l'œuvre d'un historien et d'un moraliste, il raconte des hauts faits qu'il est utile qu'on connaisse.

L'année cartographique, supplément annuel à toutes les publications de géographie et de cartographie, dressé et rédigé sous la direction de F. SCHRADER, directeur des travaux cartographiques de la librairie Hachette et Cie. A Paris, chez Hachette, prix : 3 francs.

Cette publication a atteint sa dix-neuvième année. Le fascicule qui vient de paraître contient trois feuilles doubles de cartes en couleurs avec texte explicatif au dos :

Asie. — Itinéraires du Dr Sven Hedin à travers le Tibet, 1906-1908. — Turkestan chinois et Chine occidentale, itinéraires de la mission d'Ollone, 1906-1899 et du Dr Stein, 1906-1908. — Itinéraires des capitaines Butler et Aylmer en Arabie. — Haï-nan, explorations de M. Madrolle, 1907.

Afrique. — Mauritanie, d'après la carte du capitaine Gérard. — Nouvelle frontière entre Congo français et Cameroun, d'après la convention du 18 avril 1908. — L'Aïr, d'après la carte dressée par le lieutenant Jean. — Frontière méridionale de l'Ethiopie, d'après les derniers traités de délimitation, 1907-1908. — Sahara central, esquisse hypsométrique d'après la carte de M. R. Chudeau.

Amérique et régions polaires. — Expédition anglaise du *Nemrod* dans l'Antarctique, commandée par le lieutenant Shackleton, 1907-1908. — Alaska, d'après les sources américaines les plus récentes. — Expédition Mylius Erichsen au Groënland Nord-Bruntol, 1906-1908. — Nouvelles positions géographiques déterminées par les commissions scientifiques au Venezuela.

Pour la représentation coloniale au Parlement, publication du Comité d'action républicaine aux colonies françaises. Un vol. de 112 pages.

Ce volume contient un court avant-propos, une communication de M. de Lamothe, un rapport de M. Georges Boussenot, le compte rendu de la discussion générale et les résolutions adoptées.

Tous concluent à la nécessité de la représentation coloniale. Tous considèrent qu'en suivant M. d'Estournelles de Constant dont on connaît la campagne contre la représentation coloniale au Parlement, on irait à l'encontre des institutions démocratiques et on ferait tort aux colonies.

M. Messimy est, par suite, fort malmené. N'est-ce pas lui qui a dit que les élus des colonies collaborent à une législation et votent un budget qui ne sont pas applicables à leurs mandants et ne connaissent, par contre, qu'indirectement les mesures législatives et financières que l'autorité gouvernementale prend à l'égard des pays qui les ont nommés.

Ces discussions sont nées, on le comprend aisément, des événements dont nous avons été les spectateurs et dont la Guadeloupe et Pondichéry ont été le théâtre. Cela est si vrai que le comité dont nous nous occupons sent toute la nécessité qu'il y aurait à moraliser les élections coloniales.

Reste à savoir si la représentation coloniale à la Chambre et au Sénat est une sauvegarde des droits des indigènes et des colons. Reste également à savoir si certaines mesures assureraient la régularité et la sincérité des opérations électorales. Des choses si bizarres se sont produites qu'on est en droit de poser à la suite de ces questions un point d'interrogation.

Encyclopédie scientifique. Bibliothèque de botanique appliquée. Les plantes à tubercules alimentaires, par H. JUMELLE, chez O. Doin et fils, éditeurs. 1 vol. in-18 jésus cartonné toile, de 400 pages, avec 35 figures dans le texte. Prix : 5 francs.

Après avoir expliqué les différents modes de formation des tubercules, leur structure anatomique, la localisation de leurs réserves, M. Jumelle passe en revue les plantes dont les tubercules sont utilisés pour l'alimentation ou pour la préparation de la fécule.

C'est ainsi qu'il consacre des chapitres différents à la pomme de terre, dont il expose les origines, dont il montre les variétés et qu'il étudie dans sa culture et jusque dans ses ennemis et ses maladies. Le manioc, cet arbrisseau du nouveau monde dont les tubercules sont si variés et dont l'emploi alimentaire a pris une si grande extension à la Côte d'Ivoire, au Dahomey et à la Guyane, par exemple ; la patate douce, les ignames, les plantes à arrow-root et à fécules similaires font également l'objet de chapitres où on trouvera des renseignements nombreux touchant les types, les variétés, les analyses, les propriétés et indiquant les procédés de culture et de récolte.

Les Blancs d'Afrique, par le Dr H. WEISGERBER. Un vol. in-18 jésus, cartonné toile de 420 pages, avec cartes, figures et photographies de types, chez Octave Doin et fils, éditeurs, à Paris.

La bibliothèque scientifique vient de s'enrichir d'un nouveau volume bien fait pour plaire aux anthropologistes et également à tous ceux que les questions de l'Afrique septentrionale intéressent.

Ce livre ne conclut évidemment pas davantage que ses prédécesseurs, mais il aborde une question qu'on ne peut trop fouiller et permet de mieux comprendre les peuples au milieu desquels nous avons à vivre et qu'il nous faut gouverner.

Il n'est pas douteux, qu'on se trouve, dans l'Afrique du Nord, devant plusieurs races dont le mélange a formé la nation berbère. Celle-ci a connu une civilisation assez avancée, nous en avons la preuve en Espagne, mais elle n'a pas su se continuer, et cela par suite d'un défaut de caractère qu'on peut appeler : manque de suite dans les idées et aussi manque de sociabilité. Au fond, le côté

nomade de la race a empêché, dans les temps anciens, la liaison des groupements. Nous allons voir, maintenant, si le fanatisme musulman n'empêchera pas les Kabyles d'Algérie, comme les Fellahs d'Egypte de se laisser gagner par les idées modernes et si à notre contact, comme à celui des Anglais, en Egypte, ils n'abandonneront pas leurs traditions.

Comme tous les volumes de la bibliothèque du Dr Toulouse, ce livre est présenté d'une façon aussi logique que scientifique. Après un aperçu géographique et géologique, l'auteur nous donne un aperçu historique de ce que fut cette Afrique qui s'étend de la Méditerranée au Soudan et étudie, l'un après l'autre, les peuples qui habitent cet immense espace. Il fait suivre ce travail d'un tableau des indices et d'un index bibliographique très utiles pour bien suivre cette étude qui est plutôt un résumé très bien fait des connaissances actuelles sur la matière.

Le Congo, les Noirs et nous, par Fritz van der Linden. Un vol. de 387 pages, à Paris, chez Augustin Challamel, éditeur.

L'auteur est un journaliste belge. Au mois de juillet 1908, il s'embarquait à Anvers, pour le Congo belge. M. Vandervelde, le représentant socialiste, universellement connu, l'accompagnait dans cette randonnée.

Ensemble, ils ont parcouru une grande partie de cette immense colonie et y ont recueilli force renseignements. On se souvient qu'à son retour en Belgique, le leader du parti socialiste s'est fait le champion du Congo et s'est servi des notes qu'il avait prises pendant son voyage pour soutenir, devant le parlement belge, l'intérêt qu'il y avait, à aider de toutes façons, l'avenir économique de ce territoire intéressant à tant d'égards. Tout en faisant certaines réserves, il a dit très haut tout le bien qu'il pensait de ce champ d'action dont on peut tout attendre, à condition de ne pas lésiner sur les dépenses que comporte une entreprise d'une telle envergure.

M. Van der Linden abonde dans le même sens. Son récit est agréable à lire et il est substantiel. Il s'est intéressé aux moindres questions et a tiré de ses nombreuses observations une documentation aussi curieuse qu'elle est instructive. Son livre donne, par suite, un tableau très sincère de ce qu'il a vu et il embrasse toutes les questions de la vie coloniale. Il mérite qu'on le lise, non seulement parce qu'il est l'ouvrage le plus récent qu'on a écrit sur cette région, mais parce qu'il est rempli de notes d'une utilité très grande. Nos lecteurs y trouveront un entretien rapporté par l'auteur et qu'il a eu avec M. Merlin, le gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française. Ils le liront avec d'autant plus d'intérêt qu'il a trait à l'avenir du Congo français.

Le Droit de l'Uganda, par Henri Rolin, juge au tribunal de première instance, professeur à l'Université de Bruxelles, auditeur au Conseil supérieur du Congo belge, avec une préface de M. Joseph Chailley, député, directeur général de l'Union coloniale française. Un vol. de 428 pages orné d'une carte, à Paris, chez Augustin Challamel, 17, rue Jacob.

Cet ouvrage est un modèle qu'on ne peut trop recommander. Le droit colonial est encore dans l'enfance. Il existe, évidemment, quantité de documents, nombre de publications, des articles de revues et de journaux, mais on ne trouve nulle part des textes assemblés et coordonnés. Pour découvrir, ces textes, il faut un travail long et pénible et celui-ci ne donne souvent qu'une faible partie des résultats auxquels on prétendait atteindre.

M. Henri Rolin a été frappé de cette lacune et il a cherché à y remédier. Il s'est dit, très sagement, qu'il fallait procéder par tranches et que le mieux était de traiter ce vaste sujet par monographies.

Le livre qu'il nous offre, aujourd'hui, n'est pas autre chose. C'est un travail analytique, une réunion d'actes et de faits recueillis dans des écrits et dans des décisions émanant de l'autorité. Comme l'Uganda est placé sous le protectorat britannique, l'étude dont nous nous occupons procède de deux droits distincts : celui de la métropole et celui qui appartient de fait aux coutumes de l'indigène. Ce dernier est d'essence ethnographique et, par suite, l'auteur ne s'en est que très peu occupé; par contre, il a donné tous ses soins à faire ressortir tout ce qui émane de la législation anglaise.

Dans une préface, M. Joseph Chailley dit très exactement tout ce qu'on doit tirer de ce très important ouvrage. Il montre l'auteur se bornant « à signaler les méthodes de gouvernement qu'ont appliquées le gouvernement de l'Angleterre et l'administration de l'Uganda », et se refusant à présenter une œuvre didactique et critique. Ce faisant, son livre prend beaucoup plus de consistance. Il devient, comme nous le dirons plus haut, un modèle qu'il faudra imiter, que les Allemands, pour leurs colonies, ont déjà réalisé en partie, mais qu'il importe que les autres peuples, et nous Français, tout particulièrement, nous nous empressions de mettre à profit.

On ne peut trop remercier M. Rolin pour l'initiative qu'il a prise. Son livre est appelé à un grand succès. Tout le monde devra y avoir recours; pour peu qu'on s'occupe de questions africaines. Il est aussi complet que possible et il ouvre des vues nouvelles sur le régime colonial dont on ne pourra que profiter dans certains milieux.

Les Nègres et la civilisation européenne, par K. Rathgen, professeur à l'Institut colonial de Hambourg, conférence faite à l'Institut Solvay, le 14 mars 1909 (extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles* mai-juin 1904) brochure de 21 pages, à Liège, imprimerie de la Meuse.

Cette conférence a intéressé tout particulièrement les habitués de l'Ecole de commerce Solvay qui, comme on sait, attire toujours beaucoup de monde à ses réunions. L'expansion coloniale a rencontré depuis trente ans bien des difficultés contre lesquelles l'action économique de l'Europe ne lutte pas toujours avec succès.

La question des indigènes a été particulièrement examinée par tous ceux qui s'occupent de colonisation. Tous ne l'ont pas comprise de la même façon. Selon le tempérament de chacun, ses habitudes, ses tendances, le nègre a été critiqué avec des arguments plus ou moins exacts. On a observé, toutefois, que ceux qui auraient pu donner une appréciation rigoureuse se sont abstenus de parler, observant le mutisme de miss Mary Kingsley qui affirmait que c'était là un problème dont elle n'aimait pas à parler.

Le nègre n'est probablement pas l'homme indolent qu'on nous montre, mais plus exactement un homme primitif, ce qui expliquerait son peu de besoins et son peu d'industrie. En lui apportant des outils, en lui inculquant l'intérêt qu'il y a pour lui à travailler, on éveillera dans son esprit tout un monde nouveau, ses coutumes se modifieront et il n'est pas douteux qu'il prendra goût à une tâche qui lui procurera des jouissances.

Pour atteindre ce résultat profitable aussi bien aux blancs qu'aux noirs, il faut protéger les nègres, les aider, leur fournir les moyens de sortir de cet âge préhistorique où ils demeurent encore. On ne fera de bonnes colonies tropicales qu'à la condition d'être philanthrope vis-à-vis des indigènes.

Voilà le sujet traité par M. K. Rathgen. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il a fort intéressé et qu'il a été approuvé par la plupart de ses auditeurs.

Précis de linguistique sémitique, par C. Brockelmann, traduit de l'allemand (avec remaniements de l'auteur) par W. Marçais, directeur de la Medersa d'Alger, et M. Cohen, agrégé de l'Université. Un vol. de 224 pages, à Paris, à la librairie Paul Geuthner.

Depuis Renan, l'étude des langues sémitiques a fait de nombreux progrès, sans avoir atteint, cependant, le point culminant auquel elle a l'ambition de tendre. Avec Schlözer, elle s'est, en quelque sorte, canalisée, en ce sens qu'il a créé une sorte de parenté entre divers idiomes et, en tous cas, des affinités nombreuses. L'objet de cette linguistique présente un intérêt d'autant plus considérable pour nous autres Français que nous pénétrons, tous les jours davantage, dans les contrées où elle évolue. Cependant, si de nombreux Allemands, surtout depuis une quinzaine d'années, ont publié des travaux importants sur cette matière, on compte les quelques rares Français ou Italiens qui l'ont abordée.

L'ouvrage de M. C. Brockelmann, que MM. W. Marçais et M. Cohen ont traduit en français, appartenait à la liste déjà longue de tout ce qu'on a écrit soit au point de vue grammatical, soit au point de vue géographique et historique, en Allemagne. C'est un précis des diverses langues sémitiques, avec ce progrès, sur des ouvrages de même nature, qu'il donne des indications sur les rapprochements existants entre ces idiomes et qu'il explique leur consanguinité. En réalité, c'est une grammaire comparée, dont le besoin n'était pas sans s'être fait sentir, que les Allemands possédaient, mais qui nous manquait jusqu'à ce jour. A cet égard, on ne peut que féliciter les traducteurs de l'avoir donnée à nos étudiants.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Nº 4

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

AU VIEUX SOUDAN

Lettres inédites du Général Borgnis-Desbordes

Le nom du général G. Borgnis-Desbordes est resté cher à tous les Africains. Dans les trois vigoureuses campagnes qu'il dirigea de 1880 à 1883, le commandant supérieur du Haut-Fleuve porta le drapeau au Niger et introduisit l'influence française dans la vallée et le bassin du grand fleuve des Noirs.

Borgnis-Desbordes, qui est mort en 1900 à Hanoï pendant qu'il exerçait le commandement en chef des troupes de l'Indo-Chine, avait peu parlé et peu écrit pendant ses campagnes soudanaises. Ses idées nous étaient surtout connues par l'ouvrage anonyme *La France dans l'Afrique Occidentale*, publié en 1884 par le ministère de la Marine et des Colonies, et qui est de son inspiration et en grande partie de sa main.

Pourtant, au cours de ses campagnes d'Afrique, ce « chef » que tant de préoccupations, et surtout celle du ravitaillement, assaillaient à chaque pas, adressait de courts billets, très vivants, très expressifs, à sa mère et à sa sœur Mme Henry Lethier. Une aimable communication, dont nous remercions le général E. Borgnis-Desbordes, aujourd'hui du cadre de réserve et frère de l'ancien inspecteur général de l'artillerie de marine, nous permet de soumettre des extraits de ces lettres d'un des plus éminents Soudanais d'hier aux Africains d'aujourd'hui. Elles sont à leur place dans l'organe du Comité de l'Afrique Française dont le général G. Borgnis-Desbordes fut l'un des membres les plus actifs.

Le Soudan français est ouvert maintenant même aux touristes. Nulle publication ne pouvait mieux que celle-ci évoquer les difficultés du Soudan d'il y a trente ans et les mérites des chefs et des officiers des premières colonnes du Haut-Fleuve. Elle fera revivre aussi devant tous ceux qui l'ont connu la belle figure de Borgnis-Desbordes et nous adressons ici à sa famille nos remerciements et, nous pouvons le dire d'avance, ceux de nos lecteurs.

I. — Campagne 1880-1881.

La première campagne (1880-1881) fut retardée par une baisse des eaux du Sénégal et une épidémie de fièvre typhoïde qui atteignit le tiers de l'effectif. Partie le 9 janvier 1881 de Médine, la colonne arriva le 7 février à Kita, construisit le fort et dut détruire le village de Goubanko. Le retour à Médine eut lieu le 8 mai 1881.

Saint-Louis, octobre 1880.

Je suis arrivé à Saint-Louis bien portant, après une pénible traversée ; j'ai été fort bien reçu, et tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes, comme dit Candide, si nous avions trouvé des moyens de transport convenablement installés. Il n'en est malheureusement rien et je prévois déjà bien des mécomptes ; il est vrai que c'est là le sort inévitable de toute expédition, mais à cause précisément de toutes les éventualités fâcheuses, il serait bon de mettre les atouts dans son jeu avant de partir.

Notre administration trop savante ne permet plus malheureusement de faire quoi que ce soit en temps utile ; et il faudra que la France reçoive encore une dure leçon, comme celle de 1870, pour s'apercevoir enfin qu'il faut changer ces rouages vieillis, qui grincent aujourd'hui sans pouvoir fonctionner.

Il fait à Saint-Louis une chaleur terrible, plus dure même qu'en Cochinchine, mais le soir on a un peu d'air et on respire, je ne dirai pas à pleins poumons, mais presque suffisamment. Il y a par exemple un déluge de moustiques qui

ne contribuent pas à rendre la vie agréable. Je suis obligé d'écrire au milieu d'un bourdonnement incessant agrémenté de piqûres désagréables.

Je pars avec un personnel hommes assez nombreux, et bien original. Si je faisais défiler tout mon monde sur la place de la Concorde, j'aurais certainement un grand succès.

D'abord 400 tirailleurs, en grande partie noirs, ayant fort bonne tournure, et dont la tenue ressemble à celle des zouaves. Un chef de bataillon d'infanterie les commande.

Puis 100 ouvriers noirs, d'un noir irréprochable, drapés dans leurs grands boubous blancs, avec de larges chapeaux en feutre, analogues à ceux de nos meuniers. Ils sont armés d'un fusil double, et manient plus volontiers le fusil que la pelle ou la pioche. Ils ont une tournure très martiale et ressemblent assez à des brigands d'opéra-comique. J'ai fait la conversation avec quelques-uns d'entre eux, et pour le moment nous sommes très bons amis. Puis mes 100 ouvriers d'artillerie avec leur casque blanc. Puis 150 conducteurs noirs assez débraillés. Enfin un peloton de spahis en veste rouge et pantalon blanc.

Ajoute à cela mes canons traînés par des mulets, avec mes artilleurs dont un tiers blanc et deux tiers noirs, et tu pourras t'imaginer la singulière armée que je conduis.

J'ai été interrompu par un beau Noir qui me demande à partir avec moi. « Pourquoi veux-tu venir avec moi, lui dis-je ? La vie sera dure, le voyage long, il y aura des moustiques, du soleil et des coups de fusil. — Parce que, répond-il, il y a pas moyen avoir argent ici, femmes et gosses demander toujours argent. Pas possible continuer. — Combien as-tu de femmes ? — Deux. — Tu veux donc laisser femmes et enfants ici ? — Oui, moi loin et alors pas demander argent. »

Il est très civilisé, mon nègre, et il y a pas mal de gens qui dans notre beau pays raisonnent presque aussi bien que lui.

En revanche hier il y en avait un autre qui venait s'informer de la manière de retrouver sa femme partie avec un marabout. Et comme je lui disais qu'il devait se trouver satisfait et être très heureux d'être débarrassé de sa moitié volage :

« Oui, dit-il, moi pas demander mieux de laisser femme, mais elle rendre l'argent. » Il a payé sa femme 500 francs et il ne veut pas les perdre.

Saint-Louis, 22 octobre 1880.

Je suis encore à Saint-Louis, la capitale du Sénégal. Je suis arrivé vendredi 15 octobre à 5 heures du soir à Dakar, et samedi à 3 heures du soir, je partais pour Saint-Louis par un petit aviso de l'Etat. Cette barque a une stabilité telle que les vieux marins ont le mal de mer ; tu penses si je m'en suis donné. A 9 heures et demie du matin, le 17 octobre, je débarquais à Saint-Louis. Le gouverneur m'envoya chercher à bord pour déjeuner avec lui. Fatigué comme je l'étais, sale comme on ne peut plus l'être, et de plus ayant perdu la valise qui contenait mon linge et mon nécessaire, j'aurais vivement désiré qu'on voulût bien me laisser tranquille. Mais il fallait s'exécuter. J'ai été d'ailleurs très bien reçu.

Mes affaires marchent lentement. Malgré tous les ordres donnés, et souvent arrivés trop tard, je n'ai pas trouvé les moyens de transport nécessaires. J'ai à peine la moitié des bêtes qu'il me faut. Je me demande avec une certaine inquiétude comment il me sera possible de sortir de cette situation, et de marcher tout de même. En attendant je reste à Saint-Louis et je n'en suis pas trop fâché. Il fait une température très élevée et humide ; ces quelques jours de répit, quoique très occupés, me donnent le temps de m'acclimater à ce pays, et de combler quelques lacunes de mes préparatifs de voyage ou de campagne.

Je suis encore obligé de réduire mon bagage, pour donner l'exemple de l'économie des transports. Je laisse chez mon camarade le commandant T. pas mal de mes affaires. Dieu sait comment cela sera soigné ! Mes chemises de flanelle sont de vrais phénomènes. Elles me descendent jusqu'à la cheville ; le marchand a évidemment cru faire des chemises de femmes. De plus, ces chemises sont si épaisses qu'elles sont vraiment pénibles à porter par ces très fortes chaleurs, et j'y ai renoncé pour le moment. Cela est de ma faute, car j'ai été moi-même chez cet industriel, et j'ai choisi ma flanelle. Mais outre que je suis bien peu expert dans tout cela, j'étais ce jour-là si fatigué que je n'étais pas bon à grand'chose.

Je ne te dis rien de Saint-Louis ; c'est une capitale misérable.

Provins est une grande ville à côté de Saint-Louis, et c'est cependant ce que je rencontrerai de mieux, et de beaucoup, pendant tout le cours de ma campagne.

Il n'y a que les petits noirs qui soient gentils ; avec leur petite mine éveillée, leurs grands yeux brillants, leur costume absolument primitif, ils sont vraiment curieux.

J'ai peu à peu retrouvé tous mes colis, y compris ma valise avec mon nécessaire ; il ne me manque plus que les deux caisses de conserves achetées à Bordeaux, lesquelles sont allées se promener chez quelque industriel sans doute. C'est le moindre des ennuis qui pouvait m'arriver, et il est encore possible que je remette la main dessus.

Une partie de mon monde est partie hier ; une autre partira du 26 au 30. Je compte moi-même m'en aller dans les premiers jours de novembre.

Ne t'inquiète pas quand ma correspondance sera en retard ; mes communications seront très difficiles, et souvent sans doute les lettres et dépêches arriveront après le départ du courrier.

J'attends une lettre de toi d'ici le 30 ; celle qui partira par le paquebot du 5 novembre ne m'arrivera qu'au commencement de décembre au plus tôt.

Je n'écris à personne, étant trop occupé pour suffire à tout ce que je dois faire pendant les quelques heures de chaleur modérée qui permettent de travailler.

P. S. — J'ai 41 ans aujourd'hui ! C'est bien vieux pour se lancer dans les aventures impossibles d'une expédition dans l'Afrique centrale.

Saint-Louis, 1er novembre 1880.

Je vais bien. Je supporte bravement une chaleur insupportable. J'ai trouvé même un moyen de dormir. J'installe tous les soirs mon lit de camp sur le balcon et j'y adapte la moustiquaire. J'ai de cette manière un peu d'air la nuit, et au lieu des longues nuits d'insomnie que je passais dans ma chambre, j'arrive au petit jour presque sans m'en apercevoir.

J'ai hâte de quitter Saint-Louis. Quelle vie de brute on mène ici ! et, comme ceux qui se moquent du vrai Parisien, c'est-à-dire de celui qui travaille beaucoup, voit beaucoup, lit beaucoup, pense toujours, bien que souvent à tort et à travers, que ceux-là sont bêtes !

Ici on dort, on boit, on mange et puis on recommence. L'activité morale et physique tombe à plat, et la plupart des Européens ont l'air de pauvres diables abrutis.

On dit que la température va changer. Elle ne fera pas mal.

Et les moustiques ! Je suis chez mon camarade, le commandant T., directeur de l'artillerie à Saint-Louis. Sa maison est un nid à bêtes, mal bâtie, mal percée, construite par quelque idiot échoué à Saint-Louis ; on n'a pas idée de ce manque absolu de confortable ou plus exactement de cette absence complète de ce qui est indispensable à la vie.

Sauf l'absinthe et la glace, il n'y a rien ici. C'est un pays désolé, et j'ai presque envie de dire comme l'Ecriture, un pays maudit.

Je dois quitter Saint-Louis vers le 10 novembre.

Je ne serai pas en route avant le 1er janvier. Rien n'est prêt ; et je ne puis porter sur ma tête tout ce qui m'est nécessaire.

Je tâcherai de t'écrire de nouveau avant le courrier. Je suis entouré d'une douzaine de moustiques qui bourdonnent autour de ma tête, bien qu'il ne soit que 6 heures du matin. Je suis obligé de leur céder la place.

Saint-Louis, 5 novembre 1880.

Je vais enfin partir le 11. Tout mon monde est déjà en route pour Médine. Quatorze jours de voyage ! Et ce sera encore la partie la plus douce de ma campagne. Je pars d'ailleurs dans de très bonnes conditions, sur un bateau relativement confortable.

C'est vers le 25 novembre que je pourrai commencer à Médine l'organisation de ma colonne. Je compte être en route pour Kita le 10 décembre au plus tôt. Quel retard considérable ! et Dieu sait si de nouvelles difficultés ne viendront pas encore m'arrêter ! Rien ne m'étonnera. Je suis préparé à tout, et j'ai fait une provision de patience à faire peur au diable.

Ne sois pas étonnée et surtout inquiète si mes lettres t'arrivent irrégulièrement. Tu comprends que mon service postal sera assez médiocre ; celui qui est établi entre Médine et Saint-Louis a une régularité tout à fait risible. Donc le hasard sera le seul instrument de la régularité de notre correspondance, et c'est un instrument assez médiocre.

6 novembre 1880.

Ma lettre a été interrompue ; j'ai par jour quelque chose comme 30 plantons qui viennent depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Toutes mes affaires se débrouillent à peu près. Je pars le 11 novembre à 5 heures du soir par ce joli bateau qu'on appelle le *Cygne*. Je t'écrirai dans trois semaines comment mon voyage se sera fait.

Le Dr Martin s'est fait attraper par le soleil. Grâce à Dieu, il en a été quitte pour deux jours de médication énergique.

Quant à moi, tout va admirablement. Je fais l'admiration de mes jeunes lieutenants par la manière dont je me porte et par l'appétit formidable dont je suis doué.

Je suis encore obligé de laisser ma lettre. Si j'avais la moindre envie d'être malade, il me serait bien impossible d'en trouver le temps.

7 novembre.

Le courrier part demain pour Dakar, et j'ai tant de choses à faire que je ne puis continuer cette lettre.

Je pars toujours le 11. Ce n'est pas encore changé.

J'ai à peine la moitié des moyens de transport qui me sont indispensables. Il était si facile de m'éviter toutes les difficultés résultant de ce manque d'animaux. Il aurait suffi de donner l'ordre d'acheter des ânes à Tanger, mais cela dépasse sans doute la portée d'esprit de nos administrateurs.

Quoi qu'il en soit, je vais tâcher de me débrouiller, comme on dit dans la marine, ce qui en lan-

gage ordinaire veut simplement dire qu'on ne fera pas grand'chose, faute des moyens nécessaires.

Si je n'étais pas un homme calme, et au-dessus des petites vanités qui font faire des sottises, aux dépens de la santé et de la vie des hommes, les pauvres diables sous mes ordres auraient un sombre avenir devant eux.

La température est devenue meilleure ; le thermomètre marque 30 degrés à l'ombre, mais il y a de l'air et on respire sans difficulté.

Saldé, 24 novembre 1880.

Tu ne sais pas trop où est ce beau pays de Saldé. Suis le cours du Sénégal et tu trouveras cette magnifique ville aux environs du 16e degré longitude et 16e degré latitude.

J'attends un bateau plat qui puisse me conduire à Bakel, de là je tâcherai de rejoindre Médine avec une chaloupe à vapeur remorquant un chaland dans leque je serai installé à peu près bien. Mais tout ce voyage est long et pénible, d'autant plus que je suis assez mal gréé. Je n'ai déjà plus que du pain confectionné avec de la farine échauffée ; c'est bien mauvais. Nos provisions sont ridiculement réduites, et il n'y a pas à songer à trouver une bougie ou une pomme de terre. Quel pays ! Le village de Saldé compte 470 habitants, et il y a moins de ressources que dans n'importe quel village de la basse Bretagne. Les échanges sont difficiles d'ailleurs ; l'or n'est pas connu ; les femmes acceptent les pièces de 5 francs, 2 francs et 1 franc qu'elles trouent, je ne sais par quel moyen, et dont elles se font des ornements dans les cheveux, les oreilles, le cou, etc.

Ce village de Saldé est habité par ce qu'on appelle des Toucouleurs, mélange d'une race à type européen, les Peuls, et des Noirs proprement dits.

Hier pour la première fois, depuis que j'ai mis le pied sur cette terre de feu, j'ai rencontré une fort jolie femme avec un vrai type caucasique, la peau brune, les cheveux plats, des yeux noirs admirables. Je lui ai dit qu'elle était fort jolie ; elle ne comprenait pas le plus petit mot de français, et cependant elle a deviné tout de suite ce que je lui disais et s'est mis à sourire en montrant de charmantes dents, blanches comme l'ivoire le plus pur.

Saldé, 29 novembre 1880.

Je suis à Saldé, tout petit village noir, où j'ai dû débarquer, non le 17 novembre comme je le dis à tort à Mère, mais le 15 novembre, malade comme un misérable. Je n'en dis rien à Mère, cela l'inquiéterait bien inutilement puisqu'aujourd'hui je vais tout à fait bien, mangeant, buvant et fumant comme un homme qui est en France.

Quel climat terrible ! J'ai été pris tout d'un coup, sans m'en douter, et faute de l'expérience suffisante, car j'avais eu déjà deux petits accès de fièvre sans me rendre compte de ce que j'éprouvais. Grâce au ciel, le Dr Martin était avec moi, et il m'a soigné avec un dévouement qui ne s'est pas ralenti du 11 novembre, jour où je suis tombé malade, au 22 où j'ai commencé à revivre, et aussi bien le jour que la nuit, ce brave docteur était à côté de moi, cherchant tous les moyens de me tirer d'affaire. J'ai avalé 17 grammes de quinine en six jours ; j'étais sourd comme un boulet de canon. Aujourd'hui tout cela est oublié ; mes forces physiques et morales sont revenues ; je travaille toute ma journée sans fatigue.

Mon installation à Saldé est risible et bien misérable ; mais c'est la sécurité contre le soleil, et je n'ai pas besoin d'autre chose. Il n'y a qu'un détail qui me soit désagréable : nous n'avons à manger que du pain moisi et franchement ça n'est pas bon.

Je compte m'embarquer le 3 décembre pour Matam sur un aviso. Là le fleuve ne me permettra pas d'aller plus loin, je me ferai remorquer par un canot à vapeur jusqu'à Kayes, près de Médine, et j'irai à pied de Kayes à Médine.

Tout mon monde remonte en avant de moi sur Médine, mais bien péniblement. Mes grands chalands écuries, tirés à la cordelle, ont fait 12 kilomètres en 6 jours, 2 kilomètres par jour, et, de Matam à Médine, j'ai environ 340 kilomètres. Tu vois qu'il est temps que j'arrive pour tâcher de hâter un peu cette marche si difficile et si pénible.

Et dire que toutes ces fatigues, tous ces retards, tous ces ennuis, toutes les pertes d'hommes et de bêtes que je subis, auraient été évités en partant six semaines plus tôt, alors que le fleuve était navigable jusqu'à Médine, et depuis 450 ans que nous occupons ce pays, on connaît le régime des eaux du fleuve. Mais la préparation de la plus petite expédition devient impossible en France.

Enfin je suis prêt à tout, et je subis sans plainte et sans découragement tous les ennuis qui viennent m'assaillir.

J'en suis réduit aujourd'hui à espérer quitter Médine le 1er janvier 1881 ; et ce sera un chef-d'œuvre.

Ne parle pas à Mère surtout de mon séjour imprévu à Saldé ; je lui ai écrit de ce poste, il y a cinq ou six jours, et je ne lui ai nullement raconté que j'avais eu la sottise d'être malade. Cela ne servirait qu'à lui mettre l'esprit à la torture, au moment où ce baptême un peu rude est une garantie pour la conservation de ma santé dans les mois qui vont suivre.

La température devient plus clémente ; hier dans la journée, à l'ombre, tout fermé, nous

n'avons eu que 27 degrés de chaleur, et la nuit 22 degrés. Il doit faire moins chaud sur le haut plateau d'Angoulême.

Tu me demandes si j'ai des serviteurs noirs valant quelque chose. Oh non ! Mon cuisinier fait la cuisine comme moi ; mon domestique est mendiant, voleur, paresseux, menteur.

J'ai heureusement pour ordonnance un spahi blanc, qui est actif et intelligent. Avec lui, je me tirerai toujours d'affaire.

Je t'écrirai de Médine, sans doute, mais le diable seul sait quand je pourrai y être.

13 décembre, Médine.

J'ai oublié au milieu de toutes mes préoccupations de faire partir cette lettre, et j'y ajoute quelques mots aujourd'hui. Le courrier qui part de Bafoulabé le 10 décembre va passer à Médine demain pour partir le même jour. C'est un courrier piéton, le seul possible en ce beau pays, et il lui faut 25 jours pour aller à Saint-Louis. Mes nouvelles ne seront donc pas fraîches.

Je suis bien portant, et j'ai fait mon voyage de Saldé sur Médine sans trop d'incidents. Une inondation dans mon lit, du pain plus dur que du granit, la misère à table pour principal plat, mais en somme j'ai supporté sans peine et sans fatigue tout ce voyage et si bien que ma dernière étape, pour arriver à Médine, je l'ai faite à cheval et, parti à 6 heures du matin, je ne suis arrivé par des chemins affreux qu'à 2 heures de l'après-midi et après avoir parcouru 50 kilomètres. J'étais fatigué, mais bien portant.

Je suis en train de chercher à mettre mon monde en route, mais quelle misère ! Tous mes Européens malades, démoralisés, rendus. Pas de moyens de transport. Les travaux d'Hercule étaient vraiment de la plaisanterie à côté de ceux qu'on me demande.

Je fais et ferai ce qui sera possible. Je vais très bien, c'est l'important, car j'ai besoin de ma tête et de mon corps.

Je ne m'ennuie pas ; cette vie bizarre est souvent amusante. Mais je trouve dur d'avoir si rarement de vos nouvelles.

Je compte quitter Médine le 1er janvier.

Médine, 13 décembre 1880.

Je suis enfin arrivé à Médine. Ce n'est pas sans peine, et il est difficile d'imaginer un voyage plus compliqué et agrémenté de tant de fatigues et d'ennuis. Je me porte bien, et serais tout à fait heureux, si mon personnel et mon matériel étaient dans mes mains prêts à partir. Malheureusement, il n'en est rien, et je ne sais vraiment pas comment je pourrai me tirer d'affaire. Grâce à Dieu, ma tête est solide, et le découragement est un sentiment qui me domine bien rarement. Je vais donc de l'avant, espérant encore malgré tous les pronostics contraires, partir le 1er janvier de Médine pour Bafoulabé.

Il y a bien longtemps que je n'ai reçu de lettre de toi et je devrais dire de lettres de France. Je trouve cela bien pénible, mais si tu voyais ce qu'on appelle un chemin au Sénégal, tu serais même étonnée qu'on puisse encore recevoir un courrier de loin en loin.

Je suis très heureux avec tous mes jeunes officiers.

Mon pauvre docteur est sur les dents ; j'ai un tas de jeunes gens qui sont plus ou moins souffrants, et il faut croire que l'aspect peu réjouissant de ce pays ne leur donne pas de moral.

A l'heure qu'il est, je suis installé à Médine dans d'assez bonnes conditions ; j'ai une table magnifique. Juges-en : hier à dîner, nous avons mangé et bu de la soupe grasse, du bœuf, des pigeons, des petits pois, des asperges, un rôti de bœuf, de la confiture, du thé et du café.

Je crois qu'il y a beaucoup de Parisiens qui ont moins bien dîné que nous.

Adieu, ma chère Mère, j'ai toute ma correspondance à faire ; elle n'est pas encore commencée, et je ne sais vraiment pas comment il me sera possible d'en sortir en temps utile.

Soigne-toi bien. — Prends garde au froid, — et écris-moi de longues lettres. Je ne te dirai pas que je les lirai à cheval, car on a dans ce pays des notions qui nous paraissent tout d'abord bien drôles sur les chemins par où peuvent passer les chevaux ; on suit des sentiers que les piétons auraient bien de la peine à passer. Les chevaux arabes sont incroyables pour leur adresse.

Médine, 20 décembre 1880.

Il est 2 heures du matin ; installé dans une chambre assez confortable du fort de Médine, par une température qui ne doit pas dépasser 25 degrés, avec une légère brise et sans moustiques, je me trouverais le plus heureux des hommes si je pouvais dormir. Mais j'ai d'un côté des tirailleurs indigènes qui beuglent toutes les dix minutes, avec un accent impossible : « Sentnell prenez-vous », ce qui veut dire : « Sentinelle, prenez garde à vous » ; et d'un autre côté, un concert de cris d'hyènes et d'aboiements de chiens qui fait un abominable vacarme.

Je suis occupé à mettre ma colonne en route, tout me manque, et, ce qu'il y a de terrible, c'est que, dans cette grande ville que j'occupe, on ne trouve rien. Il n'y a pas à songer à acheter une bride ou un mors, ou même des pommes de terre. Rien, absolument rien. Voilà quinze jours que nous aspirons après un plat de pommes de terre, et cela durera peut-être, sans doute même jusqu'à notre retour à Saint-Louis. Il est vrai que c'est le moindre de mes soucis.

**

Je suis à la recherche de chevaux, d'ânes et de bœufs. Je suis peu aidé, et j'ai bien de la peine à réunir ce qu'il me faut, ou plus exactement ce qui m'est indispensable pour marcher. Ma seule satisfaction est d'avoir un corps d'officiers remarquable, toujours gais, toujours contents, pleins d'entrain et de vigueur.

J'attends un courrier de France après-demain; je sais, par une dépêche que le gouverneur m'a envoyée, qu'il doit contenir ma nomination de lieutenant-colonel. Le seul plaisir que cela me fasse, c'est de me rendre ma situation plus facile avec les deux chefs de bataillon qui sont avec moi. Le commandant d'infanterie de marine Voyron est d'ailleurs le plus charmant homme du monde, et je suis convaincu que je n'aurai jamais d'ennuis avec lui.

J'ai oublié de te dire que ma santé est toujours excellente; je travaille comme quatre, je mange comme deux, je monte à cheval comme la moitié d'un, je dors comme le quart d'un vieillard, mais c'est ma maladie normale.

J'ai repris ma boisson favorite de thé froid sucré légèrement et je m'en trouve parfaitement.

Notre table est bonne; de la viande fraîche tous les jours; des légumes des petites boîtes de conserves et du dessert en imagination. En route ce sera moins brillant, mais on s'habitue à tout sous ce rapport, pourvu qu'on ait quelque chose à manger et à boire.

Je laisse ma lettre ici; peut-être recevrai-je de vos nouvelles à tous avant de faire partir ma prose, et je répondrai un peu plus directement à tout ce que tu me diras. Il est vrai que de si loin, quand on reçoit les réponses, on a bien souvent oublié les demandes.

24 décembre 1880.

Je reçois ta bonne lettre qui commence au 4 novembre et finit au 18 novembre. Tu vois que si loin, dans un pays sans route, sans chemin, je reçois encore de tes nouvelles en un mois.

Je suis heureux de vous savoir tous bien portants. X... seul est malade; il radote. Je donnerais deux sous pour le voir à ma place. Je construis une ligne télégraphique, et Dieu sait si je me suis jamais occupé de ce détail; je suis intendant. pharmacien, officier du génie, officier d'artillerie, tout comme le cuisinier d'Harpagon, avec cette seule différence que je conserve toujours le même costume. Si je m'arrachais les cheveux toutes les fois qu'il me faut apprendre et faire quelque chose que je ne savais pas, il y a longtemps que ma tête serait chauve. — Dis à X... qu'on apprend et qu'on fait ce qu'on veut; la volonté seule est une grande force; elle peut remplacer presque entièrement tout le reste.

Ma santé est très bonne, et j'ai le docteur Martin toujours près de moi. Je ne risque donc pas d'être mal soigné.

Je te quitte pour essayer de dormir, la nuit est relativement fraîche : 28 degrés seulement.

Je partirai le 4 ou le 5 janvier pour Bafoulabé.

Médine, 4 janvier 1881.

Je suis toujours à Médine, luttant contre des difficultés sans cesse renaissantes et souvent insurmontables. Heureusement, je m'étonne seulement quand je vois quelque chose marcher comme il faut.

Ma vie n'est pas gaie ici : j'ai presque tout mon monde malade de la fièvre des marais; et je vois des hommes vigoureux fondre comme un morceau de glace dans un four allumé. Grâce à Dieu, je suis si occupé que je ne trouve pas le temps d'être malade; je mange bien, je dors à peu près, je monte à cheval tous les jours, et si j'avais un peu d'eau fraîche, je serais parfaitement heureux. Je suis entouré d'officiers bien élevés et tout dévoués; chacun cherche à me faciliter la tâche rude qui m'est échue, rude non pas en elle-même, mais par le défaut de préparation et les mille circonstances fortuites qui viennent se mettre en travers de mes projets.

Quoi qu'il en soit, je vais bientôt quitter Médine. Je passe la revue de ma petite troupe le 6 janvier, le 8 je pars, bien que je sois fort inquiet sur la manière dont nous pourrons vivre. Il est probable qu'au moment du prochain courrier, je serai en route, et qu'il me sera impossible de t'écrire, faute de boîte aux lettres le long du chemin.

Tu n'as pas l'idée de ce que peut être ce beau pays du Haut-Sénégal : il faut voir ces gens-là, les faire travailler, être obligé de s'en servir pour être convaincu que ce sont des gens d'une autre espèce que nous.

Je reçois toute l'aristocratie de la localité. Messieurs les monarques viennent me rendre visite de fort loin, et tu rirais bien si tu me voyais en tenue de campagne, sur ma chaise, écouter les compliments emphatiques de ces noirs rusés, et répondre dans leur langage, Ils ont vraiment une singulière physionomie, tous ces monarques, et on ne peut se figurer toute la malice jointe à toute l'ignorance imaginable de ces types remarquables sous plus d'un rapport.

J'ai aussi des officiers indigènes, autre type curieux dont nous n'avons pas la moindre idée. Vrais condottieres pour la plupart, ils sont des hommes de guerre du moyen âge; ils conduisent leurs chevaux avec un bout de corde; l'un d'eux ne sait ni lire, ni écrire.

A demain, je dors en écrivant.

5 janvier.

Je reprends ma lettre à 2 heures du matin au

milieu d'un concert assourdissant, de hurlements d'animaux de toute espèce, hyènes, bœufs, ânes, chiens... et factionnaires.

Ces derniers, toutes les dix minutes, vous réveillent consciencieusement en jetant de toutes leurs forces le fameux cri : Sentinelle, prenez garde à vous, — et ces braves tirailleurs sénégalais, qui ne comprennent pas le français, transforment cette phrase d'une manière souvent inintelligible, quelquefois grotesque ; les uns disent : sentinelle, gardez-vous, ou : sentinelle prenez-vous, ou encore : sentinelle, pas mal et vous.

Mon ménage est en assez bon état, mais j'ai oublié certaines choses bien utiles ; ce sera pour l'année prochaine ; ainsi je manque à chaque instant de serviettes ; et le peu que je possède servent à la cuisine pour remplacer les torchons ; une paire de draps me rendrait aussi de bien grands services, etc., etc. Mais on ne peut vraiment pas deviner ce dont on aura besoin dans cet étrange pays. Je n'ai plus de papier. J'ai voulu acheter du papier écolier ici. Après trois jours de recherches dans Médine, on m'a trouvé sept à huit mains d'un affreux papier écolier pour 25 francs. C'est vraiment trop bon marché !

J'ai été rendre à Samballa, le roi du Khasso, sa visite. C'était assez original. Quelque jour au coin du feu, nous parlerons de ces singuliers Noirs. Je fais de la politique comme feu Machiavel, mais je crois que mes Noirs en remontreraient à M. de Bismarck.

J'ai bien peu de monde, mais sans ressources devant moi, sans routes pour marcher et m'approvisionner, on ne se figure pas toutes les difficultés qu'on rencontre.

Il est 2 h. 1/2 du matin et il y a 30 degrés de température. En avez-vous autant?

En amont de Foukhara, 13 janvier 1881.

Je ne t'écris qu'un tout petit mot, car je suis accablé de fatigue, je dors en écrivant et le courrier que j'arrête au passage, comme ne le pourrait plus faire un souverain en Europe, m'attend pour emporter ma lettre.

Je me porte mieux qu'en France, je crois. Cette vie me va admirablement, malgré son peu de confortable.

Au prochain courrier, j'espère pouvoir être moins bref, mais je dors debout.

Bafoulabé, 18 janvier 1881.

Il est 10 heures du soir et j'ai été tellement absorbé par mes affaires que ma correspondance n'est pas commencée. Je commence et je finirai sans aucun doute par toi.

Je suis parti de Médine le 9 janvier, j'y ai passé, du 11 décembre au jour du départ, de pénibles moments ; mon monde allait très mal, et je voyais peu à peu une épidémie de fièvre typhoïde se développer et enlever avec une rapidité effrayante mes plus vigoureux soldats. Je me suis décidé à partir sans être prêt, mais le temps pressait et il fallait fuir ce foyer d'infection. J'ai fait ma route de Médine à Bafoulabé sans fatigue ; je suis arrivé le 17 très bien portant sans avoir eu un seul accès de fièvre. Tout mon monde était plus ou moins éprouvé par cette longue marche qui était fort pénible. On n'a pas d'idée de l'exactitude des cartes ; il y a 90 kilomètres de Médine à Bafoulabé sur la carte ; en réalité, il y en a 140. Une erreur de 50 kilomètres ne compte pas dans ce beau pays. Nous n'avons eu qu'un incident pendant toute la route. A Foukhara, le chef de village a grossièrement insulté un officier isolé. J'ai exigé des excuses et une amende de deux bœufs. Après bien des hésitations, devant la menace de canonner le village, si on ne me donnait pas satisfaction, le chef s'est résolu à m'envoyer au diable ; et le lendemain matin, à 6 heures, au moment où le soleil allait paraître, je canonnais son village ; et bientôt tout brûlait comme un feu de paille. Malheureusement, il y a eu 14 hommes tués dans ce village, et je voulais éviter cette effusion de sang, à mon avis, inutile. Mais que ceux qui sont capables de retenir les Noirs me jettent la première pierre, tu sais que je ne suis pas plus doux qu'il ne faut, tout en étant brave homme ; les Noirs qui me suivent ont désobéi à tous les ordres, pris des chemins de traverse pour m'éviter et sont arrivés fièrement les premiers à l'attaque du village. Quels pillards remarquables ! Ils trouveraient quelque chose à emporter dans une case vide, et il fallait voir le retour de cette échauffourée, ou plutôt de cette exécution. C'était un tableau de genre bien extraordinaire.

Je vais quitter Bafoulabé le 21 pour Kita où je compte arriver du 15 au 17 février.

Je suis empêtré dans des questions d'approvisionnement qui ne laissent pas de m'inquiéter beaucoup.

Quoi qu'il en soit, je pars le 21 pour Kita.

19 janvier 1881, 3 heures du matin.

J'ai laissé ma lettre à moitié chemin hier soir. Je tombais de sommeil. Je me lève pour achever le courrier du gouverneur et finir cette missive. Je ne suis pas à plaindre d'ailleurs, car j'ai à Bafoulabé un appartement magnifique, une case en paille à doubles parois, mon lit de camp avec un oreiller que m'a prêté Mme Lemoine, la femme du commandant du poste, un superbe fauteuil en rotin, mon schall autour de moi, car il ne fait que 13 degrés et dans quelques heures il en fera 38. Ajoute à cela du sucre, du thé, un verre en verre et non en métal. Tu vois que je suis le plus heureux des hommes.

Dis bien à M. Y... qu'il ne m'en veuille pas de mon silence, mais le temps me manque absolument. En route, il ne m'est possible d'écrire que le soir et encore suis-je absorbé par tous les ordres à donner. En station, je suis plus occupé encore, et bien qu'assis à ma table presque tout le temps, je ne puis trouver le temps sinon de penser à mes amis, du moins de leur écrire.

Près de Solinta, 25 janvier 1881.

Me voilà en route. A 4 heures ou à 3 heures du matin, selon la bonté du chemin, le réveil sonne et nous nous mettons en route une heure après. Quelle caravane ! Tu ne peux avoir l'idée de la vie singulière que je mène. Je n'ai pas une minute à moi. Je palabre dès que je descends de cheval, et tu rirais si tu entendais mes discours à tous ces noirs.

Je finis par laisser ma patience aux ronces du chemin, ou plus exactement, car j'ai l'habitude de réfléchir à ce que je fais, je me décide à traiter ces gens-là comme ils le méritent, ce qui est bien contraire aux habitudes. Il n'y a que les femmes du pays avec qui je puisse m'entendre. Nous rions quelquefois ensemble ; j'ai une collection de ces petites glaces rondes très communes, et je les leur donne en leur montrant à quoi ça sert. Elles devinent tout de suite de quelle utilité ça peut être, et quand on leur dit qu'elles sont jolies, ce qui est rarement vrai, elles manifestent leur contentement comme de vraies Parisiennes.

Il est 10 heures du soir; je pars demain matin à 4 heures. Je tombe de sommeil. Dérangé toute la journée par des collections de nègres, je n'ai pu terminer cette lettre.

Je vais dormir. La prochaine fois je tâcherai de m'y prendre de meilleure heure, mais je ne sais vraiment pas si j'y pourrai réussir.

J'ai un cheval arabe excellent mais insupportable, et je ne suis plus leste, et je ne suis plus cavalier du tout. On ne peut s'imaginer les chemins par lesquels nous passons. C'est tout à fait risible et extraordinaire. Je n'aurais pas cru les chevaux arabes si habiles, et on ne saurait avoir une idée du métier de ces pauvres bêtes.

Au gué de Toukoto sur le Bakhoy,
2 février 1881.

Ma lettre par ce courrier sera courte encore. Je fais passer le Bakhoy à tout mon monde au gué de Toukoto, et c'est une opération burlesque et assez dangereuse pour les bêtes. Tout va bien. J'aurai fini ce soir, et demain matin je pars pour Badougou. Ma course commence à se dessiner. Je t'assure que je ne fais pas un métier de rentier. Je travaille du matin au soir; heureusement, je dors la nuit; il n'y a pas de moustiques et on se chauffe même avec plaisir à 4 heures du matin. Il est vrai qu'à 9 heures il fait une chaleur insupportable. Je me porte très bien. Je supporte ce terrible soleil sans fatigue. Il n'y a que de 11 heures à 4 heures de l'après-midi que le temps me paraît un peu dur, car dans ce magnifique pays il est difficile de trouver cinq ou six arbres pour avoir de l'ombre et abriter tous mes hommes. Quel triste paysage on voit ici ! Des arbres rabougris, sans feuilles ou à peu près; des roches nues comme la main, noires comme de l'encre. Des pays peuvent être plus désolés ; j'en imagine difficilement de plus laids, de plus abrupts, de plus misérables.

Je n'ai plus de nouvelles de vous, le courrier et moi nous marchons dans le même sens.

J'espère être à Kita le 10 février après un mois de marche, presque sans interruption. Je me reposerai avec tout mon monde quatre ou cinq jours, et je repars sur Bamako qui, comme tu le sais, est sur le Niger au-dessous de Yamina.

Je n'ai plus que 350 hommes avec moi ; c'est une véritable histoire des *Mille et une Nuits* que cette marche avec si peu de monde au milieu de ce pays, qu'une poignée d'hommes peut défendre. Et ces gens-là cependant sont braves : ils se grisent au bruit des coups de fusils et à l'odeur de la poudre; mais ils n'ont aucune notion militaire et ne font que des sottises. Il ont de plus ce grand défaut, inséparable des races de second ordre, de ne pouvoir se décider qu'après des discours sans fin. Je ne suis pas bâti de cette façon, et il en résulte que je les trouble tant et si bien par la manière dont je marche et je me décide qu'ils ne savent plus où donner de la tête. Tu peux être tranquille sur mon sort. Il ne m'arrivera aucun malheur. Je vais vite, mais je suis prudent autant que je puis l'être, car la témérité est quelquefois une prudence dans notre métier.

Je suis très bien secondé. Mes officiers sont fort aimables et très dévoués. Je n'ai que la quantité d'ennuis inséparables d'un commandement comme le mien ; mais je ne regrette nullement la décision prise par moi. Je ne pouvais plus rester dans ce bureau de l'artillerie, et malgré mon amour pour les canons, je suis enchanté de mon nouveau métier. Je regrette seulement d'être devenu très mauvais cavalier; j'ai un cheval qui a la manie des sauts de mouton, qnand il est content, et ça ne me contente pas du tout.

Amitiés à X... Il aurait bien dû venir avec moi pour apprendre à résoudre des difficultés soi-disant insurmontables. On m'a prédit que j'en avais pour quatre jours à passer le Bakhoy ; j'avais fini ce soir, et j'ai commencé hier à 4 heures de l'après-midi. Il en est généralement de même de tout.

Kita, 8 février 1881.

Je trouve une lettre de toi qui s'est glissée dans mes paperasses officielles et qui est datée du 19 décembre 1880. Le télégraphe s'occupe beaucoup trop de ma petite personne, et vous a donné beaucoup d'inquiétude pour rien. J'ai été en effet assez violemment secoué et dans des conditions assez fâcheuses ; je savais que la fièvre jaune était à Saint-Louis, et je crois même qu'avec mon docteur nous étions les seuls à le savoir. Mais cela n'influe pas sur mon moral; j'ai pour les épidémies le plus souverain mépris, ne tenant pas assez à la vie pour me donner la peine d'avoir peur.

J'ai eu une drôle de maladie assez mal définie, je crois, et on m'a cru mort alors que je n'y pensais pas le moins du monde, ma tête étant restée entière.

Je suis sorti de cette épreuve sans trop d'affaiblissement. J'ai été soigné d'ailleurs comme quelque chose de très précieux, et j'ai eu, lorsque je me suis mis à manger, tout le bien-être compatible avec les ressources à peu près nulles de ce pays.

Depuis je vais très bien. J'ai eu quelquefois de rudes journées, et le soleil de ce pays est terrible. Je m'en suis toujours tiré presque sans fatigue et toujours bien portant. Ce n'est pas que nous ayons une vie matérielle bien délicieuse. Sauf des bœufs qu'on tue chaque jour, nous n'avons que du biscuit moisi pour pain, et de l'eau pour boisson.

Je suis à Kita depuis le 7, ce qui est marqué sur la carte Makan Diabougou. C'est un vilain trou, où il fait chaud.

Je me suis arrêté. Mes hommes sont fatigués. Je commence mon métier de maçon aujourd'hui.

J'ai reçu ta lettre du 19 décembre 1880 le 7 février 1881 !...

Kita, 19 février 1881.

J'ai bâclé ma prose officielle et je me trouve avoir quelques minutes. J'en profite pour t'écrire.

Je suis installé à Kita, faisant mon fort avec 100 ouvriers et 300 manœuvres. Ça ne va pas vite. Nous allons poser la première pierre dans trois ou quatre jours. Je vais mettre mon nom dans une petite boîte pour étonner plus tard les gens qui feront pousser du coton sur l'emplacement actuel de mon fort et qui trouveront par hasard cet objet précieux.

Je compte rester à Kita au minimum vingt jours encore et peut-être jusqu'à la fin de la campagne. J'ai installé ma tente comme si je devais rester jusqu'à la fin du siècle.

Je mène une vie bien ennuyeuse quelquefois, par suite des palabres que je suis obligé de subir.

Par palabres, il faut entendre les discours avec les principaux notables. Ces gens-là ne sont jamais pressés; de plus ici ils sont généralement ivres et ne peuvent jamais vous parler qu'en portant alternativement les doigts de leurs mains dans leur nez, dans leur bouche et entre leurs doigts de pied. C'est insupportable. Je ne puis me faire à ce genre de politesse.

J'ai encore une soixantaine de jours à passer dans ce pays de Kita. Je suis si occupé que cela me paraîtra court. Ce n'est pas que la vie matérielle y soit brillante. Il est impossible de moins réussir à ravitailler une colonne que ne l'a fait l'administration de la marine.

J'en souffre surtout pour les autres; pour moi, sans trouver cela agréable, je le supporte sans encombre.

Kita, 28 février 1881.

Je ne sais pas trop comment marchent les courriers au milieu de l'Afrique, mais je vois que ça va assez mal. Nous devions recevoir le 24 février les lettres parties de Saint-Louis le 21 janvier, et nous n'avons rien encore.

Je vais bien, je supporte vaillamment ce climat peu agréable, mais jusqu'à présent assez facile à supporter grâce à un vent d'Est bien sec et à l'absence de bêtes. Quand les premières pluies commenceront, ce sera terrible.

Je me suis arrêté définitivement à Kita. Je renonce à ma course à travers le Bélédougou et le Manding. Je n'ai plus de munitions d'artillerie, je n'ai presque plus de cartouches, j'ai quatre jours de vivres devant moi, j'ai perdu 20 hommes et 2 officiers, j'ai 17 blessés qui ne peuvent bouger, 50 malades qui ne peuvent suivre. Vrai, je crois pouvoir m'arrêter sans que personne ait rien à dire. Cela me fâche malgré tout, car si j'avais été un peu aidé, avec les hommes dont je dispose (250), j'aurais été au Niger.

Ce qui est très amusant, c'est que tout le monde a une peur de moi étonnante. L'almamy de Mourgoula, le chef de la grande citadelle toucouleur qui est à trois jours de marche de mon camp, m'envoie tous les jours des ambassadeurs pour me remercier de mon amitié et il me fait raconter en même temps les choses les plus étonnantes pour me persuader que 50.000 hommes du Bélédougou marchent sur mon camp, et qu'il me conseille de bien veiller.

Il espère me faire déménager de Kita par cette sotte invention ; je lui ai fait répondre hier qu'il ne pouvait pas me faire un plus grand plaisir qu'en m'annonçant cette nouvelle. Il va chercher autre chose.

J'ai des espions au Bélédougou, et je sais qu'on m'attend, mais ces gens-là sont derrière les murs, et fort loin de moi et n'oseront certes pas venir me trouver.

La situation n'est donc pas dangereuse au fond bien que je sois sans munitions et sans vivres au milieu de l'Afrique. Ils sont trop bêtes, et je suis prudent. Tout est paré pour marcher au premier coup de trompette, et si quelqu'un bouge, je tombe dessus à la baïonnette avant qu'il n'ait le temps de se douter que je suis là.

J'ai eu le malheur de perdre deux officiers de mon état-major, un jeune lieutenant d'artillerie, homme de 25 ans, plein d'avenir, le lieutenant Pol, qui a été tué à Goubanko ; un capitaine d'infanterie de la marine, Marchi, celui qui, familier avec ce pays, était mon vrai directeur des affaires politiques, homme intelligent, dévoué, énergique, brave comme une lame de sabre. Il a été enlevé en quatre jours par un accès pernicieux.

Ce sont deux pertes considérables pour moi, et je suis dans l'impossibilité de les remplacer.

Le 25 janvier, nous avons hissé le drapeau de la France sur le plateau de Kita. Ça m'a fait plaisir de revoir les trois couleurs ; il y avait longtemps que ça ne m'était arrivé. Les officiers réunis autour de moi, j'ai lu un discours tout comme un ministre des Travaux publics, j'ai posé la première pierre du fort et mis dans une vieille boîte à sardines une pièce de 5 francs, une de 1 franc, etc., avec les noms des principaux chefs de la colonne. Quant à mon discours il est assez mauvais. Je n'ai plus aucun goût à écrire une ligne ; et comme je l'ai dit à ces Messieurs avant de commencer ma lecture, il y a tant de gens qui parlent pour rien que j'aurais préféré me taire si j'avais cru pouvoir le faire dans la situation exceptionnelle et un peu en l'air que nous occupons.

Je ne parle pas de mon retour. Je ne quitterai pas Kita avant le 10 mai. Je serai le 10 juin à Médine, le 1er juillet au plus tôt à Saint-Louis. Si je puis partir de suite, et ce sera peu probable, je serai en France le 15 juillet environ. Mettons le 1er août, et il me faudra repartir le 5 septembre. Ce sera un peu court pour un homme qui aime la mer autant que moi.

Kita, 9 mars 1881.

Je ne veux pas laisser partir ce courrier sans t'écrire un petit mot malgré tout l'échafaudage de lettres et paperasses qui attendent encore.

Je me porte bien, mais il fait terriblement chaud. 39 à 40 degrés tous les après-midi. Il n'y a qu'un moment délicieux, c'est celui où le soleil se couche.

J'espère que vous avez fini par savoir si vous restez à Angoulême ou si vous vous en allez. Il y a du bon dans ma vie ; je changerais de maison tous les jours et cela sans aucun ennui, même avec plaisir.

Vous avez tellement compliqué votre vie avec votre civilisation que cela ne vous est plus possible. Il est vrai que ma vie n'a peut-être pas tous les charmes de la vôtre.

Kita, 14 mars 1881.

Il fait si chaud que je ne puis travailler. Il n'en est pas de même, j'en suis certain, au beau pays de France. La journée est dure, et d'autant plus que mon château est bien primitif. Quelques bâtons, de la paille et un pliant. Ajoute à cela ma cantine sur des pieux de 0 m. 40 de hauteur. Les poux de bois ont ici une audace singulière et travaillent avec une activité et un succès dont on n'a pas idée. On rencontre des termitières qui ont environ 3 mètres de diamètre et 1 m. 50 de hauteur, et je t'assure qu'il y a dans ce vaste établissement une riche collection de poux de bois. La nuit, je dors sous ma tente qui est installée sous un vaste paillasson, et je réussis à me reposer en laissant tout ouvert. Le matin, je monte un peu à cheval, une heure environ. Le soir après dîner, je me promène solitairement, et je me couche à 9 heures.

Tu vois que mon existence est assez douce, et mon confortable très satisfaisant.

La seule chose qui m'inquiète, c'est que mes chevaux arabes ne supportent pas ce climat, et je ne sais comment faire, n'ayant plus les moyens de nourrir ni bêtes, ni hommes.

19 mars.

J'ai été interrompu. C'est mon métier. Je palabre toute la journée comme on dit ici.

Je ne comprends pas comment je n'en deviens pas hydrophobe. Il faut voir le sérieux de tous ces nègres m'exposant qu'ils sont mes serviteurs, mes captifs, que je suis à la fois leur père et leur mère. Quel honneur ! Je leur réponds quelquefois pour me détendre les nerfs par quelque grosse bourde à leur portée. Ils me regardent ahuris, et lorsqu'ils voient que je ris de leur air abasourdi, ils se mettent aussi à rire.

Puis ils sont si naïvement rusés ! Un des plus grands chefs de ce pays, homme instruit d'ailleurs, qui s'appelle l'almamy de Mourgoula, avait jugé bon de me faire quitter Kita, et il n'avait rien imaginé de mieux que de m'envoyer tous les soirs un homme avec mission de me faire toutes ses protestations de dévouement et de m'expliquer la marche d'une armée de 50.000 hommes marchant sur moi. Ici pour avoir la vérité, il faut retrancher un zéro au moins, souvent deux.

Dans le cas dont il s'agit, je savais par mes espions que c'était un conte à dormir debout. Ce brave almamy n'a cessé sa plaisanterie que le jour où je l'ai envoyé remercier d'une aussi bonne nouvelle, en lui disant que rien ne pouvait m'être aussi agréable, et que si au lieu de venir 50.000,

ils étaient 100.000, ce serait encore bien plus amusant.

Il a vu que je me moquais de lui, et il a changé de système.

Je fais un fort immense. Il a 80 mètres sur 47 mètres de côtés. Quel va être l'ébahissement de ceux qui ne voulaient faire que de malheureuses petites cases dans lesquelles on crève de chaleur! J'ai passé outre; cela profitera aux pauvres diables obligés de vivre ici. Ils seront installés à peu près proprement et pourront respirer quand il y aura un peu d'air et que le soleil sera couché. Si on n'est pas content, je ne risque pas grand'chose, tout au plus d'être remplacé ici, et nous nous en consolerons très bien et très vite. D'ailleurs on ferait, je puis le dire sans fausse modestie, une sottise en me remplaçant. C'est un métier difficile que celui de soldat-architecte, ingénieur, palabreur, diplomate, intendant. Je commence à connaître ce pays et à être connu de tous. Je navigue sans donner trop de faux coups de barres au milieu de tous les écueils, et Dieu sait si ce pays est riche en cailloux.

D'autre part, ce n'est pas sans beaucoup travailler que je puis suffire à pareille tâche, et, tout en me portant parfaitement, je suis fatigué. J'accepterai donc sans aucun regret un repos qui me sera utile si on me fait l'honneur de me remercier.

Je ne compte pas quitter Kita avant le 10 ou le 15 mai. Il ne me sera pas possible d'attendre plus longtemps, il est vrai, car la route serait fermée par les inondations.

J'arrête mon bavardage ici; le courrier part demain, et il me faut faire un tas de tartines officielles.

Kita, 24 mars 1881.

C'est aujourd'hui que le courrier de France doit arriver; mais ce n'est pas ici comme à Versailles; le facteur n'arrive pas à une demi-heure près, mais à trois ou quatre jours près, et quelquefois il n'arrive pas du tout.

Je me porte toujours bien, malgré la chaleur accablante dont nous jouissons. Nous avons tous les jours 39° au moins, souvent 40°, et comme je te l'ai déjà dit, le confortable de la maison que j'habite est fort médiocre. Heureusement, il nous est arrivé il y a trois jours des conserves de Bordeaux, et cela a permis de rendre notre table un peu moins frugale. Ce sont les conserves achetées par moi à Bordeaux; j'avais eu le soin de ne prendre que des légumes, et c'est précisément ce qui nous manque le plus ici. La seule chose désagréable est de boire toujours de l'eau; c'est peu réconfortant, d'autant plus que notre eau est chaude et mauvaise. Une machine à glace ferait joliment notre affaire, mais il n'y faut pas songer, les transports sont trop difficiles.

Je suis toujours architecte; quel drôle de métier quand on n'a pas l'habitude et qu'il faut faire beaucoup avec rien!

Je suis tour à tour maçon, charpentier, menuisier et puisatier. J'aurais bien besoin d'avoir Z... avec moi pour me tirer d'affaires certains jours: faute de mieux je fais de l'architecture comme de l'art militaire, et il faut que ça marche. Il reste à savoir si ça ne tombera pas. J'ai pour tout mortier de la boue argileuse et c'est bien médiocre.

Pour me distraire, j'ai 500 ou 600 manœuvres Malinkés à faire marcher; ils sont paresseux, ivrognes et menteurs. Chaque semaine, il y a une tentative de laisser là le travail, et je suis obligé de leur faire un discours dans une langue énergique que je ne crois pas utile de reproduire ici. J'ai avec moi un chef de bataillon d'infanterie qui est la terreur des indigènes. Quand je dis à tous mes Malinkés que je vais charger le commandant de les faire marcher, ils se mettent immédiatement à l'ouvrage, tant ils en ont peur, et ils n'ont pas tout à fait tort.

Avant de finir cette lettre je vais attendre le courrier pour avoir de vos nouvelles; cela le fera peut-être venir. J'ai hâte de savoir comment vous allez tous.

Mon gouverneur (1) est nommé général. Il va sans doute quitter le Sénégal et cela sera cause aussi très probablement que j'abandonnerai la suite des affaires dans le Soudan. Ce sera une bonne affaire pour toi, qui n'aime pas à me voir si loin, mais je regretterai un peu de laisser ma petite œuvre inachevée.

30 mars 1881.

Le courrier n'est pas arrivé. Il n'arrivera pas. Il a été pillé dans le Fouta, entre Saldé et Bakel. Quel joli pays! D'après les nouvelles reçues par moi de Médine ce matin, on a trouvé notre courrier en petits morceaux, et en particulier des dépêches urgentes que j'envoyais au gouverneur. Heureusement, je compte surtout sur moi et sur ceux qui m'entourent.

Je vais toujours bien, la chaleur est grande, et l'eau bien mauvaise. Je ne me trouve pas trop fatigué, mais je serai heureux quand ça sera fini. Je voudrais faire un petit tour en France pour vous voir tous.

Kita, 10 avril 1881.

Je suis sans nouvelles de tout le monde. Cela commence à nous peser durement, mais j'espère que cet état de choses va cesser.

Je suis très bien portant; je supporte très bien cette énorme chaleur, et pas plus au physique

(1) Le colonel Brière de l'Isle.

qu'au moral, je n'en suis trop incommodé. L'appétit marche assez bien, et il irait bien mieux encore, s'il ne fallait pas se contenter de l'eau détestable de ce pays. Je dors presque bien. Mais je n'ai pas beaucoup engraissé. Tout le monde a maigri autour de moi, et j'ai fait un peu comme les autres. Je serais bien content de manger un peu de pain et de boire un peu de vin. Voilà si longtemps que ça ne m'est arrivé. Et le biscuit, c'est bien médiocre ; il y a d'abord beaucoup de bêtes qui habitent dedans ; puis il faut des dents, les miennes sont mauvaises.

Avec toute la placidité dont je suis capable, je gouverne ma barque sans trop m'inquiéter des coups de vent, et en annonçant toujours le beau temps ; mais je serais bien aise de me reposer un peu. On s'use à pareil métier, car je n'ai pas beaucoup de repos. Toujours comme le domestique d'Harpagon, fantassin, cavalier, artilleur, architecte, maçon, charpentier, menuisier, terrassier, puisatier, etc., etc., je n'ai pas une minute à moi. Puis ce palabre! Quel supplice pour moi, qui n'aime pas les discours ! Mais j'ai mis au pas les chefs de ce pays. Ordinairement un palabre dure quatre ou cinq heures. Tu devines si je devenais vieux à entendre tous ces chefs de village barbotter. Maintenant j'arrive, je fais mon discours en trois minutes, je les préviens que ce n'est pas la peine de répondre, et pendant qu'ils ouvrent la bouche, je me lève et je m'en vais, emportant mon pliant et mon interprète. Ils commencent à s'habituer à cette manière de traiter les affaires, mais il fallait voir leur ahurissement les premières fois. Il est vrai de dire que le palabre n'y perd rien, car après mon départ, ils s'en donnent à cœur joie entre eux, mais je n'y suis pas et ça m'est égal.

On n'a pas idée des drôles de Républiques que sont tous ces villages. Pas de religion, quelques superstitions ridicules, pas de prêtres, pas de police, pas de juges, pas de soldats. Un chef, le plus vieux, souvent en enfance, et presque toujours sans autorité. Heureusement, ces gens-là ne mangent pas ; ils se nourrissent comme les chevaux d'un peu de grain, et n'ont pour ainsi dire jamais de viande. Ils sont par suite très mous, très indolents, très paresseux, sans besoins autres que de ne rien faire. Avec cela, il y a une bizarrerie singulière : le costume est tout ce qu'il y a de plus primitif, et la plupart de mes manœuvres sont pour ainsi dire nus. Les femmes n'ont pas beaucoup plus de costumes, et il y a une pureté de mœurs remarquable, dont le moindre village de France n'approche pas. A quoi cela peut-il tenir? A cette alimentation insuffisante, d'abord, et sans doute aussi à cette température qui, arrivée à 40°, est débilitante même pour eux.

Ce facteur de Saint-Louis qui ne vient plus est insupportable. Mais il faut accepter sans murmurer ce qu'on ne peut éviter.

Kita, 30 avril 1881.

Je t'écris sans conviction. Nous sommes au 30 avril, et depuis le 18 janvier je n'ai pas de nouvelles de toi et de toute la famille.

Les communications sont coupées derrière moi, et Dieu sait quand elles se rétabliront. Que s'est-il passé depuis tout ce temps? Que diable M. Abdoul Boubakar peut-il faire de toute notre correspondance ?

C'est un drôle de pays que celui-ci. Je suis au milieu du Soudan, isolé, avec la guerre derrière, et devant moi des gens qui me détestent. J'ai aujourd'hui 300 hommes seulement, et cependant je n'ai pas, dans cette situation absurde, la moindre inquiétude. J'ai un défaut ou une qualité, comme on voudra l'appeler, car cela dépend du tempérament des gens qui vous apprécient, c'est de me décider vite, quelquefois plus vite que les violons, et si j'avais à me débrouiller au milieu de l'Afrique soulevée, je passerais au travers avant qu'ils ne sachent de quel côté il faut aller me chercher.

J'inspire d'ailleurs une crainte salutaire, et j'espère que cela durera tout le temps nécessaire, ce qui ne sera pas difficile.

Je me mets en marche dans dix jours pour Médine. Il faudra ensuite aller de Médine à Saint-Louis, et le problème sera assez compliqué. J'ai confiance tout de même, et comme je réponds aux gens autour de moi qui sont inquiets : « J'ai toujours eu du bonheur, ça continuera. »

Je suis cependant dans un jour néfaste; j'ai fumé mon dernier cigare aujourd'hui, le dernier cigare de la boîte de C... Je suis réduit à ne plus fumer, et c'est pour moi une très grande privation, d'autant plus grande que c'est ma seule distraction.

Je me porte toujours bien, mais j'ai beaucoup maigri, ou les ceintures de mes pantalons se sont beaucoup élargies. Cette température de 40° et ce soleil terrible sont des moyens d'amaigrissement qu'on peut conseiller et garantir à qui en a besoin.

Tu donneras de mes nouvelles à nos parents. Je suis si dégoûté d'écrire pour amuser les habitants du Fouta, que cette lettre est la seule de mon courrier. Je continue ma correspondance officielle, mais toujours avec le même succès. Le gouverneur ne me gêne plus beaucoup ; c'est aussi Abdoul Boubakar qui reçoit ses dépêches et ses lettres.

Je continuerai à t'écrire par toutes les occasions; peut-être une lettre finira-t-elle par passer. Dans tous les cas, sois sans aucune inquiétude. Je résiste bien à ce climat et j'arriverai bien portant

à Saint-Louis, d'où je me dépêcherai de partir pour Bordeaux.

Gué de Toukoto, 11 mai 1881.

J'ai mis la colonne en marche le 8 mai. Nous sommes partis à 4 heures et demie du soir, et hier soir à cinq heures nous avions fait 77 kilomètres. En trois jours, dans ce beau pays, c'est assez joli. Tu vois que je vais vite. Malheureusement, je crains d'être arrêté à Médine; il n'y a pas d'eau dans le Sénégal; les bateaux ne peuvent remonter et il faut craindre d'attendre jusqu'au 15 juin avant de descendre à Saint-Louis. Peut-être me déciderai-je à descendre à cheval, mais c'est 300 kilomètres de plus à faire pour aller jusqu'à Saldé, et hommes, chevaux et mulets sont bien fatigués.

Mon gouverneur est changé. Pourrai-je m'entendre aussi bien avec son successeur? Je verrai bien. Sinon, j'en ai fini de mes campagnes au Sénégal et j'attendrai une autre occasion pour courir de nouveau après quelque aventure. Car je ne puis me voir directeur ou sous-directeur dans un port.

Je suis effrayé de cette vie de province pour un vieux bonhomme comme moi, si peu habitué à cette existence monotone, tranquille, dénuée d'embarras mais aussi d'intérêt.

J'irai servir en Chine ou au Japon. Mais avant je me reposerai. Je suis très maigri; mes pantalons ne tiennent plus et le ceinturon de mon sabre n'a plus de trous qui me permettent de le diminuer suffisamment. Mais je vais très bien; je mange, je dors et je bois de l'eau chaude, ce supplice de l'Afrique! De l'eau à 30 ou 35° : un vomitif en France; ici, ça fait moins d'effet, mais c'est bien mauvais.

Je reste à cheval tous les jours cinq heures, quelquefois six, sans fatigue.

J'ai reçu vos lettres du 18 mars. Les dernières nouvelles étaient du 18 janvier.

Les courriers partant de France les 5-20 février et 5 mars ont été pillés dans le Fouta par Abdoul Boubakar. Tu conçois que je suis, par conséquent, fort peu au courant et qu'il y a dans tes lettres des lacunes considérables.

Médine, 22 mai 1881.

Parti de Kita le 8 mai au soir, je suis arrivé le 22 mai à Médine, après avoir marché quatorze jours sans un seul jour de repos et avoir parcouru près de 350 kilomètres. En France, ce serait un fort médiocre résultat; ici, c'est, au contraire, un tour de force.

Je reste à Médine l'après-midi du 21 et aujourd'hui 22.

Demain 23 j'embarque pour Saint-Louis, mais dans quelles conditions, c'est lamentable! Des chalands tout petits et qui ne peuvent passer sur cette rivière stupide qu'on appelle le Sénégal. Nous allons avoir encore une odyssée terriblement désagréable. J'y suis fait heureusement. Nous ferons de 15 à 20 kilomètres par jour, jusqu'à ce que le fleuve monte un peu, le passage des roches faisant perdre des journées entières.

J'ai le commandement d'une flottille de 27 bateaux. Après avoir été soldat, architecte, maçon, puisatier, etc., me voilà devenu capitaine au cabotage. J'ai peu de goût pour ce métier.

Je t'écrirai de Bakel, où j'espère être arrivé le 28 ou le 29, si j'ai un peu de chance.

J'avais cru avoir subi les chaleurs du Sénégal jusqu'à ces derniers jours; aujourd'hui il n'en est plus de même. Nous avons eu quelques jours de vent d'Est; on n'a pas idée de ça.

Bakel, 28 mai 1881.

Nous voilà à Bakel, à 430 kilomètres de Kita, où j'étais le 8 mai.

Nous avons été en bateau de Médine à Bakel. Quelle navigation! A chaque instant, on est sur un banc de sable ou sur une roche. Tous les laptots (matelots du pays) se mettent à la rivière, on soulève le bateau, on pousse, on crie et on passe.

Demain 29, je pars de Bakel. Je serai à Matam le 3 mai, à Saldé le 9, à Mafou le 14, et j'espère trouver là des avisos qui nous mettront en quatre jours à Saint-Louis, d'où je me hâterai de partir dès que j'aurai pu rendre mes comptes.

Je me porte très bien. Je supporte vaillamment une chaleur terrible. Les moustiques ne font que commencer, et c'est un supplice dont l'absence est bien précieuse.

L'autre jour, entre Médine et Bakel, nous étions couchés au haut de la berge, les uns par terre, les autres sur de petits lits de camp. Il est arrivé une effroyable tempête qu'on appelle ici une tornade. Je croyais savoir ce qu'était une pluie coloniale. Je me trompais. Jamais je n'avais vu pareille chose. Avant d'être debout, nous étions trempés comme si nous étions tombés à l'eau et on ne pouvait rejoindre le bateau. Le vent était si violent qu'on aurait été jeté à la rivière en descendant la berge, et il fallait s'arcbouter les uns aux autres pour n'être pas enlevés. Nous avons ri comme des enfants, et personne de nous n'a souffert de cette plaisanterie du ciel.

Saint-Louis, 21 juin 1881.

Tous mes officiers partent pour la France.

Moi je reste ici. C'est l'avantage d'être dans les honneurs et le bénéfice le plus clair que je retirerai de cette campagne. Je suis tombé ici au milieu d'illusions singulières sur les pays que je viens de traverser, et j'ai renversé sans aucun ménage-

ment l'édifice de mensonges et de plaisanteries bâti avec bien de la peine. Aussi, pour le moment, je ne suis pas jugé bon à grand'chose, mais c'est le moindre de mes soucis, et on se trompe singulièrement si on me croit capable d'augmenter la liste déjà si fournie des vulgaires sauteurs.

Je suis forcé de rester ici quinze jours de plus et de ne partir que le 12 juillet de Dakar pour Bordeaux, afin de faire mon rapport et de tâcher de faire obtenir à quelques pauvres diables des récompenses qu'ils ont méritées mille fois.

Je me porte bien, mais je ne m'amuse pas, et ces quinze jours tout seul ici me sourient peu. Il n'y a pas moyen de faire autrement.

(*A suivre.*)

LES GRANDES VOIES

D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

L'ouverture de la gare centrale de Mamou (300 kilomètres de Conakry) et la perspective de voir le rail atteindre le Niger d'ici la fin de 1910 permettent, dès à présent, de déterminer les voies de communications susceptibles de relier au chemin de fer les principaux centres de la Colonie.

D'autre part, la fin des grands travaux pouvant apporter à bref délai une perturbation dans l'équilibre économique de la colonie, c'est le moment de s'occuper de la mise en valeur du pays, qui jusqu'à ce jour n'a vécu presque exclusivement que d'un produit unique : le caoutchouc, et des grands travaux d'utilité publics entrepris sur les fonds d'emprunt du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.

En même temps que la solution du problème des voies de communication et transports, cette étude a pour objet de rechercher les quelques produits passés jusqu'ici inaperçus mais susceptibles d'être exploités et capables d'apporter dans leur ensemble un appoint sérieux au commerce.

Déjà de grandes sociétés sont en voie de formation pour l'exploitation de la banane, de l'ananas, du bois et de l'écorce de palétuvier, en outre la mission du D[r] Chevalier mettra prochainement en relief, avec l'autorité scientifique qui distingue son chef, la valeur des productions d'ordre secondaire.

La région côtière desservie par voies fluviales et reliée à Conakry par mer était sans intérêt. Les routes Dubreka-Kakoulima, Kakoulima-Forécariah, les seules qui puissent, à la rigueur, rendre quelques services au commerce, existant déjà sous forme de pistes et ne présentant aucune difficulté de tracé, pourraient être améliorées par les soins des administrateurs sans autre crédit que celui affecté à l'entretien des routes de leur cercle. Dans le pays Sousou, nous avons retenu la route Kindia-Demokoulima-Touba. Dans le Fouta-Djalon, les routes Mamou-Dalaba-Pita-Labé-Mali, Dalaba-Ditinn. Dans la Haute-Guinée qu'arrosent le Niger et ses affluents, le Milo, le Tinkisso, le Niandan, cinq routes répondent aux premières nécessités que fera naître l'ouverture des gares de Kouroussa, et de Kankan, Suaarella-Farana ; Kouroussa, Dounko-Kissidougou ; Kankan-Kissidougou ; Kankan-Beyla; Bisckrima-Toumanea-Dinguiraye.

Ce réseau de routes adjacentes à la voie ferrée représenterait plus de 1.200 kilomètres, il constituerait un complément indispensable à l'outillage économique de la colonie, sans lequel l'exploitation du chemin de fer serait loin de répondre, d'abord aux 60 millions que la construction aura coûtés, et ensuite aux sacrifices auxquels le commerce local aura été entraîné en raison même des étapes successives de cette exploitation.

L'expérience acquise au cours de ces dernières années ne devrait plus laisser aucun doute sur la méthode à employer pour la construction pratique des routes en Guinée Française où la question de la main-d'œuvre est résolue. Cependant depuis dix ans, il n'est pas un administrateur qui n'ait plus ou moins ouvert des pistes dans son cercle. De toutes ces pistes aucune ne répond au besoin d'un autre transport, que celui par têtes d'hommes. Les bonnes volontés étaient évidentes, la méthode seule était défectueuse. Il y aurait pourtant moyen d'éviter de retomber dans ces mêmes errements dont le point faible a toujours été le défaut de tracé raisonné et l'impossibilité de construire des ponts autrement qu'à la mode indigène.

Pour mener à bien et rapidement l'établissement d'une route d'accès au chemin de fer, il est indispensable que le projet définitif soit fait non par l'administrateur, qui n'a ni le temps nécessaire ni l'expérience suffisante, mais par des agents des travaux ou par des officiers constitués en brigades ayant fait ailleurs leurs preuves de techniciens habiles. Le projet reconnu bon par le chef de brigade, officier ou ingénieur, ce serait alors à l'administrateur qu'appartiendrait, d'après les plans qui lui auraient été soumis, le soin de faire exécuter les terrassements sous sa responsabilité et avec la main-d'œuvre dont il dispose dans son cercle.

Pour la construction des ponts, c'est encore aux techniciens qu'il faut s'adresser; que les ouvrages d'art soient exécutés à l'entreprise ou qu'ils le soient en régie. Dans l'un ou l'autre cas, ce n'est ni à l'administrateur ni aux fonctionnaires de son entourage, dont ce n'est pas le métier, qu'il faut confier la surveillance ou l'initiative d'un pareil travail.

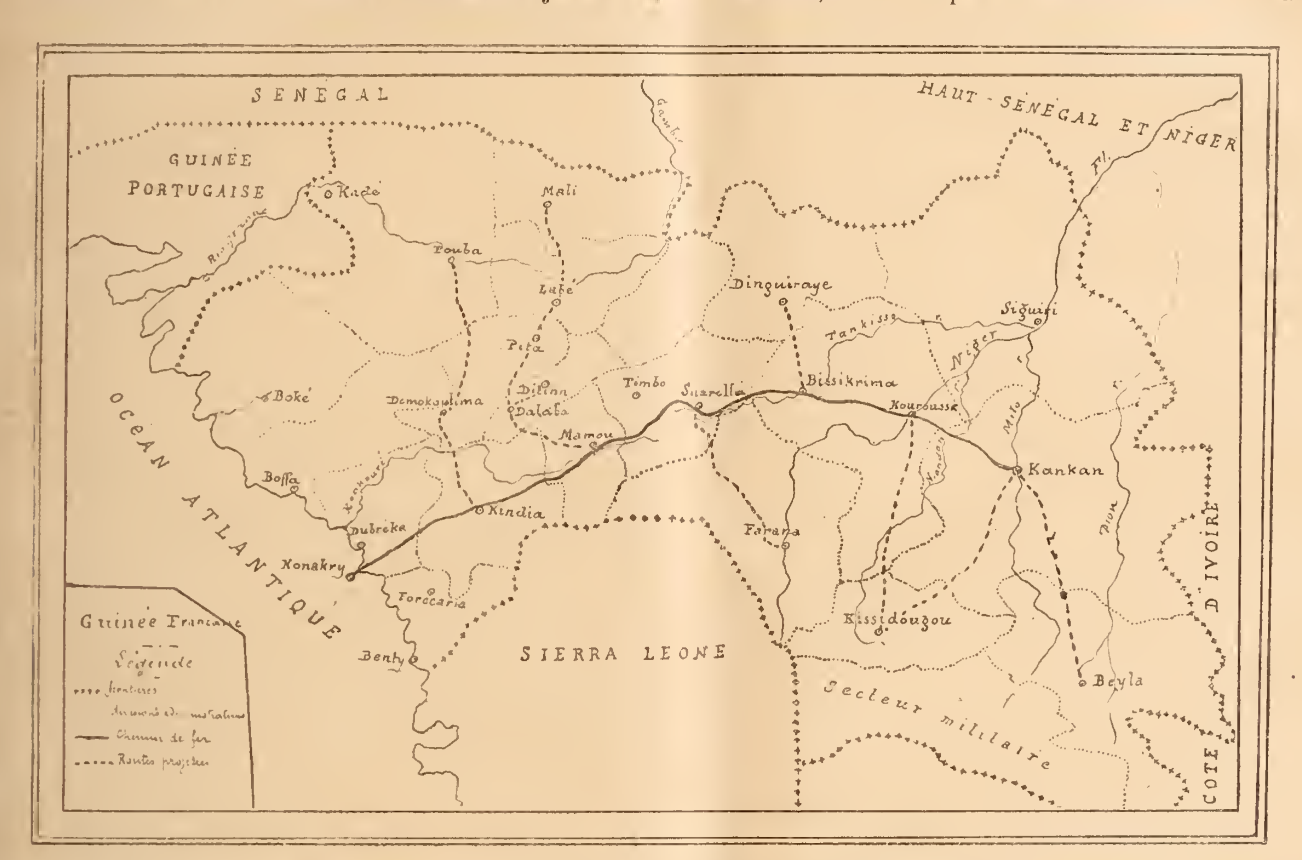
Bien que déchargé des études et des maçonneries, la tâche de commandant de cercle reste lourde et importante s'il veut suivre fidèlement sur le terrain le projet à lui confié, soigner les terrassements, faire rendre à la main-d'œuvre une

somme de travail proportionnée au salaire de l'ouvrier, assurer le ravitaillement des chantiers en outillage et en vivres.

Les travaux de terrassement devraient toujours être commencés de la voie ferrée vers l'intérieur, pour permettre à la construction des ponts de marcher de front avec la construction de la chaussée, éviter des ouvrages provisoires, recevoir les matériaux directement du chemin de fer et les acheminer par voitures jusqu'à pied d'œuvre, enfin ouvrir sans retard la route au trafic.

L'ensemble de ces 1.200 kilomètres de route desservant les riches contrées du Fouta-Djalon et au chemin de fer, celui de la route de Conakry au Niger, la chaussée de 5 mètres, empierrée sur tous les points où le sol naturel manque de résistance pour le gros charroi, les remblais devraient être autant que possible constitués par des apports de moellons, grès ou latérite, toutes roches qui se rencontrent presque partout à fleur de sol.

L'expérience a prouvé que les fossés de protection qui bordent la route et qui recueillent l'eau de ruissellement doivent être largement creusés (60 à 80), avec pentes et débouchés assurés directement vers les thalwegs les plus proches ou par l'intermédiaire de buses en fonte traversant, sous la chaussée, vers la partie déclive du sol si la



de la vallée du Niger ne constituerait, à proprement parler, que les grandes lignes des courants commerciaux dont les sources sont au cœur des pays de production.

Pour compléter et étendre, dans la mesure la plus large, le rayon d'action de ces grandes artères, plus tard, les indigènes pourront être appelés à créer, par leurs propres moyens, un réseau de pistes reliant ces artères entre elles, dans toutes les directions.

Les transports se modifieraient d'eux-mêmes, l'administration et le commerce montrant l'exemple. Le roulage devenu facile et économique, les voitures et les animaux de bâts remplaceraient rapidement les porteurs. Les indigènes, se sentant encouragés, ne tarderaient pas à comprendre l'avantage d'un tel procédé et à l'adopter dans la mesure de leurs moyens.

Le profil pourrait être, pour les routes d'accès route est à flanc de côteau, vers le fossé collecteur si la route est en plaine.

Bien que l'eau de pluie tombant directement sur la chaussée soit habituellement considérée comme négligeable, ici, le régime des pluies est tel qu'il est presque indispensable d'avoir recours à des cassis pavés, judicieusement placés et suffisamment ouverts pour ne pas gêner le passage des voitures. Dans le cas où la route est en tranchée, pour diminuer le terrassement ou les travaux de roctage, le fossé de protection peut être creusé sur le talus même, en ménageant une berme de 1 mètre à 1 m. 50 le long de la crête. Les buses en fonte devraient être placées sur lit de pierres sèches, les orifices encadrés de maçonnerie d'après les procédés employés au chemin de fer.

Les pentes de la chaussée n'excéderaient en aucun cas le 1/10, maximum qui ne saurait être

atteint que par force majeure ou pour éviter un ouvrage d'art ou un travail de terrassement trop coûteux. Pour la même raison, les rampes d'accès aux ponts suivraient les berges, en pentes douces et jusqu'à hauteur des plus hautes eaux. Si ce procédé a l'inconvénient d'allonger un peu la route, en revanche, il évite de trop forts remblais et diminue la longueur des ponts, tout en évitant au tablier d'être atteint par les crues de l'hivernage.

Les travaux de terrassement seraient menés assez rapidement et, toutes précautions prises, pour que les chantiers de maçonnerie, une fois ouverts, ne puissent plus être arrêtés à aucun moment, surtout si ces ouvrages d'art sont confiés à l'entreprise.

Les ponts seraient d'un modèle unique, très économique bien que répondant aux besoins du roulage calculé sur le coefficient de résistance de quatre fers à I, espacés l'un de l'autre d'un mètre, montés sur culées et piles en maçonnerie et pouvant supporter le passage d'une voiture, à un seul essieu, chargée à 3.500 kilogrammes de poids brut. Le tablier en tôles quadrillées large de 3 m. 50 à 4 mètres serait boulonné directement sur les ailettes de fer à I. A défaut de garde-fou, deux directrices en bois du pays, également boulonnées, garantiraient contre les accidents possibles, en empêchant les roues de franchir les limites du tablier.

Les cours d'eau rencontrés par les routes d'accès au chemin de fer ne nécessiteront que rarement des ponts dépassant 30 mètres. Pour éviter des travaux trop longs et dispendieux, quand il s'agira de traverser des grands fleuves tels que Konkouré, la Téné, le Niger et le Tinkisso, il y aurait lieu d'installer des bacs à traille pour le passage des voitures et des animaux, bacs et câbles métalliques.

Le transport des matériaux se ferait par chemin de fer jusqu'à la gare, point de départ de la route. Les constructions se faisant de proche en proche, les approvisionnements s'achemineraient vers l'intérieur par charrettes à bœufs.

Les campements qui seront nécessaires au cours des travaux de terrassement, campement des surveillants, campement des ouvriers, devraient toujours être placés et construits de telle façon qu'ils puissent servir, la route achevée, de caravansérails pour les caravanes et les convois de voitures.

De toutes les routes énumérées ci-dessus, aucune n'aurait un parcours de plus de 100 kilomètres par cercle traversé.

Le travail, réparti sur deux ou trois exercices, ne saurait donc gêner les populations, surtout si on prend soin de suspendre la construction au moment des semailles et des récoltes.

La main-d'œuvre variant d'un cercle à l'autre, il n'est pas possible de la fixer d'une façon définitive, pourtant il est une limite extrême qui ne saurait être dépassée pour les travaux de terrassement, limite fixée à 400 francs par kilomètre. En deçà de cette limite maxima, les économies réalisées seraient reportées sur les ouvrages d'art, ponceaux, canivaux, buses, caravansérails ou sur les pistes d'ordre secondaire.

En se basant sur le coût des études faites par le capitaine Salesses, lors de l'établissement du projet de chemin de fer de Conakry au Niger 1895-1896, l'étude du projet des routes d'accès au chemin de fer ne devrait pas dépasser 80.000 francs.

Ces routes une fois établies, l'entretien en serait confié aux administrateurs, sous leur responsabilité. Une somme de 50 francs par kilomètre devrait être prévue au budget, tout au moins, les premières années qui suivraient l'exécution. Les économies, réalisées sur le crédit d'entretien par les commandants de cercle, serviraient à l'extension des pistes d'intérêt local reliant les routes entre elles et rayonnant à travers le pays.

Dans le cas probable où les travaux de maçonnerie (constructions de ponts, mise en place des buses, etc.), seraient confiés à l'entreprise, le cahier des charges et le bordereau des prix devraient être rédigés à l'avance par la brigade d'étude, chaque pont faisant l'objet d'un croquis d'exécution. La surveillance des chantiers pourrait être confiée sur chaque route à un piqueur des travaux publics ou à un sergent chargé de faire respecter scrupuleusement les clauses et engagements de l'entreprise. La main-d'œuvre, en ce qui concerne les manœuvres seulement, pourrait être recrutée par les soins des commandants de cercle, le recrutement des ouvriers d'art, maçons, forgerons, charpentiers incombant à l'entrepreneur ou au service compétent.

Dans le cas où les maçonneries seraient exécutées en régie, il appartiendrait au directeur des Travaux publics de prévoir à l'avance un personnel nombreux de conducteurs et de surveillants capables de mener à bien cet important travail réparti sur 1.200 kilomètres.

Durant l'exécution de la route de Conakry au Niger construite en régie, la moitié au moins des 220 ponts et ponceaux qui jalonnent les 150 premiers kilomètres fut confiée à des tâcherons indigènes. Ce procédé économique, qui donna alors d'excellents résultats, fut plus tard exploité avec le même succès sur les chantiers du chemin de fer. Il pourrait encore une fois trouver son application dans le cas qui nous occupe. Les modifications des circonscriptions administratives de la Guinée, en particulier le dédoublement des cercles de Timbo et Ditinn, ne sauraient changer en rien le projet des routes tel qu'il est établi. Les nouveaux chefs-lieux de cercle se trouvant sur les emplacements des gares, Mamou, Suarella, d'où partent les routes vers l'intérieur. D'ailleurs, tout l'intérêt de ces voies à créer tient bien plus à la richesse de production des pays traversés qu'à la proximité de tel ou tel centre administratif rencontré au passage.

Route Kindia-Demokoulima-Touba.

Si on veut conserver à Kindia une partie de l'importance que cette ville a acquise vers 1904,

il est indispensable de la relier à Démokoulima. En effet, Démokoulima qui n'est qu'à 60 kilomètres de Kindia est le carrefour où convergent toutes les routes descendant vers la côte et desservant les Timbis, le Consotomi, les Bové, la région de Touba et le Massi. De toutes ces provinces, celle de Touba est la plus commerçante, c'est pourquoi le prolongement de la route Kindia-Démokoulima s'impose jusqu'à Touba. Touba est, après Kankan, le plus gros village de la Guinée française, il est au cœur du pays de production, sa population, composée de Dioulas, Diakankés et Maliukés et de pasteurs peulhs, est extrêmement active. L'élevage y est en honneur et ses produits s'exportent en grande partie vers le pays Sousou, Kindia, Coyah, Forécariah, Conakry, la Mellacorée et jusqu'à Sierra-Leone.

Le mauvais état des pistes, le manque de ponts sur les cours d'eau rendent l'acheminement du bétail vers ces centres de traite impossible pendant l'hivernage et extrêmement difficile pendant la saison sèche. De l'avis des éleveurs, les pertes en cours de routes ne s'élèvent pas à moins de 7 0 0. Il est facile de se rendre compte du développement que prendrait cette branche importante de commerce local, le jour où une route facile et bien aménagée serait ouverte ne laissant plus aucun aléa au transport. Indépendamment du caoutchouc et du bétail, les autres produits de traite sont, dans l'ordre de leur importance, les peaux, la gomme, la cire et l'ivoire.

Aux Timbis, pays d'élevage et de culture, le sol sablonneux permet plus que n'importe où la culture des arachides ; les pâturages y sont nombreux. Les riches vallées de la Kakrima et de ses affluents sont d'une fertilité telle que les indigènes y faisaient autrefois jusqu'à trois récoltes par an de maïs et y exploitaient des plantations de coton dont il reste encore trace aujourd'hui.

Les Bové constituent la grande réserve de caoutchouc de la Basse-Guinée. Ce produit fait prime au même titre que celui du Labé sur tous les autres caoutchoucs de la colonie.

C'est dans le Consotomi et le Bambaya qu'on trouve la seule grande forêt de gommiers de la Basse-Guinée.

Le Massi et le Kinsan sont des pays de culture, riz, fonio, manioc, et aussi d'élevage grâce aux pâturages qui recouvrent toutes les parties déboisées et non cultivées.

De Kindia à Démokoulima, la route est facile à construire, sauf trois ou quatre escarpements gréseux à franchir, le tracé n'offre aucune difficulté, il emprunte la vallée de la Kolenté, passe près de Kebali et atteint Démokoulima sans grande dénivellation. Un seul pont important de plus de 100 mètres sur le Konkouré. Le pays est très peuplé, les villages y sont nombreux. Le terrain sablonneux se prêterait admirablement à la culture de l'arachide, le palmier à huile y abonde.

De Démokoulima à Touba — 120 kilomètres — par Téliméné, Koussi, Télébofi, Mouminéya, Goungouroun et Touba, le tracé devrait longer les premiers contreforts du grand plateau du Labé ; il présenterait assez de difficultés, le sol étant très ondulé et fréquemment coupé de vallées profondes descendant du massif Foula et constituant les bassins de la Fatala, de la Kakrima, du Tominé et de la Komba.

Sur les 180 kilomètres qui séparent Kindia de Touba, il faut compter : 50 kilomètres dans le cercle de Kindia ; 100 kilomètres dans le cercle des Timbis ; 30 kilomètres dans le cercle de Kadé.

Route Mamou-Dalaba-Pita-Labé-Mali.

Mamou est appelé à devenir la ville centrale vers laquelle s'achemineront tous les produits de la Moyenne-Guinée et du Fouta Djalon et de laquelle rayonneront, en sens inverse, les marchandises d'échange et les produits manufacturés. L'altitude et le climat de ce nouveau comptoir, sa situation géographique, entraîneront fatalement les commerçants à y construire des établissements définitifs et confortables. Pour répondre aux besoins du commerce et aux sacrifices de première installation, en un mot, pour assurer la vie et la prospérité de cette future capitale commerciale, Mamou doit être relié au cœur du Fouta-Djalon.

La première étape, Dalaba, conduit à la ferme modèle, 1.200 mètres d'altitude, dans un pays fertile très arrosé par la Téné, le Konkouré et leurs affluents ; là se cultivent le riz de montagne, le mil, le fonio et le maïs. La population, composée presque exclusivement de Foulas, y est très dense et possède de grands troupeaux de bœufs.

Pita est le centre administratif des Timbis, cercle très étendu offrant quelques réserves de caoutchouc, très fertile dans les vallées du Mitti et du Kokoulo, où le maïs et le coton du pays peuvent faire l'objet de grandes cultures, terrain sablonneux sur les plateaux, où des milliers d'hectares pourraient être ensemencés d'arachides et donner lieu à un trafic important, le jour où l'administration voudra bien secouer l'apathie de la population.

Si la partie ouest des Timbis reste géographiquement et économiquement tributaire de Kindia, c'est vers Mamou que toute la partie est de ce cercle doit porter son trafic.

Le Labé est le centre du massif Fouta-Djalonké, il est constitué par un chaos de montagnes dont les chaînes n'ont pas de direction bien marquée. Ce cercle n'est guère intéressant au point de vue agricole ; en revanche, il regorge de bétail et sa population de plus de 220.000 habitants présente une densité de plus de 37 habitants par kilomètre carré. La capacité commerciale de cette région est considérable et repose presque exclusivement sur l'élevage et la vente des peaux de bœufs.

Les droits de propriété, bien établis dans ce diwal, font que les réserves de caoutchouc y sont exploitées avec modération par les indigènes dont elles assureront ainsi, pour longtemps encore, la prospérité. Depuis quelques années, si on se reporte aux rapports commerciaux du cercle de Labé, on peut constater que nos produits manufacturés, vendus par les Syriens à un

prix abordable, commencent à être adoptés par la majeure partie de la population, en particulier dans les districts de Koubia, Diari, Missidi Labé. Les vallées de la Gambie et du Rio-Grande font l'objet de cultures vivrières qui suffisent aux besoins des indigènes. Le reste du pays est couvert de forêts et de pâturages où de nombreux troupeaux vivent en liberté.

Mali, ancien cercle de Yambéring, est aussi très accidenté, la population, bien que moins dense que dans le Labé, est surtout composée de pasteurs peulhs qui vivent de l'élevage, du caoutchouc de leurs forêts et de la cire de leurs abeilles.

En principe, une route carrossable s'impose donc qui, partant de Mali et Sigon, desservirait le Labé, toucherait à Pita pour aboutir au chemin de fer entre Koumi et Mamou avec embranchement sur Ditinn.

Cette route est d'un intérêt capital pour les provinces foulas du Labé, des Timbis, du Yambéring. Quant au tracé approximatif, la partie Mali, altitude 1.500 mètres, Sigon, altitude 900 mètres, Labé, altitude 1.100 mètres, est extrêmement difficile, car il faut franchir les monts Sarekali, qui barrent littéralement le chemin de l'Est à l'Ouest. La recherche d'un col assez bas pour passer du bassin de la Gambie dans le bassin de la Koumba ou Rio-Grande et atteindre avec de faibles pentes d'abord le plateau de Sigon, ensuite celui de Mali, demande une étude approfondie du terrain loin des sentiers qui empruntent toujours la plus grande pente.

De Labé, cette route passe par Dakha-Labé en évitant Bentegnel, touche Pita et arrive à Broual-Tapé sans aucune difficulté. De Broual-Tapé, elle se dirige sur Bomboli, elle passe par Dalaba en remontant la vallée du Mitti; puis par Boulivel ou Diaguissa, au choix, Sambalako-Tokosséré et peut-être Kindoye pour aboutir aux environs de Mamou.

Les ouvrages d'art sont assez nombreux si on considère toutes les rivières que le tracé rencontre, mais en l'espèce ils n'exigent pas de grands travaux.

Dans un projet soigneusement établi sur le terrain, l'administrateur de Ditinn a fait un tracé de la route Mamou-Dalaba (55 kilomètres). Ce tracé passe par les villages de Kindoye et de Sifama en remontant parallèlement, à moins d'un kilomètre, la rivière Sifama jusqu'au kilomètre 18, puis il emprunte la vallée du Baffing qu'il coupe à deux reprises, rencontrant les villages de Ninguelandé. Kendouma, Tolomalo, jusqu'au kilomètre 28. De là il suit une direction Nord-Ouest, traverse Roundé-Ira, kilomètre 34. Au kilomètre 39, la direction suivie est franchement Nord jusqu'au kilomètre 42, d'où elle oblique vers le Nord-Est sans rencontrer aucune agglomération. Au kilomètre 44, la direction générale devient Nord-Est et traverse successivement les villages d'Oréfella, Diaguissa, Téné, et finalement atteint Dalaba, kilomètre 55. Pendant ce parcours le tracé coupe dix-huit cours d'eau dont les plus importants sont la Sifama, le Baffing et la Téné.

Une variante aux projets précédents consisterait à faire partir la route Pita-Labé-Yambéring de Mamou, en lui faisant suivre la vallée de la rivière Sifama dont le confluent avec la Mamou se trouve peu éloigné du caravansérail; elle passerait par Séné, Morondé, Boulivel, Diaguissa, Piké, Massi et Pita.

Seulement la vallée de la Sifama est très marécageuse en saison des pluies et il se trouve une route de caravanes bien meilleure qui aboutit au caravansérail d'Yrébeleya et passe par Sambalako-Tokosséré, Boulivel, Dalaba, Piké, etc.

Ces deux routes seraient à étudier complètement afin de savoir celle qui sera le plus facile à établir; elles montent d'ailleurs toutes les deux sur le grand plateau de Diaguissa par plus de 1.000 mètres d'altitude.

La route Mamou-Dalaba-Mali aurait environ 240 kilomètres, savoir :

Mamou-Dalaba	55	kilomètres
Dalaba-Pita	58	—
Pita-Labé........ ..	32	—
Labé-Mali	95	—

Les ponts y sont nombreux, mais seuls ceux des rivières Mamou, Téné, Miti, Kokoulo, atteignent 20 à 30 mètres.

Route Dalaba-Ditinn.

Dalaba est, comme nous l'expliquions précédemment, le centre d'une région agricole vraiment remarquable. Ce point a été choisi par la mission Chevalier pour l'installation d'un jardin d'essais.

Ditinn est le chef-lieu d'un cercle d'une grande importance par le chiffre de sa population et ses productions variées. Il comprend le district de Koïn, pays d'élevage et de forêts où on trouve encore des lianes à caoutchouc vierges de toute saignée, préservées qu'elles sont aujourd'hui par l'impénétrabilité des fourrés.

Les produits que le cercle de Ditinn déversait autrefois sur Souguéta, Kindia, Conakry et qu'il déversera dans l'avenir à Mamou, le bétail (bovidés et ovidés), les ânes et les chevaux mis à part, sont le caoutchouc, les peaux, la cire, les oranges et l'ivoire.

Le village de Ditinn est par lui-même un grand marché, où sont installés beaucoup de dioulas qui traitent non seulement les produits du cercle, mais encore tous ceux qui descendent directement de Satadougou (Sénégal), du Koubia, du Gadaoundou (province située à l'Est du Labé) et du Dinguiraye. Ditinn est l'escale la plus pratique et l'entrepôt le mieux désigné entre ces régions et la voie ferrée.

Le tracé de la piste actuelle semble assez rationnel et ne demanderait à être modifié que seulement dans le détail. Partant de Ditinn, 585 mètres d'altitude, la route suit pendant 5 kilomètres une direction sensiblement Ouest passant par les villages de Balakaya, Béli et Noumoula, puis elle s'infléchit vers le Sud-Ouest pendant 3 kilomètres, pour descendre ensuite fran-

chement dans le Sud, suivant parallèlement, à quelques centaines de mètres, le cours de la rivière Tené (rive gauche). Dans cette partie, le tracé a 7 kilomètres, il rencontre les deux agglomérations de Diélé et Loddo et traverse cinq petits affluents de la Téné peu importants. Du Dalabaol, toujours dans la même direction, le tracé arrive à Dalaba, 8 kilomètres environ, longe le village de Tiagné et coupe trois petites rivières. Le point de rencontre de la route Ditinn-Dalaba et de la route Mamou-Dalaba-Pita-Mali-Labé est à 952 mètres d'altitude.

Les 23 kilomètres qui séparent Ditinn de Dalaba sont tout entiers dans le cercle de Ditinn.

Route Suarella-Farana.

Farana, qu'arrose le haut Niger, ne saurait profiter, pour ses transports, de sa situation sur le grand fleuve africain qui n'est pas encore navigable en cette partie de son cours.

Le cercle de Farana est essentiellement agricole; la population composée de Malinkés est attachée à la terre qu'elle cultive avec ferveur. Toutes les céréales qui constituent le fond de l'alimentation des indigènes de la Guinée s'y récoltent en abondance et pourraient servir au ravitaillement des provinces moins bien partagées de la moyenne Guinée et du Fouta, en particulier du cercle de Timbo.

Parmi les produits de l'exportation qui pourraient être exploités, dans le cercle de Farana, il faut citer, en premier lieu, le maïs, le coton indigène, la banane, l'ananas, le sorgo, la canne à sucre, l'indigo, le manioc. Les produits naturels et spontanés sont, dans l'ordre de leur importance, le caoutchouc, le rafia, le karité, le lami, le touloucouna et quelques essences forestières, le tali, le ronier, le cidrela odorata, le kaya sénégalensis, le swetenia mahagoni.

Tous ces produits n'ont pu jusqu'à ce jour faire l'objet d'aucun trafic à cause de la difficulté du transport. une route carrossable aboutissant au chemin de fer assurerait un débouché à la grande traite, mettrait de l'argent dans le pays, favorisant, en cela, la vente des marchandises européennes, enfin augmenterait, dans une notable proportion, le trafic du chemin de fer.

Suarella sera le futur chef-lieu administratif du cercle de Timbo, divisé en deux circonscriptions. L'emplacement choisi, pour cette future ville, est situé sur la rive gauche du Tinkisso, à quelques kilomètres des rapides et des chutes, dans un paysage ravissant, au milieu d'une région que fertilise ce grand affluent du Niger. Il est raisonnable de supposer qu'avant longtemps, lorsque le chemin de fer aura atteint Kouroussa et qu'une route aura relié Farana à Suarella, une escale commerciale importante se créera d'elle-même, en ce dernier point, qui est appelé à recevoir tous les produits du Haut-Niger, descendant du pays malinké et du pays foula, aux environs de Kouroufing.

De Farana à Suarella, la route est presque dans toute son étendue dans le cercle de Farana et aurait 146 kilomètres environ. Des villages jalonnent la piste actuelle qui, en grande partie, pourrait être utilisée, ce sont les suivants:

Farana-Petit Condebû	13 kilomètres
Petit Condebû-Bendougou	17 —
Bendougou-Grand Condebû	11 —
Grand Condebû-Passaya	12 —
Passaya-Diguiba	15 —
Diguiba-Sambacounian	20 —
Sambacounian-Diabacania	14 —
Diabacania-Suarella	40 —
Total	146 kilomètres

De Diabacania, au lieu d'aboutir à Suarella, on peut se diriger sur Dabola, autre gare du chemin de fer; le tracé est de 14 kilomètres plus court que le précédent. Le seul inconvénient, c'est que la dernière étape (Diabacania-Dabola) est très difficile à cause de la nature montagneuse du sol. Cette partie entraînerait, au moment de la construction, de grands travaux de roctage.

Route Kouroussa-Douako-Kissidougou.

Kouroussa, appelé par sa position sur le Niger à devenir le grand port de la Haute-Guinée, sera d'ici peu atteint par le chemin de fer. Pourvu d'une flottille de canots et de chalands automobiles, sa sphère d'attraction s'étendra non seulement jusqu'à Siguiri et Bamako, mais encore, par le Tinkisso, jusqu'à Dinguiraye, à travers le Bouré, pays de l'or et des grandes forêts. Kouroussa sera la halte obligatoire de tous les Dioulas qui viennent, du Soudan jusqu'à Tombouctou, échanger en Guinée le sel contre les noix de kola. Les provinces proches de Kouroussa continueront à y déverser leurs céréales et leur caoutchouc : l'Amana, le Koulounkalan, le Sankaran et le Baleya, pour ne citer que les principales.

Dans le Nord, nous avons déjà cité le Bouré comme pays de mines, tributaire de Kouroussa.

Dans le Sud, c'est le Kissi, le Kouranko et le Sankaran, vastes régions agricoles, extrêmement riches, très peuplées d'une race courageuse, commerçante et aimant à travailler la terre. La possibilité pour les Kissiens de se rendre à la grande escale de traite, sans sortir de leur pays, leur fera certainement suivre la route de Kouroussa. En possession d'une voie de communication carrossable partant des centres de production pour aboutir au chemin de fer, il n'y a pas de doute que beaucoup de colons et de commerçants, abandonnant les grands comptoirs, iront créer leurs installations aux environs de Kissidougou, chez le producteur. L'assurance qu'aura l'indigène de pouvoir écouler, sur place, des produits trop difficiles, pour lui, à transporter, lui sera un encouragement au travail.

Par cette voie, lorsque le chemin de fer sera terminé, on ira en sept jours de Kissidougou à la côte, cinq jours de Kissidougou à Kouroussa et deux jours de Kouroussa à Conakry.

Le Kissi doit sa richesse à son sol; il produit

en quantité du riz, du fonio, du mil, du coton. Le palmier à huile et le kolatier y abondent. Maints produits secondaires, actuellement consommés sur place et condamnés à ne pas se développer parce que leur valeur modique ne vaut la peine d'un transport difficile, ne tarderont pas, avec la route d'accès au railway, à faire l'objet d'importantes exploitations.

A l'importation, le sel, les étoffes, la bimbeloterie, le savon, le pétrole, la bougie, les articles de quincaillerie, etc., etc... trouveront un écoulement assuré. De nombreux villages bordent le tracé probable de cette route ; quelques-uns déjà, Mara-Moria et Albadéria, par exemple, forment de sérieuses agglomérations, et sont des centres commerciaux très fréquentés. Des Dioulas y tiennent des marchés hebdomadaires.

Le sentier actuel partant de Kouroussa passe par :

CERCLE DE KOUROUSSA (130 KILOMÈTRES)

Diaragouela	13 km 600
Oussaïa	23 500
Nafadié	12 650
Siriaria	28 200
Batilé	4 200
Marina	9 600
Lamé	5 500
Damandougou	21 000
Serecoro	11 000
Saria	7 000

CERCLE DE KISSIDOUGOU (80 KILOMÈTRES)

Douako	5 km 500
Manfara	15 000
Dombayo	4 000
Albadéria	5 000
Mansakouléia	5 500
Moria	3 500
Fatouandon	5 500
Eraco	18 500
Mara	12 000
Kérésané	3 250
Kénéma	2 000

A Kouroussa, le Niger, bien que guéable dès le mois de janvier et pendant toute la saison sèche, ne saurait permettre le passage des voitures; dans ces conditions, le pont du chemin de fer devrait être construit de telle façon qu'un passage facile, sur ses bas-côtés, soit réservé au charroi. Vers Oussaïa, le terrain est marécageux pendant l'hivernage. Entre Lamé et Damandougou, le sol est très accidenté et parsemé d'éboulis; les marigots, bien qu'assez nombreux, n'offrent pas de difficulté. De Douako à Moria, le sentier est en plaine, mais les rivières rencontrées sont plus larges et plus encaissées.

Cette contrée est riche et peuplée, les tatas d'enceinte ont été démolis et les villages ont pu se développer, certains d'entre eux ont vu se doubler leur agglomération primitive. Un tracé suivant le sentier indigène, dont on ne saurait trop s'écarter, serait à étudier afin de pallier à de nombreuses défectuosités de détail, en particulier dans le cercle de Kouroussa, où les mouvements de terrain sont très accentués.

Dans le cercle de Kissidougou, la tâche serait plus facile : la future route, empruntant la vallée du Niandan, se développerait en terrain presque plat avec quelques ondulations et quelques affleurements de latérites. Les cours d'eau à traverser sont assez nombreux mais généralement peu larges, sauf les rivières Kengbé ou Keniégbé, le Rouyalé, le Kouyawa et le Bessikou, qui nécessiteraient des ponts de 25 à 50 mètres.

Plusieurs commerçants de la Haute-Guinée assurent que pendant quatre mois de l'année, le Niandan, affluent de droite du Niger, est navigable de son confluent jusqu'à Kissidougou. La chose demanderait à être vérifiée, car si elle était exacte et qu'économiquement on puisse aménager le cours de cette rivière, la route Kouroussa-Kissidougou deviendrait inutile, le Niandan se jetant à une cinquantaine de kilomètres en aval de Kouroussa.

Route Kankan-Kissidougou.

Kankan, depuis longtemps déjà un des principaux comptoirs de la colonie, doit en grande partie sa prospérité commerciale à sa situation privilégiée sur le Milo, affluent du Niger, navigable en toute saison non seulement depuis Kankan, mais encore bien au delà, à plus de 100 kilomètres en amont de cette escale.

Kankan, devenu tête de ligne du chemin de fer de Conakry, gagnera encore en activité, au point de devenir la première ville commerciale de la colonie. Un des grands facteurs de la prospérité commerciale de Kankan sera assurément la région du Kissi. Si toute la rive gauche du Niandan dirige ses produits sur Kouroussa, la rive droite reste géographiquement et économiquement tributaire de Kankan : c'est pourquoi la route de Kissidougou à Kankan s'impose au même titre que la route de Kissidougou à Kouroussa.

En étudiant cette dernière voie d'accès au chemin de fer, nous avons suffisamment fait ressortir tout l'intérêt commercial du Kissi et du Kouranko. Les produits sont le riz, le mil, le fonio, le maïs, toutes les céréales sont en abondance telle que ce seul pays pourrait suffire à ravitailler toute la colonie le jour où les facilités de transport le permettraient. Le palmier à huile, le kolatier, le bananier, le caoutchouc et l'ivoire constituent les éléments de son trafic d'exportation.

L'itinéraire suivi aujourd'hui par les caravanes qui se rendent de Kissidougou à Kankan demanderait, sinon à être complètement écarté, le pays traversé paraissant excessivement peuplé, du moins modifié en maints endroits et pour cela minutieusement parcouru par la brigade d'étude. A titre d'indication, nous donnons ici les renseignements fournis depuis ces dernières années par les commandants de cercle et les officiers de la région militaire.

CERCLE DE KISSIDOUGOU

Kissidougou-Keredougou	4 km 000
Keredougou-Sankalibadougou	5 000
Sankalibadougou-Niandou	4 000
Niandou-Bangadou	3 000
Bangadou-Dialakoro	2 000
Dialakoro-Lelou	6 000
Lelou-Dialakoro	6 000

Dialakoro-Danioro	4 km 000
Danioro-Dougouguama	1 000
Dougouguama-Surdou	2 000
Surdou-Fissikéré	4 000
Fissikéré-Moussamakaya	3 000
Moussamakaya-Doldou	7 000
Doldou-Kodou	5 000
Kodou-Singuedougou	6 000
Singuedougou-Ko-Nafadié	10 000

CERCLE DE KANKAN

Ko-Nafadié-Tinkakouta	9 km 500
Tinkakouta-Bale	2 500
Bale-Tinkoukoro	7 000
Tinkoukoro-Moribaya	8 000
Moribaya-Banko	16 000
Banko-Moriguedougou	15 000
Moriguedougou-Kassa	5 000
Kassa-Sokoralla	12 000
Sokoralla-Mankono	4 500
Mankono Kankan	13 000

Ce qui fait 72 kilomètres dans le cercle de Kissidougou et 92 km. 500 dans le cercle de Kankan. Le terrain parcouru est beaucoup plus difficile que celui de la route Kouroussa-Kissidougou.

Partant de Kissidougou, pendant les 15 premiers kilomètres, le terrain est assez accidenté; de longs vallonnements que le sentier gravit en ligne droite suivant la plus grande pente demanderaient à être contournés par le tracé, ce qui rendrait dans cette partie la route deux fois plus longue que le sentier. De loin en loin des bouquets de bois semblent des ilots sombres au milieu de la plaine couverte de cultures aux tons clairs. Les villages se signalent aux voyageurs par de hauts fromagers, des baobabs et des n'tabas gigantesques et par des fourrés impénétrables qui les entourent.

Les 20 kilomètres suivants se déroulent dans un terrain plus longuement ondulé, les pentes sont relativement douces, les sommets recouverts de petite brousse plus épaisse à l'approche des village. Le sol est parfois caillouteux et semé d'éboulis. Pendant 18 kilomètres, le sentier est en montagne et en forêt, le sol est rocailleux et l'horizon borné, les cultures sont moins nombreuses et seulement groupées autour des agglomérations de cases.

Les 22 kilomètres qui restent à parcourir pour arriver à Ko-Nafadié et sortir du cercle de Kissidougou serpentent encore à travers un chaos de montagnes boisées, parfois sur de grands plateaux désertiques où la roche affleure. Ce n'est que dans les environs de Ko-Nafadié qu'on retrouve la plaine.

De Kissidougou à Ko-Nafadié les rivières sont nombreuses, mais peu larges et faciles à franchir. A Ko-Nafadié le sentier pénètre dans le cercle de Kankan.

Pendant 60 kilomètres, le sol, d'abord en plaine, se relève brusquement et le sentier s'engage à nouveau dans la montagne, toujours boisée, avec de loin en loin de vastes clairières que les indigènes cultivent en rizières, ou aménagent en pâturages pour les troupeaux de bœufs et de moutons qui y sont nombreux. Le sol est pierreux, semé d'éboulis et d'énormes rognons de granit, les plateaux latéritiques et les vallées profondément encaissées.

A Moriguédougou, le sentier est assez rapproché du cours du Milo; le terrain, tantôt sablonneux et tantôt vaseux, arrosé de fréquents marigots, affluents de gauche du Milo, est au point de vue construction de routes non moins difficile que le précédent.

On aura avantage à créer un port à Moriguédougou ou à en rechercher un autre le plus haut possible en amont, et à se servir du Milo qui est navigable jusqu'à Kankan; de Kankan à Kissidougou, il serait préférable de ne pas chercher à tenir compte du sentier qui ne peut, en aucune façon, être aménagé; le tracé est à trouver en entier.

Une reconnaissance du Milo est à faire jusqu'à son point d'extrême navigabilité.

Si on veut s'en tenir à une route, ce n'est pas sur 164 kilomètres qu'a le sentier qu'il faut compter, mais bien sur plus de 200 kilomètres.

Dans le cas où le Niandan serait réellement navigable ou rendu tel, même au prix d'un sacrifice correspondant à une évaluation chère des travaux des routes Kouroussa-Kissidougou et Kankan-Kissidougou, il y aurait avantage à renoncer à ces routes et à aménager le fleuve. Baro, sur les bords du Niandan, entre Kouroussa et Kankan, et aussi sur le chemin de fer, deviendrait le port tout indiqué de Kissidougou.

Route Kankan-Beyla.

De toutes les routes d'accès au chemin de fer, celle de Beyla à Kankan est peut-être la plus importante. La région de Beyla est très étendue et très peuplée ; les recensements, bien qu'encore imparfaits par suite du peu de temps depuis lequel notre action s'exerce efficacement sur ce pays et des difficultés inhérentes au début d'une occupation, accusent 90.000 Malinkés et Soninkés imposés, 10.000 exonérés et 30.000 étrangers de toutes races constituant une population flottante. Les Malinkés et les Soninkés ou Saracolés, de religion musulmane, sont tous traitants ou industriels; les Guerzés, fétichistes, sont cultivateurs; les Tomas, également fétichistes, sont cultivateurs et guerriers. Cette population, assez peu homogène, constitue néanmoins, dans ses différents éléments, une pépinière d'excellente main-d'œuvre et de tirailleurs physiquement bien constitués, aimant la guerre, courageux et endurants, très capables de remplacer le Sénégalais et le Soudanais.

La région de Beyla ressemble bien plus à la haute Côte d'Ivoire qu'aux autres provinces de la Guinée. Elle est déjà recouverte en partie par la grande forêt tropicale, source inépuisable de richesses avec ses essences si variées dont beaucoup sont encore inconnues. Pour le moment, la forêt livre au commerce, en petite quantité, faute de voies de communication, ses bois d'ébénisterie, ébène, acajou, vène, etc., etc., le caoutchouc, de la liane goïne et du fountounia.

Le fountounia est un arbre récemment décrit par le Dr Chevalier, qui existe en abondance dans

la forêt où il forme des îlots fréquents de plusieurs milliers d'individus non encore exploités, ce qui constitue une immense réserve pour l'avenir, d'autant plus que le caoutchouc qu'on en retire est d'excellente qualité. Le colatier et le palmier à huile abondent et donnent des produits capables de supporter le voyage en chemin de fer jusqu'à la côte. Dans les parties déboisées, les indigènes cultivent toutes les céréales, le riz, en particulier, en quantité bien plus grande qu'il n'est besoin pour leur propre alimentation. Il ne faudrait pas une grande pression sur les Guerzés et sur les Tomas pour leur faire produire davantage encore; il suffirait simplement de leur garantir la vente de leurs récoltes.

Les landolphia, hendeloti, owariensis, florida, sénégalensis et amoena existent à profusion dans la région et pour la plupart ne sont pas exploités. Les indigènes ne peuvent trouver sur place l'écoulement du caoutchouc qu'ils récoltent. Leurs besoins étant restreints, ils ne se donnent pas la peine d'entreprendre un voyage d'un mois au moins pour aller le vendre à Kankan. Néanmoins, malgré les distances, l'isolement et le manque de voies de communication, Beyla compte déjà au moins huit maisons de commerce installées à proximité de la résidence. Laba et N'Zo, marchés importants bien que nouvellement créés, sont déjà fréquentés par des traitants européens. Des foires hebdomadaires, que visitent 6.900 Dioulas, se tiennent dans beaucoup de villages proches de la frontière du Libéria et de la Côte d'Ivoire; on y traite le caoutchouc mano. C'est vers Beyla que s'achemine une grande partie des produits de la colonie voisine, venant de Maninian, Odiéné, Bobodioulasso, Kong, Bougouni. En 1908, 800 tonnes de caoutchouc, 30 tonnes d'ivoire, et 400 tonnes de kolas ont été achetées dans les factoreries provenant de la Côte d'Ivoire. Dans les environs de Beyla, il a été acheté plus de 500 tonnes de caoutchouc, 50 tonnes d'ivoire, 1.200 tonnes de kolas et 600 d'huile de palme. Lorsque l'ensemble du cercle donnera son maximum de rendement, on peut d'ores et déjà se rendre compte des avantages qu'en retirera le commerce. Une grande partie de ces produits sont évacués par Bamako, Kayes et le Sénégal.

De Kankan à Beyla il y a 236 kilomètres par le sentier actuel dont la direction générale pourrait servir d'indication pour le tracé de la route future. Le Milo est navigable bien au delà de son affluent, la rivière Diassa, à 100 kilomètres de Kankan. Cette rivière forme la limite du cercle. Le Milo serait navigable pour les chalands de 10 tonnes en hivernage et les chalands de 2 tonnes en saison sèche jusqu'à Mananfara, et un bief supérieur permettrait d'atteindre Kérouané, 140 kilomètres de Kankan. Dans le cas où cette assertion ne serait pas strictement exacte et que quelques travaux seulement seraient nécessaires pour aménager le lit de cette rivière, il y aurait encore avantage, à valeur égale, de les faire exécuter de préférence à ceux de la route, les communications par eaux étant toujours économiques, surtout aujourd'hui, au point où en est l'industrie automobile; la navigation par chalands et canots à moteurs a un avenir certain sur ces rivières africaines.

De Kérouané à Beyla, il ne reste plus que 96 kilomètres suivant la vallée du Milo jusqu'au village de Founoukourandougou, le tracé devrait, en cette partie, s'éloigner assez de la rivière pour éviter les inondations qui, en hivernage, atteignent quelquefois 7 mètres et plus.

Du village de Founoukourandougou, on contourne le mont Goïfé et on franchit le col Soundougou pour passer du bassin du Milo dans celui du Dion.

De Soundougou à Beyla, le terrain est très accidenté, mamelonné, coupé de vallées profondes. On rencontre le marigot de Tembikola, affluent de gauche du Dion, qui nécessiterait un pont de 50 mètres et des digues d'accès de plus de 100 mètres: les autres cours d'eau sont de moindre importance.

Le marigot de Tembikola n'est qu'à 21 kilomètres de Beyla.

Kérouané, dont il est parlé plus haut, et qui se trouve situé à 96 kilomètres de Beyla, sur le Milo, est, au point de vue économique, d'une importance capitale, car c'est à ce village que convergent toutes les routes de la Haute-Côte d'Ivoire, Odiéné, Touba, Séguéla, Kani, de la région du Haut-Kissi, de la région de Diorodougou (pays Tomas) et de la région du Kouranko (Farana).

Kérouané, autrefois poste administratif, fut remplacé en 1897 par Beyla. Le terrain gagné vers le Sud militait en faveur de cet abandon, la question commerciale n'étant pas encore posée. Aujourd'hui, c'est tout différent, et il est à supposer que le jour où le railway aura atteint Kankan, que le Milo aura été reconnu ou rendu navigable, que, d'une façon ou d'une autre, la route de Beyla sera ouverte au trafic, Kérouané, devenu point de transit, nécessitera à nouveau l'installation d'un représentant de l'administration.

Extrait d'une monographie de M. Liurette sur le cercle de Beyla, 1908-1909.

ROUTE BEYLA-KANKAN

1re ÉTAPE. — Tambikola, 20 km. 800 (Touréla, 7 km.750: Sogouéni, 4 km. 750; Tambikola, gîte d'étape, eau bonne, ressources variées, population hospitalière, 60 cases). Route à deux fossés bonne en toute saison. Nombreux cours d'eau, dont deux importants de 15 et 30 mètres, débordant sur leurs rives pendant les crues de l'hivernage. Ponts rustiques et solides.

Observations. — Le tracé d'une route carrossable pourra utiliser, en grande partie, la route actuelle. Les rampes et les dépressions seront aisément évitées en s'orientant à droite ou à gauche. Le parcours actuel sera, en ce cas, allongé de 3 à 4 kilomètres.

2e ÉTAPE. — Diomandougou, 27 km. 750 (Soundougou, 8 km. 900; Kouroudougou, 6 km. 650; Fondougou, 5 km. 700; Diomandougou, carré de cases pour passagers, eau bonne, ressources variées, population hospitalière, 350 cases). Routes bonnes à deux fossés. Deux cours d'eau importants franchis sur ponts rustiques solides. Route coupée par deux dépressions profondes qu'on peut, néanmoins, traverser en hamac, mais pas à cheval.

Observations. — Le tracé d'une route carrossable devra s'amorcer à Soundougou, serrer de près la montagne, afin de tourner les dépressions signalées, franchir le Goïffé au col de Diomandougou, où les pentes d'accès et de sortie ne seront pas supérieures à 12°. Ce tracé pourra aisément se développer ensuite jusqu'à Founoun-Kouroudougou en longeant la vallée du Milo. Raccourci de 11 kilomètres (tracé étudié tout récemment).

3e ÉTAPE. — Founoun-Kouroudougou. 24 km. 950 (deux petits villages de culture à 3 et 4 kilomètres; Diarabara, 13 km. 700; Founoun-Kouroudougou, eau bonne, ressources variées, population douce, 200 cases). Route bonne à deux fossés, très dure à partir du 15e kilomètre dans la traversée du Goïffé, dépression profonde, difficile à franchir en hamac à la sortie du village de Diomandougou. Autre dépression brusque au kilomètre 8.

Observations. — Cette route sera abandonnée dès que sera établie la voie carrossable.

4e ÉTAPE. — Kérouanué, 22 km. 450 (Konobadougou, 11 km. 850; Kérouané, chef-lieu de province, eau bonne, population hospitalière, 200 cases, arbres fruitiers, ananas). Route bonne à deux fossés, inondée pendant l'hivernage aux kilomètres 5 et 17 sur une grande étendue, aux abords de la rivière Milo qu'elle longe.

Observations. — Le tracé de la route nouvelle devra s'amorcer un peu avant d'arriver au village de Founoun-Kouroudougou, franchir la rivière Ko-Ségui sur des appuis rocheux puis, serrant la montagne, déboucher sur le plateau de Sanau-Koro, où elle rencontrera un terrain élevé et solide. Ce tracé contourne Kérouané.

5e ÉTAPE. — Baratoumbo, 5 heures de marche, allure normale (Féribignédougou, 1 h. 3/4; Kamandougou, 1 h. 1/4. Baratoumbo, eau bonne, ressources assez restreintes, 100 cases).

Observations. — Le tracé d'une nouvelle route pourra utiliser la piste actuelle.

6e ÉTAPE. — Komodougou, cercle de Kankan, 5 h. 1/2 de marche normale (Farantiua-Beyla, 1 h. 1/2; Larandougou, 12 kilomètres, 1 h. 1/2; Komodougou, cercle de Kankan, gîte d'étapes, assez gros village, ressources variées, eau bonne). Route bonne à deux fossés jusqu'à la rivière Diassa, limite du cercle. Passage de trois cours d'eau, dont le Diassa, affluent du Milo, large de 25 mètres; déborde sur 20 à 30 mètres sur ses deux rives en hivernage.

Observations. — La route actuelle pourra, en grande partie, être utilisée par le tracé d'une voie nouvelle.

La route de Beyla à Kankan sera la plus importante, car les produits venant du Sud emprunteront cette voie pour gagner la voie ferrée.

L'arrivée prochaine du rail dans le bassin du Niger fait ressortir la nécessité d'élaborer dès maintenant un programme de voies de communication et de pénétration dans le Sud. Les routes établies jusqu'à ce jour ne sont que de simples pistes, épousant les sinuosités du terrain, réparées à peu de frais après chaque hivernage. Ces pistes, déjà à peine suffisantes pour assurer l'écoulement rationnel des produits commerciaux vers les points de transit, seront totalement impropres aux besoins, lorsque la circulation commerciale deviendra plus intensive.

Kankan, par sa situation géographique, est appelé à devenir, dès l'arrivée du rail, le déversoir naturel de tous les produits venant de la Haute-Côte d'Ivoire, du Haut-Niger et de la région forestière, jusqu'aux limites actuelles de la zone d'influence française.

Pour répondre aux besoins du commerce, il faudrait créer un réseau de voies charretières et songer aussi à utiliser, dans une large mesure, les cours d'eau navigables, le Milo, le Dion, qui, à un moment donné, seront des auxiliaires indispensables de la mise en valeur de ce beau pays.

Le ravitaillement des postes militaires de la région sud s'opérait autrefois par la rivière Milo jusqu'au barrage de Mananfara, puis du point supérieur du bief, jusqu'au delà de Kérouané. Le transbordement s'effectuait par une route reliant les points aval et amont.

A titre d'indication, la rivière Niandan est navigable sur une partie de son cours. Une expérience fut tentée en 1898 par l'officier d'administration Moreau, qui expédia, sans aucune difficulté, ses bagages en pirogues jusqu'à Siguiri. Cet officier signala trois transbordements qui, en hivernage pourraient certainement être évités. Une étude détaillée de toutes ces rivières fixerait définitivement l'opinion sur leur utilisation possible.

Route de Bissikrima-Dinguiraye.

Dinguiraye est le centre d'une région intermédiaire entre le Soudan et le Fouta-Djalon. Au point de vue de ses habitants et de ses productions, le cercle de Dinguiraye se rapproche des pays voisins. Du Fouta-Djalon, il a les grands troupeaux aux mains des Peulhs pasteurs, du pays nigérien le sol fertile que mettent en valeur les indigènes de race bambara. Il compte parmi ses habitants un grand nombre de Toucouleurs et de Sarakolés qui se livrent exclusivement au commerce.

La moitié au moins de la région minière du Bouré dépend de Dinguiraye; elle est traversée par le Tinkisso, affluent de gauche du Niger, navigable de son confluent à Toumanéa pendant l'hivernage, jusqu'à son propre confluent avec la Bouka pendant la saison sèche (30 kilomètres en aval de Toumanéa). Enfin Dinguiraye est placé sur les grandes routes commerciales du Soudan, Kita, Médine, Kaye.

Le cercle de Dinguiraye produit en abondance du riz dont il fournit annuellement plusieurs milliers de tonnes aux chantiers du railway, il approvisionne le poste de transit qu'est Toumanéa. Le jour où il sera mis en relations faciles avec la Moyenne-Guinée, il est probable que la culture du riz donnera lieu à un commerce actif. Dans la partie inhabitée du Bouré que recouvre la forêt, le caoutchouc abonde. Malheureusement une certaine crainte superstitieuse empêche les indigènes, à part quelques chasseurs, de s'engager dans cette brousse inconnue, peuplée d'éléphants, de buffles, de lions. Le commerce d'ivoire et de peaux y est prospère et aussi celui des chevaux, des bœufs et des moutons.

L'importance de ce cercle doublera si les indigènes se décident enfin à s'établir sur les terres fertiles de la rive gauche du Tinkisso, ce que l'extension des cultures rendra nécessaire un jour. Une simple pression de l'administration suffira, à condition d'exercer les premiers temps, jusqu'à la création de grosses agglomérations, une surveillance policière assurant aux nouveaux habitants la sécurité de leur personne et de leurs biens.

Il existe déjà une route de Dinguiraye à Toumanéa par Tiankoye et Bouka. La direction Din-

guiraye-Toumanéa (Nord-Est-Sud-Ouest) est sensiblement la même que la direction Toumanéa-Bissikrima et se trouve par conséquent sur le plus court chemin entre les deux points extrêmes. La région traversée est constamment plate et les charrois de toutes sortes y seraient très aisés, toutefois après la construction des ponts définitifs sur la Bouka, marigot large de 40 mètres, dont le passage se fait actuellement en pirogue, et le Concili, cours d'eau de 25 mètres de large.

La mission d'étude aurait à rectifier la piste actuelle pour éviter le coude de Tiankoye de façon à prendre dès la Bouka la direction de Dinguiraye, ce qui ferait prévoir la construction de 8 kilomètres de route en terrain plat. Ce travail ferait gagner environ 3 kilomètres sur le parcours actuel.

De Toumanéa à Bissikrima, on suit la route Conakry-Niger où les ponts seuls sont à établir — la distance qui sépare Dinguiraye de Toumanéa est de 42 kilomètres seulement — ce qui met Dinguiraye à 85 kilomètres de la gare de Bissikrima.

De toutes les routes d'accès au chemin de fer, la route Dinguiraye est la plus courte et celle nécessitant le moins de travail.

Conclusions.

D'ici trois ans, le chemin de fer de Conakry au Niger aura atteint son point terminus, Kankan. Il est à craindre que lorsque les travaux seront terminés, les 8 ou 10 millions que coûtent personnel et main-d'œuvre et dont profite, en partie, la colonie, faisant brusquement défaut, il n'en résulte un ralentissement dans les affaires commerciales de Guinée.

Le remède à cet état de choses est tout entier dans les mesures qui seront prises sans retard, par l'administration aidée des commerçants et des colons, pour augmenter la production du sol.

Au cours de cette étude, les régions agricoles où le maïs, les arachides, le coton, le riz, le manioc peuvent être cultivés en abondance ont été signalées.

La production du riz doit être suffisante et au delà pour les besoins du pays.

Comme au Togo, à la Gold-Coast, au Dahomey, le maïs peut devenir en Guinée un produit d'exportation d'autant plus intéressant, que Conakry est plus rapproché d'Europe. Dans certains cercles on en peut faire jusqu'à trois récoltes par an.

Les essais de coton d'Amérique et d'Egypte n'ont, il est vrai, donné aucun résultat en Guinée, mais l'association cotonnière a décidé d'acheter le coton indigène décidément utilisable par nos tisserands, dans certaines conditions de mélanges et de préparations. Le sol du Kanéa et des Timbis, sol sablonneux et maigre, pourrait être ensemencé d'arachides sur des milliers et des milliers d'hectares.

Si l'élevage est encouragé comme il le mérite, le Fouta-Djalon pourra produire du bétail en assez grande quantité pour qu'un courant commercial s'établisse sur des bases sérieuses avec les colonies étrangères et françaises du golfe de Guinée, du Sénégal à Lagos.

Une fois les dispositions nécessaires prises pour la mise en valeur du pays, il faut s'attendre, étant donnée l'apathie des indigènes, à ne voir les résultats définitifs se manifester que quelques années plus tard. Il n'y aurait donc pas de temps à perdre.

A ces considérations d'ordre économique et politique est intimement liée l'étude des produits secondaires exploitables, celles des voies de communication, de l'hydrographie des affluents du haut Niger et de l'abaissement des tarifs du chemin de fer. Si toutes ces questions ne sont pas résolues concurremment, tout effort isolé restera vain.

J. LEPRINCE.

LE BUDGET DES COLONIES POUR 1910

Le budget du ministère des Colonies pour 1910 s'élève à 100.160.000 francs.

Les dépenses civiles et pénitentiaires entrent dans ce chiffre pour 17.194.000 francs. Nous y relevons les subventions temporaires aux budgets locaux et à divers chemins de fer coloniaux :

	Francs
Budget local de la Guadeloupe	310.000
— de la Réunion	115.000
— de Saint-Pierre et Miquelon	130.000
— de l'Océanie	160.000
— de la Nouvelle-Calédonie	359.000
— des îles Wallis	10.000
— des Nouvelles-Hébrides	350.000
— de la Côte des Somalis	10.000
Budget général de l'Afrique Equatoriale	600.000
Budget général de l'Afrique Equatoriale (emprunt)	665 490
Budget local de la Côte des Somalis (chemin de fer éthiopien)	500.000
Garantie d'intérêts à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien	610.749
Budget de l'Inde française	210.000
Port et chemin de fer de la Réunion	1.905.000

Les dépenses militaires figurent au budget de 1910 pour 83.766.000 francs, dont 6.832.000 francs pour le groupe de l'Afrique Occidentale, 7.224.000 pour celui de l'Afrique Orientale (Madagascar) et 6.720.000 pour les troupes d'occupation de l'Afrique Equatoriale.

Les rapports faits à la Chambre par M. Messimy (nº 2762) et au Sénat par M. Cicéron (100) ont, suivant l'usage, passé en revue la situation générale de nos colonies, en insistant particulièrement sur celle de l'Indo-Chine.

* * *

Dans le budget du ministère des Affaires étrangères nous relevons le chapitre 24. Œuvres françaises au Maroc, pour 710.000 francs et le chapitre 26. Relations entre la Côte des Somalis et l'Ethiopie, pour 40.000 francs.

Il faut espérer que ces crédits seront relevés. Notre action au Maroc a besoin du million annuel, chiffre qui avait été prévu en 1904 et auquel on semble vouloir n'arriver que par petits paquets. Quant au crédit pour l'Ethiopie les nouveaux événements vont le rendre de plus en plus insuffisant.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 5

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

La Pacification de la Mauritanie

JOURNAL DES MARCHES ET OPÉRATIONS DE LA COLONNE DE L'ADRAR

CONSTITUTION DE LA COLONNE

ORDRE GÉNÉRAL N° 1

La colonne de l'Adrar est constituée à la date du 1er décembre 1908 :

ÉTAT-MAJOR

MM. Gouraud, colonel H. C., commandant la colonne ;
Claudel, chef de bataillon commandant le bataillon de Mauritanie, commandant en second.

Gerhardt, capitaine H. C., adjoint au commandant de la colonne, faisant fonction de chef d'état-major;

Létang, lieutenant H. C., chargé du service topographique et des puits ; Bou el Mogdad, interprète principal de 1re classe.

Petit état-major. — MM. Bourciac, adjudant de bataillon; Chesnel, sergent-major, secrétaire du commandant de la colonne ; Pasquelin, sergent, secrétaire du commandant du bataillon; Reichert, caporal clairon ; Forgues, caporal armurier.

Bataillon de Mauritanie. — 1re *Compagnie.* — MM. Bontems, capitaine ; Dufour, lieutenant; Gironimi, adjudant ; Prétraud ,sergent-major ; Ducamp, sergent fourrier (détaché au convoi) ; De Laroque, sergent; Brouard, sergent ; 3 sergents indigènes ; 9 caporaux ; 2 clairons ; 23 tirailleurs de 1re classe ; 103 tirailleurs de 2e classe. — Total : 140.

2e *Compagnie.* — MM. Camy, capitaine ; Séchet, lieutenant; Thomas, sergent-major ; Lagarrigue, sergent-fourrier (détaché au convoi) ; Sarré, sergent ; Guillemette, sergent; un adjudant indigène ; 3 sergents indigènes ; 10 caporaux ; un clairon; 10 tirailleurs de 1re classe ; 116 tirailleurs de 2e classe. — Total : 144.

3e *Compagnie.* — MM. Bablon, capitaine; Laigle, sergent-fourrier ; Duprat, sergent-fourrier (détaché au convoi). — 1er peloton, Tirailleurs réguliers : MM. Coutance, lieutenant; Vix, adjudant ; Moricard, sergent; Matillo, sergent ; 2 sergents indigènes ; 5 caporaux ; 10 tirailleurs de 1re classe ; 57 tirailleurs de 2e classe. — 2e peloton, Auxiliaires toucouleurs : MM. Duboc, lieutenant; Colonna d'Istria, sergent; Raynaud, sergent; Baïla Baram, chef de canton, 94 auxiliaires.

4e *Compagnie.* — MM. Chrétien, capitaine; de Féligonde, lieutenant; André, lieutenant ; Lefebvre, sergent-major ; Lapuyade, sergent-fourrier (détaché au convoi) ; Jeannoutot, sergent ; Boutier, sergent ; Fleureau, sergent ; un adjudant indigène ; 5 sergents indigènes ; 8 caporaux ; 2 clairons ; 16 tirailleurs de 1re classe ; 109 tirailleurs de 2e classe. — Total : 141.

Sections méharistes du bataillon de Mauritanie. — MM. Plomion, capitaine ; Gouspy, lieutenant; Marquenet, lieutenant; Faucon, sergent ; Lambert, sergent ; Charles, maréchal des logis ; 4 sergents indigènes ; 11 caporaux ; un clairon; 25 tirailleurs de 1re classe ; 73 tirailleurs de 2e classe. — Total : 114. — 270 chameaux de selle.

Section d'artillerie (comptant à la 2e compagnie). — MM. Robert, lieutenant; Bernard, adjudant (chargé de l'échelon et du convoi de munitions) ; Le Discot, maréchal des logis ; Grassin, brigadier ; Haussammann, artificier ; Fieschi, 1er ouvrier à bois ; Galonnier, 1er ouvrier bourrelier ; Coupe, 2e ouvrier à fer ; un maréchal des logis indigène ; un brigadier indigène ; un trompette ; 6 canonniers de 1re classe ; 10 canonniers de 2e classe ; 3 tirailleurs détachés à la section. — Total : 22. — 2 pièces de 80 de montagne.

Section de mitrailleuses. — Géhin, sergent; Navonne, sergent ; 8 tirailleurs comptant à leur compagnie. — 2 mitrailleuses.

Peloton de spahis. — MM. de la Brière, lieutenant ; Fossat, maréchal des logis ; un maréchal des logis indigène ; 2 brigadiers ; 10 spahis de 1re classe ; 16 spahis de 2e classe. — 31 chevaux.

Partisans maures. — MM. Dupertuis, capitaine ; Violet, sous-lieutenant ; Djilali ben Scrahn, maréchal des

logis ; 22 Ouled-Biri ; 4 Ouled-Ahmed : 19 Idaouali ; 19 Idouaïch. — Total : 64.

Convoi. — MM. Gautier, lieutenant; Susini, adjudant secrétaire; Busquet, sergent, plus cinq sous-officiers pris dans les compagnies désignées plus haut; un interprète auxiliaire; 4 chefs convoyeurs ; 4 puisatiers ; 250 convoyeurs ; 950 chameaux de bât.

Service de santé. — MM. May, médecin-major de 1re classe ; Eberlé, médecin aide-major de 1re classe ; Moncoucu, caporal d'infirmerie ; un infirmier.

La colonne emporte, en dehors des cartouches du sac et des munitions de la section de tir :

1° 228.700 cartouches 86 ; 33.264 cartouches 74, à raison de : 300 cartouches par fantassin et méhariste, 200 cartouches par cavalier, canonnier et partisan ; 514 coups de canon, soit à la mélinite, soit à mitraille ; des fusées signaux (130 charges) ;
2° 160.000 francs (masse de ravitaillement, caisses des compagnies, fonds politiques) (10 charges) ;
3° Matériel médical divers (28 charges) ;
4° Convoi d'eau : 6.280 litres (un jour d'eau à raison de 5 litres par homme, 20 litres par cheval) (60 charges) ;
5° Vivres européens pour 3 mois et indigènes pour 2 mois (405 charges) ;
6° Bagages, archives, popotes (75 charges) ;
7° Denrées pour la cantine coopérative (tabac, sucre, thé, savon, bougies, allumettes). — Réserve d'effets et matériel divers (34 charges) ;
8° 300 animaux de boucherie.

Moudjéria, le 4 décembre 1908.

Le colonel commandant la colonne
Signé : GOURAUD.

ORDRE D'OPÉRATIONS N° 1

Le présent ordre contient les prescriptions relatives aux formations types de marche et de stationnement, à la sûreté, l'organisation du service, aux principes généraux à observer en cas d'attaque de jour ou de nuit.

FORMATION DE MARCHE

La formation de marche à adopter devra à la fois couvrir l'artillerie et le convoi et pouvoir combattre dans toutes les directions, l'ennemi pouvant attaquer de n'importe quel côté.

1° **Carré souple.** — Un carré souple paraît répondre le mieux à cette double obligation et sera donc le plus généralement adopté quand le terrain le permettra.

Le centre de la formation est le convoi marchant aussi serré que possible, dans l'ordre indiqué par l'instruction spéciale, avec une demi-section de garde de police.

Autour du convoi les 4 compagnies forment de petites colonnes ou lignes de colonnes par 2 ou par 4, disposées en échiquier, de façon à permettre de passer rapidement dans toutes les directions à la formation de combat.

Les compagnies sont éloignées du convoi de 150 à 300 mètres environ suivant le terrain.

La compagnie de tête est précédée à 100 mètres par sa section d'avant-garde qui détache elle-même une pointe d'une escouade.

La compagnie de queue est suivie à 100 mètres par sa section d'arrière-garde.

Le commandant de la colonne se tiendra habituellement derrière la compagnie d'avant-garde avec le peloton de spahis.

Derrière lui l'artillerie et les mitrailleuses, en tête du convoi.

Un ordre fixe chaque jour l'emploi des méharistes ou des partisans, ces derniers chargés en principe du service d'éclaircurs.

2° **Colonne de route.** — Elle sera obligatoire en pays de montagnes.

A l'avant-garde une compagnie.

Distance d'avant-garde : 150 à 300 mètres.

Gros. — Une section de la 2e compagnie, l'artillerie et les mitrailleuses. 2e section de la 2e compagnie, le reste de cette compagnie mamelonnant à droite.

Le convoi en colonnes sur autant de files que possible dans l'ordre donné par l'instruction spéciale.

Deux sections de la 3e compagnie dans la seconde moitié du convoi, les deux autres sections de cette compagnie mamelonnant à gauche.

Arrière-garde. — Une compagnie à 300 mètres.

Le colonel et le peloton de spahis en tête du gros.

Pour passer de la colonne de route au carré souple et inversement, les sections du convoi se forment vers la gauche sur l'élément de tête ou au contraire rompent par la droite.

3° **Echelon de combat et échelon de convoi.** — En vue d'un combat imminent.

L'échelon de combat se forme indépendant du convoi, vers l'avant ou sur le flanc menacé.

Il se composera habituellement de 2 compagnies, du peloton de cavalerie, de l'artillerie et d'une des mitrailleuses, des méharistes en réserve.

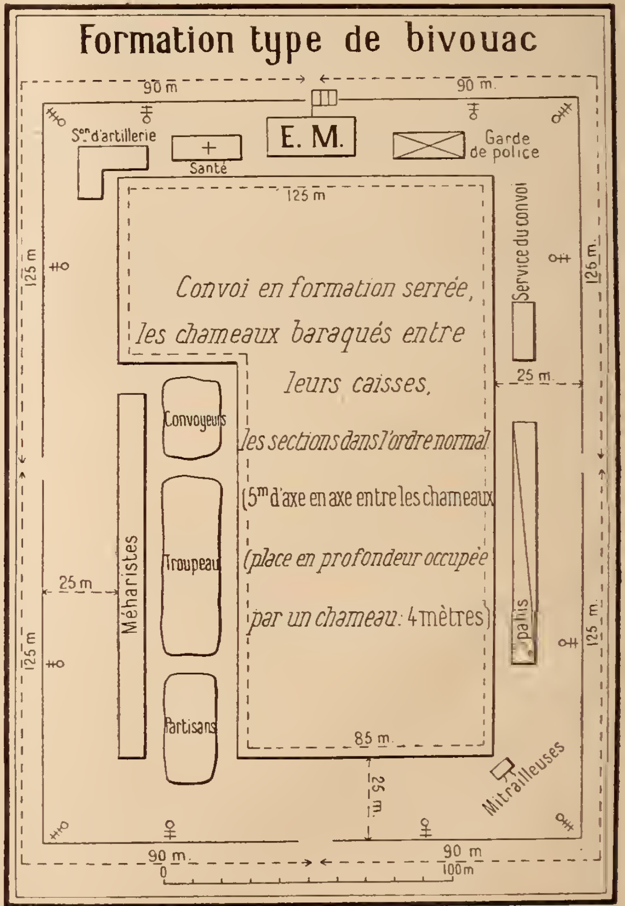
Le convoi marchera dans la formation indiquée plus haut, sauf que les compagnies qui l'encadrent seront remplacées par des demi-compagnies fournies par les unités non employées.

Les partisans par moitié à l'échelon de combat et au convoi.

4° **Groupe léger.** — Un groupe léger pourra être constitué avec les méharistes et les partisans pour préparer un point d'eau en avant de la colonne, par exemple.

FORMATION DE BIVOUAC

La base de la formation est le rectangle de 125 sur 200 mètres environ formé par le convoi au parc. Ce rectangle est jalonné aux quatre angles avant l'arrivée par quatre fanions blancs.



Comité de l'Afrique française. G. Hure. Reproduction interdite.

Autour du parc, une bande libre de 25 mètres bordée par les compagnies d'après le dispositif suivant : compagnies d'angles et non compagnies de faces, de manière à concentrer le commandement ; les angles portent les numéros marqués sur le schéma ci-contre.

La compagnie de tête dans l'ordre de marche occupe l'angle n° 1 ; la compagnie de droite l'angle n° 2 ; la compagnie de gauche l'angle n° 3 ; la compagnie d'arrière l'angle n° 4.

L'emplacement des différentes unités est marqué par leur fanion.

Les compagnies forment un peloton sur chaque côté de l'angle, les officiers et sous-officiers derrière leur troupe, le capitaine au milieu de l'angle.

L'état-major est derrière le milieu de la face avant.

Les sections de méharistes sur deux rangs, en avant du troupeau.

L'artillerie, les spahis, les partisans, à la place marquée par leur fanion, qui marque le centre de leur emplacement.

En principe l'artillerie et les mitrailleuses aux deux angles opposés.

ORGANISATION DU SERVICE

1° **Service de jour.** — On se conformera d'une manière générale aux prescriptions du règlement sur le service en campagne.

Le service de jour est pris dans toutes les unités.

Le service de jour de la colonne est assuré par un peloton pris à tour de rôle dans les compagnies à pied et commandé par un officier.

Les fonctions d'adjudant major sont assurées par le capitaine de la compagnie fournissant le service de jour.

Le peloton de jour fournit une garde de police, forte d'une demi-section en marche et d'une section au bivouac.

En marche, la demi section de garde de police est à la disposition du lieutenant commandant le convoi.

Au stationnement, la garde de police fournit les sentinelles intérieures, commandées par le service de jour sur les indications du commandement (eau, prisonniers, munitions, etc.).

Elle campe à proximité immédiate de la tente du commandant de la colonne.

La fraction disponible du peloton de jour renforce la section de garde de police si besoin est.

2° **Service de garde intérieure.** — De jour, chaque compagnie à pied a une section constamment de piquet, soit à l'angle du carré qui lui a été affecté, soit au point qui lui a été désigné.

La nuit, tout le monde couche à son emplacement de combat.

3° **Service de quart.** — (Voir plus loin au paragraphe « Sûreté ».)

Les services de jour, de garde et de quart seront commandés dès l'arrivée au point de stationnement.

A cet effet, pendant que chacun prendra le carré, la place indiquée par son fanion respectif, tous les commandants d'unité accompagnés de leur sergent-major se réunissent au colonel commandant la colonne. A ce moment sont fixées les heures de distributions, visites, appels, ainsi que les consignes particulières telles que celles relatives à l'abreuvoir et les corvées d'eau ; le service de sûreté intérieure, ainsi que les conditions de pâturage des animaux, sont arrêtés définitivement.

Consignes générales. — A l'arrivée au bivouac, les compagnies se forment en angle droit à leur angle, les hommes coude à coude ; les baïonnettes sont mises au canon, les fusils posés sur les ballots, la baïonnette vers l'extérieur.

Les armes sont, pendant la journée, sous la garde de la section de piquet. Les troupes à l'intérieur du carré ne mettent pas baïonnette au canon.

Avant la nuit, les hommes s'espacent de manière à couvrir la moitié de leur face.

Les armes ne doivent jamais être posées à terre.

Une forte zériba est construite dès l'arrivée au bivouac.

Toutes les corvées extérieures ont lieu en armes et sont réglées par le service de jour.

Tous les feux sont éteints à 8 heures du soir. Il sera bon, à cause des nuits froides, de faire faire pendant la journée du feu aux tirailleurs, à l'emplacement où ils doivent coucher.

SURETÉ

En marche. — Premier réseau de partisans maures à 150 ou 300 mètres sur les quatre faces des éléments d'infanterie.

Avant-garde.

Gros à 300 mètres du convoi, tête à 150 mètres en avant.

Arrière-garde : 300 mètres en arrière du convoi, couverte par une section à 150 mètres et par les partisans.

Sur les flancs, les petites colonnes se couvrent par des patrouilles, si le terrain particulièrement couvert l'exige.

En station. — Le faible effectif de la colonne ne lui permet pas d'avoir de grand'gardes.

La colonne doit se considérer comme étant tout entière en grand'garde.

En conséquence, chaque compagnie a de jour une section de piquet chargée de la sûreté de son secteur ; la nuit, par le fait, tout le monde est de piquet.

Chaque compagnie détachera un petit poste de quatre hommes à 200 mètres environ à peu près sur la bissectrice de l'angle, de manière à dégager les faces en cas d'attaque.

En outre, de jour, une sentinelle simple, de nuit une sentinelle double sur chaque face, à une centaine de mètres.

L'emplacement des petits postes et des sentinelles sera changé pour la nuit.

En cas d'attaque, les sentinelles rentrent ; les petits postes se tapent dans un buisson, derrière une pierre, dans un trou préparé à l'avance.

La garde de pâturage, dont l'importance est capitale, est assurée par les méharistes au moyen d'un système de petits postes et de patrouilles, suivant instruction spéciale.

Le service de quart est pris à chaque angle par compagnie à partir de 8 heures du soir.

La section de piquet fait sortir des patrouilles une demi-heure avant le réveil, et ces patrouilles circulent jusqu'au moment du départ du convoi.

PRINCIPES EN CAS D'ATTAQUE

De jour. — Engager le moins de monde possible, disposer les sections en échelons débordants pour parer naturellement à la manœuvre favorite : l'enveloppement.

Jusqu'à réception des ordres du commandement, chacun se préoccupe avant tout d'assurer la sécurité du convoi.

Tout le monde pied à terre, les hommes couchés, en ordre dispersé.

Chaque section est divisée en deux demi-sections de tir, dont l'une tire pendant que l'autre progresse.

Pas de feux de salve, sauf exceptionnellement aux grandes et aux moyennes distances.

Aux petites distances, feux à cartouches comptées ; pas de tirs continus, sauf pour les bons tireurs maîtres de leurs coups de fusil, mais de courtes et violentes rafales au commandement.

Veiller à ce que les hommes tirent plutôt bas, étant donné la tendance qu'ils ont à tirer trop haut.

La baïonnette au canon aux petites distances.

Dès que l'ordre en est donné, le convoi s'arrête aussi serré que possible dans un pli de terrain, les animaux baraqués et entravés, les convoyeurs accroupis à leur tête.

Une escouade sur chaque face est chargée de la surveillance immédiate des convoyeurs et animaux.

L'adversaire muni d'armes blanches redoute la baïonnette et, toujours soucieux de ses communications avec ses chameaux de selle restés baraqués en arrière à distance, il cède généralement à un mouvement menaçant ses flancs ou ses derrières (combats d'Agueilt-el-Khachba et de Talmest). Mais on n'oubliera pas qu'il faut d'abord fixer l'ennemi par le feu et ne pas se lancer prématurément, avant que la manœuvre ne l'ait ébranlé.

Les blessés doivent être ramassés par les fractions de deuxième ligne.

En cas d'attaque de jour au bivouac, abattre les tentes.

De nuit. — Le tir de nuit n'est pas dangereux. Il faut bien en convaincre les tirailleurs.

Des alertes de nuit sont probables. Elles n'offrent rien de redoutable si les petits postes et les sentinelles font leur

service et si chacun sait garder le calme et le silence.

Dans un cas d'attaque de nuit, prendre les armes dans un silence complet et ne pas tirer avant le commandement.

Si l'attaque est sérieuse, exécuter des feux de salve et, au besoin, une courte charge à la baïonnette.

Moudjéria, le 4 décembre 1908.

Le colonel commandant la colonne,
Signé : GOURAUD.

Journal des marches et opérations.

5 *décembre* 1908, 3 heures soir. — Arrivée à Moudjéria des deux sections méharistes du bataillon de Mauritanie avec les convoyeurs et animaux du convoi. La colonne est ainsi constituée par l'arrivée de ses derniers éléments (composition détaillée, voir ordre général, n° 1).

6 *décembre*, 6 heures matin. — La colonne est formée au bivouac en dehors du poste et au Nord.

Le chargement du convoi commence immédiatement : il est très pénible, un grand nombre d'animaux vigoureux manquant de dressage.



A MOUDJÉRIA. — LES CHEFS KOUNTAS DU TAGANT ; à droite l'interprète Bou el Mogdad.

4 h. 40. — La moitié du convoi se met en route sous les ordres du colonel avec les éléments suivants :

1re et 2e compagnies, section d'artillerie, mitrailleuses, 1 section méhariste, peloton de spahis, partisans maures.

Le commandant Claudel reste à Moudjéria avec le deuxième échelon du convoi, dont le chargement continue.

6 h. 5 soir. — Le premier échelon bivouaque à 6 kilomètres Nord de Moudjéria.

7 *décembre*, 3 h. 30 matin. — Réveil.

7 h. 10. — Par suite des mêmes difficultés de chargement, l'étape est arrêtée à l'entrée du défilé de Dikel.

Midi. — Les méharistes et partisans, éclairant la marche sur Tichinan, rentrent dans l'après-midi.

2 h. 45. — Arrivée du chef de bataillon commandant en second, avec la deuxième partie de la colonne restée le 6 à Moudjéria.

Le bivouac est formé, chaque compagnie occupant un angle, les méharistes, partisans, spahis sur une seconde ligne intérieure parallèle aux faces droite, gauche et arrière, la section d'artillerie et la section de mitrailleuses diagonalement opposées en arrière d'un angle.

Distribution d'un jour d'eau aux hommes.

De 3 heures à 5 heures. — Les chevaux boivent aux puits de Dikel.

8 *décembre*, 5 h. 10 matin. — Réveil.

6 h. 45. — Les méharistes et les partisans partent à l'avance mettre la main sur le point d'eau de Tichinan.

7 h. 15. — Départ, avant-garde : 2e compagnie, arrière-garde : 1re compagnie.

Passage des défilés de Dikel, le convoi en colonne par sections.

10 h. 15. — Bivouac à 1.200 mètres Nord-Ouest des mares de Tichinan.

La réserve d'eau est reconstituée. Les chameaux boivent.

9 *décembre*, 5 h. 30 matin. — Réveil.

Les méharistes complètent dès le réveil leur approvisionnement d'eau et partent sur Tamera, dont ils doivent améliorer les puits.

7 heures. — Départ de la colonne : 3e compagnie avant-garde : 2e compagnie : arrière-garde. Temps couvert. Marche facile qui permet d'atteindre Tamera le même jour.

Bivouac à 4 heures sur la crête au Sud-Ouest de l'oued à 800 mètres, face au Nord-Ouest. Les méharistes ont relevé les traces de 2 chameaux marchant vers le Nord.

10 *décembre*. — Séjour à Tamera.

11 *décembre*. — De Tamera à Akchat.

4 h. 30, matin. — Réveil.

6 h. 35. — Départ. Les méharistes se dirigent directement sur Aïn el Khadra pour mettre la main sur ce point d'eau important, que la colonne doit atteindre le lendemain. La moitié des partisans maures marche avec les méharistes, l'autre moitié étant employée à la sûreté immédiate de la colonne.

Temps couvert ; frais, agréable ; terrain en général caillouteux. En vue de ménager les animaux, spahis et méharistes font la plus grande partie de l'étape à pied. Cette règle est générale.

3 h. 56 soir. — Arrivée de la tête à la mare d'Akchat. Cette mare permet d'assurer l'alimentation en eau des 4e, 1re et 2e compagnies, du peloton de spahis. Le troupeau ne boit pas.

La 3e compagnie (arrière-garde) reçoit une distribution d'eau des tonnelets. Le bivouac est pris au fond boisé d'une sorte d'oued, au Sud et à 300 mètres de la mare.

Terrain couvert, sablonneux.

12 *décembre*. — 5 h. 30, matin. — Réveil.

6 h. 30. — Départ des partisans maures pour éclairer la marche.

7 h. 20. — Départ de la colonne : le terrain était assez difficile et très caillouteux, la formation en colonne est prise.

Ordre de marche : 1re, 2e, 3e et 4e compagnies. Temps clair, brise.

La route longe à l'Est une série de hauteurs rocheuses en bordure de Rhat.

10 h. 40. — Arrivée au bivouac, dans l'oued, au Sud du point d'eau, à proximité duquel sont établis les méharistes, face au Nord-Est.

Pâturage dans l'oued, en aval, direction de Talorza, sous la protection des méharistes.

Arrivée d'un courrier de Moudjéria annonçant l'affaire du 27 novembre 1908 au Trarza, où a été tué le lieutenant Reboul avec 12 de ses spahis par Ould Deïd.

Arrivée des représentants des deux tribus idaouali de Chingueti, apportant leur soumission.

Les chameaux boivent.

13 *décembre*. — Traversée des hautes dunes du Rhat.

Pâturage jusqu'à 10 heures du matin.

10 h. 15. — Commencement du chargement.

Midi 15. — Départ.

Sûreté de 1re ligne, partisans ; avant-garde, 2e compagnie, méharistes sur le flanc gauche ; à droite, 3e compagnie ; à gauche, 4e compagnie ; arrière-garde, 1re compagnie.

Le départ du convoi se fait en colonne pour passer à la masse après le débouché dans le Rhat.

La marche est ralentie par les dunes à fort relief qu'on évite par des crochets vers la gauche, mais qui obligent à passer fréquemment à la formation en colonne.

5 h. 30. — Bivouac dans un fond, entre deux dunes ; les méharistes bivouaquent à part, sur une haute dune en avant et à droite du bivouac.

14 *décembre*, 4 h. 30 matin. — Réveil.

6 h. 15. — Départ. Avant-garde : 3e compagnie ; arrière-garde : 4e compagnie.

Les méharistes devancent la colonne au point d'eau de Talorza.

11 heures. — Arrivée de la colonne : bivouac.

La traversée du Rhat pour un lourd convoi de 1.000 animaux et un troupeau de près de 300 têtes a donc demandé dix heures. La marche a été facilitée par un vent frais soufflant du Nord-Est, sans cependant soulever de sable.

Dans la journée de Talorza, ce vent devenant violent, soulève des nuages de sable incommodants.

Talorza est une petite palmeraie abandonnée avec de nombreux puits donnant une eau abondante, légèrement sulfureuse et saumâtre. Certains puits donnent de l'eau presque sans salure.

Pâturage très maigre. Il ne paraît pas avoir plu cette année dans la région, plus sèche qu'en avril dernier.

Bivouac sous la protection des méharistes qui s'établissent sur une dune à l'Ouest couvrant le pâturage.

15 *décembre*, 4 h. 30 matin. — Réveil.

2 h. 30 matin. — Sous les ordres du capitaine Plomion, les méharistes, renforcés de la moitié des partisans maures, avec le sous-lieutenant Violet, partent un peu après le lever de la lune avec mission de reconnaître le pâturage qui peut se trouver à proximité de la petite source d'Aouinet-el-Hamam, dans l'oued el Abid.

6 h. 17. — Départ de la colonne.

11 h. 50. — Le pâturage reconnu se trouve à 5 kilomètres au Sud d'Aouinet-el-Hamam. Bivouac en ce point.

A leur arrivée à Aouinet-el-Hamam, les partisans se sont heurtés à un rezzi d'une cinquantaine d'hommes venant du Nord pour aller piller dans le Sud.

Ce rezzi est mis en fuite vers le Nord, perdant deux tués et emmenant un blessé.

De notre côté, aucune perte.

Distribution d'un jour d'eau à toute la colonne.

Le troupeau ne boit pas.

16 *décembre*, 1 h. 45 matin. — Les nuits commencent à être très fraîches.

Départ d'une colonne légère sous les ordres du commandant Claudel, composée des partisans du capitaine Dupertuis, de la section méhariste du lieutenant Marquenet, d'une demi-compagnie (lieutenant Dufour), pour précéder la colonne au point d'eau Aouinet-ez-Zbel et rechercher et forer les puits d'Hassi-Atila, le débit de la source d'Aouinet-ez-Zbel devant être sans doute insuffisant.

7 h. 45 matin. — Arrivée de cette colonne légère à Aouinet-ez-Zbel.

4 h. 30 matin. — Réveil pour la colonne principale.

6 h. 30. — Départ de la colonne principale.

1 h. 40 soir. — Bivouac à proximité d'Hassi-Atila, à environ 1 kilomètre d'Aouinet-ez-Zbel.

Les essais pour forer les puits à Hassi-Atila demeurent infructueux pendant toute la journée.

La poche d'eau d'Aouïnet-ez-Zbel, alimentée par une source à faible débit, ne peut abreuver qu'une colonne de 500 hommes environ.

Distribution de 2 litres d'eau par homme.

Le troupeau ne boit pas (2e jour).

17 *décembre*. — Marche sur Hassi-el-Motleh.

2 h. 45 matin. — Départ d'une colonne légère sous le commandement du colonel ainsi composée : section méhariste (lieutenant Gouspy) ; partisans (capitaine Dupertuis) ; peloton de spahis ; section d'artillerie ; 2e et 3e compagnies. Troupeau.

But : occuper et améliorer les puits d'Hassi-el-Motleh.

10 h. 15 matin. — Arrivée aux puits.

7 heures matin. — Départ du reste de la colonne, sous les ordres du chef de bataillon, commandant en second.

1 h. 40 soir. — Arrivée à Hassi-el-Motleh.

Il a été trouvé trois puits, dont deux à curer.

Cinq nouveaux puits ont été creusés. Profondeur 2 m. 10. La couche d'eau est assez mince ; dès qu'on pousse le puits au delà de 2 m. 20 à 2 m. 50, on rencontre de gros cailloux.

La couche à creuser est formée de sable qu'il faut maintenir par un clayonnage en herbes, abondantes dans la région des puits. Débit lent. Etant donné l'effectif de la colonne, il n'est possible de distribuer que deux litres par homme. Les chevaux et le troupeau boivent. L'abreuvoir du troupeau prend fin à 2 h. 30 du matin.

10 heures matin. — Incident. A l'arrivée à Hassi-el-Motleh, les partisans relèvent les traces d'un homme menant un chameau. Ces traces sont suivies et amènent la capture de deux chameaux. L'homme qui les mène ne peut être rejoint.

D'après les renseignements parvenus ultérieurement, cet homme, hartani de Mohammed el Mokhtar, chef kountah dissident, est le premier qui ait prévenu les campements d'une façon certaine de notre arrivée.

Le rezzi repoussé le 15, n'ayant vu que des partisans maures, ne savait s'il avait eu affaire aux Français ou aux Ouled-bou-Sba, dont un fort groupe leur était signalé descendant du Nord.

18 *décembre*, 3 heures matin. — Départ d'une colonne légère constituée comme la veille avec substitution des 1re et 4e compagnies aux 2e et 3e et de la section montée du lieutenant Marquenet à celle du lieutenant Gouspy.

4 à 6 heures. — Après un premier passage très difficile de nuit, dans l'akélé (grandes dunes de sable mouvant chaotiques) de Mgeta-Tafoujert, la colonne aborde pour la première fois le massif montagneux.

9 h. 30. — La colonne légère parvient à la guelta de Zli.

7 heures matin. — Départ de la deuxième colonne sous les ordres du commandant Claudel.

11 h. 55. — Arrivée de cette colonne à Zli.

Bivouac au Nord-Est du point d'eau sur un bon terrain.

Pâturage moyen, de paille entre les hauteurs qui ferment la guelta et les hauteurs qui bornent les vues vers le Nord-Est.

Vaste réservoir qui recueille les eaux des montagnes environnantes, Zli est un point d'eau inépuisable, même après plusieurs années de sécheresse. Il se compose d'une grande guelta (1) inférieure de 100 mètres de long sur 50 mètres de large, très profonde, bordée sur un côté par une plage de sable permettant d'abreuver à la fois plusieurs centaines d'animaux.

Une guelta supérieure plus petite se trouve dans le sommet de la paroi rocheuse séparant la grande guelta du bivouac.

Les abords sont difficiles, l'accès n'est possible que pour des animaux en file indienne et pourrait être interdit par une poignée d'hommes.

Les chameaux boivent. La réserve d'eau est reconstituée.

(1) Les Maures appellent *gueltas* les poches d'eau qui se forment à la suite des pluies dans les cuvettes rocheuses.

19 *décembre*, 5 heures matin. — Réveil.

6 heures. — Départ d'un premier échelon sous les ordres du colonel : section méhariste (lieutenant Gouspy), partisans, spahis, 2e et 3e compagnies.

7 h. 35. — Départ du reste de la colonne sous les ordres du chef de bataillon, commandant en second.

Route facile pour la première colonne qui longe le massif de l'Azizekka, qu'elle laisse à sa droite et traverse l'oued Kédei en avant du point d'eau du même nom.

Toutefois de gros cailloux ronds noyés dans le sable rendent fatigante la dernière partie de la route.

1 h. 45. — Arrivée de la première colonne à Daïet-et-Toufla sur l'oued N'Beïka.

4 h. 15. — Arrivée de la deuxième colonne que les guides ont fait passer plus à l'Ouest par un chemin très difficile.

Incident. — A quelques kilomètres du point de départ, les partisans en pointe arrêtent trois marabouts ghoudf avec un chameau, se disant à la recherche de chèvres égarées par leur campement parti depuis peu.

Des patrouilles ou chouf (1) de deux ou trois partisans de tribus différentes sont envoyés dans l'après-midi vers Glat-et-Bil et Nouakchedda (ou Ouakchedda).

Daïet et Toufla est un très bon point d'eau avec des mares permanentes et une guelta.

Bivouac dans le lit de l'oued, environs très rocailleux.

20 *décembre*. — Daïet et Toufla (séjour).

Rentrée des « chouf ».

La patrouille de Glat el Bil (Sidi Ahmed Kankou) rend compte que les campements sont partis depuis peu vers Graret-el-Frass.

Celle de Nouakchedda (Ould Boudda) ramène un Smacide qui fait connaître que l'arrivée de la colonne n'a été connue que par le récit du hartani de Mohammed el Moktar qui nous a vus à Hassi-Motleh le 17.

Vent violent chargé de sable toute la journée.

21 *décembre*. — Oued Timinit-Rmeh.

5 heures. — Réveil.

7 h. 25. — Départ en une seule colonne.

Avant-garde : 3e compagnie. Arrière-garde : 2e compagnie. Les méharistes à hauteur du convoi et sur le flanc gauche.

8 h. 10. — Passage difficile à 1.500 mètres du bivouac. L'itinéraire franchit un ravin perpendiculaire à la direction. Cailloux, pentes raides. La route passe ensuite sur le plateau pierreux d'El-Megfa, plus praticable sur une bande sablonneuse le long de la montagne qui le limite à l'Ouest.

Midi 50. — Faraoun, sur l'oued Timinit, point d'eau abondant, pâturage excellent (talha, tarfa, aouarach).

Les chevaux boivent, les hommes remplissent leur bidon en passant ; la marche continue pour

(1) Nom donné par les Maures aux patrouilles et aux petites reconnaissances.

franchir le soir même le mauvais passage de Rmeh.

L'itinéraire suit pendant quelques centaines de mètres vers l'Ouest le fond plat et sablonneux de l'oued, remonte vers le Nord-Nord-Ouest un petit akelé (petites dunes chaotiques) et s'engage dans une vallée, plate de sable venant du Nord entre deux chaos de dunes élevées.

1 h. 15. — Montée très raide sur les dunes de la rive ouest.

2 h. 15. — La route franchit ensuite un ressaut pierreux (passage du Rmeh) très raide, facile à barrer, pour s'élever sur le plateau pierreux de Graret-en-Naje. Ce passage, où les chameaux ne peuvent passer qu'en file, est cependant la grande route des caravanes; dangereux au point de vue militaire.

2 h. 55. — Bivouac à 1.500 mètres au Nord du ressaut, sur le plateau, sur un emplacement un peu sablonneux.

A 300 mètres, au Sud, un effondrement du rebord du plateau (différence de niveau de 20 mètres environ), dans le fond duquel se trouve une vaste guelta d'eau excellente, où les tirailleurs sont autorisés à faire leur plein d'eau jusqu'à 6 heures du soir.

Incidents. — Une patrouille partie de Daïet-et-Toufla par Nouakchedda rejoint à Faraoun (Ould Boudda, chef) et ramène un Smacide qui fait connaître que la colonne a été épiée le 20 par un « chouf » de deux Ahel-Tanaki.

22 *décembre*. — Oujeft.

7 h. 40. — Départ en une seule colonne.

La route traverse un plateau pierreux sans grande difficulté.

10 h. 30. — Elle descend sur la palmeraie de



LE KSAR D'OUJEFT
Une patrouille de partisans vient le reconnaitre.

Djouali, puis remonte et enfin descend par une pente très raide sur Oujeft. La colline descend brusquement vers l'oued, le sentier n'est praticable que pour les animaux en file.

1 h. 34. — Bivouac dans la batha (1) à 1.200 mètres Sud-Ouest du ksar.

Le ksar, construit sur les pentes rocheuses qui dominent la batha au Nord, est pauvre et paraît devoir contenir deux à trois mille habitants. Il est presque évacué. La Djemmâa est absente. Deux notables se présentent cependant.

Eau facile dans la palmeraie, puits nombreux, quelques-uns légèrement salés.

Pâturage très insuffisant. Les méharistes doivent pâturer à 3 ou 4 kilomètres en aval.

Les renseignements reçus dans la journée portent que Ould Aïda est en route sur Oujeft pour nous y attaquer.

Des Ouled Gheïlane armés sont d'ailleurs poursuivis par nos éclaireurs au moment de notre arrivée en vue du ksar.

23 *décembre*. — Séjour à Oujeft.

En vue de pouvoir recevoir plus facilement l'attaque, en se portant au besoin au devant d'elle, le ksar est reconnu au point de vue de son utilisation pour un poste provisoire où serait abrité le convoi. La reconnaissance détaillée prouve que le ksar ne se prête pas à une pareille utilisation.

Une palmeraie entourée de dunes d'un bon relief se présente dans de bonnes conditions défensives, pour un petit effectif.

8 heures matin. — Changement d'emplacement du bivouac, lequel est transporté à cette palmeraie à environ 800 mètres à l'Est du premier emplacement à la même distance (1.200 mètres) du ksar.

Envoi de deux reconnaissances de goumiers et partisans, vers Toungad et sur la route directe d'Atar.

Un convoyeur, resté en arrière à Djouali, arrive dans l'après-midi et fait connaître qu'il a été pris la veille au soir par des hommes à pied (rijli) qui l'ont emmené sur la hauteur d'Oujeft d'où ils n'ont cessé d'observer nos mouvements, notamment le changement de bivouac.

24 *décembre*. — Toungad.

Les renseignements sur l'ennemi signalant son absence sur les routes voisines d'Oujeft, et au contraire une tendance à se rassembler sur Yaghref, la marche est prise dans cette direction.

1 heure soir. — Départ de toute la colonne.

L'itinéraire s'engage sur les sentiers du plateau pierreux d'Oujeft, à grandes ondulations, pour couper le coude de l'oued el Abiad (oued d'Oujeft).

5 heures soir. — L'oued est rejoint quelques centaines de mètres avant l'arrivée à la palmeraie de Toungad encaissée entre des dunes et la montagne, où le bivouac est établi.

Toungad. — Point d'eau remarquable. Le pâturage est bon, facile à garder et s'étend à un kilomètre en amont, 2 kilomètres en aval du point d'eau.

25 *décembre*. — Séjour à Toungad.

6 heures matin. — Départ d'une reconnaissance

(1) Les Maures appellent batha le lit de sable fin et blanc que tracent les crues d'hivernage au fond des oueds.

de 17 Maures (goumiers et partisans) commandée par le maréchal des logis de spahis algérien H. C. Djilali ben Serahn pour reconnaître la vallée vers Yaghref et faire, si possible, des prisonniers.

Dans la journée les chameaux boivent.

3 h. 40 soir. — Le lieutenant André (4e compagnie), de garde au pâturage sur une dune en aval du bivouac, rend compte d'une vive fusillade entendue à quelques kilomètres plus loin.

Le capitaine Dupertuis part immédiatement avec les partisans.

Peu de temps après un partisan de la reconnaissance du maréchal des logis Djilali rentre sans armes, légèrement blessé au cou. Il rend compte de ce qui suit :

La reconnaissance avait atteint la plaine vers Yaghref, y avait capturé deux marabouts smacides d'Atar qu'elle ramenait. Pendant sa route elle avait échangé, dans l'oued el Abiad, quelques coups de fusils avec un rijli (hommes à pied).

Au retour, la reconnaissance eut l'imprudence de pénétrer dans la gorge profonde du ravin de Choummat pour boire. Reçue à courte distance par une fusillade très vive de gens embusqués dans les roches, elle avait succombé presque tout entière.

6 heures soir. — Le commandant Claudel part de suite avec la 2e compagnie et le Dr Eberlé.

L'arrivée du capitaine Dupertuis avec une quarantaine de partisans a pour effet de dégager les survivants, d'empêcher les Maures d'achever les blessés.

Les pertes sont les suivantes : maréchal des logis Djilali, 5 goumiers, 7 partisans tués, 5 blessés graves.

Les blessés sont ramenés au camp vers une heure du matin par le commandant Claudel.

Le partisan Sid Ahmed Kankou s'est particulièrement distingué dans cette affaire, où il a défendu les cadavres de cinq de ses camarades et a rapporté leurs armes et leurs munitions. Légèrement blessé au bras.

Cartouches brûlées : partisans, 560 mle 86, 75 mle 79-83; goumiers, 360 mle 86.

26 *décembre*. — Escarmouche de Choummat. Engagement de Tifoujar.

5 h. 30 matin. — Réveil.

7 h. 30. — Départ du groupe de partisans en éclaireurs vers Choummat. L'itinéraire suit la vallée encaissée et boisée de l'oued el Abiad.

8 h. 30. — Départ de la colonne, retardée par le chargement difficile des blessés sur les bâts à chameaux. Un des blessés meurt.

Ordre de marche : Avant-garde : 2e compagnie, à droite : 3e compagnie, à gauche : 4e compagnie, arrière-garde : 1re compagnie. Réserve, en tête du convoi, méharistes.

8 h. 40-10 heures. — Les partisans traversent la guelta de Choummat, occupée par un groupe ennemi; sa résistance cède rapidement sous l'action de la 3e compagnie (droite), envoyée dans ce but sur le sommet de la paroi rocheuse de l'oued. Les corps des tués de la veille sont relevés et enterrés dans l'oued, au pied d'un grand talha, à hauteur de l'embouchure du ravin de Choummat. Pendant ce temps, la section méhariste Gouspy est envoyée en flanc-garde fixe sur la paroi droite, à l'embouchure du ravin de Choummat, surveillant le débouché de la guelta jusqu'à la fin du défilé de la colonne, pendant que la 3e compagnie fait mouvement vers l'arrière, pour redescendre dans la vallée, le ravin étant infranchissable et les pentes immédiatement à sa gauche, vers l'oued, à pic.

Midi. — La colonne est remise en marche.

1 heure. — Arrivée à hauteur du col de Tifoujar (crête sud), qui ouvre une route de montagne vers Graret-el-Frass.

1 h. 30. — Quelques coups de fusil tirés au passage sur la 4e compagnie par des Maures postés sur les pentes du col n'arrêtent pas la marche du convoi.

2 heures. — Mais les méharistes, qui forment à ce moment échelon à l'arrière-garde, signalent, en passant à leur tour à hauteur du col, des groupes



UNE GORGE DE L'ADRAR : CHOUM

nombreux descendant dans la vallée. Ils leur font face, appuyés par une section de la 1re compagnie. L'ennemi est facilement refoulé dans le col de Tifoujar, perdant une dizaine d'hommes tués ou blessés.

Aucune perte de notre côté.

Cet engagement, pendant lequel le reste de la colonne a été formé en halte gardée, ne permet pas d'atteindre ce même jour le point d'eau de Tintoumdej.

5 h. 15. — Le bivouac est pris à la tombée de la nuit, à 3 kilomètres environ en aval du col, dans le milieu de l'oued el Abiad.

6 h. 15. — La 3e compagnie, retardée par le ravin infranchissable de Choummat, rejoint une heure après la prise du bivouac. Elle a, entre 9 heures et 10 heures et demie, échangé à plusieurs reprises des coups de fusil avec l'ennemi, et vu tomber 11 hommes. Pas de pertes de notre côté. Toutefois, une patrouille de 6 hommes,

poussée par la 1re compagnie sur le sommet du plateau, après le passage de la guelta de Choummat, et un homme de communication de la 3e compagnie, ne rejoignent ni dans la soirée, ni dans la nuit : ils sont portés disparus.

Distribution de 2 litres d'eau par homme et 10 litres par cheval.

27 *décembre*, 5 heures. — Réveil.

7 h. 30. — La 1re compagnie signale une trentaine de Maures sur la crête est (rive droite).

8 h. 15. — Départ. Avant-garde : 3e compagnie, à droite : 1re compagnie, à gauche : 4e compagnie, arrière-garde : 2e compagnie, réserve : méharistes.

8 h. 30. — Quelques coups de feu sont tirés de la crête est sur la colonne ; ils ne portent pas et ne retardent pas la marche.

9 h. 10. — Débouché dans la plaine. Le point d'eau de Tintoumdej ayant été reconnu peu abondant par les partisans, la direction est prise vers le Nord sur Amatil.

11 h. 30. — Arrivée à Amatil. Bivouac autour des puits sur un cercle de petites dunes, offrant une bonne position militaire, entourée d'un bon pâturage (talha, sbat, morkba).

Les puits se composent d'une série d'oglats de 0 m. 75 de profondeur, dans une terre ferme, facile à creuser. Eau suffisamment abondante pour toute la colonne.

Le pâturage est moyen dans tout l'oued el Abiad (talha, titarik, sbat, un peu de télimit), excellent à son débouché dans la plaine (aouarach).

Toute l'après-midi, on observe à environ 2 kilomètres au Nord du camp des groupes de Maures se montrant à découvert dans la direction de l'oued Seguelil.

Une patrouille (Sid Ahmet Kankou) envoyée à la découverte rend compte qu'un rassemblement existe dans un pli de terrain entre les postes aperçus et Amatil.

Le camp est mis en état de défense.

Pendant la nuit, dans chaque section, le quart de l'effectif veille alternativement.

28 *décembre*, 5 heures du matin. — Une patrouille envoyée dès le réveil (Sid Ahmet Kankou) est reçue à coups de fusils par des hommes postés sur la crête qui domine le Seguelil (rive gauche).

7 h. 15. — Le chef de bataillon Claudel, avec les 1re, 2e et 4e compagnies, quelques spahis et goumiers, est chargé de reconnaître cet ennemi et de le rejeter dans l'oued Seguelil. Les groupes cèdent immédiatement et disparaissent.

11 heures. — La reconnaissance rentre à 11 heures sans avoir eu à tirer.

Dans l'après-midi, à la tombée de la nuit, les sentinelles signalent un poste ennemi occupé par infiltration à 1.200 mètres environ vers le Nord.

5 heures, soir. — Le nommé Mohammedou Ould Yahia, marabout attaché à la personne de Sid Ahmed Ould Mokhtar Ould Aïda, envoyé d'Oujeft par le colonel chez les Ideïchilli, rentre accompagné du vieux chef des Ouled Hannoun (Ideïchilli) et de Meriem, mère de Sidi Ahmet. Ils apportent la nouvelle que la colonne du commandant Frèrejean, venant du Trarza, arrivée suivant ses instructions à Graret-el-Frass, a eu le 26 un engagement dans le massif d'Ibi.

Le sultan Ould Aïda serait sur le point d'être renforcé par 500 Regueïbat et des fractions Ouled Gheïlane encore à Eirchat (Est de Graret-el-Frass) ; il compterait faire effort sur la colonne venue de l'Inchiri, retranchée en un point assez peu accessible, pendant qu'un second groupe comprenant environ 600 fusils, dont la moitié à tir rapide, au maximum, serait chargé d'observer la colonne principale, entre Yaghref et Hamdoun (bas Seguelil).

8 heures, soir. — Envoi d'un courrier au commandant Frèrejean pour le prévenir que la colonne va se porter au-devant de lui, pour le rejoindre, le 1er janvier 1909.

29 *décembre*. — En raison de ces renseignements, le colonel décide de scinder la colonne. Il laisse le gros des chameaux qui ont grand besoin de repos au camp d'Amatil, dont la position offre les avantages d'être facile à défendre, et de disposer de puits abondants, ainsi que d'un bon pâturage. Il confie cet important dépôt au capitaine Bablon, avec 241 fusils, savoir : 164 de la 3e compagnie de marche (dont 87 auxiliaires toucouleurs), 32 méharistes, 29 spahis, 7 mitrailleurs, 9 goumiers maures.

Il constitue d'autre part pour aller faire sa jonction avec le commandant Frèrejean une colonne légère composée de : colonel commandant, chef de bataillon Claudel ; 1re, 2e et 4e compagnies, une section méharistes (capitaine Plomion, lieutenant Marquenet), la section d'artillerie, les partisans (capitaine Dupertuis) ; dix jours de vivres, un jour d'eau ; 61.000 cartouches de réserve (100 par homme) ; 100 coups de réserve par pièce. Réserve médicale. (En tout 200 chameaux environ au convoi.)

Le camp est resserré sur une dune formant précédemment un des angles du carré, commandant immédiatement à 20 m.) les puits. Deux autres dunes, formant précédemment deux autres angles du carré, sont organisées en ouvrages pour 15 hommes.

Les travaux de cette nouvelle installation sont poussés activement dans la matinée par tout l'effectif disponible.

1 h. 20 soir. — Départ de la colonne légère ; descente dans la plaine de l'oued Seguelil un peu en contrebas de celle d'Amatil.

8 h. 25 soir. — Bivouac à Teintana, appuyé au mamelon rocheux du même nom, au bord d'une batha où se trouvent plusieurs puits de 2 mètres environ. Quelques lougans de mil.

C'est la plaine de Yaghref.

La formation de marche adoptée est toujours le carré formé par le convoi et l'artillerie, éclairé à distance par les partisans, encadré par deux compagnies qui forment chacune soit l'avant-garde, soit l'arrière-garde, et une face latérale.

(Colonnes de sections ou de demi-sections par le flanc.) Une compagnie et les méharistes formant réserve soit sur un flanc, soit immédiatement en arrière du convoi qui marche facilement et très groupé.

30 *décembre*, 6 h. 45. — La marche est reprise à travers la plaine de Yaghref, en appuyant vers le Nord afin d'éviter la partie la plus boisée de cette plaine (nombreux talhas qui empêchent les vues à plus de 100 à 150 mètres).

9 h. 35. — Sortie des couverts.

La route traverse obliquement une série de petites dunes parallèles orientées vers l'Ouest-Nord-Ouest, de difficulté moyenne.

3 h. 25. — Bivouac dans un rag (terrain plat et caillouteux, dénudé) qui se prolonge jusqu'au pied du massif d'Ibi.

Distribution de 2 litres d'eau par homme, de 10 litres par cheval.

Pâturage presque nul.

31 *décembre*, 6 h. 40. — Départ dans le rag.

10 heures. — Au point dit Agdet-et-Talha (quelques arbustes, mares d'hivernage) la colonne rencontre des goumiers envoyés par le commandant Frèrejean, avec un courrier rendant compte qu'il s'est installé le 26 auprès de la palmeraie d'Azoueïga, à 20 kilomètres de Graret-el-Frass.

La route se rapproche du massif d'Ibi qu'elle finit par longer en le laissant à 1.500 mètres sur la gauche.

2 heures soir. — Arrivée à Iriji, source analogue à celle de Moudjéria, c'est-à-dire à mi-pente de la hauteur abrupte, s'écoulant dans des vasques ou des gueltas situées au pied.

Les abords du point d'eau sont faciles à surveiller et à battre depuis la plaine.

Pâturage maigre (quelques arbustes épineux).

ANNÉE 1909

1er *janvier* 1909, 6 h. 55 matin. — Départ.

L'itinéraire contourne par l'Est l'imposant massif d'Ibi et se rabat ensuite vers l'Ouest longeant les pentes Sud de ce massif qu'elle laisse à gauche, et à droite les hautes dunes de l'Hamatlich, venues de l'Inchiri.

Entre ces deux mouvements de terrain, sur une largeur variant entre quelques centaines de mètres et 2 ou 3 kilomètres environ, une succession de plaines boisées et cultivées (Grara) alternant avec des étranglements de très petites dunes chaotiques.

La palmeraie d'El-Hafeïra est laissée à droite.

11 h. 30 à midi 45. — Un peu après avoir dépassé la Grara de Tadreissa, la colonne est arrêtée, prête à soutenir les partisans qui s'engagent vers la gauche contre des groupes ennemis cherchant à regagner la montagne.

Ces groupes disparaissent rapidement; de renseignements ultérieurs, il résulte que l'ennemi aperçu est un campement Regueïbat rejoignant dans l'Ibi les campements de l'émir Ahmed ould Aïda.

Arrivée à Azoueïga et jonction avec la colonne du commandant Frèrejean (170 hommes de la 4e compagnie du 4e tirailleurs sénégalais), 40 auxiliaires maures (goumiers et partisans).

Conformément à ses ordres le commandant Frèrejean est parti d'Aguilal-Faye (Trarza nord) à la date du 12 décembre 1908 et par Oglat en Naje et Rhasseremt a atteint Graret-el-Frass le 23 décembre 1908. Il s'est ensuite porté vers l'Est pour occuper, le 26, après deux engagements, sur la dune au Sud d'Azoueïga (palmeraie), une forte position militaire à proximité de l'eau.

Le 27 décembre 1908, le lieutenant Girard, chargé, avec 70 hommes, de rejeter dans la montagne des groupes dont le feu était gênant pendant la nuit, a, dans les ravins du massif d'Ibi, un engagement très vif où il fait preuve de bravoure et de vigueur.

Il y a 4 tués et 10 blessés, mais à la suite de cette affaire l'ennemi ne reparaît pas.

2 *janvier*. — Séjour à Azoueïga.

Sous les ordres du capitaine Dupertuis, les partisans, appuyés des méharistes, exécutent une reconnaissance vers Tadreissa, où les renseignements signalent des troupeaux descendant de la montagne pour pâturer.

5 heures soir. — Cette reconnaissance rentre sans avoir rien vu.

3 *janvier*. — Pour éviter les confusions, la 4e compagnie du 4e tirailleurs sénégalais prend la désignation de 5e compagnie de marche dans la colonne à laquelle elle est réunie.

7 h. 20. — La colonne légère, ainsi augmentée de plus de 200 fusils, est mise en marche pour rentrer à Amatil par Tifoujar et l'oued el Abiad, en faisant le tour complet du massif des monts Ibi.

2 heures. — Bivouac dans la grara d'Eïrich-ouest.

Le terrain parcouru, toujours entre Ibi et Hamatlich, est généralement rocheux ou bien coupé de légères dunes. Difficultés moyennes.

A 2 kilomètres au pied de la montagne, dans une gorge de surveillance facile, point d'eau abondant. Bon pâturage. Cultures.

Les renseignements reçus de divers agents portent que les tribus sont réfugiées dans le massif d'Ibi et, d'une manière générale, dans les massifs montagneux à proximité de leurs terrains de parcours habituels,

Une attaque aurait eu lieu le 30 sur Amatil et aurait été repoussée.

4 *janvier*, 7 heures. — Départ.

L'itinéraire traverse la deuxième grara Eïrich (Eïrich-est), contourne l'extrémité nord-est de la dune d'Hamatlich et tombe dans l'oued el Hammam, qui lui est parallèle, venu de Tifoujar pour se terminer dans la grande grara de Tanemrourt.

Midi 30. — Au point où l'oued el Hammam est

rencontré, entre Toueyra (palmeraie) en amont, et El-Meddah (palmeraie) au Sud, se trouvent les mares permanentes de Léglatt, auprès desquelles le bivouac est établi au Nord-Est, sur un plateau rocheux.

Pâturage médiocre. Route rocailleuse, de difficulté moyenne.

De l'interrogatoire d'un marabout ideakoub talibé (disciple) du cheikh Ma el Aïnin, fait prisonnier la veille par une patrouille de partisans, il résulte qu'il y aurait eu deux attaques sur Amatil.

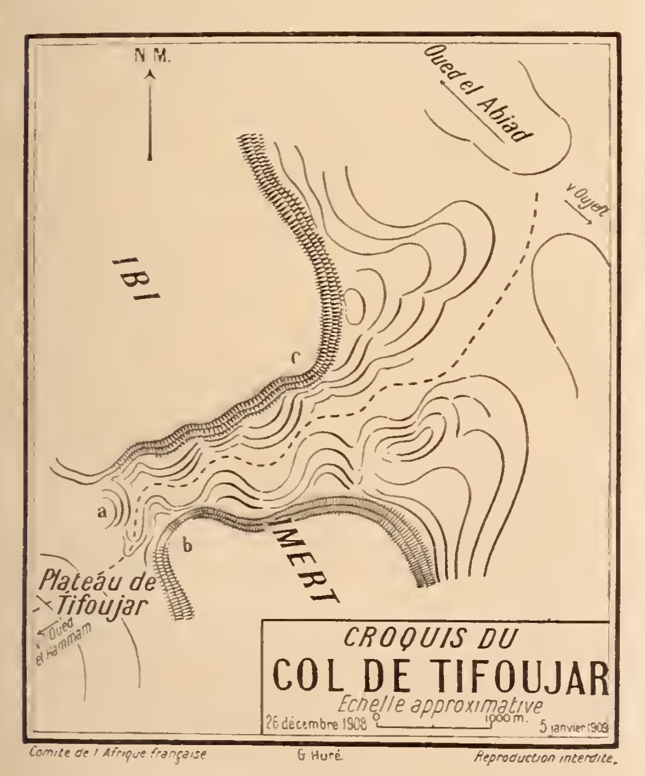
Il y aurait à Tifoujar des campements sur le point de se rendre dans la région d'Oujeft.

5 *janvier*, 6 h. 40. — Départ. Avant-garde, 2e compagnie : arrière-garde, 1re compagnie.

L'itinéraire, laissant à gauche et à proximité le lit de l'oued el Hammam, qui n'est recoupé que plus loin, lorsqu'il n'est plus qu'un léger sillon, s'élève par une pente continue et moyenne, dans un terrain très rocailleux, jusqu'au plateau de Tifoujar. Ce plateau, large de quelques centaines de mètres, est couvert d'un bon pâturage qu'on ne fait que traverser.

10 heures. — Descente dans le col de Tifoujar.

Le col est une coupure à pic entre les massifs d'Ibi et d'Imert (ce dernier longeant l'oued el



LE COL DE TIFOUJAR

Abiad), que bouche à l'Ouest une grosse dune ronde. Un raidillon excessivement raide contourne la dune et permet d'atteindre, à une vingtaine de mètres en contre-bas, le ravin de sable qui forme le fond de la coupure. Ce ravin, resserré entre les parois à pic des deux montagnes, sur la base desquelles le vent a rejeté parfois des talus de sable meuble, serpente, étroitement encaissé, (20 à 30 mètres de large), jusqu'à l'oued el Abiad. Le débouché est dominé par de hautes dunes coniques plaquées contre les parois est des montagnes. Ainsi, en venant de l'oued el Abiad, une attaque aurait devant elle des lignes de défense successives formées par les dunes autour desquelles serpente la route et serait, à droite et à gauche, sous le feu des escarpements rocheux et finirait, ces obstacles dépassés, par se heurter, sur un point étroit, à la dernière dune, d'où l'ennemi pourrait enfiler les 300 ou 400 derniers mètres du défilé.

En arrivant par l'Ouest, on prend ces obstacles à revers; le passage n'en est pas moins délicat.

11 heures. — La tête de la colonne et du convoi arrivent à la dune A à 11 heures. Deux sections de la compagnie de droite (4e) s'établissent en flanc-garde fixe sur les escarpements rocheux de droite B; ordre est donné à la compagnie de réserve (5e) de s'établir sur la dune A jusqu'à ce que le passage du défilé soit complètement achevé.

Midi. — La tête du convoi, en débouchant dans l'oued El-Abiad, est saluée par trois coups de fusil partis des escarpements de gauche C. Il s'établit en halte gardée hors de portée de fusil des hauteurs, sous la garde de la compagnie d'avant-garde, des méharistes et d'une section de la compagnie de droite (4e). La quatrième section de cette compagnie est renvoyée sur les hauteurs de droite pour renforcer les deux sections qui s'y trouvent déjà.

En même temps, le commandant Claudel, arrivé avec l'arrière-garde à la dune A, pousse deux fractions de la 5e compagnie mise à sa disposition, puis la compagnie tout entière sur les escarpements gauches C, d'où partent des coups de feu, pour protéger la descente de la queue du convoi et de la compagnie d'arrière-garde.

La queue du convoi serre sans incident, mais la 1re compagnie (capitaine Bontems), en arrivant dans le fond du ravin, essuie une vive fusillade, tir fichant qui ne touche personne.

L'attention de ces tireurs est bientôt détournée par une section méhariste (lieutenant Marquenet) renvoyée en arrière de la halte gardée vers les escarpements de gauche C pour protéger le débouché, du col dans l'oued, des compagnies engagées.

4 heures. — A 4 heures le passage est achevé, la nature chaotique des montagnes a pris beaucoup de temps à la 5e compagnie pour redescendre des escarpements rocheux où elle était montée.

5 heures. — La colonne est réunie au bivouac, dans l'oued El-Abiad, à peu près au même point que le 26 décembre, sauf la section du lieutenant Marquenet, qui ne rentre au bivouac qu'à 6 heures, ayant eu un engagement assez vif avec les tireurs ennemis de l'escarpement gauche.

Aucune perte de notre côté.

L'ennemi comptait probablement une soixantaine d'hommes en plusieurs groupes et a montré peu de mordant.

Distribution de 2 litres d'eau par homme et de 15 litres par cheval.

La colonne a donc fait le tour complet de l'Ibi, massif montagneux allongé, orienté de l'Ouest à l'Est (longueur 70 kilomètres, largeur moyenne 15 à 20 kilomètres), de nature chaotique et de pénétration difficile, tombant à pic sur l'oued El-Abiad et la plaine de Yaghref qu'elle domine de 20 à 40 mètres.

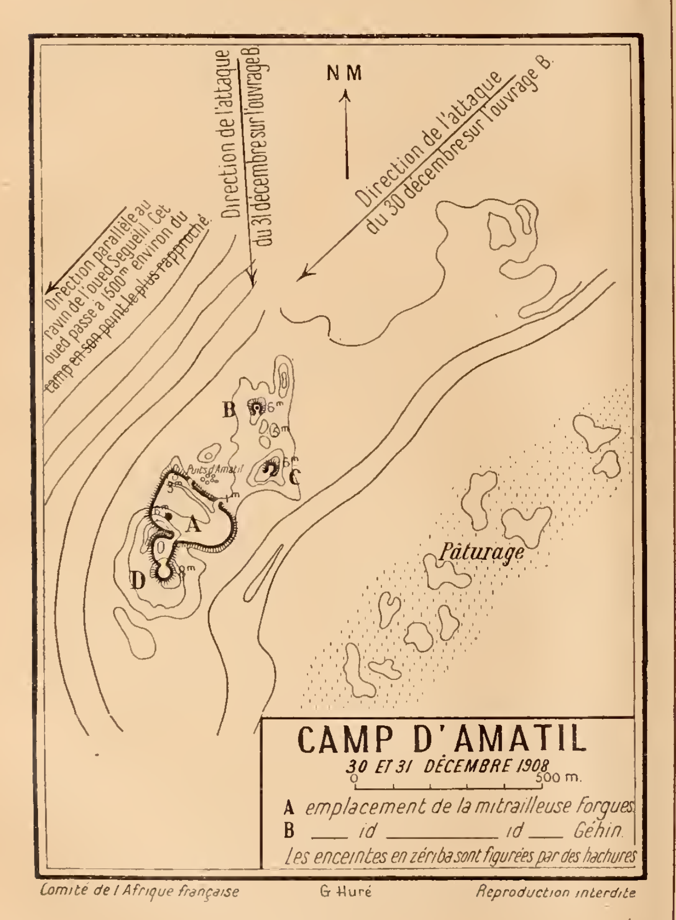
6 *janvier*. — Retour à Amatil.

6 h. 40. — Départ.

9 h. 30. — Arrivée au camp d'Amatil sans incident. Le bivouac est repris sur les anciens emplacements.

Il s'y était déroulé du 29 décembre 1908 au 6 janvier 1909 les événements suivants :

Amatil, 29 et 30 décembre 1908. — L'après-midi du 29, après le départ de la colonne, et la matinée du 30 furent employés à compléter les travaux de défense. Mais la zériba du petit ouvrage nord-ouest ayant été modifiée le 30 au matin, la nouvelle zériba ne se trouva pas complètement



LE CAMP D'AMATIL

achevée quand l'attaque des Maures se produisit

Premier combat d'Amatil :

8 h. 30 matin. — Vers 8 h. 30, les Maures de l'oued Seguelil attaquaient le pâturage qui se trouvait sous la protection de deux sections de tirailleurs commandées par le lieutenant Gouspy, à 2 km. 500 environ à l'Est du camp.

9 heures. — L'ennemi grossissant, le capitaine faisait rentrer le troupeau et envoyait la section Coutance en avant du camp pour observer la direction du Nord. Il prescrivait en même temps au lieutenant Gouspy de ne pas s'engager à fond.

9 h. 30. — A 800 mètres Nord du camp, la section Coutance s'engageait violemment et, bientôt débordée par un ennemi supérieur en nombre, battait en retraite par échelons sur le camp.

Bien que blessé dès le début et perdant beaucoup de sang, le lieutenant Coutance conduisait ce mouvement avec énergie.

10 heures. — L'ennemi, filtrant à travers les dunes, se rapprochait à 400 mètres des deux petits ouvrages au Nord du camp, tenus l'un (Nord-Est) par le sergent Matillo avec 15 tirailleurs, l'autre, le plus exposé et inachevé (Nord-Ouest) par l'adjudant Vix, le sergent Géhin, une mitrailleuse et 16 tirailleurs.

Entre les deux ouvrages s'était établie la section Coutance commandée par le sergent Moricard, le lieutenant Coutance ayant dû aller se faire panser après avoir ramené sa section au camp.

L'instant d'une contre-attaque sur le flanc droit de l'ennemi paraissait proche et le capitaine venait de prescrire aux spahis de mettre pied à terre pour l'exécuter, lorsqu'un groupe ennemi d'une soixantaine d'hommes, armés de fusils à tir rapide, réussissait à gagner un faible repli de terrain à 80 mètres environ de l'ouvrage de l'adjudant Vix; de là il dirigeait sur lui un feu violent et ajusté qui, en un instant tuait l'adjudant Vix, mettait hors de combat 9 tirailleurs (3 tués, 6 blessés). Puis il se jetait à l'assaut de l'ouvrage qu'il occupait un moment.

Le sergent Géhin, avec un courage et un sang-froid admirables, avait eu le temps de sauver sa mitrailleuse au dernier moment, de remonter sur la dune, d'enlever le corps de l'adjudant au moment où les Maures franchissaient la zériba et s'occupaient aussitôt à dépouiller les cadavres.

L'ennemi, de l'ouvrage nord-ouest, prenait en même temps d'enfilade la section du sergent Moricard. Ce sous-officier était tué, ainsi que son sergent indigène et un caporal.

Tout cela avait été l'affaire d'un instant.

Le capitaine, commandant le camp, qui revenait à ce moment à l'ouvrage de l'adjudant Vix, après avoir été donner les ordres pour la contre-attaque, appelait aussitôt la section du lieutenant Duboc (sergent Raynaud, 15 Toucouleurs) qui s'élançait pour le rejoindre, reportait vigoureusement en avant la section Moricard, et réoccupait l'ouvrage de l'adjudant Vix, aidé par le feu de l'ouvrage Matillo, qui prenait l'ennemi d'enfilade. L'ennemi cédait. Les spahis étaient portés en avant en contournant l'ouvrage de l'adjudant Vix par la gauche et accentuaient la retraite de l'ennemi.

Pendant toute cette action, le lieutenant Gouspy avait combattu sur l'emplacement du pâturage.

L'engagement s'y était terminé par une charge à la baïonnette vigoureusement enlevée qui avait mis l'ennemi en fuite.

Les pertes de l'ennemi ont été sérieuses. Malgré les soins que les Maures mettent à enlever leurs tués sous le feu, onze cadavres ont été retrouvés. Les renseignements ultérieurs donnent 30 tués). De notre côté : l'adjudant Vix, le sergent Moricard, un sergent et un caporal indigènes, trois tirailleurs. Trois officiers blessés : capitaine Bablon, lieutenant Coutance, lieutenant Gouspy, un sous-officier : sergent Géhin : onze indigènes, dont le maréchal des logis indigène des spahis.



LES MÉHARISTES DU CAPITAINE PLOMION DANS L'OUED EL ABIAD

L'après-midi fut consacré à renforcer les ouvrages, qui au coucher du soleil étaient entourés d'une zériba de 8 mètres et munis des boucliers d'artillerie et de sacs de sable.

31 *décembre*. — 2e combat d'Amatil :

7 h. 40. — Dès le matin on entendait le tam-tam dans l'oued Seguelil. L'action recommençait comme la veille, l'ennemi brûlant beaucoup de cartouches mais n'avançant que lentement.

8 h. 30. — Un groupe fort de 250 hommes environ se démasquait brusquement à 800 mètres en avant des ouvrages et malgré le feu de la mitrailleuse et des 30 fusils qui les occupaient, se précipitait, en courant et sans tirer, sur l'ouvrage nord-ouest et ne s'arrêtait qu'au bord même de la zériba.

Là, recevant à bout portant les feux de cet ouvrage, pris d'enfilade par le feu de l'ouvrage Nord-Est, il essayait de déborder par la gauche et de s'engager entre les ouvrages et le camp.

Accueilli par le feu de la mitrailleuse du camp, il se terrait et essayait, par deux fois, en vain, de reprendre son mouvement en avant.

Le capitaine Bablon saisissait le moment et lançait la section d'auxiliaires toucouleurs (lieutenant Duboc) sur le flanc droit de l'ennemi. Energiquement enlevée par son chef, elle provoquait la fuite de l'adversaire, dont elle put approcher à 50 mètres.

Les spahis, prononçant un mouvement par la droite, accéléraient encore la retraite. L'ennemi laissait 8 tués sur le terrain. Même sous la zériba de l'ouvrage Nord-Ouest on l'avait vu enlever ses morts.

Les renseignements ultérieurs donnent chez lui 25 tués. De notre côté, pertes nulles. Le sergent Raynaud avait eu son casque traversé, une éraflure au cou, un auxiliaire toucouleur légèrement blessé. Presque tous les défenseurs de l'ouvrage Nord-Ouest présentaient de nombreuses écorchures causées par le sable projeté par les balles.

Dans ces deux affaires la tactique de l'ennemi s'était clairement dessinée : attirer l'attention par une fausse attaque, porter son effort sur un autre point.

Amatil. Du 1er au 6 janvier 1909. — Ces deux sévères leçons décourageaient l'ennemi, qui ne donnait plus signe de vie que le 2 et le 4 janvier, d'une façon insignifiante.

6 *janvier*, 5 h. 30 soir. — Les honneurs sont rendus par toute la colonne aux morts des journées des 30 et 31 décembre 1908.

Les renseignements donnent l'ennemi comme partagé en deux groupes, l'un au passage des Mraïr Hamdoun, où il aurait élevé deux retranchements, l'autre dans l'oued Seguelil.

La marche sur Atar est décidée, par la route dite des Mraïr Hamdoun (pistes de Hamdoun), route difficile, mais qui présente l'avantage d'éviter le couloir étroit et sinueux que forme l'oued Seguelil dans sa partie sud.

7 *janvier*, marche sur Atar. — La matinée est employée à achever les préparatifs de départ commencés la veille.

Les méharistes passent compagnie à pied, l'état des chameaux ne leur permettant plus un service utile comme troupe montée. Cette usure rapide des chameaux, conséquence du dépaysement des chameaux du Sud, et peut-être du fait que la remonte avait eu lieu en hivernage, est une circonstance des plus fâcheuses.

Les cartouches de sac sont complétées à 180 par homme.

Les commandants d'unité et les chefs de section sont réunis pour être mis au courant de la situation de l'ennemi, du terrain et des intentions du commandement pour le combat du lendemain.

Le colonel insiste particulièrement sur la nécessité pour les compagnies et les sections de rester dans la main du chef et de ne pas se laisser entraîner à des combats séparés, la première attaque de l'ennemi pouvant être une feinte cachant l'attaque principale.

La colonne est partagée en deux échelons : l'un, échelon de combat, comprend : pointe d'avant-garde : 40 partisans (capitaine Dupertuis) ; avant-garde : 1re compagnie ; gros : à droite, 2e compa-

gnie; centre, artillerie, une section de mitrailleuse, une ambulance légère; à gauche, 4e compagnie. Réserve, compagnie méhariste à pied.

Des groupes de trois partisans sont détachés sur la droite et la gauche en flanqueurs, le groupe de gauche longeant le rebord du plateau et ayant des vues dans le fond de l'oued.

L'échelon du convoi marche avec la 2e section de mitrailleuses, les spahis en avant, encadré à droite et à gauche par la 5e compagnie de marche, la 3e compagnie en arrière-garde, la moitié des partisans (sous-lieutenant Violet) en extrême arrière-garde.

L'attaque pouvant se produire aussi bien sur le flanc gauche en arrière qu'en avant, la marche des deux échelons est étroitement liée. Les spahis suivent à 100 mètres la compagnie de réserve de l'échelon de combat, laquelle peut par suite se porter avec facilité là où se produira l'effort de l'ennemi.

3 heures soir. — Départ.

6 heures. — Arrêt à 6 heures sur un plateau rocheux. Nuit très froide. Aucun feu n'est allumé, vu la proximité de l'ennemi.

8 *janvier*. — Combat de Hamdoun.

7 h. 30. — Départ dans la même formation : le chef de bataillon Claudel commande l'avant-garde de l'échelon de combat, le commandant Frèrejean l'échelon de convoi.

Les chameaux, engourdis par le froid intense de la nuit, ne permettent pas un départ plus matinal. Un certain nombre d'entre eux, incapables de se lever, doivent être abattus sur place.

Le terrain se présente ainsi : un vaste plateau rocheux coupé de plusieurs rides, qu'enserre au Nord et à l'Ouest l'oued Seguelil profondément encaissé, limité à l'Est par une haute montagne, d'où le séparent deux ravins rocheux.

De l'autre côté de l'oued Seguelil s'élèvent d'autres plateaux rocheux d'une altitude supérieure à celui que parcourt la colonne. Au point où le ravin de l'oued Seguelil se relève vers le Nord et où aboutissent en pentes raides les pistes des Mraïr-Hamdoun, aboutit un ravin profond venant de l'Est, auquel se raccordent les deux ravins précédemment cités.

8 heures. — Dès 8 heures du matin, les partisans en pointe ouvrent le feu contre des tireurs ennemis embusqués dans le ravin de droite. Ils aperçoivent en même temps des groupes ennemis bien à découvert sur les hauteurs au Nord et semblant les provoquer.

Le capitaine Dupertuis progresse habilement de position en position, tandis que la compagnie d'avant-garde (1re compagnie) fait face avec deux sections aux tireurs du ravin de droite.

9 h. 30. — Le gros de l'échelon de combat doit s'arrêter de 9 h. 30 à 11 heures pour laisser serrer le convoi, dont la marche a été retardée dans des passages rocheux difficiles.

10 h. 45. — Le convoi serré, la 1re compagnie peut être poussée en avant pour soutenir les partisans.

11 h. 20. — Le convoi est arrêté massé à l'abri dans une légère dépression du plateau, jusqu'à ce que l'échelon de combat ait pu dégager complètement le plateau et border la rive sud du coude du Seguelil.

11 h. 40. — Une section de la compagnie de gauche (4e compagnie) est déployée en avant et à gauche du convoi, pour faire face à des tireurs ennemis sortis de l'oued Seguelil sur notre gauche. Cette section est soutenue par une section de mitrailleuses (sergent Géhin et caporal-armurier Forgues).

Les trois autres sections de la 4e compagnie reçoivent en même temps l'ordre de se porter en avant, en s'appuyant à la rive gauche du Seguelil, de façon à s'assurer que nous ne laissons en ar-



Comité de l'Afrique française. G Huré Reproduction interdite

rière aucun groupe ennemi, et à déborder ceux qui se manifestent, dont le feu bien ajusté blesse le lieutenant Létang à côté des mitrailleuses, un tirailleur de la 4e compagnie, un homme de communication du colonel, et dont une balle longue va tuer en avant, sur notre droite, un homme de la 2e compagnie.

11 h. 55. — Les groupes ennemis de gauche cèdent bientôt devant le feu des mitrailleuses et le mouvement de la 4e compagnie; ils disparaissent rapidement dans le fond de l'oued sans avoir eu le temps d'emporter tous leurs tués.

Pendant ce temps, le capitaine Dupertuis est arrivé vers 11 h. 45 devant deux murs en pierres sèches de 80 centimètres de hauteur et 150 mètres de long placés à 150 mètres l'un derrière l'autre en travers des pistes de Mraïr. Il occupe sans difficulté le premier qui n'est pas défendu, et fait tomber le deuxième par un mouvement débordant à droite.

L'appui de la 1re compagnie qui, le ravin de droite nettoyé, s'est reportée vers le Nord, lui permet de reprendre son mouvement en avant. Les groupes ennemis descendent en courant les pentes de l'oued et remontent de l'autre côté vers le Nord. Au moment où ils sortent de l'angle mort par rapport au plateau, ils sont poursuivis par la section d'artillerie qui, mise en batterie à 100 mètres et à gauche de la position de rassemblement du convoi, ouvre le feu à 1.500 mètres, règle rapidement son tir, tue plusieurs hommes et transforme la retraite en déroute.

Un peu plus tard, elle a l'occasion de rouvrir le feu à 3.100 mètres, sur d'autres groupes plus à gauche et les empêcher de se reformer.

1 h. 20. — A 1 h. 20, les partisans atteignent la source d'Hamdoun, dans le fond de l'oued, et rendent compte que le passage est libre, tandis que la 1re compagnie s'élève sur les pentes de la montagne au Nord-Est d'Hamdoun.

En même temps, la 4e compagnie reçoit l'ordre de traverser l'oued Séguelil et de prendre pied sur la montagne au Nord-Ouest d'Hamdoun.

2 h. 15. — Le passage étant ainsi complètement assuré, la marche du convoi est reprise à 2 h. 15, l'artillerie, une section de mitrailleuses et la 3e compagnie restant en position sur le plateau où on a combattu jusqu'à la fin du mouvement. La descente du plateau dans l'oued offre les plus grandes difficultés matérielles et dure deux grandes heures.

6 heures. — La colonne bivouaque à 6 heures à un étranglement de l'oued Séguelil, protégée par quatre sections établies sur les plateaux.

Les hommes étaient sur pied depuis 4 h. 1/2 du matin et n'avaient pu faire de cuisine la veille au soir.



LE COUDE DE L'OUED SEGUELIL A HAMDOUN
Au pied du plateau rocheux sur lequel a été livré le combat.

9 *janvier*. — Entrée à Atar. Départ en deux échelons, comme la veille.

6 heures. — Le premier échelon (échelon de combat, commandant Frèrejean, 3e, 2e, 5e compagnies, artillerie, 1 section de mitrailleuses, la moitié des partisans avec le capitaine Dupertuis) part dès 6 heures du matin, sous les ordres du colonel, suivi par l'échelon du convoi (commandant Claudel, 1re, 4e compagnies, méharistes, une section mitrailleuses) qui ne peut quitter le bivouac qu'à 8 heures.



DANS L'OUED SEGUELIL
Après les pluies de septembre.

Après deux heures de marche, la vallée s'est suffisamment élargie pour ne plus présenter de difficultés au point de vue militaire.

9 heures. — Vers 9 heures se présentent deux envoyés de la djemmâa d'Atar avec une lettre de soumission.

La marche continue. Aucune réponse n'est faite.

De l'interrogatoire des émissaires qui ont apporté la lettre, il résulte clairement que l'effort de l'ennemi est pour le moment brisé, les rassemblements dispersés.

En conséquence, l'échelon du convoi reçoit l'ordre de s'arrêter au point d'eau de Tachott (atteint à 10 heures par l'échelon de combat), qui présente un pâturage passable où les chameaux pourront trouver un repos nécessaire.

L'échelon de combat continue sur Atar et arrive devant le ksar à 2 heures du soir.

2 heures soir. — Le drapeau blanc flotte sur les murs et une députation de la djemmâa des Smacides se présente au commandant de la colonne. L'aman lui est accordé, à la condition qu'une contribution de 15 tonnes de dattes sera payée à court délai. Quatre notables sont retenus en otage.

Le résultat du combat d'Hamdoun a été connu à Atar le 8 dans la soirée. La ville a été plus ou moins pillée dans la nuit du 8 au 9 et dans les premières heures de la matinée du 9 par les fuyards.

Cheikh Hassana, fils de Ma el Aïnin et son représentant dans l'Adrar, qui avait assisté au

combat d'Hamdoun du haut des hauteurs sur lesquelles a tiré l'artillerie, est parti vers le Nord dès le 8 au soir, en annonçant son retour prochain avec les secours qu'il allait demander à son père et, au besoin, au sultan du Maroc.

L'échelon de combat s'établit au bivouac, à



ATAR
Quatre guerriers maures en position de défense sur la terrasse d'une maison du ksar.

600 mètres au Sud-Est du ksar, dans la plaine rocailleuse et dénudée.

Atar est une ville ouverte, bâtie en pierres et pisé (quelques rares maisons à étages), enserrée étroitement sur trois faces par une longue palmeraie qui s'étend du Sud-Ouest au Nord-Est pendant une journée de marche, sur les deux rives de l'oued Seguelil, dont le thalweg est insensible au milieu d'une vaste plaine d'au moins 10 kilomètres de large.

La palmeraie est fort bien cultivée (blé, orge, pastèques) et soigneusement arrosée au moyen de nombreux puits (quelques-uns salés) et de canaux d'irrigation.

10 *janvier*. — Les recherches faites dans les maisons abandonnées par les guerriers en fuite font découvrir des objets et armes ayant appartenu à la mission Blanchet, au capitaine Mangin, au lieutenant Gouspy.

A la suite d'une ronde de pâturage exécutée le matin par le capitaine Bablon, qui a relevé des directions de fuites, deux reconnaissances sont mises en route à 1 heure du matin, dans la nuit du 10 au 11. L'une (commandant Frèrejean, 5[e] compagnie, 40 partisans), dans la direction du Nord-Est; l'autre, capitaine Bablon (3[e] compagnie, 40 partisans), vers le Nord-Ouest.

En même temps, ordre est envoyé au reste de la colonne de rejoindre devant Atar dans la journée du 11.

Conformément aux instructions du gouverneur général, la proclamation suivante est adressée aux tribus de l'Adrar :

Je ne vous ai pas encore fait connaître les intentions de mon gouvernement, parce qu'il fallait d'abord que la poudre parlât, pour que chacun comprît bien quelle folie c'était d'écouter les perfides conseils de ceux qui ont prêché la résistance, ont fait de fausses promesses et se sont ensuite enfuis. Maintenant, que les musulmans m'écoutent! Je suis un homme sincère et qui s'efforce d'être juste. Je ne suis pas venu bouleverser le pays, ni attenter à votre religion, à vos femmes, à vos biens, à vos coutumes. Le fait qu'un marabout universellement vénéré comme Cheikh Sidia vit en bonne et excellente amitié avec moi, montre bien que de bons musulmans peuvent vivre en paix avec les Français. Tous ceux qui ont un peu voyagé savent cela.

Je suis venu pour punir seulement les nombreuses attaques parties de l'Adrar et qui sont venues tuer nos soldats et piller les tribus placées sous le protectorat français. C'est pour cela et pour faire régner définitivement la paix dans le pays que le gouvernement français m'a donné à conduire la grosse colonne qui est maintenant à Atar.

Ceux à qui les combats d'Amatil et d'Hamdoun ne suffisent pas peuvent continuer ; j'ai des fusils, des canons et beaucoup de cartouches pour eux.

Mais tous ceux qui désirent sincèrement désormais vivre en paix avec les Français, peuvent venir me trouver librement sans avoir rien à craindre. Qu'ils viennent en paix, ils repartiront en paix. Je n'ai pas fait de mal aux gens d'Oujeft, et je n'ai imposé qu'une contribution légère aux gens d'Atar, dont beaucoup cependant nous avaient fait la guerre. Les gens qui ont dit que j'avais fait mourir un Ouled Gheilane prisonnier ont odieusement menti. Je n'ai jamais fait mourir un prisonnier.

Avec les cartouches, j'ai aussi beaucoup d'argent et de guinée, et suis disposé à commercer avec les gens du pays.

A tous ceux à qui Dieu fera entendre mes paroles, salut.

Atar, le 10 janvier 1909.

Le colonel commissaire du gouvernement général en Mauritanie commandant la colonne de l'Adrar,
GOURAUD.

11 *janvier*, midi. — Arrivée de l'échelon de convoi.

Les travaux de fortifications du camp, ébauchés le 10, sont poussés activement. Ils consistent en une tranchée abri pour tireur à genou, traversée de 10 en 10 mètres et pourvue de tambours flanquants pour l'artillerie et les mitrailleuses.

12 *janvier*. — Continuation des travaux de mise en état de défense.

7 heures soir. — La reconnaissance du commandant Frèrejean revient à 7 heures du soir, ayant échangé quelques coups de fusil avec les coureurs ennemis, et constaté que les campements signalés au Nord-Est se sont probablement retirés à deux jours de marche vers Jraïf.

Ksar Teurchane a été trouvé complètement pillé par les fuyards se retirant vers le Nord.

13 *janvier*. — Achèvement des travaux de défense du camp.

Reconnaissance des abords du ksar en vue de l'établissement d'un poste en pierres qui paraît indispensable, tant pour offrir un point d'appui solide que pour faire croire à une occupation durable, impression nécessaire pour amener les soumissions.

Midi. — Retour de la reconnaissance du capitaine Bablon, qui est allé jusqu'à la chaîne de montagnes qui limite l'Adrar à l'Ouest et domine les plaines de l'Amseyga. Elle y a eu, le 11 au

soir, à la passe d'Amochkiss, un engagement avec l'arrière-garde d'un campement Ideïchilli en fuite, lui a pris une partie de ses bagages et trois fusils. De notre côté, un partisan Ouled Biri tué.



ATAR
Vue des terrasses.

Les hauteurs à l'Ouest de la plaine d'Atar se présentent comme une suite de rides rocheuses élevées, séparées par des vallées sablonneuses. Le passage de ces rides, à pic sur leur face ouest, présente les plus grandes difficultés.

Réception du chef des Ouled-Entada, de l'ancien chef et d'un envoyé du chef actuel des Ouled-Hannoun, d'un envoyé du chef des Ahel-Amar



ATAR
Une patrouille dans les rues du ksar.

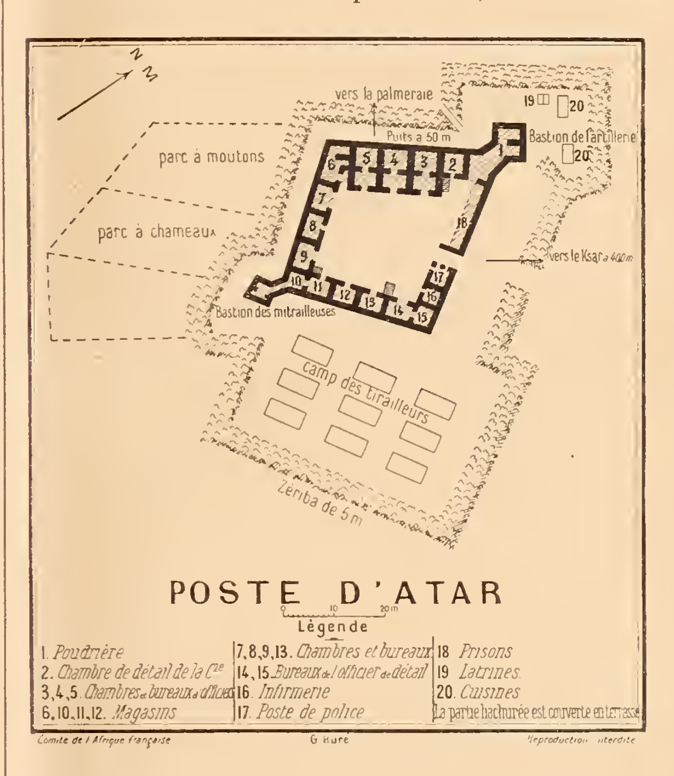
Ould-Haoum (3 fractions Ideïchillis). Aux Ouled-Hannoun, appartient la mère de Sid Amed ould Mokhtar ould Aïda, fils de l'ancien sultan Mokhtar ould Aïda qui accompagne le colonel depuis Saint-Louis.

14 *janvier.* — Piquetage du futur poste établi à 400 mètres en aval du ksar adossé à la palmeraie, dont il domine les nombreux puits à 50 mètres.

Le poste prévu est formé par un quadrilatère irrégulier de 30 mètres de côté, pourvu de deux bastions diagonalement opposés, l'un du côté du ksar pour l'artillerie, l'autre vers la plaine, pour les mitrailleuses.

Les ordres sont donnés pour le départ du « premier détachement du Sud » allant chercher un convoi de vivres vers Moudjéria.

Ce détachement, sous les ordres du commandant Claudel, comprend : les 1re et 2e compagnies ; une pièce ; une section de mitrailleuses (sergent Géhin) ; le peloton de spahis ; une vingtaine de partisans (sous-lieutenant Violet) ; un médecin (Dr Eberlé) avec un convoi médical léger ; une centaine de libérables, rapatriables, licenciés et



convoyeurs devenus inutiles. Au total : 266 combattants.

La nature exceptionnellement montagneuse du terrain et les difficultés du ravitaillement décident le colonel à faire redescendre les spahis sur leur ancienne garnison de Guimi.

Le détachement emmène 220 chameaux en état, 40 ânes ; il emporte 80 cartouches de réserve par homme, 50 coups pour la pièce, 15 jours de vivres et fourrage, un jour d'eau, 10 jours de viande sur pied.

D'après les prévisions, il doit rencontrer à Talorza vers le 27 janvier 1909, un convoi venu de Moudjéria ; on peut donc escompter son retour pour le 10 février à Atar, où les troupes restent alignées jusqu'au 21 février.

15 *janvier.* — Départ du « premier détachement du Sud » à 2 heures du soir.

***

16 *janvier*. — Les renseignements apportés par le chef des Ideïchilli Ouled Hanoun annoncent que l'émir se trouve à Afoud, dans la plaine de Yaghref, au pied de la passe de Foucht (massif de l'Ibi) avec un groupe important d'Ouled Gheïlane.

17 *janvier*, 4 heures matin. — Départ d'une reconnaissance sous les ordres du capitaine Bablon, comprenant : 3ᵉ compagnie de marche; une section de la 5ᵉ compagnie de marche (lieutenant Pelud); compagnie de méharistes à pied; 60 partisans (capitaine Dupertuis); Dʳ Cazeneuve. 200 cartouches par homme, dont 20 en réserve, 6 jours de vivres, bagages réduits (en tout 17 chameaux au convoi).

La reconnaissance a pour objet d'essayer de profiter de ce que l'attention de l'ennemi sera attirée par le détachement du Sud pour l'atteindre. Dans ce but, il faut éviter le couloir de l'oued Séguelil, facilement surveillé.

Elle quitte Atar en faisant un détour par le Nord pour descendre dans la plaine du Baten par la passe de Joul.

Un blockhaus en caisses est installé au milieu du camp.

18 *janvier*. — Arrivée d'un envoyé des habitants de Chingueti disant que ce ksar a été complètement pillé par les Ouled-Gheïlane et les Regueïbat avant leur départ pour l'Ouest.

19 *janvier*. — Les renseignements du ksar annoncent que des palabres agités ont été tenus au rassemblement signalé à Afoud. Les Ideïchillis Ouled-Hanoun, Ouled-Entada, Ahel-Amar-Ould-Haoum, auraient déclaré le 17 leur volonté de se soumettre et se seraient séparés du groupe de l'Emir, qui serait parti vers la montagne de Kala.

20 *janvier*. — Rentrée au ksar d'Atar, de Sidya ould Sidi Baba, chef des Smacides d'Atar, parti depuis notre arrivée. Il confirme la soumission prochaine des 3 fractions Ideïchilli sus-désignées. Le passage du détachement Claudel aurait déterminé le groupe de l'Emir à s'éloigner non vers Kala, où il se serait heurté à la reconnaissance Bablon, mais plus à l'Ouest, vers Iriji.

Arrivée au camp de :

Bou Seïf ould Bouchama, chef des Ouled-Hannoun;

Mohamed ould Doumouïs, chef des Ouled-Entada;

Sidi ould el Arroueigij, notable des Ahel-Amar-Ould-Haoum et d'un notable important des Abid-Athman (captifs de la couronne), Sidi ould Bilal.

21 *janvier*. — L'aman est accordé à ces diverses fractions.

22 *janvier*. — Des lettres sont reçues : de Bakar ould Cheikh, chef des Ideïchilli Ahel-Ragba; de Mohammed ould Maïouf, chef des Ouled-Akchar, de Mohamed el Fonana, chef des Ouled-Gheïlane Torch, de Ould M'llaïmed, chef d'une fraction, des Ouled Gheïlane Narmoucha. Toutes ces lettres sont remplies de protestations de soumission.

Réception de la djemmâa des Smacides d'Atar au complet : l'amende de guerre infligée aux habitants d'Atar est intégralement payée. L'assurance est donnée aux Smacides que, s'ils ne manquent pas à leurs devoirs, ils seront traités non seulement avec justice mais aussi avec bienveillance.

23 *janvier*. — A midi rentre la reconnaissance Bablon.

Partie le 17 à 4 heures du matin d'Atar, elle a passé par Ksar Teurchane, par la passe difficile de Tinzak, au delà de laquelle elle a bivouaqué dans la vallée de Taïert, parallèle de celle de l'oued Séguelil, et à l'Ouest; elle en est séparée par une chaîne peu élevée mais abrupte coupée de cinq passes difficiles.

Le 18, elle est descendue dans la vaste plaine du Baten qui borde à l'Ouest l'Adrar proprement dit, par le col de Joul, et a bivouaqué au puits de Zidane.

Une marche remarquable accomplie dans la journée et la nuit du 19, la matinée du 20 (75 kimètres) l'a amenée, le 20 au matin, au puits d'Amar-ag-Dabidja (Toueyrga) après avoir touché à la montagne de Kala où elle n'a pas rencontré de pistes fraîches.

Le 21 elle s'est rabattue sur les oglats de Nijane où une méprise la fait recevoir à coups de fusil par les campements ideïchilli dont les chefs font en ce moment leur soumission à Atar; 3 Ideïchilli sont blessés; aucune perte de notre côté.

Le détachement fait étape à Hamdoun le 22 et est de retour à Atar le 23.

24 *janvier*. — Réception de Sidi Horma ould Ekhteira, chef âgé des Ouled Gheïlane-Narmoucha. Il déclare être venu voir ce que nous étions et s'offre de s'entremettre pour détacher de l'émir certaines tribus sur lesquelles il dit posséder une grande influence.

25 *janvier*. — Les renseignements indiquent l'émir campé avec les Ouled Gheïlane, les Jafria, les Trarza dissidents, au Nord d'Akjoucht, où se trouvent en ce moment d'excellents pâturages.

Il eût été opportun de marcher sans tarder contre lui, avec une colonne légère, mais l'état des chameaux restés à Atar après le départ du commandant Claudel ne le permet pas.

A partir du 25, les rares pâturages des environs immédiats d'Atar étant épuisés, une compagnie est établie au pâturage à une vingtaine de kilomètres dans le Nord, et est relevée tous les trois jours.

27 *janvier*. — Réception de Mohammed el Fonana, chef des Torch; de Cheikh ould Mhaïham, chef des Ideïchilli Megroud; de Khatri ould el Hadi, chef des Ideïchilli Moucher; de deux notables Ouled-Sassi.

L'aman est accordé à Mohammed el Fonana, aux chefs des Moucher et des Megroud. Ce dernier déclare que ce sont quelques hommes de sa tribu qui ont enlevé quatre fusils mitrailleuses à un

convoi en novembre, près d'Aguieurt, qu'il a caché ces armes pour nous les remettre, et qu'il est prêt à le faire.

Une amende de guerre rigoureuse, notamment le versement de leurs armes à tir rapide, est imposée comme condition préalable aux Ouled Sassi qui, ayant fait leur soumission au Tagant en 1908, ont repris les hostilités.

28 *janvier*. — Les Smacides d'Atar proposent un coup à faire sur des campements Regueïbat possesseurs de moutons et de chameaux à trois jours dans le Nord.

30 *janvier*. — Le capitaine Dupertuis est chargé de cette opération avec 30 partisans et 80 méharistes sénégalais à pied ; il emporte sept jours de vivres et 3.440 cartouches.

Les fils de feu Mohammed Fadel (le frère de Cheikh Saad Bou et de Cheikh Ma el Aïnin) font demander l'aman qui leur est accordé.

31 *janvier*. — La reconnaissance du capitaine Dupertuis quitte le pâturage de Teggough, à une vingtaine de kilomètres au Nord d'Atar, où la compagnie méhariste se trouvait de garde au pâturage.

Reconnaissance par le capitaine Bablon et une demi-compagnie (3[e] compagnie) des pâturages de la vallée de Taïert.

3 *février*. — Réception des Angaridj (Idaouali de Chinguetti) et des commerçants tekna de Chinguetti, porteurs d'une lettre d'Abiddine Ould Beyrouk, frère de l'ancien caïd de l'oued Noun.

Une députation des Laghlal de Chinguetti vient demander l'aman. Il lui est imposé une amende de guerre préalable.

4 *février*. — Les trois fractions Ideïchilli qui avaient reçu l'aman le 22 janvier 1909 (Ouled-Hannoun, Ouled-Entada, Ahel-Amar-Ould-Haoum) versent leur impôt.

5 *février*. — Un rezzi regueïbat ayant été signalé marchant sur les campements ideïchilli qui viennent de verser leur impôt, le capitaine Bablon avec la 3[e] compagnie est envoyé dans la nuit du 5 au 6 dans le Bas-Seguelil pour protéger ces campements.

6 *février*. — Bakhar Ould-Cheikh, chef des Ideïchilli Ahel-Ragba, vient faire sa soumission qui est acceptée.

7 *février*. — Réception des chefs de deux des trois fractions des Ideïchilli Ahel-Tanaki venant demander l'aman.

Une amende de guerre, notamment le versement des armes à tir rapide, leur est imposée.

8 *février*. — D'après les renseignements, Cheikh Hassana, dont il n'avait plus été question depuis sa fuite à l'issue du combat d'Hamdoun, a mis ses campements à l'abri fort loin dans l'Ouest, et est redescendu dans l'Inchiri, au campement de l'émir (1).

(1) Le campement personnel de l'émir s'appelle le hellé.

Rentrée de la reconnaissance Dupertuis.

Partie le 31 de Teggough, à 20 kilomètres Nord d'Atar, la reconnaissance a bivouaqué ce jour à 6 kilomètres au Nord de Ksar-Teurchane, le 1[er] février à Reïart-Athman (40 kilomètres), le 2 février, près des oglats de Oudeï-el-Aouarach (32 kilomètres) et est arrivée le 3 février à Hasseï-Char (37 kilomètres).

Les campements se trouvant encore à une assez grande distance, et les chameaux étant incapables d'un effort plus prolongé, la reconnaissance doit reprendre la route d'Atar.

La reconnaissance du 17 au 23 janvier du capitaine Bablon et cette dernière reconnaissance du capitaine Dupertuis ont démontré qu'à la distance où s'est éloigné l'ennemi à la suite de nos premiers succès, les reconnaissances avec des fantassins n'ont aucune chance de l'atteindre, sauf hasard exceptionnel; que d'autre part les chameaux qui nous restent, après deux mois de campagne et de pâturage insuffisant dans l'Adrar montagneux, ne sont plus capables d'une poursuite soutenue.

10 *février*. — Rentrée du capitaine Bablon qui, par une marche rapide de nuit, a atteint, le 6 au matin, à Menchiddak, le campement Ideïchilli, qui n'avait pas été sérieusement menacé.

Arrivée du convoi du commandant Claudel avec la 1[re] compagnie et la plus grande partie des vivres.

En vue de ménager les chameaux, la 2[e] compagnie, la pièce d'artillerie, les mitrailleuses ont été arrêtées à Amatil avec les vivres nécessaires pour aligner jusqu'à l'arrivée du deuxième convoi annoncé du Soudan, les troupes qui vont faire un mouvement soit dans l'Ouest, soit dans le Sud.

Marche du premier détachement du Sud.

Parti d'Atar le 15 janvier 1909, le premier détachement du Sud a suivi à l'aller comme au retour à peu près exactement le même itinéraire que la colonne, sauf quelques modifications près d'Hamdoun et entre Daïet-et-Toufla et Zli.

TABLEAU DE MARCHE

15 janvier 1909..	Tachott
16 — ..	Amatil
17 — ..	Oued-el-Abiad à hauteur de Tifoujar
18 — ..	Oujeft
19 — ..	Djouali
20 — ..	Faraoun
21 — ..	Séjour (assez bon pâturage)
22 — ..	Daïet-et-Toufla
23 — ..	Zli
24 — ..	Hassi-el-Motleh
25 — ..	Aouïnet-ez-Zbel
26 — ..	Oued-el-Abid à hauteur d'Aouïnet-el-Hammam
27 — ..	Talorza

Le capitaine Martin n'avait pu amener que 330 charges au lieu de 450 prévues, et des chameaux en état médiocre ; si bien qu'après un jour de séjour à Talorza, le commandant Claudel doit repartir le 29 vers le Nord, obligé de remmener 241 chameaux ayant déjà fait deux fois la route.

Il apporte le courrier de France jusqu'au 6 décembre 1908, 45 jours de vivres et amène 6 sous-officiers européens et 59 tirailleurs nouveaux venus.

ÉTAPES DE RETOUR

29 janvier 1909	..	Oued-el-Abid
30 —	..	Aouïnet-ez-Zbel
31 —	..	Hassi-el-Motleh
1er février 1909	..	Séjour
2 —	..	Zli
3 —	..	Daïet-el-Toufla
4 —	..	Faraoun
5 —	..	Séjour
6 —	..	Djouali
7 —	..	Oujeft
8 —	..	Oued-el-Abiad (à hauteur de Tifoujar
9 —	..	Amatil
10 —	..	Tachott
11 —	..	Atar

Cette longue marche, qui a été conduite de la façon la plus remarquable par le chef de bataillon Claudel, fait honneur aux 1re et 2e compagnies qui ont ainsi marché, presque sans arrêt, du 6 décembre 1908 au 11 février 1909.

Elle a été marquée par les événements suivants :

Le 17 janvier 1909, en arrivant à hauteur du col de Tifoujar, dans l'oued el Abiad, le détachement retrouve les cadavres de la patrouille de la 1re compagnie disparue dans la journée du 26 décembre 1908. Leur emplacement prouve que cette patrouille a été massacrée dans les couverts de l'oued pendant l'engagement que l'arrière-garde de la colonne livrait dans les dunes du col de Tifoujar.

Ce même jour, les partisans, soutenus par l'avant-garde de la première compagnie, enlevaient un petit campement Ouled Gheïlane qui allait s'engager dans le col de Tifoujar. Trois fusils, 250 moutons, 9 chameaux, 5 ânes étaient pris.

Le 18 janvier, à Djouali, les sentinelles du pâturage signalent des troupeaux en vue à quelques kilomètres dans l'Ouest. Les partisans, soutenus par un peloton de la 1re compagnie, les poursuivent, après une marche de 1 heure à 7 heures du soir, rentrent au camp avec 300 moutons et 7 ânes enlevés à des campements de Chinguetti.

Le 20 janvier, dans l'akelé (dunes meubles), qui précède au Sud le pas de R'meh, les partisans enlèvent un troupeau de 300 moutons appartenant aux Laghlal de Chinguetti, dont les bergers se sont égarés à la suite de l'engagement de la veille.

21 janvier. — Les renseignements ayant signalé dans l'oued Timinit, à l'Est du bivouac de Faraoun, des campements ideïchilli Ouled-Sassi, une reconnaissance est lancée le 21 janvier au matin dans cette direction (partisans, 100 fusils de la 2e compagnie), sous les ordres du capitaine Camy. Elle rentre le soir au camp ayant enlevé à des campements laghlal de Chinguetti 250 moutons, 42 ânes, 12 bœufs.

Tous ces engagements ont eu lieu contre des campements restés en arrière du gros des tribus, et cherchant à rejoindre le groupe de l'émir dans l'Inchiri.

Il n'y a eu aucune perte de notre côté.

Pendant son premier séjour à Faraoun, le commandant Claudel a reçu la visite de Mohammed el Fonana, chef des Ouled Gheïlane-Toreh, qui devait quelques jours plus tard faire sa soumission à Atar; en outre, celle de deux notables Ouled-Sassi venant tâter le terrain, au sujet de la soumission de leur tribu.

Au retour le commandant recevait à Oujeft les fusils à tir rapide dont le versement avait été imposé, entre autres conditions, aux Ouled Sassi.

12 *février*. — Dès le 31 janvier, le colonel avait reçu avis qu'un convoi de 300 bœufs, 50 tonnes de riz, 10 tonnes de mil, réuni par les soins du gouverneur du Haut-Sénégal et Niger, M. Clozel, escorté par des troupes du Sahel, dont 60 méharistes destinés à la colonne, quitterait Kiffa le 1er février.

Il est urgent d'envoyer un deuxième détachement au devant de ce convoi.

D'autre part, il est indispensable de remonter au plus vite les méharistes afin de disposer dans l'Adrar d'un effectif monté suffisant avant les grandes chaleurs, à l'époque desquelles la récolte des dattes (guetna) ramènera probablement une recrudescence d'hostilités et exigera en tous cas une police active des palmeraies.

Par suite, et les renseignements des cercles du Sud permettant d'espérer qu'il serait possible de s'y remonter encore une fois, le colonel décide de renvoyer dans le Sud les méharistes, sous les ordres du capitaine Plomion, avec mission de se remonter et d'acheter 400 chameaux de bât pour la colonne.

Enfin, il était impossible de laisser les chameaux aux environs d'Atar, dont les rares pâturages sont épuisés.

13 *février*. — En conséquence, dès le 13, les partisans et les méharistes, ceux-ci à pied, quittaient Atar pour rejoindre la 2e compagnie à Amatil.

14 *février*. — Le 14, le capitaine Bablon (3e compagnie) part à son tour pour les rejoindre à Nijane, dans un pâturage plus vert, à 8 kilomètres à l'Est d'Amatil.

17 *février*. — Le 17, le colonel quitte Atar avec le commandant Frèrejean, la 4e compagnie et une section de la 5e compagnie (lieutenant Pelud), laissant au commandant Claudel la garde du camp, avec la majeure partie des approvisionnements de tout ordre.

Il reste à Atar : la 1re compagnie; 3 sections de la 5e compagnie; 1 pièce de montagne; les indisponibles des autres unités; 5 partisans. Au total : 24 Européens et 226 fusils; 234.600 cartouches 86; 37.680 cartouches 79-83; 288 coups de canon; 2 tonnes de farine; 2 tonnes de biscuit; 4 tonnes de riz blanc; 5 tonnes et demi de riz du Soudan; 2 t. 800 de conserves, etc.

Le commandant Claudel a encore pour mission de poursuivre activement les travaux du nouveau poste, en bonne voie d'exécution.

Le détachement du colonel fait étape ce soir à Tachott.

18 *février*. — Etape à Menchiddak.

19 *février*. — Arrivée du détachement à Nijane, où se trouve dès lors concentrée sous les ordres du colonel une colonne légère composée de : 2e compagnie, 4e compagnie, 1 section de la 5e compagnie (lieutenant Pelud); 1 pièce (lieutenant Robert); 1 section de mitrailleuses (sergent Géhin); 80 partisans. Soit 396 fusils disposant de 43.812 cartouches de réserve, alignée en vivres jusqu'au 20 mars inclus.

Avec cette colonne, le colonel se proposait de marcher sur les groupes hostiles de l'Ouest. L'état de fatigue dans lequel il trouve les chameaux restant au camp de Nijane l'oblige à séjourner d'abord dans les pâturages de la plaine de Yaghref pour essayer d'y refaire ces chameaux.

Le capitaine Bablon, en effet, parti le 17 de Nijane pour aller chercher le convoi du Soudan, avait dû emmener 160 chameaux, c'est-à-dire la presque totalité des animaux en état.

Son détachement, « 2[e] détachement du Sud », se compose de la 3[e] compagnie de marche, des méharistes à pied, du capitaine Plomion, de 40 goumiers et partisans.

Dans le but de suivre une route, un peu plus longue, il est vrai, mais présentant moins de passages difficiles et surtout plus de pâturages, son itinéraire est tracé par la plaine de Yaghref, Iriji, Graret-el-Frass, la série des grara (plaines cultivées) du Sud-Ouest de l'Adrar (Amazmaz, Lamseïdi, Glat-el-Bil), pour rejoindre l'itinéraire de la colonne à Hassi-el-Motleh.

Le capitaine Plomion, avec ses méharistes, le quittera lorsqu'il aura atteint le convoi du Sud, pour poursuivre sa mission de remonte ; mais le détachement remontant sera renforcé de 60 méharistes attendus de Kiffa.

21 *février.* — Réception de Mohammed ould Maïouf, chef des Ouled-Akchar. L'aman lui est accordé.

Aleya ould Mohammed ed Dik, chef des Torch (frère de Fonana), amène un prisonnier, Ouled bou Sba, pris à un rezzi qui avait attaqué son campement.

Un courrier de Moudjéria apporte la nouvelle que le convoi du Soudan a quinze jours de retard et ne pourra, par conséquent, être au rendez-vous avant le 10 mars. D'où nécessité d'envoyer au capitaine Bablon un supplément de 10 jours de vivres pris sur les approvisionnements de la colonne légère.

22 *février.* — Départ à 1 heure de l'après-midi du commandant Frèrejean avec la 4[e] compagnie pour porter ces vivres. L'itinéraire qui lui est fixé traverse l'Ibi par la passe de Fouicht très difficile, mais qu'il est important de reconnaître.

Le capitaine Bablon reçoit avis d'avoir à s'arrêter pour attendre ce ravitaillement et de continuer ensuite à petites journées..

Cheikh ould Mhaïham, chef des Ideïchilli Megroud, amène un courrier de Boutilimit. D'après les renseignements fournis par ce chef, les talibés de Cheikh-Hassana font courir le bruit que d'importants renforts partis du Maroc seraient arrivés à Zemmour.

23 *février.* — Les Ahel-Tanaki (Ahel Maghloug et Mohammed el Tanaki) versent leur amende de guerre, dont 20 fusils à pierre et 6 à tir rapide.

Les renseignements provenant des campements ideïchilli de Bou Seïf ould Bouchama, qu'a rejoints Bakar ould Cheikh, disent que Sidi Horma Ould Ekhteïra aurait réussi à détacher une partie des Ouled Gheïlane (Narmoucha et Ouled-Silla) du groupe de l'émir.

Cheikh Hassana s'efforce de s'opposer à son action en annonçant l'arrivée imminente des renforts du Nord.

24 *février.* — Départ du lieutenant Séchet (2[e] compagnie) avec deux sections sur Tachott pour aller chercher un complément de vivres destiné à aligner de nouveau la colonne légère au 20 mars, date à laquelle doit maintenant être attendu le retour du 2[e] détachement du Sud.

Reconnaissance du pâturage de Teintana, à 10 kilomètres à l'Ouest de Nijane.

25 *février.* — Un courrier du capitaine Bablon annonce que le 2[e] détachement du Sud est arrivé à Amazmaz le 24 ; les Megroud lui ont fait remise, suivant les engagements pris, des fusils mitrailleuses provenant d'un convoi, en novembre, près d'Aguieurt.

26 *février.* — Retour du lieutenant Séchet.



LE CAMP AU PIED DU ROCHER DE TEINTANA

27 *février.* — Les partisans et une section de la 2[e] compagnie sont portés à Teintana pour y préparer le camp.

Le capitaine Dupertuis renvoie dans la soirée à Nijane tous les animaux de selle qui, dans l'état où sont nos chameaux de bât, sont indispensables pour enlever les vivres, munitions, etc., de la colonne légère.

Un envoyé de Sidi Horma ould Ekhteira annonce que, à la date du 23 février 1909, il s'est séparé du groupe de l'émir et est parti dans l'Ifozouiten, avec les Ouled-Gheïlane : Narmoucha, Ouled-Silla, Smamena, Lemlalka ; les Mechdouf, de l'Adrar, les Ouled-Boulayia, les Lebhaïhat et une partie des Ouled-Ammoni. Toutes ces fractions ont l'intention de se soumettre.

Restent avec Ould Aïda, qui a transporté ses campements à Ameli-Tourarine à une demi journée au Nord-Nord-Ouest d'Akjoucht, les Ouled Gheïlane : Ouled-Seylmoun, Dheïrat, Narmoucha d'Ould-Tegueddi, une famille des Ouled-Silla, les Ouled-Ammoni de Hamoïd ould Kerkoub, enfin les Trarza et Brakna dissidents, quelques Kounta dissidents avec Mohammed el Moktar et plusieurs campements regueïbat. Ould Deïd est en rezzi dans le Sud.

D'autre part, un fort rezzi regueïbat, après avoir fait une démonstration contre les campe-

ments du groupe de Sidi Horma ould Ekhteira, est parti dans le Sud, visant peut-être les Idouaïch établis dans le Gorgol.

Des télégrammes sont lancés pour en avertir les cercles du Sud.

Cheikh Hassana a quitté l'émir pour remonter à ses campements de Zazaya, dans le Tiris, à un jour au Nord de la Sebkha d'Idjil, disant qu'il allait au devant des renforts envoyés par le sultan du Maroc.

28 *février*. — Départ du reste du détachement de Nijane pour Teintana, tous les Européens à pied, les charges ayant dû être réduites à 50 kilogrammes et le transport n'ayant pu être effectué qu'en utilisant tous les chameaux de selle, 40 bourriquots et une partie des bœufs du troupeau.

Arrivés à Teintana à 8 heures. Le camp est établi dans une forte position adossée à un rocher qui domine la plaine avec un champ de tir étendu.

Les 3 puits, après remise en état, donnent un débit suffisant.

Deux Brakna dissidents, rentrant au Brakna pour se soumettre, confirment les renseignements sur la dissociation des groupes dissidents de l'Ouest.

1er *mars*. — Réception de deux notables des Kounta et des Idaou-el-Hadj d'Ouadane, apportant la soumission de ce ksar.

L'aman leur est accordé.

2 *mars*. — Un courrier de Tidjikdja annonce que le convoi de Kiffa était attendu le 23 février 1909 à Fort-Coppolani. On peut donc escompter sa rencontre avec le deuxième détachement du Sud dans les délais voulus.

Ce courrier, qui était passé par Chingueti, rapporte que M'Hammed ould Ment Koudjil, le frère de l'émir, est toujours dans ce ksar, et ne paraît pas fixé sur la conduite à tenir.

Il est à la fois sollicité par ses amis de l'Adrar de se soumettre, et par Cheikh Hassana de rejoindre dans le Nord les irréductibles.

Visite du chef Torch Aleya Ould Mohammed ed Dik, dont les campements vont rejoindre ceux des Ideïchilli, vers la montagne de Kala, pour raison de pâturage.

Retour au camp du chef des Ouled-Akchar, Mohammed Ould Maïouf, qui vient d'enlever quelques chameaux aux dissidents.

Les graves dissentiments entre Ould Maïouf et l'émir garantissant sa fidélité, et son campement personnel étant venu se placer sous la protection de notre camp, un medjbour (1) est formé avec 30 hommes d'Ould Maïouf et les 36 partisans de la colonne, dont les chameaux sont encore en état d'accomplir un raid.

Ce medjbour part à 9 h. 30 soir dans la direction du Nord-Ouest, dans l'intention de couper vers Labba la piste des campements de l'émir et de leur enlever des chameaux.

(1) Les Maures nomment *medjbour* un petit rezzi de 10 à 50 hommes montés à chameau.

3 *mars*. — Les dissidents et les Regueïbat se flattant d'avoir mis leurs campements en lieu sûr ont commencé à diriger d'importants rezzous dans le Sud.

Sans méharistes, la colonne se trouve pour le moment incapable d'intervenir efficacement.

4 *mars*. — Retour du détachement du commandant Frèrejean (4e compagnie) qui a rejoint le capitaine Bablon à Amazmaz le 27 février 1909 et lui remis son complément de vivres.

Il rapporte les 4 fusils mitrailleurs enlevés en novembre, rendus par les Ideïchilli-Megroud.

Ces armes sont en bon état.

Les sous-officiers du camp de Teintana sont immédiatement exercés à leur fonctionnement sous la direction du lieutenant Pelud.

La reconnaissance Frèrejean a passé l'Ibi par le passage de Foucht, itinéraire beaucoup plus court vers le Sud, mais qui demanderait à être aménagé pour devenir praticable.

Cette reconnaissance coûte 30 chameaux pris parmi les meilleurs de ceux qui restaient de la colonne qu'il a fallu mettre en route sans les laisser profiter des pâturages de Yaghref.

Divers renseignements provenant des campements ideïchilli de la plaine de Yaghref persistent à annoncer l'approche de renforts venant du Nord.

5 *mars*. — Le lieutenant Séchet, avec une demi-compagnie, va reconnaître dans l'Ouest les pâturages et les puits d'Aïoun-el-Amar-ag-Dabidja, de Sfaya et d'Agueilt-el-Khachba.

6 *mars*. — Les partisans et les Ouled-Akchar partis le 2 rentrent à 1 heure du soir. Ils ont poussé par Louboeïrat-Steïla, point d'eau atteint par le capitaine Repoux en février 1908, et atteint Achleïchil, dans la dune de l'Akchar, à proximité de Labba, où se trouve le campement de l'émir. Mais leur marche a été éventée, et ils ne ramènent que trois chameaux et une centaine de moutons.

Rentrée de la reconnaissance du lieutenant Séchet, sans incident.

7 *mars*. — Les Laghlal de Chingueti remettent 19 chameaux et 510 moutons à valoir sur leur amende de guerre.

Le chef ideïchilli Bakar ould Cheikh rend un fusil 86 (N° mle B C 52.101) perdu par le détachement du commandant Frèrejean, dans le combat de l'Ibi du 20 décembre 1908.

D'après les renseignements, le campement de l'émir serait toujours dans la région de Labba avec les campements regueïbat et Cheikh Hassana; les Ouled Gheïlane dissidents l'auraient quitté pour le Nord-Est.

Arrivée au camp de Sidi Horma ould Ekhteïra (Ouled Gheïlane-Naghmoucha) et des représentants des Ouled Gheïlane : Naghmoucha, Ouled-Silla des Ouled-bou-Lahya, des Ouled-Ammoni et de quelques tribus tributaires maraboutiques; ils apportent la soumission de leurs tribus. L'aman leur est accordé (1) aux conditions habituelles,

(1) L'acte d'aman est signé le 10 mars.

mais contre remise des armes françaises qu'ils détiennent, ou d'une caution pour celles de ces armes se trouvant entre les mains des dissidents de leurs fractions.

Plusieurs de ces chefs, dont Sidi Horma, auraient l'intention d'envoyer une députation saluer Cheikh Sidia à Boutilimit. L'autorisation leur en est accordée.

10 *mars*. — Les Ouled-Sassi apportent en complément de leur amende de guerre : 33 chameaux, 6 ânes, 27 fusils à pierre. Cet appoint donne au détachement de Teintana un total de 205 chameaux. Le repos et le pâturage, les soins quotidiens des blessures paraissent avoir fait du bien à un certain nombre.

11 *mars*. — Réception d'un courrier du capitaine Bablon, annonçant un nouveau retard du convoi du Tagant. Il ressort que le convoi ne pourra être à Tizégui avant le 24 mars.

En conséquence, la ration de riz et de biscuit est ramenée à 0 kg. 300, la ration de viande portée à 0 kg. 700.

14 *mars*. — Un nouveau rezzi est lancé sur les campements regueïbat signalés dans l'Ouest, au Nord d'Akjoucht. Il est commandé par le capitaine Dupertuis et le sous-lieutenant Violet, et composé de 50 partisans et 15 tirailleurs volontaires montés à chameau, auxquels se joignent 30 Ouled-Akchar de Mohammed Ould Maïouf.

16 *mars*. — La colonne va se porter à petites journées sur Tizégui, à travers la plaine de Yaghref, pour aller au devant du convoi de ravitaillement du Sud.

Départ à 5 h. 45 matin.

Arrivée à 9 heures aux puits d'Aïoun-el-Amarag-Dabidja (2 puits abondants).

Le campement des Ouled-Akchar soumis, dont les hommes sont avec nos partisans, accompagne la colonne.

Le chef des Torch fait remettre le fusil 86/93 n° mle FL 84.231 provenant de la patrouille disparue en fin décembre dans l'Oued-el-Abiad.

Les campements ideïchilli de la plaine de Yaghref, qui se sont trop avancés vers le Nord-Ouest, subissent un pillage de la part d'un petit medjbour de Regueïbat et d'Ouled-Delim. Les Ideïchilli fournissent contre ce rezzi une poursuite excessivement molle.

17 *mars*, 6 heures matin. — Départ.

8 h. 20. — Arrivée au petit puits d'Agueilt-et-Khachba, sur le terrain où a été livré le combat du 16 mars 1908.

Une croix est plantée sur le tertre au pied duquel a été tué glorieusement le capitaine Repoux, et la colonne légère rend les honneurs.

10 heures. — Bivouac aux puits abondants d'Oum et Touigeddat.

18 *mars*, 1 heure soir. — Départ.

Passage facile des dunes par le Foum-Tizégui.

5 h. 33. — Bivouac aux premiers épineux d'Agdet et Talha.

19 *mars*, 5 heures matin. — Départ.

8 heures. — Bivouac à la source d'Iriji.

Le commandant Frèrejean et la 4e compagnie



AGUEILT ET KHACHBA
Croix élevée au pied du tertre où est tombé le capitaine Repoux et confectionnée avec des fusils pris à l'ennemi.

sont arrêtés en ce point avec les animaux. Le colonel, la 2e compagnie, partent à 3 heures soir pour atteindre à 5 h. 30 le puits de Tizégui, au pied de la longue dune de l'Hamatlich, où il a donné rendez-vous au rezzi du capitaine Dupertuis.

Le capitaine s'y trouve en effet. Il a enlevé le 17 à Saboun-Jraïf, au matin, un campement



AGUEILT ET KHACHBA
La colonne légère rend les honneurs à la mémoire du capitaine Repoux.

d'Ouled-Ammoni dissidents, tué 2 hommes, pris 56 chameaux, 7 vaches, 6 ânes et 700 moutons. Aucune perte de notre côté.

20 *mars*. — Le point d'eau de Tizégui étant peu abondant, on ouvre 4 nouveaux puits ; le lieutenant Séchet est envoyé reconnaître la mare de Tarara dans l'Est.

Les prises ont permis de remonter les partisans d'une façon à peu près satisfaisante, mais il ne reste plus à la colonne que 143 animaux de bât. Dans les transports depuis Nijane, il a été nécessaire de faire appel aux bœufs de boucherie, et les Européens ne disposent plus comme monture que de 1 chameau pour deux.

L'absence de nouvelles du capitaine Bablon devient inquiétante ; son convoi composé par moitié de bœufs porteurs a pu lui causer de grandes difficultés d'eau.

Une reconnaissance de 10 partisans est lancée au devant de lui.

21 *mars*. — La journée s'étant écoulée sans aucune nouvelle du convoi du Sud et les vivres expirant le 24 au soir, le colonel décide de se porter au devant de lui.

Le détachement Frèrejean reçoit l'ordre de se porter sur Tizégui pour suivre à 1 jour le détachement de tête, fractionnement imposé par le faible débit des points d'eau.

22 *mars*. — Départ de Tizégui du détachement du colonel.

Les partisans se rendent rapidement à Arna pour améliorer ce point d'eau. La 2e compagnie y parvient à midi.

Le colonel recoit presque en même temps 2 lettres du capitaine Bablon, l'une en réponse à celle portée par la reconnaissance du 20, l'autre lancée dès le 16 mars dont le porteur a mal marché.

Le capitaine annonce son arrivée à Arna pour le 23 mars.

23 *mars*. — Les partisans et la 2e compagnie sont renvoyés dès le réveil à Tizégui pour dégager le point d'eau d'Arna, pour le convoi du Sud. Le commandant Frèrejean reçoit l'ordre de rétrograder sur Tarara.

9 h. 30. — Le convoi arrive en bon ordre.

Il comprend : la 3e compagnie de marche, dont 38 auxiliaires toucouleurs, 57 méharistes de Kiffa avec le lieutenant Paquette et 95 chameaux ; 428 chameaux de charge ; 118 bœufs porteurs ; 263 bœufs de boucherie.

Il apporte : riz du Soudan : 34 t. 428 ; mil, 6 t. 128. Vivres européens : 4 mois pour 80 Européens, sauf en ce qui concerne le saindoux (56 jours en moins), l'huile (60 jours en moins), le sel (46 jours en moins pour les Européens. Le sel des indigènes est fourni par l'Adrar.

Le transport du riz, venu de Nioro en sacs de toile légère simple a donné lieu à 29 % de pertes ; le mil, mieux emballé, n'a subi que 12 % de pertes en cours de route, distributions déduites.

La moitié des animaux est fatiguée, l'autre moitié paraît encore capable d'un effort.

2e DÉTACHEMENT DU SUD.

Rapport n° 31 R, du 5 avril 1909, du capitaine Bablon, commandant la 3e compagnie du bataillon de Mauritanie, rendant compte des mouvements et de la marche du 2e détachement du Sud, pour escorter les convois venant de Moudjéria et du Soudan.

14 *février* 1909. — Le 14 février à 1 h. 30 du soir, la 3e compagnie du bataillon de Mauritanie, renforcée d'une section de mitrailleuses, quittait Atar pour se rendre à Nijane, où le capitaine commandant la compagnie devait former un détachement destiné à se rendre à Aïoun-Lebgar au devant des convois venant du Sud

16 *février*. — La 3e compagnie atteignit Nijane le 15 à 6 h. du soir.

16 *février*. — La journée du 15 et la matinée du 17 furent employées à la formation du détachement qui quittait Nijane le 17 à 2 h. 15 du soir, avec la composition suivante :

COMPOSITION DU 2e DÉTACHEMENT DU SUD

	E.	I. R.	Auxiliaires
3e Compagnie :			
Officiers	3	»	»
Sous-officiers E.	5	»	»
Tirailleurs (gradés compris)	»	114	»
Auxiliaires toucouleurs	»	»	62
Goumiers Maures	»	»	4
	8	114	66
Sections méharistes :			
Officiers	3	»	»
Sous-officiers E.	2	»	»
Tirailleurs	»	97	»
Partisans	»	»	38
	5	97	38
Sections de mitrailleuses :			
Caporal E.	1	»	»
Tirailleurs	»	10	»
Personnel du convoi :			
Sous-officiers E.	1	»	»
Santé :			
Dr Cazeneuve	3	»	»
Rapatriés :			
Sous-officiers E.	3	»	»
Total général	19	221	104

Cent quatre-vingt-un chameaux de bât ou de selle ; 15 jours de vivres ; 70.040 cartouches, 86 en réserve ; 1.680 cartouches, 79/83 en réserve ; 75 tonnelets à eau (de 25 litres) ; 100 convoyeurs.

Le 2e détachement du Sud suivait à partir de Nijane l'itinéraire suivant :

Nijane-Teintana : départ 1 h 15 soir le 17 février 1909 ; arrivée 4 h. 30 soir, 10 k. 600.

Teintana-Iriji : départ midi 15 le 18 février ; arrivée 1 heur soir le 19 février, 57 k. 600.

Iriji-Tizégui : départ 1 heure soir le 20 ; arrivée 4 heures soir le 20, 15 k. 500.

Tizégui-Arna : départ 6 h. 10 matin le 21 ; arrivée 11 h. 20 matin le 21, 21 k. 700.

Arna-Amazmaz : départ 6 heures matin le 22 ; arrivée 11 h. 20 matin le 22, 24 k. 500.

A Amazmaz, où le 2e détachement du Sud s'était arrêté un jour plein pour l'abreuvoir des chameaux, le capitaine commandant le détachement recevait l'ordre d'attendre l'arrivée d'un ravitaillement complémentaire de dix jours, nécessité par le retard du convoi venant du Soudan.

27 *février*. — Ce ravitaillement. apporté par un détachement sous les ordres du commandant Frèrejean. parvenait le 27 à midi, et le 2e détachement du Sud reprenait sa marche le jour même pour se rendre à Lamseïdi.

28 *février*. — Départ : Amazmaz 27 à 5 h. 15 soir ; arrivée : Lamseïdi 28 à 7 h. 35 matin.

A Lamseïdi, le 2e détachement du Sud se divisa : les méharistes continuèrent leur route le jour même de l'arrivée pour se rendre au Tagant, en mission de remonte. Ils emmenaient 72 chameaux.

Le reste du détachement resta en stationnement à Lamseïdi où le pâturage était bon. Les ordres, en effet, fixaient le rendez-vous avec les convois du Sud à Aïoun-Lebgar pour le 13 mars seulement.

3 *mars* 1909. — Le 3 mars, le 2e détachement du Sud reprenait sa marche. L'épuisement des chameaux, qui n'avaient pu être choisis à Nijane que parmi les animaux déjà très fatigués, l'inutilité d'arriver trop tôt au point de rendez-vous, décidèrent le commandant du détachement à marcher par étapes courtes coupées de longs repos dans des pâturages convenables.

Départ de Lamseïdi le 3 à 3 h. 45 soir; arrivée à Oum-Achanad le 4 à 7 h. 45 matin, 20 k. 300.

Départ de Oum-Achanad le 5 à 3 h. 35 soir; arrivée à Touff-el-Henna le 6 à 6 h. 40 matin, 15 kilomètres.

Départ de Touff-el-Henna le 7 à 3 h. 10 matin; arrivée à Glat-el-Bil le 7 à 6 h. 10 soir, 9 kilomètres.

8 *mars*. — Le mars, à Glat-el-Bil, le commandant du 2e détachement du Sud recevait une lettre du capitaine Martin, commandant le convoi venant de Moudjéria. Cet officier, qui attendait encore à Aïn-el-Khadra le convoi du Soudan, annonçait son intention de ne pas dépasser Talorza où il comptait arriver le 10 mars.

9 *mars*. — En conséquence, le 2e détachement du Sud reprit sa marche le 9 pour atteindre Talorza au plus tôt et ramener le ravitaillement dont la colonne avait le plus grand besoin.

Départ de Glat-el-Bil le 2 à 1 heure soir; arrivéeà Aïoun-Lebgar le 10 à 8 heures matin, 35 k. 500.

Départ de Aïoun-Lebgar le 10 à 3 h. 50 soir; arrivée à Aouïnet-ez-Zbel le 11 à 9 h. 30 matin, 31 k. 250.

11 *mars*. — Le détachement était arrivé à Aouïnet-ez-Zbel épuisé, ayant perdu depuis Glat-el-Bil (en 70 kil. environ) 17 chameaux sur 82.

A Aouïnet-ez-Zbel, il avait fallu renvoyer des chameaux, arrivés à l'étape, chercher dans les 10 derniers kilomètres des charges pour lesquelles il n'y avait plus d'animaux porteurs.

Pour continuer la route sur Talorza, il fallait distribuer aux hommes les cartouches de réserve, et cacher dans la montagne les tonnelets à eau.

12 *mars*. — Ces dispositions furent prises pour le départ le 12 à midi. Mais dans la matinée du 12, un courrier vint annoncer l'approche des 2 convois réunis qui, sous le commandement du lieutenant Paquette, devaient rejoindre Aouïnet-ez-Zbel dans la matinée du 13.

13 *mars*. — Le 13, à 10 heures du matin tout le monde était réuni à Aouïnet-ez-Zbel.

Mais une difficulté, d'ailleurs prévue, avait surgi : la source d'Aouïnet-ez-Zbel est d'un si faible débit, que, malgré les minutieuses précautions prises pour assurer au mieux son utilisation, on eut peine à assurer l'eau indispensable aux hommes (une partie des convoyeurs et tous les dioulas qui s'étaient joints au convoi ne touchèrent pas d'eau). Les bœufs, qui s'étaient abreuvés le 10 pour la dernière fois à Talorza, n'eurent pas une goutte d'eau.

14 *mars*. — L'après-midi du 13 fut employée à la disjonction des deux convois, et dans la nuit du 13 au 14, le 2e détachement du Sud reprit la route de l'Adrar, laissant à Aouïnet-ez-Zbel l'escorte venue de Moudjéria, les rapatriables, 25 Toucouleurs licenciés; des captives libérées évacuées vers le Sud, et 35 chameaux de selle et de bât.

L'étape Aouïnet-ez-Zbel-Aïoun-Lebgar fut pénible en raison de l'état de fatigue des bœufs. Le départ eut lieu le 14 à minuit 45; la tête du convoi parvenait à l'étape à 9 h. 30 du matin; les dernières charges n'arrivèrent qu'après beaucoup d'efforts à 3 heures du soir. Quelques animaux abandonnés dans les deux dernières heures de route ne purent être amenés que dans la nuit du 14 au 15 ou dans la matinée du 15.

20 bœufs étaient morts en route, ainsi que 8 chameaux.

15 *mars*. — L'abreuvoir fut pénible; les mares du petit oued d'Aïoun-Lebgar furent taries avant que les bœufs eussent fini de boire. Il fallut remettre en état d'anciens puits bouchés. Ces travaux et la fin de l'abreuvoir des bœufs durèrent jusqu'au 15 à midi. Les chameaux commencèrent à boire le 15 dans l'après-midi, leur abreuvoir se prolongea pendant toute la nuit du 15 au 16 et ne put être terminé que le 16 au matin.

16 *mars*. — Le 16 à 4 heures du soir, le convoi se remettait en route, constitué ainsi qu'il suit :

	E.	I. R.	Auxiliaires	
Officiers	3	»	»	
Sous-officiers E.	5	»	»	
Tirailleurs	»	111	»	(1)
Auxiliaires toucouleurs	»	»	35	
Goumiers maures	»	»	4	
Section méhariste de Kiffa :				
Officier	1	»	»	
Sous-officiers E.	2	»	»	
Tirailleurs	»	75	»	
Auxiliaires maures	»	»	8	
Section de mitrailleuses :				
Caporal E.	1	»	»	
Tirailleurs	»	9	»	(2)
Santé :				
Dr Cazeneuve	1	»	»	
Convoi :				
Sous-officier E.	1	»	»	
Sous-officiers E. venant de France	4	»	»	
Convoyeurs et bergers	»	»	280	
Total général	18	177	»	(3

Section méhariste de Kiffa	105
Convoi venu du Soudan	360
Convoi venu de Moudjéria	85
Convoi venu de Nijane	59
	609
Bœufs porteurs	149
Bœufs de boucherie	442
	591

(Sur 611 reçus à Aouïnet-ez-Zbel).

A partir d'Aïoun-Lebgar, la route de retour s'effectua sans incidents particuliers autres que la difficulté de faire boire les bœufs, dont quelques-uns durent parfois rester trois jours sans abreuvoir.

(A Lamseïdi, malgré dix puits aménagés, les bœufs de boucherie durent être envoyés à 5 kilomètres de là, à la petite palmeraie de Nzeïdeg, dans la gorge de Tinfott; mais faute d'un débit suffisant, on ne put en abreuver que 120 sur 382.)

17 *mars*. — Etape à Glat-el-Bil. Abreuvoir de tous les animaux.

19 *mars*. — Etape à Oum-Achanad. Abreuvoir des bœufs porteurs seulement.

20 *mars*. — Etape à Lamseïdi. Abreuvoir des bœufs porteurs et de 120 bœufs de boucherie.

21 *mars*. — Etape à Amazmaz. Abreuvoir de tous les animaux.

23 *mars*. — Etape à Arna. Abreuvoir des bœufs porteurs et de la moitié des bœufs de boucherie.

24 *mars*. — Etape à Tizégui.

Les pertes subies en animaux ont été les suivantes :

Aller : de Nijane à Aouïnet-ez-Zbel (convoi venu du Nord), 50 chameaux sur 181.

Retour : d'Aouïnet-ez-Zbel à Tizégui, 88 chameaux sur 512.

— (Tous convois réunis, non compris les chameaux méharistes), 98 bœufs sur 611.

Il n'était pas possible d'évaluer les pertes en vivres, le riz avait été emballé dans des sacs qui sont arrivés complètement usés et qu'il a fallu raccommoder par les procédés les plus imprévus. Les pertes, de ce côté, ont été certainement considérables. (Voir plus haut, 23 mars.)

CONSIDÉRATIONS SOMMAIRES SUR LA ROUTE

Viabilité. — Très bonne de Nijane à Lamseïdi, une heure d'Aklé (4), facile entre Lamseïdi et Oum-Achanade et Glat-el-Bil, puis route de sable meuble dans le lit de l'oued.

Lit d'oued, puis cailloux, puis montée, abrupte pendant les deux heures qui suivent le départ de Glat-el-Bil. En-

(1) Trois tirailleurs malades évacués.

(2) Un tirailleur disparu à Aouïnet-ez-Zbel resté sans doute avec le détachement de Moudjéria.

(3) Auxiliaires armés : 49; bergers et convoyeurs 280.

(4) Akelé : région de dunes meubles, de hauteur et de profil variés. *Rag* : terrain dur et plat, caillouteux ou non.

suite, jusqu'à Aïoun-Lebgar, route facile dans rag et cailloux.

Akelé facile pendant 2 h. 30, puis rag facile entre Aïoun-Lebgar et Aïounet-ez-Zbel.

En somme, au point de vue viabilité, la route suivie est bonne pour des chameaux, praticable partout même pour des bœufs légèrement chargés.

Points d'eau. — Quatre points d'eau seulement permettent l'abreuvoir d'un grand nombre d'animaux : Aïoun-Legbar, Glat-el-Bil, Amazmaz, Iriji.

Les trois premiers sont sûrs et faciles (puits très abondants au premier point, grande guelta aux deux autres), le quatrième est mal commode, mais il peut être suppléé par la guelta de Tarara, peu éloignée : 15 kilomètres environ).

Pâturages. — Il n'y avait, lors du passage du détachement, de réellement bons pâturages, suffisants pour un gros troupeau, qu'à Tizégui et Arna. Mais sauf à Iriji, Aouïnet-ez-Zbel et aussi Aïoun-Lebgar, partout on trouvait près du point d'eau un pâturage de passage suffisant. Iriji est le plus mauvais; Aïoun-ez-Zbel est très médiocre; Aïoun-Lebgar est seulement médiocre.

Difficultés militaires. — Sauf au départ de Glat-el-Bil, dans la vallée de l'oued Jirjaten et pour en sortir, la route ne présente aucun passage difficile au point de vue militaire.

Encore la vallée de Jirjaten n'est-elle étroite (800 mètres) que pendant 2 kilomètres seulement. Elle est alors encaissée entre des falaises à pic, où l'ennemi serait plus impressionnant que réellement dangereux. Les pentes qui permettent d'en sortir, accessibles partout, sans passage rétréci, ne favorisent pas une surprise et seraient faciles à forcer.

Signé : BABLON.

24 *mars.* — Rentrée d'Arna à Tizégui du colonel, avec les méharistes de Kiffa. Départ à 6 heures du matin. Arrivée à midi.

Le convoi du Sud, pour permettre l'abreuvoir des bœufs, ne quitte Arna qu'à 3 heures du soir et bivouaque à mi-route.

25 *mars.* — Dès le réveil, le sous-lieutenant Violet emmène tous les chameaux des méharistes boire à Tarara.

9 heures matin. — Arrivée du convoi du Sud.

L'après-midi est employé aux distributions et à la prise en charge du convoi par l'officier de détail.

5 heures soir. — Les bœufs et chameaux du convoi partent à 5 heures avec le lieutenant André (4e compagnie) pour aller boire à Tarara.

Mahfoud ould Boubot (fils du chef des Ouled-Silla soumis) remet un des fusils de la patrouille disparue dans l'oued el Abiad en décembre (Mle 86/93 FG 62.888) et 4 chameaux en caution de ceux qu'il ne peut verser comme étant entre les mains de dissidents ; le chef des Ouled-bou-Lahya, Kerim ould Heyba remet de même deux chameaux en caution pour deux autres armes.

26 *mars.* — Le lieutenant de Féligonde ramène de Tarara les bœufs et chameaux qui ont été boire la veille, et rejoint le même jour sa compagnie à Tarara.

27 *mars.* — Un courrier d'Atar annonce que des rôdeurs des campements dissidents sont signalés dans la palmeraie, cherchant à prendre leur part de la récolte d'orge et de blé.

Cette récolte a été assez belle et l'achour versé par le ksar nous donne 7.000 kilogrammes d'orge et de blé.

Les travaux du poste avancent et le bastion de l'artillerie sera bientôt achevé.

Le compte fait par l'officier de détail des denrées apportées par le 2e détachement du Sud donne à la colonne des vivres :

Indigènes, jusqu'au 3 juin 1909 ; Européens, jusqu'au 19 juin 1909 et même davantage pour certaines denrées;

Fourrages, jusqu'au 6 septembre 1909 pour 13 chevaux ;

Viande sur pied, jusqu'au 10 mai 1909.

A ces quantités vient dès aujourd'hui s'ajouter l'achour d'orge ou de blé (impôt) d'Atar, et viendront s'ajouter encore en juillet-août l'impôt des palmeraies.

Etant données les difficultés de ravitaillement,



ATAR
Arrivée d'un convoi de ravitaillement.

et sur l'avis conforme du docteur, le colonel décide de ne pas faire monter de vin à la colonne; ordre est donné de verser au service courant dans les postes du Sud celui qui s'y trouve en approvisionnement au compte de la colonne et de continuer à ravitailler en tafia et thé.

Le lieutenant de Féligonde, partant de Tarara, va reconnaître les points d'eau de Ksar-Afia et de Ksar-Hara, sur les pentes sud de l'Ibi, aux environs de Tadreissa.

28 *mars.* — Exercice de tir automatique des fusils mitrailleurs dont deux vont faire partie d'une reconnaissance ordonnée pour le lendemain.

Résultats satisfaisants.

29 *mars.* — Départ à 6 heures du soir du capitaine Bablon, avec deux sections de la 3e compagnie, pour reconnaître les points d'eau de Tabrinkout et de Rhasseremt.

Départ à 11 heures du soir, sous les ordres du

capitaine Dupertuis, d'une reconnaissance comprenant :

	Européens	Indigènes
Partisans :	—	—
Capitaine Dupertuis	»	»
Lieutenant Violet	2	»
Partisans de la colonne	»	80
Deux fusils mitrailleurs :		
Lieutenant Pelud	»	»
Sergent Sarré	2	»
Tirailleurs	»	3
Section méhariste de Kiffa :		
Lieutenant Paquette	»	»
Sous-officiers européens	3	»
Tirailleurs méharistes	»	57
Goumiers maures	»	8
Gens de l'Adrar :		
Partisans Ouled-Akchar	»	36
Total	7	184

La reconnaissance emporte 20 cartouches de réserve par homme, 15 jours de vivres (riz, biscuit, sel, viande séchée) ; eau : une peau de bouc par homme.

La reconnaissance a pour but de profiter de la présence momentanée de la section Paquette pour porter un coup aux campements dissidents établis à 150 kilomètres au Nord dans les dunes de l'Akchar, en deux groupes, l'un vers Labba, l'autre vers Afoueïgim.

30 *mars.* — Abreuvoir de tous les chameaux et animaux à Tarara, sous la protection de deux sections de la 2e compagnie ; 39 chameaux restent en route. Chaque journée en coûte d'ailleurs de 1 à 5, bien que le pâturage de Tizégui soit très abondant.

Mais le troupeau compte un nombre probablement considérable de chameaux atteints de cette maladie spéciale appelée « m'bouri » peu définie, et sur les symptômes de laquelle les Maures sont loin d'être d'accord. Les animaux contaminés sont sans doute appelés à disparaître malgré tous les soins donnés à leur alimentation.

31 *mars.* — Envoi d'instructions au chef de bataillon Claudel.

Les dernières semaines montrent que l'ennemi, impressionné par les combats livrés avant notre entrée à Atar, en particulier ceux d'Amatil, ne cherche plus la rencontre, que d'autre part nous ne pouvons la lui imposer qu'avec des troupes montées. Par suite, les effectifs à pied de la colonne, nécessaires pour forcer sans grosses pertes les portes de l'Adrar, ne correspondent plus, pour le moment, à la situation actuelle ; les difficultés et les dépenses de leur ravitaillement excèdent leur effet utile.

D'autre part, le poste d'Atar, avec des murailles qui atteignent 3 mètres, avec deux bastions portant, l'un une pièce de 80 millimètres, l'autre deux fusils mitrailleurs, est en mesure de tenir contre un ennemi très supérieur en nombre.

Enfin, le besoin se fait sentir d'une autorité ferme, tant sur la ligne de ravitaillement qu'au Tagant, et au Gorgol, pour tirer meilleur parti, pour la marche du ravitaillement et la sécurité du pays, des 640 hommes qui occupent ces régions.

En conséquence, ordre est donné au commandant Claudel de laisser à Atar, dans le poste, une garnison commandée par le capitaine Bontems et composée de la 1re compagnie, d'une section de la 5e compagnie (4e du 4e Sénégalais) et de 11 canonniers. Ensemble 180 fusils.

Le capitaine Dureuil, qui a conduit avec beaucoup de compétence les travaux de construction du poste, est maintenu à Atar jusqu'à leur achèvement.

Le poste d'Atar dispose de 230.000 cartouches, 450 coups de canon (dépôt de la colonne). Il va être aligné par la part qui va lui être envoyée sur le convoi Bablon, et par les ressources locales en blé, orge, dattes, jusqu'au 30 septembre 1909 au moins.

Le commandant quittera Atar vers le 12 avril 1909 avec la 4e compagnie (qui va escorter le ravitaillement d'Atar, de Tizégui à Atar), une section de mitrailleuses, soit 150 fusils, et rentrera au Tagant en passant par Chingueti et Oujeft, reconnaissant ainsi une région non encore parcourue.

Le détachement Claudel emportera 30 jours de vivres et 40 cartouches de réserve par homme, 4.000 pour les mitrailleuses.

8 heures soir. — Départ à 8 heures du soir de Tizégui, sous les ordres du capitaine Chrétien, de la 4e compagnie, d'une section de mitrailleuses et d'une section de la 5e compagnie emportant des vivres pour Atar et pour le détachement Claudel, ainsi que les animaux de transport nécessaires pour ces mouvements.

La section de la 5e compagnie (4e du 4e Sénégalais) avec deux autres sections de cette compagnie, actuellement à Atar, mais ne devant pas faire partie de la nouvelle garnison de ce poste, feront retour à Tizégui avec le matériel que la colonne mobile a besoin de faire prendre à son dépôt d'Atar.

2 *avril.* — Arrivée d'un courrier de Moudjéria annonçant l'ouverture du bureau télégraphique de ce poste à la date du 20 mars 1909.

3 *avril.* — Rentrée du capitaine Bablon.

L'analyse de l'eau faite par le Dr May établit que l'eau de Tabrinkout est dangereuse, celle de Rhasseremt potable.

4 *avril.* — Abreuvoir des chameaux à Tarara sous la protection d'une demi-compagnie (2e compagnie).

5 *avril.* — Le chef des Ouled-bou-Laya soumis apporte un troisième fusil (Mle 86/93 no mle L 15.296) provenant de la patrouille disparue dans l'oued el Abiad.

10 heures soir. — Arrivée d'un courrier du capitaine Dupertuis. Il a surpris le 1er avril au matin, un peu au Nord de Labba, les campements regueïbat groupés autour du hellé (campement de l'émir).

L'ennemi s'est dispersé, puis a essayé de re-

prendre l'offensive à 2 heures de l'après-midi et à 7 heures du soir. Il a été facilement repoussé et a laissé 5 cadavres sur le terrain. Ses pertes, difficiles à contrôler dans un pays de dunes assez couvert, sont sans doute supérieures.

De notre côté : 1 partisan tué (Mokhtar ould Zeïdena, Euleb); 1 méhariste sénégalais disparu (Moussa Samoko, n° mle 10.700, du 2e Sénégalais).

Le capitaine Dupertuis, pour affirmer son succès, a passé la nuit sur le terrain de la lutte, et s'est porté à l'Est sur Louboeïrat-Steïla (point atteint en 1908 par le capitaine Repoux), lançant des patrouilles pour ramasser les troupeaux en fuite.

Il est revenu le 5 aux puits d'Aïoun-el-Amarag-Dabidja, d'où il envoie ses prises à Tizégui, sous la conduite de 15 partisans de la colonne et de 15 Ouled-Akchar.

Il compte repartir le 6 au soir avec le reste de sa troupe, augmentée de quelques partisans ideïchilli attirés par le succès, pour se reporter dans le Nord et achever de purger les dunes de l'Akchar de la présence des campements dissidents.

7 *avril.* — Les prises du capitaine Dupertuis arrivent à Tizégui à 5 heures du soir. Elles se composent de 292 chameaux, dont 221 en état de porter, et 71 chamelons; 1.394 moutons et chèvres; 24 ânes; 5 bœufs; 5 fusils à pierre; 2 fusils à tir rapide.

9 *avril.* — Visite d'Ahmeddou Ould Sidi Horma, fils du chef des Ouled Gheïlane-Narmoucha soumis, revenant de Boutilimit, où il a vendu au poste une centaine de chameaux.

Les Ouled-Gheïlane paraissent apprécier les avantages du commerce du Sud et avoir brusquement découvert la valeur de l'argent. Le commerce continuera à être ouvert aux campements soumis, sauf pour les armes et la poudre.

Le commandant Gaden rend compte que Cheikh Sidia est prêt à se rendre dans l'Adrar, sur le désir exprimé par le colonel, qui y voit l'intérêt d'opposer une grande influence religieuse à celle de Cheikh Hassana et de son père Cheikh Ma el Aïnin.

10 *avril.* — Abreuvoir des chameaux à Tarara (demi-compagnie 3e).

13 *avril.* — Le point d'eau de Tizégui, en face d'une véritable coupure, qui permet le passage facile de la haute dune de l'Hamatlich, se trouve ainsi au point de jonction des deux routes de ravitaillement les plus praticables dont dispose la colonne :

Route du Tagant (suivie par le capitaine Bablon) : Arna, Amazmaz, Lamseïdi, Glat-el-Bil, Aïoun-Lebgar, Aouïnet-ez-Zbel.

Route du Trarza. — 1° Sur Boutilimit par Rhasseremt, Agueilt en Naja, Nouakil ou Aguilal-Faye, Tamersguid, Boutilimit; 2° sur Nouakchott par Agueilt en Naja, Bourjeïmat, Nouakchott.

Les vingt jours que la colonne a passés à Tizégui semblent démontrer que ce point possède des puits assez importants, à condition d'en forer fréquemment de nouveaux; il se trouve dans une région à pâturages. Il paraît donc opportun d'y créer un blockhaus où la colonne laisserait le gros de ses approvisionnements pendant qu'elle rayonnerait.

Piquetage d'un blockhaus de 20 mètres sur 30 mètres, muni de deux petits bastions de 5 mètres, du profil de la tranchée abri pour tireur debout, entouré d'une zériba enterrée dans le fossé.

Ce blockhaus est établi dans un terrain absolument découvert, offrant un excellent champ de tir, dominant les puits à 200 mètres.

14 *avril.* — Le bruit court que le frère du chef des Torch, rentrant de Tizégui au Tagant porteur d'un pli officiel, aurait été dévalisé près de Glat-el-Bil par des Regueïbat.

Arrivée d'un courrier d'Atar : le commandant Claudel rend compte que les animaux du convoi du capitaine Chrétien, parti de Tizégui le 31 mars, sont arrivés épuisés. Il est obligé de réquisitionner des chameaux chez les Torch d'Aleya, à proximité d'Atar, pour pouvoir se mettre en route sur Chingueti.

15 *avril.* — Abreuvoir des chameaux à Tarara, sous la garde de 2 sections de la 2e compagnie.

16 *avril.* — Pour éviter de faire perdre aux chameaux en déplacements les heures de la matinée et de la soirée, qui sont les meilleures pour le pâturage, les zéribas sont installées à 5 kilomètres dans l'Ouest du camp, sous la garde de 2 sections, auxquelles l'eau est envoyée tous les jours.

18 *avril.* — La reconnaissance Dupertuis rentre à 7 h. 30 du matin.

Elle a poussé, en suivant les dunes de l'Akchar, jusqu'à Char, mais n'a pu rejoindre l'ennemi, qui s'est enfui dans la région d'El-Ergyia Tourine et dans l'Aboïlliga, dès l'enlèvement du camp de Labba.

Elle est rentrée par Atar.

Bou Seïf, le chef de Ouled-Hanoun, avec 15 de ses hommes, a accompagné le rezzi dans la seconde partie de ses opérations.

Les puits de Tizégui ne suffisent pas à abreuver la grande quantité d'animaux réunis en ce point depuis l'arrivée des prises de Labba.

19 *avril.* — Le capitaine Bablon, à la tête d'un détachement composé de 60 partisans et de la 3e compagnie de marche, emmène la moitié des bœufs et moutons à Rhasseremt, où une reconnaissance de 2 partisans a signalé 30 puits abondants récemment forés par les Ouled Gheïlane soumis.

Il a pour mission : 1° de reconnaître l'état des puits et pâturages du versant nord de l'Hamatlich, en vue de déterminer la route que devra suivre le convoi attendu de Boutilimit; 2° en même temps, la 3e compagnie servira de point d'appui

aux partisans qui patrouilleront dans l'Inchiri, entre Akjoucht et Touizikt, pour couper la route aux pillards.

Le détachement emporte 30 jours de vivres.

Les partisans, dont certains sont en colonne depuis le mois de juillet (convoi Berger de Nouakchott sur Akjoucht, puis groupe mobile de l'Inchiri), commencent à manifester une grande envie de revoir leurs tentes. Leur départ serait pour la colonne un affaiblissement sérieux.

20 *avril.* — Abreuvoir de la moitié des chameaux à Tarara (2 sections d'escorte).

Courrier d'Atar. — Le capitaine Bontems s'est installé le 17 dans le nouveau poste auquel est accolé un camp entouré d'une zériba renforcée de ronce artificielle formant obstacle infranchissable.

Le canon et les mitrailleuses sont installés sur leurs bastions.

Le commandant Claudel est parti le 18 pour Chingueti dans les conditions prévues. Toutefois, il a dû laisser à Atar les lieutenants Létang et Girard, dont l'état de santé ne permet pas encore le transport sur des routes pénibles.

La température s'est élevée depuis plusieurs jours et atteint 44° sous la tente.

Un courrier du capitaine Bablon annonce qu'il a trouvé à Rasseremt beaucoup d'eau mais très peu de pâturage.

21 *avril.* — Entretien avec Mohammed el Amine ould Zoumzoum, chef aveugle des Ouled-Ammoni, une des deux tribus dirigeantes de l'Adrar.

Il émet l'avis que pour assurer la paix dans le pays il faudrait faire venir Cheikh Sidia, et donner à l'Adrar un chef de la famille des Ahel-Atlman. D'après lui, si les Français veulent faire plaisir aux gens du pays, ils doivent prendre l'émir actuel, ou son frère, tout en faisant cette réserve qu'il considère personnellement leur soumission comme de plus en plus improbable; que si, au contraire, les Français se préoccupent surtout de leurs intérêts et veulent un chef dont les intérêts soient liés aux leurs, et qui ait tout à perdre à suivre les conseils de Ma el Aïnin, ils doivent prendre Sidi Ahmed ould Moktar ould Ahmed Aïda.

Ahmedou ould Sidi Horma, des Ouled Gheïlane-Naghmoucha, repart pour Boutilimit avec une forte caravane; il compte mettre cinq nuits de Rasseremt à Boutilimit. Il est certain que la manière des Maures, grosses étapes presque sans arrêt suivies d'un long repos, qui n'est possible qu'avec des convois où tous les hommes sont montés, est préférable, pour les chameaux, à notre système, étape relativement courte, qu'impose une escorte d'infanterie.

La seconde moitié des chameaux, escortée par une section, va boire à Iriji, où est arrivé le lieutenant Dionis, venant d'Atar avec trois sections de la 5e compagnie de marche.

Le lieutenant Dionis arrive à Tizégui à 10 heures du soir avec le matériel que la colonne mobile a tiré d'Atar.

22 *avril.* — Entretien avec un courrier de Port-Etienne envoyé sur Atar par le capitaine Rouyer.

Ce courrier a passé une vingtaine de jours au campement de Labba avant la surprise du 1er avril 1909. Il s'y trouvait, d'après lui, 800 tentes environ, surtout de Regueïbat, réunies autour de l'émir, mais très dispersées dans les dunes de l'Akchar, à la manière maure.

Ce courrier, qui appartient à la tribu des Ahel-Barik-Allah (Ilahib-Allah) propose de faire, avec des chameaux de sa tribu, le ravitaillement de l'Adrar par Port-Etienne et donne des renseignements intéressants sur la route.

Malheureusement cette tribu campe en grande partie en territoire espagnol, que la route que cet homme préconise traverse.

23 *avril.* — Le capitaine Bablon rend compte de ses reconnaissances à Agueïla-Zarga et Mjeïbira.

Partout le même dilemme se pose : s'il y a de l'eau, il n'y a pas de pâturage; s'il y a du pâturage, il n'y a pas d'eau.

Il nous est impossible avec nos troupes noires, d'adopter le système des Maures, qui n'hésitent pas à s'installer au pâturage à 15, 30 et même 50 kilomètres des points d'eau, très dispersés et comptant d'ailleurs uniquement sur la chance pour ne pas être pillés.

Là est leur secret pour conserver leurs animaux.

Des instructions sont envoyées au commandant du cercle du Trarza au sujet du ravitaillement :

Il est nécessaire de donner quelque répit à la ligne de ravitaillement de Moudjéria, qui a fourni le gros effort du convoi de la colonne et des deux premiers convois de ravitaillement.

Le convoi attendu actuellement de Boutilimit apportera les approvisionnements de la colonne jusqu'aux premiers jours d'août.

Le commandant de cercle du Trarza aura la charge du ravitaillement de la compagnie qui va descendre dans l'Aouker en attendant la guetna (période de la récolte des dattes : juillet-août).

Saint-Louis et Aleg sont avertis de ces dispositions.

24 *avril.* — Départ à 4 heures du soir de la section méhariste de Kiffa qui, en exécution des ordres du commandement supérieur, rentre au Sahel après avoir versé ses chameaux à la colonne; avec elle partent les libérables. Au total : 100 fusils en tout, 80 chameaux de bât et 70 convoyeurs, 5 partisans du Tagant rapatriés.

Ce détachement prend la route suivie par le convoi du capitaine Bablon.

La mare de Tarara, qui baisse toujours, ne donne plus d'eau potable pour les chameaux.

L'abreuvoir se fera désormais à Iriji. Tous les chameaux rentrent du pâturage au camp dans la soirée.

25 *avril.* — Entretien avec Bou Seïf, chef des Ideïchilli Ouled-Hanoun.

L'ennemi est réparti en deux groupes : 1° dans

la région d'El-Ergya-Tourine, 250 kilomètres environ Nord-Nord-Est d'Atar, l'émir avec des Ouled-Gheïlane dissidents et la plus grande partie des Regueïbat; 2° beaucoup plus à l'Ouest, à 250 kilomètres Nord-Nord-Ouest de Tizégui, dans la direction de Rgheïouïya, Timlal, Zoug, le reste des Regueïbat et les Trarza dissidents.

On reparle de nouveau de djich venu du Nord. Il se composerait de 900 hommes (?) et serait commandé par El Ouéli, fils de Ma el Aïnin, qui avait quitté l'Adrar au moment de notre arrivée, pour demander des renforts à son père.

27 *avril*. — Le capitaine Camy retourne installer la zériba au pâturage.

L'abreuvoir d'Iriji est très supérieur à celui de Tarara.

Courrier de Boutilimit, annonçant que le convoi de ravitaillement sera le 7 mai, à Aguilal-Faye, escorté par le peloton méhariste du Trarza. Il se composera de 400 chameaux et de 300 bœufs.

Un commerçant arrivant d'Oujeft raconte qu'il est arrivé d'Atar 2 Smacides ayant quitté à Char le djich de El Ouéli, fort de 400 à 500 hommes.

Un courrier rapide est envoyé pour prévenir le pâturage du capitaine Camy et le capitaine Bablon à Rhasseremt.

Deux partisans et deux Ouled-Akchar sont envoyés en reconnaissance dans le Nord.

28 *avril*. — Les partisans de garde au pâturage du capitaine Camy ont entendu vers la fin de la nuit une violente fusillade du côté de Rhasseremt.

Ordre est donné de faire rentrer les chameaux à proximité du camp, deux Ouled-Akchar sont envoyés en reconnaissance sur Rhasseremt.

Le blockhaus étant terminé, les troupes de Tizégui s'y installent, ainsi que dans un camp adossé audit blockhaus.

8 h. 30. — Le guide Mehrez, bientôt suivi d'un goumier, arrive à pied. Il raconte que le camp de Rhasseremt a été attaqué de nuit; que couchant hors de la zériba, il s'est enfui aux premiers coups de fusil. Il ne peut donner aucun renseignement précis.

Un courrier rapide est envoyé au devant du commandant Claudel à Oujeft, lui prescrivant de suspendre son mouvement sur le Tagant et de se rapprocher de Tizégui.

Le capitaine Camy rentre du pâturage. Les chameaux sont maintenus à proximité du camp.

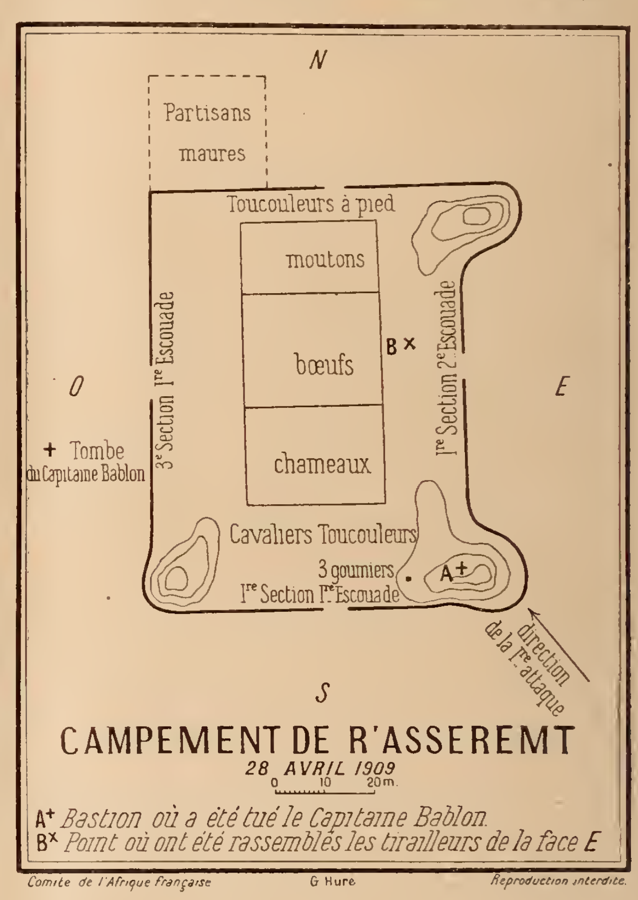
Midi. — Trois partisans apportent un compte rendu sommaire du capitaine Dupertuis. Le camp de Rhasseremt occupé par 64 tirailleurs, 34 auxiliaires toucouleurs formant la 3e compagnie de marche, sous le commandement du capitaine Bablon, et qu'avait ralliés le 27 à 7 h. 30 du soir le capitaine Dupertuis avec 60 partisans, a été attaqué à 3 h. 30 du matin par environ 150 talibés de Ma el Aïnin.

Le camp disposé en rectangle était entouré d'une zériba qui, faute d'arbres épineux dans la région, était formée de branchages.

Profitant de la nuit très noire, les Maures réussirent à se glisser jusqu'à la zériba. Le lieutenant Coutance, qui était de quart, aperçut des ombres qui rampaient sous les branchages. Il donna l'alarme.

Son cri « Aux armes! » est le signal d'une violente fusillade à bout portant.

Les tirailleurs et Toucouleurs occupant l'angle sud-est du camp où se produit l'attaque, et où les assaillants se sont glissés, se replient de quelques mètres. Le lieutenant Coutance et le sergent



CAMPEMENT DE R'ASSEREMT
28 AVRIL 1909

A+ *Bastion où a été tué le Capitaine Bablon.*
B× *Point où ont été rassemblés les tirailleurs de la face E*

Comité de l'Afrique Française — G Hure — Reproduction interdite.

Janin, sur la face est, le chef de canton toucouleur Baïla Biram sur la face sud, les reprennent rapidement en main, et arrêtent l'effort de l'ennemi dont les feux violents balayent la zériba et qui pousse des cris et des invocations.

Le capitaine Bablon, qui couchait tout habillé à l'angle des faces ouest et sud, debout au premier coup de feu, court à la face ouest, recommande le calme à ses tirailleurs, revient à la face Sud et se porte ensuite à l'angle sud-est qu'il croit encore occupé. Il y est reçu par une décharge qui le foudroie : une balle dans la cuisse, une dans l'aine, une dans la tête; son ordonnance le suit et tombe également.

Le combat continue quelques instants, indécis sur la partie du camp entamée, tirailleurs et Toucouleurs et Maures s'envoyant à travers la nuit des coups de fusil à quelques pas. Les autres restent immobiles et silencieux sur les faces non attaquées, selon le dernier ordre donné par le capitaine.

Pendant ce temps, le capitaine Dupertuis, qui

campait contre la zériba et en dehors, a rassemblé silencieusement ses partisans sur la face nord, s'est glissé jusqu'à la face est et attend des ordres qui ne viennent pas.

Il envoie le lieutenant Violet les demander. Le lieutenant cherchant le capitaine Bablon, dont il ignore encore la mort, arrive à l'angle sud-est et est reçu lui aussi à coups de fusil. Il est assez heureux pour se dégager à coups de sabre et de revolver et rejoint le lieutenant Coutance.

Celui-ci, pressentant la mort du capitaine Bablon ou tout ou moins une blessure grave, se met aux ordres du capitaine Dupertuis, qui le prévient de son intention de charger l'ennemi en flanc le long de la face est et recommande de ne pas tirer sur lui.

Vigoureusement enlevés par le capitaine Dupertuis et le lieutenant Violet, les partisans se précipitent sur l'ennemi surpris. A leurs cris, tirailleurs et Toucouleurs chargent avec eux; en un instant l'ennemi est chassé de la zériba et s'enfuit en toute hâte.

Il laisse sur le terrain 10 tués et 2 hommes mortellement blessés, 8 fusils à tir rapide. De nombreuses traces de sang marquent le passage des morts et des blessés qu'il a pu emporter.

Le lieutenant Violet les poursuit pendant quelques kilomètres avec les partisans.

La victoire est trop chèrement achetée par la perte de l'héroïque capitaine Bablon qui laisse d'unanimes regrets à la colonne.

Nous avons en outre 2 tirailleurs tués : Moussa Coulibaly, n° Mle 411, ordonnance du capitaine; Bakary Diallo, n° Mle 1.187, ordonnance du lieutenant Violet, tué pendant la charge des partisans.

Blessés : 4 tirailleurs, Moussa Koné, n° Mle 1.141; Moriba Koné, n° Mle 731; Alacagny, n° Mle 1.656; Mahmadou Keïta, n° Mle 610. 6 Toucouleurs : Baïla Biram, Bassiram, Mamadou Seïdi, Mamadou Biram, Samba Sbira, Dem Paté. 2 partisans : Amar Ould Amar Beïa; Mohamed Ould Zreïma.

Cartouches brûlées : Mle 86 : 800.

Se sont particulièrement distingués : le capitaine Dupertuis, le lieutenant Violet, le lieutenant Coutance, le sergent Janin, Baïla Biram.

Ce dernier, blessé aux deux mains dès le début par une balle qui brisait sa carabine, en lui emportant un doigt, a caché sa blessure à ses hommes, et ne s'est laissé panser que tard dans la matinée, après avoir assuré le service d'interprète pendant l'interrogatoire des deux prisonniers blessés.

6 h. soir. — Arrivée d'un courrier d'Atar, porté par un Smacide fait prisonnier par les talibés en janvier, au cours d'un voyage dans le Nord, et emmené par eux à Smara.

Il en est revenu avec El Ouéli, fils de Ma el Aïnin, chargé de la guerre sainte contre les Français, et 120 talibés. Ils sont arrivés le 20 avril à Tourine, à 250 kilomètres Nord-Nord-Est d'Atar, d'où il a pu s'échapper et regagner le ksar.

El Ouéli, dès son arrivée, a lancé le rezzi, composé de 120 talibés et d'une trentaine d'Ouled Gheïlane et Regueïbat dissidents, qui a attaqué Rhasseremt.

On préparait la guerre à Smara, où on attendait les fusils que El Heyba, autre fils de Ma el Aïnin, avait été chercher au Maroc.

A la nuit, l'installation des troupes de Tizégui dans le nouveau blockhaus et le camp annexe est terminée.

10 h. soir. — Le commandant Frèrejean, 2 sections de la 2e compagnie et le Dr May partent pour Rhasseremt.

29 *avril*. — Un courrier est envoyé au commandant Claudel le rappelant à Tizégui, en attendant que la situation soit éclaircie.

30 *avril*. — Courrier d'Atar avec deux lettres du commandant Claudel datées des 23 et 24 avril de Chingueti. Il est passé à El-Menfga, chez les fils du marabout Mohammed el Fadhel, neveux de Ma el Aïnin, qui l'ont fort bien reçu. Il a reçu également à Chingueti, où il est arrivé le 23, un accueil très sympathique de la population, qui insiste pour que nous y installions un poste; la chose n'est pas possible actuellement, par défaut d'approvisionnements, mais sera nécessaire au moment de la récolte des dattes, pour interdire aux dissidents cette belle palmeraie et celles avoisinantes.

Le commandant Claudel s'est entretenu à Chingueti avec Abidin ould Beyrouk, Tekna, frère de l'ancien caïd de l'oued Noun, qui se prétend chargé d'une mission secrète du sultan du Maroc, mission qui paraît être de vérifier les assertions de Ma el Aïnin sur la richesse de l'Adrar et les dispositions de ses habitants.

Un courrier de Boutilimit annonce que les chameaux achetés dans le Cayor sont arrivés fatigués à Podor et que le convoi, d'abord prévu à Aguilal-Faye pour le 7 mai, n'y sera que le 9.

Un courrier de Tidjikdja apporte la nouvelle que le capitaine Plomion avait, au 18 avril, 430 chameaux, qu'il compte en avoir 600 au 1er mai, dont 200 de selle, et être prêt à quitter Moudjéria vers le 25 mai.

Le capitaine Dupertuis et le Dr May arrivent à midi avec des partisans, moins une dizaine laissés à Rhasseremt, les 2 sections de la 2e compagnie et les blessés, dont 4 graves.

1er *mai*. — Abreuvoir des chameaux du convoi à Iriji, sous la protection de 3 sections de la 5e compagnie de marche.

Les Ouled-Ammoni rapprochent leurs campements de Tizégui. Ils annoncent une démarche de la djemmâa de leur tribu, qui a le privilège de désigner l'émir de l'Adrar, démarche qui doit avoir pour but de nous demander comme émir Sid Ahmed ould Moktar ould Ahmed Aïda. Le choix du moment prouve que l'arrivée des talibés n'a pas modifié à notre égard les sentiments des tribus soumises; par contre, elle aura certainement ancré dans la résistance les dissidents qui paraissaient commencer à s'en fatiguer.

8 h. matin. — Les Ouled-Akchar font pré-

venir qu'un berger a vu deux cavaliers dans le Nord-Ouest, paraissant guetter nos troupeaux. Un chouf Ouled-Akchar a été envoyé le matin dans cette direction; les Ouled Gheïlane de Rhasseremt ont reçu l'ordre d'en envoyer un autre vers Tabrinkout.

2 *mai.* — A 2 heures du matin, un courrier de Rhasseremt, du commandant Frèrejean, rapporte des renseignements d'après lesquels un nouveau rezzi de 100 à 120 fusils menacerait Rhasseremt et Tizégui.

L'abreuvoir des chameaux à Iriji s'impose cependant; l'escorte est constituée par 2 sections de la 2e compagnie et tous les partisans.

Un chouf de trois partisans est envoyé sur Tabrinkout, l'un d'entre eux devant faire retour à Tizégui, les deux autres devant rentrer par Rhasseremt.

Démarche officielle de la djemmâa des Ouled-Ammoni, demandant Sid Ahmed comme émir.

Il est démontré, par les quatre mois qui viennent de s'écouler : d'une part, que les tribus de l'Adrar sont loyalistes et réclament un chef de la famille d'Asthman; d'autre part, que les espérances fondées par leurs partisans sur l'émir dissident ou son frère sont sans aucun fondement. Par ailleurs, la fidélité de Sid Ahmed nous est garantie par son intérêt propre.

En conséquence, Sid Ahmed ould Moktar ould Aïda est désigné comme émir de tout l'Adrar.

Le chouf Ouled-Akchar rentre dans la soirée; on aurait vu un rezzi Regueïbat à Labba; on dit, d'autre part, que le rezzi de Rhasseremt aurait fait filer ses blessés dans le Nord et serait descendu dans le Sud.

Un des trois partisans du chouf de Tabrinkout rentre le soir. A Tabrinkout, ils ont vu un homme à chameau, à l'allure d'homme du Nord, qui avait demandé des renseignements sur les Français, le pâturage, le camp des Ouled-Akchar d'Ould-Maïouf, enfin si les partisans étaient redescendus dans le Sud.

D'autre part, au pâturage, on a tiré deux coups de feu sur un homme qui observait la garde et s'est enfui.

Courrier d'Atar du 30 avril 1909. — La situation est bonne à Atar, où plus de 500 personnes de Chingueti sont arrivées depuis un mois. Abiddin ould Beyrouk est lui-même venu à Atar.

3 *mai.* — Courrier du commandant Claudel, qui a été touché à Oujeft par l'ordre le rappelant à Tizégui, et annonce son arrivée pour le 5 ou le 6.

4 *mai.* — Visite de Sidi Horma ould Ekhteïra, chef d'une partie des Naghmoucha. Les campements naghmoucha de Rhasseremt sont en route vers l'Est sur Amazmaz, sous prétexte de pâturage, mais en réalité sans doute parce que la région de Rhasseremt ne leur paraît pas assez sûre.

5 *mai.* — Entretien avec un Ouled-bou-Sba qui apporte une lettre du chef de sa fraction (Ouled-Baggar) affirmant ses bons sentiments pour les Français.

Des ordres sont donnés pour amener à la colonne le convoi attendu de Boutilimit.

En exécution de ces ordres, la 2e compagnie ira rejoindre à Rhasseremt la 3e compagnie, et ce détachement renforcé d'une trentaine de partisans, dont ceux rentrant dans leurs campements, descendra sous les ordres du commandant Frèrejean (rapatriable) par Agueilt en Naja sur Aguilal-Faye.

La 2e compagnie s'installera dans la région de l'Aouker, dont les pâturages permettront d'entretenir sans doute mieux une partie de nos chameaux, qui ont besoin de changer de pâturage.

Le convoi montera sous les ordres du lieutenant Aubert, escorté par le peloton méhariste de Trarza et la 3e compagnie de la colonne.

Les circonstances nécessitent cette forte escorte de 220 Sénégalais et 60 Maures; la route à parcourir est dure, elle présente en cette saison une étape de 100 kilomètres sans eau avec de hautes dunes à franchir.

Le retour de 25 partisans dans leur campement est autorisé. Il en restera 55 à la colonne : nécessité fâcheuse, mais qui s'impose; les partisans servent sans solde et certains sont en colonne depuis le mois de juillet. La plupart remonteront d'ailleurs au moment de la récolte des dattes.

6 *mai.* — Le commandant Claudel arrive à 8 heures du matin avec la 4e compagnie. Ce détachement est installé dans une zériba spéciale au Nord-Ouest du camp.

MARCHE DU DÉTACHEMENT CLAUDEL

Le détachement composé : du chef de bataillon Claudel, commandant; Dr Eberlé; la 4e compagnie; une section de mitrailleuses; l'excédent de la garnison d'Atar, en tout : 13 Européens; 164 tirailleurs (dont 134 de la 4e compagnie); 2 auxiliaires toucouleurs; 4 partisans; 5 divers (guides, interprète, etc.); 114 convoyeurs; 126 chameaux; 40 bœufs de boucherie; quitte Atar le 18 avril 1909.

Plusieurs passes permettent de se porter d'Atar sur Chingueti en franchissant la falaise qui borde le Dhar (dos) de l'Adrar. La plus courte, celle d'Aous, est fort dure. Le commandant adopta la passe de Jdeïda, un peu plus longue, mais moins difficile et qui présentait l'avantage de passer à portée des campements des marabouts fils de Cheikh Mohammed Fadhel, et d'être plus fréquentée par les medjbours descendant du Nord dans l'Adrar oriental.

La route suit d'abord le « rag », plaine pierreuse, légèrement ondulée, qui s'étend au pied de la falaise et se dirige sensiblement vers l'Est magnétique.

18 *avril.* — Bivouac auprès de la mare d'Aout (17 kilomètres).

19 *avril.* — Bivouac à N'Tid (32 kilomètres).

20 *avril.* — Arrivée à Jraïf, à 10 heures du matin (24 kilomètres).

Le même jour, le commandant Claudel, laissant son convoi à Jraïf avec 120 fusils, partait avec 60 hommes de la 4e compagnie (lieutenant de Féligonde et sergent-major Lefebvre) et ses 4 partisans pour El-Menfga, en vue de prendre le contact avec les fils de Mohammed Fadhel.

De son vivant, Mohammed Fadhel, cousin germain de Ma el Aïnin, avait été, jusqu'à l'arrivée de celui-ci dans l'Adrar, le marabout le plus influent de ces régions.

El-Menfga est atteint à la tombée de la nuit, en quatre heures de marche à bonne allure.

Deux seulement des fils de Mohammed Fadhel, Dieh et Ma el Aïnin, étaient présents. Ils firent au détachement un

accueil excellent. D'ailleurs, Mohammed Fadhel, après avoir été hostile aux Français au moment de la mission Bou el Mogdad en 1892, avait été franchement amical au moment de la mission Blanchet. Ses fils ne pouvaient que gagner à l'éclipse de l'influence de Ma el Aïnin, qui avait supplanté celle de leur père.

21 *avril*. — Le détachement fait retour à Jraïf dans la journée du 21.

22 *avril*. — De Jraïf, au pied de la passe de Jdeïda, 20 kilomètres, montée de la passe, 3 heures de marche environ. Le chemin s'élève en lacets sur la paroi inclinée à 1/1; les 15 derniers mètres constituent un passage étroit de 2 mètres, étranglé pendant 3 mètres de long jusqu'à 1m. 20 seulement, et qui profite d'une petite brèche dans le bord supérieur de la paroi.

23 *avril*. — Un plateau pierreux en pente douce descend ensuite en 23 kilomètres sur Chingueti.

Chingueti avait été évacué la veille par des pillards isolés qui s'y faisaient entretenir de façon à peu près permanente.

Les notables attendaient le détachement en dehors du ksar, sur lequel de nombreux drapeaux blancs avaient été arborés.

Le camp est installé dans la plaine sablonneuse à 500 mètres du ksar.

La djemmâa est reçue dans l'après-midi; elle insiste sur le fait que les pillages dont la ville a souffert sont principalement dus aux démarches que les habitants ont faites auprès de nous à Atar, et exprime le désir d'être protégée par une occupation permanente.

Abbidin Ould Beyrouk, chef des Teknas, venu de l'oued Noun, à Chingueti, dans le courant de 1908, a avec le commandant un entretien dont il a été question précédemment.

Abbidin appartient à la famille des Ould Beyrouk, la plus puissante des familles Tekna de l'oued Noun; il est le frère de l'ancien caïd et du caïd actuel; il paraît animé d'une véritable animosité contre Ma el Aïnin dont l'influence religieuse gêne et inquiète les Tekna, jadis seuls maîtres de l'oued Noun.

Le séjour à Chingueti est marqué par quelques opérations de détail contre des medjbours rentrant du Sud avec le fruit de leurs pillages.

24 *avril*. — Le 24, vers 3 heures de l'après-midi, une quinzaine d'hommes est aperçue à courte distance du ksar (2 à 3 kilomètres).

2 sections (lieutenant André, sergent-major Lefebvre) parviennent à s'en approcher à 150 mètres en tête et en queue, sans être vus. Les prises s'élèvent à 8 chameaux dont 1 sellé, 3 bourriquots, 600 moutons, une quarantaine de cartouches 74, un sachet de poudre. Ce medjbour se compose d'Ouled Seymoun venant de piller des Ouled Sassi soumis et des Smacides d'Oujeft.

25 *avril*. — Le matin du 25, un medjbour est signalé en train de boire à la mare de Tenaghel, à environ 2 kilomètres du Ksar. Mais les pillards prennent le large avec la centaine de moutons qu'ils emmènent, avant l'arrivée de la section envoyée contre eux et ne peuvent être rejoints.

26 *avril*. — Le détachement se met en route sur Oujeft le 26 et bivouaque à la petite palmeraie de Tenaghel (2 heures de marche).

27 *avril*. — L'itinéraire longe pendant 6 h. 15 la rive droite de l'oued de Chingueti, terrain facile, et mène, au bout de ce temps, à Graret-Lektar, plaine inondée en hivernage et généralement cultivée, qui s'étend au nord de la montagne de Zarga, point important de dispersion des eaux de l'Adrar oriental (oued Chingueti, oued Nbeïka, oued Tifrit, oued Timinit). Cette montagne se trouve dans l'Ouest magnétique de Chingueti, alors que les cartes l'indiquaient au Sud. Ceci provient sans doute de ce que le mot arabe qui se traduit normalement par « Sud » désigne l'Ouest pour les gens de l'Adrar. On sait que les Maures du Trarza désignent comme Nord ce qui est en réalité le Nord-Est; ceux du Tagant et de l'Adrar placent le Nord en plein Est.

28 *avril*. — L'étape de Graret-Lektar marque le passage du bassin de Chingueti dans celui d'Oujeft. 8 h. 1/2 de marche ralentie par les difficultés du terrain caillouteux. Farès, palmeraie étroite entre deux plateaux rocailleux, eau très abondante, légèrement salée.

29 *avril*. — 4 h. 1/2 de marche mènent à Tfaref, dans un terrain assez difficile. L'oued suivi est encaissé entre deux parois rocheuses d'une trentaine de mètres, souvent à pic. Ce serait une marche dangereuse à proximité de l'ennemi.

30 *avril*. — Oujeft, 4 heures de marche en coupant le plateau.

A Oujeft, le commandant reçoit l'ordre de rallier Tizégui.

1er *mai*. — Départ d'Oujeft. Le passage du défilé d'Askanjeïl, à travers l'Imert, relativement facile, mène dans l'oued Touerga (3 h. 15).

2 *mai*. — La route traverse l'oued Touerga, remonte sur un rag pierreux puis redescend jusqu'à la petite palmeraie de Tajemleïlit (6 h. 15 de marche) qui marque le commencement d'une coupure rocheuse se terminant à l'Ouest de la palmeraie de Miliden.

Eau abondante à fleur de sol, légèrement salée.

3 *mai*. — De Tajemleïlit à Anetym (4 heures de marche) à flanc de coteau, laissant à 1 kilomètre au Nord la coupure de Miliden.

Anetym (bon point d'eau) se trouve près du débouché dans le grara de Tanemrourt.

4 *mai*. — Séjour à Anétym. Alentour se trouvent les campements soumis des Ideïchilli-Lemhaïser et des Ouled-Gheïlane-Ouled-Silla.

5 *mai*. — Anetym-Arna. — 7 h. 30 de marche en prenant par le Nord de la grara de Tanemrourt. Route facile.

6 *mai*. — Arna-Tizégui. Route connue.

Les trois premiers jours qui ont suivi le départ d'Atar ont été marqués par une chaleur excessive que la 4e compagnie a bien supportée.



UN BON POINT D'EAU

7 *mai*. — A 6 heures du soir départ de la 2e compagnie (8 Européens, 119 indigènes) pour Rhasseremt. La 4e compagnie prend sa place dans le camp des tirailleurs adossé au blockhaus.

A 11 heures du soir, sur un nouveau renseignement que deux gros rezzou ont été aperçus au Nord de Tabrinkout, les partisans, avec le Dr May, sont mis en route pour rejoindre le détachement de Rhasseremt. Le lieutenant Aubert, commandant le convoi montant, est mis au cou-

rant, par courrier rapide dirigé sur Aguilal-Faye, des renseignements qui comportent une menace pour son convoi.

8 *mai.* — Deux choufs des Ouled-Akchar et des Ouled-Ammoni sont envoyés dans le Nord-Ouest.

Le jeune Ahmed Salem, fils d'un ancien sultan de l'Adrar, qui s'était enfui dans le Nord après la surprise de Labba, vient faire sa reddition.

Le chouf Ouled-Akchar rentre vers 2 heures et confirme les renseignements de la veille.

Il est nécessaire d'être fixé sur ces deux rezzou avant de diriger le commandant Frèrejean vers le Sud. Ordre lui est donc donné de se porter vers Tabrinkout et d'en reconnaître les environs.

9 *mai.* — Le commandant Frèrejean s'est porté sur Tabrinkout dans la nuit du 8 au 9 ; il n'y constate que les traces de quelques petites bandes de pillards isolés. Par contre, un nouveau renseignement lui a signalé qu'un fort rezzi serait passé à Agueilt en Naja, descendant vers le Sud.

Par suite, le commandant part le soir même directement sur Agueilt en Naja, où il arrive le 10 dans la matinée. Il ne conserve, en fait de partisans, que les rapatriables et renvoie à Tizégui les partisans continuant leur service à la colonne.

10 *mai.* — Les Ouled Gheïlane Ouled-Silla qui se trouvent à Amazmaz viennent rendre compte que, dans la journée du 9, un rezzi de 70 hommes se disant télamides est passé par Amazmaz venant du Sud-Est et marchant sur Lamseïdi. Ces télamides auraient dit n'en vouloir qu'aux Français et être en route pour le Tagant, cherchant les petits détachements et les isolés.

Des télégrammes sont envoyés à Boutilimit et Moudjéria pour prévenir de ces mouvements.

11 *mai.* — Un courrier de Boutilimit annonce que le convoi est parti de ce poste le 3 mai et qu'il aura dû se trouver le 9 à Aguilal-Faye.

Le commandant Frèrejean écrit le 10 d'Agueilt en Naja que de nombreux groupes de pillards guetteraient le convoi. Il est parti le 10 pour arriver le 11 au matin à Imbich, se proposant de se porter sur Agueilt-el-Hog où les pillards seraient signalés.

19 *mai.* — Ali ould Houmoud, chef du ksar d'Oujeft, qui a été appelé pour fournir des renseignements sur la récolte des dattes dans les palmeraies d'Oujeft et des environs, donne les renseignements suivants :

Il est arrivé à Oujeft, 3 Smacides et 3 Haratines ayant pris part à l'attaque de Rhasseremt.

Les talibés arrivés avec El Ouéli dans la région de Tourine vers le 20 avril auraient été presque tous malades à cause des eaux mauvaises et salées absorbées en cours de route. Une centaine seule aurait par suite pu prendre part au rezzi dirigé contre Rhasseremt : une cinquantaine de dissidents de l'Adrar avec l'émir Ould Aïda en personne se sont joints à eux.

Ils accusent, au combat du 28, 10 tués (en réalité 12 cadavres ramassés) et 10 blessés graves. Il régnerait dans les campements dissidents un certain découragement causé par l'arrivée des seuls talibés de El Ouéli, alors qu'on attendait du Maroc une véritable armée, annoncée avec fracas depuis longtemps. En outre, l'existence à la bordure du vrai désert est fort dure ; une partie des Ouled-Gheïlane encore dissidents voudraient se soumettre.

Il aurait plu beaucoup ces jours derniers à Chingueti et dans la région entre Chingueti et Oujeft aussitôt après le passage du détachement du commandant Claudel.

Il est probable que les dissidents vont songer à faire descendre leurs troupeaux pour profiter des pâturages neufs.

Amar ould Sidi Horma vient de la part de son père Ould Ekhteïra, malade, tâter le terrain au sujet de la soumission des Ouled-Gheïlane dissidents.

Les renseignements relatifs à la lassitude des Ouled-Gheïlane sont d'ailleurs contredits par un homme venant d'Atar, d'après lequel les dissidents, aussi bien que les Regueïbat, auraient répondu aux appels d'El Ouéli prêchant la guerre sainte et auraient l'intention de venir s'installer dans le bordj de Char reconnu par le capitaine Dupertuis, à 150 kilomètres au Nord d'Atar.

Les vedettes du pâturage ont vu un chouf de 5 hommes qui leur a tiré un coup de fusil.

14 *mai.* — Les pâturages au Nord de la passe de Tizégui étant épuisés, les chameaux sont envoyés, toujours avec une garde de 2 sections et un groupe de partisans, sous le commandement d'un officier, à la sortie Sud de la passe.

15 *mai.* — Sid Ahmed ould Mokhtar ould Aïda, pour ses débuts comme émir de l'Adrar, est chargé de nous recruter 180 chameaux chez les tribus Ouled-Gheïlane soumises, en vue du déplacement vers l'Est du détachement de Tizégui.

Le point de Tizégui, choisi parce qu'il était à portée des Ouled Gheïlane, qu'il menaçait l'Akchar, et qu'il possédait un bon pâturage, a donné tout ce qu'il pouvait donner.

La question d'eau, inquiétante pendant les premiers temps, a été résolue grâce surtout à l'activité exceptionnelle et à l'ingéniosité du nommé Zanzibar, trompette médaillé, en retraite, des spahis ; par son travail acharné de jour et de nuit, on a pu abreuver une moyenne de 800 animaux et 600 hommes.

17 *mai.* — Abreuvoir de tous les chameaux à Iriji sous la garde des partisans et de 2 sections de la 4e compagnie (lieutenant André).

20 *mai.* — La caravane du chef ideïchilli Bakar ould Cheikh, remontant de Boutilimit, a été arrêtée à Agueila-Zarga par une trentaine de Regueïbat. Le frère de Bakar ould Cheikh part pour la

dégager. Les partisans sont tenus prêts à intervenir.

Le chef Bou Seïf, des Ideïchilli Ould-Hanoun, confirme les renseignements de ces derniers jours. Il présente les campements hostiles divisés en trois groupes, dans un rayon de 300 kilomètres d'Atar :

Au Nord-Ouest, vers Zoug, les Regueïbat, les Ould-Delim, avec les Brakna et les Trarza dissidents.

Au Nord, vers Elb-el-Boul et Tourine, les talibés venus du Nord avec Cheikh Hassana, El Ouéli et trois autres fils de Ma el Aïnin et des Reguïbat.

Enfin au Nord-Est, dans la région des Biar, les Ouled Gheïlane dissidents et quelques Reguïbat.

L'émir Ould Ahmed Aïda s'efforce de ramener ce troisième groupe vers Tourine.

D'après certains renseignements, les fils de Ma el Aïnin auraient gagné tout le monde à la guerre sainte; suivant d'autres, les Ouled-Gheïlane insoumis pencheraient à demander l'aman.

21 *mai*. — A 8 heures du soir, un courrier apporte une lettre du commandant Frèrejean rendant compte du grave accident dont a été victime son détachement pendant la marche sur Aguilal par suite d'un coup de chaleur exceptionnel.

Le détachement, composé des 2e et 3e compagnies du bataillon de Mauritanie et de 23 partisans, savoir : 7 officiers, 15 sous-officiers européens, 220 tirailleurs, 28 auxiliaires toucouleurs, 23 partisans, 34 convoyeurs, 119 chameaux, 6 jours de vivres, 30 cartouches de réserve par homme, 2.000 litres d'eau, était parti d'Agueilt en Naja, le 11 à 4 heures du matin ; arrivé au puits d'Imbich, à 8 heures du matin, il en était reparti à 3 heures du soir pour s'arrêter à 7 heures.

Dès cette journée la chaleur est excessive et fatigue beaucoup les hommes.

Le 12, le détachement parti à 2 heures du matin s'arrête à 11 heures, la chaleur est accablante. Distribution de 2 litres d'eau de réserve, prise sur les tonnelets, bien que le détachement fût en outre muni de nombreuses peaux de bouc.

Il est constaté qu'une partie des tonnelets, bien que récemment réparés, laisse suinter l'eau (1).

Le 13, le détachement repart à 2 heures du matin, mais la chaleur s'est encore accrue, et est écrasante dès que le soleil a paru au dessus de l'horizon. Le détachement doit s'arrêter à 8 heures.

Distribution de 3 litres d'eau de réserve.

La journée est excessivement pénible. (Pendant ces journées le thermomètre marquait 48° au camp de Tizégui, dans les huttes de branchage et de paille des officiers.)

A 7 heures du soir, arrive une première corvée d'eau envoyée par le peloton méhariste du Trarza, établi depuis le 9 à Aguilal-Faye. 2 litres et demi d'eau sont encore distribués aux hommes.

Le 14, les convoyeurs, à part de très rares exceptions, s'étant enfuis vers le puits pendant la nuit, le départ ne peut avoir lieu qu'à 4 heures. La chaleur est encore plus forte que la veille et la colonne doit s'arrêter de nouveau à 8 heures. La journée est terrible. La plupart des tirailleurs sont incapables de se tenir debout. Les Européens doivent assurer eux-mêmes la garde. Plusieurs d'entre eux sont très souffrants; le docteur leur donne ses soins.

A 4 heures du soir arrive une seconde corvée d'eau des méharistes, qui permet de distribuer 3 litres d'eau aux hommes.

La marche est reprise à 7 heures du soir. Les tirailleurs ayant abattu plusieurs chameaux pour boire l'eau de leur poche intérieure, on est obligé de laisser un certain nombre de charges de bagages à ce bivouac, sous la garde d'une trentaine de tirailleurs de la 3e compagnie, commandés par le caporal Mory Dembélé, n° matricule 16230.

La marche de nuit par ciel couvert et chaleur lourde est très pénible. Les hommes dont plusieurs sont déjà restés en arrière la veille, mais ont pu être hissés à chameau, se débandent de plus en plus et ne peuvent être surveillés.

Le détachement bivouaque à 11 heures du soir à 20 kilomètres d'Aguilal. Il devait recevoir dans la nuit une troisième corvée d'eau des méharistes, mais cette corvée ne le rencontre pas et pousse jusqu'au bivouac du 13 au 14, dont elle ramène le poste de tirailleurs.

Le caporal Mory Dembélé de la 3e compagnie, à qui avait été laissé le commandement de cette arrière-garde dans cette circonstance critique, fut à la hauteur de cette situation, faisant preuve du plus complet dévouement et de la plus grande énergie.

Le 15 mai, la marche est reprise à 4 heures du matin, mais les tirailleurs, de plus en plus épuisés et ne raisonnant plus, ne songent qu'à se blottir sous les buissons et refusent de se porter en avant. L'affolement de certains d'entre eux devient tel qu'ils prennent pour des ennemis ceux qui les approchent et tirent sur eux des coups de fusil : un convoyeur est tué à bout portant par un tirailleur auquel il apportait à boire. En même temps, dans leur hâte affolée, ils crèvent à coups de baïonnette et de couteau une partie des outres qu'une quatrième corvée leur a apportées dans cette matinée du 15.

Enfin, à 9 heures du matin, la section d'avant-garde atteint le puits d'Aguilal-Fay.

Pendant la journée, la nuit et le matin du lendemain, des patrouilles de méharistes, parti-

(1) La commande de tonnelets pour la colonne avait été faite d'après un prospectus donnant un type de tonnelets en tôle *galvanisée* dont le commandant de la colonne avait pu constater les excellents services aux territoires du Tchad. Mais les tonnelets reçus étaient en tôle *étamée* et plus mince; ils se sont beaucoup moins bien comportés. Le caporal armurier Forgues a été constamment employé à Tizégui à réparer ces tonnelets, dont il a fallu changer tous les fonds en employant des moyens de fortune (rondelles découpées dans des caisses à farine et à biscuit).

sans, goumiers, recherchent et ramènent la plus grande partie des égarés.

Les pertes sont douloureuses : 11 morts constatés; 31 disparus; 5 fusils 86 et 1 fusil 74 perdus.

Les officiers et sous-officiers du détachement, en particulier le capitaine Camy et le Dr May, les officiers et sous-officiers du peloton méhariste du lieutenant Aubert ont rivalisé de dévouement dans ces circonstances critiques.

Le convoi de vivres que doit escorter le peloton méhariste et la 3e compagnie va subir du fait des incidents ci-dessus relatés un nouveau retard d'une huitaine de jours.

Le même courrier apporte une lettre du commandant du cercle du Trarza, qui signale un exode considérable de Maures vers la rive gauche.

22 *mai*. — Abreuvoir de tous les chameaux à Iriji (escorte : 2 sections, 20 partisans, lieutenant Dionis).

23 *mai*. — Courrier d'Atar. La situation est excellente. Le poste est à peu près achevé. L'infirmerie et le marché très fréquentés.

Il se confirme que le rezzi qui a attaqué Rhasseremt se composait de 106 talibés de Ma el Aïnin et de 46 guerriers de l'Adrar conduits par l'émir en personne.

La prolongation du séjour à Tizégui est fâcheuse. Le pâturage doit être cherché de plus en plus loin, d'où fatigue inutile pour les chameaux.

La colonne ne peut appliquer le système par lequel seul les Maures parviennent à maintenir leurs chameaux en état : les laisser au pâturage nuit et jour sans aucune garde, mais très dispersés.

25 *mai*. — Une reconnaissance de 6 partisans est envoyée à Agueilt en Naja avec mission de vérifier l'état des puits et de recouper les traces.

Il est, en effet, très désirable, vu l'état de nos chameaux, de n'envoyer un détachement au-devant du convoi à Agueilt en Naja que si cela est nécessaire.

26 *mai*. — Rentrée du chef des Ouled-Akchar, Mohammed ould Maïouf, parti en rezzi dans le Nord avec l'autorisation du colonel commandant la colonne le 15 mai.

Il a surpris à El-Haddada, 120 kilomètres Nord-Ouest Atar, des campements Regueïbat se déplaçant sur Tourine; il leur a enlevé quelques chameaux et plus d'un millier de moutons.

27 *mai*. — Abreuvoir des chameaux à Iriji (2 sections, 20 partisans, lieutenant Violet).

28 *mai*. — La reconnaissance des 6 partisans envoyés à Agueilt en Naja rentre.

Elle a trouvé les puits en bon état avec beaucoup d'eau, entretenus par des campements de marabouts voisins.

Elle a recoupé les traces de petites bandes de 20 à 30 hommes et a été attaquée par une de ces bandes, composée de Regueïbat.

Nos partisans (1), commandés par Mohammed el Lab (Ouled-Daman), ont eu 2 tués, 2 blessés légèrement, mais ont mis l'ennemi en fuite, lui tuant ou blessant plusieurs hommes, dont deux laissés sur le terrain. Ils rapportent un fusil 74 et un mousqueton 92 pris à ces derniers. Ils ont poursuivi leurs adversaires jusqu'à ce qu'ils se soient dispersés dans les rochers avoisinants.

Cet engagement fait grand honneur aux partisans de la colonne, dont l'audace et la confiance en leurs armes s'accroît tous les jours.

La patrouille a brûlé plus de 100 cartouches par homme.

Un courrier d'Aguilal annonce que le convoi est parti de ce puits le 25 en passant par le puits de Nouakil (25 kilomètres Nord-Est d'Aguilal).

L'escorte se compose : du peloton méhariste du Trarza et de la 3e compagnie, à qui quelques jours de repos ont rendu ses forces, après les rudes journées de la descente sur Aguilal. Ces braves Sénégalais vont reprendre à pied cette route où ils ont laissé quinze jours avant tant de leurs camarades.

Peloton méhariste du lieutenant Aubert.

4 Européens (lieutenants Aubert, Berthomé et Mugnier-Pollet, maréchal des logis Buis;
1 maréchal des logis algérien Dibbès ben Ayache;
80 Sénégalais:
60 goumiers et auxiliaires.

3e *compagnie* (*lieutenant Duboc, commandant*).

8 Européens·
68 Sénégalais;
21 auxiliaires toucouleurs.

5e *compagnie*.

1 Européen rejoignant sa compagnie.

25 hommes de la 3e compagnie ont été jugés par le docteur inaptes à reprendre immédiatement la marche vers le nord.

Le lieutenant Coutance a dû être évacué; le lieutenant Duboc a pris le commandement de la compagnie.

Le convoi et son escorte sont commandés par le lieutenant Aubert. Le Dr May remonte avec lui.

Cheikh Sidia accompagne le convoi avec 25 hommes armés.

Le personnel dispose d'une peau de bouc par homme et d'une réserve de 1.000 litres en tonnelets

Le lieutenant Aubert annonce son arrivée à Agueilt en Naja pour le 30 mai.

Une patrouille de 12 partisans part dans la soirée pour établir la liaison avec lui.

30 *mai*. — Un des puits de Tizégui s'éboule et ensevelit 3 travailleurs maures.

Courrier d'Atar. — La plus grande partie du groupe de Regueïbat de Zoug a rejoint le groupe de Tourine. Les renseignements continuent à être contradictoires au sujet des insoumis de l'Adrar.

(1) Mohammed el Lab (Ouled-Daman), chef de la patrouille, partisan ;
Ahmed le Moyyen, goumier;
Ahmed Salem, goumier (blessé près de l'œil);
Mamoun ould el Hafer (hartani), partisan (blessé à la cuisse);
Abdar, partisan tué;
Ahmed ould Mohammed.

Ils s'accordent toutefois pour annoncer le départ prochain d'un nouveau rezzi sur Tizégui, sous l'impulsion d'El Ouéli.

Une deuxième patrouille de 12 partisans est envoyée au lieutenant Aubert pour le prévenir de cette éventualité.

31 *mai.* — La sentinelle qui, la nuit de Rhaseremt, se trouvant sur la face attaquée, n'a pas donné l'alarme, et s'est enfuie à Tizégui, a déserté au départ d'Aguilal.

Une patrouille Ouled-Akchar de Ould Maïouf est envoyée dans le Nord.

1er *juin.* — Abreuvoir des chameaux à Iriji, avec un effectif renforcé, 3 sections, 20 partisans, sous le commandement du capitaine Chrétien, à cause des renseignements d'Atar relatifs au nouveau rezzi.

Vingt partisans ou goumiers du lieutenant Aubert apportent un courrier de France, et une lettre du lieutenant faisant connaître son arrivée à Agueilt en Naja le 31 mai 1909, avec son convoi au complet et en bon état.

La traversée sans eau s'est faite sans difficulté particulière. Le moral de la 3e compagnie est excellent.

3 *juin.* — Le convoi Aubert arrive à une heure du matin avec Cheikh Sidia accompagné d'une vingtaine de ses hommes. En accomplissant ce voyage fatigant et non sans danger, le Cheikh donne une preuve éclatante de ses sentiments français.

4 *juin.* — Abreuvoir à Iriji des chameaux du peloton méhariste : 40 Sénégalais, 30 Maures, sous le commandement du lieutenant Aubert.

A 6 heures du soir, revue des troupes présentes à Tizégui : 3e et 4e compagnies, 3 sections de la 5e compagnie de marche, peloton méhariste du Trarza, partisans, soit 545 fusils.

La croix de la Légion d'honneur est remise aux lieutenants Aubert et André, la médaille militaire au sergent Matillo.

5 *juin.* — Abreuvoir à Iriji de tous les chameaux de Tizégui, convoi et partisans.

Sid Ahmed ould Mokhtar ould Aïda, le nouvel émir, rentre de la tournée de réquisition qui lui avait été confiée. Il amène 127 chameaux fournis par les Ouled-Gheïlane soumis.

6 *juin.* — Le moment est venu d'interdire la récolte des palmeraies à nos adversaires.

Le convoi Aubert a apporté deux mois de vivres environ. Des dispositions sont prises pour reporter la colonne sur Oujeft et Atar par la route d'Arna et Tanemrourt, où, si les puits demandent quelque travail pour être aménagés, les pâturages seront plus abondants.

Sid Ahmed ould Aïda, avec un goum de gens de l'Adrar, part à 7 heures du soir pour faire aménager, par les Ideïchilli qui s'y trouvent, les puits d'Anetym, à l'Est de la grara de Tenemrourt.

Le commandant Claudel part à minuit avec le peloton du Trarza et le convoi de Boutilimit pour réparer au besoin pour le gros de la colonne les puits d'Arna.

7 *juin.* — Une caravane de Smacides et d'Ouled Gheïlane soumis, retour de Boutilimit, apporte un courrier de France.

Les Ouled-Gheïlane et les Ouled-Sassi soumis font remise de 5 fusils à tir rapide enlevés à des pillards dans la région de Zarga (entre Chingueti et Oujeft).

8 *juin.* — Evacuation du camp de Tizégui, dont le blockhaus et les enceintes restent en état et départ du gros de la colonne à une heure du matin.

Arrivée à 8 h. 30 à Arna, où 6 puits donnent de l'eau suffisante pour les hommes, les bœufs et les moutons.

9 *juin.* — Le commandant Claudel repart à 2 heures du matin avec les méharistes du Trarza et le convoi de Boutilimit pour Anetym.

Le capitaine Dupertuis et ses partisans, moins 15 hommes laissés à Arna, part à 9 heures du soir pour rejoindre Anetym, où il fera boire ses chameaux.

10 *juin.* — Départ du 2e échelon de la colonne à 3 h. 30 du soir. Arrêt à 6 h. 30 dans l'oued Aoueireïch.

11 *juin.* — Départ à 2 heures du matin. Arrivée à 7 heures du matin à Anetym. Puits dans la bath'a (lit) de l'oued el Hammam.

Ainsi coupée en deux, cette étape ne nous coûte que 6 chameaux.

Anetym a 15 puits d'eau douce (2 mètres) creusés dans le sable de la bath'a, qui ont été remis en état par Sid Ahmed, le nouvel émir.

Bon pâturage, pour la saison, dans l'oued, où la colonne va séjourner entre deux abreuvoirs pour en faire profiter les animaux.

Abreuvoir de tous les chameaux.

Un homme de Ouadané annonce que l'accord s'est fait pour la guerre sainte dans les campements du Nord et de l'Est; ces campements se rapprocheraient pour s'installer à Char, d'où ils lanceraient des rezzou dans l'Adrar.

Cent laggout de l'oued Noun et une autre troupe de talibés avec un autre fils de Ma el Aïnin, nommé Mrabbeh Tabbou, seraient arrivés à Tourine (?).

12 *juin.* — Sid Ahmed est renvoyé chez Bakar ould Cheikh, chef des Ideïchilli-Ahel-Ragba, pour réclamer 24 chameaux égarés au départ de Tizégui, et qui seraient cachés dans ses campements.

13 *juin.* — Un envoyé de Mahfoud Ould Boubot, chef des Ouled Gheïlane-Ouled-Silla soumis, annonce que sa mère est rentrée des campements du Nord. On dit imminent le départ d'un rezzi général des talibés Regueïbat et Ouled-Gheïlane avec rendez-vous à Aouchich-bou-Talh'aya.

Cette nouvelle cadre avec les derniers renseignements d'Atar.

Une lettre urgente est envoyée au commandant du poste d'Atar, qui ne peut manquer de connaître ce mouvement, s'il a lieu, auquel cas la concentration générale sur Atar serait nécessaire.

Néanmoins il ne paraît pas à propos, sur des renseignements encore aussi vagues et toujours exagérés, de modifier le plan primitif qui consiste à s'installer à Oujeft et Chingueti, centres, avec Atar, des grandes palmeraies, c'est-à-dire à interdire aux dissidents la récolte des dattes auxquelles ils tiennent tant et qui constitue en effet pour eux une question presque vitale, tandis que nos détachements montés inquiéteront les campements.

15 *juin*. — Au soir, un courrier d'Atar annonce le rezzi du Nord toujours probable, mais non encore parti. Il y aurait à El-Hofrat Ouadane plusieurs milliers de chameaux Ouled-Gheïlane et Regueïbat.

Deux rezzou, l'un de 150 hommes, l'autre de 300, seraient partis vers le commencement du mois dans le Sud-Ouest.

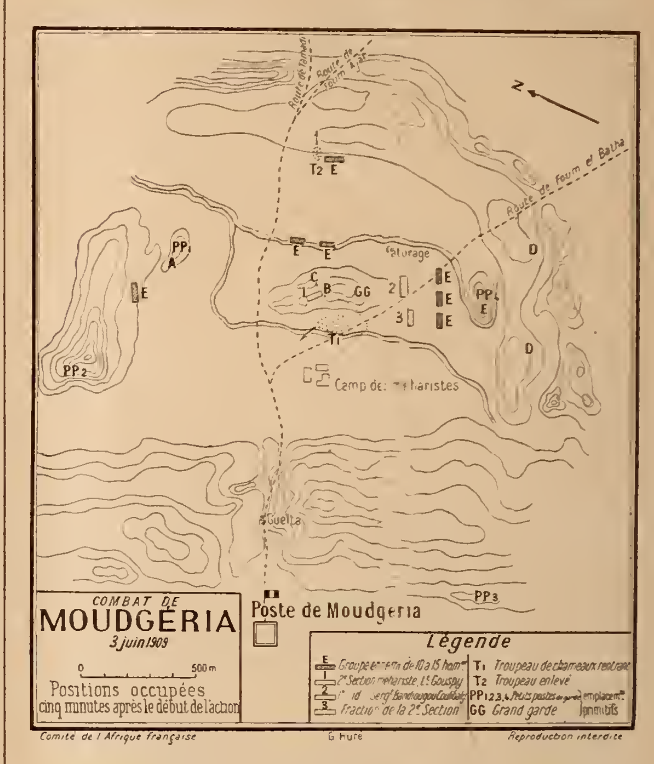
16 *juin*. — Le commandant Claudel, avec la 4e compagnie, 3 sections de la 5e, 16 partisans, une section de mitrailleuses, au total 265 fusils, part à 7 heures du matin sur Oujeft par Miliden Tajoumeïlit, l'oued-Toueyrga et le col d'Askanjeïl ; il arrivera à Oujeft le 18 juin où il installera un poste provisoire.

17 *juin*. — Départ du reste de la colonne à 5 h. 30 du matin, en remontant l'oued el Hammam, près du confluent de la vallée de Aghmounjeit. L'itinéraire laisse à gauche, et à quelques centaines de mètres, les palmeraies d'Agassar et de Na'ma.



LA PORTE DU POSTE D'ATAR : VUE SUR LE KSAR

Le bivouac est installé, à 8 heures du matin, à l'extrémité nord de la palmeraie d'El-Meddah.



Les habitants commencent, non à faire la récolte, mais à manger des dattes dans ces palmeraies du Sud (région dite des Kseïrat), les plus hâtives.

Arrivée d'un courrier de Boutilimit, annonçant que le détachement du capitaine Plomion (sections méharistes de la 2e compagnie) a été attaqué au pâturage le 3 juin, à midi et demi, près de Moudjéria, par 80 talibés et 20 Ahel-Tanaki dissidents. L'attaque a eu lieu sur trois points en même temps. Le combat a été court, mais vif; les petits postes de garde ont bien résisté et la section de réserve, aux ordres du lieutenant Gouspy, est intervenue à propos. Nous avons eu 3 tués et 4 blessés, dont un mortellement, et nous n'avons perdu que 38 chamelles sur un effectif de plus de 600 chameaux. L'ennemi a perdu 10 tués et 3 fusils, dont un mousqueton 92.

C'est la troisième fois que le lieutenant Gouspy repousse avec succès une attaque sur un pâturage dont il a la garde.

La poursuite entamée par le capitaine Plomion a été arrêtée par l'éclipse de lune de la nuit du 3 au 4, qui a fait perdre les traces.

18 *juin*. — Départ à 5 heures du matin. Arrivée, à 7 h. 30, à l'excellent point d'eau de Léglat, dans une gorge des avant-monts Ibi.

Abreuvoir pour tous les chameaux.

Courrier d'Atar. — Trois Smacides, talibés de Ma el Aïnin, sont rentrés à Atar faire leur soumission. Ils continuent à annoncer que l'entente s'est faite entre les divers groupes ennemis pour une marche générale sur Atar. Le départ aurait été fixé au 17 juin. Mais seuls les talibés parais-

sent redoutables. Les Regueïbat, bien que nombreux et bien armés, sont plus des pillards que des adversaires sérieux; quant aux Ouled-Gheïlane, ils paraissent peu décidés à marcher, au moins dès le début, et l'assassinat par l'émir de son frère M'Hammed O. Ment Koudjil semble lui avoir aliéné parmi eux des sympathies.

Si le rezzi est vraiment parti le 17, son arrivée sous Atar peut coïncider avec celle de la colonne.

19 *juin*. — Départ à 5 h. 30 du matin.

Un groupe de 15 goumiers du Trarza et 15 partisans, à pied, avec les hommes de Sid Ahmed, le nouvel émir, devancent la colonne pour aller occuper le passage dangereux de Tifoujar.

Le campement des Ouled Akchar de Mohammed ould Maïouf et un groupe d'Ideïchilli-Ouled-Hanoun nous accompagne.

Le col est atteint à 10 heures du matin. La compagnie d'avant-garde s'installe avec les fusils mitrailleuses sur la haute crête rocheuse qui domine le Sud. Une section du peloton méhariste du Trarza, avec les mitrailleuses, occupe la grande dune qui bouche le col de l'Om, jusqu'à la fin du défilé du convoi.

Le passage est effectué sans incident, et la colonne atteint, à midi 45, son bivouac du 5 janvier 1909, dans l'oued el Abiad.

Une distribution de 6 litres d'eau par homme est faite au moyen des guerbas (outres) des méharistes et partisans réservées à cet effet.

Un homme venant d'Atar annonce qu'hier 18, une petite bande de 12 Ouled-Ammoni dissidents a attaqué, au point du jour, à quelques kilomètres d'Atar, le campement des Ahel-Amar-Ouled-Haoum et les Teurchan soumis et leur a tué 4 hommes, dont Sidi Arroueigij, le chef soumis des Ahel-Amar-Ould-Haoun. Les troupeaux, enlevés un instant, ont été repris.

Cette affaire ne pourra que resserrer autour du poste les campements soumis répartis autour d'Atar, dont l'attitude est d'ailleurs excellente.

Le capitaine Dupertuis part à 8 heures du soir avec les partisans et 2 sections de la 3e compagnie, pour mettre en état, au besoin, les puits d'Amatil. Il emmène les bœufs et les ânes, qui n'ont pas bu depuis la veille.

20 *juin*. — Départ à 5 h. 30 matin. Arrivée à 8 h. 30.

La colonne s'installe au camp d'Amatil, qu'elle retrouve intact, ainsi que les tombes de l'adjudant Vix, du sergent Moricard et des tirailleurs tués les 30 et 31 décembre 1908.

Courrier d'Atar. — Pas de nouvelles du rezzi.

Les Ouled-Akchar de Mohammed ould Maïouf nous ont quittés le matin pour aller faire la guetna dans la palmeraie de Toungad, d'où Mohammed ould Maïouf, avec des fusils qui lui ont été prêtés, aidera le détachement d'Oujeft à faire la police des palmeraies du Sud.

21 *juin*. — Départ à 5 h. 15.

Les partisans partent à 4 h. 30, à travers le plateau parcouru par la colonne le 8 janvier, pour passer par les pistes rocheuses (mraïr) de Hamdoun et occuper le débouché du défilé.

Le reste de la colonne et le convoi suivent la route normale des caravanes, plus à l'Ouest, qui gagne progressivement le fond de l'oued et le suit jusqu'à Hamdoun.

La 3e compagnie est maintenue en flanc-garde sur le plateau jusqu'à l'achèvement du mouvement.

La colonne s'installe à 10 heures dans la palmeraie du bivouac du 9 janvier.

22 *juin*. — Départ à 5 heures du matin.

Les chameaux n'ayant rien mangé le 21 dans les gorges d'Hamdoun et rien de nouveau n'étant signalé par Atar, la colonne est arrêtée à 7 heures du matin à Tachott, point d'eau et pâturage maigre, mais le seul entre Amatil et Amder (Amder, 12 kilomètres d'Atar).

L'état de nos chameaux qui, pour la plupart, arrivent de Boutilimit et du fleuve, nous impose de courtes étapes quand la situation militaire le permet,

Abreuvoir.

23 *juin*. — Départ à 5 heures du matin. Arrivée à Atar à 8 heures du matin.

La population fait à la colonne et à Cheikh Sidia un accueil chaleureux. Six mois de contact ont fait revenir les Smacides de leurs préventions. Ils sentent, d'autre part, que seuls nous pouvons leur assurer la récolte de leurs palmiers.

La garnison et la colonne sont passées en revue; la croix de la Légion d'honneur est remise au lieutenant Létang et à l'adjudant Géronimi.

Le poste d'Atar, avec son carré de maçonnerie épaisse présentant deux étages de feux, ses deux bastions qui portent respectivement un canon et 2 fusils mitrailleuses, son épaisse zériba de 3 mètres, forme un tout excessivement fort, dont la résistance à toute attaque ne paraît limitée que par la question des vivres.

Des consignes sévères y sont observées et le poste est entièrement clos à la nuit tombée.

A 2 h. 30 du soir, les environs immédiats n'offrant aucun pâturage, un détachement de 130 hommes et 2 fusils mitrailleuses de la garnison, sous les ordres du lieutenant Girard, emmène les chameaux au pâturage à Amder, à 12 kilomètres au Nord-Est.

Réception des différents chefs réunis à Atar pour saluer le colonel et Cheikh Sidia

24 *juin*. — Les renseignements donnent toujours l'ennemi comme réparti en 2 groupes : l'un formé des fils et des talibés de Ma el Aïnin, et des Regueïbat, dans la région de Tourine-el-Ergyia (300 kilomètres au Nord d'Atar); l'autre composé des Ouled-Gheïlane et Regueïbat, avec l'émir, entre la région des Biar et El-Hofrat-Ouadane. Les Ouled-Gheïlane ont même poussé leurs moutons au Sud-Ouest de Ouadane.

On signale aussi des chameaux regueïbat vers Bir-Taleb et Chrerik, que les renseignements placent à une centaine de kilomètres dans le

Nord-Est d'Atar; enfin les Trarza et Brakna dissidents auraient poussé jusqu'à Char.

Le capitaine Dupertuis, avec 45 partisans (lieutenant Violet), 30 goumiers et 15 méharistes sénégalais du Trarza (lieutenant Mugnier-Pollet), part à 11 heures du soir d'Atar. Ils vont prendre au pâturage les chameaux les moins fatigués et tenter un coup de main sur les troupeaux regueïbat de Bir-Taleb et Chrerik.

Des chouf de Teurchan et de Torch sont envoyés à Joul, Tengharada, Choum (au Nord) et Aous (Nord-Est).

25 *juin.* — Le rezzi du capitaine Dupertuis quitte le pâturage à 3 heures avec 90 fusils et 4 auxiliaires.

27 *juin.* — Le détachement de la 1re compagnie au pâturage est relevé par le peloton méhariste du Trarza et 40 hommes de la 3e compagnie. La garde est ainsi renforcée à 208 fusils sénégalais, 60 fusils maures et 2 fusils mitrailleuses, sous le commandement du lieutenant Aubert. Le pâturage est déplacé vers le Nord dans l'oued Taouaz, à 28 kilomètres environ d'Atar.

Un courrier de Moudjéria, du 11 juin 1909, n'apporte aucun renseignement précis au sujet du départ du convoi du capitaine Plomion, ni sur la composition du détachement qui l'escorte. En conséquence, et le retour dans l'Adrar du groupe qui a attaqué les sections méharistes près de Moudjéria le 3 juin 1909 n'étant pas signalé, le commandant Claudel reçoit l'ordre de se porter avec 100 hommes au devant du convoi Plomion, dont les 600 chameaux doivent être particulièrement guettés par l'ennemi.

L'arrivée de ces chameaux et de ce convoi a une importance capitale.

Nous touchons, en effet, à l'époque de la récolte des dattes qui, en forçant les tribus de l'Adrar à rentrer dans leurs palmeraies, va les fixer pendant quelques semaines. Des indices certains indiquent chez les fractions dissidentes une lassitude de l'existence anormale qu'entraînées par les fils de Ma el Aïnin, elles mènent sans succès ni profit depuis plusieurs mois.

Il s'agit donc pour nous d'empêcher par tous les moyens les insoumis de faire leur récolte; par là nous aurons des chances sérieuses de les amener à résipiscence.

Pour y arriver, il est nécessaire d'occuper sans retard le dernier centre des palmeraies, c'est-à-dire Chingueti, pour ne pas abandonner aux insoumis les palmiers de tout l'Adrar oriental. Mais, quelle que soit l'activité des détachements d'Atar, d'Oujeft et de Chingueti, on ne peut espérer qu'ils parviennent à interdire efficacement aux tribus hostiles les 40 palmeraies de l'Adrar, si nous leur laissons par ailleurs toute liberté d'action.

Il est donc également nécessaire, dès l'arrivée des méharistes, de pousser sur les campements du Nord et de l'Est un ou deux forts rezzou qui inquiètent nos adversaires dans leurs points vulnérables, leurs campements, et qui puissent d'autre part nous donner les chameaux qui nous sont indispensables pour continuer la campagne comme pour assurer le prochain convoi de ravitaillement.

Il est à remarquer que, si la saison rend une opération de ce genre plus dure, elle peut aussi en faire les résultats plus complets. Des campements hostiles ne peuvent en effet, à cette époque, s'enfuir au delà de la région qu'ils occupent actuellement sans perdre une grande partie de leurs troupeaux dans les régions du Nord privées d'eau, où les talibés descendus de Smara en avril ont perdu plusieurs des leurs, morts de soif.

Cette situation peut se modifier après les premières pluies, qui peuvent survenir avant la fin de juillet.

28 *juin.* — Les Ahel-Tanaki soumis apportent trois fusils à piston enlevés par eux à des pillards.

29 *juin.* — Le capitaine Dupertuis rend compte, de Jraïf, le 27, qu'il a renoncé à la pointe sur Bir-Taleb, que de nouveaux renseignements lui signalent abandonné par les troupeaux regueïbat, l'état de fatigue de ses chameaux lui faisant éprouver quelques craintes. Il se rabat sur les campements Ouled-Gheïlane qui se seraient avancés à Rgheïouiya, à 60 kilomètres Nord-Est de Chingueti.

Un courrier de Moudjéria, du 21, fait prévoir que le convoi a dû partir le 22 et qu'il compterait, en dehors des méharistes du capitaine Plomion, 50 tirailleurs avec le lieutenant Alix.

30 *juin.* — En raison de l'imprécision des dépêches de Moudjéria, l'ordre détachant le commandant Claudel au-devant du convoi est maintenu.

(*A suivre*) (1).

Colonel Gouraud.

(1) Les photographies ci-dessus ont été prises par le capitaine Gerhardt, adjoint au commandant de la colonne.

AVIS

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité,* 21, *rue Cassette.*

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 *francs.*

Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.



Supplément à l'Afrique française de Mai 1910.

AU VIEUX SOUDAN

Lettres inédites du Général Borgnis-Desbordes

(*Suite*) (1).

II. — Campagne 1881-1882.

La campagne de 1881-1882, troublée au départ par l'épidémie de fièvre jaune de Saint-Louis, fut d'abord employée à la consolidation de la ligne de ravitaillement de Bafoulabé à Kita, puis nous mit pour la première fois au contact de Samory que la colonne chassa de Kéniéra sur la rive droite du Niger.

Saint-Louis, 7 octobre 1881.

Je suis arrivé à Dakar le 30 septembre à midi. Il y faisait une chaleur assez remarquable.

La traversée de Lisbonne à Dakar s'était faite dans d'excellentes conditions, et je n'étais nullement fatigué. Le 1er octobre, j'ai été visiter la magnifique île de Gorée avec le nouveau gouverneur. Cette possession importante de la France a la forme et les dimensions d'une soupière renversée.

Premier discours politique du colonel Canard. Les Noirs le connaissent et paraissent contents de le voir.

Le même jour à 10 heures du soir, nous embarquons sur le *Dakar* pour Saint-Louis. Ce petit aviso a la réputation de marcher vite : nous serons arrivés devant la barre à 10 heures du matin et nous pourrons passer à midi, heure de la marée. Ce beau programme ne s'est pas réalisé de point en point. Le lendemain à 6 heures du soir nous marchions encore. Il ventait très frais et nous n'avancions pas. Il n'y avait pas à songer à franchir la barre à cette heure-là et nous voilà passant la nuit à la mer, roulant et tanguant comme des malheureux.

Enfin le 3 octobre, après bien des hésitations, car il y avait peu d'eau sur le banc, on nous fait passer, et nous arrivons à 5 heures et demie du soir à Saint-Louis. Je commençais à trouver que j'en avais assez.

Cette charmante capitale du Sénégal n'a pas changé d'aspect ; elle a l'air encore plus triste et chacun a l'apparence d'un croque-mort. Il est clair que la secousse de la fièvre jaune a été dure et que l'on est sous une impression lugubre. Le nouveau gouverneur a fait bonne impression.

Je cherche à débrouiller ma boutique. Elle participe largement à la désorganisation générale, et j'ai bien de la peine à la mettre en branle. Jusqu'à ce jour, je n'ai pas réussi...

(1) *Rens. Col.*, 1910, n° 4, p. 81.

Saint-Louis, 7 octobre 1881.

Je suis arrivé à bon port à Saint-Louis le 3 octobre, à 5 heures et demie du soir.

Je travaille à coordonner un peu mon affaire; cela n'est pas précisément facile. La température est désagréable, et les moustiques sont insupportables. Cependant, il faut reconnaître que le temps semble vouloir changer et qu'il commence à faire de la brise le soir et le matin.

L'épidémie a cessé complètement. On espère que c'est tout à fait fini pour cette année. Il est temps d'ailleurs, car la plupart des services sont complètement désorganisés. Le service du génie a disparu; les cadres des tirailleurs sont réduits de 92 Européens à 12, dont 3 à l'hôpital; l'imprimerie a perdu ses 4 compositeurs, etc., etc.

Il y aurait urgence à prendre des mesures pour éviter le retour de pareils désastres. On parle beaucoup; on ne fera rien.

Nous avons eu une bataille à Saint-Louis entre des Noirs de deux races différentes. Cela se passait le 4 octobre. J'ai bien ri en voyant la magistrature et la police absolument affolées venant annoncer au gouverneur que tout était perdu. Le colonel Canard a pris pour arme sa casquette et nous sommes allés voir ces braves gens. Il y avait une dizaine de tués et une cinquantaine de blessés Et quelles blessures! En cinq minutes, tout rentra dans l'ordre. Le médecin en chef recoud les têtes, les bras et les jambes. Il paraît que tout ça repousse chez les Noirs. J'ai acheté un grand verre pour boire. Il contient deux litres et ressemble à ces pots de fleurs qu'on voit souvent sur les piliers des portes de jardin.

Je me porte très bien, et ne trouve pas le temps trop long.

Saint-Louis, 22 octobre 1881.

C'est aujourd'hui que j'entre dans ma 43e année. Je me trouve vieux, et je ne puis m'empêcher de trouver excellente ma règle de mettre les gens à la retraite à 35 ans. Je me sens moins vigoureux de corps et d'esprit, plus calme peut-être, plus indifférent bien sûr et dans tous les cas moins élastique, moins susceptible de changer à tout moment d'occupation.

Je continue à me bien porter. L'épidémie est finie à Saint-Louis; elle commence à Dakar et à Gorée. Il est certain qu'elle a pris possession du pays, et elle n'est pas prête à le quitter. La chaleur est accablante, mais le vent du Nord apparaît timidement de temps en temps et annonce la bonne saison.

Ma machine à glace fait merveille; celle de la colonie est cassée et à notre petite table composée du directeur d'artillerie, du médecin en chef et du commissaire aux revues, nous buvons frais comme sur le boulevard.

Tu vois que je mange avec le médecin en chef. Cela doit te rassurer, et d'autant plus qu'il drogue ses malades aussi peu que possible.

Je compte partir le 25 ou le 26 pour Médine ou plus exactement pour Kayes. Il va donc y avoir dans notre correspondance un arrêt forcé. Tu sais d'ailleurs à quoi t'en tenir à cet égard, et il ne faut pas perdre de vue que je marche en m'éloignant de Saint-Louis, c'est-à-dire en retardant de plus en plus le jour où tes lettres peuvent m'arriver. Je suis si accablé de travail que je renonce à écrire à personne par ce courrier. Ce sera probablement la même chose à l'autre.

30 octobre 1881.

Je t'écris avant le départ du courrier parce que je vais partir pour Médine, fuyant ce beau pays de Saint-Louis. On vient de signaler le courrier qui est parti de France le 20 avec mes officiers. Il arrive bien en retard, et je me doute qu'il a dû avoir un temps de chien.

Je pars au milieu d'un imbroglio dont on n'a pas idée. Gâchis, désordre, manque de précautions, folie même, tout y est.

Je me porte toujours bien, mais je ne fais que commencer mon odyssée, et ce serait triste si j'étais arrêté avant d'être parti. Il est vrai que l'année dernière j'ai eu la sottise de faire ainsi.

Saint-Louis commence à être habitable. Une jolie brise venant du large rend les nuits agréables et dans ces fichus pays, dormir, c'est peut-être ce qu'il y a de plus nécessaire.

Je vais rester à Médine ou plutôt à Kayes environ un mois. Puis vers le 1er décembre ou vers le 10 décembre je pars pour Kita. J'y compte rester jusqu'au 1er avril si aucune complication ne se produit, et retourner à cette époque à Kayes. Là j'attendrai que je puisse retourner à Saint-Louis et de là en France.

Mais tous ces beaux projets n'ont qu'une valeur fort médiocre, les événements nous conduisant bien plus que nous ne les dirigeons, surtout dans ces pays peu connus et si extraordinaires sous certains rapports.

J'embarque ce soir sur l'*Ecureuil* où je retrouve tous les officiers venant de France.

La quarantaine va être levée à Saint-Louis dans six jours ; il n'y a plus, à vrai dire, d'épidémie depuis un mois environ.

Camp de Kayes, 24 novembre 1881.

Je suis toujours à Kayes et dans la plus grande misère ; je ne puis bouger, manquant absolument de tout ce qui est nécessaire pour me mettre en route. Heureusement je suis habitué à ces sortes de phénomènes, et cela me laisse absolument calme. Je ne suis pas comme don Quichotte qui se précipite sans hésiter sur les moulins à vent avec sa lance ; j'attends tranquillement les engins capables d'arrêter les ailes des moulins à vent.

Je me porte toujours très bien, et nous faisons bonne cuisine grâce à mes provisions achetées à Bordeaux. Il y a certainement en France des gens qui mangent bien autrement mal que nous. Ma machine à glace fonctionne tous les jours, nous avons du pain très mangeable et du bœuf tous les jours. Ajoute à cela mes conserves, de l'excellent vin de Bordeaux, du cognac, du thé, du café, et tu pourras être tranquille sur le sort de ton fils. Cela ne durera pas toujours ainsi, et, dès que nous allons nous mettre en route, je supprime le vin et le pain qui sont trop lourds à porter, les conserves ne pourront nous suivre, et il faudra se contenter de ce que donne le gouvernement.

Je fais des travaux assez considérables à Kayes, mais tout va lentement, beaucoup plus lentement que je ne voudrais, faute de moyens.

Voilà vingt-quatre jours que je n'ai pas reçu de lettre de toi, et je ne sais combien de temps cela va durer. Personne ne se préoccupe beaucoup du service de la poste, et Dieu sait cependant s'il est mal fait. Il est vrai qu'il y a de bonnes adresses. Une lettre qui est sur ma table, table qui sert de bureau de poste, porte la suscription suivante : « Ma chère amie Samba N'Dyaye près de la mosquée. »

J'ai toujours des démêlés avec les indigènes; mais cela va un peu mieux que l'année dernière. On me connaît, j'inspire une salutaire frayeur et j'en profite pour maintenir dans de bonnes dispositions mes amis, et empêcher ceux qui détestent la France de me le faire savoir trop nettement.

Je suis en rupture de ban avec toute la médecine ; j'ai trouvé des quarantaines d'une sévérité excessive installées à Médine, à Kayes, à Bakel. J'ai supprimé toutes ces réglementations, à mon avis, stupides et inefficaces, et, depuis vingt-quatre jours que nous sommes partis de Saint-Louis, je n'ai pas eu dans tout mon personnel un cas de maladie grave. Il est bien heureux qu'il en ait été ainsi, sans quoi bien des gens auraient demandé ma tête. Mais il faut avoir de la chance, quand on fait le métier que je fais, et j'ai été assez heureux jusqu'à ce jour pour ne pas avoir peur.

Je crois d'ailleurs que, si la mauvaise chance se mettait de mon côté, je saurais encore m'en tirer honorablement, n'ayant pas l'habitude de perdre facilement la tête.

Je suis assez satisfait de mon personnel militaire. Il n'y a que l'administration qui est défectueuse, mais il en sera toujours ainsi, et je ne me charge pas de guérir un mal incurable.

Kayes, 3 décembre 1881.

Je suis toujours à Kayes à me morfondre. Je n'ai encore une fois rien de ce qu'il me faut. Dé-

cidément ces bons ministères deviennent de plus en plus incapables de préparer quoi que ce soit. C'est une maladie terrible, et Dieu sait quand elle sera finie.

Ma situation n'est pas brillante. J'espère encore m'en tirer, mais je ne puis m'empêcher de trouver quelque folie à me jeter ainsi au milieu de l'Afrique avec des moyens si insuffisants. Heureusement je puis dire que, modestie à part, et grâce à ma colonne, je fais à ces braves Noirs, nos adversaires, une impression désagréable qui me met à l'abri de leurs tentatives.

D'ailleurs, si cela continue, je vais rester à Kayes, n'ayant aucun moyen de me mettre en route. Je vais bien, en dehors de ces ennuis de métier qui me laissent ma bonne humeur et mon calme. Je fais des maisons, des magasins, des chemins de fer tout comme si je n'avais jamais fait que cela. Je suis bien embarrassé quelquefois, mais en Afrique la critique est fort difficile, parce qu'il faut y venir et que les trains de plaisir pour le Soudan ne sont pas encore prêts.

Kayes. 4 décembre 1881.

Je suis toujours à Kayes bâtissant des maisons, et commençant même mon chemin de fer. Mais tout me manque, et ces Noirs ne veulent pas me donner le peu d'aide qu'ils sont susceptibles de me fournir.

Je suis immobilisé à Kayes, un beau pays. On y entend le tam-tam du village et tous les soirs le grognement des hippopotames dans le fleuve, le vagissement des lions sur l'autre rive du Sénégal, concert délicieux.

Les nuits sont fraîches et bonnes. Nous avons de 11° à 14°. Les journées par exemple sont dures, et tout mon personnel a été plus ou moins éprouvé par la fièvre, mais sans aucune gravité. Je n'ai pas eu un seul mort depuis mon départ de Saint-Louis, 1er novembre. Je n'ai eu qu'une femme de tirailleur dont la case a pris feu, et dont le tirailleur s'est bien vite sauvé, laissant sa femme se brûler atrocement. Mes docteurs l'ont soignée de suite, mais il y a ici des succursales de Notre-Dame de Lourdes tenues par les marabouts du pays. La pauvre femme a jugé qu'elle serait mieux guérie par ces ignorants que par mon docteur; on lui a enlevé tout son pansement, et on l'a recouverte de boue. Elle est morte de suite.

Tu peux être tranquille sur mon compte. Je suis à Kayes pour longtemps; je ne prévois pas le moment où il me sera possible d'en partir.

Fatafi. 3 janvier 1882.

Je suis à Fatafi au milieu du Gangaran. J'ai modifié ma route pour aller visiter des gens qui prétendent nous couper en petits morceaux; mais tu peux être tranquille, nous ne servirons pas encore cette fois à faire la soupe. Il est plus facile de découper les gens en paroles que d'y procéder réellement; et, invités par moi à mettre à exécution leurs projets, ils n'en ont pas envie du tout, et protestent de leur dévouement.

Je compte être à Kita le 10 janvier au plus tard. Quand tu recevras cette lettre, il y aura donc longtemps déjà que je serai arrivé.

Nous sommes sans nouvelles de France depuis le 1er décembre. Cela commence à paraître long. Il y aura un courrier à notre arrivée à Kita; je l'espère, du moins.

Je me porte toujours bien au milieu de tous mes ennuis et de tous mes tracas. Je suis plus fatigué que l'année dernière néanmoins, et n'ai plus pour me soutenir l'imprévu de ma course de l'année dernière. Je me promène ici comme sur le tapis vert au parc de Versailles.

Hier, j'ai donné à déjeuner en l'honneur du 1er janvier à mes quatre officiers. Quel déjeuner! Mais il y avait de quoi manger, et c'est déjà beaucoup.

J'ai vu à Fatafi une assez jolie collection de négresses. Elles sont chargées d'or, c'est toutes leurs richesses qu'elles portent ainsi. Le plus amusant, c'est la figure terrifiée des enfants en nous regardant. Ils nous prennent pour d'affreux singes.

J'ai fait de Badumbé à Fatafi une route dont on ne peut avoir idée. Nos chevaux arabes ont descendu des rochers que je n'ai pu descendre que soutenu par deux Noirs. Ce sont de vrais acrobates que ces chevaux.

Kita, 11 janvier 1882.

Je suis arrivé à Kita, le 9 janvier à 6 heures du soir, juste jour pour jour à la date à laquelle l'année dernière je quittai Médine.

Je suis fatigué, mais je me porte bien, et supporte vaillamment cette vie de misère. Je demeure dans une case en argile remplie de rats. Ils font tant de bruit la nuit que je ne puis dormir. Je suis en train de chercher un chien pour monter la garde chez moi.

Il fait une température agréable, même froide la nuit. Dans les derniers jours, je faisais sonner le réveil à 1 heure du matin, et on partait à 2 heures. J'ai eu l'onglée dans la nuit du 8 au 9. Je deviens si frileux que, comme les Noirs, je grelotte le matin et me chauffe à de grands feux de bois vert.

Je suis dans une misère profonde. J'ai emporté du linge déjà fatigué qui est aujourd'hui en loques et les Noirs s'y entendent à faire rapidement cette transformation.

Je vais tâcher de faire ou plus exactement de terminer mon courrier qui part ce soir, 11 janvier.

Il y a aujourd'hui quarante-trois jours que nous n'avons pas de nouvelles de France.

Kita, 20 janvier 1882.

J'ai reçu ta lettre du 17 novembre 1881 le 18 janvier 1882...

Je me porte très bien. Je suis logé dans une ruche, sorte de tour en boue ayant 6 mètres de diamètre et habitée, outre ton fils, par une respectable collection de gros rats. Je livre avec eux de sérieux combats à coup de baguettes de fusils, mais ils savent décamper avec une prestesse remarquable. C'est d'ailleurs une qualité presque générale de tous les gens de ce pays. J'ai agrémenté mon château de fusils, de sabres de tambour-major, de mouchoirs historiés destinés aux sauvages. Mes sabres de tambour-major font l'admiration des Noirs; ils les appellent les sabres d'or du colonel.

Kita, 20 janvier 1882.

Je viens du dehors et je ne vois pas clair encore.

Quel soleil! Ce n'est pas vous qui en avez un pareil au 20 janvier. Il est juste d'ajouter que je vous en céderais bien volontiers un morceau.

Je suis plongé dans l'architecture en mortier de boue! ou, pour les points très soignés, en mortier de boue et de bouse de vache! Quelle misère! et aussi quelles ruines rapides on peut fabriquer ici!

Je répare les désastres causés par les tornades; ces orages, avec un vent extraordinaire, projettent de vraies nappes d'eau, et cela pendant vingt-quatre heures de suite quelquefois, et dans le mois d'août trois fois par semaine.

Je puis t'assurer que mon pauvre mortier fuit devant l'orage. En fin de compte, je n'y puis rien, ne pouvant confectionner de la chaux avec du granit.

Je vais avoir un vrai musée ethnographique pour travailler. J'ai déjà : des ouvriers d'artillerie (Blancs); des ouvriers indigènes (Ouoloffs de Saint-Louis); des manœuvres marocains; des manœuvres malinkés. J'attends dans trois ou quatre jours des ouvriers chinois. Et tout ce monde parle des langues différentes!

Mes Marocains ont été très durs à mettre au pas, mais ils ont acquis une telle frayeur de moi que je suis tranquille sur leurs faits et gestes.

Les Chinois ont, paraît-il, assez mauvaise tête. Nous allons voir. Il faudra bien qu'ils marchent droit, eux aussi.

J'ai aussi dans ma ménagerie soixante-seize femmes. Elles sont venues me faire visite, il y a quelques jours, et quelques-unes sont fort jolies. Mais bien qu'elles soient presque nues, elles sont si bien habillées par cette couleur noir ou jaune que le diable y perd tout son latin.

Mon gouverneur me laisse la paix. Il ne m'écrit même pas. C'est un modèle de gouverneur, sous ce rapport au moins.

J'ai reçu le 17 janvier ou le 18, je ne me souviens plus bien, le courrier de France du 19 novembre et il n'y a pas de lettre de toi. Elle court sans doute dans quelque pays inconnu.

J'ai été pris à Kayes d'une singulière infirmité. Je boîtais comme un vieux et j'avais le mollet droit gros et dur d'une façon inusitée. Cela a duré quinze jours et allait assez mal le jour où j'ai dû me hisser à cheval pour partir, abandonnant toute espèce de remèdes. En trois jours, j'étais tout à fait guéri. Mais cela annonce que je deviens vieux et bon pour les Invalides.

J'ai tous les ennuis possibles avec mon ravitaillement; mais je commence à me faire à tous ces tracas. Je suis mieux secondé que l'année dernière; malheureusement je n'ai pas d'ânes, et suis forcé de les remplacer par des indigènes qui sont à tous égards très au-dessous de ces quadrupèdes.

Adieu. Il faut que je confectionne du style officiel sur le mortier de boue et de bouse de vache!

Camp de Faraballé, 22 février 1882.

Je suis sur la route du Niger, à 130 kilomètres au delà de Kita, fuyant devant les courriers qui ne nous rattrapent pas jusqu'à présent, bien que nous allions moins vite que je ne désirerais. Chevaux, mulets, hommes blancs et noirs sont fatigués. Le soleil est dur, même à 8 h. 1/2 du matin, et nous marchons quelquefois jusqu'à 10 heures.

Je me porte néanmoins très bien, mieux certainement qu'en station et ce n'est pas que nous jouissions d'un confortable extraordinaire, je t'assure. Il n'y a d'ailleurs aucun mérite à être sobre, vu l'impossibilité de faire autrement.

Je suis campé au bord d'un horrible marigot; on appelle ainsi dans ce pays les torrents qui vont se jeter dans les grands fleuves. L'eau est détestable, et nous n'avons plus le moindre filtre, mes serviteurs cassant même mes pots et mes assiettes en fer étamé.

Je compte être de retour à Kita vers le 16 mars. J'y resterai une quinzaine de jours, et me dirigerai sur Kayes, ce petit village qui est voisin de Médine. Il ne me restera plus qu'à descendre le fleuve, et c'est une opération qui manque absolument d'agrément. Puis le voyage pour la France, qui au mois de juin ou juillet est généralement beau.

Je quitterai définitivement ce beau pays, ayant assez fait pour que les autres s'en mêlent un peu à leur tour.

Adieu, ma chère mère, je remonte à cheval ce soir à 5 heures pour marcher pendant que la

chaleur est moindre; il n'y a qu'un tout petit peu de lune, et il n'est pas toujours agréable de ne pas voir clair dans les affreux chemins que nous suivons. Heureusement j'ai un cheval très vigoureux, qui a le pied très sûr, et quand il fait trop noir, je le laisse aller tout seul, et m'en trouve très bien.

Niagassola, 6 mars 1882.

Voilà plus d'un mois qu'aucune nouvelle de France ne nous est parvenue.

Je serai de retour à Kita le 11 mars dans la matinée, et il est temps que nous arrivions. Nous avons parcouru sous ce soleil terrible de l'Afrique centrale 546 kilomètres en 24 jours, et nous avons dû passer une journée à tirer des coups de fusils. Ma santé se maintient, mais je me sens extrêmement fatigué, et deviens décidément trop vieux pour de pareilles tâches. De plus jeunes continueront et feront sans doute mieux que moi, à moins qu'on ne préfère quelque vieux bonhomme qui fera certainement des sottises.

J'espère trouver le courrier de France à Kita, cela me semble terriblement long de rester sans nouvelles.

Je te quitte déjà, il me faut palabrer, puis dîner et me coucher, car on sonne le réveil tous les jours à minuit, heure à laquelle je m'endors ordinairement, et je tombe si bien de sommeil qu'à cheval je me sens partir à chaque instant pour le monde des rêves.

Kita, 20 mars 1882.

J'ai reçu tout dernièrement ta lettre du 7 janvier. Au moment où le gouverneur jugeait utile de m'engager à rester à Kita, il se trouvait que j'étais en route pour le Niger. Singulière destinée que la mienne : — des ordres qui arrivent toujours pour être mis soigneusement dans ma poche, et qui sont l'expression du contraire de ce que j'ai cru utile de faire.

J'ai regagné Kita le 11 mars. J'en étais parti le 16 février. Pendant cet intervalle, j'ai fait 546 kilomètres, livré trois petits combats, traversé deux fois un grand fleuve, le Niger, et également deux fois plusieurs rivières moins importantes. Je n'ai donc pas eu le temps de m'ennuyer, et d'autant plus qu'à toute cette besogne, se joignait le soin de palabrer, cette occupation si antipathique à mes goûts.

J'ai bien supporté toutes ces fatigues, sauf les trois ou quatre derniers jours. Je n'ai cependant jamais cessé d'être à cheval au milieu de mon monde, et je me suis remis très vite et très bien dès qu'il m'a été possible de prendre un peu de repos. Aujourd'hui, je vais tout à fait bien et suis prêt à recommencer. Mais il n'en est pas de même de mes chevaux, dont les trois quarts sont morts de fatigue, et je suis obligé de renoncer à toute espèce d'action cette année. Je vais regagner Kayes le 1er avril, je pense aller voir mes travaux de Badumbé, Bafoulabé et Kayes. Cela est plus loin de moi, et marche assez médiocrement. Mon personnel civil s'accoutume peu au climat si dur de ce pays. Sur neuf conducteurs, trois sont morts, et le seul ingénieur que nous avions est perdu, d'après une dépêche que je recevais hier soir.

De Kayes, je tâcherai de gagner Saint-Louis de bonne heure; mais ce sera un rêve fort difficile à réaliser. Il n'y a aucun moyen de transport. Quelle sotte administration que la nôtre, décidément! Je crois qu'on démolit beaucoup sans trop savoir ce qu'on mettra à la place. Mais il est hors de doute que la démolition d'administrations aussi lentes et aussi ineptes que les nôtres est une œuvre d'utilité publique.

Je manque de tout. On ne m'a même pas envoyé d'argent en temps utile, et j'emprunte à des commerçants noirs à des taux ridicules. Et ce sont les contribuables qui payent toutes ces sottises de l'administration !

Kita, 17 mai 1882.

Il fait un vent d'Est si chaud et si sec que l'encre se dessèche dans la plume, et que cette dernière refuse de marcher.

Je suis toujours à Kita, construisant mon fort, palabrant, me promenant et n'ayant pas le temps de m'ennuyer. Je compte dans cinq semaines environ, six peut-être, me mettre en route pour Badumbé, et de là pour Bafoulabé, et ensuite Médine, enfin Kayes.

Là j'attendrai que le fleuve monte pour descendre à Saint-Louis. J'embarquerai tout mon monde, et je dirai adieu au Sénégal pour toujours sans doute. Je me porte bien, je mange bien, je dors à peu près, mais je suis fatigué. On ne supporte pas impunément une pareille vie trop longtemps. A moins que les deux ministres, Marine et Colonies, ne me donnent carte blanche, je laisserai un autre continuer le dur métier que je fais.

En attendant, je reçois des ordres contradictoires de tous les côtés ; çà ne me trouble pas. J'ai toute la responsabilité, et je prends la liberté d'action qui en est la conséquence.

Je te prie de ne pas t'inquiéter si mes lettres deviennent irrégulières pendant quelque temps. Mais je vais faire un petit tour avec une partie de mon monde, palabrer avec les souverains de ce pays, et ça n'est pas toujours très amusant, beaucoup ont la gale et se frottent abominablement pendant qu'ils vous parlent ou qu'ils vous écoutent. Quelques-uns joignent à cette charmante maladie un delirium tremens très prononcé et l'idiotie qui en est la conséquence.

Kayes, 3 juin 1882.

La première partie de ma colonne est en train de descendre le fleuve. Elle a quitté Kayes le 26 mai. Je compte partir le 15 juin, mais il faut que la rivière monte pour que je puisse mettre mon projet à exécution, car je ne dispose que de chalands calant beaucoup plus qu'il ne faut pour naviguer en ce moment sur ce maudit Sénégal.

Je n'ai pas reçu la lettre de toi qui devait arriver ici vers le 1er ; le courrier a été pillé près de Bakel. Il y avait longtemps que nous n'avions pas eu ce bonheur.

Si je puis partir le 15 juin dans d'assez bonnes conditions de hauteur d'eau, je compte être à Saint-Louis le 5 juillet au plus tard, partir le 8 de Saint-Louis, le 11 de Dakar et arriver à Bordeaux le 20 ou 21 juillet comme l'année dernière.

Mais il n'y a rien de bien certain dans toutes ces dates, car la navigation du fleuve peut durer vingt-cinq jours au lieu de vingt, alors adieu le paquebot arrivant le 20 juillet ! Ce serait remis au 5 août.

Je serai obligé de rester quelque temps à Bordeaux pour mes affaires personnelles ; je veux avoir un congé de la Faculté pour qu'on me laisse la paix.

Kayes, 15 juin 1882.

Quand cette lettre t'arrivera, je serai peut-être en France, peut-être même à Versailles.

Mon second convoi part demain. Je reste ici encore, ne pouvant partir avant d'avoir assuré l'embarquement de mon monde. Puis je n'ai plus le sou, et j'ai dû, tout comme les négociants véreux ou imprévoyants, suspendre mes paiements. C'est la quatrième fois que cela m'arrive. Enfin j'attends qu'il arrive un officier pour lui donner le commandement de Kayes et lui confier des échantillons fort médiocres de Marocains et de Chinois que je laisse ici.

Si mon argent et mes affaires arrivent assez tôt, je pars de suite et tâche de rejoindre mon convoi.

Ça ne sera pas très commode, mais je me suis déjà tiré d'affaire dans des cas plus sérieux.

La dernière lettre de toi qui me soit arrivée va jusqu'au 3 mai. Tu me dis que, si j'avais été malheureux dans ma petite campagne, il n'y aurait pas eu de pierres assez grosses pour m'en gratifier, et que tu aurais été écrasée du coup. Pas moi. Ce n'est pas que je trouve les déluges de pierres fort agréables, mais du moment qu'on essaye de réaliser quoi que ce soit, si minime que cela peut être, il faut bien s'attendre aux critiques et même aux injures.

Le plus difficile de ma campagne était que je voulais remplir mon programme sans qu'il y ait de pertes sérieuses. Et le problème n'était pas si facile qu'on pourrait le croire. Si un de mes sergents n'avait pas eu la sottise de rester en arrière, je n'aurais pas perdu un seul Blanc; mais ce malheureux était fatigué, il avait la dysenterie, il avait la fièvre, et il a été impossible de le décider à marcher, m'a-t-on dit.

Quoi qu'il en soit, en revenant au campement le soir après une reconnaissance nous fûmes accueillis par une jolie fusillade et mes tirailleurs commencèrent à se tirer les uns sur les autres. Quand le calme fut rétabli, j'envoyai chercher le corps de ce sergent pour le faire enterrer. Après notre départ les indigènes sont venus le déterrer, lui ont coupé la tête, l'ont mise au bout d'un bâton, et l'ont promenée partout en disant que c'était la mienne. Tu vois que j'ai eu l'honneur d'une procession funèbre assez originale.

Je suis plongé dans la fabrication de mon rapport. Il sera fini demain matin. Puis j'ai quelques instructions à faire, l'inspection du poste de Bakel et je range toutes mes paperasses.

A bientôt, 20 juillet ou au plus tard 5 août.

(A suivre).

AUX MORTS DE L'ARMÉE D'AFRIQUE

APPEL AU PUBLIC

Elever sur notre terre algérienne un monument aux morts de cette armée d'Afrique qui n'a cessé de semer son sang et de récolter la gloire sur les champs de bataille du monde entier est une pensée de pieuse reconnaissance à laquelle chacun tiendra à s'associer.

La France — dans laquelle il n'y a pas une famille qui, depuis 1830, n'ait donné un ou plusieurs de ses enfants à l'armée d'Afrique — et avec elle l'Algérie et la Tunisie, doivent au courage des soldats de la métropole et à la vaillance de ses enfants d'adoption, indigènes algériens et tunisiens, soldats de la légion étrangère, dont le sang se mêla sur les mêmes champs de bataille, un témoignage grandiose qui, restant dans les siècles à venir comme l'empreinte ineffaçable de notre constante admiration, sera pour les générations futures *l'Arc-de-triomphe de l'armée d'Afrique.*

C'est pour atteindre ce but élevé qu'avec l'approbation du ministre de la Guerre et l'assentiment du gouverneur général de l'Algérie fut formé cette année un Comité d'initiative ayant pour mission de jeter les bases de cette généreuse entreprise et d'étudier les mesures à prendre, en vue de la mener à bonne fin.

Ce Comité fut composé comme il suit :

Le général Bailloud, commandant le 19e corps d'armée;

M. Paysant, préfet honoraire, président de la Société historique algérienne;

Le général Drude, commandant la 1re brigade d'infanterie d'Algérie;

M. Armand Mesplé, président de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord;

M. Millet, trésorier général de l'Algérie;

Le colonel Ben Daoud;

M. F. Beuscher, président du Syndicat professionnel des Journalistes algériens, ancien correspondant de guerre au Maroc;

Le capitaine Wildermuth, de l'état-major du 19e corps d'armée;

Le capitaine Jouan de Kervenoael, de l'état-major de la 1re brigade d'infanterie d'Algérie;

M. Léon Paysant, détaché au gouvernement général de l'Algérie.

Ce Comité se mit immédiatement à l'œuvre et, dès ses débuts, il fut assez heureux pour obtenir l'adhésion d'un certain nombre de personnalités appartenant ou ayant appartenu à l'armée d'Afrique ou s'intéressant plus particulièrement aux questions algériennes qui s'engagèrent immédiatement à effectuer un versement de 1.000 francs.

Ce sont : MM. d'Alsace, ex-6e chasseurs d'Afrique; Altairac, ex-franc-tireur d'Alger; le prince d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique française; Bailloud, ex-3e chasseurs d'Afrique, général commandant le 19e corps d'armée; Bailloud, maréchal des logis au 6e chasseurs d'Afrique; Bertrand, ex-capitaine des mobiles de la Côte-d'Or, ex-adjoint stagiaire des affaires indigènes, président des délégations financières; Ben Daoud, ex-2e chasseurs d'Afrique; Clouzet, chef d'escadrons au 6e chasseurs d'Afrique; David, conseiller adjoint de gouvernement, chef du secrétariat particulier du gouverneur général; de la Celle, 6e chasseurs d'Afrique, général commandant la cavalerie d'Algérie; de la Guiche, colonel d'artillerie; de Galliffet, ex-3e chasseurs d'Afrique; de Grammont, ex-colonel, 3e tirailleurs; Detaille, membre de l'Institut; Devaux, sous-directeur d'artillerie d'Alger; Hériot, ex-chasseurs d'Afrique; Jonnart, gouverneur général de l'Algérie; Levé, colonel commandant le 6e chasseurs d'Afrique. Et les grands établissements dont les noms suivent : Banque de Paris et des Pays-Bas; Comptoir national d'Escompte de Paris (500 fr.); Crédit Lyonnais.

Avec ce brillant point de départ, le Comité pouvait envisager l'avenir avec confiance, mais il a pensé qu'avec sa composition restreinte, il ne disposait pas des moyens d'action suffisants pour mener rapidement à bonne fin une si lourde entreprise.

Pour élever sur les hauteurs qui dominent Alger un monument colossal, pyramide ou obélisque, frappant au loin les yeux de tous ceux qui abordent en Algérie et évoquant dignement le souvenir des soldats qui, au prix de leur vie, donnèrent à la mère-patrie cette seconde France, il faut de l'argent, beaucoup d'argent.

Afin d'atteindre ce résultat plus rapidement et après entente avec les personnalités les plus marquantes d'Alger, le Comité a jugé utile d'élargir les bases de son organisation primitive de manière à pouvoir faire un appel direct à un plus grand nombre de bonnes volontés.

A la suite d'une réunion tenue à Alger, et à laquelle ont bien voulu assister nombre de nos concitoyens, il a été décidé que, tout en maintenant en fonctions le premier Comité, déjà entré en relations avec de nombreuses personnalités, les premières mesures complémentaires ci-après seraient adoptées :

1° Constituer, sous le haut patronage du ministre de la Guerre, du ministre de la Marine, du sous-secrétaire d Etat aux Beaux-Arts, du gouverneur général de l Algérie, du résident général en Tunisie, du ministre de France à Tanger, tous plus particulièrement intéressés dans la question, un grand Comité d'honneur englobant les plus hautes autorités de la colonie et quelques personnalités marquantes dont le concours est dès à présent acquis à l'œuvre. (*Voir liste ci-après*) ;

2° Demander le concours comme membres actifs à un certain nombre de personnes de la colonie ou de l'extérieur qui, soit par leurs fonctions, soit par leur situation personnelle, pourront faire une large et fructueuse propagande.

Elles pourront s'augmenter ultérieurement du concours de nouvelles bonnes volontés, quand l'idée généreuse dont nous poursuivons la réalisation aura été répandue.

Cette idée doit nécessairement germer et produire une ample moisson dans le merveilleux terrain qu'est notre pays, quand on lui demande de faire œuvre patriotique et de glorifier ceux qui sont morts en héros pour la grande France.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ARMÉE D'AFRIQUE

ÉRECTION D'UN MONUMENT

A LA MÉMOIRE DES MORTS DE L'ARMÉE D'AFRIQUE

Sous le haut patronage de MM. le général Brun, ministre de Guerre; l'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la Marine; Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts ; Jonnart, gouverneur général de l'Algérie ; Alapetite, résident général en Tunisie ; Regnault, ministre de France à Tanger.

COMITÉ D'HONNEUR :

Général Bailloud, commandant le XIXe corps d'armée (autorisation ministérielle du 30 septembre 1909).

Général Drude, commandant la 1re brigade d'infanterie d'Algérie, (autorisation ministérielle du 30 septembre 1909).

Paysant, préfet honoraire, président de la Société historique algérienne ;

Armand Mesplé, président de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord ;

Colonel Ben Daoud ;

Millet, trésorier général de l'Algérie;

F. Beuscher, président du Syndicat professionnel des journalistes algériens, ancien correspondant de guerre au Maroc.

MEMBRES DU COMITÉ D'HONNEUR

Mmes les présidentes des trois grandes Sociétés de secours aux blessés militaires ;

Le président du Souvenir Français ;

Le secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie ;

Les sénateurs et les députés de l'Algérie ;

Le président des Délégations financières ;

Les préfets d'Algérie ;

Les présidents des Conseils généraux ;

Les généraux commandant en Algérie et en Tunisie ;

Les amiraux commandant en Algérie et à Bizerte ;

Le premier président de la Cour d'appel et le procureur général ;

Le recteur de l'Académie ;

L'inspecteur général des finances;

Les maires d'Alger, d'Oran, de Constantine, de Saint-Eugène, d'Hussein-Dey ;

L'archevêque de Carthage, primat d'Afrique;

Le directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas;

Les directeurs des grandes Compagnies de chemins de fer et des Compagnies maritimes de France, d'Algérie et de Tunisie ;

Les directeurs des grands établissements financiers ;

Les directeurs des journaux ;

Le général Pistor, commandant la division d'occupation de Tunisie ;

Les généraux Servière, de Forzans, d'Amade, Moinier ;

L'amiral Philibert ;

Le comte d'Alsace, sénateur des Vosges ;

Le prince d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique Française ;

Detaille, membre de l'Institut ;

Comte de Galliffet ;

Colonel de Grammont ;

Colonel de Laguiche ;

Colonel Ben Daoud.

Toutes les souscriptions seront centralisées par M. Millet, trésorier général de l'Algérie, trésorier du Comité, à qui elles peuvent être adressées directement.

En outre, les établissements de crédit suivants ont bien voulu se charger de recevoir, dès maintenant, les sous-

criptions au nom de M. le trésorier général Millet : Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, n° 3, Paris ; Comptoir national d'Escompte de Paris, rue Bergère, n° 14, Paris : Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, n° 19.

Un avis publié dans la presse indiquera ultérieurement les noms des journaux et personnalités qui voudront bien également accepter de recueillir provisoirement les cotisations pour les faire parvenir au trésorier du Comité.

Le Comité ayant l'intention de réunir les noms des morts de l'armée d'Afrique, les personnes qui ont eu des parents ayant appartenu à l'armée d'Afrique et tués à l'ennemi, sont priées de vouloir bien faire parvenir *directement* les renseignements nécessaires (noms des militaires tués, date et lieu de leur mort) à l'adresse suivante : M. le Général commandant le XIXe corps d'armée (*Cabinet*) Alger.

LE COMITÉ D'HONNEUR.

Le Comité de l'Afrique française se chargera volontiers de recueillir les souscriptions destinées à ce monument et de les transmettre au trésorier du Comité.

Chronique de l'Armée coloniale

Inscriptions d'office. — Pour le grade de chef de bataillon d'infanterie coloniale : M. Prévôt, capitaine en activité, hors cadre, au Niger : a fait preuve de belles qualités militaires, sang-froid, énergie et décision, au combat d'Achegour (8 juillet 1909), où il a défait un rezzou de Tebbous. S'est de nouveau distingué au combat de Dirki (7 novembre 1909), où il a dispersé un fort rezzou formé de Tebbous-Tibesti et d'Arabes.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : commandeur, M. Pinder, intendant militaire des troupes coloniales; officier, le chef d'escadron Maillot, des chasseurs d'Afrique (Maroc) ; chevalier, le médecin-major Pic (Congo).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — Sont nommés : directeur de l'Office colonial, M. Duprat, directeur du cabinet du ministre des Colonies; délégué à Kayes, M. de Sesmaisons, secrétaire général des colonies; directeur du contrôle financier en Afrique Occidentale, M. Vignal, inspecteur des finances.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur (Exposition) : officiers, MM. Savignon, maire d'Alger et J.-P. Trouillet, directeur de la *Dépêche coloniale* ; chevaliers, MM. Guilleminot, fabricant de plaques photographiques, Hersent, entrepreneur de travaux publics, Mesplé, professeur à l'Ecole supérieure de lettres d'Alger.

BIBLIOGRAPHIE

La France en 1950, par le commandant PROSPER GERMAIN, à la « Mutuelle des auteurs », 30, faubourg Montmartre. Paris (3 fr. 50).

L'auteur de *La France africaine* n'a pas repris, dans ce nouveau livre, la thèse d'échanges de colonies à laquelle il a consacré un important volume. Il lui aurait été difficile, du reste, de l'intercaler au milieu des questions politiques, économiques, sociales, qu'il traite en les faisant évoluer par la transformation du caractère de notre capitale.

Le commandant Germain décrit la France telle qu'elle sera en 1950. Paris, mis en communication directe avec la mer, rivalise avec Londres, supplante Anvers, s'élève au rôle auquel sa situation géographique le prédestine, celui du plus grand port de l'Europe occidentale. Cette situation maritime, acquise par une ville dont l'influence est si considérable sur toute la France, métamorphose la nation. Les larges vues sur l'extérieur font disparaître les discussions intestines, les mesquines querelles locales. Des entreprises réellement éminentes augmentent la prospérité générale, améliorent les conditions d'existence de chacun.

M. Germain s'était fait le porte-paroles de M. Bouquet de la Grye depuis que les forces physiques trahissaient les facultés intellectuelles si vives du regretté savant. *La France en* 1950 est, avant tout, une chaude plaidoirie en faveur de la création de Paris-Port de mer. Mais son auteur — dans l'avenir lointain qu'il envisage, afin de faire ressortir, d'une façon plus frappante, les bénéfices qui résulteraient, d'après lui, de la réalisation de ses conceptions — attribue à nos possessions africaines une part capitale.

D'impérieuses exigences économiques viennent forcer la France à exploiter d'une façon intensive ses colonies de l'Afrique Occidentale. Le chemin de fer transsaharien relie au tronçon algérien les différentes lignes de pénétration lancées des côtes depuis 1898, et continuellement poussées vers l'intérieur. Un ministère d'Afrique est créé afin de consacrer un organisme unique et spécial pour développer la prospérité et assurer l'avenir de 45.500.000 êtres vivant aux portes de la France sur des territoires de 9.743.000 kilomètres carrés de superficie. Nos anciennes colonies africaines arrivent à faire effectivement corps avec la France ; elles sont considérées comme le prolongement de son territoire. « On ne s'étonne du reste pas plus, en 1950, de voir Paris et Brazzaville, qui ne sont séparés que par cinq jours de voyage, faire partie du même pays, que nos ancêtres ne trouvaient extraordinaire que Strasbourg fût une ville de France à l'époque où le Grand Roi battait un record de vitesse en s'y rendant, en 11 jours et 4 heures, de sa bonne ville de Paris. »

La proportion des 40.000 Français nés en Algérie, qui vont s'implanter au delà de Tombouctou, devient de plus en plus importante ; cette génération blanche d'Afrique supporte déjà les climats torrides beaucoup mieux que pouvait le faire celle des émigrés d'Europe qui la précédait. Les 90.000 Italiens, Espagnols, Grecs, les 10.000 Maltais de nos vieilles colonies septentrionales débordent aussi dans les immensités du Soudan et du Congo; leur tempérament méridional se plie aux ardeurs de l'Afrique ; ils trouvent dans ces pays neufs une vie plus facile que dans leurs vieilles métropoles. Tous ces colons disparates et isolés se mêlent aux éléments ethniques; ils créent des êtres qui ne peuvent et ne veulent avoir que la France pour patrie ; ils jettent les bases d'une population homogène. C'est une race nouvelle qui se forme sous l'égide de la France.

Au Fouta-Dialon, élevage, agriculture, commerce, régime foncier, par PAUL GUÉBHARD, administrateur-adjoint des colonies. Un vol. de 122 pages, chez Augustin Challamel, éditeur à Paris.

On parle souvent du Fouta-Dialon comme du pays de la faim. Cette réputation disparaîtrait bien vite si on donnait à l'agriculture, dans cette colonie, l'essor nécessaire. On ne doit pas oublier que les Foulah sont gens de mœurs et de traditions agricoles. Ils ont toujours possédé d'immenses troupeaux de bœufs. Ils soignent ceux-ci avec un soin très particulier et on leur doit la propagation de ce ruminant dans une grande partie de l'Afrique Occidentale.

Peut-on affirmer que le Foulah n'est pas agriculteur ? Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. La réalité se présente sous un aspect différent. Les terres du Fouta-Diallon sont, pour la plupart, sinon très pauvres, du moins très difficiles à cultiver. Elles demanderaient un régime nouveau et celui-ci exige des études et des travaux. Puisqu'on construit un chemin de fer, il est de toute importance qu'on lui donne des moyens de trafic et pour les obtenir il faut apporter dans cette région tout ce qui aura pour effet de rendre la terre plus productive.

M. Paul Guébhard, après s'être étendu sur ces deux sujets, a abordé la question commerciale du Fouta. On sent qu'il est préoccupé par l'avenir du chemin de fer. Il comprend son importance, les changements qu'il apportera dans l'économie générale du pays, l'influence qu'il pourra avoir sur les habitants. Ceux-ci, on ne le sait que trop, ont toujours été peu commerçants. La voie ferrée aura probablement pour effet de développer chez eux des qualités qu'ils n'ont pas eues jusqu'à présent et des besoins qu'ils ignorent.

Sur la famille, la propriété, le régime foncier, la religion, le distingué administrateur-adjoint a écrit quelques pages qui terminent son travail et qu'on lira avec fruit. Il y montre une connaissance très approfondie des habitants du pays comme des nécessités qui s'imposent si on veut donner à cette contrée tout le développement qu'elle comporte.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 6

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA RÉGION DE TAFRATA
ET LES TRIBUS QUI L'HABITENT

NOTICE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

PAR

Le Lieutenant LEFÈVRE

ET

L'Officier-interprète NEHLIL

DU BUREAU CENTRAL DES RENSEIGNEMENTS
DE LA ZONE FRONTIÈRE

RÉSUMÉ HISTORIQUE ET POLITIQUE (1)

Depuis les temps les plus reculés de l'histoire moderne du Maroc, la région de Tafrata a été abandonnée aux nomades insaisissables. Les gouvernements qui se sont succédé à Fez ou à Tlemcen ne les ont jamais soumis effectivement. Ils ont pu à certains moments les forcer à l'obéissance ou les punir des brigandages ou déprédations qu'ils commettaient, mais jamais ils n'ont pu leur imposer leur autorité d'une façon durable et leur domination sur eux a toujours été éphémère. Elle s'est affirmée tant que les sultans régnants ont pu conserver au milieu de ces nomades des forces militaires suffisantes pour les maintenir dans l'obéissance, mais du jour où ces forces ont été retirées, les tribus ont immédiatement reconquis toute leur indépendance. Elle ont pu réussir ainsi à garder leur autonomie et leur organisation particulière et arriver à la période actuelle après des vicissitudes diverses avec leur forme et leurs usages primitifs.

Les sultans de Fez ou de Tlemcen ne se sont pas contentés de chercher à subjuger ces populations, ils ont aussi souvent utilisé leur concours en qualité d'auxiliaires du Makhzen. On peut dire que tant que les royaumes de Fez et de Tlemcen ont été en rivalité, leur politique commune a toujours consisté à rechercher l'appui de ces nomades. Ceux-ci ont tour à tour embrassé la cause des rois de Tlemcen ou de Fez suivant ce que leur commandait leur intérêt.

Le rôle qu'ils ont ainsi joué dans les événements se rattachant à cette rivalité a été assez considérable et s'explique par la position de leur territoire, sorte d'Etat-tampon également convoité par les sultans de l'Est et de l'Ouest.

Cet Etat-tampon comprenait toute la région située entre la Moulouya et la Tafna. La plaine de Tafrata n'en est qu'une partie, mais c'est celle qui a subi le plus les contre-coups de la lutte des deux royaumes à cause de sa situation sur la limite de leurs territoires respectifs. Cette limite est, en effet, naturellement formée par la Moulouya à laquelle touche Tafrata.

Jusque vers la fin de la dynastie des Almohades, tous les souverains du Maroc ont possédé en bordure de la Moulouya une ligne de postes fortifiés, des « castelli », destinés à garder la frontière du Maghrib occidental et à maintenir les tribus dans le calme (1). Ces fortins servaient en même temps de lieux de refuge ; ce sont : Outat, Misour,

(1) Les renseignements qui ont servi à établir cette partie de la notice ont été puisés dans Ibn Khaldoum, *Histoire des Berbères*, (trad. de Slane) ; Roudh el Qirt'as (trad. Beaumier et texte arabe de Fez) ; Marmol, *l'Afrique* (trad. Perrot d'Ablancourt). Pour la période des chérifs : Ezziani. *Tordjeman* (trad. Houdas) ; Cour, *Etablissement des chérifs* et Es Slaoui, *Kitab el Istiqça*. On a aussi utilisé les renseignements verbaux des informateurs indigènes.

(1) Roudh el Qirt'as, passim.

Tazrout, Guercif. Les trois premiers commandaient la haute Moulouya, le quatrième surveillait Tafrata et le couloir de Taza.

Guercif a été fondé par les Beni-Abi'l-Afia (1), fraction de la tribu des Miknassa qui a donné naissance à une dynastie ayant régné chez les Tsoul au temps des Fatimides. Marmol (2) attribue cette fondation aux Beni-Merin, mais vraisemblablement il ne s'agit là que d'une restauration de la forteresse. On sait qu'avant que les Beni-Merin eussent conquis le Maghrib occidental, ils habitaient en nomades les hauts plateaux algériens à la lisière du Sahara.

Quelques-unes de leurs fractions s'avançaient jusqu'à Sidjilmassa ; d'autres avaient leurs terrains de parcours en été le long de la vallée de la Moulouya. Leur lieu de rassemblement habituel, quand elles voulaient retourner chez elles après l'estivage, était Guercif (3).

Quand les Beni-Merin entreprirent d'envahir le Maghrib-el-Aqça, c'est encore dans la région de Tafrata, près de l'oued Telagh, qu'ils se concentrèrent sous le commandement de l'émir Abou Mohammed Abdel Haqq (4). Ce chef établit son quartier général à Guercif. En 1258, lorsque le sultan mérinide Abou Youssef ben Abdel Haqq songea à tirer vengeance de la diversion qu'avait opérée Yaghomoracen, sultan abdel-ouadite de Tlemcen, dans le Maghrib-el-Aqça pendant qu'il assiégeait Merrakech, c'est encore sur les bords de l'oued Telagh que son armée livra bataille aux troupes du souverain des Beni-Abdel-Ouad (5). Quand les Mérinides eurent conquis le Maghrib, ils procédèrent à son partage entre les tribus de leur famille et de leur leff (ligue). Guercif et le territoire environnant, c'est-à-dire Tafrata, échut en lot aux Beni-Hammama.

On ignore de quels éléments était composée à cette époque la population de cette région. Tout ce que l'on sait, c'est qu'entre 1280 et 1350 la plaine de Tafrata reçut l'appoint des tribus arabes nomades venues du Sud de l'Atlas et des hautes vallées sahariennes. Ces tribus appartenaient à la confédération des Maàqil et comprenaient trois grandes fractions : D'oui-Amran, Monabba et H'osain. Ces derniers demeurèrent à la lisière du désert ; les deux autres fractions se fixèrent dans la vallée de la Moulouya. Elles se groupèrent entre elles et furent désignées sous le nom générique d'Ahlaf (6). Il est à remarquer que, contrairement à ce qui se passa ailleurs, leur confédération ne prit pas le nom soit d'un ancêtre, soit d'un marabout reconnu comme l'ancêtre spirituel.

Les nouveaux venus, d'abord simples auxiliaires des Mérinides, ne tardèrent pas à prendre suprématie sur les autres tribus berbères ou arabes. Les sultans du Maroc les chargèrent de garder leur frontière de l'Est et de surveiller la route de Fez par la trouée de Taza et celle de la haute Moulouya.

Les Ahlaf représentent dans Tafrata l'élément arabe envahisseur qui a refoulé les Berbères au fond de leurs montagnes. Plus tard, une sorte de réaction se produisit et les tribus berbères trop resserrées chez elles refluèrent vers la plaine. On vit alors les Houara, Beni-Ouarain, Beni-bou-Zeggou, Beni-Koulal, Beni-Chebel peupler Tafrata et la région de Za et se la partager avec les Ahlaf. Les Sedjaa de la plaine des Angad et les Oulad-el-Hadj de la haute vallée de la Moulouya, deux tribus arabes, les imitèrent et fréquentèrent aussi Tafrata.

Pour maintenir tout ce chaos de tribus dans le calme, la forteresse de Guercif devint bientôt insuffisante. Le mérinide Abou Youssef Yacoub fit alors édifier le qaçba de Taourirt (1295) (1), destinée non seulement à surveiller Tafrata et la région de Za, mais aussi à couvrir Fez contre les rois de Tlemcen dont les visées sur le royaume de Fez devenaient plus menaçantes.

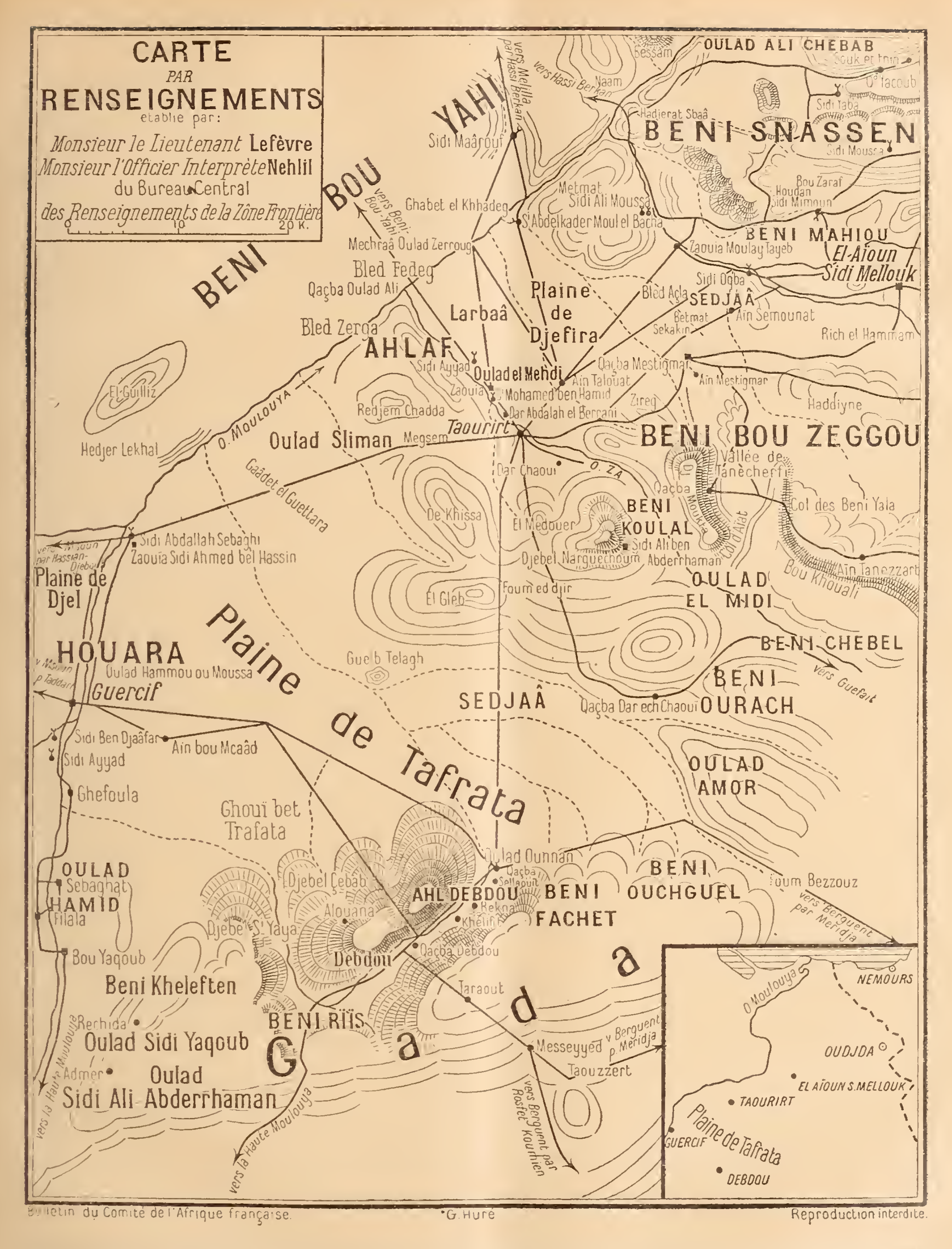
Comme localité habitée formant village, Taourirt est cependant d'origine plus ancienne. Marmol (2) nous apprend qu'avant les Mérinides elle était une des principales villes (du Maroc) et celui qui en était le seigneur tirait tribut de tous les Arabes et Berbères (de la contrée). Elle possédait plusieurs temples et plusieurs palais tout bâtis de pierres de taille. Son ancien nom était « Madinat-Za », ville de Za. On ignore la date précise à laquelle elle prit le nom de Taourirt. Tout ce que l'on peut supposer, c'est que cette appellation est antérieure au partage du Maroc par les Mérinides, puisque dans ce partage c'est de Taourirt qu'il est question comme lot attribué aux Beni-Askar.

Plus tard, Taourirt fut occupée simultanément par les Mérinides et les Abdel-Ouad. Elle possédait un caïd qui commandait au nom du sultan de Fez et un gouverneur désigné pour le souverain de Tlemcen (3).

En 1295, le sultan Abou Yaqoub Youssef, en allant assiéger Tlemcen, passa par Taourirt et en chassa le fonctionnaire qu'y avait placé Othman ibn Yaghomoracen, l'abdel-ouadite. C'est alors que, voulant faire de cette place une véritable forteresse, il y fit édifier une qaçba dans laquelle il établit une garnison fournie par la tribu des Beni-Askar et commandée par son frère Abou Yahia ibn Yacoub (4). On sait qu'Abou Yacoub mourut en assiégeant Tlemcen. Son souvenir s'est conservé dans la tradition populaire qui l'appelle « le sultan noir » (Es Soltan el Akhal), peut-être en le confondant avec un de ses successeurs, Abou l H'assan. En 1332, ce dernier prince eut à réprimer une révolte de son frère Abou Ali qui s'était soulevé contre lui à l'instigation du sultan de Tlemcen, Abou Tachfin. Pour couvrir Fez contre une attaque éventuelle des Abdel-

(1) Ibn Khaldoun, *Histoire des berbères*, t. I., p. 226.
(2) Marmol, *l'Afrique*, t. II, p. 297.
(3) Roudh el Qirt'as, p. 401 (trad. Beaumier).
(4) *Id.*, p. 402.
(5) *Id.*, p. 405 et Ibn Khaldoun, t. IV, p. 51.
(6) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. V, p. 125.

(1) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 159.
(2) Marmol, *l'Afrique*, t. II, p. 296.
(3) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 139.
(4) *Id.*, t. IV, p. 139.



Bulletin du Comité de l'Afrique française. G. Huré.

Ouad pendant l'expédition qu'il dirigea dans ce but, Aboul H'assan installa à Taourirt une garnison sous les ordres de son fils Tachfin auquel il donna pour conseiller le vizir Mendil ibn Hammama ibn Torbighin. Cette précaution ne fut pas inutile, car Abou Tachfin essaya de profiter de l'éloignement du roi de Fez pour envahir ses Etats. Mais arrivé prés de Taourirt, il se laissa battre par le fils d'Abou l H'assan qui était resté pour le repousser (1).

(1) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 215.

Sous le règne du même sultan Abou l H'assan, la région de Tafrata et de Za devint une véritable marche militaire qui fut donnée en fief à Ouen Zemmar ibn Arif, émir des Couaâid (Arabes Zoghba). Ce chef fixa sa résidence à Guercif. Il eut non seulement le commandement sur sa tribu, mais aussi sur toutes les populations arabes limitrophes (1). Le concours qu'il apporta aux Mérinides dans leurs guerres contre les sultans de Tlemcen fut des plus efficaces. C'est l'époque de la suprématie des tribus arabes nomades sur les berbères.

Il est sans intérêt d'énumérer tous les événements survenus dans les régions de Za et de Tafrata pendant le reste de la période mérinide. On peut les résumer en disant qu'ils se rapportent tous plus ou moins aux luttes des sultans de Fez ou de ceux de Tlemcen et qu'ils portèrent un coup à la prospérité des régions limitrophes de la Moulouya. Guercif et Taourirt, saccagées plusieurs fois, perdirent presque toute leur population.

Les Chorfa Saâdiens et Alaouites héritèrent des querelles des Mérinides avec les Algériens.

Les luttes qu'ils entreprirent contre ceux-ci continuèrent à bouleverser les régions de Tafrata et de Za. Le cadre de cette notice ne nous permet pas d'entrer dans tous les détails de ces luttes. Nous nous bornerons à donner un bref résumé des principaux événements qui, depuis l'établissement des Chorfa au Maroc, ont caractérisé les relations des sultans de Fez avec les tribus de Za et de Tafrata.

Jusqu'en 1847, on ne trouve rien à mentionner qui intéresse tout particulièrement ces régions. A cette époque, une expédition organisée par Mouley Mohammed ben Ech Chérif, précurseur de la dynastie actuelle de Fez, quitta le Tafilelt où il avait créé un Etat indépendant, pénétra dans la moyenne vallée de la Moulouya où il se fit reconnaître sultan par les Ahlaf et par les autres tribus de Tafrata, de Za et des Angad, et, avec le concours de ces populations, s'empara d'Adja dont une partie des habitants reconnaissaient l'autorité des Turcs de Tlemcen (2).

En 1860, Mouley Ismaïl, le frère de Mouley Mohammed et le véritable fondateur de la dynastie marocaine actuelle, dirigea une expédition contre les tribus de la Moulouya et soumit par force les tribus de Tafrata, des Angad et des Beni-Snassen (3). Pour contenir et surveiller toutes ces populations, il fit restaurer la qaçba de Taourirt (4), qui avait été édifiée par le Mérinide Abou Yaqoub Youssef ben Abdel Haqq et qui prit par anachronisme le nom de Qaçba Mouley Ismaïl, appellation qu'elle conserve encore de nos jours. Il y établit une garnison de 500 Bouakher (nègres de la garde chérifienne formant le corps des abid bokharis), c'est également lui qui fit construire la qaçba de Reoggada dans la plaine des Triffa et celle d'El-Aioun-Sidi-Mellouk dans les Angad (1). Dans chacune d'elles, il établit une garnison *permanente*. Ainsi surveillées, les tribus n'osèrent plus bouger et cessèrent leur turbulence. Le calme fut à peu près complet. C'est l'époque où, suivant l'expression de l'historien Ezzaâni, auteur de *Tordjman* (2), « une femme ou un juif pouvait aller d'Oudjda à Taroudant sans avoir rien à redouter ».

Après le règne de Moulay Ismail, l'anarchie sévit pendant plus d'un siècle, les tribus restèrent livrées à elles-mêmes, à leurs rivalités et aux compétitions de leurs chefs. En fait d'autorité, il n'y eut plus que celle des Chioukh et des miads, celle du Makhzen fut ignorée.

Sous le règne de Moulay Abderrahman, un cheikh influent des Ahlaf-Krarma, Bou Zian Ech Chaoui, réussit à établir son autorité sur toutes les tribus de la rive droite de la Moulouya, à la suite de nombreux combats et multiples razzias toujours fructueuses. Plus tard, il se fit reconnaître cette autorité par le sultan et devint caïd. Il a laissé un souvenir chez toutes les populations de la rive droite de la Moulouya et particulièrement chez les tribus de Tafrata et de Za, et les nombreuses qaçba dont on voit encore les ruines un peu partout, à Sebaghiat, Talouait, Nafi, dans la plaine de Tafrata, à Taourirt, Beni-Koulal dans la région de Za, à Thouzzat dans les Oulad-Amor, à Guercif et à Tadart dans le Djel des Houara, attestent la grande influence qu'il avait su acquérir dans la région. Il commandait non seulement à sa tribu, mais aussi à toutes celles de la rive droite de la Moulouya, et, sur la rive gauche, aux Kebdana, Oulad-Settout, Houara, Matalsa et même à une partie des Ouarain. Il fut dans toute l'acception du terme un « grand caïd », dans le genre des Glaoui, Mtougui et Anflous actuels.

Il était en outre proche parent par alliance du sultan par suite du mariage antérieur d'une femme de sa fraction avec le sultan Sidi Mohammed ben Addallah (3). Mouley Adderrahman lui accorda de grandes prérogatives dans le but de le ménager et de se l'attacher.

En 1827, il le nomma Amel de Taza et désigna en même temps pour pacha d'Oudjda le caïd Abou l'Ola Idris Aben H'oman el Djirrari. Ce personnage joua aussi un grand rôle dans la région et, suivant l'impression de l'auteur de l'*Istiqça*, ils furent, Bouzian Ech Chaoui et lui, au milieu de la politique marocaine, « comme les deux coursiers qui, dans l'hippodrome, tiennent la tête de la course » (4).

Quand Moulay Abderrahman envoya son fils Sidi Mohammed bou Abderrahman à la tête de la fameuse armée qui livra la bataille d'Isly aux troupes du général Bugeaud, en 1844, le caïd Bou Zian Ech Chaoui eut le commandement de tous les contingents des tribus qui marchaient avec la mehalla chérifienne. Après la défaite de celle-

(1) IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, t. I, p. 98 et passim.
(2) COUR. *Etablissement des Chérifs*, p. 176 et suiv., EZZIANI, *Tordjman*, trad. Houdas, p. 6 ; Es SLAOUI, *Kitab el Istiqça*, texte arabe, t. IV, p. 10.
(3) EZZIANI, p. 35.
(4) *Kitab el Istiqça*, t. IV, p. 29.

(1) *Kitab el Istiqça*, IV, p. 29.
(2) *Tordjman*, trad. Houdas, p. 52.
(3) Ce mariage est mentionné dans l'*Istiqça*.
(4) *Kitab el Istiqça*, t. VI, p. 178.

ci, il fut accusé d'avoir entretenu des intelligences avec nous et d'avoir trahi la cause de son sultan.

On raconte que Mouley Abderrahman, convaincu de sa trahison, lui aurait lancé cette malédiction : « Qu'Allah te fasse mourir d'un cancer ! » et il serait en effet mort de cette affection. Suivant une autre tradition, le sultan Mouley Abderrahman, en apprenant la trahison des Krarma et de leur chef, aurait ordonné qu'on lui apportât du savon, de l'eau et une aiguière pour ablutions ; puis, s'étant lavé les mains pour indiquer qu'il ne voulait plus utiliser les Krarma dans son royaume, il aurait dit aux personnages qui l'entouraient : « Soyez témoins que je retire aux Krarma la primauté dans mon empire, par la volonté d'Allah et de son prophète. Que ma malédiction les atteigne : qu'ils soient comme la vieille natte en lambeaux qui devient impropre à tout usage. »

Sans croire comme les Marocains que ce qui est arrivé de malencontreux aux Ahlaf est le fait de cette malédiction chérifienne, nous devons constater que sitôt après la mort de Chaoui, et même de son vivant, ils perdirent à peu près toute leur prépondérance. Les tribus longtemps soumises à leur joug profitèrent du coup porté à leur prestige par les accusations de trahison dont on les accablait, pour relever la tête et reprendre leur liberté. Elles étaient du reste poussées dans cette voie par le sultan lui-même qui n'était peut-être pas fâché de pouvoir se débarrasser d'une famille et d'une tribu puissantes avec lesquelles il avait toujours eu à compter.

Les Houara, auparavant très soumis, puisqu'on les appelait même Houarat-el-Ahlaf (Houara des Ahlaf), furent les premiers qui osèrent relever la tête et qui revendiquèrent leur liberté. Irrités de leurs allures indépendantes, les Ahlaf firent assassiner leur chef Mohammed ben Embarek, père du caïd actuel des Athamna, Ould Ali Lah'mar. Ce meurtre fut commis par les Larbaà, à l'instigation des Krarma.

Les Houara prirent aussitôt les armes pour venger leur chef et appelèrent à leur aide les Oulad-el-Hadj, les Beni-Ouaraïn et les Maghraoua. Les Sedjaà, Angad, Mehaya, Beni-Yala et même les Beni-Yala et même les Beni-Snassen et les Beni-bou-Zeggou prirent fait et cause pour les Ahlaf. Mais la fortune ne cessa d'être contraire à ceux-ci. Au début de ces luttes, une fraction des Ahlaf, les Oulad-Bah'h'ou, ayant hésité à prendre les armes contre l'ennemi commun, furent razziés et expulsés de Tafrata. Ils s'exilèrent à Djazira, chez les Kebdana, mais dans la suite, les Houara leur dépêchèrent un miad et les firent revenir parmi eux. C'est depuis cette époque que les Oulad-Bah'h'ou comptent parmi les Houara.

La dernière défaite subie par les Ahlaf à Merada, près de Sidi-Mohammed-ben-Abderrahman, avait été précédée de plusieurs autres à Taddert dans le Djel, à Sidi-Saàda près de Msoun, etc. Cette série de revers eut pour résultat de détourner d'eux la majeure partie de leurs alliés. Bientôt ils devinrent impuissants à continuer la lutte et ils durent se résigner à la perte de leur ancienne suprématie. Les Houara, Oulad-el-Hadj, Beni-Ouaraïn, Sedjaà prirent alors définitivement pied dans Tafrata. La chute de la famille des Chaoui et l'abaissement des Krarma eurent non seulement pour conséquence de faire disparaître dans l'Ouest marocain une féodalité puissante, mais encore d'enlever la prédominance aux tribus arabes pour la donner aux Berbères. Ceux-ci, ayant reconquis l'hégémonie sur la région, constituèrent alors une grande confédération dont les chefs furent successivement El Bachir ou Messaoud, et ses deux fils El Hadj Mimoun et El Hadj Mohammed, tous trois anciens caïds des Beni-Snassen. Ces trois personnages eurent dans la suite constamment à lutter contre Mehaya qui, jaloux de l'influence et de l'autorité exercée par les chefs de la race vaincue, tentèrent aussitôt de relever le prestige de la race arabe et y réussirent quelquefois. Durant les luttes qu'ils se sont livrées, les populations de Za et de Tafrata sont quelquefois sorties de leur neutralité et ont alternativement soutenu les Beni-Snassen et les Mehaya. C'est ainsi qu'en 1863, les Ahlaf prirent fait et cause pour les Beni-Snassen quand leur chef El Hadj Mohammed ould el Bachir organisa une harka contre les Mehaya pour venger son frère, El Hadj Mimoun, assassiné par eux. Les Sedjaà et les Beni-bou-Zeggou se déclarèrent pour les Mehaya, mais ceux-ci ayant subi de nombreux échecs, ils jugèrent prudent de se ranger du côté du plus fort. Pour se venger de cette défection les Mehaya attaquèrent les Sedjaà, mais cette fois encore la fortune leur fut contraire.

D'autres incidents de ce genre, auxquels ont été mêlées les tribus de la région de Za et de Tafrata, pourraient être relatés, mais ils n'offriraient aucun intérêt et nous nous bornerons à dire qu'ils ont jeté le trouble le plus profond dans la région et qu'ils ont augmenté l'anarchie du pays. En 1875, cette recrudescence de désordres décida le sultan Mouley el H'asan qui venait de succéder à son père Mouley Mohammed, mort en 1873, à se rendre dans les régions de la Moulouya et d'Oudjda à la tête d'une armée et à voir de près ce qui s'y passait.

Les tribus lui firent rapidement leur soumission. Pour mieux surveiller celles de Tafrata et de la région de Za, il nomma un pacha à El-Aioun-Sidi-Mellouk et mit à sa disposition une petite garnison d'askris comme force de police. Le pays fut relativement calme, surtout pendant les premières années qui suivirent cette expédition du sultan. Il y eut bien comme toujours des compétitions, des luttes intestines dans les tribus, mais en pays indigène cela est habituel et, quand il n'y a pas déchaînement général des instincts de pillage et d'anarchie, on doit considérer la situation comme normale.

Sous Mouley Abd el Aziz, l'autorité du Makhzen faiblit. Les tribus, livrées à elles-mêmes, retombèrent dans leur état anarchique.

Elles ignorèrent le sultan. Aussi, quand le

rogui se présenta au milieu d'elles, en se faisant passer pour Mouley Mohammed, frère de Mouley Abd el Aziz, elles le crurent sans difficultés et le proclamèrent sultan. Le prétendant s'empressa d'organiser chez elles le commandement dans le double but d'asseoir son autorité en confiant le pouvoir à des hommes à sa dévotion et de se procurer des ressources en vendant les charges de caïds. Cette dernière préoccupation le poussa à multiplier le nombre des chefs à investir dans chaque tribu :

a) *Chez les Ahlaf*, le dernier caïd de la famille des Chaouïa, Mokhtar oul Mohammed Ech Chaoui, était mort empoisonné environ un an avant l'apparition du rogui. Le Makhzen lui avait donné pour successeur Qaddour ould Mahmoud el Kerroumi qui, au début des luttes roguistes, prit nettement parti pour le Makhzen et se vit abandonné par la majeure partie de sa tribu. Le prétendant ayant imposé son autorité partout dans la région, le destitua et nomma à sa place trois caïds :

1° Hommad ould Ech Chaoui, sur les Oulad-Hammou, Oulad-el-Khatir et Meharig (Krarma);

2° Abdallah el Berrani, sur les Oulad-Embarek, Oulad-Addou et Oulad-Ounnan (autres fractions des Krarma);

3° El Hadj Mohammed ould el Bachir ben Nehari, sur les Ahlaf proprement dits (Oulad-el-Mehdi, Oulad-Sliman, Larbâa et Ghefoula) avec Abdallah ould Ali Mohammed comme khalifa.

Mais El Hadj Mohammed ben Nehari fut tué au combat de Madjen-Bakhta, peu de temps après sa nomination. Son fils Abd el Qader fut désigné pour le remplacer, mais il se laissa petit à petit éclipser par le khalifa Abdallah ould Ali Mohammed, homme d'un esprit sage et pondéré qui a su prendre de l'influence, non seulement sur sa propre fraction, mais encore sur tous les autres Ahlaf.

Actuellement, ce personnage se trouve être l'homme le plus écouté de sa tribu. Grâce à son prestige, les Oulad-Sliman, ses frères de fraction, ont hérité de presque toute l'influence et de la prépondérance qu'exerçaient autrefois les Krarma. Ils sont les maîtres du marché de Taourirt. Les petites fractions flottantes des Guedafna, Lehmassis (pour Ahl-Massis) H'oraz'la-Kebarta, Guechachat'a, Nemali, Cheninat, Ghebel et Oulad-el-Ayyachi, qui autrefois gravitaient dans l'orbite des Krarma, se sont rapprochées d'eux et leur sont maintenant inféodées.

Au surplus, Si Abdallah ould Ali Mohammed est partisan de l'infiltration de notre influence dans les régions limitrophes de la Moulouya et, bien qu'il ne se soit pas encore mis en relations directes avec nous, nous avons eu à maintes reprises l'occasion d'enregistrer des échos de bons sentiments qu'il professe pour nous. Le jour où nous pourrons exercer la police dans la région de Za, nous trouverons certainement en lui un auxiliaire des plus précieux.

b) *Sedjâa*. — Avant l'apparition du rogui, les Sedjâa avaient deux caïds investis par le Makhzen :

1° Hamdoun ould Hamidan, des Oulad-Ayyoub, qui commandait aux Cherguia et aux Guennana ;

2° Slimi ould Mokhtar, des Oulad-ben-Sah'a, qui commandait aux Flalga. Ce dernier avait été simple khalifa sous les ordres du caïd Hamidan, père du caïd Hamdoun. Son élévation au caïdat d'une partie des Sedjâa lui attira l'inimitié de ce dernier et fut en grande partie cause des divisions qui éclatèrent au sein de la tribu. L'apparition du rogui accentua encore ces divisions et précipita la scission qui se préparait entre les fractions du çoff Hamdoun et celle du çoff Slimi. Les Oulad-Ayyoub, Oulad-Nabet, Neghizrat, la moitié des Oulad-Djah, Er-Reh'im, la moitié des Bessaia (tous des Cherguia), la moitié des Oulad-Bou-Nadji, la moitié des Oulad-Moussa, la moitié des Oulad-Messaoud (Flalga) se rangèrent derrière Hamdoun et prirent parti avec lui pour le Makhzen.

Les Oulad-Khalifa, une partie des Bessais, une partie des Oulad-Djah-er-Reh'im, tous les Ayyad (Cherguia), tous les Guennana, une partie des Oulad-bou-Nadji, la moitié des Oulad-Moussa, une partie des Oulad-Messaoud, tous les Oulad-ben-Sah'a et tous les Oulad-Embarek (Flalga) se laissèrent guider par Slimi et embrassèrent la cause du rogui.

Ils prirent part les uns contre les autres aux différents combats qui furent livrés dans la région et se razzièrent mutuellement.

Le rogui nomma deux caïds à la tête des Sedjâa ses partisans : Bouchta ould Hammou des Oulad-ben-Sah'a et Ahmed si Mhammed des Lebada. Slimi ould el Mokhtar fut écarté bien qu'ayant embrassé la cause du prétendant. Mais Bouchta ould Hammou ne tarda pas à mourir. Lakhdar, fils de Slimi ould el Moktar, prit sa succession.

Le caïd Ahmed ould si Mhammed mourut à son tour et fut remplacé par son fils En Nehari ould Ahmed.

Lakhdar ould Slimi et En Nehari ould Ahmed sont encore aujourd'hui en fonctions comme caïds investis par le rogui.

La scission qui s'était produite entre les Sedjâa au début des troubles roguistes a été la cause de l'implantation d'une partie d'entre eux dans la plaine de Tafrata. Auparavant, ils étaient tous groupés autour d'El-Aïoun et ne fréquentaient Tafrata qu'à certaines époques de l'année au moment des labours et des pâturages.

Quand le rogui se fut emparé d'El-Aïoun, les Sedjâa-Makhzen durent abandonner cette localité pour se réfugier autour d'Oudjda. Plus tard quand le prétendant eut quitté la région, leurs frères roguistes durent à leur tour quitter El-Aïoun et s'éloigner vers l'Ouest pour ne pas s'exposer aux razzias et aux actes de représailles des partisans du Makhzen. Les Oulad-Sidi-Cheikh de Bou-Amama s'empressèrent de prendre leur place et occupèrent des terres qu'ils avaient abandonnées. Ils en disposent encore maintenant, malgré la récente tentative faite par les Sedjâa pour les leur reprendre.

Nous aurons probablement à intervenir dans le

règlement de leurs revendications le jour où il nous sera donné de réunir sous notre protection les deux groupes de cette tribu encore séparés.

c) *Benil-Oukil.* — Les Beni-Oukil sont des chorfa drissiin. Ceux de Za et de Djefira vivent en deux groupes séparés entre Taourirt et la Moulouya sous l'autorité de *naqibs* ou *mezouars* (noms donnés aux caïds des tribus maraboutiques). Le rogui n'a pas touché à leurs prérogatives et n'a rien changé à l'organisation de leur commandement. Leurs mezouars ont été confirmés dans leurs pouvoirs. Ce sont Si el Mokhtar ould Mouley Tayeb comme naqib des Oulad-Embarek, Ould Ahmed et Ould Hammou, et Sidi Mohammed ben Ahmed comme naqib des Oulad-Ali, Oulad-Zerrouq, Oulad-bou-Medien et Oulad-Mhammed. Sidi Mohammed ben Ahmed est en même temps cadi du marché de Taourirt. Il nous est très favorable et, à maintes reprises, il a manifesté les bons sentiments qu'il professe pour nous.

Tels sont les principaux faits politiques et sociaux qui caractérisent l'histoire des tribus de la plaine de Tafrata et de la région de Za.

Indépendamment des Ahlaf, des Sedjâa et des Beni-Oukil, ces régions sont fréquentées par un grand nombre d'autres tribus qui s'y rendent à certaines époques de l'année, au moment des labours et des pâturages. Mais l'étude de chacune de ces tribus exigerait de forts longs développements et nous ferait sortir du cadre qui nous a été tracé et qui ne comprend que les populations formant le fond politique de la région de Trafata. Nous nous contenterons de les signaler brièvement dans la partie de cette notice qui traitera du fractionnement de la population.

(*A suivre.*)

AU VIEUX SOUDAN

Lettres inédites du Général Borgnis-Desbordes

(*Suite et fin*) (1).

III. — Campagne 1882-1883.

Après avoir détruit la citadelle toucouleure de Mourgoula, la colonne arriva le 1er février 1883 à Bamako et le colonel Desbordes posa le 5 février la première pierre du fort dans un discours énergique qui eut beaucoup de retentissement à Paris parce qu'il affirmait l'arrivée définitive des Français au Niger. Le 1er avril la colonne subit un formidable assaut de Fabou, frère de Samory, et fut même un instant en péril. Dix jours après, Fabou était complètement défait et à la fin d'avril le colonel Desbordes rentrait à Kita. Les fatigues de la colonne pendant cette dure campagne furent encore aggravées par la quarantaine qui lui fut infligée à la porte de Saint-Louis par précaution contre le typhus.

Saint-Louis, 22 octobre 1882.

Je suis à Saint-Louis depuis le 16 octobre, et je pars pour Kayes le 25 ou le 26. J'y arriverai le 4 ou 5 novembre probablement.

(1) *Rens. Col.*, 1910, n° 4, p. 81 ; n° 5, p. 145.

Depuis mon départ de France, ma santé a été en s'améliorant, je dors même à peu près bien. Ce n'est pas que les ennuis m'aient été épargnés, et j'ai dû encore une fois faire une fausse sortie pour obtenir à peu près ce qu'il me faut.

Quoi qu'il en soit, je pars dans des conditions meilleures que les années précédentes, et je me tirerai d'affaire honorablement, à moins de circonstances imprévues et singulièrement défavorables.

La réception qui m'a été faite ici par le gouverneur a été burlesque. Très animé, se montant à mesure qu'il parlait, arrivant peu à peu à la colère, il me menaça de mettre le ministre en accusation. J'avais toutes les peines du monde à ne pas rire, car cette scène devenait grotesque. Muet comme une carpe, je l'ai laissé aller, et quand il a eu fini, je lui ai déclaré que je n'avais pas à discuter les ordres du ministre, que cela le regardait seul lui, gouverneur, et que j'étais sous ses ordres. J'ajoutai que si cela pouvait lui faire le moindre plaisir, j'allais en rentrant lui faire ma demande officielle pour rentrer par le prochain paquebot, et que je lui serais personnellement très reconnaissant de quitter par son ordre la dure et pénible corvée que j'avais acceptée.

Une douche d'eau froide produit à peu près les mêmes effets que ceux qui résultèrent de mon petit discours.

Cependant trois ou quatre fois encore, quoique d'une manière moins catégorique, j'ai été forcé de mettre le gouverneur en demeure de m'aider.

Bref, j'ai mené la vie la plus désagréable et la plus pénible depuis que je suis ici, et c'est avec bonheur que je m'en vais. Une fois dans le Soudan, je me moque de tout, et il sera bien malin celui qui m'empêchera de faire ce que je dois.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je supporte tout cela très philosophiquement et j'ai quelquefois des compensations très sérieuses à tous ces ennuis. J'ai fait hier en plein conseil présidé par le gouverneur, et avec un certain succès, une charge à fond sur un ordonnateur, commissaire à plusieurs galons, qui avait osé se permettre d'attaquer l'honneur de mes officiers. Il n'y reviendra plus avec moi.

J'ai eu aussi avec mes affaires personnelles, des ennuis graves. J'ai absolument perdu la petite cantine renfermant tous mes papiers et toutes mes cartes. J'ai égaré mon lit, mais j'ai fini par le retrouver. J'ai perdu une caisse de Porto, etc., etc.

Bref, je ne suis pas content du tout, mais au fond il n'y a que la perte de tous mes papiers qui me soit très pénible. Le reste, je m'en moque.

Je ne sais pas trop quand il me sera possible de t'écrire de nouveau. Je vais être à Kayes au moment où va s'opérer la transition du service de la poste par la voie du fleuve et par la voie de

terre ; il peut en résulter des retards qui empêcheraient les lettres de partir assez à temps pour le prochain courrier après celui-ci.

22 octobre 1882.

Voilà six jours déjà que je suis dans cette abominable ville de Saint-Louis, la plus belle cité cependant des côtes d'Afrique. Le temps m'a paru long, parce que j'ai eu mille ennuis de métier, et j'emploie le mot ennui parce qu'il est parlementaire. Je ne t'en parlerai pas, j'en ai dit quelques mots à Mère, et cela n'est pas intéressant parce que c'est bête.

Heureusement mon moral ne souffre pas de ces épreuves, et je suis assez philosophe pour me consoler facilement et rapidement.

Ce qui m'est le plus désagréable, c'est d'avoir perdu ma cantine contenant toutes mes notes et toutes mes cartes. Cela me gêne beaucoup. Il est vrai que si plus tard j'avais la velléité d'écrire l'histoire de la conquête du Soudan, la perte de tous mes documents couperait court à cette fâcheuse idée. Au fond, et à ce point de vue seulement, la perte de ma cantine est une bonne affaire.

Je me porte bien ; je supporte même la grande chaleur plus facilement que les années précédentes. On s'habitue à tout.

Je pars pour Kayes dans quatre ou cinq jours. Je vais organiser ma petite affaire et me mettre en route le plus tôt possible ; mais ce sera plus long que l'on ne pense, car il me manque bien des choses, bien que je sois mieux outillé que les deux années précédentes.

A bord de l'*Ecureuil*, 2 novembre 1882.

Nous sommes au 2 novembre et je suis en route pour Kayes. Le bateau va me laisser dans quelques heures sur la berge à 15 milles en aval de Kayes. Heureusement ce n'est pas loin.

C'est aujourd'hui la fête des morts et j'ai souvent pensé à ce pauvre X...

Si j'étais un Romain, je ne débarquerais pas aujourd'hui, mais depuis mon départ, j'ai eu tant de petits ennuis arrivant juste à point nommé que, si j'étais superstitieux, je serais déjà de retour.

C'est ma pauvre cantine de papiers qui me fait le plus endiabler. J'ai tant de notes qui me seraient utiles, indispensables, et il faut me passer de tout cela. C'est un surcroît de travail considérable dont je n'aurais certes pas besoin. Puis cette cantine renferme ma pèlerine en drap qui m'était si nécessaire la nuit, et il faudra bien aussi s'en passer. Qui diable a pu s'amuser à prendre tout cela? Et qu'est-ce que cela peut lui faire? A quoi cela peut-il lui servir ?

J'ai fait un bon voyage à bord de mon bateau l'*Ecureuil*, sauf que le départ a été manqué. A 3 kilomètres de Saint-Louis, la machine s'est détraquée ; il a fallu revenir à Saint-Louis, et nous n'avons pu repartir que le lendemain, c'est-à-dire le 28 novembre après seize heures de retard.

J'étais à Bakel hier, j'ai voulu donner des ordres par le télégraphe pour qu'on vienne me chercher à Tambokané où l'aviso me laisse. Mais le fil venait de se casser, et il m'a été impossible de communiquer.

Je crois que dans le langage des ouvriers, lorsque tout va mal, on dit qu'on a tous les pépins dans l'œil. C'est un peu mon histoire, et si je n'avais pas la tête solide, je serais un peu ahuri.

Ma santé est très bonne, je mange bien, et, chose beaucoup plus rare, je dors parfaitement.

Quand cette lettre t'arrivera-t-elle?

L'*Ecureuil* partira le 3 novembre pour Saint-Louis.

Sera-il arrivé pour le départ de l'aviso portant la correspondance de Saint-Louis? Mystère !

Et après, ce sera bien pis encore.

Ne te forge pas d'histoires parce que tu n'a pas de lettre; ce qui sera extraordinaire, c'est d'en recevoir.

Kayes, 13 novembre 1882.

Je suis arrivé à Kayes le 3 novembre. Voilà dix jours que j'y suis, et j'y resterai encore sans doute une dizaine de jours. Je me porte parfaitement. Je mange comme un loup et dors assez bien, très bien eu égard à mes habitudes.

Je compte partir le 25 pour Kita. Nous allons donc nous éloigner, et Dieu sait comment notre correspondance va marcher. Ne t'inquiète donc pas si le courrier n'apporte pas régulièrement des lettres.

Je n'ai pas de nouvelles de France depuis mon départ ; c'est long.

Je sais que le courrier arrivait à Bakel hier : il sera ici sans doute dans quatre jours.

Je suis satisfait de tout mon monde. Je n'ai que les deux tiers de l'effectif que je désirais, et à peine; mais si la santé de tout ce monde va bien, une fois en route, je n'ai rien à craindre de personne. Les nouvelles sont bonnes de tous les côtés. Ma troisième campagne ne sera donc pas très pénible probablement.

Ma pauvre cantine à papiers est toujours absente. Il faut décidément croire qu'elle est défunte, au moins pour moi.

Je m'habitue peu à peu à me passer d'elle.

Adieu, il faut que j'aille embarquer un de mes convois qui marche devant moi.

Sabouciré, 22 novembre 1882.

Je suis parti de Kayes le 21 novembre et dans quelques heures commencera ma seconde étape. Ma santé est bonne. Je suis seulement enrhumé

du cerveau d'une façon continue; c'est un état chronique qui m'impatiente.

Je marche à toutes petites journées; mon monde est fatigué, éprouvé par le soleil et il m'est impossible d'aller vite.

Je serai à Boccaria le 24 novembre, à Bafoulabé le 28 probablement. Mais quand tu recevras cette lettre, j'aurai déjà dépassé ce point.

Je t'envoie le portrait d'un de mes ânes.

Est-il assez joli?

Et la grande rue de Kayes ne ressemble-t-elle pas à la rue de Rivoli?

Je ne puis écrire aujourd'hui. Depuis trois jours, je suis à cheval ou la plume à la main. J'en ai assez, je ne puis plus continuer, et d'ailleurs je vais monter à cheval.

Marigot de Kolaboulinda, 11 décembre 1882.

Tu ne vois pas souvent ma mauvaise écriture, mais j'ai tant à travailler que je commence mon courrier lorsque je n'ai que quelques minutes.

Le savant de Z...est une fameuse acquisition! Il a eu des affaires graves avec des officiers par suite de sa mauvaise éducation et a été remis plusieurs fois durement à sa place. Enfin il ne se décidait pas à partir. Un beau jour, il s'en va, il marche jusqu'à Longtou, à 14 kilomètres de Kayes, puis il revient sur ses pas pour faire une conférence à Kayes. Tu vois d'ici l'éclat de rire sur les prétentions de ce savant qui en faisant seulement 14 kilomètres, probablement sans rien regarder, revient avec une telle abondance de découvertes qu'il lui faut faire tout de suite une conférence. On le regarde avec étonnement; le médecin arrive et déclare qu'il est fou, et bientôt après il devenait si méchant qu'on se mettait à confectionner une camisole de force. Je le renvoie à Saint-Louis et de là en France.

Il faut des gens taillés autrement que ce monsieur pour venir dans ce pays. Ce n'est pas le séjour des infirmes de corps et d'esprit; ceux-là sont vite supprimés. Encore lorsqu'on est solide au moral et au physique, est-il souvent bien dur et bien difficile d'y résister.

Je suis très heureux sous ce rapport. Je me porte mieux qu'à Versailles, et je suis plus tranquille d'esprit, malgré tous mes ennuis et la responsabilité qui pèse sur moi.

Kita, 31 décembre 1882.

J'ai l'intention de m'arranger toujours pour écrire longuement, mais Malinkés, Bambaras, Toucouleurs en disposent tout autrement. J'ai déjà ce matin fait un long discours à des Peuhls que je viens de tirer des griffes d'un maître détestable. Ils se disent qu'après tout je ne vaux sans doute pas mieux, et ils manifestaient à l'annonce de leur indépendance la même joie que si je leur avais annoncé la chute de leur tête. Comme l'homme se transforme vite en mal! C'est vraiment curieux.

Je vais recommencer un autre discours à des chefs malinkés que je vais combler de perles en verre ou autres ornements analogues.

C'est très joli, toute cette verroterie. Pourquoi a-t-on laissé cela de côté? Il y a beaucoup de pierres précieuses, moins éclatantes, moins uniformes de ton, moins chatoyantes à la lumière. Si je me marie jamais, je ne donnerai à ma femme que des verroteries. J'ai idée que ça rendrait tout de suite nos relations très faciles.

M. A... est mort. C'est de sa faute. Il faut être bâti autrement pour venir au Sénégal faire le métier de savant. Sa pauvre mère va être désolée, mais il est regrettable qu'on ne puisse lui expliquer que son fils était fou. Quant à savant, il ne l'a jamais été. Il a pris pour une mine de charbon un chargement de charbon qui avait coulé dans la rivière.

Je suis toujours à Kita. J'ai fait une petite expédition de 128 kilomètres pour canonner Mourgoula. J'ai offert aux habitants mes balles et mes obus. Ils n'en ont pas voulu. Si je restais pendant dix ans, je finirais par n'avoir plus besoin de personne ; mais je ne compte pas prendre ma retraite sur la montagne de Kita.

Ma santé est cependant très bonne. Mon docteur est très amusant. Il a une grosse face réjouie, des histoires interminables, des distractions impossibles qui en font un compagnon de route agréable, et c'est un remède qui vaut bien tous les autres.

Je compte partir d'ici 7 à 8 jours. C'est demain le 1er janvier. J'ai fait dire que je ne recevais pas. Il y a assez de gens qui font des discours sans que je m'en mêle — et au lieu de palabrer, on travaille toute la journée comme à l'ordinaire.

Les lettres arrivent rarement. Il y a un courrier entre Kayes et Bafoulabé. Le diable sait quand il nous rejoindra.

Mes Malinkés arrivent; je vais leur servir mon petit discours et mes jolies perles. Il y en a qui ont 10 centimètres de longueur et qui pèsent bien 250 grammes.

J'attends des nouvelles avec impatience. Je ne puis retrouver trace de ma cantine à papiers. Elle est décidément bel et bien perdue.

Pas un timbre dans la colonie. Impossible d'affranchir.

20 janvier 1883.

Je t'écris de Segnerabougou, un village qui n'est pas sur la carte. Il est à 7 kilomètres environ à l'Ouest de Daba, qui est une des premières grandes villes du Bélédougou.

Malgré tous mes efforts, il m'a fallu avoir recours à l'argument du canon, le seul qui finisse

par convaincre les plus têtus. Mais la prise de Daba m'a coûté cher. J'ai eu 50 blessés, et quelques-uns bien gravement.

Ces gens-là se sont battus avec un courage étonnant derrière leurs murailles admirablement faites. Je suis en train de tout ruiner, de tout casser autour de moi. Tu penses, sans doute, que cela m'amuse. Eh bien! non. Je suis las de mettre le feu partout.

Je suis obligé d'arrêter cette lettre presque avant d'avoir commencé, mais le courrier est là qui m'attend, et il faut qu'il parte. Je me porte très bien. Je supporte fatigues physiques et morales sans m'en apercevoir.

Les nuits d'Afrique me paraisssent aussi froides qu'à un Noir. Je grelotte et la nuit je me lève pour me chauffer.

J'aurais bien des choses à te raconter, et ce serait d'autant plus intéressant que je suis en face d'une civilisation bien singulière et bien différente de ce que j'ai vu jusqu'à ce jour. Mais je n'ai même pas le temps de prendre des notes personnelles.

29 janvier 1883.

Je t'envoie un mot seulement. Je ne puis trouver le temps de dormir et encore moins d'écrire. J'ai un rhume de cerveau comme en France, mais moins fort. Il faisait 3 degrés seulement à 6 heures du matin le 18 janvier; il y avait de la gelée blanche. Il est vrai qu'à midi, il fait 33 degrés. Sauf ce froid dont je souffre beaucoup, je vais très bien. Mais depuis le 13 janvier, je mène une vie si agitée, si active, si difficile souvent, que j'aspire après un moment de repos. Je serai à Bamako dans trois ou quatre jours.

Bamako, 6 février 1883.

Je ne comptais pas pouvoir t'écrire. J'ai un moment de répit, j'en profite.

Je suis sur les bords du Niger. C'est comme toutes les choses mystérieuses dont on approche, on trouve que vraiment les hommes ont beaucoup d'imagination.

Je suis installé sous un gourbi, sorte de hangar fait grossièrement avec de la paille. On n'y est pas mal, mais c'est d'un confortable assez secondaire.

Je suis d'ailleurs dans une misère profonde. Un paletot tout abîmé et tout troué, mon unique culotte rapée comme la soutane d'un vieux curé breton, mes guêtres en loques, mes gilets blancs tout en franges, etc., etc.

Ajoute à cela les moustiques la nuit — et pas de moustiquaire. Elle est à Kayes.

Je prends avec philosophie ces petites misères. Ma table est bonne, mon appétit excellent, mon entourage suffisamment aimable, bref la vie s'écoule rapidement sous ce beau soleil.

Je crois avoir dit à Mère que nous avons eu de la gelée blanche et 3 degrés seulement au-dessus de zéro à 6 heures du matin. Comme nous gelions tous! c'était comique à voir. Un des officiers de mon état-major, qui est du plus beau noir, avait l'onglée et il disait avec conviction : « C'est embêtant, j'ai jamais vu ça, pas moyen bourrer sa pipe. »

Aujourd'hui je suis en discussion avec mes chefs de village. Je viens de les envoyer au diable. Ça me fait du bien de temps en temps.

Bamako, 6 février 1883.

Je t'écris encore au moment où le courrier part; je suis accablé de paperasses. Monsieur mon gouverneur trouve que je ne réponds pas assez vite à ses dépêches et lettres, et je viens de lui envoyer ma démission. C'est toujours la même histoire, et ça n'a pas d'importance, me souciant fort peu de la décision prise.

Quel chien de métier je fais ici! Arrivé à Bamako le 1er février, je suis aujourd'hui au 6 sans avoir pu rien tirer des indigènes qui m'entourent. Je viens de les menacer de faire sauter leur village; cela les décidera peut-être à venir travailler, car je me soucie fort peu de ces exécutions sommaires.

Ma vie s'écoule toujours très rapidement; les jours passent sans que je m'en aperçoive, bien que la chaleur soit devenue grande.

Je me porte toujours bien, et mon estomac étonne toujours mon docteur qui, d'ailleurs, en a un meilleur encore que moi, mais qui y engouffre tant de choses qu'il se plaint quelquefois.

Nous sommes au 6 février. Nos dernières nouvelles de France sont du 18 novembre. Nous sommes de cinquante jours en retard. C'est un peu long et cependant j'ai organisé sur le papier un service postal qui, théoriquement, marche d'une façon admirable.

Je suis en paix en ce moment avec tout le monde, et on a assez peur de moi pour que cela dure, je l'espère du moins.

Je reçois une dépêche m'annonçant que le courrier de France est à Bakel. Il sera ici dans trente jours. Ce sera quatre-vingts jours entre la date à laquelle la lettre a été écrite, et celle à laquelle nous la recevons. C'est d'ailleurs la faute du service postal de Saint-Louis, et non la mienne.

Il doit faire un temps de chien en France aujourd'hui et tu dois avoir une lettre de moi du commencement de novembre.

Ici, il fait un soleil un peu dur.

Bamako, 13 février 1883.

Je m'y prends un peu à l'avance aujourd'hui, car mes dernières lettres sont d'une concision qui a dû te plaire médiocrement.

Je suis à Bamako, où je construis mon fort,

et Dieu sait dans quelle profonde misère je suis. Pas d'outils, pas de bois, pas de manœuvres, pas de vivres, c'est complet. J'ai des obus et des cartouches; c'est toujours quelque chose.

J'aurais voulu partir d'ici le 1er avril; cela me sera impossible, et peut-être ne serai-je pas en route avant le 20. J'arriverai toujours en France à la même époque, mais je risque d'essuyer de fortes tornades, et ça n'est pas drôle, car les chemins sont transformés ici instantanément en un cloaque abominable.

Nos dernières nouvelles de France sont du 4 décembre. Voilà plus de deux mois, et pas de nouvelles du courrier; il a dû se tromper et aller en Amérique.

Je n'ai plus de thé, je ne vais plus avoir de cigares, plus d'huile, plus de vinaigre, plus de sucre, la misère noire qui s'avance. Heureusement, j'ai pris quelques précautions, et j'espère sortir d'affaire en partie du moins. J'ai envoyé à Médine me chercher un peu de sucre, pour une douzaine de francs; le transport me coûte cinquante francs. C'est du sucre à bon marché, mais ça m'est égal; il est bien inutile de faire des économies pour les enfants de la famille.

Quant aux cigares, c'est bien plus grave, et je ne sais pas comment il me sera possible de sortir d'affaire.

Le courrier va partir. Lorsqu'il arrivera en France, vous serez au mois d'avril. Les feuilles recommenceront à pousser. Ici tout sera desséché par le soleil, les feuilles seront tombées et la chaleur sera insupportable. Je me mettrai en route pour revenir. Un long voyage, 550 kilomètres pour aller à Kayes, 800 kilomètres de Kayes à Saint-Louis. Puis il faut aller de Saint-Louis à Dakar, de Dakar en France. Le voyage d'Ulysse.

Bamako, 16 février 1883.

Je suis à Bamako. J'ai une installation de sauvage magnifique. Un cabinet et une chambre à coucher, il n'y manque rien, même et surtout la poussière et les moustiques.

Je me porte bien; je suis même étonné de me voir supporter ce climat si bien. Je commence à devenir à moitié noir. Il ne me manquerait plus que de me faire une famille ici, mais j'ai peu de goût pour la couleur chocolat dont mes enfants seraient ornementés.

Je suis arrivé dans ce pays après des péripéties assez pénibles, et non sans fatigues et sans émotions. Tout a fini par bien marcher, mais j'ai eu bien du bonheur. Une de mes histoires les plus drôles est celle-ci :

Pendant que je canonnais Daba, à un moment où je tournais la tête pour voir ce qui arrivait derrière moi en arrière et sur ma gauche, j'aperçois un sous-officier le revolver à la main avec un troupeau d'ânes chargés. Il arrive à moi, toujours avec son revolver, fort ému, et me dit :

« Voilà 100.000 francs en argent que j'ai reçu l'ordre de vous apporter! » J'avais donné des instructions très nettes pour arrêter tout convoi à 50 kilomètres en arrière de moi, l'ordre n'avait pas été exécuté, et ce malheureux était venu jusqu'à moi au bruit du canon, n'ayant que son revolver sans cartouches pour défendre ces 100.000 francs, et sans le savoir, il est passé à travers des colonnes ennemies qui ne l'ont pas aperçu.

Comme je l'écris à notre mère, mes cigares vont manquer, et bientôt je vais, je le crains, être dans la misère sous ce rapport. Cela me sera fort pénible, car lorsque les circonstances deviennent critiques, mes cigares sont les confidents de ma mauvaise humeur. Mais il n'y a pas de remède à cette tristesse.

Au revoir. Encore trois mois quand tu recevras cette lettre et de nouveau je serai en France.

Je vois bien que je ne me déciderai pas à aller dans un port de mer; j'entrerai aux Invalides. Je me contenterai de lire des voyages et je n'en ferai plus que sur le boulevard.

J'ai envoyé à Mère une image de moi qui me ressemble assez; les yeux sont oubliés, mon pied est aussi grand que le reste de ma personne, mais, somme toute, ça n'est pas mal. Tu verras par la même occasion le château que j'habite. Ça n'est pas très luxueux, et cependant je m'y trouve parfaitement. Je suis complètement à l'abri du soleil. Je me soigne, d'ailleurs, un peu plus qu'à l'ordinaire, et ne vais dehors dans la journée que s'il y a utilité.

Je fais l'architecte en ce moment. Chien de métier, quand on n'a ni outil, ni matériaux.

Je commence à m'habituer à ne pas me troubler pour si peu, mais ça m'ennuie terriblement quelquefois.

Je cherche depuis hier avec quoi je remplacerais bien des cordes pour échafauder mes maçons; je ne trouve pas. Toutes les lianes du pays cassent comme du fil de coton.

C'est aujourd'hui le 24 février, le jour des banquets et des discours creux. J'en ai fait un aussi (un discours, pas un banquet), le 5 février, à Bamako en hissant le pavillon sur le Niger, mais il ne vaut rien, j'étais fatigué, ennuyé, inquiet le jour où il m'a fallu faire un exercice auquel je suis peu habitué.

Bamako, 15 mars 1883.

J'ai entre les mains ta lettre allant du 5 janvier au 16 janvier. Que je commence par te chercher querelle. Tes enveloppes sont si mauvaises que tes lettres arrivent toujours refermées par un employé quelconque qui s'amuse sans doute à

les lire, et en supprime des pages. Pour l'amour du bon Dieu, achète des enveloppes un peu moins économiques et plus solides.

Je vais bien toujours, et je m'étonne moi-même. Je mange comme en France, et dors de même, ce qui n'est pas trop dire. Les moustiques me font la guerre, et ils sont plus forts que moi.

Je regrette de n'avoir pu voir les funérailles de Gambetta. Certes, je ne crois pas que sa mort change beaucoup la destinée de notre pays, mais c'est à l'enterrement du patriotisme que, sans s'en rendre compte, le public a assisté en masse. C'est peut-être le prologue de chutes terribles, mais probablement à assez longue échéance. Un grand pays comme le nôtre, s'il doit disparaître, ne saurait le faire en quelques instants.

Tu me dis que l'âge des aventures est passé pour moi. Tu as raison sans doute, je deviens vieux, moins audacieux, trop prudent peut-être.

Mais que diable veux-tu que je fasse en France! L'ennui me forcera à me faire enterrer pour me distraire un peu.

Après avoir fait le métier de général de 30 à 40 ans, celui de colonel de 40 à 43 ans, je ne puis songer sans effroi à faire celui de capitaine ou lieutenant quelque part, dans un port, dans un établissement, à Paris même, où je ne veux pour rien au monde reprendre du service.

Prendre ma retraite alors, et vivre à Paris avec toi. Je ne vois pas d'autre solution.

Mon camp est rempli de femmes noires qui me font endiabler. Elles arrivent à n'avoir aucun respect des factionnaires.

Bamako, 16 mars 1883.

Je viens de recevoir ta lettre du 7 janvier. Quant à ton projet de pleurer en pensant à moi, ça n'a pas le sens commun. Ce jour-là, 1er février, où tu m'écrivais, j'arrivais avec tout mon monde, sur les bords du Niger, et j'étais fort satisfait.

Puis il y a assez d'occasions d'avoir du chagrin pour ne pas en créer de tout à fait imaginaire. J'attends toujours d'être bien sûr pour me désoler, et que de fois cela m'a servi!

Il y a quelques jours, je reçois une dépêche d'un des commandants des forts, derrière moi, qui m'écrit qu'il est attaqué, que toute ma ligne de ravitaillement est occupée par l'ennemi, qu'on va se défendre et qu'on m'attend. Il fallait déménager, et vite, car je n'avais que six jours de vivres, et la nouvelle était grosse de périls et de dangers. J'ai allumé beaucoup de cigares, et j'ai attendu, ne voulant pas croire qu'on osait se moquer ainsi de moi. Le lendemain arrivait une nouvelle dépêche. Tout cela était faux, c'était toute une histoire bâtie par un chef de poste alcoolique. Vrai, j'aurais beaucoup regretté de m'être fait du chagrin pour ce monsieur.

Ma santé se maintient assez bonne, très bonne même, meilleure que je ne l'espérais.

Je compte quitter Bamako, le 15 avril. Kita, le 1er mai, Bafoulabé, le 15 mai et arriver à Kayes vers le 25.

Là, il faudra attendre.

Bamako, 25 mars, jour de Pâques.

Le jour de Pâques est un peu chaud; le thermomètre marque 39° 3/4; un vent d'Est brûlant rend la journée insupportable. Bref, vrai temps de chien. Je suis fort attristé par la démoralisation et la mort de mes hommes. Les malheureux s'en vont depuis quelque temps avec une rapidité étonnante. Ceux qui trouvent ce climat délicieux sont bien assis dans quelque bon fauteuil. Avril et mai sont terribles à supporter. Mes travaux sont en retard par suite du grand nombre de mes malades. J'avais espéré pouvoir partir le 10 avril. Cela me sera impossible; je ne partirai que le 16.

Une fois en route, malgré la fatigue, tout se remettra.

Quant à moi, je supporte bien ce dur climat, ce qui ne veut pas dire que je le trouve agréable. J'ai tant de soucis, que je n'ai pas le temps d'être malade.

Je commence à organiser le retour, grosse affaire encore, mais en somme plus facile que l'aller, à moins de complications imprévues.

Ce qui m'ennuie le plus, ce sont les moustiques. Les affreuses bêtes sont voraces, et ne me laissent pas dormir comme je voudrais.

Nous attendons le courrier de France; je ne sais où il est; je sais seulement qu'il est parti de Bakel, et ça n'est pas tout près de Bamako.

Il paraît que les courriers sont encore pillés dans le Fouta. J'espère que vos lettres auront échappé.

Bamako, 16 avril 1883.

Je ne veux pas laisser passer le courrier sans t'envoyer un petit mot.

Je suis toujours à Bamako. J'ai été retenu par une attaque imprévue d'un grand chef musulman. Ce brave serviteur du prophète m'a envoyé un jour un homme appartenant à un de nos alliés auquel il avait coupé la main gauche, avec commission de m'ordonner en son nom de déguerpir rapidement. C'est lui qui a été obligé de s'en aller, mais cela a été rude et nous a coûté beaucoup d'efforts.

Je me prépare à quitter Bamako. Ma santé est bonne. Je suis un peu fatigué et je maigris. Mais, en somme, je suis un des phénomènes de la colonne.

Si j'avais des cigares, je serais fort heureux.

La vie matérielle est assez médiocre, mais nous

ne manquons ni de café, ni de sucre, ni d'eau-de-vie, ni de biscuit. Avec cela, on a presque une vie luxueuse.

Je compte arriver en France à la date ordinaire, le 20 juillet, à moins que je ne sois assez heureux pour pouvoir arriver quinze jours plus tôt, mais je n'y compte pas.

Bamako, 26 avril 1883.

Je viens encore de passer par une semaine d'émotions et d'ennuis. Tout s'est passé à peu près comme je le désirais et cette fois encore, il n'y a pas de mal. Mais je commence à m'user à cette lutte si longue, qui recommence toujours quand on la croit terminée, et qui ne vous laisse ni un moment de repos, ni une minute de tranquillité d'esprit.

J'ai dû retarder beaucoup mon départ de Bamako.

Je pars le 28 avril. Je serai le 3 mai à Koundou, le 9 mai à Kita, s'il ne m'arrive pas encore quelque aventure en route.

Ma santé est toujours très bonne. Je suis certainement l'officier le plus solide de la colonne.

La fièvre me fait grâce de ses visites, et elle a raison, car je n'ai pas besoin de cet ennui.

J'ai maigri un peu, voilà tout. J'ai blanchi aussi. Mais j'ai dépassé la limite à laquelle, d'après moi, l'homme a terminé sa vie utile, et il n'y a par suite rien d'étonnant à ce que je prenne ce qu'on appelle des airs respectables.

Je suis assez satisfait de quitter ce pays, car l'hivernage commence. Le temps est lourd, le ciel couvert, l'humidité très grande et la pluie s'en mêle souvent.

Nous attendons un courrier de France, mais je ne vois rien venir; rien ne m'est annoncé; le vent et l'orage ont cassé ma ligne télégraphique.

Au revoir. Dorénavant chacune de mes lettres me rapprochera de Kayes et par suite de France. Les courriers vont également se rapprocher. Il y a tout avantage à revenir.

Les affaires politiques de ce pays deviennent très graves. J'espère néanmoins qu'il n'arrivera rien de bien sérieux avant la campagne prochaine et qu'il me sera possible de me retirer des affaires du Sénégal. Dans le cas contraire, d'ailleurs, la campagne deviendrait très intéressante, et je suis devenu assez nègre pour vivre convenablement dans ce pays et sans trop de fatigue. Ce qui me paraît terrible, c'est de ne plus fumer. Je ne puis dire combien cette mauvaise habitude me manque, surtout quand je suis contrarié, impatienté, en colère même, car, malgré moi, ça part quelquefois et c'est cependant toujours bête.

Mais il y a des choses que mon système nerveux, un peu maladif, ne supporte plus facilement, et il semble que les gens, y compris les Noirs, devinent cet état pathologique et tout le monde s'écarte avec soin de ma route. Ne crois pas que je sois devenu enragé. Je deviens cependant terrible comme les conquérants musulmans, ou du moins presque autant qu'eux. La situation a été pendant quelques jours grave, inquiétante, dangereuse même, et, entouré de traîtres qui me vendaient en me serrant la main, j'ai fait punir sans faiblesse ces honnêtes serviteurs nègres. J'avoue que ma conscience n'en est pas le moins du monde troublée ou inquiète. Je suis gardien de la vie de tous les miens, et, comme je l'ai dit souvent, je ne reculerai devant rien pour arrêter les Noirs et les empêcher de nous mettre en petits morceaux.

Je vais dormir un peu si je puis. C'est toujours une grosse affaire pour moi. Cependant je suis fatigué et j'ai sommeil.

Koundou, 4 mai 1883.

Je suis à Koundou à 100 kilomètres de Bamako et sur la route de retour. La chaleur est terrible, mais je me porte très bien. J'ai eu tant d'inquiétude et tant de travail dans le mois d'avril que, contrairement à mes habitudes des années précédentes, je n'ai pas eu le temps d'avoir un seul accès de fièvre. Tu auras su l'histoire de mes petits combats avec l'armée de Samory et de mes promenades incendiaires à 65 kilomètres de Bamako. J'avais fini par devenir un homme terrible. Entouré de gens qui me trahissaient et qui rêvaient de nous couper la tête, j'ai employé vis-à-vis d'eux les procédés sommaires qu'exigeaient impérieusement les circonstances, et bientôt je suis redevenu maître de la situation. Aujourd'hui tout va bien, et je ne crains plus que l'illustre prophète Samory ne tente de me faire un mauvais parti.

Je serai à Kita le 11 mai. J'en partirai le 13.

Tu n'as pas lu souvent des discours de ton fils. Il n'aime pas à se livrer à cet exercice, trouvant qu'il y a déjà trop de bavards en ce monde. A Bamako, à tort ou à raison, je ne sais, j'ai mis de côté le proverbe de Giboyer : la parole est d'argent, le silence est d'or; et je me suis donné la satisfaction de me moquer des gens qui s'étaient si souvent moqués de nous, et qui m'avaient mis dans de cruels embarras, espérant me voir échouer. Ils avaient oublié que je n'étais pas encore très vieux et que le bonheur pouvait par suite être de mes amis.

Tu liras ma prose pour t'endormir. C'est mon premier et dernier discours au Sénégal. Ne perds pas ce journal, je te prie, car il y a des arrêtés administratifs qui me concernent et dont j'ai besoin. Tu me le rendras à mon retour.

Le dernier courrier que nous avons reçu le 16 avril était du 5 mars de France.

Le courrier parti de France le 20 mars est à Bafoulabé. Je compte que nous le rencontrerons à Kita le 12.

Je commence à trouver le temps long; à mesure que la date du départ se rapproche, j'ai hâte d'avoir fini, et la responsabilité qui pèse sur mes épaules et que je portais avec tant de vaillance au commencement de la campagne, je la porte avec une sorte de lassitude et de crainte à la fin.

Je mène ici la vie d'un joueur et cela use, cela fatigue terriblement. Et combien je suis heureux! J'ai supporté toute cette campagne pour ainsi dire sans être jamais malade. Je n'ai pas cessé un jour de faire face à mes affaires.

Je mange comme un ogre, mais je n'engraisse pas pour cela.

Je laisse là cette lettre, j'y ajouterai quelques mots au moment du départ.

Camp de Dielikabafata, 11 mai 1883.

J'ai reçu ta lettre du 17 mars, le 10 mai. C'est donc deux mois moins sept jours qu'il a fallu pour qu'elle m'arrive, et encore étais-je à Kita, à 200 kilomètres de Bamako. Tu vois qu'il faut très longtemps pour que les nouvelles arrivent, et il n'est pas bien étonnant que notre correspondance ne puisse se relier beaucoup. Ce que vous me racontez est déjà vieux quand cela m'arrive. Que serait-ce si je parlais des mêmes choses en répondant?

De mon côté, ma vie d'aventures est monotone, car on s'habitue à tout, et peu à peu les coups de fusil ne vous gênent pas plus que les airs d'un orgue de Barbarie sous la fenêtre.

Heureusement je suis assez tranquille en ce moment. Je dis heureusement bien que cela me soit personnellement très indifférent, mais mon monde est exténué de fatigue, ne tient plus debout, et serait peu capable de se défendre.

Je compte arriver à Badoumbé le 17 mai, à Bafoulabé le 23 ou le 24, à Kayes le 2 ou le 3 juin et à Saint-Louis le 25 autant qu'on peut prévoir, car Dieu sait ce que les événements peuvent faire de tous ces calculs. Mais n'en est il pas ainsi de tout, même de ce qu'on s'imagine le plus solide, le plus certain.

Je me porte bien toujours, je suis fatigué, voilà tout.

J'ai mené pendant le mois d'avril une existence fort pénible, mes moyens d'action n'étant pas en rapport avec ce que j'avais à faire, surtout avec ce que j'aurais pu avoir à faire. Tout a bien tourné. C'est parfait, mais le bonheur, la chance, le hasard sont de fameux collaborateurs dont on ne saurait se passer dans des aventures comme les miennes.

Je désire être de retour en France, et je redoute cependant de reprendre le service régulier et terre à terre de quelque direction d'artillerie. Je ne puis me voir à Lorient, à Rochefort ou Brest.

Kayes, 31 mai 1883.

Ma correspondance est dans le plus complet désordre, et je vais être obligé de liquider la situation en déchirant les lettres reçues sans y répondre. Il fait une chaleur torride, et j'ai beaucoup à travailler. Cela me devient impossible une partie de l'après-midi. Je ne puis ni dormir, ni travailler. Je m'éponge la tête, et je fume, car j'ai enfin des cigares, et cela a été un fameux bonheur pour moi.

Je ne suis pas prêt à perdre cette détestable habitude.

Tu me demandes si je vais revenir un peu présentable. Mais oui, très présentable même, s'il ne m'arrive pas quelques anicroches d'ici le départ.

Mon estomac va bien, et je me porte mille fois mieux que l'année dernière. Je n'ai pas eu plus de cinq ou six accès de fièvre pendant la campagne, et tous bénins, et tous arrivant à peu près bien, alors que je pouvais rester étendu et pouvais ne pas travailler. J'ai donc eu beaucoup de bonheur.

Je reste un peu surpris de mon succès d'orateur. Je n'avais jamais songé à être lu de tant de monde, et si j'avais pu deviner cet honneur, cela m'aurait beaucoup gêné!...

Depuis ce jour-là, j'ai passé de fichus moments, et j'avais raison de dire que l'orage grondait. Il a été plus fort, plus violent que je ne pensais, et si je n'étais pas toujours, et le jour comme la nuit, sur mes gardes, je crois que nous aurions pu recommencer l'affaire du colonel Flatters et moi, qui n'ai pas de femme à qui on puisse voter une pension, ça ne me paraissait pas utile de laisser ma peau et celle de mes compagnons dans ce beau pays.

Le 2 avril, j'ai été battu; c'est le mot vrai, puisque j'ai été obligé de battre en retraite, en bon ordre, mais harcelé par l'ennemi. Ces animaux-là étaient plus de 2.000 et nous étions 250. Mon plan aurait réussi si tout mon monde avait eu l'entrain et le courage de mes Noirs; mais quelques-uns ont reculé et débordé à droite, à gauche et en arrière, je me suis vu un moment dans un assez joli embarras. Heureusement, je ne perds pas facilement la tête et ne me suis pas entêté au delà de la limite nécessaire, indispensable dans le métier militaire, et je suis parti dès que l'ennemi éreinté, ayant perdu beaucoup de monde, ralentissait son feu et n'osait plus s'approcher de nos armes. Quelques jours après, ma ligne de communication qui était en même temps et nécessairement ma ligne de ravitaillement était coupée.

La situation devenait tout à fait inquiétante, et j'en suis sorti heureusement. Le hasard m'a bien

servi, et mes pauvres troupiers aussi. Car ils étaient, les malheureux, si fatigués, si malades, si anémiés, qu'ils avaient à peine la force de marcher et de tirer. Ils comprenaient néanmoins qu'il fallait sauver nos têtes à tous, et cela leur donnait du courage.

Je suis revenu au milieu de nouvelles émotions; je devais être attaqué en route par le Kaarta. Comme toujours, j'ai pris mes précautions, et j'étais prêt à subir le contact avec tout ce qui m'était indispensable en munitions, mais mon pauvre personnel n'aurait pas très bien soutenu le choc.

Heureusement j'inspire ici une salutaire terreur, et on a de la peine à se décider à venir causer avec moi à coups de fusil.

J'aspire en ce moment à me déshabiller, ce qui ne n'est pas arrivé depuis le 25 octobre 1882, et ça finit par devenir désagréable.

C'est une de mes dernières lettres avant mon départ pour la France.

22 juin 1883,
à une journée de marche
en bateau à vapeur de Saint-Louis.

J'ai reçu coup sur coup tes lettres parties par le courrier du 5 mai et du 20 mai.

Le gouverneur, M. René Servatius, est mort le 21.

Je suis fort ennuyé en ce moment. On nous met en quarantaine à notre arrivée à Saint-Louis, qui aurait lieu aujourd'hui 23 juin sans tout ce nouvel embarras. On nous déporte à l'île Todd, à 50 kilomètres environ de Saint-Louis.

Il n'est pas permis d'être poltron de cette manière-là, et d'en faire souffrir des gens fatigués et dont plusieurs sont malades, avec un sans-gêne que la frayeur fait comprendre sans l'excuser.

Tu as pensé que les Noirs me laisseraient tranquille à Bamako. Eh bien! non. Ils ont eu beaucoup de courage et de vigueur, et je dois le dire, ils ont fait de la stratégie avec assez d'habileté.

J'ai cru un moment que tout irait bien mal; mes hommes étaient si fatigués, si exténués, si démoralisés. Le hasard, le bonheur sont venus à mon secours, mais j'ai passé une quinzaine terrible, ruminant aux moyens de traverser l'Afrique, battant en retraite, et du diable si je sais comment j'aurais pu y réussir.

J'en suis sorti. C'est bon. J'ai besoin de me reposer un peu. Je suis exténué de fatigue, mais très bien portant, gras, mangeant bien et dormant presque bien. Depuis hier soir, nous respirons l'air de la mer dont nous ne sommes plus bien loin. Cela nous a fait grand bien.

Avec toutes ces histoires de quarantaine, je ne puis te dire quand je reviendrai. Je vais essayer de partir, à mes frais, s'il le faut, par le paquebot du 11 juillet à Dakar, qui doit arriver à Bordeaux le 20, mais qui, d'après ce que tu me dis, n'arrive ordinairement que le 25.

Dagana, 22 juin 1883.

Je t'envoie ce tout petit bout de lettre pour te dire que je me porte très bien et que je suis, à l'heure où je t'écris (22 juin, 4 h. soir), à une demi-journée du bateau à vapeur de Saint-Louis.

Malheureusement il y a eu des cas de typhus dans la colonne, et par suite nous sommes mis à une quarantaine rigoureuse et ridicule. Je vais tâcher de me dépêtrer de là le mieux possible, mais cela peut être long.

Toutefois j'espère pouvoir partir par le courrier quittant Dakar le 11 juillet et arriver du 20 au 25 à Bordeaux.

Je te prie de dire à Mère ceci que j'ai oublié dans ma lettre : M'envoyer à Bordeaux, hôtel de Bayonne, une valise contenant un pantalon noir et ma redingote noire. Je n'ai pas besoin d'autre chose. — Si. — Je n'ai plus de linge. Ma misère dépasse sous ce rapport ce qu'on peut imaginer. Deux chemises et deux cols me seraient utiles. Rien de plus. Je n'aime pas les bagages inutiles.

Je n'ai jamais été si content de revenir. Il y a eu des moments terriblement durs à passer, et maintenant que j'en suis sorti, je me sens heureux de vivre. C'est, après tout, assez bête, car il est bien certain qu'un jour ou l'autre, d'une manière ou d'une autre, je vais avoir encore des ennuis. C'est en cela que consiste la vie, et peut-être ne serait-elle pas possible sans cela.

En ce moment même, je suis en querelle avec mon gouverneur par intérim, le vrai gouverneur étant mort hier.

C'est tout à fait remarquable. Les gouverneurs partent ou s'en vont dans l'autre monde quand je reviens de campagne. Ça n'a pas manqué une seule fois.

La tombe de ce pauvre M. A!... Mais il n'y a pas plus de tombe que de cercueils dans le Haut-Sénégal. Une couverture fait le cercueil, quelques pierres pour empêcher les hyènes de manger le cadavre font la tombe. C'est aussi confortable que le plus beau monument du Père-Lachaise, mais ça ne prête pas à la photographie.

Bop-Diara, 8 juillet 1883.

Je suis en quarantaine à Bop-Diara. Cela doit cesser aujourd'hui et je vais à Saint-Louis terminer les divers documents que je dois laisser avant de partir. Je quitterai ce beau pays par le paquebot du 26 qui arrivera le 5 août à Bordeaux. Je suis en retard de 15 jours sur les années précédentes, au lieu d'être en avance de 15 jours, et tout cela pour des frayeurs sans nom. Que le

diable enlève les poltrons ! Il est vrai que le monde deviendrait triste ; il ne resterait pas assez de gens sur cette terre.

Je continue à me bien porter, mais ma tête est vide; je ne puis plus travailler, je dors difficilement. Bref, j'ai beaucoup de peine à ne pas trouver le temps bien long.

Je ne sais si j'arriverai trop tard pour Vichy. Je désire passer une quinzaine de jours à Paris, c'est-à-dire ne partir que le 20 août environ.

Gâvres sera probablement mon lot, d'après ce qu'on me dit. Que vais-je devenir dans ce trou ! J'en frémis. Je suis bien d'avis que ma vie est finie; je suis fatigué, vieux, usé, mais je désirais pouvoir ne pas m'enterrer vivant dans cette petite vie de province que je ne connais pas, que je suis trop vieux pour apprendre à connaître et à apprécier. Que ferais-je en dehors de mon métier ? Rien. Fumer des cigares, lire quelques bouquins, puis après ? Si j'aimais à dormir ! Ah ! si je pouvais entrer aux Invalides ! mais pas moyen. Et avec bien de la peine, 40 jours de congé par an! Quand je pense à tout cela, je me demande si je n'aimerais pas mieux rester sur la langue de sable inculte et nue que j'habite en ce moment, et cependant il n'y a pas un cimetière de France qui ne soit plus gai mille fois.

Adieu, et à bientôt; quand tu recevras cette lettre, c'est-à-dire le 20 juillet, je serai encore à Saint-Louis, mais bien près de me mettre en route.

Bafoulabé, 22 mai 1883.

Mon général (1),

Je viens de recevoir votre lettre du 19 avril.

J'ai été bien sensible à vos compliments sur mon grade de colonel, qui m'a surpris agréablement à mon retour de Bamako. J'ai conservé pour votre bonté envers moi, à mon arrivée à Saint-Louis, la plus profonde reconnaissance. Ne sachant rien ou presque rien du Sénégal, n'y ayant jamais été, vous auriez pu me dire, comme l'ont fait vos successeurs : « Débrouillez-vous, monsieur, je signerai tout ce que vous voudrez. »

Et je n'en aurais certainement pu sortir. Car les années suivantes, sachant alors ce que je voulais, ce dont j'avais besoin, malgré toutes les signatures du gouverneur, je ne suis jamais arrivé à partir aussi bien préparé pour faire campagne qu'en 1880. C'est que l'inertie de tous les petits chefs, qui tremblaient devant vous, était pour moi un obstacle souvent insurmontable.

Quant à mon discours, j'avoue humblement que je n'avais jamais pensé qu'il dépasserait le cabinet du gouverneur. Je l'avais fait pour me venger un peu en termes polis des imbéciles qui se mettaient toujours en travers de notre chemin et désiraient voir tout échouer dans le Haut-Fleuve.

Je n'ai rien dit, j'ai assisté impassible à des scènes burlesques, et je me suis vengé d'abord en allant à Bamako, ensuite en faisant ma petite allocution.

Puis je devais bien à mes officiers cette satisfaction qu'à défaut d'autres, leur chef leur témoigne sa satisfaction pour tout ce qu'ils avaient fait.

Quant à mon successeur, c'est moins difficile que vous ne pensez. Il est bien clair que je jouis dans le Soudan d'une situation due à trois ans de campagne et à une grande étude des hommes et des choses. Il faudrait tâcher de continuer dans la même voie politique, et mon successeur, après quelques petits embarras, pourra parfaitement conduire la barque.

Ne croyez-vous pas que le commandant Boilève serait à hauteur de la situation ?

Je l'ai fait venir à Bamako. Il a marché avec la colonne dans la troisième et dernière attaque contre Samory; il a reconduit la colonne presque tout le temps; il a vécu avec moi toutes les fois que nous avons pu être ensemble. Nous avons causé du pays et des différents chefs. Il aime le Sénégal; il me paraît un très honnête homme.

N'offre-t-il pas plus de garantie que beaucoup d'autres?

Je compte en causer avec vous avant d'en parler.

Je ne puis pas continuer ma vie au Sénégal sans interruption. Je suis très fatigué. J'ai beaucoup de peine à travailler, et, bien que ma santé soit restée très bonne, j'ai besoin d'un peu de repos. Ce n'est pas que le métier de colonel d'artillerie de la marine me sourie beaucoup, mais il faut bien que je rentre un peu dans mon corps, ne serait-ce que pour montrer à ceux qui me croient aujourd'hui incapable de me remettre à ce métier que bientôt je pourrai leur donner des leçons gratuites et peut-être obligatoires.

Je vous remercie de m'avoir donné des nouvelles du général Faidherbe, et je suis très heureux de savoir qu'il va tout à fait bien.

Le général Faidherbe veut des bateaux à vapeur sur le Niger. Mais il faut tout d'abord les y porter, et pour cela il y a des mesures à prendre.

Je ne crois pas au passage à la Guerre. Notre planche de salut, c'était l'armée coloniale dans les mains du ministre de la Guerre et encore combien de difficultés à résoudre.

Je suis en train de fabriquer mon rapport. Je ne puis dire combien cela m'est pénible; vous vous en apercevrez au décousu de cette lettre et à ma détestable écriture, dont je vous demande pardon.

(1) Lettre au général Brière de l'Isle, qui avait félicité le colonel de sa promotion, de son arrivée à Bamako et du discours qu'il avait prononcé en posant la première pierre du fort.

La Pacification de la Mauritanie

JOURNAL DES MARCHES ET OPÉRATIONS DE LA COLONNE DE L'ADRAR (1)

(*Suite et fin*) (2).

1er *juillet.* — Le capitaine Dupertuis a enlevé, le 28 juin, aux Ouled-Gheïlane à Am-Lellek 1.200 moutons et 30 chameaux, 10 ânes, il leur a tué 12 hommes. Aucune perte de notre côté.

Le commandant Claudel est parti au-devant du convoi de Moudjéria le 30 au soir, laissant à Oujeft 117 hommes et 2 mitrailleuses, solidement retranchés, sous les ordres du capitaine Chrétien.

2 *juillet.* — Le capitaine Bontems part d'Atar avec 100 hommes (1re compagnie) pour recenser les palmiers appartenant aux insoumis, et particulièrement à Ma el Aïnin et ses fils, à Azougui et Agni.

Le capitaine Dupertuis rentre à 8 heures du matin. Ses prises ont été envoyées directement au pâturage.

3 *juillet.* — Des tentes isolées rentrent tous les jours de chez les dissidents pour la récolte. Elles sont frappées d'une amende. Ce sont surtout des femmes qui rentrent ainsi sans prévenir, les hommes restant dans les campements hostiles.

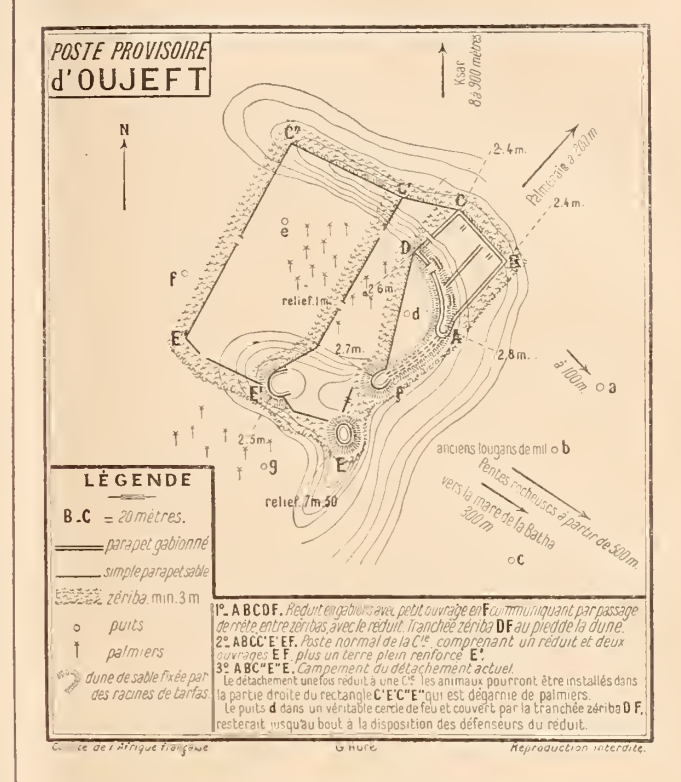
4 *juillet.* — A 4 heures du matin, un courrier, parti de Moudjéria le 22 juin, apporte un télégramme du même jour du général Caudrelier commandant supérieur, faisant connaître qu'il sera à Moudjéria vers le 15 juillet, se proposant de monter dans l'Adrar et demandant que les méharistes lui soient envoyés comme escorte, si cela ne présente pas d'inconvénient au point de vue des opérations.

Un courrier rapide est expédié au commandant Claudel, pour suivre d'urgence au général, rendant compte au commandant supérieur : 1° de la nécessité impérieuse d'agir avec les méharistes dès leur arrivée et, par suite, des inconvénients graves que présenterait leur renvoi à Moudjéria ; 2° soumettant au général les propositions suivantes pour assurer son escorte sur Oujeft :

La 5e compagnie du 1er tirailleurs sénégalais (Moudjéria) assurera l'escorte jusqu'à Aïn-Khadra, et le cercle du Tagant fournira les chameaux de charge nécessaires.

Un détachement composé du détachement d'infanterie du capitaine Plomion et de 50 hommes du commandant Claudel, sous les ordres du lieutenant de Féligonde, se trouvera vers le 12 juillet à Aïn-Khadra et y attendra l'arrivée ou les ordres du général commandant supérieur jusqu'au 25.

Le commandant Claudel et le capitaine Martin reçoivent des instructions en conséquence.



5 *juillet.* — Un double du courrier de la veille est expédié.

Trois chefs importants hostiles adressent au colonel et à Cheikh Sidia des lettres tendant à leur soumission. Ce sont :

Sidi Mohammed ould Abbot, notable Laghlal, très influent et qui, parti à Smara chez Ma el Aïnin dès notre arrivée dans l'Adrar, en est revenu récemment ;

Mohammed ould Boubot, chef des Ouled Gheïlane Ouled Silla ;

Sid Ahmed Ould Tegueddi, chef d'une fraction insoumise des Ouled Gheïlane Naghmoucha.

Cette démarche importante paraît confirmer que la situation des Ouled-Gheïlane, menacés sur leurs derrières par des rezzou Ouled-bou-sba descendus du Nord, est critique. Des Télamides de Tourine auraient eux-mêmes été pillés par un rezzi tekna descendu de l'oued Noun. Ceci explique peut-être en partie leur inaction succédant à leurs projets d'offensive.

6 *juillet.* — Des sauf-conduits sont envoyés aux signataires des lettres reçues la veille, limités à dix jours, c'est-à-dire au temps nécessaire pour venir se présenter à Atar.

La démarche des notables dissidents, révélant sans ambiguïté la situation où se trouvent les Ouled-Gheïlane, écarte tout danger de voir les tribus soumises regagner les campements insoumis.

***

(1) Dans le Bulletin de mai, p. 150, un oubli s'est produit dans la liste des pertes de la colonne : il faut y ajouter le chiffre des indigènes tués, soit 52.

(2) *Rens. Col.*, 1910, n° 5, p. 105.

En conséquence, le nouvel émir Sid Ahmed, avec 10 de ses hommes et 20 de nos partisans, est envoyé dans les campements Ouled-Silla et Naghmoucha soumis réquisitionner 150 chameaux. En même temps, on achète à Atar tous les chameaux qu'on peut se procurer.

En effet, comme il était malheureusement à prévoir, les chameaux amenés du Sud par le convoi de Boutilimit subissent un inquiétant déchet, qui s'explique par la qualité de « m'bouri » ou de « zaguer » d'une grande partie de ces chameaux originaires de régions à mouches. On sait que le chameau « m'bouri » est celui qui est atteint de trypanosomiase (tabourit), que le « zaguer » est celui qui, guéri de cette affection en apparence, la conserve encore à l'état latent et ne supporte que difficilement les eaux et les pâturages salés du Nord.

7 *juillet.* — Un courrier de Boutilimit annonce qu'un des anciens partisans de la colonne, Ahmed Louleï, rentré au Brakna recruter de nouveaux partisans, a atteint près de Mal, dans le Brakna, un rezzi de 30 hommes, lui en a tué 3, dont le chef, blessé 5, pris 2 fusils et 11 chameaux.

Le même courrier fait connaître que le général commandant supérieur montera à Moudjéria avec une escorte de 150 hommes destinés à la colonne.

Le colonel, avec 10 partisans et 50 tirailleurs de la 1re compagnie, quitte Atar à 5 heures du soir pour aller au pâturage de Mh'eïnin voir l'état des chameaux.

8 *juillet.* — La journée passée à Mh'eïnin fait constater que le pâturage de l'oued Taouaz est moins bon que ne l'avaient donné les premiers renseignements; non seulement les chameaux du Trarza sont en mauvais état, mais encore les chameaux de l'Adrar récemment acquis ont baissé de condition.

Le colonel rentre à Atar le 9, à 1 heure du matin.

9 *juillet.* — Le lieutenant Violet, avec 20 partisans et 50 tirailleurs, va reconnaître le pâturage de la vallée de Taïert, au Nord-Ouest d'Atar, de l'autre côté de la ligne rocheuse qui court le long de la rive droite du Seguelil.

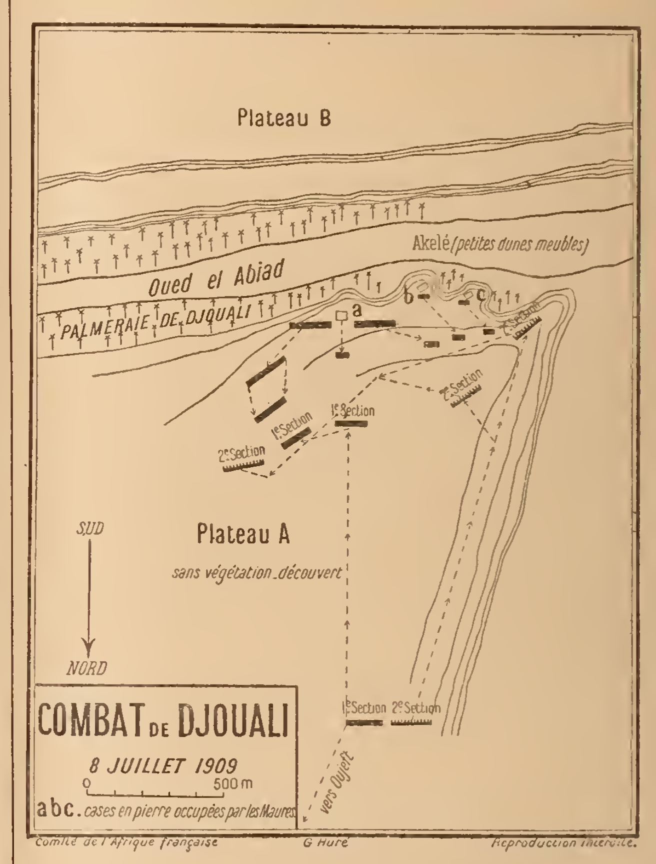
Les renseignements qu'il rapporte sont favorables; l'ordre est envoyé au lieutenant Aubert de quitter Mh'eïnin le 10 au soir pour se trouver, le 12, dans la vallée de Taïert.

A 8 heures du soir, un courrier du capitaine Chrétien, chef du poste d'Oujeft en l'absence du commandant Claudel, apporte un bref compte rendu d'un engagement qui a eu lieu, le 8, à Tiéraban, dans la palmeraie de Djouali, à 7 kilomètres sud d'Oujeft.

Prévenu qu'un groupe ennemi, composé de 80 Télamides environ et d'une quarantaine de Regueïbat et Ouled-bou-Sba, s'était établi dans la palmeraie, le capitaine avait envoyé, dans l'après-midi du 8, le lieutenant André avec 80 tirailleurs pour l'en chasser.

Le lieutenant André n'a pu engager l'action que vers 5 heures du soir, a délogé l'ennemi de sa position après un combat qui nous coûte 1 tirailleur tué, 3 grièvement blessés et 6 légèrement. Le sergent-major Lefebvre (4e compagnie) s'est distingué particulièrement : chargé avec sa section de l'attaque de front, il a supporté le poids principal de l'affaire.

La nuit n'a pas permis la poursuite, et le détachement est rentré à 11 heures du soir à Oujeft.



10 *juillet.* — Les Smacides qui avaient porté aux campements d'El-Ergya les lettres de Cheikh Sidia et d'Abidine Ould Beyrouk, frère de l'ancien caïd des Tekna, dans l'oued Noun, rentrent à Atar.

Dans ces lettres, Cheikh Sidia donnait à nos différents adversaires des conseils de paix, en les assurant que le Coran ne les obligeait pas à combattre un ennemi qui avait prouvé sa supériorité et en leur garantissant que les Français savaient respecter la religion de l'islam.

C'était, en somme, une sorte de « fetoua » destinée à lever les scrupules religieux de ceux qui voudraient suivre ses conseils.

De son côté, Abidine avait écrit aux Regueïbat, qui sont ses vassaux dans l'oued Noun, pour les engager à se détacher d'une cause perdue et à faire la paix avec les Français.

Les lettres de Cheikh Sidia ont été lues par le cheikh Hassana à la djemmâa des notables, où se trouvaient les fils de Ma el Aïnin, les Trarza dissidents, les Ouled-el-Lab, des Ahel-Salem (tribu maraboutique), des Regueïbat. Leur lecture en

public a provoqué des protestations générales. Mais lorsque Cheikh Hassana a proposé de faire une réponse au nom de tous, son offre n'a eu aucun succès, chacun se réservant de répondre à son heure.

Les fils de Ma el Aïnin auraient alors envoyé la lettre de Cheikh Sidia, à eux adressée, à leur père, qui ferait la réponse.

Quant aux lettres d'Abidine aux Regueïbat, elles auraient été déchirées par Cheikh Hassana avant d'être remises aux destinataires qui auraient témoigné un vif mécontement de ce procédé.

Les Smacides rapportent que les préparatifs d'un rezzi continuent, mais que l'accord est loin d'être complet dans les campements d'El Erguiya.

11 *juillet*. — Le lieutenant Dufour part avec 100 hommes continuer le recensement de la palmeraie au Nord d'Atar et arrêter les familles des dissidents qui s'y seraient glissées. Il bivouaquera le soir avec le détachement du lieutenant Aubert se rendant de l'oued Taouaz à Taïert.

Un courrier d'Oujeft annonce que, le 10 juillet, on n'avait pas encore de nouvelles ni du capitaine Plomion qui avait annoncé son arrivée pour le 1er, ni du commandant Claudel parti le 30 juin à sa rencontre.

Les renseignements annoncent qu'un rezzi de 27 Iaggout, tribu du Nord, qui avait échoué le 23 juin en essayant d'enlever des chameaux aux Ouled Biri près de Boutilimit, a subi dans la poursuite des pertes importantes. Il a perdu 5 tués et 2 blessés, toutes ses montures, à l'exception de 6.

12 *juillet*. — Le capitaine Dupertuis part avec le lieutenant Violet et les partisans présents à Atar pour rejoindre le pâturage où il disposera de 80 Sénégalais, 60 goumiers et auxiliaires maures, du peloton du Trarza, 80 Sénégalais de la 3e compagnie et 20 partisans, 2 fusils mitrailleuses. Il emporte du fil de fer barbelé pour fortifier le camp dans cette région dépourvue d'épines ; il a l'ordre de se couvrir par de petits postes maures éloignés, dans les directions dangereuses.

Ce fort effectif et ces précautions sont nécessaires pour la garde de ce pâturage particulièrement exposé à l'offensive ennemie dans la position qu'il occupe en avant d'Atar, position qu'impose cependant l'obligation de nourrir les animaux.

Un courrier d'Oujeft apporte une lettre du commandant Claudel qui a poussé jusqu'à Hassi el Motleh où, le 8, il n'avait pas encore reçu de nouvelles du convoi Plomion. Le commandant rebrousse chemin sur Oujeft, n'ayant plus de vivres. Le poste d'Oujeft est lui-même à la ration réduite.

A 11 heures rentrent Sid Ahmed ould Mokhtar ould Aïda et ses 30 hommes qui se sont fait surprendre le 11 à 9 heures du matin dans la palmeraie de M'haïreth par le groupe de Talamides qui s'était battu le 8 à Djouali contre le détachement du lieutenant André. Bien que prévenus de la présence de l'ennemi, dans la région, nos partisans, avec leur insouciance habituelle n'ont pas gardé la cinquantaine de chameaux qu'ils avaient déjà réquisitionnés et se les ont laissé enlever. Ils n'ont pu intervenir que trop tard. Ils ont d'ailleurs fait alors bravement leur devoir, et sont restés toute la journée sur la position. L'ennemi, satisfait de sa prise, se serait retiré dans la région de Chinguetti.

Nos partisans n'ont pas subi de pertes ; d'après les renseignements, les Talamides auraient eu 2 hommes tués.

Le poste d'Oujeft, en réduisant la ration et en faisant appel aux dattes de la palmeraie, qui commencent à être mûres, peut assurer ses distributions jusqu'au 18 juillet ; mais le détachement du commandant Claudel va y rentrer le 15 sans vivres et sans nouvelles du convoi. Il devient donc nécessaire de faire rétrograder des vivres sur Oujeft.

13 *juillet*. — Le capitaine Bontems part à 4 heures du matin avec 80 hommes de la 1re compagnie et la section de 40 hommes de la 5e compagnie de marche (4e du 4e Sénégalais) maintenue en avril à Atar. Cette section rallie maintenant le gros de la compagnie qui se reconstitue à Oujeft.

Le capitaine Bontems emmène 11 partisans, dont 5 de la colonne et 6 de l'Adrar avec Sid Ahmed. Il escorte un convoi de 10 jours de vivres indigènes et 15 jours de vivres européens pour Oujeft. Le docteur May accompagne le détachement.

Le capitaine Bontems a l'ordre de suivre la route de montagne qui, par le col de Sreïz et la vallée de M'Haïreth, est le chemin le plus court sur Oujeft et qui, en passant par la palmeraie où a eu lieu l'enlèvement des chameaux le 2, permettra de chasser l'ennemi s'il est encore dans la région, et en tous cas d'enquêter sur la part de responsabilité à attribuer aux tribus installées dans la palmeraie.

Au moment où le détachement se met en route, un courrier d'Oujeft apporte une lettre du capitaine Plomion qui est arrivé le 10 à Hassi-el-Motleh et du commandant Claudel qui se reporte à sa rencontre.

Les retards considérables du convoi sont dus, d'une part, à un défaut de préparation à Moudjéria, où les chameaux sont réunis depuis le 25 mai, et d'où le convoi qui a reçu son ordre de départ le 7 juin n'a pu partir que le 22 juin et est resté en panne dans la région de Dikel, du 23 au 29, à une vingtaine de kilomètres au Nord de Moudjéria.

En conséquence, l'échelon de vivres destiné à Oujeft devient inutile et le capitaine Bontems, partant sur M'Haireth, le laisse à Atar.

Ordre est donné à Oujeft d'envoyer un détachement au devant du capitaine Bontems qui lui passera à mi-route la section de la 5e compagnie.

14 *juillet*. — La garnison d'Atar étant considérablement réduite, du fait du détachement du pâturage et de celui du capitaine Bontems, il n'eût pas été sans inconvénient de souligner cette situation aux yeux de la population. La revue réglementaire n'a donc pas lieu.

La fête nationale est célébrée dans l'après-midi devant l'entrée du poste, par les réjouissances habituelles avec le concours de la population et de la garnison.

Mohammed Taqi Allah, fils et héritier de Cheikh Mohammed Fadhel, se présente pour demander l'aman pour tous ses talibés.

Un notable Smacide, Mohammed Sejed, rentre des campements d'El-Erguiya, où il avait été autorisé à aller chercher son fils. Il a quitté El-Erguiya dans la nuit du 10 au 11 juillet, et confirme les préparatifs d'un rezzi imminent.

Les fils de Ma el Aïnin auraient déplacé leurs tentes pour les dresser aux puits mêmes d'El-Erguiya, indice sérieux d'un départ prochain.

D'après lui, le rezzi, si tout le monde marchait, pourrait comprendre une centaine de Télamides, 150 à 200 Trarza, Ouled el Lab, Ouled Delim, des Regueïbat au nombre de 500 à 1.000.

Du côté des Ouled Gheïlane, la force que l'émir pourrait grouper paraît être d'une soixantaine d'hommes qui lui sont personnellement attachés, de 4 à 500 Ouled-Gheïlane et des Regueïbat d'un effectif très variable.

A ce groupe pourraient se joindre les Télamides de Djouali et de M'Haïreth.

Tel paraît être, du moins, le nombre total des fusils dont l'ennemi peut disposer. Reste la question de savoir le nombre d'hommes que les fils de Ma el Aïnin d'un côté, l'émir de l'autre, réussiront à grouper et à entraîner.

Des chouf (éclaireurs) surveillent les directions du Nord et de l'Est.

15 *juillet*. — Ould Kara (oncle de Mahfoud ould Boubot, le chef des Ouled-Silla soumis) qui avait porté à Ouadane les sauf-conduits délivrés sur leur demande à deux chefs ouled-gheïlane dissidents (voir 5 juillet 1909) rentre dans les délais prescrits, mais seul.

Les deux chefs — Mohammed ould Boubot et Sid Ahmed ould Tegueddi — invoquent comme motif pour ne pas avoir exécuté leur projet de soumission que l'émir Ould Ahmed Aïda les menace de les piller. L'émir serait, en effet, avec son groupe de 60 fusils, installé à Chingueti, où il appellerait les contingents ouled-gheïlane. Les deux chefs protestent de leur sincérité et demandent qu'un mouvement des Français vers eux leur permette de se dégager.

Un courrier du commandant Claudel annonce sa rencontre avec le convoi entre Daïet-el-Toufla et Faraoun le 13 juillet et son arrivée à Oujeft pour le 15.

Le convoi n'apporte que 21 tonnes de vivres indigènes au lieu des 31 tonnes prévues, ce qui abaisse au 25 août la limite des approvisionnements.

Le capitaine Plomion amène 450 chameaux qui seraient en bon état.

Leur arrivée va nous permettre, s'il en est temps encore, de passer à l'offensive qu'indique la situation militaire aussi bien que la situation politique.

Depuis l'arrivée des Télamides et le combat de R'asseremt (fin avril) la situation est restée en somme stationnaire. Si notre autorité s'est de plus en plus assise sur les tribus ou fractions de tribus qui ont reçu l'aman, si l'achèvement du poste en maçonnerie d'Atar nous a donné un point d'appui inexpugnable, nos adversaires, depuis que les hardis rezzou de nos partisans et des méharistes de Kiffa les ont chassés des dunes de l'Akchar, se sont retirés jusqu'aux limites nord et nord-est des pâturages et des points d'eau, échappant à notre atteinte.

Ils s'y sont répartis en deux groupes :

L'un dans les dunes de El-Erguiya-Tourine, à 300 kilomètres environ au Nord d'Atar, se compose des fils de Ma el Aïnin et de leurs Télamides, des Trarza dissidents, d'Ouled-el-Lab, d'Ouled-Delim et de nombreux Regueïbat.

L'autre, depuis Ouadane jusqu'à la région de Biar, se compose des Ouled-Gheïlane soumis avec l'émir Ould Aïda et de Regueïbat.

Pendant ces mois de mai et juin, et jusqu'à la date présente, seul un rezzi d'une centaine de Télamides, l'élite de ceux qui se sont battus à Rhasseremt, a montré de l'activité ; on l'a vu à Moudjéria le 3 juin, à Tincheïba le 23 juin, à Djouali le 8 juillet, à M'Haïreth le 11.

Mais des renseignements répétés ont annoncé, ce qui était d'ailleurs à prévoir *a priori*, que les deux groupes préparaient leur offensive pour l'époque où la maturité des dattes permettrait de vivre dans les palmeraies de l'Adrar.

Cette offensive peut se produire d'un moment à l'autre, et nous avons tout intérêt à la prévenir en la prenant nous-mêmes.

Les chameaux qu'amène le capitaine Plomion vont sans doute le permettre.

L'occasion est particulièrement favorable, au moment où la sécheresse maintient nos adversaires relativement concentrés aux alentours des puits et dans la région à pâturages, c'est-à-dire avant que les pluies et le temps plus frais ne leur rendent la liberté de leurs mouvements.

Prendre l'offensive vers les campements est encore le meilleur moyen d'empêcher les dissidents de récolter leurs dattes qui leur tiennent tant à cœur, et, par là, de déterminer la soumission du reste des Ouled-Gheïlane.

C'est enfin une nécessité pour nous procurer les chameaux qui nous sont indispensables pour notre ravitaillement.

Par suite, les mesures suivantes sont prises :

Les méharistes du capitaine Plomion, le détachement de 50 tirailleurs qui l'accompagne se rendront à Atar où ils escorteront l'échelon de convoi destiné au détachement d'Atar. Ces 50 tirailleurs seront versés aux 1re et 2e compagnies,

pour rehausser leurs effectifs respectifs à 136 disponibles environ.

Le commandant Claudel, avec les 4e et 5e compagnies, une section de mitrailleuses, une quarantaine de partisans (280 fusils), se portera sur Chingueti, ayant pour mission de refouler l'émir et les groupes d'Ouled-Gheïlane, Télamides, etc., qui l'auraient suivi, de nous assurer les ressources des palmeraies de Chingueti en les interdisant en même temps aux dissidents, enfin de favoriser ainsi le mouvement vers nous des tribus qui n'attendent que l'occasion pour se détacher du groupe dissident.

A Atar, l'arrivée des méharistes du capitaine Plomion permettra sans doute de monter, avec les méharistes du Trarza et les partisans, un fort rezzi de 360 hommes environ, moitié sénégalais, moitié maure, qui sera employé soit contre les Ouled-Gheïlane, soit à un coup droit contre les campements d'El-Erguiya, suivant les circonstances et l'effort dont seront capables les chameaux.

16 *juillet*. — Deux Smacides de l'ancienne bande de M'Hammed (frère de l'émir, assassiné par celui-ci en juin) rentrant de la sebkha d'Idjil, confirment l'imminence du départ du rezzi d'El-Erguiya.

Le capitaine Bontemps rentre à 1 h. 30 du soir de sa reconnaissance sur M'haïreth, après avoir passé la section de la 5e compagnie au détachement venu d'Oujeft; 11 partisans, dont 6 de l'Adrar, détachés pour réquisitionner des chameaux, ne l'ont pas rejoint à son retour.

Un courrier de Boutilimit a porté une dépêche de Moudjéria confirmant qu'Abdi Ould Embarek, le chef du ksar de Tidjikdja, qui a pris part aux combats de la colonne dans la marche sur Atar, et qui, depuis, a été chargé de réquisitionner des chameaux dans le Sud-Ouest du Tagant, a été attaqué le 21 juin à Tincheïba par 90 Télamides — probablement ceux qui avaient attaqué le 3 juin le pâturage du capitaine Plomion. Le combat a duré 6 heures. Nos gens ont eu 6 tués et 5 blessés, mais ont tué 11 Télamides, blessé 5 et pris 8 fusils.

17 *juillet*. — Deux des partisans restés en arrière le 16 rentrent au réveil sans armes : dans la soirée de la veille, se trouvant seuls à Terjit (vallée de l'Agendjeb) avec trois partisans de l'Adrar, ils ont été brusquement assaillis par ceux-ci et légèrement blessés et désarmés.

Le reste de la patrouille rentre à 11 heures du matin, sans incident, ramenant 20 chameaux.

Un homme de confiance d'Atar, Mohammed Sidina Ould Abdallaye, est envoyé en chouf à Char (120 kilomètres nord d'Atar), sur la route d'El-Erguiya, et où le rezzi signalé aurait de grandes chances de prendre l'eau.

Des instructions sont envoyées au commandant Claudel pour la protection, sur les plateaux directe rocheux à l'Ouest de l'oued el Abiad, de la marche du capitaine Plomion sur Atar.

Deux courriers sont adressés au général commandant supérieur pour lui confirmer qu'en raison de l'escorte de 145 hommes avec laquelle il monte, d'après les télégrammes reçus et étant donnée la situation militaire, le détachement de 100 hommes dont l'envoi avait été d'abord prévu à Aïn-el-Khadra n'aura pas lieu.

18 *juillet*. — Un notable d'Atar, Sidi Bilal, amène, à minuit, un homme disant que, dans la soirée, un chouf de 2 hommes s'est présenté dans la palmeraie d'Amder, disant appartenir au rezzi d'Ould Aïda, venant de l'Est.

Des Chorfa, tribu maraboutique d'Ouadane, venant demander l'aman, signalent la présence à Chingueti d'un rezzi d'une centaine d'hommes amené d'Ouadane par Ould Aïda, auquel se sont joints les télamides, une soixantaine environ, qui se sont battus à Djouali et M'Haïreth.

Il n'est pas encore arrivé de courrier confirmant l'arrivée du convoi d'Oujeft; cependant le capitaine Plomion a dû y arriver le 15, et l'échelon destiné à Atar a dû en repartir sans retard. Un courrier a dû être enlevé et, bien que le capitaine Plomion dispose de 200 fusils, il importe de prendre des mesures spéciales pour assurer sa marche, qui peut être gênée par le groupe d'Ould Aïda.

En conséquence, le capitaine Bontems reçoit l'ordre de partir de nuit avec le lieutenant Dufour, le Dr May et 130 fusils (des 1re et 2e compagnies) pour aller tenir vers les Greïnat le débouché du défilé d'Hamdoun, jusqu'au passage du convoi. Pendant ce temps, le commandant Claudel doit envoyer d'Oujeft un détachement de 80 à 100 fusils par Loudeï et l'oued Tenneguet jusque vers le col N'Tourgine qui débouche des plateaux à l'Est de l'oued el Abiad, dans la région d'Hamdoun.

Première petite pluie vers 7 heures du soir.

19 *juillet*. — Le détachement du capitaine Bontems part, dans la nuit du 18 au 19, à 1 heure du matin.

A 7 heures du matin, un courrier du commandant Claudel annonce que le convoi est arrivé le 15 à Oujeft en bon état: l'échelon d'Atar doit en repartir le 19, devant faire étape le 20 à Amatil, le 21 à Tachott, et arriver le 22 à Atar.

Le capitaine Bontems est mis au courant de ces dispositions.

L'aman est accordé à Mohammed Taqi Allah, fils et héritier de Mohammed Fadhel.

Dans l'après-midi se présente Sidi Mohammed Ould Abot, le notable laghlal auquel avait été envoyé, sur sa demande, un sauf-conduit (voir 5 juillet 1909); il répète les termes de sa lettre, expliquant comment il a cru que sa religion l'obligeait à nous combattre; se reconnaissant aujourd'hui vaincu, il demande l'aman.

Il arrive d'Ouadane, où il a laissé les Ouled-Gheïlane, toujours tiraillés en sens contraire. Il a vu à Chingueti Ould Aïda et ses 160 fusils. L'émir a quitté Chingueti le 17, dans la direction de l'Ouest-Sud-Ouest; il est donc étonnant qu'on n'en ait pas encore entendu parler.

Sidi Mohammed Ould Abot ajoute qu'il a vu à Chingueti un Télamide isolé venant d'El-Erguiya, d'après lequel un rezzi en serait parti,le 9 juillet, dans la direction d'Atar, avec El Ouéli et comprenant une trentaine de télamides, Trarza, Ouled-Delim, Ouled-el-Lab, des Regueïbat en plus grand nombre; en tout, plusieurs centaines d'hommes.

Cheikh Hassana était parti à Tourine chercher d'autres contingents regueïbat, et n'était pas revenu à El-Erguiya au moment du départ du rezzi.

A minuit, le chef des Teurchane, petite tribu que ses intérêts nous ont complètement ralliée, nous fait prévenir que les hommes qu'il a fait établir en chouf à Tengharada, 50 kilomètres nord d'Atar, ont arrêté dans l'après-midi un El Hadj venant du Nord. Cet homme a déclaré être parti d'El-Erguiya avec le rezzi, avoir marché trois jours avec lui et s'être échappé. Le rezzi marchait dans la direction de Char-Atar.

En raison de ces renseignements répétés,ordre est donné au pâturage de Taïert, très en flèche, et du côté duquel la garnison d'Atar, réduite du détachement envoyé à la rencontre du capitaine Plomion, est hors d'état d'intervenir, de rentrer à Atar dans la journée du 20.

En même temps, arrive un courrier du capitaine Plomion et du capitaine Bontems, faisant prévoir l'arrivée du convoi pour le 21 au lieu du 22.

20 *juillet.* — Dans l'après-midi, des hommes d'Amder préviennent qu'une trentaine d'hommes détachés du groupe d'Ould Aïda sont en train de piller la palmeraie.

Ordre est donné au capitaine Dupertuis, qui exécute en ce moment son mouvement de Taïert sur Atar, de détacher ses 60 Maures les mieux montés pour chasser les pillards.

Le capitaine Dupertuis rentre à Atar à 7 heures.

Le détachement envoyé à Amder rentre à minuit; les pillards sont repartis à 4 heures après-midi, après avoir coupé quelques régimes de dattes.

Le chouf de Char, envoyé le 17, rentre, rapportant qu'arrivé auprès de Char, il a été poursuivi par quelques hommes et n'a pu pousser jusqu'aux puits.

21 *juillet* — Le convoi Plomion escorté depuis Moudjéria par les sections méharistes du bataillon de Mauritanie et un détachement d'une cinquantaine d'hommes à pied, en outre, depuis Hamdoun par la 1re compagnie, arrive en bon ordre à 10 heures du matin.

Les chamelles du capitaine Plomion sont en bon état et paraissent encore capables d'un nouvel effort. La remonte a été opérée avec grand soin.

Les chameaux font leur abreuvoir dans l'après-midi; quelques jours de détente et de pâturage leur sont nécessaires.

Des instructions sont données au capitaine Dupertuis, pour aller se réinstaller au pâturage dans la vallée de Taïert, à Aïn-el-Khaïri, dès la journée du lendemain.

Il disposera de : 77 partisans, 70 méharistes sénégalais du Trarza, 60 goumiers et auxiliaires maures du Trarza; 105 méharistes sénégalais du bataillon de Mauritanie; 13 goumiers du Tagant. La section de mitrailleuse lui est adjointe.

En même temps, pour profiter de la présence des troupes montées d'Atar, le capitaine Bontems fera une nouvelle tournée dans les palmeraies du Nord avec 180 hommes des 1re et 3e compagnies.

22 *juillet.* — A 3 heures du matin, un homme de Ksar-Teurchan vient prévenir que le chouf que les Teurchane ont installé à Tengharada aurait vu le 21 beaucoup de monde aux environs de ce puits.

Trois nouveaux choufs sont lancés sur Taïert, Tengharada et Amder.

En attendant leur compte rendu, le détachement Dupertuis et les troupeaux vont s'installer dans un pâturage médiocre à Ziret-Leghcheb, au Nord d'Atar, et à proximité de la passe d'Azougui qu'ils doivent suivre pour se rendre dans la vallée de Taïert.

Dans la journée, les chouf rentrent, ne signalent rien de nouveau; le renseignement des Teurchan est donc, sinon faux, du moins exagéré.

En conséquence, dans la soirée, le capitaine Dupertuis reçoit l'ordre d'exécuter le mouvement prévu sur Aïn-el-Khaïri. Le lieutenant Duboc rejoint le capitaine Bontemps avec 60 hommes de la 3e compagnie pour exécuter la reconnaissance des palmeraies.

Un courrier du commandant Claudel annonce qu'il a quitté Oujeft le 22 sur Chingueti par la route Iriji-Abdaoua, oued Tifrirt, Tenaghel, avec 260 fusils, savoir : 121 tirailleurs de la 4e compagnie; 122 tirailleurs de la 5e compagnie de marche; 16 partisans; 75 convoyeurs.

A 5 heures du soir, un courrier de Boutilimit apporte un pli du gouverneur général à l'adresse du commandant de la colonne.

L'aman est accordé à Sidi Mohammed Ould Abot, dont il a été question précédemment (voir 5 juillet).

Le chouf envoyé à Char le 17 n'ayant pas donné de résultats, le capitaine Dupertuis reçoit l'ordre d'en envoyer un autre, composé de partisans de choix.

23 *juillet.* — Le capitaine Dupertuis rend compte qu'il s'est installé à Aïn-el-Khaïri, le camp est entouré de nouveau de fil de fer barbelé.

A 3 heures un courrier de Moudjéria apporte un second exemplaire du pli du gouverneur général et une lettre du général commandant supérieur qui, arrivé le 14 à Moudjéria, compte en repartir le 16 ou le 17 avec 120 tirailleurs, 60 partisans, deux mois de vivres européens et un mois de vivres indigènes.

D'après les renseignements, le groupe d'Ould-Aïda qui se trouvait depuis cinq ou six jours sur le plateau à proximité des passes d'Amozgar et de Nouatil, serait descendu dans le Baten.

24 *juillet.* — Un griot d'Ould-Aïda transfuge confirme que l'émir est descendu dans le Baten et se serait porté sur la mare d'Aout. Un chouf est envoyé dans cette direction.

Petit orage, pluie dans l'après-midi.

25 *juillet.* — Des ordres sont donnés au Tagant par la voie de Boutilimit pour préparer un convoi de ravitaillement vers la mi-septembre, le convoi du capitaine Gamy (compagnie de l'Aouker) ne devant nous apporter qu'une vingtaine de jours de vivres.

Des instructions sont en même temps renouvelées au Trarza pour tenir toujours au complet le ravitaillement des troupes stationnées dans l'Aouker, la 2e compagnie devant, à son retour dans l'Adrar, être remplacée par des troupes descendues de la colonne.

26 *juillet.* — Le chouf envoyé sur Aout n'a vu que les traces d'un rezzi d'une trentaine d'hommes environ qui sont remontés de nouveau sur le plateau.

Le chouf sur Char y était le 24 dans l'après-midi; il n'y a pas trouvé le rezzi ni constaté de traces décelant son passage.

Il semble donc qu'une fois de plus les Teurchan ont pris leurs craintes pour des réalités.

Les chameaux du capitaine Plomion ont pris au pâturage les quelques jours de repos qui leur étaient nécessaires. Les expériences antérieures montrent qu'il importe de ne pas attendre et de les employer le plus tôt possible.

Deux objectifs s'offrent à nos troupes montées : au Nord, dans les campements d'El-Ergniya, un résultat plus décisif pourrait être atteint, la défaite des Télamides devant entraîner vraisemblablement la soumission des Ouled-Gheïlane. Mais, par contre, les chances d'enlever des chameaux sont plus aléatoires.

Dans l'Est, contre les Ouled-Gheïlane, ces chances paraissent plus grandes, et il y a l'avantage de tirer parti des opérations du commandant Claudel.

Par suite, vu l'importance primordiale de nous procurer des chameaux par prises ou amendes de guerre, l'objectif de l'Est est choisi, et un ordre d'opérations est préparé pour l'emploi dans l'Est des troupes montées en deux groupes :

1° Le capitaine Plomion avec les méharistes du bataillon de Mauritanie et un petit groupe de partisans, opérant conjointement avec le commandant Claudel, sur le plateau, droit sur Ouadane;

2° Le capitaine Dupertuis avec le gros des partisans et les méharistes du Trarza suivant, dans la plaine, le pied du plateau, vers le Nord-Est, pour recueillir les fuyards qui prendraient la direction des campements d'El-Erguiya-Tourine; les deux groupes pouvant ensuite, si les circonstances le permettent, se réunir pour marcher sur Tourine-El-Erguiya.

Le capitaine Bontems rentre de sa tournée dans les palmeraies à 6 heures du soir.

Le colonel part à 7 heures du soir avec 70 hommes pour aller inspecter les troupes montées avant leur départ.

Dans la nuit, arrivent des renseignements d'après lesquels un mechbour d'une trentaine d'hommes, se disant Télamides, s'est présenté à Ksar-Teurchane, où il a enlevé un homme. Ces Télamides ont déclaré appartenir au rezzi d'El-Ouéli et repartir le rejoindre à Tengharada.

27 *juillet.* — A 8 heures du matin arrive un Teurchane envoyé par le chef de Ksar-Teurchane disant qu'un gros rezzi a été vu par des hommes sûrs, la veille, à Tengharada.

En même temps, on signale la présence d'une trentaine d'hommes à Amder.

Enfin, à 9 h. 30, le neveu du chef de Ksar-Teurchane annonce l'arrivée d'un rezzi qu'il évalue à 200 hommes à Ksar-Teurchane. L'homme pris la veille est rentré disant que c'est bien le rezzi d'El-Ouéli, composé de Télamides, d'Ouled-Delim, de Regueïbat.

Ces divers renseignements sont envoyés au fur et à mesure au commandant de la colonne, au pâturage de Taïert, où ils lui parviennent à 4 heures du matin, à 10 heures et à 2 heures.

Dès 4 heures du matin, un nouveau chouf, commandé par un de nos meilleurs partisans (Amar ould Brahim ould Gekko, des Ouled Daman) a été envoyé, par la passe de Tinzak, sur Ksar-Teurchane et Tengharada, avec ordre de voir de ses yeux. Les Teurchane, comme les autres habitants des palmeraies, ont si souvent annoncé la descente du rezzi d'El-Ouéli, qu'il importe d'être fixé par nos propres hommes.

En même temps, l'ordre est envoyé à la 1re compagnie d'envoyer 30 hommes tenir la crête rocheuse qui domine, au Nord, la passe d'Azougui, par où le colonel compte rentrer pendant la journée avec les troupeaux.

Cet ordre parvient à Atar à 9 heures du matin. La situation paraissant s'être aggravée rapidement, le capitaine Gerhardt porte à 80 hommes l'effectif du détachement envoyé sur les rochers nord de la passe d'Azougui et tient 60 hommes de la 3e compagnie prêts à marcher.

Le chouf d'Amar Ould Gekko rentre à 4 heures du soir au pâturage de Taïert et rend compte qu'il a échangé des coups de fusil avec deux groupes d'une quarantaine d'hommes venant du Nord et qui se sont installés à la palmeraie de Ksar-Teurchane.

La présence à Ksar-Teurchane du rezzi d'El-Ouéli ne fait donc plus de doute, et il est probable qu'il a dû y être rejoint par la troupe de l'émir dissident Ould Aïda.

Pour ne pas laisser échapper l'occasion de frapper l'ennemi qui s'est imprudemment avancé à notre portée, les dispositions suivantes sont prises :

Le capitaine Dupertuis, avec les troupes montées (320 tirailleurs et Maures), 2 fusils mitrailleuses, quittera, à 5 heures du soir, le camp d'Aïn-el-Khaïri, franchira à la lune la passe montagneuse de Tinzak qui le porte un peu au Nord de Ksar-

Teurchane; il cherchera à surprendre l'ennemi au petit jour en s'efforçant de le couper de la montagne et, si possible, de ses chameaux.

En même temps, un détachement composé de toutes les troupes disponibles d'Atar, avec l'artillerie et la section de mitrailleuses, se portera directement d'Atar sur Ksar-Teurchane.

Le colonel quitte le camp d'Aïn-el-Khaïri à 4 h. 30 du soir, arrive à Atar à 8 heures du soir, ramenant du pâturage la section de mitrailleuses, les troupeaux et le convoi de vivres du détachement monté qu'il importe d'alléger en vue du combat. Il est rejoint, dès qu'il a franchi la passe d'Azougui, par le détachement de la 1re compagnie qui en occupait la crête nord pendant la journée.

Le détachement, sous les ordres directs du colonel, est formé à :

Infanterie, 3e et 1re compagnies : 4 officiers, 8 sous-officiers européens, 230 indigènes.
Artillerie : 1 officier, 5 hommes de troupe européens, 12 indigènes.
Section de mitrailleuses : 2 Européens (tirailleurs compris dans les 250 hommes d'infanterie), 25 Maures montés.
Dr May, 4 jours de vivres pour les hommes, 19.000 cartouches de réserve (50 par homme), 400 bandes, 42 coups par pièce.

Il quitte Atar à minuit.

Les difficultés de la marche après le coucher de la lune, l'inexpérience du personnel européen arrivé le 21 en ce qui concerne le transport des pièces à dos de chameau, cause à ce détachement un retard d'une heure et demie et ne lui permet d'arriver à Ksar-Teurchane qu'à 6 h. 30 du matin.

Le combat vient de prendre fin.

28 *juillet*. — Le capitaine Dupertuis est parti d'Aïn-el-Khaïri le 27 à 5 heures du soir. A minuit, il était établi de l'autre côté de la passe de Tinzak. Il envoyait dans la nuit deux chouf, qui confirment la présence à Ksar Teurchane du rezzou d'El-Ouéli, que vient de rejoindre dans la nuit même le groupe d'Ould Aïda. En tout 400 hommes environ, dont la moitié de Regueïbat.

Il repart à 3 heures du matin et à 5 h. 30 arrive à 1.800 mètres au Nord de Ksar Teurchane et à 400 mètres de la palmeraie que domine de très près (150 mètres) au Nord-Est une crête rocheuse abrupte de 15 à 20 mètres de haut parallèle à la rive gauche de l'oued Séguélil.

Le convoi : cartouches, bagages légers, gardé par une demi-section des méharistes du bataillon de Mauritanie, est arrêté dans un creux de terrain, avec tous les chameaux de selle, baraqués et entravés.

Tout est encore tranquille.

Précédé d'éclaireurs, le lieutenant Violet, avec 50 partisans et 30 auxiliaires maures du Trarza, est porté en avant pour occuper la pointe Nord de la palmeraie, et permettre aux autres troupes de prendre pied sur le mouvement rocheux.

A ce moment même, il aperçoit l'ennemi qui, prévenu de sa marche, se porte au devant de lui à travers la palmeraie et monte en même temps sur la crête rocheuse.

Une fusillade très vive partie à la fois à travers la palmeraie et du haut de la colline arrête la troupe du lieutenant Violet qui, toujours au premier rang avec sa magnifique bravoure, est tué presque dès le début de l'action d'une balle à la tête.

Des groupes ennemis arrivent à la rescousse et refoulent un moment notre première ligne.

Le maréchal des logis Charles (de la cavalerie H. C.) à ce moment critique, fait preuve de la plus belle énergie.

La première ligne est immédiatement soutenue par les goumiers du Trarza avec le maréchal des logis Dibbès ben Ayache, puis par une section (lieutenant Mugnier-Pollet) du peloton de méharistes du Trarza qui prolonge la gauche de la première ligne, laquelle se reporte aussitôt en avant.

Le capitaine se décide alors (6 heures) à brusquer l'attaque et prescrit au lieutenant Aubert



LA PALMERAIE DE KSAR TEURCHANE
Les deux palmes en croix marquent le point où tomba le lieutenant Violet. (28 juillet.)

avec la 2e section du peloton méhariste du Trarza (lieutenant Berthomé) de rejoindre la section du lieutenant Mugnier-Pollet et d'enlever la colline.

Pendant ce temps les méharistes du Tagant (bataillon de Mauritanie) ont déboîté à droite et à gauche, et exécuté par-dessus la palmeraie des feux rapides qui contiennent l'adversaire sur la crête et facilitent le mouvement du lieutenant Aubert.

A ce moment-là, une section de mitrailleuses eût rendu les plus grands services, tandis qu'on n'osa pas se servir des fusils mitrailleuses pour tirer par-dessus les troupes, leur pointage étant trop instable, surtout en hauteur.

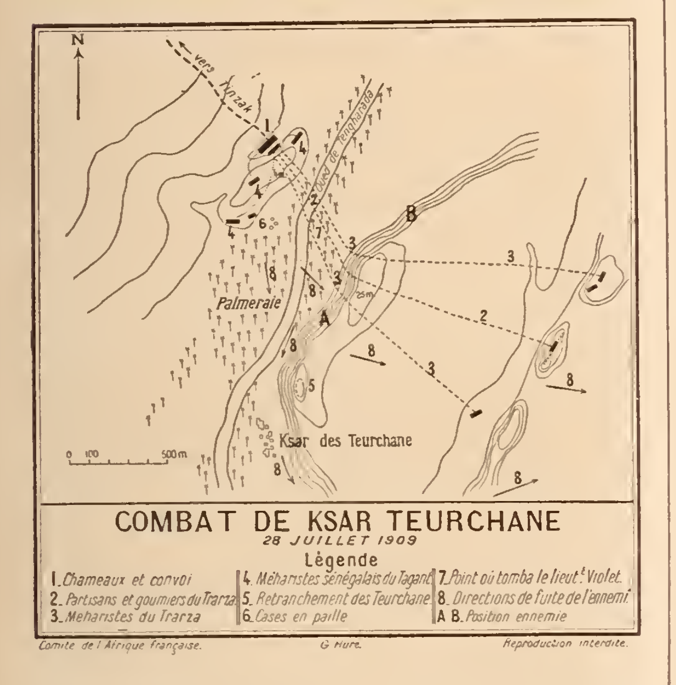
Le lieutenant Aubert entraîne d'un bel élan les troupes engagées dans la palmeraie, la traverse, malgré les difficultés du terrain coupé de clôtures et arrive au pied de la colline qui est enlevée au pas de course.

L'ennemi plie de tous côtés et s'enfuit précipi-

tamment, vigoureusement poursuivi à pied, pendant 3 kilomètres. Il a laissé sur le terrain 10 tués (dont, dit-on, le chef Ahmed Sid Ahmed, du rezzi de Rhasseremt, Moudjéria, Tincheïba, Djouali); il laisse entre nos mains 5 fusils à tir rapide; 20 chameaux, un certain nombre de cartouches et une partie des bagages personnels d'El Ouéli).

Nos pertes sont : lieutenant Violet tué; Mohammed el E'idi, partisan ouled biri, tué; 3 méharistes du bataillon de Mauritanie, 1 partisan, 1 auxiliaire du Trarza, légèrement blessés. Cartouches brûlées : 6.965.

Le succès et le petit nombre des hommes touchés semblent dus à la vigueur brusque de l'attaque



et aux vagues successives dont le choc répété a impressionné l'adversaire, peu habitué à cette manière de mener le combat.

Les Télamides ont seuls combattu avec leur vigueur ordinaire. Ould Aïda se serait retiré dès le début de l'affaire; quant aux Regueïbat, ils auraient disparu avant les premiers coups de fusils.

Les chances d'une poursuite immédiate sur un ennemi en déroute et très divisé, qui a déjà une sérieuse avance, ne paraissent pas valoir la fatigue à imposer aux chameaux, à qui il va y avoir autre chose à demander.

Le bivouac est formé à proximité du ksar dont les habitants s'empressent autour de la colonne. Depuis plusieurs jours, les Teurchane avaient installé sur le sommet de la colline une sorte de réduit d'où, avec les fusils que nous leur avons prêtés, ils ont pu tenir l'ennemi en respect. Ils ont pris part à la poursuite et ont ramené 5 chameaux.

Dans l'après-midi, 2 chouf sont envoyés : l'un de 6 hommes sur Tengharada, l'autre de 15 hommes sur les pistes de fuite de l'ennemi vers l'Est, avec mission de voir la direction définitive qu'il aura prise.

Les officiers et sous-officiers de la colonne et les partisans sont réunis à 6 heures autour du corps du lieutenant Violet pour lui rendre les derniers devoirs.

Le colonel repart à 7 heures du soir avec la 1re compagnie et les mitrailleuses pour Atar, laissant sur place les troupes montées, la 3e compagnie et l'artillerie, afin de se rapprocher des courriers qu'il peut recevoir du général commandant supérieur et du commandant Claudel.

En route, il reçoit un courrier du commandant Claudel annonçant qu'il est arrivé à Chingueti le 27 sans avoir rien rencontré sur sa route, au milieu des manifestations de joie de la population sédentaire, qui nous appelait depuis longtemps.

Conformément à ses instructions, le commandant Claudel laissant le capitaine Chrétien retranché à Chingueti avec le gros de ses bagages, le lieutenant André, 4 sous-officiers européens de la 4e compagnie, 90 tirailleurs (4e compagnie et indisponibles de la 5e compagnie de marche), 6 partisans, repartira le 28 au soir sur Ouadane dans la direction des campements ouled gheïlane insoumis. Il emmène : 150 tirailleurs (5e compagnie et une section de la 4e); 1 section de mitrailleuses; 10 partisans; 33 Ouled Akchar de Mohammed Ould Maïouf; 1 mois de vivres européens et indigènes (ration de riz réduite, à compléter par les dattes d'Ouadane); 300 kilogrammes de biscuits de réserve; 100 cartouches de réserve par fusil ou carabine; 5 litres d'eau par homme; quelques animaux de boucherie. Au total 80 chameaux (non compris ceux des Ouled Akchar) et 30 convoyeurs.

Le commandant compte trouver 100 chameaux capables d'accomplir l'effort nécessaire en attendant qu'ils puissent être renouvelés.

29 *juillet*. — Le détachement du colonel arrive à Atar dans la nuit du 28 au 29 à 1 heure du matin.

A 7 heures la garnison en armes conduit au cimetière le corps du lieutenant Violet.

Dans la journée arrivent les comptes rendus des chouf expédiés le 20.

Celui de Tengharada n'a rien relevé de particulier, mais un vent violent ayant soufflé pendant toute la journée du 28, a effacé toutes traces dans cette région sablonneuse.

Les renseignements indigènes s'accordent à dire que l'ennemi s'est divisé de nouveau : d'une part, El Ouéli montant sur Char pour rejoindre son frère Cheikh Hassana, qu'il espérait voir l'y rejoindre avec un contingent Regueïbat qu'il était allé recruter à Tourine; d'autre part, Ould Aïda filant vers l'Est vers ses campements d'El Beyyedh et les groupes ouled gheïlane.

Enfin, on signale un mechbour d'une quarantaine d'Ouled Ammoni et Regueïbat qui se serait dirigé sur la hauteur de Toueïtilit vers le Sud-Ouest pour se procurer des vivres.

****

Le chouf envoyé vers l'Est confirme ces renseignements.

Il semble bien que l'échec infligé à El Ouéli et à Ould Aïda soit assez sérieux pour être définitif, du moins pour nous laisser le temps de régler dans l'Est la question des Ouled Gheïlane.

En conséquence, dans la soirée du 29, des ordres sont adressés au capitaine Dupertuis, confirmant et mettant au point les ordres du 26. En même temps, un détachement de 80 hommes de la 1re compagnie (qui a marché sur Ksar Teurchane pendant la nuit du 27 au 28, et est rentré à Atar le 29 à 1 heure du matin), repart à 6 heures du soir pour conduire aux troupes montées le convoi de 20 jours de vivres qui leur est nécessaire pour avoir l'indépendance de leurs mouvements.

Un courrier est envoyé sur Boutilimit avec un télégramme au gouverneur général rendant compte du combat du 28; un autre courrier est envoyé par Oujeft au général pour rendre compte de ces mêmes événements.

30 *juillet* 1909. — Le capitaine Dupertuis quitte Ksar-Teurchane avec toutes les troupes montées, à 5 heures du soir, dans la direction de l'Est par Ntid, Jraïf.

31 *juillet*. — La 3e compagnie, le détachement de la 1re compagnie et la section d'artillerie rentrent à Atar à 6 heures.

3 *août* 1909. — Un courrier du général commandant supérieur daté d'Aouïnet ez Zbel, 31 juillet, fait connaître que ses chameaux sont fatigués et demande qu'on lui en envoie d'autres.

La situation est dégagée par le succès de Ksar Teurchane et les dispositions sont prises pour les opérations du commandant Claudel et du capitaine Dupertuis. Le colonel se décide donc à aller au devant du général. Il quitte Atar à 8 heures du soir avec 120 hommes de la 3e compagnie (lieutenant Duboc), 7 partisans et goumiers, 12 hommes de Sid Ahmed Ould Aïda, et les animaux en état disponible, soit 52 chameaux et 20 ânes, tous les autres chameaux étant au rezzi du capitaine Dupertuis.

5 *août*. — Arrivée du détachement du colonel à 5 h. 30 du matin à Amatil.

Arrivée d'un courrier du général commandant supérieur daté de Zli, le 2 août, faisant connaître qu'il compte pouvoir atteindre Oujeft par ses propres moyens.

Amar Ould Ekhteïra, fils de Sidi Hormа, le chef des Naghmoucha soumis, vient rendre compte que des pillards viennent de lui enlever quelques troupeaux. Quatre carabines et mousquetons. 74 lui sont prêtés pour l'aider à reprendre ses biens; nous avons tout intérêt à encourager les tribus à se défendre elles-mêmes.

A 4 heures du soir, arrivée d'un courrier du commandant Claudel faisant connaître son arrivée le 31 juillet devant Ouadane qui lui a ouvert ses portes, et rendant compte de l'engagement dans lequel il a chassé des environs du ksar les Ouled Gheïlane, dissidents.

La nouvelle du combat de Ksar Teurchane a été connue à Ouadane le soir du 31 juillet et a complété l'impression produite par le combat du matin.

Départ à minuit pour Toungad dans l'oued el Abiad.

5 *août*. — Arrivée à 6 heures du matin à Toungad. La palmeraie est peuplée de campements Ideïchilli, Ouled Akchar et autres, qui y font la récolte des dattes.

Arrivée d'un courrier du général annonçant son arrivée le 4 août à Faraoun, où il fait séjour le 5.

Départ à minuit 30, en remontant l'oued el Abiad directement sur Djouali.

6 *août*. — Le détachement du colonel rejoint le général commandant supérieur vers 6 heures du matin près de Djouali. Les deux détachements arrivent ensemble à Oujeft à 8 heures du matin, et s'installent dans le poste provisoire solidement fortifié par le commandant Claudel en juillet.

7 *août*. — Repos.

Le général passe en revue la 3e compagnie et le détachement qui l'a escorté; la médaille militaire est remise au sergent Raynaud, de la 3e compagnie (Amatil).

Présentation au général commandant supérieur des différents chefs venus le saluer.

8 *août*. — La 3e compagnie (lieutenant Duboc) se réinstalle au poste provisoire d'Oujeft, pour reprendre l'œuvre commencée par le commandant Claudel, et assurer la rentrée de l'impôt en dattes des palmeraies voisines.

24 partisans ouled ahmed (chef Ahmed Louleï), venus avec le général, sont dirigés sur Chingueti pour renforcer le groupe mobile du commandant Claudel.

Le général accompagné par le colonel quitte Oujeft à 3 h. 45 du matin pour se rendre à Atar. Il atteint Toungad à 7 heures du matin.

9 *août*. — Départ à 4 h. 45 du matin, arrivée à Amatil à 8 h. 30 matin.

A 2 heures de l'après-midi, un courrier du commandant Claudel et du capitaine Dupertuis arrive via Atar.

Il apporte les nouvelles suivantes :

Le commandant Claudel a rattrapé le 4 août, au matin, à El-Malha, les Regueïbat, leur a tué 3 hommes, pris 2 fusils et 330 chameaux.

En même temps, d'autres fuyards tombaient à quelques kilomètres de là, à El-Beyyedh, sur un goum de 130 partisans et goumiers, sous le commandement du maréchal des logis algérien Dibbès ben Ayache, envoyés par le capitaine Dupertuis dont le gros est resté à Aghmakou, bouchant cette passe.

Dibbès a tué 6 hommes à l'ennemi, a pris 4 fusils et 600 chameaux et chamelons.

Le 7 août 1909, les Naghmoucha d'Ould-Te-

gueddi, se sont heurtés dans la passe d'Aghmakou au capitaine Dupertuis et ont mis bas les armes : 31 fusils à tir rapide, 17 fusils à pierre, 600 chameaux.

Le coup de rateau donné dans le Baten pour ramasser les fuyards du plateau de Chingueti-Ouadane (le Dhar) a donc réussi. La grande majorité des Ouled-Gheïlane a fait sa soumission au commandant Claudel ; il ne reste plus sur le plateau, en dissidence, qu'une partie des Ouled-Selmoun et les Ahel-Ajour.

Ould Aïda, suivi de quelques hommes des Regueïbat atteints à Ouadane, El-Malha, El-Beyyedh, se replie en hâte sur Tourine par les dunes de la Maqteïr.

L'occasion est favorable pour achever notre programme en portant notre action sur cette région de Tourine-El Erguiya où nos adversaires sont installés depuis le mois d'avril.

Le commandant Claudel, conformément à ses instructions, a donc prescrit au capitaine Dupertuis de se porter sur les traces des fuyards sur Tourine, dès qu'il aura été rejoint par le capitaine Plomion. Il disposera alors de 300 fusils sénégalais et maures, de 2 fusils mitrailleuses, et profitera du trouble causé chez l'ennemi par la série d'échecs qu'il vient de subir.

Le capitaine Dupertuis remonte à neuf son rezzi avec les chameaux pris ; le reste des prises est dirigé le 9 après-midi sur Atar, escorté par le lieutenant Berthomé avec 30 Sénégalais et 40 Maures ; le poste d'Atar envoie un détachement de 100 hommes avec le lieutenant Dufour jusqu'à Jraïf pour protéger la marche de ce troupeau.

10 *août*. — Séjour à Amatil.

Un Ouled-Ammoni d'El Erguiya a rencontré à deux jours au Sud de ce point, El Ouéli, remontant en toute hâte avec 5 hommes ; le gros de son rezzi suivait.

Après le combat de Ksar-Teurchane, El Ouéli avait été rejoint à Char par Cheikh-Hassana et une cinquantaine de Regueïbat qui, apprenant l'issue de l'affaire de Ksar-Teurchane, n'avaient pas insisté, et les deux frères remontaient sur El-Erguiya.

11 *août*. — Départ à 3 h. 45 du matin pour franchir le défilé de Hamdoun.

Arrivée à Tachott à 10 heures du matin.

Nombreuses mares dans le défilé et sur le reste de la route.

Arrivée d'un courrier du commandant Claudel et du capitaine Dupertuis ; le capitaine Plomion qui a rejoint le commandant Claudel le 6 à El-Beyyedh est reparti sur Aghmakou et a rejoint le capitaine Dupertuis à ce point le 8. Reconstitué et remonté à neuf, le rezzi part sur Tourine dans la soirée du 9.

12 *août*. — Départ à 4 h. 45 du matin.

Arrivée à Atar à 7 h. 30 matin au milieu des manifestations de la population.

Le général Caudrelier commandant supérieur passe la garnison en revue, la médaille militaire est remise à l'adjudant Chesnel (Hamdoun) et au sergent Géhin (Amatil).

Cheikh Sidia, Abiddin ould Beyrouk, la djemmâa des Smacides, les Ideïchilli et Ouled-Gheïlane soumis sont présentés au général.

Les Maures sont évidemment frappés de voir un grand chef français voyager en cette saison, et y sentent une nouvelle preuve de notre force et de notre aptitude à les atteindre dans ce pays où ils se croyaient insaisissables.

13 *août*. — Hamoïda ould Kerkoub, Oueld Ammoni, un des principaux conseillers de l'émir dissident, descendu du Nord avec une petite bande de pillards, a été tué près de Nijane par les Ideïchilli soumis armés par nos soins, les autres pillards de sa bande se sont empressés de se réfugier au poste d'Atar, pour faire leur soumission.



ATAR
Le général Caudrelier, le colonel Gouraud et la garnison d'Atar, devant la porte du poste. (Août 1909.)

A 10 heures du matin, arrivée d'un goum de 50 partisans trarza d'Ould-Brahim-Saloum, commandés par Brahim ould Brahim Ould Sidi (des Ouled Rgeig) et dix partisans Eleb, commandés par Sidi Mohammed ould Maïaghba. Ces partisans apportent le courrier de France jusqu'à fin juin.

14 *août*. — Un courrier du commandant Claudel fait connaître sa rentrée à Ouadane le 9, et donne le résultat de ses opérations :

Opérations sur le Dhar et dans le Baten.
DU 27 JUILLET AU 9 AOÛT

Marche du détachement Claudel.

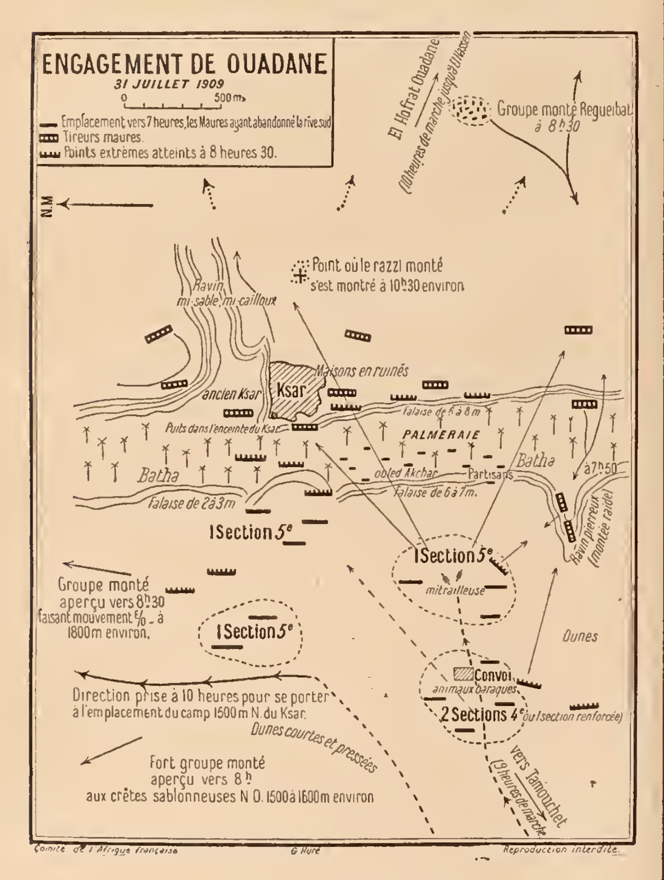
28 *juillet*. — Parti de Chingueti le 28 au soir avec 150 tirailleurs, une section de mitrailleuses et 43 partisans et Ouled-Akchar, le commandant Claudel est arrivé le 30 à 10 heures du matin à Tanouchert (60 km.) ; ayant appris que sa marche n'était pas encore éventée, il a exécuté une marche forcée qui l'a amené en vue

du ksar d'Ouadane le 31 juillet à 5 h. 45 du matin (37 km.).

Le gros des campements des Ouled-Gheïlane et les Regueïbat qui marchaient avec eux n'avaient été prévenus qu'à 3 heures du matin et étaient en train d'entamer leur retraite.

Le commandant lançait sur sa droite ses partisans et les Ouled-Akchar, et les faisait appuyer successivement à gauche par deux sections, une troisième restant avec les mitrailleuses, les deux autres à la garde du convoi.

L'ennemi tenait successivement aux crêtes sablonneuses en avant de la palmeraie et au rebord du ravin qui passe au pied du ksar, pendant qu'un feu vif partait des abords du ksar et des maisons



en ruines du Sud. Il tentait en même temps une diversion sur notre droite arrêtée net par les mitrailleuses, tandis qu'un parti de 150 Maures à chameau faisait une démonstration en arrière et à gauche du convoi. Toujours au même moment, un fort rezzi de Regueïbat montés apparaissait aux crêtes dans la direction d'El-Hofrat-Ouadane, mais ne tardait pas à se replier sans s'être engagé.

Le drapeau blanc était hissé sur le ksar et l'engagement prenait fin entre 8 et 9 heures du matin.

Le commandant, guidé par les chefs du ksar, installait son camp dans une excellente position au Nord de la palmeraie.

Pertes : 3 tirailleurs légèrement blessés; cartouches brûlées : Mle 86, 1896 ; Mle 79/83, 640 ; bandes brûlées : 12 1/2 (300 cartouches).

L'attitude de la troupe a été très belle. Les tirailleurs ont fait preuve d'une rare résistance, n'ayant dormi que 4 heures pendant les nuits du 28 et du 29 et marché pendant toute celle du 30.

Les Ouled-Akchar de l'Adrar composant les deux tiers de l'élément léger du commandant se sont très bien comportés.

Nous avons eu affaire à 150 ou 180 Ouled-Selmoun et Regueïbat, à quelques autres Ouled-Gheïlane, et 12 Télamides arrivés récemment.

L'ennemi a eu au moins 3 tués et 2 blessés graves, mais c'est surtout en pertes matérielles qu'il a été touché, la palmeraie était pleine de tentes et de bagages abandonnés, plus de 80 femmes et enfants sont restés dans le ksar sans compter ceux épars dans la palmeraie.

Au cours du combat, le chef des Ouled-Silla, Mohammed ould Boubot, était venu conformément aux engagements qu'il avait pris avec le colonel, se ranger en arrière du détachement français et vers 4 heures, il se présentait au commandant amenant avec lui la plupart des représentants Ouled-Gheïlane.

1er *août.* — Remettant à plus tard les palabres, le commandant, sans perdre un moment, entame la poursuite dès le premier soir.

Il laisse à Ouadane le capitaine Dureuil avec 52 tirailleurs dans un réduit fortement retranché, et part avec 100 tirailleurs des 4e et 5e compagnies de marche, une mitrailleuse, 40 partisans Ouled-Akchar dans la direction d'El-Malha.

2 *et* 3 *août.* — Les 2 et 3 août nos partisans enlèvent deux choufs ennemis.

Dans la nuit du 2 au 3, le commandant a été touché par un courrier du colonel lui faisant connaître les dispositions prises pour les troupes montées qui, parties de Ksar-Teurchane le 30 juillet à marches forcées, vont arriver à point dans son rayon d'action.

4 *août.* — Le 4 au point du jour, le commandant tombait aux puits d'El-Malha, sur l'arrière-garde des campements Regueïbat, en train d'achever l'abreuvoir de leurs chameaux.

L'ennemi fuyait dès la première attaque, laissant 3 tués et 1 fusil sur le terrain, abandonnant des femmes et des bagages, 1 cheval et 330 chameaux.

Malgré la surprise complète, un nombre relativement restreint de chameaux est resté entre nos mains, à cause de l'incroyable facilité de fuite des troupeaux.

Une heure plus tard, le commandant se portait des puits d'El-Malha (eau salée) à ceux d'El-Beyyedh (eau douce) et y trouvait le maréchal des logis Dibbès, du groupe du capitaine Dupertuis.

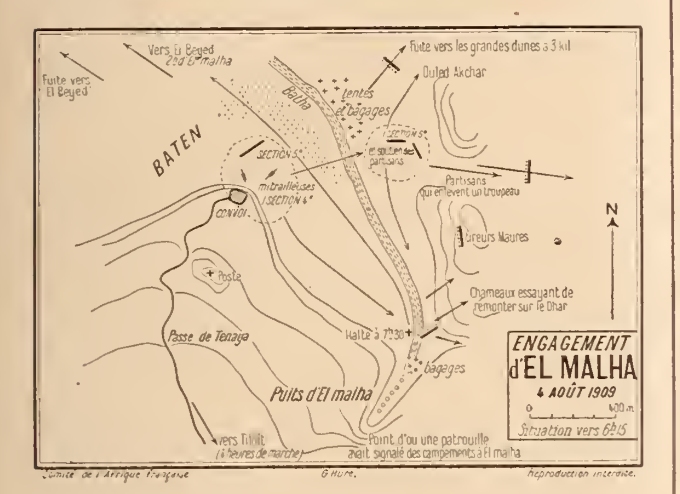
Marche du détachement Dupertuis.

Le capitaine Dupertuis, parti de Ksar-Teurchane dans la nuit du 30 au 31 juillet, avait détaché le 31 à Ntid le capitaine Plomion avec les sections méharistes du bataillon de Mauritanie droit sur Chingueti et Ouadane ; il était arrivé le 2 à une

heure du soir à Aghmakou, défilé qui donne accès du Baten sur le Dhar (plateau de Chingueti-Ouadane) et où se trouve une petite palmeraie et un bon point d'eau.

Restant avec ses Sénégalais pour boucher cette passe, il lançait le 3 au matin ses 130 Maures, partisans et goumiers sous le commandement du maréchal des logis algérien Dibbès ben Ayache, sur El-Beyyedh où étaient signalées depuis longtemps les tentes de l'émir dissident.

Le maréchal des logis Dibbès avait accompli une



Comité de l'Afrique française — G Huré. — Reproduction interdite.

très belle marche, avait atteint le 4 au matin des fuyards Regueïbat auxquels, sans faire de pertes, il avait tué 9 hommes (dont El Bokary ould Omar, chef important des Regueïbat Ouled-Thala), pris 4 fusils dont 2 à tir rapide, pris 10 vaches et 600 chameaux (1).

D'après les renseignements recueillis sur place, le gros de l'ennemi formé par les Regueïbat et le campement de l'émir fuyait à travers les dunes de la Maqteïr vers Tourine. Etant donné le nombre considérable de chameaux qu'ils allaient avoir à abreuver, après une route aussi dure, les troupes montées avaient des chances de le rattraper. En tout cas, il fallait profiter du désarroi de l'ennemi.

En conséquence, conformément à ses instructions, le commandant Claudel renvoyait le maréchal des logis Dibbès, renforcé de 22 Ouled-Akchar de Mohammed ould Maïouf, avec les prises sur Aghmakou.

Rejoint le 6 à Beyyedh par le capitaine Plomion arrivé par la passe de Moulekhterat, Chingueti et Ouadane, il le dirigeait également de suite sur Aghmakou pour reconstituer au complet le détachement des troupes montées.

Il prescrivait au capitaine Dupertuis, dès sa réunion avec le capitaine Plomion, de se lancer à la poursuite vers le Nord.

6 *août*. — Le 6 au soir, le commandant repartait pour Ouadane qu'il atteignait le 9 sans incident. Il y recevait ce jour-là même une soumission importante, celle d'El Moami ould Mogya chef d'une fraction Ouled-Selmon.

10, 11 et 12 *août*. — Les journées des 10, 11 et 12 août étaient employées à recevoir les soumissions des Ouled-Gheïlane et à procéder à un recensement de leurs campements, ainsi que de la palmeraie d'Ouadane.

Les soumissions reçues par le commandant concernent :

1° *Ouled-Selmoun*. — Fraction d'El Moami ould el Hadrami ould Mogya, 40 tentes. Ont fait remise d'un mousqueton 92 et d'un fusil 86.

(Son frère et son cousin : Sid Ahmed ould Hadrami ould Mogya et Ahmed ould Brahim ould Mogya avec une dizaine d'hommes restent dissidents.)

2° La fraction restée dissidente des *Ouled-Silla*, avec le chef des Ouled-Silla, Mohammed ould Boubot (2 tentes et la plus grande partie des chameaux de la tribu). Ont fait remise de 3 fusils 86.

Avec Mohammed ould Boubot, ont fait leur soumission :

Les Dheïrat, chef El Mokhtar (3 tentes). Le véritable chef ould Feiddar reste dissident).

Mechdouf (4 tentes).

3° La fraction dissidente des *Naghmoucha* d'Ould M'Haïmed (8 tentes) avec eux, des *Mechdouf* (20 tentes) et des *Ouled-Boulahya* (5 tentes).

4° Une partie du campement d'*Ould Tegueddi* (Naghmoucha) restée à Ouadane.

5° Diverses fractions appartenant aux Dheïrat, Lemlalka, Smamena (Ouled-Gheïlane), aux Ahel-Amar-Ould-Haoum (Ideïchilli), en tout 26 tentes.

Les conditions imposées à ces tribus ont été la remise des armes Mles 86 et 92 et le paiement d'une amende de guerre évaluée à 1/10e des troupeaux.

Comme pour les autres tribus précédemment soumises, il n'a paru ni équitable, ni de bonne politique d'enlever à ces gens tous leurs fusils à tir rapide, ce qui aurait été les livrer immédiatement, du fait de leur soumission, au pillage des tribus du Nord, Ouled-bou-Sba, Regueïbat, Ouled-Delim et Ouled-el-Lab, avec lesquelles ils avaient déjà échangé des coups de fusil.

Le but est au contraire, une fois la soumission réglée, de chercher à les lancer, par amour du pillage, contre les tribus du Nord et à les détourner par là même des expéditions dans la Mauritanie du Sud.

Pendant que ces événements se déroulaient du côté du commandant Claudel, le capitaine Dupertuis faisait de son côté une prise importante :

Le 7 août 1909, le gros des Naghmoucha d'Ould-Tegueddi, avec leurs chameaux, se heurtait, dans la passe d'Aghmakou, aux troupes montées.

Sid Ahmed ould Tegueddi, qui avait fui d'abord

---

(1) Nombre de cartouches brûlées à El-Malah et El-Beyyedh :

Détachement du commandant Claudel...	1.129
Détachement de Dibbès................	2.600

vers le Nord avec les Regueïbat, après le combat d'Ouadane, s'était rapidement séparé d'eux et, cherchant à regagner le plateau, arrivait assoiffé au point d'eau et à la passe d'Aghmakou, qu'il croyait inoccupée.

La garde du pâturage des chameaux du capitaine Dupertuis ouvrait le feu sur son avant-garde; Ould Tegueddi envoyait alors 2 émissaires, demandant à faire sa soumission et remettait entre nos mains ses armes et ses chameaux.

Le 6, rentrait le maréchal des logis Dibbès avec les prises d'El-Malha et El-Beyyedh.

Le capitaine Plomion arrivait le 8.

Dans les journées des 8 et 9, les troupes montées se remontaient à neuf sur les prises.

Dans l'après-midi du 9, le lieutenant Berthomé était mis en route sur Atar, avec toutes les prises, y compris Ould-Tegueddi, comme il a été dit plus haut.

Le rezzi se mettait en route le 9 au soir vers le Nord.

---

15 *août*. — Les lieutenants Dufour et Berthomé rendent compte de leur arrivée à Amder avec les prises, sans incident.

Ordre leur est envoyé de les diriger directement par la passe d'Azougui sur le pâturage de Taïert, les environs immédiats d'Atar étant toujours dépourvus de pâturages.

16 *août*. — Du poste d'Atar partent 120 tirailleurs sous le commandement des lieutenants Berrier-Fontaine et Robert, pour occuper le camp de Taïert; avec eux marchent les 61 partisans Trarza et Eleb arrivés le 13; ces troupes constituent la garde du pâturage.

A 9 heures du matin, arrive le lieutenant Dufour avec Ould Tegueddi; les prises, conformément aux ordres donnés, ont été dirigées sur Azougui et Taïert où elles arrivent à 10 heures du matin avec leur escorte commandée par le lieutenant Berthomé

Inspection de la section d'artillerie, dans la matinée, par le général commandant supérieur.

Dans l'après-midi, tir de combat exécuté par la 1re compagnie.

L'arrivée des 61 partisans du Trarza, le retour du détachement du lieutenant Dufour et du lieutenant Berthomé avec 30 tirailleurs méharistes du bataillon de Mauritanie et du peloton du Trarza, et 40 goumiers Maures, partisans, goumiers et Ouled-Akchar, permettent d'organiser un second rezzi en soutien du détachement Dupertuis.

Le lieutenant Dufour qui le commandera sera escorté par le lieutenant Berthomé et dispose de : 1 sous-officier européen; 26 tirailleurs, 87 Maures.

Il reçoit pour mission de monter directement sur Char, d'essayer de se mettre en communication avec le capitaine Dupertuis, et s'il ne peut y parvenir, de prendre pour objectif les campements qui devant l'action du capitaine Dupertuis s'enfuiraient vers le Sud-Ouest,

L'attention du lieutenant Dufour est attirée sur la prudence avec laquelle il doit marcher en approchant de la zone de l'ennemi, tant qu'il sera sans nouvelles du capitaine Dupertuis.

17 *août*. — Le lieutenant Dufour se rend au pâturage de Taïert et y organise sa troupe; elle est remontée dans la mesure des besoins sur les chameaux de prise.

18 *août*. — Départ du rezzi du lieutenant Dufour de Taïert vers le Nord à 5 h. 20 du matin.

19 *août*. — D'après les renseignements apportés du pâturage par le capitaine Gerhardt envoyé en inspection, le camp sera déplacé vers le Nord où le pâturage paraît meilleur.

A 1 heure du soir, arrivée d'un courrier du capitaine Dupertuis qui a surpris le 15 les Regueïbat et Ouled-bou-Sba aux puits de Tourine et leur a fait subir de grosses pertes.

Il annonce son retour à Atar pour le 22.

Trois hommes bien montés sont envoyés en conséquence au lieutenant Dufour pour lui donner l'ordre de rentrer à Atar.

20 *août*. — Forte pluie; la batha d'Atar coule abondamment.

Le capitaine Gerhardt part à 8 heures du soir avec 20 Talibés de Cheikh Sidia et 40 hommes de la 3e compagnie (détachement d'Atar) pour Ksar-Teurchane, où le capitaine Dupertuis est attendu le lendemain; il est chargé de faire le départage des prises de Tourine sur les bases suivantes :

1° Assurer une nouvelle remonte aux troupes montées;

2° Constituer deux groupes de chameaux en excellent état, l'un pour le convoi qui emmènera le général commandant supérieur et ramènera la 2e compagnie avec le ravitaillement qui s'accumule en ce moment dans l'Aouker; l'autre qui, sous l'escorte de la 3e compagnie, ira chercher à Moudjéria un second convoi de ravitaillement.

Il importe en effet d'utiliser au plus tôt les chameaux que nous venons de prendre, que nous sommes dans l'impossibitité de faire vivre, rassemblés en aussi grand nombre.

3° Mettre à part 100 chamelles, qui seront remises en cadeau à Cheikh Sidia.

21 *août*. — Retour de Mohammed Ali ould Beyrouk, neveu du Tekna Abiddin ould Beyrouk et l'un des deux hommes qui étaient partis en juillet porter aux Regueïbat une deuxième lettre d'Abiddin, la première ayant été déchirée par cheikh Hassana.

Il apporte une lettre adressée à Abiddin, contenant une très vague assurance qu'une sorba (ambassade) va suivre bientôt pour offrir la soumission des Regueïbat.

Il est parti de la région d'El-Erguiya le 16, c'est-à-dire le jour même où on y a appris le combat de Tourine.

Ce sont les tribus Regueïbat des Legouassem et des Ouled-Moussa, avec quelques Ouled-bou-Sba et les gens de l'Adrar qui avaient suivi dans sa fuite Ould Aïda, l'ex-émir, qui ont été atteints à Tourine.

Les Télamides d'El-Ouéli agitent le projet de

se retirer vers le Nord-Ouest (Hassi Doumous) dans le Tiris.

22 *août*. — Les partisans rentrent par groupes dans l'après-midi à Atar amenant la plupart des chameaux de prise ; avec le dernier groupe rentre le capitaine Dupertuis.

23 *août*. — Départ à 8 heures du matin des lieutenants Robert et Girard, du Dr Eberlé, avec un détachement de 120 tirailleurs, dont 30 libérables, emmenant 600 chameaux de prise, le gros des approvisionnements nécessaires aux deux convois pour leur route.

Ils doivent rencontrer à Amatil le lieutenant Duboc et la 3e compagnie qui a été appelée d'Oujeft pour prendre livraison des animaux destinés au convoi du Tagant.

Le lieutenant Duboc se rendra ensuite dans le pâturage de l'oued El-Abiad, le lieutenant Robert dans celui de Nijane, car il est indispensable que les chameaux, qui ont marché dur sans manger beaucoup, prennent quelques jours de plein repos avant d'entamer leur route vers le Sud.

En raison de cette nécessité, le général commandant supérieur retarde jusqu'au 29 son départ, qui avait d'abord été prévu pour le 25.

En même temps que le détachement Girard part pour Amatil, les chameaux des partisans et la moitié des partisans sont envoyés à Taïert.

A 10 heures arrive le 2e échelon du rezzi, le capitaine Plomion et les sections méharistes du bataillon de Mauritanie.

A 4 heures, le 3e échelon, le lieutenant Aubert et le peloton méhariste du Trarza amenant le dernier lot de chameaux.

Au total, il est arrivé à Atar 1.100 chamelles et chamelons.

La rapidité de la marche, la vigueur même des animaux, qui ne cherchent qu'à regagner les pâturages qu'ils ont quittés, leur nombre considérable, tout a contribué à faciliter de nombreuses fuites.

Le lieutenant Alix part à 8 heures du soir pour Taïert pour y amener les chameaux des sections méharistes du bataillon de Mauritanie.

Pluie : la batha coule de nouveau.

24 *août*. — Le lieutenant Aubert part à 6 heures du matin pour emmener au pâturage les chameaux qu'il a amenés la veille et constater si le pâturage de Taïert est suffisant pour un nombre aussi considérable d'animaux.

Les Ouled-Akchar demandent et sont autorisés à rentrer à leur campement de Toungad qu'ils ont quitté depuis un mois.

A 6 heures du soir, un courrier du lieutenant Duboc annonce son départ le 22 d'Oujeft et son arrivée à Amatil le 24, où il a rejoint le détachement du lieutenant Girard.

Le lieutenant Girard a été très gêné dans sa marche sur Amatil par la crue dans le défilé d'Hamdoun.

En raison des renseignements apportés par le lieutenant Aubert de sa visite au pâturage de Taïert, il est décidé d'envoyer tous les chameaux de rezzi à Tengharada, à 40 kilomètres Nord d'Atar, où le capitaine Dupertuis a constaté dans sa marche de retour un excellent pâturage.

25 *août*. — A 2 heures du matin, un courrier du lieutenant Dufour annonce qu'il a été touché à Char par l'ordre de rentrer et qu'il sera de retour à Taïert le 25 au soir.

D'après les renseignements qu'il a recueillis en route auprès de quelques isolés, tout le groupe du Nord, Télamides, Trarza et Regueïbat, est réuni dans la région d'El-Erguiya. Les fils de Ma el Aïnin parlent de remonter à Smara ; les Regueïbat, par crainte des difficultés de la route pour leurs campements et leurs troupeaux, songeraient à demander l'aman.

Ordre est donné au lieutenant Berrier-Fontaine, qui commande le pâturage, d'expédier le 26, à l'aube, tous les chameaux de rezzi sous escorte, de façon qu'ils se trouvent, vers 9 heures du matin, au débouché de la passe d'Azougui, dans la vallée d'Atar.

26 *août*. — Le général commandant supérieur et le colonel se rendent au débouché de la passe d'Azougui voir l'état des chameaux.

Dans la journée, toutes les troupes montées touchent leurs vivres et partent à 5 heures du soir, sous le commandement du capitaine Plomion pour le pâturage de Tengharada.

Opérations des troupes montées sur Tourine.

9 AOÛT-22 AOÛT.

Le 9 août au soir, au départ d'Aghmakou, les troupes montées sont constituées somme suit, sous le commandement du capitaine Dupertuis :

Partisans : maréchal des logis Charles, 73 partisans de la colonne, 20 Ouled Akchar.

Sections méharistes du bataillon de Mauritanie : capitaine Plomion, lieutenants Gouspy et Alix, sergent Matillo, 90 Sénégalais, 10 goumiers maures.

Peloton méhariste du Trarza : lieutenants Aubert, Berthomé et Mugnier-Pollet, maréchaux des logis Buis et Dibbès, 60 Sénégalais, 50 goumiers et auxiliaires maures.

Dr Cazeneuve.

2 fusils mitrailleuses, 200 cartouches par homme, 11 jours de vivres.

La marche est entamée le 9, à 5 heures du soir ; le détachement campe dans la brousse à 9 h. 15.

10 *août*. — Départ à 3 heures du matin.

Le détachement entre, à 5 h. 30 du matin, dans les grandes dunes de la Maqteïr, dunes de 4 à 6 mètres de relief, présentant une série de vagues orientées Nord-Est-Sud-Ouest, le versant Est en pente douce, le versant Ouest à pic (caractère commun à toutes les dunes meubles de cette partie de l'Afrique, de la Mauritanie au Kanem).

6 heures du matin. — Arrivée au puits d'Oum-el-Beidha, petit puits d'un mètre de profondeur ; les peaux de bouc sont remplies.

La route la plus facile pour traverser la Maqteïr conduit à Bir-et-Taleb, dans la Gasbet-el-Hassian ; mais le capitaine Dupertuis, averti que l'ennemi

a un chouf à Char et un autre à Bir-et-Taleb, les deux seuls puits par lesquels il estime que nous puissions l'aborder, décide de marcher droit au Nord sur le puits d'Aghreijit, traversant la Maqteïr sur une plus grande largeur, de façon à éviter le poste d'observation.

Départ à 7 heures du soir.

Bivouac dans la dune, à 9 h. 15 du soir.

11 *août*. — Départ à 3 h. 50 du matin.

Le détachement s'arrête; les chameaux pâturent de 10 h. 50 à 5 h. 30 du soir, où la marche est reprise; elle est arrêtée à 8 heures du soir.

12 *août*. — Départ à 4 heures du matin.

Halte et pâturage de 10 h. 15 à 4 h. 30 du soir.

Le détachement sort des dunes de la Maqteïr à 5 h. 30 du soir et descend à 8 heures dans la Gasbet-el-Hassian par la passe d'Aghreïjit.

La nuit est noire, les guides manquent les puits. Le détachement s'arrête à 10 heures du soir.

Des reconnaissances retrouvent bientôt le puits dépassé de 4 kilomètres. Les partisans et un groupe de goumiers s'y rendent; des guerbas d'eau sont envoyées dans la nuit au bivouac.

13 *août*. — A 7 heures du matin, tout le détachement est réuni aux puits d'Aghreïjit, eau très claire et bonne, mais où les hommes seuls peuvent boire, le débit étant insuffisant pour abreuver les chameaux.

Le détachement repart à 7 h. 40 du matin pour arriver à 9 h. 50 du matin à Bir-Bou-Talh'a, 12 puits très abondants, eau potable et légèrement salée, qui permet d'abreuver abondamment les chameaux assoiffés.

Départ à 4 h. 30 du soir.

Arrêt pour la nuit à 6 h. 40 à 1 kilomètre du puits d'Aouichich (eau médiocre, petit débit).

14 *août*. — Départ à 4 h. 15 du matin.

Halte à 10 heures du matin dans un endroit où la reconnaissance peut se dissimuler et les chameaux pâturer.

On commence à recouper de nombreuses traces de chameaux.

Plusieurs reconnaissances sont envoyées en avant.

Le détachement repart à 6 heures du soir; des précautions sont prises pour ne pas être éventés; tous les chameaux ont la bouche attachée.

La marche continue pendant une grande partie de la nuit coupée par de fréquents arrêts pour attendre les renseignements successifs des reconnaissances.

A partir de 9 heures du soir, on aperçoit de grandes lueurs dans la direction de Tourine.

Les reconnaissances rapportent que de nombreux troupeaux se trouvent au puits de Tourine en train de boire.

Le capitaine Dupertuis s'arrête à 1 heure du matin dans un creux de terrain à 4 kilomètres environ de Tourine, attendant le moment d'agir.

15 *août*. — Un peu avant l'aube, les troupes montées se portent en avant, à la faveur des petites dunes qui masquent le mouvement, les Maures en selle, les Sénégalais à pied.

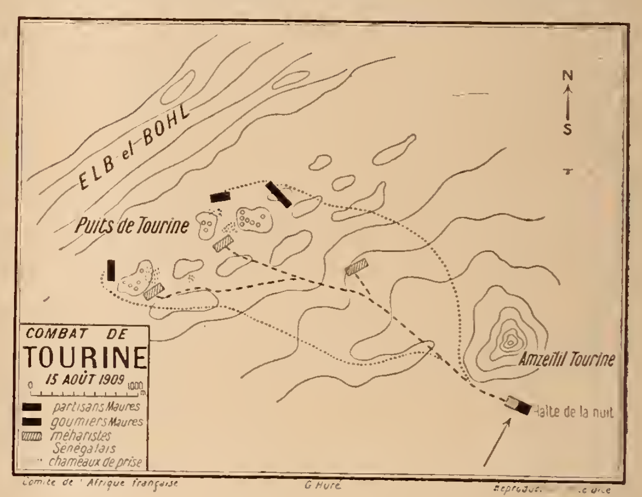
A 1.500 mètres environ des puits, les partisans partent vers la droite avec mission d'attaquer par l'Est et de tout rabattre vers l'Ouest. Vers la gauche, le capitaine Dupertuis envoie ensuite les goumiers du Trarza et les Ouled-Akchar pour attaquer vers l'Ouest et s'opposer au mouvement des fuyards venant de l'Est.

Les méharistes sénégalais au centre marchent droit sur les puits.

Les partisans rencontrent à droite une assez vive résistance; mais les Sénégalais apparaissent sur les crêtes des petites dunes qui entourent les puits et exécutent, sur les groupes nombreux qui se montrent, des feux de salve et des feux à volonté qui facilitent la tâche.

Le capitaine Plomion avec les sections Alix et Gouspy est envoyé aussi à l'Ouest au soutien des goumiers, pour coopérer au rabattement des fuyards et des troupeaux vers les puits. Les Sénégalais du Trarza restent en réserve, tirant sur les puits.

La fusillade éclate bientôt vers l'Ouest. Ce sont les goumiers et les Ouled-Akchar, qui tout d'abord cachés, ont surgi tout à coup et ouvert un feu violent sur les fuyards rabattus par les partisans.



Bientôt les troupeaux de chameaux qui, aux premiers coups de feu avaient été vivement poussés vers l'Ouest par leurs bergers, s'arrêtent, puis refluent sur les puits, ramenés par les goumiers.

Il est 6 h. 30 du matin. Tout ce qui n'a pas été tué ou pris s'est évanoui vers le Nord dans les dunes.

Le capitaine Plomion est lancé à la poursuite, qu'il exécute jusqu'à 7 kilomètres au Nord.

Le reste des troupes est rassemblé autour des puits.

L'ennemi a laissé sur le terrain 40 tués, dont Sid Ahmed Ould Baïdi, un des principaux chefs Ouled-Moussa, 19 fusils à tir rapide, 9 fusils à pierre; les bagages, des chameaux évalués à 2.000 environ, des moutons et des ânes.

De notre côté, 1 goumier du Trarza (Ameïnat, des Ouled-el-Fari) tué.

Le capitaine Plomion rentre à midi aux puits

Nous avons eu affaire à deux grandes fractions Regueïbat, les Legouassem et les Ouled-Moussa, à quelques Ouled-bou-Sba et à quelques dissidents de l'Adrar qui avaient accompagné Ould Aïda, lequel toutefois n'était pas présent à l'affaire.

L'absence de pertes de notre côté et les pertes de l'ennemi s'expliquent par la soudaineté et la vigueur de l'attaque et par la brutalité de la surprise.

Les Regueïbat, connaissant les difficultés de la traversée, en cette saison, de la Maqteïr, où l'exémir vient de perdre quelques jours auparavant 2 de ses chevaux, tous ses bœufs et moutons, ne nous attendaient pas dans cette direction.

Cartouches brûlées : 4.130, soit en moyenne 20 par Maure et 10 par Sénégalais.

Le capitaine Dupertuis, alourdi par son énorme troupeau de chameaux, se voit obligé de renoncer à continuer sa marche sur El-Erguiya, où il faut s'attendre à un nouveau combat.

Il reprend à 1 heure du soir la direction du Sud par la Gasbet-el-Hassian pour s'arrêter à 7 heures du soir.

16 *août*. — Départ à 5 heures du matin.

A 10 h. 20, passage à Aouichich, arrivée à Birbou-Talha à midi 15.

Il est difficile de surveiller un troupeau aussi considérable, formé d'animaux de troupeaux différents, vigoureux, cherchant à retourner à leur pâturage habituel.

Aussi, pendant cette première journée de marche, pendant les suivantes, surtout pendant la nuit, au bivouac un grand nombre de chameaux parvient à s'échapper.

17 *août*. — Départ à 6 heures du matin.

Passage à 8 heures du matin à Aghreïjit, arrêt à 1 heure du soir.

Reprise de la marche à 6 h. 30 du soir et arrêt à 8 heures pour la nuit, celle-ci étant très noire.

18 *août*. — Départ à 5 h. 15 du matin. Arrivée à midi 45 au puits de Bir-et-Taleb.

La marche pendant ces deux dernières journées a été fatigante, un vent d'Est brûlant souffle et les chameaux souffrent dans cette région sans pâturages.

Les plus faibles restent en arrière.

19 *août*. — La reconnaissance quitte Bir-et-Taleb après un violent orage qui a l'avantage de faciliter l'abreuvoir des chameaux par les nombreuses mares qu'il forme.

Départ à 6 h. 20 du matin. Arrêt de 10 h. 50 à 4 heures du soir. Bivouac à 7 heures du soir.

20 *août*. — Départ à 5 h. 15 matin. Arrêt à 1 heure soir pour profiter des pâturages dans lesquels on vient d'entrer.

21 *août*. — La reconnaissance ne repart que le 21 à 5 h. 30 matin, elle passe sans s'arrêter près de Tengharada à 11 eures et arrive à 4 h. 30 à Ksar-Teurchane.

22 *août*. — Les trois détachements qui la composaient arrivent à Atar dans la soirée du 22 et la journée du 23 comme on l'a vu plus haut.

Cette reconnaissance de 425 kilomètres, exécutée pendant cette époque de grandes chaleurs, que les Maures appellent le seïf, et où ils évitent autant que possible les déplacements, fait le plus grand honneur à l'endurance et à la vigueur morale des troupes montées.

Mais malgré toute l'importance des résultats acquis pendant le mois qui vient de s'écouler, le but poursuivi n'a pas encore été complètement atteint.

Les Télamides d'El-Ouéli et de Cheikh-Hassana et leurs alliés Regueïbat, Ouled-Delim, Ouled-el-Lab, etc., sont toujours dans leur repaire d'El-Erguiya, d'où ils sont à la fois une menace et un encouragement.

Tous les événements écoulés depuis l'entrée à Atar prouvent surabondamment, en effet, que lorsque les gens de Ma el Aïnin auront été mis hors de cause et contraints tout au moins à reprendre le chemin de la Seguiet-el-Hamra, alors seulement on pourra considérer la pacification comme durable.

Il importe donc de profiter des moyens dont nous disposons et de l'ascendant moral que nous ont donné nos récents succès.

En conséquence, dès que les chameaux auront pris le repos et la nourriture dont ils ont besoin avant de fournir un nouvel effort, les troupes montées seront dirigées sur El-Erguiya.

---

27 *août*. — Un marabout des Ahel-el-Hadj rentrant de la région d'El-Erguiya donne les renseignements suivants :

D'une part, à Areïbat, petites montagnes dans la région de l'Ouest d'El-Erguiya, à proximité de mares, se trouvent plusieurs fractions Regueïbat, les Souaad, les Ouled-Taleb, les Ouled-Daoud, les Ouled-Cheikh, avec quelques Ouled-el-Lab, Ouled-Delim et des marabouts. Ce groupe serait disposé à demander l'aman. Les Ouled-el-Lab et les Ahel-Mohammed-Salem, marabouts réputés dans l'Adrar pour leur sainteté et leur jurisprudence, y seraient décidés.

D'autre part, à Galb-el-Reïm (?), à 50 kilomètres au Nord d'Areïbat (?), sont les Ouled-Moussa et les Legouassem, avec un rezzi de 140 Ouled-bou-Sba.

Ce second groupe, sous l'influence d'El-Bellal, chef des Legouassem et le plus écouté des chefs Regueïbat, serait en train d'organiser un très gros rezzi pour marcher contre nous.

Les fils de Ma el Aïnin qui, après l'affaire de Tourine, auraient reculé leurs campements jusqu'à Fderik (près de la montagne d'Idjil), avec l'intention de reprendre la route de Smara, seraient revenus en arrière en apprenant les dispositions belliqueuses des Regueïbat.

29 *août*. — Départ à 6 heures du matin du général commandant supérieur sous l'escorte d'un détachement de 90 hommes pour rejoindre à

Nijane, dans la plaine de Iaghref, le gros de son convoi.

Le lieutenant Berthomé emmène au pâturage de Tengharada le reste des chameaux devant prendre part au rezzi, le pâturage de Taïert étant épuisé.

Réception de Dieh ould Cheikh Mohammed Fadhel, qui a fait depuis avril sa soumission au commandant Claudel, lors de son premier passage à Chingueti ; physionomie ouverte et intelligente, Dieh paraît bien comprendre l'intérêt qu'ont les héritiers de Cheikh Mohammed Fadhel à la diminution de l'influence de Cheikh Ma el Aïnin.

30 *août.* — Ordre est donné au lieutenant Duboc de quitter le pâturage de l'oued el Abiad le 4 septembre 1909 pour aller chercher un convoi au Tagant.

Il dispose de 152 fusils (tirailleurs 131, partisans 21), emmène 25 tonnelets (1.000 litres) avec 434 chameaux. Ces chameaux, qui proviennent des dernières prises, seront remis aux tribus du Tagant en échange des animaux qu'elles nous fournissent pour le ravitaillement.

Un courrier est envoyé au commandant du Tagant pour mettre au point les ordres envoyés le 24 juillet touchant la réunion vers le 15 septembre 1909, à Moudjéria, d'un convoi de ravitaillement.

Soumission d'Alewa ould Çafra, bandit de l'Adrar, frère de Mohammed ould Çafra, notable des Ideïchilli Lemhaïser. Il fait remise d'un fusil Mle 86, n° Mle L. 18.801.

Soumission de Mohammed Saloum ould el Khater, chef réputé de mechbours, qui, dans une de ses récentes opérations, vient de tuer le chef des Mechdouf du Hodh.

31 *août.* — Quatre partisans du Trarza, précédant un goum Ouled-Biri qui rejoint la colonne, apportent un courrier de France jusqu'au 17 juillet.

Forte pluie, la Batha d'Atar coule toute la nuit.

1er *septembre.* — Signature de l'acte d'aman de Sid Ahmed ould Tegueddi, chef des Ouled-Gheïlane Naghmoucha.

Un Laghlall et deux femmes Ouled-el-Lab, partis il y a quatre nuits d'El-Erguiya, donnent sur l'ennemi les renseignements suivants :

L'ennemi serait divisé en deux groupes : l'un composé de Regueïbat, Ouled-el-Lab et Trarza dissidents, se trouverait autour de mares actuellement remplies par les pluies d'hivernage, et dont la principale est celle de Mjeheïda. Ce groupe serait peu disposé à la lutte.

L'autre, à la koudia d'Idjil, comprendrait les Télamides, l'émir dissident et le reste des Regueïbat. Ce groupe aurait l'intention de reprendre l'offensive.

2 *septembre.* — Envoi, par Moudjéria et par Boutilimit, d'un courrier au gouverneur général, en réponse à sa lettre du 6 juillet.

A 10 heures du soir, rentre le lieutenant Gaultier, qui est parti en même temps que le général commandant supérieur, pour amener un complément de chameaux au convoi du lieutenant Duboc.

Le général a quitté Teintana le 2 septembre.

3 *septembre.* — Un Ideaqoub rentrant de El-Erguiya raconte que le groupe des Regueïbat du Sud est prêt à se sauver au premier mouvement en avant de notre part. Quant aux gens de la koudia d'Idjil, à la nouvelle du mouvement sur le pâturage de Tengharada, ils auraient pris les uns la route de Doumous, les autres celle de Zemmour.

A 5 heures du soir, arrivent du Sud 50 partisans Ouled-Biri avec Mokhtar ould Dadda et 10 partisans Ouled-Daman avec Ahmed ould Sidi ould Alewa. L'arrivée de ces partisans, qui ont amené avec eux une caravane Ouled-Biri dont les chameaux sont réquisitionnés, donne les moyens de constituer le rezzi des troupes montées opérant vers le Nord en deux échelons, afin de conserver aux éléments de combat toute leur mobilité, tout en disposant en même temps de moyens de séjourner dans la région d'El-Erguiya et d'Idjil le temps nécessaire pour en interdire les points d'eau à l'ennemi et l'obliger à combattre ou à reprendre les routes du Nord.

4 *septembre.* — Etant donné l'effectif du rezzi et l'intérêt qu'il y a à en grossir le retentissement local, le colonel prend le commandement du premier échelon. Celui du deuxième échelon est donné au capitaine Gerhardt.

Le colonel quitte Atar à 5 h. 30 du soir pour Tengharada avec le capitaine Dupertuis, le capitaine Gerhardt, le Dr May, les lieutenants Girolami et Berrier-Fontaine, une section de tirailleurs, les 60 partisans récemment arrivés, et 26 auxiliaires Toucouleurs.

5 *septembre.* — Le colonel arrive à Tengharada à midi. L'après-midi est employé à achever les préparatifs de départ.

Le rezzi est ainsi constitué :

1er *échelon :* Etat-major : le colonel, Dr May, adjudant Chesnel, interprète Bou el Mogdad.

Partisans : capitaine Dupertuis ; lieutenant Dufour ; maréchal des logis Charles ; 144 Maures ; 2 auxiliaires Toucouleurs.

Sections méharistes du bataillon de Mauritanie : capitaine Plomion ; lieutenant Alix ; lieutenant Gouspy ; sergent Gimel ; sergent Ismeur ; 95 tirailleurs ; 6 tirailleurs mitrailleurs ; 14 goumiers (avec ces deux sections marchent deux mitrailleuses).

Peloton méhariste H. C. du Trarza : Lieutenant Aubert ; lieutenant Berthomé ; lieutenant Mugnier-Pollet ; maréchal des logis Buis ; maréchal des logis Dibbès ben Ayache ; 73 Sénégalais ; 62 goumiers et auxiliaires maures.

En tout 510 chameaux montés.

L'échelon emporte sur les hommes : 150 cartouches et dix jours de vivres (0 k. 500 de dates et 0 k. 200 de riz) ; une guerba (outre) par homme ; 200 bandes de mitrailleuses.

2e *échelon :* capitaine Gerhardt ; lieutenant Girolami ; maréchal des logis Bonnetier ; 9 tirailleurs à pied ; 25 auxiliaires toucouleurs (dont 12 à chameau) commandés par Baïla Biram ; 52 partisans (Ouled-Biri et Ouled-

Damane dernièrement arrivés); soit 85 hommes armés; 26 convoyeurs.

Les hommes sont alignés en vivres et en munitions comme ceux du premier échelon.

Le convoi emporte une réserve de 50 cartouches par homme et 17 jours de vivres pour les deux échelons.

180 chameaux, dont 90 au convoi.

6 *septembre.* — Départ du premier échelon à 3 h. 30 du matin.

Arrêt de midi 30 à 5 heures du soir et pâturage.

Arrivée à minuit 45 aux puits de Char.

7 *septembre.* — Abreuvoir et pâturage.

Deux captifs Ahel Barik Allah, ayant quitté, il y a quelques jours, le groupe Regueïbat de Mjeheïda racontent que le 29 ces campements ont quitté précipitamment Mjeheïda pour Aghoucïnit; là, ils se seraient scindés : les Trarza et Ouled-el-Lab dissidents seraient descendus dans le Sud — pour se soumettre (?) — les Regueïbat auraient pris la direction de Doumous. Le groupe de la Koudia-d'Idjil serait parti sur Zemmour.

De fait, aucune trace n'a été relevée aux environs de Char, pas plus sur la route suivie par le rezzi que dans le Baten par où a été envoyé un chouf de partisans qui a gagné Char par Toujounin.

Départ de Char à 8 heures du soir.

8 *septembre.* — Arrêt de 2 h. 30 à 5 h. 30 du matin.

Arrêt de 10 h. 30 du matin à 2 h. 30 du soir.

Arrivée à 6 heures du soir à proximité de la mare de Mjeïda, qui est à sec.

Vers la fin de la journée, les flanqueurs de droite ont ramassé 300 moutons, et trois Ahel-Barik-Allah; ils ont vu trois méharistes ennemis vers El-Erguiya.

Les prisonniers interrogés confirment la séparation du premier groupe à Agroucïnit le 30 août, le départ des Trarza et des Ouled-el-Lab vers le Sud, et des Regueïbat vers Doumous. D'après eux, le second groupe de Regueïbat et les Télamides étaient, il y a cinq nuits, à El-Aouij, puits de la sebkha d'Idjil et y seraient encore.

9 *septembre.* — Départ à 2 heures du matin.

Dès l'aurore, la montagne d'Idjil se profile à l'horizon; elle n'est atteinte qu'à 12 h. 30 du soir et la reconnaissance ne parvient qu'à 2 h. 30 au point d'eau d'Oum-la-Habal, qui se trouve dans une gorge profonde du massif montagneux. Abreuvoir.

Bivouac à 4 h. 30 du soir au pied de la montagne.

Orage et pluie violente pendant la nuit.

10 *septembre.* — La matinée est donnée au pâturage des chameaux, qui ont franchi 230 kilomètres depuis Tengharada, et n'ont mangé ni la veille, ni l'avant-veille.

Départ à midi en longeant la montagne vers l'Ouest.

La reconnaissance passe devant les points d'eau de Sayala, Tararchit et Tounfouderkat, gueltas situées dans les gorges de la montagne, et arrive à 3 h. 50 du soir au puits de Fdérik. Elle s'arrête à 5 heures du soir dans un petit pâturage à 15 kilomètres Sud d'El-Aoueij.

Un chouf de 15 hommes est envoyé à la découverte sur ce point.

D'après deux enfants Regueïbat abandonnés, qui vivent de lézards, les campements sont partis depuis cinq jours dans l'Ouest.

Le chouf échange à la tombée de la nuit des coups de fusils avec des Maures, qu'il reconnaît ensuite être des partisans Ouled-Gheïlane partis d'Atar pour rejoindre le rezzi.

Ces partisans n'ont relevé aucune trace fraîche ; tout confirme que les campements se sont dérobés.



DANS LA KOUDIA D'IDJIL
Lac minuscule au bas du premier plan.

11 *septembre.* — Départ à 5 h. 10 du matin.

La reconnaissance atteint à 9 h. 30 la sebkha d'Idjil. Le puits d'El-Aoueij est à sec. Aucune trace fraîche.

Les flanqueurs de droite ont ramassé 250 moutons et 6 ânes et ont arrêté quatre isolés ; les Ouled-Gheïlane un. Tous disent que les Regueïbat et les Télamides n'ont fait que passer à El-Aoueij en venant des pâturages du versant Nord de la Koudda-d'Idjil (région de Teintana) où ils ont séjourné jusque vers le 6 septembre 1909. Ils en sont partis pour gagner les mares de Bou-Aleïba, à 140 kilomètres Ouest de la Koudia, sur la route de Doumous. Seul le chef des Loguassem, El Bellal, avec une partie de son monde, s'est risqué à reprendre la route directe de Zemmour.

Ainsi les différents campements hostiles se sont enfuis dès les premières nouvelles du départ du rezzi.

Dans ces conditions, il apparaît que continuer la marche sur Bou-Aleïba n'aurait d'autre résultat que d'épuiser nos chameaux sans bénéfice.

Les abords de la Sebkha étant complètement dépourvus de pâturage, la reconnaissance revient

à 2 heures de l'après-midi auprès de son bivouac du matin.

12 *septembre.* — Départ à 3 heures du matin vers les pâturages de Teintana, où les campements ont séjourné avant leur départ sur Doumous.

Arrêt à 5 h. 45, à 2 kilomètres du versant Nord de la koudia d'Idjil.

Dans l'après-midi, départ d'un rijli (détachement à pied) de 30 partisans dans la montagne, où sont signalés des campements Ahel-Hajour et Legdadra.

13 *septembre.* — Un chouf de 4 hommes bien montés est envoyé à Bou-Aleïba.

20 partisans sont envoyés par Tazadit sur El-Erguiya au-devant du deuxième échelon qui, d'après les instructions qui lui ont été laissées à Char, doit se trouver le 15 dans la région de Tazadit (point d'eau à la pointe Sud-Est de la montagne).



EN ROUTE VERS LA KOUDIA D'IDJIL

Deux Teurchane se présentent. Ils font partie d'un rijli (troupe à pied) de 80 hommes, venus derrière le rezzi, qui sont en train de battre la montagne en profitant de la sécurité que leur assure notre présence dans la région.

La koudia (montagne) d'Idjill est un épais massif rocheux et dénudé qui s'élève isolé au milieu d'une immense plaine. Il n'affecte plus la forme habituelle de table qui caractérise les sommets du Tagant et surtout de l'Adrar; ses profils sont arrondis à pente généralement abrupte, présentant des effondrements. De nombreuses gorges et vallées intérieures servent de repaire aux Ahel-Ajour et aux Legdadra, dont les moutons broutent les pousses des épineux répartis en plaques sur le terrain plat et pierreux qui s'étend immédiatement au pied de la montagne. 150 kilomètres sans eau la séparent de Char, dans la direction d'Atar (les oglas salés d'El-Erguiya sont à une vingtaine de kilomètres un peu en dehors de la route) en dehors des rares mares d'hivernage. Du côté du Nord, la route de Zemmour comprend 6 étapes sans eau, et est considérée comme très dure par les Maures. Vers l'Est, les puits de Tourine sont à 70 kilomètres; vers l'Ouest le puits de Doumous à 200 kilomètres environ.

A 35 kilomètres Nord-Est de la koudia s'étend en une longue bande d'une trentaine de kilomètres, et orientée Nord-Est-Sud-Ouest, la sebkha d'Idjil. Cette saline réputée est une cuvette à peine sensible. Le sel s'y trouve à 0 m. 50 de profondeur, sur 8 couches de 2 à 4 centimètres d'épaisseur, séparées par des couches de sable, jusqu'à une profondeur de 1 m. 20.

L'exploitation de ces salines est abandonnée depuis un an; de nombreuses barres de sel gisent sur ses bords. Une tribu particulière, sorte de corporation, les « aghzazir », qui habite Atar et surtout Ouadane, a le monopole de l'extraction du sel. Les caravaniers, principalement les Regueïbat, le descendaient par Tichit sur le Sahel et le Soudan, où il est surtout connu sous le nom de « sel de Tichit ».

14 *septembre.* — Départ à 4 heures du matin. Le pâturage est déplacé d'une heure vers l'Est.

Un courrier du capitaine Gerhardt fait connaître que le 2ᵉ échelon a atteint Char le 11 et continue sa route sur la Koudia.

Il a envoyé de Char dans le Nord-Ouest, vers Aghoueïnit, sur la route directe de Bou-Aleïba, une quinzaine de partisans de l'Adrar, qui l'avaient rejoint à Choum et à Char. Le chef de ce medjbour, Mohammed el Amin ould Zoumzoum, est aveugle depuis quatre ans, mais n'en est pas moins plein d'allant et montre une rare connaissance du pays et des gens.

Les partisans du rijli du 13 ont attaqué un campement Legdadra, tué 6 hommes. Ils ramènent 500 moutons, 30 chameaux médiocres, une jument et 23 ânes. (Ils ont un blessé, hartani des Ahel-Soueïd-Ahmed).

15 *septembre.* — Deux courriers portés chacun par quatre partisans ou goumiers sont envoyés par l'Est et par l'Ouest de la montagne au capitaine Gerhardt, qui doit ce jour se trouver aux abords de la Koudia, pour lui indiquer le point où il doit rallier.

16 *septembre.* — Les 20 Ouled-Ahmed-ben-Daman envoyés le 13 vers El-Erguiya rentrent.

Les ogla (petits puits) d'El-Erguiya sont éboulés; le pâturage a été complètement mangé par le long séjour des campements en ce point. Ces partisans n'ont pas de nouvelles du second échelon.

Dans le but de pouvoir se déplacer rapidement, soit pour se porter au-devant du deuxième échelon, soit pour marcher sur Bou-Aleïba suivant les résultats du chouf qui a été envoyé, les moutons de prise sont abattus et tranformés en viande séchée.

17 *septembre*. — A 9 heures, un courrier du capitaine Gerhardt, porté par 4 partisans, fait connaître son arrivée au point d'eau d'Oum-la-Habal, le 16, où il a été touché par les 2 courriers du 15. Il rejoindra le gros du rezzi dans la soirée.

A 10 heures du matin, le chouf de Bou-Aleïba rentre. Marchant à bonne allure, il a atteint le 15 au soir la région des mares de Bou-Aleïba qu'il a trouvée vide. Trois femmes des Ahel-Barik-Allah interrogées ont raconté que les campements étaient tous partis le 12 dans la direction de l'Adrar-Souttouf, gardés derrière eux par des chouf. Nos gens ont même échangé des coups de fusil avec le chouf resté à Bou-Aleïba.

140 kilomètres environ séparent la Koudia de Bou-Aleïba, à travers une région dépourvue de pâturages et d'eau, où l'ennemi a perdu dans sa fuite une partie de ses moutons et même de ses chameaux.

Le 2e échelon arrive à 9 heures du soir en bon état.

Sa marche depuis Tengharada, avec des animaux médiocres, fait grand honneur au capitaine Gerhardt, et peut être donnée comme un bon exemple de marche de convoi en pays désertique.

Marche du 2e échelon.

Par suite de l'absence de dressage d'une partie des animaux, le départ de Tengharada ne put avoir lieu le 7, que dans l'après-midi.

La marche est jalonnée par l'arrivée à Choum le 8 à 6 heures du soir, à Char le 11 à 8 h. 45 du matin ; à une mare à l'Est de Mjeheïda le 13 à 8 heures du matin ; à Oum-la-Habal dans la Koudia d'Idjil le 16 vers 9 heures du matin.

Il a été fait, chaque fois qu'il a été possible, c'est-à-dire chaque fois que le pâturage y invitait, des séjours prolongés dans le voisinage des points d'eau : à Choum du 8 au soir au 10 dans l'après-midi, le point capital étant, lorsque des animaux sont fatigués, de leur permettre de manger copieusement après avoir bien bu. Les emplacements de bivouac ont été déterminés avant tout d'après les commodités de pâturage, pour permettre de faire sortir les animaux dès 3 heures du matin, en station, ou de les faire pâturer quelques quarts d'heure après l'arrivée ; en tout cas, de façon à perdre le moins de temps possible en allées et venues.

La marche a été réglée de façon à laisser les chameaux au repos au pâturage pendant les heures chaudes, c'est-à-dire que les arrêts ont eu lieu autant que possible vers 8 h. 30 du matin pour ne repartir qu'à 5 heures du soir ou même plus tard.

On sait, en effet, que le chameau, surtout lorsqu'il est fatigué, ne mange pour ainsi dire pas entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, sauf en saison froide. Enfin la marche ne s'est jamais prolongée jusqu'aux dernières heures de la nuit (heures où le chameau rumine.) Elle a toujours été suspendue au premier signe de fatigue.

Le convoi, malgré la mauvaise qualité de ses animaux, a pu ainsi arriver avec ses charges au complet, n'ayant perdu qu'un nombre de chameaux à peine supérieur aux besoins de la distribution journalière de viande.

18 *septembre*. — Les vivres du convoi sont distribués, en présence des prisonniers faits les jours précédents qui sont mis ensuite en liberté. L'importance du rezzi, la viande, les dattes et le riz distribués ont fait à ces affamés une vive impression.

Les renseignements apportés par le chouf de Bou-Aleïla ne laissent pas de doute sur l'impossibilité actuelle d'atteindre l'ennemi ; non plus que sur sa retraite rapide et les pertes qu'elle lui a coûtées. Le rezzi n'a donc plus qu'à redescendre.

Départ à 5 heures du soir pour Tazadit (point d'eau de l'extrémité Sud-Est de la Koudia d'Idjil).

Arrivée à 9 h. 45 du soir.

19 *septembre*. — Abreuvoir.

A 10 heures du matin, rejoignent 15 partisans Ouled Ahmed ben Daman, Euleb et Toucouleurs, restés la veille à Teintane, pour rechercher des chameaux égarés au pâturage. Ils ont rencontré deux petites bandes de Regueïbat passant au Nord pour regagner les campements de l'Est, venant d'El-Beyyedh, les ont attaqués et leur ont enlevé une jument, 6 chameaux et une vingtaine de moutons.

Le détachement des troupes montées est divisé en trois groupes :

1° Aux ordres du colonel : état-major, capitaine Gerhardt; 80 partisans (capitaine Dupertuis), section Mugnier-Pollet (des méharistes h. c. du Trarza).

Ce groupe doit descendre directement sur Atar par Char.

2° Aux ordres du capitaine Plomion : les sections méharistes du bataillon de Mauritanie et 50 partisans.

Ce groupe doit se mettre à la disposition du commandant Claudel ; mais avant de se rendre à Chingueti, il suivra par El-Erguiya et les puits de la Gasbet-el-Hassian sur Bir-et-Taleb, gagnera Oum-el-Beidha en coupant la pointe de la Maqteïr, pour se porter sur El-Beyyedh, où, d'après les renseignements, se trouverait la tente de Sid Ahmed ould Mougiya, l'un des deux chefs Ouled-Selmoun resté dissident. Le commandant Claudel est averti de ce mouvement, afin d'y faire coopérer si possible les partisans dont il dispose.

3° Aux ordres du lieutenant Aubert : la section méhariste Berthomé (du peloton h. c. du Trarza) ; 50 partisans (lieutenant Dufour) ; le lieutenant Girolami, le Dr May.

Ce groupe emmène les mitrailleuses, ce qui subsiste de l'ancien échelon (réserve de munitions) et les animaux fatigués. Il descendra par le Gasbet-el-Hassian jusqu'à Bir-Taleb et Cheïrik, et regagnera de là Tengharada. Cette route, plus longue que la route directe de Char, n'offre pas

de distances sans eau supérieures à 80 kilomètres, et permet de marcher à plus petites journées.

20 *septembre.* — Les trois groupes quittent Tazadit à une demi-heure d'intervalle, à partir de 4 heures du soir.

Marche du premier groupe.

Départ à 4 heures du soir. Arrêt à minuit.

21 *septembre.* — Départ à 5 h. 20 du matin. Arrêt à 11 h. 50 matin. Vent violent du Nord-Est, chargé de sable.

Départ à 5 heures du soir ; passé à 6 heures du soir à hauteur et à l'Est de Mjeheïda. Arrêt à minuit.

22 *septembre.* — Départ à 5 h. 15 matin, le vent violent du Nord-Est, chargé de sable, s'élève de nouveau vers 8 heures, rendant la marche très pénible pour des piétons ; il est au contraire très peu ressenti des hommes à chameau, les rafales de sable courant très près de terre.

Arrivée à 2 h. 15 du soir au puits de Char. Abreuvoir des chameaux.

Distance parcourue sans eau depuis Tazadit : 150 kilomètres.

23 *septembre.* — La journée est donnée au pâturage des chameaux.

Départ à 6 h. 45 soir ; arrêt dans le Baten à 11 h. 30 soir.

24 *septembre.* — Courte marche de 5 h. 15 à 7 h. 45 matin pour atteindre la guelta de Choum, au fond d'une gorge profonde. Abreuvoir.

Départ à 5 heures soir. Arrêt à minuit.

25 *septembre.* — Départ à 5 h. 35 matin. Arrêt à 9 h. 15 matin, à 2 kilomètres à l'Est du débouché de l'oued Toureght : pâturage.

Départ à 6 h. 15 soir.

Arrivée à 11 h. 50 soir à Tengharada. Le détachement y rencontre un convoi de vivres venu d'Atar, pour le troisième échelon qui doit rester au pâturage. Ce convoi est commandé par le lieutenant André.

26 *septembre.* — Le maréchal des logis Charles avec la moitié des partisans et les Sénégalais du lieutenant Mugnier-Pollet restent au pâturage pour y attendre le troisième groupe, avec les vivres.

Le colonel quitte Tengharada à 6 h. 30 matin avec 40 partisans et 20 goumiers.

Arrêt à Ksar-Teurchane de 10 h. 30 matin à 6 h. 35 soir.

Arrivée à Atar à 11 heures soir.

Le lieutenant André, de son côté a rejoint Amder où se trouvent au pâturage 160 chameaux d'amende de guerre des Ouled-Gheïlane, amenés de Chingueti à Atar par le lieutenant de Féligonde.

Le lieutenant a chargé au passage à Jraïf du sel abandonné par des caravanes Regueïbat, au moment de l'arrivée de la colonne, et est reparti avec un léger convoi de vivres européens pour Chingueti, passant par la passe d'Aous qui est ainsi reconnue.

A Atar, la situation est restée particulièrement calme.

Le 8 septembre s'y sont présentés trois Trarza dissidents, qui ont prétendu d'abord apporter la soumission de tout le groupe, une soixantaine d'hommes, qui entoure Sidi ould Mohammed Fal ould Sidi (dit ould Sidi) et Ahmed ould Mohammed Fal ould Sidi (dit ould Deïd).

Cette démarche n'était qu'une manœuvre ; en réalité ils n'apportent que leur propre soumission. Les Trarza, à la nouvelle de la montée du rezzi vers le Nord, s'étaient séparés des Regueïbat, avec lesquels ils se trouvaient à Aghoueïnit ; et tandis que ceux-ci se sauvaient vers Doumous, ils étaient descendus sur Afoueïguim, puis de là en suivant la dune de l'Akchar, vers l'Inchiri, ayant sans doute pour but de rapatrier au Trarza leurs femmes, incapables de supporter la dure existence des pays du Nord, et récupérer ainsi leur pleine liberté d'action.

Bien que pareil procédé soit dans les habitudes des Maures, ordre a été donné au commandant du cercle du Trarza d'expulser les femmes dont les maris et les fils restaient en dissidence.

Il s'était également présenté à Atar deux marabouts Ideïboussat (Mohammed el Mokhtar ould ech Cheikh et Ahmed Fal ould ech Cheikh) apportant des ouvertures de soumission de la part de Mohammed ould el Khalil, chef des Regueïbat ouled Moussa. Ces hommes avaient été envoyés par le capitaine Bontems au-devant du colonel, qu'ils n'avaient pas rencontré.

Un courrier d'Atar, reçu à Ksar-Teurchane, avait apporté la correspondance arrivée pendant son absence, à l'adresse du colonel.

Le général commandant supérieur fait connaître qu'il est arrivé le 13 septembre à Nouakil, où il a trouvé le capitaine Camy venu à sa rencontre.

Parti de Teintana (plaine d'Iaghref) le 2 septembre, il est arrivé le 6 septembre à Agueïlt en Naja, a dû y séjourner le 7 et n'a pu en repartir que le 8, pour faire son plein d'eau.

Le 9 au matin, il a franchi l'Amatlich, a trouvé à Imbich des puits abondants, et a pu repartir avec toutes les guerbas et les tonnelets remplis.

Le détachement n'a donc pas eu à souffrir de la soif et avait encore 500 à 600 litres d'eau dans ses tonnelets en arrivant à Nouakil. Mais dans cette région où ils savent que nos hommes sont morts de soif, les tirailleurs absorbent de l'eau tant qu'ils peuvent, au lieu de la ménager ; certains en ont bu de 10 à 15 litres par jour dans la journée du départ d'Imbich et celle du lendemain.

La route du détachement n'en a pas moins été pénible par suite des pluies de l'hivernage et de l'absence de lune. La traversée de l'oued d'Iaghref, où la colonne campait en mars, a duré deux heures, des chameaux étant entraînés par la violence du courant. Dans la nuit du 12 au 13, une tornade des plus violentes a contraint le détache-

ment à s'arrêter et 2 tirailleurs se sont égarés, qui n'étaient pas retrouvés le 15 septembre.

Les pertes en chameaux subies par le convoi ont obligé le capitaine Camy à renvoyer 90 charges sur l'arrière.

Ce dernier annonce son départ pour Atar vers la fin du mois, avec la pleine lune.

Le lieutenant Duboc, parti le 4 septembre de l'oued el Abiad, est parvenu sans incidents à Akchat le 20 septembre par la route suivie par la colonne en décembre 1908, que l'hivernage a rendue plus facile, en améliorant les pâturages. Il a été rejoint à Akchat par un petit convoi de vivres envoyé de Tidjikdja.

Le commandant Claudel rendait compte de son côté que la situation à Chingueti restait très bonne. La réunion des 300 chameaux d'amende de guerre imposés aux Ouled-Gheïlane s'était faite sans difficulté, suivant ses instructions, par l'émir Sid Ahmed ould Mokhtar.

Les partisans du commandant (Sid Ahmed ould Kankou et Ahmed Louleï ould Bou Salif) ont exécuté un heureux coup de main dans la région de Tourine; partis sur el Beyyedh, où étaient signalées des tentes dissidentes Ouled-Selmoun, ils ont pris leurs traces, les ont suivies jusqu'à Tourine, où ils ont enlevé une douzaine de tentes, 400 moutons, quelques bourriquots et chameaux de bagages.

Au retour, une méprise a eu lieu à Bir-et-Taleb entre ces partisans et le pâturage du lieutenant Aubert : nous avons eu un tirailleur (Mamady Diallo, n° mle 174) légèrement blessé, les partisans 3 chameaux blessés.

29 *septembre*. — Réception de Mohammed ould Boubot, chef des Ouled-Silla, qui avait fait sa soumission à Ouadane au commandant Claudel pendant le combat du 31 août.

30 *septembre*. — Un courrier du commandant Claudel rend compte qu'un rijli d'Ouled-Gheïlane, qu'il avait envoyé de Chingueti le 1er septembre dans la région de Biar (20 hommes, 7 fusils à tir rapide et 160 cartouches) sous le commandement d'un Dheïrat nommé Mohammed Salem ould Barka, a enlevé 600 moutons et quelques tentes Regueïbat à El-Chiguitten (?) à mi-chemin entre El-Malha et Ziri.

1er *octobre*. — Réception de Mohammed ould Maïouf qui, depuis sa rentrée après le rezzi de Tourine, vient d'exécuter un rezzi dans l'Adrar-Souttouf, où il a enlevé aux Regueïbat un grand nombre de moutons.

Retour à Atar de Mohammed el Amin ould Zoumzoum, rentrant également de rezzi. Parti de Char avec quelques Ouled-Ammoni et Ouled-Akchar, dont Ahmed Salem ould el Hazan ould Maïouf, neveu de Mohammed ould Maïouf et récemment soumis, il a opéré à l'Ouest du rezzi du colonel, et poussé par Aghoueïnit, jusqu'à Le-Jouad et l'Adrar-Souttouf, où il s'est trouvé sur le même terrain que Mohammed ould Maïouf.

Prenant les traces de campements redescendant vers le Sud-Ouest, il a enlevé, vers Afoueïguim, une centaine de bœufs aux Ahel-Mohammed-Salem.

2 *octobre*. — Retour à Atar d'un détachement comprenant le docteur May, les lieutenants Girolami et Dufour, la section de mitrailleuses, l'excédent des cartouches du rezzi et les auxiliaires toucouleurs. Le gros du troisième groupe est resté au pâturage de Tengharada, qu'il a atteint le 30 septembre.

Marche du 3e groupe.

Parti de Tazadit le 19, il bivouaquait le 20 à 5 kilomètres environ à l'Est d'El-Erguiya, franchissait le 21 la région de dunes faciles de l'Elb-Meskour et bivouaquait le même jour au delà de la sebkha de Timoujat.

Le 22 septembre, à 10 h. 30 matin, arrivée à Bir-bou-Tal'ha. Le 23 y avait lieu la méprise qui amenait un court engagement avec les partisans de Chingueti, retour de Tourine (voir 26 septembre).

Le 24 septembre au soir, départ pour Aghreïjit (12 kilomètres environ); arrivée le même soir.

Le 25 septembre au soir, départ pour Bir-et-Taleb.

Le 26 septembre, arrivée à Bir-et-Taleb à minuit.

Le 28 septembre, le lieutenant Dufour et 50 partisans devancent le groupe à Agdess pour y reconnaître le point d'eau.

Le lieutenant Aubert part de Bir-et-Taleb dans la soirée par Chreïrik. Les pâturages de la région d'Agdess sont excellents, mais ni à Chreïrik, ni à Agdess, il n'est trouvé d'eau.

Le troisième groupe arrive à Tengharada le 30 septembre, à 10 heures du matin.

3 *octobre*. — Un courrier du capitaine Camy fait connaître que la 2e compagnie a dû quitter Nouakil le 28 septembre, pour se diriger sur Agueïla Zarga, par la mare d'hivernage d'Arch, dans l'Aftout de Faye.

4 *octobre*. — Arrivée d'un courrier de Chingueti.

Les sections méharistes du bataillon de Mauritanie (2e groupe) sont arrivées à Chingueti le 30 septembre.

Marche du 2e groupe.

Parti de Tazadit le 19, le capitaine Plomion est passé par El-Erguiya, a contourné par l'Est la sebkha de Timoujat d'où il a piqué droit sur Agheïjit, où il est arrivé le 22 septembre au soir. Il en repartait le 24, était rejoint par le groupe de partisans de Chingueti remis en route le 23 par le lieutenant Aubert, et atteignait Bir-et-Taleb le 25 au matin.

Etant donnés les renseignements d'Ahmed Louleï, le mouvement que le deuxième groupe devait exécuter sur El-Beyyedh devenait inutile, et le capitaine Plomion se décidait à diriger sa marche directement sur Chingueti, par Jraïf, en rendant compte de son mouvement au commandant Claudel.

Il quittait en conséquence Bir-et-Taleb le 26 septembre au soir, arrivant dans la nuit du 27 à El-Menfga, le 28 à Jraïf, le 29 en haut de la passe de Jdeïda et le 30 à Chingueti.

Un chouf de 10 partisans et goumiers, le précédant de quarante-huit heures, avait ramassé, en arrivant à Bir-et-Taleb, quelques troupeaux de moutons à des Ahel-Hajour et Lekdadra fuyant de la Koudia d'Idjil vers le Sud.

Au moment où, suivant les instructions reçues, le capitaine Plomion allait mettre en route sur Atar les partisans Ouled-Biri ayant marché avec lui et diriger le reste de sa troupe sur le pâturage de Graret-Legtar, à l'Est de Chingueti, le commandant Claudel recevait (1[er] octobre au soir) l'avis qu'un fort mechbour Ahel-Hajour, remontant du Tagant, avait été vu le 29 septembre au soir à l'Est de la grara d'Atan, se dirigeant vraisemblablement vers Ouadane. Ce mechbour était sans aucun doute le même qui, le mois précédent, avait attaqué dans la région de Derguel (Tagant) le chef du ksar du Tidjikdja, Abdi ould Embarek, l'avait blessé lui-même et lui avait tué une quinzaine d'hommes.

Deux heures après la réception de ce renseignement, le commandant Claudel mettait en route un détachement composé de : capitaine Plomion, commandant; le lieutenant Alix; le maréchal des logis Bonnetier; 50 tirailleurs méharistes; le docteur Comméleran; 50 goumiers et partisans (Ahmed Louleï, Sid Ahmed ould Kankou et quelques Ouled-Biri).

Le détachement, emportant quatre jours de dattes et susceptible de se ravitailler en cours d'opérations sur Ouadane, était dirigé par Rgheïouiya sur Tanouchert, pour agir de là suivant les circonstances.

5 *octobre*. — Le lieutenant Aubert rapproche son pâturage qui, de Tengharada, est transporté à Tizegrez, à 15 kilomètres au Nord d'Atar.

6 *octobre*. — Dans la nuit, quatre télamides de Cheikh Ma el Aïnin sont venus à Atar enlever, avec leur connivence, deux femmes venues deux mois auparavant faire la guetna et se faire soigner. Trois de ces télamides sont repartis aussitôt avec les deux femmes, le quatrième vient au poste faire sa soumission. Il donne sur les campements ennemis les renseignements suivants :

Les Ahel Cheikh Ma el Aïnin étaient à Bou-Aleïba quand le rezzi a atteint la Koudia d'Idjil, et ont filé aussitôt dans l'Ouest. Ils sont maintenant à Smamit (carte du service géographique de l'armée, à 240 kilomètres Nord-Nord-Ouest de la Koudia), où ils se prépareraient à faire un nouveau rezzi dans le Sud. Ils pourraient encore mettre en ligne 300 fusils et attendraient l'arrivée de Mohammed el Heyba, le fils de Ma el Aïnin chargé des rapports avec le Maroc, qui serait sur le point d'arriver à Tarfaya avec de puissants secours.

Les Regueïbat sont partagés : les uns, dont les Legouassem font la plus grande partie, ont leurs campements au Nord de ceux des télamides, dans les régions d'El-Akrab et de Negjir (carte du service géographique de l'armée); les autres sont à la lisière de l'Adrar-Souttouf, autour de Bou-Laoutad; parmi eux, un chef Ouled-Moussa, Mohammed ould el Khalil ould Hamda, aurait l'intention de se soumettre.

7 *octobre*. — L'enquête ouverte sur la disparition des deux femmes enlevées par des télamides dans la nuit du 5 au 6 établit que deux télamides ont passé six semaines environ à Atar pendant les mois de juillet et d'août. Ils n'ont pas été présentés au poste, et personne ne les a signalés. Les Smacides méritent de ce fait une punition. Il sera difficile, de longtemps, de leur faire rompre leurs relations avec les Télamides, parmi lesquels ils ont, pendant plusieurs années, compté beaucoup des leurs.

8 *octobre*. — Réception de la djemmâa des Smacides. Le ksar est condamné à payer 1.000 fr. d'amende; deux notables particulièrement responsables sont chacun condamnés à 500 francs d'amende.

Réception d'El Moami ould Mogiya, frère du chef des Ouled-Selmoun (Ouled-Gheïlane), qui a fait sa soumission à Ouadane au commandant Claudel.

Le lieutenant Mugnier-Pollet va prendre le commandement du pâturage d'Amder, à la place du lieutenant André. Il est chargé d'y recréer la troisième section méhariste du bataillon de Mauritanie, qui n'existe plus en fait depuis le commencement du mois de mai 1908. A cette époque, ce qui restait de chameaux de la section a été enlevé à Akjoujt par un rezzi de télamides; les tirailleurs démontés ont fait partie de la garnison du poste, ont tous été atteints du béribéri et du scorbut, et ont été répartis dans les Compagnies lors de l'évacuation de l'Inchiri.

Pour constituer la nouvelle section, un noyau d'hommes instruits, un caporal et 9 tirailleurs, 15 goumiers auxiliaires, lui est passé par le peloton méhariste hors cadres du Trarza.

9 *octobre*. — Réception de la djemmâa des Ouled-Gheïlane : Sidi Horma ould Ekhteïra, chef des Naghmoucha; Mohammed ould M'Haïmed, chef des Naghmoucha; Sid Ahmed ould Tegueddi, chef des Naghmoucha; Mohammed ould Boubot, chef des Ouled-Silla; Aleya ould Mohammed, chef des Torch; El Moami ould Mogya, un des deux chefs des Ouled-Selmoun.

Le colonel les entretient de l'opportunité de faire contre les campements du Nord un fort rezzi, qui pourrait leur rapporter de bonnes prises, comme le montre l'exemple de Mohammed ould Maïouf et de Mohammed el Amin ould Zoumzoum.

Après plusieurs objections, le rezzi est finalement décidé. L'émir Sid Ahmed aura le droit de réquisitionner les chameaux de ceux qui ne voudront pas marcher.

Un courrier du commandant Claudel rend compte des résultats de l'opération confiée au capitaine Plomion.

Le capitaine est arrivé le 2 octobre à Tanouchert à 5 heures du soir, après avoir recoupé des traces d'un troupeau de chameaux allant vers Lemghader. Un chouf envoyé le 2 sur Ouadane, a fait connaître le 3 au matin que Sidi Ahmed ould Mogiya, chef dissident des Ouled-Selmoun, s'était présenté le 2 à 2 heures de l'après-midi devant Ouadane, qui lui avait fermé ses portes. Il était accompagné de 6 hommes, avait une quarantaine de chameaux et se dirigeait vers Tililit où se trouverait sa tente. Il avait vainement attendu vers Zarga des nouvelles du rezzi des Ahel-Hajour où il aurait un neveu.

Le même jour (3 octobre) le capitaine Plomion dirigeait donc sur Tililit ses partisans avec Sid Ahmed ould Kankou et Ahmed Loulaï. Le 4 octobre, il se portait de sa personne sur Ouadane avec les tirailleurs, 4 goumiers et 5 partisans, laissant un chouf à Tanouchert, et en dirigeant un autre sur Lemghader. Il arrivait à Ouadane le soir même.

Le 4 au matin, le goum d'Ahmed Louleï et de Sid Ahmed ould Kankou, après être passé la veille au soir au large de Ouadane, prenait la trace de Sid Ahmed ould Mogiya; à 5 heures du soir, ils le surprenaient près d'une mare à proximité du Baten. Sid Ahmed ould Mogiya parvenait à s'enfuir blessé, laissant un homme tué, une jument, son troupeau de 40 chameaux, tous ses bagages et ses femmes.

De notre côté, un partisan a la cuisse cassée (El Béchir ould Louli, des Ould-Ahmed).

Les partisans rallient Ouadane le 5 octobre au matin avec leurs prises; le capitaine Plomion renvoie directement sur Chingueti le blessé avec le docteur Comméléran et le goum d'Ahmed Louleï, puis rentre à petites journées par Tanouchert sur Chingueti.

Il n'a pas été possible de déterminer si les traces aperçues le 2 vers Tanouchert étaient celles des Ahel-Hajour qui, s'ils sont remontés, ont dû gagner le Nord en évitant tous les points d'eau et les lieux habités.

Arrivée à Atar de Mohammed ould el Khalil ould Hamda, chef des Regueïbat Ouled-Moussa, avec une sorba de 25 hommes, parmi lesquels 2 notables, Sma'ïn ould Derouïch, et Moustafa ould Derghli.

Mohammed ould el Khalil vient demander l'aman. Il a rapproché ses campements en partie dans la région de Bir-Igni.

L'arrivée de cette sorba fait juger opportun de retarder jusqu'à son départ la mise en route du peloton méhariste du Trarza et des partisans rapatriés, mouvement qui avait été envisagé pour le 11.

10 *octobre*. — Des renseignements indigènes annoncent que Bakar ould Cheikh, chef des Ideïchilli Ahel-Ragba, a été blessé mortellement par un mechbour des Ouled-Delim, dans la région de Tizégui-Graret el Frass.

Réception de Mohammed ould el Khalil.

Les Regueïbat se partagent en deux grands groupes : les Regueïbat-Charg et les Regueïbat-Sahel.

La tribu, de beaucoup la plus nombreuse, des Regueïbat-Charg est celle des Legouassem, dont le chef El Bellal, après les affaires de Tourine, a regagné avec une centaine de tentes la région au Sud de Tindouf. La plus grande partie des Legouassem est avec les Ahel-Cheikh-Ma-el-Aïnin ; ces derniers, ayant continué leur mouvement vers le Nord seraient dans la région de Legda, parages du cap Bojador. Mohammed ould el Khalil estime qu'ils sont en marche pour rejoindre la Seguia-el-Hamra, ayant pris cet itinéraire détourné pour des raisons de pâturage.

D'autre part, les Regueïbat-Sahel se composent des tribus qui sont depuis plusieurs années en rapport avec l'Adrar, et l'ont même été avec le Sénégal : Ouled-Moussa, Souaad, Ouled-Cheikh.

Mohammed ould el Khalil déclare qu'il parle au nom de la plus grande partie des Regueïbat-Sahel, et même des Ouled-Delim.

D'après les renseignements recueillis auprès de Cheikh Sidia et des gens du ksar, les Ouled-Moussa compteraient 700 guerriers, et ne seraient pas les plus riches en chameaux parmi les Regueïbat. Il est d'ailleurs à remarquer que les Ouled-Moussa sont ceux qui ont subi le plus de pertes pendant les opérations des troupes montées, notamment à El-Malh'a et à Tourine, et que Mohammed ould Maïouf leur a par deux fois enlevé un grand nombre de moutons.

Ces pertes expliquent sans aucun doute la démarche du chef des Ouled-Moussa.

Les Smacides et les 2 notables ont payé sans difficulté l'amende imposée l'avant-veille.

11 *octobre*. — Un Idaouali, parti de Nouakil en même temps que le convoi du capitaine Camy, l'a quitté au-delà de la route sans eau, à Agueïla-Zarga, au pied de l'Amatlich, il y a cinq nuits.

Un courrier du commandant Claudel fait connaître que Sid Ahmed ould Mogiya, chef des Ouled-Selmoun, blessé dans l'engagement du 4, s'est présenté le 10 à Chingueti pour faire sa soumission.

Il semble que ce chef réputé, un des conseillers écoutés et ami particulier de l'ex-émir, ait été retenu jusqu'ici par l'orgueil. Privé de toutes ressources à la suite du combat du 4, il s'est décidé à suivre les autres chefs Ouled-Gheïlane et paraît ne pas regretter d'avoir été obligé à renoncer à la fuite dans le Nord.

12 *octobre*. — Essai comparatif de la mitrailleuse, du fusil mitrailleur tel qu'il a été livré, et du fusil mitrailleur monté sur un trépied portatif articulé fabriqué par le caporal armurier Forgues.

Ce tir fait constater une fois de plus que le fusil mitrailleur, par la dispersion de son tir, principalement en hauteur, ne saurait être comparé à la mitrailleuse et dépense beaucoup plus de munitions pour un rendement très faible.

13 *octobre*. — Deuxième audience de Mohammed ould el Khalil.

Sans se faire d'illusions sur la portée de la soumission de ce chef, qui paraît personnellement sincère, ni sur l'autorité effective dont il dispose, il a paru de bonne politique de ne pas renvoyer le premier chef Regueïbat qui fit pareille démarche pour ne pas faire par là le jeu des Ahel-Cheikh-Ma-el-Aïnin. Ceux-ci cherchent évidemment, par tous les moyens, à détourner les nomades d'entrer en contact avec nous.

Il est du reste naturel d'avoir à apprivoiser en quelque sorte ces tribus du désert, et les choses peuvent se passer pour les Regueïbat comme elles se sont passées pour les Ouled-Gheïlane, parmi lesquels seul le vieux Sidi Horma ould Ekhyeïra s'était présenté à Atar au mois de janvier dernier.

En conséquence, l'aman est accordé en principe à Mohammed ould el Khalil, aux conditions habituelles, dont la première est de renoncer à tout pillage chez les tribus soumises aux Français. En outre, les campements qui entourent Mohammed ould el Khalil à Bir-Igni devront amener à Atar 100 chameaux dans un délai d'un mois; les autres campements Ouled-Moussa du Nord-Ouest devront en amener encore 100 dans un autre délai d'un mois; passé ces délais, les Français prendront leur liberté d'action.

En conséquence, les rezzou d'Ouled-Gheïlane et les Ouled-Ammoni projetés contre les Regueïbat sont suspendus.

14 *octobre*. — Signature de l'acte d'aman des Ouled-Moussa, des Ouled-Silla de Mohammed-ould-Boubot, des Ouled-Selmoun d'el-Moami-oul-Mogiya.

15 *octobre*. — Courrier du commandant Claudel :

Le capitaine Plomion est rentré le 12; le commandant envoie les méharistes au pâturage dans la région de Graret-Legtar, où ils pourront surveiller les campements Ouled-Gheïlane, récemment soumis, qui y sont établis.

La sorba Regueïbat quitte Atar dans la soirée.

Un courrier du capitaine Camy rend compte de sa marche.

Parti de Nouakil le 28 septembre au soir, le puits ne donnant plus assez d'eau pour abreuver facilement tous les animaux, et les mares avoisinantes étant à sec, le convoi est transporté à Arch, grandes mares et bons pâturages à 25 kilomètres au Nord-Est. Il y séjournait du 28 septembre au 2 octobre.

Le 2 octobre, à 2 heures du matin, le convoi se rendait à une mare reconnue la veille, à 15 kilomètres au Nord; il y arrivait à 6 heures du matin.

A partir de ce point, commençait la région sans eau, d'une longueur de 26 à 28 heures de marche, soit trois étapes de 9 heures environ à franchir en trois nuits. Les tirailleurs portaient six jours de vivre, une guerba d'eau (un jour) et le convoi disposait en outre de 5 litres par hommes en tonnelets.

Départ le 2 octobre à 5 heures du soir.

Arrêt le 3 à une heure du matin dans la Targa.

Départ le même jour à 5 heures du soir.

Arrêt le 4 à 2 heures du matin dans l'Emejil. Pendant l'arrêt distribution de 2 litres d'eau à 8 heures du matin et 2 litres à 5 heures du soir avant le départ. Les hommes consommaient le biscuit.

Départ le 4 à 5 heures du soir.

Le 5 vers 4 heures du matin, dans l'Amatich, le guide Mehrez déclare qu'il ne se reconnaît plus. Le détachement est arrêté, les chameaux envoyés au pâturage sous la garde d'une section qui reçoit 2 litres d'eau par homme.

Des Maures sont envoyés à la recherche du puits d'Agueïla-Zarga, qui doit être tout proche. Vers 8 heures le puits est trouvé. Laissant à la garde du convoi une section avec toute l'eau disponible, le capitaine Camy se rend au puits avec les six autres sections. Il y arrive à 9 h. 1/2 du matin, après une marche difficile à travers les dunes, rendue encore plus pénible par une forte chaleur et un vent brûlant. Plusieurs tirailleurs sont frappés d'insolation; trois d'entre eux succombent.

Les puits une fois curés, les partisans sont renvoyés en arrière avec de l'eau, et le convoi peut rejoindre dans la soirée après une marche de 2 h. 30, par un chemin plus facile.

Le puits se trouvait à 4 kilomètres à l'Est du point où le convoi était arrêté, et aurait dû, sans l'erreur du guide, être atteint vers 3 heures du matin.

Le 6, abreuvoir.

7 *octobre*. — Départ à 3 heures du soir. L'Amatlich est franchi à la nuit. Arrêt dans l'Inchiri à 6 heures du soir.

8 *octobre*. — Départ à 3 h. 15 du matin, arrivée à Rasseremt à 6 h. 40 matin.

La tombe du capitaine Bablon est trouvée détruite et la croix cassée. Elles sont remises en état.

Repos le 8 et le 9.

Pour arriver à Rasseremt sans laisser de charges, il a fallu pendant la dernière étape démonter Maures et Européens.

Le capitaine Camy, laissant solidement retranché à Rasseremt, sur la dune isolée, le détachement de la première compagnie à l'adjudant Géronimi avec 32 charges, part dans l'après-midi pour Tizégui où il arrive le 10 à 8 heures du matin. Il envoie réquisitionner 40 chameaux Ideïchilli à Graret-el-Frass, pour chercher à Rasseremt le dépôt confié à l'adjudant Géronimi, et part dans la soirée pour Tarara.

Le capitaine compte être rejoint par son détachement le 13 au soir ou le 14 au matin, et arriver à Atar vers le 23 octobre.

La marche de ce convoi a été très remarquablement menée.

La soumission des tribus de l'Adrar, sauf les Ahel-Ajour et une vingtaine de personnalités, est complète; les fils de Ma el Aïnin et leurs Télamides ont évacué la région, et la démarche des Ouled-

Moussa comme l'attitude générale des tribus montrent que la résistance est finie, et qu'à la condition de rester vigilants et assez forts pour enlever à nos adversaires toute envie de chercher une revanche, la pacification est complète.

Par suite, le moment est venu de commencer la diminution de l'effectif de la colonne.

16 *octobre.* — En conséquence, des ordres sont envoyés aux pâturages d'Amder et de Tizegrez pour mettre en route sur le Trarza dans la soirée du 17 le peloton méhariste du Trarza et les partisans rapatriés, ainsi que le capitaine Dupertuis, le lieutenant Aubert et quatre sous-officiers rapatriables. Ce détachement prendra, au passage à Tizégui, des vivres au dépôt que le capitaine Camy a l'ordre de laisser dans le blockhaus, gardé par le lieutenant Pelud et 80 hommes.

17 *octobre.* — Un courrier de Boutilimit fait connaître qu'Ould Deïd et les autres Trarza dissidents, à l'exception de Sidi ould Mohammed Fall ould Sidi, sont arrivés au Trarza accompagnant les femmes (voir 26 septembre).

Douze Ouled-Daman ont fait individuellement leur soumission à Boutilimit. Il en est de même des deux Ouled-Ahmed dissidents de marque, les nommés Oumahïmed et son frère Sidi Ahmed.

Quant à Ould Deïd, avec une soixantaine d'hommes, il a fait faire des ouvertures de soumission à Boutilimit par Sidi el Mokhtar, frère de Cheikh Sidia, et n'a pas commis de pillages depuis huit jours qu'il se trouve dans le Tichamamat (entre Boutilimit et Aleg).

Le rezzi Ouled-Delim qui a tué Bakar ould Cheikh le 10 octobre s'est ensuite scindé. Quelques hommes sont remontés dans le Nord ; une dizaine d'autres ont voulu descendre piller au Trarza ; 7 d'entre eux sont morts de soif. Le capitaine Camy a envoyé les partisans qui l'accompagnaient à la poursuite des trois autres.

A 8 heures du soir, départ d'un détachement comprenant :

1° 65 partisans rentrant au Trarza avec le capitaine Dupertuis et le lieutenant André, rapatriables ;

2° Le peloton méhariste du Trarza avec les lieutenants Aubert et Berthomé, regagnant le Trarza ;

3° Cheikh Sidia et une trentaine de ses talibés.

Le dernier acte de Cheikh Sidia à Atar — symbole de son action dans l'Adrar — a été d'assister le 16 au grand salam qui clôture le Ramadan, à la place qu'occupaient les années précédentes les fils de Cheikh Ma el Aïnin.

Parvenu dans la plaine de Yaghref, le capitaine Dupertuis continuera avec ses partisans ; le peloton méhariste et le Cheikh descendront à petites journées pour ménager les chameaux.

21 *octobre.* — Le convoi de l'Aouker arrive à Atar à 8 heures du matin escorté par la 2e compagnie (capitaine Camy).

L'émir Sid Ahmed est chargé de procurer les animaux et le matériel nécessaires pour achever de mettre sur pied la nouvelle section méhariste qu'organise, au pâturage de Téraklin, le lieutenant Mugnier-Pollet.

Cette section est portée à 45 Sénégalais, au moyen de prélèvements sur la première compagnie, et 15 Maures. Elle compte, à la date du 26 octobre, 80 chameaux.

Les nuits commencent à être froides.

22 *octobre.* — Le lieutenant Dufour, qui a pris le commandement des 93 partisans qui restent à la colonne, complète sa remonte sur le convoi Camy avant de gagner les pâturages de l'Amsaga, que les renseignements donnent comme les meilleurs en pareille saison. La section Mugnier-Pollet l'y rejoindra dès que le lieutenant aura achevé de la mettre sur pied.

Des Ouled Gheïlane Dheïrat et Ouled Silla, qui avaient fait leurs préparatifs de rezzi contre les Regueïbat, reçoivent l'autorisation de marcher dans les directions du Nord et du Nord-Est où ils ne rencontreront pas les campements Regueïbat récemment soumis.

23 *octobre.* — Le lieutenant Dufour quitte Atar à 9 heures soir. Il prendra un mois de vivres à l'échelon du convoi Camy resté à Tizegui.

26 *octobre.* — Le beau-père de l'ex-émir, Ahmed ould Aleya (Ouled Ammoni), a été tué près de Doumous par un rezzi de Iaggout venu du Nord.

L'ex-émir serait en route pour Smara d'où il aurait l'intention de se rendre près de Moulaï Hafid pour lui demander des secours. S'il n'en obtenait pas, il se considérerait comme délié des liens de vassalité par lesquels il se croit engagé, et reviendrait dans l'Adrar faire sa soumission (?)

27 *octobre.* — Un courrier du lieutenant Duboc fait connaître que, arrivé le 25 septembre à Moudjéria, il en est reparti le 3 octobre avec 470 chameaux en charge.

La marche a été pénible pendant les premiers jours.

Le lieutenant quitte Talorza le 22 au soir pour gagner Chingueti par une route nouvelle : Aouïnet-Telleski, Sbayia, Dakhle. Il annonce son arrivée à Chingueti pour les premiers jours de novembre.

Ce même jour, à 6 heures du soir, le colonel quitte Atar pour aller rejoindre à Chingueti le commandant Claudel et lui passer le commandement des troupes restant dans l'Adrar. Il laisse à Atar sous le ferme commandement du capitaine Bouteur : la première compagnie de tirailleurs, la section d'artillerie, 2 mitrailleuses, une section méhariste et un groupe de partisans (aux environs), plus de 200.000 cartouches, 483 coups de canon.

Le détachement du colonel, se rendant à Chingueti, est ainsi composé : le capitaine Gerhardt, le Dr May, l'adjudant Chesnel, le sergent-major Rouillé (5e compagnie, rejoignant sa compagnie), sergent Sarré rapatriable, 45 tirailleurs, 27 Toucouleurs, 19 partisans.

Le détachement s'arrête à 11 h. 40 du soir à la mare d'Aous.

28 *octobre*. — Abreuvoir et séjour à Aous.

29 *octobre*. — Départ à 5 heures du matin ; arrivée à 7 heures du matin aux archan, petits puits creusés à la main dans le sable, de l'oued Amogjar ; départ à 5 heures du soir ; arrêt à 10 heures du soir au pied du passage d'Aous.



SOMMET DE LA PASSE D'AOUS

31 *octobre*. — Le passage d'Aous pour 80 chameaux seulement dure de 6 heures du matin à 2 heures du soir.

Après avoir franchi un premier palier, il faut décharger les animaux et porter les charges à bras jusqu'au sommet qui domine la plaine de 200 mètres environ.

Le commandant Claudel est venu de Chingueti jusqu'au sommet du passage avec un détachement de 50 hommes.

Les deux détachements partent du bord du plateau à 4 h. 30 du soir au point d'eau d'Ourane.



LA PASSE D'AOUS

1er *novembre*. — Départ à 4 heures du matin. Arrivée à Chingueti à 8 heures du matin.

Le commandant Claudel a très bien installé le poste, en paille, enclos d'une zériba et pourvu



LE POSTE DE CHINGUETI
(A la fin de novembre).

d'un solide réduit, sur une dune dominant la batha qui le sépare du ksar. Des puits abondants existent au pied même du poste.

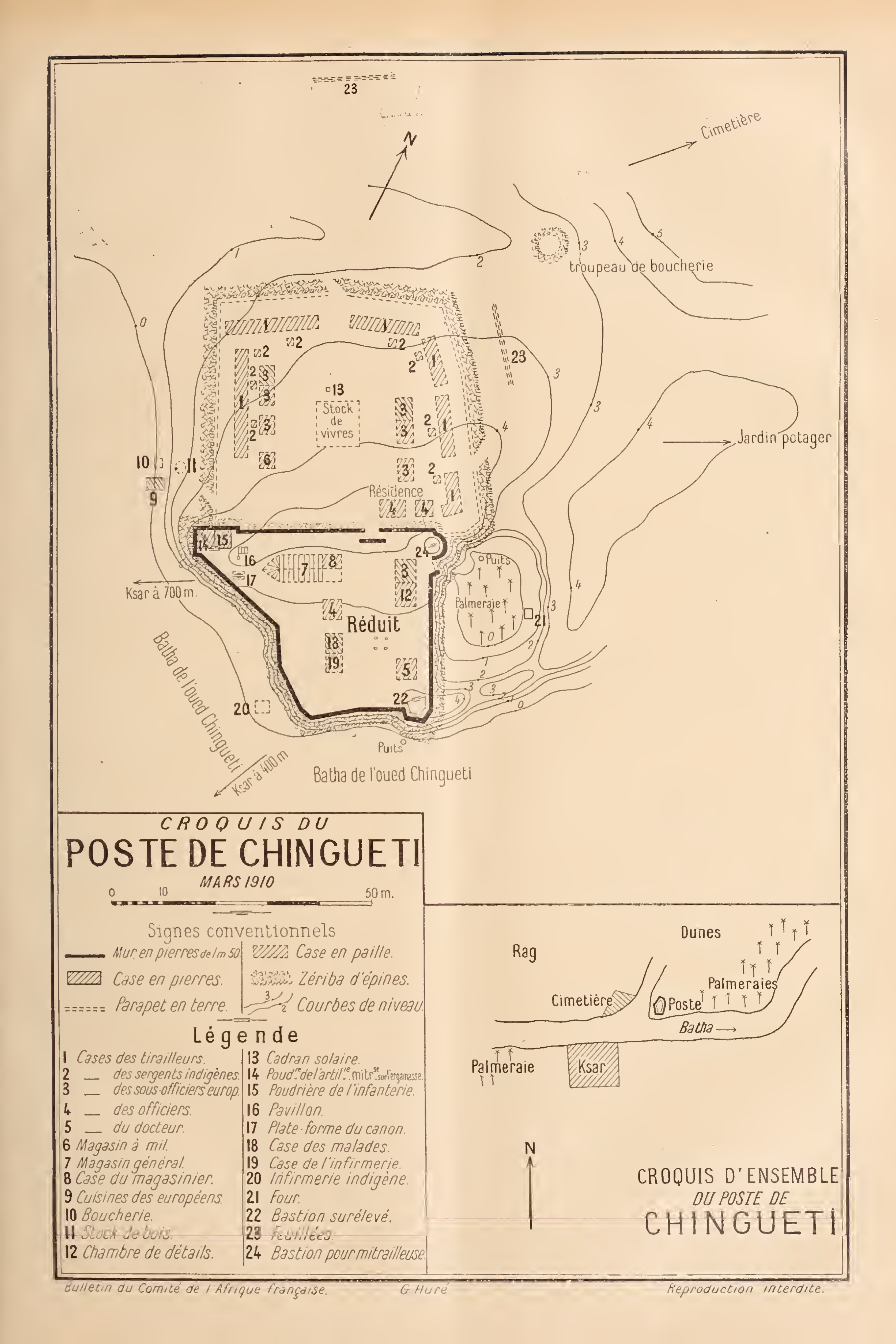
Le pâturage du poste se trouve à Tenaghel, à 3 heures ouest de Chingueti. Les sections méharistes se trouvent à 25 kilomètres de là, à Graret Legtar.

Temps couvert, qui semble annoncer les pluies, normales en cette saison dans l'Adrar.



LE KSAR DE CHINGUETI VU DU POSTE
(A la fin de novembre).

2 *novembre*. — Réception des Djemmâas de Chingueti : Laghlall et Idaoualis. Les Laghlall ont été parmi nos adversaires les plus hostiles ; les Idaoualis au contraire, plus pasteurs qu'hommes de religion et de guerre, étaient depuis longtemps en relations avec les autorités françaises du Ta-


Cimetière
troupeau de boucherie
Stock de vivres
Résidence
Jardin potager
Puits
Palmeraie
Réduit
Ksar à 700 m.
Batha de l'oued Chingueti
Ksar à 400 m
Puits
Batha de l'oued Chingueti
CROQUIS DU
POSTE DE CHINGUETI
MARS 1910
0 10 50 m.
Signes conventionnels
Mur en pierres de 1m 50.
Case en paille.
Case en pierres.
Zériba d'épines.
Parapet en terre.
Courbes de niveau.
Légende
1 Cases des tirailleurs.
2 — des sergents indigènes.
3 — des sous-officiers europ.
4 — des officiers.
5 — du docteur.
6 Magasin à mil.
7 Magasin général.
8 Case du magasinier.
9 Cuisines des européens.
10 Boucherie.
11 Stock de bois.
12 Chambre de détails.
13 Cadran solaire.
14 Poud.re de l'artil.ie mitr.se sur l'ergamasse.
15 Poudrière de l'infanterie.
16 Pavillon.
17 Plate-forme du canon.
18 Case des malades.
19 Case de l'infirmerie.
20 Infirmerie indigène.
21 Four.
22 Bastion surélevé.
23 Feuillées.
24 Bastion pour mitrailleuse.
Dunes
Rag
Palmeraies
Cimetière
Poste
Batha
Palmeraie
Ksar
N
CROQUIS D'ENSEMBLE
DU POSTE DE
CHINGUETI

 G Huré

gant. Les uns et les autres paraissent accepter aujourd'hui les bienfaits de notre présence. Des querelles intestines les divisent.

3 *novembre*. — Réception de Mohammed Taqi Allah. Il émet la prétention de ne pas être sous l'autorité de Sid Ahmed et vise à jouer dans l'Adrar le rôle de Cheikh Sidia au Trarza.

4 *novembre*. — Mohammed Ould el Khalil envoie à Atar les 100 premiers chameaux qu'il doit verser (voir 13 octobre).

Les chameaux étant insuffisants sont refusés.

Une partie des Regueïbat (Thalat, Ouled-Cheikh, Ouled-Daoud) se trouvent près d'Aousrad, dans l'Est de l'Adrar; Souttouf-Ould el Khalil les travaille pour les amener à faire leur soumission.

Hamoyyim Ould Chia'a, chef des Ouled-Delim, agit dans le même sens, restant entendu qu'ils reprendront leur liberté d'action en cas de gros renforts arrivant du Maroc.

L'ex-émir Ould Aïda, Mokhtar Ould Ahmed, ancien chef des Chrattit, Sidi Ould Mohammed Fall Ould Sidi, ex-émir du Trarza, une fraction Regueïbat (Ahel Afreyet) sont à Outf à peu de distance du poste espagnol.

Ce groupe est là de passage, allant rejoindre les Ahel Cheikh Ma el Aïnin plus au Nord, tous en route pour Smara.

6 *novembre*. — Arrivée du convoi du Tagant à 8 heures du matin avec 300 chameaux chargés. Capitaine Roussel, lieutenants Duboc et Bourguignon, sergents Raynaud, Duprat, Digard et Coustham.

Les chameaux sont envoyés à Graret-Legtar.

8 *novembre*. — Réception des chefs Ouled-Gheïlane, y compris Sid Ahmed ould Mogiya. Chacun cherche à se refaire près de nous une situation. Il sera possible de tirer parti de ces appétits.

9 *novembre*. — Les partisans Idaoualis et 100 convoyeurs partent pour Tidjikdja emportant un courrier.

Dans tous ces derniers palabres, le colonel entretient les notables de la question des convois libres. Etant donné que de gré ou de force notre ravitaillement se fera, les Maures ont intérêt à le faire eux-mêmes; ils seront bien payés, et ils sauront conserver leurs chameaux. Un contrat est passé avec le commerçant Tekna, Abdoulaye ould Ababa fixant les conditions auxquelles il s'engage à faire pour notre compte des caravanes. C'est là la seule solution du problème de ravitaillement.

13 *novembre*. — Départ de la 3e compagnie pour Atar.

La section méhariste du lieutenant Mugnier-Pollet est sur pied et rejoint les partisans du lieutenant Dufour au pâturage dans la plaine de l'Amsaga, à l'Ouest d'Atar.

Palabres de départ avec les Kountas et les Idaouelhadj de Ouadane, les Laghlall et les Idaoualis de Chinguetti; avec Abiddin ould Beyrouk, ce frère de l'ancien caïd de l'oued Noun qui a essayé de jouer un rôle sans grand succès et qui, voyant que la soumission des Regueïbat-Ouled-Moussa s'est faite sans lui, annonce l'intention de regagner l'oued Noun.

15 *novembre*. — Le commandant Claudel prend le commandement des troupes de l'Adrar. Le colonel quitte Chingueti à 3 h. 30 du soir, avec le capitaine Gerhardt, le Dr May, le lieutenant Gouspy, la 4e compagnie du 4e sénégalais rentrant au Sénégal et quelques partisans.

Il laisse au commandant Claudel les instructions suivantes :

Chingueti, le 12 novembre 1909.

Le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement général et commandant militaire en Mauritanie,

A M. le chef de bataillon Claudel, commandant les troupes de l'Adrar.

« Dans ses instructions n° 248 du 28 octobre 1908, le gouverneur a défini comme suit le but assigné à la colonne de l'Adrar :

Nous voulons non seulement châtier les coupables, mais rétablir la paix sur des bases durables, en donnant au pays des chefs choisis et acceptés par les tribus, et dont les intérêts dépendent suffisamment des nôtres pour nous donner des garanties sérieuses de leur fidélité.

Il faut que tous sachent bien que nous avons la ferme volonté de nous établir dans le pays tout le temps qui sera nécessaire pour obtenir ce résultat.

Nous n'avons pas l'intention de lever des impôts, tels qu'ils existent dans les autres parties de la Mauritanie. Mais il faudra cependant exiger des redevances en chameaux, animaux de transport et de boucherie, dattes et autres denrées.

Ces redevances seront d'abord payées comme contributions de guerre, et puis ensuite dans une mesure aussi faible que possible, uniquement pour marquer notre suzeraineté. Elles seront acquittées globalement par le ou les chefs reconnus, suivant le nombre de groupements que vous aurez été amené à créer.

Si notre politique nous oblige pour le moment à entrer en relations directes avec des groupements partiels de tribus ou de fractions de tribus, il faudra tendre, dès que possible, à diminuer le nombre de ces intermédiaires, pour arriver à l'établissement dans l'Adrar d'un système de protectorat, qui devra nous permettre, dans un avenir plus ou moins lointain, de pouvoir faire maintenir l'ordre par les chefs eux-mêmes, appuyés ou rappelés à leurs devoirs par des tournées de police, sans nous astreindre à entretenir de fortes garnisons dont le ravitaillement est si difficile, partant si onéreux.

« Au résumé, il s'agissait de mettre fin aux incessantes attaques, aux rezzou perpétuels partant de l'Adrar, et d'organiser le pays dans des conditions telles que l'on n'eût plus à en craindre le retour.

« De ces instructions, et de leur application aux circonstances ont découlé les opérations militaires, et la politique dans lesquelles vous m'avez si puissamment secondé.

« Les opérations militaires nous ont permis d'abord de forcer l'accès de montagnes que nos adversaires considéraient comme inaccessibles, puis de porter aux nomades des coups de plus en plus sensibles, d'obliger les uns, originaires de l'Adrar, les Ouled-Gheïlane, à faire leur soumission, les autres, étrangers, Télamides de Cheikh

Ma el Aïnin et Regueïbat, à abandonner le pays.

« Concurremment à l'action militaire, notre politique a constamment tendu, en traitant les tribus soumises avec justice, bienveillance même, à dissiper les méfiances, désarmer les calomnies, à « démontrer par une leçon de choses que des musulmans pouvaient vivre en bon accord avec les Français, et même y trouver leur intérêt ».

(Instructions n° 288 RC, Atar, 16 février 1909.)

Situation actuelle. — A l'heure actuelle, nous avons le droit de considérer l'Adrar comme pacifié ; les chefs, les notables, sinon le gros des tribus, comme apprivoisés.

« Les derniers renseignements signalent les Télamides dans la région du cap Bojador, vraisemblablement en route vers Smara ; l'ex-émir, avec quelques irréductibles au Nord-Est du Rio de Oro, en route aussi pour Smara et, dit-on, le Maroc. Il est peu probable, d'après les dépêches de nos consuls de Fez et de Mogador, dont ci-joint copie, que l'émir, pas plus que les Télamides, trouvent près de Moulaï Hafid les appuis effectifs qu'ils espèrent.

« Les Regueïbat, que seul l'attrait du pillage avait amenés dans l'Adrar, viennent à composition : un de leurs chefs, Mohammed el Khalil ould Hamda, a fait sa soumission, et il est possible qu'il en entraîne d'autres.

« En même temps, les comptes rendus des commandants de cercle du Sud signalent d'importantes rentrées de dissidents.

« L'Adrar, place d'armes, de ravitaillement, de refuge, de recel, manquant à tous ces pillards, la présence de troupes méharistes, sénégalaises et maures sur leurs derrières rendant le métier de plus en plus dangereux, les gains plus aléatoires, l'existence dans les dunes et près des rares puits à eau salée du Nord étant dure pour les Maures du Sud, ils se soumettent.

« Ainsi se trouve vérifiée la parole de Coppolani : « Tenir les palmeraies c'est tenir le Sahara et les nomades. » Ainsi se trouvent justifiés les dépenses et les efforts de la colonne.

« Nous avons donc atteint le premier résultat poursuivi : rétablir la paix. Il s'agit maintenant de conserver ce résultat, et en même temps de progresser vers le but final, l'établissement dans l'Adrar d'un régime de protectorat, permettant de faire maintenir l'ordre par les chefs eux-mêmes.

« Votre tâche sera par conséquent à la fois militaire et politique. »

Instructions militaires. — Au point de vue militaire, vous devez vous tenir prêt constamment à repousser un retour offensif des Télamides, faire disparaître les dernières bandes, les empêcher de se reformer, développer l'instruction de la troupe, assurer son ravitaillement.

Effectifs. — Après le départ de la 4e compagnie du bataillon de Mauritanie, qui doit descendre au Tagant vers le 1er décembre, vous disposerez des effectifs portés au tableau n° 1.

Troupes montées. — Ils comptent d'abord un fort groupe monté, de 170 Sénégalais et de 100 partisans maures du Sud, que peuvent appuyer, comme le fait s'est déjà produit, des goums formés de guerriers de l'Adrar.

« Ce groupe, qui peut être employé, suivant les circonstances, en tout ou en partie, constitue l'instrument de défensive offensive seul efficace en pays de nomades. Sa formation et sa remonte, son instruction doivent être l'objet de tous vos soins. Votre attention se portera notamment sur le choix judicieux des hommes appelés à en faire partie — ils doivent être choisis de préférence parmi les tirailleurs les plus agiles et provenant des pays où le chameau existe — sur toutes les mesures propres à conserver les chameaux.

« L'expérience que nous avons maintenant des chameaux, la connaissance des pâturages de l'Adrar, les conditions plus normales dans lesquelles vont vivre les troupes montées permettront d'éviter les pertes de chameaux, qu'ont amenées les circonstances de guerre, si nous avons la constance de mettre à profit cette expérience et de nous imposer les corvées qui en résultent. Vous veillerez également à ce que l'instruction soit dirigée de manière à former de véritables méharistes, c'est-à-dire à ce qu'ils soient poussés dans la voie du développement de la valeur individuelle, instruits dans les formations souples, aussi profitables à l'aptitude manœuvrière de la troupe qu'à la conservation des chameaux. Les alignements rigides, les files de chameaux attachés sont à proscrire. Il importe aussi que les Maures appelés à servir près des sections sénégalaises soient traités honorablement, et avec la légèreté de main que leur tempérament et leurs habitudes d'indépendance comportent. Au fur et à mesure que vous jugerez possible de les remplacer par des Maures de l'Adrar, vous renverrez dans le Sud les partisans que je vous laisse.

« L'emploi d'une pareille troupe est délicat. L'officier qui la commande, ayant conscience de la force dont il dispose, peut être tenté de ne plus voir d'obstacle. Or, le gouverneur général, en exécution des instructions reçues du gouvernement de la République lui-même, a interdit nettement d'étendre notre action politique et militaire au-delà de l'Adrar. Vous tiendrez donc en bride le commandant du groupe monté. Vous ne laisserez pas les Télamides ni autres groupements insoumis venir se réinstaller dans les régions de dunes qui, des Biar à l'Inchiri, en passant par la région d'Idjil, font partie de l'Adrar, mais vous n'entamerez pas, au-delà des régions désertiques qui s'étendent au Nord, une action nouvelle.

Troupes de soutien. Postes. — En arrière et en soutien du groupe monté, vous disposerez de trois compagnies d'infanterie, d'une section d'artillerie, de deux sections de mitrailleuses, de 4 fusils-mitrailleuses, forces réparties entre les postes d'Atar et de Chingueti. Une section de mitrailleuses est à Atar, l'autre à Chingueti, prêtes à coopérer à la défense des postes comme à entrer dans la composition d'une colonne qui peut,

à la demande des événements, avoir à être fournie dans l'un comme dans l'autre de ces deux postes. Dans le même ordre d'idées, il paraît judicieux d'amener à Chingueti une des deux pièces de 80 de montagne, avec un approvisionnement de 100 coups, pour tenir le ksar sous son feu, et interdire à l'ennemi de s'y installer.

« Il importe en effet que le poste en paille, entouré d'une zériba, de Chingueti, soit aussi inexpugnable que le fortin en maçonnerie d'Atar, et que sa défense n'exige pas une nombreuse garnison. Il faudra en conséquence porter à 4 mètres la largeur de la zériba d'enceinte et couper par une zériba l'avant-camp des tirailleurs, achever le gabionnage du petit bastion du saillant sud-est. Le commandant du poste ne devra jamais perdre de vue que la palmeraie et ses entonnoirs de dunes constituent des couverts dangereux.

« En cas d'un danger sérieux, vos effectifs vous permettent de renforcer le groupe monté, de la compagnie disponible et de sections tirées des garnisons, celles-ci étant réduites à 80 hommes. C'est donc une force de plus de 400 Sénégalais, 100 Maures, 1 ou 2 pièces de 80, 1 ou 2 sections de mitrailleuses que vous pourriez concentrer le cas échéant.

« Sans doute est-il permis d'envisager dès aujourd'hui le moment où il sera possible de faire redescendre encore une compagnie, lorsque le groupe monté aura acquis toute sa force, et que le temps écoulé nous aura fixé, mieux que nous ne pouvons l'être aujourd'hui, sur les chances d'un retour offensif des Télamides. L'expérience a prouvé en effet qu'une période de quatre mois environ s'écoulait entre le moment où une demande de renforts partait de l'Adrar vers Smara et l'arrivée de ces renforts dans l'Adrar.

Mesures de sûreté. — Pour le moment, ces effectifs paraissent à la fois nécessaires et suffisants sous le commandement ferme, expérimenté et vigilant qui est le vôtre. La vigilance, c'est là le point capital, d'une importance d'autant plus grande que fatalement, avec la période de calme dans laquelle nous paraissons entrer, il y aura chez certains une tendance à s'abandonner à une douce et dangereuse quiétude. Pour vos détachements permanents en particulier, qui, à n'en pas douter, seraient l'objectif de l'ennemi, vous devez revenir continuellement sur la nécessité de maintenir les mesures de sûreté actuelles, vous faire rendre compte fréquemment de leur application. Personne ne doit, ne peut oublier les leçons de Daman, d'El Moïnan, de R'asseremt.

Renseignements. — Il est non seulement nécessaire d'éviter par les mesures de sûreté les effets brutaux de la surprise, il faut encore être renseigné sur l'ennemi pour parer à temps à ses entreprises. Nous avons des agents que vous pourrez rémunérer sur le crédit de 6.000 francs que je vous laisse pour vos dépenses politiques. Nous serons ainsi renseignés comme par le passé, par les isolés rentrant du Nord, par les méchbours des guerriers de l'Adrar, enfin par tous ceux, tous les jours plus nombreux, qui se soucient peu de voir recommencer une lutte dont ils savent qu'ils feraient les frais. A ce titre, les Ahel Cheikh Mohammed Fadhel d'une part, par leur situation religieuse, de l'autre des gens profondément compromis de notre côté comme l'émir Sid Ahmed, Mohammed ould Maïouf, les Teurchanes, les commerçants tekna, sont particulièrement intéressants.

Instruction de la troupe. — En ce qui concerne l'instruction de la troupe, je vous recommande particulièrement l'instruction du tir, qui a été forcément négligée pendant cette année de campagne. Nous avons encore des jeunes tirailleurs, qui n'ont rejoint qu'au moment du départ de la colonne et n'ont jamais fait leurs tirs réglementaires. J'ai prescrit au commandant du poste d'Atar d'établir un champ de tir. Il sera fait de même à Chingueti. Sur votre demande, j'ai fixé à 24 et à 48 les allocations de cartouches pour les tirs en 1909 et 1910.

« Le tableau II donne la situation en munitions, qui est satisfaisante.

« L'entraînement de la troupe, à défaut de circonstances de guerre, sera conservé par les tournées topographiques, de recensement et autres, par lesquelles vous aurez à compléter notre connaissance du pays.

Ravitaillement. — Le ravitaillement sera votre perpétuel souci. L'attention du gouvernement lui-même a été attirée sur les privations qu'a eu à supporter la colonne. La situation est aujourd'hui meilleure et ira s'améliorant : vous y mettrez tous vos soins. Les approvisionnements actuels (tableau n° III) assurent complètement la ration des Européens pour un temps plus ou moins long, suivant les denrées. Pour les indigènes, le progrès est continu au fur et à mesure que nous connaissons mieux, et que nous pouvons par suite mieux exploiter les ressources locales.

« La plus grande de ces ressources est constituée par les palmeraies. Les circonstances de guerre de cette année n'ont pas permis de percevoir la totalité de ces ressources; les dattes ont cependant donné trois mois de vivres environ à l'effectif considérable qui s'est trouvé réuni dans l'Adrar. Le recensement méthodique des palmeraies, outre les avantages politiques que nous verrons plus loin, nous permettra sans doute de compter sur une rentrée de 150 tonnes, et peut-être davantage.

« La récolte d'orge et de blé des palmeraies est faible; je ne pense pas qu'elle puisse nous donner plus de 5 tonnes. Mais l'apport des cultures de mil des graras peut être considérable. C'est une affaire d'hivernage. Admettons les chiffres de votre lettre du 26 mars 1909 : 15 tonnes.

« Ce serait donc 170 tonnes de dattes et de céréales que pourrait fournir l'Adrar en 1910.

« Si l'on compte sur les 650 rationnaires indigènes du tableau n° I, consommant en chiffres ronds 20 tonnes par mois, l'Adrar assurerait donc — en dehors de la viande — six mois de vivres. C'est montrer l'importance du travail de

recensement et d'évaluation que vous poursuivrez activement.

« Mais le gros de ces rentrées, les dattes, ne pourra être recouvré qu'à partir du mois de juillet prochain. Il faut donc attendre cette époque.

« Le tableau n° IV ci-joint donne les dates auxquelles vous êtes aligné pour les différentes denrées. Ces quantités sont à majorer, en ce qui concerne les vivres indigènes, des rentrées qui vous restent à effectuer avant la guetna prochaine : dattes et mil de graras. Je vous signale en particulier les palmeraies des Kseïrat, qui n'ont encore rien donné et les graras à mil, dont la récolte est à surveiller de près.

« La différence avec ce qui vous sera nécessaire pour atteindre juillet devra être montée avant la saison chaude. Je donnerai des ordres au commandant de cercle de Tagant pour qu'un convoi soit réuni fin décembre. Mais ce n'est qu'à grand peine probablement que le Tagant pourrait réunir les animaux nécessaires pour enlever le tout. Et d'autre part, nous avons constaté combien, malgré nos efforts, les convois coûtaient de chameaux, lorsque ces animaux ne sont pas conduits par leurs propriétaires.

Convois libres. — Aussi faut-il attacher le plus grand intérêt à la tentative de convois libres dont les populations paraissent avoir compris le double intérêt pour elles et pour nous. Il a été convenu avec le commerçant Takna Abdoullaye ould Ababa que les charges amenées à Atar ou à Chingueti seraient payées 35 francs les 100 kilogrammes, plus 3 fr. 50 pour ses frais de courtage. Les chameaux morts en cours de route ne seront pas remboursés. Les quantités disparues seront remboursées au prix de Moudjéria. Une escorte de partisans sera assurée à la caravane. Les Maures redoutant non sans raison les caisses, il faudra, au moins dans les débuts, employer ces convois libres surtout pour le transport en sacs.

« Le bataillon de Mauritanie a commandé au Soudan 60 tonnes de riz en doubles sacs. A ma demande que ce riz fût transporté et escorté à Tidjikdja, ou au moins jusqu'à Kiffa, par les moyens et les troupes du Soudan, le gouverneur a répondu par le télégramme du 27 octobre : « Vais voir immédiatement ce que je puis faire et dans quel délai. » Dans tous les cas, ces sacs de riz parviendront prochainement à Tidjikdja, prêts à être enlevés par les convois libres.

Viande sur pied. — En ce qui concerne la viande sur pied, nous avons constaté qu'il était impossible de tirer de l'Adrar la totalité des animaux nécessaires. La viande, pour l'effectif du tableau n° I, est de 400 kilogrammes par jour, soit 12.000 par mois. Il faut donc pour un mois : 1.630 moutons à 7 kilogrammes, ou 240 bœufs à 50 kilogrammes, ou 6.060 kilogrammes de conserves.

« On peut admettre que l'Adrar pourra fournir la viande pour sept mois.

« Je me propose de compléter votre approvisionnement à deux mois de conserves. Des ordres sont donnés pour la réunion fin décembre à Moudjéria de 300 bœufs qui monteront par le premier convoi. Et un second envoi de bœufs pourra suivre sur votre demande.

« Le problème du ravitaillement en viande n'en demeurera pas moins difficile. Aussi avons-nous admis la possibilité de ramener la ration des tirailleurs à 300 grammes, comme elle était autrefois au Soudan, mais en leur donnant, à la place des 200 grammes de viande manquant, 200 grammes de riz ou de biscuit, ou 400 grammes de dattes ou l'indemnité correspondante en argent.

« J'attire aussi votre attention sur la nécessité de vérifier fréquemment la consommation de viande de vos postes et de vos détachements.



CHINGUETI. — MINARET DE LA MOSQUÉE

Instructions politiques. — Si, au point de vue militaire, vous avez surtout à conserver la situation actuelle, vous avez à achever la tâche qui nous est fixée au point de vue politique.

« La ligne de politique générale à suivre reste la même. Vous continuerez à exiger des différentes tribus l'exécution des engagements pris, à leur maintenir les droits que nous leur avons reconnus : respect de la religion, des coutumes, des femmes, des biens ; liberté des terrains de parcours, sous la réserve de l'autorisation préalable.

« Il est clair que, pour faire ici œuvre durable, il faut que les populations trouvent à notre contact des avantages qui balancent en quelque part dans leur esprit le regret de leur indépendance perdue. Il faut aussi donner un aliment à l'activité des guerriers, qui n'ont vécu jusqu'ici que de pillage et qui y apportent une vigueur infatigable. Dans un pays où un aveugle comme Mohammed ould Zoumzoum commande et avec succès un mechbour, où un homme d'âge comme Mohammed ould Maïouf demande à repartir le

lendemain d'un rezzi de 900 kilomètres, l'on ne peut se flatter de transformer à bref délai la mentalité et les habitudes.

« Vous continuerez donc à orienter vers le Nord l'activité des guerriers; c'est le meilleur moyen de creuser le fossé entre eux et leurs alliés d'hier. Le Nord était au reste leur terrain d'action, avant que l'influence des Ahel-Cheikh-Ma-el-Aïnin les détournât vers le Sud. Et les Ouled-Gheïlane poussèrent en 1904 un grand rezzi jusque dans le Nord du Seguiet-el-Hamra. Le jour où les guerriers de l'Adrar se trouveront de nouveau aux prises avec les tribus du Nord, la Mauritanie du Sud sera par là-même sauvegardée : l'Adrar servira de tampon. Dans cet intérêt vous pourrez continuer à prêter des fusils et des cartouches aux gens sur lesquels il est permis de compter. Nous n'avons pas eu jusqu'ici, sauf une exception, à nous repentir de ces prêts. Mais un compte exact devra toujours en être tenu sur un registre spécial, et les armes représentées fréquemment.

« Vous continuerez aussi à autoriser les caravanes allant chercher dans le Sud la guinée, le sucre, le thé, le mil, si appréciés dans l'Adrar. L'autorisation donnée ou refusée aux caravanes sera un moyen de tenir en main les tribus. Les caravanes augmenteront le bien-être dont les populations se passeraient ensuite difficilement. On en voit la preuve dans la différence qui sépare un Trarza du Sud d'un homme de l'Adrar. Habitués aux facilités du commerce avec le Sénégal, les populations hésiteront à suivre les conseils du Nord qui le leur fermeraient. Enfin, ces caravanes établiront des liens qui feront cesser l'isolement dans lequel les populations de l'Adrar se sont généralement tenues jusqu'ici. Or il est incontestable que leur hostilité a tenu en partie à cet isolement. Enfin, le commerce du Sénégal y trouvera son compte.

« L'inventaire des tribus, tentes, bétail, palmeraies, graras cultivées, est à compléter sans désemparer, en profitant de l'existence normale, de la position d'équilibre que paraît reprendre l'Adrar. C'est le meilleur moyen d'asseoir notre autorité, celle des chefs auxquels nous avons accordé notre confiance, d'empêcher les dissidents de rentrer sournoisement ou de repartir. Il est, d'autre part, très important de pouvoir le plus tôt possible connaître complètement les ressources de l'Adrar et de pouvoir par suite mettre, en regard des dépenses résultant de son occupation provisoire, les recettes qu'elle comporte.

« Les troupes montées sont l'instrument tout indiqué pour les reconnaissances dans les campements nomades. Mais il est pour cela indispensable que leurs officiers aient dans leurs rapports avec les tribus la même attitude et tiennent le même langage que vous-même et veillent de près à éviter tout abus. Le commandant des troupes montées est d'ailleurs intéressé à gagner la confiance des tribus nomades, car c'est près d'elles qu'il pourra avoir les renseignements et les auxiliaires qui peuvent lui être si utiles. La tâche des palmeraies et des graras pourra au contraire être réservée aux troupes à pied.

« Ces tournées donneront toujours lieu à des levés topographiques.

L'émir Sid Ahmed. — Vous vous ferez aider le plus possible dans votre tâche administrative de l'émir Sid Ahmed, soit en lui confiant une mission déterminée, soit en lui faisant accompagner un détachement. Une partie très importante de votre tâche politique sera d'ailleurs de fortifier l'autorité du jeune émir et de le guider dans l'exercice de son commandement.

« Sa position est difficile ; il est le fils d'un père que les tribus de l'Adrar ont renversé, et son retour sous nos auspices n'est pas pour lui concilier *a priori* les sympathies. Son prédécesseur, au contraire, en a gardé. A notre arrivée dans l'Adrar, je n'ai pas mis en avant Sid Ahmed. On ne pouvait présager sûrement de l'attitude de son prédécesseur, à qui ses partisans ont même prêté pendant un certain temps des intentions de soumission, et il y avait encore un candidat possible, son frère M'Hammed, qu'il a fait assassiner depuis. J'ai donc envoyé à l'émir, comme aux autres chefs, la proclamation aux musulmans de l'Adrar, et ai laissé les chefs qui nous avaient déjà fait leur soumission essayer de déterminer celle de l'émir ou de son frère.

« Leurs tentatives sont restées vaines. En toutes circonstances, et notamment à R'asseremt, à Ksar-Teurchane, l'émir dissident a nettement affirmé son hostilité et sa fidélité à ses éducateurs et conseillers, les fils de Ma el Aïnin. Sid Ahmed restait donc le seul candidat possible.

« Sid Ahmed est jeune, trop confiant, peu expérimenté, peu réfléchi, comme presque tous les guerriers. Par contre, il est rempli de bonne volonté, ne demande qu'à suivre nos conseils et nous est fermement attaché par la dépendance étroite de ses intérêts avec les nôtres. Tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, il peut rendre de grands services, à la condition d'être dirigé et soutenu près de nos officiers, comme près des tribus.

« Chez les uns comme chez quelques-unes des autres en effet, on constate ce sentiment que l'on se serait fort bien passé d'un émir. Cela est vrai s'il s'était agi d'une occupation pure et simple de l'Adrar, comme il avait été tout d'abord prévu; mais nous n'avons pas à discuter les instructions du Gouverneur général, qui assigne comme but final à notre action politique l'établissement d'un régime de protectorat, qui comporte incontestablement un émir, dans un pays tel que l'Adrar, dont le loyalisme à l'égard de la famille des Athman est un des traits distinctifs.

« Il ne faut pas se dissimuler, du reste, que, dans l'accueil froid qu'il a reçu dans certaines tribus, il y a une grande part de sentiments antifrançais, de même que dans les sympathies secrètes qui paraissent restées à l'émir dissident. Un chef Ouled-Ammoni ne me disait-il pas, lorsque le choix d'un émir s'agitait : « L'émir actuel est « irréductible ou à peu près, il est toutefois popu-

« laire. Si vous restez en force dans l'Adrar, l'émir « que vous choisirez vous sera fidèle et la population lui obéira. Sid Ahmed ould Mokhtar présente « alors l'avantage de bien vous connaître, ce qui « ne peut être qu'utile pour les deux partis. Si vous « ne restez pas, le choix de l'émir n'a aucune importance. Si c'était Sid Ahmed le dissident, il « rappellerait dès votre départ les Ahel Cheikh « Ma el Aïnin ; si c'était Sid Ahmed ould Mokhtar, « il serait renversé, le dissident rappelé, et avec « lui les Ahel Cheikh Ma el Aïnin. »

Horma et Ghafer. — Parmi les questions politiques, il en est une en particulier qui s'imposera à votre attention : celle des droits de horma et ghafer. Le ghafer est un droit de protection payé par les plus faibles aux plus forts. La horma a, dit-on, pour origine la rente des troupeaux remis par les guerriers aux marabouts ou aux zenagas au retour de leurs expéditions. En tous cas elle représente pour les contribuables un certain nombre d'animaux, de pièces de guinée, de kilogrammes d'orge, de blé, qui s'ajoutent au ghafer et, depuis notre occupation, aux redevances que nous percevons.

« Les droits de ghafer, qui pèsent surtout sur les marabouts, avaient été supprimés par M. Coppolani dans le Sud. Nous ne pouvions procéder de même dans l'Adrar, où le but était précisément de s'appuyer sur les guerriers, de nous les attacher, les guerriers étant seuls capables de défendre un jour l'édifice dont nous ne voulions prendre que la garde provisoire.

« J'ai donc dû maintenir horma et ghafer. Je vous en remets ci joint la liste : elle est considérable. Il est incontestable que ces droits, ajoutés aux redevances, qui nous sont aussi nécessaires pour marquer notre suzeraineté que pour nous assurer des ressources importantes, pèsent trop lourdement sur certaines tribus.

« Pour remédier à cette situation, j'ai adopté le système suivant : ceux qui touchent la horma ou le ghafer, et ceux qui les paient sont rarement d'accord. D'où contestations qui sont portées devant notre autorité. Il nous appartient d'abord de fixer ces droits. D'après certains guerriers, les sahabs sont taillables et corvéables à merci. « Les « sahabs, me disait l'un d'eux, c'est une caisse où « l'on peut puiser tant qu'il y a quelque chose « dedans ». Ensuite nous devons profiter de toutes les occasions pour les diminuer. Je vous citerai à titre d'exemple le règlement récent de la horma due par les Ideïchillis aux Ouled-Ammoni. Ainsi nous allégerons les charges des uns, nous assurerons la sécurité de leur épargne, une fois leurs redevances payées ; aux autres, nous garantissons le paiement d'un droit, soumis jusqu'ici à tous les aléas.

« En dehors de cette question, dont l'intérêt est général, j'ai posé le principe de nous refuser invariablement à écouter les réclamations relatives à des faits antérieurs à notre arrivée.

Renseignements sur les tribus.

« J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint, classé par tribus, un résumé complet des registres de renseignements. Aux renseignements généraux sur chaque tribu (les listes de ses membres, sa richesse), est joint un résumé de nos rapports avec elle. Ce travail est à continuer. J'y ajouterai ici quelques notes sur les tribus et les chefs qui me paraissent particulièrement intéressants.

Ouled-Ammoni. — Les Ouled-Ammoni sont peu aimés dans l'Adrar ; ils n'ont pas la réputation guerrière des Ouled-Gheïlane ; depuis que leur lutte avec les Ouled-bou-Sba leur a enlevé beaucoup des leurs, leur force est amoindrie. Ils vivent surtout de leurs sahabs. Toutefois ils sont intéressants parce qu'ils sont — par intérêt — les plus attachés à Sid Ahmed, leur parent. Habitués à vivre dans la dépendance plus immédiate de l'émir, ils sont moins indépendants que les Ouled-Gheïlane, et c'est probablement parmi eux que Sid Ahmed pourra constituer le premier goum local, dont il a déjà les éléments. Les Ouled-Ammoni ont d'ailleurs pris part aux opérations de la région d'Idjil à nos côtés.

« Parmi leurs notabilités, je vous signale particulièrement Mahmadou Lamine ould Zoumzoum. Cet aveugle encore jeune et vigoureux m'a paru le plus intelligent, le plus réfléchi des chefs avec qui j'ai causé dans l'Adrar ; il a des idées générales, et se rend mieux compte de notre force que la plupart de ses compatriotes, qui ne voient que ce qu'ils ont sous les yeux.

Ouled-Akchar. — Les Ouled-Akchar ne sont que des pillards actifs, braves et endurants : ils ne cherchent pas à jouer un rôle politique. Nous les avons trouvés avec leur chef, Mohammed ould Maïouf, dans une profonde misère, à la suite de la razzia à blanc dirigée contre eux par l'ex-émir, à l'instigation de son neveu Ahmed Salem et Azam ould Maïouf. Mohammed ould Maïouf et ses gens se sont carrément compromis dans toutes les affaires depuis mars. Il est donc à soutenir contre son neveu Ahmed Salem, qui ne s'est soumis qu'à la dernière extrémité en septembre et cherche à reprendre aux dépens de son oncle son ancienne situation.

Ouled-Gheïlane. — Les Ouled-Gheïlane forment la population la plus belliqueuse et la plus nomade de l'Adrar. Ils se divisent en plusieurs tribus.

Ouled-Selmoun. — Les Ouled-Selmoun ont toujours passé pour la tribu la plus brave, la plus riche de l'Adrar, sinon la plus puissante, car ils sont peu nombreux.

« Leur chef, Sid Ahmed ould Mogiya, était, avec l'Ouled Ammoni Hamoïda ould Kerkoub, tué depuis, le principal appui et conseiller de l'ex-émir. Il l'aurait suivi dans le Nord, si l'affaire du 4 octobre ne l'avait pas privé de tout moyen de continuer sa route et contraint de faire sa soumission. C'est un homme orgueilleux et brave, une personnalité.

« Il ne me paraît pas douteux que nous ne le retrouvions contre nous, si les événements tournaient mal dans l'Adrar. Pour le moment, et tant que nous resterons forts, il paraît surtout dési-

reux de refaire sa fortune sérieusement atteinte et de retrouver la haute situation dont il jouissait près de l'ex-émir. Je l'ai assuré des bonnes dispositions de Sid Ahmed; il ne tient qu'à lui de gagner la confiance de l'émir actuel. Sid Ahmed ould Mogiya et les Ouled-Selmoun formeront très probablement des mechbours dans le Nord.

« Le frère de Sid Ahmed ould Mogiya, El Mahmi, est plus pacifique et s'occupe surtout des troupeaux de la tribu. Il paraît disposé à fournir son contingent aux convois libres que cherche à organiser le Tekna Abdoulaye ould Ababa.

« Il y a encore un certain nombre d'Ouled-Selmoun insoumis, sous les ordres de Ould Brahim ould Mogiya, neveu de Sid Ahmed. Il est probable qu'ils suivront ce dernier dans sa soumission.

Torch. — Les Torch sont venus à nous dès le début. Fonana, qui était, depuis M. Coppolani, en relations avec Cheikh Sidia, est venu me trouver à Atar dès janvier. Il est depuis mars au Tagant avec la moitié de sa tribu. Son frère Aleya est resté dans l'Adrar : sa conduite est restée assez correcte, bien qu'il ait certainement, jusqu'aux derniers événements, laissé pénétrer des dissidents dans ses campements. Fonana et Aleya rentrent dans la catégorie des chefs maures ordinaires, résignés à notre domination, habiles à en esquiver les charges.

Naghmouchas. — On peut considérer deux groupements parmi les Naghmouchas. D'une part les campements de Sidi Horma ould Ekhteïra et de M'Hammed ould M'Haïmed, qui se sont ralliés à nous en mars, et dont la conduite est restée correcte depuis; de l'autre, les campements de Sid Ahmed ould Tegueddi, qui n'ont fait leur soumission que forcés à la suite de l'affaire d'Aghmakou, le 7 août. Les Naghmouchas sont nombreux, moins guerriers que les Ouled-Selmoun, sauf ceux de Sid Ahmed ould Tegueddi.

« Parmi les chefs Naghmouchas, le vieux Sidi Horma mérite une mention spéciale. Ce vieillard presque infirme, mais encore d'une vitalité extraordinaire, a joué un grand rôle au début de l'occupation. C'est lui qui a déterminé la scission des campements Ouled-Gheïlane au mois de mars et amené la soumission d'une partie importante d'entre eux. Il mérite à ce titre des égards particuliers. Il paraît, en outre, franchement rallié à l'émir actuel. Ses fils, Ahmédou et Amar, ont eu de nombreuses relations avec nous et nous n'avons eu qu'à nous en louer.

« M'Hammed ould M'Haïmed n'est pas belliqueux, il est très intéressé, tient volontiers ses campements éloignés. Il est jaloux de la situation de Sidi Horma près de nous. Il est juste de noter qu'il a mis dans ces derniers temps de la bonne volonté à seconder l'émir Sid Ahmed, chargé de fournir à la 3e section méhariste les chameaux et le matériel dont elle avait besoin.

« Si Ahmed ould Tegueddi est un pillard réputé, d'ambitions moins hautes que son ami Sid Ahmed ould Mogiya. Il témoigne beaucoup d'empressement près de l'émir Sid Ahmed. Il rendra surtout des services comme chef de mechbour à notre disposition. Il est en particulier dans les plus mauvais termes avec les Ouled bou Sba.

Ouled-Silla. — Les Ouled-Silla se sont scindés en mars; Mahfoud ould Boubot, qui a fait alors sa soumission, a eu depuis une conduite très correcte, et il me paraît un des jeunes chefs les plus capables de nous comprendre et de nous suivre. Je vous le recommande. Son père, le vieux Mohammed ould Boubot n'est pas belliqueux; l'amour de ses chameaux l'a retenu en dissidence jusqu'en août, encore plus que l'attente des renforts du Nord. Les Ouled-Silla pourront vous fournir des goums, comme des convois libres.

« Pour s'attacher cette importante tribu, j'ai engagé Sid Ahmed à épouser une fille de Ould Boubot. Le mariage est, paraît-il, décidé.

« Autour des Ouled-Silla gravitent d'autres fractions guerrières, Ouled-Boulaya, Dheïrat, Mechdouf, Laouissiat, qui suivent le campement auquel ils se sont liés, mais marquent une tendance à s'en détacher pour passer à un autre, parfois sans motif.

« Nous avons tout intérêt à maintenir les groupes et à empêcher l'éparpillement. J'ai donc posé la règle qu'une tente ne pourrait pas se détacher d'un campement sans autorisation préalable et sans un motif sérieux.

Ideïchillis. — Sans être à proprement parler des sédentaires, ils sont moins nomades que les Ouled-Gheïlane. Ils possèdent moins de chameaux, mais beaucoup de moutons, de palmiers, des cultures d'orge, de blé et de mil. Ce sont à la fois des guerriers, ou plutôt des pillards, et des cultivateurs. Ils constituent la véritable population de l'Adrar, très attachés à leurs palmiers, à leurs rochers où ils sont redoutables. Ils supportent impatiemment la suprématie des Ouled-Ammoni, et les droits qu'ils leur paient; ils ont tué autrefois un émir de l'Adrar et s'en vantent. Ils sont généralement vindicatifs et traîtres.

Ouled-Hanoun. — Les Ouled-Hanoun sont, avec les Ouled-Entada, les Ahel-Ragba, les Ouled-Sassi, les Moucher, les moins pillards des Idéïchillis. Du moins ont-ils rarement razzié dans le Sud. Leur chef, Bouseïf ould Bouchama, était en 1908 entré en relations avec Cheikh Sidia. Cela ne l'a pas empêché de prendre part avec ses gens aux combats d'Amatil; mais, dès notre entrée à Atar, il a été le premier avec le chef des Ouled-Entada, Ould Demouïs, à venir me trouver.

« Bien que je n'aie eu rien de grave à lui reprocher depuis, je dois dire qu'il est parmi les les chefs dont nous avons eu le moins à nous louer. Beau parleur, il esquive toujours ses promesses. C'est un chef à surveiller, et sur lequel on ne peut compter.

Ouled-Entada. — Les Ouled-Entada sont moins nombreux et moins forts que les Ouled-Hanoun. Le commandant du poste d'Atar se loue de l'attitude de leur chef, Ould Demouïs. Les Ouled-Entada sont, avec les Ahel-Amar-ouled-Haoum, les plus montés contre les Ouled-Ammoni.

Ahel-Amar-ould-Haoum. — Leur chef, Ahmed ould Haïmoud, n'a fait sa soumission qu'en août; mais, de même que Mohammed ould Boubot, le chef des Ouled-Silla, il semble bien que ce soit surtout le souci de ses chameaux qui l'ait retenu jusque-là dans le Nord. La plus grande partie de sa tribu avait fait sa soumission dès janvier, et le commandant du poste d'Atar à été constamment satisfait de l'attitude de son second, Sidi ould Arrouigij, jusqu'au moment où il fut tué, en juin, par les Ouled-Ammoni dissidents.

« Les Ahel-Amar-ould-Haoum, avec les Teurchanes, ont fourni à maintes reprises des partisans et des renseignements au poste d'Atar. Ils peuvent compter parmi ceux sur lesquels on peut s'appuyer.

Ahel-Ragba. — Les Ahel-Ragba restent presque continuellement cantonnés dans le Sud-Ouest de l'Adrar, autour des monts Ibi. Leur chef, Bakar ould Cheikh, était un homme intelligent, roublard, depuis longtemps en relations avec Cheikh Sidia, dont il était talibé. Placé entre le poste d'Akjoucht et les guerriers de l'Adrar, il avait su assez habilement se tirer d'affaire. Il vint à nous dès que le mouvement de la colonne vers l'Ouest lui permit de le faire sans danger. Depuis longtemps en relations avec le Trarza, il était l'un des chefs qui se rendaient le mieux compte de notre force et sans doute ce sentiment est-il plus ou moins général dans la tribu. Il a été tué en octobre par un mechbour des Ouled-Delim. Son frère qui lui succède, Ali Babi, est encore peu connu. Il suivra la même conduite que Bakar, c'est-à-dire qu'il profitera de son éloignement pour chercher à esquiver ses obligations.

Lemhaïser. — Les Lemhaïser sont peu nombreux, très pillards.

« Leur chef, Ould Dia, a cependant une réputation d'honnêteté et de justice. Mais précisément parce qu'il cherche à réfréner les instincts pillards de sa tribu, son autorité est battue en brèche par les Ould-Çafra, et vous aurez à l'appuyer. Ould Dia est en excellentes relations avec Mohammed ould Maïouf dans le camp duquel il était réfugié lors de notre arrivée.

« Le chef des Lemhaïser était alors un jeune homme, Mohammed ould Çafra, qui fit sa soumission, puis s'effaça, plus ou moins sincèrement, devant Ould Dia. Mohammed ould Çafra est un pillard de petite envergure. il pourra être employé en mechbour. Son frère aîné, Alcoua ould Çafra, est un bandit qui a coupé les routes, dévalisant nos courriers, jusqu'en août, où il a fait sa soumission à Atar; mais, à mon départ, il n'avait pas encore payé son amende de guerre. C'est un homme dangereux. Une visite des troupes montées au campement des Lemhaïser sera très utile.

Ouled-Sassi. — Les Ouled-Sassi, bien que bons guerriers dans leurs montagnes, sont moins pillards que pasteurs et cultivateurs. Ils possèdent de nombreux palmiers et des cultures étendues. Mais conscients du rôle que, alors qu'ils avaient fait leur soumission au Tagant, ils ont joué dans l'affaire d'El-Moïnan, ils ont pris une part active à la lutte lors de notre entrée dans l'Adrar. Cependant, très attachés au sol, ils sont venus de bonne heure demander l'aman, et ont payé une amende de guerre particulière.

« A la suite de leur soumission, ils ont été pillés plusieurs fois par les Ouled-Gheïlane dissidents jusqu'en juillet. Leur chef, El Bokhari, qui doit porter la principale responsabilité de leur rôle à El-Moïnan, s'est effacé. Mohammed ould Douh, qui le remplace, se préoccupe de nous satisfaire, et a rapporté plusieurs fusils à tir rapide. Mais la trahison des Ouled-Sassi en 1908 montre que, moins encore que pour toute autre tribu de l'Adrar, on ne saurait compter sur leur fidélité.

Ahel-Tanaki. — Bien qu'ils possèdent de nombreux palmiers, ce sont de grands pillards, et ce sont parmi les Ideïchillis, ceux qui nous ont fait le plus de mal au Tagant. Cependant, comme les Ouled-Sassi et pour les mêmes raisons, la plus grande partie d'entre eux est venue de bonne heure demander l'aman. Ils ont alors, comme les Ouled-Sassi, payé une amende de guerre.

« Les Ahel-Tanaki soumis n'ont pas donné lieu à des plaintes ; leurs chefs, Boeh ould Bah et Lejrad, montrent même de la bonne volonté et je pense comme vous qu'il sera possible de leur faire faire la police de leurs montagnes : mais une petite bande de jeunes gens, de la fraction des Ahel-Battah surtout, reste encore dissidente et se joint à la bande des Ahel-Hajour. Ce groupe qui, pour le moment, reste seul en armes en marge de l'Adrar est fort gênant pour les communications avec le Tagant, et a voué une haine particulière à Abdi ould Embarek, le chef des Idaonalis de Tidjikdja, qui nous rend tant de services. Il est à souhaiter que vous arriviez à vous débarrasser de cette bande ou à déterminer sa soumission.

Moucher. — Il y a peu à dire des Moucher, qui sont les moins belliqueux des Ideïchillis. Leur chef, Khatri ould el Hadi, est un pauvre homme qui manque d'autorité et qu'il faut soutenir pour exiger de ses gens leurs obligations.

Megroud. — Les Megroud, qui marchent avec les Moucher, sont plus pillards. Ce sont eux qui nous avaient enlevé les 4 fusils-mitrailleuses égarés près d'Agniert en 1908. Leur chef, Cheikh ould Mahaïham, s'est acquis un titre particulier à notre bienveillance en restituant bénévolement ces fusils, dont on ignorait alors la présence dans ses montagnes et qu'il avait refusé de livrer à l'émir.

Abid-el-Athman. — Les Abid-el-Athman forment une caste spéciale qui répond à ce qu'on appelait au Soudan « les captifs de la couronne ».

« La plus grande partie habite Atar ; leur chef, Sidi ould Bilal mérite l'attention. Ce vieillard avait déjà défendu la mission Blanchet en 1900. Il s'est soumis dès notre arrivée à Atar et a rendu des services. Il est sage, modéré, bien renseigné sur toutes les questions concernant les Ouled-Jaffria et les Smacides, et j'ai trouvé plusieurs fois profit à m'entretenir avec lui. Il paraît s'être franchement rallié au nouvel émir, qui recrute parmi les Ahel-Abid les hommes qui marchent avec lui. A

ce titre, il sera de bonne politique de leur accorder quelques privilèges.

Smacides d'Atar. — Les Smacides d'Atar étaient peut-être de tous les gens de l'Adrar les plus inféodés à Ma-el-Aïnin qui comptait parmi eux un grand nombre de Télamides combattants.

« Ils avaient largement profité des prises faites par tous les mechbours en 1908. Cependant, très intéressés comme tous les marabouts, ils n'ont pu se résigner à abandonner leur ksar et leurs palmeraies. Ils ont payé une amende de guerre au lendemain de l'occupation. Sous le commandement de Sidia ould Sidi Baba, homme modéré et de bon conseil, ils se sont rapidement rendu compte que, obligés à nous subir, ils avaient intérêt à nous satisfaire et les convoitises des Regueïbat sur leurs dattes leur ont fait apprécier la valeur de notre protection, en même temps qu'en bons marchands ils trouvaient leur compte à notre occupation. D'autre part, la guerre leur a fait subir des pertes en hommes, cruelles. Ils paraissent donc aujourd'hui avoir pris leur parti de la situation nouvelle et, si la descente d'un gros djich marocain ranimerait sans doute leurs sentiments d'hostilité, par contre je ne crois pas qu'ils souhaitent un retour des Télamides réduits à leurs seules forces.

« Ils n'en doivent pas moins être surveillés. Et j'ai dû récemment leur imposer une amende de 2.000 francs, à la suite du séjour de deux mois qu'avaient fait à Atar deux Télamides, sans qu'ils nous aient été signalés.

« Parmi les Smacides, il y a lieu de signaler particulièrement Sidia ould Sibi Baba, chef du ksar, dont l'attitude a été constamment correcte et qui montre même beaucoup d'empressement à nous seconder. Sid Ahmed ould Berrou, cadi du ksar, a été un de nos premiers agents, est instruit, mais est très intéressé. Ould Berrou a des fils qui sont à surveiller. Mohammed Sejed, riche propriétaire et Télamide dévoué à Ma-el-Aïnin, a été ramené à Atar par le souci de sa fortune et paraît avoir une conduite correcte ; à surveiller, ainsi que Abd el Reddous, Télamide de marque.

Teizgas. — Habitent encore la palmeraie d'Atar les Teizgas, paysans uniquement attachés à leurs palmiers, et qui ne comptent pas au point de vue politique. Ils n'en sont pas moins intéressants comme travailleurs.

Teurchanes. — Les Teurchanes sont des cultivateurs et des pillards qui se sont dès le début rangés de notre côté et s'y sont compromis. Ils nous ont fourni des partisans, nous ont bien renseignés au moment du rezzi d'El-Oueli en juillet. Ils comptent parmi les gens de l'Adrar au nombre restreint de ceux sur lesquels on peut compter. Leur chef, Mohemmeda ould Boeh, est une figure sympathique.

Smacides d'Oujeft. — Les Smacides d'Oujeft sont les parents pauvres des Smacides d'Atar. Ils ont d'ailleurs peu de relations entre eux, sont moins belliqueux moins inféodés à Ma el Aïnin, ont été moins mêlés au mouvement antifrançais de 1908. Ils ont cependant profité alors des prises des rezzous, leur ksar, comme celui d'Atar, servant d'entrepôt aux guerriers. A la suite de leur soumission, ils ont été pillés par les Ouled-Gheïlane dissidents et les Regueïbat, jusqu'au mois de juin.

« Les Smacides d'Oujeft possèdent, comme ceux d'Atar, de nombreuses palmeraies, des cultures, des troupeaux, notamment un des deux troupeaux de bœufs de l'Adrar.

« Leur chef, Ali ould el Hoummoud, bien qu'un peu brouillon, a de le bonne volonté et a rendu des services pendant les deux périodes d'occupation provisoire d'Oujeft. Le petit poste en paille qui y a été établi est à conserver. Il peut être utile au moment de la rentrée des dattes des palmeraies du Sud, vu leur éloignement. Oujeft était jusqu'ici rattaché à Chingueti. Ali ould el Hoummoud a demandé à être rattaché à Atar. Les communications avec ce dernier ksar étant plus faciles, je n'y vois pas d'inconvénients.

Chingueti-Laghlall. — Les Laghlall forment, en quelque sorte, l'aristocratie de Chingueti. Ils étaient, avec les Smacides d'Atar, les plus inféodés à Ma el Aïnin et ont pris une part très active aux attaques de l'année dernière et aux premiers combats de la colonne. Cependant, et pour les mêmes raisons qu'à Atar, ils demandent l'aman dès le mois de janvier. Ils sont condamnés à payer une amende de guerre à Chingueti. Comme à Oujeft, leur demande de soumission, les Idoualis du ksar l'ayant faite antérieurement, attire les pillages répétés des Ouled-Gheïlane et des Regueïbat jusqu'en juillet. Aussi Laghlall et Idaoualis, comparant pendant de longs mois leur sort à celui des Smacides d'Atar, appellent-ils de tous leurs vœux la création d'un poste près de leur ksar. Il semble qu'ils apprécient les bénéfices de la sécurité actuelle dont ils ont déjà largement profité.

« Chigueti est cependant déchu de son ancienne prospérité commerciale. On peut espérer que sous notre domination ce ksar intéressant se relèvera.

« L'un des principaux Laghlall, Sidi Mohammed ould Abbot, attire l'attention. Il est parti chercher des secours à Smara dès notre entrée à Atar. Il semble qu'il soit rentré désappointé de son voyage dans le Nord et il a fait sa soumission en juillet. Il est à la fois, à cause de son influence, à surveiller et à ménager. Il est avare et ambitieux.

Idaoualis. — Les Idaoualis, qui forment, avec les Laghlall, la population du ksar, sont sédentaires, possesseurs de nombreux palmiers et éleveurs de moutons surtout. La fraction la plus nombreuse fixée à Chingueti est celle des Ahel Abdi. La plus grande partie des Angaridj et des Maham Achour fait pâturer ses troupeaux au Tagant.

« A signaler parmi eux un homme réputé pour sa piété et sa sagesse, leur cadi ould Abd el Hamid, actuellement en dissidence par scrupule religieux et qui paraît fort regretté. Sa soumission serait d'un bon effet.

Ouadane-Kountas et Idaou-el-Hadj. — Les habitants de ce ksar, un peu écarté, paraissent, sauf les Chorfas, avoir pris peu de part aux luttes contre nous; ils nous ont fait des ouvertures dès le mois de mai, et, comme dans les autres ksour, le souci de leurs palmiers les a rangés de notre côté. Leur attitude depuis notre entrée en contact avec eux semble correcte. Le ksar est partagé entre deux tribus rivales : les Kountas et les Idaou-el-Hadj, rivalité plus accusée que celle qui peut exister à Chingueti entre Laghlall et Idaoulis. Sans prendre parti dans de vieilles querelles antérieures à notre arrivée, nous devons tendre à l'apaisement et prendre les mesures propres à amener le relèvement de ce ksar. C'est ainsi que je me propose de fixer un délai aux Idaou-el-Hadj, qui restent éloignés de Ouadane et prétendent garder la propriété de palmiers qu'ils ne cultivent pas.

« Parmi les Kountas, qui paraissent d'une classe supérieure aux Idaou-el-Hadj, une figure intéressante : leur chef, Sidi ould Sidati.

Chorfas de Ouadane. — Les Chorfas de Ouadane sont peu nombreux; ils ont compté, comme tous les Chorfas, parmi nos adversaires. Quelques-uns restent encore en dissidence. Les autres n'ont fait leur soumission que tardivement. Ils sont à surveiller.

Ahel-Hajour. — Les Ahel-Hajour, bien que peu nombreux, ont pris une part active à toutes les attaques contre nous et y ont gagné une trentaine d'armes de petit calibre. A peu près seuls avec quelques Lekdadra et Ahel-Tanaki, ils tiennent encore la montagne; ils opèrent surtout au Tagant, où ils poursuivent Abdi ould Embarek de leur haine, et dans la région sud de l'Adrar.

« Il est vraisemblable qu'ils feront un jour leur soumission. Leur isolement rend leur jeu dangereux. La condition essentielle de leur soumission sera, bien entendu, le versement de leurs armes de petit calibre. Ils devront, d'autre part, payer une amende de guerre d'autant plus forte qu'ils auront prolongé plus longtemps leur résistance.

Lekdadra. — Les Lekdadra forment un petit groupe de pillards.

« Ils seraient parents des Teurchanes. Un certain nombre a fait sa soumission après les opérations d'Idjil; d'autres sont encore en dissidence avec les Ahel-Hajour. Sans ressources, sans palmiers, ils nous feront un jour des auxiliaires.

Marabouts nomades. Ahel-Cheikh-Mohammed-Fadhel. — L'Adrar et les régions environnantes sont encore parcourues par de nombreuses familles de marabouts, plus ou moins disséminées.

« La plus célèbre, qui constitue le groupement le plus important, est celle des Ahel-Cheikh-Mohammed-Fadhel, dont le chef est Cheikh Mohammed Taqi Allah.

« Taqi Allah profite fort habilement du départ des Ahel-Cheikh-Ma el Aïnin, et de l'éclipse de leur influence, pour se refaire la clientèle religieuse qu'avait eue son père et qui était passée en grande partie à Cheikh Ma el Aïnin dans ces dernières années. Nous n'avons qu'intérêt à voir grossir le nombre de ses talibés, à la condition qu'il ne mêle pas trop étroitement le temporel au spirituel. Il est à surveiller de près sous ce rapport. Taqi Allah est certainement très renseigné sur les choses du Nord, et nous avons le droit d'exiger qu'en échange de la faveur que nous lui accordons, il nous communique ses renseignements.

Ahel-Mohammed-Salem. — Les Ahel-Mohammed-Salem, famille réputée par sa science et sa piété, restent en dissidence par scrupule religieux, peut-être aussi à cause de la difficulté de se séparer des campements près desquels elle vit. Sa soumission est souhaitée dans l'Adrar.

Ahel-Barik-Allah. — Ils sont nombreux, fort éparpillés dans l'Adrar, le Trarza et jusqu'à l'Océan. La fraction la plus importante de l'Adrar, les Ahel-Mouloud, nomadise surtout dans l'Inchiri. Ils ne possèdent pas de chameaux, mais beaucoup de moutons et de bœufs. Ils n'ont rien payé jusqu'ici, il y a là une réserve de viande sur pied qui vous sera utile.

« Les Ahel-Abid-Allah, au contraire, sont des gens à chameaux. Ils nomadisent dans l'Ouest et prétendent être soumis à Port-Etienne.

Ahel-Etfagha-Khattat. — Nomadisent surtout dans l'Inchiri avec les Ahel-Barik-Allah, possèdent surtout des moutons et des bœufs.

Ahel-el-Hadj-el-Mokhtar. — La plupart sont liés à la fortune de Sidi Horma ould Ekhteïra; possèdent peu de chose.

Ghoudf. — Appartiennent à la grande tribu des Ideïboussat et forment une secte religieuse dont le chef est un vieillard réputé, Ahmed Mahmoud. Une partie des Ghoudf possède des chameaux, mais habite le Hodh, et nous n'avons pas eu de rapports avec elle; l'autre, sous le commandement de Razouani, nomadise au Sud d'Oujeft et possède des moutons et un des deux troupeaux de bœufs de l'Adrar. Ils possèdent aussi des palmiers.

« Ils ont fait leur soumission dès le début, mais, grâce à leur éloignement, sont restés encore peu connus. Une partie de leurs troupeaux pâture au Tagant.

Chorfas. — Alors que les tribus maraboutiques qui précèdent ne portent pas d'armes et sont pacifiques, les Chorfas sont des guerriers souvent fanatiques. Il a été question plus haut des Chorfas de Ouadane.

« D'autres nomadisent avec les Ouled-Hanoun, dont le chef Bouseïf est marié à une Chorfa, et avec les Torch. Ce sont des éléments dangereux.

« Cependant, une famille assez nombreuse, les Ahel Mahmoud ech Chérif, compte parmi les talibés de Cheikh-Sidia. Elle est restée à l'écart aux environs d'Oujeft et est à recenser.

Regueïbat. — Parmi les tribus nomades étrangères à l'Adrar mais y nomadisant ou y razziant, il en est deux dont vous serez amené à vous occuper : les Regueïbat et les Ouled-Delim.

« Les Regueïbat forment une tribu très nombreuse et très puissante, moins par la bravoure de ses guerriers que par le nombre et la force de leurs chameaux et la grande quantité de fusils à tir rapide dont ils disposent. Ils se divisent en différentes sous-tribus, dont la plupart sont entrées en contact avec nous, au cours des derniers événements.

« Les Regueïbat, qui étaient autrefois des caravaniers, ne se sont guère occupés que de pillages depuis ces dernières années ; on en a vu dans tous les rezzou. Ils ont été amenés dans l'Adrar par l'ex-émir, qui avait conclu avec eux une sorte d'alliance, sous les auspices des fils de Ma el Aïnin. Ils y étaient, au reste, attirés par l'appât du pillage. Pendant la colonne, ils ont été plus redoutables pour les gens de l'Adrar, qu'ils ont copieusement pillés, que pour nous.

« A la suite des derniers événements militaires, les uns se sont retirés dans le Nord ; les autres, plus nombreux, dans le Rio de Oro jusqu'au bord de la mer. Un de leurs chefs influents, Mohammed ould el Khalil ould Hamda, chef des Ouled-Moussa, est venu faire sa soumission à Atar en octobre. Il a pris l'engagement de renoncer aux rezzou dans le pays français, de ramener ses campements vers l'Adrar et de les détacher nettement des autres Regueïbat non soumis, de nous remettre 200 chameaux. El Khalil espère que d'autres tribus suivront son exemple.

« Nous n'avons pas autre chose à demander aux Regueïbat que de renoncer à leurs pillages, et nos efforts doivent tendre à leur faire reprendre leur ancien métier de caravaniers. Si nous pouvons arriver à leur faire faire avec leurs nombreux chameaux des convois libres, le ravitaillement de l'Adrar ne présenterait plus de difficultés. J'attire votre attention sur l'intérêt pour les Ouled-Moussa à séparer nettement leurs campements de ceux des autres fractions Regueïbat et à ne pas se déplacer sans vous prévenir, faute de quoi ils s'exposent à être atteints par les contre-rezzou que vous pouvez être amené à lancer.

Ouled-Delim. — Les Ouled-Delim sont peut-être les pillards les plus réputés de cette partie du Sahara. Moins nombreux que les Regueïbat, ils sont aussi actifs. Bien que certains renseignements les présentent comme disposés à suivre la conduite d'Ould el Khalil, il est probable que seule la crainte de nos troupes montées, après un contre-rezzi heureux, pourra les contraindre à respecter les tribus soumises et à reporter ailleurs leur activité.

Teknas. — D'assez nombreux Teknas sont établis à Atar et surtout à Chingueti. Les principaux sont Abdoulaye ould Ababa et Yazid. Nul doute qu'avec la paix leur commerce et celui des diverses tribus ne se développent pour le plus grand bien du pays et des troupes. Ce mouvement est à suivre et à encourager.

« Telle est, dans un rapide exposé, ma manière de voir à l'égard des nombreuses tribus et des personnalités marquantes auxquelles vous avez affaire. Je ne me dissimule pas l'étendue et la lourdeur de la tâche qui vous est confiée.

« J'ai pleine confiance dans vos brillantes qualités si souvent affirmées au cours de cette année, pour progresser dans la voie qui nous est tracée et tout d'abord pour garder intacte la situation. Un retour offensif du Nord pourrait seul la mettre en péril ; mais, avec les moyens dont vous disposez, je puis redire ce que vous disiez au commandant du poste d'Atar en le quittant au mois d'avril : « Nous ne cesserons d'être forts que le « jour où nous cesserons d'être vigilants. » Ce n'est pas sous votre commandement que ce jour viendra.

GOURAUD. »

A la veille de passer le commandement au lieutenant-colonel Patey, le colonel Gouraud adressait au gouverneur général la copie des instructions qui précèdent avec la transmission suivante :

« J'ai l'honneur de vous adresser copie des instructions que j'ai laissées, en quittant l'Adrar, à M. le chef de bataillon Claudel.

« Depuis cette date, d'importants faits nouveaux se sont produits.

« Dans l'Adrar les Regueïbat-Ouled-Moussa de Mohammed ould el Khalil ont amené à Atar le 1er décembre les 200 chameaux d'amende de guerre que je leur avais fixés lors de leur soumission, le 14 octobre. Ould el Khalil s'était fait fort de nous amener d'autres fractions Regueïbat. Il a tenu parole : avec lui se sont présentés à Atar le 1er décembre des représentants des Legouassem, Soua ad Thalat, Ouled-Cheikh, et une fraction des Ouled-bou-Sba.

« Le commandant Claudel leur a fait bon accueil et leur a fixé des délais variant de 30 à 40 jours pour accepter des conditions analogues à celles accordées en octobre aux Ouled-Moussa. Certains campements se sont déjà échelonnés entre la Koudia d'Idjil et Char, ce qui ne laisse pas de doute sur leurs intentions actuelles,

« En même temps, les Ouled-Delim et les Gorah faisaient leur soumission à Port-Etienne, où ils ont remis 9 fusils à tir rapide.

« Le 8 décembre, le commandant a reçu un envoyé des Ahel-Sidi-Abdallah, fraction des Ouled-Bou-Sba, apportant une lettre de leur chef manifestant ses intentions de soumission, et de son désir de reprendre ses relations commerciales avec le Sénégal. La soumission des Ouled-Bou-Sba aurait en outre l'intérêt de nous permettre de faire équilibre aux Regueïbat avec cette tribu peu nombreuse, mais guerrière.

« Le 12 décembre, un pillard réputé de l'Adrar, Ould Mohammed Fall, des Ouled-Silla, s'est présenté à Atar où il a remis un mousqueton 92 et fait prévoir la soumission prochaine des Ahel-Hajour, la dernière bande de l'Adrar restant en armes.

« Aucun fait de pillage ne s'est produit dans l'Adrar, et la tranquillité n'a été troublée que

dans une tribu Ideichilli, les Lemhaïsser, où le chef reconnu, Ould Dia, a été assassiné par un de ses rivaux. Il n'y a pas là d'ailleurs un fait d'hostilité contre notre autorité, mais bien l'issue de vieilles dissensions intestines. Le commandant a prescrit à l'émir Sid Ahmed ould Aïda d'arrêter le meurtrier, et fera régler l'affaire par le paiement de la dia, suivant la loi musulmane.

« Le commandant Claudel poursuit le recensement méthodique des campements et des ressources de l'Adrar, et estime à cent mille francs les recettes normales de 1910, savoir :

Achour :	150 tonnes de dattes	75.000 francs
	50 tonnes de céréales......	10.000 —
Zekkat :	chameaux et moutons..	15.000 —

« Il va s'efforcer de faire reprendre leur ancien métier de caravaniers aux Regueïbat : ce serait la solution la plus élégante du ravitaillement.

« Le commandant annonce la mort d'Ahmédou, ex-émir du Brakna, en dissidence depuis Coppolani. L'ex-émir de l'Adrar ould-Ahmed-Aïda serait presque seul à Aghoueïnit dans le Tiris, chez les Abeïd-Allah-ould-Omar, fraction des Regueïbat Ouled-Moussa rivale de celle de Mohammed ould Khalil. Mais il ne donne pas confirmation de la nouvelle venant du Trarza d'après laquelle Cheikh Ma el Aïnin et ses fils retour de l'Adrar auraient quitté Smara pour se retirer à Tiznit dans l'Oued-Noun, 400 kilomètres nord-est de Smara, 200 kilomètres Sud de Mogador (carte Schrader) (1).

« Dans tous les cas, le mouvement général de rapprochement pacifique des grands nomades du Nord prouve que l'influence néfaste des Ahel-Cheikh-Ma-el-Aïnin est pour le moment éclipsée par le sentiment de notre force et l'expérience de notre contact.

« Les résultats de la colonne dans la Mauritanie du Sud ne sont pas moins satisfaisants.

« Déjà en septembre et octobre deux dissidents de marque du Brakna, Habeïd, frère d'Amédou l'ex-émir, et Hamoïmid, ex-chef des Ouled-Ahmed, avaient fait leur soumission.

« A Moudjéria, dans les premiers jours de décembre, j'ai reçu Mohammed, fils d'Athman ould Bakar ould Soueïd Ahmed, l'ancien chef des Ahel Koudia. Il est vraisemblable qu'Athman, qui est sans ressources depuis l'enlèvement de son campement par les méharistes de Kiffa, ne tardera pas à faire sa soumission et qu'elle entraîne celle des derniers Idouaïch (2).

« J'avais eu l'honneur par télégramme, n° 1.658 RC d'Atar, 18 octobre, de vous rendre compte de la descente d'Ould Deïd au Trarza avec une soixantaine de fusils et les femmes, dont l'existence devenait impossible dans le Nord. Ould Deïd depuis son retour dans le Sud avait fait une apparition dans le Gorgol, puis était rentré au Trarza où il gardait une attitude équivoque. De Moudjéria, je lui avais fixé un dernier délai de huit jours pour accepter les conditions imposées et en même temps prescrire de rapprocher de Boutilimit le peloton méhariste.

« Le 16 décembre, Ould Deïd et ses deux principaux seconds, Ould Mokhtar Oummou et Isselmou, avec vingt-trois hommes, se présentaient à Boutilimit au commandant Gaden et faisaient leur soumission aux conditions fixées. Vingt autres guerriers de la même bande se rendaient le surlendemain. Ils remettaient 11 mousquetons 92, et des objets d'équipement provenant pour la plupart du malheureux combat d'Agouichicht du 27 novembre 1908, un fusil 86, 7 fusils 74, 2 Martini, un Winchester. Le reste de la bande se compose d'une quinzaine de Trarza qui suivront très probablement leur chef, et d'une vingtaine de Regueïbat. Des discussions violentes ont déjà éclaté dans ce groupe, au cours desquelles un pillard réputé, Ould Laboyid, a été tué.

« Cette soumission d'Ould Deïd, le plus redouté des pillards du Sud, a eu un grand retentissement dans la basse Mauritanie, et en aura autant dans l'Adrar. Elle est la conséquence directe de la présence de nos troupes dans cette région.

« L'Adrar, en effet, servait à tous les pillards de centre de ravitaillement, de lieu de refuge et de recel. Tout cela leur manquant à la fois, l'existence dans les dunes et près des puits salés du Nord est devenue beaucoup plus dure, en même temps que la présence dans l'Adrar de troupes montées, dont les rezzou de Tourine et de la Sebkha d'Idjill avaient montré la mobilité et l'aptitude au désert, rendaient les expéditions dans le Sud de plus en plus dangereuses.

« Et c'est ainsi qu'un homme comme Ould Deïd, qui était considéré il y a quelques mois comme le plus acharné des irréductibles, s'est trouvé acculé à faire sa soumission. »

Saint-Louis, 27 décembre 1909.

Colonel GOURAUD.

(1) L'installation du cheikh Ma el Aïnin à Tiznit et environs avec tout son monde est aujourd'hui confirmée.

(2) La soumission d'Athman ould Bakar a été reçue en février par le lieutenant-colonel Patey.

INSTITUTIONS ET COUTUMES MALGACHES

Voici tantôt dix ans, un magistrat colonial de haute valeur, M. Albert Cahuzac, publiait, sous le titre modeste d'*Essai sur les institutions et le droit malgaches* (1), le premier volume d'un travail qui, entre autres mérites, avait celui de venir à son heure. Jusque-là, les magistrats, administrateurs et officiers, chargés de la justice indigène, à Madagascar, peu familiarisés, pour la plupart, avec le droit traditionnel des naturels, se trouvaient fort embarrassés pour appliquer, dans les procès soumis à leur examen, des usages et coutumes qui n'avaient été l'objet d'aucun traité dogmatique. Ces présidents de juridictions n'avaient pas encore eu le temps d'acquérir les connaissances spéciales nécessaires pour bien remplir leur tâche délicate ; et une seule ressource s'offrait à eux pour sortir d'embarras : recourir à l'expérience et au savoir des assesseurs malgaches, qui leur étaient adjoints. Point n'est besoin d'insister sur les dangers d'une collaboration s'imposant dans de telles circonstances.

(1) Paris, 1900, un vol. in-8°, A. Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs.

Ces dangers disparurent presque et le concours des assesseurs, appelés à juger leurs congénères, devint, à peu près, ce qu'il aurait dû pouvoir être dès l'origine de l'occupation française, quand parut la première partie de l'œuvre de M. Albert Cahuzac. Fruit de longues et patientes recherches, d'un contrôle sévère des renseignements apportés et des opinions exprimées, d'enquêtes personnelles, échappant totalement au reproche de superficialité d'un travail de coordination, dénotant, chez son auteur, un esprit éminemment juridique et scientifique, ce volume se recommandait par de trop brillantes qualités et répondait trop à une nécessité générale, à Madagascar, pour n'y être pas accueilli avec une particulière faveur.

Il fit rapidement autorité dans les prétoires de la colonie; il fut, et il est encore, souvent cité dans les décisions judiciaires; il a ouvert la voie à tous ceux qu'attire l'étude des coutumes indigènes de la grande île ou d'ailleurs; il a acquis enfin, en France et hors de France, cette entière estime des sociologues à laquelle il avait droit. Malheureusement, le travail de M. le président Cahuzac est resté inachevé. Le premier volume, qui renferme un lumineux aperçu historique sur les institutions malgaches et expose, ensuite, les questions de statut personnel, les conventions matrimoniales, les rapports pécuniaires des époux, le système successoral, les donations et testaments, le régime foncier d'autrefois et d'aujourd'hui, le premier volume, dis-je, a seul vu le jour.

Le président de la Cour d'appel de Tananarive a été enlevé aux siens et à la science en pleine maturité. Il est mort à son poste, victime du labeur qu'il s'était imposé, conciliant jusqu'au dernier moment, malgré le sentiment de sa fin prochaine, ses devoirs de chef de compagnie judiciaire et ses importants travaux de cabinet. « Aurai-je le temps, disait-il, un jour, à l'auteur de ces lignes, qu'il honorait de son amitié, de faire paraître, avant de m'en aller, l'étude sur les servitudes, les obligations et le droit pénal, qui doit clore mon *Essai?* Je ne le pense pas. Et ce n'est pas à regretter, en somme. D'autres feront ce que la destinée m'aura empêché d'accomplir. Et ils le feront mieux. »

I

Les années ont passé depuis la mort prématurée de ce grand et savant magistrat. Le droit public et privé des habitants de la colonie semblait ne plus intéresser nos juristes, lorsque, fin 1908, parut le tome premier des *Institutions politiques et sociales de Madagascar* (1), volume qui vient d'être suivi, à un an de distance, de la publication du second et dernier. L'auteur est, cette fois, non plus un magistrat, mais un administrateur, M. Julien. Un administrateur qui a beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup retenu, tout en administrant fort bien et en rendant à son pays, aux heures lointaines et périlleuses de la conquête, d'inoubliables services. Un administrateur qui sait la langue d'Imerina et la parle à rendre jaloux un pur *andriana*, — ce qui, par parenthèse, lui valut, il y a quelques années, une chaire de malgache à l'Ecole coloniale, — qui a été merveilleusement aidé par cette connaissance, dans les *enquêtes par turbe* ou autres, auxquelles il s'est livré, qui, alliant à une formation scientifique, point banale du tout; ces qualités d'observation et de méthode, cet esprit largement ouvert aux idées générales, apanage d'une élite intellectuelle, a voulu faire bénéficier le monde colonial et les amateurs de sociologie comparée des connaissances acquises, au cours de longues années de séjour au pays de Ranavalona.

Le premier volume est un fort in-8° de XII-644 pages de texte compact. Il répond à l'idée qu'on s'en fait *a priori*. Il vous conquiert vite et entier. J'avoue que, pour ma part, j'ai passé à lire M. Julien des heures à la fois bien instructives et agréables.

Vous y trouverez, pour commencer, l'histoire des origines du droit et des institutions malgaches, une histoire qui était peu connue jusqu'à présent et que M. Julien, habile à recueillir les traditions orales, à colliger les documents, tantôt épars, tantôt cachés, à les trier, à les faire parler, sans les « solliciter » même « doucement », a su reconstituer, sans cet étalage de science, cet encombrement de notes au bas des pages, cet abus bibliographique, auxquels n'échappent pas toujours, par exemple, les candidats au doctorat ès lettres. Il a su aussi, — le fait est assez rare pour qu'on l'en loue, — éviter les dissertations oiseuses, les considérations philosophiques longues, brillantes et... d'une utilité contestable. Il n'a pas cru devoir revêtir son récit de ces beaux ornements surannés. M. Julien est un historien moderne, — je ne dirai pas trop moderne. Sa simplicité ne fatigue pas. Elle n'est pas monotone. Elle plaît. Elle n'est jamais terne, ni sèche. C'est que M. Julien vit son histoire.

Son exposé, clair et bien ordonné, n'occupe pas moins, dans l'ouvrage, des deux tiers du tome premier. L'on sent que le sujet tenait particulièrement à cœur à l'auteur, qu'il l'a creusé, fouillé, qu'il a examiné les problèmes essentiels qu'il soulevait, résolvant la plupart d'entre eux, qu'il a voulu, en dernière analyse, ne rien laisser d'inexploré. Et il y a réussi. Il conduit d'abord son histoire des premiers peuplements de Madagascar au règne d'Andrianampoinimerina. Après avoir montré que la question des origines n'est pas près d'être élucidée, qu'on ne sait rien de précis sur les premières immigrations indo-mélanésiennes, qu'on doit se contenter de simples probabilités pour fixer l'époque de l'arrivée des Malais, devenus la classe dirigeante des hauts-plateaux, que l'on possède, par contre, des quasi-certitudes historiques relativement aux invasions arabes sur le littoral oriental, il entre dans des détails ethnographiques à retenir, sur les diverses tribus de Madagascar.

A noter, au passage, la thèse des *Zafi-Ibrahim* ou descendants d'Abraham, ancêtres des Betsimisarakas actuels. Ces bons Betsimisarakas! « Ils sont, dit M. Julien, foncièrement pacifiques et hospitaliers. Ils sont malheureusement aussi très indolents, pour ne pas dire plus. Ils poussaient, autrefois, si loin le respect du bien d'autrui que les cases étaient toutes dépourvues de fermeture. Un simple bambou, planté en terre devant la demeure, momentanément abandonnée, suffisait pour que le passant s'en éloignât avec respect. » (I, p. 39.) *Quantum mutati!* Est-ce l'un des méfaits de la civilisation ? L'auteur nous initie aux croyances, aux us et coutumes, aux caractères distinctifs des Betsimisarakas, comme à ceux des autres peuplades, *Zafi-Ramini*, ancêtres des tribus sud-orientales, *Talaotra* et *Zafi-Kasinambo*, ancêtres d'autres clans, *Sakalaves*, *Betsileos*, *Baras*, *Sihanakas*, *Bezanozanos*; et il nous donne en chemin de précieuses indications historiques sur les divers groupements, des notions de linguistique, des aperçus sur l'influence arabe.

II

Voici M. Julien sur les hauteurs du plateau central. Il nous présente les populations de l'Imérina et, sans jamais nous lasser, en nous faisant, au contraire, trouver le temps court, il nous conduit des *Vazimbas* aux *Hovas*, de la légende à l'histoire, l'époque vazimba étant, écrit l'auteur, celle du chaos et de l'incertitude, tandis que l'époque hova est celle de l'avènement d'un ordre de choses nouveau, marqué par des tentatives, d'abord isolées, pour mettre fin à un état anarchique, préjudiciable à tous, puis par un réveil de la conscience populaire, qui, lasse de désordre et d'insécurité, appelle de tous ses vœux le chef énergique, capable de refréner les passions, d'assurer la paix publique, d'amener, en un mot, l'Imerina unifiée vers ses glorieux destins, résumés en cette historique formule : *pas d'autres frontières que les rivages de la mer.* » (I, p. 107). M. Julien fait défiler devant nous, après nous avoir dit les temps légendaires, les souverains qui ont laissé le souvenir durable de leurs bienfaits, tels *Andriamanelo*, *Ralambo*, *Andriandzaka* (1610-1630 ?) fondateur de Tananarive, *Andriamasinavalona* (1675-1710), et aussi les princes cruels, batailleurs, pour arriver avec *Andrianampoinimerina* au grand monarque des hauts plateaux.

Ce fut un règne glorieux que le sien (fin du XVIIIe siècle-1810), glorieux par l'œuvre d'expansion militaire, glorieux surtout par le travail énorme d'organisation politique et sociale dont ce roi « barbare » a donné l'exemple à ses collègues « civilisés » et qui lui a créé une place unique dans l'histoire de Madagascar. Organisation politique, administrative et financière, hiérarchie sociale, régime du sol, système des castes, grands travaux publics, agriculture, droit pénal, civil et commercial, procédure, organisa-

(1) Paris, 1908-1909, 2 vol. in-8°, E. Guilmoto, éditeur.

tion judiciaire (*fokon'olona, vadin-tani, cour du roi*), puissance royale, paternelle et maritale, assistance mutuelle, foires et marchés, unité des monnaies, poids et mesures, etc., l'activité ou, disons le mot plus exact, le génie d'Andrianampoinimerina s'est exercé en tous sens avec une sûreté de vues, une nette conception des besoins de l'époque et du milieu, un esprit étonnamment méthodique, une robuste volonté, une foi inébranlable en l'avenir de son peuple. Il s'est mis ainsi en bonne place, non seulement dans l'histoire de Madagascar, mais dans l'histoire générale; car peu des grands rois européens, de qui l'on apprend les faits et gestes sur les bancs du collège l'ont surpassé dans l'effort accompli pour assurer la puissance de leur pays. Cette belle figure de roi hova est fort bien mise en relief par M. Julien. Ajouterai-je que ce qu'il a écrit sur le règne d'Andrianampoinimerina est aussi complet que possible? Et c'est, pour ainsi dire, définitif. M. Julien possède la parfaite intelligence des faits, des temps et des lieux; et ce don — car c'en est un — indispensable à tout historien vraiment digne de ce nom lui permet, sans effort apparent, de rendre à la fois substantiel, vivant et limpide son captivant récit.

La publication des documents, constitutifs du droit écrit de la grande île clôt le premier volume de l'ouvrage. On eût aimé que ces documents fussent encadrés de plus nombreux commentaires, analysés, expliqués, rapprochés d'autres textes, qu'un enseignement s'en dégageât, qu'ils fussent étudiés en somme à la manière des sources du droit primitif européen. Mais ne cherchons pas chicane, à ce sujet, à M. l'administrateur Julien qui n'a sans doute pas voulu donner à son travail des proportions exagérées. Et ceci ne détruit aucunement l'harmonie de l'œuvre. Puis, en publiant — et à sa place — la traduction de textes, tel que le Code et le testament politique secret de *Ranavalona I*re, les Codes de *Radama II* (1861-1863) et de *Rasoherina* (1863-1868), ignorés jusqu'à ce jour, autrement originaux et curieux, au point de vue scientifique, que les deux Codes de *Ranavalona II* (1868-1883), (celui dit des *305 articles* surtout) (1); en publiant, dis-je, ces divers documents, « émanation des principes posés par *Andrianampoinimerina* pour servir de statut à la nation hova », M. Julien s'est constitué des droits à la gratitude du monde savant. Et il serait injuste d'oublier qu'il a ouvert des horizons à ceux qui seraient tentés de faire du travail auquel nous eussions désiré le voir attacher son nom la matière d'ouvrages spéciaux.

III

Nous arrivons au tome II et dernier de l'ouvrage de M. l'administrateur Julien. C'est un volume de VII-375 pages. Il est donc de proportions bien moindres que le premier. Il comprend deux parties. Dans la première sont groupés des documents sur l'organisation militaire, politique et commerciale et des rudiments de législation minière. Ces documents, comme les lois de 1868 (*Code des 101 articles*) et de 1881 (*Code des 305 articles*) et les codes d'administration de 1878 et de 1889, traduits par M. Julien et récemment réédités par les soins du gouvernement général de Madagascar (2), méritent, c'est incontestable, de fixer l'attention, car ils nous permettent de saisir certains traits distinctifs de la civilisation malgache. Mais ils sont bien loin d'offrir l'intérêt scientifique des coutumes indigènes de l'Afrique Occidentale, par exemple. Ils se ressentent trop du contact avec les Européens. « Si l'influence européenne, comme le dit M. Julien, a eu de bons effets, en permettant aux indigènes de conserver, en des écrits malheureusement trop rares, les traits caractéristiques de leurs mœurs et de leur civilisation premières, de leur concept philosophique et social, cette influence s'est exercée sur une race si malléable, si prompte à s'adapter à toutes les ambiances, que l'on n'aura pas de peine à la découvrir criante, manifeste, dans les dispositions législatives les plus rapprochées de nous ». (I, p. 431.)

(1) M. Julien définit ainsi ce Code de 1881 : « plaquage né de la collaboration des missionnaires anglais avec les plus influents fonctionnaires du gouvernement hova, leurs anciens élèves et dévoués partisans ». (I, p. 433).

(2) *Lois et coutumes malgaches*, Tananarive, Imprimerie officielle, 1908, 1 vol. in-8°.

La seconde partie du tome II contient, avec des aphorismes juridiques, formulés et expliqués dans un appendice, une très heureuse codification des coutumes indigènes. M. Julien a eu recours, ici, à des Malgaches de grand savoir, lettrés de valeur, polyglottes distingués, « possédant une culture générale qu'on ne retrouvera peut-être plus parmi les indigènes des générations nouvelles. » De sa collaboration avec ces messieurs, anciens ministres ou hauts fonctionnaires de la cour de Ranavalona III, est né l'imposant travail de rédaction des 620 articles du droit coutumier, lalàna veluna, des Malgaches.

Voici, pour donner une idée générale du sujet et de l'attention qu'il mérite, les divisions adoptées par M. Julien et ses collaborateurs :

*Titre I*er, De la puissance et de la majesté du roi. — *II*, Evénements nuisibles ou contraires à l'autorité du souverain. — *III*, Des privilèges de certaines castes ou tribus. — *IV*, Préceptes à l'usage des détenteurs de l'autorité et des puissants. — *V*, Des vertus requises chez les agents de l'Etat. — *VI*, Règles et préceptes relatifs au respect de l'ordre établi. — *VII*, Des charges publiques et corvées de l'Etat. — *VIII*, Des droits et des libertés du peuple. — *IX*, Relativement au *fandruana* (bain). — *X*, Règles relatives au deuil. — *XI*, Des salutations d'usage. — *XII*, Des coutumes intéressant les voyageurs. — *XIII*, Des *fadi* ou tabous. *XIV*, Du mariage. — *XV*, De l'adoption. — *XVI*, Des biens. — *XVII*, Des successions. — *XVIII*, Des indices révélateurs d'un droit ou ayant la valeur d'un avertissement. — *XIX*, Règles de bon voisinage (mitoyenneté et servitude). — *XX*, Emulation et progrès. Devoirs de solidarité et d'assistance sociale. — *XXI*, Des procès de biens. — *XXII*, De la force des obligations. — *XXIII*, Des conventions commerciales. — *XXIV*, De quelques règles communes aux associations commerciales. — *XXV*, Des transactions commerciales. — *XXVI*, Relativement aux marchés. — *XXVII*, De l'élevage. — *XXVIII*, Des us relatifs aux cultures. — *XXIX*, Règles observées par les mineurs de l'*Amurunkai*. — *XXX*, Des contrats relatifs à la pêche dans les rizières, marais ou étangs. — *XXXI*, Du vol. — *XXXII*, Du *Mitaruku* (délits divers).

Parlant de cette ordonnance, qui correspond à une conception strictement malgache, M. Julien dit « qu'elle pourra paraître désordonnée à première vue, mais qu'un examen approfondi démontrera qu'il n'en est rien et que l'enchaînement des titres est conforme à l'œuvre d'Andrianampoinimerina, source unique du véritable droit malgache ». (Préf. t. II, p. VII.) Je partage entièrement l'opinion de l'auteur...

M. Julien a accompagné chaque article, traduit par lui, de notes explicatives et de commentaires qui rendent intelligibles à tous ces documents du droit coutumier indigène. Il a fait, en somme, pour eux, ce qu'il n'a pas cru devoir faire pour le droit écrit. Il y a là un travail à tous égards remarquable. Cette deuxième partie de l'œuvre de M. Julien — sous les réserves formulées plus haut, relativement à l'altération due au contact européen — est d'un intérêt scientifique, politique et social incontestable. Elle est, de plus, appelée à rendre de très appréciables services à ceux qui ont, à Madagascar, la délicate mission d'administrer la justice indigène et que, pour la solution de ces litiges entre naturels, peut solliciter, parfois, une très excusable tendance à s'inspirer un peu trop des principes du droit civil français.

* * *

Au début de ces notes, je me suis plu à rappeler les travaux de M. le président de cour Albert Cahuzac. L'ouvrage inachevé du regretté magistrat et celui de M. l'administrateur Julien se complètent l'un l'autre; et ils sont indispensables à quiconque, de près ou de loin, s'intéresse aux institutions et au droit malgaches, Je souhaite qu'ils obtiennent, parmi les manifestations de la pensée juridique, le rang qui leur revient; et cette modeste étude aura atteint son but, si elle inspire à ceux entre les mains de qui elle tombera, le désir de lire et de méditer ces œuvres de conception différente, mais d'égale valeur. Il serait bon, enfin, que ces lectures et ces méditations incitassent nos administrateurs, nos magistrats, à suivre le bel exemple donné, dens l'île lointaine, par deux des leurs. Rares, trop rares sont les publications du genre de celles auxquelles MM. de Cahuzac et Julien ont attaché leur nom, et qui, — je le redis en terminant, — leur ont constitué des titres éminents à la reconnaissance du monde colonial et des milieux scientifiques.

ROGER VILLAMUR.

Population approximative des principales villes du Maroc occidental (avril 1910).

Villes	Européens et Algériens: Français	Algériens	Espagnols	Anglais	Allemands	Autres nationalités	Total: Européens et Algériens	Indigènes marocains: Musulmans	Israélites	Total: Indigènes Marocains	Total général
Tanger.....	1.000	200	7.000	650	120	300	9.270	25.000	12.000	37.000	46.270
Tétouan....	5	480	400	16	1	50	912	23.000	6 500	29.500	30.412
Larache....	50	10	120	25	5	10	220	10.000	3.000	13.000	13.220
Rabat-Salé..	45	25	34	8	7	25	144	44.000	3.000	47.000	47.144
Casablanca..	2.500	160	2.500	140	60	350	5.710	20.000	6.000	26.000	31.710
Mazagan....	90	5	220	125	15	40	495	22.000	3.000	25.000	25.495
Saffi........	40	15	110	53	17	10	245	17.000	2.500	19.500	19.745
Mogador....	70	5	130	70	12	60	347	12.000	12.000	24.000	24.347
Fez.........	45	1.700	20	20	5	30	1.820	90.000	10.000	100.000	101.820
Marrakech..	5	5	7	7	8	2	34	45.000	15.000	60.000	60.034
El Ksar....	3	20	10	10	»	3	46	5.000	1.000	6.000	6.046
Ouezzan....	»	»	»	»	»	»	»	12.000	3.000	15.000	15.000
Mekinès....	»	»	»	»	»	»	»	19.000	5.000	24.000	24.000
Sefrou......	»	»	»	»	»	»	»	4.000	2.000	6.000	6.000
Taza........	»	»	»	»	»	»	»	2.000	500	2.500	2.500
	3.853	2.625	10.551	1.124	250	880	19.243	350.000	84.500	434.500	453.743
Total....	6.478										

Chronique de l'Armée coloniale

Etat-major. — M. le général de brigade Houry, membre du comité technique de l'infanterie et du comité consultatif de défense des colonies, est placé, à dater du 31 mai 1910, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général des troupes coloniales

Décorations. — Est nommé officier de la Légion d'honneur : le chef de bataillon Lunet de Lajonquière, de l'infanterie coloniale.

Sont décorés de la médaille militaire : escadron de spahis sénégalais, MM. Charles, maréchal des logis en Mauritanie : 11 ans de services, 2 campagnes, s'est distingué par sa bravoure et son énergie au combat de Ksar-Teurchane (Mauritanie), le 29 juillet 1909 ; Dibbès ben Aïache, maréchal des logis en Mauritanie : 11 ans de services, 10 campagnes, une citation, brillante conduite au combat de Ksar-Teurchane (Mauritanie), le 29 juillet 1909.

Inscriptions d'office. — Est incrit d'office pour chevalier de la Légion d'honneur . M. Bouet, lieutenant, en activite, hors cadre, à la Côte d'Ivoire : 16 ans de services, 7 campagnes ; a fait preuve de belles qualités militaires, d'un courage et d'une force morale remarquables au cours des opérations actives à la Côte d'Ivoire en 1909 et en particulier pendant le blocus du poste de Bouzi qu'il commandait.

BIBLIOGRAPHIE

Le Manioc, par Paul Hubert et Emile Dupré, ingénieur agronome, 1 volume de 368 pages. à Paris. chez H. Dunod et Pinat, éditeurs.

Le manioc a une importance considérable dans les contrées tropicales et subtropicales. On le cultive, à côté du riz, dans notre grande colonie asiatique; autre part, on le considère comme une plante d'un intérêt primordial, qu'on place au même rang que le riz, que le blé, que la pomme de terre. Le manioc est la grande ressource. Quand tout fait défaut, il préserve contre l'affreuse famine; il est la garantie contre la mauvaise récolte, contre les sauterelles, contre les rongeurs. Il a encore cette qualité de ne pas être seulement un aliment, mais de pouvoir être utilisé de diverses façons. C'est ainsi que la grande industrie tire du manioc de la fécule, du tapioca, de l'amidon, de l'alcool, enfin du manioc séché, très propre à l'exportation.

La nouvelle publication que nous présentons à nos lecteurs appartient à la même bibliothèque pratique du colon où ont déjà paru plusieurs livres de M. Paul Hubert. Celui-ci est particulièrement intéressant. Il donne une étude générale de cette plante devenue la plante alimentaire par excellence, dont la rusticité est remarquable et la consommation toujours plus considérable. Ce livre divisé en chapitres permet de suivre ce produit sous tous ses aspects et sous les différents climats où on le rencontre.

L'auteur, avec un soin qui lui est habituel, étudie la plantation, la culture et l'entretien du manioc, comme les industries qui en découlent et le commerce dont l'importance est toujours grandissante. Comme son but est d'être utile, M. Paul Hubert fait suivre cette très substantielle étude, d'un memento où le colon trouvera une foule de renseignements pratiques qui lui seront particulièrement utiles.

Revue de Géographie, tome III, année 1909; 1 vol in-4° de 630 pages, illustré de nombreuses cartes et photographies. 15 francs. — Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot.

La *Revue de Géographie*, devenue annuelle depuis trois ans, nous donne un volume attribuant une plus large place aux grandes études scientifiques.

Dans le volume de 1909, nous signalons une étude phytéographique de M. Lapie sur la Kabylie du Djurjura, des études de M. L. Pervinquière, sur le Sud tunisien : de M. L. Gentil, sur le Maroc; de M. Martrou, sur le nomadisme des Fangs.

La colonie du Haut-Sénégal et Niger, thèse pour le doctorat, par le lieutenant Ch. Mahaut, de l'infanterie coloniale, ancien adjoint au commandant du cercle de Tillabéry; 1 vol. de 130 pages. — Crès et Cie, 3 *bis*, place de la Sorbonne.

Voici, sous la forme d'une thèse de droit, un exposé très utile de la situation actuelle de l'ancien Soudan français. Esquisse géographique, ethnographique et historique, organisation administrative et financière, production et commerce, outillage et vie économique, toutes ces questions sont étudiées minutieusement dans ce travail de doctorat qui forme une bonne monographie de notre colonie nigérienne.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 7

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE COMBAT D'ACHORAT

RAPPORT DU LIEUTENANT MOREL

Le combat d'Achorat, que le Bulletin a raconté (1909, p. 426; 1910, p. 13 et 100), nous semblant l'un des plus intéressants au point de vue de notre action saharienne, nous publions ci-après le rapport dressé par le lieutenant Morel qui a brillamment dirigé le combat et la retraite après la mort du capitaine Grosdemange :

I. Départ pour l'azalay (1). — *Mise en route.* — Le 13 novembre 1909 arrivent à Araouan le chef de bataillon venu pour présider au départ de l'azalay, et le lieutenant Monet, de la 1re compagnie.

Le 16 novembre et non le 15, comme il avait été primitivement fixé (par suite d'un retard imprévu d'un convoi de matériel confié à des nomades), le détachement de la 1re compagnie se mettait en route à 9 h. 50 du matin, dans la direction de Taodéni.

Le détachement de protection de l'azalay avait été constitué conformément aux ordres du lieutenant-colonel commandant le territoire et aux instructions du chef de bataillon commandant la région avec cette modification que l'effectif des tirailleurs était de 71 au lieu du chiffre 80 fixé. L'effectif déjà restreint de la compagnie, dont les pertes de l'année précédente n'avaient pas été comblées, le licenciement par mesure disciplinaire de 15 tirailleurs survenu le 27 octobre, la nécessité de maintenir à Araouan un détachement suffisant pour parer à toute éventualité et à la défense du poste, la garde des troupeaux restant au pâturage, justifient l'absolue nécessité de cette réduction. Le détachement comprenait au moment du départ : deux officiers, le capitaine Grosdemange, commandant la 1re compagnie, le lieutenant Morel, commandant le peloton de reconnaissance ; trois sous-officiers européens et deux sous-officiers indigènes répartis ainsi qu'il suit : adjudant Rossi ; et sergent indigène Diara Fofana, Mle 8.375, 1re section ; sergent Dévelotte, sergent indigène Fadiala Keita, Mle 6.145, 2e section ; sergent Rolland, chef de convoi ; 5 caporaux, un clairon et 63 tirailleurs de 1re et de 2e classe.

L'organisation du détachement et la mise en route s'effectuèrent sans accidents, conformément aux prescriptions contenues dans l'ordre de mouvement donné à Araouan par le capitaine.

Les gradés et les tirailleurs avaient été répartis au peloton de reconnaissance et au convoi d'après le contrôle ci-joint.

Renseignements politiques obtenus avant le départ. — Le 14 novembre, dans la soirée, était parvenu à Araouan un courrier rapide portant une lettre en arabe, envoyé par Sidi Hama, chef de Bou-Djébiha, annonçant qu'un fort rezzou de gens d'Abidin (1) avait été vu à Aneschaye par des El-Ouafis, lesquels s'étaient enfuis aussitôt pour venir porter la nouvelle jusqu'à Bou-Djébiha.

Etant donné l'exagération habituelle des nomades, le manque de précision sur la direction prise par le rezzou, la crainte d'une manœuvre suggérée par des pillards pour détourner la compagnie de la protection immédiate de l'Azalay, le chef de bataillon prescrit l'envoi de nouveaux émissaires dans le but de rechercher des renseignements plus précis et ne fit modifier en rien les dispositions prises.

Le lieutenant Monet, qui, au départ du détachement, devait prendre le commandement du poste d'Araouan et se tenir prêt à marcher avec

(1) Caravane transsaharienne de Tombouctou.

(1) Chef des Kountas dissidents réfugiés au Tafilalet avec une dizaine d'hommes.

les valides, avait pour mission de recueillir les renseignements et de les contrôler. D'autre part, le bruit courait qu'un rezzou regueïbat, d'une cinquantaine d'hommes, était dirigé dans l'Ouest du côté de Raz-el-Ma.

II. Marche vers l'Est. — La compagnie était en marche depuis dix minutes quand, à 10 heures précises, un courrier bérabich venant à toute allure annonça la présence dans l'Est de Bou-Djébiha d'un fort rezzou commandé par les fils d'Abidin qui auraient enlevé des chameaux à des Kountas. Le chef de Bou-Djébiha ainsi que les Bérabiches d'Ould-Dahman rassemblés à Bou-Djébiha pour le départ de l'Azalay et affolés par cette nouvelle réclamaient d'urgence la protection de la compagnie. Le chef de bataillon prescrit, après en avoir conféré avec le capitaine, de pousser une reconnaissance sur Bou-Djébiha.

Exécution de la marche sur Bou-Djébiha. — Le détachement fait 30 kilomètres pendant la journée du 16 et s'arrête pendant la nuit. Il reçoit le même jour deux nomades, agents de liaison, envoyés d'Araouan par le chef de bataillon, l'un pour les Bérabiches d'Ould-Mehemet, l'autre pour les Tadjakants.

Le 17, marche sur Akortal pour y chercher des renseignements. En arrivant au puits on trouve un troisième agent de liaison pour les Kel-Araouan, ce dernier porteur de la lettre N/44 du commandant de région. Au même puits, un Kounta-Regagda se disant échappé à un rezzou parvenu à Anefis (85 kilomètres à l'Est de Bou-Djébiha) trois jours auparavant, est interrogé. Il déclare avoir été poursuivi par quatre hommes, essuyé leur feu et perdu 6 chameaux, le reste de son troupeau est en mauvais état à Akortal.

Les divers campements établis entre Akortal et Bou-Djébiha ne donnent aucun signe d'inquiétude, il est à présumer qu'aucun danger grave ne les menace et afin d'éviter une poursuite prématurée qui eût ruiné nos animaux, il importe d'avoir sur ce rezzou des indications plus précises. A cet effet deux éclaireurs sont envoyés le 17 au soir sur Bou-Djébiha auprès du chef Sidi Hama, homme dont les informations ont toujours été d'une netteté remarquable.

Le 18 reprise de la marche sur Bou-Djébiha. Vers 8 heures du matin, les deux éclaireurs de retour nous croisent en marche. La nouvelle du rezzou est confirmée, mais deux agents de renseignements envoyés à Anefis par le chef Berabich Mahmoud ould Dahman, n'étant pas encore rentrés, il est impossible de rien préciser.

Arrivée à Bou-Djébiha. Renseignements recueillis. — Le 18, à une heure de l'après-midi, le détachement arrive à Bou-Djébiha et s'installe au bivouac au dehors de la ville. On trouve sur les puits de nombreux troupeaux prêts pour l'azalay. Le chef Berabich Mahmoud ould Dahman est présent. Il est invité aussitôt, les deux premiers agents n'étant pas encore de retour, à envoyer un homme sûr sur Anefis, pour préciser la situation toujours obscure et embrouillée par des racontars variés, en faisant remarquer que notre but initial étant la protection de l'azalay, nous ne pouvons nous écarter momentanément de notre but que pour un motif sérieux.

19 *novembre.* — La compagnie est stationnée à Bou-Djébiha. Conformément aux ordres qui lui furent donnés, l'agent Ould Dahman rentre à 10 heures du soir avec les deux agents précédents. Ils sont immédiatement conduits à notre bivouac où tous sont interrogés. Ils déclarent avoir trouvé trace d'un campement de méharistes au puits d'Anefis. L'évaluation des effectifs oscille entre 100 pour les deux premiers et 50 pour le dernier. Le chef du rezzou est Baba Ahmed ould Abiddin. Il est composé principalement de Doui-Menia et de Berabers. Il aurait enlevé quelques ânes, chameaux, moutons, etc., tiré trois ou quatre coups de fusils et s'est ensuite porté vers l'Est pour y continuer ses rapines (direction du puits d'Abelboth ou Belbot). Une partie de ces renseignements proviennent de Kountas que le rezzou aurait pris, puis relâchés. Il importait dès lors de purger la région est de Bou-Djébiha de ces pillards, afin de permettre aux nomades de procéder à l'azalay sans être inquiétés sur leurs derrières. Ould Dahman s'offrant de nous aider avec ses hommes, son offre est acceptée pour quelques hommes seulement pour assurer les communications; en conséquence, il est invité à se préparer la nuit même pour partir avec nous le 20 au matin. La marche sur Anefis est donc décidée. Le capitaine informe de ce mouvement le lieutenant resté à Araouan, en le priant de rendre compte au chef de bataillon. Il lui prescrit de rassurer les nomades prêts à partir pour l'azalay et d'attendre de nouvelles instructions pour les laisser commencer leur mouvement vers Taodéni. Un tirailleur malade d'une adénite et évacué sur Araouan est porteur de ce courrier.

Mouvement sur Anefis, 20 novembre. — La première compagnie se met en marche vers l'Est, dès 7 heures du matin, bien que les guides Kountas et Berabichs promis ne fussent pas encore prêts. Pendant la marche, nous recevons avis d'Ould Dahman qu'à sa demande de personnel destiné à nous accompagner, ses administrés avaient défilé soigneusement leurs troupeaux et refusé de le suivre. Un seul consent à l'accompagner et ils arrivent tous deux à notre bivouac dans la soirée, suivis peu après, heureusement pour l'honneur Bérabich, de quatre Bérabichs, puis de quatre autres et de deux guides kountas demandés. La marche est reprise dès 7 heures du soir jusqu'au coucher de la lune (12 h. 30).

Arrivée à Anefis, 21 novembre. — Marche dès le jour, jusqu'à l'arrivée au puits d'Anefis à 1 heure et demie du soir, la compagnie ayant couvert, depuis Bou-Djébiha, avec quelques crochets, une distance de 85 kilomètres environ.

Renseignements complémentaires sur le rezzou. — Nous trouvons au puits un Kounta qui, défilé dans un petit massif rocheux au moment du rezzou, en avait suivi toute l'opération. Il déclare qu'à l'arrivée du rezzou il se trouvait au

puits avec un autre Kounta qui fut pris par le rezzou avec 15 chameaux. Baba Ahmed ould Abiddin, laissant au puits le groupe des hommes aux montures les plus fatiguées, envoya le reste pour prendre des troupeaux dans la direction de Bou-Djébiha. Ce groupe, d'après des renseignements postérieurs, apprenant notre présence à Bou-Djébiha, rentra, n'ayant rien trouvé, et l'ensemble quitta Anefis vers le Sud-Est avec une seule nuit de station. Là, près de Nebked-el-Agad (dune du hurlement), ils capturèrent un troupeau de 50 chameaux environ, le 18 novembre, et continuèrent en remontant vers le Nord-Est. Il n'est pas possible d'obtenir d'autres renseignements sur leur marche. Toutefois, l'hypothèse la plus vraisemblable serait la suivante : ils se replièrent par la ligne Anechag (Nord-Est d'Anefis, ne pas confondre avec Anechaye), In-Etisam, In-Ahmet et Achorat ou Anechaye pour gagner Gattara et Dagouber. La composition de ce rezzou donnée par le Kounta observateur à Anefis, basée sur certains détails de campement, de physionomie, de tenue, etc., serait la suivante : 18 Bérabers, 20 Doui-Menia, 15 serviteurs et 15 Keneketts d'Abiddin el Kounti, quelques Irreguenatens, un total d'une centaine d'hommes sous le commandement du fils d'Abiddin, Baba Ahmed. Leur armement comprendrait 15 bons fusils, un certain nombre d'armes en mauvais état, une partie d'entre eux non armés. Ces renseignements semblent confirmés par les traces de campement que nous relevons au puits, soit un groupe à l'Est ou à l'Ouest et un petit poste d'une dizaine d'hommes à 1 kilomètre environ dans l'Ouest.

Ce rezzou venu par Gattara aurait surpris, dans l'erg Atouila (Nord du Fâr, route Gattara-Anechaye), des El-Ouafis se rendant à l'azalay et leur aurait tué quelques hommes la nuit et pris quelques chameaux (60). Ceux-ci auraient été ramenés vers Gattara-Dagouber par 4 hommes du rezzou, chargés vraisemblablement de les garder au pâturage dans cette région, en attendant la rentrée de leurs camarades. Ce sont des El-Ouafis échappés qui auraient donné l'alarme. Au sujet de ce rezzou circulent d'ailleurs les bruits les plus divers. D'après les uns, les montures seraient ruinées, une partie des hommes montant une trentaine d'ânes capturés à Anefis; d'après d'autres, ils auraient tous des chameaux, mais se déplaceraient lentement avec leurs prises. Enfin un de leurs guides, forgeron de la famille d'Abiddin, ayant des intérêts dans cette région, les aurait abandonnés et aurait fourni une partie des détails rapportés ci-dessus.

22 *novembre*. — Abreuvoir au puits d'Anefis.

Dispositions prises. — Le capitaine commandant la compagnie décide qu'Ould Dahman et ses Bérabichs vont retourner à Bou-Djébiha et, dans cinq jours, commenceront leur mouvement sur Taodéni ; les autres fractions nomades devront aussi achever leurs préparatifs et faire leur azalay sans crainte. Dans le même temps, un groupe de reconnaissance se portera dans le Nord-Est d'Anefis, à In-Etissam (trois jours d'Anefis), centre important de pâturages avec quatre puits au débit abondant et peu profonds (5 mètres, au dire des Kountas), c'est-à-dire éminemment favorables pour les rezzous. Le convoi, avec deux escouades, se portera directement sur Aneschaye pour ne pas alourdir le groupe de reconnaissance, si les guides sont assez sûrs, et couper éventuellement la retraite du rezzou. Il y sera rejoint par le groupe de reconnaissance, qui évitera de se lancer dans l'Est et le Nord d'In-Etisam, afin de découvrir l'azalay sur Taodéni. Mais nous ne trouvons pas de guides assez sûrs pour diriger le convoi sur Aneschaye. Le capitaine décide alors que tout le monde montera sur In-Etisam, dont la direction nous sera indiquée par trois Kountas, dont l'un avait été razzié par le rezzou.

III. Poursuite du rezzou.. — *Marche sur In-Etisam*. — Départ d'Anefis le 22 novembre à 5 heures du soir. Marche jusqu'à 2 h. 55 du matin.

23 *novembre*. — Départ à 6 h. 30 du matin, arrêt à 8 h. 40 du matin, pâturages. Nous trouvons trace du rezzou se dirigeant vers le Sud. Marche la nuit du 23 au 24, de 5 h. 20 du soir à 3 h. 10 du matin.

24 *novembre*. — La marche est reprise le matin à 6 h. 40, arrêt à 8 h. 45 du matin, pâturages. Nous repaissons le soir à 5 h. 50. Arrêt à 8 h. 20 du soir. Nous trouvons à ce moment des traces d'hommes. Le capitaine envoie une patrouille d'hommes rechercher le campement vers lequel ils se dirigent, afin de se renseigner auprès de ces gens. La consigne lui est donnée de rejoindre au puits d'In-Etissam.

25 *novembre*. — Départ le matin à 6 h. 25, arrivée à 12 h. 30 du soir au puits d'In-Etisam. Distance couverte depuis Anefis, 145 kilomètres.

Arrivée à In-Etisam. Traces du rezzou. — Nous trouvons au puits des traces de campement et des vestiges indiquant d'une manière irréfutable que le rezzou y est passé. On voit que des chameaux ont été « baraqués » à l'intérieur d'un carré où les côtés sont marqués par les cendres de 20 feux et des débris de mouton. On aperçoit autour de nombreuses empreintes d'ânes et de bœufs. Les vestiges consistent en des débris de sangles en poils de chameau et des débris de selles à chameau recouverts d'une peau comme seuls en emploient les hommes du Nord. Ces traces ne semblent pas remonter à plus de deux jours.

Quelques instants après notre arrivée, rentrée de la patrouille envoyée la veille au soir, sous la conduite du sergent Diara Forana, nous amenant deux Touareg de la tribu des Iduanes. Le sergent nous rend compte qu'il a trouvé un campement de Touareg qui venait d'être razzié par le rezzou. Ce dernier leur avait enlevé des chameaux, des bœufs, des ânes, des tentes, des vêtements et quelques femmes que les gens du rezzou gardèrent pendant leur séjour au puits. Les tirailleurs furent accueillis avec transport, et comme les hommes que le sergent demandait pour nous guider hésitaient à le suivre, une femme leur dé-

clara qu'elle-même servirait de guide aux Français s'ils n'osaient pas le faire. Deux d'entre eux se décidèrent alors à venir.

Renseignements recueillis sur place. — Les Iduanes interrogés déclarent qu'ils ont observé le rezzou pendant son séjour au puits, qu'il est composé de 98 hommes, en partie du Tafilalet, avec, pour chef militaire, un Béraber; qu'ils ont 100 chameaux de prise environ, 200 ânes et sont partis, il y a deux jours, pour le puits d'In-Ahmet. Ils ne se gardent généralement que jusqu'à minuit quand ils sont au campement. Un deuxième fils d'Abiddin, Sidi Lanine, est dans le rezzou. Ils viennent d'Anechay. Ils sont tous armés de fusils à tir rapide (Winchester, à en juger par la description).

Le capitaine décide de continuer la poursuite et de marcher immédiatement sur In-Ahmet. La marche est reprise le 25 au soir, à 5 h. 55. Les guides touareg qui ont suivi les traces du rezzou vers In-Ahmet proposent au capitaine de lui faire prendre une route plus courte que celle suivie par le rezzou, mais plus pénible à cause des cordons de dune à traverser. Le capitaine accepte et l'on suit cette direction.

Continuation de la poursuite. — Arrêt à 1 heure du matin le 25.

26 *novembre.* — Départ le matin à 6 h. 40. Arrêt à 9 h. 35 du matin. Les chameaux trouvent un excellent pâturage de hâd.

Départ à 5 heures du soir. Vers 6 h. 40, nous tombons sur les traces, datant de la veille, de quatre hommes du rezzou venant de l'Est et se dirigeant sur Mabrouck. A 10 h. 15, les guides déclarent que le puits est proche; le capitaine fait arrêter la colonne, baraquer les chameaux de selle et le convoi et les laisse sous la garde de l'escorte du convoi. Les tirailleurs prennent leur bidon et leurs cartouches et les deux sections se dirigent à pied, avec les guides, pour cerner le puits. Ceux-ci se sont trompés sur la proximité du puits; les 17 kilomètres qui nous en séparent sont franchis néanmoins en 3 heures avec le plus grand entrain.

Arrivée à Ali-Badau. — A 1 heure et demie du matin, nous sommes au puits (opération de nuit), que nous cernons baïonnette au canon; mais nous ne trouvons que les traces d'un campement analogue à celui d'In-Etisam, traces fraîches de la veille. Des sentinelles sont placées et on attend le jour. Distance franchie depuis In-Etisam, 80 kilomètres.

27 *novembre.* — Nouvelles traces du rezzou. A 7 heures du matin, le convoi arrive.

Jonction avec un détachement de la région de Gao. — Le jour nous permet d'apercevoir six ânes abandonnés par le rezzou, les traces encore humides autour du puits indiquent qu'il y a rempli des peaux de bouc. C'est à ce moment que des tirailleurs qui étaient déjà passés dans cette région avec le capitaine Cauvin déclarent que ce puits n'est pas In-Ahmet, mais Ali-Badan. Les guides interrogés reconnaissent que c'est exact. In-Ahmet est à environ 10 kilomètres dans l'Est.

On fait le plein des peaux de bouc. A 1 heure de l'après-midi, des sentinelles signalent, venant de l'Est, une trentaine de méharistes qui ont l'air de vouloir cerner le puits. Un pavillon tricolore déployé par ce groupe permet d'éviter une fâcheuse méprise. C'est en effet un détachement de la région de Gao, conduit par le commandant Bétrix et le capitaine Ayasse. Le commandant et le capitaine échangent leurs renseignements, qui sont identiques; ils estiment que la coopération des deux groupes n'est pas nécessaire pour faire face au rezzou dont l'effectif, tel qu'il est connu à ce moment, n'est que de 98 hommes. Le capitaine Grosdemange décide de poursuivre le rezzou jusqu'à Achorat et Dagouber et de se rendre à Taodéni.

Marche sur Achorat. — La marche est reprise le 27 au soir, à 5 heures. On suit le rezzou à la piste. A minuit, on perd ses traces et à 4 heures du matin nous bivouaquons à 5 kilomètres à l'Ouest du puits d'Aït-Moulaït.

28 *novembre.* — Le capitaine envoie dans la matinée rechercher les traces.

IV. **Combat d'Achorat.** — 29 *novembre.* — A 2 heures du matin, les feux brillent à 800 mètres devant nous. Les guides reconnaissent qu'ils se sont trompés dans leur estimation et que c'est le puits d'Achorat.

Dispositif d'attaque. — Des hommes s'agitant autour du feu, il importe d'agir vite. Le capitaine fait baraquer les chameaux de selle, mais comme le convoi et ses 13 hommes d'escorte se trouvent très en arrière, il est obligé de laisser 12 hommes à la garde des chameaux.

Les tirailleurs à l'effectif de 45, gradés compris, sont divisés en deux sections.

La première est placée sous le commandement de l'adjudant, assisté du sergent indigène Diara Fofana.

La seconde est sous le commandement du lieutenant.

Les hommes n'ont que 10 cartouches dans leur cartouchière, mais ils en ont 240 dans la musette. Défense formelle est faite de tirer; on doit attaquer à la baïonnette. Au signal donné par le capitaine, les deux sections en ligne sur un rang et pas d'intervalle se dirigent au pas de charge, sans aucun bruit, vers le feu qui a été donné comme point de direction. Nous n'y trouvons personne. Mais 500 mètres environ plus au Nord, on aperçoit un deuxième feu et des chameaux baraqués : c'est le puits et le campement ennemis.

Le capitaine donne alors le puits comme point de direction. La seconde section doit marcher droit devant elle, la première doit faire un léger mouvement débordant sur la droite.

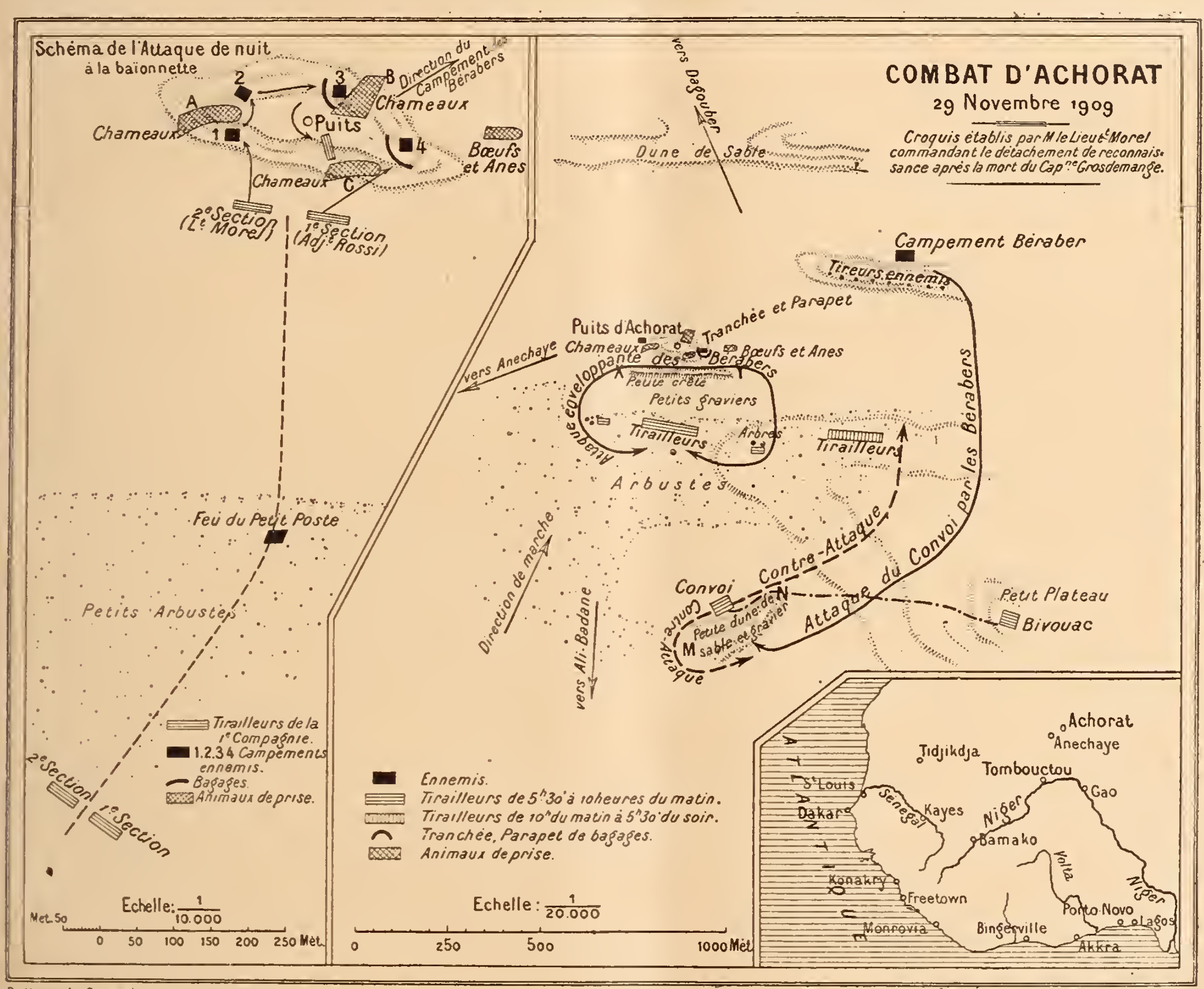
Un caporal et quatre hommes sont chargés d'assurer la communication avec le groupe préposé à la garde des chameaux de selle.

Attaque de nuit. — La section commandée par le lieutenant Morel, marchant dans la direction fixée, franchit 500 mètres et arrive au point A du croquis. Elle trouve à côté des chameaux bara-

qués un groupe d'environ 10 hommes endormis (n° 1 du croquis) qui sont tués à coups de baïonnette, mais leurs cris réveillent d'autres groupes couchés un peu partout parmi les chameaux et les bagages. Bien que surpris, l'ennemi fait face à la section et ouvre sur elle un feu des plus violents. Le capitaine crie : « En avant, à la baïonnette! » Les tireurs se précipitent et attaquent le groupe n° 2 du croquis, mais leur élan est arrêté par les chameaux et les bagages derrière lesquels l'ennemi est embusqué.

Les tirailleurs ne pouvant plus faire usage de leur baïonnette ripostent par des coups de fusil. pour prendre de flanc le groupe aux prises avec l'adjudant, puis fait exécuter des feux par salves.

Première section. — Il résulte des renseignements fournis par l'adjudant Rossi et les tirailleurs de cette section, qu'en arrivant à 50 mètres du point C du croquis, la première section fut reçue par une violente décharge de tireurs embusqués derrière les bagages et les chameaux. C'était le groupe n° 4, composé de Doui-Ménia et d'Oulad-Djerir. Sans hésiter, l'adjudant enlève sa section au cri de : « En avant! » et pénètre avec sa première escouade dans le groupe de chameaux. La lutte s'engage corps à corps. L'adjudant qui



A ce moment le groupe n° 2 du croquis dans lequel on remarque deux hommes vêtus de blanc, qui paraissaient commander, ouvre le feu à son tour : 4 tirailleurs sont tués sur le coup et un certain nombre sont grièvement blessés. Le capitaine a son casque traversé par une balle, son pantalon traversé par une autre et sa barbe brûlée d'un coup de fusil à pierre qui lui est tiré à bout portant.

En présence de l'attitude de l'ennemi qui ne paraît pas disposé à nous céder le puits (on verra plus loin pour quel motif), le lieutenant Morel profite d'une accalmie pour remettre de l'ordre dans sa section, choisit une position favorable reçoit à ce moment-là un violent coup de crosse en pleine poitrine, abat son adversaire d'un coup de revolver, mais il tombe presque aussitôt la cuisse traversée par une balle. Au même instant, le caporal Moro Sidibé est tué net à ses côtés d'une balle dans la tête, le caporal Suleyman Sissoko a le pied droit fracassé, six tirailleurs sont tués et plusieurs autres blessés. L'adjudant s'efforce de se relever; ne pouvant y parvenir et n'ayant plus de cartouches, il confie son revolver au tirailleur Khattari pour qu'il ne tombe pas entre les mains des ennemis abrités derrière les chameaux et dont le feu est toujours très vif. Le caporal Bandiougou Sissoko transporte l'adjudant

à une centaine de mètres en arrière. Pendant ce temps, la deuxième escouade, reçue elle aussi par une violente fusillade, voit son élan arrêté et ouvre le feu à quelques pas. Le sergent Diara Fofana qui la conduit est blessé. A ce moment, arrive le capitaine. Il apprend de la bouche de l'adjudant que tous les gradés de la section sont tués ou blessés (caporal Moro Sidibé, tué, adjudant Rossi, sergent Diara Fofana, caporal Suleyman Sissoko, blessés).

Le capitaine rassemble alors personnellement ce qui reste de la section et l'envoie se joindre au groupe du lieutenant. Au cours de cette phase du combat, le caporal Bandiougou Sissoko se distingue par sa bravoure ainsi que le tirailleur Al Kheir qui s'empare d'un fusil (fusil à pierre de peu de valeur).

Il est 2 h. 30 du matin. Pendant une demi-heure environ l'ennemi continue un feu des plus nourris, nous ripostons par des salves qui sèment le désordre dans les troupeaux de chameaux et les campements.

L'ennemi esquissant un mouvement tournant sur notre gauche, le capitaine le fait arrêter en envoyant le lieutenant avec quelques hommes à 300 ou 400 mètres dans cette direction. A 3 heures, le capitaine se rendant compte du peu d'efficacité de ce tir de nuit, place tous les tirailleurs sous le commandement du lieutenant qu'il a rappelé et lui prescrit d'aller prendre position un peu en arrière à la limite de la végétation (voir croquis) pour attendre le jour ; ce mouvement est exécuté sans incident.

Pendant ce temps, le capitaine fait reculer les chameaux de selle jusqu'au convoi qui est baraqué à l'endroit indiqué sur le croquis. Le feu cesse de notre côté et l'accalmie qui se produit n'est troublée jusqu'à 4 heures du matin que par quelques coups de feu isolés de l'ennemi et des survivants du groupe n° 4 et par des cris d'appel auxquels il est répondu d'un campement de Berabers situé dans la direction Nord-Est et dont nous ignorions l'existence.

A 4 heures du matin, le lieutenant Morel, se rendant compte que l'ennemi est en train de charger ses chameaux et ne voulant pas le laisser échapper, envoie le sergent Dévelotte demander au capitaine l'autorisation de reprendre l'offensive. Le capitaine y consent. Les tirailleurs se glissent en rampant jusqu'à la crête XY qui se trouve à 100 mètres au Sud du puits et exécutent des feux par salves. Immédiatement quelques guerriers ennemis, probablement Doui-Menia ou Berabers, nous font face et ripostent pendant que quelques-uns d'entre eux entonnent un chant qu'on a su depuis être celui de la mort des guerriers. Un grand désordre se met parmi les gens occupés à charger ; des chameaux sont chargés en hâte et un certain nombre d'individus (Kenakatts sans aucun doute) s'enfuient précipitamment.

Le feu de l'ennemi devenant très dangereux, le capitaine donne, à 4 h. 30, l'ordre de se replier jusqu'à la limite de la végétation et, en attendant le jour, d'y creuser des trous de tirailleurs.

Nos pertes dans cette attaque de nuit sont les suivantes : 1 caporal et 10 tirailleurs tués ; l'adjudant Rossi, le sergent Diara Fofana (qui deux fois légèrement atteint revint prendre place au combat), 2 caporaux et 9 tirailleurs blessés ; 4 fusils ou carabines perdus.

Quant à l'ennemi il est difficile d'apprécier exactement ses pertes en raison de l'obscurité ; le lieutenant et l'adjudant ont cependant vu de leurs propres yeux, tomber une trentaine d'adversaires au cours de l'attaque à la baïonnette.

Reprise du combat. — A 5 h. 30, le jour paraît et nous permet de nous rendre un compte exact de la situation. Du côté de l'ennemi elle est la suivante : il occupe toujours solidement le puits qu'il a organisé défensivement. Son effectif a été sans nul doute renforcé par les Berabers du campement précité auxquels il a fait appel, car il paraît très nombreux.

Il semble décidé à nous disputer vigoureusement la possession du puits. On entend, en effet, une invocation par laquelle il demande à Allah de lui donner la victoire.

Quant à nous, nous occupons à 500 mètres au Sud du puits les trous de tirailleurs creusés pendant la nuit et dissimulés aux vues de l'ennemi par des arbustes de 0 m. 50 à 0 m. 60 de hauteur, assez touffus.

Notre position n'est cependant pas favorable. Nous sommes installés sur une sorte de glacis rasé par les feux de l'ennemi, mais que nous ne saurions abandonner sans éprouver de grosses pertes. Chaque tirailleur qui se montre est presque inévitablement frappé.

Combat de jour. — Le chant précité est le prélude de la reprise du combat par l'ennemi. Nous ripostons, nous efforçant surtout d'interdire tout mouvement autour du puits et d'empêcher ainsi le chargement et la fuite des chameaux. Mais nous avons affaire à de remarquables tireurs armés, comme il a déjà été dit, de 1886, de 1874, et de fusils de petit calibre.

Quelques-uns d'entre eux qui sont venus s'embusquer sur notre droite, nous tuent 4 tirailleurs et en blessent plusieurs autres Le sergent Dévelotte a le bras droit transpercé par une balle qui vient de traverser la tête d'un tirailleur. Ce sous-officier reste néanmoins sur la ligne de feu. La crosse de sa carabine est quelques instants plus tard éraflée par une autre balle.

Le capitaine qui communique à tous son calme et sa bravoure ordonne un léger retrait de la droite de la section pour faire face aux tireurs ennemis qui menaçaient notre droite.

Le combat dure ainsi jusqu'à 9 heures du matin. La section est immobilisée par le feu précis d'environ 50 tireurs ennemis que nous ne pouvons songer à débusquer par une attaque de front.

L'ennemi, terré dans le sable, est invisible, et la poudre sans fumée dont il fait usage ne révèle pas ses emplacements. D'un autre côté, nous n'avons pas assez d'hommes pour tenter de manœuvrer sur les flancs. A notre droite, vers un

groupe de deux arbres, le sergent Fadiala, faisant preuve d'une bravoure remarquable, s'efforce avec quelques hommes et le caporal Bandiougou Sissoko d'empêcher l'ennemi de nous déborder, mais il ne tarde pas à recevoir une grave blessure, ainsi que le clairon Moussa Sidibé qui imite son exemple. Le caporal Bandiougou tient bon avec ce qui lui reste d'hommes. Sur notre gauche le sergent Diara et trois hommes se défendent vigoureusement contre les ennemis qui essaient de nous tourner aussi de côté.

Soudain à 9 heures du matin, 40 Berabers, qui s'étaient avancés en rampant à l'abri d'un repli de terrain de direction Nord-Ouest situé entre le puits et nous, surgissent devant nous. Ils forment une ligne de tirailleurs très espacés : ceux du centre s'arrêtent à 150 mètres et ouvrent un feu rapide, pendant que les hommes de gauche et de droite gagnent rapidement sur nos ailes en profitant des couverts, forcent le caporal Bandiougou et le sergent Diara à se replier et il s'en faut de 100 mètres à peine que leur cercle ne se forme. Ce mouvement, parfaitement conçu et exécuté par des hommes d'une bravoure remarquable, dénote la direction d'un chef unique, connaissant à fond la manœuvre à l'européenne et implique de la part des exécutants une très grande habitude de discipline et d'utilisation du terrain.

Le capitaine, admirable de sang-froid, dirige le feu des tirailleurs et s'attache à faire abattre ceux des Berabers qui tentent de nous envelopper. Mais il reçoit une balle qui lui fracasse le pied gauche à la hauteur de la cheville. Il se couche la face en avant, sur le côté droit, et continue à commander, tandis que le lieutenant Morel dirige le feu sur les faces.

A ce moment, on entend des coups de feu du côté du convoi.

La situation est critique. Il ne nous reste plus qu'une vingtaine de tirailleurs, dont quelques uns sont absolument hors de combat. Le sergent Diara qui lutte héroïquement reçoit deux nouvelles blessures, la dernière très grave. Chacun fait son devoir, à l'exception de quelques jeunes tirailleurs d'une origine douteuse que le cadre européen et indigène eut beaucoup de peine à maintenir sur la ligne de feu, complètement démoralisés qu'ils étaient par les fatigues, les privations et un combat très meurtrier.

Mort du capitaine Grosdemange. — Les Berabers qui manœuvrent sur les flancs s'approchent jusqu'à 50 mètres. Le capitaine est malheureusement atteint par une balle qui lui brise la colonne vertébrale. Stoïque malgré ses deux blessures qui le font cruellement souffrir, le capitaine Grosdemange se fait étendre à côté du lieutenant, il dit : « Ils m'ont cassé les reins. » Il pousse même l'héroïsme jusqu'à plaisanter sur sa blessure. Le lieutenant veut le faire transporter un peu en arrière, mais il s'y oppose : « Abandonnez-moi, retirez-vous sur le convoi, dit-il. » Le lieutenant s'y refuse, et le tirailleur Laminé Kétessa dit : « Nous y a pas moyen laisser capitaine, nous y a tous morts ici. » « Mon capitaine, quels sont vos ordres? « Abandonnez-moi », répète-t-il encore, et comme le lieutenant lui déclare que c'est impossible : « C'est bien, tenez encore un peu. » Le capitaine montre alors son revolver vide et demande des cartouches. Il recharge son arme et la replace dans l'étui. Etendu sur le dos, sans une plainte, il fait l'admiration des tirailleurs survivants qui luttent désespérément pour conserver le corps d'un chef dont ils ont, de longue date, apprécié la valeur. Grâce au sang-froid et à la justesse des tirs des tirailleurs Samba Diallo et Lamine Kétessa, nous réussissons à abattre les ennemis qui nous prennent à revers, les autres hésitent et bientôt les Berabers ne forment plus qu'un demi-cercle autour de nous. Le capitaine alors, se voyant mourir, dit encore au lieutenant : « J'espère que mon corps reposera à Tombouctou, sous les pierres ». Vœu suprême que tous, Européens et tirailleurs, s'efforcent de réaliser. Il murmure alors quelques paroles inintelligibles, entre en agonie et à 9 h. 30 tout est fini.

Comme le cercle formé par l'ennemi est rompu, le lieutenant envoie le tirailleur de 1re classe Baba Fourouma prévenir le convoi de la situation critique où il se trouve et demander du renfort.

Recul de l'ennemi. — On aperçoit à cet instant des hommes qui courent à 800 mètres en arrière sur notre droite en remontant vers le Nord. Ce sont les Berabers qui ont attaqué le convoi et qui fuient poursuivis par quelques tirailleurs. Craignant d'être tournés, ceux qui nous font face, obéissant sans doute à un signal donné, se replient au pas gymnastique et vont occuper au Nord-Est du puits une position de repli qui leur permet d'interdire l'accès de ce dernier.

C'eût été le moment de reprendre l'offensive, car les tirailleurs étaient surexcités, mais l'effectif des hommes valides ne le permit pas. Par ailleurs, on ne pouvait abandonner le corps du capitaine. Nous dûmes nous contenter de les poursuivre par un feu intense qui en mit encore une quinzaine hors de combat.

Sous la protection de ceux qui occupent la position de retrait, les Berabers embusqués au puits se retirèrent en nous abandonnant les chameaux, les bœufs et les ânes de prise et la plus grande partie de leurs bagages. Ils avaient atteint leur but : remplir leurs peaux de bouc pour les cinq jours de route sans eau jusqu'à Dagouber.

Il est à ce moment 10 heures du matin.

De 10 heures du matin à 5 heures du soir, avec tous les tirailleurs valides, nous attaquons les Berabers qui défendent avec acharnement leurs positions de repli, mais la fatigue de quelques tirailleurs est telle qu'ils s'endorment sous le feu de l'ennemi.

Attaque du convoi. — Il résulte des renseignements fournis par le sergent Rolland, chef du convoi, et l'adjudant Rossi, grièvement blessé, et qui avait dû être transporté au convoi :

1° Qu'à 9 heures du matin, au moment où les Berabers prononçaient l'attaque dont il a été parlé plus haut, une quinzaine d'entre eux se glissèrent sans être aperçus au sud des petites

dunes (MN du croquis), en arrière du convoi, et ouvrirent le feu sur ce dernier;

2° Que le sergent Rolland, chef du convoi, et l'adjudant Rossi rassemblèrent toute l'escorte sur la face attaquée et ripostèrent vigoureusement. Affolés par la première décharge, les chameaux se levèrent, mais les guides les firent baraquer. Les guides eux-mêmes saisirent les fusils et firent le coup de feu. A un moment donné, les Berabers reculent un peu. Le chef du convoi en profita pour faire tenter un mouvement tournant sur la droite de l'ennemi. Un mouvement offensif exécuté par six tirailleurs commandés par le tirailleur de 1re classe Mamady Keita (n° matricule 194) amena la retraite de l'ennemi et contribua peut-être aussi au mouvement général de recul qui se produisit parmi les Berabers qui tenaient tête au lieutenant Morel.

Situation à 5 heures du soir. — La situation à ce moment est la suivante : Du côté de l'ennemi 15 tirailleurs environ seulement restent embusqués dans les trous creusés sur leur position de repli, nous interdisant par leur tir l'accès du puits. Le reste du rezzou avait fui, abandonnant autour du puits des chameaux, des bœufs, des ânes et des bagages. En se repliant, les Berabers avaient emporté jusqu'au puits presque tous leurs morts et leurs blessés, ainsi que leurs fusils et leurs cartouches, ne laissant sur le terrain que quelques cadavres tombés inaperçus derrière les touffes d'herbe.

De notre côté, nous avions en tout 38 blessés ou tués :

Le capitaine Grosdemange tué.

L'adjudant Rossi et le sergent Dévelotte blessés et 35 indigènes tués ou blessés.

Parmi ces derniers, les deux sergents étaient grièvement blessés, un caporal était tué et deux autres blessés. Le reste des tirailleurs, épuisé par les marches forcées de jour et de nuit exécutées au cours de la poursuite et par quinze heures d'un combat acharné, et n'ayant pas mangé depuis plus de vingt-quatre heures, tombait de fatigue et était incapable d'un nouvel effort.

La nuit tombait, on n'avait plus le temps de tenter une nouvelle attaque.

Mesures prises pour la nuit du 29 au 30 novembre. — Le lieutenant décide de déplacer le convoi et de le porter à l'Est sur un petit plateau peu éloigné pour y passer la nuit; car l'endroit occupé primitivement par le convoi était dominé de deux côtés et éminemment propre à une surprise. On attendrait le jour pour occuper le puits. Ce mouvement s'exécute sans incident pendant que les tirailleurs valides continuent le combat.

Fin du combat. — L'ennemi exécute des feux à grande distance sur le convoi, puis on n'entend plus rien. Nous restons quelques instants encore en position, mais l'ennemi, abandonnant complètement le terrain, s'enfuit; mais la nuit arrivant et ne voyant plus personne, le lieutenant fait ramasser six chamelles portant la marque personnelle d'Abiddin, qui se trouvaient un peu au Sud, et rentre au convoi.

Des sentinelles sont placées. Les morts et les blessés sont étendus au milieu du carré et les tirailleurs tombant de fatigue s'endorment jusqu'au jour.

Le lieutenant envoie immédiatement le guide Daye, de la 1re compagnie, en courrier rapide à Tombouctou pour demander d'urgence l'envoi d'un médecin à Bou-Djébiha, où il décide d'évacuer les blessés. Il rend compte en même temps d'une façon sommaire des événements survenus.

30 *novembre.* — Retour au puits. Dès le lever du jour nous apercevons le puits, mais l'ennemi a fui abandonnant complètement la position qu'il occupait la veille. Près du puits on trouve des groupes de 4 ou 5 cadavres ennemis hâtivement couverts de sable; on voit même, épars, çà et là, des corps qui ne sont pas enterrés. En rapprochant le nombre des ennemis que nous avons vu tomber au cours des combats de nuit et de jour des indications données par les tombes et les cadavres non ensevelis, nous estimons à 70 environ les pertes de l'ennemi, de plus il doit y avoir un certain nombre de blessés, car nous avons vu transporter des hommes sur des chameaux. Le puits, comblé de cadavres, d'hommes et d'animaux, avait été organisé défensivement; sur la droite était une tranchée avec un parapet de bagages. La position de repli était aussi garnie de trous de tirailleurs. Dans le pâturage environnant se trouvent 200 chameaux, 300 bœufs et 275 ânes, des tentes, des effets volés, abandonnés par l'ennemi. Mais en raison du petit nombre de tirailleurs restés valides, indispensables pour assurer le transport des nombreux blessés, il est impossible d'emmener les prises. Le lieutenant décide de ramener seulement comme trophées les six chamelles d'Abiddin prises la veille et dit aux deux guides idnanes, qui nous ont accompagnés, de pousser vers le Sud les autres troupeaux, dans l'espérance que les propriétaires qui nous suivent prudemment à distance pourront rentrer en leur possession.

Renseignements recueillis sur le rezzou. — 30 *novembre.* — Les indices fournis par les campements ennemis sont interprétés par nos deux autres guides, l'un touatien, l'autre érib et par conséquent complètement au courant des choses du Tafilalet. Les renseignements qu'ils nous donnent sont d'ailleurs confirmés quelques jours après à Mabrouck par des Touatiens qui avaient approché le rezzou; ce dernier se composait de : 40 Berabers, 40 Oulad-Djerirs, 38 Erib et Doui-Menia, tous gens du Tafilalet, armés de fusils à tir rapide, soit 118 hommes manœuvrant à l'européenne et sous le commandement d'un chef militaire unique, dont nous n'avons pu savoir le nom; ils sont généralement divisés pour le combat en deux groupes de 40 à 50 hommes. Ils s'étaient mis à la solde des fils d'Abiddin, Sidi Alamine et Baba Ahmed, par l'intermédiaire d'un véritable entrepreneur commercial déjà venu à Araouan et Tombouctou, qui leur loue les armes et les cartouches : un Beraber nommé El Hassan el Ouagir. Le guide de l'expédition était Ould Boundek, de

l'Adrar mauritanien (tribu des Lhammar). Il y avait en outre 150 Kenakatts et Irreguenatens (gens d'Abiddin), dont un tiers environ armés de fusils divers.

Les fils d'Abiddin leur avaient promis un pillage facile, sans rien avoir à craindre de nos armes; ils avaient mis trois mois pour venir du Tafilalet jusqu'à Achorat où ils avaient installé un campement formant dépôt pour leurs prises. Les fils d'Abiddin, avec 96 hommes (en majorité du Tafilalet), avaient poussé une pointe vers le Sud, en passant par Aneschaye-Anefis, Anechag, Ali-Badan, Achorat. C'est ce qui explique que, d'après les traces relevées au cours de la poursuite, nous ne croyions avoir affaire qu'à 98 hommes, alors qu'à Achorat nous nous trouvâmes en présence de 180 combattants armés de fusils.

La discorde s'était déjà mise à Anefis entre les gens d'Abiddin et ceux du Tafilalet, car ces derniers avaient razzié les campements du marabout de Mabrouck, frère d'Abiddin.

Enterrement des morts. — Dans la soirée, nous enterrons les morts avec les honneurs réglementaires. Nos pertes de la journée s'élevaient à 16 tués et 22 blessés sur un effectif total de 75.

Nous avions brûlé 1.400 cartouches.

Décisions prises. — Il fallait prendre une décision. Les ordres étaient de couvrir l'azalay en se portant à Taodéni, distant d'environ 400 kilomètres, mais à ce moment la moitié de l'effectif était hors de combat, les chameaux fatigués par une poursuite de 500 kilomètres. Les seuls gradés valides étaient le lieutenant, 1 sergent européen et 2 caporaux indigènes; 22 blessés réclamaient des soins urgents du médecin, il fallait à tout prix les évacuer sur le point le plus proche, c'est-à-dire Bou-Djébiha. Un convoi considérable nous encombrait. Le lieutenant envisage un moment la formation d'un convoi léger pour évacuer les blessés, pendant qu'il continuera avec les hommes valides la reconnaissance sur Taodéni. Mais les blessés demandent un personnel nombreux et il ne resterait disponible pour la reconnaissance qu'une vingtaine de tirailleurs. Ce nombre paraît insuffisant en cas d'une nouvelle rencontre. De plus, les tirailleurs sont épuisés par l'effort considérable qu'ils ont fourni; les chameaux auraient encore 400 kilomètres à parcourir. L'eau du puits est empoisonnée, il en reste bien encore pour deux jours, mais il faut faire boire les chameaux. Le lieutenant décide de gagner Ali-Badan, où l'on fera l'abreuvoir, puis Mabrouck et enfin Bou-Djébiha, d'où il repartira si les circonstances l'exigent.

V. Evacuation des blessés d'Achorat à Bou-Djébiha. — 30 *novembre.* — Les blessés avaient été pansés pendant la journée par le sergent Rolland qui montrera jusqu'à la fin dans ces fonctions délicates un dévouement et une compétence remarquables, tout en continuant à diriger le convoi. Etant donnée l'insuffisance des médicaments et paquets de pansement qui ont pu être fournis à la compagnie, nous sommes obligés de recourir aux antiseptiques destinés aux chameaux et au linge de corps des Européens.

L'adjudant Rossi et le sergent Dévelotte, malgré leurs blessures, assurent avec entrain leur service et contribuent par leur exemple à maintenir très élevé le moral des tirailleurs.

Trois heures se passent à organiser sur les chameaux des chargements de fortune avec les coussins de bât pour les hommes grièvement blessés; les autres resteront en selle; les fusils et les effets des morts sont mis en ballots; pour se conformer au vœu suprême exprimé par le capitaine, nous enveloppons son corps dans des couvertures et des sacs de cuir, et le chargeons en travers d'un chameau sur des tonnelets Conza. Chaque Européen à tour de rôle et le tirailleur de 1re classe Mamady Keita (numéro matricule 194), bien connu pour son attachement aveugle au capitaine, auront l'honneur de veiller sur sa dépouille.

A 5 heures du soir nous nous mettons en route. La marche est des plus pénibles; les charges se rompent, les blessés tombent de chameau, les hommes valides qui doivent courir d'un blessé à l'autre sont épuisés. Pour comble de malheur, un vent glacé s'élève, paralysant les hommes et les animaux. A 2 heures du matin, nous sommes parvenus à la hauteur du puits, comblé partiellement, d'Aitmoulait, dans un pâturage de hâde Comme les chameaux n'ont pas mangé depuis plus de 48 heures, le lieutenant fait bivouaquer.

1er *décembre.* — Le lendemain, un froid intense continue à sévir, s'ajoutant à la fatigue extrême des tirailleurs. Les chameaux pâturent un peu; à 3 heures du soir nous repartons. La marche se poursuit toujours aussi pénible et le froid aussi intense.

2 *décembre.* — A 2 heures du matin, nous atteignons le puits d'Ali-Daban et formons le carré. Au matin, nous faisons l'abreuvoir des chameaux. Les tirailleurs en profitent pour prendre un peu de repos. Un chamelon de prise qui ne pouvait plus suivre est abattu et cette viande fraîche est bien accueillie. En pansant les blessés, le sergent Rolland s'aperçoit que la gangrène s'est déclarée dans la jambe brisée du clairon Moussa Sidibé. Ce dernir montre dans la douleur aussi bien qu'au combat un courage admirable. Il en est de même du sergent Fadiala qui, en raison de la nature spéciale de sa blessure, endure à chameau de terribles souffrances. Il nous faut lutter contre l'indifférence des tirailleurs valides qui, accablés de fatigue, négligent un peu leurs camarades blessés.

3 *décembre.* — Le matin nous remplissons une peau de bouc par homme. Nous partons à 3 heures du soir. A 7 h. 25 on s'arrête, car nous entrons dans la région des dunes de Mabrouk.

4 *décembre.* — A 7 heures du matin, départ. La marche est des plus pénibles, car les nombreux cordons de dunes qu'il nous faut franchir amènent des ruptures de charge et les blessés tombent.

A 2 h. 45, 3 cases en ruines apparaissent au milieu d'une plaine de sable, c'est Mabrouck. Blessés et valides manifestent leur joie, ils ont l'im-

pression d'être sortis du désert. Nous n'y trouvons qu'un groupe de Touatiens; notre victoire leur est connue, car les chameaux, les ânes et les bœufs que nous avions poussés vers le Sud nous ont précédés et sont revenus dans leurs anciens campements, annonçant ainsi la défaite du rezzou.

Les Touatiens nous confirment les renseignements donnés plus haut et ajoutent que de graves dissentiments se seraient élevés entre les fils d'Abiddin et les hommes du Nord, ces derniers leur reprochant de les avoir trompés sur la sécurité de l'action proposée.

A ce moment, se présente un courrier venu d'Araouan et porteur d'une lettre du commandant de région adressée au capitaine Grosdemange; elle donnait de nouveaux renseignements et des instructions sur la protection de l'azalay. Le lieutenant en profite pour envoyer trois courriers porteurs de rapports complémentaires : l'un à Tombouctou pour le commandant de région; le deuxième au lieutenant commandant p.i. la compagnie d'Araouan; le troisième au commandant de la région de Gao. Les deux guides iduanes nous quittent alors pour retourner avec quelques Kountas jusqu'à Achorat rechercher les chameaux restants et les bagages abandonnés par le rezzou.

5 *décembre*. — Départ à 6 h. 45 du matin. Nous nous arrêtons à 10 h. 15 du matin pour laisser pâturer les chameaux.

6 *décembre*. — La marche se poursuit de 7 heures du matin à 3 heures du soir.

7 *décembre*. — Départ à 6 h. 40 du matin, arrêt à 3 h. 30. A ce moment le sergent Diara Fofana qui, pendant tout le trajet n'a pas cessé cruellement de souffrir, succombe aux suites de ses quatre blessures. En raison de sa conduite admirable et de la proximité de Bou-Djébiha, à trois jours de là, le lieutenant décide qu'on portera jusqu'à ce village le corps de ce vaillant soldat. L'état des autres blessés est satisfaisant, sauf celui du clairon Moussa Sadibé que la gangrène gagne de plus en plus.

8 *décembre*. — Départ à 6 h. 40 du matin, arrêt à 3 h. 15 du soir.

9 *décembre*. — Départ à 6 h. 25 du matin, arrêt à 4 h. 40 du soir.

10 *décembre*. — *Arrivée à Bou-Djébiha*. — Départ à 6 h. 50 du matin. A 8 heures, les cases de Bou-Djébiha apparaissent. A 11 heures, pavillon tricolore en tête, ramenant le corps de notre capitaine et nos blessés, nous entrons dans Bou-Djébiha et gagnons la casbah où nous installons ces derniers. Un nouveau pansement est fait aux blessés. Le soir, nous enterrons avec les honneurs réglementaires le sergent Diara dans le cimetière musulman et lui élevons un petit monument. Un courrier venu d'Araouan annonce la venue du chef de bataillon et du lieutenant commandant la compagnie.

11 *décembre*. — Cette journée est consacrée à soigner les blessés, à mettre de l'ordre dans les bagages et donner enfin un peu de repos aux hommes valides.

A 7 heures du soir, le chef de bataillon Hutin commandant le bataillon, le lieutenant Monet, commandant par intérim la 1re compagnie, le sergent Olivier et 10 tirailleurs arrivent d'Araouan, ramenant le peu de médicaments qu'ils ont pu trouver.

12 *décembre*. — Repos et soins donnés aux blessés.

13 *décembre*. — Arrivée à 2 h. 30 du soir du médecin aide-major de 1re classe Dubarry, du lieutenant Guérin, de l'artillerie coloniale, et de 15 canonniers ou tirailleurs d'escorte.

Dès son arrivée, le médecin visite les blessés et opère de suite le clairon Moussa Sidibé, mais il est trop tard, la gangrène avait fait son œuvre. Le clairon meurt.

14 *décembre*. — Enterrement du clairon à Bou-Djébiha avec les honneurs réglementaires.

15 *décembre*. — Préparation du convoi de blessés pour le départ du lendemain. Arrivée du capitaine Gagin qui vient prendre le commandement de la colonne.

16 *décembre*. — Le convoi des blessés, le corps du capitaine, sont mis en route pour Tombouctou, le chef de bataillon et le médecin aide-major l'accompagnent avec les hommes venus de Tombouctou et quelques tirailleurs combattants d'Achorat qui escortent jusqu'au bout le corps de leur capitaine.

Le reste de la compagnie se met en route pour Araouan où il arrive le 18 décembre.

Lieutenant Morel.

LA RÉGION DE TAFRATA
ET LES TRIBUS QUI L'HABITENT

NOTICE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE (1)

PAR

Le Lieutenant LEFÈVRE

ET

L'Officier-interprète NEHLIL

DU BUREAU CENTRAL DES RENSEIGNEMENTS DE LA ZONE FRONTIÈRE

II. — APERÇU GÉOGRAPHIQUE.

A) **Description générale.** — La région de Tafrata est une immense plaine dont les limites sont formées au Nord par l'oued Za, à l'Est par les monts des Beni-Chebel, Beni Ourach et Oulad-Amor; au Sud par le djebel Debdou et à l'Ouest par la Moulouya.

Le relief de la plaine est peu tourmenté. Son aspect général est caractérisé par une succession de surfaces à peu près horizontales à peine ridées par de faibles ondulations de terrains et que séparent les thalwegs de quelques oueds tributaires

(1) *Rens. Col.*, juin 1910, n° 6, p. 153.

de la Moulouya : oued El-Kedab (oued Beni-Riis de la carte de la région frontière algéro-marocaine au 1/500.000e), oued Telagh (oued Telal de la carte), qui reçoit sur sa rive gauche les oueds Ouizghet, Redjdjala et Bou-Ghozzal (Bou-Rzab de la carte) et oued El-Abd.

Le sol n'offre point ou presque point de végétation arborescente. C'est à peine si l'on rencontre quelques betoums (pistachiers) et quelques jujubiers sauvages en bordure des oueds. Par contre, les herbes des pâturages s'y développent bien. La plaine de Tafrata est donc essentiellement une région de steppes. Les passages des tribus y ont été nombreux, attirées qu'elles étaient par les ressources qu'elles y trouvaient pour leurs chameaux. Actuellement, la plaine est le rendez-vous habituel, au moment des pâturages, des Oulad-Daoud (Oulad-el-Hadj), Ahl-Reggou (Beni-Ouaraïn, Ahl-Debdou, Beni-Riis, Oulad-Sidi-Mhammed-ben-Ahmed, Oulad-Amor) et les Ouara. Les Ahlaf et une partie des Sedjaâ y sont installés à demeure fixe et y effectuent leurs labours. Les Oulad-Messaoud (Houara) sont dans les mêmes conditions qu'eux.

Au Nord, la plaine de Tafrata s'adjoint une annexe formée par la vallée de l'oued Za et la plaine de Djefira (Sefira de la carte). Cette région étend ses limites au Nord jusqu'aux derniers contreforts du massif des Beni-Snassen en bordure de la Moulouya, à l'Est et au Sud-Est par les monts des Beni-bou-Zeggou et du Narguechoum. Au Sud, elle est séparée du Tafrata proprement dit par le djebel El-Gleb, simple prolongement du Narguechoum, dont il est séparé par un seuil d'une dizaine de kilomètres appelé Teniet-el-Djir et par où passe la piste de Taourirt à Debdou.

La vallée de l'oued Za et la plaine de Djefira ne constituent pas, comme Tafrata, un domaine exclusivement réservé aux pasteurs ; l'abondance relative des eaux de source et l'écoulement permanent de l'oued Za, qui sert de déversoir à un immense bassin, ont permis un certain développement des cultures. Aussi les tribus Krarma, Beni-Oukil s'y sont à demi sédentarisées et ont restreint leurs migrations pour se fixer au sol et s'adonner à l'agriculture. Leur lien d'attache est Taourirt. Ce centre ayant acquis une importance toute particulière, en raison du gros marché indigène qui s'y tient, nous avons cru devoir lui consacrer ici une courte description. C'est une qaçba aux murs de pisé très élevés, en ruines sur les trois faces nord, est et ouest, et située sur un mamelon, à 500 mètres environ de l'oued Za. A l'intérieur de cette enceinte, on compte une quarantaine de magasins adossés aux murs et où se tiennent les marchands juifs le jour du marché.

A l'extérieur et à environ 600 mètres au Sud, on aperçoit quatre maisons bâties chacune sur un petit mamelon. Elles appartiennent aux Krarma, qui les louent à des juifs de Debdou. A environ 2 kilomètres au Nord, on remarque des ruines que les indigènes appellent Qaçba des Beni-Merin.

Située sur le territoire des Ahlaf, Taourirt est entre les mains des chefs de cette tribu. Leur cadi, Si Mohammed ben Ahmed, y tient ses assises le lundi, jour du marché.

L'importance de Taourirt, en tant que localité habitée, est insignifiante, mais son commerce est actif.

C'est le rendez-vous habituel des indigènes de la région, et c'est peut-être en raison de la surveillance qui pourrait y être facilement exercée sur ces derniers que ce point a été implicitement désigné par l'article 7 de l'accord du 20 avril 1908 comme devant être le siège d'un poste de garde marocain (un point sur l'oued Za).

En dehors de Taourirt, la région de Za et de Djefira n'offre aucun point intéressant ; seules quelques qoubbas disséminées çà et là le long de la vallée de Za méritent d'être signalées : qoubba de Sidi-el-Gadi, située à l'Ouest de la qaçba et immédiatement à la sortie de celle-ci le marabout qui y est enterré serait originaire des Beni-Oual (cherfa des Houara ; les malades y vont pour se guérir miraculeusement) ; qoubba de Sidi Tayeb Driouich, bâtie sur un petit mamelon, entre l'Aïn-Talouat et l'oued Oficif, fréquentée par les femmes stériles ; qoubba de Sidi Ayyad, à 12 kilomètres environ à l'Ouest de Taourirt, sur la rive droite et près de l'oued Za ; est fréquentée par les possédés ; qoubba de Sidi Ali ben Taleb, sur la rive droite de l'oued Za, à 4 kilomètres environ de Taourirt ; qoubba de Lalla Reqyya Chnafyya, à 1 kilomètre environ au Nord-Est de Taourirt. Lalla Reqyya serait originaire des Oulad-Sidi-Ali-bou-Chenafa du Dahar de Berguent. Enfin à l'Ouest et près du confluent de l'oued Za et de la Moulouya, se trouvent d'autres qoubbas appartenant aux Beni-Oukil. Les plus importantes sont les qoubbas des sept personnages anonymes désignés en arabe sous le nom collectif de *Sebaâtou ridjal :* la qoubba de Sidi bou Medien ; celle de Sidi Ali ben Moussa, et enfin celle de Sidi Mohammed ben Abdelqader Moul el Bacha.

En résumé, les régions de Tafrata et de Za, bien que contiguës l'une à l'autre, présentent cependant quelques différences de milieux géographiques qui ont influé sensiblement sur le genre de vie des habitants : Tafrata est une région de steppes ; elle constitue le domaine pastoral de tribus essentiellement nomades, qui trouvent dans l'élevage du mouton et du chameau des ressources pour leur subsistance.

Dans la région de Za, les tribus se sont fixées au sol dans une certaine mesure et mènent une vie à demi-sédentaire, installées, suivant les périodes, alternativement sur leurs terrains de labours ou sur des parcours dont le rayon ne dépasse pas généralement 20 à 30 kilomètres. Elles se livrent à l'agriculture et pratiquent le commerce. Elles ont un centre d'attraction, Taourirt, nœud de routes remarquables, où convergent les grandes voies commerciales du Sahara et de la Haute-Moulouya à la mer et de Fez à Oudjda.

Si cette région ne présente pas aujourd'hui

toute la richesse économique et commerciale pour laquelle elle semble destinée, c'est que l'état anarchique du pays, constant depuis de longues années, n'a pas permis au sol de produire et aux transactions de se développer.

La période roguiste a été pour beaucoup dans l'appauvrissement de la région. Le jour où nous pourrons assurer la police de la contrée, le pays reprendra vite son essor et nous verrons alors la paix et le travail succéder à l'anarchie.

B) **Itinéraires.** — Taourirt étant le centre où convergent les pistes principales sillonnant la région étudiée, nous l'avons choisie comme point de départ des itinéraires que nous aurons à examiner :

1° Taourirt-El-Aïoun-Sidi-Mellouk ;
2° Taourirt Zouia-Moulay-Tayeb et les Beni-Snassen ;
3° Taourirt-Machraâ-Moul-el-Bacha-Hassi-Berkane ;
4° Taourirt-qaçba Oulad-Ali et rive gauche de la Moulouya par la vallée de l'oued Za ;
5° Taourirt-Sidi-Abdallah-Sebaghi ;
6° Taourirt-Guercif ;
7° Taourirt-Debdou ;
8° Taourirt-Guefait ;
9° Debdou-Guercif ;

1° *Taourirt-Aïoun-Sidi-Mellouk* (45 km.).

Trois itinéraires : *a*) par la qaçba de Mestigmer; *b*) par Betmat-Sekakim, le plus employé appelé « Triq-es-Solt'an »; *c*) par Aïn-Talouat.

a) Cet itinéraire a été parcouru et décrit par de Foucauld en mai 1884 et par de La Martinière en juillet 1891. Le lieutenant Gaquière en parle également dans son travail sur les Beni-bou-Zeggou.

b) Dans *La grande voie de pénétration au Maroc*, fascicule publié par les soins de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord en 1908, le capitaine Mougin en fait la description.

c) En quittant Taourirt, la piste franchit l'oued Za, traverse les jardins des Krarma situés en bordure de la rivière et gagne Aïn-Talouat en coupant l'oued Oficif.

Aïn-Talouat, à 6 kilomètres de Taourirt, est une source abondante entourée de lauriers roses. Une seguia s'en échappe, permettant d'irriguer de très beaux jardins. En ce point habitent les Oulad-Hammou (Beni-Oukil).

L'oued Oficif descend des Beni-bou-Zeggou, généralement à sec; il change de nom en aval d'Aïn-Talouat et, sous celui de oued Meghyyer, se jette dans la Moulouya en amont de Mechaâ-Moul-el-Bacha.

La piste continue à travers la plaine de Djefira et se dirige sur Sidi-Oqba, qoubba située sur la rive gauche de l'oued Qçob. Dans la plaine, le chemin franchit successivement l'oued El-Haçhaç et l'oued El-Açla.

L'oued El-Haçhaç est formé par la réunion des oueds Bou-Sedan et Mestigmer. Ce cours d'eau est à sec, ses rives sont d'accès facile. On y trouve quelques tamarins.

L'oued Açla, sans eau et n'offrant aucune difficulté de passage, a ses rives bordées de tamarins et lauriers-roses. Il se jette dans l'oued El-Haçhaç. Après Sidi-Oqba, la piste passe l'oued Qçob et, remontant sa rive droite, atteint la qaçba d'El-Aïoun-Sidi-Mellouk.

L'oued Qçob a son origine dans le Mot ' roh ', où il a nom d'oued El-Aouedj. En aval de la petite station maraboutique ou H'ouit'a de Si-Moussa-Hedjadj, il prend le nom de oued Irsan et offre des ressources en eau. Celle-ci se perd et reparaît à hauteur de Rich-el-Hammam, où l'oued est appelé Miouch-Djedid, puis successivement Mohiriz, Cheraïaâ, oued Qçob.

A partir de Rich-el-H'ammam, la rivière a de l'eau en toute saison jusqu'à la Moulouya.

2° *Taourirt Zaouïa-Moulay-Tayeb* (25 km.).

La piste passe à Aïn-Talouat, traverse la plaine de Djefira et coupe l'oued El-Haçhaç.

Un peu en amont de l'endroit où la piste coupe l'oued, se trouve une source appelée Aïn-el-Haçhaç ; celle-ci est un peu abondante et quelque peu magnésienne.

De l'oued El-Haçhaç à la Zaouïa, le pays est plat, on passe l'oued El-Açla en laissant à l'Ouest la source de Cheraïaâ-el-Guedeh', moins abondante mais meilleure que celle de l'Aïn-el-Haçhaç.

La Zaouïa est située sur la rive gauche de l'oued Qçob. Elle comprend la maison d'habitation du moqaddem Si Mokhtar et plusieurs tentes. De nombreux jardins sont en bordure de l'oued.

En aval et sur la rive droite se tient le marché du Souk-el-Djemaâ des Beni-Mah'iou. A partir de ce point, les pistes des Beni-Ourimèche sont connues.

3° *Taourirt-Mechraâ-Moul-el-Bacha* (28 km.).

La piste coupe l'oued Za et gagne Aïn-Talouat. De cette source à Mechraâ-Moul-el-Bacha, le pays est plat. C'est toujours la région de Djefira, vaste plaine prolongement de celle des Angad dans la partie comprise entre l'oued Za d'une part, la Moulouya et les contreforts du massif des Beni Snassen de l'autre. Les Beni-bou-Zeggou, Sedjaâ, Beni-Oukil, Oulad-el-Mehdi, Larbaâ des Ahlaf y possèdent de nombreux labours.

Le chemin quitte la plaine pour franchir l'oued El-Haçhaç. Sur la rive droite de cette rivière se dresse la qoubba de Sidi-Abd el-Qader-Moul-el-Bacha. De ce marabout à la Moulouya la distance est insignifiante, mais le gué se trouve à un quart d'heure de marche en aval de la qoubba.

Mechraâ-Moul-el-Bacha est le passage le plus fréquenté des indigènes n'habitant pas la région. En amont, les gués sont nombreux, mais demandent une connaissance parfaite de l'oued. En aval, la Moulouya pénètre dans une région montagneuse et boisée; elle serpente à travers des gorges abruptes où les gués sont peu nombreux (Mechraâ-Qlila, Mechraâ-Sfa). La Moulouya débouche dans la plaine au Nord des Beni-Snassen à Mechraâ Kebada (8 km. en amont de Tazenfadjt chez les Oulad-Ali-Chebab). A une heure de marche de Mechraâ Moul-el-Bacha, la qoubba de Sidi-

Maârouf. Au delà, la piste atteint la vallée de l'oued Ogla qu'elle remonte pour atteindre la plaine d'El-Hareg où se tient le marché du mercredi des Beni-bou-Yahi.

L'oued Ogla sert de communication entre la vallée de la Moulouya et la plaine de Beni-bou-Yaki. Il est généralement à sec; en hiver et au printemps, les indigènes creusent des redirs dans son lit. Sa vallée est fermée à l'Est par le prolongement du massif des Beni-Snassen, région boisée et mouvementée.

Dans la plaine d'El-Hareg, deux pistes se présententent pour aller à Melilla par Sélouan. La première par Bab-el-Kerima, Selouan; la deuxième par Hassi-Berkan, Teniet-Sidi-Seddie, Selouan.

Nota. — Les marchands qui veulent se rendre dans les Beni-Oukil riverains, pour y commercer, franchissent la Moulouya en amont de Mechraâ-Moul-el-Bacha, à Mechraâ-Oulad-Zerrouq. Ce passage est aussi connu sous l'appellation de Mechraâ-Ghabet-el-Knadeg (gué de la forêt aux fossés) à cause de la nature boisée et coupée de la région riveraine.

Ghabet-el-Knadeg est le repaire de nombreux pillards des Beni-bou-Yahi, aussi préfère t-on l'itinéraire précédent, d'ailleurs plus court.

4° *Taourirt-Qaçba-Oulad-Ali et rive gauche par la vallée de l'oued Za* (20 km.).

En sortant de Taourirt, la piste traverse l'oued Za, descend la rive droite et passe à Dar-Abdallah-el Berrani, puis à la qoubba de Sidi-Mohammed-ben-Hamed, simple maison habitée par le moqaddem Si Hommad ben Hammed, qui remplit les fonctions de caïd dans la tribu des Ahlaf.

De la Zaouïa à la Moulouya, le pays est coupé de nombreux thalwegs boisés (tamarins, oliviers sauvages, betoums). Entre les thalwegs, quantité de sedras et de tizeras.

La piste, après avoir quitté Si-Mohammed-ben-Hammed, passe au marabout de Sidi-Ayyad et atteint la Moulouya près du confluent de l'oued Za à la qaçba des Oulad-Ali (Beni-Oukil). C'est une fortification de construction récente, aux murs plus élevés et qui fut édifiée par les Beni-Oukil. Aux environs immédiats se trouvent de nombreux silos.

En aval du confluent de l'oued Za, la région s'appelle Fodeg.

Depuis Taourirt, la piste domine la vallée de l'oued Za, véritable bande de verdure. Les jardins y sont très nombreux jusqu'au delà de la qoubba de Sidi-Mohammed-ben-Hammed. En aval, les Ahlaf et les Beni-Oukil se partagent les terres de la vallée et y font quelques cultures.

Dans son ensemble, la vallée est boisée (tamarins), la rive gauche est plus mouvementée que la rive droite. Sur tout le parcours de l'oued, les points de passage sont très nombreux.

Le gué des Oulad-Ali est très praticable en dehors des crues. Sur la rive gauche, la piste se continue en plaine à travers le territoire des Beni-Bou-Yahi.

5° *Taourirt-Sidi-Abdallah-Sebaghi* (47 km.).

La description nous est faite par le capitaine Mougin dans : *La grande voie de pénétration au Maroc.*

6° *Taourirt-Guercif.*

1° Taourirt-Sidi-Abdallah-Sebaghi (itinéraire n° 5);

2° Sidi-Abdallah-Sebaghi-Guercif (18 km.).

Nous ne nous occuperons que de la deuxième partie.

Après la qoubba de Sidi-Abdallah-Sebaghi, la piste franchit la Moulouya et remonte la vallée en bordure de l'oued. A 6 kilomètres en amont environ du mechraâ se trouve la qoubba de Sidi-Mohammed-ben-Abderrahman auprès de laquelle sont des silos des Oulad-Rahho.

De Sidi-Mohammed-ben-Abderrahman-Guercif, une douzaine de kilomètres; on passe à la dechra des Oulad-Hammou-ou-Moussa, prononcée Homoussa (Houara), à quelques minutes seulement de Guercif.

La région parcourue n'offre aucune difficulté de passage, c'est une partie de la plaine du Djel.

Sur la rive droite existe également une piste permettant de gagner, mais elle est moins fréquentée en raison des nombreux petits oueds qui se déversent dans la Moulouya en cette région et qui obligent à louvoyer.

De Mechraâ-Sidi-Abdallah-Sebaghi à Guercif, les points de passage sont du Nord au Sud :

Mechraâ-Sidi-Abdallah-Sebaghi,
Mechraâ-Sidi-Mohammed-ben-Abderrahman,
Mechraâ-Oulad-Salah,
Mechraâ-Torch,
Mechraâ-Oulad-Hammou-ou-Moussa,
Mechraâ-Guercif.

A l'époque des crues, ces gués deviennent à peu près infranchissables; les gens de la région seuls peuvent s'y aventurer, en raison de la connaissance parfaite qu'il ont du pays.

Sur la rive droite et en face de Mechraâ-Sidi-Mohammed-ben-Abderrahman, se trouvent les ruines appelées « El-Merada » par les indigènes.

Guercif. — Située sur la rive gauche de la Moulouya, comprend une qaçba assez mal entretenue aux murs en pisé, de 3 mètres de hauteur environ.

A l'intérieur, six boutiques dont quatre occupées par des juifs de Debdou fixés en permanence à Guercif. Aux environs de la qaçba, les Oulad-Messaoud (Houara) possèdent de nombreux jardins au milieu desquels croissent en abondance des figuiers et quelques betoums. Les Houara y cultivent le maïs, le blé et les légumes. On compte une quinzaine de maisons disséminées dans les jardins.

La Moulouya reçoit en amont de Guercif l'oued Mlello qui descend des Beni-Ouaraïn. En dehors de crues, le gué de Guercif est très praticable, en temps normal l'eau arrive à la ceinture et le courant est peu rapide. En amont et en aval de Guercif, les deux rives de la Moulouya sont couvertes de tamarins.

A Guercif se tiennent deux marchés : le lundi et le vendredi. Le marché du lundi est le plus important. Ces marchés ne sont pas d'ailleurs constants et se déplacent suivant les périodes et les migrations des tribus.

7° *Taourirt-Debdou* (53 km.).

Voir *Reconnaissance au Maroc*, par M. Foucauld, pages 250, 251 et 252.

Dans Tafrata, à l'Ouest de la piste, se trouve une région appelée Oglat-el-Naâdja. En ce point existent une dizaine de puits servant actuellement aux Sedjaâ. L'eau y est à une assez grande profondeur (15 à 20 mètres environ).

L'oued Telagh, qui n'est autre que l'oued Debdou, traverse Oglat-el-Naâdja. La vallée offre des ressources en bois, en particulier aux environs des puits où les betoums sont nombreux.

8° *Taourirt-Guefait* (65 à 70 km.).

D'après les renseignements indigènes, le pays étant par trop difficile au Nord et dans la vallée même de l'oued Za, on se rend de Taourirt à Guefait en passant au Sud du massif séparant ladite vallée de la plaine de Tafrata pour de là, par les Beni-Ouragh, regagner l'oued Za et remonter son cours jusqu'à Guefaït.

a) Le lieutenant Martin, chef du bureau des renseignements du secteur d'Oudjda, dans son rapport sur une reconnaissance qu'il a effectuée du 10 au 15 février dans la région, démontre l'exactitude de la première partie de ces renseignements.

b) En amont de Taourirt, l'oued Za est bordé sur ses deux rives de nombreux jardins. C'est le territoire des Krarma, jusqu'au delà de Dar-Chaouïa où se trouve Nafi, groupe de silos appartenant à la fraction des Ahlaf du même nom.

La vallée se continue relativement large et bien cultivée chez les Beni-Koulal. Ceux-ci possèdent quelques dechras assez rapprochées les unes des autres : Oulad-Driss sur la rive droite ; en face Oulad-Ichchou, puis en remontant Oulad-Barka, Beni-Yahi.

Le djebel Narguechoum forme la vallée au Sud des Beni-Koulal. Très élevé et boisé (oliviers sauvages, tuya, alfa), il est de parcours difficile. Près du sommet, se trouve la zaouïa de Sidi-Ali-ben-Abderrahman, comprenant une quinzaine de maisons avec une source : Aïn-Mouna. Les Beni-Maâlla, douar de chorfa d'une soixantaine de tentes, campent aux environs.

En quittant le territoire des Beni-Koulal, on pénètre chez les Oulad-el-Midi. Dans le territoire de cette tribu, la vallée se resserre, l'oued coule à travers des falaises abruptes. Il est impossible d'y passer à cheval ; il en est de même chez leurs voisins les Beni-Chebel. A part un groupe de trois maisons appelé Ksasra chez les Beni-Chebel, toutes les tribus riveraines entre les Beni-Koulaï et Guefaït habitent sous la tente.

A Ksasra se trouve un groupe de chorfa parents des Oulad-ben-Yacoub de la haute Moulouya.

Aux Beni-Ouragh et Oulad-Amor, la vallée conserve sa sévérité. Voici d'ailleurs la description qu'en fait le lieutenant Martin dans son rapport : « A l'entrée des Oulad-Amor, la vallée de l'oued Za se réduit au lit inférieur de la rivière qui est bordée à droite et à gauche de gigantesques falaises noirâtres. Le paysage est sinistre. Chez les Oulad-Khalifa et les Oulad-Bakhti, l'oued Za est bordé sur la rive droite de petits jardins, d'arbres fruitiers, irrigués par les sources descendant de la montagne des Beni-Yala.

c) En quittant Taourirt, la piste se dirige vers Aïn-Hammou, point d'eau à l'Est de Debdou et à 10 kilomètres de l'oued Za. Elle longe ensuite le versant sud du djebel Narguechoum, des montagnes des Oulad-el-Midi et Beni-Chebel et atteint Aïn-Tenezzat. Cette source est située à l'extrémité orientale de la plaine de Tafrata ; près d'elle se trouve la qaçba de Dar-Ech-Chaoui qui sert encore de dépôt de grains aux indigènes du pays. La source est bonne et abondante. Les Beni-Ouragh cultivent quelques jardins aux alentours immédiats.

Les 30 kilomètres qui séparent Aïn-Hammou d'Aïn-Tanezzat se font dans une région très facile.

Au delà de la qaçba de Dar-Ech-Chaoui, la piste se dirige vers la vallée de l'oued Za, à travers la tribu des Beni-Ouragh. Dans cette région se trouvent en quantité les thuya, chênes et alfa ; mais les accidents de terrain s'y présentent d'autant plus difficiles que l'on se rapproche de l'oued Za.

On rejoint la vallée aux Oulad-Amor et la piste coupe et recoupe l'oued maintes fois avant d'arriver à Guefaït, à 30 kilomètres environ d'Aïn-Tanezzat.

9. — *De Debdou à Guercif* (45 km.).

Deux itinéraires se présentent : 1° par le Teniet-el-Maâlla ; 2° par l'oued Debdou.

1° En quittant Debdou, la piste franchit l'oued du même nom, passe à El-Macella, gravit la montagne et, par le Teniet-el-Maâlla, descend vers la plaine de Tafrata, qu'elle atteint une heure et demie après avoir quitté Debdou.

Cette première partie du trajet se fait dans une région très accidentée et boisée (chênes, betoums, oliviers sauvages).

Dans Tafrata, la piste coupe l'oued Betat-el-Arbet, toujours à sec, écorne la lisière est de Chouibet-Tafrata, vaste espace riche en betoums d'autant plus denses qu'on se rapproche de la Gaada dont le versant nord, depuis le Foum-Bezzouz jusqu'à la Moulouya, est riche en forêts.

A 25 kilomètres du point de départ, Aïn-Fritisa, source abondante, au milieu de lauriers-roses. Les Houara font aux environs quelques cultures de maïs. De l'Aïn-Fritisa à Guercif, le terrain est toujours plat. En dehors de quelques labours, la végétation n'est représentée que par du chih et du cedra.

2° On descend la vallée de l'oued Debdou jusqu'à la qaçba des Ounnan, puis par le Teniet-el-Keraya, Feid-el-Mraigh (terrains de culture des Ahl-Debdou), on rejoint à Aïn-Fritisa l'itinéraire n° 1. Légèrement plus long que le précédent, il est le plus employé parce qu'il permet d'éviter la montagne et les bois.

Nota. — A l'Ouest de Aïn-Fritisa se trouve un second point d'eau appelé Aïn-bou-Mçaâd. Beaucoup de voyageurs se rendant à Guercif ou vice versa ne craignent pas de faire un léger crochet pour y passer. L'eau est bonne, et

les Oulad-Messaoud qui labourent aux environs l'utilisent pour irriguer quelques jardins.

III. — POPULATIONS.

Ainsi qu'il a été déjà dit, la contrée à l'Est de la Moulouya qui fait l'objet de la présente notice comprend deux régions contiguës l'une à l'autre, mais que différencie leur nature géographique : *la plaine de Tafrata* est principalement une région de steppes. La vie pastorale y est très développée, mais les cultures y sont insignifiantes en regard de l'immense étendue de la plaine. *La région de Za* est davantage un pays de cultures. Les tribus s'y adonnent moins à la vie pastorale. Elles se sont créé des attaches au sol et pratiquent l'agriculture et le commerce. On pourrait donc se servir de cette distinction pour classer les populations qui habitent ces deux régions. Malheureusement, il est difficile de séparer le groupe des tribus essentiellement nomades de celui qui ne comprend que les populations à demi sédentaires. Souvent, dans une même tribu, ces deux éléments existent, se coudoient et se compénètrent.

C'est ainsi que, chez les Ahlaf, les Krarma et les Larbâa sont plutôt des sédentaires et des cultivateurs. Possédant peu de chameaux, ils ne se livrent pas à la vie pastorale. Au contraire, leurs frères, les Oulad-Sliman, Oulad-el-Medhi et Ghefoula sont plutôt des nomades et des pasteurs. Ils possèdent bien quelques jardins dans la vallée de l'oued Za et à Talouat, ils font aussi quelques labours dans la plaine de Tafrata ; mais c'est surtout à l'élevage du mouton et du chameau qu'ils demandent les ressources nécessaires à leur subsistance.

Ne pouvant classer les tribus de Tafrata et de Za d'après les caractères spécifiques que nous fournit leur genre de vie, nous allons les grouper ainsi qu'il suit :

1) Tribus fixées à demeure dans Tafrata et la région de Za ;
2) Tribus du dehors fréquentant accidentellement Tafrata pendant les périodes des pâturages et des labours.

Le premier groupe comprend :

a) Les Ahlaf,
b) Les Sedjaâ.
c) Les Beni-Oukil,
d) Les Houara.

Le second groupe comprend un nombre variable de tribus suivant les périodes. Telle année, les pâturages abondent dans Tafrata, tandis qu'ils font défaut dans le Dahar et dans les régions à l'Ouest de la Moulouya (Djel, Fahamna, etc.), on voit alors les tribus affluer vers Tafrata ; telle autre année, au contraire, Tafrata n'offrant point de ressources suffisantes en pâturages est abandonnée par les tribus qui vont chercher ailleurs l'herbe nécessaire à leurs troupeaux. C'est d'ailleurs le cas général dans toute cette région de steppes.

Normalement cependant, ce second groupe comprend :

Les Ahl-Reggou (Beni-Ouaraïn),
Les Oulad-Daoud (Oulad-el-Hadj),
Les Oulad-Sidi-Mhamed-ben-Ahmed,
Les Oulad-Sidi-Ali-bou-Chenafa,
Les Oulad-Amor.

Nous nous bornerons à signaler ces tribus, le cadre qui nous a été tracé ne nous permettant pas de les étudier plus à fond.

Nous nous occuperons spécialement des tribus qui forment le premier groupe.

a) *Ahlaf.*

Les Ahlaf forment une tribu de langue et de race arabe qu'Ibn Khaldoun fait descendre des Mâaqil.

Voici leur généalogie d'après cet historien :

Mâaqil

Mohammed — Caqil

Othman — Salim El Rogaithat — Jalal — Mançour (Douit Mançour)

Menebba Menebbat — Amran Amarnat — Aboul-Hosain-Hosain Ahlaf

De longue date, ils habitaient les bords de la Moulouya, les bourgades d'El-Outat et la région de Taza. Une de leurs fractions, les Soleiman (1) (peut-être les Oulad-Sliman actuels) nomadisait dans le désert et étendait le champ de ses migrations jusque vers le Tafilalet. Actuellement, la tribu habite autour de Taourirt et le long de la vallée de l'oued Za, où elle est mêlée aux Beni-Oukil. Elle nomadise dans Tafrata. Ses fractions principales sont les suivantes : Krarma, Oulad-Sliman, Larbâa (pour El-Arbâa), Oulad-el-Mehdi, Chefoula. Il faut y joindre en outre les petits groupes descendant des anciens *açh'ab* (clients Ahl-Massis) : Guenafda, Lehmassis (pour Ahl-Massis), H'eraz'la, Kebarta, Guechacht'a, Nomali, Cheninst, El-Meharig, Oulad-el-Ayyachi, Chebel.

L'origine de ces fractions remonte au temps du caïd Bou Zian Ech Chaoui, dont il a été question dans la partie historique de cette notice. De son vivant, les Krarma, ses frères de fraction, qui étaient les véritables maîtres de la contrée, avaient à leur service un certain nombre de petites collectivités-liges composées de clients ou açh'ab.

Ceux-ci avaient pour rôle de s'occuper des détails de l'installation des dours de leurs maîtres, quand ceux-ci décampaient, recevoir leurs invités, préparer les dhiffas, seller les montures, exécuter les labours, conduire les troupeaux aux pâturages, etc. Leurs femmes ne pouvaient se voiler, le port du voile étant réservé aux femmes des familles de marque.

Quand les Krarma perdirent leur suprématie, les açh'ab se détachèrent d'eux en grand nombre et beaucoup les quittèrent pour émigrer vers le Gharb. Les fractions qui demeurèrent avec leur ancienne tribu suzeraine continuèrent,

(1) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. I, p. 129.

en raison de leur faiblesse numérique, à graviter dans l'orbite de celle-ci, mais leurs attaches avec elle perdirent peu à peu leur caractère de vasselage à mesure que les Krarma s'appauvrissaient. Actuellement, la plupart de ses petites fractions se sont rapprochées des Oulad-Sliman qui, aujourd'hui, constituent la fraction la plus forte des Ahlaf.

1. *Krarma.* — Cette fraction représente l'élément sédentaire dans les Ahlaf. Son territoire s'étend le long de la vallée de l'oued Za depuis la qaçba des Béni-Koulal jusqu'aux Beni-Oukil. Ils possèdent de nombreux jardins dans toute cette bande de terrains; leurs silos se trouvent à Nafi. Au point de vue religieux, ils sont en majeure partie affiliés à la zaouïa de Sidi-Mohammed-ben-Hamed des Beni-Oukil. Celle-ci professe la doctrine des Derqaoua. On trouve chez les Krarma quelques douars nomades, mais leur zone de migration est peu étendue et ne s'étend pas très loin autour des deux rives de l'oued Za.

2. *Oulad-Sliman.* — Bien que numériquement ils soient plus faibles que les Krarma, les Oulad-Sliman ont cependant la prépondérance sur tous les Ahlaf.

Cela tient à leurs ressources en hommes armés et à leur richesse en troupeaux. Le pays qu'ils occupent comprend les régions de l'oued El-Abed et de Gaâdet-el-Guettara où ils confinent aux Houara. A l'inverse des Krarma, ils sont pasteurs et nomades plutôt que cultivateurs. Ils fréquentent le centre de la plaine de Tafrata, mais leur zone de migrations n'a pas de limites fixes. Leur chef est Si Abdallah ould Ali Mohammed dont nous avons parlé déjà.

3. *Larbaâ* (pour El-Arbaâ). — Cette fraction comprend deux cents tentes environ. Elle habite la région comprise entre Mechraâ-Moul-el-Bacha, Sidi-Mohammed-ben-Hamed et la vallée inférieure de l'oued Za. Ils labourent dans la vallée de l'oued El-Meghyyer, au Fedeg et à Tafrata.

4. *Oulad-el-Mehdi.* — Comptent une centaine de tentes. Ils vivent autour de Talouat entre l'oued El-Meghyyer et l'oued Za. Fréquentent peu Tafrata.

5. *Ghefoula.* — Cette fraction nomadise dans Tafrata, le long de la vallée de la Moulouya où elle est mélangée aux Haouara. Elle possède une qaçba qui porte son nom et qui se trouve à une dizaine de kilomètres au Sud de Guercif. Depuis peu de temps, cette qaçba est devenue le centre d'un marché important qui se tient le lundi et qui a été installé par les Chorfa-Oulad-Sidi-Belcacem-Azeroual sur la demande des Beni-Ouaraïn, Oulad-Sidi-bou-Yacoub, Filala et Houara.

b) *Sedjaâ.*

Avant les troubles roguistes qui les ont divisés, les Sedjaâ habitaient tous ensemble l'extrémité orientale de la plaine des Angad, aux alentours d'El-Aioun-Sidi-Mellouk qui était leur centre d'attache et de ravitaillement. De longue date, ils étaient placés sous l'autorité directe du pacha de cette localité qui était en même temps leur caïd. Mouley el Hassan leur avait imposé ce mode de commandement lorsqu'il institua le pachalik d'El-Aioun distinct et indépendant de celui d'Oudjda.

Sous le sultan Abd el Aziz, le cheikh Hamidan, père du caïd Hamdoun, chef actuel des Sedjaâ makhzen, réussit à éliminer l'autorité du pacha Bou Azza es Srifi et se fit donner le caïdat de sa tribu. Le pacha d'El-Aioun vit dès lors son rôle réduit et n'eut plus que le commandement sur les Beni-Oukil ainsi que la surveillance de la qaçba même d'El-Aioun, de la prison qui y existait et du marché. Avant Bou Azza es Srifi, cinq pachas avaient successivement commandé les Sedjaâ :

1° Si Hamida Ach Chargui, mort et enterré à El-Aioun même. Il fut le premier pacha de cette localité investi par Mouley el Hassen.

2° Après lui, Si el Arbi el Mediouni exerça pendant quelque temps le commandement. Mais un de ses *bouakhers* (askri de la garde des abids bokharis), El Hadj Mohammed Bouida, intrigua contre lui à la cour de Fez et réussit à le faire rappeler et à se faire nommer à sa place.

3. Pendant six ans environ, El Hadj Mohammed Bouida exerça son commandement. D'un caractère énergique, il n'avait pas hésité à jeter en prison le cheikh Hamidan dont les ambitions commençaient à se révéler et qui intriguait déjà pour constituer sa tribu en caïdat indépendant.

El Hadj Mohammed Bouida fut nommé dans la suite pacha de Merrakech.

4. Son successeur à El-Aioun fut un nommé Mokhtar er Roghai el Bokhari qui fut nommé par Mouley Abd el Aziz.

5. Après lui, Si el Moumeni el Fassi devint pacha. A sa mort, survenue à Oudjda, le Makhzen désigna pour le remplacer le pacha Bou Azza es Srifi qui, avons-nous dit, se laissa vite éclipser par le cheikh Hamidan. Celui-ci devint caïd des Sedjaâ et s'adjoignit comme khalifa Slimi ould Mokhtar, père du caïd actuel des Sedjaâ de Tafrata, Lakhdar ould Slimi.

A la mort du caïd Hamidan, le caïdat des Sedjaâ fut scindé en deux : une partie fut donnée à son fils Hamdoun et l'autre à Slimi ould Mokhtar. Mais Hamdoun ould Hamidan ne vit pas sans une certaine amertume une partie de son commandement qui lui revenait de par son père ravi par l'ancien khalifa de celui-ci. Aussi, à partir de ce moment il y eut rivalité entre lui et Slimi oul el Mokhtar. Nous avons déjà vu que lorsque le rogui apparut dans la région, cette rivalité prit un caractère plus aigu et provoqua une scission très nette entre les partisans de Hamdoun restés fidèles au Makhzen et ceux de Mokhtar oul Slimi qui avaient embrassé le parti du prétendant. A la faveur de cette scission, les Oulad-Sidi-Cheikh de Bou Amama prirent pied à El-Aïoun et s'emparèrent des terrains abandonnés par les Sedjaâ. Ceux-ci ont récemment tenté de se réconcilier entre eux pour reprendre ces terrains aux gens de Bou Amama,

mais n'ayant pas réussi, ils demeurent toujours séparés, les uns vivant dans la plaine d'Angad et à Djefira, les autres dans la plaine de Tafrata.

Ces derniers nomadisent à Oglat en Naàdja, El-Maader, Seghaouine, Aïn-Hammou et El-Mokilikha.

c) *Beni-Oukil.*

Les Beni-Oukil sont marabouts et prétendent appartenir à la branche des chorfa idrissides. Ils ont essaimé un peu partout. Dans l'Ouest marocain on les trouve au Garet, à Kerker, chez les Beni-Yahi, à Douiria entre les Oulad-Settout et les Beni-bou-Yahi, aux Triffa, aux Angad, près d'El-Aïoun-Sidi-Mellouk et dans la région de Za et de la Moulouya.

Nous ne nous occuperons ici que de ces derniers. Ils comprennent les fractions suivantes :

a) Oulad-Hammou.
b) Oulad-Ahmed.
c) Oulad-Ali et Oulad-el-Feqih.
d) Oulad-bou-Medien.
e) Oulad-Zerrouq.
f) Oulad-Mohammed.
g) Oulad-Mbarek.

Tous ces groupes revendiquent pour ancêtre Sidi bou Kil, chérif idrissi dont la qoubba existerait à Ras-Moulouya. (Certains prétendent cependant que Sidi bou Kil est mort sans laisser de descendants mâles.)

Leur généalogie est donnée comme suit :

Sidi bou Kil
Sidi Moussa

Ahmed		Ali		Abderrahman
Hammou	Mohammed	Bou Medien	Zerrouq	Mbarek

a) *Oulad-Hammou.* — Ils sont groupés en un seul douar à Talouat. Ils n'ont pas de zaouïa particulière, mais ils sont chargés de la garde et de l'entretien de la qoubba de leur second ancêtre, Sidi Moussa, enterré à Mestigmar. Ils possèdent à Talouat une mosquée qui porte le nom de cet ancêtre. Ils reçoivent aussi les khedmas ou offrandes religieuses destinées à ce saint et apportées par les fidèles à sa qoubba même. En dehors de ces offrandes, ils ne perçoivent aucune ziara.

b) *Oulad-Ahmed.* — Ils sont proches parents des Oulad-Hammou, car ils descendent comme eux de Sidi Ahmed ben Moussa dont ils portent d'ailleurs le nom. Ils comprennent les quatre douars suivants installés à Oued-el-Qçob : Oulad-Sidi-el-Djilali, Oulad-Sidi-Mouh'a-ben-Ahmed, Oulad-Sidi Ali-ben-Ahmed, Oulad-ben-Sliman.

Le tableau généalogique suivant nous paraît nécessaire pour faire comprendre leur filiation :

Sidi bou Kil
Sidi Moussa
Sidi Ahmed

Djilali	Mohamed	Ali	Ben Sliman
Tayeb			

Les Oulad-Sidi-el-Djilali sont actuellement les chefs du groupe. Ce sont eux qui ont la direction de la zaouïa commune dite zaouïa Mouley-Tayeb, du nom de Mouley Tayeb ben Djilali ben Ahmed. Cette zaouïa recrute ses serviteurs religieux parmi les Ahlaf, les Oulad-Rah'hou et les Beni-Koulal. Les Oulad-Ahmed n'ont pas de dechra, ils vivent sous la tente.

c) *Oulad-Ali et Oulad-el-Feqih.* — Ils habitent près du confluent du Za et de la Moulouya. Sur leur territoire se trouve un groupe de sept qoubbas dites « qoubbas des sept personnages » (sebaâtou rodjal), peut-être en souvenir des sept dormants de la légende.

Les Oulad-Ali comptent une centaine de tentes. Ils sont tous cultivateurs. Leur naqib est Si Hômmada ould Si Mohammed ben Hamed, cadi de Za et chef d'une zaouïa de derqaoua située à 6 kilomètres environ au Nord-Ouest de Taourirt. Cette zaouïa, de construction très rudimentaire, ne comprend que quatre chambres et une maison des hôtes.

Les Oulad-el-Feqih comprennent le douar même de Si Hommada ben Hamed.

d) *Oulad-Bou-Medien.* — Leur ancêtre Sidi bou Medien a sa qoubba non loin de « sebaâtou redjal » et de Dar-ben-Hamed. Eux-mêmes campent près du gué de Moul-el-Bacha. Leur douar comprend environ 50 tentes.

e) *Oulad-Zerrouq.* — Comprennent une trentaine de tentes à peine. Ils sont très pauvres et ne jouent aucun rôle dans la région.

f) *Oulad-Mh'ammed.* — Habitent à El-Asham près du confluent du Za et de la Moulouya. Chez eux se trouve la qoubba de Sidi Ali, ancêtre commun des Oulad-el-Feqih, Oulad-bou-Medien, Oulad-Zerrouq et Oulad-Mh'ammed. Ils ne perçoivent pas de ziara, n'ont ni zaouïa, ni mosquée.

g) *Oulad-Mbarek.* — Ils habitent sur la rive gauche de la Moulouya, entre celle-ci et les Beni-bou-Yahi. Leur groupement comprend 300 tentes environ. Malgré leur supériorité numérique sur les autres fractions, ils ne possèdent pas de zaouïa particulière; ils ont en revanche plusieurs mosquées. La qoubba de leur ancêtre se trouve chez eux.

Toutes les fractions que nous venons de faire connaître se partagent en deux groupes au point de vue du commandement : les Oulad-Mbarek, les Oulad-Ahmed et Oulad-Hammou reconnaissent comme naqib Si el Makhtar ould Mouley Tayeb, chef de la zaouïa d'Oued-el-Qçob, qui a succédé à son frère Sidi Ahmed, mort il y a environ huit ans. Les Oulad-Ali, Oulad-Zerrouq, Oulad-bou-Medien et Oulad-Mhammed ont pour naqib Si Hommada ould Sidi Mohammed ben Hamed, cadi de Za et chef de zaouïa, déjà cité plus haut.

d) *Houara.*

Les Houara sont à cheval sur la Moulouya. Leur pays comprend la vallée de l'oued Msoun, celle de l'oued Melello et la partie de la plaine de Tafrata qui touche à la Moulouya. Nous ne nous

étendrons pas sur cette tribu qui, en définitive, appartient plutôt à la rive gauche de la Moulouya. Seules, deux de ses fractions, les Oulad-Messaoud et les Oulad-Sedira, fréquentent Tafrata. Pour ne pas séparer ces fractions du reste de la tribu, nous donnerons dans la 4e partie de cette notice le tableau de fractionnement de toute la tribu.

I. — Ahlaf.

Larbâa. — Oulad-Ali-Mançour : Oulad-Ziad, Oulad-Ichchou. — Oulad-Djemâa : Oulad-Saïd, Oulad-Daoud, Oulad-el-Fegir, Oulad-Ali-ben-Ahmed. — Chef : Cheikh Ahmed ben bou Taïeb. — 200 tentes. — Les Ouled-Zaïd rattachent leur origine aux Beni-Oukil. Les Oulad-Ichchou et Oulad-Ali-ben-Ahmed sont nomades. Toutes les autres fractions des Larbâa sont demi-sédentaires.

Oulad-Sliman. — Doaanin, H'erarna, Oulad-Mehammed-el-Kamel, Ghiamra, Oulad-el-Merini, Oulad-ben-Nehari. — Chef : Abdallah ould Ali Mohammed. — 120 tentes. — Les Oulad-Sliman sont tous nomades.

Oulad-el-Mehdi. — Oulad-en-Naceur, Oulad-el-Kholti, Oulad-Hidour, Rebah'a. — Chef : Megeddem el Djilali ould Mauha bel Bachir. — 100 tentes. — Nomades.

Ghefoula. — 70 tentes.

Krarma. — Oulad-el-Khatir, Oulad-Mammou, Oulad-Addou Oulad-Ounnan, Oulad-Mbarek, Oulad-el-Amouri, Oulad-Abdallah. — Chef : Caïd Hommad ould Tahar. — 276 tentes.

Anciennes fractions-liges. — Guenafda, Lehmassis, H'eraz'la, Kebarta, Guechacht'a, Nemali, Cheminat, El-Meharig, Oulad-el-Ayyachi, Chebel. — Reconnaissent pour chef Abdallah ould Ali Mohammed des Oulad-Sliman. — 89 tentes.

II. — Sedjaâ.

Flalga. — Oulad-bou-Nadji : Hédadja. Chef : El Hadj ould el Hadj Abdallah. — Oulad-Hammou-ben-Ahmed. Chef : Tahar ben Sliman. — Oulad-Moussa : Oulad-el-Khartir. Chef : El Hadj Bou Medien. — Oulad-el-Arbi-ben-Tahar. Chef : El Arbi ould el Arbi ben Tahar. — Oulad-Mbarek : Oulad-Ouman, El-H'orch, Oulad-bel-Fedhel, Oulad-Mouha-ben-Ramdhan. Chef : Lakhder ould el Bachir. — Oulad-Messaoud : Zegagra. Chef : Mouha bel Khatir. — Oulad-bel-Yamani. Chef : El Aïssaouï ould Rhamdan. — Rema. Chef : (?). — Oulad-ben-Sah'a : Oulad-Ahmed, Oulad el-Houari, Oulad-Nabet-bou-Saha, Oulad-Ali-ben-Ahmed-bou-Saha, Oulad-Mohammed-ben-Slimi. Chef : Lakhdar ould Slimi. — 348 tentes.

Cherguia. — Oulad-Eyyoub. Chef : caïd Hamdoun. — Meghizrat. Chef : Mouha Lahmar. — Oulad-Djah-Rehim. Chef : Ali bel Hadj. — Oulad-Khelifa. Chef : El Miloud ben Laredj. — 200 tentes.

Guenana. — Lebabda : Oulad-Si-M'Hamed, Oulad-Gelmou. — Oulad-Ayyad. Chef : caïd Nehori ould Si Ahmed. — Oulad-Sebiâ. Chef : Ould Si Mohammed. — Oulad-M'Hamed. — 85 tentes.

Tous les Sedjâa Makhzen ont pour caïd El Hadj Hamdoun ould Hamidan. Les Sedjâa roguises sont partagés : les *Guenana* reconnaissent comme caïd Nehari ould Ahmed ould Si Mohammed ; les Oulad-Hammou-ben-Ahmed (Oulad-bou-Nadji), les Oulad-Mbarek, les Rema (Oulad-Messaoud) et les Oulad-bou-Saha sont groupés sous l'autorité du caïd Lakhdar ould Slimi.

III. — Beni-Oukil.

Oulad-Sidi-Moussa. — Oulad-Mbarek, Oulad-Ahmed, Oulad-Hammou. Chef : El Mokhtar ould Moulay Taïeb. — 360 tentes. — Oulad-Ali, Oulad-Zerrouq, Oulad-bou-Medien, Oulad-Mhammed. Chef : Hommada ould Si Mohammed ben Hamed. — 205 tentes.

IV. — Houara.

Oulad-Messaoud. — Oulad-Ali, El-H'ouafi, El-Guet'at'i. Chef : Azouz ould Ahmed ben Lakhdar. — El-Bedadra, El-H'amazi, Khech-Achema, Souadez-el-Assara, Zeh'azeh'a. Chef : Mohammed ould Mouh'a ben Merzoug. — Oulad-Salah, Megadema. Chef : Saïd ould Ahmed ben Kerroun. — Oulad-Hammou-ou-Moussa. Chef : Ali ould el Hadj Quaddour el Helloufi. — 800 tentes.

Oulad-Khalfallah. — Oulad-Sedira : Chehaba, Zerarga, Djâaouna, Oulad-bou-Zid. Chef : Ali ould Ahmed bou Lanouar. — Mezarcha. Chef : Caïd Tahar el Mezrichi. — Zorgan : Dradir, Messagat. Chef : Kadour ould el Mostefa. — 485 tentes.

Athamna. — Melloukriin. Chef : Ali ould Mohammed ben Medjoub. — Oulad-Amara. Chef : Fegir Quaddour ould el Mokhtar ben Hadi. — Oulad-Draoui. Chef : Mohammed ben bou Zian. — Oulad-Aïssa. Chef : Mohammed ould Abdesselam. — Oulad-Ighoud. Chef : (?). — 580 tentes.

Oulad Rah'h'ou. — Oulad-H'edda, Oulad-Mbarek, Et'Z'orch, Medafra, Drabla. Chef : Caïd Mohammed ould Arras. — 200 tentes. — Les Oulad-Rah'h'ou gravitent dans l'orbite des Houara, mais sont originaires des Ahlaf.

LE DISPENSAIRE DE LA CROIX-ROUGE A TUNIS

La Section tunisienne de la Croix-Rouge a fondé à Tunis une infirmerie-dispensaire où sont soignés tous les indigents qui se présentent chaque jour, français, israélites, arabes. Là, sont pansées toutes les blessures, pratiquées toutes les petites opérations, soignées toutes les maladies qui n'exigent pas d'hospitalisation. Les opérés et les malades sont visités et suivis chez eux par les infirmières.

Le service est ainsi organisé au dispensaire :

Médecins. — Lundi, Dr Porot, médecine ; mardi, Dr Conseil, chirurgie ; mercredi, Dr Tribeaudeau, yeux ; jeudi, Dr Porot, chirurgie ; vendredi, Dr Conseil, médecine ; Dr Tribeaudeau, yeux ; samedi, Dr Houdard, oreilles ; Dr Plancke, chirurgie.

Infirmières. — Toutes les infirmières sont diplômées. Le personnel comprend : une directrice, une sous-directrice, deux infirmières, professionnelles appointées, et douze infirmières diplômées, de bonne volonté, entre lesquelles est organisé un roulement pour venir chaque jour.

RELEVÉ DU NOMBRE DES MALADES ET DES PANSEMENTS EN 1910.

	Consultations	Pansements
Janvier	1.170	749
Février	1.563	822
Mars	2.325	1.038
Avril	2.427	506
Mai	2.498	1.677
Total	9.983	4.792

DÉTAIL D'UN MOIS (AVRIL)

Pansements	506
Yeux	935
Opérations	37
Petites interventions	108
Vaccinations	52
Médecine simple : Syphilis, Estomac, Entérite, Paludisme, Eczéma, Gale	687
	2.427

Les pansements reviennent à environ 0 fr. 15 le pansement ; la médecine simple entraîne à une forte consommation de médicaments pour les sujets tunisiens (arabes et israélites), environ 400 francs par mois.

La Section tunisienne a pu établir son budget et s'assurer des ressources annuelles pour subvenir à tous ses besoins, grâce aux cotisations de ses membres, aux subventions du gouvernement tunisien, de la municipalité de Tunis et du conseil central de la « Croix-Rouge », à Paris.

Mais le local dans lequel le dispensaire est installé se trouve absolument insuffisant. Beaucoup trop petit, il oblige les infirmières à renvoyer de malheureux blessés et malades, et expose les uns et les autres à une promiscuité très dangereuse au point de vue de la contagion des maladies surtout en pays d'Afrique.

La Section tunisienne a donc fait le très grand effort d'acheter une grande maison arabe où les services du dispensaire s'organiseraient avec plus de sécurité et d'où l'on ne serait plus obligé de renvoyer les malheureux venant implorer des soins.

Mais après l'achat, il faut aménager la maison pour ce but particulier d'infirmerie, et y faire les installations intérieures nécessaires pour la sécurité des soins à donner aux malades.

Le dispensaire ne pourra donc s'y installer que lorsque la

Section tunisienne aura recueilli les fonds demandés pour tous ces aménagements.

La Section tunisienne de la Croix-Rouge poursuit, dans la régence de Tunis, une très belle œuvre de charité et de patriotisme.

L'état de ces malheureux indigènes, ignorants de toute notion de médecine et d'hygiène, est une véritable calamité publique.

C'est un devoir pour nous de leur venir en aide, cet aide est apporté par des femmes françaises de la Croix-Rouge, par les femmes des colons, ces pionniers de la France dans l'Afrique du Nord. N'est-ce pas la plus belle manière de pratiquer la politique d'association que la mère patrie préconise avec tant de raison entre protecteurs et protégés dans toute la plus grande France !

Tout ceux qui ont à cœur de voir notre pays remplir son devoir et développer son influence dans nos départements africains répondront à l'appel de la Section tunisienne de la Croix-Rouge française.

Le président de la Section tunisienne,
Edouard de Warren.

LE COMMERCE DE LA TUNISIE EN 1909

La direction générale des Finances de la Tunisie vient de publier les résultats du commerce de la Régence pendant l'année 1909.

Le mouvement du commerce général de la Tunisie avec l'extérieur a atteint, en 1909 (importations et exportations comprises), la somme de 223.612.803 francs, en augmentation de 6.429.656 francs sur le chiffre de l'année précédente, lequel s'élevait à 217.183.147 francs, et supérieur à la moyenne des cinq dernières années qui est de 193.238.600 francs.

La valeur des *importations* s'élève à 114.446.768 francs, inférieure de 8.581.374 francs à celle de 1908 (123.028.142 francs). La diminution porte principalement sur les animaux vivants, les bois, la houille, les métaux bruts, les fils, les tissus, les ouvrages en métaux, la carrosserie et les colis postaux.

Les *exportations*, au contraire, qui atteignent la valeur de 109.166.035 francs, représentent une plus-value de 15.011.030 francs sur les chiffres de 1908. Ces plus-values ont porté sur sept produits et se décomposent comme suit : peaux brutes, 1.356.456 francs; laines en suint ou lavées, 1.033.678 francs; produits de la pêche, 1.201.186 francs; céréales en grains et farines, 10.687.333 francs ; légumes secs, 991.078 francs ; alfa, 684.280 francs ; minerais, 4.500.274 francs. Il faut toutefois remarquer que l'augmentation de valeur pour les deux premiers produits (peaux et laines) provient en partie d'une revision des taux d'évaluation.

Les quatre produits ci-après ont donné, par contre, une moins-value, ainsi répartie : huiles d'olives et de grignons, 11.563.326 francs; phosphates, 849.285 francs ; savons, 479.629 francs; tissus, 938.440 francs.

Les échanges de la Tunisie avec la France sont les suivants :

France. — 119.660.300 francs (dont 69.380.382 francs pour les importations en Tunisie et 50.279.918 francs pour les exportations).

En 1908 : 110.931.749 francs (dont 68.788.560 francs pour les importations et 42.143.189 francs pour les exportations).

Algérie. — 14.043.640 francs (dont 9.364.680 francs pour les importations et 4.678.900 francs pour les exportations).

En 1908 : 21.057.591 francs (dont 16.414.238 francs pour les importations et 4.643.353 francs pour les exportations).

Avec les autres puissances, la Tunisie a fait le commerce suivant :

	1909	1908
	—	—
	(en centaine de mille francs).	
Angleterre	26.139	20.347
Italie	24.161	25.553
Belgique	8.380	9.427
Allemagne	6.041	5.927
Etats-Unis	2.612	2.296
Autriche	2.407	2.178
Russie	2.404	859
Hollande	2.360	1.601
Espagne	1.816	1.188
Roumanie	1.470	538
Egypte	1.442	2.260
Malte	1.421	2.514
Tripoli	1.306	1.473
Turquie	1.305	1.666
Suisse	1.245	2 217

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — État-major — M. le colonel Lalubin, du 1[er] régiment d'infanterie coloniale, est nommé au grade de général de brigade et nommé membre du comité technique de l'infanterie.

Sont promus au grade supérieur :

Armée métropolitaine. — MM. le capitaine de Lardemelle, de l'infanterie (Casablanca); le chef d'escadron Féraud (Oudjda); le capitaine Dupertuis (Mauritanie), de la cavalerie; le chef de bataillon Goubet (Casablanca), du génie.

Infanterie coloniale. — MM. le lieutenant-colonel Staup ; les chefs de bataillon Ansaldi, Morel, Berger ; les capitaines Petitdemange, Bonnefoy, Plailly, Eymard de Laverrie, Régnier, Thibaut, Lehagre, Vivet, Demarque, Parizet, Joly ; les lieutenants Charlemagne, Tourenq, Pierre, Carrère, Souclier, Monin, Lescaze, Boitard, Elis, Bachellez, Huriet, de Villars, Dasque, Bourreau, Revon.

Artillerie coloniale. — MM. le lieutenant-colonel Bonaccorsi ; les chefs d'escadron Guichard-Montguers, Valfrey, Vaché ; les capitaines Sales, Gacogne, Rumilly, Steiner, Ménard, Soulé-Limendoux, Gros, Barré, Isabey ; les lieutenants Virolleaud, Renault, Langlais, Darras, Gardey, Piveteaud, Pelletier, Launey, Carlin.

Médaille coloniale. — Par décret du 14 juin, le droit à la médaille militaire est acquis, dans les conditions fixées par la loi de finances du 13 avril 1898, au personnel civil européen de la mission d'études qui a opéré au Soudan en 1898 et 1899.

Inscriptions d'office. — Pour la croix d'officier de la Légion d'honneur, avec nomination immédiate, M. Chenin, capitaine au 90[e] rég. d'infanterie détaché au Maroc ; 23 années de services, 15 campagnes, 5 annuités de chevalier : atteint à la poitrine d'une blessure très grave mettant ses jours en danger en combattant le 23 juin à l'extrême arrière-garde.

Pour officier, M. Ballabey, capitaine de 1[re] classe du génie, hors cadres, à la disposition du ministre des Colonies, au chemin de fer de Thiès à Kayes (Sénégal) : belle conduite lors de la révolte des indigènes Abbeys (Côte d'Ivoire), notamment dans les journées des 8 et 9 janvier 1910 où il a été très grièvement blessé au pied et à la poitrine. — *Pour chevalier*, M. Bouyssou, capitaine de 2[e] classe, hors cadres, à la disposition du ministre des Colonies au chemin de fer de Thiès à Kayes (Sénégal) : belle conduite lors de la révolte des indigènes Abbeys, notamment le 9 janvier 1910.

BIBLIOGRAPHIE

Aux ruines des grandes cités soudanaises, *notes et souvenirs de voyage*, par M. Léon Peyrissac, administrateur de la Compagnie coloniale de l'Afrique française; un vol. de 250 pages, illustré avec cartes en couleurs ; prix : 7 francs. — Challamel, 17, rue Jacob.

M. Henri Lorin, en présentant ce livre au public, écrit avec raison : « Ce petit livre, de bonne humeur et de bonne foi, n'a pas de prétentions littéraires, mais il est vécu, et par cela même extrêmement instructif. » M. Peyrissac porte un nom depuis longtemps estimé au Sénégal et au Soudan où la maison de commerce bordelaise à laquelle il appartient a été à l'avant-garde. Se trouvant en Afrique Occidentale au moment où M. Ponty, alors lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et Niger, visitait Tombouctou et Gao, il a suivi le voyage officiel et a consigné dans ce livre le résultat de ses observations.

Son ouvrage comprend deux parties. Dans la première il présente ses impressions de voyage de Dakar à Tombouctou et Gao. L'intérêt de ces impressions, c'est qu'à propos de chaque région visitée, il en fait un court historique qui conduit jusqu'aux progrès récents de l'agriculture et du commerce. Surtout il a étudié de très près l'indigène et la main-d'œuvre et le renseignement qui instruit est ainsi à chaque page à côté du détail qui peint. C'est une forme de récit de voyage très attachante.

M. Peyrissac nous trace un portrait particulièrement intéressant du Ouolof du Sénégal. Le Ouolof, nous dit-il, a toujours conservé sa belle vigueur grâce à l'interdiction musulmane de la boisson alcoolisée. Il prend la vie de la meilleure façon : « Perd-il sa fortune ? Il s'écrie par métaphore: *mangui aks'mabakam*, mon nez ou ma vie me reste, ce qui veut dire : Le mal n'est donc pas grand puisque j'existe encore. Il pratique ainsi une douce philosophie. Musulman fort tiède, il suit la religion plutôt par genre que par conviction. Le plus grand honneur qui puisse être octroyé à un Ouolof citadin, qu'il soit jeune ou d'un âge déjà avancé, c'est celui d'être employé comme planton dans un service public et d'avoir ainsi la possibilité de promener de tous les côtés son uniforme et son registre. De tous les Noirs d'Afrique il est assurément celui qui nous rend les meilleurs services, mais il ne peut s'habituer au travail régulier qui, à ses yeux, déshonore l'homme, et il trouve que c'est bien assez prouver son dévouement au gouvernement français que d'aller, tous les quatre ans, déposer son bulletin de vote dans l'urne législative. C'est qu'en effet le Ouolof est électeur ! »

Le passage le plus neuf de cette partie du livre de M. Peyrissac est la description qu'il donne des cités soudanaises, jadis florissantes, aujourd'hui déchues. « L'impression générale, écrit-il, qui se dégage de la visite de Tombouctou est une impression de tristesse, et l'on se croirait en présence d'une nécropole s'il n'y avait entre la ville et le port de Kabara une circulation constante qu'assurent les convois d'ânes et de chameaux chargés des transports. Cette ville qui comptait une population de plus de 50.000 habitants, à l'époque de sa prospérité, n'en renferme plus aujourd'hui dans ses murs qu'environ quatre ou cinq mille. Cependant l'avenir de Tombouctou pourrait être prospère si le prix de vente des barres de sel de Taoudenit venait encore à diminuer et si les communications entre les ports de Kabara et de Koulikoro étaient assurées par le service local à des tarifs réduits. Le jour enfin où les Songhays s'adonneront à l'élevage et à la culture du riz et du blé, peut-être Tombouctou renaîtra-t-elle pour ainsi dire de ses cendres. »

Dans une seconde partie, M. Peyrissac a condensé ses appréciations sur la situation économique de l'Afrique Occidentale et il analyse les éléments du commerce et de l'agriculture. C'est un fort bon résumé, semé d'idées personnelles. M. Peyrissac est convaincu du rôle toujours plus grand de l'indigène, mais il ne veut pas des excès de l'assimilation. Il cite à ce propos une bien jolie anecdote : « A ma descente de Kayes, en 1907, je trouvais à bord de la goëlette où j'étais embarqué un jeune Ouolof de mise recherchée et d'allure arrogante qui semblait se tenir à l'écart de ses coreligionnaires. Ce « snob africain » se livrait à de longues méditations, cherchant, disait-il, à s'isoler pour vivre de ses souvenirs littéraires qu'il avait puisés au sein de l'école primaire. Je l'interrogeais donc sur l'emploi de son temps ; pour toute réponse il se mit à réciter des vers de Victor Hugo avec emphase et incohérence, et je compris de suite que j'étais en présence d'un de ces nombreux déclassés qui, loin de consolider notre édifice colonial, ne cherchent qu'à le détruire, ne pouvant rien faire de mieux dans la vie sociale. »

Un bon récit de voyage avec beaucoup de vues personnelles sur les questions sociales et écononomiques, tel est cet ouvrage que nous signalons bien volontiers et dont l'illustration photographique mérite d'être spécialement louée.

Le Tidikelt. *Etude sur la géographie, l'histoire et les mœurs du pays*, par L. Voinot. Un vol. in-8° contenant 18 planches et 5 cartes hors texte. Imprimerie L. Fouque, place Kléber, Oran.

Voici dix années à peine que nous occupons le Tidikelt. Son organisation se poursuit grâce à l'activité de notre action militaire. L'auteur appartient précisément à cette phalange d'officiers distingués qui apportent à l'influence française le double concours de leur épée et de leur plume. *Le Tidikelt* est un livre vécu. Non seulement l'auteur a pu l'enrichir de la contribution de 1.600 kilomètres d'itinéraires personnels, mais encore il a su lui donner le caractère d'un livre d'observation où la précision du détail s'allie de la façon la plus heureuse aux considérations générales. Après l'étude géographique de la région, le lieutenant Voinot passe immédiatement à son histoire et à son développement, puis il aborde l'intéressant chapitre des us et coutumes. L'ensemble constitue un saisissant tableau de cette contrée désertique où l'on surprend, prise sur le vif, l'existence de ces trois éléments des régions sahariennes : la plaine, le ksar et l'oasis.

Dix-huit planches d'illustrations hors texte comprenant 50 photogravures inédites et 5 cartes comptant 9 plans des principales oasis font de cet ouvrage un guide du Tidikelt d'une haute valeur documentaire dont ne sauraient se passer désormais tous ceux, officiers, voyageurs ou géographes, qui désirent sur ce territoire des renseignements exacts,

La Culture du café, son avenir dans les colonies françaises, par M. A. Jacotot, docteur en droit. Un vol. in-8°. Emile Larose, éditeur, 11, rue Victor-Cousin, Paris.

Ce serait une faute de renoncer dans notre grand domaine africain à la culture du café. Les maigres résultats obtenus à la Côte d'Ivoire et en Guinée, au Dahomey et au Congo procèdent de louables tentatives qui ne peuvent en l'état actuel des choses fournir de conclusions définitives. Les colonies voisines de San-Thomé et du Congo belge, loin de proscrire la culture du café, l'encouragent par tous les moyens : M. Jacotot estime qu'il devrait en être ainsi de notre côté, d'autant que l'inventaire économique de nos possessions africaines est loin d'être terminé et que des espèces botaniques récemment découvertes permettent les plus grands espoirs. Cet ouvrage est une mise au point très exacte en même temps qu'une intéressante étude des faits et des conditions de la culture caféière.

Etudes sur la production du caoutchouc dans les colonies françaises, par M. Marcel Chartier, docteur en droit. Un vol. in-8°, broché. Emile Larose, éditeur, 11, rue Victor-Cousin, Paris.

Il y a une question du caoutchouc. Faut-il planter? Faut-il cueillir ? Caoutchouc de culture ou caoutchouc de cueillette ? La question, en ce qui nous concerne, est des plus graves puisque certaines de nos colonies, en particulier la Côte d'Ivoire et la Guinée, ne vivent, exclusivement ou à peu près, que de l'exportation de ce produit. Sans doute les exportations de Ceylan, bien placée pour le recrutement de la main-d'œuvre et l'évacuation de sa récolte, ne menacent pas encore le marché, mais enfin l'échéance doit se produire inévitablement et la crise qui en résultera doit être envisagée avec sang-froid.

L'ouvrage de M. Marcel Chartier nous prépare à cette éventualité. L'optimisme de l'auteur sera bien accueilli sur le marché français si prompt à s'émouvoir. Affirmer qu'il y a une question du caoutchouc n'est point dire, en effet, qu'il y a péril en la demeure. Les demandes dépassent encore la production et tout fait supposer, tant l'industrie devient exigeante, qu'il en sera longtemps ainsi. Toutefois; nos producteurs doivent plus que jamais veiller au grain en combattant énergiquement les fraudes qui abaissent les cours et détournent les marques. M. Chartier nous donne sur tous ces points des aperçus nouveaux et des conseils qu'on aurait tort de dédaigner. Au surplus, ce livre est d'une lecture facile et ce n'est point un mince éloge pour un sujet qui trop souvent dispose à d'exagérées technologies.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 8

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

Dans l'Est du Ouadaï

LETTRES DU LIEUTENANT DELACOMMUNE

Le lieutenant d'artillerie coloniale Maurice Delacommune, dont le Bulletin a rapporté la mort tragique et glorieuse au combat de Bir-Taouil et publié une lettre très émouvante (*Afrique Française*, 1910, n° 2, p. 75), avait adressé à sa famille, au cours de sa campagne, une série de correspondances très vivantes.

Nous en publions ci-après de longs extraits et nous remercions la famille du regretté officier pour la communication de ces lettres qui conserveront mieux encore le souvenir des qualités et de la vaillance qu'il a montrées pendant cette campagne.

Vendredi, 2 juillet 1909,
Départ de Fort-Lamy pour Abéché.

Voici les premières nouvelles de mon voyage; je suis d'ailleurs très content, repris de suite par le charme de cette vie de brousse.

Mon détachement mixte fonctionne bien, les tirailleurs marchent comme il faut, et les auxiliaires suivent l'exemple. Je les tiens d'ailleurs très serrés, et deux sévères punitions dès le départ m'ont valu une tranquillité absolue ces deux jours-ci.

Je marche pour le moment sur Moïto où je compte arriver dans deux jours; de Moïto j'irai à Yao, de Yao à Ati, d'Ati à Abéché, par Birket-Fatma. C'est un voyage d'un mois au moins, d'autant plus que les bœufs porteurs, qui accompagnent mon convoi, ne vont pas vite dans ces terrains sablonneux qui annoncent le désert; en cette saison pourtant, il faut s'en contenter, car il y a trop d'eau pour les chameaux.

Je voudrais que vous me voyiez au milieu de mon campement bizarre; mes auxiliaires n'ont d'uniforme que le fusil et la baïonnette, ainsi que les 120 cartouches dont ils sont munis. Les vêtements varient à l'infini depuis la nudité jusqu'au complet multicolore.

J'oublie pourtant que tous ont au bras un morceau de chiffon rouge, leurs ceinturons sont des ficelles et leurs cartouchières souvent des morceaux de chiffons dont les coins sont attachés à la ceinture. Quelques-uns ont des chaussures; je ne les ai jamais vues que sur leur tête.



LE LIEUTENANT DELACOMMUNE (1)

Le chef est un brillant Arabe, toujours suivi d'une escorte de 6 cavaliers; je lui ai fait nettement comprendre que je l'autorisais uniquement à caracoler et à faire de l'épate, mais que je lui interdisais absolument de donner aucun ordre.

Je l'envoie en avant préparer mon passage dans les villages; ce sont mes gradés sénégalais qui commandent la cohorte, et ils le font énergiquement : il n'y a pas plus rosse que le Sénégalais pour ceux qu'il appelle dédaigneusement des Nègres. Les femmes suivent sur les bœufs; elles font la cuisine, et se chamaillent, naturellement.

Dimanche, 4 juillet.

Pour un dimanche, nous avons bien marché. Partis ce matin à 4 heures, par le clair de lune, nous ne nous sommes arrêtés qu'à midi et demie. Au début, température épouvantablement chaude; nous marchons d'abord dans l'eau

(1) Ces photographies nous ont été obligeamment communiquées par l'*Illustration* à laquelle nous adressons nos remerciements.

pendant deux heures, avec la menace d'une tornade qui, heureusement, tourne autour de nous.

Puis, au contraire, du sable jusqu'à la fin, sans eau, par une chaleur terrible. Pas d'ombre ; quelques arbustes épineux, rabougris, une herbe rare. Le sable cède sous les pieds, on n'avance que de quelques centimètres à chaque pas. Je pensais arriver au village à 10 heures et demie, il nous a fallu deux heures de plus : hommes et animaux n'en pouvaient plus; il fallait pourtant aller jusqu'au bout, sous peine de mourir de soif.

A l'arrivée au village, cérémonial ordinaire : à l'entrée, le chef, suivi de quelques indigènes, porteurs de présents : du lait, des œufs, des poulets.

Tous se prosternent, le chef aussi, et il dépose successivement devant moi tous les présents.

Je fais à mon tour un cadeau (un peu de sucre, une bougie, un vieux journal); puis je donne des ordres : vivres à fournir, consignes diverses, etc.

Si je poursuis ma route, je suis accompagné par tout le village, jouant de la musique à merveille ou poussant des cris.

Si je campe là, on fait un tam-tam en mon honneur. Ce matin j'ai reçu la visite de trois envoyés du sultan Gaourang, dont la capitale est à quatre jours d'ici.

Hier, petit incident : par suite d'une erreur du guide, nous avons dû marcher jusqu'à minuit pour ne trouver que l'eau bourbeuse d'un mauvais puits. D'ailleurs, il faut s'habituer à n'avoir que l'eau de mares infectes où viennent boire les troupeaux ; on boit autant de sable, de terre, de bouse de vache que d'eau. Quand j'ai le temps, je fais bouillir, mais il est inutile d'essayer de filtrer, le filtre s'obstrue immédiatement.

Mes hommes se comportent admirablement ; pas un acte d'indiscipline; je ne me relâche pas d'ailleurs d'une extrême sévérité. Jusqu'à présent pas un, à ma connaissance, n'a été dans un village, même quand nous campons à proximité. Je fais de très fréquents appels, jamais d'absents.

Moïto, 7 juillet.

Ma route se continue dans de bonnes conditions, malgré le mauvais temps. Je suis arrivé à Moïto hier matin; c'était l'ancien poste de l'artillerie avant la dernière poussée vers l'Est; il est maintenant évacué et déjà en ruines.

C'était un poste agréable, bien installé, et surtout bien situé, au pied d'un énorme rocher qui s'est élevé, on ne sait comment, de cette plaine uniformément plate et presque désertique. C'est une vraie montagne remplie de cavernes, de grottes et de bêtes. Moïto est le pays des lions. D'ailleurs, c'est effrayant ce que nous avons vu de gibier depuis notre départ; nous n'avons guère été plus de dix minutes sans voir un troupeau d'antilopes; je ne parle pas des pintades, on se croirait continuellement dans un poulailler ; elles ne s'envolent même pas, et les indigènes les tuent à coups de bâtons. Les canards sont plus sauvages, et dès que nous approchons d'une mare, un vol énorme de canards et de sarcelles s'élève.

Mes fonctions et l'exemple à donner m'empêchent naturellement de m'éloigner : j'ai bien de la peine à empêcher les fusils de partir, quand nous passons à portée d'un troupeau d'antilopes : je charge quelques tirailleurs de nous approvisionner de gibier.

Nous avons marché presque en plein désert pendant ces deux dernières journées, avec pourtant encore d'assez nombreuses oasis. Ce sont des villages importants et très espacés, groupés près des points d'eau permanents qui sont rares.

Yao, 11 juillet.

Me voici à Yao, après une route assez pénible. Partis le 7 à 4 heures du soir de Moïto, nous avons marché jusqu'à 7 heures. Réveil à 3 heures du matin le 8, et marche jusqu'à 10 heures, puis de 3 à 7 heures l'après-midi. Le 9, réveil à minuit, trois heures de repos vers midi, puis marche encore jusqu'à 8 heures du soir : journée pénible sans village et sans eau, au soleil, en plein désert. Le 10, petite marche de trois heures et demie à 10 heures du matin ; ce matin, marche de 5 à 9 heures, dans un marécage, de l'eau jusqu'aux genoux.

Les deux premiers jours nous étions en plein désert de sable avec de nombreuses oasis; j'ai eu beaucoup de peine à me procurer des animaux porteurs. Dans un village arabe, où je savais qu'il y en avait, j'ai palabré deux heures et demie environ. Quelles vilaines gens que ces Arabes, faux et cauteleux! ils promettent tout ce qu'on veut, font toutes les bassesses possibles, mais se gardent bien de tenir leurs promesses. Les tirailleurs bouillaient d'impatience et voulaient mettre à sac le village.

Après deux heures et demie de patience, sous la pluie, je me suis fâché, et j'ai fait saisir le troupeau de veaux du village, disant que je ne le rendrais que contre les bœufs : une heure après, ceux ci me rattrapaient.

Depuis le 9, nous sommes dans le Fitri, complètement à sec : c'est un désert sans fin, au sol noir et crevassé, pas d'arbres, pas d'herbe, pas d'eau! Dans quinze jours, ce sera un énorme lac où on circulera en pirogues.

Dans les endroits surélevés, des villages se sont établis, on a creusé des puits, ce sont de jolies oasis très peuplées.

C'est le pays des Boulabas, race nègre intéressante. Ils sont grands, généralement maigres et voûtés, très forts néanmoins, bons chasseurs, travailleurs et souvent forgerons; c'était des esclaves très recherchés. Aussi, le pays était-il régulièrement razzié avant notre occupation ; il commence seulement à se repeupler de troupeaux et d'habitants.

Les femmes ont une coiffure bizarre : des petites mèches nattées tombant sur les épaules et, derrière, une grosse natte qui se relève en forme d'U, grâce à des kilogrammes de graisse ou de beurre.

Chaque jour, nous avons eu au moins une tornade, les hommes marchaient bien cependant; j'en suis toujours content.

Aujourd'hui, pour la deuxième fois depuis mon départ de Fort-Lamy, je vais pouvoir me déshabiller et me changer. Cela m'arrive dans chaque poste; le reste du temps, il ne faut pas y songer.

Ati, 15 juillet.

Je suis à Ati depuis hier au soir, après une marche très rapide : Yao-Ati en trois jours. Ces indigènes sont réellement étonnants de résistance. Ils marcheraient des journées sans arrêter; ce sont les animaux qui limitent le mouvement.

Nous avons eu beaucoup de pluie, mais, dans le sable, elle ne reste pas et l'on manque toujours d'eau. Réservant les points d'eau pour la halte de midi, j'ai dû camper tous les soirs sans eau. Pourtant, nous avons suivi la batha tout le temps; mais c'est un fleuve de sable, sans une goutte d'eau, ou plutôt l'eau y reste sous le sable, car les rives sont bordées d'arbres magnifiques, et par instant il y a des oasis assez nombreuses où se groupent les villages. Nous sommes cependant restés un jour et demi sans voir ni village ni eau.

Mon chef de brigands m'a raconté son histoire : fils d'un lieutenant de Rabah, venu d'Egypte avec lui, il a succédé à son père dans son commandement à la mort de celui-ci. Quand Gentil détruisit Rabah, il continua la lutte contre nous avec son fils Fadel-Allah ! A la défaite de celui-ci, il se rendit au colonel Destenave.

Alors, comme pendant les guerres de Rabah il avait massacré beaucoup de Bornouans, ceux-ci sont venus offrir à Destenave 2.000 francs pour avoir sa tête. Destenave refusa.

Fort étonné et agréablement surpris, il est resté depuis notre fidèle ami, toujours employé à des missions contre les tribus rebelles, et constamment en route et en guerre.

19 juillet.

Voilà quatre jours que je suis parti d'Ati; j'ai d'abord marché absolument dans l'inconnu. Le guide qu'on m'avait donné à Ati ne connaissait le chemin que jusqu'aux premiers villages.

Là, quand je demande la route d'Abéché, les gens ouvrent des yeux énormes, comme des Normands à qui l'on demanderait le chemin de Marseille. Alors je me fais conduire au village le plus proche, du côté où le soleil se lève, et ainsi de suite. Ce n'est qu'hier qu'on a pu me donner l'indication du chemin, assez vague encore. Comme distance on me dit qu'un homme à cheval met deux jours et un convoi de bourricots sept jours. Cela fait 200 kilo-



DEVANT LE TATA DE NIÉRY : HASSEN, SULTAN DU DAR-TAMA, ET LE LIEUTENANT BOURREAU

mètres, je pense, et je compte les faire en moins de cinq jours.

Les 66 chameaux de mon convoi marchent très bien ; ce sont de braves bêtes que les chameaux; ils ont tout le temps l'air furieux comme s'ils voulaient vous dévorer, et ils sont doux comme des moutons, et faciles à vivre. Depuis Ati, ils n'ont ni bu ni mangé. Aujourd'hui, par exemple, ils boivent et ils mangent; il y en a pour toute la journée; après cela, fini jusqu'à Abéché!

Je suis le premier Blanc qu'on ait vu dans le pays : on m'appelle partout « sultan kabir » (grand sultan). Tous savent que les Blancs ont pris Abéché et s'en réjouissent; on nous accueille comme des libérateurs. Partout on a souffert des exactions du sultan et on a reçu la visite de Badiour, l'exécuteur des hautes œuvres.

Dans un village, il a pris 10 enfants pour la réserve d'eunuques du sultan; dans l'autre, il a confisqué le troupeau, etc. Ils sont tous étonnés quand ils me voient payer ce que je leur demande pour mes hommes et ne peuvent en croire leurs yeux.

J'ai voulu suivre l'itinéraire de Nachtigal, mais les villages ont, depuis, changé de nom et de place, on ne les connaît même plus.

Nous avons traversé un pays extrêmement riche, pays de dunes et de sable, mais avec pas mal d'eau.

Il y a des plantations de mil à perte de vue, d'énormes troupeaux, les villages se touchent presque. C'est certainement la partie du territoire la plus riche que j'aie vue. Cela tient, je crois, à deux causes :

1° A la suprématie militaire du Ouadaï, qui rapportait de ses campagnes continuelles du bétail et des villages entiers;

2° A l'esclavage. Le Nègre qui travaille lui-même ne produit que juste ce dont il a besoin, mais il n'a pas peur de faire travailler dur ses captifs que, d'ailleurs, il traite bien.

Ce pays est donc destiné à décliner et la suppression de l'esclavage va lui porter un gros coup. Il est tellement dans les mœurs que l'esclave est la monnaie courante, « la pièce de cent sous »; la petite monnaie est le turban : Un cheval vaut tant d'esclaves, un bœuf tant, etc. Cela met l'esclave à peu près à 6 francs (2 thalers). L'esclave est le seul article d'importation; au Ouadaï est le gros approvisionnement d'eunuques pour tous les sérails d'Orient.

L'impôt des villages se payait au sultan partie en enfants, partie en bétail et en mil.

Je suis passé dans un village où le sultan avait fait prendre récemment tous les enfants et tout le bétail en punition de je ne sais quelle faute. Le village était devenu bien misérable, et les gens faisaient pitié; mais je ne sais ce qu'ils regrettaient le plus, de leur bétail ou de leurs enfants.

26 juillet, Abéché.

Me voici à Abéché, après une route pénible en pleine montagne. Des monts rocheux, très escarpés, et des fonds sablonneux; pas d'eau. Sur les cols, on avait de l'air, mais dans les fonds, pas un souffle, et une réverbération intense sur les rochers; je n'ai jamais eu aussi chaud. Et puis, la marche fut assez longue : de 5 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, avec trois haltes de dix minutes seulement.

Abéché est une ville énorme, intéressante, animée, la vraie capitale du centre africain. Le poste est élevé, aéré, agréable; il a été construit à l'arabe par les aguids venant faire leur soumission. Chacun construisait un morceau; il y a eu parfois plus de mille nègres travaillant ensemble aux constructions; aussi le poste s'est-il élevé avec une rapidité merveilleuse; il est presque terminé maintenant.

Il est entré ici par les soumissions 3.500 fusils dont 1.500 à tir rapide valant les nôtres, et il restait plus de 50.000 cartouches en magasin. On se demande comment si peu d'hommes ont pu prendre cela, c'est prodigieux! Ils sont d'ailleurs passés par de durs moments; il a fallu tout enlever à la baïonnette, arme que les Ouadaïens n'ont pas et qui les terrifie.

L'artillerie a beaucoup donné, et c'est elle qui, de l'avis de tous, a valu le succès, le tir fusant ayant fait dire à Doud Mourrah qu'Allah voulait sa perte, puisque lui-même lui envoyait des balles. Et il s'est sauvé.

Pourtant lui aussi avait 5 canons, mais de vieux canons laissés par Napoléon en Egypte. Il y avait des obus du temps, des gargousses et des étoupilles récentes : il n'a pas su s'en servir.

Le sultan Acyl est venu me voir hier; il a l'air d'un homme intelligent, voulant civiliser son pays sous notre autorité. Il ne sort pas sans un brillant appareil de cavaliers et de piétons qui portent presque son cheval — les aguids eux-mêmes sont de grands seigneurs.

Ce matin j'ai été visiter le palais : c'est un vrai monde formant à lui seul une ville de plusieurs kilomètres de tour; il est très bien construit, en briques cuites avec cases à étages, et des tas de rues et de cases. Il y règne une animation énorme. Autour du tata du sultan, les tatas des aguids, qui sont de petites forteresses. Entre ces tatas et la ville indigène, la grande place du marché.

La ville indigène se divise en quartiers. Il y a le quartier ouadaïen au centre, et, formant faubourgs :

1° Le quartier des Fezzanais, dont les caravanes viennent du Maroc et de la Tunisie;

2° Le quartier des Bornouans, qui viennent de l'Ouest;

3° Enfin le quartier des Tripolitains.

Il y a des boutiques, et l'on trouve de tout.

Le reste de l'énorme cuvette d'Abéché est rempli de villages. Il y a beaucoup d'eau, de cultures, de bestiaux.

Dimanche, 8 août.

En attendant l'arrivée du colonel Millot, je vais faire une série de petites tournées de trois ou quatre jours aux environs d'Abéché, reconnaissances, recensements, cartes, levée de l'aman. Je pars pour la première fois demain avec 40 fantassins et 10 cavaliers.

Mercredi, 11 août.

Me voici déjà rentré à Abéché; je ne pensais pas que cela viendrait si vite.

Hier matin, je suis parti à 7 heures avec mon détachement, vers l'Est. J'avais l'intention d'aller jusqu'au delà de Murrah, à 70 kilomètres d'Abéché, voir nos chameaux qui se reposent là des fatigues de la campagne. Je suis arrivé au pied des monts Kalinguas, le plus gros massif des environs d'Abéché. Je marchais lentement, levant le pays et recensant les petits villages.

Au pied des montagnes, j'ai trouvé dans un cirque resserré entre d'énormes rochers, un gros village de 2.000 habitants; il m'a fallu toute la journée pour recenser les habitants, les troupeaux et lever l'impôt.

Les habitants surtout ne sont pas faciles à recenser. Pour n'intimider personne, j'ai laissé mes tirailleurs au campement, à 200 mètres du village, mes cavaliers à l'entrée, et j'ai pénétré seul avec Abdoulaye et le délégué du sultan qui m'accompagnait.

Mais les gens de ce pays n'ont pas la conscience très tranquille; ils sont les derniers à s'être soumis, et ils n'ont certainement pas encore rendu tous leurs fusils.

Aussi, alors qu'en arrivant je voyais des grappes de curieux sur les toits des cases, quand je suis rentré, il n'y avait presque plus personne! J'ai eu de la peine à me faire conduire au chef du village. C'est un homme de sang royal qui a eu de ce seul fait les yeux crevés, étant un aspirant possible à la couronne. Je lui ai dit ce que je voulais, et je lui ai demandé de rassurer ses gens sur mes intentions et de convoquer tout le village pour 3 heures; mais, à cette heure, j'ai trouvé moins de monde encore que le matin!

J'ai dû aller recenser sur renseignements du chef, case par case, et cela a été long.

Puis, j'ai reçu l'impôt, et, constatant que le chef avait fait payer tout à ses hommes, je lui ai pris un de ses chevaux et j'ai rendu, en échange, des vaches aux moins fortunés. Les gens étonnés sont alors revenus peu à peu, et, le soir, j'ai été obligé de défendre mon campement contre la foule des curieux venant voir un blanc.

Ce matin, je voulais de bonne heure continuer mon voyage, mais un cavalier d'Acyl est venu m'apporter un mot du commandant, me rappelant en raison de l'arrivée du colonel. Je suis donc rentré à Abéché et nous sommes en grand travail pour la préparation d'une solennelle réception.

Lundi, 23 août.

Depuis quelques jours, j'ai été très occupé par la préparation de la fête de l'intronisation du nouveau sultan, qui a eu lieu hier.

Tout s'est bien passé.

A 7 heures, revue de la garnison par le colonel; ma section ne pouvant paraître, puisque les chameaux sont au vert, je présentais la cavalerie; je passe d'ailleurs sans difficulté d'une arme à l'autre.

A 8 heures, cérémonie traditionnelle du sacre, quelque peu augmentée pour les circonstances actuelles.

Dans une cour très fermée du tata, le sultan s'est assis sur de riches tapis, en face du Coran.

Nous étions d'un côté, entourant le colonel; de l'autre, seuls les hauts dignitaires du Ouadaï et les marabouts entourant l'imam, tous assis sur leurs talons.

Les aguids étaient somptueusement vêtus, tandis que le sultan était en noir.

Au début, discours du colonel, puis habillement du sultan avec les superbes habits du sacre; c'est l'imam qui lui met tous ses vêtements.

Ensuite, en rampant, les assistants indigènes sont venus successivement serrer la main du sultan, puis ils sont repassés une seconde fois, jurant fidélité sur le Coran, tenu par l'imam.

Enfin tous ont fait salam en son honneur.

Alors, cérémonie nouvelle, le sultan, à son tour, a j ré sur le Coran fidélité à la France. Après cela, quelques privilégiés ont pu entrer saluer le sultan, tandis que les aguids parcouraient la ville à cheval, annonçant l'événement.

A 3 heures, grande fête publique : courses, jeux, en particulier belles courses de chevaux suivies d'une fantasia de 300 cavaliers sous ma direction. Ma direction a consisté uniquement à les rassembler et à les laisser faire. A la fin, charge générale derrière moi.

Le soir, dîner chez le colonel avec le sultan; puis j'ai fait tirer le feu d'artifice, qui a terminé la série des fêtes.

Mercredi, 1er septembre.

Je suis rentré hier soir d'une nouvelle course de quelques jours dans les environs d'Abéché. Tout s'est bien passé, malgré beaucoup de pluie : jusqu'à trois tornades dans la même journée. Pays moins dur que la dernière fois, encore accidenté, mais moins rocheux. Ce sont toujours des Kalingas, dont l'accueil est très froid. J'ai même dû, le premier jour, punir sévèrement un village qui me recevait vraiment trop mal; on a simplement tenté d'assassiner un de mes gradés. L'exemple a servi, d'ailleurs, la nouvelle s'en étant vite répandue.

Ce qui est assez curieux dans tous ces villages, c'est de voir la division en quartiers très séparés. Il y a d'abord le village ouadaïen; puis, à quelque distance, ceux qui appartiennent à de grands personnages. C'est ainsi que la mère du sultan a 253 villages à elle. Dans ces villages sont des captifs, qui sont loin d'être à plaindre. Ils ont des cases, sont nourris ainsi que leurs famille, possédant même souvent des moutons que leurs maîtres leur ont donnés en cadeau. En échange, ils cultivent le mil pour leurs patrons et gardent leurs troupeaux.

La seule chose qui était pénible dans leur situation, c'est que leurs enfants n'étaient pas à eux et que leurs maîtres pouvaient les vendre ou les transporter ailleurs à leur gré. Mais ils ont l'instinct paternel trop peu développé pour que cela leur soit douloureux, et d'ailleurs nous annonçons partout que c'est maintenant absolument interdit.

J'ai partout, sans succès, déclaré aux captifs qu'ils étaient libres de retourner dans leur pays; aucun n'en a manifesté le désir. Les seuls esclaves à plaindre étaient ceux qu'on transportait à Tripoli à travers le désert.

Malgré notre surveillance, plusieurs caravanes d'esclaves étaient encore parties; Lucien en a arrêté trois dans le Nord. Ce pays est immense et n'est pas près encore d'être complètement occupé.

17 septembre.

Nous voilà entrés dans la belle saison, il fait un temps



L'INTÉRIEUR DU TATA DE NIÉRY

délicieux, 15 degrés la nuit, 25 à 30 le jour, avec un vent agréable, pas de nuages, pas encore de poussière, c'est l'idéal!

Nous sommes depuis trois jours en Rhamadan. Ce carême musulman n'est d'ailleurs pas bien pénible, car on peut manger à volonté entre le coucher et le lever du soleil. A ce moment là, Allah n'y voit rien! A la fin du Rhamadan, il y aura, paraît-il, de jolies fêtes.

Hier soir, incendie dans le camp des tirailleurs, composé de cases de paille très rapprochées. Quel beau feu! Heureusement nous avons pu le circonscrire, et il n'y a guère qu'une cinquantaine de cases qui aient brûlé. Nous avons eu de la peine, car il s'est levé pendant l'incendie un vent terrible et il a fallu le courage des tirailleurs pour empêcher un désastre. Sur mes indications, ils emportaient des cases alors même que le feu y était. Mais celui que j'ai le plus admiré, c'est mon brave Abdoulaye.

J'ai en ce moment la caisse dans ma case, et il a la consigne, quand je ne suis pas chez moi, de n'en pas bouger. Ma foi! je ne me suis guère occupé, quand j'ai couru au feu, de voir s'il était chez moi. Eh bien! il n'en a pas bougé, et cependant sa case brûlait et il ne savait pas si sa femme était en sûreté!

Tout son barda a brûlé, alors que tous les autres sinistrés ont sauvé une partie de leurs affaires.

21 septembre.

Je pensais être encore pour quelque temps à Abéché, et voilà que je vais partir de suite au Dar-Tama.

Le colonel y était allé avec Bourreau, voulant affirmer la prise de possession française de ce pays, vassal du Ouadaï.

Il avait donc envoyé une lettre au sultan du Tama, Othman, lui proposant son amitié et lui annonçant sa visite.

Pas de réponse, mais en arrivant dans le pays, la reconnaissance trouve un groupe de guerriers qui somme le colonel de ne pas entrer. Naturellement, il entre tout de même, mais non sans être obligé de refouler à plusieurs reprises des bandes de Tamas. Mais tous les villages sont abandonnés, et, quand il arrive à Nyéry, la capitale, vide complet.

Le colonel laisse alors, au Tama, Bourreau avec 60 tirailleurs et 40 auxiliaires, et il rentre à Abéché. D'accord avec Assyl, il déclare Othman déchu, et nomme à sa place un de ses oncles, Hassen, à qui l'on a donné l'investiture hier et qui s'engage à gouverner selon nos vues.

On me charge alors de conduire Hassen à Nyéry, et comme Bourreau est bientôt rapatriable, il va rentrer à Abéché, et je vais prendre la direction politique du pays. C'est intéressant, mais assez délicat, d'autant plus que, paraît-il, Othman avec ses 60 fusils s'est réfugié au Darfour et a demandé contre nous l'aide de l'armée du sultan Ali, lequel a aussi des prétentions sur l'Ouadaï.

S'ils s'entendent, ce sera dur, car le Darfour a une armée comparable à celle du Ouadaï.

22 septembre.

Je suis parti hier soir avec le sultan Hassen, et nous passons l'après-midi d'aujourd'hui dans le château de Mourah, construit par Doud Mourah, dont c'était le Rambouillet; d'où son nom (Doud Mourah veut dire le lion de Mourah).

C'est, comme toutes les résidences de hauts personnages, une énorme enceinte renfermant un labyrinthe de passages étroits avec murs très hauts et nombreuses cases pour la suite.

Au milieu, autour d'une petite cour, le logement du sultan que j'occupe; je suis dans sa chambre à coucher, une grande pièce cubique de 10 mètres de côté, dont le toit est supporté par des voûtes hardies, le tout en terre sèche.

Jusqu'à présent, la route a été bonne et agréable, je cause beaucoup avec le sultan; ce qu'il faut maintenant, c'est lui retrouver des sujets. Je souhaite tout de même de ne pas en rencontrer trop sur ma route, car je n'ai comme escorte que 15 Sénégalais; c'est en somme assez pour s'ouvrir un chemin par la force dans ce pays très montagneux.

23 septembre.

Ce matin, petite étape de 20 kilomètres, d'abord en pays accidenté, puis sur un grand plateau avec du bon air. Nous nous sommes arrêtés pour camper au village de notre sultan.

Etant venu, en effet, il y a longtemps, à la cour du Ouadaï, probablement pour échapper au triste sort qui est réservé dans ce pays aux princes de sang royal, il était devenu dignitaire du sultan d'Abéché et avait, par suite, au Ouadaï, un village où il mettait ses troupeaux, ses captifs et dont l'impôt était pour lui. Tous les habitants sont venus au-devant de lui et lui ont fait une conduite bruyante jusqu'au village, à l'entrée duquel on a égorgé un mouton en son honneur.

Il nous a naturellement très bien reçus, et a fait déménager les gens de quelques cases où nous sommes installés, et nous ne manquons de rien.

24 septembre.

Nous sommes campés dans le dernier village du Ouadaï (Kenguéla), nous entrons demain matin au Tama : il va falloir ouvrir l'œil.

D'ailleurs, je ne sais pourquoi, nous sommes seuls dans le village. Tous les habitants ont fui à notre approche. Je n'ai vu qu'un homme qui fuyait comme s'il avait vu la peste, une femme qui s'est sauvée et que l'on n'a pas pu retrouver, et un vieux, aveugle, qui cherchait à tâtons son chemin pour se sauver. Tout ce qu'on a pu tirer de lui, c'est que tout le monde s'était sauvé et l'avait laissé tout seul.

27 septembre.

Me voici à Nyéry, et je reprends mon récit où j'en suis resté.

Le 24 au soir, toujours le vide dans le village, pas moyen de faire revenir les gens, malgré mes avances. Je venais à peine de me coucher quand il y a alerte; les habitants du village ont attaqué à coups de pierre le campement du sultan. Je saute du lit et vais essayer de les joindre avec quelques tirailleurs, mais ils sont déjà loin dans les rochers et on n'y voit goutte. D'ailleurs, je vois arriver un supplément d'escorte : 12 cavaliers et le sergent européen Daugu, que m'envoie Bourreau.

Daugu, qui va être mon second, est un sous-officier sérieux, intelligent.

Après cela, nuit calme, nous partons de bonne heure pour la longue traversée d'un désert de 50 kilomètres qui sépare l'Ouadaï du Tama. C'est d'ailleurs un désert tout artificiel, dû aux guerres incessantes entre les deux pays; la végétation y est très belle.

De bonne heure, petite alerte, une bande de gens armés de sagaies surgit des herbes près du chemin: mais ils jettent leurs armes et lèvent les mains vides : ce sont seulement des fidèles d'Hassen qui viennent le saluer et se joindre à lui. Il a donc maintenant une trentaine de sujets : c'est un commencement.

Peu après, on me signale des coups de fusils à droite. Encore une fausse alerte; c'est un homme qui, avec une calebasse vide qu'il projette sur un rocher, produit, pour saluer le sultan, un bruit analogue à un coup de fusil.

Puis, plus un être vivant: nous marchons avec précaution dans une large vallée très boisée avec de hautes montagnes rocheuses à droite et à gauche; partout des herbes plus hautes qu'un homme à cheval : on ne voit pas à 4 mètres de soi; je me garde de mon mieux et ne dors pas beaucoup.

Dimanche, départ de bonne heure, route accidentée et pierreuse vers la grande montagne de Nyéry qui semble s'éloigner à mesure qu'on avance. Arrivée à 9 heures.

Piètre entrée du pauvre sultan au-devant duquel viennent deux drapeaux trouvés à Nyéry, mais portés par nos hommes.

Pourtant il y a quelques Tamas à Nyéry, savoir : deux aveugles trouvés abandonnés, une femme qu'on a attrapée dans une sortie, un homme blessé par une de nos balles à l'entrée du colonel et le frère et le neveu du sultan qu'on avait fait prévenir de son arrivée, mais qui ont reçu en venant à nous, des sentinelles postées par Othman, l'un une balle qui a tourné autour de sa tête et lui a fait une blessure horrible, l'autre une balle dans la main.

Le pays est toujours dans le même état : quand un courrier ou un petit détachement sort, il est attaqué vigoureusement; quand on sort en forces, on ne voit personne. Le sultan a emmené tous les animaux, les habitants vivent dans les montagnes et viennent la nuit chercher un peu de mil dans les villages.

Quelques-uns viendraient bien à nous, mais ils sont terrorisés par le sultan dont les gens les arrêtent en route, les pillent et les tuent. Et ces hommes, connaissant le pays, sont insaisissables.

La seule solution, c'est d'aller au sultan en forces, mais on n'a aucun renseignement encore. Il paraît qu'il est à 100 kilomètres dans le Nord, dans un repaire presque inaccessible; il faudra tout de même bien aller l'y chercher. Je partirai dès que j'aurai des guides; ce sera dur, car tous les moyens leur sont bons.

Hier, à 10 heures du soir, un certain nombre de cavaliers sont venus brûler Nyéry et se sont sauvés. Nous avons pu heureusement protéger le tata, mais le feu, mis en trois endroits, a brûlé une bonne partie du village.

28 septembre.

La situation semble s'éclaircir : ce matin, un ami d'Hassen est venu prévenir que les hommes d'Othman rassemblent de tous côtés des Tamas pour venir nous attaquer demain à l'aube. Une demi-heure après, on apporte un papier trouvé attaché sur un bâton piqué près de la porte du tata.

C'est une lettre d'Othman qui promet d'accorder tout ce que nous voudrons si nous rentrons à Abéché, mais qui n'acceptera jamais de nous voir rester dans son pays. Puis 7 hommes venant voir Hassen, d'Abéché, ont été accostés cette nuit par 3 cavaliers qui ont essayé de les racoler pour l'attaque de demain. Ils ont fait semblant d'acquiescer et sont venus nous avertir.

D'après les tuyaux, le sultan lui-même ne viendrait pas, il serait à deux jours d'ici, se préparant soit à entrer ici en triomphateur, soit à se sauver au Massalit en cas d'insuccès. Dans ces conditions, Bourreau, qui devait partir ce soir, reste sur mes instances et garde le commandement. J'aurai un rôle moins brillant, mais je crois que l'intérêt l'exige; je suis d'ailleurs enchanté d'être sous ses ordres, j'ai grande confiance en lui. Nous nous préparons à flanquer une bonne pile aux assaillants, puis à faire à Othman une poursuite sans merci.

29 septembre.

Nous ne sommes pas encore assiégés, mais nous sommes à peu près entourés. Les hommes que nous avons envoyés hier aux renseignements ne sont pas revenus. Nous en avons encore envoyé ce matin par groupes de deux.

Un d'entre eux vient de rentrer grièvement blessé à 1 kilomètre du poste, son compagnon a été fait prisonnier. Pas de nouvelles des autres côtés.

Nous préparons activement notre sortie de ce soir et la défense du poste par la garnison qui y restera. Il est temps d'agir vigoureusement.

30 septembre.

C'est ce jour qui a vu mon baptême du feu; baptême bien modeste, d'ailleurs.

Partis hier soir à 3 heures avec 90 fusils pour Ouia où est le sultan, nous avons d'abord rencontré à une petite heure l'amin Hassan (aguid d'Othman) avec 80 hommes. Nous ne l'avons d'ailleurs pas vu, car il a fui devant nous, sans que nous puissions le joindre. Nous sommes donc éventés; il faut aller vite.

Nous le suivons à la trace, jusqu'à 11 heures du soir; là nous apprenons qu'il se repose dans un village. Nous le tournons, nous nous arrêtons près de lui pour le tromper, de 11 heures du soir à 1 heure du matin; nous cassons une croûte, et nous repartons; cette fois, il est derrière nous.

Dans les villages, quelques hommes s'enfuient effarés; quand nous pouvons en attraper, ils nous confirment nos renseignements antérieurs.

A 3 heures du matin, nous recevons quelques coups de feu; ce sont les hommes de l'amin Djerma qui, à leur tour, nous ont éventés.

Deux feux de salve les font fuir et nous poursuivons. Nous arrivons en vue d'Ouia à 10 heures du matin, ayant fait 72 kilomètres en dix-neuf heures, dont 12 de nuit.

Là, nous sommes attaqués à gauche par les hommes des amins Djerma et Hassan réunis, accourant pour défendre le sultan.

Fusillade assez vive qui ne touche personne de nous. Nous répondons par deux salves qui jettent au moins 3 hommes par terre et tuent l'amin Djerma. La bande s'enfuit; nous continuons alors à avancer; l'avant-garde arrive devant Ouia, gros village à mi-pente d'une montagne assez élevée. Là se concentrent de nombreux cavaliers et fantassins.

Je déploie ma section et je m'approche rapidement du village où nous pénétrons à la baïonnette : il est évacué quand nous y entrons. Nous ne trouvons qu'une femme qui nous apprend que le sultan, prévenu de notre approche à 5 heures du matin, a fait fuir ses troupeaux vers le Nord



INCENDIE DES HAUTES HERBES PAR PRÉCAUTION CONTRE LES GUETS-APENS

et vient lui-même de prendre cette route en fuite avec de nombreux cavaliers.

Il faut le poursuivre, mais tout le monde est éreinté; il est midi et demie et nous mourons de faim et de soif.

Nous envoyons donc seulement quelques cavaliers tamas sur la piste que nous reprendrons ce soir à la lune, et en attendant nous déjeunons de fort bon appétit, et nous nous accordons trois heures d'un sommeil bien gagné.

2 octobre

Le sultan nous a échappé ; mais j'espère que maintenant il nous laissera tranquilles. Avant-hier soir nous comptions partir à sa poursuite; nous n'avons pu le faire faute de renseignements précis. Les gens envoyés sur la piste nous ont apporté des indications contradictoires : le sultan avait divisé son monde en groupes qui prirent des routes différentes. Quelle était la bonne?

Nous devons attendre le jour pour repartir, nous nous décidons pour la route la plus importante qui va vers le Nord-Est, et nous partons à 5 heures du matin. A 15 kilomètres toutes les autres pistes rejoignent celle-là; nous sommes donc sur la bonne voie.

Marche rapide jusqu'à 11 heures et demie; nous apprenons que notre avant-garde est aux trousses du sultan; le temps de faire boire les animaux et départ à 2 heures; nous marchons jusqu'à la nuit. Il faut alors attendre que la lune se lève, donc repos de quelques heures; dîner, départ à 10 heures du soir : le sultan, à quelques heures devant nous, fuit vers l'Est. Le sultan nous a donc échappé, et ce qui est le plus malheureux, c'est qu'il a avec lui 1.000 chameaux et 2.000 bœufs du pays, tant à lui qu'aux villages auxquels il les a razziés le long de la route. Cela semble indiquer qu'il ne compte pas revenir; ce malheureux pays va donc pouvoir se reprendre tranquillement.

Nous reprenons notre marche en sens inverse, et nous campons à 5 heures du matin, assez éreintés; trois heures de sommeil bien gagné, puis il faut songer à la situation; nous nous décidons à attendre une journée pleine, puis à continuer dans le pays notre tournée de pacification. Le prestige du sultan Othman a reçu un coup terrible : toute la matinée nous avons reçu des soumissions; notre sultan a aujourd'hui une vraie cour.

La journée de repos semble bonne; c'est égal, nous avons fait une bonne trotte, et il faut des tirailleurs sénégalais pour s'en permettre de semblables. Ils étaient d'ailleurs tous furieux de s'arrêter, et nous avons eu bien du mal à leur faire comprendre que nous ne pouvions pousser plus loin.

7 octobre.

Nous sommes rentrés hier à Nyéry après quelques étapes assez douces ; nous avons visité beaucoup de villages, ils sont encore vides; mais les habitants ont envoyé les fakis prendre contact. Ils sont assez défiants, car, ordinairement, lorsqu'un nouveau sultan prend de force le pouvoir, il s'empare de la moitié des richesses du pays (bœufs, captifs, etc.). Nous les avons rassurés, et, j'espère, convaincus.

Ils sont épuisés; voilà vingt-cinq jours qu'ils couchent dehors, cachés dans les recoins des montagnes avec leurs troupeaux, qui en souffrent beaucoup. Aussi je pense qu'ils vont rentrer.

A Nyéry, le vide est toujours complet, mais les délégués des habitants sont venus aussi demander l'aman.

Je vais rester ici trois ou quatre jours pour ébaucher l'organisation du pays et recevoir les chefs que nous avons fait demander, puis je repartirai pour une grande tournée de quinze jours après laquelle j'aurai vu à peu près tous les grands centres et montré partout le drapeau français et le sultan. Je ferai alors mon rapport et proposerai une nouvelle organisation du pays en toute connaissance de cause.

Dire le charme de cette vie de plein air et d'initiative est impossible! C'est évidemment fatigant, plus encore intellectuellement et moralement que physiquement, mais on se sent vivre et agir. Tout de même, j'ai été content hier soir de me déshabiller; depuis huit jours je n'avais pas quitté mes bottes!

8 octobre.

Bourreau est parti hier; je suis donc seul maintenant, livré à moi-même et je sens vivement combien est grande ma responsabilité. En rentrant avec le sultan de reconduire Bourreau à quelque distance, nous avons eu le plaisir de voir dans un village quelques habitants; nous allons donc sortir du vide pénible dans lequel nous nous agitions.

En arrivant à Nyéry, je trouve une ambassade du sultan du Dar-Guimer qui m'envoie sa soumission, me demandant d'aller le voir pour établir sur son pays le protectorat français. On ne lui avait rien demandé; cela prouve que notre domination n'a pas une mauvaise cote. J'ai donc demandé au capitaine d'Abéché la permission d'aller là-bas planter le drapeau français et j'espère, quand j'aurai fini au Dar-Tama, y aller reconnaître et organiser le pays. Ce sera facile dans ces conditions.

13 octobre.

Me voilà encore, depuis hier, en marche forcée, à la poursuite d'un ennemi qui se dérobe. Comme les 8, 9 et 10 étaient les trois jours de fête du Rhamadan, pendant lesquels les chefs du pays ont l'habitude de venir à Nyéry, j'avais fixé à hier mon départ pour la tournée que je comptais faire dans le pays.

Et voilà que le 11 au soir, m'arrivent coup sur coup deux nouvelles : 1° Un cousin du sultan, l'aguid Sousa, vient de se faire proclamer sultan dans le Nord; il est en marche vers Marohané, forteresse naturelle, réputée inaccessible, où, de tout temps, se sont fomentés les complots : il a déjà réuni 150 soldats, dont pas mal de fusils;

2° L'aguid Tougougua, qui était parti avec Othman, vient de rentrer au Tama avec 30 fusils et rassemble dans l'Est les partisans de Sousa pour lequel il se déclare.

Impossible de partir le soir même, car il n'y a pas de lune et la route est, paraît-il, extrêmement mauvaise; il me faut attendre au lendemain matin. Nous partons à 5 heures et faisons 42 kilomètres jusqu'à 1 heure et demie. Le premier village que je rencontre a brûlé la nuit précédente, mais j'ai la bonne fortune, dans les villages suivants, de voir les habitants qui ne s'enfuient pas et viennent même saluer le sultan; quelques troupeaux sont même déjà rentrés. On n'est plus dans le vide absolu.

A 4 heures, départ: 15 kilomètres jusqu'à 7 heures; la nuit nous arrête. Ce matin, départ à 5 heures à la poursuite de Sousa dont nous suivons la piste : arrêt à midi. Nous le serrons de près, mais il doit être maintenant à Marohané, où je compte aller l'attaquer demain au petit jour: nous verrons si cette forteresse est à la hauteur de sa réputation.

Nyéry, 16 octobre.

Je n'ai guère eu le temps d'écrire depuis mercredi. Partis à 4 heures du soir, nous marchons jusqu'à 7 heures en pleine montagne rocheuse, dans des sentiers de chèvre où il faut par instant presque porter les chevaux et les bœufs. Paysage magnifique, mais dangereux; nous sommes dominés de partout par des montagnes inaccessibles. Si nous sommes surpris, ce sera difficile de s'en tirer.

Je commence même à croire que nous ne pourrons continuer. Je profite du premier endroit où on peut grimper pour me hisser sur un mamelon où nous allons attendre que le chemin ait été reconnu.

Il fait nuit noire; le mamelon est pierreux, couvert de hautes herbes et d'épines; il faut pourtant y camper. Il fait un vent froid, défense de faire du feu; j'envoie ma reconnaissance. Tout le monde se roule dans les couvertures, et on se couche sur les cailloux et les épines. Les tirailleurs sont tellement fatigués qu'ils dorment tout de même. Moi, je ne peux dormir, tellement je suis impressionné par le sentiment de ma responsabilité.

La reconnaissance revient à minuit : la route est de plus en plus mauvaise et dangereuse. Il faut pourtant y aller, mieux passer la nuit que le jour. Départ à 2 heures et demie, par la nuit noire.

Comment aucun homme, aucun animal ne s'est-il tué ou cassé une jambe? je ne puis le comprendre. Je me rappellerai surtout longtemps la descente d'une cascade dans une gorge étroite entre deux murailles à pic; j'avais la gorge serrée : allions-nous pouvoir passer?

Il faut cependant arriver avant le lever du soleil; j'active tout le monde; nous ne faisons pourtant pas plus d'un kilomètre à l'heure. Enfin, quand le petit jour paraît, les murailles commencent à s'écarter, nous entrons dans le cirque.

Sousa est complètement surpris ; lui qui, la veille encore, se vantait que pas un Français ne sortirait vivant du passage, s'il y entrait, s'enfuit au galop de son cheval avant que j'aie pu barrer le passage de l'Ouest, plus aisément praticable.

Mais son campement, ses troupeaux, ses femmes, ses captifs restent là. Sa troupe se disperse dans les rochers. 20 cavaliers seulement le rejoignent et fuient avec lui. C'est tout juste si nous avons le temps de tirer quelques coups de fusil.

Jusqu'à midi, poursuite des troupeaux, des femmes, etc. Presque tout reste entre nos mains. Personnellement, j'ai poursuivi Sousa avec les cavaliers, mais, ses chevaux étant plus frais que les miens, il était inutile de chercher à l'atteindre.

Nous pouvons déjeuner à 1 heure et demie, rien dans l'estomac depuis la veille à pareille heure. Comment se soutient-on dans ces circonstances? Mystère !

Ensuite j'aurais bien voulu dormir un peu : impossible. Il faut continuer à faire fouiller la montagne par des patrouilles, et puis, toute l'après-midi j'ai reçu des soumissions ; la région entière a défilé devant l'arbre sous lequel je trônais dans un merveilleux paysage.

Enfin, une bonne nuit. Mais le lendemain, de bonne heure, il faut repartir pour Nyéry, où le sultan doit rentrer : 55 kilomètres à faire, je pars avec 15 cavaliers; le reste du détachement va demeurer un jour encore dans la région pour en assurer le calme.

Marche toute la journée, véritable marche triomphale, car sur toute la route, les habitants des villages viennent au devant de nous ; je pense que cette fois le bon coup est donné.

20 octobre.

Daugu est rentré, il avait encore ramassé 68 bœufs et 1 chameau. Cela fait 450 têtes de bétail que nous soustrayons à ce pauvre Sousa. Il n'a pu supporter le coup et m'a envoyé son frère pour m'annoncer sa soumission. Il va venir à Nyéry se confier à ma générosité. Tougougua l'a précédé, et il est venu hier faire sa soumission. Il a été complètement pardonné et même maintenu dans ses fonctions : je crois qu'il me rendra de grands services.

Il va falloir que je reparte dans l'Est : le sultan du Guimer m'a fait dire qu'il savait que la présence d'un Français chez lui serait le signal d'une razzia générale de son pays. Comme, justement, je viens de lui envoyer une ambassade pour annoncer ma visite, il faut que je me prépare à le protéger efficacement sans abandonner le Tama.

Je vais donc établir mon centre d'opérations à deux jours dans l'Est, près de la frontière Tama Guimer avec une troupe mobile de 60 fusils. Je laisse Daugu à Nyéry avec les 50 autres.

21 octobre.

Hier, j'ai eu le plaisir de voir arriver ici le Kamani, grand aguid du Sud, que j'ai amené d'une façon bizarre.

Il y a quelques jours, en passant dans un village, je me suis arrêté pour regarder travailler un tisserand et j'ai même pris sa place pendant quelques instants pour faire quelques trames ; il y avait là, auprès, un groupe d'hommes qui avaient l'air de « meskins ». Or, parmi eux était le Kamani dont on commençait à désespérer. Je lui ai fait bonne impression, paraît-il, car il est venu le lendemain et il m'a avoué qu'il n'était pas du tout bien disposé à notre égard et que, lorsque je l'ai trouvé dans le village où il était caché sous des habits vulgaires, il y était venu pour tout autre chose que pour nous faire de la propagande. Nous sommes maintenant les meilleurs amis du monde, nous avons causé longuement ce matin; il a juré fidélité sur le Coran, et c'est lui qui me conduira dans une tournée de demain.



LA BROUSSE DANS LE DAR-TAMA

31 octobre.

Me voici encore une fois à Marohané après une bonne marche. Hier matin, je reçois une mauvaise nouvelle : Sousa que j'avais fait conduire à Abéché s'est échappé; c'est une affaire qui va nous procurer encore quelques promenades de police.

Je pars de suite avec 10 tirailleurs à son village où j'espère encore trouver ses femmes et ses enfants; mais il a tout emmené dans la nuit. Je mets à ses trousses 6 cavaliers tamas qui doivent le poursuivre et me renseigner; puis je continue sur Doukoumkoulé après deux heures de repos pour déjeuner.

Il s'agit de châtier un aguid qui refuse de reconnaître notre autorité et notre sultan; je tombe sur son village à 8 heures du soir, nuit noire. Il n'y a malheureusement pas couché. Je fais fouiller toutes les cases : on n'a pas idée

comme c'est bizarre de fouiller à tâtons dans une case où l'on cherche des hommes !

Les Sénégalais eux-mêmes ne se décidaient pas à le faire, et j'ai dû fouiller moi-même deux cases pour les décider à faire comme moi. Nous avons pris 13 hommes qui ont dû nous renseigner sur l'aguid; il est on ne sait où, mais son troupeau est à Marohané, le refuge général; il paraît que nous devons y trouver aussi un troupeau d'Othman et bien des vaches de Sonsa que les habitants ont soustraites à nos recherches et se sont appropriées.

Départ immédiat, sans dîner, la lune est levée. A 2 heures du matin, nous entrons à Marohané; nous arrêtons dans un village l'aguid qui, lui non plus, ne veut pas de nous, puis nous nous lançons à la recherche des animaux.

Les villages sont successivement fouillés, puis il faut poursuivre un troupeau qui se sauve dans la montagne et faire une ascension dans les rochers au pas gymnastique. Finalement nous prenons 700 bœufs et 400 moutons, montant presque total des trois troupeaux que nous cherchions. Il est 8 heures quand je m'arrête et 10 heures quand je peux prendre quelque chose. Depuis vingt-six heures je me suis reposé deux heures et je n'ai fait qu'un repas.

Nous aurions pu peut-être aller moins vite, mais alors, trouvant des gens préparés, nous aurions rencontré de la résistance, et il aurait fallu se servir des fusils, au lieu que nous n'avons pas tiré une cartouche. J'ai le bonheur d'avoir occupé le Tama en sacrifiant, je crois, le minimum de vies humaines J'ai tué en tout 8 hommes dans les différentes opérations.

2 novembre.

Je suis retenu à Marohané plus longtemps que je ne le pensais par cette question de réorganisation et le troupeau. La journée d hier a été consacrée au travail administratif, remplacement des chefs, présentation aux villages des nouveaux chefs, etc.

Aujourd'hui, on règle la question des troupeaux et on recense.

Je suis très bien ici dans cette région de Marohané, magnifique, fraîche et saine. Je me promène dans la montagne que je lève soigneusement. J'en connais maintenant tous les détails, mais quelles ascensions! Je suis toujours aussi heureux et intéressé par mon métier. Ce qui me renverse, c'est de voir ici le prestige du Blanc: en voici deux exemples :

1° Lundi matin, dans le premier village de Marohané que nous avons visité à 2 heures du matin, lorsque j'ai eu mis une garde à chaque troupeau, j'ai rejoint un poste d'une dizaine d'hommes placé au centre du village. Il était entouré de tous les hommes, 60 environ, sortis des cases avec leurs sagaies et paraissant très hostiles. J'avais interdit de tirer des coups de fusil pour ne pas donner l'alarme aux autres villages; nous étions donc à armes égales. Quand j'arrive, le caporal vient en vain d'intimer l'ordre de déposer les sagaies.

Je m'avance seul vers le chef du village et je lui ordonne de jeter ses sagaies; comme il ne le fait pas de suite, je le menace d'une volée de coups de cravache. Il lâche ses sagaies et se sauve en hurlant; tous ses hommes font de même; ils ont eu tellement peur qu'ils ont traversé pour s'enfuir l'entourage en épines du village, et ont dû se piquer horriblement.

2° Au dernier village, vers 5 heures, ils nous avaient vu arriver, et nous voyons les troupeaux se sauver. Il me restait 6 cavaliers et 8 fantassins; je laisse les fantassins et je me lance au galop à la poursuite des troupeaux avec les cavaliers

Les bêtes grimpent dans la montagne; je laisse les chevaux avec 2 hommes et je m'élance au pas gymnastique avec les 4 autres. Le troupeau se divise en deux : j'envoie 3 hommes à la poursuite de l'un et je m'approche de l'autre avec le fidèle Abdoulaye. Il y avait là une dizaine d'hommes armés de sagaies : je sors mon revolver, Abdoulaye arme son fusil, les 10 hommes se sauvent et nous ramenons à nous deux les 150 bœufs, les 100 moutons et les 2 chameaux qui se trouvent là sans être inquiétés.

Je retrouve au village mon escouade de tirailleurs très entourée, mon arrivée fait fuir tout le monde.

Cette frousse que nous inspirons est extraordinaire; elle tient, je crois, à ce que jamais, au territoire, une troupe conduite par les Blancs n'a éprouvé d'échecs. C'est pour cela qu'il ne faut pas faire d'imprudence; la plus petite défaite pourrait avoir au point de vue moral la plus funeste influence.

4 novembre.

Me voici en route pour rentrer à Nyéry en visitant beaucoup de villages ; tout va bien partout, je ne fais plus peur à personne et suis très bien reçu. Nous sommes campés dans le lit d'un grand bahr, le carré est formé près d'un point d'eau où les femmes viennent puiser sans peur et même avec une certaine curiosité.

Non loin, le campement du sultan avec une nombreuse smala. Tous les gens du village voisin sont accroupis autour de lui, écoutant la bonne parole et marquant la fin de chaque phrase en frappant doucement d'une main dans la paume de l'autre. Tout à l'heure il me les enverra.

Les pauvres gens sont désorientés par notre simplicité. Ils ne peuvent comprendre qu'un chef comme moi, qui ai tant de fusils et commande à leur sultan, les reçoive seul, sans aucun appareil.

Je les fais approcher sur leurs pieds et non à quatre pattes et ils s'assoient en cercle autour de moi, les chefs en avant. Je parle jusqu'à ce que je les voie en confiance, puis je cause avec eux de leur village, de leurs troupeaux, de leur culture.

Bientôt, au lieu du silence du début, cela devient un vrai brouhaha; quand je les renvoie, ils paraissent enchantés. Au fond, ils ne nous sont pas du tout hostiles; il n'y a que les chefs qui le soient, car ils sentent venir, comme au Ouadaï, la fin de leurs privilèges.

18 novembre.

Me voici dans ce nouveau pays, le Guimer, auquel je viens de montrer le drapeau français; il serait évidemment plus glorieux de le planter à Berlin. Mais enfin on fait ce que l'on peut! Il a d'ailleurs été parfaitement accueilli ici : les villages nous reçoivent avec sympathie.

Je suis campé à un point d'eau, où le sultan Idriss est venu me trouver. C'est un vieillard, très apeuré, qui craint tout de ses trois voisins : Darfour, Massalit, Za'aoura: il est vrai qu'il y a de quoi!

Il a reçu de son père un pays riche et prospère. Envahi et battu par les Foriens, il s'est vu enlever la moitié de ses villages et ses 1.000 fusils. Depuis, son pays a été la proie de qui voulait : il a été razzié trois fois par les Foriens, trois fois par le Massalit et deux fois par le Za'aoura, de sorte qu'il lui reste bien peu de sa grandeur première.

Il me supplie de le protéger contre ces voisins malfaisants qui, d'ailleurs, ont une frousse terrible en apprenant que je venais au Guimer. Une armée massalit rassemblée sur la frontière s'est dispersée d'elle-même (600 fusils); une armée za'aoura (250 fusils) s'est sauvée à la hâte: son sultan est tout prêt à abandonner le pays, ses bagages sont faits. Or, j'ai 75 fusils! Cette frousse est invraisemblable.

Mais cela ne satisfait pas le pauvre Idriss qui affirme que mon départ sera le signal de la reconstitution immédiate de ces deux forces; je l'ai réconforté par de bonnes paroles et mes promesses d'aide en toutes circonstances. Il a voulu me combler de cadeaux que j'ai refusés; alors il s'est rattrapé sur les tirailleurs auxquels il a donné force victuailles : 2 bœufs, 2 moutons, de l'acidé en masse, du mil, etc. : il y a longtemps qu'ils n'avaient été à pareille fête.

23 novembre.

J'ai opéré encore ce matin un heureux coup de filet : après une marche de nuit avec mes cavaliers, je suis tombé sur un campement de bœufs et moutons volés au sultan. Hommes et animaux sont au complet entre mes mains. Les Tamas doivent commencer à me croire le don de double vue et de double présence. J'ai surtout de la chance.

Me voici rentré à Nyéry où le sultan m'a fait un accueil qui m'a touché; j'ai en lui un vrai ami, il était malade et a voulu se lever pour venir au devant de moi. Je lui ai donné de la quinine; lui se soignait autrement : il prenait une planche à prières, pleine de versets du Coran, bien choisis, lavait l'encre des caractères et buvait l'eau sale. Il en résultait peu de bien.

Pendant mon absence, la chiriat a condamné à mort un assassin ; ce tribunal est vraiment sérieux. Il s'était réuni déjà une fois avant mon départ pour juger cette affaire ; j'ai assisté à une partie des délibérations et j'ai été très édifié. Certains témoins manquant, les fakis avaient remis le jugement jusqu'à ce que la lumière pût être faite complètement. Ils se sont réunis de nouveau quand tous les témoins ont été là et ont siégé deux journées complètes avant de prononcer le jugement. Le condamné sera fusillé sur le lieu de son crime.

29 novembre.

J'ai reçu du capitaine l'ordre de rentrer à Abéché pour me reposer et préparer les expéditions du Guimer et du Massalit.

J'ai donc quitté Nyery et le sultan, qui m'a fait des adieux émus et a voulu, quoique souffrant beaucoup d'un abcès au front, diriger lui-même une petite fête qu'il avait préparée pour moi et en particulier une fantasia qui a été assez réussie.

Après cela, j'ai reçu tous les dignitaires et aguids et leur ai fait un laïus bien senti : puis j'ai dîné et suis parti vers 8 heures et demie, pour faire jusqu'à 2 heures du matin la longue étape de 55 kilomètres jusqu'à Mourah. J'en suis reparti hier à 3 heures de l'après-midi, accompagné par les femmes du village qui m'ont fait une conduite bruyante et odorante. Tout autour de mon cheval, elles frappaient des mains et reprenaient en chœur des phrases improvisées et chantées par l'une d'elles, puis poussaient des you-you perçants.

Cette conduite triomphale est réservée aux personnages de marque ; cela montre une sympathie qui m'aurait fait plaisir, si l'odeur plutôt désagréable des têtes grasses n'avait tempéré ce sentiment.

Abéché, 2 décembre.

Me voici arrivé à Abéché ; j'y ai retrouvé ma section moins bas que je ne le craignais ; je vais l'entraîner sérieusement pendant mon séjour ici.

De plus, j'ai à faire mon rapport, ma carte, à m'occuper du service ici. Lucien partant en tournée

Je partirai au Massalit vers la fin du mois.

10 décembre

Je suis assez occupé en ce moment et mes journées sont bien remplies.

Une partie de la matinée est employée à la manœuvre, puis aux palabres, car je suis maire d'Abéché et il me faut une heure chaque jour pour régler les questions qui se présentent ; de plus, j'organise la police municipale.

Enfin, je suis encore médecin et je soigne tous les jours une cinquantaine de malades civils et militaires. Je n'ai donc pas le temps de m'ennuyer.

12 décembre.

Journée agitée à cause d'un incident survenu hier.

Le soir, à 8 heures et demie, on nous apporte un tirailleur blessé au ventre d'un coup de couteau ; il était horriblement mutilé, le ventre était ouvert et les intestins sortis. Blessé à 5 heures et demie, il s'était néanmoins traîné au-devant des secours.

J'ai dû le soigner seul, avec le maréchal des logis de cavalerie, les autres Européens ne pouvant le regarder sans tourner de l'œil. Il avait sept trous dans l'intestin et j'ai vu de suite qu'il était perdu, mais il fallait faire quelque chose pour que les tirailleurs ne puissent croire à de l'indifférence. J'ai donc opéré avec les instruments de ma trousse : j'ai recousu les sept trous, lavé l'intestin, refermé le ventre. Pendant ce temps, le malheureux avait toute sa connaissance ; il n'avait pas voulu qu'on le tienne et n'a pas bougé. Il se contentait de gémir et il me disait : « Mon lieutenant, y en a pas encore fini y en a mal beaucoup ». L'opération a duré deux heures et demie et nous nous sommes couchés assez tard. J'étais d'ailleurs très énervé et je n'ai pas dormi, d'autant plus que j'avais fait coucher le malade à côté de moi et qu'il ne cessait de geindre. Enfin, à force d'opium, je l'ai calmé et ce matin il était bien ; mais il a trop bougé, a arraché sa suture, et il vient de mourir !

Comme il fallait faire un exemple, ce matin, à 4 heures, nous avons cerné le village, déclaré l'état de siège jusqu'à ce que le coupable soit découvert, et arrêté le quartier entier où le crime a été commis.

Cela a fait trouver le coupable qui est maintenant en prison ; nous allons donc rentrer dans le calme.

D'ailleurs, la police fonctionne bien à présent, et la sécurité est presque complète dans Abéché. Quel changement ! Il y a quelques mois, avant notre arrivée, on ne pouvait sortir après le coucher du soleil sans risquer sa bourse et même sa vie.

19 décembre.

J'envoie par ce courrier ma demande d'affectation à Lorient à mon retour.

Cela semble drôle de se voir si près du retour ; cela semble bon aussi, malgré la jouissance qu'on éprouve à vivre cette vie active et intéressante et l'attachement qui vient au cœur pour le pays où l'on a tant travaillé et où il y a encore tant à faire.

Mais je sens bien qu'à cette vie et sous ce climat, on s'userait vite, et la loi est sage qui nous rappelle au pays.

Nous partons probablement dimanche soir 26, pour le Massalit.

C'est dans cette reconnaissance au Massalit que le lieutenant Delacommune trouva la mort aux côtés du capitaine Fiegenschuh et du lieutenant Vasseur.

LE TAFILELT

D'APRÈS GERHARD ROHLFS

Le célèbre explorateur allemand Gerhard Rohlfs est l'un des rares Européens qui aient visité le Tafilelt.

Il l'a traversé deux fois.

Son premier voyage eut lieu en 1862. Parti de Tanger, Rohlfs se rendit à Agadir, puis gagna le Tafilelt par Taroudant, le Sous et l'oued Draa, poussa jusqu'au ksar de Bounou et parvint à Abouam. Attaqué et blessé entre le Tafilelt et Kenadsa il revint par Géryville et Oran.

Son second voyage eut lieu en 1864. Il essaya d'abord de gagner le Tafilelt par l'Est et partit d'Alger en 1863. Mais à El-Abiod-Sidi-Cheikh, les événements militaires l'obligèrent à arrêter son voyage et à revenir à Oran. Il se rendit à Tanger en février 1864 et gagna le Tafilelt par Ouezzan et Fez. Son but était d'arriver à Tombouctou, mais après avoir atteint le Touat et le Tidikelt, il dut se diriger vers le Nord-Est et termina ce beau voyage par Rhadamès et Tripoli.

Rohlfs a publié le récit de ses voyages en deux volumes séparés. Ce fut le récit du second voyage qui parut le premier, en 1868, sous le titre : *Reise durch Marokko, Uebersteigung des grossen Atlas, Exploration der Oasen von Tafilelt, Tuat und Tidikelt und Reise durch die grosse Wüste uber Rhadamès nach Tripoli* (Bremen, Verlag von J. Kuhtmann's Buchhandlung, 1868). Le récit du premier voyage ne parut qu'en 1873 sous le titre : *Mein erster Aufenthalt im Marokko und Reise südlich von Atlas durch die Oasen Draa und Tafilelt* Bremen, Verlag von J. Kuhtmann's Buchhandlung, 1873).

C'est dans le premier volume, celui qui parut en 1868, que Rohlfs a donné la description du Tafilelt. C'est cette description que nous publions ci-après.

La traduction très vivante que nous en donnons a été faite par M. l'officier interprète de 1re classe de Tonnac. Elle nous a été obligeamment communiquée par M. le lieutenant colonel Laquière, commandant de la compagnie saharienne de Colomb-Béchar. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements.

Nous prenons le récit de Rohlfs au moment où, par Ouezzan et Fez, il arrive à l'Atlas.

Le 21 mai 1864, à 7 heures du matin, nous continuons notre route dans la direction Sud-Sud-Est et nous descendons par le col de Chins el-Hamer, à 9 heures. Nous sommes au bout du col et

l'entrée de la plaine de Moulouïa. Nous ne pouvons pas scruter l'horizon, car il souffle un fort sirocco que les indigènes appellent *sahel* et qui nous empêche de rien distinguer. Nous traversons de nombreux ruisseaux et aussi des canaux artificiels qui, tous, vont vers la Moulouia; ces ruisseaux viennent presque tous de l'Ouest.

Les pierres que nous avons traversées jusqu'à présent étaient principalement du grès; ici, aux endroits où le rocher se montre, c'est du granit; c'est le premier qui se rencontre et c'est la pierre la plus commune dans cette plaine. Nous campons non loin des villages d'Aït-Abli et Bouladjoul.

Le lendemain, l'air était limpide, et du haut d'une éminence, je pus contempler tout à mon aise la plaine et les montagnes. Au Nord, les monts Tamarakouit allant du Sud-Ouest au Nord-Est; au Sud, les hautes montagnes d'El-Aiachin couvertes de neige en permanence (djebel Magran) allant de l'Est à l'Ouest et se reliant par l'Ouest au Tamarakouit. A l'Est apparaît la tête de la plaine de Moulouia, où l'on voit plusieurs petits ksour tous habités par les Berbères de la tribu des Beni-M'guil; le plus important est Bouladjoul.

L'après-midi, après une rapide chevauchée de deux heures de temps, nous arrivons au ksar d'Aït-Hamara. L'intendant Oassein, sous la protection duquel je me suis trouvé jusqu'à présent, nous remet entre les mains du cheikh du village, dont il est le chef en lui ordonnant de m'escorter le lendemain jusqu'à Outtad, lieu pour lequel j'ai des lettres de recommandation.

Les habitants du village nous reçoivent très hospitalièrement; ils nous disent être très heureux de recevoir des Arabes, pour ce qu'eux-mêmes sont d'origine arabe. Ils descendent des Beni-Hassen qui furent chassés de leur pays, il y a environ 60 ans.

L'imposante chaîne Aïachin semble être tout près d'ici, et cependant nous en sommes éloignés d'environ 30 kilomètres; l'on aperçoit aussi le djebel Aït-Ahia, situé à l'Ouest du djebel Aïachin. Ces deux montagnes sont couvertes de neiges perpétuelles.

Le lendemain, nous séjournons dans le ksar qui, au dire des indigènes, n'en forme qu'un avec celui d'Aït-Houéri, situé tout à côté. Nous partons à 5 heures du soir, escortés de 18 hommes armés les uns de piques, les autres de fusils, et nous prenons la direction Sud. Nous arrivons avant la nuit sur les bords de l'oued Moulouïa, qui vient de l'Ouest et dont le cours est, en cet endroit, assez puissant pour justifier l'hypothèse qu'il prend sa source à au moins 30 kilomètres plus haut. Nous le traversons avec de grandes difficultés, car il s'est creusé un lit profond à travers la plaine et les rochers qui le bordent sont du granit. A 8 heures, nous sommes à l'oued Zguemmel, qui vient tout droit du Sud-Ouest; il est plus important que le Moulouïa dans lequel il se jette à quelques heures d'ici. Son lit, qui découvre aussi du granit, est plus profond que celui de l'oued Moulouïa, et c'est encore avec plus de difficultés que nous arrivons à le traverser, car c'est à l'entrée de la nuit que nous devons exécuter la descente et la montée de ses berges escarpées. Pendant le passage à gué, deux hommes tiennent mon cheval à cause de la rapidité du courant et malgré cela, nous dérivons presque.

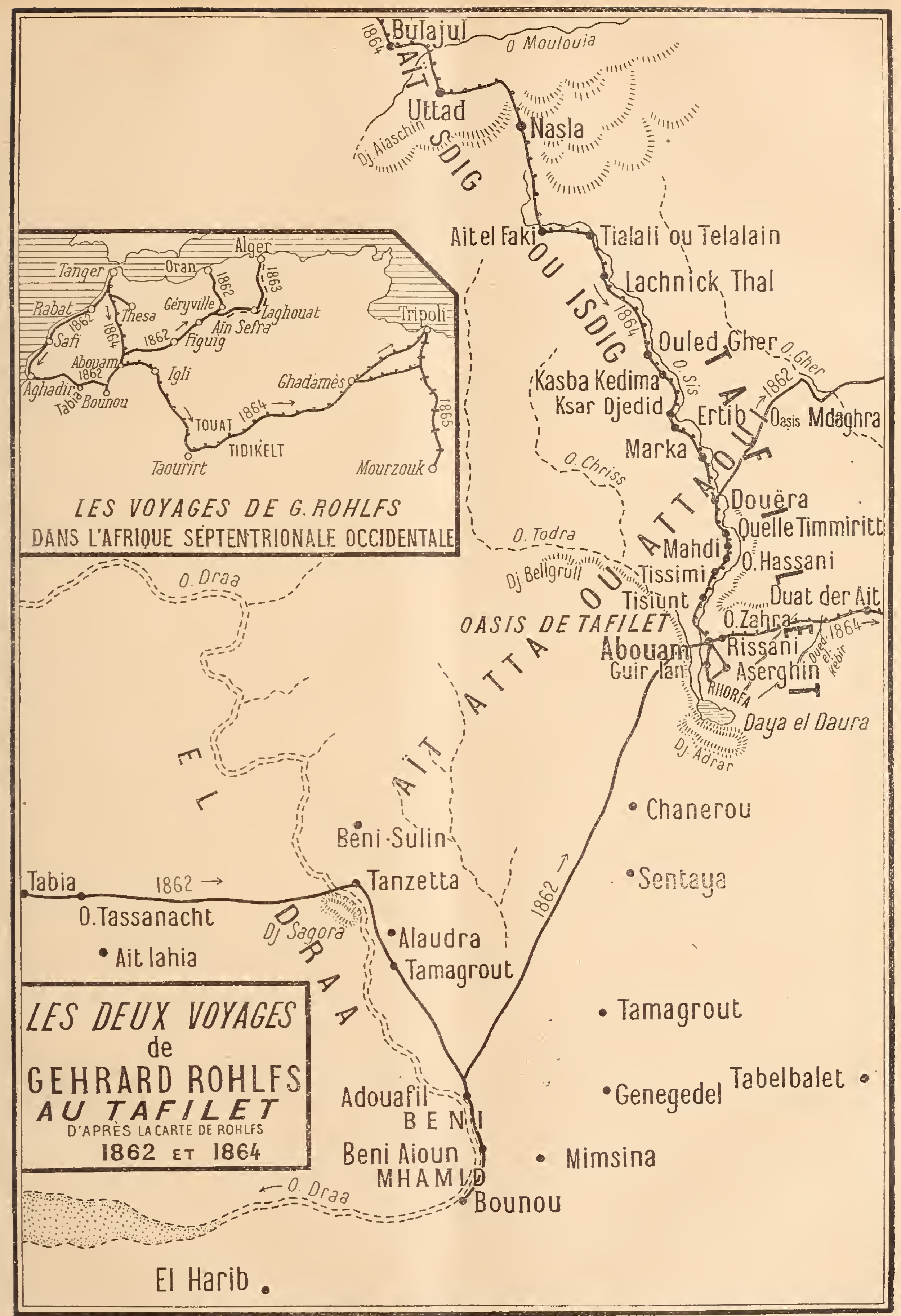
La nuit est tout à fait venue, mais néanmoins j'y vois assez pour nous maintenir dans la direction Sud. La contrée est si peu sûre qu'il n'a pas été possible de décider nos gens à voyager de jour. A deux heures du matin, nos faisons halte au bord d'une petite rivière venant du Sud et qui se jette dans l'oued Zguemmel. Les gens sont exténués et ont besoin de se reposer. Moi-même, si fatigué que je sois, je ne puis dormir : j'ai trop peur qu'on me vole mes chevaux, car les fers avec lesquels j'ai l'habitude de les entraver pendant la nuit sont devenus hors de service.

Le jour arrive enfin, j'éveille mon monde, nous nous mettons en route, et à six heures du matin nous sommes en vue d'Outtad, qui emprunte son nom à un petit oued qui descend du djebel Aïachin. Nous nous rendons tout droit au ksar Ottman-Moussa, où j'avais à remettre deux lettres de recommandation. Malheureusement, les deux destinataires sont morts. Je me décide à aller au ksar Taschanit, où doit habiter un intendant de Sidi. Je le trouve bien, mais il me déclare, probablement pour se débarrasser de moi, qu'il n'a pas un logis convenable à m'offrir et il m'adresse au prochain ksar, à un chérif du nom de Mouley el Habid, pour lequel il me remet une lettre d'introduction. Je m'en retourne donc et enfin, à 10 heures du matin, je trouve un logis chez le chérif, mais point de repos, car sa maison est pleine de vermine. Au ksar Ottman-Moussa, je peux acheter du savon et un pain de sucre, choses dont j'avais un grand besoin. Je trouve ces denrées chez des juifs. Ceux-ci habitent ici un quartier séparé d'environ 100 maisons ou familles. Ce sont les seuls artisans de l'endroit. Les autres habitants, quoique berbères, ne sont plus des Beni-M'guil, ils font partie des Beni-Zdig ou Sdig qui s'étendent d'ici sur l'oued Guers et Sis jusqu'à Ertib, à l'exception de Medaghra où habitent des cheurfa. Mouley el Habib me trouve une caravane avec laquelle je pourrai partir ce soir à 6 heures du soir.

Après un raid de quatre heures dans la direction Est et longeant la montagne Aïachin, nous arrivons à Sebsack, ou mieux à deux ksour de ce nom. Nous passons la nuit en dehors des murs, car à l'heure où nous arrivons, les portes sont déjà fermées.

Le lendemain, à 5 heures, nous reprenons notre marche le long de la montagne, vers l'Est, et à 8 heures, nous arrivons à la hauteur de la montagne Tizint-el-Riout (Tizin-Tinrout) que nous laissons à gauche pour nous engager au Sud dans la montagne El-Aiachin.

A 10 heures, nous avons dépassé le premier col, et laissant à droite la montagne Seherbskharb, nous nous trouvons sur un plateau pierreux que nous traversons dans la direction Sud.


Bulajul
O Moulouia
AÏT
Uttad
Dj. Aiaschin
Nasla
SDIG
Ait el Faki
Tialali ou Telalain
OU ISDIG
Lachnick Thal
1864
Ouled Gher
O. Gher
Kasba Kedima
Ksar Djedid
O. Sis
1862
Ertib
Oasis Mdaghra
Marka
O. Chriss
TAFILET
Douëra
Quelle Timmiritt
O. Todra
Mahdi
O. Hassani
Dj. Bellgrull
Tissimi
Tisiunt
Duat der Ait
OASIS DE TAFILET
O. Zahra
Abouam
Rissani
Oued el Kebir
Guir lan
Aserghin
RHORFA
Daya el Daura
Dj. Adrar
AÏT ATTA OU ATTA
O. Draa
EL
Chanerou
Beni-Sulin
Tabia
1862 →
Tanzetta
Sentaya
O. Tassanacht
Dj Sagora
DRAA
Alaudra
Ait lahia
Tamagrout
1862
Tamagrout
Adouafil
BENI
Genegedel
Tabelbalet
Beni Aioun
MHAMID
Mimsina
O. Draa
Bounou
El Harib
Alger
Tanger
Oran
1862
1863
Rabat
Thesa
Géryville
Laghouat
Tripoli
Safi
1864
Aïn Sefra
Figuig
Abouam
Igli
Ghadamès
Aghadir
Tabia
Bounou
TOUAT
TIDIKELT
1865
Taourirt
Mourzouk
LES VOYAGES DE G. ROHLFS
DANS L'AFRIQUE SÉPTENTRIONALE OCCIDENTALE
LES DEUX VOYAGES
de
GEHRARD ROHLFS
AU TAFILET
D'APRÈS LA CARTE DE ROHLFS
1862 ET 1864
Bulletin du Comité de l'Afrique française.
G Huré.
Reproduction interdite.

Dans la plaine de la Moulouïa, l'on ne rencontrait que du granit; sur la montagne, la pierre dominante est de nouveau le grès avec quelques couches d'ardoises, de calcaire et de marbre. Ici, au col de Tizint-el-Riout, aboutit aussi le chemin qui, de Fez, va aux Aït-Youssi et à Louxabi.

Nous avons vite fait de traverser ce plateau pierreux, puis, par une espèce de passage rocheux, qui porte le nom de « Essalamou alikoum » (je vous salue), nous entrons dans le lit d'un torrent qui coule vers le Zis et qui prend le nom de Zis même à Nazla. — Nazla est un petit endroit situé à l'entrée du passage qui, de la montagne, conduit dans le Sud. Chaque caravane doit payer un droit de plus de 8 francs par bête de somme. Les habitants de ce village sont des Berbères. C'est le sultan Sliman qui leur a octroyé la prérogative de percevoir ce droit. Celui-ci et ceux, arbitraires, que font payer les Beni-M'guil aux caravanes, font que le mouvement commercial entre Fez et Tafilelt se fait pour le moment presque entièrement par Marocco. Après avoir montré mes lettres et avoir dit que j'étais de la maison du chérif, l'on me laisse passer librement, l'on nous donne des vivres et l'on ne nous demande en retour que notre bénédiction.

Ici, commence le passage qui conduit hors de la montagne, nous y pénétrons par une entrée qu'on appelle Kaf-es-Soltan ou *Rocher du Roi*. Nous devons franchir le Zis un nombre incalculable de fois, et le chemin des gorges lui-même présente de grandes difficultés pour nos chevaux, car il va tantôt au Nord, tantôt au Sud. Cependant, la direction générale est Sud-Sud-Est. A 5 heures du soir, la gorge s'élargit assez pour renfermer quelques petits ksour que les indigènes appellent seulement Houmo-Saïd. Nous y passons la nuit. L'on nous offre seulement le logis et il est heureux que nous nous soyions munis de nourriture pour nous, et d'orge pour nos chevaux. Les habitants de ce pays, qui sont des Berbères de la tribu Aït-Zdig, sont inhospitaliers comme tous les Berbères.

Les montagnes du versant nord de la chaîne d'Aïachin sont nues et stériles. Un peu d'alfa et de chih, voilà tout ce que produisent ces rochers brûlés par le soleil. Les montagnes elles-mêmes présentent le même type nu et désolé qu'offrent habituellement les montagnes du désert. L'air lui-même, souvent chargé de poussière soulevée par le sirocco, laisse deviner le voisinage du Sahara. Celui-ci est distant en droite ligne d'environ 50 kilomètres.

Nous avons laissé en arrière, à Nazla, notre caravane qui a dû rester plus longtemps à cause du paiement des droits de passage. Le lendemain matin, à 4 heures et demie, nous partons encore d'ici tout seuls. Le chemin se dirige vers le Sud, à travers des rochers nus et inaccessibles; nous laissons le lit de l'oued Ziss qui va se jeter dans l'oued Guers, non loin d'ici, au Sud-Ouest. A 9 heures, nous avons devant nous la jolie vallée de l'oued Guers. Quoique l'oued Guers et l'oued Ziss soient déjà réunis, la rivière ainsi que le pays environnant conservent le nom de Guers; le cours d'eau ne reprend le nom de Ziss qu'à Tialali.

Le Guers ou Ziss, quel que soit celui de ces deux noms qu'on adopte, coule de l'Ouest à l'Est jusqu'à Tialali. Là, il forme une large vallée entourée de montagnes et reprend sa course vers le Sud. A droite et à gauche, sur les deux rives du Guers, l'on voit des ksour entourés de jolis jardins où poussent tous les végétaux que l'on rencontre dans le chaud climat de l'Italie. L'orge et le blé sont déjà presque mûrs ici, tandis qu'à Nazla ils étaient à peine hauts d'un demi-pied. Les ksour principaux de l'oued Guers sont, en partant de sa source et allant de l'Ouest à l'Est : Tiroulassin, Aït-Tickart, Kherzoza, Amalou, El-Haïn, Aït-el-Faki, Zoudouka, Ksar-el-Brahim, Aït-Krouchman, Ksar-Azéro et Haïko. Ces ksour sont situés les uns sur la rive droite, les autres sur la rive gauche; ils sont tous habités par des Berbères de la tribu des Aït-Zdig. La tente n'est pas du tout en usage ici et jusque plus loin que Tafilelt on ne trouve que des populations sédentaires. Le lieu le plus important est Aïn-el-Faki où nous séjournons, afin de visiter un Mokaddem de Sidi. Nous passons aussi à Haïn. La manière de bâtir est la même que celle usitée au désert; les matériaux employés sont de la terre glaise mélangée à de la paille et des pierres. Sans faire de longs arrêts, nous traversons la vallée du Guers dans toute sa longueur et arrivons à midi à Tialali (Télalaïn).

Nous laissons ce dernier à gauche et ne prenons pas davantage contact avec les ksour suivants que je vais nommer en observant l'ordre dans lequel on les rencontre en allant du Nord au Sud : Bou-Zdiran, Tazmamart, Ksar-el-Omar, Kérando, Isserdan, Aït-Oulin, Aït-Oulin-Tani, Ksar-Mohaouat, Emagga, Emagga-Tani, Tanahed, Aït-Ahia, Imri-Timrit, Jabel et Tamaroks. Ces ksour sont assez importants et habités par les Aït-Zdig.

A 2 heures, nous arrivons à un endroit où la vallée se resserre au point de ne laisser que le passage de la rivière. Souvent, le chemin disparaît des deux côtés et des parois de rochers de plus de 500 pieds de haut enserrent étroitement le cours d'eau. Nous éprouvons parfois de grandes difficultés pour traverser les flots impétueux; à un passage à gué, je réussis à arriver sur un trou avec mon cheval qui y tombe et me jette à l'eau. Le courant est heureusement assez fort pour m'entraîner hors de la portée des piétinements du cheval et l'eau n'est pas assez haute pour que je courre un réel danger.

En dehors de mes habits, rien n'a été mouillé et ma montre elle-même n'a pas eu à souffrir de ce bain forcé.

Un peu plus loin, mon serviteur est moins heureux. A un passage dangereux, son cheval se prend un pied de devant entre deux pierres, et en tombant me brise la crosse de mon fusil double. Enfin, nous laissons derrière nous ce passage dangereux; la vallée s'élargit alors et prend le nom de Lakhznik.

Harassés de fatigue et affamés, nous entrons dans le premier ksar, que nous trouvons sur notre

route : il se nomme Ifri. L'on nous donne le couvert et rien de plus; nous devons acheter tout le reste très cher.

En outre, les habitants se montrent d'une importunité et d'une curiosité insolentes; tout le soir, notre logis est plein d'importuns qui tripotent nos affaires et nous assomment de sottes questions. A Ifri, nous voyons les premiers palmiers qui, à mesure que l'on va vers le Sud, forment la principale végétation le long de la rivière.

Le lendemain matin 27, de bonne heure, nous partons seuls; les indigènes nous déclarent que la route n'est pas sûre et que nous devons prendre un guide. Mais le chemin longe constamment l'oued Ziss et il y a des ksour partout; de sorte que je ne juge pas utile de prendre un guide, d'autant plus que nous avons toujours dix coups de feu à notre disposition immédiate.

La rivière a une direction générale Sud-Sud-Est; nous devons encore la traverser souvent, dix-neuf fois si je ne fais pas erreur; mais cette fois, sans accompagnement de chutes.

Voici les noms des ksour que l'on rencontre jusqu'à la sortie des gorges où commence l'oasis de Médaghra, en allant du Nord au Sud :

Achboro, Aït-Tisbudant, Aït-Ottmann, Aït-Menzoh, Amzoukh, N'Bigui, Ouled-Guer, Tinbguit, Ksorin, Bénifouss, Zaouïa-Mouley-Mhamed, Tounzorin et Akba.

A 1 heure, nous arrivons enfin dans la plaine, nous avons devant nous le désert sans fin. Nous nous dirigeons aussitôt sur Ksar-es-Souk qui est un des villages les plus septentrionaux de l'oasis de Médaghra. Là, les Juifs, comme partout chez les musulmans, exercent tous les métiers manuels, et je puis faire réparer ma carabine. Nous repartons aussitôt dans la direction Sud et, suivant le bord Est de l'oasis, nous arrivons à 6 heures du soir à Ksar-Béranin. Là, je vais chez le chérif Mouley-es-chérif, qui me fait l'accueil le plus cordial. Cet intendant du chérif d'Ouazzan veut absolument que je reste quelques jours chez lui. Cela m'est très nécessaire ainsi qu'à mes chevaux. Il ne me laisse donc repartir que le 29 mai, et le 30 j'arrive chez un autre intendant de Sidi, Mouley El-Arbi, résidant à Médioua, ksar situé sur la partie ouest de l'oasis et un peu au Sud du précédent. Hier, sur la place du marché où je me trouvais pour faire quelques emplettes, je rencontrai le petit-fils du sultan Sliman que je connaissais déjà. Il voulut à toute force que je vienne chez lui et cette nuit je dois me rendre à son invitation.

Médaghra est, des oasis du désert, une des plus favorablement situées, des plus populeuses et des plus riches. Plus de quarante ksour, pour la plupart importants, sont disséminés le long de la rivière et dans la forêt de palmiers. Celle-ci, en allant vers le Sud, a la forme d'un grand cercle.

Cette oasis produit tout ce que l'homme peut désirer, principalement d'excellentes dattes, olives, raisins, abricots, pêches, prunes et autres fruits. Cejourd'hui, 1er juin, où j'écris, les céréales sont déjà rentrées et les prunes et les abricots sont déjà mûrs. La population se répartit en Cheurfa, par conséquent Arabes qui forment la majorité, en Berbères, de la tribu des Aït-Zdig, et en Juifs. On ne trouve ceux-ci qu'à Ksar-es-Souk au nombre de cinquante familles environ. La rivière qui, ici encore s'appelle Ziss, coule dans la direction Sud, légèrement Est et forme de nombreux méandres. Voici les noms des ksour en suivant l'ordre dans lequel ils se trouvent du Nord au Sud : Tiriouri, Tazuka, Rhaba, Béni-Ouraïn, Ksar-Djedid, Tagouit, Mskabil, Ksar-es-Souk, Tsiguilt, Tagazout, Azamor, Targa, Ouled-el-Hadj, Zaouia-Oulad-Sidi-Abd-Allah, Ouled-bou-Neschi, Ksar-Dakhlani, Lhamarna, Aït-ben-Zaoud, Ksar-Djedid-Tani, Ksar-Beranin, Zaouïa-Taourirt, Sidi-bou-Abd-Allah, Sidi-Beni-bou-Hellil, Asrir, Lhaïbous, Lhaïbous-Tani, Médiouia-M'ta-Noïb, Kasbah-Djedida, Kasbah-Kédima, Ouled-Mhamed, Ksar-Kasbad, Beni-Moussa, Grébergués, Gaous, Taznakht, Mesquin, Leross et Tétaf.

Kasbah-Kédima est le plus important, le plus ancien et le plus peuplé des ksour de Médaghra. Il peut avoir 1.500 habitants et est situé au milieu de l'oasis sur la rive droite du Ziss. Toute la population de l'oasis est originaire de ce ksar.

L'oasis s'étend sur une longueur de quatre heures de marche et une heure de large dans la plus grande largeur. Elle est très peuplée et ne tarderait pas à avoir une surabondance d'habitants comme toutes les oasis dont le territoire est limité, si d'affreuses maladies et l'insuffisance de la nourriture ne décimaient pas la population.

Hier, tandis qu'au bord du Ziss et à l'ombre d'un palmier, j'étais occupé à écrire (chose qu'il est impossible de faire le jour à la maison à cause des mouches) une centaine de gens vinrent me demander des remèdes. En réalité, comme je viens d'Ouazzan, les plus incurables s'imaginent qu'un médecin venant d'un tel lieu doit sûrement pouvoir les soulager. C'est ainsi que je dois, entre autres choses, chasser d'une maison le diable lui-même qui est accusé d'y tuer toutes les chèvres et les brebis. Je me tire d'affaire en faisant remplacer par un nouveau le sol du parc complètement corrompu par le fumier. Cependant, pour en imposer davantage, j'écris un verset de Coran sur la porte de la maison. Les maladies d'yeux engendrées par le sable du désert et la malpropreté sont très fréquentes. Plus des deux tiers de la population en sont plus ou moins affligés. Le Ziss coule du Nord-Ouest au Sud-Est à travers toute l'oasis et garde cette direction jusqu'à Bou-Zaïdan, le ksar le plus septentrional d'Ertib où il prend une direction plus franchement Sud.

Ce matin, à 5 heures, nous partons malgré les pressantes sollicitations de mon hôte qui voulait absolument me garder encore.

Nous faisons une marche de deux heures le long de la rivière. Celle-ci, sur un court trajet, entre Médaghra et Ertib, cesse d'être bordée de plantations de palmiers. Nous arrivons alors à Ali-bou-Zaïdan où demeure le petit-fils du sultan Sliman chez lequel je descends. Je suis d'abord embar-

passé pour lui offrir un présent, mais je sais par expérience que ces messieurs aiment l'argent pardessus tout et en arrivant, je lui mets 20 francs dans la main. Il les accepte avec plaisir et tandis que je sors de la maison pour aller au bord de la rivière, il m'appelle et me demande encore 20 fr. à titre de prêt.

A la vérité, lors de mon premier voyage, alors que je logeais chez lui, j'avais été son banquier, mais cette fois, je n'ai ni le temps, ni les moyens de recommencer et je dois l'éconduire, car je partirai probablement après-demain. Le pays est habité jusqu'à Médaghra inclusivement par les Berbères Aït-Zdig, tandis qu'ici commence le pays habité par les Aït-Atta ou Attaouï. Cette dernière tribu est une des tribus berbères les plus répandues; il y en a à l'oued Draa et l'on en trouve, mélangées à d'autres tribus, jusque sur les bords du Niger.

La pente du lit de la rivière est très faible à en juger par la pression barométrique; de Médaghra ici, il n'y a qu'un demi-degré.

A l'intérieur des habitations, la température moyenne, depuis que je suis arrivé à Médaghra. est de 30° centigrades, aussi bien pendant la nuit que pendant la journée, car la température extérieure influe très peu sur l'intérieure, les maisons étant hermétiquement closes. Je n'ai pas encore osé pendre un thermomètre au dehors, car mes instruments éveillent déjà assez la curiosité.

Hier, j'ai eu l'occasion de placer un thermomètre au dehors : au soleil, il marquait 52°, à l'ombre, 32°, à l'intérieur, 33° et dans l'eau de l'oued Ertib, 26°. Je dois dire qu'il y avait du vent et que l'air avait été rafraîchi par un orage survenu la veille au soir.

Mouley el Kébir m'a donné encore plusieurs lettres de recommandation pour l'Oued-Saoura, pour le cas où la caravane allant de Tafilelt au Touat prendrait cette route. Pendant mon séjour à Ali-bou-Zaïdan, il m'a donné l'hospitalité habituelle; pour l'en remercier, et pour les lettres qu'il m'a données, je lui fais présent de mes jumelles, d'autant plus qu'elles ne peuvent plus me servir et qu'il est très myope.

Ce matin donc, je prends congé de lui. Il se joue alors une véritable comédie devant les gens rassemblés, car après toutes les conversations que nous avons échangées, il doit bien être persuadé que je ne suis musulman qu'en apparence et pour me permettre de voyager. Il me prend la main et me demande de répondre aux paroles de Lah illaha, il allah, par : Mohamet ressoul oul Lah (mot à mot : Mohamet est l'envoyé de Dieu), et il dit la phrase trois fois de suite. J'ai déjà accompli cette formalité lorsque j'ai adopté extérieurement les croyances mahométanes, et d'ailleurs un chrétien n'a rien à objecter à cette phrase. Je pars donc à 7 heures du matin, et suis le cours de la rivière qui, sans tenir compte des méandres qu'elle fait, a une direction Sud-Sud-Est. Nous arrivons à 10 heures au grand ksar Ouled-Aïssa, sis sur la rive droite, et dont le cheikh réclame mon assistance pour une maladie d'yeux dont il souffre.

Ouled-Aïssa est un des plus grands ksour; il possède plus de 600 hommes armés. Ici, comme dans toutes les tribus marocaines, on compte les hommes d'après le nombre d'armes; aussi chaque homme valide possède un fusil. Il faut ajouter par chaque homme valide, un vieillard, une femme et un enfant. L'on arrive ainsi à avoir approximativement le chiffre de la population.

L'on s'étonnera peut-être que je ne compte que 3 individus par homme valide; mais pour celui qui connaît les conditions spéciales d'ici amenées par l'insuffisance de nourriture, les effroyables maladies et la polygamie, ce chiffre paraîtra juste. En effet, la polygamie, loin de contribuer à l'augmentation de la population, produit, au contraire, un effet opposé, ainsi que nous avons pu le constater dans tous les états musulmans. La plupart des pères de famille polygames ont un nombre d'enfants moindre que les monogames et la plupart sont affaiblis et ont perdu la faculté de procréer.

Hier, après-midi, je dus assister, dans la grande Djemma, au culte qui se célèbre comme dans les villes. A 1 heure, les hommes se rendent à la Djemma (les femmes n'y peuvent pénétrer). Ils récitent une courte prière de deux rikats, s'assoient ou s'accroupissent sur des tapis ou des nattes disposées sur le sol, en attendant l'arrivée du fakih ou docteur, qui lit le sermon; peu après celui-ci arrive, après que le mouden a crié à trois reprises consécutives du haut du minaret, la profession de foi que chacun répète en la murmurant plus ou moins fort dans sa barbe.

Le fakih, un long bâton dans sa main droite, monte sur une espèce de gradin (1) placé à côté de la « niche de la kibla » (2) et qui sert de chaire; il lit le sermon qui est toujours tiré des mêmes versets du Coran; il dit une courte prière dans laquelle il invoque Dieu pour le souverain régnant. Ceci terminé, il se fait une autre prière en commun, longue de deux rikats, rédigée par le fakih, puis enfin chacun va à ses affaires. Toute la cérémonie dure une bonne demi-heure,

L'affluence des malades augmente constamment; je n'ai pas un instant de repos; je suis sollicité jusque dans la rue.

Les Aït-Atta viennent de l'oued Draa; à l'origine, leur pays était habité par des cheurfa; ils reconnaissent l'autorité d'un cheikh qui, actuellement, réside à Elgara et se nomme El Hadj Besso bou Issan. J'avais une lettre de recommandation pour lui, mais comme il est pour le moment à Tafilelt, je ne me rends pas à son domicile, sachant par expérience combien les maisons sans maître sont peu hospitalières.

L'oasis d'Ertib renferme plus de vingt ksour, situés sur les deux rives de l'oued Ziss. Lorsque l'on suit la rive, l'on a l'illusion d'être entouré de montagnes; il n'en est rien pourtant, c'est seulement la rivière qui s'est creusé un lit très profond à travers ce haut plateau qu'elle quitte à la

(1) Appelé mennber.
(2) Niche ménagée dans le mur et placée du côté de l'Est, servant à indiquer le côté vers lequel on doit se tourner pour prier.

hauteur de Douéra. C'est pour cela qu'à Ali-bou-Zaïdan, le village le plus septentrional d'Ertib, l'on se trouve au même niveau qu'à Douéra.

Les ksour d'Ertib sont les suivants, d'après l'ordre dans lequel on les rencontre du Nord au Sud :

Aly-ben-Zaïdan, Zaouïa Sidi el-Abbès, El Kins, Chéramma, Znoïa, Aït-Ahia, Ouled-Aïssa, Ouled-Chicher, Ksar-Djedid (1), Zrégat, Ouled-Argho, Sidi-Ali-ben-Goumi, Marka, Marka-Serira, Blarghma, Zaouïa-Kédima, Zaouïa-Djedida, Lothatha.

Le plus important de ces ksour est Zrégat; il peut mettre sur pied plus de 1.200 hommes armés et trois fois par semaine il s'y tient un marché fréquenté. Il est situé sur la rive droite du Ziss. A part environ deux cents familles de Juifs, les habitants d'Ertib sont des Aït-Atta qui, venant de l'oued Draa, envahirent l'oasis et s'en emparèrent il y a environ cent ans. Par suite des fréquentes importations de négresses dans l'oasis, la race n'est pas restée pure et on compte autant de métis que de blancs. Ils ont les mêmes mœurs et le même costume que les Arabes; les femmes affectionnent plus particulièrement des haïck bleu foncé, faits de grossière cotonnade importée d'Angleterre par Fez. Elles entremêlent les tresses de leur chevelure de nombre de chaînettes de cuivre ou d'argent et ornent leurs bras et leurs chevilles de gros anneaux d'argent ou de cuivre.

Elles se font aussi tatouer sur la figure et sur d'autres parties du corps.

Toutes les femmes, même les plus comme il faut, vont à visage découvert.

Les hommes se plaisent à revêtir des habits de couleurs vives, et les jeunes hommes célibataires portent à l'oreille droite une lourde boucle d'argent qui leur tire souvent l'oreille jusqu'à l'épaule. Ils sont courageux et fiers (l'Arabe est vaniteux), mais ils sont voleurs, pillards, âpres au gain, sans parole et sans fidélité comme les Arabes.

Je ne m'arrête pas à Zrégat et je continue ma marche sur Marka qui est également situé sur la rive droite plus avant dans le Sud. Là, je me concerte avec le fils de Mouley Abd er Rhaman pour la continuation de mon voyage, car les différents ksour d'Ertib inférieurs sont en guerre entre eux depuis plusieurs mois. Il s'offre pour m'accompagner lui même jusqu'à Douéra et après quelques heures consacrées au repos, nous quittons Marka. Il souffle un effroyable sirocco qui nous aveugle presque, tandis que nos chevaux n'avancent que difficilement. Toutefois, il n'est pas possible de s'égarer, car la route suit constamment le bord de l'oasis ou la traverse.

Dans le voisinage de Zaouïa-Djedida, huit hommes surgissent tout à coup, se jettent à la tête de nos chevaux et nous enjoignent de mettre pied à terre et de leur livrer nos armes. Ils affectent de nous prendre pour des marchands de Fez et ne veulent pas reconnaître le petit-fils du sultan Sliman qui, cependant, leur a décliné son nom. Mon serviteur avait déjà armé son fusil, mais je lui enjoins de se tenir coi, lui expliquant qu'un coup de fusil tiré inopportunément, même si l'on tire en l'air, peut nous créer de grandes difficultés, d'autant plus que nos assaillants n'avaient pas fait usage de leurs armes.

J'explique alors à ces derniers que nous venons d'Ouazzan, le Dar-Démana, que nous voyageons envoyés par le chérif, leur cheikh, ainsi qu'ils appellent ici Sidi el Hadj Absalam, et je puis joindre à l'appui de mon assertion de nombreuses lettres de recommandation du chérif. Mon domestique, lui-même, se prétend de la parenté du chérif, et le petit-fils du sultan Sliman, qu'ils veulent bien enfin reconnaître, confirme nos déclarations.

Nos assaillants nous demandent alors pardon, nous baisent les mains et implorent notre bénédiction. Ils nous accompagnent même jusqu'au prochain ksar où ils sont relevés par d'autres gens qui nous escortent jusqu'à Douéra.

Toute la contrée présente un aspect désolé. Les champs sont dévastés, les conduites d'eau détruites, les ksour fortement palissadés, les arbres fruitiers mutilés; seuls les palmiers, que l'on respecte toujours, lèvent mélancoliquement leur tête au dessus des champs incultes où les hommes s'entregorgent, sans raison, depuis deux mois.

Enfin, à six heures du soir, nous arrivons à Douéra.

Ce ksar, quoique appartenant à Ertib, au point de vue géographique, en est séparé au point de vue politique et les indigènes le considèrent comme une contrée distincte. Il n'y a ici qu'un seul ksar du même nom qui est exclusivement habité par les cheurfa, descendants de la famille du sultan Mouley Ismaël. Nous y sommes très hospitalièrement accueillis et le lendemain, à midi, nous en repartons avec la caravane qui se rend au marché d'Abouam. C'est ici que finit le bassin du Ziss. L'on a maintenant devant soi la vaste plaine du Tafilelt, tandis que le plateau se retire vers l'Est en un grand demi-cercle, fait une pointe vers Tissimi et continue en droite ligne à l'Ouest.

De ce plateau, à l'Ouest, se détache une petite chaîne de montagnes allant du Nord au Sud, et qui se continue jusqu'à Tissimi et même jusqu'à Tafilelt : c'est le djebel Belgroul.

La rivière qui serpente à ses pieds du Nord au Sud descend de l'Atlas et s'appelle l'oued Khriss; elle se joint dans le Sud à l'oued Ziss dans l'oasis de Tafilelt.

Il souffle de nouveau un violent vent du Sud qui nous chasse constamment des nuages de poussière dans le visage. La contrée que le chemin traverse est tout à fait plate, mi-pierreuse et mi-sablonneuse. Nous étions partis à 2 heures et demie; à 4 heures nous arrivons à une source qu'on avait recouverte d'une pierre pour la préserver de la poussière et du sable. La source elle-même sort d'un rocher de basalte, et a un goût de soufre très prononcé. Les indigènes

(1) Connu et réputé pour les bons fusils qu'on y fabrique.

l'appellent Timmiritt. A 5 heures du soir, nous atteignons le bord septentrional de l'oasis de Tissimi. Nous appuyons aussitôt vers le Sud-Ouest, parallèlement à l'axe de l'oasis. A 7 heures nous nous trouvons devant le ksar Ouled Matala, qui est situé presque au centre de l'oasis.

J'ai une lettre de recommandation pour l'un des habitants, et malgré l'absence de celui-ci, nous sommes très bien accueillis par son fils.

Tissimi est aussi arrosé par l'oued Ziss qui, tout en laissant son lit à sec en été à Ertib, coule ici pendant toute l'année. Un peu au-dessus de l'oasis, à l'endroit où l'eau apparaît, sont bâtis deux châteaux-forts renfermant en permanence des hommes chargés de veiller à ce que l'ennemi ne vienne pas détourner les eaux.

L'oasis elle-même est orientée du Nord-Est au Sud-Ouest ; la rivière la limite à l'Est, tandis que l'oued Ziss lui amène ses eaux à l'Ouest, mais n'arrose que le ksar d'Ouanabi qui n'est pas considéré par les indigènes comme faisant partie de Tissimi.

Les habitants sont des Arabes, mais ont les mêmes coutumes, habitations et vêtements que les autres populations des oasis du désert. Peu d'entre eux comprennent le chellah. L'oasis renferme plus de vingt ksour : Mahdi, Djerana, El-Hadj-Aly-ben-Messaoud, Ouled-Aly, Ouled-Behar, Ouled-Taleb, Habibet, Nehaïl, Chiakhna, Ouled-Bouzian, Ouled-Mouloud, Ouled-Okba, Mekerguia, Ksar-ben-Aly, Ksar-bel-Hassen, Ouled-Hassani, Khanike, Ouled-Mataba, Tissimi, Ouled-Embark, Rzikhas, Ktibtrich, Zkora, Ouled-Aguida, Ksar-Cheurfa, Tizouint.

Le plus important est Mahdi ; il est situé à la limite Nord-Est de l'oasis. Tizouint, qui ne consiste qu'en quelques maisons, se trouve à la limite Sud-Ouest.

Le plus ancien ksar est Tissimi qui a donné son nom à toute l'oasis. Il est à peu près au centre, un peu au Nord-Est d'Ouled-Mataba où nous avons passé la nuit.

Le matin suivant, nous longeons la limite ouest de l'oasis. Nous avons à l'Ouest le djebel Belgroul. A dix heures, nous arrivons à l'extrémité de l'oasis et constatons qu'elle est très rapprochée de la montagne.

L'espace qui sépare Tissimi de Tafilelt est également très fertile quoique pas arrosé ; il faut une petite heure pour franchir cette distance. Ayant longé le bord ouest de Tissimi nous avons laissé à l'Est la petite oasis d'Ouled-Sahra et nous en avons à peine aperçu les palmiers.

A 11 heures, nous atteignons le bord nord-ouest de Tafilelt, et nous avons aussi devant nous le filet d'eau de l'oued Kkriss qui pénètre dans l'oasis près du ksar Mharza, venant du Nord-Ouest et prend là une direction franchement sud et va mêler ses eaux à celles de l'oued Ziss tout près de Daïa-Daoura.

Arrivés à hauteur d'El-Mharza, nous appuyons vers le Sud-Est, nous traversons plusieurs ksour, franchissons l'oued Ziss dont le lit est à sec, ngeons l'ancien emplacement de la ville d'Amra, et commençons à percevoir les bruits du marché d'Abouam aux portes de laquelle nous arrivons à midi et demie.

Arrivé à cette première station importante de mon voyage, je continuerai à noter mes impressions et observations et je remercie Dieu d'avoir permis que j'effectue ce passage de l'Atlas, à travers une si dangereuse contrée, sans qu'on ait touché à un cheveu de ma tête (sans avoir eu un seul cheveu tondu !).

A la vérité, les indigènes étaient émerveillés et démontés par mon audace, car eux-mêmes n'entreprennent la traversée de l'Atlas qu'en caravane de 1.000 à 2.000 personnes.

Voici huit jours que je suis à Tafilelt. Cette grande oasis du désert qui, à tous les points de vue, est la plus importante du Sahara. Un de mes premiers soucis fut d'aller visiter le tombeau de Mouley Ali es Cherif, afin de me montrer aux indigènes sous le jour d'un pieux musulman.

C'est le fondateur de la dynastie régnant actuellement au Maroc et d'une branche des cheurfa appelée Alaouïn. Il est vénéré ici comme le plus grand saint; son tombeau se trouve à une petite heure Sud-Est d'Abouam dans la province d'Oued-Ifli. Un dôme assez spacieux et quadrangulaire abrite le sarcophage qui, comme toujours, est recouvert d'étoffes rouges. Sur les parois intérieures du mausolée sont inscrits des versets du Coran. L'on voit aussi deux autres tombeaux dénués d'ornements : ce sont ceux des deux fils du saint. Je rencontrai devant le tombeau Mouley Rachid, fils du sultan Sidi Mohammed ben Abd er Rhaman, avec deux de ses tolbas, agenouillés et lisant des versets du Coran. Après avoir, selon l'usage, baisé le tombeau et déposé mon obole dans le tronc disposé à cet effet au pied du tombeau, je m'éloignai.

Il est étonnant qu'il n'y ait aucune installation pour abriter et héberger les pèlerins et étrangers qui se rendent en ce lieu. Cela éloigne beaucoup de visiteurs, car sans cela il y aurait à ce tombeau une affluence aussi considérable qu'à la zaouïa de Sidi-Ahmed-ben-Nasser à Tamagrout, sur l'oued Draa.

A Abouam, je suis descendu chez le premier marchand du Tafilelt, Mohamed Ouïadan, pour lequel j'avais une lettre de recommandation.

Il a l'habitude, à cause de ses relations commerciales très étendues, de recevoir tous les jours nombres d'hôtes qu'il doit loger et héberger. Comme j'étais muni d'une lettre d'introduction du grand chérif, il m'a reçu d'une façon très cordiale et très affable.

C'est à Abouam que se centralise tout le commerce du désert. Il y passe, non seulement les produits du Maroc et d'Algérie, du Touat et de l'oued Draa, mais encore ceux du Soudan. On ne peut pas imaginer de tableau plus animé et plus varié que celui que l'on a alors du grand marché, qui se tient trois fois par semaine devant Abouam. Comme le bois de construction est rare, toutes les boutiques aussi bien que les maisons des villages sont faites en argile et en forme de taupinières.

Comme dans toutes les villes du Maroc, ces boutiques forment des rues, et chaque rue est affectée à une spécialité. A gauche, près de l'entrée, se trouve la rue des merciers ; à droite, aboutit la longue rue des marchands de drap, d'étoffes de soie et de cotonnades, presque exclusivement formée par des marchands de Fez. A la rue des merciers, se relie celle des marchands de beurre, d'huile et de savon. Ensuite, viennent les boutiques des marchands de Kifta qui représentent nos restaurants ; plus loin, la rue des armes, la rue des fripiers, celle des marchands de laine, des menuisiers, des cordonniers, tailleurs, etc... Chaque métier, chaque marchandise a sa rue propre. Il y a aussi plusieurs grandes places où l'on vend en plein air : la place des fruits et légumes, celle des dattes, du sel, des nattes et tapis et enfin le marchés aux bestiaux. Le commerce des dattes est naturellement très important. L'an dernier a été pour Tafilelt une année de de famine à cause de la récolte des dattes qui a manqué complètement. L'Oued-Draa a pu remédier à cette situation, et encore, maintenant à chaque jour de marché, il arrive de là-bas des caravanes chargées de dattes.

Les dattes du Tafilelt sont réputées comme les meilleures de tout le désert. Ce sont les Bouzekri, les Bou-Hafs et les Foukous qui sont les plus chères et les plus recherchées. Les autres articles de commerce les plus importants sont les peaux que l'on tanne ici et qu'on expédie à Fez et à Tlemcen ; les plumes d'autruche, les esclaves qui sont importés du Soudan par le Touat, et enfin de la poudre d'or, mais en très petite quantité. L'on trouve ici tous les produits européens et les articles français commencent à supplanter les anglais, parce que les Français produisent à meilleur marché et par suite de leur possession de l'Algérie ils ont pu apprécier les goûts et préférence des musulmans.

C'est ainsi qu'actuellement, il entre par l'Algérie autant de sucre et de cotonnade qu'il en vient d'Angleterre. Cette dernière puissance détient exclusivement tout le commerce du thé qui est ici très important. Le sel est d'excellente qualité et vient du Djebel-Adrar (1) au Sud-Ouest de l'oasis.

Les relations avec le Soudan se font presque exclusivement par l'intermédiaire des Touatiens quoique les marchands d'ici tirent des marchandises du Soudan et y en envoient.

Les rapports avec Fez qui, autrefois, étaient les plus importants ont eu beaucoup à souffrir des brigandages des Aït-Youssi et des Beni-M'guil et même, il y a quelques mois, toute transaction avait cessé, ce qui fit hausser d'une façon incroyable le prix des produits européens.

Le sucre, entre autres, se vendait 3 francs la livre (2). Il est à remarquer que tous les articles d'Europe sont vendus d'après les poids français. La livre ou retal vaut 500 grammes, tandis que pour les denrées du pays, on se sert des poids du pays où le retal vaut 1.500 grammes, c'est-à dire trois fois autant. Pour les monnaies, c'est la pièce de 5 francs qui domine comme dans tout le Maroc. Le douro espagnol appelé aussi douro Bou-Medfa devient de plus en plus rare.

Les rapports sociaux sont des plus pénibles. Les ksour sont perpétuellement en désaccord entre eux et se tiennent sur le pied de guerre. Il y a encore peu de temps la poudre a parlé entre Abouam et Rissani qui se trouve à peine à un jet de pierre au Nord-Est. Et pourtant la considération du commerce devrait les obliger à rester en paix.

Le sultan, dont le représentant administratif réside à Rissani, a ici un caïd avec environ cent Mokhazéni. Son autorité s'étend seulement sur ce ksar, et dernièrement, dans le but d'intimider les gens d'Abouam, le caïd fit sortir ses vieux canons des magasins où les avait fait transporter le sultan Mouley Sliman. Ils sont de fabrication anglaise et encore bons, mais personne ne sait s'en servir. Le caïd me demanda si je ne savais pas les charger ; mais ne voulant, en aucune façon, me mêler de leurs querelles, je répondis par la négative.

Les portes de chaque ksar sont constamment gardées par des hommes armés et les nombreux villages détruits témoignent assez de l'humeur batailleuse de la population.

Tafilelt ne produit que des dattes; l'eau d'arrosage manquant en été, l'on ne peut cultiver d'autres arbres fruitiers.

En établissant une sage réglementation, l'on pourrait y faire arriver l'eau de l'oued Ziss, même en été ; mais les oasis supérieures coupent l'eau et ce n'est qu'au printemps, après les abondantes pluies de l'hiver, que celle-ci peut enfin arriver et baigner complètement l'oasis. Il n'y a ici que deux espèces d'herbes poussant spontanément, ce sont : harmel et taklouf. En hiver, lorsque le fleuve déborde, on sème du blé, de l'orge et du trèfle. Les animaux domestiques sont les chevaux, les mulets, les ânes et quelques chèvres; les poulets sont très rares. L'on y trouve un ravissant oiseau de la famille des canaris, appelé boucheham, d'un plumage brun rouge. Il a la tête, la queue et le bout des ailes gris bleu et a le même chant que les canaris. Il niche dans les maisons et se nourrit des débris tombés de la table des indigènes. L'on trouve aussi le petit pigeon sauvage, le moineau et le corbeau. En dehors de l'oasis, le désert est peuplé de tous les animaux qu'on y trouve habituellement : l'autruche, les différentes espèces d'antilopes et de gazelles, mais pas traces de plus gros fauves.

Ces jours-ci, je fus à Rhorfa, le district le plus au Sud-Est de Tafilelt; j'avais un mot de recommandation pour le cheick du ksar Zerghin qui est le chef-lieu du district. Il me fallut deux heures pour franchir la distance qui sépare ce point d'Abouam. La route suit le cours de l'Ifli pendant une heure, puis le laisse à l'Ouest, et l'on arrive à Zerghin par une forêt de palmiers à travers laquelle passe la route. Je n'y restai qu'une

(1) Adrar, en chellah, signifie « chaîne de montagnes ».
(2) Le sucre se vend encore aujourd'hui 1 fr. 50 la livre.

nuit et repartis le lendemain matin pour Sfalett, autre district de l'oasis de Tafilelt, où j'avais à remettre une lettre de recommandation à la zaouïa Min-el-Aïchaf. Sfalett est le district le plus méridional et est borné au Sud par la Daya-el-Daoura.

Celle-ci, au dire des indigènes, a un diamètre de deux heures de marche. Actuellement, elle a encore de l'eau, mais elle est à sec au fort de l'été. L'oasis est bornée, au Sud-Ouest, par le djebel Adrar, celui-ci est la continuation du djebel Belgroul qui vient du Nord et limite lui-même le Tafilelt à l'Ouest. C'est également l'Adrar qui limite au Sud la Daya-el-Daoura.

C'est à Sfalett que vienne se perdre tous les ruisseaux qui arrosent l'oasis sans cependant s'y réunir les uns aux autres; au contraire, ils forment une manière de réseau enchevêtré qui, en temps d'inondations, permet aux eaux de se déverser dans la Daïa-el-Daoura.

Au printemps, après les grosses pluies et au moment de la fonte des neiges de l'Atlas, toute l'oasis est sous l'eau. De Zerghin à Min-el-Aïchaf, au Sud Ouest, la distance est d'une heure de marche seulement; le chef de la zaouïa étant absent, je ne m'y arrêtai que pour prendre un instant de repos. Pendant ce temps, arriva le fils d'un chérif distingué de la zaouïa de Sidi el Razi, qui m'invita au nom de son père, Sidi Abd es Salam, à venir chez lui. J'acceptai l'invitation. Cette zaouïa se trouve aussi à Sfalett, à une heure au Nord de la première dans un ksar du nom de Taboubekirt.

J'y passai la nuit et rentrai le jour suivant à Abouam où j'arrivai après avoir marché pendant deux heures dans la direction nord.

En arrivant, je trouve le caïd Aly de Rissani qui m'attend et qui, invoquant notre vieille amitié, me demande avec instance de descendre chez lui. Comme je ne me gêne pas avec lui, et qu'à Rissani je jouirai d'une liberté et d'une sécurité plus grandes, j'accepte son offre d'autant plus volontiers que les marchands de Fez m'observent et me surveillent continuellement. Leur mobile n'est pas, comme on pourrait le croire, le fanatisme religieux; c'est la jalousie commerciale. Ils me soupçonnent d'être envoyé par une nation européenne quelconque, pour étudier la situation au point de vue du commerce. En outre, les habitants d'Abouam sont des musulmans fanatiques au plus haut degré. C'est eux, qui, lors de mon premier voyage, se saisirent de moi et m'examinèrent pour constater si j'étais circoncis.

C'est en cette circonstance que je dus la vie à l'opération du phymosis que m'avait faite autrefois le professeur Welz à Wurtzbourg.

Je dois me tenir sur mes gardes car, malgré mes lettres de recommandation, les indigènes m'ont en suspicion, témoin ce qui s'est passé ce matin. Mouley el Houcein, fils du sultan Abd er Rhaman, et frère du sultan actuel, me connaissant déjà d'autrefois, m'avait invité à déjeuner. Il s'informa de mes voyages et me dit d'un air railleur que la médecine ne devait jouer qu'un rôle secondaire dans mes voyages dont le vrai but était d'explorer le pays et d'en faire une relation aux chrétiens. Je lui répondis simplement que s'il en était ainsi, il est peu probable que le Sidi el Hadj Absalam d'Ouazzan m'eût patronné et appuyé comme il l'avait fait. Il ne trouva rien à répondre à mon objection.

La chaleur devient excessive; aujourd'hui après-midi, au soleil, le thermomètre marque 128° Fahrenheit et 53° centigrades. Ces jours-ci, il y a eu plusieurs départs de caravanes à destination de Tlemcen et de Fez, aucune pour le Touat.

En réunissant les renseignements pris auprès des indigènes, et le résultat de mes propres observations, je puis donner une assez exacte description du Tafilet. Mais je dois prendre de très grandes précautions, surtout à cause des marchands de Fez qui ont cherché plusieurs fois à me perdre dans l'esprit du caïd.

Je ne puis donner cependant des chiffres mathématiquement exacts; d'abord parce que les instruments me font défaut, et que, même si je les avais, le fanatisme des habitants ne me permettrait pas de m'en servir.

D'une façon générale, l'on comprend sous le nom de Tafilelt toutes les oasis que forme l'oued Ziss, depuis sa sortie de l'Atlas jusqu'à la Daya-el-Daoura. Ce sont : Mdagra, Ertib, Tissimi, Ouled-Sahra et Tafilelt, proprement dit. D'une façon plus particulière les indigènes désignent sous le nom de Tafilelt cette dernière oasis seulement. Celle-ci, qui est située au Sud de Tissimi, est arrosée par plusieurs rivières dont la plus importante est l'oued Ziss, déjà souvent nommée, puis vient l'oued Kriss qui, arrivant de la montagne de l'Ouest, passe par le pays de Todra et se jette aussi dans la Daya-el-Daoura. Entre ces deux et venant du Nord-Ouest, l'oued Es-Cheurfa se jette dans l'oued Ziss au-dessous d'Abouam.

L'oued Milha vient se jeter dans le Ziss après un cours Nord-Ouest-Sud-Est.

L'oued Ifli vient du Nord-Est, serpente à travers la contrée du même nom et se perd dans la province de Rhorfa : il n'arrive à la Daya-el-Daoura qu'au moment des hautes eaux.

J'ai pu constater, du haut d'un point élevé et assez central de l'oasis, que celle-ci est entourée presque entièrement de montagnes. Au Nord-Ouest, le djebel Belgroul la borde de très près, tandis qu'au Sud il forme une ligne concave du côté de l'oasis et se relie au djebel Adrar, qui borne l'oasis au Sud, de l'Ouest à l'Est. Au Sud-Est, elle est ouverte, c'est-à-dire sans montagne pour la délimiter. Au Nord-Est, et sur une partie de l'Est, se trouve le plateau d'Ertib, qui descend au Sud et se retire vers l'Est.

Tafilelt, j'entends Tafilelt proprement dit, se divise en plusieurs provinces :

1° Au Sud-Ouest, la province de Sfalett, une des plus grandes, quoique peu peuplée, et dont les principaux ksour sont : Taboubekirt (3 ksour), Zaouïa-Min-el-Aïchaf, Ouled-bou-Brahim, Tezguézout, Zaouïa Sidi-Aly, Zaouïa Sidi-ben-Abd-

Allah, Abado, Erara, Bou-Smilla, Ouled-Ouillel, Mtahara, Gaous, Timgress, Ouled-Ahia, Ksar Bou-Hadj, Houara, Taouassant, Gouirlan (2 ksour), Grimfout, Ouled-Djemaa, Graoua, Sidi-Ahmed-el-Habib, El-Matty. Le plus important de ces ksour est Gouirlan (Gurland), puis vient Taboubekirt.

Dans ces deux ksour, l'on trouve un quartier juif; Gouirlan est, en outre, réputé pour ses cultures de tabac.

2° A l'Est de cette première province, et formant le côté sud-est de l'oasis, est la province de Rhorfa avec 9 ksour.

Le plus important et en même temps le plus septentrional est Asserguin, qui renferme un ghetto; puis viennent Ksar-Djeddid, Aïn-Siffi, Ouled-Abd-er-Rhaman, Ouled-Bidéla, Kasbah, Ouled-Abd-el-Kader, Tirrhidouïn et Taourirt.

Le ksar Djedid renferme aussi un ghetto.

3° Au Nord de ces deux premières, est la province d'Ifli qui, sous tous les rapports, est la plus importante, parce qu'elle renferme la zaouïa de Mouley-Ali-Cherif, parce qu'il s'y tient le grand marché d'Abouam; qu'elle est le siège de l'autorité (titre purement nominal); parce qu'elle renferme les ruines de la ville d'Amra, et enfin parce qu'elle est la plus peuplée.

Je n'ai pas pu me procurer les noms de tous les ksour de cette province. Mais je puis nommer les plus importants, dont le nombre dépasse cinquante. Il est d'ailleurs plus intéressant pour nous de recueillir des renseignements sur la topographie du pays que de nous charger la mémoire des noms barbares de ces ksour qui peuvent être détruits d'un jour à l'autre. Il existe du reste ici autant de ksour ruinés et abandonnés que d'habités.

On dirait que les Berbères, qui sont les aborigènes, refoulent toujours plus loin les Arabes envahisseurs de leur pays et prennent ainsi leur revanche. Continuellement, des fractions de tribus berbères viennent du désert ou des confins de l'Atlas et s'emparent des positions occupées par les Arabes.

A un point assez central, est placé le principal ksar. Au Nord-Est se trouve le ksar Rissani, siège de l'autorité; à l'Ouest de ce dernier, le vaste emplacement des ruines d'Amra, dont il faut deux heures pour faire le tour.

Je n'ai pas réussi à savoir l'époque à laquelle cette ville a été détruite; mais cela ne doit pas remonter à plus de cent ans, car les murs et les arceaux de la mosquée sont encore debout, ainsi que le minaret qui a 75 pieds de haut et semblent avoir été détruits seulement hier. Les jolies arabesques et de belles enjolivures qui entouraient la kibla sont encore très bien conservées. A Rissani, se trouve un important quartier juif, fort de plus de 250 maisons.

Les autres ksour ayant un peu d'importance sont les suivants : Hiaten, Dar-Ziani, Tizilout, Kasbah, Bou-Hamed, Bou-Hamed 2°, Zousso, Kseba, Kasba-Mouley-Sliman-Akhenous (3 ksour), Kasbah-Sidi-Molouk, Ouled-Maïza, El-Hazaroun, Kohaik, Tirmart, Houmo-Daoud, Abart, Abart 2°, Fédal-el-Hgadem, Farkh, Dar-Mouley-Thaleb, Zarzi, Marani, Houmo-Bouko, Manoya, Beni-Mimoun-M'ta-Cheurfa, Beni-Mimoun-M'ta-Harrar, Dar-el-Beïda, Ouled-Abd-el-Hellel, Ksar-Mouley-Chérif (4 ksour), Ksar-el-Kady, Ouled-Aïssa, Djenan, Aba-Cheikh, Ouled-Adda, Ouled-Rokho, Ouled-el-Mouden, K'seba 2°, Mouley-Abdallah-Dechack et Bétroni.

A Dar-el-Beïda, se trouve un quartier juif assez populeux.

4° Au Nord-Ouest de la province d'Ifli est située la province de Siffa, qui comptait jadis neuf ksour qui sont maintenant réduits à deux : Mharza, un des plus grands du Tafilelt, et Ouled-Ahia.

5° Au Nord de l'oued Ifli se trouve l'importante province de Tanigiout, dont les ksour les plus importants sont : Chouili, Kasbah-Mouley-Tahar, Fidah, Zkorna, Mouley-ben-Béker, Mizghetha, Zaouïa-Ouled-Mhamed-Cheurfa, Ouled-el-Imam, Djebela, Gourguine, Lbterni, Kohack, Kasbah, Sidi-Molouk, Fark-M'ta-Mouley el-Hasen. Il y a encore un grand nombre de ksour isolés entre ceux déjà nommés qui ne font partie d'aucune province.

En somme, Tafilelt forme un triangle rectangle dont Rhorfa et Sfalett forment la base, au Sud, et Siffa le sommet de l'hypoténuse au Nord-Ouest. La population est très mélangée.

Les éléments dominants sont les Cheurfa et les Arabes, parmi lesquels sont les Beni-Mhamed (1). Ils parlent aussi bien le chellah que l'arabe. Ces Beni-Mhamed, que l'on trouve également établis au Draa et au Sud, sont, grâce à cela, les principaux intermédiaires des caravanes. Les Ottaoui se sont aussi infiltrés dans le pays au point que dans les provinces de Sfalett et de Tanigiout on trouve des ksour qui sont entièrement habités par les Aït-Atta. S'il y a de l'exagération dans ce que disent les indigènes, que Tafilelt a autant de ksour qu'il y a de jours dans l'année, l'on peut toutefois assurer qu'au Tafilelt proprement dit il y en a plus de 150 avec une population d'environ 100.000 âmes.

Je dois partir prochainement par l'oued Saoura, en compagnie des gens de la zaouïa de Kerzaz. Les caravanes pour le Touat sont actuellement très rares parce que les Beni-Mhamed, les entremetteurs de toutes les caravanes, sont pour le moment en désaccord avec les Doui-Ménia qui leur couperaient le chemin. Pour cette raison, j'accepte avec plaisir l'offre de me conduire à Karzaz, que me fait un Doui-Ménia qui est venu ici faire des emplettes pour les marabouts de la zaouïa.

De ce dernier point, je pourrai facilement me rendre à Timmi-Touat et Tidikelt.

Il y a quelques jours, je fus sollicité par les gens de la petite oasis Ouled-Sahra d'accepter leur hospitalité et, à cet effet, ils m'envoyèrent un mulet.

Cette oasis n'est séparée de Tafilelt que par une

(1) Les Beni-Mhamed se disent descendants des Koreïchites, la tribu dont le prophète Mohammed était originaire.

bande de terre non cultivée, mais cultivable, de sorte qu'elle ne fait pour ainsi dire qu'un avec elle. Le nom de l'oasis doit venir de celui d'une femme du nom de Sahra, qui a sans doute été la première habitante de l'oasis. Celle-ci ne renferme qu'un ksar qui porte son nom et dont l'importance est assez grande, puisqu'il peut mettre sur pied plus de 300 hommes armés. Les habitants sont des Berbères qui, il y a environ trente-quatre ans, refoulèrent sur Tissimi les Arabes qui l'occupaient. Ces Berbères sont des Aït-Atta d'Ertib, où ils ont encore des propriétés. Dans la maison où je descendis, je vis un beau canon de six en bronze, de fabrication anglaise, avec l'inscription : « Georg rex » et le millésime « 1806 ». Les indigènes m'apprirent qu'avant eux le sultan Mouley Sliman entretenait des troupes dans l'oasis et qu'ils y avaient trouvé ce canon lorsqu'ils avaient envahi l'oasis.

La raison qui avait déterminé les indigènes à solliciter ma venue au milieu d'eux était l'espoir de me voir leur enseigner à creuser des mines et à découvrir des trésors. Ils prétendaient connaître dans les environs plus de sept emplacements où il y a du plomb et de nombreuses cavernes où les chrétiens ont dû enfouir leurs trésors. Comme je ne pouvais là-dessus leur être d'aucune utilité et que j'avais atteint le but que je me proposais, qui était de visiter l'oasis, je pris congé d'eux, après avoir usé de leur hospitalité pendant une nuit.

De retour à Rissani, je trouvai une invitation de Mouley el Houssein, frère du sultan régnant. Je dois dire que pendant tout le temps de mon séjour à Tafilelt, j'ai été invité à déjeuner par les différents princes qui y résident et, une fois dissipé le soupçon qu'ils avaient que je n'étais qu'un chrétien encapuchonné et un espion, ils m'ont traité avec toutes sortes de prévenances.

Trois d'entre eux habitaient au ksar Abart, où se trouve le grand harem où sont cloîtrées toutes les femmes des sultans décédés. Comme l'un des princes, Mouley Abd Allah, était en séjour auprès de son frère le sultan, il avait, pour le temps de son absence, enfermé tout son personnel féminin dans ce château gardé par des eunuques et situé au centre d'Abart. J'eus l'occasion d'en franchir la porte, ce qui probablement n'avait été encore fait par aucun homme : la fille du prince absent, une jeune fille de quinze ans, souffrait d'une grave maladie d'yeux et avait désiré le secours de ma science. Quoique fille d'une esclave et de peau naturellement colorée, elle aurait pu être belle, si elle n'avait été défigurée par les yeux qui sortaient de leurs orbites et la douleur qu'elle endurait de ce chef. La cornée était devenue presque complètement opaque, de telle sorte que les seuls soins que je lui donnai furent quelques ventouses scarifiées, des compresses d'eau froide à l'extérieur et du calomel à l'intérieur. Il est probable qu'elle sera privée de la vue irrémédiablement, les soins étant arrivés trop tard. Le harem doit contenir environ 300 femmes; vieilles ou jeunes, elles viennent toutes du dernier sultan. Chaque femme qui passe le seuil de ce château ne peut plus en ressortir : elle est comme dans une prison.

Le dernier jour de marché d'Abouam, en vue de mon prochain voyage au désert, je m'approvisionne de farine, dattes, graisse, café et sucre, bref, ce qui est nécessaire à quatre hommes pour une période de dix jours. Je débats avec le Doui-Ménia le prix à lui payer pour nous conduire, moi, mon serviteur et mes bagages. Je lui donne d'avance 20 mitkal. L'on verra par la suite à quel traître j'avais affaire.

Le 7 juillet, à 5 heures et demie de l'après-midi, nous partons d'Abouam accompagnés d'un fils de Mohammed Ouidan qui transporte nos bagages sur ses mulets jusqu'à Dar-el-Beïda, le point le plus à l'Est de l'oasis. Après avoir dépassé les ksour de Kohaik et Mouley-el-Hassen-Cheurfa, nous arrivons à 7 heures à Dar-el-Beïda.

C'est un grand ksar qui a été bâti il y a peu d'années par le gouvernement marocain et dont les maisons n'occupent que la moitié de la surface. Nous campons à côté du douar des Aït-Chabessi, une fraction des Aït-Atta qui campaient dans le ksar à côté d'une fraction de Doui-Ménia pour faire la récolte des dattes. Là, nous apprenons qu'un parti d'Aït-Ouhahali (Aït-Atta) nous guette pour nous dévaliser pendant la route. Nous prenons le parti d'envoyer un messager répandre le bruit que nous devons passer par Rhorfa et l'oued Guehr. C'est d'ailleurs le chemin le plus direct. Tout le jour suivant, nous restons dans le douar des Aït-Chabessi. Ces derniers sont très pauvres, car, l'an dernier, ils ont été razziés par les Hameyane qui sont sous la domination française.

De plus, nous ne trouvons que des vieillards et des femmes, les hommes en état de porter les armes étant à un rezzou du côté de l'oued Draa.

Le bruit que nous avons fait répandre a produit son effet, car nous apprenons que les Berbères guettent notre passage sur la route de Rhorfa. C'est pourquoi nous nous mettons en route le 8, à 10 heures du soir, et nous cheminons toute la nuit.

Mon contrat de location porte que moi et mon domestique devons être montés chacun sur un chameau; mais voici que mon gredin de guide m'annonce qu'on lui a confié de nouvelles denrées à charger et que, le jour suivant, nous devons aller à pied. Il ajoute qu'il tâchera de se procurer pour le lendemain un chameau dans un douar berbère.

Comme il fait froid, nous marchons toute la nuit en espérant trouver un chameau. A minuit, nous traversons un petit oued appelé Morbokh, qui coule du Nord au Sud. A 4 heures, nous passons l'oued El-Kébir qui a la même direction. Ces deux oueds se dirigent vers le Daoura, au Sud du Tafilelt, mais ne coulent qu'après les grandes pluies.

Toute la nuit nous marchons dans une plaine pierreuse : l'obscurité m'empêche de distinguer s'il y a au Nord une chaîne de montagne et ceux

qui m'accompagnent ne veulent ou ne peuvent me renseigner.

Au point du jour, nous apercevons à droite une chaîne d'areg et à gauche une plaine. Nous nous engageons dans la vallée de l'oued Chibbi qui coule de l'Est à l'Ouest venant de la hamada qui est devant nous.

Dans le désert, on désigne sous le nom d'areg des dunes de sable mouvant et sous celui d'hamada, des hauts plateaux pierreux.

A 9 heures du matin nous touchons au Hassi-Chibbi (hassi veut dire puits) et nous nous y arrêtons pour renouveler l'eau de nos outres. Pour donner aux lecteurs une idée des agréments d'un pareil voyage, je dirai qu'un de nos gens tout sale, les pieds imprégnés de sueur et de poussière, descendit sans façon dans le puits assez peu profond, dans le but d'y remplir nos outres. Mais la soif fait bientôt oublier ces détails.

A 10 heures, nous sommes devant une paroi escarpée de la hamada et malgré l'impossibilité que je vois tout de suite, pour des chameaux chargés, de l'escalader, notre guide les y engage sans hésitation. Pour ce qui me concerne, j'ai tôt fait d'arriver en haut. Mais à midi, pas un chameau n'a encore réussi à monter et je vois qu'on est obligé de décharger et de monter les bagages à main d'homme, afin de permettre aux chameaux ainsi allégés de se transporter jusqu'en haut. Mais cela nous prend jusqu'à cinq heures du soir, encore a-t-il fallu appeler à notre aide les gens de trois tentes des Aït-Chabessi qui sont les seuls qui campent sur les confins de la hamada.

L'ascension terminée, nous nous rendons dans le douar qui est installé, un peu au Nord, dans un pli de terrain, où se trouve un peu d'herbe pour les troupeaux. Les gens du douar, quoique Berbères, nous accueillent très hospitalièrement et nous restons chez eux tout le jour suivant.

Mon guide me déclare tout rond que je dois continuer la route à pied jusqu'à l'oued Guehr, parce qu'on doit prendre de l'eau pour deux jours et qu'on ne peut trouver d'autres chameaux. Quoique ce soit là un mensonge manifeste, je dois cependant en passer par où il veut, si je tiens à continuer ma route en avant. Je suis à la merci de cet homme fourbe, mais je compte bien, en arrivant à Kerzaz le dénoncer au cheikh de la zaouïa pour qui j'ai une lettre de recommandation.

Toute la journée, il souffle un épouvantable sirocco qui rend le séjour dans le sable très pénible. En dehors de cela, la température sur le bord ouest de la hamada est plus agréable puisque l'on se trouve à environ 800 mètres plus haut que Tafilelt; on peut même dire que les deux nuits ont été froides.

La nuit dernière, j'ai eu le malheur d'être piqué par un scorpion à l'index droit; la douleur me réveilla et mon premier soin fut de sucer énergiquement l'endroit de la piqûre en attendant que mon domestique ait tiré de mon sac à médicaments mon flacon d'ammoniaque avec lequel je cautérisai la plaie. Cette piqûre n'eût de cette façon aucune autre suite fâcheuse, qu'un peu d'œdème et de raideur qui disparurent le troisième jour.

Le meilleur remède contre la piqûre du scorpion consiste à écraser l'animal et à en frotter l'endroit piqué. C'est le procédé employé par les Arabes. En Italie, on applique sur la piqûre de l'huile dans laquelle on a fait macérer des scorpions.

Dans chaque maison de ce dernier pays, on trouve un flacon d'huile où macère un scorpion et cette huile est employée avec succès pour toute espèce de plaie.

Le jour suivant, nous partons à 3 h. 1/2 du matin, car la grande chaleur qu'il fait en cette saison, au désert, ne nous permet pas de voyager pendant le jour. Nous allons droit vers le Sud-Est, afin de renouveler notre provision d'eau à Hassi-Guidda. A 7 h. 1/2 la chaleur ne nous permettant plus de continuer à marcher, nous déchargeons et campons à l'ombre de quelques grosses pierres. Le hassi est encore à une heure au Sud et tandis que mon domestique s'emploie à faire cuire le pain pour notre déjeuner, les autres gens s'en vont à l'eau avec les chameaux.

Nous ne nous faisons pas une idée en Allemagne de la simplicité de l'existence des habitants du désert et comme ils savent tirer parti des ressources limitées dont ils ont la disposition. La cuisson du pain se fait d'une façon extrêmement simple. L'on allume un feu aussi grand que possible sur une place recouverte de petites pierres; lorsque la chaleur a atteint le degré voulu, on balaye la cendre et les charbons qui recouvrent la place empierrée et l'on y étend à même, la pâte que l'on recouvre avec les cendres et les charbons qui ont servi à chauffer les pierres. Au bout d'un instant le pain est cuit.

Nous partons à 3 h. 1/2 du soir, avec une direction indiquée par 110° sur la boussole et nous nous y maintenons avec de très faibles écarts pendant tout le temps que nous sommes sur la hamada.

Que dire de cette interminable solitude qui, d'après les déclarations des indigènes, a cinq jours de marche du Nord au Sud, tandis qu'à l'endroit où nous la traversons de Hassi-Chibbi à Hassi-bou-Hallala elle a près de 100 kilomètres?

La monotonie du pays n'est interrompue par rien, aussi loin que le regard peut aller : pas la moindre ondulation de terrain, pas le moindre arbre, pas le moindre buisson! Le sol dur et serré est jonché de petits cailloux pointus qui rendent la marche insupportable et mettent bientôt hors d'usage nos souliers qui ne sont pas de qualité supérieure. L'on se rappelle, en effet, que je dois aller à pied comme tout le monde. Nous endurons avec cela une très grande chaleur; le thermomètre, à l'ombre, ne descend pas au-dessous de 40° et notre soif est telle que nous ne pouvons arriver à l'étancher. Mon serviteur et moi consommons dix litres d'eau par jour; cela paraît incroyable, mais les chiffres parlent, car je sais la contenance des outres.

Nous faisons halte à 8 heures du soir et ins-

tallons notre camp. Les gens veulent bien aller plus loin, mais cette marche à pied dans le désert m'a épuisé et mon domestique est tellement fatigué qu'il n'a pas la force d'étendre mes tapis. Nous nous couchons donc sur les petites pierres du sol et malgré cela, nous sommes bientôt plongés dans un profond sommeil.

Le jour suivant à 2 h. 1/2 du matin, départ, toujours dans la même direction. La monotonie du désert n'est de nouveau rompue par rien. A 7 heures du matin, nous campons et ne trouvons pas de bois sec pour faire cuire notre pain; nous devons nous contenter de dattes.

A 4 heures de l'après-midi, nous repartons et atteignons, à 6 heures, le bord de la Hamada. Remarquons en passant que le bord ouest de la Hamada est à 800 mètres au-dessus du niveau de Tafilelt et le bord est a une altitude égale à celle de l'oasis, et même l'oued Bou-Halala est déjà plus bas. J'ai, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, en consultant le tableau synoptique que j'ai dressé, enregistré trois fois par jour mes observations barométriques. La Hamada va donc en s'abaissant graduellement de l'Ouest à l'Est. Nous descendons dans le lit de l'oued Bou-Halala; nous sommes heureux d'être délivrés de cette affreuse solitude. Nos chaussures en lambeaux nous rendent la marche très pénible. A 9 heures du soir, nous campons. Notre provision d'eau est à bout et le hassi est encore à plusieurs heures de distance. Dans la journée, j'ai eu une assez vive explication avec mon guide, qui, trouvant que nous buvions trop, mon serviteur et moi, voulait nous rationner l'eau. Les choses s'envenimèrent au point qu'il me menaça de me lancer une grosse pierre dont il s'était saisi, son fusil étant déchargé à la suite d'un signal qu'il avait fait aux traînards de la caravane. Je lui mis alors mon revolver sous le nez et ce geste le calma instantanément. L'on verra dans la suite comment ce fourbe personnage se vengea de cela à l'oued Guehr.

Le matin suivant, à une heure nous repartons dans la direction Sud-Est. Nous trouvons de la bonne eau à Hassi-bou-Hallala. Nous arrivions donc à la fin de nos peines. Une heure plus loin l'oued Bou-Hallala se jette dans l'oued Guehr qui vient du Nord et dans le lit duquel nous pénétrons. Nous le suivons pendant une heure dans la direction Sud, pour rejoindre les lieux de campement des Doui-Menia et en particulier ceux des Ouled-Bou-Aman. Le lit de l'oued Guehr est très large; il a ici plus de 20 kilomètres et est bordé de chaque côté par une hamada assez peu élevée. La vallée appartient aux Doui-Menia qui se partagent en plusieurs fractions; celles-ci oubliant fréquemment leur origine commune se font la guerre entre elles. Les Ouled-Sliman au bas de l'oued Guehr, les Ouled-Djerir sur l'oued K'netza, les Beni-Goummi sur le cours inférieur de l'oued K'netza et sur l'oued Saoura au-dessus d'Igli font tous partie de la grande tribu des Doui-Menia. A 6 heures, nous rejoignons le village des Ouled-bou-Anan.

Les fatigues que je venais d'endurer me firent d'abord apprécier ce douar comme un asile et un séjour de délices; sans cette circonstance, je n'aurais consenti à aucun prix à séjourner au milieu de ces Ouled-bou-Anan, parce que ce sont leurs frères du Ksar-Bou-Anan qui, il y a deux ans, m'ont dépouillé et presque tué.

Mais bientôt ce séjour me devint insupportable, car, la malhonnêteté, la saleté, l'importunité et l'insolence de ces gens dépassaient tout ce que j'avais vu jusque là chez les Arabes ou chez les Berbères. Pendant toute la journée, ils venaient, sans y avoir nullement été invités, s'accroupir sur mon tapis et m'assommaient de questions les plus insipides. Afin d'être un peu à l'abri de leur importunité, je ne campe pas dans le douar lui-même, mais bien sous un grand arbre appelé télali ou ferzick qui se trouve au bord de toutes les rivières du Nord de l'Afrique.

La vallée de l'oued Guehr est très fertile; l'on y cultive des céréales et l'on y élève du bétail, les Doui-Ménia possèdent de grands troupeaux de chameaux. Si l'on ne récolte pas de dattes dans la partie inférieure de la vallée, cela tient à la paresse des habitants, car le climat et le sol sont très favorables à leur culture.

Les touffes de guetouf et de retem qu'on y trouve sont un très bon fourrage pour les chameaux et autres ruminants.

L'oued Guehr, comme tous les fleuves venant de l'Atlas, à l'exception de l'oued Draa, ne coule qu'après les grandes pluies de l'hiver; mais il a un cours souterrain qui ne se tarit pas de toute l'année. Aussi les hassi et les agadir se trouvent en abondance. Le cours de l'eau lui-même est indiqué par le sable mouillé que l'on voit à la surface.

La vallée est animée par de nombreuses bandes de canards, de la petite espèce, des pigeons, des moineaux, des alouettes et des bou-cheham là où se trouvent des ksour, comme par exemple sur le cours supérieur de la rivière. La faune ressemble, pour le reste, à celle du désert, gazelles, antilopes et une grande quantité de gerboises.

Les chacals et les hyènes ne sont pas rares et l'on rencontre assez fréquemment de petits serpents.

Le deuxième jour de mon séjour, l'on me fit présent d'une sorte de beau lézard, d'une belle grosseur, mesurant 4 décimètres de la tête à la pointe de la queue et que les indigènes appellent doupp (1). J'avais déjà apprécié, dans mon précédent voyage, la succulence de la chair de cet animal, et cette fois encore je m'en régalai. Je dus rester ici jusqu'au 17 juillet, mon guide se sentant au milieu des siens, poussant son insolence au point de me dire en face qu'il ne s'était engagé à me conduire que jusqu'à l'oued Guehr et qu'il pouvait le jurer devant la djemaa rassemblée dans son douar.

Je sais qu'un serment d'Arabe a moins de valeur que chez nous, une parole donnée à la légère,

(1) Doupp, lézard dit de palmier.

et comme les Ouled-bou-Anan ont une réputation de voleurs fourbes et traîtres, je n'insiste pas et me mets en devoir de me procurer un autre chameau pour mon bagage afin de continuer ma route jusqu'à Igli. J'éprouve à cela de grandes difficultés, car à cette époque, tous les chameaux sont en caravanes et l'on ne veut pas me louer de chamelle parce que c'est le moment de l'allaitemeet. De plus, mon fourbe Doui-Ménia a répandu le bruit que je ne suis qu'un chrétien déguisé, de sorte que je ne puis les contenir qu'en leur distribuant continuellement des médicaments et en leur écrivant des amulettes.

Les denrées destinées au marabout de Karzaz gisent également abandonnées et j'apprends qu'elles ne devaient être transportées que jusqu'ici, pour être transbordées jusqu'à Karzaz. Enfin, il arrive un intendant du marabout qui condescend à prendre sur ses chameaux mon bagage pesant en tout environ 50 livres. Naturellement je dois le payer comme si j'avais loué deux chameaux pour moi seul. Enfin le 17, à 6 heures du matin, nous partons dans la direction Sud, suivant le cours de la rivière. Le ciel est nuageux mais la chaleur est sensible et à 10 heures nous devons chercher un peu de fraîcheur sous un telali. Ici, je constate que les Bou-Anan m'ont volé toute ma provision de dattes, de sucre et de farine ainsi que plusieurs autres objets. Je ne puis donc pas vanter l'hospitalité des gens de Kerzaz. Les bords de la vallée sont toujours assez loin et bas. Nous ne voyons rien digne d'être noté ; nous traversons les ruines d'un ancien ksar, passons auprès de plusieurs hassi qui abondent partout à cause de la proximité de la rivière dont le cours souterrain ne tarit jamais.

A 4 heures du soir, nous repartons toujours dans la même direction, longeant la rivière qui va droit au Sud. A 8 heures, nous arrivons à Berda où se trouve un grand douar des Ouled-Sliman. Ceux-ci, qui sont une fraction des Doui-Menia, occupent tout le reste de la vallée jusqu'à l'embouchure de la vallée à l'oued Saoura.

Nous sommes aimablement accueillis ici, et les gens ne se montrent pas du tout importuns et insolents comme leurs contribules les Ouled-bou-Anan.

Le jour suivant, nous ne partons qu'à 3 heures de l'après-midi, nous abandonnons le lit de la rivière qui fait un grand coude vers l'Est, nous remontons la rive droite qui consiste en montagnes sablonneuses et nous nous enfonçons dans le Sud, après avoir laissé le sable derrière nous. Nous cheminons dans une plaine complètement dénuée d'arbres ou de buissons, et nous faisons halte à 10 heures du soir après un trajet d'environ 20 kilomètres, le chameau, dans le désert, a l'allure qu'il prend en caravane. Nous repartons à 2 heures et demie du matin dans la direction Est et, au point du jour, nous atteignons le lit du fleuve qui, entre temps, s'est réuni à l'oued Saoura. Cependant les gens continuent à l'appeler l'oued Guehr. De sorte que, dans sa partie septentrionale, avant sa jonction avec l'oued K'netza, la rivière, qui est sans aucune espèce de doute, l'oued Saoura, n'est désignée par aucune dénomination par les indigènes qui ne l'appellent Saoura qu'à partir d'Igli.

A 5 heures, nous apercevons les hautes montagnes d'Igli et à 6 heures nous arrivons à ce ksar.

Gerhard Rohlfs.

LES ESPAGNOLS AU MAROC

Le 16 juillet à la Chambre, M. Canalejas, président du Conseil des ministres, répondant à une question, a déclaré que le gouvernement ne songe à faire aucune expédition dans le voisinage de Ceuta; il déplore les bruits alarmants répandus par la presse au sujet de la politique africaine du gouvernement.

M. Maura, répondant le 19 juillet à des affirmations du député républicain Melquiades Alvarez, a déclaré que l'action espagnole au Rif est conforme à la politique traditionnelle de l'Espagne en Afrique : elle s'inspire du traité de 1904 dans lequel la France a fait ses réserves pour la frontière algérienne. La politique espagnole a été toute de clarté et personne n'a le droit de dire que le gouvernement conservateur a trompé le pays. Tous les hommes politiques espagnols ont reconnu que la ligne des places africaines est la partie la plus vulnérable de l'indépendance de l'Espagne. M. Maura rappelle qu'étant au pouvoir il a déjà donné à la Chambre toutes les explications nécessaires; il a fait l'exposé, à ce moment, des relations entre l'Espagne et le Rogui. L'Espagne a dû occuper la Restinga et le cap de l'Eau pour la défense de Melilla, ce que le Parlement ne pouvait ignorer. Les tribus amies de l'Espagne lui demandaient protection contre ceux qui les attaquaient. Afin de remédier à la situation dans la zone extérieure, le gouvernement envoya une ambassade au sultan, qui posa comme condition préalable à toute discussion l'évacuation de la Restinga et du cap de l'Eau. En mai 1909, lorsque la question vint en discussion, le général Lopez Dominguez non seulement déclara indispensable l'occupation de la Restinga et du cap de l'Eau, mais même, au nom de la minorité démocrate, offrit au gouvernement tout l'appui nécessaire pour la défense de la place de Melilla. Le gouvernement procéda avec toute la prudence possible pour éviter les conflits. Lorsque l'agression se produisit, le général Marina châtia les coupables et s'empara de positions pour l'empêcher de se renouveler. Si l'on ne veut pas évacuer les places d'Afrique, il faut les défendre et, si l'on veut échanger Ceuta contre Gibraltar, il faut convertir en « Gibraltars » toutes les places d'Afrique. Le Rif signifie pour l'Espagne un point d'appui pour une œuvre de paix ; il serait insensé d'y chercher des sources de fortune. Le gouver-

nement conservateur s'est trouvé malheureusement dans la nécessité d'exercer l'action militaire. Pouvait-il en un moment doter la force armée de tous les éléments nécessaires? Le gouvernement demanda les crédits pour l'acquisition du matériel; mais les partis adverses, ceux-là même qui accusaient le gouvernement d'imprévoyance, s'y opposèrent, prétextant que l'on ne préparait pas l'opinion. La presse prétendit que la guerre du Rif était l'affaire de quelques propriétaires miniers, que seuls les fils des pauvres y étaient envoyés, etc.; les circonstances furent mises à profit pour la révolution de Barcelone que l'on essaya de présenter comme une protestation contre la guerre. Le gouvernement dut prendre des troupes partout où il en trouvait, et on lui reproche d'en avoir laissé trop peu à Barcelone! On a parlé de désastres. Or pas une position n'a été abandonnée; Nadir, le Gourougou et autres lieux ont été conquis, et c'est à Melilla que l'on a sauvé le prestige de l'Espagne en Europe. Si le général Marina s'était retiré une fois l'opération de police achevée, on aurait été rejeté à la mer. La minorité républicaine a déclaré que, si la guerre éclatait de nouveau, elle ferait de nouveau appel à la violence; M. Maura demande ce que ferait le gouvernement libéral devant cette menace si la nécessité d'une action militaire se représentait.

Le 20 juillet, à la Chambre, M. Azcarete a exprimé l'opinion que la politique suivie dans le Rif amènera la ruine de l'Espagne. Il demande que l'on dise au pays où l'on va dans la question marocaine et quel but on se propose d'atteindre. Il blâme le général Marina d'avoir déclaré qu'avec le mandat de l'Europe l'armée espagnole allait réaliser une œuvre de progrès dans le Rif. Il annonce qu'en octobre la minorité républicaine traitera d'une manière approfondie la question du Maroc; il s'occupe de l'acte d'Algésiras, qui n'impose pas à l'Espagne d'autre obligation que celle de l'instruction de la police. Il rappelle l'opinion du *Temps*, qui déclarait en septembre dernier que les Espagnols devraient conserver les positions occupées jusqu'à ce que le sultan leur ait payé une indemnité de guerre, et qu'ils devaient en outre continuer leur œuvre de pacification au Maroc. M. Azcarete croit qu'il faut abandonner la politique suivie jusqu'à présent, afin d'éviter de nouveaux mécomptes.

M. Maura explique que la guerre du Rif n'a rien à voir avec la question marocaine, au sujet de laquelle le gouvernement conservateur a fait des déclarations catégoriques; les opérations du Rif n'ont eu pour but que de dégager la place de Melilla et d'assurer l'autorité de l'Espagne vis-à-vis des tribus. Si après avoir repoussé l'agression le général Marina était rentré à Melilla, il aurait fallu abandonner la Restinga et le cap de l'Eau. La question du Rif est en dehors des traités, et c'est une erreur de croire que la guerre a eu pour but l'exécution d'un traité: on l'a faite pour défendre les droits et les positions de l'Espagne.

M. Canalejas, président du conseil, répondant aux orateurs précédents, a fait quelques déclarations sur l'action espagnole au Maroc. La négociation diplomatique avec le sultan est sur le point de se terminer. Des positions ont été occupées pour garantir la sécurité des possessions espagnoles d'Afrique, mais sans intentions belliqueuses. Naturellement il n'est pas possible d'assurer qu'une position espagnole, contre toute vraisemblance, ne sera pas de nouveau attaquée: dans ce cas, M. Canalejas n'admettrait pas que le fait de repousser l'agression soit porté devant le Parlement. Ce que ferait le gouvernement, si certains éléments s'interposaient entre l'armée et les pouvoirs publics en cas de guerre, est inscrit dans des lois morales que l'on ne trouve pas dans les Codes.

— Un groupe parlementaire colonial a été constitué à Madrid par des sénateurs et députés de tous les partis (parmi lesquels on relève les noms de MM. Sanchez Toca, Maestre, Morote, Vincenti, Diaz Moreu, Labra, Llorrens) pour la défense des intérêts espagnols au Maroc et dans les colonies du Rio de Oro et du golfe de Guinée.

— A Ceuta a été inauguré, le 17 juillet dernier, le chemin de fer construit par le comité des travaux du port jusqu'aux chantiers de Benzu.

— M. Canalejas a déclaré à la Chambre que le gouvernement s'occupe de l'organisation des troupes coloniales, pour lesquelles un projet sera présenté au Parlement.

— Une délégation du Centre Commercial Hispano-Marocain a soumis au ministre du « Fomento » les plans de l'exposition de produits espagnols et de l'école pour l'enseignement gratuit de la langue espagnole, que l'on projette d'installer au Rif.

Le ministre du « Fomento » a déclaré à cette occasion qu'il y aura bientôt des services maritimes espagnols quotidiens entre Malaga et Melilla, Algésiras et Ceuta, Cadix et Tanger, ainsi que des lignes entre le Rio de Oro, les Canaries, tous les ports marocains de l'Atlantique et les ports espagnols de la Méditerranée jusqu'à Barcelone.

Chronique de l'Armée coloniale

Nécrologie. — Nous annonçons avec regret la mort du général de Beylié, de l'infanterie coloniale et du médecin-major Rouffiandis, noyés dans le naufrage de la chaloupe *La Grandière* au passage d'un rapide du Mékong.

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur, MM. Bolelli, capitaine d'infanterie (services rendus à la police marocaine des ports); le médecin-major de 2e classe Renard (opération contre les Zaërs).

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur: MM. le lieutenant des chasseurs d'Afrique Marchand, détaché au 5e goum mixte marocain (opération contre les Zaërs): le lieutenant Gindre, du 1er étranger (a fait preuve de beaucoup de courage et d'un grand sang-froid dans un moment critique en protégeant la vie de ses inférieurs contre le feu d'un tirailleur rebelle, sans songer à sa propre sécurité, bien que grièvement blessé lui-même).

Décorations. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur: M. le lieutenant Morel, de l'infanterie coloniale (combat d'Achorat).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — MINISTÈRE DES COLONIES. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur:

Au titre civil: Officiers: MM. Pascal, gouverneur de 1re classe des Colonies, et Duprat, directeur de l'Office colonial. — Chevaliers: MM. Le Barrier, sous-chef de bureau de 1re classe à l'ad-

ministration centrale du ministère des Colonies, chef du service colonial à Nantes; de Boyer de Sainte-Suzanne, conseiller à la cour d'Appel de l'Indochine; Charlier, procureur de la République, chef du service judiciaire dans les établissements français de l'Océanie; Destenay, inspecteur des services civils de l'Indochine; Homassel, administrateur de 1re classe des Colonies; 19 ans de services. (Titres exceptionnels : conduite digne d'éloges au cours de l'épidémie de fièvre jaune qui a sévi à Grand-Popo en 1905); Latapie, administrateur de 2e classe des Colonies; Mathiot, avocat du ministère des Colonies, membre du comité consultatif du contentieux au ministère des Colonies; Bourdarie (Paul), publiciste, directeur de la *Revue indigène* (Titres exceptionnels : 16 ans de collaboration à la presse coloniale. S'est fait remarquer au cours de nombreuses missions : en 1893, au Congo; en 1898, au Gabon; en 1898-1900, dans l'Oubanghi; en 1906, au Maroc.)

Au titre militaire : Chevalier : MM. Kair, inspecteur adjoint des Colonies; Guillemet, médecin-major des troupes coloniales; Salouet, inspecteur principal des établissements pénitentiaires des Colonies.

Ministère des Affaires étrangères. — Chevaliers : MM. Legrand, médecin-sanitaire de France à Alexandrie; Michaux-Bellaire, agriculteur, agent consulaire de France à El-Ksar; Filippi, consul à Tanger.

Nominations. — M. Ripert, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé directeur du cabinet du ministre des Colonies.

M. Arnaud, inspecteur général des Colonies, est nommé directeur du contrôle.

Par décret du 31 juillet, sont promus :

Administrateurs en chef : de 1re classe, MM. Garnier-Mouton et F.-H. Bobichon; de 2e classe, MM. Guédès, Théveniaut, Homassel, Digue, Hostains, Lefebvre de Sainte-Marie, Compagnon, Benquey.

Administrateurs : de 1re classe, MM. Stahl, Capurro, Portes, Laurent, Chessé, Lefilliâtre, Bonnassiès, Lasselves, Giraut; de 2e classe : MM. Talvas, Rouhaud, Delpit, Alglave, Orsini, Liurette, Bereni, Dat, d'Arboussier, Graffe; de 3e classe : MM. Bentch, de Kerkacsel, Arnaud, Marcadé, Billault, du Chaxel, Lapalud, Royet, Lahaye, Maubert, Butel, Le Hérissé, Marchand, Boudeau, Le Roux, Rocaché, Didelot.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences sur la guerre coloniale, par le lieutenant-colonel Mordrelle, professées à l'Ecole supérieure de guerre. Un vol. in-8° avec 13 croquis. Ch. Lavauzelle, éditeur, Paris, 10, rue Danton.

L'aspect des guerres coloniales dépend d'une multitude de facteurs qui sont essentiellement variables suivant le genre d'ennemis à combattre et suivant les conditions particulières du milieu. L'auteur étudie d'abord les principes généraux de la guerre coloniale, puis il passe successivement à l'examen des troupes indigènes, à l'étude des règles tactiques, à la formation des colonnes expéditionnaires et termine par un aperçu sur l'expansion française, suivi de considérations générales sur la valeur et l'avenir de notre empire colonial.

A travers la Mauritanie occidentale (de Saint-Louis à Port-Etienne), par A. Gruvel, maître des conférences à la Faculté des sciences (Université de Bordeaux), chef de la mission, et R. Chudeau, docteur ès sciences, chargé d'une mission géologique en Afrique occidentale. Volume premier : parties générale et économique. Un vol. in-8° avec 50 figures, 30 planches hors texte et une grande carte en couleurs. Emile Larose, éditeur, Paris, 11, rue Victor-Cousin.

Les auteurs de cet ouvrage se sont déjà signalés à l'attention des milieux coloniaux par d'importantes contributions à la connaissance du littoral mauritanien. Bien préparés par des observations et des études antérieures, ils nous reviennent, cette fois, avec un itinéraire nouveau en territoire jusqu'ici à peu près inexploré et qui comprend la bande côtière Saint-Louis, Nouakchott, île d'Arguin, Port-Etienne.

L'inventaire scientifique rapporté par cette mission est considérable et fixe la valeur de ce fragment mauritanien particulièrement riche en salines. Toutefois une constatation domine tous les aperçus. Le centre commercial de cette région s'est déplacé vers le Nord à la faveur du déclin de l'île d'Arguin qui n'offre plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. Et c'est Port-Etienne qui bénéficie des traditions économiques attachées à cette bande côtière. L'opinion publique un instant impressionnée par de fausses nouvelles s'est reprise en ce qui concerne Port-Etienne. Ce n'est point le campement que l'on a dépeint, vivant en l'air et propice aux attaques des Maures. La vérité est tout autre. Ce point est une création française qui dispose de l'outillage moderne nécessaire au développement normal de ses intérêts. Au surplus la sécurité y est plus complète que dans beaucoup de faubourgs parisiens, grâce à la judicieuse ordonnance de ses établissements et de ses services : poste militaire, blockhauss, résidence, phare, postes télégraphiques, téléphoniques et de télégraphie sans fil, citernes, dispensaire et station météorologique, service mensuel de bateaux et rade accessible, etc., etc. Tout démontre que si Port-Etienne n'est point encore une ville, c'est beaucoup plus qu'un comptoir. Ses ressources sont dans la pêche. Le marché français qui, déjà, réserve un bon prix à la langouste royale des eaux mauritaniennes ne pourrait moins faire que d'accueillir la belle laine à poil long des troupeaux de l'Adrar. Les auteurs insistent sur la nécessité pour Port-Etienne de ne se point cantonner dans les prises miraculeuses des chalutiers. C'est qu'en effet la région qui s'étend de la rive droite au Sénégal à la baie du Lévrier n'est que semi-désertique. La végétation permet l'élevage. Chevaux, chameaux, ânes, chèvres et moutons subsistent sans trop de misère. Orienter vers Port-Etienne les peaux et les les laines en procurant en échange les guinées et le sucre constituerait sur place une excellente tentative d'« apprivoisement » de l'indigène en même temps que le fret serait assuré aux caboteurs. Sans doute, il ne faut pas exiger trop à la fois. L'intérieur de l'Adrar commande l'expectative. La victorieuse randonnée du colonel Gouraud ne peut manquer d'inciter à la réflexion les tribus guerrières et pillardes. Du moins peut-on affirmer dès à présent qu'à une police bien faite doit nécessairement correspondre la sécurité du commerce. Les explorateurs ont prouvé, en se rendant sans aucun dommage de Saint-Louis à Port-Etienne, que la surveillance est possible entre ces deux points. Garantir la sécurité du milieu est encore le meilleur moyen de stimuler les bonnes volontés. Les essais tentés font bien augurer de l'avenir et nous nous associons aux auteurs de ce beau et bon livre pour rendre hommage aux hommes de courageuse initiative qui n'ont pas craint d'apporter dans ce point, hier encore si déshérité, de la côte africaine leurs capitaux, leur intelligence et leur activité.

Au Maroc, par Cornélis de Witt. Photographies de M. le baron Jean de Neufville. Union chrétienne des jeunes gens de Paris.

Il faut lire cette conférence conduite d'un bout à l'autre avec l'esprit et la bonne humeur de ceux qui savent observer et conclure. Au surplus, c'est là une jolie plaquette que prolonge un délicieux cahier de gravures.

Décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux ou locaux. Librairie Lavauzelle, Paris. Prix : 0 fr. 75.

Une réglementation nouvelle vient d'intervenir sous la forme de ce décret qui contient un certain nombre d'heureuses innovations relatives au traitement du personnel en congé et à la position de disponibilité. La lecture de cette brochure dissipe l'obscurité de bien des points et donne la solution équitable des situations jusqu'alors peu ou mal définies.

Notes sur le mausolée de Sidi-Ocba, par le capitaine H. Simon, commandant supérieur du cercle de Touggourt. Alger, Jourdan, libraire-éditeur.

L'ancien et très vénérable monument que les indigènes des Zibans considèrent comme le tombeau de Sidi-Ocba n'est en réalité qu'un cénotaphe. Nul ne sait où gît la dépouille du fameux guerrier qui porta jusqu'à l'Atlantique la gloire des armées arabes. Le capitaine H. Simon, en opposant les textes à la tradition, démontre irréfutablement que les fidèles sont dans l'erreur qui croient à Sidi-Ocba honorer le « martyr » sur sa tombe. C'est une déception pour les touristes, mais une forte et suggestive contribution à l'histoire de l'islamisme.

LES RECETTES DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

I. — Chemins de fer algériens.

Voici, d'après le *Journal officiel* (31 juillet 1910), le chiffre des recettes des chemins de fer algériens pendant les deux dernières années :

	Longueur	Recettes totales 1909	Recettes totales 1908	Recette kilométrique 1909	Recette kilométrique 1908
Paris-Lyon-Méditerranée :					
Philippeville à Constantine	87	2.896.332	2.032.807	33.291	23.366
Alger à Oran	426	11.399.171	11.851.412	24.411	27.820
	513	14.295.503	13.884.219	27.866	27.065
Est-Algérien :					
Alger à Maison-Carrée	10	381.549	391 543	38.154	39.154
Maison Carrée à Constantine	453	6.974.282	6.524.370	15.396	14.403
Ménerville à Tizi-Ouzou	53	535.544	611.560	10.105	11.539
El Guerrah à Batna	80	833.266	757.272	10.416	9.466
Batna à Biskra	121	784.904	721.916	6.487	5.966
Bougie à Beni-Mansour	88	1.084.598	1.120.389	12.302	12.732
Ouled-Rahmoun à Aïn-Beïda	92	699.020	390.915	7.598	4.249
	897	11.293.163	10.517.965	12.590	11.726
Ouest-Algérien :					
Sainte-Barbe-du-Tlélat à Ras-el-Ma	152	2.682.474	2.878.057	17.648	18.935
Tabia à Tlemcen	64	709 903	740 271	11.092	11.567
Tlemcen à Turenne	30	135.373	149.564	4.513	4.985
Oran à Aïn-Temouchent	80	1.071.018	1.111.609	13.388	13.895
Blida à Berrouaghia	83	648.362	670.017	7.812	8.072
	409	5.247.130	5.549.518	12.829	13.568
Bône-Guelma et prolongements :					
Bône à Guelma	89	1.747.551	1.822.142	19.635	20.473
Guelma à Kroubs	115	722.513	647.327	6.283	5.629
Duvivier à Souk-Ahras	52	1.047.952	1.134.091	20.153	23.732
Souk-Ahras à la frontière	53	164.848	189.327	3.110	3.572
Souk-Ahras à Tébessa	128	1.721.823	1.912.146	13.452	14.939
	437	5.404.687	5.705.033	12.368	13.055
Réseau oranais de l'Etat :					
Arzew à Colomb-Béchar et Tizi-Mascara	723	4.329.000	5.316.068	5.988	7.353
Mostaganem à Tiaret	202	1.879.000	1.817.723	9.302	8.999
Oran à Arzew	42	483.000	459.375	11.500	10.937
	967	6.691.000	7.593.166	6.919	7.852
Compagnie Mokta-el-Hadid :					
Bône à Aïn-Mokra	33	289.184	282.377	8.763	8.557
Total	3.256	43.220.667	43.532.278	13.274	13.370

Au total, en moins, 311.611 francs.

II. — Chemins de fer tunisiens.

	Longueur	Recettes totales 1909	Recettes totales 1908	Recette kilométrique 1909	Recette kilométrique 1908
Bône-Guelma et prolongements :					
Ligne de la Medjerda	196	2.457 382	2.254.287	12.538	11.501
Béjà (gare) à Béjà (ville)	13	105.308	87.301	8.101	6.715
Djedeïda à Bizerte	73	691.251	673.610	9.469	9.228
Réseau à voie étroite (1)	924	9.373.946	8.182.814	10.521	10.810
Compagnie générale française de tramways :					
Tunis à la Goulette et embranchements	30	723.374	700.351	24.112	23.345
Total	1.236	13.351.261	11.898.363	11.098	11.130

Au total, en plus, 1.452.898 francs.

(1) En 1908 la longueur de ce réseau n'était que de 791 kilomètres.

Le Gérant : J. LEGRAND. PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 9

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

L'ŒUVRE FRANÇAISE EN CHAOUIA

RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC

Monsieur le Président,

Le Comité du Maroc a bien voulu me charger, en décembre 1909, de visiter les Chaouïa pour étudier l'œuvre accomplie par les Français dans cette région. Avec Mme de Lacharrière et M. R. Texier qui nous a accompagnés pendant une partie du voyage j'ai parcouru les Chaouïa ; nous avons poussé jusqu'à Rabat et, au Sud, jusqu'à Marrakech et Amismiz, pour comparer le bled makhzen au pays occupé par nos troupes et entrevoir le pays chleuh. J'ai l'honneur de vous apporter ici le résumé très impartial des observations que j'ai faites aussi complètes et consciencieuses que possible.

Il m'a semblé préférable de diviser ce rapport en deux parties : dans la première, après avoir consacré quelques lignes à la façon de voyager au Maroc, l'itinéraire parcouru a été décrit en s'attachant particulièrement au point de vue utilitaire, même au risque de tomber dans la monotonie et en notant les zones pauvres, les terrains de pâturages et de cultures, la répartition des eaux, sans oublier quelques détails sur les costumes, habitations, etc., des tribus rencontrées. J'ai insisté plus particulièrement sur les régions hors Chaouïa, car pour ce pays même, la publication du Dr Weisgerber, faite par les soins du Comité du Maroc, reste et restera longtemps le meilleur des guides. Dans la seconde partie j'ai groupé les renseignements sur les questions de politique, d'administration, d'expansion que pose notre occupation et ceux concernant les améliorations de toutes sortes et de tout ordre qui en découlent.

Ces renseignements ont été recueillis auprès des indigènes et auprès de nos compatriotes dont j'ai reçu, présenté par le Comité du Maroc, l'accueil le plus obligeant. Qu'il me soit permis d'exprimer toute ma gratitude à M. Regnault, ministre de France, et à M. Malpertuy, consul général honoraire, qui à Tanger et à Casablanca, m'ont prêté l'indispensable concours de leur bienveillant appui. J'ai aussi l'agréable devoir de dire combien je dois à M. Michaux-Bellaire, directeur de la Mission Scientifique, aux membres de la Légation de France, à mon ami Villiers et à M. Pobeguin, de la Compagnie marocaine, à M. Raynaud, directeur de la *Dépêche marocaine*, à M. S. Biarnay, directeur des Télégraphes chérifiens, sans parler de l'amabilité proverbiale, de la science du pays qui est celle de M. C. René-Leclerc, délégué du Comité, et dont j'ai souvent abusé. A Casablanca, je n'oublierai ni M. Bernaudat qui a mis à ma disposition sa longue expérience, ni M. Fleury, ingénieur de l'Union des mines, ni M. Fernau, un des doyens de la colonie anglaise. Le lieutenant Maigret, instructeur du Tabor, a été notre guide très documenté à Rabat, à Salé et à Chellah. Nous devons un souvenir particulier à M. Lassallas, agent de la Compagnie Marocaine à Merrakech, et au capitaine Jacquet, en mission militaire dans cette ville, qui, avec Mme Jacquet, nous ont fait une réception touchante de cordialité. Enfin, grâce à M. Proveux, ingénieur de l'Union des mines marocaines, nous avons pu, avec lui et Mme Proveux, gravir les premières pentes du Haut-Atlas.

Mais que dirai-je de l'accueil du commandant en chef, des officiers et des soldats du corps de débarquement ? Ceux-là seuls qui ont eu l'honneur et le plaisir d'être les hôtes des postes algé-

riens ou marocains pourront se rendre compte des attentions délicates, de la cordialité, du charme que nous avons rencontrés à Casablanca, à Bou-Beker, à Settat, à Mechra-ben-Abbou, à la kasba des Ouled-Saïd, à la kasba Ben-Ahmed, au camp du Boucheron, au fort Gurgens, au camp Boulhaut, à Bou-Znika et à Fédhala. Je ne puis nommer ici, faute de place, tous ceux qui nous ont hébergés, soignés, renseignés, qui, en un mot, nous ont témoigné les sentiments qu'on ne peut attendre que de vieux amis. Mais en adressant au général Moinier l'expression très profondément émue de notre reconnaissance, qu'il me soit permis de remercier dans sa personne tous ceux dont les noms évoquent mille souvenirs de gratitude. Dans ce Maroc, qui pour beaucoup ne représente que cruauté, pillage, terreur, et... désert, nous avons pu admirer ce qu'ont fait leur abnégation, leur courage, leur patriotisme, leur perpétuel souci de civilisation par le moyen de la Paix Française. Ils préparent la voie aux colons dont j'ai admiré l'initiative, parfois hardie et souvent désintéressée, et dont les succès positifs témoignent déjà de toutes les espérances qu'on peut légitimement fonder sur le développement du pays sous notre impulsion.

En essayant de donner ici une idée un tant soit peu précise de l'œuvre accomplie par les Français en Chaouïa, je ne ferai que m'acquitter, et encore bien parcimonieusement, de la dette que nous avons contractée dans le bled.

L'ITINÉRAIRE

Le voyage au Maroc.

Il y a peu de choses à ajouter à ce que dit à ce sujet M. P. Lemoine dans le récit de son voyage au Maroc (*Bull. Com. Afr. franç; Rens. Col.*, 1905, p. 68). La formation de notre caravane a du reste été des plus facilitées par M. Bernaudat qui a bien voulu nous aider dans le recrutement des hommes et des animaux.

Lorsqu'on doit voyager quelque temps dans le bled, il ne faut pas craindre d'emporter tout le nécessaire et un peu de superflu, quitte à augmenter son convoi d'une ou deux mules : la dépense est peu importante surtout si on la compare aux avantages qu'en retire le voyageur. Notre caravane se composait de 4 hommes et de 57 mules : 52 mules de selle, et 5 de charge, portant environ de 80 à 90 kilogrammes, plus leur conducteur, soit 130 à 140 kilogrammes, poids qu'il est utile de ne pas dépasser sous peine de fatiguer les bêtes et de ralentir d'une façon notable la marche du convoi. Les hommes comprenaient 3 muletiers et un cuisinier-interprète; ce dernier, s'il méritait peu son premier titre, savait assez de français pour rendre service à des voyageurs ne connaissant pas l'arabe. Mais cette dualité de fonctions est à déconseiller, car ou le cuisinier doit remplir son ministère et pendant ce temps l'interprète est indisponible, ou l'interprète étant indispensable à certains moments, il empêche le cuisinier de vaquer à ses occupations et c'est le repas qui en souffre.

A titre d'indication, voici les conditions faites :

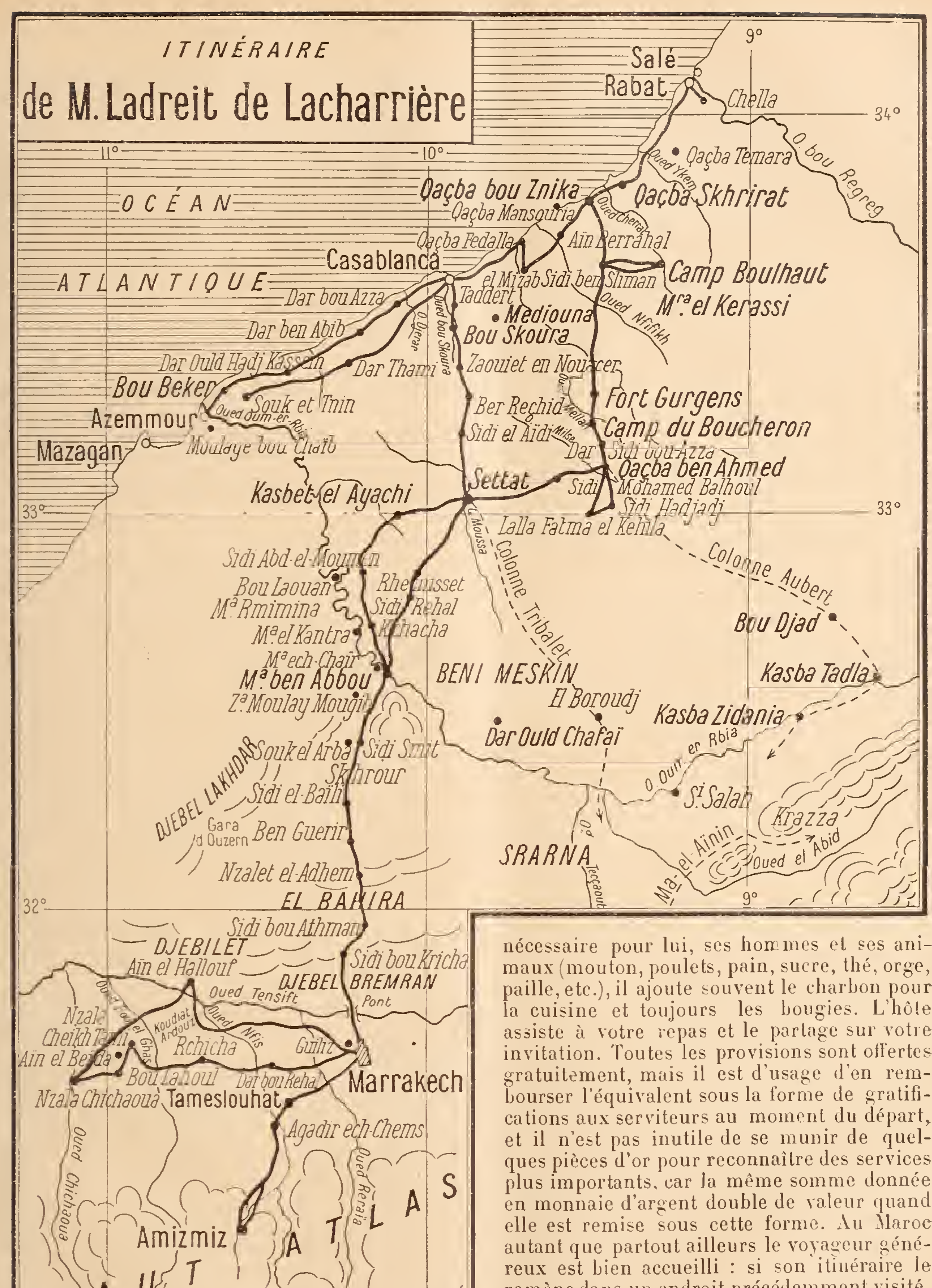
Par jour.	
Mule de selle	3 fr. 25
Mule de charge	3 fr.
Muletiers	2 fr.
Cuisinier-interprète	2 fr. 25

Nourriture comprise.

La combinaison par laquelle les hommes devaient se nourrir et nourrir les animaux rendait inutile la constitution d'un gros approvisionnement; d'ailleurs le but de l'étape de chaque jour étant généralement une agglomération, il était possible de se ravitailler sur place; aussi quelques provisions, boîtes de conserves, riz, café, et des bouteilles d'eau minérale, du vin ou de la bière constituent les seuls impédimenta indispensables. Notre voyage a été sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres facilité par la très large et très aimable hospitalité des postes de Chaouïa : d'autre part, autour de chacun de nos établissements, se sont groupés quelques commerçants ou cantiniers chez lesquels le voyageur peut, au besoin, trouver à manger et à coucher; dans certains endroits même, à Settat par exemple, une hôtellerie confortable a été ouverte il y a quelques mois, de sorte qu'en pays occupé il est presque inutile de s'encombrer de tentes et de matériel de cuisine, quelques boîtes de conserves restant à emporter pour les arrêts au milieu de l'étape.

En dehors des limites de nos postes, les conditions changent un peu et, pour parcourir le bled makhzen, le seul que notre itinéraire ait traversé, quelques précautions assurent la sécurité et la facilité de la route. Chaque jour l'heure du départ était réglée d'après la longueur du chemin à faire et si la matinée ne suffisait pas, on coupait la distance par une petite halte pour continuer durant l'après-midi en ayant toujours soin d'arriver au campement une heure avant le coucher du soleil de façon que les tentes soient dressées et toutes les installations faites avant la nuit; ce qui est indispensable. Il nous a paru inutile de revêtir les vêtements arabes qui ne trompent personne et de nous encombrer d'un mokhazni, dont la présence, inutile en cas de danger, est souvent l'occasion d'ennuis de toutes sortes.

Les indigènes détestant l'imprévu qui vient troubler leur nonchaloir et étant enclins à voir des ennemis dans tous les inconnus, il convient, la veille ou au plus tard quelques heures avant d'arriver à l'endroit choisi pour le campement de la nuit, de se faire annoncer par un des hommes au cheikh du douar : celui-ci ne manque pas de venir vous attendre et, s'il possède une maison, de vous conduire dans la chambre des hôtes; dans le cas contraire, il vous mène à l'endroit habituel du campement et vous fournit des *assassins* (gardiens de nuit) pour veiller sur la caravane et les animaux. Il est aussi très utile de se munir de lettres d'introduction pour les personnages chez lesquels on doit passer; la réception n'en est que plus cordiale. Le voyageur n'a besoin de s'occuper de rien : bientôt son hôte lui présente la *mouna*, c'est-à-dire la nourriuret



Bulletin du Comité de l'Afrique française. G. Huré. Reproduction interdite.

nécessaire pour lui, ses hommes et ses animaux (mouton, poulets, pain, sucre, thé, orge, paille, etc.), il ajoute souvent le charbon pour la cuisine et toujours les bougies. L'hôte assiste à votre repas et le partage sur votre invitation. Toutes les provisions sont offertes gratuitement, mais il est d'usage d'en rembourser l'équivalent sous la forme de gratifications aux serviteurs au moment du départ, et il n'est pas inutile de se munir de quelques pièces d'or pour reconnaître des services plus importants, car la même somme donnée en monnaie d'argent double de valeur quand elle est remise sous cette forme. Au Maroc autant que partout ailleurs le voyageur généreux est bien accueilli : si son itinéraire le ramène dans un endroit précédemment visité, les figures s'éclairent à son retour et la réception se fait plus aimable que la première fois ; s'il continue sa route, sa réputation le précède

et il est entouré de soins. On n'offrira jamais de l'argent à l'hôte mais quelque objet apporté de France : réveil-matin, montre, jumelles, objets de sellerie en cuir jaune, seront les bienvenus, les armes sont peu à recommander en raison des difficultés de les faire admettre par les douanes marocaines. Des parfums, savons, friandises, étoffes légères, bijoux, sont fort bien accueillis soit par l'hôte pour sa *famille*, soit par les épouses elles-mêmes auxquelles ma femme les remettait directement. Enfin une petite pharmacie est indispensable, les indigènes considérant tous les européens comme *toubibs* (médecins).

Mais surtout une « inaltérable bonne humeur », selon la très juste expression d'un vieux routier du bled, est préférable à tout un arsenal aussi encombrant qu'inutile, car la plupart du temps, en cas d'attaque, on n'aurait ni le temps ni le moyen de s'en servir; bien plus, fusils, revolvers, armes quelconques, excitant l'envie, peuvent donner lieu à des brutalités qu'une attitude décidée, sans provocation, souriante et calme évite presque toujours. Moyennant ces quelques précautions et avec un peu d'habitude vite acquise, on mène la vie délicieuse du bled, et qui, si elle n'offre pas toujours le confort le plus moderne, laisse du moins des souvenirs si prenants que le seul désir des voyageurs est de la reprendre à nouveau.

Casablanca.

Lorsque après une traversée mouvementée, le voyageur arrive en vue de Casablanca, il est quelque peu déçu: sur une côte très plate, à la lisière d'une région où ne s'aperçoit aucun arbre, apparaît un fouillis de maisons blanches, sans rien de la position généralement pittoresque des villes arabes. Seules se détachent sur le ciel quelques minarets et les mâts au bout desquels flottent les drapeaux des consulats qui donnent à la ville l'aspect de la section arabe d'une exposition coloniale.

Le débarquement s'opère dans des barcasses; la houle rend cette opération parfois pénible et désagréable et, par gros temps, il se forme en avant de la ville une ligne de brisants dangereux.

Dar-el-Beïda, dont les Portugais firent Casablanca, fut reconstruite par Sidi Mohamed ben Abdallah, vers 1770, sur les ruines de l'ancienne Anfa. Fermée aux Européens en 1795, ouverte à nouveau en 1830, elle est située à l'embouchure de l'oued Bou-Skoura, au fond d'une baie bordée à l'Est par le cap Oukacha et à l'Ouest par le cap El-Ank, mouillage peu favorable, car les navires sont exposés à la houle de l'Atlantique et aux vents du Nord. Aussi la Compagnie marocaine, adjudicataire des travaux du port, construit-elle une jetée pour remédier à ces inconvénients.

La population se compose de 26.000 indigènes, de 6.000 israélites et de 5.500 Européens dont 2.500 Français. Malgré l'importance de la colonie juive, il n'y a pas de mellah, mais les israélites sont groupés dans une partie de la ville. Au Nord, une enceinte plus nouvelle enferme une superficie d'une quinzaine d'hectares qui devait tout d'abord servir d'emplacement au quartier européen, mais qui, en définitive, était utilisée comme lieu de campement des méhallas de passage; elle est actuellement couverte par les baraquements de l'hôpital militaire.

Au sens marocain du mot, Casablanca n'est pas une ville. Elle diffère de Rabat, de Tétouan, de Fez, en ce que ses habitants viennent s'y enrichir dans les fonctions makhzéniennes ou les affaires commerciales mais ne s'y fixent pas après fortune faite. Aussi voit-on beaucoup de boutiques de fondaks mais peu ou pas de jolies maisons, aux patios bien entretenus, aux jardins délicieux. C'est, en somme, une halte sur la route de Fez-Merrakech, une sorte de kasba analogue à celle de Bou-Znika, de Fedhala, mais dont la situation géographique a fait un centre important d'échange. Les rues sont étroites, tortueuses : les efforts des Français les ont assainies mais elles n'en restent pas moins encore assez impraticables après une journée de pluie, le temps ayant manqué pour en effectuer le pavage complet. Toutefois, grâce à l'impulsion donnée par notre présence, un certain nombre de travaux ont été entrepris et menés à bonne fin.

Pour accéder à l'intérieur des murailles, l'administration a fait percer, en plus des sept portes anciennes perpétuellement encombrées, une huitième ouverture doublant Bab-es-Souk et mettant en communication la ville, le marché quotidien qui se tient en cet endroit et les pistes vers l'intérieur. Cette brèche dans la vieille enceinte — d'autres suivront certainement — témoigne du rapide développement de l'agglomération urbaine, qui déborde vers l'extérieur par le seul fait de la sécurité que nous avons apportée. Sur les champs qui, il y a deux ans encore, entouraient Casablanca, s'élèvent aujourd'hui d'importants *fondaks* (entrepôts), et c'est un continuel mouvement de caravanes affluant de l'intérieur, de chariots et de portefaix amenant du port les marchandises débarquées. Le reste du pourtour est occupé par des jardins dans lesquels, grâce aux irrigations de l'oued Bou-Skoura, poussent carottes, choux, salades, fèves, etc., à l'ombre d'oliviers, figuiers, poiriers, néfliers... Quelques agréables villas, habitées par des Européens et qui avaient été détruites lors des événements, ont été reconstruites.

La ville est assez mal desservie au point de vue de l'eau ; cependant le sous-sol révèle une nappe peu profonde (4 à 6 mètres) dans laquelle plongent de nombreux puits, mais que les infiltrations salissent et contaminent; toutes les maisons ont des citernes maçonnées dont la capacité est forcément limitée, aussi passent continuellement les marchands d'eau qui poussent devant eux leurs mules chargées de tonnelets. On s'est préoccupé de l'alimentation en eau pour la population; bientôt des travaux d'adduction vont dériver certaines sources des environs, notamment Aïn-Titmelil, située à 14 kilomètres. Actuellement l'eau potable vaut 8 francs le mètre cube. Le camp français

est alimenté par de l'eau distillée dont le prix de revient est sensiblement analogue.

Depuis de longues années une colonie européenne s'est installée à Casablanca; elle s'est fortement accrue depuis notre occupation et se compose presque exclusivement de commerçants dont certains ont édifié de respectables fortunes. On étudiera plus loin les différentes questions économiques qui intéressent la ville, mais il faut dès à présent noter que, si elle a perdu de son pittoresque, elle a gagné par contre en importance; grâce à nos efforts, à notre présence, qui permet de tirer un meilleur parti des avantages de sa situation, Casablanca est appelée, à bref délai, à devenir un des ports les plus importants du Maroc.

De Casablanca à Azemmour.

Pour esssayer notre caravane nous nous décidons à faire une première excursion jusqu'à Azemmour, séparée de Casablanca par 78 kilomètres (1) environ.

Dès la sortie de la ville, par Bab Merrakech, la route est pierreuse, le sol couvert de palmiers nains, avec des touffes assez nombreuses d'asphodèles ; de temps en temps nous croisons des troupeaux de porcs, car l'élevage des animaux impurs commence à se répandre — il est surtout entrepris par des Espagnols — et, fait remarquable, les indigènes, s'ils ne se nourrissent pas de cette chair encore qu'ils mangent parfois du sanglier, n'éprouvent aucune répugnance à être les bergers de ces troupeaux. Cette industrie ne manquerait pas d'un avenir certain en raison des pâturages suffisants et de l'exportation facile et ne se heurtant pas aux prohibitions chérifiennes.

La piste suit, à un kilomètre environ, la mer parfois masquée par les dunes accumulées ici comme le long de la côte marocaine. Entre elles et les premières crêtes du Sahel, une dépression est occupée tantôt par des cultures, tantôt par des marécages. A gauche, sur cette crête, s'élèvent des *gotta*, enceintes rectangulaires de pierres sèches, entourées à l'extérieur d'un fossé et dans lesquelles on accède d'un seul côté par une brèche étroite du mur : ce sont en général des parcs à bestiaux, dans lesquels les animaux étaient enfermés le soir, par crainte des voleurs. D'anciennes *gotta*, dont le fossé s'est comblé à la longue et dont le sol, par le fait des troupeaux, se trouvait particulièrement bien fumé, et des enceintes ne comportant pas de fossé, mais un simple mur de pierres ou une levée de terre, sont plantées de figuiers de barbarie et de céréales. De loin en loin s'élèvent des constructions blanches, à la fois ferme et château-fort, et qui ressemblent, en plus grand, aux bordjs algériens; dans ces habitations résident les propriétaires du pays ou leurs intendants. Nous passons ainsi devant Dar-bou-Azza, Dar-ben-Abib... appelés du nom de leurs possesseurs actuels. Après avoir franchi l'oued Djerard, sans eau, qui coupe une large bande de terrains très pauvres, recouverte d'une croûte calcaire excessivement dure, apparaît le *hamri*, terre rouge, légère, sablonneuse, très cultivée en orge et en blé. La piste se rétrécit alors singulièrement : elle n'a plus guère que 5 mètres de large alors qu'elle en comptait près de 50 au début. Les riverains, en effet, lorsque la terre est bonne, empiètent sur la piste pour arrondir leurs champs; ils le font d'ailleurs sans vergogne et élèvent des *zériba* (haies de jujubiers épineux) ou creusent de petites tranchées afin d'empêcher les passants de détériorer leurs semailles.

A 30 kilomètres de Casablanca, on entre dans la *ghaba*, forêt ou mieux broussaille de lentisques, hauts de 1 mètre à 1 m. 20, assez clairsemée et qui s'étend sur une partie du territoire des Ouled-Zian et des Chiadma. Aussi bien la sécurité amenée dans le pays par les Français le transforme, peut-on dire, à vue d'œil : en six mois, une notable partie de cette *ghaba* a été défrichée et il est facile de s'en rendre compte en comparant le terrain lui-même avec la carte au 100/000e éditée par le service géographique de l'armée : des espaces marqués du signe de forêts ou broussailles devraient l'être maintenant comme terres de céréales. De loin en loin des équipes de travailleurs, armés de houes à fer étroit, préparent de nouvelles terres pour la charrue.

Une des principales difficultés, dans ces régions, provient de la quantité de grosses pierres, fragments plus ou moins considérables de la croûte calcaire, dont il faut débarrasser les champs. Les indigènes, pour s'éviter la fatigue de les porter au loin, en construisent dans leurs champs même des tas coniques, hauts de 3 à 4 mètres parfois et qui font le plus singulier effet.

Bientôt la broussaille recommence; les arbres sont plus forts ; c'est presque une forêt, défrichée ici encore sur de notables espaces ou dévastée par des charbonniers indigènes qui écoulent leurs produits à Casablanca ou à Azemmour. Puis le *droh* est remplacé par le *rtem*, un puits à nom significatif, Bir-Rtema, indique à peu près l'endroit où, en venant du Nord, s'aperçoivent les premières touffes de cette plante.

A 6 kilomètres plus loin, la piste traverse l'oued El-Haceïra, desséché comme l'oued Djerar; sur ce pays mieux cultivé, moins pierreux, s'éparpillent des *kboussa*, buttes cylindro-coniques en vannerie, des *nouala* semblables aux gourbis algériens et quelques constructions de pierres sèches, recouvertes de chaume ou de roseaux tressés qui rappellent nos vieilles chaumières françaises.

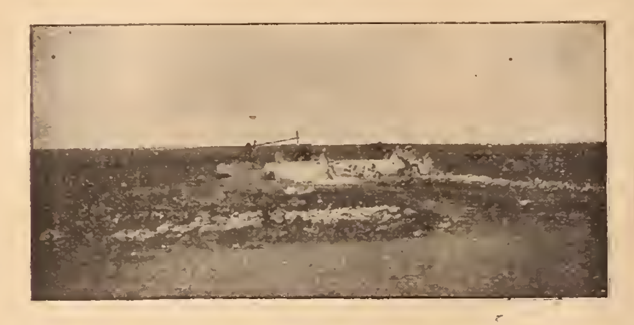
La croûte calcaire n'apparaît plus que par place mettant une note dénudée au milieu des moissons. Les *sanya*, nom local des norias, se font plus nombreuses; l'eau en général assez calcaire est peu profonde; les troupeaux de bœufs et de moutons broutent sur les côtés de la route à quelque distance de laquelle s'élèvent les ruines de Dar-ould-Hadj-Kassem, lieu ordinaire de l'étape.

A mesure que l'on poursuit vers Azemmour, le pays est de plus en plus ondulé ; sur les crêtes

(1) En Chaouïa, les distances sont comptées d'après la carte des étapes au 200.000^e dressée par le bureau topographique du corps de débarquement.

sont construits les *koubba* et les *dar*, tandis qu'au penchant les collines des douars s'abritent contre le vent de la mer. On parvient ainsi jusqu'aux marabouts de Sidi-bou-Beker, que domine à un kilomètre le camp français.

On sait les raisons qui ont conduit à choisir ce point pour l'établissement d'un poste, mais le lieu



SANYA SUR LA ROUTE D'AZEMMOUR

se prête si mal à une organisation durable que l'autorité militaire a décidé d'abandonner l'établissement primitif et de reporter le camp près de l'avant-poste de Sidi-Ali, à proximité de l'Oum-er-Rbia. En effet, le poste de Bou-Beker était exposé continuellement au vent de l'Océan qui, chargé de sable, rendait l'endroit inhabitable : au reste, ce n'est ni à Bou-Beker, ni à Sidi-Ali qu'il devrait se trouver, mais bien à Azemmour.

Quand, du poste actuel, on fait un tour d'horizon, la vue est frappée par la succession des ondulations parallèles vers l'Est et vers le Nord. A l'Ouest, entre le camp et l'Océan, une dépression, séparée de la mer par une ligne de dunes, contient de nombreuses *sanya* arrosant des champs de menthe, de henné, de légumes et des arbres fruitiers. Au Sud, Azemmour apparaît toute blanche sous le soleil du matin et on distingue très loin les murs de Mazagan.

Sept kilomètres environ séparent Bou-Beker de l'Oum-er-Rbia, et, lorsque la dernière crête franchie, on aperçoit l'oued majestueux qui coule, rasant le rocher sur lequel s'élève la ville, on s'arrête longtemps à contempler le plus merveilleux spectacle qui soit : Azemmour et son annexe la zaouïa de Moulaï bou Chaïb, patron du pays, s'élèvent à pic sur la rive gauche, tandis que la rive droite descend lentement vers le fleuve; au loin la barre frangée d'écume ferme l'estuaire et la force des eaux apparaît d'autant plus visible qu'une maison de la ville demeure effondrée sous l'effort des flots.

La traversée de l'Oum-er-Rbia s'opère dans des barcasses appartenant au Makhzen, possesseur du monopole qu'il concède à des individus de la ville ; dans ces lourds esquifs s'empilent, à grand renfort de cris, les hommes et les animaux. Les Français, pour faciliter l'accès des berges, ont aménagé un petit embarcadère en pierre grâce auquel on descend à pied sec sur la rive Chaouïa tandis que l'accès a été rendu plus commode par quelques arrachements dans les rochers de la rive opposée.

Il serait oiseux de faire à nouveau la description de la ville qui a gardé tout son cachet de cité non ouverte aux chrétiens : entourée de hautes murailles — assez mal conservées, mais habitées par une nombreuse colonie de cigognes — elle offre l'aspect de toutes les villes marocaines : dédales de petites rues encombrées d'une foule bruyante qui se presse aux nombreuses boutiques, rues des tisseurs, des teinturiers, des marchands d'herbes, de poissons — l'Oum-er-Rbia fournit des aloses de toute beauté, — mellah aux maisons peintes en bleu; l'aspect est des plus caractéristiques. La ville n'est pas notoirement sale ; les habitants font bon accueil aux Européens et, habitués à en voir, les regardent sans curiosité gênante et sans aucune espèce d'hostilité, encore que le pacha soit nettement antifrançais. Il ne se passe pas de jours sans qu'à propos du moindre incident ce personnage ne nous crée des difficultés sous les prétextes les plus futiles comme dans les circonstances plus importantes; cependant, conscient de son impuissance, quand l'ordre est troublé, c'est à nous qu'il fait appel pour calmer l'effervescence. Au reste, nous rendons d'autres services encore à la population : ainsi des visites médicales fort suivies ont été instituées avec leur dévouement habituel par les médecins militaires du poste et les malades y affluent de tous les environs, des Doukkala et des Rehamna.

Au début de notre occupation, le chef du corps de débarquement avait très nettement compris l'importance d'Azemmour, non pas comme préliminaire d'une conquête du Haouz, mais comme moyen de protéger efficacement la rive Chaouïa : on sait qu'il s'y établit quelques jours et qu'il dut revenir en arrière sur des ordres impératifs. Immédiatement des représailles furent exercées très durement sur les indigènes qui, comprenant leurs véritables intérêts, s'étaient rapprochés de nous; j'ai eu le plaisir de constater chez plusieurs



L'OUM-ER-RBIA A AZEMMOUR

de ces braves gens que les sévices endurés n'ont pas amoindri la vivacité de leurs sentiments à notre égard et il a fallu sans doute des raisons bien importantes pour qu'un tel ordre de retraite ait risqué de paralyser des bonnes volontés si évidentes.

Azemmour est entourée de jardins plantés de légumes et des fruits nécessaires à la ville ; de petites maisons s'élèvent çà et là semblables

comme affectation à ces « folies » avoisinant Paris au XVIII[e] siècle et dans lesquelles les propriétaires vont se délasser de leurs rares occupations : on entend dans le soir qui tombe les grêles accents des orchestres indigènes.

Ces jardins (moins les « folies ») se retrouvent sur la rive droite de l'oued, entremêlés de champs de henné. Grâce à cette plante, qui constitue une de ses richesses, la région, arrosée par des *sanya* nombreuses, pourrait se développer encore le jour où des capitaux français apporteront aux indigènes les moyens de mettre un plus grand espace en production. Sur les arbres, on remarque, à un mètre environ du sol, une bande de fer blanc clouée autour du tronc ; cette sorte d'appareil cypriote constitue une défense contre les criquets dont le pays est parfois infesté. Enfin le coton était autrefois cultivé, notamment par des commerçants anglais qui avaient fait de fructueuses tentatives lors de la guerre d'Amérique : l'eau, relativement abondante, le climat, chaud et tempéré en raison du voisinage de l'Océan, semblent favorables aux essais que va tenter à nouveau M. Trenga, officier interprète du poste.

Pour revenir à Casablanca, nous suivons une route qui serpente au Sud de celle prise à l'aller en s'éloignant de la mer dont nous séparent deux chaînes de collines. Nous avons la bonne fortune d'assister au souk-et-tnin des Chiadma et des Chtouka, le plus important de la région. On y accède à travers des cultures de céréales un peu maigres cette année faute de pluie, mais qui s'étendent à perte de vue. Le souk se tient à la croisée de plusieurs pistes sur une pente orientée au Nord ; c'est un curieux assemblage de tous les gens de la région et des tribus environnantes, car les Ouled-Saïd, les Mzamza viennent y commercer ainsi que les Doukkala, témoignage de la faiblesse d'une frontière constituée par l'oued Oum-er-Rbia. Ici, comme dans tous les souks, les vendeurs se groupent par professions : au bas de la pente les bouchers, suspendant à des pieux fourchus les viandes abattues, puis les marchands de grains, de henné et de pois chiches, les



SOUK-ET-TNIN DES CHIADMA

marchandes de pain,. les forains indigènes ou juifs qui suivent les marchés et étalent un bric-à-brac extraordinaire où le kohl, les cigarettes, les peignes, les colliers de verroterie, les remèdes, les savons, les parfums, les pâtes épilatoires, les couteaux, etc., etc., voisinent et s'entassent; plus loin, également sous de petites tentes, les *toubibs* indigènes donnent leurs consultations, posent des ventouses, griffonnent des amulettes, un peu à l'écart le marché bruyant des chameaux et des



BOUCHERS AU SOUK-ET-TNIN DES CHIADMA ET DES CHTOUKA

ânes. On nous cite quelques prix : cette année, les pâturages sont maigres faute de pluie, la viande est bon marché; la moitié arrière d'un mouton se vend 32 sous. Les bouchers détaillants font des tas coniques de chair et de graisse parmi lesquels l'acheteur peut choisir moyennant une somme variant de 5 grouch à un demi-douro. Les ânes valent de 7 à 15 douros, les œufs 3 fr. 20 à 4 fr. 50 le cent ; on trouve enfin beaucoup de chapons dont l'élevage est une spécialité des Doukkala, du goudron, du savon fabriqué par les Chtouka avec de l'huile de Marrakech et de la cendre de saponaire. A la périphérie du souk se dressent quelques tentes plus confortables; sous la surveillance des officiers du service des renseignements qui viennent y faire de fréquentes tournées, les fonctionnaires marocains, cadi et kaïd, règlent les affaires et assurent la police du souk. Un de ceux-ci, le khalifat du kaïd des Chtouka, nous invite à passer la nuit dans sa maison qui se trouve à 30 kilomètres de Casablanca et à une vingtaine de kilomètres du souk.

Pour se rendre à Dar-Tâmi, la piste suit tantôt le fond d'une dépression à peu près parallèle au rivage, tantôt traverse une série de cuvettes sans écoulement apparent dont le fond est occupé par des daya actuellement à sec. Le pays est très mouvementé, mais les ondulations sont peu profondes et la carte au 100.000[e] en rend mal l'aspect à cause de la trop grande équidistance des courbes et du manque de courbes intercalaires. Le sol, lorsqu'il n'est pas recouvert par la croûte calcaire, est formé de sable (*remel*) de couleur brune violette ; de loin en loin, se dressent quel-

ques palmiers abritant généralement une koubba. Nous traversons l'extrémité de la ghâba des Soualem, puis l'oued Hasséïra et nous accédons au Dar-Tâmi situé sur une crête à 90 mètres d'altitude et d'où on aperçoit la mer. Le khalifat nous fait un très aimable accueil et, après le repas et les innombrables tasses de thé vert à la menthe, reste longtemps à parler avec nous des nouvelles du pays, se répandant en compliments, — intéressés — sur les officiers français, mais constatant, non sans satisfaction, que notre Makhzen est préférable au Makhzen marocain en raison de la stabilité qu'il donne aux situations acquises.

Avant le repas le khalifat nous avait fait visiter son domaine : le dar se compose d'une série de cours sur lesquelles s'ouvrent les logements ; on y entre par une porte, seule ouverture du mur d'enceinte et coudée selon la mode indigène ; dans les cours sont entravés mulets, ânes, chevaux, chameaux ; des poules picorent çà et là. Tout autour du dar, contre la muraille, se pressent à l'extérieur les *keïma* (tentes) et les *kboussa* des *khammes ;* chaque famille est réunie dans un petit enclos (*zériba*) et rien ne donne mieux l'impression de notre moyen âge que cette demeure seigneuriale à l'ombre de laquelle vit tout un peuple de serfs.

Nous visitons successivement un *aït* (1) planté de henné, la grande richesse du pays, et arrosé par une *sanya ;* un autre *aït* est planté de blé ; tout près, s'ouvrent les silos (*matmora*) dans lesquels s'amassent les moissons après le dépiquage. Enfin une enceinte de murs élevés, et dans laquelle on pénètre par une porte coudée, sert de *gottà* pour les bestiaux ; elle n'est pas entourée de fossés, mais de grands trous se voient le long des murailles, comme autour de la maison ; ils ont été creusés lors de la construction pour laquelle on s'est servi de la terre mélangée avec de l'eau et du tuf calcaire (*beïada*) employé pur. Cette couche se trouve sous profondeur de 30 à 35 centimètres de terre végétale ou de sable et constitue un excellent mortier. Les indigènes trouvent ainsi à pied d'œuvre des matériaux et ne se donnent pas la peine d'utiliser de la pierre cependant si abondante dans la région.

Notre hôte nous accompagne le lendemain jusqu'à l'entrée de la *ghâba* qui recommence à 3 kilomètres de son habitation. La végétation rabougrie est entaillée çà et là par des défrichements et des labours. Quelques indigènes poussent leurs charrues primitives, tandis que derrière eux une femme ou un enfant sèment le maïs grain à grain dans le sillon ouvert. La piste quitte la broussaille à la hauteur de la koubba de Sidi Moualin Derouate laissant à droite, sur une éminence, celle de Sidi Moulaye Tâmi. Le sol redevient rouge, nous entrons de nouveau dans la *hamria;* les cultures plus serrées se découpent en formes rectangulaires comme les champs de France indice du caractère particulariste de la propriété. La croûte calcaire ne présente pas la même continuité sous le *hamri;* elle semble brisée en fragments de taille diverse ; par endroits la terre rouge manque au bord de dépressions assez marquées au fond desquelles se trouve soit une source vauclusienne qui sourd au niveau de larges dalles calcaires comme l'Aïn-Krouzara, près de l'oued Djerard, l'Aïn-Zahara, soit des puits, comme les sept puits des Ouled-Djerar, dans lesquels l'eau n'est guère qu'à 3 mètres de la surface.

La route se rapproche de plus en plus de celle prise à l'aller ; le pays a le même aspect dénudé, couvert de palmiers nains avec, de place en place, des enclos cultivés, quelques champs et des dars sur les hauteurs. Bientôt, devant nous, Casablanca apparaît immaculée. Le chemin se fait très fréquenté, nous croisons plusieurs caravanes et nous rentrons dans la ville en suivant la voie du petit chemin de fer de Ber-Rechid.

De Casablanca à Settat.

Il y a plusieurs routes pour se rendre de Casablanca à Ber-Rechid : la plus fréquentée, et la plus longue aussi, passe par Médiouna; une seconde suit continuellement la voie ferrée qui relie Casablanca à Ber-Rechid; la troisième passe par Taddert et rejoint la ligne près du poste-station de l'oued Bou-Skoura. Nous nous décidons pour cette dernière, les deux autres n'offrant aucun intérêt spécial au lieu que celle-ci a le mérite d'être la plus courte (35 kilomètres environ). Elle est peut-être la moins fréquentée à cause d'un mauvais passage pour les caravanes.

De Casablanca à Ber-Rechid, le pays se présente sous deux aspects absolument différents : la première partie jusqu'à Zaouïet-en-Nouaceur, ou plus exactement jusqu'à Dar-Ouled-Rhannou, à 3 kilomètres plus loin (23 de Casablanca), la piste traverse une région de sahel coupée par plusieurs ondulations parallèles à la mer, de plus en plus élevées et séparées par des dépressions en parties cultivées. Le sol, assez sablonneux, paraît riche et, par larges plaques, se retrouve le *hamri* dont il a été question déjà, l'effort des agents atmosphériques a dénudé les crêtes laissant voir la croûte calcaire que recouvre un tuf très fin ; en général les pentes exposées aux vents de la mer sont, comme les fonds, couvertes de céréales, les autres pentes servent de pâturages aux troupeaux de bœufs et de moutons. Presque tous les champs sont entourés de petits fossés et d'une levée de terre, du moins sur les côtés qui bordent la piste, car la clôture ne semble pas être complète, n'ayant, semble-t-il, d'autre but que d'empêcher les animaux de se répandre dans les moissons.

La piste rejoint bientôt l'oued Bou-Skoura, ruisseau dont les eaux sont éparpillées dans une série de *seguia* pour l'irrigation de jardins potagers dont les produits alimentent Médiouna et Casablanca. A quelques centaines de mètres plus loin, le sol devient rocailleux ; des sources, qui grossissent l'oued, sortent à la rencontre du

(1) Aït signifie mur; on l'emploie aussi pour désigner le champ entouré de murs, mais sans fossé, par opposition à la gottâ qui comporte toujours un fossé.

calcaire et du grès, lesquels émergent peu à peu et se dressent des deux côtés de la piste en formant une sorte de petit défilé long de 600 mètres. Une herbe très maigre essaye de pousser entre les pierres; mais la lande se couvre peu à peu de cultures ; près de Sidi-el-Larbi, nous rencontrons la première bande de *tirs* qui cesse à peu de distance de Zaouïet-en-Nouaceur pour recommencer à 3 kilomètres et devenir de plus en plus beaux à mesure que l'on poursuit vers le Sud. Il ne peut être question d'exposer et de discuter ici les diverses théories de la formation de ces fameuses terres noires, encore convient-il de noter dès à présent qu'elles ne constituent pas les seules terres fertiles des Chaouïa. Le *hamri*, par exemple, donne d'aussi bons rendements que ceux obtenus dans la plaine ou mieux dans la pénéplaine des Tirs, car elle est continuellement vallonnée et la différence des niveaux, assez faible en général, atteint parfois une vingtaine de mètres. Il faut aussi se garder de limiter trop étroitement, comme on l'a fait jusqu'à présent, la région des tirs : on trouve en effet des terres noires sur le plateau des Mzamza et jusque chez les Beni-Meskin, qui, quoi qu'on en ait dit, font partie géographiquement et historiquement du pays chaouïa.

Jusqu'à Ber-Rechid, puis jusqu'aux premières pentes du plateau, la route traverse une région continuellement semblable à elle-même, dont la monotonie provient de la richesse même du sol. Partout, à perte de vue, s'étendent des champs couverts de céréales ; de loin en loin des maisons blanches tranchent sur la verdure des blés et des orges et si, à la place des koubbas, quelques clochers pointaient vers le ciel, on aurait l'illusion complète de parcourir la Beauce : même richesse, même culture, même dispersion des habitations. Les propriétaires se sont fait construire des dars selon le modèle déjà décrit, autour desquels se groupent les khammes. Une kasba, édifiée par la famille des Ber-Rechid, était autrefois occupée par les kaïds de la région. Détruite pendant la période de siba qui précéda notre intervention, elle a été aménagée par les troupes françaises et elle est devenue, en même temps que le chef-lieu du détachement régional des Mdakra, un centre important d'où les ravitaillements, amenés de Casablanca par la voie ferrée, sont acheminés sur les différents postes de la périphérie. Les ruines ont été relevées par les troupes, les rues élargies, un embryon de village, habité par quelques mercantis et un hôtelier, s'élève à quelque distance à l'Est, tandis qu'à l'Ouest s'aperçoivent les bâtiments occupés par le service des renseignements ; des amorces de routes ont été tracées dans différentes directions, le long desquelles des arbres ont été plantés. C'est en effet un des soucis de l'administration militaire que de reboiser cette région : de Casablanca à Settat, les arbres font à peu près complètement défaut comme dans presque tout le reste du pays. D'ailleurs étant donnée la constitution du sol, il est douteux qu'il y en ait eu autrefois, du moins aux époques historiques. En effet, la couche de terre végétale, épaisse de 20 à 30 centimètres, au maximum, repose sur une croûte calcaire de 8 à 12 centimètres qui recouvre elle-même une couche de tuf très profonde et les arbres ne peuvent vivre que difficilement sur une pellicule aussi mince. Les indigènes ont tiré parti de cette composition du terrain pour creuser dans le tuf de nombreux silos (*matmora*) où ils engrangent leurs récoltes. Ces silos sont particulièrement nombreux autour de Ber-Rechid, centre d'un kaïda très riche ; les produits de l'impôt koranique, *aschour* (dîme sur les récoltes de blé et d'orge), y affluaient après la moisson, et le kaïd les emmagasinait autour de sa forteresse. Les Français ont utilisé ces trous pour planter des arbres, après les avoir remplis de terre et de fumier afin d'assurer la vie aux jeunes pousses ; grâce à ces précautions il semble que toutes les espèces puissent s'acclimater : cognassiers, acacias, figuiers, orangers, noyers... ; les légumes et les fleurs n'ont pas été oubliés, seuls les eucalyptus n'ont pas réussi. Toutes les constructions sont faites en toub ; le tuf fournit la chaux, quant au bois il doit être apporté des bords de l'oued Oum-er-Rbia ou même de la forêt de Sidi-ben-Sliman, à 50 kilomètres de Ber-Rechid. Les habitations ont la forme ordinaire et cubique des maisons arabes ; elles sont surmontées d'une terrasse d'où l'on a la vue complète du pays : au Nord, à l'Est et à l'Ouest la plaine s'étend



TROUÉE DE SETTAT

indéfiniment plate au Sud, l'œil est arrêté par la ligne du plateau de Settat qui limite l'horizon à 30 kilomètres.

Pour gagner ce balcon, la route continue de traverser la pénéplaine en s'élevant insensiblement. Le pays présente le même aspect de richesse monotone, mais à mesure qu'on avance vers les collines, les vallonnements, jusque-là sans direction générale bien caractérisée, s'orientent d'une façon sensiblement parallèle à celles-ci. Quelque 100 mètres au Sud de Dar-el-Kébir-bel-Hammani, la piste franchit le thalweg de l'oued

Moussa qui sort de la trouée de Settat pour se perdre dans une daya. La ligne des collines est devenue très nettement visible dans ses détails; nous accédons à la trouée par une pente insensible : le sol commence à changer d'aspect; le tir disparaît pour faire place peu à peu à une sorte de *hamri* rocailleux qui lui-même est remplacé, à hauteur de Sidi-Djilali, par des affleurements rocheux. On entre ici dans le plateau marno-calcaire dont l'érosion fluviale a mis à nu les étages. Dans le fond de la gorge, des îlots de terres noires sont couverts de moissons; à mi-côte s'aperçoivent des douars, les sommets sont dénudés ou couverts de palmiers nains. Après avoir franchi un seuil de 300 mètres environ, la piste redescend vers Settat, blottie dans une cuvette très encaissée et dont les rebords dominent la ville de près de 100 mètres.

Settat est la seule agglomération importante dans l'intérieur des Chaouïa; le temps de siba qui a précédé notre occupation et les combats de 1908 l'ont en partie détruite, mais on peut se rendre compte sans peine de l'importance qu'elle avait autrefois : importance qui tenait à la fois de sa situation et de la richesse de ses habitants. En effet, elle se trouve sur la route de Rabat à Marrakech et c'était une des étapes obligées des sultans comme des voyageurs. L'eau de l'oued Moussa, qui recueille celles de l'arrière-pays, y est abondante; elle s'augmente encore du débit de nombreuses sources affleurant à la base des bancs calcaires dont est formée la structure des collines. Après avoir alimenté les maisons riches de la ville, elle s'écoule dans les jardins, dont la réputation était autrefois très grande; par suite des troubles, ils sont en partie abandonnés, mais de très beaux arbres, figuiers, oliviers, peupliers, témoignent de la fertilité des alluvions. Au reste, une pépinière et des jardins, où chaque corps de troupe cultive les légumes nécessaires à son alimentation, viennent en apporter un nouveau témoignage; et ce n'est pas sans un sentiment de joyeuse fierté qu'au sortir des jardins délaissés par les indigènes, on parcourt pépinières et potagers, preuve indiscutable des efforts et des succès



SETTAT

de nos soldats. Au reste, l'exemple n'est pas perdu : peu à peu, les anciens cultivateurs, qui avaient fui devant nous ou qui s'étaient désintéressés des cultures, reprennent goût au travail devant nos belles récoltes de choux, de carottes, d'oignons, de tout enfin (car tout pousse dans ces jardins) et des espaces depuis longtemps en friche sont retravaillés à nouveau.

La ville entière s'est d'ailleurs ressentie heureusement de notre présence : lorsqu'en venant de



SETTAT

Casablanca et après avoir longé le vaste espace qui, à droite en dehors du mur d'enceinte, sert d'emplacement au souk-el-arba — marché du dimanche — on pénètre dans la ville, le voyageur aperçoit devant lui un très large boulevard où des arbres mettront dans quelques années l'ombre qui y manque encore; cette avenue se continue par une rue le long de laquelle s'élève, à droite, la kasba abritant l'hôpital militaire, divers services et le caïd des Mzamza, tandis qu'à gauche une chaussée conduit au camp des spahis et de la légion étrangère dont les tentes ont été remplacées par de solides chambrées de pierre; toute une rangée de petites boutiques borde cette artère principale. Après avoir dépassé la kasba et les ruelles donnant accès au mellah, enchevêtrement de passages, de cours, de taudis où l'administration militaire a fort à faire pour maintenir un semblant de propreté, la grande rue débouche sur une place et bifurque dans deux directions : à gauche, elle traverse un grand espace, vide de constructions, où se tient le souk quotidien et où campent les nomades de passage, puis se continue par la route de Guiser; à droite, elle conduit devant une source abondante, aménagée pour les besoins de la garnison et de la population, et près de laquelle a été relevée par nos soins une enceinte réservée à la prière et aux ablutions des musulmans. En sortant de la ville, on se dirige vers le Dar-Khalifah, réservé au service des renseignements.

L'aménagement de ces voies a été quelque peu facilité par l'état dans lequel nos troupes ont trouvé la ville; à force de travail, nos soldats ont déblayé les ruines et sont parvenus à faire disparaître le dédale inextricable de ruelles puantes et encombrées d'immondices pour les remplacer par de larges trouées où l'air circule et que, le soir, des réverbères illuminent. A sa position, à

la croisée des chemins qui, de Casablanca et de Fez par Rabat, se dirigent sur Marrakech et qui étaient une des causes de l'importance de Settat, s'ajoute aussi la richesse ancienne de ses caïds : les vestiges des constructions qu'on rencontre,



SETTAT

notamment au Dar-Khalifah, en fournissent la preuve. Nous avons particulièrement été frappés par les piscines actuellement en ruines : le bassin carré est clos de murs sur trois côtés ; sur le quatrième, donne une espèce de galerie couverte, reposant du côté de la piscine sur trois piliers et de l'autre sur un mur percé d'une porte ; cette ouverture donne accès dans une pièce parallèle à la galerie et de même dimension et qui devait servir de lieu de repos après le bain : une autre piscine, réservée aux femmes, présente la même disposition avec cette seule différence que le mur de clôture, au lieu de toucher les parois du bassin, enferme un assez grand jardin, au fond duquel s'élève un charmant pavillon ; l'eau était amenée dans les piscines par des canalisations en poterie retrouvées intactes sous le dallage. Sauf ces particularités, le reste de la construction est identique à toutes les riches maisons arabes. Dans les environs de Settat, on rencontre de nombreuses traces de travaux hydrauliques grâce auxquels la petite ville apparaissait, au milieu d'un pays assez dénudé, comme une véritable oasis de verdure.

De Settat à Mechra-ben-Abbou.

Pour gagner Marrakech en partant de Settat, on traverse plus généralement l'oued Oum-er-Rbia à Mechra-ben-Abbou, le passage y étant très facilité par les efforts du corps de débarquement. Plusieurs routes conduisent à ce point : nous empruntons celle de Khemisset, longue d'environ 47 kilomètres et qui, se tenant à peu près constamment sur le plateau, offre le double avantage de toucher à des régions fort riches et de donner, par l'étendue offerte à la vue, une idée très nette de la configuration du pays.

Après être sortie, par une montée assez raide, de la cuve au fond de laquelle se trouve Settat, la piste s'engage d'abord dans une série de vallonnements très creusés, s'orientant d'une façon générale vers le Nord-Ouest et assez pauvres. Une herbe maigre, entremêlée de palmiers nains et d'asphodèles, croît sur un sol blanchi par le tuf, qui se découvre en maints endroits sous la pellicule de terre ; 5 ou 6 kilomètres plus loin vers Sidi-Barka, les cultures réapparaissent ; le sol, de plus en plus fertile, prend une couleur foncée, une nouvelle zone de tirs recommence, toute semblable à la plaine de Ber-Rechid quant à la dispersion des habitations et à la mise en valeur. Les terres noires s'étendent à droite et à gauche de la route, bordée de ce côté par la ligne lointaine et bleue du djebel Ftattin ; au Sud-Ouest, se dessinent les crêtes déchiquetées des Skhrour et, à l'extrême horizon, les sommets neigeux de l'Atlas.

Le pays est formé d'une succession de cuvettes circulaires très larges, séparées par des renflements peu accentués sur lesquels se localisent les habitations. Dans les fonds se trouvent souvent des puits portant, comme presque tous ceux de ces régions, le nom du personnage qui les a fait creuser : Bir El-Hadj-Omar, Bir Bou Azza... ; lorsque nous passons, ces puits sont entourés d'un assez grand nombre d'indigènes fort occupés à faire la lessive à grand renfort de coups de pied, car le Mouloud est proche et chacun se prépare à la fête.

Le même paysage se poursuit ainsi pendant une trentaine de kilomètres ; puis, à mesure qu'on avance dans la direction de l'oued, vers lequel on commence à descendre un peu après avoir dépassé la koubba de Sidi Mohammed ber Rehall, le sol devient rouge, les cultures s'amaigrissent et se blotissent dans le fond des dépressions orientées maintenant vers le Sud. La direction des thalwegs, le pays profondément usé par l'érosion, annoncent l'approche d'une grande artère fluviale, mais elle n'apparaît pas encore, car il faut être sur ses bords mêmes pour la découvrir. La route pendant les cinq derniers kilomètres, est pénible : les vallées fortement ravinées laissent apparaître le substratum des roches primaires ;



SIDI-BARKA

les crêtes, soumises à l'action des agents atmosphériques, sont dénudées; de rares et maigres cultures, plus pauvres encore par cette année de sécheresse, accrochent çà et là une note jaunâtre, tandis que les mules trébuchent sur les schistes et les éboulis calcaires qui jonchent la piste. Mais voici que la vallée s'élargit en une sorte de plateau, entouré de collines et surplombant à pic l'Oum-er-Rbia. Sur le rebord de cette plate-forme a été établi le camp de Mechra-ben-Abbou : le fleuve roule des eaux rapides, au milieu d'une végétation plus verte, disparaît dans un tournant pour réapparaître bientôt et s'enfoncer dans un cañon entre deux berges abruptes. Le poste, récemment installé, est protégé par un fossé et un épaulement; le séjour en est rendu désagréable par un vent qui s'élève vers midi et entraîne des tourbillons de poussière : au coucher du soleil, la quotidienne tempête s'apaise et, à la clarté de la lune, nous contemplons le féerique spectacle de l'Oum-er-Rbia, dont les flots coupent d'un sillon argenté l'âpreté sombre de ses rives.

Arrivés de bonne heure, nous avions eu le temps de visiter le jardin potager, créé sur un des relais du fleuve et l'atelier de construction du pont-flottant; les sapeurs du génie achevaient à ce moment une barque, tandis que les légionnaires employaient leurs heures de repos à pêcher les aloses et les barbeaux de l'oued.

Le pont-flottant de Mechra-ben-Abbou.

Le pont-flottant, construit par les soldats du génie sous les ordres du lieutenant Godlewski, avec l'aide des légionnaires du lieutenant de Férandy, est une des œuvres les plus utiles que les Français aient exécutées en Chaouïa. L'oued a un cours extrêmement tourmenté : véritable torrent jusqu'à son embouchure, coulant entre deux murailles de rochers, son lit est parsemé de seuils, qui ont donné naissance à des gués, mais il n'en reste pas moins souvent difficile à franchir en raison des crues subites, de la vitesse et de la force du courant, et les caravanes allant ou s'en revenant de Marrakech devaient soit rester sur la berge en attendant le moment favorable, soit avoir recours à des passeurs qui profitaient de la situation pour exagérer le prix de leurs services. On m'a cité l'exemple d'un riche marchand de Marrakech auquel on avait demandé la valeur d'une centaine de francs pour le faire traverser un jour de crue. Pour résoudre la question, le Makhzen avait autrefois eu l'idée de construire un pont : en effet à 6 kilomètres en aval, existent encore les arches ruinées de cet ouvrage. Mais outre qu'il n'a jamais été terminé, ce passage, par suite d'une anomalie surprenante dans toute autre pays qu'au Maroc, était installé dans un endroit inaccessible à des bêtes chargées où n'aboutissait aucune piste ni d'un côté ni de l'autre, de telle sorte que, même achevé, il eut été impraticable et que l'autorité militaire dont la première pensée avait été d'en utiliser les ruines, a dû, pour ces raisons, renoncer à ce projet.

On demandait aux constructeurs un bac important; aussi le lieu désigné se trouve-t-il un peu à l'écart de la grande route habituelle mais sur un raccourci, car, placé dans sa position logique à Mechra-el-Ouassa, à 1 kilomètre en amont, on n'eût pas rencontré la profondeur d'eau suffisante. A Mechra-ben-Abbou, la profondeur varie de 1 m. 25 à 0 m. 90; le volume d'eau roulé est de 70 mètres cubes par seconde aux basses eaux; sa vitesse, qui atteint 1 m. 25, est en moyenne de 0 m. 95; à 200 mètres en amont de l'endroit choisi, le fleuve fait un coude, puis il va s'élargissant et atteint 75 mètres à la hauteur du bac. Un faisceau de câbles en acier est solidement fixé dans la partie concave de la rive droite et soutenu hors de l'eau de 50 en 50 mètres par de petits radeaux formés de deux tonneaux accolés : le radeau principal, auquel vient s'attacher le câble, est composé de deux grandes barques à fond plat reliées par un plancher en madriers; un ingénieux dispositif de passerelles basculantes, assurant la jonction du plancher et de la rive, facilite l'embarquement des voyageurs et des animaux tandis qu'elles se relèvent pendant la traversée pour former barrière et prévenir tout accident; enfin des rampes d'accès en pentes douces ont été aménagées sur chaque berge. Un seul homme, armé d'une longue rame, suffit à conduire l'engin : la manœuvre est des plus simples : dès que les voyageurs sont installés et la passerelle relevée, la machine a été livrée à elle-même, la rame servant de gouvernail est inclinée selon l'angle voulu, le radeau, entraîné vers le large mais retenu par le

LE PONT FLOTTANT DE MECHRA-BEN-ABBOU

càble, oscille à la façon d'un pendule et, grâce à un second coup de rame, vient se ranger le long de la rive opposée. Quelques minutes suffisent, temps d'embarquement compris, pour transporter quatre chameaux et leurs conducteurs. Le tarif demandé est très minime : un guerch par piéton ou par quatre têtes de petits animaux (moutons, chèvres...), deux grouch par cavalier avec sa monture ou par chameau avec son conducteur. Malgré ces exigences minimes les recettes augmentent chaque jour : voici à titre d'exemple celles encaissées pendant les six premières semaines d'exploitation à partir du 24 mars dernier, date de la mise en service :

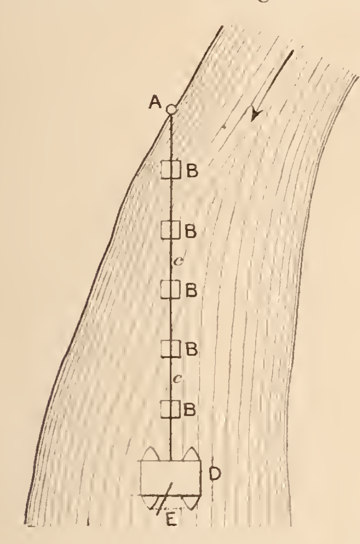


SCHÉMA DU PONT FLOTTANT

A, point d'attache; BB, radeaux formés de deux tonneaux accolés et soutenant le câble *c*; D, pont flottant; E, rame gouvernail.

1 semaine.	53	francs
2 —	92	—
3 —	125	—
4 —	125	—
5 —	215	—
6 —	200	—

Ces sommes sont destinées à amortir la dépense de premier établissement, qui s'est montée à 3.000 francs, et à l'entretien du bac. Au début le service était effectué par des sapeurs du génie, mais très rapidement ceux-ci formèrent des indigènes, choisis par moitié parmi les riverains chaouïa et rehamma, qui maintenant s'acquittent fort

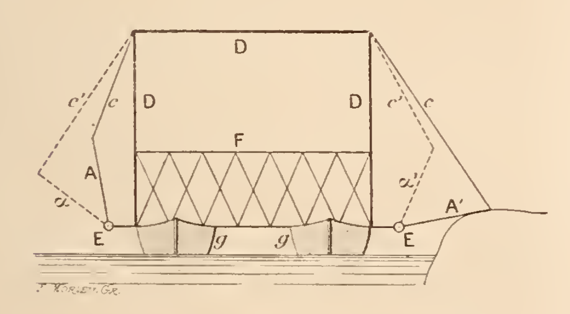


SCHÉMA DU DISPOSITIF DES PASSERELLES

DDD, charpente supportant les câbles; AA, passerelles mobiles. La passerelle A' est inclinée sur la rive pour faciliter l'embarquement; αα', position des passerelles relevées pendant la traversée; *cc'*, câble d'acier joignant les passerelles; E, charnières autour desquelles évoluent les passerelles; F, garde-fou; *g*, barques à fond plat.

bien de cet emploi. Ce pont-flottant rend et est appelé à rendre d'énormes services, car, même en cas de traversées faciles, les risques étaient assez grands pour les laines et les autres marchandises périssables que le moindre faux-pas des animaux jetaient à l'eau, sans compter les droits de transbordement et de *nzala* (1) que les populations limitrophes s'étaient adjugé le pouvoir de créer sans aucun titre la plupart du temps. Tous ces inconvénients ont disparu aujourd'hui, grâce à la science et à l'habileté de nos officiers et de nos soldats ; et les indigènes apprécient à ce point notre initiative que ceux qui, généralement, par avarice, ne veulent pas recourir au pont-flottant, n'empruntent plus l'ancien gué de Mechra-ben-Abbou, mais font un détour et traversent le fleuve en amont ou en aval, en se cachant pour éviter les moqueries de leurs coreligionnaires.

De Mechra-ben-Abbou à Marrakech.

Très aimablement, l'autorisation nous est donnée d'utiliser le pont-flottant non encore mis en service et la caravane se reforme bientôt sur la rive Rehamna non sans que nos mules aient manifesté par quelques ruades leur étonnement de ce nouveau mode de locomotion. Nous nous mettons en marche vers le Sud-Ouest ; le fleuve et le camp disparaissent à nos yeux : le pays présente le même aspect que de l'autre côté de l'oued, mêmes ondulations, même terre rougeâtre, même pauvreté : aucune culture des herbes et des broussailles que paissent moutons et bœufs. Une échappée permet de distinguer au Nord-Ouest la zaouïa de Moulaye Moudjib et, après avoir contourné le Sokhat des Ouled-Rahmoun, nous entrons dans une large cuvette dont la piste s'évade vers le Sud en franchisssant une montée aride et semée de petits cailloux sur lesquels glissent les mules ; la route, redevenant meilleure, s'élève graduellement et laisse à droite le Sokhat des Ouled-Jela et à gauche une piste vers l'oued Grigima (?) que nous rejoignons et que nous remontons. Sauf indication spéciale, tous les oueds dont il sera question ici étaient absolument à sec ; la plupart n'avaient pas dû couler depuis de longs mois. Enfin apparaissent quelques cultures puis un douar des Ouled-ben-Ali ; ce sont les premiers êtres humains que nous rencontrons depuis l'Oum-er-Rebia. Notre présence est vite signalée : des zériba, sortent hommes et femmes qui nous examinent de loin, pendant que les enfants dévalent à toutes jambes pour voir de près des *nsrani*. Nous dépassons une crête, près de laquelle prend naissance l'oued des Ouled-Yaha et se dresse le sokhat de Sidi Kredim ; de l'autre côté la descente se fait plus douce, une ghâba très clairsemée, composée de lentisques, de jujubiers, entoure les deux koubba, l'une blanche et l'autre noire, de Sidi Abdallah. Mais cette maigre végétation disparaît de nouveau, nous entrons dans le lit de l'oued Lamagh (?) qui a profondément entaillé les marbres et les grès des couches supérieures, pour mettre à nu les schistes plongeant presque verticalement. La vallée d'abord étroite s'élargit, sur ses flancs, où se montrent

(1) *Nzala* signifie péages établis sur certaines routes soit par le Makhzen, soit par les kaïds ou des individus qui profitent d'une situation politique troublée pour se créer des ressources. Il désigne aussi les douars où résident les percepteurs et dans lesquels les caravanes trouvent, moyennant finance, un abri pour la nuit.

quelques champs d'orge entre lesquels broutent de petits troupeaux de chèvres, puis la vallée se resserre de nouveau, une minuscule daya de Zarakouan est traversée : elle est à sec comme l'oued, car il n'a pas plu depuis la fin novembre et le pays est désolé.

La piste, qui n'est plus qu'un étroit sentier, contourne par le Nord l'imposant massif des skhour dont les crêtes, s'alignant parallèlement vers le Nord-Est, dominent de 400 mètres environ le pays. L'impression de ces masses est grandiose : dépourvues de toute végétation, leurs formes déchiquetées leur donnent l'apparence d'un gigantesque château-fort. Les skhour sont constitués par des roches granitiques reposant sur les schistes que nous retrouvons sous toute cette



LES SKHOUR

partie du Maroc; comme l'a fait remarquer M. Brives, ils sont les témoins d'un anticlinal de cette zone à plissement intense qui se poursuit de Tazeroualt à Casablanca.

La piste fait un coude très brusque vers l'Ouest, atteint un col peu élevé à l'extrémité duquel apparaît un kerkour et bientôt nous découvrons, dans une large dépression le souk-el-arba des Rehamna, tandis qu'à l'Est, collé au flanc même des roches, se distingue la koubba de Sidi Smit. Le fond de la dépression est occupé par plusieurs puits, peu profonds (eau à 4 mètres), creusés dans les schistes et assez abondants. Le marché a l'air très animé et présente des dispositions analogues à celles des autres souks. Autour des puits, une foule nombreuse se presse : marchands d'eau emplissant les *guerba*, femmes qui tirent de l'eau pour abreuver les troupeaux de moutons et de chèvres... Quand nous passons, toutes les têtes se tournent pour nous regarder, les affaires sont un instant suspendues puis reprennent tandis qu'une crête franchie nous fait perdre de vue la grouillante assemblée.

La piste dépasse une série de thalwegs orientés Est-Ouest et couverts de cultures : la sécheresse de la saison en a empêché le développement mais il semble qu'en temps normal, alors que la terre a reçu la quantité de pluie accoutumée, le pays doive être fertile. La couche arable, rougeâtre et assez pierreuse, paraît épaisse et la croûte calcaire qui s'étend sous toutes les Chaouïa manque ici.

Au fond d'un de ces vallonnements, près de la koubba de Sidi Mohammed ben Kaddour, située à l'embranchement de deux routes menant toutes deux à Ben-Guerrir, une sorte de mare, bordée par une levée de terre circulaire, ressemble aux abreuvoirs des villages français.

Au loin la Gara d'Ouzern est reconnaissable à sa forme tabulaire très spéciale ; nous nous dirigeons vers elle en touchant aux puits des Ouled Sliman entourés de moissons prospères. La piste est coupée de 20 en 20 mètres environ, par de petits fossés destinées à recueillir la pluie ruisselant le long des pentes et à transporter l'eau ainsi récoltée dans les champs du voisinage. Ces fossés doivent même être une cause de querelles fréquentes entre les propriétaires riverains, si on en juge par la façon dont certains d'entre eux ont été établis de manière à drainer le plus large espace et à empiéter sur la zone du voisin.

Sur un mamelon se dresse la kouba de Sidi Amara bel Hadj, un des marabouts les plus vénérés de la région : édifice élégant, dont la porte est surmontée par une jolie frise sculptée et coloriée. Un vieillard, qui s'était joint à notre caravane et qui, depuis Casablanca, trottinait à côté de nous au pas de son bourricot, s'arrête, fait face au petit monument et, sans mettre pied à terre, élevant ses mains ouvertes à la hauteur de sa poitrine, remercie le santon dont la protection le ramène sain et sauf dans son pays, puis il vient nous rejoindre pendant qu'accourent, à bride abattue et fusil levé, deux cavaliers qui demandent : « Les Français arrivent-ils bientôt? »

Nous approchons d'un douar; un tout jeune garçon s'avance au devant de notre vieux compagnon dont il baise le burnous. Tout autour, d'autres douars sont séparés les uns des autres par des enclos plantés de figuiers de Barbarie; sur une hauteur, trois koubba, dont une en ruine, nous annoncent l'étape; nous apercevons peu après la zaouïa de Sidi Mohammed el Baïlih. Le saint personnage, pour lequel nous avons une lettre, nous fait un très aimable accueil; nous dressons nos tentes contre l'enceinte de son douar et bientôt une abondante mouna est apportée: lait, œufs frais, mouton que le marabout égorge lui-même devant nous... Sidi Mohammed est un ami des Français; il est en relations constantes avec le poste de Mechra-ben-Abbou et rend mille services à nos compatriotes de passage et cela non sans dommages pour lui. Sa zaouïa a été pillée et détruite par le kaïd El Ayadi ; il en est réduit à habiter avec les siens sous des khoussa et il s'excuse de ce que ces circonstances l'aient empêché de nous offrir un toit : de fait, il ne reste plus de sa demeure que le mur d'enceinte rasé à 1 m. 50 du sol et à l'intérieur duquel sont rassemblées des chaumières : le récit des événements

m'explique pourquoi, alors que tous les douars sont entourés d'une zériba, seul celui de Sidi Mohammed est défendu par une muraille en pisé. Outre ces dévastations, le marabout a été menacé de mort, assure-t-il, à cause de ses trop bonnes relations avec nous. En échange de ses services, il demande la protection française et ne cesse de me répéter : « Pourquoi ne venez-vous pas? Tout le pays vous désire, tous les douars vous attendent. » Ces phrases qui vont résonner continuellement à nos oreilles ne sont pas une simple flatterie de notre hôte, elles sont l'écho des aspirations locales.

Mais la nuit est tombée; de tous côtés, sous le clair de lune, rentrent du pâturage les troupeaux de moutons : les bêtes s'arrêtent un instant en apercevant notre campement, poussent un bêlement et reprennent leur galop vers le douar; les serviteurs apportent le dîner et la causerie reprend, interminable et intéressante, sur la situation de la région, les kaïds... Pendant ce temps ma femme a rendu visite à l'élément féminin qui se presse autour d'elle. La curiosité de toutes ces dames est excitée au plus haut point, elles parlent toutes à la fois, rient aux éclats, demandent des explications sur chacun des détails du costume : c'est la première fois qu'elles contemplent une chrétienne. Généralement en effet on emprunte, pour se rendre à Marrakech, les routes plus directes de Safi ou de Mogador, et l'accueil est d'autant plus sympathique qu'ample distribution est faite de parfums, savons, colliers, petits-beurres, chocolat (chose inconnue ici) sans oublier les médicaments...

Le lendemain matin, les adieux sont pénibles; il faut promettre de revenir et le marabout, qui nous a donné son frère comme guide, nous fait force protestations d'amitié; tous les hommes du douar sont là pour joindre à ceux de Sidi Mohammed leurs souhaits dont les douros distribués augmentent encore la volubilité.

Nous atteignons à 1.800 mètres de la zaouïa les birs des Ouled-Sidi-el-Baïlih : la région manque d'eau, les puits sont profondément creusés dans les schistes. Le sol du plateau est pierreux, mais assez bien cultivé; les parties non ensemencées servent de pâturages, coupés de bandes de petits cailloux de quartz roulés, de la grosseur moyenne d'une noix, qui rendent la marche lente et pénible, soit qu'ils fassent glisser les mules, soit qu'ils s'engagent dans leurs sabots dont on ne peut les extraire qu'à grand'peine.

La route contourne à l'Est le Koudiat Immet, longe une gotta plantée de céréales et de figuiers de Barbarie, gravit une crête du sommet de laquelle, tandis qu'à l'Ouest se profilent la gara d'Ouzern et le djebel Lakhdar, se découvre à nos yeux une très large plaine, que borde au Sud les Djebilet, dominées au loin par les sommets neigeux de l'Atlas.

Insensiblement nous descendons vers les cinq koubba de Ben-Guerrir, jolis édifices bien conservés autour desquels de nombreux puits abreuvent les troupeaux qui se rendent au souk-el-had des Menhabba. Pendant 7 kilomètres au Sud, les cultures se continuent, puis font place à une steppe stérile, couverte de cailloux de quartz, presque sans végétation, au milieu de laquelle se trouve Nzalet-el-Adhem . Les femmes de ce douar nous apportent du lait et des œufs et nous examinent curieusement pendant que nous déjeunons sous le seul arbre, jujubier rabougri, que l'on rencontre entre Ben-Guerir et Sidi-bou-Otman. La chaleur est très forte; au loin s'aperçoivent quelques très beaux effets de mirage. Nous continuons droit au Sud; la piste franchit un ressaut de terrain très net, puis traverse des bandes de terres tantôt rouge très foncé, tantôt rouge clair que les indigènes appellent indistinctement tirs et hamri, et qui sont coupées par place de lit de cailloux roulés. Ces terres, souvent profondes de plusieurs mètres, sont ensemencées. A droite ou à gauche, de 15 en 15 kilomètres environ, se dressent des *nzala;* devant nous la barrière des Djebilet apparaît de plus en plus visible dans tous ses détails; des colonnes de poussières sont soulevées par le vent, tourbillonnent un moment à la façon des trombes, puis s'élèvent en nuage qui va retomber au loin. Ce pays, qui présente cette année un aspect si désolé, est, nous dit-on, en temps normal un excellent terrain à céréales. Toutefois les puits y sont rares ou peu abondants : à Sidi-bou-Otman, il y en a 7 ou 8, ombragés de quelques arbres mais rapidement taris.

Si on considère cette région dans son ensemble à partir des skhour, elle se compose, du Nord au Sud, d'un premier étage de steppes et de cultures où les affleurements schisteux sont incultes au contraire du reste des terrains, puis d'une bande désertique de schistes bleutés, enfin de la Bahira, dont les alluvions fertiles s'épandent jusqu'aux collines. La Bahira est une grande cuvette marécageuse pendant la saison des pluies; son drainage est assuré par des oueds intermittents qui se dirigent à l'Est vers l'oued Teçaout. Les habitants, sédentaires en majeure partie, vivent du produit de leurs cultures et de leurs troupeaux et aussi du droit de passage qu'ils exigent des certains voyageurs, car les nzala servent à la fois à protéger et à rançonner. La route est assez fréquentée; les rencontres rares à l'aller, en raison du Mouloud, se font plus nombreuses à notre retour, car les indigènes du Sud remontaient vers les Chaouïa pour s'y embaucher comme moissonneurs. Cette voie est d'ailleurs appelée à se développer chaque jour à cause du pont-flottant de Mechra-ben-Abbou et de l'importance croissante du port de Casablanca. Les tentes sont rares; les indigènes logent sous des khoussa, réunies en douars et entourées de l'ordinaire zériba; les femmes portent le *kent*, pièce de cotonnade bleue qu'elles s'enroulent autour du corps et qu'elles ramènent parfois sur le tête; les hommes portent plus habituellement le *selham* (burnous).

La curieuse chaîne des Djebilet dresse ses plis parallèles dirigés Sud-Sud-Ouest Nord-Nord-Est formés de terrains anciens, schistes presque verticaux et rougeâtres, tandis que la direction gé-

nérale de la masse est Ouest-Est. La particularité de ces montagnes est l'absence de crête continue et sa disposition en une suite de mamelons juxtaposés et coniques d'une hauteur à peu près constante et entre lesquels l'érosion a découpé des passages. Cet accident est un plissement analogue à celui de l'Atlas ; certes ces deux chaînes diffèrent sur bien des points, mais on ne peut s'empêcher de remarquer des analogies entre ces deux massifs jaillissant brusquement au-dessus des plaines et dont les avancées sont également formées de croupes semi-circulaires très caractéristiques.

Le passage des Djebilet est très facile : le col, à l'altitude de 500 mètres environ, est large de 300 mètres. Les pentes sont peu accusées. A 10 kilomètres de Sidi-bou-Otman, après avoir dépassé la koubba et la nzala de Sidi-bou-Kricha, se dresse une ligne de kerkour. Un spectacle impressionnant s'offre alors à nos yeux; nous apercevons une forêt de palmiers, s'étendant de l'Est à l'Ouest dans la plaine; une tour domine les arbres et son sommet brille au soleil. C'est la Koutoubia, la sœur de la giralda, de la tour Hassan, la gloire de Marrakech. Le fond du paysage est formé par l'Atlas tout étincelant de neige. Nos muletiers poussent des cris de joie. « Koutoubia, Koutoubia! » et esquissent une fantasia. A ce moment des flocons blancs montent entre les palmiers et le bruit des coups de canons, annonciateurs du Mouloud, nous parviennent assourdis. Nous restons longtemps à contempler le spectacle féérique dont aucune description ne peut rendre la grandeur; une émotion intense nous étreint, mais la hâte de nos hommes nous presse bientôt de descendre vers la ville. A mesure que nous approchons, les détails apparaissent, les minarets se dessinent, les toits des mosquées aux tuiles vertes étincellent : nous regardons à peine la région désolée que nous traversons sous un soleil brûlant, ni la Rouenta de Moulaye Zidan. Bientôt nous sommes dans les jardins; le Tensift est traversé sur un large pont; à droite et à gauche de la route, des séguia coulent une eau claire, les arbres des jardins nous ombragent; des amandiers, des orangers, des citronniers sont en fleurs et se détachent sur les oliviers au feuillage sombre et les figuiers aux branches entrelacées. Nous traversons ainsi pendant 4 kilomètres entre le pont et la ville un sillon de verdure pour parvenir à la porte coudée, Bab-el-Khemis.

Il faut avoir vu cette ville, ksar tout rouge par ses maisons en pisé, dans l'écrin de végétation qui l'environne, avoir subi l'éblouissement de ces montagnes couvertes d'une neige inattendue, pour comprendre l'émotion intense et l'enthousiasme de tous ceux à qui il a été donné de contempler ce spectacle. On oublie les petites incommodités du voyage pour goûter inlassablement, dans ce cadre des *Mille et Une Nuits*, toute la douceur, tout le bien-être, tout le charme qui émane de ces oasis.

Marrakech.

Dès notre arrivée dans la ville, nous nous rendons chez le pacha de la Mdina, El Hadj Tami el Mezouar Glaoui, pour lui remettre la lettre dont je m'étais munie à Casablanca. On nous introduit par une porte coudée dans une cour carrée où de jeunes esclaves noirs taquinent un petit chacal, tandis que sous une espèce de hangar sont entravés des moutons au milieu de chouari pleins d'orge. Après quelques instants d'attente, le pacha nous fait l'accueil le plus aimable, met à notre disposition une maison et nous annonce que tous les jours, aussi longtemps que nous resterons dans



MARRAKECH
Pont sur l'oued Tensift.

la ville, il nous enverra la mouna ; pendant tout notre séjour nous reçûmes, en effet, poules, œufs, sucre, thé, beurre, pain, bougies, charbon, orge pour les animaux.

Hadj Tami est grand, ses traits sont fins, ses yeux intelligents, ses manières distinguées, son visage est encadré par des *nouaders*, longues touffes de cheveux sur les tempes et qui, m'a-t-on dit, sont l'insigne des guerriers. Il appartient à la puissante famille des Glaoua, dont l'origine remonterait à un chérif de Safi, Sidi bou Mohammed Salah. Son frère, Si Madani, fut le principal artisan de la fortune de Moulaye Hafid qu'il soutint de toute la puissance qu'il avait acquise dans son kaïda du Glaoui. Aussi profite-t-il des circonstances pour pourvoir sa famille de situations lucratives : un de ses fils est ministre de la Guerre (si l'on peut se servir de cette expression) : un autre, âgé de 14 ans, est kaïd des Aït-Immour; un troisième, âgé de 12 ans, kaïd des Tougana, un

quatrième enfin, âgé de 8 ans, kaïd des Messioua, tribus importantes des environs de Marrakech. Dans les rues, on croise parfois ces jeunes fonctionnaires, qui s'en vont au trot de leur mule, entourés d'une nombreuse escorte, sérieux et lointains comme s'ils se rendaient un compte exact des pouvoirs qui leur sont dévolus, mais que des conseillers, sortes de maires du palais, exercent en leur nom.

El Hadj Tami, rompu aux affaires, est nettement favorable à nos intérêts dont il comprend l'importance, aussi il est heureux d'être agréable aux Français qui viennent dans sa ville ; son accueil nous a été fort précieux et je suis heureux de dire ici tout le bon souvenir que nous en gardons.

Le Dar-bou-Bker, mis à notre disposition par le pacha et ainsi nommé du nom de son propriétaire, un des plus riches de la ville, est très vaste ; inhabité depuis assez longtemps, semble-t-il, il se compose d'un joli patio, dallé de marbre sur lequel s'ouvrent de vastes pièces et d'un jardin sur lequel donnaient d'autres chambres; une partie des bâtiments est surélevée et surmontée d'une terrasse; cette vaste demeure ce compose d'une trentaine de pièces, chambres, grandes salles, cuisine; rien n'est oublié, pas même les w.-c., au nombre de quatre.



MARRAKECH. — MURAILLES

Dans notre rhiad, irrigué par un bassin central qu'alimentait une sanya, des arbres : ifs, abricotiers, amandiers, bananiers servaient de refuge à d'innombrables oiseaux : moineaux, merles, rossignols, pigeons, qui voisinaient avec de petits émouchets, tandis qu'inlassablement, des cigognes, des corbeaux, des buses planaient dans le ciel. Du haut de la terrasse se déroulait un merveilleux tour d'horizon : la ville apparaissait avec ses minarets, ses koubba, ses jardins, encadrée au Nord par le djebel Guiliz, les Djebilet et le djebel Bremran, et au Sud par l'Atlas. Au coucher de soleil, ce panorama prenait des teintes inoubliables.

Il serait oiseux de tenter après tant d'autres une description de la ville. — M. E. Aubin a très exactement rendu, dans son *Maroc d'aujourd'hui*, la physionomie de ce ksar aux maisons construites en terre rouge, d'où le nom d'El-Hamra, la rouge, donné à Marrakech. Il dit avec beaucoup de justesse le dédale des rues, souvent couvertes contre le soleil, d'un clayonnage de roseaux sur lequel court une vigne; les quartiers fermés par d'innombrables portes, les souks, larges couloirs voûtés où se vendent aux enchères : cuirs, babouches, koumia, armes de toutes sortes, étoffes de toutes provenances, bijoux, cuivres; ces places où s'installent les vendeuses de pain, où se tiennent le marché du grain, du fer, des esclaves dont les logettes rappellent celles des marchés romains; les fontaines, les échoppes regorgeant de dattes, de sucre, de bougies; celles des marchands d'huile, de beurre, de friture; les quartiers où s'agglomèrent les corps de métiers : selliers, artisans sur cuir, menuisiers, armuriers, teinturiers; les fondouks emplis du bruit des voyageurs et des cris des animaux; la rue retentissante bordée par les enclumes des maréchaux-ferrants; le Mellah, où vivent plus de 14.000 israélites reconnaissables à leur costume spécial, en un mot, tout ce grouillement si curieux, si intense qui atteint son paroxysme vers cinq heures du soir au point que les mules,porteuses d'adouls aux yeux fardés, de personnages makhzen aux vêtements éclatants de blancheur, ont peine à se frayer un passage. Arabes, Berbères des montagnes, du Sous, nègres, sectateurs de Ma el Aïnin, vêtus de la cotonnade qui leur a fait donner le nom d'hommes bleus, se pressent, s'arrêtent aux boutiques, écoutent les baladins sur les places, tandis que les porteurs d'eau agitent leur sonnette de cuivre ou s'en vont pesamment chargés, remplir de loin en loin les grandes jarres de poterie où puisent les assoiffés.

Les jardins sont le grand luxe des habitants de Marrakech, et on en comprend tout le charme lorsqu'on est resté quelque temps dans la rue poussiéreuse et sale. Ces rhiad, entourés de murs très élevés, offrent le contraste le plus complet avec la rue; des eaux abondantes, amenées par les canalisations de la ville, y entretiennent une délicieuse fraîcheur, les orangers et les citronniers en fleur embaument l'air tandis qu'à leurs pieds fleurissent des roses et poussent toutes les sortes de légumes. L'Atlas, très proche, fournit de l'eau en abondance grâce à des canalisations du genre des foggara du Touat et appelées ici ghettara.

A notre arrivée, la ville présentait un aspect particulièrement intéressant : nous tombions en pleine fête du Mouloud, dont les réjouissances avaient attiré une foule d'étrangers venus de la plaine et de la montagne. Les fantasia, ou plus exactement le jeu de la poudre, sont dépourvues

du caractère brillant et un peu préparé qu'elles ont en Algérie; des cavaliers, seuls ou en troupe, partent au pas, passent au petit galop, accélèrent peu à peu leur allure et, quant ils ont ainsi franchi 100 ou 150 mètres, lèvent leur fusil à bout de



MARRAKECH
La Koutoubia vue du jardin du Dar-Moulaye-Ali.

bras, exécutent un moulinet puis déchargent leurs armes soit en avant, soit en arrière. Le spectacle, encore qu'un peu monotone à la longue, est cependant curieux à cause des riches vêtements des joueurs, des selles superbement brodées et recouvertes de housses aux couleurs éclatantes, roses, saumons ou bleues; une foule innombrable admire, et du haut des terrasses les femmes poussent de stridents zararît. Les jeux ont coutume de se tenir sur la place de la Djemaa-el-Fna ou près de Baber-Robb où nous avons assisté au départ d'une chamelle blanche envoyée en présent à un marabout vénéré. Tout autour de nous des confréries de tireurs montraient leur habileté en abattant des oranges fichées à l'extrémité de longs roseaux.

A part la Koutoubia, la ville ne contient que peu de monuments remarquables : quelques jolies fontaines, ornées de frises de bois peint, une belle porte de pierre sculptée; enfin, il faut signaler les coupoles de certains koubba, dans lesquelles sont encastrés des vases en terre cuite pour alléger la voûte. Les rues dépourvues de boutiques présentent l'aspect de longs couloirs serpentant à l'infini entre de hautes murailles dont certaines sont couvertes de graffiti. Les dessinateurs tentent la plupart du temps de représenter des bateaux. la Koutoubia, reconnaissable aux cinq boules qui la surmontent, des chrétiens fumant la pipe et coiffés d'une sorte de képi ; ou encore, et ceci est plus curieux, des cavaliers montés à chameaux et armés de lances, analogues à ceux des gravures rupestres du Sahara ; on y retrouve les mêmes formes, les mêmes mouvements, la même inexpérience chez le dessinateur.

Le va-et-vient de la foule, nombreuse et agitée, rend la ville bruyante. Le soir tout s'apaise: on n'entend plus dans la nuit que les appels à la prière ; un peu avant l'aube, une voix, du haut de la Koutoubia, chante éperdûment pour distraire les malades; E. Aubin signale cette coutume à Fez et il en donne comme origine la fondation effectuée par un riche fâsi, qui durant une maladie « fut frappé du silence et de la solitude des nuits » et qui institua ces « compagnons des malades » afin de rendre moins pénibles les heures d'insomnie. Je n'ai pu savoir le nom du créateur de cette coutume à Marrakech, j'ai seulement appris qu'elle y était fort ancienne.

Excursion à l'oued Chichaoua et à Tameslouhot.

Nous nous apprêtions à regagner les Chaouïa quand une aimable proposition nous entraîna à visiter les environs de Marrakech. M. Lassallas, appelé par ses affaires dans la vallée de l'oued Chichaoua, nous offrait de nous joindre à lui en compagnie du capitaine et de Mme Jacquet, et nous partions escortés de trois bons et joyeux amis marocains, Kaïd Brahim, Si Omar et Moulaye Ali.

Les étapes, généralement assez courtes à cause de la chaleur, nous conduisirent à l'oued Chichaoua par Dar-bou Réal, Douar-Sob-el-Hamer (nom caractéristique qui s'applique à un cirque d'alluvions rougeâtres dont le fond est occupé par des tirs également rouges), Rchicha, la zaouïa Bou-Lahoul, d'où nous revenions à Marrakech en faisant un crochet au Nord par Aïn-el-Hallouf.

La route traverse d'abord les jardins qui en-



ENVIRONS DE DOUAR-SOB-EL-HAMER
Un départ pour la chasse.

tourent la ville, puis la plaine de Marrakech, par endroits extrêmement cultivée. Les terres d'alluvions rougeâtres qui la constituent, et qui représentent les cônes de déjection des oueds sortis de l'Atlas, sont extrêmement fertiles, mais cette

fertilité n'existe qu'en raison directe des irrigations possibles. Alors qu'au Nord du Tensift seuls les jardins sont irrigués, au Sud toutes les cultures doivent l'être; en effet la latitude de cette région est sensiblement plus méridionale que



MARRAKECH
Regard dans une rettara.

celle de Figuig ou d'Ouargla, mais grâce à ce mode de culture, la plaine de Marrakech n'offre en rien l'aspect désertique du Sud-Algérien, une eau abondante descend des montagnes par l'oued Nfis, l'oued Bou-Ghas, l'oued Chichaoua. L'affouillement des thalwegs, profondément creusés, permet de se rendre compte de la structure du sol : au-dessous de la couche épaisse des apports récents, s'aperçoivent des schistes qui parfois pointent en masses importantes dans la plaine même, comme le Koudiat-Ardous, et des calcaires qui couvrent certaines crêtes de leur blancheur dénudée. Ces rivières sont souvent desséchées, car leurs eaux ont été souvent captées au pied même du massif montagneux; des ghettara les amènent sur les bords de l'oued Tensift et des prises d'eaux latérales servent à irriguer les champs sur le parcours. Ces rettara ne sont pas, comme la foggara saharienne, des canaux d'adduction, de drainage et de préservation de l'eau contre l'évaporation, mais de simples aqueducs souterrains présentant au reste la même technique que les foggara : la raison en est que ces travaux ont été exécutés sinon par des ouvriers, du moins toujours sous la direction de mallem draoua. Elles consistent en un canal voûté, suffisamment haut pour qu'un homme puisse y circuler et aéré tous les 3 ou 5 mètres par des puits servant au curage et à l'évacuation des éboulis. Leur utilité est incontestable en raison de la profondeur du lit des rivières en contre-bas de la plaine et de l'impossibilité d'utiliser les eaux pour les irrigations latérales. Les ghettara les maintiennent à un niveau favorable. Le temps ne m'a pas permis d'en étudier le mode de épartition, mais j'ai pu constater les services rendus par la seule inspection des séguia de distribution. Les puits, assez abondants notamment sur les bords de l'oued Bou-Ghas, révèlent des nappes peu profondes dont on pourrait tirer parti par l'aménagement de *sanya* comme il en existe quelques-unes à Marrakech et dans les jardins, et surtout par l'établissement d'éoliennes qui seraient appelées, semble-t-il, à doubler la valeur productive de la région. Il faut signaler encore l'épaisseur de la couche arable, qui atteint plus de 6 à 8 mètres par endroits et permet l'emploi de l'outillage agricole européen, parfois difficile en Chaouïa, à cause de la proximité de la croûte calcaire. Certes toute la région n'est pas d'une égale fertilité, de larges espaces de pâturages et de steppes s'étendent pauvres, pierreux et dénudés, et les cultures sont encore localisées dans les plaines très plates entre Marrakech, le Tensift et les premiers ressauts de l'Atlas; sur plus de 10.000 hectares (il n'est question ici que des régions parcourues) ou encore dans des vallées très larges comme celle de l'oued Chichaoua. Cette vallée, à la hauteur de la zaouïa En-Nouaceur, dominée par des crêtes calcaires, est particulièrement riche : orge, blé, fèves, lentilles, etc. y poussent; on y voit même des sortes de prairies artificielles; des bouquets d'oliviers mettent çà et là des notes plus sombres. Au reste, même dans les endroits mal irrigués, certaines plantes, le cumin par exemple, réussissent à la condition de recevoir de temps à autre quelques gouttes de pluie. Sur les crêtes on rencontre des touffes de thym, des jujubiers, des



FEMMES CHICHAOUA

lentisques entre lesquels paissent des troupeaux de bœufs et de moutons ; le gibier abonde : outardes, perdreaux, palombes, pigeons, lièvres.

Les indigènes prévenus de notre arrivée nous font une aimable réception. Sous d'admirables oliviers se dresse notre campement et bientôt

affluent les porteurs de mouna. Les protégés nous escortent marquant par des salutations et des souhaits répétés l'instant où la route atteint ou quitte leur territoire, et nous sommes tout étonnés, au milieu de la paix présente, d'en-



CAMPEMENT SOUS LES OLIVIERS PRÈS DE L OUED CHICHAOUA

tendre M. Lassallas conter l'attentat dont il a été victime il y a trois ans près de cette nzala de Chichaoua qui, grâce à lui, nous accueille si bien aujourd'hui. Au reste, le seul élément de trouble était, au moment de notre passage, la présence des hommes bleus de Ma el Aïnin, chassés de Mauritanie et dont on redoutait les incursions. Le cheik résidait alors à Tiznit, mais faisait de fréquents déplacements et nous voyons défiler non loin de nous un nombreux troupeau de chameaux, lui appartenant et qui allaient s'abreuver à l'oued.

Au reste les Français ne sont pas sans accointances avec quelques tribus de ces régions; une importante fraction des Ouled-Sidi-Cheikh, émigrée d'Algérie à la suite du dernier soulèvement, est fixé à l'Ouest de Marrakech ; elle a réclamé de notre légation la reconnaissance de son origine algérienne.

Les indigènes de ces régions ne paraissent pas malheureux; toutefois le pays a dû connaître autrefois un développement plus grand, si on en juge par l'importance des travaux d'adduction des eaux et par les ruines de bâtiments importants et d'aqueducs situés non loin de l'oued Chichaoua et dont les voisins attribuent, comme toujours, la construction au fameux El Mansour, le sultan noir.

Au Sud du Tensift les kboussa sont rares; les maisons sont en toub, cubiques avec, sur les terrasses, des silos aériens (*sla*), la terre alluvionnaire ne permettant pas l'eménagement de matmora comme dans les Chaouïa. Le sla est fait de roseaux tressés en forme de ruches, haut d'environ 1 m. 50 et dont les interstices sont bouchés avec de l'argile.

L'avant-dernière étape nous conduit près d'Aïn-el-Hallouf, au Nord du Tensift; le fleuve, repoussé contre les Djebilets par les apports des torrents descendant de l'Atlas, a creusé son lit dans les schistes qui affleurent sur la rive droite et lui donne un aspect assez dénudé. Cependant sur les bords même de l'oued poussent, sur une assez grande profondeur, des tamarins et des lauriers-roses, entre lesquels se cachent bécassines et perdreaux. Nous franchissons de nouveau le fleuve pour rentrer à Marrakech en suivant une route un peu au Nord de celle prise à l'aller et nous rencontrons trois lépreux emmitouflés de linges répugnants et coiffés du chapeau de paille traditionnel qui les désignent aux passants; ils reviennent d'une tournée de ziara (quêtes) et regagnent le faubourg El-Hara dans lequel ils sont relégués.

En rentrant dans la ville, nous acceptons la très aimable offre que nous font M. et Mme Proveux de les accompagner quelques étapes sur la route du Goundafi, et c'est avec ces charmants compagnons que nous gagnons Tameslouhot et Amismiz.

La route a été souvent décrite : au sortir de Marrakech par Bab-er-Rob, la plaine, sillonnée de lits d'oueds et de ghettara, encore que relativement fertile comme le prouvent les enclos et les céréales qui, de loin en loin, coupent la monotonie de la région, semble moins cultivée que dans le Nord. Cependant, les alluvions rougeâtres se rencontrent encore fréquemment, mais coupées de croupes calcaires dont la blancheur produit une réverbération fatigante. Nous franchissons rapidement les 18 kilomètres qui nous séparent de Tameslouhot où nous arrivons après avoir suivi pendant assez longtemps le mur qui entoure les olivettes du chérif Si Moulaye Saïd. Celui-ci est absent, mais il a donné des ordres et nous sommes conduits dans la demeure réservée aux hôtes.



CAMPEMENT SOUS LES OLIVIERS A LA NZALA CHICHAOUA

M. Brives et M. E. Aubin, qui y résidèrent, l'ont très exactement décrite. Après un escalier assez noir et bas, on débouche dans un joli patio, dallé en marbre, dont les murs sont décorés de faïences et d'une frise de stuc découpé et colorié. Sur

le patio s'ouvrent deux pièces, une longue chambre rectangulaire et un salon carré, les plafonds en bois sont artistement décorés et peints; au centre on a ménagé de petites coupoles d'un très heureux effet. Le long des murs tendus de *haïtia*



OUED NFIS

sont placés d'épais matelas, une fenêtre s'ouvre sur les jardins.

Toute cette vaste demeure est actuellement en reconstruction, sous la direction personnelle du chérif. Des salles immenses, couvertes de plafonds à caissons de bois de cyprès, s'ouvrent sur une cour carrée; après avoir visité de somptueuses cuisines, nous grimpons sur la terrasse d'où l'on découvre le plus merveilleux des panoramas : à nos pieds, se groupent les maisons du village dominé par un élégant minaret; tout autour s'étendent les olivettes : vers le Sud, l'Atlas couvert de neige et au loin, vers le Nord, la plaine et la Koutoubia. Nous visitons ensuite, un peu à l'écart du logis principal, la future maison des hôtes et dont les chambres, qu'on termine, donnent sur un petit jardin : tout y est fort ingénieusement prévu, cuisine, adduction d'eau, w.-c., etc. Une ample mouna nous est apportée et c'est à grand'peine que nous pouvons repartir le lendemain tant on insiste pour nous retenir.

Pour arriver à Amismiz, la piste s'engage sur un plateau séparé en deux par l'oued Nfis; cette coupure est très brusque, le fleuve coule à 60 mètres en contre-bas, ses berges à pic découvrent, sous la couche de calcaire, les grès rouges et les schistes qui forment le substratum du plateau; dans le lit même s'aperçoivent des cultures, des bouquets d'arbres et un village, Agadir-ech-Chemps. Des deux côtés du lit de la rivière, des séguia maçonnées, amorces de ghettara, dérivent une partie des eaux sans épuiser le fleuve dont le débit reste encore assez sensible. Les oliviers sont en très grand nombre, mais on remarque aussi d'autres essences, notamment des peupliers. Nous gravissons la berge gauche en suivant un ruisselet dont les bords sont couverts d'efflorescences magnésiennes. Le plateau, formé de marnes et de calcaires avec des affleurements de schistes carbonifériens, recommence assez dénudé, à perte de vue. Au Sud, suivant une direction Est-Ouest, l'Atlas se dresse, précédé de croupes arrondies, nommés *diara* (les poitrails), en raison de leurs formes. Au pied de la chaîne court une véritable forêt d'oliviers dont la tache sombre s'étend vers l'Ouest. La route, le long de laquelle on remarque de loin en loin des citernes rectangulaires voûtées (m'fia) où l'on accède par de petits escaliers, s'élève insensiblement vers Aït-Amara; autour de ce douar, situé à la lisière de la forêt, les cultures recommencent, nous les traversons pour arriver à la coupure de l'oued Amismiz, dominé sur sa rive droite par la kasba. La réception, d'abord assez froide, se fait plus aimable après la remise d'une lettre de El Hadj Tami. Le khalifah, gardien de cette forteresse, est chleuh comme tout son entourage, il comprend à peine l'arabe (1). Curieux, il regarde notre attirail, quémande une foule de cadeaux et même une paire de gants. Il est d'ailleurs aimable, nous fait visiter sa demeure, véritable château-fort dont la position stratégique est de premier ordre. Une seule ouverture donne accès dans la campagne, et cette porte est surmontée d'une chambre dans laquelle se tient perpétuellement un veilleur; les bâtiments, selon la coutume, sont disposés autour de cours rectangulaires, remplies de mulets et de chevaux. Dans une cour spéciale sont entravés ceux du pacha, bêtes trop grasses et sans élégance qui rappellent nos chevaux d'omnibus. Chacun est attaché devant une mangeoire de pierre surélevée par un petit mur en tronc de cône.

La kasba est flanquée de tours aux angles et sur les faces; elle est bâtie en terre entremêlée de



VALLÉE DE L'OUED NFIS A LA HAUTEUR D'AGADIR-ECH-CHEMPS

quartiers de roches et de cailloux roulés. Derrière cette construction se voient les ruines d'une autre kasba plus ancienne et le village, dont les maisons, presque toutes en pierres, sont dominées par un minaret tout neuf. L'eau descend de la montagne en grande quantité par plusieurs ruisselets,

(1) Voici quelques mots chleuh à ajouter à ceux recueillis par M. Brives et qu'il donne en appendice à ses *Voyages au Maroc* :
Cheveux, agaiou; coude, tirmourt; doigt, hadad; enfant, iachmin; fèves, ibaoum; figue, akousern; graisse, tadouount; herbe, touga; ongle, askern; oreille, imsgan; orge, toumsin; sourcil, timoua; genoux, ifendt.

elle vient remplir un grand bassin près de la nouvelle kasba dans laquelle s'abreuvent moutons, chèvres et chevaux. La végétation est ici très fournie : noyers, amandiers, figuiers, abricotiers, s'ajoutent aux oliviers; l'herbe pousse drue, ainsi que les céréales et les fèves; les croupes sont couvertes de buissons touffus et la montagne doit certainement contenir des forêts de chênes-liège, ainsi que le prouvent les charges d'écorce vendues sur le marché. Les indigènes nous regardent curieusement, sans hostilité, pendant que nous traversons le souk-tleta : on y trouve des victuailles de toutes sortes et des poteries très ordinaires de fabrication locale. En rentrant dans la kasba, nous trouvons le khalifah assis dans sa cour et en



LE KHALIFAT D'AMISMIZ

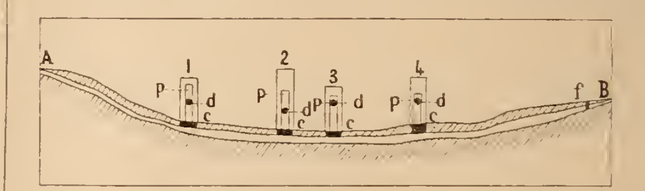
train de régler quelques différends et cela ajoute encore à cette impression de moyen âge qu'on éprouve ici : justice en plein air, château-fort rébarbatif, tout l'entourage de serviteurs et de clients qui ne quittent pas le maître... Mais nous ne pouvons prolonger notre séjour plus longtemps; après avoir remercié notre hôte, c'est avec regret que nous nous séparons de nos aimables compagnons et que nous leur souhaitons bonne route vers Taroudant et l'oued Noun.

Pour regagner Tameslouhot, nous suivons d'abord le lit de l'oued qui disparaît sous les olivettes, les vergers, les vignes en treilles; les villages assez importants accrochés au flanc des berges rappellent ceux du Djurjura ; de loin en loin des grottes creusées dans les falaises servent de refuge aux troupeaux ou d'habitations à des troglodytes; dans ce dernier cas, elles sont en général masquées par des zériba assez épaisses. Un peu avant son confluent avec l'oued Nfis, nous quittons l'oued Amismiz pour remonter sur le plateau et reprendre la même route qu'à l'aller.

A Tameslouhot, nous sommes reçus par le chérif lui-même. Si Moulaye Saïd est grand, assez fort, d'une figure sympathique. Il a récemment succédé à son père Moulaye el Hadj, dont M. de Segonzac a raconté l'histoire. Quoique protégé anglais, ses sympathies sont très vives pour la France. Il nous donne une très belle pièce, percée de neuf fenêtres et tendue de velours de Gênes orange et jaune. Le plafond est décoré et peint et une frise de stuc sculpté court sous l'entablement.

Après avoir été régalé d'un concert de phonographes (deux de ces instruments hurlaient en même temps des airs différents); après avoir écouté la *Marseillaise*, que Si Moulaye Saïd fit jouer pour me faire plaisir, dit-il, après que je me fus efforcé d'en faire saisir la signification au chérif, en lui expliquant que c'était le chant de guerre des Français, nous visitons les jardins. Les chorfas de Tameslouhot comptent parmi les plus riches propriétaires du Maroc; on estime à 500.000 fr. leur revenu annuel, ce qui est tout à fait exceptionnel ici. Une grande partie de cette fortune se compose de terrains plantés d'oliviers et de vignes. Les olivettes sont bien irriguées, les arbres plantés régulièrement mais assez espacés; au pied de chacun d'eux on a ménagé un petit fossé pour retenir l'eau; des ouvriers, armés d'une petite pioche à fer large, retournent la terre.

Un système ingénieux et compliqué, basé sur la théorie des vases communicants, assure l'irrigation des terres de niveau différents : en voici le fonctionnement tel qu'il m'a été expliqué sur place par M. Proveux sur les indications du chérif lui-même. Dans une ondulation assez peu prononcée qui se trouve au Nord-Est de la ville, on remarque une ligne de colonnes carrées, d'inégales hauteurs, construites en pierres et au premier abord sans utilité, semble-t-il; ce sont les organes essentiels de cette irrigation. Une canalisation souterraine capte une source en A et l'amène en B; elle est rigoureusement étanche sauf au pied de chacune des colonnes 1, 2, 3, 4... celles-ci sont creuses et contiennent un tuyautage en poterie P. En C, un système qui s'ouvre à volonté met en communication l'intérieur de la colonne et la canalisation; enfin en D, à la hauteur voulue, une autre prise d'eau distribue l'eau dans des



séguia de répartition, tandis que la canalisation AB est fermée par une vanne en un point E. Un exemple fera mieux saisir le fonctionnement : supposons que le point à irriguer par la colonne 2 se trouve à 12 mètres au-dessus de la canalisation et que l'écart d'altitude entre A et B soit de 25 mètres (je n'ai pas eu le loisir de prendre des mesures précises). L'eau, tendant à reprendre son niveau, montera dans la colonne 2 dont on aura préalablement ouvert la communication C et elle en ressortira en D à une hauteur suffisante

pour qu'une séguia en pente légère l'amène à droite ou à gauche au point souhaité.

Le chérif et son entourage sont très fiers de cette invention due à un mallem du lieu, mais Si Moulaye Saïd reconnaît qu'elle ne donne pas encore tout le résultat désirable et il se proposait de se rendre à Casablanca pour acquérir une éolienne et aussi pour satisfaire sa curiosité de juger par lui-même ce que les Français avaient fait en Chaouïa.

Enfin il ne faut pas oublier les nombreuses plantations de vigne, dont on fait une sorte de vin assez alcoolisé pour lequel le chérif aurait hérité, paraît-il, du penchant de son père.

Nous remercions vivement notre hôte de son bon accueil et nous regagnons Marrakech et les Chaouïa par le même itinéraire qu'à l'aller ; pour oublier les longueurs de la route nos muletiers énumèrent inlassablement les étapes parcourues et discutent la valeur gastronomique des différentes mouna.

De Mechra-ben-Abbou à la kasba Ben-Ahmed, par Settat, la kasba des Ouled-Saïd et Settat.

En débouchant sur l'Oum-er-Rbia, un spectacle inattendu frappe nos yeux : nous y avions laissé un mois auparavant quelques rangées de tentes entourées d'un petit fossé et voici que devant nous, sur le flanc des collines, dans le repli des oueds, de toute part s'élève une ville de toile ; au loin, sur toute la rive chaouïa, ce ne sont que mouvements de piétons, de cavaliers, de soldats français, d'indigènes, le pont flottant est décoré de drapeaux... Mais nous avons été signalés ; de la berge opposée descendent officiers et soldats ; le fleuve est vite passé, les mains tendues sont amicalement serrées : malgré tout l'enchantement de Marrakech, malgré les facilités du voyage et l'admirable vision de l'Atlas que nous avons encore dans les yeux, nous sommes heureux et fortement émus de nous retrouver... en France.

On nous explique bientôt la raison de l'agrandissement du poste : hier (16 avril) a eu lieu l'inauguration officielle du bac et à cette occasion les kaïds des Chaouïa et du Haouz sont venus prendre part à la fête que donnait le commandant en chef du corps de débarquement. Un retard de vingt-quatre heures, dû à notre ignorance, nous a empêché d'assister à ces réjouissances : mât de cocagne, course à ânes, alternant avec des fantasia et le spectacle impressionnant d'un exercice de tir effectué avec les canons de 75 millimètres à la grande admiration des hôtes indigènes. Dans une grande tente, le général Moinier, entouré de son état-major, recevait les kaïds ou leurs représentants ; son accueil aimable apprenait à tous ces chefs que nous savions nous faire aimer aussi bien que nous faire craindre et le retentissement de cette fête fut considérable, car elle avait été parfaitement réussie grâce au dévouement et à l'expérience de tous et plus particulièrement du capitaine Tribalet, chef du bureau des renseignements à Settat. Dans tout le pays elle synthétisait notre action pacificatrice et bienfaisante et témoignait aux yeux de tous que l'appareil guerrier est le préliminaire indispensable de la paix et de la civilisation dont le pont flottant restait le symbole utile et parlant.

Après un repos de vingt-quatre heures, nous nous remettions en route pour regagner Settat par le chemin des écoliers en passant par les ruines de la kasba de Bou-Laouan et le poste des Ouled-Saïd. La piste, assez mal tracée, car c'est une direction qu'on emprunte rarement, longe le rebord du plateau profondément entaillé par l'écoulement des eaux et présentant une série de brèches sans orientations précises, en ce sens qu'elles sont rarement perpendiculaires au cours du fleuve, mais qu'elles y amènent les eaux tangentiellement soit par le Nord, soit par le Sud. Comme on peut s'en rendre compte dans ces coupures, le sol est formé de bas en haut de schistes et de quartzites, puis par des bancs alternés de calcaires et de marnes, sur lesquels repose une terre argileuse et rouge nommée aussi hamri ; les sommets et les flancs sont dénudés par l'érosion ou couverts de palmiers nains et d'asphodèles ; les fonds sont cultivés en céréales, principalement en orge. Les champs semblent fertiles, mais les puits sont rares et creusés dans les schistes. A Kchacha, on voit une sanya en activité ; les troupeaux de moutons et de chèvres sont nombreux.



MECHRA-RMIMINA

Le fleuve, éloigné de 2 ou 3 kilomètres sur la droite, est presque constamment masqué par les

débris du plateau dont la masse apparaît à droite coupée parfois en falaises presque à pic. Vers le Sud-Est se dresse le balcon plus élevé des Beni-Meskin. A mesure que nous approchons de Sidi-Rehal, la végétation se fait plus dense, la vallée de l'oued Bris est couverte de broussailles d'où émergent çà et là quelques palmiers abritant des sources. A partir de Sidi-Abd-el-Moumen, nous nous rapprochons de l'Oum-er-Rbia par une vallée très encaissée et rapide (nous descendons de plus de 200 mètres); nous passons l'oued à Mechra-Rmimina et remontons l'autre berge pour arriver à la kasba Bou-Laouan. Le fleuve, profondément encaissé entre deux murailles de rochers, décrit ici des méandres très prononcés et que Th. Fischer compare non sans raison à ceux de la Moselle à Marienbourg. Très rapide, il s'est creusé un lit dans le plateau mettant à nu les grés et les schistes primaires que recouvrent par endroit des poudings et des conglomérats quaternaires. Dominant une boucle presque fermée, se dressent les ruines de la kasba. M. Doutté, dans son très beau livre sur Marrakech, publié par les soins du Comité du Maroc, en a donné un plan et une description trop exacte pour qu'on tente de recommencer ici. La kasba, vaste quadrilatère entouré de murs, semble avoir été construite pour surveiller à la fois les deux rives, qu'elle domine. Le côté réhamna, plus élevé que les Chaouïa, permet à la vue de s'étendre au loin. L'enceinte, assez bien conservée et dans laquelle on accède par une belle porte de pierre sculptée, renferme des restes d'habitations joliment décorées de frises en stuc travaillé au couteau. De vastes greniers voûtés où l'on descend par des rampes en pente douce, une mosquée qui abrite le tombeau de Sidi Mansour et des bâtiments sur la destination desquels on n'est pas très exactement fixé : il ne reste plus que des murs parallèles, distants de 6 à 7 mètres et les indigènes les appellent des prisons; M. Doutté croit y reconnaître des latrines. Encore que peu capable d'apporter ici quelques précisions, il me semble, étant donnée la présence dans ces murs de traces d'étages, qu'il faille y voir une construction à plusieurs fins, en bas, écuries ou prisons, en haut greniers ou habitation de la garnison; mais cette distribution est hypothétique. Une inscription relate que la kasba fut reconstruite sous Mouley Ismaïl, vers 1770, sur les ruines d'une forteresse plus ancienne ; des esclaves chrétiens ont dû être occupés à ce travail, ainsi que paraît le dénoter l'emploi de pierres taillées dans certaines parties de l'édifice et peut-être leur doit-on la curieuse disposition d'un chemin couvert qui rappelle ceux des châteaux-forts français. Aménagé en pente douce, ce passage laissait, même en cas de siège, aux habitants de la kasba la faculté de communiquer avec le fleuve, de se ravitailler en eau et d'y abreuver leurs animaux. Sur la rive chaouïa s'aperçoivent les ruines de plusieurs villages abandonnés depuis longtemps.

Après avoir repassé l'oued nous laissons un peu au Nord notre route de l'aller en remontant sur le plateau par la vallée d'Aïn-Terehela, dont quelques figuiers et de nombreuses sources égayent un peu l'aridité rocheuse.

Le douar de Sidi-Abd-el-Moumen se trouve à la limite même des terres noires que nous traversons pour arriver à la kasba des Ouled-Saïd. Le pays est identique aux environs de Ber-Rechid, même cultures, même disposition des agglomérations. Près de Dar-Amor-ben-Rhali, une arête rocheuse, un sokhat, se dresse dans la plaine suivant une direction Nord-Nord-Est. Les Chaouïa sont parsemées de ces pointements primaires sur lesquels, selon l'expressive et exacte image de M. Doutté, vient battre la mer des tirs. Cependant la région est plus fortement plissée, l'érosion laisse paraître des schistes violacés, recouverts par des terres rouges qui paraissent presque aussi fertiles que les terres noires.

Au flanc d'une pente se trouve la kasba des Ouled-Saïd, vaste ensemble de constructions en ruines. Il y a quelques années, une sorte de jacquerie, causée par les exactions du kaïd, a soulevé le pays contre lui ; pendant une nuit les douars environnants sont venus attaquer la demeure, mais le kaïd, prévenu, avait pu s'enfuir à temps. La kasba fut détruite, non pas pendant le combat, mais peu à peu; chacun venait y prendre ce qui lui semblait utile, pièces de bois, portes, fer ; on ne laissa sur place que ce qui ne pouvait s'emporter ou n'avait pas de valeur, les murs... et bientôt il ne resta qu'un monceau de décombres dans lesquelles on distinguait cependant l'habitation particulièrement élégante du kaïd dont le patio était entouré d'une jolie colonnade.

Autour de la kasba, partout où se portent les yeux, on aperçoit la mer des céréales. Les terres, un peu abandonnées avant notre arrivée, sont mises en valeur de nouveau. Les habitants sont aimables, faciles à vivre et très intéressés; chez eux l'argent arrange toutes les querelles.

L'eau est peu abondante, il faut aller la creuser à 10 mètres de profondeur, mais cela n'est pas général; dans certaines dépressions on la trouve à 4 ou 5 mètres.

Les Français ont aménagé la kasba pour leurs besoins. Plusieurs rues ont été ouvertes à travers les décombres; des arbres plantés, des logements rebâtis et sur des murs existants encore on a posé des toitures. Enfin, une infirmerie indigène, parfaitement organisée, a été installée dans un des angles de la kasba; les malades y affluent, aussi bien des tribus chaouïa que de la rive gauche de l'oued Oum-er-Rbia.

Dix-huit kilomètres séparent Settat de la kasba des Ouled-Saïd. Le premier tiers de la route, jusqu'à la koubba de Sidi-bou-Tlan, traverse des tirs bien cultivés et s'élève insensiblement ; cependant la couche s'amincit; la croûte calcaire reparaît à la surface par plaques plus étendues et stériles ; les sommets se dénudent, jusqu'à une coupure brusque, à 10 kilomètres environ de la kasba ; cette dépression forme une ellipse ouverte vers le Nord, dont le fond est occupé par deux puits auxquels s'abreuvaient au moment

de notre passage des moutons, des chèvres et quelques bœufs. Les flancs de la vallée sont arides, coupés de bancs de calcaires durs, formant étages et séparés par des strates de calcaires plus tendres et des marnes alternées. C'est la composition même du plateau que suit la route jusqu'aux environs de la kasba Ben-Ahmed. Ce plateau s'élève vers le Sud-Est tandis qu'au Nord il forme un véritable balcon surplombant la plaine des tirs. Jusqu'à Settat, il est en général peu fertile ou du moins peu cultivé. Quelques champs de céréales et des enclos, plantés de figuiers de Barbarie, se rencontrent au milieu d'espaces couverts de palmiers nains, d'asphodèles, d'asperges sauvages. Les puits sont rares et profonds alors qu'abondent les sources jaillissant dans la base des calcaires durs. La piste, après avoir franchi une autre dépression semblable à la première, et qui, comme elle, indique un thalweg desséché dont les eaux, le cas échéant, vont se perdre vers le Nord, gravit une croupe, puis redescend dans la vallée de l'oued Moussa au fond de laquelle se trouve Settat.

Après quelques jours de repos, nous reprenons notre route de bon matin pour la kasba Ben-Ahmed distante de 40 kilomètres; nous choisissons la route directe par Sidi-Mohammed-el-Balhoul, l'autre route passant par Ras-el Aïnin est plus longue et offre le seul avantage d'être carrossable, ce qui n'a qu'un intérêt relatif pour des voyageurs montés à mules.

Nous quittons Settat à 6 h. 1/2 du matin, par un brouillard intense et humide qui trempe et transit bêtes et gens. Vers 8 heures, le soleil parvient à dissiper ce nuage et bientôt nous sommes séchés, puis accablés de chaleur. Ces brouillards, fréquents en cette saison, apportent aux cultures un peu de l'humidité dont elles ont besoin; ils persistent plus longtemps sur les tirs, que nous dominons en suivant le rebord du balcon et vers dix heures seulement nous pouvons apercevoir au loin les murs blancs de la kasba Ber-Rechid.

Le plateau présente le même aspect, on rencontre de nombreux troupeaux. Dans une profonde vallée, l'oued Tamdrost, dérivé par des séguia, arrose de belles plantations d'arbres fruitiers; tout autour, des terres noires, épaisses et riches supportent des blés et des orges que des indigènes sont en train de moissonner. Sur les flancs, jusqu'à mi-hauteur, montent les cultures; elles vont s'appauvrissant pour faire place à l'éternel palmier nain. Tous ces fonds de vallée, enrichis par les apports fluviaux, ont un aspect des plus riants; des bouquets de palmiers et de peupliers viennent y ajouter une note inattendue. Vers le Nord-Est, le pays perd son aspect de steppe; les terres noires cèdent la place à des terres rouges sur les sommets et supportent des arbres, caroubiers et figuiers, d'une belle venue. Lorsqu'on a dépassé l'agglomération de chorfas pressée autour des trois koubba de Sidi Mohammed el Balhoul, le pays continue, raviné par les oueds, arrosé par des sources sorties des rochers au fond des cirques régulièrement ouverts au Nord, et dont les eaux sont réparties par des séguia. La terre noire a disparu; à sa place la terre rouge se fait très épaisse; aucun espace n'y est laissé en friche et une halte dans les jardins du khalifah Lhassen ben Larbi nous permet d'admirer la très riche végétation de la vallée de l'oued Milse. Des figuiers, des grenadiers en fleurs et trois énormes peupliers ombragent les jardins qu'irrigue une sanya et dans lesquels poussent légumes et roses embaumées. Du haut de la crête calcaire qui borde à l'Est le cours de l'oued, nous suivons des yeux le verdoyant sillon de la rivière, tandis que nous apercevons à flanc de coteau la kasba Ben-Ahmed.

Le poste n'est pas sans analogie avec celui de kasba des Ouled Saïd, du moins comme bâtiments délabrés dont les occupants ont tiré un merveilleux parti. Logements, hôpital, magasins y ont trouvé leur place, mais il a fallu les agrandir pour loger la garnison; maintenant goumiers et sénégalais ont de spacieuses demeures en terre et en pierre, dues à l'ingéniosité des officiers et aux talents de maçons qui se sont révélés. A quelques mètres du mur d'enceinte s'élèvent l'infirmerie indigène admirablement comprise et outillée, et à deux pas le bureau de renseignements. Ce ne sont certes pas des palais que ces petites pièces où nos officiers sont plus campés que logés, et la comparaison ne peut se soutenir avec les constructions élevées à Bou-Saada ou à Touggourt, mais l'argent manque et nous ne sommes dans le pays que depuis peu de temps. Tout autour de la kasba, un village commence à se grouper, sur le terrain donné à la France par le kaïd des tribus voisines; un embryon de grande rue descend vers l'oued El-Ameur et, sur l'emplacement du souk, on parle d'établir un marché couvert.



BEN-AHMED

Du haut de la kasba on aperçoit une vaste étendue cultivée et coupée de loin en loin par des enceintes plantées de figuiers de Barbarie. Les arbres ont presque disparu de ces régions sans doute autrefois boisées et il faut aller chercher très loin les *broumi* et les *kenatra*, ce qui augmente encore les difficultés des constructions.

Une promenade nous conduit jusqu'aux koubba de Lalla Fatima el Kehila, à une vingtaine de kilomètres de Ben-Ahmed. La région, d'abord

riche et bien cultivée, devient peu à peu assez pauvre; les terrains, schistes et grès primaires, apparaissent par larges taches d'abord, puis par bandes; les douars sont éloignés les uns des autres; la croûte calcaire, déchiquetée par l'érosion, recouvre le sol; l'eau est rare à moins qu'elle ne se fasse jour à la faveur d'un effondrement, d'une interruption brusque du plateau comme à Sidi-Hadjhadj. Cette zone dénudée est assez étroite, car, plus au Sud, à mesure qu'on s'avance vers l'Oum-er-Rbia, la végétation reparaît d'abord sous forme de pâturages, puis de cultures plus riches. La même progression se remarque lorsqu'on remonte de Lalla-Fatima-el-Kehila vers Sidi-Hadjhadj, par Sidi-bou-Bker. Les champs succèdent à la steppe; des terres tantôt noires, tantôt rougeâtres, reposent sur des dalles de calcaires durs et sur le substratum primaire; toutefois, je n'ai pas remarqué ici l'habituelle croûte calcaire des tirs de Ber-Rechid. Il y aurait certainement des installations agricoles intéressantes à tenter dans cette région, non seulement pour les céréales, mais aussi pour d'autres cultures ainsi qu'en témoigne le jardin du poste où des essais d'arbres fruitiers, de légumes et de fleurs ont été tentés non sans succès; il est vrai d'ajouter que ces tentatives d'acclimatement demandent, dans les débuts du moins, des soins de tous les instants et une habileté presque professionnelle qui n'évitent même pas quelques déboires. Ben-Ahmed est appelé à devenir un centre important à cause de ce développement local de la production, et aussi parce que sa distance de Casablanca, sa situation à la lisière de la steppe en feront une des étapes les plus importantes du commerce entre la côte et l'intérieur.

De Ben-Ahmed à Bou-Znika par le camp du Boucheron, le fort Gurgens et Sidi-ben-Sliman (camp Boulhaut).

La route de Ben-Ahmed au camp du Boucheron est facile : après avoir gravi la crête à laquelle s'appuie la kasba, elle quitte le plateau par un petit défilé qui descend à la source de l'oued Ziou que nous allons suivre; nous longeons un moment le pied du plateau, incliné fortement au Nord-Ouest, tandis qu'au Nord-Est s'aperçoit la forme trapue du Mkarto. Tout le pays traversé est cultivé; les champs d'orge sont remplis de moissonneurs dont les tentes parsèment la plaine. Nous sommes ici sur une sorte d'avant-plateau intermédiaire entre le balcon de Settat et la plaine des tirs; vers le Nord, le terrain, d'abord rougeâtre, devient de plus en plus foncé et c'est bientôt dans les tirs que nous cheminons. L'oued Ziou se dirige franchement à l'Ouest et la piste poursuit sur une espèce d'éperon assez large mais que rétrécit par endroits une série de vallonnements perpendiculaires, au pied desquels se trouve généralement une source. Ces échancrures, produites par l'écoulement des eaux, sont, surtout à l'Ouest, peu ravinées; leurs pentes disparaissent sous les cultures et ne laissent pointer aucune saillie rocheuse, exception faite pour la crête sur laquelle s'élève Dar-bou-Azza-ben-Sliman, dominant au Sud une sorte de cuvette analogue à celle rencontrée entre la kasba des Ouled-Saïd et Settat. Au Nord commence la plaine des tirs proprement dite, à l'entrée de laquelle se profile le camp du Boucheron.

Il se divise en deux parties, séparées par l'oued Bou-Acéila; à gauche le camp est entouré d'un fossé et composé de tentes remplacées petit à petit par des maisons : sur la rive droite, au sommet d'une sorte de piton circulaire appelé la Gara, s'élèvent le bureau des renseignements et l'infirmerie indigène. Ces deux parties sont d'ailleurs reliées téléphoniquement par fil spécial.

Un orage terrible mêlé de grêle nous permet de nous rendre compte de ce que sont les tirs pendant la saison des pluies : la terre argileuse forme une sorte de mortier noir et gluant dans lequel on avance à grand peine; encore faut il prendre la précaution de se munir de sabots pour éviter de rester embourbé.

Toute la région participe à la richesse de la plaine de Ber-Rechid, même composition des terrains, rendements analogues ou supérieurs. Les essais de culture tentés près de l'infirmerie indigène, notamment en ce qui concerne les légumes, promettent de bons résultats. Les terres noires se poursuivent encore au Nord-Est sur le plateau des Rfakha. Des officiers, qui avaient bien voulu nous accompagner un moment, nous disent les péripéties du sanglant combat du 29 février 1908, et, à voir la richesse de ces plaines, le salut des indigènes rencontrés, on mesure toute l'œuvre accomplie par ceux qui répandent ici la Paix Française.



PLATEAU DES RFAKHAT

Le plateau s'allonge au Nord-Est, bordé par le thalweg de l'oued Daïa et à l'Est par la profonde coupure de l'oued Zamren que nous traversons un peu au-dessus de son confluent avec l'oued El-Ateuch. La vallée, étroite, est dominée par des à-pics de grès en partie éboulés qui frangent de loin en loin les rebords. L'oued coule en ce moment un petit filet d'eau jaunâtre à travers des buissons de tamarins et de lauriers-roses; sur la rive gauche, moins rapide, à mi-coteau, entre les schistes et les grès, s'alignent des bandes de terres noirâtres cultivées que nous retrouvons sur des espaces plus vastes près du fort Gurgens où

nous parvenons en suivant un ruisselet formé par le trop-plein d'une source au pied même du poste.

Le fort Gurgens, situé sur un éperon rocheux, domine la vallée au Sud et surveille au Nord et à l'Est le plateau qui s'étend jusqu'aux Zaër. Dans le lointain on aperçoit au Sud des pointements rocheux; au Nord-Est, des moissons sur une largeur de six kilomètres, précédant la forêt que nous devons retrouver à Sidi-ben Sliman. Le poste, entouré d'une enceinte fortifiée et d'un fossé, contient les casernements, demeure de l'officier, magasins, des maisons en terre battue ont remplacé depuis peu les tentes. Il faut signaler qu'elles ont été construites et fort bien réussies par les Sénégalais, peu habitués à ce genre de travaux. A quelques pas de là des cases abritent les Sénégalaises et leurs enfants. C'est un curieux spectacle que d'assister aux ébats de tout ce peuple noir, parfaitement acclimaté et qui a transporté en Chaouïa ses habitudes et sa gaieté, comme nous avions pu le remarquer déjà dans d'autres postes.

Dans le fond de la vallée, un jardin a été planté et un essai très intéressant a été tenté: on a semé récemment de l'avoine; cette plante, inconnue au Maroc où les animaux sont nourris d'orge, paraît susceptible d'un bon rendement et pourra faciliter ainsi le ravitaillement des troupes, en grains et en paille, qu'elles doivent faire venir actuellement à grands frais d'Algérie.

La piste, vers Sidi-ben-Sliman et le camp Boulhaut, traverse d'abord un plateau légèrement ondulé, couvert de tirs rougeâtres et épais; puis, par un sentier abrupt et caillouteux, elle descend presque à pic dans la vallée de l'oued Dir que grossit une série de ruisseaux. La rivière a creusé un lit plus large que celui de l'oued El-Ateuch et sur les alluvions récentes au travers desquelles il coule, les indigènes ont établi par endroits des jardins et quelques champs de céréales. Sur les flancs on remarque des bandes de tirs rouges; mais la vallée se rétrécit, des lauriers-roses, des térébinthes et des oliviers sauvages encadrent l'oued dominé par des saillies rocheuses. Après être passé à la hauteur du monument élevé en souvenir du combat des 16 et 18 février 1908 et à la mémoire du lieutenant Boulhaut, nous quittons bientôt la vallée redevenue plus large, pour contourner par la gauche un énorme pointement de rochers primaires orientés Nord-Ouest-Sud-Est, tandis que nous cheminons sur des schistes redressés et orientés Nord-Sud. Au sortir du thalweg, nous débouchons dans une plaine semée de dayas à sec et incultes et nous apercevons la koubba de Sidi-ben-Sliman et le camp Boulhaut, caché dans les rochers du sokhat Iza. Nous contournons l'angle nord du sokhat pour pénétrer dans le camp.

Situé autrefois un peu au Nord et défendu par un fossé, il est actuellement reporté dans les rochers eux-mêmes qui offrent ce double avantage de fournir des matériaux à pied d'œuvre et de rendre plus facile la défense à la garnison réduite. Les cultures alternent avec des landes. A 100 mètres à peine vers l'Est, commence la forêt, une vraie forêt qui manque partout ailleurs en Chaouïa. Nous nous y engageons pour pousser jusqu'à l'oued Cherrat, frontière momentanée de notre occupation. La forêt, coupée de daya, est en majeure partie composée de chênes-lièges dont les troncs généralement noueux et déformés rendraient actuellement l'exploitation moins fructueuse que celle des beaux arbres d'Algérie. Au reste, les indigènes massacraient les bois; fallait-il un manche de charrue de 60 centimètres, on abattait un arbre; pour faire du charbon on mettait le feu à un autre et on le laissait se consumer lentement, quitte à incendier tous les environs, ce qui se faisait d'ailleurs volontairement pour augmenter les terrains de pâturages; enfin pour se procurer du tannin, on décortiquait à ce point les troncs que les arbres périssaient sans rémission. Depuis l'arrivée des Français, il a été



FORÊT DE SIDI-BEN-SLIMAN

pris de sévères mesures pour préserver ce qui reste de cette forêt dont l'étendue devait être bien plus considérable.

Nous débouchons bientôt sur un petit plateau, couvert de moissons splendides; les tiges de blé atteignaient 1 m. 60 de haut. Ça est là, quelques jardins plantés de figuiers de Barbarie, de courges et entourés d'une zériba. Dans un ravin assez étroit, Maïdinet, se remarquent de larges excavations, amorces des galeries d'une ancienne mine de fer portugaise, puis, au travers d'un taillis d'arbustes sur lesquels courent des chèvrefeuilles, nous parvenons à l'oued Cherrat. Il coule profondément encaissé dans une vallée étroite aux pentes couvertes d'une végétation qui rappelle le maquis corse. Les eaux ont dû parfois se creuser une sortie dans d'énormes masses rocheuses qui barraient son cours perpendiculairement. L'oued roule toujours un filet d'eau, mais des crues assez fortes rendent le passage à gué

difficile et forcent à recourir à l'emploi de *maadia*, sortes de radeaux soutenus par des outres.

Nous regagnons le camp à travers la forêt, en remontant un peu au Nord de façon à toucher au lieudit El-Aioun, à cause des nombreuses sources, et à côtoyer à l'Ouest le sokhat Nemra que nous longeons le lendemain de l'autre côté en nous dirigeant sur Bou-Znika.

Sidi-ben-Sliman se trouve à la limite de la région des cultures et de la zone de paturage ou sahel, que la route traverse jusqu'à la mer, après avoir dépassé une encoche de la forêt assez marquée vers l'Ouest.

Le Sahel est une vaste étendue de terrain rouge, sablonneux, de véritable hamri dans le sens qu'on donne habituellement à ce mot; il était autrefois couvert par des landes sur lesquelles les tribus envoyaient pâturer leurs troupeaux; mais les cultures ont, depuis notre arrivée, une tendance à s'y développer. Des saillies rocheuses parsèment cette plaine qui s'abaisse graduellement vers la mer. Le hamri disparaît lui-même à 5 kilomètres au Sud de Bou-Znika pour faire place à une zone dénudée, recouverte par la croûte calcaire vermiculée semblable à celle déjà rencontrée sur la route d'Azemmour. Elle semble correspondre à la ligne des dunes anciennes parallèles au rivage et fixées sur les terrains primaires dont les affleurements s'aperçoivent le long des côtes et dans le lit de tous les oueds. Dans toute cette région, assez pauvre, l'eau est rare et de mauvaise qualité.

Le poste de Bou-Znika est installé dans la kasba El Hémira, aménagée par nos soldats; son importance est des plus grandes, car il surveille la route de Casablanca à Rabat. N'était la proximité de la mer, le séjour du poste est plutôt pénible à cause du manque d'eau; un jardin entretenu à grand'peine en raison de cette pénurie, et de la présence d'un petit ver qui coupe les plants au ras du sol, est cependant en plein rapport et produit choux, tomates, salades et bientôt même des champignons. En passant près de la barrière qui enclôt ce potager, les indigènes s'étonnent de la fertilité insoupçonnée de leur sol.

De Rabat à Casablanca.

Pour compléter notre voyage, la visite de Rabat s'imposait. Cette vieille cité très connue et souvent décrite est des plus intéressantes à un triple point de vue. Tout d'abord la situation de la ville, dominant le large estuaire de l'oued Bou-Regreg et faisant face à Salé, est unique; les environs immédiats, cultivés en beaux jardins, renferment les ruines très captivantes de Chella dont la porte sud peut certainement rivaliser avec les plus beaux monuments de l'art des Arabes d'Espagne, sans parler de la tour Hassan, exemplaire inachevé malheureusement de la Giralda et de la Koutoubia dont la haute silhouette domine un des coudes du fleuve. Enfin on sait toute l'importance économique de Rabat, à la fois siège d'un des principaux marchés de laine et de cuirs du Maroc et de la fabrication de tapis renommés. Les habitants sont depuis longtemps familiarisés avec les Européens et Salé, autrefois inaccessible pour les chrétiens, accueille maintenant les visiteurs sans injures ni mauvais procédés.

N'était la vue presque constante de la mer, la route de Rabat à Casablanca est très monotone. Au sortir de la ville, après avoir longé quelque temps un aqueduc, elle suit le rebord d'un plateau en partie cultivé d'où émerge la tour de la kasba Tmara. A cet endroit réside une partie des Oudaïa, troupe recrutée dans le Sud et placée par le Makhzen pour protéger la route contre les incursions de tribus zaër. Une autre partie des Oudaïa réside dans la kasba qui domine Rabat et qui porte leur nom.

La piste, se rapprochant de la mer, s'engage dans une sorte de couloir bordé au Nord par la ligne de rochers sur lesquels se brisent les flots et au Sud par le rebord du plateau où se remarquent distinctement les traces assez peu anciennes de l'érosion marine. Nous parvenons ainsi à la trouée de l'oued Ykem dont le lit a entaillé les schistes du substratum après avoir désagrégé la couche des grès. Les eaux de la rivière ne parviennent pas à la mer, sauf en cas de crue exceptionnelle, nous dit-on, et une plage de sable leur bouche le passage, accumulée à la fois par les apports de l'Océan et ceux du fleuve lui-même. Il en est de même pour tous les fleuves de cette partie de la côte entre le Bou-Regreg et l'Oum-er-Rbia, excepté pour l'oued Cherrat qui, arrêté dans sa marche par la même accumulation de sables, s'est frayé, un peu au Nord de sa précédente embouchure, un écoulement à travers la falaise rocheuse.

Dans le fond du couloir se remarquent quelques cultures et des jardins plantés de figuiers et d'autres arbres fruitiers que le vent de la mer penche tous vers l'intérieur : par endroit les dunes envahissent peu à peu et les jardins ne sont plus signalés que par les hautes branches des figuiers émergeant des sables. La végétation se fait plus riche à mesure que l'on avance dans la direction de kasba Skhirat. L'insécurité de la route et les pillages constants de courriers entre Casablanca et Rabat ont obligé à l'établissement dans cet endroit d'un petit avant-poste de quelques hommes pour protéger les voyageurs. Le Makhzen avait essayé de remédier à cet état de choses en jalonnant la piste de kasba : à Skhirat, à Bou-Znika, à Mansouria, à Fédhala. Ce sont en général de vastes quadrilatères entourés de murs crénelés et flanqués aux angles de quatre tours entre lesquelles, sur trois faces, une autre tour renforce la défense. Sur la quatrième face, l'unique porte s'ouvre tantôt à l'Est tantôt au Sud dans l'axe de la route. A l'intérieur quelques masures servaient de logements à la faible garnison et un grand espace était réservé aux caravanes qui venaient s'y abriter pour la nuit.

La kasba Skhirat tire son nom des affleurements de schistes et de quartzites sur lesquels elle est construite, et qui s'alignent Nord-Est-Sud-Ouest, en petites crêtes parallèles jusqu'au rivage

Au reste toute cette région est parsemée de ces pointements, de ces skhours, restes de l'ancienne chaîne primaire. A leur pied, on trouve jardins et cultures qui se prolongent, entremêlés de pâturages, vers la kasba de Bou-Znika.

Au lieu de nous rendre directement à Fédhala en suivant la mer, nous faisons un crochet dans l'intérieur des terres, pour visiter une des curiosités du pays : El-Mizab, cascade qui amène dans les eaux de l'oued El-Kantra celles de son affluent l'oued El-Haçal. Dans ce but, nous quittons la voie côtière à la hauteur de kasba Mansouria, pour suivre, vers le Sud-Ouest, une piste à peine tracée : elle traverse des pâturages assez fournis où paissent des troupeaux de bœufs; près d'un sokhat, El-Gourma, nous en croisons un qui peut compter 200 têtes. Quelques daïa s'aperçoivent çà et là; nous sommes en plein sahel. Sur un large espace les cultures font absolument défaut, puis reparaissent peu à peu pour se généraliser autour de l'Aïn-Berrahal, source qui jaillit à la base des grès et dont les eaux s'écoulent vers l'oued Nfifikh. La coupure de cette rivière est resserrée : sur les deux berges, au fond de la vallée se pressent des jardins ombragés d'arbres; les flancs sont couverts de végétation sauvage et les cultures ne recommencent que sur le plateau où la terre rouge semble très fertile; c'est à travers des moissons coupées de bouquets de palmiers indicateurs de sources que nous gagnons l'oued Mellah. La vallée, que nous remontons pendant 3 kilomètres, présente l'aspect ordinaire, mais sa largeur est plus grande. Nous gagnons la rive gauche pour parvenir à El-Mizab où les eaux se précipitent d'une vingtaine de mètres de haut en entamant les schistes violacés. Au fond de l'escarpement que domine cette brèche dans un fouillis de verdure se distinguent des oliviers et des grenadiers en fleurs. Nous reprenons par la même route dans la vallée, puis après quelques kilomètres sur le plateau nous parvenons au poste de Fédhala.

Fédhala était autrefois un port important ouvert à l'exportation des céréales; il est aujourd'hui déserté et on ne trouve plus trace de son ancienne richesse que par les ruines et les greniers d'origine portugaise qu'on remarque dans la kasba. Un petit golfe, bordé au Sud par une plage de sable et défendu au Nord par une pointe rocheuse contre la houle de l'Atlantique, servait de port. Actuellement, seuls quelques pêcheurs espagnols ou portugais s'y réfugient. Plus à l'Est des falaises dominent les flots qui viennent s'y briser et dans lesquels l'oued Mellah s'est frayé un chemin. Les roches composées de quartzites s'effondrent par place et les anfractuosités sont peuplées de ramiers et d'hirondelles de mer qui s'envolent au premier bruit.

De cette terrasse, on domine le cours de l'oued : les alluvions se sont accumulées sur une profondeur de 2 kilomètres, obligeant la rivière à décrire de nombreux méandres. Vers l'Est, une ligne de dunes parallèles au rivage court jusqu'à Casablanca. La route n'offre plus dès lors qu'un très médiocre intérêt : elle traverse une assez longue bande de terrains marécageux, couverts de joncs ; puis les cultures se font plus denses; d'assez grands espaces sont plantés de courges ; les installations européennes deviennent nombreuses et, après une dernière bande de rochers gréseux dans laquelle on a ouvert une carrière pour les besoins de la voirie urbaine, on parvient, en longeant la plage, aux portes de la ville.

Par la description des différents aspects, j'ai essayé de donner une idée de la route suivie. On peut concevoir, dans son ensemble, le pays comme divisé en plusieurs zones : le long de la mer, sahel, terres de pâturages dont une partie est déjà mise en culture et qui est susceptible de se développer encore sous l'impulsion de nos capitaux et de nos efforts ; en arrière, deux zones de terres très fertiles, la plaine des tirs, bordée vers l'intérieur par le balcon de Settat et dont on peut fixer les limites à l'oued Cherrat et au delà, au Nord, et à l'Oum-er-Rbia (Sidi-Abd-el-Moumen) au Sud-Ouest; elle recommence d'ailleurs chez les Doukkala. L'autre zone est séparée de la première par les pentes assez pauvres du plateau où les calcaires sous-jacents ont été mis à nu par l'érosion ; les terres fertiles diffèrent des autres par leur altitude et par leur composition, car les terres noires sont en certains endroits remplacées par des terres rouges dont la couche offre d'ailleurs cette particularité d'être souvent plus épaisse que celle des tirs, tout en restant aussi productrice. Enfin plus à l'Est encore, en dehors des limites théoriquement assignées aux Chaouïa, nouveau terrain de pâturages, sorte de sahel symétrique au premier, d'apparence parfois désertique qui cesse bientôt pour faire place aux cultures dont le pays est couvert jusqu'au Moyen-Atlas.

On a vu déjà quelles étaient les divisions du pays en arrière de l'Oum-er-Rbia. Toutefois il faut insister sur les Djébilet ; ces montagnes séparent deux régions diverses : cultures irriguées, demeures fixes et populations sédentaires au Sud, cultures non irriguées, tentes et populations mi-nomades au Nord. La race, également formée de Berbères arabisés, reste plus berbère au Sud en raison du voisinage des Chleuh des montagnes, toutefois il ne faudrait pas s'exagérer l'importance de cette séparation : les Djébilet sont un accident naturel qui permet à nos esprits méthodiques de classer, de localiser des contingences plus différentes que dissemblables, car la vraie division se trouve très nette plus au Sud lorsqu'on aborde le pays chleuh. Enfin il convient d'insister sur ce point : une Française et un Français ont pu, sans escorte, sans même l'habituel mokhazni, accompagné seulement de trois muletiers et d'un interprète marocains, suivre cet itinéraire, *sans difficulté aucune*, accueillis partout (je ne parle naturellement pas des Chaouïa) de la façon la plus aimable par les indigènes, car si l'insécurité, résultant moins du fanatisme religieux que de la xénophobie produite elle-même par l'ignorance, rend l'accès de certaines régions périlleux, il n'en est pas de même de celles que nous avons

traversées, sous la réserve des précautions signalées au début. On n'appuiera jamais assez sur des faits analogues qui démolissent la légende d'un Maroc inaccessible, soigneusement entretenue par quelques intéressés.

(*A suivre.*)

J. Ladreit de Lacharrière.

LE SOLDAT COLONIAL

En présidant la distribution des prix du lycée Voltaire, le général Archinard, commandant le corps d'armée des troupes coloniales, a prononcé le discours suivant :

Il y a quelques semaines, j'étais au camp de Sissonne, où j'inspectais la brigade d'infanterie coloniale de Paris, quand je reçus une lettre de M. Viguier, votre proviseur, un de mes bons amis et mon collègue au Conseil d'administration de l'*Alliance Française*, cette belle œuvre qui est comme le complément de toutes nos œuvres patriotiques.

M. Viguier m'écrivait : « J'ai pensé que la jeunesse du Lycée Voltaire serait heureuse de voir présider à ses Prix un homme d'action comme vous. »

Je mis sa lettre dans ma poche en me disant : « Après la manœuvre, j'écrirai à M. Viguier que je le remercie infiniment d'avoir pensé à moi, mais que je me sens vraiment trop peu qualifié pour présider pareille cérémonie et avoir pareil honneur, les discours à des militaires et les palabres à des Noirs ne m'y ayant pas préparé du tout. »

Et puis, pendant la manœuvre, j'ai changé d'idée, non pas que je souscrive à la qualité d'homme d'action que me donne M. le proviseur, car je pense qu'en parlant ainsi il a voulu seulement rappeler de quels hommes d'action j'avais eu les conseils et la sympathie, Faidherbe et Jules Ferry, et quels hommes d'action avaient été pour moi des chefs bienveillants, le général Borgnis-Desbordes, à qui la France doit le Soudan, et le gouverneur général Paul Doumer, qui a définitivement organisé notre Indochine, voyant tout par lui-même, les hommes et les choses, n'hésitant devant aucun voyage, aucune fatigue, aucun danger, assurant la marche de tous les services et évitant chez ses subordonnés le laisser-aller et l'excès de zèle qui mène aux exactions.

Si j'ai changé d'idée, c'est qu'au camp de Sissonne j'étais au milieu de si braves gens que je me suis dit : Pourquoi ne parlerais-je pas d'eux et ne les ferais-je pas mieux connaître que ne le font quelques entrefilets de journaux, signalant avec un soin jaloux les méfaits des quelques brebis galeuses qui se glissent dans leurs rangs comme il s'en glisse dans tous les troupeaux et surtout dans un troupeau aussi nombreux, puisqu'il se chiffre par quinze régiments présents en France?

Sur la route de Paris à Sissonne, à Soissons, à Laon, partout, les populations avaient fait fête aux coloniaux et après leur passage, la presse locale avait fait leur éloge.

Au camp, il n'y avait pas de punitions, tout le monde travaillait avec ardeur, les tirs étaient excellents, on manœuvrait avec plaisir et je me rappelle comment l'un des colonels me présentait son régiment en m'indiquant un emplacement où l'on n'apercevait personne, où l'on ne voyait rien, absolument rien que le gazon s'étendant uniformément au loin.

En moins de deux heures, tout ce régiment avait creusé des retranchements et s'était si bien enterré, et avait si bien recouvert de gazon les terres rejetées, que rien ne décelait sa présence.

Soldats de métier comme ceux dont parlait Alfred de Vigny, on les aime quand on les voit dans les camps, on les aime davantage et on les admire quand on les voit en campagne et dans les combats, décidés à tout, faisant bon marché de leur vie qui ne leur a pas toujours été clémente.

Plusieurs fois, dans les moments d'hésitation, j'ai fait appel à leurs propres sentiments, et chaque fois j'ai eu à m'applaudir et à admirer la façon si simple dont ils font leur devoir, alors même que le climat des colonies semble leur avoir enlevé les forces nécessaires à l'accomplissement de leur tâche.

Pendant la dernière campagne faite au Soudan sous mon commandement, alors que j'essayais de nous rendre maîtres du Macina, déjà parcouru par des explorateurs étrangers à la France, j'avais lu, dans un livre paru depuis peu de temps alors, que ce n'était pas avec les quelques soldats anémiés de nos postes qu'on pourrait tenter l'aventure.

J'eus l'idée d'en appeler à ces soldats anémiés, et arrivé à Ségou, je leur dis après une revue : « Nous aurions encore de bonne et utile besogne à faire pour le pays ; mais il y a des gens qui prétendent que vous, vous n'en seriez pas capables. »

Je vis des haussements d'épaules, des mouvements de lèvres si expressifs, que j'ajoutai : « Nous partirons demain », et pendant des mois ces soldats anémiés continuèrent à marcher, combattant, supportèrent des privations et des fatigues sans jamais se plaindre, et quand je les réunis de nouveau à Bandiagara, la capitale conquise, pour les remercier au nom de la France, toutes les misères passées étaient oubliées, ils ne pensaient plus qu'à un peu de gloire gagnée, aux parents et aux

amis qui seraient contents d'eux, et, quand j'eus fini de parler, ce fut avec passion qu'ils crièrent : « Vive la France ! »

Quelques-uns ne sont pas revenus, d'autres sont rentrés avec de belles blessures dont ils sont fiers, tous avaient parcouru cette année, à pied ou à cheval, plus de 2.000 kilomètres, tous ont souffert, mais qu'importe, ils ont fait la France un peu plus grande, ils lui ont donné une belle province qui allait tomber entre les mains d'une des nations nos rivales aux colonies.

Une autre fois encore, j'hésitais à attaquer l'ennemi ; après la prise de Nioro, la capitale du Kaarta, je m'étais remis à la poursuite d'Ahmadou, notre vieil adversaire, que nous venions de battre en plusieurs rencontres ; nous étions en marche depuis le point du jour, le 3 janvier 1891, et au milieu de l'après-midi nous aperçûmes au loin de fortes colonnes ennemies.

Ahmadou était surpris, il vint nous offrir le combat et prit position derrière le lit desséché d'un cours d'eau. Tout mon monde était si fatigué que j'essayai d'avoir raison de l'ennemi à coups de canon, mais au bout de deux heures, aucun mouvement de retraite ne s'apercevait, au contraire, quelques guerriers, quittant leurs retranchements, cherchaient à avancer vers nous, groupés autour de leurs drapeaux blancs aux versets du Coran brodés de soie verte.

Nous n'avions plus que trois quarts d'heure de jour. Si nous n'attaquions pas, il faudrait passer la nuit à recevoir des coups de fusil, personne ne dormirait, et le lendemain on serait plus fatigué encore et nous n'aurions plus devant nous que des guerriers décidés, les convois, les troupeaux, tout ce qui était encombrant aurait filé et nous aurait échappé, et nous aurions perdu le bénéfice de la surprise.

Pourtant, j'hésitais en pensant à la fatigue de la troupe. Le lieutenant Orsat qui commandait une compagnie était tombé plusieurs fois sans connaissance sur la route, laissant le commandement au lieutenant Valentin, de l'état-major, car le capitaine Launay, de cette compagnie, avait été tué dans un autre combat et le second lieutenant était resté malade à Nioro.

Les autres compagnies en étaient à peu près au même point.

Autour de moi, à l'état-major, on me conseillait de ne pas attaquer.

Alors j'en appelai à la troupe elle-même.

J'en laisse une partie en arrière et je fais avancer quatre compagnies ; je les engage timidement ; je les observe avec anxiété... j'ai la joie de les voir marcher avec entrain ; les balles redonnent de la vigueur à tout le monde ; je décide l'attaque...

Le lieutenant Orsat s'était fait soutenir par deux tirailleurs pour combattre et commander. Il avait retrouvé assez de force pour courir avec ses hommes pendant les charges à la baïonnette, et c'est tout ému qu'après le combat je félicitai ce brave, affaissé, n'en pouvant plus, mais dont le visage rayonnait cependant de la joie que donne le devoir si noblement accompli.

Le lieutenant Orsat fut un peu plus tard blessé à un autre combat, à Diéna, et tué raide d'une balle au cœur au combat de Kokouna, trois mois après.

Pendant huit ans, mes jeunes amis, j'ai guerroyé au Soudan. Le premier de mes camarades que j'ai vu tomber fut le capitaine Pol, de l'artillerie de marine, qui, à la prise de Goubanko, le 11 février 1881, fut blessé d'une balle au ventre et qui, porté par des tirailleurs, un moment avant de mourir, dit en passant près du colonel Desbordes : « Mon colonel, je meurs en soldat. Je n'ai qu'un regret. Ce n'est pas ici, sous les coups des Noirs, que j'aurais voulu tomber. »

J'en ai vu ensuite tant de ces capitaines Pol et de ces lieutenants Orsat que, quand il y a quelques jours j'ai vu le Président de la République attacher la croix de la Légion d'honneur à leurs drapeaux, ces monuments qui rappellent leur mémoire à tous, j'ai salué avec émotion en me disant : Voilà qui est juste !

Aujourd'hui encore, nous bataillons un peu de tous les côtés en Afrique.

En France, j'entends des gens qui déclarent une guerre européenne où nous serions mêlés improbable et même impossible.

On ne pense pas ainsi quand pendant des années il a fallu être sur le qui-vive, et que vivre a été la récompense des efforts faits pour déjouer des complots ou résister à des attaques. La guerre contre l'étranger semble alors chose plus possible, plus probable, comme sont possibles ou probables les querelles qui s'élèvent entre compatriotes et même entre parents, et les écrits, comme ceux du leader socialiste anglais Robert Blatchford, qu'un traducteur de grand mérite vient de nous donner en français, impressionnent plus profondément : « Si nous ne servons pas notre pays, nous devrons servir un pays étranger ; si nous ne payons pas notre sécurité, nous aurons à payer pour notre défaite. Le prix de la sécurité est incomparablement moindre que celui de la défaite et du déshonneur. »

Entre militaires, nous parlons beaucoup de la liaison des armes, nous savons que dans certains cas l'infanterie ne peut se passer de l'artillerie, que l'artillerie a besoin de l'infanterie, que sans la cavalerie les résultats obtenus par l'infanterie et l'artillerie seraient souvent incomplets ou éphémères ; tous nos efforts tendent à assurer cette liaison des armes qui est le gage du succès, mais il y a une liaison plus nécessaire encore que la liaison des

armes : c'est la liaison de l'armée avec la masse des citoyens et surtout sa liaison avec vous, tout jeunes gens qui bientôt viendrez dans ses rangs et qui un peu plus tard nous remplacerez.

Que dès maintenant nos pensées soient les mêmes. Jeunes et vieux peuvent aimer la France du même amour. Pensez aux possibilités de l'avenir ; fortifiez vos corps ; instruisez-vous pour être des hommes utiles ; trempez vos esprits et vos cœurs pour être prêts à tout. On vit heureux avec le cœur plein de l'amour du pays.

Mes jeunes amis, je vous souhaite ce bonheur-là, et si un jour vous avez à défendre tout ce qui vous est cher, que ceux qui auront été épargnés dans les combats puissent revenir chez eux, groupés autour de nos drapeaux victorieux, acclamés par une foule heureuse et reconnaissante dans une République de plus en plus forte, de plus en plus prospère !

Général ARCHINARD.

Chronique de l'Armée coloniale

Médaille coloniale. — Par décret du 31 août, le droit à l'obtention de la médaille coloniale est acquis :

1° Avec l'agrafe « Afrique équatoriale française » : aux militaires de tous grades ayant servi, en 1909, dans les régions constituant le gouvernement de ce groupe de colonies et visées par le décret en date du 15 janvier 1910.

2° Avec l'agrafe « Afrique occidentale française » :

a) Au détachement de la compagnie saharienne du Tidikelt, qui, sous les ordres du lieutenant Sigonney, a opéré dans l'Adrar nigritien et dans l'Aïr septentrionnal, du 4 janvier au 4 mai 1909.

b) Aux militaires ayant pris part, du 28 décembre 1908 au 7 mars 1909, aux opérations effectuées à la Côte d'Ivoire dans le pays Gouro et dans le cercle du Haut-Sassandra.

c) Aux militaires de la compagnie saharienne du Tidikelt qui, sous le commandement du lieutenant Sigonney, se sont rendus à Agadez (Aïr) pour y faire jonction avec les troupes soudanaises, et ont, en outre, séjourné dans ce poste du 10 au 17 septembre 1908.

d) Aux militaires et civils qui ont fait partie, du 8 avril au 30 septembre 1909, de la mission remplie à Niamey par le colonel Laperrine, et ayant dépassé Tin-Zaouaten.

3° Avec l'agrafe « Sahara » :

a) Aux détachements de la compagnie saharienne du Tidikelt qui ont assuré, en 1908 et jusqu'au 15 septembre 1909, la police des Hoggar et des Azgueur et ont procédé à la construction et à l'installation des forts Polignac et Motylinski (Tarhaouhaout);

b) Au personnel du goum d'Ouargla qui a renforcé le groupe des Azgueur, du 17 mars au 15 septembre 1909, et qui a dépassé le point de Temassinine (fort Flatters);

c) Au personnel militaire ayant pris part à la reconnaissance effectuée dans l'erg Iguidi, sous les ordres du capitaine Cancel, de novembre 1909 à février 1910.

4° Avec l'agrafe « Tonkin » au personnel européen et indigène de l'Indochine ayant participé d'une manière effective aux opérations contre la bande de Kiem, dans la région d'Hoa-binh, du 4 août 1909 au 2 janvier 1910.

Par décret du 16 septembre, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec l'agrafe « Afrique Occidentale française », est acquis aux militaires de tous grades (européens et indigènes) qui ont pris part, d'une manière effective sous les ordres du lieutenant Clerget de Saint-Léger, du 15 octobre 1909 au 10 mars 1910, aux opérations effectuées dans l'Adrar Nigritien.

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur, M. Mangin, chef de bataillon breveté au 114e rég. d'infanterie, chef de la mission militaire française au Maroc : services rendus à la mission. — M. Strasser, lieutenant-colonel au 2e rég. étranger, commandant militaire du Haut-Guir : a fait preuve dans ses fonctions de grandes qualités de commandement et d'initiative et, après les opérations dans la région d'Anoual-Metarka (mai 1910), a parfaitement dirigé le retour du groupe de Bou-Denib à travers le pays hostile des Aït-Hammou. — M. Priou, capitaine breveté, hors cadres (état-major du 19e corps d'armée), adjoint au commandant du groupe du Sud, dans les opérations de la région d'Anoual-Metarka (mai 1910), y a fait preuve des plus brillantes qualités militaires.

Pour chevalier de la Légion d'honneur : M. Larbaletrier, lieutenant au 2e rég. d'infanterie coloniale ; 6 ans de services, 3 campagnes, une blessure : s'est brillamment conduit au cours des opérations en pays Akoué (Côte d'Ivoire), du 6 octobre 1909 au 14 janvier 1910, notamment le 4 novembre 1909 où il a été blessé.

Le temps de commandement. — Le ministre de la Guerre a adressé au président de la République un rapport ainsi conçu :

« Aux termes de l'article 8 du décret du 23 octobre 1907, relatif au temps de commandement auquel sont astreints les colonels, commandants et capitaines, « le temps passé en campagne de guerre (campagne décomptée double hors d'Europe), quel que soit l'emploi occupé est considéré comme temps de commandement effectif, mais seulement pour le grade pour lequel a été acquis le bénéfice de la campagne de guerre ».

« A la faveur des dispositions de cet article, certains officiers ont dû être considérés comme ayant satisfait aux prescriptions de l'article 41 de la loi de finances du 17 avril 1906, pour l'exécution desquelles a été pris le décret du 23 octobre 1907, parce qu'ils avaient été employés pendant deux ans au Maroc ou dans les régions sahariennes, au titre du service géographique, du service des affaires indigènes ou d'autres services spéciaux, qui ne sauraient cependant équivaloir à l'exercice d'un commandement effectif. Les officiers qui occupent ces emplois restent, en effet, constamment éloignés de la troupe, et, par suite, le but de la loi susvisée du 17 avril 1906 n'est pas atteint en ce qui les concerne.

« Pour faire cesser cet abus, et maintenir autant que possible le principe si sage de l'obligation des deux années de troupe, il m'a paru indispensable d'abroger purement et simplement l'article 8 du décret du 23 octobre 1907.

« Toutefois, il serait injuste et contraire à la lettre et à l'esprit des lois du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée (art. 18) et du 24 juin 1890 sur le service d'état-major, d'exclure du droit à l'avancement les officiers qui, faisant campagne, même en dehors de la troupe, seraient l'objet, à la suite d'une colonne ou d'un fait de guerre, d'une proposition pour l'avancement, ou ceux qui seraient proposés, dans les mêmes conditions, étant à la tête d'une troupe sous le prétexte qu'ils n'auraient pas accompli intégralement leurs deux ans de commandement. Aussi m'a-t-il paru équitable de prévoir que l'accomplissement intégral du temps de commandement, nécessaire pour être nommé au grade supérieur, cessera d'être exigible en campagne, lorsqu'il s'agira de récompenser un officier proposé pour l'avancement, à la suite de faits de guerre ou d'action d'éclat. »

En conséquence, un décret du 16 septembre, modifiant les articles 8 et 9 du décret du 23 octobre 1907, décide que l'accomplissement intégral du temps de commandement nécessaire pour être nommé au grade supérieur cessera d'être exigible en campagne, lorsqu'il s'agira de récompenser un officier proposé pour l'avancement à la suite de faits de guerre ou d'action d'éclat et que l'interdiction du cumul, visée par l'article 41 de la loi des finances du 17 avril 1906, s'applique aux fonctions ou emplois permanents tels que : Maison militaire du président de la République; état-major particulier du ministre de la Guerre; officiers d'ordonnance de gouverneurs civils ou de résidents; attachés militaires aux ambassades et légations de France à l'étranger; service des affaires indigènes d'Algérie et de Tunisie ; missions à n'importe quel titre; administration centrale; écoles militaires.

Le temps passé dans ces emplois n'est jamais compté comme temps de commandement quelle que soit l'arme.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 10

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

La Pacification de la Côte d'Ivoire

MÉTHODES ET RÉSULTATS

Il y a quelques mois, au début de la présente année, des nouvelles alarmantes circulèrent dans la presse sur la situation politique de la Côte d'Ivoire. Des articles pessimistes, bénéficiant du tirage considérable de grands quotidiens, montrèrent cette colonie en proie à une révolte généralisée des indigènes. Des faits dramatiques furent rapportés, qui provoquèrent un sentiment d'horreur pour la sauvagerie des rebelles : la voie ferrée, par laquelle les régions de savanes sont unies au littoral à travers la forêt vierge, avait été coupée en maint endroit, les gares étaient détruites, les ponts en fer jetés dans les ravins, deux postes investis; les insurgés, maîtres du terrain, venaient d'arrêter un train, d'assassiner un voyageur européen, de massacrer plusieurs centaines de noirs fidèles à notre cause, de livrer à nos troupes accourues de violents combats qui nous coûtaient nombre de tirailleurs tués, plusieurs officiers et soldats blessés; Abidjan, tête de ligne du railway, et Bingerville, chef-lieu de la colonie, se trouvaient menacés; le pays entier paraissait à la veille de nous échapper à la suite de désastres sans précédent dans les annales coloniales.

A cette situation, dont nous ne voulons pas dès maintenant apprécier la réalité, il fallut attribuer une cause : elle fut aussitôt découverte dans la politique qu'avait, depuis un an et demi, adoptée le gouverneur de la Côte d'Ivoire, M. Angoulvant : politique rude, disait-on, exagérément fiscale, ignorante de la nature et des traditions indigènes, exigeante, pressée et ne connaissant, comme premier et dernier argument, que l'emploi de la force.

Ce sévère jugement fit un moment son chemin et les incidents qui l'avaient provoqué passèrent bientôt au second plan pour laisser la place à des discussions souvent acrimonieuses, au cours desquelles les personnes ne furent pas ménagées. Ce fut, sans doute, un tort, mais la polémique dont les coloniaux suivirent les phases diverses eut pour résultat de faire douter du bien-fondé de la condamnation tout d'abord prononcée contre la politique de M. Angoulvant. On s'enquit et ce ne fut pas sans surprise que l'on enregistra des faits et des mesures propres à justifier, par la considération du passé, par l'examen du présent, cette politique. Dans le même temps, les troubles dont la presse avait fait mention apparurent infiniment moins graves et moins étendus que ne les peignaient des récits amplifiés et dramatisés, sans doute, par la distance. On connut, enfin, que la prospérité économique de la colonie allait croissant, dans des proportions dont les résultats commerciaux antérieurs ne donnaient nulle idée; que les finances étaient prospères; que, par des dispositions excellentes, M. Angoulvant n'avait cessé de témoigner aux indigènes un intérêt évident et pratique, dans lequel l'humanité, la solidarité, le désir de relèvement physiologique, moral et social, le souci d'accroître le bien-être des autochtones, l'amour de la paix et du travail trouvaient très largement leur compte. Comme conclusion immédiate de ce dénouement, on sut que le gouverneur général de l'Afrique Occidentale

Française, M. W. Ponty, n'avait cessé d'accorder sa confiance à son collaborateur, l'avait aidé de son expérience, de ses conseils, de son autorité, lui avait donné tous les concours utiles. Il sembla bien alors, qu'une situation aussi rapidement améliorée et consolidée n'avait jamais pu être aussi mauvaise qu'on l'avait dite.

Aujourd'hui que le temps a passé, il faut clore le débat par une étude impartiale et fidèle des faits et livrer au public les résultats d'une longue et minutieuse enquête. Ceux qui nous liront verront ainsi que l'affaire de la Côte d'Ivoire — si affaire il y a eu — n'intéresse pas une personnalité déterminée, mais la politique indigène africaine tout entière. Car, il faut le dire de suite, cette politique, qui avait évolué dans ses tendances pendant les dernières années, s'est trouvée remise sur le tapis par les initiatives de M. Angoulvant, en ce qui concerne — nous le précisons — les contrées où la situation se présente sous le même aspect qu'à la Côte d'Ivoire. Nous verrons dans quelle mesure et l'on s'efforcera sans nul doute de tirer de cette étude des conclusions pratiques quant à la ligne de conduite qui s'impose dans ces contrées.

Entièrement comparatives, les pages qui vont suivre diviseront le sujet en trois parties : 1° les *faits*; 2° les *critiques*; 3° la *méthode*.

I. — Les faits.

Il n'est pas sans intérêt de remonter à l'époque de la création de la colonie de la Côte d'Ivoire, en 1893, et de suivre la succession des faits militaires qui s'y sont déroulés pour apprécier la situation politique de cette possession.

1893. — « Le capitaine Marchand, lit-on dans l'*Almanach du Marsouin* pour 1897, arrivé à Grand-Bassam au mois de mars, se heurta, dès le début, à la ville de Tiassalé, devant laquelle beaucoup d'autres avaient échoué avant lui. Bien secondé par son compagnon, le capitaine Manet, il l'enleva d'assaut, assurant ainsi la route vers le Niger. » Il traverse ensuite le Baoulé, occupant Singrobo, Ouossou, Toumodi, Kouadiokofi, Bouaké.

En octobre, le commandant Pineau marche avec deux compagnies contre les gens de l'Akapless, près de Grand-Bassam, et échoue à l'attaque du gros village de Bonoua. Il a 76 hommes hors de combat; tous les gradés européens sont plus ou moins complètement atteints.

Le 16 novembre, le lieutenant-colonel Monteil renouvelle l'attaque avec, cette fois, de l'artillerie et enlève Bonoua.

Fin décembre, le Baoulé entre en insurrection : « On doit voir, dit la revue militaire citée plus haut, dans ce soulèvement la volonté arrêtée des indigènes d'enrayer le mouvement de pénétration des Européens dans leur pays ». Le lieutenant Hayes, attaqué le 27 décembre, à Ahuakrou, perd près de la moitié de son effectif.

1894. — Le colonel Monteil arrête ce mouvement dès le début de l'année; il y a 13 tués et 65 blessés au cours de divers engagements.

Marchant sur Kong avec une forte colonne pour y combattre Samory, cet officier supérieur doit soutenir de violents combats : quand il disloque ses forces, trois mois plus tard, à Kouadiokofi, celles-ci ont éprouvé des pertes importantes : les lieutenants Grandmontagne et Ayrolles, le capitaine Desperles sont morts, le colonel Monteil, le capitaine de Kerossara, le lieutenant Testard sont grièvement blessés.

1895. — Le lieutenant Bretonnet et M. Lamblin voulant atteindre Bondoukou en partant de l'Ouest du Baoulé ne peuvent traverser le Morénou, à cause de l'hostilité des indigènes.

Le lieutenant Lecerf, venu du Soudan, meurt tragiquement dès qu'il aborde la forêt.

1896. — Le gouverneur Mouttet fait entreprendre d'incessantes et vaines reconnaissances pour forcer la barrière forestière.

1897. — M. Clozel, alors administrateur, parvient, à force d'énergie, à traverser l'Indénié, à fonder le poste d'Assikasso, à occuper Bondoukou.

1898. — M. Eysséric est fait captif dans le pays Gouro qu'il veut explorer.

MM. Bailly et Pauly sont massacrés en venant du Soudan vers le Cavally.

Le lieutenant Blondiaux, venant de la Guinée vers le Haut-Cavally, est brutalement repoussé par les Diolas, non loin du poste actuel de Man.

Les régions de Toupa et d'Ossrou, dans le cercle des Lagunes se soulèvent : deux Européens sont tués; une colonne de répression envoyée contre Ossrou, perd 54 hommes et est repoussée.

En décembre, le Nord du Baoulé se soulève : 3.000 indigènes attaquent, le 29, le poste de Bouaké et sont repoussés après de rudes combats.

Le décret du 25 août 1899, qui accorde la médaille coloniale « au personnel militaire ou civil ayant pris part aux opérations effectuées à la Côte d'Ivoire du 1er mai 1898 au 25 septembre suivant » est précédé d'un rapport ainsi conçu :

Pendant la période comprise entre le 1er mai et le 25 septembre 1898, de nombreux combats ont été livrés à la Côte d'Ivoire, soit pour délivrer le poste d'Assikasso (Indénié) qui se trouvait assiégé par 6.000 Noirs révoltés, soit pour châtier les Bouboury s qui avaient assassiné deux Européens près de Dabou.

Dans ces divers engagements, le personnel militaire ou civil y ayant pris part a d'ailleurs éprouvé de sérieuses pertes (11 tués et 60 blessés, dont 5 Européens).

1899. — Le lieutenant Woelffel subit le même sort que l'année précédente le lieutenant Blondiaux dans la même région.

Des troubles éclatent dans le Bas-Cavally où le commandant Kolb effectue la répression.

Les N'Gbans et les Ouarébos se soulèvent, dans le Baoulé Sud. Le poste de Toumodi est brûlé par les rebelles. La révolte se généralise; des renforts sont envoyés; le capitaine Lemaguen et l'administrateur Delafosse répriment la révolte; le commis des affaires indigènes Seigland est mortellement blessé.

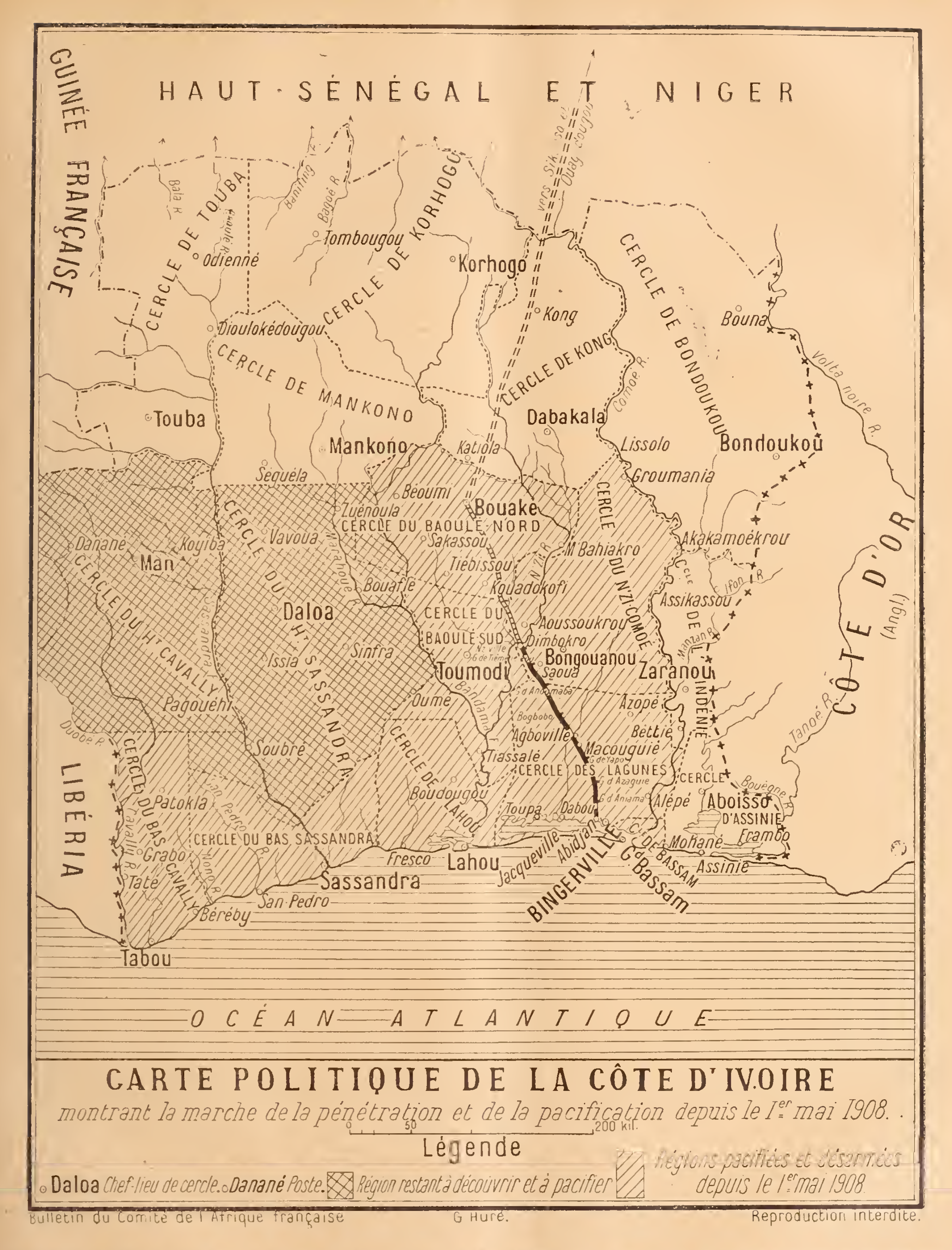
Le rapport précédant le décret du 29 août 1900, qui accorde le droit au bénéfice de la campagne de guerre et à la médaille coloniale aux militaires et marins en service à la Côte d'Ivoire du 1er janvier au 31 décembre 1899 s'exprime comme suit :

Pendant l'année 1899, les troupes stationnées à la Côte d'Ivoire ont eu à livrer de nombreux combats au cours des expéditions entreprises dans le Bas-Cavally et le Baoulé.

Dans ces divers engagements, le personnel qui y a pris part a éprouvé de sérieuses pertes (12 tués, dont 1 officier européen, et 60 blessés, dont 2 officiers et 4 sous-officiers européens).

1900. — Le Baoulé est occupé militairement avec de forts effectifs, malgré la présence desquels les communications sont interrompues entre Bouaké et Kouadiokofi. « Des embuscades, lit-on dans l'*Almanach du Marsouin*, étaient tendues sur la route, des courriers arrêtés. Le 16 octobre, le lieutenant Aubert, commandant le poste de Bouaké, était reçu à coups de fusil au village de Konakro, à 4 kilomètres du poste. » Suit une longue énumération d'engagements et d'opérations, avec cette conclusion éloquente et symptomatique : « Chaque détachement rentre avec des morts et des blessés. »

1901. — La lutte se poursuit avec une extrême violence dans le Baoulé, contre les Faafoués et les N'Gbans en particulier. Il est édifiant de lire, dans la revue ci-dessus citée, le tragique récit des opérations poursuivies. A propos de l'attaque et de la prise de Kokumbo, village



CARTE POLITIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

montrant la marche de la pénétration et de la pacification depuis le 1er mai 1908.

Bulletin du Comité de l'Afrique française — G. Huré. —

important du Baoulé-Sud, nous y trouvons : « Nos pertes, en dépit de la formidable fusillade, n'ont pas été très considérables : 4 tués et 15 blessés pour deux compagnies. Après la prise, ajoute ce récit, cela a été une guerre de partisans de part et d'autre. »

Pour la première fois, en 1901, les Agbas nous font la guerre.

1902. — La pénétration du Sassandra est entreprise par l'administrateur Thomann, qui crée le poste de Guidéko et établit la liaison entre la mer et Séguéla.

La lutte continue aussi ardente au Baoulé où nous perdons le lieutenant Larçon, le 2 mars. Le 28 juin, le chef des N'Gbans essaie de s'emparer par surprise du poste de Ouossou ; il est pris. Les gens pillent nos convois commer-

ciaux : c'est le signal d'une prise d'armes générale. Une expédition est nécessaire. La situation est assez mauvaise: le sergent Bos est tué.

En août, le capitaine Privey doit exécuter une tournée de police contre les Faafoués qui tiennent la campagne. Pour escorter un convoi de blessés de Kouadiokofi à Lomo (3 étapes), il faut au capitaine Garnier 214 fusils.

En septembre, les capitaines Cambon et Garnier et le lieutenant Coudert opèrent sur la rive gauche du Bandama, dans la région de Tiassalé et dans la haute vallée du N'Zi.

Les Nanafoués attaquent le poste de Salékro. Le capitaine Privey qui va à son secours est violemment attaqué le 10 septembre, à Zaka, et grièvement blessé. De nouveau, le poste est attaqué en octobre : il faut une nouvelle colonne qui nous coûte une dizaine de tirailleurs et le lieutenant Dessuze. Nous devons évacuer Salékro.

Dans le secteur de Ouossou, la situation n'est guère meilleure; nous avons de nombreux engagements en octobre et novembre. Une opération est menée contre le massif de l'Orumbo-Bocca.

Près de Bouaflé, de nouvelles rébellions se produisent et exigent un vigoureux effort (*Almanach du Marsouin*).

1903. — Continuation des opérations dans le Baoulé. Les indigènes attaquent le poste de Sakasso.

La pénétration du cercle des Lagunes (pays attié et abbey) est entreprise par l'administrateur Lamblin, qui crée le poste d'Ery-Makouguié, près de l'Agboville actuelle.

Des difficultés doivent être réglées aux alentours de Toupa (lagune Ebrié) avec les Bouboury s.

1904. — Des incidents graves se produisent dans le Mango (Nord du cercle actuel du N'Zi-Comoé), où le poste d'Akakoumoékrou est fondé.

La pénétration du Sassandra se poursuit : le poste d'Issia est créé.

La pénétration de la région de Touba est entreprise.

Des incidents se produisent dans le cercle des Lagunes, à Grand-Alépé, près de Bingerville.

1905. — En février de grands troubles éclatent aux environs immédiats de Bingerville, chef-lieu de la colonie. Les indigènes du village d'Akouadio, situé à 8 kilomètres du gouvernement, attaquent Bingerville, tuent un garde et un colporteur jusque dans l'agglomération. Il faut appeler de Lahou une compagnie qui, appuyée par une flottille, enlève Akouadio après une résistance acharnée; l'administrateur Lamblin est blessé. (*Journal officiel* de la Côte d'Ivoire du 28 février 1905.)

Des mouvements insurrectionnels se produisent en pays abbey, notamment à Ery-Makouguié; ils sont provoqués par le chef Soboa qui veut s'opposer à la construction du chemin de fer; pris, ce chef est déporté au Cavally.

Les Agbas du Sud, proches de Dimbokro, se soulèvent. Le commandant Betsellère mène contre eux une colonne de 400 fusils et les défait après une brillante opération : nous avons 3 tués dont 1 sergent européen et 25 blessés.

1906. — La pénétration du Haut-Cavally est entreprise par le lieutenant Laurent : le poste de Danané est créé : le sergent Hittos est tué au cours d'un des engagements qu'entraîne cette action.

La pénétration du Moyen-Cavally est entamée par l'administrateur Joulia, qui accomplit une belle et courageuse mission.

Dans le Haut-Sassandra, le poste de Daloa est fondé, puis bientôt bloqué ; le commis Lecœur est assassiné en septembre : les capitaines Schiffer et Thévenin doivent venir dégager le poste.

1907. — Le poste de Pagouéhi est créé dans le Haut-Cavally et le poste de Soubré dans le Sassandra.

La pénétration du Morénou (cercle du N'Zi-Comoé) et de l'Attié (cercle des Lagunes) est entreprise par les administrateurs Lamblin et Marchand; celle du pays Dida (cercle de Lahou) entamée par l'administrateur Guignard.

Daloa étant menacé et le pays Gouro agité, le commandant Chasles conduit une importante colonne dans cette région : les postes de Sinfra et de Bouaflé sont créés. Peu après, le capitaine Caveng est tué, le lieutenant Begbeder blessé.

Des troubles sérieux éclatent dans le Haut-Sassandra ; le lieutenant Hutin est assassiné près de Daloa, le sergent Carboneil, blessé : le commandant Betsellère vient du Baoulé dégager à nouveau ce poste et Soubré assiégé. La situation exige l'envoi dans la même contrée de la colonne Metz, forte de 640 hommes, qui livre, quatre mois durant, de nombreux et violents combats.

1908. — Les Agnis du N'Zi-Comoé se soulèvent en septembre; une tournée de police est conduite contre eux par l'administrateur Hostains et le capitaine Déliberos.

Une tournée de police est menée contre les Kodés (Baoulé-Nord), par le capitaine Foussat.

L'administrateur Simon est attaqué en pays Memlé, le capitaine Marx châtie les agresseurs. L'administrateur Terrasson de Fongères reconnaît le pays dida (cercle de Lahou).

Le poste de Man (Haut-Cavally) est violemment attaqué en novembre par les Diolas qui sont repoussés.

1909. — La situation est très tendue dans le Haut-Sassandra et le Haut-Cavally. Les Gouanfras sont défaits par le lieutenant-colonel Betsellère (le lieutenant Agamemnon blessé), les Los par le capitaine Thomas, les Ayaous par le capitaine Cahen, les N'Goïs par le lieutenant Vian.

En février, un incident grave se produit à Morié (pays abbey) : au cours d'une palable tenue par l'administrateur Delbos, une agression se produit contre son escorte ; de nombreux indigènes restent sur le terrain ; cet incident retarde, suivant les déclarations faites depuis par les chefs de la région, le soulèvement des Abbeys déjà décidé.

En mai, le commis Gourgas, chef du poste d'Adzopé (pays Attié) est assassiné tandis qu'il lève le terrain : le capitaine Cahen défait les Attiés soulevés et le lieutenant Boudet achève leur pacification.

En juin, une petite escorte de tirailleurs accompagnant un courrier entre Daloa et Vavoua est invitée dans un village et lâchement assassinée pendant le repas qui lui est offert.

Les Akoués se soulèvent, menacent la vie de l'administrateur Simon et de l'adjoint Moesch, brûlent le poste de Bonzi. Le lieutenant Kaufmann rétablit le poste ; le commandant Noguès, après une magnifique opération, soumet les rebelles.

En juillet, le poste de Pagouéhi est brusquement assailli ; les agresseurs venus du Libéria sont repoussés.

Les N'Gbans exigent à Ouossou (Baoulé-Sud) la livraison du Sénégalais Ali Seck, qui a assassiné une femme de leur tribu. Pour éviter un effroyable massacre de colporteurs et un soulèvement le criminel est remis sous condition aux notables; il est tué.

Le village d'Ossrou (Lagunes) qui, depuis l'échec sanglant qu'il nous a infligé en 1898, se refuse à reconnaître notre autorité est pris et soumis en novembre par le capitaine Lalubin et le lieutenant Boudet.

L'administrateur Lahaye et l'adjoint de Villers sont attaqués en cours de tournée au Nord de Fresco (cercle de Lahou); M. de Villers est blessé.

1910. — En janvier, les Abbeys se soulèvent, coupent la voie ferrée, assassinent un Européen, assiègent Agboville et Adzopé; blessent le capitaine Ballabey, les lieutenants Boudet et de Luxer. Le commandant Noguès les réduit.

C'est à la suite de cette rébellion que le gouverneur général de l'Afrique Occidentale décide une action vigoureuse et méthodique à la Côte d'Ivoire. Des renforts importants y sont envoyés; un plan de pénétration par tranches est arrêté. Les N'Gbans, les Agbas et les Ouellés sont soumis. Toutes les tribus doivent rendre leurs armes. C'est ce plan qui se poursuit actuellement de l'Est à l'Ouest et qui, grâce au retrait des fusils, aura pour résultat certain la pacification définitive. Les troupes régulières sont à l'heure actuelle à la veille d'opérer contre les tribus riveraines du Bandama, Kodès, Nanafoués, Ayaous, Yaourés, restées en guerre contre nous depuis dix ans; après quoi, la pénétration du pays gouro, du Haut Sassandra et du Haut-Cavally sera entreprise.

Nous n'ajouterons rien à ce rapide exposé. Nous nous contenterons de constater que, sans arrêt,

depuis 1893, l'état de guerre a régné dans la Baoulé et la forêt de la Côte d'Ivoire. Il paraît difficile, dès lors, d'opposer à la période de 1908, celle qui précède, comme de soutenir que la pénétration, opérée jusqu'alors sans recours à la force, était achevée à l'arrivée du gouverneur Angoulvant et la pacification complète.

II. — Les critiques.

La politique suivie à la Côte d'Ivoire par M. Angoulvant a provoqué des critiques diverses. Nous allons toutes les passer en revue et mettre en face non pas des affirmations, car la controverse n'est pas notre lot, mais des faits et des documents, laissant au lecteur le soin de juger. La tâche qu'aura ce dernier pour se faire une opinion se trouvera, du reste, singulièrement facilitée par cette circonstance que lesdites critiques, au lieu de rester dans des généralités qui laissent subsister un doute et sont fort difficiles à atteindre à fond, portent sur des points précis. De ce fait, les arguments contraires ne manquent pas, ainsi que l'on s'en convaincra, et ils sont de poids.

Nous laisserons même de côté, tout d'abord, le jugement d'ensemble formulé sur la politique du gouverneur de la Côte d'Ivoire, qualifiée de violente et guerrière. Nous aborderons ce sujet dans le chapitre suivant, consacré à l'étude approfondie de la méthode, car il intéresse celle-ci avant tout.

Cependant, nous ne tarderons pas davantage, au nom du simple bon sens, à exprimer la surprise qu'on ait pu opposer cette politique à celle pratiquée si heureusement par M. Ponty au Soudan et à laquelle il a donné le nom, aussi juste que séduisant, de « politique d'apprivoisement ». Il semble qu'on ait joué sur les mots et négligé de tenir compte de la différence des cas. D'un côté, nous avions, en effet, à agir sur une population bel et bien conquise, au prix de plusieurs années d'une lutte qui tient de l'épopée et qui nous a fourni la plupart de nos illustrations coloniales actuelles, à commencer par M. Ponty lui-même, mieux placé, par conséquent, que quiconque pour apprécier le terrain sur lequel il agissait comme gouverneur après s'être instruit et distingué comme combattant.

De l'autre côté, nous trouvons une population en pleine révolte, pratiquement inabordable et aussi opposée à notre intervention, avec son caractère spécial, que l'étaient les races soudanaises avant leur conquête. M. Ponty, ne l'oublions pas, a parlé d'apprivoisement en 1906 ou 1907 ; il ne l'aurait pas fait dix ou quinze années plus tôt, sauf à parler de l'avenir. Lorsqu'il employa cette belle expression, dont la fortune fut aussi légitime que celle des mots « politique d'association », il se trouvait en face d'indigènes soumis, mais restés, tant à cause de leur long passé d'oppression que de leur glorieuse défaite par nos armes, craintifs, éloignés de nous comme ils l'avaient été de leurs maîtres cruels d'autrefois, réservés et dans l'attente de nos actes avant de se donner à nous sans contrainte. Ce sera toujours l'honneur de M. Ponty d'avoir apporté ses soins, avec le remarquable succès que l'on sait, à faire disparaître cette réserve, à panser les blessures morales, à prouver par ses décisions que le joug français était léger et susceptible à la longue de gagner les cœurs, à nous attacher ces populations soudanaises chez lesquelles, grâce à lui, nous trouvons aujourd'hui les meilleurs artisans de notre pénétration africaine et, pour demain, des défenseurs redoutables par le nombre et le courage d'une patrie devenue la leur.

M. Angoulvant eût commis un non-sens, un anachronisme à rebours en pratiquant la même politique en 1908. Elle sera celle de temps non révolus encore pour la Côte d'Ivoire, exception faite des cercles du Nord. Elle devient peu à peu applicable aux régions qu'il a pacifiées. Mais on n'apprivoise pas un fauve avant de l'avoir dompté. Ce sont là, il est vrai, des étapes dont la distinction ne se fait vraiment sentir que pour ceux qui pratiquent. Et l'art, on le sait, est difficile. Aussi trouvons-nous très naturellement une excuse à ceux qui firent la confusion d'époques et de termes sur laquelle nous tenions, serait-ce seulement par respect pour la chronologie, à formuler une courte opinion.

***

La première critique de détail qu'on ait adressée à M. Angoulvant est celle qui lui reproche d'être allé trop vite, d'avoir entamé la pénétration et la pacification partout à la fois.

Ceci revient à dire, en premier lieu, qu'il se serait aventuré dans des régions nouvelles au lieu de pacifier tout d'abord complètement, si besoin, celles qui, depuis plus ou moins longtemps, se trouvaient placées sous notre influence, sinon sous notre autorité.

Or, nous devons à la stricte vérité de constater que M. Angoulvant ne s'est point engagé dans une seule partie de la colonie où nous n'ayons, avant sa venue, soit fait une reconnaissance, soit créé des postes, soit procédé à une première organisation et, dans tous les cas, engagé d'une manière quelconque notre prestige, nos intérêts ou des existences.

Voyons plutôt les faits.

Le 25 avril 1908, la Côte d'Ivoire est divisée en quatorze cercles. Cette répartition administrative date de l'arrêté du gouverneur général du 31 décembre 1907, consécutif à des arrêtés antérieurs des 21 mars 1907, 5 octobre et 18 mars 1905, 12 juin 1903.

Ce même texte du 31 décembre 1907 fixe à 51 le nombre des postes administratifs.

Toute la Côte d'Ivoire est désormais partagée en circonscriptions, que viendront seulement modifier dans leur étendue des arrêtés subséquents.

Sans nous arrêter aux régions complètement pacifiées à l'arrivée du gouverneur Angoulvant, nous constatons que les parties de la colonie où

des troubles ont éclaté depuis deux ans, où des interventions militaires se sont imposées, sont, à peu de chose près, pourvues, par l'arrêté du 31 décembre 1907, de leurs postes actuels.

Ces régions sont :

Le cercle du Haut-Cavally, avec postes à *Man*, Danané et Pagouéhi.

Le cercle du Haut-Sassandra et pays gouro avec postes à Daloa, Issia, Soubré, Bouaflé, Sinfra, *Oumé*, *Vavoua*, *Zuénoula*.

Le cercle du Baoulé-Nord, avec postes à Bouaké, M'Bahiakero, Béoumi, Sakasso, Tiébissou, Kouadiokofi.

Le cercle du Baoulé-Sud, avec postes à Toumodi, Bonzi, Ouossou, Tiassalé.

Le cercle de Lahou, avec postes à Grand-Lahou, Fresco, *Boudougou*.

Le cercle des Lagunes, avec postes à Bingerville, Abidjan, Alépé, Toupa, Dabou, *Agboville*, *Adzopé*.

Le cercle du N'Zi-Comoé, avec postes à *Bougouanou*, *Dimbokro*, Akakoumoékrou.

Les noms soulignés représentent les postes créés par M. Angoulvant.

Mais l'on remarque la particularité suivante :

L'arrêté local, n° 697 bis, du 18 décembre 1908, consécutif à l'arrêté de réorganisation du gouverneur général pris, le 14 décembre 1908, pour diviser certains cercles trop vastes, tels le cercle du Ouorodougou, qui forma les cercles de Mankono et de Touba ; le cercle du Baoulé, qui fut partagé en Baoulé-Nord et Baoulé-Sud ; le cercle du Sassandra et le cercle-annexe des Gouros, qui devinrent le cercle du Haut-Sassandra et du pays gouro, cet arrêté du 18 décembre supprima un certain nombre de postes pour les remplacer par d'autres.

Ainsi, Ery-Makouguié fut transféré à Agboville, distant de 5 kilomètres, station importante du chemin de fer au nœud de deux routes projetées vers Tiassalé à l'Ouest et Zaranou à l'Est.

Sahoua, pour des motifs sanitaires et politiques, fut transporté à une étape vers le Nord-Est et devint Bougouanou.

Le poste d'Aoussoukrou, détruit par la foudre et mal placé, fut ramené à Dimbokro, à une journée au Sud, de façon à être placé sur la voie ferrée et sur les routes de Toumodi et de Bondoukou.

La création de Man avait été, dès 1907, prévue au projet de budget de 1908 et le futur chef de ce poste désigné à l'avance.

Il reste comme postes de fondation nouvelle, attribuable à M. Angoulvant : Oumé, Vavoua, Zuénoula, Boudougou et Adzopé, soit 5 postes sur 34 que comptent les sept cercles ci-dessus.

Or, Oumé a été créé pour jalonner la route de Tiassalé à Sinfra, à travers le bas pays gouro, dans une région nettement hostile que traverse la route de ravitaillement par laquelle, la plupart du temps, purent uniquement circuler les convois et détachements à destination du Haut-Sassandra.

Vavoua et Zuénoula, qui appartiennent aussi à cet immense territoire dont quelques faibles parties seulement sont connues et dont la pénétration est à faire en entier, ont été installés pour recevoir chacun une demi-compagnie et renforcer les effectifs alors dérisoires du cercle. Vavoua se trouve sur la route de Séguéla à Daloa, en plein pays lo, c'est-à-dire dans une région dont la moindre effervescence, trop fréquente, prive ce dernier poste de toutes relations avec le Nord, d'où pouvaient, en cas d'attaques semblables à celles de 1906 et 1907, lui venir les uniques secours possibles. De même Zuénoula garde les routes Mankono-Bouaflé et Bouaké-Daloa, sans cesse coupées et sur la première desquelles fut assassiné le capitaine Caveng.

Boudougou a pour mission de marquer notre premier établissement dans le pays dida, qui, à part l'infime bande serrée entre la lagune et la mer, constitue la totalité, jusqu'alors inconnue, du cercle de Lahou.

Adzopé a été créé pour nous asseoir dans le pays Attié, qui, à proximité du chef-lieu de la colonie, était, par sa situation politique, une menace ancienne et constante. Il surveille aussi l'importante route commerciale Agboville-Zaranou.

Si, maintenant, on consulte l'histoire de la Côte d'Ivoire, on constate que nous étions dans le Baoulé depuis 1893, époque à laquelle le capitaine Marchand occupa si brillamment Tiassalé, Singrobo, Ouossou, Toumodi, Kouadiokofi et Bouaké. La même histoire accuse l'occupation du Haut-Sassandra en 1903, du Mango (cercle du N'Zi-Comoé actuel) en 1904, du pays agba en 1905, du Haut-Cavally en 1906, du pays gouro en 1907 : elle fait connaître enfin que l'exploration du pays dida, faite par l'administrateur Terrasson de Fougères en 1908, avait été précédée, un an avant, d'une reconnaissance de l'administrateur Guignard.

Ainsi, il n'est pas une des régions de la forêt dans laquelle, préalablement au 25 avril 1908, nous ne nous soyons introduits, ainsi qu'en font foi, également, l'historique des faits et l'organisation administrative antérieure à la date ci-dessus. Partout nous possédions, dans ces régions, des postes, au nombre de 29, nombre que M. Angoulvant porte à 34, en deux ans et demi, non pas pour marquer une marche en avant inexistante, mais pour garantir la durée des faibles résultats acquis, garder des routes et éviter d'avoir à faire recommencer du tout au tout les efforts passés. Le gouverneur de la Côte d'Ivoire a donc, en 1908, comme premier et impérieux devoir de ne pas perdre de terrain, de maintenir ce qui existe, au moment où, après quinze années de luttes réelles bien qu'inapparentes, notre faiblesse éclate à la fois partout où nous nous sommes engagés antérieurement.

Le récit des faits, donné dans le premier chapitre de cette étude, est éloquent, en ce qui concerne l'état d'esprit des tribus de la forêt. Nous y renvoyons donc le lecteur pour lui permettre de se convaincre qu'en 1908, notre situation était précaire et marquait, partout, un stationnement significatif.

A moins que d'abandonner purement et simplement la majeure partie des régions dans lesquelles nous avons des postes, il ne peut être question de s'en tenir à une politique basée sur les moyens

incroyablement restreints, si l'on considère que 840 hommes — quand les effectifs sont au complet — ont pour tâche de garder 29 postes épars sur un espace vaste comme environ la moitié de la France et d'y assurer la paix. Quel gouverneur eût osé seulement proposer un tel abandon, quand depuis quinze ans, nous luttions, nous arrosions de sang ces régions ? Et pourtant c'eût été logique autant que peu courageux, imprévoyant et néfaste. On se rend compte de ce que vaut un retrait de pavillon dans une contrée où nous avons affirmé, par des luttes et des sacrifices, la volonté de rester. Une semblable éventualité ne s'envisage même pas de sang-froid.

Mais, du moment que nous avons des postes dans des régions complètement hostiles ou douteuses, des incidents journaliers s'y produisent inévitablement. Le seul fait que l'existence de ces postes entraîne des mouvements d'Européens et de troupes, des circulations de convois et de courriers, provoque des difficultés. En veut-on quelques preuves ?

En juin 1908, une escorte de tirailleurs portant des plis de Daloa à Issia est attaquée en cours de route.

En juillet, l'administrateur Lamblin et le commis Gourgas, en tournée dans l'Attié, y reçoivent un accueil tel qu'il faut leurs qualités de calme et de pondération pour éviter des incidents fâcheux.

En août, l'administrateur Vallon est menacé de mort dans le N'Zi-Comoé, tandis qu'il visite des villages agnis : il sort heureusement de ce mauvais pas à force d'habileté.

En septembre, dans le même cercle, l'administrateur Hostains doit user d'une patience à toute épreuve, d'une longanimité rare, pour ne pas répondre par la force aux actes d'hostilité et aux provocations qui le poursuivent jusqu'au chef-lieu de sa circonscription.

A la même époque, les Kodés du Baoulé Nord exigent, par leur insolence, menaçante pour le poste de Béoumi, une démonstration militaire.

En novembre, l'administrateur Simon en tournée dans le pays Memlé, au Sud de la région des Gouros est assailli traitreusement en sortant d'un village ; son convoi, séparé de lui, est pillé, le garde de police qui le surveille tué.

Les Diolas attaquent et assiègent le poste de Man, que le capitaine Laurent sauve à force d'énergie.

Nous en passons. L'administration locale pourrait seule fournir la liste édifiante des attentats, insultes, menaces, que nos représentants doivent subir, *avant l'époque où M. Angoulvant se décide à une action vive, à la fin de* 1908.

Jusque-là, sauf une tournée de police effectuée dans le N'Zi-Comoé pour éviter des événements malheureux, la douceur et la patience ont été de rigueur. Sur tous les points, les indigènes y ont répondu par une recrudescence d'audace et d'hostilité.

Il n'y a donc même pas la possibilité de choisir un moment opportun pour agir dans telle ou telle région. La tension, fruit d'une longue inaction forcée, subie, est telle que, sans une réaction prompte, nous courons à des incidents généralisés. Il faut faire front, non pas sur quelques points, mais aujourd'hui dans un cercle, demain dans un autre, selon que les groupements se décident plus ou moins tard à prendre les armes. D'un bout à l'autre de la forêt, c'est un profond frémissement, symptôme de crises aiguës. Nous avons partout des postes ; partout, donc, la lutte se prépare, s'annonce visiblement et l'autorité locale compte ses faibles forces, les répartit le mieux possible, se dispose à désorienter les adversaires en frappant, de ci de là, de rudes coups qui se répercuteront. Il va falloir donner aux indigènes l'impression d'une force réelle et, dans ce but, déployer une activité qui tiendra parfois du prodige et qu'on peut seulement maintenir pendant des mois, sans arrêt, grâce à ces magnifiques troupes que constituent les tirailleurs sénégalais et leurs cadres héroïques. Mais, il convient de durer jusqu'au jour où la nécessité apparaîtra inéluctable d'accroître les moyens militaires, où l'opinion préparée ou surprise admettra que la Côte d'Ivoire n'est ni pacifiée ni même connue, à moins toutefois que, par le fait d'une chance rare, inespérée, les incidents ne se succèdent à des intervalles suffisants pour que nous ne soyons pas débordés.

Cette situation doit se prolonger dix-huit mois, au prix d'une dépense de courage et d'ingéniosité dont nos officiers, comme les administrateurs et agents des affaires indigènes ont le droit de se glorifier. Ce temps n'est pas perdu, puisqu'il est employé à mesurer à fond le péril, à soumettre les Agnis, les Akoués, les Attiés, les Watas, les Memlés, à prendre pied plus solidement dans le Haut-Sassandra, à briser provisoirement l'élan de certaines tribus : Nanafoués, Gounanfras, Los, Ouellés. La partie est engagée partout ; ce qu'il faut, c'est, pour la gagner, qu'une circonstance rende nécessaire l'augmentation des effectifs : la rébellion des Abbeys y pourvoit.

On cherche en vain comment un gouverneur aurait pu, n'étant pas le maître des événements, entreprendre — en admettant qu'elle fût reconnue opportune — une pénétration progressive et limiter les opérations. Tout au plus lui est-il loisible de choisir son heure pour porter des coups. Encore cette liberté est-elle plutôt la conséquence de l'absence d'entente entre les tribus et de l'impossibilité dans laquelle sont celles-ci de s'unir, de généraliser le mouvement. Grâce à leur division et à une activité constante, à une sorte de multiplication, d'ubiquité des troupes, la situation reste avantageuse et les indigènes ne sont pas en posture de nous imposer des interventions ; ils les subissent.

***

La seconde critique porte sur la fiscalité excessive attribuée à l'administration de M. Angoulvant.

Sur ce point, on est allé fort loin, reprochant

au gouverneur de la Côte d'Ivoire d'avoir, sans tenir le moindre compte des capacités contributives de nos sujets, doublé ou tout au moins augmenté les impôts. Critique grave, puisqu'elle ne tendrait rien moins qu'à démontrer l'existence d'un abus de pouvoir.

Or, par quels textes sont réglés l'existence et le taux de l'impôt dans la colonie ?

Ces textes sont au nombre de deux.

Le premier, en date du 14 mai 1901, est un arrêté local « établissant un impôt de capitation sur les indigènes à la Côte d'Ivoire » et qui est ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Est établi à la Côte d'Ivoire un impot de capitation sur les indigènes.

Cette contribution est due par chaque habitant indigène, homme, femme, enfant âgé de plus de dix ans; elle est fixée à 2 fr. 50 par an.

Suivent des dispositions d'application dont aucune n'indique que ce taux est variable par région; il est donc aussi uniforme que celui de notre impôt personnel métropolitain.

Où voit-on, en outre, dès lors, que M. Angoulvant, créant de sa propre autorité des catégories nouvelles de contribuables a, le premier, imposé les femmes et les enfants ? Ce reproche lui a pourtant été adressé et a trouvé dans la presse un large écho.

Remarquons, d'autre part, sans discuter le fait, que cette réglementation n'est nullement spéciale à la Côte d'Ivoire

Le second texte est un arrêté en date du 30 décembre 1908, du gouverneur général, pris après délibération du Conseil d'administration de la Côte d'Ivoire du 25 novembre 1908 et la Commission permanente du Conseil de gouvernement entendue. Ce nouveau règlement, en un article, est ainsi conçu :

L'impôt de capitation varie à la Côte d'Ivoire entre 0 fr. 50 et 4 fr. 50 suivant les régions. Il est fixé, chaque année par le lieutenant-gouverneur sur la proposition des commandants de cercle et perçu conformément aux rôles arrêtés et approuvés en Conseil d'administration.

Après des enquêtes approfondies faites par les administrateurs, le gouverneur Angoulvant prend au bout de neuf mois, le 18 septembre 1909, un arrêté « fixant le taux de l'impôt de capitation par cercle pour l'année 1910 » et qu'a préalablement approuvé le Conseil d'administration.

Cet arrêté, publié au *Journal officiel* de la colonie du 30 septembre, est le suivant :

Le taux de l'impot de capitation pour l'année 1910 est fixé ainsi qu'il suit :

		fr.	
Cercle d'Assinie	Population non afféma	4	50
	— afféma	2	50
Cercle de Bassam		4	50
— du Baoulé-Nord		2	50
Cercle du Baoulé-Sud	Secteur de Tiassalé	4	»
	— de Ouossou	2	50
	— de Toumodi	3	»
	— de Bonzi	2	50
Cercle de Bondoukou	Secteur de Bondoukou	3	»
	— de Bouna	2	50
Cercle du Cavally	Secteurs de Tabou, Grabo, Patokla	2	50
	— de Pagouéhi	1	50
	— de Béréby	3	»
Cercle de l'Indénié		3	»
— de Kong		2	50
— de Korhogo		2	50
Cercle de Lahou		4	50
Cercle des Lagunes	Secteurs de Bingerville, Abidjan, Adzopé, Dabou, Toupa, Alepé	4	50
	Secteur d'Agboville	3	50
Cercle du N'Zi-Comaoé	Secteurs de Bougouanou et de Dimbokro	4	»
	Secteur de Mango	3	
Cercle de Touba		2	50
— du Haut-Sassandra		2	50
— du Bas-Sassandra		4	
— de Mankono		2	50

Pour l'année 1911, un arrêté du 14 septembre 1910, publié au *Journal Officiel* du 15 septembre, fixe à nouveau l'impôt, par région, dans les conditions suivantes :

Cercle d'Assinie		4	50
— de Bassam		4	50
Cercle du Baoulé-Nord	Districts de Bouaké, Sakasso, M'Bahiakro, Kouadiokofi et Tiébissou	3	»
	District de Béoumi et secteur des Nanafoués	2	50
Cercle du Baoulé-Sud	Districts de Toumodi, Tiassalé	4	
	— de Ouossou	3	»
	— de Bonzi	2	50
Cercle de Bondoukou	District de Bondoukou	3	»
	— de Bouna	2	50
Cercle du Bas-Cavally	Secteur de Grabo, Patokla, Tabou	2	50
	— de Béréby	3	»
Cercle du Haut-Cavally		2	50
Sauf pour le secteur de Pagouéhi		1	50
— de l'Indénié		3	50
— de Kong		2	50
— de Korhogo		2	50
Cercle des Lagunes	Districts de Bingerville, Adzopé, Abidjan Alépé, Dabou	4	50
	District d'Agboville	3	50
Cercle de Lahou	District de Lahou et Fresco (région côtière et lagunaire)	4	50
	District de Boudougou et hinterland de Fresco	3	50
Cercle du N'Zi-Comoé	Districts de Bougouanou et de Dimbokro	4	»
	District de Mango	3	»
Cercle de Touba		2	50
— du Haut-Sassandra		2	50
Sauf pour le secteur de Soubré		3	»
— du Bas-Sassandra		4	»
— de Mankono		2	50
Population flottante (pour toute la colonie)		4	50

On remarquera la diversité des taux, selon les régions. Ces taux sont calculés, moins d'après les ressources naturelles de chaque cercle ou partie de cercle, car les richesses latentes sont partout immenses, que d'après le degré de développement desdites circonscriptions, d'après, en un mot, les facilités qu'ont les indigènes de gagner de l'argent, facilités variables avec les moyens d'écoulement, l'état politique, la présence de commerçants européens, etc.

Ce que M. Angoulvant n'a point admis, c'est que, dans un pays où le moindre travail fournit des ressources, où des produits naturels riches et variés abondent, les contribuables soient imposés à des taux exagérément bas, hors de toute proportion avec les revenus certains de chacun. Lorsque, par exemple, dans le Baoulé, occupé depuis 1893, il n'était perçu que 0 fr. 50, 1 franc ou 1 fr. 50 par exception, il n'y avait aucun rapport entre les capacités contributives de cette région et son rendement fiscal. Le gouverneur de la Côte d'Ivoire a donc estimé justement, en 1908, qu'il n'y avait aucune raison pour ne pas appliquer l'arrêté de 1901, alors en vigueur et qui établissait un taux uniforme, impératif, de 2 fr. 50. On conçoit, du reste, que ce taux est réellement

faible pour un pays aussi riche, caractère commun à toute l'Afrique Occidentale où l'impôt est remarquablement modéré.

Quant à la critique d'après laquelle la fiscalité de l'administration actuelle aurait provoqué des révoltes, elle ne résiste pas à la réflexion et à la logique, même si l'on fait abstraction de la modération du taux de l'impôt et de l'état politique du pays, maintenant connu.

Pour que cette fiscalité prétendue excessive eût, en effet, produit cet effet, il aurait été nécessaire qu'elle se fît sentir dans les régions révoltées.

Or, deux circonstances sont à observer.

En premier lieu, certaines régions se sont soulevées après avoir intégralement acquitté l'impôt de l'année, tels les pays akoués et n'gbans.

En second lieu, partout ailleurs, sauf de rares exceptions, il n'a jamais été possible de se risquer à procéder à des recensements et à demander une contribution, l'accès de ces régions étant impossible, aucune entrée en relations n'étant, par conséquent, permise. On admettra bien que, pour percevoir l'impôt, la première condition soit de pouvoir le demander ou même l'exiger.

Ajoutons qu'à aucun moment aucune rébellion ne s'est produite, du fait de l'impôt, là où celui-ci a été perçu régulièrement, au taux normal.

Il serait édifiant, au surplus, de rapprocher de la suite des incidents enregistrés à la Côte d'Ivoire les rôles établis. C'est chose aisée, car M. Angoulvant a tenu à ce que tous ces rôles, même les plus minimes, fussent, depuis deux ans et demi, publiés au *Journal officiel* de sa colonie. On peut donc suivre sans grande peine la répercussion de l'impôt sur la situation du pays.

On relève, dans l'administration de M. Angoulvant, un souci marqué de bien préciser les charges de chacun et d'éviter que les contribuables soient inégalement atteints.

Dès le 22 juillet 1908, trois mois après sa prise de fonctions, il adresse aux administrateurs une circulaire leur prescrivant de procéder à un dénombrement de plus en plus étroit de la population :

...Ce recensement, écrit-il, étant la base de toute administration, puisqu'il détermine la capacité financière et, dans une large mesure, économique de la colonie, doit constituer une de vos premières préoccupations dès qu'une circonscription vous est confiée.

...La population de la Côte d'Ivoire est déterminée jusqu'à ce jour d'une façon tout à fait approximative. Je n'ignore pas qu'en certains points le recensement est fort avancé, effectué avec un soin auquel je me plais à rendre justice ; mais ce sont là des exceptions, portant sur d'infimes portions de la colonie.

Il n'y a pas, en l'état actuel de la colonie, de recensement annuel, mais un recensement continu, car vous ne pouvez affirmer que vos informations soient actuellement assez exactes pour permettre de baser sur elles des prévisions certaines.

M. Angoulvant comprend tellement bien qu'un recensement exact est à la fois aussi avantageux pour la colonie qu'il est équitable pour les contribuables que, par décision du 21 août 1908, publiée au *Journal officiel* du 31 août, il récompense d'un témoignage de satisfaction l'initiative qu'a prise l'administrateur Aubin d'établir, dans toute l'étendue du poste de Sakasso (Baoulé), un recensement nominatif.

Cette dernière forme de dénombrement est, du reste, expressément recommandée dans les instructions locales du 26 novembre 1908 :

Le groupement des indigènes en villages, joint à l'emploi des chefs, y écrit M. Angoulvant, aurait cet autre avantage de permettre aux administrateurs de procéder, sur toute l'étendue de la colonie, au recensement nominatif des indigènes que j'ai fait entreprendre dans le Baoulé avec un succès tel que je suis décidé à le généraliser.

Je ne veux point ici discuter les mérites respectifs du recensement numérique. Je constate seulement que le premier fait ressortir sur le second des accroissements de population considérables dans les régions encore imparfaitement dénombrées et que, dans les autres, il n'est pas douteux qu'il donne à ce dénombrement une précision dont l'intérêt est aussi grand pour nous que pour les indigènes. Au surplus, le recensement nominatif constitue, en cette matière, la dernière étape du progrès et *partout où il y a été procédé on a enregistré, sinon presque toujours un rendement plus exact et plus avantageux de l'impôt, du moins une satisfaction réelle des individus, assurés de ne plus rien payer désormais au delà de ce qu'ils doivent.*

Je sais bien que le dénombrement nominatif des indigènes d'un cercle, avec les moyens dont nous disposons pour l'instant, constitue un œuvre à la fois considérable, fastidieuse et de longue haleine. Mais ce n'est pas là un motif suffisant pour nous faire reculer devant elle. D'ailleurs, les chefs de poste qui, dans le Baoulé, se sont signalés en y procédant, n'ont pas cru devoir lui sacrifier l'exercice de leurs attributions ordinaires et je ne sache pas que leur territoire ait été, de ce fait, moins bien administré que les voisins. Mais, ils y ont mis de la persévérance et ils ont procédé avec méthode. Ils ont pensé aussi que le travail pouvait n'être pas parfait dès l'abord, mais que chaque déplacement nouveau, chaque circonstance leur permettraient ensuite de le compléter et de le rectifier. Je donne leur initiative en exemple à tous. J'indique également qu'il est possible et même, dans une certaine mesure, indispensable de faire appel au concours des chefs pour y parvenir plus rapidement.

On aperçoit malaisément, désormais, le caractère d'odieuse fiscalité attribué à l'administration actuelle de la Côte d'Ivoire.

***

La troisième critique adressée à cette dernière est celle qui a trait à la perception d'amendes de guerre, considérées comme exagérées, sur les groupements indigènes vaincus par nos troupes.

M. Angoulvant aurait, d'autre part, infligé des amendes de son plein gré, sans contrôle ni mesure.

Ce dernier reproche tombe *ipso facto*, si l'on veut bien envisager la procédure obligatoire en pareille matière.

Il n'appartient pas plus à un gouverneur de frapper une tribu d'une amende, qu'il ne peut élever, de sa propre autorité, le taux de l'impôt.

Le décret du 21 novembre 1904, en ses articles 3 et 4, dispose, en effet, expressément ce qui suit :

Art. 3 — Dans les cas spécifiés à l'article précédent (insurrection, troubles politiques graves, manœuvres susceptibles de compromettre la sécurité publique), il pourra être imposé aux villages sur les territoires desquels les faits se seront passés, et aux collectivités dont les membres y auront participé, *une contribution spéciale destinée à assurer à l'administration les moyens de réprimer les désordres et d'en prévenir le retour.*

Art. 4. — *Les mesures relatives à l'application des trois articles qui précèdent ou à la réduction de la durée de l'internement et du séquestre devront, à peine de nullité, faire l'objet d'arrêtés pris en Conseil de gouvernement, sur la proposition du lieutenant-gouverneur compétent et l'avis du procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique Occidentale Française.*

Ces arrêtés sont portés immédiatement à la connaissance du ministre des Colonies, accompagnés d'un rapport sur chaque affaire et d'une expédition de la délibération de la commission permanente du Conseil de gouvernement.

Les précautions sont bien prises pour éviter tout arbitraire. Sagement, le gouverneur général

Ponty les a accrues, en prescrivant que les propositions des lieutenants-gouverneurs en cette matière devraient être appuyées d'une délibération spéciale et favorable du Conseil d'administration de la colonie.

C'est dans ces conditions réglementaires qu'a été pris, par exemple, l'arrêté du gouverneur général du 21 juin 1910 publié au *Journal officiel* de la Côte d'Ivoire du 31 août, infligeant, pour troubles politiques graves, 284.516 francs d'amendes à divers groupements indigènes de cette possession.

Reste la question du taux des amendes qui, la précédente étant éclaircie par les textes, conserve un intérêt considérable. Elle prête d'autant plus à la controverse qu'elle est purement une affaire d'appréciation et qu'il est aussi aisé de prétendre exagéré un taux déterminé que de le considérer comme parfaitement raisonnable. On n'a certes pas manqué de reprocher à M. Angoulvant, sur la proposition de qui il a été fait usage de la procédure ci-dessus, d'avoir trop lourdement fait frapper les groupes punis de cette façon. Et l'on a non moins naturellement soutenu que cet excès dans la répression portait au commerce un grave préjudice.

Il est vraiment simple de répondre à ce dernier grief en recherchant comment le commerce pourrait être lésé par la perception d'une amende sur des populations qui sont restées jusqu'alors à l'écart de toute activité économique, ce qui est formellement le cas pour les pays attié, abbey et akoué, atteints par l'arrêté cité plus haut. De même, dans le pays agni, puni de la même manière en 1909, à la suite de la tournée de police d'octobre et novembre 1908, le commerce n'avait eu jusqu'alors aucun intérêt, cette région étant restée, comme les précédentes, fermée aux Européens antérieurement aux actions militaires.

On objectera que Dabou et Ossrou, centres de l'exploitation du palmier à huile sur la lagune Ebrié, ne se trouvent pas dans ce cas. Mais on oublie de dire que ces agglomérations ont eu à payer 75.000 francs d'amendes pour une nombreuse population, alors que celle-ci, depuis une dizaine d'années, a réalisé des bénéfices énormes, évalués approximativement par les moins optimistes à 100.000 francs par an. Or, ces sommes ont été presque intégralement enfouies et n'ont pour ainsi dire pas servi à alimenter les transactions sous forme d'achat de produits importés. C'est là un fait certain, indéniable.

Quant à la justification du procédé, elle réside dans la nécessité d'employer, à l'égard des rebelles, des moyens humanitaires qui, pourtant, constituent une sanction suffisante. Ce n'est pas seulement des annales de la Côte d'Ivoire qu'on tire la conclusion d'après laquelle une opération militaire, si elle n'est pas suivie de la reddition des armes, du paiement d'une amende et de la déportation des instigateurs, n'est pas efficace ; les adversaires ne se considèrent jamais comme des vaincus jusque-là, et l'on reconnaîtra bien, pourtant, qu'il faut, à la guerre, un vaincu comme un vainqueur. Cette nécessité est si générale qu'un décret a été reconnu indispensable pour en réglementer les conséquences.

D'aucuns sont allés jusqu'à soutenir que l'amende devait être tout au moins proportionnée aux dommages subis par nos troupes. Singulière manière de voir, analogue à la conception indigène, que celle qui fait payer le prix du sang ; mais ce n'est pas à ce point de vue que peut se placer une administration française. L'amende est une punition : elle doit donc être basée, d'une part, sur l'étendue de la faute et, d'autre part, à la fois sur les ressources indigènes et sur le montant des frais que la conduite de ceux-ci nous occasionne, comme l'exprime, du reste, implicitement l'article 3 du décret de 1904. La facilité incroyable avec laquelle les tribus ont acquitté, à la Côte d'Ivoire, les amendes qui leur étaient infligées, en dit long, au surplus, sur la modération dont a, de tout temps, fait preuve l'autorité française : en 1905, les Agbas du Sud paient, en quelques jours, 25.000 francs qui leur ont été imposés à la suite de la belle opération du commandant Betselère ; en 1906, le chef du village d'Arrah (N'Zi-Comoé) acquitte presque au comptant le montant d'une amende égale ; en 1909, les Agnis, du même cercle, se libèrent en moins d'un mois d'une amende de 97.000 francs ; cette année même, les notables d'Ossrou, loin de se prétendre écrasés par les 75.000 francs qui leur sont réclamés après deux ans d'hostilités et deux luttes ouvertes, dont l'une, en 1898, nous a coûté le tiers d'un détachement, déclarent qu'ils auraient payé sur le champ une somme de 200.000 francs si elle leur avait été réclamée en manilles, monnaie du pays dont l'acceptation par les caisses publiques est formellement interdite.

*
* *

La quatrième critique importante formulée contre M. Angoulvant porte sur les mesures qu'il a prises pour désarmer les tribus des régions douteuses ou hostiles.

Cette critique a été particulièrement vive ; elle a fait couler des flots d'encre. On s'est efforcé de montrer que le désarmement intégral était arbitraire et maladroit, autant qu'inutile.

La question des armes à la Côte d'Ivoire a été, dans le *Siècle* des 31 juillet, 7 et 14 août derniers, exposée de si magistrale façon par M. G. Boussenot, qu'il nous paraît impossible de mieux faire que de reproduire son impressionnante étude, si documentée, si pleine de bon sens et de conviction communicative :

Dans un certain nombre de nos bulletins quotidiens, écrit-il, nous avons, très sommairement d'ailleurs, exposé la situation actuelle de notre possession de la Côte d'Ivoire, hier encore en pleine effervescence et aujourd'hui en excellente voie de pacification. Nous avions alors reproduit, sans les commenter, les critiques que quelques-uns de nos confrères avaient cru devoir formuler à l'égard des procédés administratifs de M. Angoulvant, *modus faciendi* qui, d'après des renseignements puisés aux bonnes sources, aurait été, par sa brutalité et son intransigeance, la cause initiale des incidents incontestablement graves dont la colonie a été le théâtre. Parmi ces critiques, il en est une que les adversaires de la politique du gouverneur de la Côte d'Ivoire mettaient au premier plan : « En réglementant, comme vous l'avez fait, lui disaient-ils, la vente de la poudre dans le pays et

en procédant au désarmement systématique des populations autorisées jusqu'alors à détenir des armes à feu, vous avez créé chez les indigènes une irritation très vive encore accrue par la façon dont vos arrêtés ont été compris et appliqués. »

Qu'y a-t-il de fondé dans ces accusations? M. Angoulvant a-t-il été le promoteur des mesures incriminées; dans l'affirmative, ces mesures étaient-elles nécessaires, opportunes, urgentes; comment les instructions qu'elles comportaient ont-elles été exécutées? Voilà autant de questions auxquelles nous allons essayer de répondre aujourd'hui, documents en mains.

Le régime des armes à feu et de la poudre depuis 1894. — Dès le début de l'occupation de la Côte d'Ivoire, les autorités, tant civiles que militaires, firent tous leurs efforts pour réglementer d'une manière efficace la détention des armes à feu et des munitions en un pays où, plus que partout ailleurs, l'étendue et l'épaisseur des forêts rendaient la pénétration des Européens dangereuse. En 1894, c'est M. Lemaire, alors gouverneur, qui, par arrêté du 28 septembre pris par application du décret du 10 mars 1893, arrêté ratifié par le département, prohibait l'introduction des fusils dans la colonie et subordonnait le port et l'usage de ceux en dépôt dans les magasins de commerce à la délivrance d'un permis.

Cet arrêté, annulé le 10 mars 1895 par M. Binger — ce dernier estimait, à l'époque, le pays entièrement pacifié et déclarait au surplus que le commerce local perdrait 300.000 francs par an si l'interdiction de vente de la poudre et des armes était maintenue — fut d'abord repris par M. Capest le 2 octobre 1899, qui ne le rendit exécutoire d'ailleurs qu'à une partie seulement de la Côte d'Ivoire, au Baoulé, alors en pleine effervescence, puis par M. Roberdeau, en avril 1900.

Deux années plus tard, le 8 mars 1902, ce dernier gouverneur, sollicité par les commerçants de la colonie, voulut revenir sur sa première décision.

Il prépara un projet d'arrêté pour rendre libre la vente de la poudre et des armes de traite, projet duquel nous extrairons cet extraordinaire passage : « Une tonne, à 10 grammes par charge, représente 100.000 coups de fusil; chaque peuplade en guerre aura toujours facilement ses deux ou trois tonnes de poudre, grâce à la fraude, et malgré la prohibition. Or, si elle a les deux ou trois tonnes utiles et dangereuses pour nous, que peuvent nous faire les centaines de tonnes en surplus? Évidemment rien. »

Raisonnement admirable que nous n'avons pu résister au désir de rapporter.

Le général Houry, alors commandant supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale Française, dans une lettre qu'il adressa le 30 juin 1902 à M. le gouverneur général, s'éleva vivement contre cette singulière manière de voir et provoqua l'envoi au lieutenant-gouverneur Roberdeau d'une note dans laquelle M. Guy, alors gouverneur général par intérim, invita ce dernier à s'expliquer.

M. Roberdeau exposa sa thèse, fit valoir que les finances de la colonie perdraient avec le maintien des prescriptions prohibitives 210.000 francs par an (300 tonnes à 700 francs la tonne), que le commerce local en était lui-même de 1.050.000 francs, mais son projet, fort heureusement, ne sortit point de son bureau.

Puis, après une certaine période durant laquelle les gouverneurs qui se succédèrent rapportèrent ou rétablirent, suivant les circonstances, les mesures prises en 1894 par M. Lemaire — arrêtés du 6 juin 1903, 30 juillet 1905 et 20 juillet 1908 — M. Angoulvant arriva à son tour à la Côte d'Ivoire.

Un précurseur de M. Angoulvant. — Qu'il nous soit permis, avant d'entrer dans l'examen de l'œuvre accomplie par M. Angoulvant, de citer ici certains fragments de lettres officielles d'un de ses prédécesseurs, M. A. Nebout, lettres se rapportant étroitement à la question qui nous occupe.

En 1906, les commerçants de la colonie auxquels la réglementation rigoureuse considérée avait causé un assez sérieux préjudice, par suite de l'impossibilité dans laquelle ils s'étaient trouvés de vendre poudre et fusils, adressèrent au gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française une pétition pour obtenir l'abolition d'un régime aussi fâcheux pour eux.

Le gouverneur général demanda aussitôt l'avis du lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire lequel, dans une lettre du 1er août 1906, répondit de la façon suivante :

« Vous avez bien voulu me demander mon avis sur la suite qu'il convenait de donner à la pétition des commerçants de la Côte d'Ivoire au sujet de la vente de la poudre. Par ma lettre n° 33 du 29 janvier dernier, j'avais eu l'honneur de vous exposer tout le bien qu'on pouvait espérer des prescriptions de l'arrêté du 9 juillet 1905 et j'ajoutais qu'on devait vraisemblablement attribuer à ces sages mesures la situation paisible de la colonie. Je disais encore que certains administrateurs n'avaient pas saisi toute l'importance de cette mesure et que, voulant récompenser l'attitude soumise de leurs administrés et surtout *dans le but d'activer les relations commerciales* ils avaient autorisé la vente de quantités de poudre plus considérables qu'il n'était sage de le faire.

« Je savais en effet, par des rapports du Baoulé, qu'une partie de cette poudre était transportée dans ce cercle et les contrées voisines où elle est achetée à un prix extrêmement élevé.

« J'ai donc invité ces administrateurs à appliquer plus strictement l'arrêté du 9 juillet 1905 et j'ai cherché à leur faire comprendre qu'en *donnant trop de poudre, ils entravaient la pacification des contrées demeurées inoccupées*...

. . . .

« En définitive, on ne saurait donc accueillir la réclamation des commerçants. Pour limitée qu'elle soit, la vente de la poudre n'en continue pas moins. Et puis on se demande, devant des énormes approvisionnements du commerce, si les maisons ayant eu vent de la réglementation projetée n'ont pas fait venir un stock de poudre considérable dans l'espoir de l'écouler rapidement. Le commerce aurait voulu être prévenu, *mais j'ai la conviction que s'il l'avait été officiellement, à moins que l'importation n'ait été interdite, le stock n'aurait pas été moindre.*

« Ainsi que je vous en ai rendu compte, la vente de la poudre a cessé à la Gold-Coast, où le gouvernement avait dû céder un moment aux vives réclamations du commerce. Nous sommes donc tranquilles de ce côté, mais il n'en est pas de même, et je l'ai déjà signalé, vers le Libéria, et je crois aussi vers la Guinée française où il semblerait — et j'ai peine à le croire — que nos populations de la région ouest de la Haute-Côte aient pu s'approvisionner.

« *Signé* : A. NEBOUT. »

Le 26 janvier de la même année, dans une lettre adressée au gouverneur général, M. A. Nebout s'exprimait ainsi, quant aux doléances exprimées par les commerçants installés dans la colonie :

... Le commerce de la Côte d'Ivoire voit sans satisfaction les mesures réglementant la vente de la poudre. *Il n'apprécie que le profit immédiat* et les bienfaits des mesures dont les résultats sont encore un peu éloignés lui échappent. Et cependant l'ouverture au commerce des contrées encore indépendantes augmentera, dans des proportions qui dépasseront de beaucoup les gains de la vente de la poudre, le mouvement des importations et des exportations. Le budget local verra aussi augmenter ses ressources par le paiement général de l'impôt.

Ce langage, empreint de modération et de bon sens, est à rapprocher de celui de M. le gouverneur Binger et de celui du gouverneur Roberdeau — de M. Roberdeau seconde manière bien entendu.

Les projets de M. Angoulvant. — Comme on a pu s'en rendre compte par ce court exposé, M. Angoulvant ne fut assurément pas le premier à se préoccuper de la question de l'introduction et de la circulation des armes à feu et de la poudre dans la colonie. D'autres administrateurs avant lui s'étaient efforcés de solutionner cette question délicate, d'autres également avaient été touchés par les réclamations des commerçants de l'endroit, auxquels les arrêtés prohibitifs causaient un préjudice assez considérable. Voyons maintenant comment il inaugura sa politique et comprit son action.

L'œuvre de M. Angoulvant. — Nous ne nous étendrons pas aujourd'hui sur ce qu'était la situation politique, sociale et administrative de la Côte d'Ivoire, quelques mois après l'arrivée à Grand-Bassam de M. Angoulvant. Cette situation, le gouverneur l'indiqua dans une lettre qu'il adressa, le 26 novembre 1908, aux chefs de service, de cercles et de postes et aux membres des Comités consultatifs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Si, écrivait-il en substance, les cercles de Bassam, d'Assinie, de l'Indénié, de Boudoukou, de Kong, de Korhogo, de San-Pedro étaient à peu près occupés et pacifiés, ceux, par contre, du N'Zi-Comoë, de de Lahou, du Cavally, du Ouorodougou, de Sassandra et des Lagunes — ce dernier est celui de la capitale Bingerville — l'étaient infiniment moins.

Point n'est besoin, sans doute, de rappeler ici les grosses difficultés rencontrées par nos troupes quand elles durent pénétrer dans ces régions jusqu'alors fermées à toute influence européenne. En seize mois, nous eûmes à enregistrer vingt-deux tués, dont trois officiers, et soixante et un blessés, soit au total quatre-vingt-trois hommes mis hors de combat, c'est-à-dire plus du quart des pertes subies par le corps de débarquement de Casablanca!

L'examen de la situation convainquit M. Angoulvant de la nécessité qu'il y avait de retirer aux indigènes des régions insoumises les moyens de poursuivre contre nous une lutte meurtrière, en les privant du droit de détenir des armes à feu. Par une circulaire du 31 août 1908, il avait déjà fixé à 500 grammes la quantité maximum de poudre à délivrer aux habitants possesseurs de fusils déclarés et taxés résidant dans les cercles non totalement pacifiés.

C'était encore insuffisant tant le nombre des armes en service était grand, tant les stocks de poudre en réserve étaient considérables... et cela grâce à la contrebande qui s'opérait au Nord, par le Haut-Sénégal et Niger, au Sud par la mer, à l'Est par la Côte d'Or, à l'Ouest par le Libéria. Voici, à cet égard, quelques chiffres intéressants :

État des fusils à silex importés et déclarés et de la poudre introduite depuis 1899.

Années	Fusils	Poudre
—	—	—
1899.......	19.808	286.215 kg.
1900.......	6.457	71.308
1901.......	9.539	83.622
1902.......	17.728	301.434
1903.......	9.076	159.724
1904.......	10.162	251.222
1905.......	10.844	139.011
1906.......	1.196	15.862
1907.......	3.054	4.990
1908.......	369	5.198
	88.233	1.319.486

1.319.486 kilogrammes de poudre représentent 131.948.600 coups de fusil. Il est à remarquer que ces quantités n'ont pas été consommées dans l'année même de leur importation et que des stocks en entrepôts furent constitués qui s'écoulèrent jusqu'au jour où la vente fut interdite.

Bref M. Angoulvant en vint à considérer que les mesures prises successivement étaient insuffisantes et il décida d'aller plus loin encore dans la voie où ses prédécesseurs et lui s'étaient engagés.

Après s'être rendu compte de l'inefficacité des mesures prises par lui pour ramener le calme et la tranquillité dans des régions dont l'hostilité avait sa source dans les moyens dont les habitants de ces régions disposaient pour s'opposer à toute pénétration pacifique, M. le gouverneur Angoulvant se décida à agir avec plus d'énergie encore. Le 20 juillet 1908, c'est-à-dire quelques semaines après son arrivée, il avait fait paraître un arrêté établissant une taxe sur les armes à feu détenues par les indigènes. Cet arrêté, dont l'intention véritable était plus politique que fiscale — c'était une façon assez élégante de faire diminuer le nombre des armes en usage et de contrôler ceux les possédant — demeura, un an après sa mise en vigueur, sans effet utile. Seules, les populations soumises et en bons termes avec l'administration locale s'y étaient conformées, alors que les autres, les irréductibles, s'étaient, elles, bien gardées d'apporter leurs fusils aux fonctionnaires chargés de les poinçonner. En présence de l'évident mauvais vouloir de ces dernières, M. Angoulvant fit paraître, à la date du 21 août 1909, un arrêté, lo 536 G, interdisant d'une façon absolue la détention d'armes à feu dans un certain nombre de régions nommément désignées : circonscriptions des postes d'Alépé, d'Adzopé, d'Agboville et de Toupa; cercle du N'Zi Comoé; zone située en bordure du Bandama dans les cercles du Baoulé-Nord et du Baoulé-Sud; cercles du Haut-Sassandra et pays gouro, de Lahou (pays dida), de Touba (circonscriptions des postes de Danané et de Man), du Cavally (circonscription du poste de Pagouehi) ; soit sur un territoire représentant à peu près le quart de la surface totale de la Côte d'Ivoire. Cette précision est importante, car elle est de nature à répondre à l'objection que les contempteurs de l'œuvre commencée par le gouverneur de la colonie ont soulevée au sujet de la mesure prise par ce dernier et concernant l'interdiction faite à certaines populations de posséder des fusils, mesure qui, par voie de conséquence, entraîna le désarmement de ces populations.

On a dit et répété à satiété à M. Angoulvant : « Vous avez soulevé contre vous nombre d'indigènes, parce qu'après les avoir par votre arrêté du 20 juillet 1908, invités à payer la taxe pour les armes détenues, vous les avez, ensuite, par vos dispositions du 21 août 1909, obligés à vous remettre ces mêmes armes. » Le simple examen des faits montre que cet argument ne tient pas : 1° parce qu'une partie seulement des habitants de la colonie — dans la proportion que nous avons indiquée plus haut — ont été mis en demeure de livrer leurs fusils; 2° parce que les indigènes qui furent ainsi tenus d'obéir aux injonctions impératives de l'administration étaient précisément d'une façon générale ceux qui n'avaient ni déclaré — et pour cause! — les armes dont ils étaient détenteurs, ni dès lors acquitté la taxe au paiement de laquelle ils étaient astreints.

Dès le début, M. Ponty fait siennes les intentions de M. Angoulvant. — Cette mesure, évidemment grave, mais nécessaire, reçut, contrairement à ce que certains ont pu dire, l'entière approbation du gouverneur général à l'examen duquel elle fut soumise en temps voulu. Voici, en effet, à l'appui de cette affirmation, un fragment de la lettre n° 365 qu'envoyait à la date du 23 juillet 1909 M. Merlaud-Ponty à M. Angoulvant : « Par lettre n° 106 T. G. du 26 juin 1909 vous m'avez entretenu des mesures à prendre pour hâter la pacification des régions encore réfractaires à notre autorité et de l'opportunité qu'il y avait à interdire la détention des armes à feu dans les parties de votre colonie où la situation politique paraîtrait rendre cette mesure nécessaire.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je partage votre manière de voir, qui me paraît correspondre en tous points à l'exécution du programme d'occupation progressive que vous poursuivez. »

Comme, d'autre part, M. Angoulvant n'ignorait point que la mise en application de ses nouvelles dispositions prohibitives allait jeter un léger émoi dans le monde commercial, habitué à céder un grand nombre de fusils de traite et une grosse quantité de poudre aux indigènes, il tint à le prévenir pour que, de leur côté, les factoreries ne reçoivent plus les armes et les munitions qu'elles étaient accoutumées à vendre.

Dans sa circulaire du 28 août 1909, le gouverneur de la Côte d'Ivoire priait MM. les commandants de régions et de cercles de « bien vouloir aviser les commerçants de leurs circonscriptions des mesures qui allaient être incessamment prises, de façon qu'ils ne constituent pas des stocks de fusils et de poudre qui leurs resteraient pour compte ».

Ce que fit M. Angoulvant pour empêcher la fraude. — Cet ensemble de mesures, en dépit de leur stricte application, serait encore demeuré sans effet *absolu*, si les indigènes avaient conservé l'espoir de se procurer clandestinement des armes et des munitions, grâce à une fraude qui n'aurait pas été énergiquement réprimée.

Pour agir avec efficacité contre cette fraude, deux moyens s'offrirent à l'intelligente initiative de M. Angoulvant : le premier, d'ordre intérieur, si nous pouvons dire, consista à se montrer très sévère dans l'application des pénalités encourues par les délinquants. A cet effet, le gouverneur de la Côte d'Ivoire adressa, le 2 septembre 1909, aux administrateurs et commandants de cercles relevant de son autorité, une nouvelle circulaire, dont nous extrayons le passage suivant :

... « Vous êtes, déclare M. Angoulvant à ses subordonnés, fort bien armés pour réprimer la fraude, par l'article 2 du décret du 4 mai 1903, dont les pénalités paraissent suffisantes, à la condition qu'elles soient appliquées, ainsi que le commandent les circonstances, dans toute leur rigueur.

« Il ne s'agit pas, en effet, et en la matière, d'envisager le délit en lui-même et de le punir comme la fraude qui a pour but d'échapper au fisc ou à un contrôle ennuyeux; la question est plus haute, car il faut faire cesser à tout prix une contrebande organisée principalement contre le maintien de notre domination, en un mot une véritable contrebande de guerre.

« Aussi j'ai l'honneur de vous prier de veiller à ce que les tribunaux que vous présidez appliquent aux délits de l'espèce, quelle que soit d'ailleurs leur importance quant aux quantités fraudées, le maximum des peines prévues par le législateur. J'ai la conviction que la perspective de nos sanctions — lorsque quelques condamnations les auront fait connaître aux indigènes — refrènera l'ardeur des fraudeurs et de leurs complices. La méthode employée dans un cercle de l'intérieur a eu non seulement d'excellents effets à cet égard, mais elle a incité les habitants paisibles, peu désireux d'avoir des compromissions dangereuses, à dénoncer et à livrer les contrebandiers à l'autorité. »

Signé : ANGOULVANT.

Quant au second procédé employé par l'honorable gouverneur, il tient en ces deux mots : obtenir des régions ou colonies voisines de la Côte d'Ivoire qu'elles veillent à ne point laisser passer d'armes et de munitions dans les territoires qu'il voulait désarmer.

Ce fut l'origine d'une série de négociations, d'abord avec les autorités de la Guinée française, puis avec celles de la Gold Coast et du Libéria.

Avec la Guinée française, la tâche fut relativement facile. M. Angoulvant ayant, par télégramme du 31 août confirmé par lettre du 24 septembre 1909, demandé à M. Ponty de vouloir intervenir auprès de l'honorable M. Liotard, alors lieutenant gouverneur de la colonie précitée, celui-ci envoya des ordres très précis et très fermes pour que « tous les postes de douanes situés sur la frontière séparant la Haute-Guinée de la Côte d'Ivoire exercent vis-à-vis des dioulas (marchands indigènes) la surveillance la plus active, afin qu'aucune quantité de poudre ne puisse pénétrer dans la Côte d'Ivoire par cette partie de la frontière ».

Cette surveillance, ajoute M. Liotard dans une circulaire — celle du 13 septembre — est difficile, mais elle est indispensable au maintien de la tranquillité dans le pays voisin.

Un mois auparavant, la haute administration guinéenne, alors dirigée intérimairement par M. le secrétaire général, aujourd'hui député, Veillat, avait dû intervenir auprès des commerçants de sa région, lesquels n'avaient point hésité à introduire des armes *perfectionnées*

... *Malgré cette prohibition (d'armes à tir rapide) formelle, le commerce local s'est peu à peu habitué à importer dans le pays des caisses de fusils perfectionnés tels que* Winchester, Remington, *à percussion centrale, des balles, des capsules et* même des cartouches de guerre, *et à demander ensuite leur mise en consommation.*

Sans commentaires, n'est-ce pas ?

M. Ponty approuve et synthétise en un arrêté toutes les mesures prises. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer ici tous les efforts faits par M. Angoulvant pour protéger sa colonie contre l'introduction possible d'armes et de munitions par la voie des régions ou pays limitrophes. Le 3 mars dernier, le gouverneur général Ponty récompensait ces louables efforts en prenant, sur la proposition du gouverneur de la Côte d'Ivoire, un arrêté d'ensemble ainsi conçu :

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française.

Vu le décret, etc...
Vu, etc...

Arrête :

Article premier. — L'importation dans la colonie de la Côte d'Ivoire, tant par le littoral que par les frontières de la Gold Coast et du Libéria, des armes à feu non perfectionnées, est interdite à partir du 1er mai 1910.

Art. 2. — Le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 3 mars 1910.

Signé : W. PONTY.

Mais M. Angoulvant, aussi tenace dans ses desseins qu'énergique dans son action, ne s'estima point encore satisfait, et après avoir, à nouveau, sollicité le concours de M. Ponty, il obtint de ce dernier que son collègue du Haut-Sénégal-Niger fit exercer par ses agents une surveillance particulièrement attentive sur le commerce des armes dans les régions voisines de la Côte d'Ivoire.

Pour que la mesure eût été complète, il aurait fallu — la république du Libéria, dans son *joint-résolution* du 12 février 1910 avait prohibé la vente des fusils, capsules, cartouches, pierres à feu, poudres de chasse et de guerre dans toute l'étendue de son territoire —

que la Gold-Coast, colonie anglaise limitrophe, à l'Est de la Côte d'Ivoire, eût, elle aussi, procédé à une pareille réglementation. Or, on le lui demanda en haut lieu, mais on se heurta à une fin de non-recevoir, et cela pour une raison qui est tout entière dans l'intéressante lettre qu'adressa, le 7 mars 1895, le ministre des Colonies à l'honorable gouverneur de la Côte d'Ivoire et dans la réponse que le second fit au premier, quelques jours après :

MINISTÈRE DES COLONIES

—

Paris, le 7 mars 1895.

Direction politique et commerciale.

—

Bureau de l'Afrique

Monsieur le gouverneur.

M. l'ambassadeur d'Angleterre à Paris vient de signaler à M. le ministre des Affaires étrangères le prix que son gouvernement attacherait à ce que, par voie d'entente réciproque, des dispositions pussent être prises, afin d'interdire, dans une période déterminée dont la durée n'excéderait pas 10 à 12 mois, le commerce des armes et des poudres de traite dans nos possessions de la Côte d'Ivoire, ainsi que dans la colonie anglaise de la Côte d'Or.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître d'urgence votre opinion personnelle sur l'accueil qui vous paraît devoir être fait aux propositions du gouvernement britannique. Je vous laisse le soin d'apprécier si, en raison surtout des opérations de la colonne de Kong, nous n'aurions pas intérêt, dans les circonstances actuelles, à entrer dans les vues du gouvernement anglais.

Recevez, Monsieur le gouverneur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le ministre des Colonies,
Signé : CHAUTEMPS.

A cette communication, le gouverneur intéressé — c'était alors M. Binger — répliqua en disant qu'il ne croyait pas utile de lui donner suite. Quinze années plus tard, le gouvernement anglais, cette fois sollicité par nous, devait nous répondre d'identique façon.

. . . .

Telle est la tâche qu'avec le concours de ses distingués collègues Clozel et Liotard et avec l'approbation de son chef direct, M. le gouverneur général Merlaud-Ponty, l'honorable M. Angoulvant, accomplit en moins de vingt mois.

Dans les articles que nous avons consacrés à cette question si complexe et dès lors si controversée, de l'introduction et de la vente des fusils et des munitions à la Côte d'Ivoire, nous avons successivement examiné : 1° ce qu'avait été le régime des armes à feu et de la poudre dans cette colonie avant l'arrivée de M. Angoulvant; 2° les diverses phases de l'œuvre entreprise par ce dernier avec l'approbation entière du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, M. Merlaud-Ponty, en vue d'occuper effectivement et avec le minimum de dommages et de pertes les territoires confiés à sa garde.

Cette œuvre-là, d'un accomplissement pas toujours facile, comme on a pu le voir, quelles critiques sa réalisation a-t-elle soulevées, quels résultats a-t-elle produits?

Les mesures de M. Angoulvant et le commerce local. — Les mesures prises par l'honorable M. Angoulvant — réglementation de la vente de la poudre et du port de fusils désarmement des indigènes dans certaines régions nommément désignées — ont créé chez les Noirs un malaise, une effervescence, qui est allée parfois jusqu'à la révolte ; elles ont, au surplus, indisposé le négoce local et porté une entrave sérieuse aux échanges commerciaux; enfin, elles sont demeurées sans résultats probants. Tels sont les reproches que formulent, non sans vivacité, les détracteurs de l'œuvre tentée et, à l'heure actuelle, en bonne voie d'accomplissement, par M. Angoulvant.

La réglementation nouvelle a causé, dit-on, certain préjudice aux commerçants locaux qui ont, dès le début, protesté contre son application. Certes, il est un fait qui n'est point niable : les factoreries qui écoulaient jadis un chiffre extrêmement élevé de fusils et une quantité non moins considérable de poudre dans les zones où elles avaient eu la possibilité de s'installer, ont vu, depuis l'arrivée de M. Angoulvant, leurs ventes et, dès lors, leurs bénéfices notablement baisser. Mais quand on se rend compte des difficultés d'accès de certaines parties de cette colonie du fait de la résistance opiniâtre qu'ont toujours opposée leurs habitants, quand on récapitule toutes les pertes qu'ont dû subir nos troupes, pour traverser et occuper ces mêmes zones qu'il était impossible de laisser plus longtemps fermées à notre influence, peut-on dire que le souci de ne point léser momentanément les intérêts, très respectables sans doute, du commerce local devait être plus fort que celui d'établir définitivement notre autorité en des régions qui s'étaient jusqu'alors refusées à la reconnaître?

En l'occurrence, un dilemme se posait : ou il fallait laisser vendre autant d'armes et de poudre qu'auparavant à des indigènes qui s'en servaient pour nous combattre et nous tuer tirailleurs et Européens, ou il fallait, en interdisant ce genre de négoce dans les pays foncièrement et irréductiblement hostiles, mettre nos troupes en excellente posture pour accomplir, avec le minimum de risques et de dangers, leur mission, déjà fort difficile en elle-même, de pénétration et de conquête.

Nous faisons à ceux de nos compatriotes installés là-bas et aux sociétés commerciales qui se sont constituées pour faire les affaires de leurs actionnaires l'honneur de penser et de croire qu'ils préféreront vendre momentanément moins de fusils et moins de poudre et voir tomber moins de nos gens.

Le désarmement ne s'applique qu'aux régions hostiles. — Autre point. Les nouvelles mesures prises ont créé chez les indigènes une vive irritation du fait de l'obligation dans laquelle on les a mis de rendre des fusils pour lesquels ils avaient acquitté une taxe déterminée. Comme nous le disions déjà dans notre précédent article, cet argument ne tient pas devant l'examen consciencieux des faits. L'arrêté du 20 juillet 1908 avait frappé d'une taxe de cinq francs chaque fusil au propriétaire duquel, d'ailleurs, l'administration délivrait un permis de port d'arme. L'arrêté du 21 août 1909, lui, intima l'ordre aux habitants d'un *certain nombre de circonscriptions et de cercles* en état de demi-rébellion de remettre leurs armes. Or, ceux-là étaient précisément des indigènes qui n'avaient point déclaré — et pour cause! — celles dont ils étaient détenteurs et qui, dès lors, n'étaient point bénéficiaires de permis.

Dans les régions tranquilles, où aucun trouble n'était à craindre, et là où, par conséquent, les Noirs s'étaient conformés aux prescriptions de l'arrêté du 21 août 1909, les fusils de traite et même perfectionnés demeurèrent aux mains de leurs propriétaires.

Et ce désarmement était-il donc si nécessaire, objecteront encore ceux qui prétendent diriger les affaires d'une colonie comme la Côte d'Ivoie, à distance, du fond d'un confortable bureau?

Qu'ils se reportent aux incidents graves qui se déroulèrent l'an dernier dans le pays, et ils verront s'il y a eu, dans l'acte longuement réfléchi de M. Angoulvant, quelque chose qui ressemble à un geste impulsif ou à un coup de force. En 1909, les Agbas, vaincus en 1905 par le commandant, aujourd'hui lieutenant-colonel, Betselère, mais non désarmés, se soulevèrent à nouveau et nous infligèrent des pertes sérieuses : la même année, les Gouros déclaraient à l'administrateur du cercle du Haut-Sassandra et du pays gouro qu'ils ne reconnaîtraient notre suprématie qu'après avoir été battus trois fois. Rappelons-nous enfin la malheureuse affaire d'Ouossou (24 juillet 1909), au cours de laquelle le Sénégalais Ali-Seck dut être livré aux Assabous pour éviter un effroyable massacre de colporteurs sur la ligne d'étapes du Baoulé. Rien de semblable ne se serait certainement produit si, après la conquête de ce même Baoulé — laquelle dura près de huit années — les indigènes avaient été mis dans l'obligation de livrer leurs armes. C'est d'ailleurs ce tragique épisode qui détermina M. Angoulvant à prendre, après plusieurs mois d'hésitation, son arrêté du 21 août 1909. Il se rendit compte du danger qu'offrait pour la colonie la détention de plus de 150.000 fusils par des tribus dont le moindre incident pouvait réveiller les désirs sanguinaires et les instinct guerriers.

A l'heure actuelle, le désarmement s'opère sans heurt et sans à-coup. Près de 30.000 fusils avaient été, en mai, remis aux autorités administratives locales. Les Abbeys, vaincus, en auraient, eux aussi, apporté un certain nombre et c'est là le signe — auquel les gens avertis ne se trompent pas — de la soumission définitive, de la véritable abdication.

Conclusion. — Deux mots seulement pour conclure.

Dans cette étude, peut-être plus longue que nous l'aurions voulue, mais dans laquelle nous avons tenu à incorporer des textes officiels, précis, nous avons successivement montré : 1° que l'œuvre tentée par M. Angoulvant avait été préconisée par certains de ses prédécesseurs ; 2° que cette œuvre, fruit de sérieuses réflexions, avait été commencée et poursuivie avec l'entière approbation de l'honorable M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, chef direct de M. Angoulvant, 3° que ni le commerce local, ni les indigènes *paisibles* et vivant en bonne intelligence avec l'administration n'avaient eu à souffrir de la mise en application des nouvelles mesures réglementant l'introduction et la vente des armes et de la poudre dans la colonie ; 4° que ces mesures avaient eu, au contraire, un effet bienfaisant sur la mise en valeur de la Côte d'Ivoire dont le chiffre global des échanges — importations et exportations — s'était considérablement accru en ces tout derniers temps. Et cela s'explique d'une façon bien facile. Nombre d'indigènes, réputés à juste titre pour nous avoir résisté vigoureusement, se sont inclinés devant l'impossibilité matérielle de poursuivre la lutte et, de guerriers qu'ils étaient auparavant, ont commencé à se transformer en agriculteurs. Autour des villages ont été entreprises des cultures vivrières en voie de développement continu et, quand nous serons parvenus à inculquer à leurs habitants nos méthodes d'élevage, l'intérêt qu'ils porteront à leur sol et à leurs biens nous sera vraisemblablement un garant sûr de leur tranquillité définitive.

Cette intéressante étude se suffit à elle-même. Si nous croyons devoir y ajouter quelque chose, c'est pour répondre à certaines théories ou critiques qui ont été émises à propos du désarmement.

On a prétendu que cette mesure aurait été appliquée sans coup férir, sans effusion de sang, si l'administration locale avait offert aux indi-

gènes de leur rembourser le prix des armes contre la livraison de ces dernières. La prétention est généreuse ; elle part d'un bon sentiment, mais elle est du pur domaine du rêve et aucun administrateur, aucun officier ne la verra émettre sans un sourire.

Le désarmement n'est pas, en effet, à la Côte d'Ivoire, une mesure préventive, mais la conséquence d'une situation qui n'est autre que l'état de guerre caractérisé. Cela est si vrai qu'il s'opère exclusivement dans les régions de la forêt et du Baoulé, là où nos troupes ont à intervenir, là où elles ont combattu sans effet depuis quinze ans, et qu'il est inapplicable — aux termes mêmes et formels des arrêtés et de la circulaire du 21 août 1909 de M. Angoulvant — aux cercles pacifiés. Nous renvoyons au récit des faits ceux qui croiraient que le désarmement s'est opéré dans des régions où une lutte acharnée, poursuivie sans relâche de 1893 à 1908, n'a pas amplement justifié le retrait des armes.

Je n'ai pas étendu, dit la circulaire ci-dessus, l'interdiction aux cercles de Korhogo, de Kong, de Mankono, de l'Indénié, d'Assinie, de Bassam, à la majeure partie des cercles du Baoulé-Nord, du Baoulé-Sud et du Cavally, aux territoires des postes de Bingerville, de Dabou et de Toupa, à la partie lagunaire du cercle de Lahou. J'ai excepté également le cercle du Bas-Sassandra. *Point n'est besoin, en effet, de témoigner de la méfiance aux populations qui ne nous donnent aucun sujet de mécontentement. Les indigènes des régions du Nord en particulier, accoutumés de longue date à posséder une arme à feu dont ils ne font pas mauvais usage, seraient en droit de trouver dans une telle mesure une cause de perturbation susceptible de remettre en état les avantages que nous avons péniblement acquis.*

Il est vrai que le désarmement fut ensuite appliqué à la totalité des cercles du Baoulé-Nord, du Baoulé-Sud et des Lagunes, mais ce fut en raison de l'attitude hostile prise par les populations de certaines parties de ces régions, populations qui n'ont aucun trait commun avec les populations du Nord, fidèles et agricoles.

Nous ne voyons pas bien, dans les parties de la colonie où le retrait des armes est de rigueur, un administrateur offrant aux indigènes la cession de leurs armes contre argent comptant. Il serait, tout d'abord, dans l'impossibilité matérielle de faire cette offre, le contact étant pratiquement supprimé dans des régions en état de guerre. D'autre part, en admettant qu'une telle proposition puisse être faite, il n'est pas un chef en mesure de la faire adopter par la masse, faute d'autorité et parce qu'il deviendrait aussitôt suspect. Enfin, sur quelle base se ferait le remboursement? Le prix d'un fusil varie en moyenne de 10 à 25 fr. En estimant à 100.000 le nombre des armes détenues par les indigènes, nous restons dans les propres limites fixées par M. Angoulvant. La colonie aurait donc à payer au minimum 1.000.000, au maximum 2.500.000 francs. Somme énorme pour un budget de 4.800.000 francs. Conséquence fâcheuse autant que certaine : l'autorité donnerait, en agissant ainsi, une impression nette de sa faiblesse à des indigènes arrogants, dont la plus grande partie, de ce seul fait, repousserait l'offre. Qui déterminerait, en outre, la valeur de chaque arme? Une facture? L'indigène n'en a point. Une estimation faite d'un commun accord? Elle ne se ferait pas et l'on voit mal un administrateur supputant le prix de quelques milliers de fusils, discutant, marchandant, perdant de son prestige, sacrifiant son temps, soulevant mille palabres. Une estimation laissée au gré de l'indigène ? Mais il demanderait le maximum, n'en démordrait pas et aurait raison. Une estimation fixée par l'administrateur? Mais elle serait toujours, aux yeux de l'indigène, abusive et arbitraire ; il n'y a pas de demi-arbitraire et le mécontentement qu'il entraîne est égal dans tous les cas.

On a dit aussi que l'administration aurait dû rembourser au moins le montant de la taxe payée par le possesseur de fusil, en vertu de l'arrêté local du 20 juillet 1908. En premier lieu, nous ferons remarquer que cette taxe n'a été perçue que dans les cercles où l'état politique la rendait possible. Elle a été prévue aux budgets de 1909 et 1910 pour une somme de 180.000 francs, soit le montant de 36.000 fusils. Voici en quels termes, dans l'exposé des motifs du budget de 1910, M. Angoulvant s'exprime à ce propos, le 24 juin 1909 :

Les recettes effectuées, pour un seul trimestre, en 1908, se sont élevées à 119.000 francs. Il est donc à présumer que les prévisions pour 1909 seront largement dépassées. Je n'ai pas cru devoir tenir compte de cet excédent probable pour 1910. La taxation des armes a été, à mon sens, une mesure provisoire, en même temps qu'une spéculation, fort légitime, d'ailleurs, sur la passion qu'ont les indigènes pour les engins de ce genre, mais j'estime que la tolérance dont ils bénéficient à cet égard est pernicieuse au point de vue politique comme au point de vue économique. Il n'est pas douteux que le jour où nos sujets n'auraient plus de fusils, non seulement les tentatives insurrectionnelles cesseraient d'avoir la moindre chance de succès, mais encore la sécurité des personnes et des biens acquerrait des garanties qu'elle n'a pas aujourd'hui. Les attentats dont les colporteurs dioulas sont encore les victimes deviendraient beaucoup moins fréquents et la confiance qu'en auraient ces intermédiaires se répercuterait heureusement sur le mouvement commercial. D'autre part, avec leurs armes à feu, dont ils aiment à faire usage par-dessus tout, les autochtones se livrent par trop exclusivement au plaisir de la chasse, qui devient ainsi pour eux une source exclusive d'alimentation. Dépourvus de fusils, ils continueraient à chasser comme ils le faisaient autrefois et le fait encore aujourd'hui la masse des moins favorisés, dépourvue d'armes à feu, mais ils seraient amenés, par la force des choses, à demander à des occupations, moins nobles peut-être, les éléments de leur vie matérielle : exploitation des produits naturels du sol, création de cultures vivrières et industrielles, etc. Il en résulterait une modification profonde et avantageuse de l'organisation sociale de certaines tribus, dont les membres méprisent actuellement tout travail manuel et, sous prétexte de se procurer des moyens d'existence, vivent par petits groupes disséminés et indépendants, réfractaires à toute idée de progrès. Cette modification s'est, d'ailleurs, réalisée dans le Baoulé, dont les habitants, après la suppression provisoire de la vente de la poudre, nécessitée par la conquête du pays, ont été réunis dans des centres importants et sont devenus de paisibles agriculteurs.

Dans le projet de budget de l'exercice 1911, *la taxe sur les armes est prévue pour* 30.000 *francs seulement* et M. Angoulvant écrit, le 8 juin dernier :

Cette importante différence en moins (150 000 francs sur 1910) résulte de la suppression de la taxe sur les armes dans les circonscriptions où a été effectué le désarmement.

Déjà, dans l'exposé des motifs du budget de 1910, je développai les considérations qui militaient en faveur d'une mesure, condition essentielle de la pacification. Cette mesure, réalisée en principe, le sera en fait, *sur tous les territoires où elle sera reconnue nécessaire*, avant quelques années ; à ce moment, il sera possible de dire que notre autorité est définitivement assise et qu'elle n'est plus à la merci d'un mouvement de mauvaise humeur de nos sujets, provoqué soit par les excitations d'un féticheur, soit même, tout simplement, par des libations exagérées L'ère de la paix s'ouvrira, comme aussi celle de la prospérité, celle-ci étant le corollaire de celle-là. Aux occupations de la guerre et de la chasse, les indigènes devront substituer celles moins nobles, mais combien plus fécondes, des travaux

agricoles ou industriels : ils deviendront aptes à subir l'action de notre œuvre civilisatrice.

Voici encore une fois bien montré le caractère exceptionnel et nécessaire du désarmement. Celui-ci n'est pas, ne peut pas être le fruit d'une entente entre l'autorité française et les indigènes rebelles. Il constitue une mesure de police, de sécurité générale, d'intérêt public, au point que l'introduction des armes et de la poudre est officiellement qualifiée : « contrebande de guerre ».

Veut-on, dès lors, qu'on rembourse à des ennemis les taxes acquittées par eux — ceci dit seulement pour les indigènes de certaines parties des Lagunes ou du Baoulé qui ont payé le droit de port d'arme et ont dû ensuite être désarmés en raison de leur attitude — lorsque ces ennemis sont privés, à la suite de faits de guerre, de la tolérance dont ils bénéficiaient? A cela nous répondrons en demandant si l'Etat français rembourse à un citoyen détenteur d'un fusil, lorsque celui-ci est confisqué pour abus, excès ou crime, le prix de cette arme et le montant des taxes acquittées antérieurement à la confiscation, s'il s'agit d'un fusil de chasse? Pour généraliser la question, nous demanderons aussi si, à la suite d'une guerre, les puissances victorieuses remboursent aux puissances vaincues le prix des fusils pris aux armées défaites. L'état de guerre, comme les exigences de la police, justifie des mesures normales, admises par tous, et que l'on trouve arbitraires, odieuses, appliquées à des indigènes qui nous combattent.

On a soutenu également que le désarmement était une atteinte portée aux traditions indigènes et à l'exercice des coutumes, par suite une disposition essentiellement impolitique. M. Angoulvant a, par avance, réfuté cette critique dans sa circulaire du 21 août 1909, lorsqu'il dit :

Si l'on objectait qu'une telle mesure porte atteinte aux coutumes locales, en privant les individus du plaisir de faire parler la poudre dans les circonstances solennelles, je répondrais que les coutumes sont plus anciennes que l'usage de la poudre dans le pays; que les Baoulé, quand ils ont manqué de cette dernière, n'ont pas renoncé aux traditions et qu'au surplus les traditions elles-mêmes ne méritent pas de nous entraver si le maintien doit avoir pour contre-partie des abus et des crimes. J'ai dit, dans mes instructions du 26 novembre 1908, ce que je pensais d'une politique conservatrice et rigide, lorsque celle-ci consacre des excès et s'oppose au progrès de la civilisation.

Enfin, il convient de répondre à l'objection faite par certains, relativement à l'efficacité du désarmement. « Celui-ci, ont-ils prétendu en propres termes, n'est, ne peut être qu'illusoire... Il ne peut s'opérer qu'en partie. Dans les cercles occupés militairement, dans les villages de la plage et dans ceux qui nous sont plus directement soumis, on enlève un certain nombre de fusils. Mais le Noir rusé a eu soin de garer les meilleurs et de n'abandonner que les rouillardes. »

Cette remarque est, sans nul doute, l'effet d'une naturelle et patriotique appréhension. Qu'on se rassure toutefois. Les « rouillardes » n'entrent pas dans le décompte des armes détruites ; elles sont reçues, mais leur remise n'est pas considérée comme une livraison efficace et, le nombre des fusils possédés étant relativement aisé à connaître dans un pays où chaque adulte possède son arme, l'erreur n'est guère possible. Ne sont donc comptés que les fusils en état de parfait usage.

S'il était besoin de prouver que le désarmement fut bien accueilli dans la colonie, hors de l'administration, nous en trouverions des témoignages singulièrement éloquents dans les deux journaux locaux, représentants des intérêts du commerce. La similitude de leur opinion sur ce point est d'autant plus digne d'être retenue, que l'on sait combien il est difficile, dans une colonie, de trouver d'accord deux organes de presse.

Dans la *Dépêche de la Côte d'Ivoire* du 10 mai, nous lisons ce qui suit :

Certains commerçants — inspirés surtout par leur intérêt particulier et immédiat, plutôt que par l'intérêt général de la colonie — ont amèrement critiqué le désarmement. Ce serait, disent-ils, une mesure inutile et impolitique.

Nous ne le pensons pas. Certes, il est regrettable pour les commerçants de ne pouvoir écouler comme autrefois, avec de gros bénéfices, des quantités considérables de poudre et de fusils... Mais l'intérêt supérieur de tous, la sécurité de notre domination ne le permettent pas.

Nous ne cessons de le répéter : l'indigène armé d'un fusil est fier, orgueilleux, indépendant ; à tout instant il est à craindre que, pour le motif le plus futile, il ne prenne son fusil et ne parte en guerre. C'est un insoumis. Il refusera toutes corvées et le portage. La rentrée de l'impôt sera difficile et périlleuse. Surtout dans la zone forestière, où la pénétration se heurte à mille difficultés, il faut soigneusement éviter de laisser en face de nous des villages armés...

La possession d'un fusil doit être considérée par l'indigène comme une récompense ou un honneur. Le chef de village — je parle des villages qui ne nous sont pas nettement hostiles — pourra être autorisé à en détenir un ou deux. Cela sera suffisant pour la chasse.

Le désarmement complet sera le moyen le plus sûr de pacifier les tribus de la forêt. Il n'y aura plus ensuite de soulèvements possibles. Les Abbeys, les N'Gbans, les Agbas n'auraient pu se révolter, s'ils n'avaient pas eu dans les mains les moyens d'attaquer et de se défendre, c'est-à-dire leurs fusils. Nous ne pourrons être certains de leur fidélité que lorsqu'ils seront entièrement désarmés.

Et la preuve que le désarmement est un moyen efficace de pacification, ne la trouvons-nous pas dans l'attitude même des indigènes non encore complètement dociles et soumis qui craignent tellement de se voir désarmés, qu'ils se mettent délibérément en état de révolte pour essayer de garder leurs fusils et sauver leur dernière chance d'indépendance? Les Abbeys se sont soulevés lorsqu'ils ont compris que c'était à leur tour d'être désarmés, après les Attiés, et que bientôt, pour ce faire, allaient venir chez eux les tirailleurs du lieutenant Boudet...

Le désarmement doit être opéré jusqu'au bout, avec ténacité, malgré les critiques et les difficultés passagères qu'il peut soulever. Nous avons d'ailleurs pleine confiance dans l'énergie du gouverneur Angoulvant pour le mener à bonne fin.

Et dans *La Côte d'Ivoire* du 25 mai, nous lisons :

Les Abbeys possédaient armes et munitions, comme tous les habitants de la colonie du reste et, grâce à la contrebande de poudre qui se pratique sur une large échelle à la frontière du Gold Coast et surtout du Libéria, pouvaient s'approvisionner facilement.

L'administration, jusqu'à l'année dernière, égarée par le désir immodéré de ne provoquer aucun conflit et de jouir d'un calme trompeur, avait eu le tort de fermer les yeux : elle avait fait mieux, ou plutôt pire, délivrant d'une façon inconsidérée les permis de poudre et de fusils. La statistique de la douane est d'une éloquence navrante, et il sera aisé de le constater.

Là résidait donc un danger véritable et la première partie de l'occupation devait logiquement comprendre le retrait de toutes les armes à feu. Les administrations reçurent des instructions formelles en ce sens, et avec une louable énergie, s'appliquèrent à en assurer l'exécution : ce fut l'œuvre des Benquey, des Boudet, des Clerc, des Robin, etc.

Quelques peuplades, celles en relations plus suivies avec nous, se soumirent sans trop de difficultés : d'autres virent là un motif de rébellion et se refusèrent à toute composition.

La révolte commençait.

Sans doute, en raison du chiffre énorme d'armes importées depuis huit ans, les vingt mille fusils rendus sont peu, mais néanmoins constituent un noyau considérable d'opposants désarmés : vingt mille fusils représentent vingt mille hommes qui n'ont plus les moyens de se montrer agressifs et se voient forcés de paraître soumis. Vingt mille fusils de plus c'étaient les Attiés, les M'Batos, les Bonouas qui faisaient cause commune avec les Abbeys, et que fût-il advenu de cette coalition écrasante?...

On doit donc, par tous les moyens, même par la force, désarmer la colonie, en tous lieux, et dans la suite rien n'empêchera le gouvernement de donner les armes et les munitions dans la limite du licite et uniquement pour les exigences de la vie.

***

La cinquième critique adressée à M. Angoulvant porte sur l'usage qu'il a fait des prestations.

Il a exigé, a-t-on dit, des indigènes, un travail intense, non rétribué, à cause duquel, en outre du mécontentement des villages, le commerce local a pu se plaindre justement de pertes subies par lui, du fait que les natifs n'avaient plus le temps de se livrer à l'exploitation des produits du sol.

Critique un peu trop générale, à ce qu'il semble, pour un pays dont — c'est une vérité trop acquise — les habitants retardent précisément la mise en valeur par leur incroyable paresse.

Mais il paraît singulièrement excessif de prétendre que les commerçants de la Côte d'Ivoire puissent se plaindre de l'usage des prestations, en admettant même que cet usage soit permanent et assez rigoureux.

Voici, en effet, les termes littéraux d'un passage de la pétition signée de tous les représentants du commerce local et remise, à Grand-Bassam, le 1er mai 1908, à M. Milliès-Lacroix, alors ministre des Colonies :

« Et puisque nous parlons ici des petits commerçants, permettez-nous, Monsieur le Ministre, de vous entretenir d'une question qui les intéresse.

Les routes et les ponts qui servent tant à l'administration qu'au commerce, surtout celles de l'intérieur, sont souvent peu entretenues, quelquefois même elles ne le sont pas du tout.

L'entretien confié aux chefs de villages situés à proximité, le manque de surveillance et l'apathie naturelle aux indigènes aidant, il devient souvent pénible de s'en servir.

Nous estimons, en outre, que l'administration ferait preuve de prévoyance si elle exigeait dans toute la colonie que les villages aient pour faciliter les communications et activer la civilisation des routes qui les relient entre eux, entretenues par des prestations en nature, sous la responsabilité des chefs de villages contrôlés par l'administration.

Cette demande est nette. Elle pouvait donc inciter l'autorité locale à user largement de la prestation. Ce moyen semble même d'autant plus logique que la Côte d'Ivoire — colonie immense dont l'étendue atteint 320.000 kilomètres carrés — est considérée, présentement encore, comme dépourvue de voies de communication suffisantes alors qu'elle possède déjà 3.902 kilomètres de routes, dont 1.632 kilomètres en savane ou en demi-forêt et 2.270 kilomètres en forêt. Le seul entretien de ces voies, dans un pays où les pluies sont presque constantes et diluviennes, où la pierre manque pour l'établissement de chaussées solides, exigerait annuellement une dépense énorme, s'il s'agissait de payer 1 franc par jour ajouté à la ration, taux habituel des manœuvres, les travailleurs nécessaires pour constituer des équipes permanentes de cantonniers. Nous ne parlons pas ici des frais de surveillance qui s'imposeraient.

Comme cela se pratique partout ailleurs, M. Angoulvant a donc chargé les villages d'entretenir les tronçons de routes dépendant de ces derniers. Cette coutume est générale dans toutes les colonies. Le gouverneur de la Côte d'Ivoire précise ainsi, du reste, par une circulaire du 22 mai 1909, la manière de procéder dont devront user les administrateurs à cet égard :

Jusqu'à ce qu'il soit possible de faire exécuter, par le service compétent, des routes véritables, vous devrez, au moyen des crédits mis annuellement à votre disposition, entretenir et améliorer les voies de grande communication existantes. Dans ce but, vous passerez avec les groupements indigènes des régions desservies des contrats forfaitaires pour une tâche déterminée, c'est le meilleur moyen d'obtenir le maximum de résultats pour une rémunération équitable, lorsqu'on ne dispose pas d'un personnel suffisant pour surveiller les travailleurs. En ce qui concerne les chemins d'intérêt purement local, les pistes, vous devrez veiller à ce qu'elles soient toujours dans un état suffisant d'entretien pour permettre la circulation à toute époque. Suivant la coutume, ce sont les villages riverains qui seront chargés de veiller à leur viabilité.

Maintenant, que M. Angoulvant ait, à une époque déterminée, fait un appel particulièrement large à la prestation, cela n'est ni douteux ni nié. Ce fut, dans des régions limitées et déterminées, dans le but d'exécuter en hâte des travaux d'intérêt général et même de sécurité publique.

Grand-Bassam était, en 1908, un centre en voie d'abandon, aux rues ensablées et difficilement praticables; en certains endroits, des marigots, dont l'un avait une bonne centaine de mètres de diamètre et plusieurs mètres de profondeur, existaient entre les demeures d'Européens, entretenant des nuées de stégomias, moustiques véhicules de la fièvre jaune. Cette terrible épidémie menaçait : on ne pouvait oublier que l'avant-dernière avait fait disparaître la presque totalité de la population blanche. Au moment où Bassam renaissait et, du fait de l'échec des travaux de percée à Port-Bouët, devenait à nouveau l'unique débouché de la colonie, à l'Est, le premier devoir de l'administration était d'assurer la vie des Européens. Un effort considérable et immédiat s'imposait. On fit appel aux villages indigènes des environs, pour lesquels l'existence de Bassam était une source de profits considérables. Des équipes vinrent, par roulement, effectuer le comblement des marigots. En quelques mois, la ville fut mise le mieux possible en état de résister au fléau. Il n'est pas douteux qu'elle doive à ces mesures d'avoir évité cette année la fièvre jaune qui a sévi à la Gold Coast et au Sierra-Leone.

Pour les mêmes motifs sanitaires, Bingerville, chef-lieu administratif, siège du gouvernement et des services, et Abidjan, tête de ligne du chemin de fer, furent, de semblable façon, aménagés et débroussés.

Au point de jonction du rail et du fleuve N'Zi, à Dimbokro, endroit où la voie ferrée entre dans les savanes du Baoulé, il s'agit de préparer le terrain pour l'édification d'une ville commerciale nouvelle, dont l'essor a été aussi rapide que remarquable. Les indigènes du voisinage, premiers intéressés à cette création, assurèrent le débroussaillement du terrain.

Les habitants du N'Zi-Comoé, qui venaient de se révolter, durent, dans un but politique et économique, ouvrir leur pays en joignant par une

route Dimbokro à Akakoumoékrou. Les Attiés et Abbeys furent tenus de faire de même entre Agboville et Zaranou.

A ces entreprises d'intérêt supérieur et de champ limité se borna l'emploi de la prestation, avec, comme seules rétributions, un léger salaire et des cadeaux nombreux distribués au cours de fêtes fort goûtées des indigènes. Les motifs de ces appels au travail du natif sont de ceux en présence desquels l'autorité ne peut, dans une colonie neuve, hésiter à recourir à des moyens exceptionnels sans encourir des responsabilités graves ou le juste mécontentement du commerce.

Parlant de la nécessité de recourir, en certaines circonstances, à cette prestation, qui, chose curieuse, ne choque pas en France où, pourtant, elle est instituée, avec la commodité offerte par le paiement en espèces, M. Angoulvant exprimait du reste son sentiment à ses collaborateurs de la manière suivante, le 26 novembre 1908 :

Il est naturel que le principal intéressé travaille pour lui et contribue à se pourvoir de l'outil de sa prospérité. J'ai, d'ailleurs, pu me rendre compte de l'empressement avec lequel les villages envoient des travailleurs, lorsque dans des palabres préalables, les administrateurs leur ont expliqué le but pratique de l'effort qui leur est demandé et montré les avantages qu'ils en tireront. Dans ces conditions et les meilleurs traitements étant la règle absolue, le travail des prestations, judicieusement limité et réparti, devient réellement une collaboration libre.

Et c'est ainsi, pensons-nous, que se comprend et s'applique ce genre de travail dans toutes nos colonies indigènes, où il a, il est vrai, cet avantage de n'avoir pas été organisé d'hier et de ne plus, par conséquent, faire parler de lui.

***

La sixième critique dont l'administration de M. Angoulvant a été l'objet vise la méthode d'obligation considérée par lui comme une condition du progrès de l'agriculture indigène.

Cette critique a trouvé sa source dans les déclarations suivantes faites par le gouverneur de la Côte d'Ivoire, dans ses instructions-programme du 26 novembre 1908 :

C'est le sort des contrées exceptionnellement favorisées par la nature — telle la Côte d'Ivoire — de présenter, à nos regards de civilisés, le plus déconcertant contraste : une terre qui porte ou renferme une incroyable somme de richesses variées, en présence d'une population misérable, qui vit à côté de ces biens, sans faire le moindre effort pour en jouir.

Notre colonie n'a rien à envier, à ce point de vue, aux pays les moins avancés. L'indigène y mène une existence indifférente, sans sécurité même ; paresseux autant qu'ignorant, préférant au moindre effort des privations sans nombre, il laisserait toujours inexploitées des ressources inappréciables autant que faciles, la plupart du temps, à réaliser, si nous ne le forcions à sortir de sa torpeur, de son inertie. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire, déjà, à divers administrateurs, nous n'avons en aucune manière à compter sur son initiative : c'est un grand enfant retardataire dont nous devons nous faire les conseillers et les guides.

Nous ne saurions plus longtemps assister impassibles à l'inutilisation de ces ressources, inutilisation qui équivaut à la perte annuelle d'un capital énorme. Nous ne saurions non plus nous contenter d'une exploitation indigène aussi peu intensive qu'elle le serait s'il ne s'agissait, pour l'habitant, que de se procurer l'argent indispensable au paiement de l'impôt. Il faut songer à alimenter largement l'exportation, à accroître le mouvement commercial, en poussant les natifs avec ardeur vers la récolte des produits à leur portée, vers les cultures à rendement rapide qui permettront d'attendre les résultats d'une colonisation plus scientifique, dont l'échéance est, en général, assez lointaine.

Ce n'est là ni un but difficile à atteindre, ni, lorsqu'on envisage le mode de notre intervention, un abus d'autorité. Enrichir l'indigène, fût-ce à son corps défendant, constitue un devoir envers nous-mêmes, envers lui, envers ceux qui viennent ici risquer leur santé et leurs ressources. Certaines colonies étrangères ont dû leur succès économique à ce fait que leurs gouvernements n'ont pas cru pouvoir tolérer cette perte continue de richesse dont je parlais il n'y a qu'un moment et qui est due à la nonchalance des natifs. Leurs habitants ont été mis dans l'obligation de recueillir, chaque année, des quantités déterminées de produits naturels, aisément exploitables ; dans quelques-unes, l'administration a poussé plus loin encore le souci de développer le pays en sollicitant, au profit du producteur, l'acheteur européen et en assurant ainsi à l'indigène l'écoulement rémunérateur du fruit de son travail.

Je ne suis pas éloigné de penser que l'application à la Côte d'Ivoire de ce principe, avec des modalités convenables, mérite l'examen. Je serais, en conséquence, obligé aux administrateurs et aux chefs de poste de me saisir des procédés de mise en pratique que l'étude approfondie de la question pourrait leur suggérer, en se plaçant au double point de vue de l'extension du commerce d'exploitation et du développement des ressources indigènes.

Dès maintenant, j'estime que la méthode de l'obligation produirait les meilleurs résultats si elle était appliquée à la culture.

Elle a été autrefois employée avec le succès le plus complet, au Soudan, par l'une de nos personnalités coloniales actuelles les plus illustres. Les indigènes, apathiques et ignorants, trouvaient à peine, sur un sol riche, leurs moyens d'existence ; se bornant à recueillir le strict minimum, ils employaient au pillage et au meurtre les fâcheux loisirs que leur créait leur paresse. Des superficies de terrains nécessaires à la satisfaction des nécessités normales d'une vie ordonnée et à la production d'un excédent destiné à constituer des réserves et à la vente, furent déterminées ; les groupements furent tenus de les cultiver et, au bout de peu d'années, grâce à l'énergie persévérante des représentants de l'administration, la prospérité fit place à la misère, les luttes intestines et les razzias cessèrent, l'habitude se prit d'un travail régulier et moralisateur. Ainsi fut modifiée complètement la condition matérielle et morale de toute une région.

Je n'ai pas été guidé par un autre sentiment lorsque, ces temps derniers, j'ai prescrit les mesures indispensables à l'introduction de la culture en grand du cacao par l'indigène. Si je sais le prix de l'initiative individuelle, je n'ignore pas qu'il est indispensable ici de l'éveiller. Les conseils n'y suffiraient pas, le natif n'étant sensible, lorsqu'il s'agit d'en obtenir un effort de longue haleine, qu'aux manifestations de l'autorité. C'est pourquoi j'ai voulu que les collectivités fussent mises en demeure de préparer les terrains propres à recevoir la graine du cacaoyer, de procéder à des semis dont nous leur fournissions gratuitement les éléments, de veiller ensuite à l'entretien de ces plantations.

Les premiers résultats obtenus suffisent pour m'encourager dans cette voie, dont les administrateurs des cercles intéressés ont aussitôt compris l'efficacité. Je suis donc décidé à appliquer la même méthode pour les autres cultures à entreprendre et j'insiste à nouveau pour que chaque commandant de cercle, chaque chef de poste, tenant compte des particularités naturelles offertes par sa circonscription, me soumette au plus tôt à ce sujet des propositions sérieuses et motivées.

Ayant eu connaissance de la réserve faite par certains en ce qui concerne cette méthode d'obligation, peu après l'avoir formulée, M. Angoulvant n'a pas manqué de répondre lui-même à la critique dont ses intentions étaient l'objet. Le 26 janvier 1909, il écrivait à une personnalité commerciale qui avait exprimé son sentiment sous la forme de quelques craintes quant à l'application du système et de quelques doutes quant à sa légitimité :

Je tiens à vous préciser mes vues sur ce point, car je ne voudrais pas qu'un malentendu ou qu'une équivoque vînt altérer le sens exact de ma pensée.

Vous semblez craindre que cette méthode, appliquée dans la pratique par des agents subalternes ou des gardes de police, ne soit détournée du principe qui m'a dicté son exposé et ne provoque à la Côte d'Ivoire, par suite d'abus fâcheux, l'établissement du système déplorable de colonisation relevé au Congo belge.

Je serais au regret qu'une semblable pensée pût naître dans l'esprit de ceux qui liront ma lettre circulaire, alors que j'ai pris tant de soins pour, tout en traçant mon programme d'action avec franchise, expliquer le motif ou le but de la méthode de colonisation agricole auquel il me paraît indispensable de se ranger, si nous voulons obtenir des résultats certains et sérieux.

Il y a loin de mon procédé à celui qui rendit le Congo belge tristement célèbre. Alors que, dans cette contrée, l'indigène était tenu de travailler pour l'Etat, dans les conditions fixées par celui-ci, et de lui vendre ses produits à un prix également imposé, je me borne à agir sur notre sujet pour l'amener au travail. Je n'ai pas besoin de vous peindre l'incroyable paresse de l'indigène, entretenue par l'état anarchique du passé et l'absence du besoin. Vous voudrez bien

***

admettre avec moi que si les représentants des maisons de commerce et des entreprises européennes de colonisation doivent compter sur leur seule autorité personnelle pour déterminer l'habitant au travail rémunérateur pour lui-même et pour leur maison, ils échoueront à peu près complètement, non sans d'onéreux sacrifices. Je l'ai écrit et nul ne me contredira, s'il est sincère et pratique : l'indigène n'est pas sensible à la persuasion. Prétendre le contraire, c'est le fait d'un esprit purement spéculatif, j'allais dire paradoxal et abusivement généralisateur. Car, si, exceptionnellement, des individus sont parvenus à amener l'indigène au travail, ils n'ont pu le faire que sur un terrain très limité. J'ajoute que la persuasion a été, dans tous les cas susceptibles d'être cités, plus le faits de distributions de cadeaux que d'une compréhension de la nécessité du labeur, insaisissable pour un indigène.

Il ne faut pas se méprendre sur la mentalité noire et, pour ma part, je ne me laisserai pas égarer, au détriment de la colonisation, par des théories toutes faites, opposées au bon sens comme à l'humanité et à la civilisation.

Et, en effet, de deux choses l'une : ou bien nous voulons, dans nos colonies, faire une œuvre économique utile, ou bien nous nous contenterons de nous efforcer de développer l'esprit des indigènes par un enseignement platonique, avec la certitude, en résumé, tirée d'exemples probants, d'en faire plus tard des indépendants, des révoltés, des inutiles.

J'ai choisi la première partie de ce dilemme Sans négliger le côté social — et ma lettre a pu vous témoigner que j'y apportais tous mes soins — j'ai estimé que j'accomplirai une tâche fructueuse et, surtout, morale et durable en donnant aux indigènes un moyen de vivre plus largement, de profiter dès lors de la civilisation que nous leur ferons entrevoir et apprécier à l'école et dans la vie, de satisfaire les exigences normales d'une administration régulière : dira-t-on qu'en agissant ainsi, je ne servirai pas la colonisation française de la meilleure façon ?

Quant aux moyens, ils sont simples et ne craignent pas le grand jour. Les chefs, notables et habitants des régions intéressées sont convoqués par moi ou par mes représentants, administrateurs de cercle ou chefs de postes — ce ne sont pas, vous l'admettrez, des agents très subalternes et jamais des gardes de police n'interviennent; — ces indigènes entendent les explications qu'on leur donne sur l'avantage de telle culture et sur les procédés à employer; ils sont invités à préparer des terrains, reçoivent gratuitement des graines et plantent ces dernières avec les conseils des fonctionnaires cités ci-dessus ou d'agents d'agriculture.

L'administration ne se montrera-t-elle pas ainsi tutélaire,paternelle? Puisque des sacrifices sont faits en achats de graines et des conseils prodigués dans l'intérêt exclusif de l'indigène, n'est-il pas normal que nous tenions la main à ce que notre temps et l'argent public ne soient pas perdus du fait de la mauvaise volonté ? Il n'y a donc rien que de très naturel à ce fait que des amendes sont parfois — très rarement, je vous en donne l'assurance, tant, jusqu'ici, nous avons eu de satisfaction relative — infligées à ceux qui, par esprit frondeur, refusent nettement de nous écouter. Mais, à côté, je n'hésite pas à faire récompenser les villages et les travailleurs méritants, par l'octroi de gratifications.

Votre agent à Aboisso exprimait dernièrement son admiration pour les résultats obtenus dans le cercle d'Assinie. Il vous certifiera que, nul dans l'accomplissement de l'œuvre à lui confiée, n'a commis un acte qui permette un moment, par comparaison, de penser au Congo belge. Et je me flatte même qu'on louera les moyens employés par mon administration pour la réalisation de cette œuvre, comme on éprouvera quelque surprise devant les conséquences de ma méthode.

Je l'ai dit dans ma lettre du 26 novembre : nous devons jouer le rôle de parents fermes et volontaires. Nous ne ferons pas autre chose ici et l'on ne saurait *a priori* conclure à la préparation d'abus. Je suis bien certain que ce n'est pas là un reproche que l'on pourra jamais adresser au système de colonisation auquel je me suis arrêté, pour le bien de l'indigène et du commerce.

*
* *

La septième critique que l'on ait adressée à M. Angoulvant — conséquence naturelle des précédentes — c'est d'avoir entravé par sa politique prétendue rigoureuse, exigeante, fiscale à l'excès, l'essor du commerce.

Cette critique est de celles auxquelles il ne saurait être question de répondre autrement que par des chiffres.

Or, ceux-ci accusent le résultat brutal suivant :

Mouvement général du commerce.

1er semestre 1909	10.638.316 francs
— 1910	16.036.891 —

soit une plus-value de 50 %.

Exportations.

1er semestre 1907 (cette année est spécialement choisie comme étant la plus belle qu'on ait connue depuis 20 ans)	6.090.122 francs
1er semestre 1909	5.651.480 —
— 1910	8.953.608 —

Importations.

1er semestre 1909	4.986.836 francs
— 1910	7.083.283 —

Recettes douanières.

1er semestre 1909	1.417.345 fr. 13
— 1910	1.812.996 fr. 28

soit une plus-value de 36 %.

Pendant le seul mois d'août la plus-value de ces recettes sur celles du mois correspondant de l'an dernier a atteint 129.000 francs.

Caoutchouc exporté.

Du 1er janvier au 1er août 1909	645.274 kilos
— — 1910	932.415 —

Huile de palme exportée.

Du 1er janvier au 1er août 1909	4.447.264 kilos
— — 1910	4.708.216 —

Amandes de palme exportées.

Du 1er janvier au 1er août 1909	2.495.621 kilos
— — 1910	2.957.872 —

Recettes du chemin de fer.

Juillet 1909	27.488 fr. 50
Juillet 19.0	34.093 fr. 55
Du 1er janvier au 1er août 1909	137.158 fr. 65
Du 1er janvier au 1er août 1910	247.595 fr. 51

III. — La méthode.

Nous avons vu, par l'exposé des faits, quelle était la situation politique, le 25 avril 1908, quand M. le gouverneur Angoulvant prit possession de son poste. Nous savons aussi, maintenant, quelles mesures il appliqua pour la faire changer et nous connaissons les résultats acquis ou proches. Il n'est pas douteux que, sous sa direction, l'administration locale a envisagé ses devoirs vis-à-vis des groupements indigènes de la forêt d'une manière bien différente de celle qui était avant lui la règle. Il y a donc eu un changement d'orientation complet et décisif et il semble bien que la formule : « Agir toujours, agir sans cesse » ait inspiré tous les actes, toutes les décisions, depuis deux ans et demi à la Côte d'Ivoire.

Comment M. Angoulvant s'est-il décidé à adopter, en cette matière délicate, une ligne de conduite aussi radicalement opposée, en apparence, à celle qu'avaient suivie ses prédécesseurs ?

Il semble que deux solutions s'offraient à lui :

Ou bien il pouvait s'efforcer de maintenir le *statu quo* et, conscient des difficultés auxquelles il devait faire face, poursuivre avec tranquillité, avec philosophie, une politique d'action et de progression lentes.

Ou bien, au contraire, il pouvait découvrir ces difficultés et s'appliquer à les faire disparaître, au prix d'une activité incessante.

Cette seconde solution était la plus dangereuse, à tous égards.

Elle paraissait opposer au passé, en le condamnant, une politique nouvelle, dont l'auteur prenait tous les caractères d'un critique, d'un nova-

teur sans égard pour les habitudes prises et les traditions, d'un audacieux désireux d'attacher son nom à une œuvre sans utilité réelle, mais poursuivie dans un but personnel : on conçoit ce qu'ont de risqué, à notre époque, une initiative et une attitude aussi agissantes.

Elle laissait craindre des troubles répétés et substituait à une paix apparente — mais considérée comme réelle — une série d'agitations, de soubresauts et d'opérations militaires : on se fait aisément une idée du peu de faveur avec laquelle l'opinion devait accueillir un pareil changement.

Elle allait à l'encontre des principes admis en matière coloniale, d'après lesquels l'emploi de la force est aujourd'hui condamnable en toutes circonstances et la méthode dite de pénétration pacifique seule concevable, étant bien établi, à l'heure actuelle, que nous sommes capables, par notre unique exemple, par notre puissance de persuasion, notre amour du juste et notre générosité, de gagner sans coup férir à la cause de la civilisation les tribus les plus sauvages : on se rend compte sans peine que la politique d'action vive devait apparaître comme un anachronisme stupéfiant.

Elle obligeait l'homme assez osé pour se mettre ainsi en marge de l'opinion à réussir sans cesse, à ne pas enregistrer le moindre arrêt dans l'exécution de son programme, dans sa marche en avant, à répondre toujours, par d'éclatants succès, aux critiques qui ne devaient pas manquer de le viser pour l'accabler et qui le guettaient comme le chasseur à l'affût.

C'est pourtant cette solution que M. Angoulvant a cru devoir adopter.

Nous avons montré assez au long, au début de cette étude, en présence de quelle équivoque s'était trouvé placé, dès son arrivée, le nouveau gouverneur. Le bilan que nous avons établi de l'état politique en avril 1908 déchire suffisamment, pour les moins informés, le voile qui dissimulait alors le péril et laissait croire à l'existence d'une pacification générale, sous le couvert de laquelle notre administration se perfectionnait à l'aise et étendait ses bienfaits.

Pour tout dire, la colonie de la Côte d'Ivoire se trouvait dans la situation d'une personne qui aurait, de longues années, vécu de son seul crédit et fait figure, malgré de lourdes charges cachées, parce que l'échéance fatale et révélatrice ne serait point encore survenue. Pendant quinze ans, il avait été possible de ne pas se heurter à des obstacles trop considérables et, bien que la pénétration ne se fût pas — on l'a vu — ébauchée sans peine, l'immensité du territoire, la faiblesse des moyens employés et, conséquemment, la lenteur de notre progression, la merveilleuse abondance en ressources propres au commerce des seules régions abordées, abondance qui avait donné le change sur le développement économique réel de l'ensemble du pays, toutes ces raisons s'étaient en quelque sorte liguées pour faire admettre et dire que les 320.000 kilomètres carrés de notre possession connaissaient une paix définitive.

On en était arrivé à ce degré de tension après lequel la rupture se produit si l'on veut agir encore. A moins de rester totalement inactif et d'amener, ainsi, un recul fatal autant que rapide dans les conditions de notre établissement déjà si précaire, n'importe quel gouverneur était acculé à des difficultés inévitables. La crise prochaine ne dépendait nullement des moyens à employer, car ces moyens n'offraient pas le choix : ils consistaient à aborder franchement le mal pour le réduire à l'heure de notre convenance et non à l'heure des indigènes, à conduire les événements au lieu d'être conduits et débordés par eux.

La situation n'était d'ailleurs pas, en réalité, absolument inconnue.

Ce n'est, depuis longtemps, un secret pour aucun de ceux qui ont pris la peine de se renseigner qu'un inspecteur des colonies, venu en mission à la Côte d'Ivoire de novembre 1907 à mai 1908, avait signalé cette situation et condamné la méthode de pénétration pacifique comme impuissante, indiquant de la sorte qu'il fallait en appliquer une autre.

Le commerce se plaignait, non sans raison.

Lorsque M. Milliès-Lacroix, alors ministre des Colonies, vint à Grand-Bassam, le 1er mai 1908, négociants et colons lui remirent une pétition, signée de tous, qui débutait en demandant que le nécessaire fût fait pour mettre un terme, sans retard, à un état politique intolérable, puisqu'il empêchait le développement de la colonisation. Il était évident que les résultats commerciaux ne pouvaient plus être, désormais, en proportion des efforts pratiqués ; alors, en effet, que le champ d'action restait identique, menaçant même de se restreindre si les indigènes prenaient conscience de leur force et de notre hésitation, le nombre des commerçants allait croissant d'année en année. Si bien que le profit de chacun devait nécessairement se réduire et qu'une crise était l'aboutissement certain de cette situation.

Les officiers et les fonctionnaires qui avaient servi dans la forêt et souffert de se sentir impuissants, obligés de s'en tenir à un « à peu près » continuel, sous peine de provoquer un incident toujours redouté ou de perdre inutilement leur vie, traduisaient assez ouvertement leur malaise.

L'*Almanach du Marsouin* pour l'année 1909 faisait, dans les termes suivants, connaître le péril :

> En résumé, malgré tant d'efforts, malgré tout le sang versé et qu'on eût épargné avec plus de monde, *la situation reste très précaire à la Côte d'Ivoire*... Nous avons montré ces poignées d'hommes prodiguant leur activité et, malgré des difficultés que d'autres auraient jugées inextricables, faire face partout et partout sauver une situation compromise par la réduction ou la faiblesse des effectifs... *A ceux qui continuent de vouloir faire croire à la pacification quand même de la colonie et qualifient d'incidents les faits de guerre où succombent nos officiers*, il suffit de rappeler les pertes subies par nos troupes coloniales à la Côte d'Ivoire, en seize mois : 22 tués dont 3 officiers, 61 blessés dont 3 Européens ; au total 83 hommes hors de combat, plus du quart des pertes subies par le corps de débarquement de Casablanca...

Notons que ces lignes ont été écrites à la suite

du compte rendu de la colonne Metz et que l'effectif total des tirailleurs présents à la Côte d'Ivoire était, budgétairement, non réellement, de 840 hommes, en comprenant dans ce chiffre les deux brigades indigènes existantes, troupes hors cadres et payées par le budget local.

Dans sa lettre-programme du 26 novembre 1908, M. le gouverneur Angoulvant, tenu à plus de modération, déclarait incomplète notre œuvre de pénétration dans les cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé, de Lahou, du Cavally et du Ouorodougou (cercles actuels du Haut-Cavally et de Mankono). De certaines de ces régions, il écrivait qu'elles étaient « presque entièrement à découvrir », qu'elles en étaient « au stade de l'exploration ». « Les cartes, disait-il, font foi de l'ignorance presque complète dans laquelle nous sommes de la géographie même de l'arrière-pays. » Parlant de l'attitude que devaient y observer les fonctionnaires : « Il s'ensuit, affirmait-il, pour nos représentants, une situation particulièrement difficile et l'obligation d'une tâche délicate, parfois même décourageante. »

M. Angoulvant jugeait ainsi qu'on va voir l'état politique du cercle actuel du Haut-Sassandra et du pays gouro :

Le cercle du Sassandra et le cercle-annexe des Gouros sont restés fort en arrière. Habitées par des populations sauvages et combatives, assez guerrières pour être regardées comme des adversaires sérieux, ces régions exigent encore, pour être soumises, un effort prolongé. Une partie importante du Sassandra est presque entièrement à découvrir. Dans l'ensemble, la sécurité ne peut être garantie et, si des voyageurs isolés, des commerçants audacieux s'y sont parfois aventurés, il s'agit là de cas exceptionnels que l'administration ne suit pas sans inquiétude. Pourtant, grâce à la politique prudente pratiquée depuis la récente colonne militaire, nous n'avons pas enregistré d'incidents graves. Il est vrai que nous n'avons pas, non plus, marqué de progrès sensibles.

Le gouverneur de la Côte d'Ivoire ne s'en tenait pas à ces déclarations officielles et publiques pour préciser l'état de sa colonie. Il usait également de ses relations privées et c'est ainsi que, en janvier 1909, il écrivait à une personnalité commerciale considérable, particulièrement intéressée aux choses de la Côte d'Ivoire, ce qu'on va lire :

Vous exprimez l'opinion que la Côte d'Ivoire est aujourd'hui complètement pacifiée ou peu s'en faut. *J'ai le devoir de vous retirer à ce sujet une illusion qui pourrait être fâcheuse, si vous faisiez état de votre manière de voir dans l'orientation de vos affaires. Il est bon que la réalité de la situation apparaisse.*

Evidemment, une partie du pays est aujourd'hui bien en main, mais tout le Sassandra, le pays gouro, la région de Touba, le N'Zi-Comoé, le Nord des cercles des Lagunes et de Lahou ont besoin d'être pénétrés et, dans une large mesure même, conquis sur l'anarchie et la barbarie. Tout y reste à faire, la sécurité y est inexistante, et non seulement je n'engagerais pas une maison à y installer une factorerie, mais je n'hésiterais pas à m'opposer à la circulation d'Européens non escortés dans ces régions. Si nous n'y avons généralement aucun incident à y relever, c'est grâce aux mesures énergiques qui sont prises pour hâter l'occupation du pays et mettre nos postes à l'abri d'un coup de main... J'ajoute que je compte, d'ici un an, sur une modification profonde et avantageuse de l'état de choses actuel. De ce jour le commerce comme l'administration trouveront un sérieux avantage à la mise en valeur de contrées qui occupent au moins encore le tiers de la colonie.

Venu à Paris, en juillet suivant, pour quelques jours, M. Angoulvant trouva l'occasion de s'expliquer à nouveau, en public, sur la situation de la Côte d'Ivoire, au sein de la section africaine de l'Union coloniale française. Il avait, en juin, exposé sans ambages, à Dakar, pendant la session du Conseil de gouvernement, cette situation, et il tenait à n'en rien dissimuler — non plus que des projets d'action à la veille d'être appliqués pour y apporter un remède nécessaire — aux commerçants appelés à se ressentir, dans leurs affaires, de la mise en vigueur du programme conçu. Après avoir fait connaître, cercle par cercle, l'état réel du pays, il déclara que l'on pouvait soit n'y rien changer et s'en rapporter au temps du soin de faire tomber les résistances, soit y mettre un terme rapidement au prix de sacrifices momentanés. Il montra que ces sacrifices ne seraient pas supérieurs à ceux qu'entraînerait, à la longue, comme par le passé, une politique de vaine persuasion, d'avances sans cesse repoussées, de confiance toujours rebutée. Il prouva, au surplus, que nous en étions arrivés au point où toute prise de contact avec les tribus hostiles, dans les intentions même les plus pacifiques, devenait impossible, ces groupements opposant *a priori* la violence aux tentatives d'entrée en relations faites par nos administrateurs : les inutiles expériences poursuivies dans le N'Zi-Comoé, en pays attié et dida, sur les rives du Bandama, témoignaient surabondamment de la résolution bien arrêtée chez les indigènes de se refuser à tous rapports avec nous, tant qu'ils se croiraient de force à nous résister les armes à la main.

Elevant la question, M. Angoulvant fit voir l'autorité de la France méconnue et bafouée, son prestige menacé dans les personnes de ses représentants civils et militaires, ses intérêts économiques compromis avec ceux des commerçants et colons.

Les membres de la section africaine furent unanimes à penser que le problème de la pénétration devait être résolu sans retard par un effort militaire approprié. Seul, l'un d'eux formula quelques objections relatives à l'emploi d'une méthode non plus exclusivement pacifique, mais qui impliquait l'intervention des troupes partout où les indigènes persévéreraient dans leur résistance aveugle : le gouverneur de la Côte d'Ivoire, rappelant, une fois encore, quinze années d'expérience sanglante et improductive, ne crut pouvoir mieux faire que d'offrir à son contradicteur de le laisser appliquer, dans un territoire limité et déterminé, à ses risques et périls, la méthode qu'il préconisait. Les régions inconnues ne manquaient pas dans la moitié ouest de la colonie et l'expérimentateur bénévole aurait tout loisir pour apprécier, autrement que par des considérations de principes et théoriquement, la valeur de son système. Cette offre fit aussitôt retirer l'objection et l'assemblée se rangea, par un vœu sans réserve, à l'avis de M. Angoulvant.

Cette partie anecdotique de notre étude n'est pas sans portée, car elle montre qu'aucun mystère ne présida, à l'égard du public, aux décisions de l'administration locale et à leur application.

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale avait pris soin, du reste, d'instruire lui-

même l'opinion de la situation politique de la Côte d'Ivoire et des moyens qu'il jugeait nécessaire d'employer, désormais, pour l'améliorer au plus tôt :

L'attrait des richesses naturelles de la Côte d'Ivoire, disait-il, le 21 juin 1909, dans son discours d'ouverture de la session du Conseil de gouvernement, la nécessité d'élever cette contrée au degré d'exploitation des territoires voisins français ou étrangers, ont fait, en un court délai, succéder la période de la mise en valeur économique à celle de l'exploration géographique. Celle-ci s'est, d'ailleurs, d'autant plus prolongée que le pays, d'accès malaisé, est généralement habité par des tribus primitives et rudes, superstitieusement hostiles à l'étranger, quel qu'il soit, qui marque l'intention de s'installer chez elles, et admirablement protégées par l'épaisseur de la forêt. *L'insuffisance des moyens mis à la disposition des autorités locales les avait trop souvent, jusqu'à ces derniers temps, obligées à composer avec certains groupements qui, ignorants de notre force, se sont, dans leur extrême simplicité, habitués à l'idée qu'ils pouvaient traiter avec nous de puissance à puissance. Aussi, dans l'œuvre de prise de possession effective du pays, que l'autorité locale a dû résolument aborder, nous trouvons-nous en butte à des résistances qui nous obligent, si nous voulons avancer, à agir avec énergie. Dans ce cas, j'estime que lorsque les procédés purement pacifiques sont épuisés, l'occupation du pays, avec des forces suffisantes pour que leur présence décourage définitivement l'adversaire, doit être entreprise.*

Et ici même, l'an dernier, dans un article intitulé « La pénétration de la Côte d'Ivoire » (1), nous nous exprimions ainsi qu'il suit :

Du fait de la forêt, les régions soudaniennes, conquises en même temps que la boucle du Niger, et le littoral, où notre implantation date de loin, sont à peu près restées sans rapports suivis jusqu'à ces dernières années. La végétation a placé, entre le Nord et le Sud, une quasi-infranchissable barrière. Les populations de la région sylvestre, farouches, éprises d'indépendance et d'anarchie, ont doublé l'obstacle. Aussi ne faut-il pas être surpris si les efforts faits, depuis une quinzaine d'années, pour réunir les deux tronçons de la colonie actuelle — le haut pays passé à la Côte d'Ivoire pour lui permettre de subsister et le littoral d'où nos commerçants n'osaient guère s'éloigner — ont été décousus et si tous appartiennent exclusivement à l'épopée coloniale plutôt que de relever d'un plan arrêté de pénétration.

... Inspiré par notre naturel sentiment de générosité, poussés aussi par le désir d'épargner la vie de nos soldats pour le petit nombre desquels la forêt vierge rendait la lutte trop inégale, nous avons essayé, jusqu'à l'an dernier, de réaliser l'occupation de la Côte d'Ivoire par la seule méthode de pénétration pacifique. Nos administrateurs et nos officiers sont passés maîtres dans la pratique de cette politique et l'on peut être assuré qu'ils se sont merveilleusement acquittés du rôle qui leur était confié. Rôle ingrat et dangereux s'il en fut, lorsque, surtout, ceux qui le remplissent ont affaire à des populations qui ne considèrent la douceur et la mansuétude que comme des marques de faiblesse, qui reçoivent des témoignages d'intérêt et des cadeaux comme des tributs naturels, qui tirent avantage de nos relations avec elles pour se prévaloir auprès des tribus voisines de ces rapports, les exploiter et piller les groupes ennemis comme s'ils agissaient sous notre couvert.

... Aussi, la faillite de la pénétration pacifique a-t-elle été complète à la Côte d'Ivoire. Comment n'en eût-il pas été ainsi dans un pays où chaque pas en avant fait dans les intentions les plus généreuses expose quiconque s'y hasarde à l'assassinat ? Comment parler de paix à des indigènes pour qui la guerre constitue une occupation habituelle et un moyen de vivre, alors surtout que la défaite d'une tribu n'est, pour les tribus rivales, qu'une occasion de moquerie et de vantardise qui les pousse inconsidérément contre nous ? N'a-t-on pas entendu des représentants de groupements, à qui l'on donnait en exemple la résistance aisément brisée de groupes voisins, répondre avec la plus belle inconscience que les vaincus étaient moins forts qu'eux-mêmes et qu'ils voulaient, avant de se résoudre à nous obéir, tenter la fortune des armes ? Si encore, après de rudes combats, notre victoire était chaque fois définitive ! Mais l'on voit communément une tribu soumise se dresser à nouveau contre nous, malgré les leçons reçues, à l'instigation d'un féticheur ou parce que, à quelque distance de là, une rébellion s'est produite. Ces soubresauts, ces retours à la barbarie nous obligent à recommencer, nous imposant des pertes nouvelles, lassant les patiences, décourageant les bonnes volontés.

Ce qu'il s'est prodigué d'héroïsme anonyme au nom du principe de la méthode pacifique est inouï. Les administrateurs, les chefs de poste, les officiers, fidèles observateurs de la consigne, n'hésitaient pas à parcourir, pacifiquement, les tribus qu'ils n'avaient pas eu le loisir de soumettre et chacune de leurs sorties était l'occasion d'un sacrifice nouveau de leur vie, car ils ne savaient pas si, derrière un arbre, au détour d'un sentier, un exalté, un homme gorgé de vin de palme ou d'alcool, ou poussé par l'amour-propre, ne les assassinerait pas sans défense. Encore eussent-ils accepté certainement, avec plus de joie, ce renoncement à l'existence s'ils avaient pensé qu'il en fût résulté quelque profit pour notre cause. Mais, tout au contraire, leur mort n'eût servi qu'à exciter les natifs et c'est pourquoi ils durent user d'une prudence qui leur fut, du reste, conseillée et qui, si elle n'avança pas nos affaires, évita du moins des pertes cruelles.

Il n'est pas malaisé, après ce que nous venons de dire, de comprendre comment, faute de moyens suffisants, l'administration française fit, jusqu'à l'an dernier, relativement peu de progrès réels dans la pénétration de la Côte d'Ivoire.

(1) *Rens. Col.*, octobre 1909.

Si l'on rapproche les déclarations ci-dessus des faits relatés dans la première partie de cette étude, on est complètement fixé sur la situation de la colonie qui nous occupe au moment où le gouverneur général de l'Afrique Occidentale et M. Angoulvant allaient être appelés à prendre, pour la modifier, des mesures nécessaires.

Ces mesures, au surplus, rompaient-elles si complètement qu'on l'a prétendu avec la réalité du passé ? On a bien soutenu que, jusqu'à l'arrivée à la Côte d'Ivoire de M. Angoulvant, notre administration y avait pratiqué cette fameuse méthode de pénétration pacifique, si chère aux esprits généreux et dont il suffit de se réclamer pour s'assurer l'admiration émue, nous allions dire la reconnaissance d'un bon nombre de ceux qui font l'opinion en matière coloniale. Mais où est donc le caractère pacifique d'une action politique après laquelle, au bout de quinze ans, ses résultats mis à part, on enregistre des combats, des opérations, des meurtres si fréquents, des pertes en hommes si élevées, qu'on se demande s'il n'y a pas eu erreur grossière lorsqu'on a revendiqué la Côte d'Ivoire comme l'un des champs d'application les plus remarquables et les plus constants de ladite méthode.

La vérité est — nous renvoyons pour s'en convaincre à la première partie de cette étude — qu'on a abusivement joué sur les mots en affirmant et en faisant croire qu'antérieurement à l'administration actuelle de notre colonie du golfe de Guinée, les prédécesseurs de M. Angoulvant avaient pénétré pacifiquement le pays. On ne saurait certes plus avancer une semblable et aussi absolue contradiction des faits devant les lecteurs de la présente notice sans provoquer leurs protestations. Les gouverneurs de la Côte d'Ivoire avaient fait de leur mieux avec les moyens trop faibles mis à leur disposition et parce qu'ils avaient l'impérieux devoir de ne point nuire, en laissant naître des incidents, à l'organisation du gouvernement général de l'Afrique Occidentale et à l'établissement de son crédit. Leur mérite n'était pas mince d'avoir su maintenir notre autorité en dépit d'une quasi-impossibilité et, somme toute, de l'avoir étendue sur l'ensemble de la forêt, quoique faiblement et d'une façon précaire. Leur habileté préparait l'avenir ; elle n'allait pas sans abnégation.

Le pire est qu'on se soit payé d'apparences, qu'on ait pris celles-ci pour des certitudes. L'aboutissement de cette erreur a été une émotion générale, accrue de surprise et d'incompréhension, quand la réalité est apparue. Cette

réalité, impossible désormais à dissimuler, devait malheureusement être imputée à tort à celui qui héritait de la charge si lourde, si ingrate, inéluctable et fâcheuse, d'en instruire l'opinion et d'y parer.

La longue expérience du passé se dressait donc devant le gouverneur nouveau venu. Si, même, il avait pu, quelque temps encore, persévérer dans la voie ancienne, sachant à quels risques elle nous exposait sans profit et quels flots de sang elle exigeait, il aurait encouru une lourde responsabilité morale, il se serait fait, sciemment et désormais sans justification possible, le pourvoyeur de la mort. Et, d'autre part, il aurait non seulement aggravé la situation en laissant les indigènes prendre du courage, de l'audace, accroître leurs moyens de résistance, mais il aurait avec préméditation entretenu l'erreur, arrêté l'essor du commerce. C'était une tâche facile et de tout repos, mais non le lot d'un honnête homme.

D'aucuns ont proclamé que, malgré tout et dût-on aller plus lentement, il fallait néanmoins, par humanité, par prudence, user exclusivement de moyens pacifiques et persuasifs.

C'était, répétons-le, rester tout d'abord aveugle devant quinze années d'enseignements tragiques et péremptoires; c'était aussi se duper soi-même sur les mots et les idées.

Car, qu'on le veille ou non, la méthode de pénétration pacifique, telle qu'on la conçoit, par l'extension abusive qu'on en fait, est à la fois improductive, trompeuse, instable, immorale et indélicate.

Sans doute, appliquée à l'établissement, dans des pays étrangers que nous ne saurions songer à conquérir et à administrer, de notre prééminence morale et économique, elle se justifie entièrement. L'expression elle-même peint à merveille, littéralement, l'action entreprise. C'est cette action que pratiquent les peuples civilisés désireux de se créer une situation privilégiée et de s'ouvrir un marché chez d'autres peuples également civilisés, mais moins développés. Les diplomates, les commerçants font de la pénétration pacifique et de la meilleure en Extrême-Orient ou dans l'Amérique du Sud. C'est alors une lutte louable, une émulation profitable, d'où sortent des avantages moraux et matériels pour les plus habiles, sans que le peuple pénétré, dont l'indépendance et la dignité ne sont point en jeu, s'en trouve amoindri, bien au contraire.

Peut-être, aussi, une telle méthode est-elle susceptible de s'appliquer fructueusement, en matière de colonisation cette fois, soit à des groupements ethniques affaiblis, accoutumés par un long apprentissage au joug étranger, pacifiques à outrance par nature, préférant la sujétion à la vie libre qui nécessite une activité fatigante, soit à des peuples intelligents et forts, mais retardataires, qui voient, dans l'influence à laquelle ils vont être soumis, un moyen de marcher à grands pas vers la civilisation, de bénéficier à cet effet des avantages qu'on leur apporte et qui acceptent librement une intervention tutélaire Mais où sont de tels groupements, de tels peuples?

Ce n'est pas dans la forêt de la Côte d'Ivoire qu'on les trouvera.

Il faut, pour admettre que la méthode de pénétration pacifique puisse, ici, donner des résultats, ou bien être complètement ignorant du passé qui va de 1893 à 1908, ou bien être un utopiste que la générosité mène à l'erreur, ou bien encore avoir intérêt à flatter une fausse tendance de l'opinion.

A n'en pas douter, la méthode que nous incriminons est bien faite pour séduire. Conception de notre humanitarisme souvent outrancier, elle répond dans son principe à notre idéal de peuple-apôtre, respectueux du droit d'autrui, désireux de répandre la civilisation par le seul prestige de celle-ci, soucieux de convaincre, ennemi de la force. Il n'est pas un Français qui ne lui accorde sa préférence. Elle suffirait à faire admettre la colonisation par ceux-mêmes qui en sont les adversaires, parce qu'elle dispense cette dernière d'être oppressive pour ne lui laisser que son caractère libérateur, que sa fin éducatrice et économique.

Mais ce n'est pas tout, pour une méthode, d'avoir des qualités et des vertus indubitables dans sa conception. Encore faut il qu'elle puisse être appliquée. Or l'application de celle qui nous concerne est, nous l'avons dit, une question d'espèce. Et la Côte d'Ivoire ne lui offre malheureusement pas un champ d'application.

Qu'on veuille bien dire, en effet, ce qu'elle a produit dans cette colonie — en admettant qu'on en usa réellement, en abondant ainsi dans le sens de ceux qui opposent à la politique actuelle le mode d'action passé. Pour lui trouver, après l'exposé historique par lequel débute la présente étude, un avantage pratique, il faut nier la réalité des événements, s'obstiner à fermer les yeux sur l'inutilité d'efforts renouvelés. Car, si après ces efforts, nous avions pu jeter quelques jalons dans la forêt, sans répondre de leur solidité, la certitude a été douloureusement, tragiquement acquise que nous ne saurions ni administrer ni développer économiquement le pays jalonné.

Au surplus, en dehors des utopistes sincères ou professionnels, de ceux qui n'ont pas la charge des initiatives à prendre et le poids des responsabilités, il n'est pas un colonial pratiquant qui, s'il est sincère, ne soit prêt à reconnaître l'impossibilité absolue de faire accepter bénévolement et complaisamment notre autorité, notre tutelle et leurs charges à des indigènes sauvages, libres jusqu'alors dans la barbarie, bien armés et amoureux de la guerre comme d'un sport recherché.

Certes, des explorateurs peuvent une première fois passer dans un pays neuf, des commerçants même peuvent le parcourir. C'est qu'ils n'ont, eux, rien à demander; ils donnent, au contraire, et d'autant plus largement qu'ils veulent obtenir plus de résultats. Rien ne serait plus aisé que de trouver, dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, de

singuliers et fréquents exemples d'une telle assertion.

Il est également possible que des postes soient créés, en profitant du prestige dont jouit au début le Blanc et de la surprise, de la crainte aussi qu'inspirent sa venue, sa présence, ses procédés, son genre de vie.

Mais le chef de poste n'est pas placé dans une région, il n'est pas payé pour observer la nature et procéder à des études ethnographiques, botaniques, géologiques ou linguistiques. Il a pour mission d'administrer. Qu'on traduise ce mot. Dans tous les pays du monde, en Europe comme en Afrique, administrer, c'est, en fin de compte, en vue des buts à atteindre dans l'intérêt général comme dans l'intérêt supérieur de la civilisation, imposer des règlements, limiter les libertés particulières au profit de la liberté de tous, percevoir des taxes. Que l'on trouve, sur notre terre, une contrée, si petite soit-elle, où l'administration soit aimée, sauf par ceux qui en vivent, où les entraves qu'elle fait naître forcément soient acceptées d'un cœur joyeux, où le contribuable vienne spontanément, empressé, satisfait et reconnaissant, verser sa quote-part. Cette contrée n'existe pas. Et l'on voudrait que l'administration fût accueillie sans heurts et sans révoltes par des sauvages qui n'ont jamais connu que les lois du bon plaisir, de l'instinct et de la force ? Le prétendre, c'est soutenir un paradoxe. Il est vrai que cette sorte de proposition a un cours de faveur dans l'opinion française et qu'il suffit, pour plaire généralement à cette dernière, d'émettre une idée en apparence généreuse et humanitaire, fût-elle d'une application impossible.

Or, la méthode de pénétration pacifique répond-elle vraiment à une idée de cette nature ? Est-il généreux, est-il humanitaire, quand on sait qu'une telle méthode entraîne, dans un pays déterminé, des pertes considérables et constantes, qu'elle ne fait pas progresser d'un pas la civilisation, de la pratiquer ? Peut-on admettre qu'on perpétue, en réalité, l'état de guerre sous le couvert trompeur de la persuasion et du pacifisme, qu'on soit obligé, pour se défendre, d'envisager toujours comme une nécessité inévitable et prochaine la mort de centaines d'indigènes tués dans des engagements dont on se garde bien de parler ? Et ne faut-il pas plutôt voir, dans cette idée, dans cette méthode, les fruits de pures spéculations de l'esprit qui répondent à un désir élevé, sans doute, mais favorisent l'inaction, si chère à la majorité des natures humaines?

Pour conclure, ne peut-on qualifier, dès lors, d'improductive et trompeuse la méthode de pénétration pacifique ?

Nous disions plus haut qu'elle est instable. Et, en effet, ses résultats n'ont pas d'autre base que la confiance inspirée par un homme à une catégorie déterminée d'indigènes.

Un administrateur convaincu peut paraître, sans doute, la pratiquer un moment avec succès. Nous lui supposons des qualités de patience et de douceur rares, une force de conviction exceptionnelle, une autorité morale admirable, une puissance de persuasion sans égale, disons une séduction surhumaine. Nous en faisons, en un mot, le missionnaire rêvé de la civilisation, l'apôtre idéal de la colonisation ; admettons encore qu'il exerce ses facultés anormales sur une tribu non pas habituellement douce, aisément abordable et disposée par nature à subir toutes les influences, car ce serait alors prendre un exemple qu'on ne trouve nulle part dans la forêt de la Côte d'Ivoire, mais sur une tribu momentanément en paix, en état spécial de réceptivité, si l'on peut ainsi s'exprimer.

Cet administrateur agira et, certes, obtiendra des résultats sur lesquels, tout d'abord, on ne manquera pas de s'extasier. Nous voulons même encore supposer qu'il est livré à ses seuls moyens moraux et qu'il n'emploie pas; suivant la règle habituelle en pareil cas, le « cadeau » comme argument, car, dans ce cas, l'expérience perdrait singulièrement de sa valeur.

Les résultats qu'il aura acquis seront néanmoins passagers, incertains. D'une part, en effet, la mentalité des indigènes se modifie du jour au lendemain sous l'action d'une ivresse, d'une contestation banale, d'une jalousie, d'un féticheur. C'est une vérité évidente, primordiale, que telle tribu hier absolument calme s'agite aujourd'hui subitement, parce que les fétiches en ont ainsi ordonné, parce qu'une femme a excité les cœurs, parce qu'un jeune guerrier a voulu affirmer son courage et sa force, parce que le vin de palme a coulé à trop larges bords, parce que deux villages se disputent un lopin de terre ou qu'une succession s'est ouverte. De ce jour, notre administrateur perd de sa puissance morale. Heureux encore s'il n'est pas aussitôt englobé dans les haines d'un parti, car il devra se prononcer, juger peut-être et, ne serait-ce qu'en apparence, il favorisera les uns contre les autres.

D'autre part — c'est là le point délicat — nous ne pouvons supposer que l'administrateur aura pour unique mission de plaire. Un moment viendra où il devra demander. Une première fois, il est possible qu'il reçoive sans aucune peine un léger tribut. Mais, déjà, ce tribut, dans toutes les parties de la forêt de la Côte d'Ivoire, sera baptisé « amende » par les indigènes. Pour eux, il n'est pas d'autre conception lorsqu'il s'agit de l'impôt. Encore, notre fonctionnaire-type devra-t-il ou bien être extrêmement modéré dans ses demandes, ou bien accepter ce qu'on lui donnera de bon gré. Mais qu'il ne renouvelle pas son exigence, car il éprouvera un refus et, s'il passe outre, il deviendra l'ennemi que l'on guette, que l'on abat au coin du bois comme un gibier de choix. Quoi que l'on tente, on n'a pu faire admettre à des indigènes que l'impôt soit une contribution annuelle, versée en échange d'appréciables bienfaits.

Et si notre administrateur change — ce qui est la règle dans un pays tropical où les séjours ne sauraient se prolonger sans risques graves pour la santé — il y a de grandes chances pour

que son successeur ne possède pas toutes ses qualités d'exception et, surtout, les mêmes qualités. Tout est remis en question, car tout est question de personnes et de nuances.

Les indigènes, également, se remplacent, les chefs se succèdent et chaque changement crée une période d'hésitation, d'observation, de défiance, qui nuit à une bonne administration quand elle ne se traduit pas par un conflit.

Nul ne pourrait prétendre que nous ne venons pas de tracer un tableau de la réalité et peint l'instabilité de la pénétration pacifique.

Ce caractère est, on l'a vu, la résultante de l'application fatale du seul mode d'administration praticable en pareil cas, nous voulons dire du procédé de politique personnelle.

Celle-ci peut, évidemment, produire des effets passagers dont il est loisible de se déclarer satisfait, mais son moindre défaut est de remettre en état la situation de chaque division administrative à toute mutation.

Bien plus, l'administrateur qui la pratique, soit par suite d'une tournure spéciale et fâcheuse de son esprit, soit parce qu'il est dans l'impossibilité de compter sur d'autres moyens que les ressources de sa propre nature, ne tire pas de sa circonscription tout ce qu'elle peut donner. Il est entraîné à se créer des sympathies qui lui assurent à tout prix la tranquillité, à rechercher une popularité destinée à lui servir d'appui moral, à favoriser sans cesse ceux qui le secondent, toujours par intérêt. Il donne des garanties aux tribus et, nécessairement, « lâche la main », obligé qu'il est de ne s'aliéner personne, de fermer les yeux sur des actes déplorables. Il perd la force nécessaires pour satisfaire aux légitimes exigences de l'administration et du progrès. La perception de l'impôt est faite sur des données inexactes, soit qu'elle ne porte pas sur la totalité de la population imposable, soit qu'elle n'ait pas pour base le taux à adopter. Les chemins et pistes ne sont pas entretenus comme il conviendrait, parce que l'apathie de l'indigène n'étant pas suffisamment secouée, celui-ci ne fait rien pour collaborer, quoique dans son intérêt, à l'œuvre commune. Le respect même dû à l'Européen se perd vite. L'impersonnalité de l'administration, en un mot, n'étant pas respectée, la tâche accomplie par chaque administrateur devient inutile. Il faut un renouveau d'initiative et de travail créateur à chaque changement de personnel. Le labeur des individus peut se comparer à celui de Sisyphe, image de l'action toujours opérante, mais toujours improductive.

Mais la méthode de pénétration pacifique n'est pas seulement entachée des vices que nous venons déjà de trouver en elle ; il faut encore lui reprocher son immoralité.

Impuissante, en effet, devant les groupements qui, sauvages à l'extrême ou simplement réfractaires par suite d'un incident, d'une succession, d'une mutation, se refusent à admettre notre contact, elle fait supporter toutes les charges de l'administration aux seules tribus soumises. Ainsi, la soumission devient rapidement odieuse et ne se paie pas seulement d'un renoncement à des habitudes barbares, mais anciennes et douces, à des instincts chers : ceux qui se soumettent sont imposés, ceux qui résistent sont libres et sans sujétions. Les premiers, en outre, encourent généralement des représailles pour nous avoir acceptés et sont honnis par les tribus voisines. Singulière politique que celle qui donne une prime à l'insurrection ! Mais spectacle longtemps ordinaire à la Côte d'Ivoire, au sujet de laquelle on peut réellement dire que les appréciations ci-dessus constituent une partie de son histoire traduite en principes.

La méthode de pénétration pacifique, enfin, est indélicate, car les résultats instables et immoraux qu'elle entraîne trompent l'opinion publique, laissant croire à une pacification profonde quand la paix obtenue, moyennant un prix d'habitude fâcheux pour la dignité du peuple colonisateur, est seulement une façade prête à se lézarder au moindre fait inattendu. Heureux encore quand ce trompe-l'œil n'est pas exploité par des ambitieux !

Bien plus, comme cette même méthode ne produit d'effets que si ceux qui la pratiquent ne demandent rien, elle abuse les indigènes sur nos intentions légitimes et raisonnables, contribuant encore, de la sorte, à entretenir une dangereuse instabilité. C'est ainsi qu'en mainte colonie, outre la Côte-d'Ivoire, il nous faut souvent revenir, les armes à la main, à la vive surprise de la métropole, dans des régions considérées depuis longtemps comme soumises, alors que nous avions seulement, en réalité, endormi tout à fait provisoirement les craintes et les défiances des natifs.

Si donc il faut renoncer à la pénétration pacifique, quel autre moyen s'offre au Blanc pour établir son autorité sur les races noires, au cas où celles-ci n'acceptent pas d'emblée notre présence et sont résolues à repousser nos efforts colonisateurs ?

Une méthode particulière a été prônée. C'est celle qui consiste, dans l'esprit de ses partisans, à laisser au commerce le soin de séduire l'indigène et de préparer l'avenir. L'idée n'est pas nouvelle : elle constitue un reste de l'histoire coloniale. Par elle se perpétue le rôle autrefois dévolu aux grandes compagnies. De nos jours, c'est à la multitude des commerçants qu'il appartiendrait de gagner la confiance du Noir, de faire tomber les armes de ses mains pour y mettre un outil de travail joyeusement accepté, de gagner définitivement et sans arrière-pensée des esprits frustes.

Etrange utopie ! Comme si, à regarder l'humanité, on pouvait concevoir que les vertus de l'apôtre se trouvent davantage chez des individus livrés à eux-mêmes, préoccupés seulement des gains à réaliser, absorbés par des occupations matérielles et, surtout, dépourvus de toute doctrine, opposés, par obligation, à toute uniformité plutôt que chez des agents préparés à leur tâche, disciplinés, encadrés, surveillés, désintéressés,

commandés par des principes davantage que par des hommes.

Mais qu'il est aisé d'écrire des pages séductrices et littéraires à propos d'une telle théorie! Et comme l'on trouve facilement des admirateurs disposés à croire, d'une façon absolue, sans distinction de colonies et de races, qu'il est, pour l'apaisement de régions sauvages, « un profit plus grand du premier sac de caoutchouc honnêtement troqué contre des cotonnades que d'un village réduit ou d'une peuplade vaincue ».

Cette affirmation qu'exprimait, il y a quelques mois, l'une de nos revues coloniales, est de nature à donner le change à ceux qui n'ont aucune notion des nécessités que crée le devoir de civiliser en administrant. A l'admettre, on se prépare de tristes et décevants réveils.

Si la méthode, du reste, a trouvé dans le passé des motifs de survivance, elle nous est revenue d'Allemagne en droite ligne. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Voici comment, dès 1885, le savant économiste, M. P. Leroy-Beaulieu, s'exprimait à son propos ;

> Quant aux colonies d'Allemagne sur la côte d'Afrique, elles affectent, jusqu'ici, la forme de simples comptoirs commerciaux. Si elles s'en tenaient là, le développement ne pourrait pas en être bien rapide.
>
> Au Cameroun, par exemple, le commerce était estimé à 3 millions de francs à l'exportation et 2 millions à l'importation. Dût-il doubler ou tripler, ce serait un mince résultat. Pour que le trafic s'accroisse considérablement avec les peuplades d'Afrique, il faudrait établir une autorité ferme à l'intérieur, qui fit régner la paix et y supprimât l'esclavage, les massacres. M. de Bismarck s'est toujours défendu de cette pensée d'intrusion. Il ne veut pas, dit-il, faire de la colonisation à la française : il entend seulement protéger les commerçants allemands là ou ils sont établis. Si l'Allemagne reste fidèle à ce programme, ses comptoirs pourront avoir un certain intérêt politique et même scientifique, mais de longtemps ils n'atteindront pas à une importance très considérable. Seulement, une fois le pavillon allemand engagé sur ces côtes, on le portera peut-être beaucoup plus loin qu'on ne le pense aujourd'hui
>
> La distinction que veut établir M. de Bismarck entre la colonisation française, qui serait essentiellement et traditionnellement militaire et conquérante, et la colonisation allemande, qui resterait perpétuellement pacifique et commerciale, n'a pas toute la portée que lui attribue sincèrement le grand chancelier de l'Empire. Ce n'est pas volontairement et en raison d'un plan prémédité que la colonisation française recourt aux armes. Les premiers établissements de la France en Afrique, au Sénégal, étaient de simples comptoirs ; les colons français, à l'origine de notre installation au Canada, ne furent, pour la plupart, que de hardis chasseurs et des trafiquants en pelleteries. De même, au Tonkin, les premiers Français qui visitèrent ce pays, à savoir Dupuis et ses compagnons, ne se proposaient que de faire le commerce. A Madagascar aussi, nos nationaux s'étaient installés pacifiquement, faisant le commerce et achetant des terres aux naturels. *Mais quand les nationaux d'un grand Etat civilisé se trouvent dispersés au milieu de populations sauvages ou barbares, qui n'ont pas de gouvernements fixes et qui ne se font pas une idée exacte de la puissance des peuples européens, il est inévitable qu'au bout d'un temps plus ou moins long des incidents surgissent qui obligent la nation colonisatrice à intervenir dans les affaires intérieures de la population indigène, à lui imposer par la force une loi et une administration. Quelques dénis de justice à l'endroit des commerçants ou résidents européens, quelques pillages, quelques massacres de trafiquants ou de colons, quelques insultes au pavillon civilisé, ce sont là des incidents inévitables, qui deviennent d'autant plus fréquents qu'on hésite davantage à les châtier. Aussi faut-il, en fin de compte, malgré toutes les résolutions pacifiques de la première heure, établir solidement la prépondérance politique et administrative de la nation colonisatrice sur toute la population du territoire où quelques colons européens ont commencé à mettre le pied.* Il est des abus, d'ailleurs, qui, tout en ne s'appliquant pas à la population indigène, ne peuvent laisser insensibles et froids des résidents européens... Les désordres, en quelque sorte permanents, de la barbarie attirent nécessairement l'intervention de plus en plus active et de plus en plus complète du gouvernement européen qui en est le témoin et qui, s'il ne s'efforçait pas de les réprimer, en deviendrait le complice.

Citant un exemple de colonisation commerciale allemande, M. Leroy-Beaulieu ajoute :

> La concession de pouvoirs politiques et administratifs à une compagnie de capitaux n'a jamais été jusqu'ici qu'un des procédés d'une colonisation récente... Qu'on lui accorde, si l'on veut (à cette compagnie), un quart de siècle d'existence, même un demi siècle ; au bout d'un temps plus ou moins long, cet intermédiaire de la première heure disparaîtra, laissant voir le véritable colonisateur, à savoir l'Empire allemand. *Il est facile de s'abstenir complètement de toute colonisation ; mais il est chimérique, entré dans cette carrière entraînante, de vouloir limiter à un cercle étroit et à un mode déterminé d'avance l'activité colonisatrice d'un grand Etat.*
>
> ... *L'idée que l'on peut, en quelque sorte, civiliser l'Afrique ou, tout au moins, en développer les richesses naturelles sans prendre toute la direction économique et politique des peuplades africaines est une idée frivole. Les années écoulées ont donné un prompt démenti aux théories tout idéales exposées par M. de Bismarck.*

En dehors de la valeur de vérités que donnent à ces idées l'expérience et l'autorité de leur auteur, leur expression les dispense de tout commentaire qui en affaiblirait la force. Nous nous bornerons à dire qu'il ne reste plus guère de choix, désormais, parmi les méthodes à appliquer en vue de la pénétration, de la pacification et de la colonisation des pays noirs.

Car il faut prendre un parti ou renoncer à la possession de colonies. Il convient d'admettre que des tribus nègres, accoutumées à un état social dont elles ne voient pas, comme nous autres, civilisés, les abus intolérables, ne sauraient davantage accepter de gaieté de cœur l'établissement d'une autorité étrangère réformatrice que nous n'accepterions nous-mêmes un joug quelconque sans révolte ni résistance. Il est donc de toute honnêteté d'envisager les conséquences fatales d'une extension territoriale en Afrique qui constitue toujours, considérée en soi, abstraction faite des exigences morales et économiques actuelles et quelle que soit sa forme, une atteinte portée à la liberté, aux traditions, à l'existence des peuples noirs. Ces conséquences sont, du reste, pleinement légitimées par l'usage inadmissible que font, de cette liberté, les peuples dont il s'agit.

Du moment que la colonisation s'impose aux grandes puissances, celles-ci sont tenues d'en subir elles-mêmes les lois, au premier rang desquelles se placent l'obligation de faire disparaître les excès et, conséquemment, la nécessité de disposer du pouvoir convenable. Mais celui-ci, on l'a vu, ne saurait s'acquérir par les seuls procédés de persuasion qui ne convainquent nullement l'indigène et lui laissent seulement l'impression de notre faiblesse, d'une faiblesse dont ils sont si vite résolus à faire bon marché. L'exemple de la Côte d'Ivoire nous permet d'affirmer à nouveau, en nous basant sur les seuls faits, sans crainte d'être démentis sinon par des déclarations de principes, séduisantes peut-être, mais oiseuses, que les méthodes purement pacifiques sont plus meurtrières, plus dangereuses, moins dignes de nous dans leurs résultats qu'une méthode de pénétration active et ferme. Celle-ci, en effet, loin de perpétuer un état de choses aussi fâcheux que celui dont la Côte d'Ivoire fut quinze ans le théâtre, entreprend au plus tôt la lutte, dans tous les cas

****

inévitable, de la civilisation contre la barbarie; elle réduit du même coup au minimum l'emploi de la force, à la condition expresse qu'elle soit appliquée selon des principes humanitaires et des directives consciencieuses.

Le président Roosevelt n'exprimait pas une autre idée lorsque, pendant son récent séjour en Angleterre, il prononça le discours fameux resté présent à toutes les mémoires : « Le rôle de colonisateur, disait-il en substance, impose comme premier devoir de se mettre en mesure de civiliser; or, la mentalité de certains peuples constituerait toujours un obstacle invincible si la force n'était prête à répondre à leurs propres violences de barbares irréductibles. Le choix du but se substitue, dès lors, au choix des moyens, étant entendu que ceux-ci ne sauraient jamais, sous aucun prétexte, outrepasser les droits que crée la défense ni les règles que trace la civilisation elle-même. »

Le langage du grand homme d'Etat américain a semblé rude à nos sensibles esprits et, pourtant, il traduisait une réalité qu'on se refuse à regarder en face. Par suite d'une singulière tendance de notre nature, nous voyons, sans parler ici des purs théoriciens de la colonisation, des coloniaux véritables soutenir l'opinion, plus facile à émettre qu'à pratiquer, d'après laquelle les Noirs, sensibles à nos bons procédés, viennent à nous par unique sympathie et nous aiment. La vérité est que les indigènes jouissent de ces procédés, mais n'en continuent pas moins de nous considérer comme des intrus, estimant, dans leur for intérieur, qu'ils n'étaient point si misérables avant notre venue. Que nous ne puissions admettre l'existence du bonheur social là où se pratiquent tous les excès de la barbarie, rien de plus naturel. Mais nous ne pouvons davantage empêcher notre présence d'être, en tout état de cause, considérée comme un joug, nous n'avons pas la possibilité de faire disparaître cette sorte de répulsion physique éprouvée par les Noirs à l'égard des Blancs, parce que, disent les premiers, nous sentons la mort. C'est la nature qui parle dans les deux cas. A nous de mettre notre tutelle obligatoire au service unique de la noble cause de la civilisation et, sans nous laisser décourager par l'insuffisance immédiate de notre action morale sur des âmes primitives et barbares, de faire le bien quand même. Et si l'on vient prétendre que nous pouvons espérer gagner des cœurs inaptes à nous comprendre et à nous admettre, nous invoquerons l'exemple de celles de nos colonies où les haines de races et de couleur sont restées ardentes et tenaces comme au premier jour. Des incidents trop fréquents prouvent constamment que ces haines subsistent. Et si, en outre, malgré cet exemple, pénible sans doute, mais non suffisant pour nous détourner de notre devoir, des utopistes persistent à compter sur la seule persuasion, nous serons en droit d'affirmer que toute discussion est vaine qui a un point de départ en opposition aussi complète avec la réalité.

Est-ce à dire que toute politique coloniale soit inopérante? Non point. Cela signifie seulement qu'il ne faut pas considérer la nature humaine comme uniformément belle et avide de civilisation. Tout est relatif et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'est vrai le proverbe suivant : Vérité en deçà des mers, erreurs au delà. On admettra bien que les Noirs, pas plus que les Jaunes, ne sont préparés à trouver d'emblée supérieures, enviables et dignes d'être aussitôt substituées aux leurs, les conceptions que, pour nos besoins, pour notre propre satisfaction intellectuelle et morale, nous voulons faire admettre par tous les peuples de la terre.

Concluons en rappelant ce que fut l'histoire de notre établissement en Afrique. Il suffit de se souvenir que les pages les plus glorieuses de l'armée coloniale tiennent dans cette histoire pour accepter comme une vérité essentielle l'affirmation qu'un peuple noir n'accepte pas définitivement notre autorité et ses conséquences avant d'avoir pris conscience de notre force. Celle-ci, seule, impose le respect à des individus qui l'ont prise de tout temps pour base unique de leur droit; bien plus, elle entraîne leur sympathie et leur admiration. Qu'elle fasse couler du sang, c'est là une nécessité déplorable, sans aucun doute. Mais nous répétons, d'une part, que ce sang n'est épargné par aucune méthode colonisatrice et, d'autre part, nous rappelons qu'il coule trop abondant, même chez les peuples civilisés, sans avoir toujours l'excuse d'être versé au nom de la civilisation.

***

Etait-il besoin qu'un gouverneur de la Côte d'Ivoire se fît, en 1908, tous ces raisonnements pour se déterminer à user de ce qu'on a appelé la « manière forte »? La première vertu d'un administrateur est la décision; son premier devoir est de s'assurer la possibilité d'administrer. En l'espèce, cette possibilité n'existait pas pour la partie forestière de la colonie; quinze ans de piétinements meurtriers avaient démontré l'erreur commise en intervertissant l'ordre des rôles confiés, partout ailleurs, aux officiers et aux fonctionnaires civils, ceux-ci ayant précédé ceux-là, contre toute logique; le pays était en défiance, sourdement hostile, préparé par notre mansuétude antérieure à nous refuser toute marque de soumission, pénétré de cette idée que sa force était égale à la nôtre, par suite des résistances qu'il nous avait opposées, des échecs qu'il nous avait infligés, de l'habitude que nous avions prise de ne pousser à fond aucun avantage de manière à le rendre décisif.

Notre prestige était en jeu; des nécessités administratives, financières et économiques commandaient de changer d'urgence la face des choses. M. Angoulvant s'y détermina rapidement, non sans avoir pris, toutefois, la sage précaution d'étudier scrupuleusement la situation. Débarqué à Grand-Bassam le 25 avril 1908, c'est le 26 novembre suivant qu'il pose les bases du programme auquel il s'arrête. Il ne dissimule rien de ses idées et de ses réflexions :

A la veille de me rendre à Dakar, écrit-il aux commerçants et aux fonctionnaires à la dernière de ces dates, je tiens à vous exposer mes vues sur la situation actuelle de notre colonie et sur les mesures qui me paraissent propres à assurer son développement intensif.

L'examen auquel je vais me livrer en votre compagnie et les conclusions que j'en tirerai ne sont nullement prématurés.

J'ai pu, au cours des sept derniers mois, me faire, du pays confié à mes soins, une idée assez exacte pour qu'il me soit permis d'exprimer mon opinion motivée sur l'avenir auquel il semble destiné, si nous savons et voulons mettre à profit les ressources variées dont la nature l'a comblé.

Les tournées que je viens d'accomplir dans diverses régions de la colonie m'ont mis à même de me rendre compte, sur place, à la fois de l'état politique des cercles visités, des besoins de la population indigène, de la situation des entreprises privées européennes et, généralement, des progrès du mouvement économique.

J'ai estimé que j'avais pour premier devoir d'observer, par moi-même et de près, l'évolution des races locales, les moyens pratiqués pour rendre efficaces notre conquête, notre tutelle et notre administration, les faits et facteurs variés qui président à la mise en valeur et à la prospérité du pays.

C'est pourquoi j'ai consacré à des voyages d'études tout le temps dont je disposais. S'il ne m'a pas été possible, jusqu'ici, de parcourir encore certaines parties de la colonie primitivement inscrites à mon programme de tournées, du moins ai-je vu et entretenu de mes conceptions la presque totalité des administrateurs de cercle.

De tous, j'ai reçu, conformément à mes prescriptions, des rapports détaillés sur l'état présent de leur territoire : ces rapports ont été l'objet de ma plus minutieuse attention. Ensemble, nous avons déjà étudié maints problèmes divers qui sollicitaient mon examen.

Également, j'ai tenu à me mettre en contact avec les commerçants et colons, sans distinction d'origine ou de situation ; j'ai reçu, au cours de réunions officielles et d'entretiens familiers, leurs desiderata et leurs doléances, auxquels j'ai fait droit dans la mesure du possible ; j'ai pris leurs avis, les associant ainsi, dans ma pensée, à mes travaux et à mes efforts...

... Je vais présenter tout d'abord, ci-après, en quelque sorte le « bilan moral » de la colonie. Il n'est pas mauvais, au seuil d'une nouvelle période d'activité, de faire l'examen de la situation générale, d'apprécier les initiatives et les mesures prises, de les comparer aux résultats obtenus, de rechercher, en regard des ressources matérielles et morales existantes, les méthodes et les procédés susceptibles de développer ces dernières sans risquer de s'attarder vainement et de commettre des erreurs.

Je suis assuré, du reste, de répondre au désir de tous en exposant ma manière de voir et mes intentions. Chacun, dans sa sphère, conçoit que ses efforts ne vont pas sans responsabilité et ne peuvent aboutir sans entente avec l'autorité dirigeante. Chacun travaille à préparer l'avenir, mais sent que la partie la plus ingrate et la plus difficile de sa tâche consiste, précisément, à employer des moyens en rapport avec le programme qu'il doit remplir.

Il est donc fructueux de déterminer ce programme et c'est pour y pourvoir, de concert avec tous les intéressés, que je m'adresse à mes collaborateurs les plus immédiats comme aux représentants les plus autorisés de la colonisation. Les uns et les autres pourront juger que je ne prétends pas être absolu dans mes déclarations et me passer de leur concours dans la poursuite du but.

Bien au contraire — et par ce seul fait que je tiens à éviter tout objectif sans portée générale, toute décision à courte vue — je ne mets pas l'administration au service de tous sans faire appel à la collaboration de tous également.

Il nous faut avant tout, aux uns et aux autres, des éléments comparatifs. La situation générale actuelle nous les fournira. Nous aurons ainsi une base, d'où nous pourrons conclure, logiquement, à l'opportunité des mesures à prendre...

Ainsi, pas d'opinions ni de décisions hasardeuses, mais des projets mûris par l'expérience personnelle ou celle d'autrui. Et, ces projets annoncés, M. Angoulvant les motive aussitôt à l'avance, par les considérations générales ci-après :

Une des plus grosses difficultés qu'ait rencontrées l'établissement de notre influence réside dans l'état d'esprit des indigènes, ou, pour tout dire d'un mot, dans la situation morale du pays. Je ne parle pas des régions du Nord, dont les habitants ont trop d'attaches avec le Soudan pour ne pas participer, au point de vue mental et si j'ose dire intellectuel, du degré de civilisation, relatif il est vrai, mais néanmoins incontestable, des populations soudanaises. Les groupes qui peuplent ces régions ont été assouplis par une rude accoutumance au joug des conquérants noirs. Ils ne discutent pas notre suprématie, dont l'exercice constitue pour eux une amélioration incomparable de leur condition morale et matérielle.

Les indigènes du centre de la colonie et de la Basse-Côte d'Ivoire sont réduits à une obéissance reconnue par eux nécessaire partout où il ne reste plus de résistances à vaincre. Mais je n'oserai pas dire qu'ils sont acquis. L'état anarchique antérieur, avec ses avantages réels pour des populations sauvages, est encore trop voisin; il a laissé partout des traces trop profondes; sa disparition cause trop de regrets pour qu'il n'en subsiste pas les effets.

Ceux-ci se manifestent par la survivance des luttes intestines, des haines, des jalousies, que traduisent, trop souvent encore, des coups de force, des combats de village, des crimes individuels. *L'ordre, qui est fait ici, idéalement, du sacrifice des libertés particulières au profit de la liberté de tous, semble à la masse une pénible, sinon insupportable atteinte à ses seules aspirations conscientes faites d'instincts, de désirs dont la satisfaction serait coupable à nos regards. L'indigène est si peu capable de réflexion qu'il ne compare pas spontanément le présent au passé, ne se rend pas compte que nous lui avons apporté la paix, le droit de circuler à son gré, de s'enrichir par son travail, de jouir du fruit de ce dernier. Nous sommes des maîtres et, par conséquent, des individus dont la force est respectable, mais dont les actes, si pleins qu'ils soient de justice et de bonté, ne provoquent pas l'affection.*

Il faudra modifier du tout au tout la mentalité noire pour nous faire comprendre. Ce ne sont pas, en effet, les contemporains des époques d'anarchie qui nous suivront, nous admettront bénévolement, nous aimeront. Si nous avions là-dessus quelque illusion, elle serait détruite par l'empressement qu'apportent trop souvent à tirer profit des avantages de leur situation pour abuser du commun, les favorisés, ceux qui savent nous servir et mériter ainsi notre intérêt spécial. Reconnaissons-le : à l'heure actuelle, l'indigène est encore détaché de nos institutions, indifférent aux efforts que nous faisons pour rendre son sort moins misérable.

Constatation attristante, mais bonne à faire, car, si elle ne peut modifier nos intentions, elle nous dicte notre conduite. De longtemps encore, il faudra donc que nos sujets viennent au progrès malgré eux, comme certains enfants acquièrent l'éducation en dépit de leur répugnance au travail. Nous devons jouer vis-à-vis de l'indigène le rôle de parents fermes et volontaires et c'est à l'autorité à obtenir ce qui serait refusé à la persuasion.

Mais, déjà, le principe qui dominera l'avenir est posé. M. Angoulvant va, tout aussitôt, faire mieux apprécier à quel point il en considère l'application comme indispensable désormais. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de lui laisser le soin de faire connaître lui-même ses idées sur ce point, idées que, loin de les dissimuler, il a tenu à rendre publiques. Nous nous bornons donc à reproduire ci-dessous l'exposé si net de son programme politique, tracé dans ses instructions du 26 novembre 1908, que l'on peut considérer comme la charte de son administration :

J'ai eu l'occasion, à diverses reprises, écrit-il, d'entretenir les administrateurs de ma manière de voir sur la politique à suivre vis-à-vis des populations de la colonie. Mes idées ont été accueillies, en général, avec un empressement qui témoignait de leur légitimité. Plusieurs de mes collaborateurs, et non des moins expérimentés, m'ont même exprimé qu'elles venaient à temps.

J'ai été frappé rapidement, en consultant les administrateurs ou en lisant leurs rapports, par la fausse idée que les indigènes se font de notre occupation. En bien des points de la colonie, ils la considèrent encore comme provisoire et n'hésitent pas à le dire. D'autre part, lorsque j'ai pris contact avec certaines tribus, mon étonnement a été grand en voyant leurs chefs affecter à notre égard une attitude assez peu déférente et une indépendance de caractère qui les poussait jusqu'à vouloir discuter avec nous l'opportunité de nos mesures les plus justes.

Je désire donc qu'il n'y ait désormais aucune hésitation sur la ligne politique à suivre. Cette ligne de conduite doit être uniforme pour toute la colonie, encore que celle-ci, bien éloignée de sa maturité, soit en état de perpétuelle évolution et qu'il s'y présente, en une même région, des situations essentiellement variables qui entraînent, au point de vue du détail, des modes d'action fort dissemblables.

Si les modalités de cette action sont indéfinies, puisqu'elles doivent suivre le développement du pays et s'adapter aux circonstances, elles n'en doivent pas moins avoir une raison d'être invariable, un principe fixe, qui est le principe d'autorité.

Ce dernier s'inspire du but à atteindre, but que j'ai indiqué déjà nettement dans des instructions spéciales adressées à quelques administrateurs, et qui se caractérise ainsi qu'il suit : soumettre tous les éléments hostiles ; gagner les hésitants ; encourager la masse qui, toujours, peut être attirée à nous par l'intérêt en attendant qu'elle le soit un jour par la sympathie ; asseoir en un mot, notre autorité de telle sorte qu'elle soit indiscutable ; traduire, enfin, ces résultats par des effets tangibles, tels que la perception intégrale de l'impôt, le concours donné par l'indigène à la création de l'outillage public, le progrès économique et social.

Pour que ce but soit atteint, il faut que les administrateurs ne le

perdent jamais de vue, appliquent à sa poursuite tous les moyens dont ils disposent, fassent taire, si besoin, certaines tendances de leur caractère personnel qui se traduiraient par des initiatives, louables sans doute, mais sans effet immédiat.

Ce que je ne veux pas, c'est que nous fassions, dans ce pays où les esprits au moins sont encore à conquérir, étalage d'une sensiblerie sans résultat. Dussions-nous ne pas sembler tenir compte, dès l'abord, des désirs de l'indigène, il importe que nous suivions sans faiblesse l'unique voie susceptible de nous mener au but. Il ne faut pas s'y tromper : ces désirs indigènes sont essentiellement improductifs, opposés à tout progrès. Les respecter, c'est vouloir différer indéfiniment l'établissement de l'ordre. Certes, dans un pays neuf, où le guide du natif fut jusqu'ici presque exclusivement l'instinct, cet ordre ne peut s'obtenir sans provoquer des mécontentements et des heurts : ceux-ci proviennent, du reste, des mauvais éléments, c'est-à-dire de l'infime minorité qui, malheureusement, a d'ordinaire le don d'entraîner la masse à commettre des fautes dont elle est la première, ensuite, à déplorer les conséquences et à répudier les auteurs véritables.

La politique indigène à pratiquer dans ce pays doit donc, littéralement, être bienveillante, mais ferme ; sa fermeté se manifeste par la réduction de toutes les résistances, ce qui ne signifie pas qu'elle puisse s'écarter un moment des principes d'humanité dont s'inspire notre action coloniale. S'il convient d'empêcher tous les abus et les excès particuliers, de viser surtout à atteindre le raisonnement de l'indigène et à solliciter sa bonne volonté, d'user de patience, de diplomatie, de longanimité même, il est aussi dangereux qu'impolitique de témoigner de la faiblesse. Il est à désirer que l'emploi de la force soit évité, mais si celle-ci nous est opposée, nous ne devons pas craindre d'y recourir à notre tour et je suis résolu à donner aux indigènes les plus rudes leçons toutes les fois que, lassant notre mansuétude, ils croiront possible de mettre en échec notre autorité.

Si notre politique est bienveillante, il ne s'ensuit pas qu'elle doive se traduire par une condescendance exagérée vis-à-vis de l'indigène, par un respect outré des intérêts de quelques-uns, chefs pour la plupart, privilégiés, fréquemment peu dignes d'estime, car ils ont acquis leur prestige par des excès préjudiciables à la masse qu'ils nous font trop souvent perdre de vue.

Il est vain de supposer qu'à l'heure actuelle la politique indigène puisse être faite exclusivement de sympathies réciproques. Le croire, c'est s'exposer à une confiance aveugle dont quelques-uns ne manquent jamais de profiter. L'administrateur doit donc ne se départir en aucune circonstance de sa vigilance ; il convient même qu'il soit défiant, les symptômes les plus apparemment futiles pouvant dissimuler des mouvements profonds et étendus.

En un mot, je ne saurais trop dire que la première des conditions à remplir pour tenter quelque chose d'utile et de pratique dans notre colonie, c'est d'établir notre autorité sur des bases inébranlables. S'il existe la moindre fissure, tout ce que nous ferons sera précaire ; aussi, ne devons-nous tolérer aucune atteinte, si légère soit-elle, à la sécurité. Les événements ont, en pays indigène, une singulière répercussion et le moindre incident, surtout s'il est fâcheux pour nous, se trouve aussitôt grossi et dénaturé. Il appartient, en conséquence, aux administrateurs de veiller attentivement et, si je puis dire, de se tenir aux écoutes. Les manifestations d'impatience ou d'irrespect à l'égard de notre autorité, les manques voulus de bonne volonté sont à réprimer sans délai. Il importe que les populations soient tenues en haleine, maintenues dans la bonne voie par la présence renouvelée de ceux qui ont mission de les commander. Il est de toute nécessité aussi que les mauvais esprits, en général seuls fauteurs de désordre, soient isolés et éliminés.

On remarquera la netteté, la franchise de ces déclarations, qui ne laissent aucun doute sur l'attitude à adopter vis-à-vis des populations hostiles de la basse côte et qui sont rendues publiques. Et, à la condition de les lire en entier, de n'en point extraire certains passages pour négliger ceux qui les précèdent, les suivent, en font un tout, on acquiert l'immédiate certitude qu'il y a loin de cette politique nécessaire, rigoureuse pour les mauvais éléments, les fauteurs de désordre, bienveillante pour les bons sujets, à une politique aveuglément brutale, qui frappe sans cesse, dont la force est l'unique moyen, à l'origine de laquelle on trouve, au lieu de la réflexion que dénotent les citations ci-dessus, une hâte nerveuse d'atteindre le but, les décisions d'un esprit agité. Mais, comme le disait un jour à Grand-Bassam M. Angoulvant, dans un discours adressé aux commerçants, « il faut un rude effort pour sortir la voiture de l'ornière ». C'est cet effort qu'il se propose, en 1908, d'accomplir avec le concours de tous, et, craignant qu'on ne persévère dans les errements du passé, sachant combien il est difficile de rompre avec des habitudes vieilles de quinze ans, venues à l'état de traditions administratives, il trace impérieusement la route.

Le résultat à atteindre est alors connu de tous, attendu par tous avec impatience. Son obtention sera un soulagement inespéré pour la colonie tout entière. Il peut et doit être atteint. Encore faut-il cependant que chacun travaille et, avant tout, sache bien ce qu'il aura à faire, se sente assuré d'être guidé, soutenu, couvert pour tout dire. Car, en pareille matière, le meilleur fonctionnaire sait ce qu'il doit de prudence à sa propre situation. Ce n'est pas de lui que viendra l'initiative, et serait-il, du reste, contre toute sagesse, disposé à la prendre qu'il devrait s'en abstenir, faute de moyens, faute de cette coordination des efforts, sans laquelle des prodiges isolés de valeur restent improductifs. Les efforts de tous, M. Angoulvant les soude à l'aide d'un principe directeur unique et lui seul prend sans détour, par nécessité et par devoir, la responsabilité de la politique qui s'appliquera dès ce jour.

L'emploi de la force, jusqu'alors continu mais ignoré, va sans doute devenir, pendant le temps de la pénétration, plus fréquent et plus certain, car le principe d'autorité est de ceux que les natures humaines, sous quelque latitude que ce soit, admettent difficilement. Mais cet emploi se fera ouvertement. Il n'y a pas à dissimuler des besoins et des moyens qui touchent à la civilisation, au prestige national, aux intérêts du commerce et des indigènes eux-mêmes.

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale, M. Ponty, qui connaît à merveille la situation de la Côte d'Ivoire, entend, du reste, que les événements se déroulent en pleine lumière :

...Au Sud, dit-il dans un discours d'ouverture du Conseil de Gouvernement, en peignant l'état politique de la Côte d'Ivoire, une bande forestière d'environ 300 kilomètres de largeur, servant d'asile à des tribus farouches et guerrières dont la plupart, il faut le dire, nous sont inconnues ou hostiles. Celles-ci, admirablement défendues par l'épais rideau de verdure derrière lequel elles s'abritent et se défendent avec une remarquable ténacité, ne se sont jusqu'ici laissé pénétrer que dans une faible mesure, quand elles ne nous ont pas tenu en échec. *C'est que, pour réduire ces peuplades belliqueuses, il faut leur opposer des forces militaires importantes,* très supérieures à celles dont avaient disposé jusqu'à ces derniers temps les différentes administrations de la colonie.

Nous devons la Côte d'Ivoire à la vaillance de nos explorateurs. Avec une habileté digne des plus grands éloges, ils s'y sont répandus en de nombreuses directions, prodigues de cadeaux et de promesses, traitant d'égal à égal avec ces tribus dont les coutumes barbares sont souvent un défi à la civilisation. Il le fallait pour obtenir leur neutralité. Mais dès le jour où nous avons voulu une prise de contact moins incertaine, où nous avons manifesté nos premières exigences — exigences rationnelles à moins de consentir à une véritable abdication de notre mission civilisatrice et de nos droits — les rôles se sont trouvés renversés et les difficultés ont commencé. Il ne pouvait en être autrement chez des populations primitives dépourvues de toute organisation, vivant en pleine anarchie, livrées à leurs pires instincts.

Cette substitution de la manière forte à une méthode stérile de pénétration dite pacifique, qui ne le cède en rien à la première par ses résultats meurtriers, avec cette circonstance aggra-

vante qu'elle les perpétue, cette substitution, disons-nous, s'effectue donc catégoriquement. Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale l'a hautement légitimée ainsi qu'on vient de voir; le gouverneur de la Côte d'Ivoire n'est pas moins explicite quand, reproduisant sous une autre forme les idées ci-dessus rappelées, il s'exprime de la sorte :

La pacification de la Côte d'Ivoire est une œuvre de longue haleine dont je n'ai plus besoin de montrer les difficultés... Le problème à résoudre exigeant une grande persévérance, la permanence de l'effort et, surtout, l'application d'une méthode invariable, il est de mon devoir de dire quelle doit être cette dernière...

L'immense zone forestière a servi de champ d'action pour la méthode pacifique... Le fait de n'enregistrer, hors du Sassandra, aucun incident, avait pu produire une illusion. Cette dernière ne résistait pas à un examen un peu sérieux de la situation et, si l'on demandait des résultats positifs, tels qu'un chiffre d'impôt en rapport avec la population admise, qu'un développement économique proportionné aux ressources connues, on se rendait compte, de suite, que le désir d'agir pacifiquement n'avait créé qu'une équivoque.

En effet, l'action pacifique n'est, ne peut être ici autre chose que l'absence de toute action... Nous paraissions avoir occupé et pacifié le pays parce que, n'agissant pas, incapables d'agir, nous ne provoquions naturellement aucune résistance.

Certes, la colonie avait des ressources déjà sérieuses, bien que notoirement inférieures à ses besoins et à sa capacité financière. Certes, elle produisait, bien que beaucoup au-dessous de ce qu'elle aurait pu produire. Mais, la majeure partie de ses moyens budgétaires provenait des cercles soudaniens et, par suite, la Côte d'Ivoire n'avait pas sensiblement progressé depuis l'époque où, pour la faire vivre, lesdits cercles lui étaient rattachés. Mais, aussi, la production commerciale était relativement infime et, le nombre des commerçants venus exploiter ses richesses naturelles croissant assez vite, était à la merci de la première crise économique.

On ne peut même dire que, dans la région forestière, ce que l'indigène fournissait en taxes ou en produits était le fruit de la méthode pacifique en vigueur. Car, chose curieuse, cette méthode ne s'appliquait que là où nous n'agissions ni administrativement ni économiquement. Partout où notre action s'exerçait sous ces deux formes — et combien faiblement — nous avions, à un moment donné, employé la force : toute l'histoire militaire de l'occupation de la côte d'Ivoire tenait dans les régions administrées et mises en valeur.

Ailleurs, nous avions, il est vrai, des postes. Mais leurs chefs ne sortaient pas. Ils n'eussent pu le faire qu'à la condition de ne jamais exercer la moindre autorité et de beaucoup donner. En réalité, si notre pénétration était pacifique, c'est que nos agents se bornaient à rester dans leurs résidences ou payaient de cadeaux, en même temps que de leur dignité, le droit de circuler sans prétention...

...Comment notre représentant servirait-il, dès lors, la civilisation ? N'est-il pas constant que nos administrateurs ont dû, souvent, sans possibilité d'intervenir, obligés qu'ils étaient de garantir leur maintien à tout prix, tolérer des pratiques barbares, telles que les sacrifices humains, l'esclavage, les luttes intestines, les exactions de chefs ? C'était la part du feu. Avouons qu'elle était large et retirait à l'autorité française sa première raison de s'exercer.

Oserait-on soutenir que cette manière d'être rend les indigènes moins rebelles à notre domination ? La vérité est qu'ils n'ont de celle-ci aucun respect et qu'elle ne fait aucun progrès pacifiquement. Dans ces conditions, les indigènes auraient mauvaise grâce à s'insurger. Ils n'ont pas eu, néanmoins, dans certaines régions, cette réserve naturelle, bien que la persuasion doublée de cadeaux ait été l'unique procédé employé à leur égard jusqu'à l'an dernier. Leur mentalité ne leur permet pas d'apprécier notre patience et ils ne goûtent nullement notre présence parmi eux, quand bien même cette présence ne se traduit par nul acte d'autorité. Nous sommes les « Blancs », donc l'ennemi qu'il faut détruire ou chasser, si possible. Dire que nous serons acceptés le jour où les indigènes auront compris, à force de conviction, la beauté de nos principes, les avantages de notre civilisation, c'est se contenter de mots, témoigner d'un optimisme de convention, faire preuve d'un esprit abusivement généralisateur, car les habitants de la forêt, dont les Soudanais eux-mêmes ont la plus fâcheuse opinion, sont absolument incapables de cette compréhension. Ils se rendent à peine compte des bénéfices immédiats susceptibles de résulter de notre établissement, à condition que ces bénéfices ne demandent de leur part aucun effort, aucun sacrifice de temps ou de travail ..

... Je voudrais que l'on considérât sous son véritable aspect la situation faite ici à nos administrateurs civils et militaires de tout rang par l'état primitif des esprits indigènes, par l'existence d'une incroyable anarchie sociale, par l'habitude séculaire de ne rien faire, par la barbarie naturelle de tous et, aussi, par le caractère d'indépendance que la vie dans une forêt intense a donné à la longue aux tribus, voire aux villages.

L'erreur est de croire qu'il suffit d'avoir de bonnes intentions. Or, si paradoxal que cela paraisse, meilleures sont ces intentions, plus certain est l'échec.

Les exemples abondent qui prouvent l'exactitude des dires de M. Ponty et de M. Angoulvant sur l'impossibilité de s'en tenir aux procédés pacifiques et persuasifs.

C'est la vaine tentative de pénétration du pays attié faite, en 1908 et 1909, par l'administrateur Lamblin et le commis Gourgas, et dont l'aboutissement est l'assassinat de ce dernier après des efforts aussi répétés qu'inutiles pour entrer en relations avec les villages dépendant du poste d'Adzopé.

Ce sont les administrateurs Hostains et Wallon menacés, plusieurs mois durant, jusque dans leur poste de Sahoua, alors chef-lieu du cercle du N'Zi-Comoé, bien qu'ils aient déployé une diplomatie consommée, fait preuve d'une patience, d'un oubli des injures auxquels peu de natures consentiraient à se plier. Ils en sont récompensés par le soulèvement des Agnis, sans lui avoir même donné le prétexte de percevoir l'impôt et de faire exécuter des travaux d'intérêt général de première nécessité.

Ce sont, en novembre 1909, l'administrateur Lahaye et l'adjoint de Villers, lâchement assaillis dans le pays dida, dont l'administrateur Terrasson de Fougères a fait une reconnaissance pacifique admirable de courage, d'audace, de bienveillance, d'habileté et au cours de laquelle il a été plusieurs fois l'objet de tentatives d'assassinat. Au cours de cette agression, de Villers est blessé.

Ce sont les pays akoué, yaouré, ayaou, sur les rives du Bandama, qui n'ont jamais fait, jusqu'en 1909, l'objet d'une pénétration armée, qui ont répondu à l'absence de toute prétention de la part des officiers ou fonctionnaires civils chargés de les administrer par de continuelles rebuffades et qui, se croyant forts parce que nous n'avons pas usé de la force, se soulèvent un beau jour ouvertement, déclarant leur intention de nous chasser.

C'est le Sassandra, soumis d'emblée à l'administration civile, organisé avec une grande douceur, comblé de marques de notre excessive générosité sous forme de cadeaux abondants et renouvelés distribués à la population, qui nous récompense de ces bons procédés par l'assassinat, en 1906 et 1907, du commis Gateuil, du lieutenant Hutin, du capitaine Caveng.

M. Angoulvant n'est-il pas, dès lors, fondé à tirer des faits ci-dessus les conclusions suivantes :

L'expérience du passé aurait pu suffire à me dicter une politique indigène qui n'entraîne pas, en échange de notre mansuétude, de notre patiente douceur, des sacrifices irréparables... Les données que j'ai acquises depuis m'ont amené à considérer comme entraînant une responsabilité morale trop lourde le fait d'imposer à des fonctionnaires l'emploi de la méthode pacifique. Connaissant le pays et ses habitants, je ne me déciderais pas, désormais, à aventurer la vie d'un de mes collaborateurs dans une région à pénétrer, en lui laissant, pour tout moyen d'action, la persuasion.

Depuis que j'ai adopté une pratique différente et partout où j'en ai usé, j'ai obtenu en peu de temps des résultats autrement avantageux, à tous égards. Je n'ai pas seulement, en effet, enregistré la soumission définitive des tribus par leur désarmement ; j'ai acquis l'assurance que les indigènes, nous voyant déterminés à ne pas leur céder, ont pour nous plus d'estime et, disons-le, cet attachement fait de respect et de crainte témoigné par les êtres primitifs à ceux qui sont forts.

La lutte est, ici, absolument inévitable. Qu'en nous insinuant, au

début, et en payant le droit de nous installer d'une façon modeste et précaire, exclusive du pouvoir d'administrer, nous retardions le moment où nous serons combattus, il n'en est pas moins vrai que ce moment arrive toujours. J'estime qu'il faut mieux montrer tout de suite nos intentions. Il n'est pas douteux, en effet, que les indigènes, s'il ne sont pas prêts à la guerre, ne résistent pas, je veux dire ne recourent pas à l'insurrection générale d'un groupe ou d'une région. Des incidents isolés peuvent se produire; ils entraînent moins de pertes que la lutte à outrance, aboutissement certain, en ce pays, de la méthode dite de pénétration pacifique.

Ainsi, M. Ponty, avec la généralité de vues que comportent sa haute fonction et son rôle directeur, M. Angoulvant, avec la précision nécessaire, puisqu'il est chargé de l'exécution, sont entièrement d'accord sur l'état politique de la colonie, ses causes anciennes, les moyens propres à le modifier. Ils ne se paient pas de mots; ils veulent désormais des réalités et, pour les obtenir, la manière forte sera employée, comme la seule efficace.

Cette manière, le gouverneur de la Côte d'Ivoire en caractérise l'usage de la façon suivante :

Je déterminerai ainsi la suite des moyens à employer pour occuper d'une manière décisive et presque sans coup férir une partie quelconque de la zone forestière : y envoyer un fonctionnaire ou un officier appuyé d'un solide détachement de troupes; inviter les villages à désarmer aussitôt, atteindre immédiatement les dissidents qui sont l'infime minorité, puis organiser le pays méthodiquement, le lever, le recenser, le soumettre à l'impôt au taux normal sans songer à l'augmenter d'année en année, mais en tenant compte des ressources, instruire les indigènes des procédés propres à améliorer leur sort matériel et à les enrichir.

Il n'est plus besoin de faire de nouvelles expériences; quinze ans d'épreuves et d'insuccès ont permis de repérer les groupements hostiles et de mesurer leur hostilité. Partout, on peut donc agir à coup sûr. La méthode, du reste, n'est pas seulement pacificatrice, elle est aussi productive et civilisatrice immédiatement. M. Angoulvant en donne la preuve dans l'Attié, que pacifie, suivant les instructions précises dont il a été pourvu, le lieutenant Boudet.

Après avoir désarmé complètement cette importante tribu, ce dernier fait construire d'excellentes routes pour relier le cœur du pays aux centres administratifs ou commerciaux d'Agboville, d'Adzopé, de Zaranou, d'Alépé. Il apprend aux indigènes à récolter le caoutchouc, se transformant lui-même en instructeur technique de ceux dont il a résolu de faire des moniteurs pour les villages et qu'il a choisis avec soin parmi les plus intelligents ; il les presse de se livrer à cette industrie; en trois mois, de ce fait, dix tonnes de latex sortent de la région jusqu'alors étrangère au trafic général. Il fait dégager le lit de la rivière Mé, voie de transport naturelle des billes d'acajou, satisfaisant ainsi le désir des exploitants de bois européens. Il montre aux habitants des villages la manière d'édifier leurs cases hygiéniquement et avec un certain souci du confort. Il procède, en outre, à une étude approfondie du pays et le résultat de ses observations est publié au *Journal officiel* de la colonie.

Voici donc une contrée ouverte à la vie sociale et économique aussitôt que pacifiée. Sans doute, il a fallu, au début, frapper quelques rudes coups, mais l'attitude ancienne des Attiés, l'assassinat du commis Gourgas, la déclaration qu'ils ont faite de l'état de guerre justifient l'emploi des armes, limité au minimum par notre prompte énergie, immédiatement suivi d'une première et généreuse éducation dont profitent sans tarder nos ennemis de la veille.

La méthode a donc fait ses preuves; la colonie gagnerait donc à ce qu'elle fût généralisée. Malgré tout, M. Angoulvant tient à la mieux justifier encore ; il semble qu'il ait pris d'avance la mesure de la difficulté qu'allait rencontrer, dans l'opinion mal préparée, sa substitution aux procédés de pénétration si fâcheusement expérimentés dans le passé :

On objectera, déclare-t-il, que la politique vigoureuse, la manière forte, puisqu'on lui a donné ce nom, est contraire à nos principes, à notre génie.

Ce serait exact, si elle s'employait *a priori*, sans que nous nous soyons rendu compte des dispositions de l'indigène, si nous pénétrions dans les pays neufs à la façon de conquérants barbares qui commencent par écraser et s'imposent par la terreur.

Tel n'est point notre cas. Mais du moment que nous connaissons la mentalité commune à toutes les tribus et que cette mentalité les pousse obligatoirement à nous combattre, serait-il pratique et humain d'adopter un moment à leur égard une attitude dont nous ne pouvons attendre que des deuils, des guerres sanglantes, une inutile perte de temps ?

Le tout est de savoir, évidemment, si nous voulons occuper le pays et le civiliser. Si oui, il n'y a pas d'autre méthode à employer que celle à laquelle nous avons dû en venir et qui constitue ici une règle impérieuse. Si non, nous pouvons nous en tenir au procédé de la pénétration pacifique. Ce procédé, puisque nous en savons les résultats, aura, non moins que l'autre, le mérite de la franchise. J'ai fait mon devoir en en montrant les dangers et les conséquences.

Je serais tout disposé d'ailleurs, si on voulait tenter un nouvel essai, à faire une expérience dans telle région que l'on voudrait bien me désigner, parmi les parties restant à occuper de la colonie. Le cercle du Haut-Sassandra renferme des territoires immenses absolument inconnus, dans lesquels aucun Européen n'a jusqu'ici pénétré. Il serait aisé d'en constituer un cercle, exclusivement soumis au régime de la persuasion. De cette manière pourraient être dissipés, autrement que par le récit d'événements passés, bien que proches, tous les doutes susceptibles de subsister encore sur la meilleure méthode de politique indigène à adopter.

Pour diriger ce territoire et en commander les postes, je ne désignerais, toutefois, que des fonctionnaires de bonne volonté, prévenus à l'avance des dangers auxquels ils s'exposeraient, ayant fait le sacrifice de leur vie et auxquels je n'hésiterais pas à conseiller de prendre au préalable des dispositions extrêmes pour la sauvegarde de leurs intérêts personnels. J'ajoute que je n'entreprendrais pareille tentative qu'après avoir fait, malgré toutes les précautions prises, les plus extrêmes réserves.

Je crois ne pouvoir mieux exprimer à quel point je considérerais comme imprudent, sinon néfaste, d'apporter le moindre tempérament à l'exécution du programme actuellement appliqué à la Côte d'Ivoire, non, certes, sans difficultés, mais avec la certitude d'un succès aussi prompt que possible. Je n'hésite pas à dire que modifier ce programme en changeant la méthode serait remettre en question les résultats acquis et retarder indéfiniment la pacification définitive, l'organisation administrative, l'ouverture à la civilisation et au progrès économique de la colonie.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de dire avec plus de force que ne l'ont fait le gouverneur général de l'Afrique Occidentale et le gouverneur de la Côte d'Ivoire les exigences d'une situation politique. Nous ne pensons pas, non plus, qu'on puisse plus humainement accorder les rigueurs de la guerre inévitable et le souci de préparer un avenir de paix et de prospérité. Non seulement la méthode franchement appliquée, depuis près de deux ans, par MM. Ponty et Angoulvant observe cette règle fondamentale que M. l'ambassadeur Harmand indiquait dans la *Revue bleue* du 16 juillet dernier : l'économie des efforts et des sacrifices. Non seulement elle tient compte de ce fait que, selon l'expression de l'éminent écrivain ci-dessus, « toute destruction de vie ou de biens matériels, qui n'est pas strictement indispensable, est une

faute à la fois économique et politique et parfois un crime », mais elle est créatrice de richesses nouvelles, puisque, jusqu'alors, les régions ainsi soumises n'ont rien produit, génératrice d'efforts et de travail, puisque, précédemment, les indigènes sont restés dans l'oisiveté.

La manière forte, ainsi comprise, trouve, dans son application même, sa plus belle, sa plus légitime raison d'être.

***

Le but que s'est proposé M. Angoulvant n'est pas uniquement de pacifier, mais d'administrer. Dans quel sens le gouverneur de la Côte d'Ivoire oriente-t-il son administration? Celle-ci est-elle oppressive, ignorante des besoins indigènes et des aspirations de notre race, autoritaire dans le mauvais sens du mot; ne connaît-elle, comme on l'a dit, que la contrainte ?

Il suffirait, peut-être, pour en apprécier le caractère, de s'en rapporter aux paroles que prononçait, le 11 septembre dernier, à Dimbokro, lors de l'inauguration du pont monumental du N'Zi, devant l'élite des commerçants et des fonctionnaires, M. Angoulvant.

Après avoir exposé les remarquables progrès économiques réalisés depuis le début de l'année, le chef de la colonie ajoutait :

La conclusion qui s'impose alors c'est que là où le malaise persiste, il est dû à des causes qui n'ont rien de politique, tandis qu'ailleurs les causes sont bien d'ordre politique, puisque les affaires progressent en même temps que la pacification. Et c'est pourquoi vous, messieurs les colons — et par ce terme j'entends tous ceux qui collaborent à la mise en valeur du pays — c'est pourquoi, dis-je, vous qui êtes avant tout des hommes des réalisations pratiques, vous êtes bien convaincus aujourd'hui que l'action, inspirée un peu de la manière forte, dont j'ai poursuivi l'application presque au lendemain de mon débarquement dans la possession, est efficace et féconde en résultats heureux.

Est-ce à dire que vous êtes les seuls à en bénéficier? Je dois vous déclarer en toute franchise que si j'avais pu supposer un seul instant qu'il dût en être ainsi; si j'avais pensé que la prospérité de l'élément colonisateur dût se faire aux dépens de l'élément colonisé; si, enfin, il s'était agi d'asservir les indigènes à vos intérêts, je n'aurais jamais entrepris ce que j'ai fait.

C'est encore aux instructions-programme du 26 novembre 1908 que nous aurons recours pour faire apprécier avec précision l'orientation donnée par M. Angoulvant à son administration et en connaître l'esprit.

Il trace, tout d'abord, leur devoir aux administrateurs de cercle et aux chefs de poste et, sans tarder, la préoccupation de servir la cause de l'indigène apparaît à chaque ligne :

A l'égard des indigènes, écrit-il, la mission de l'administrateur est des plus délicates. Elle tire son importance toute spéciale de ce fait qu'elle s'exerce dans un pays où l'indigène seul fournit la main-d'œuvre et alimente l'exportation. J'ai dit plus haut le chemin qu'il y avait à lui faire parcourir encore, non seulement pour qu'il devienne un artisan de la colonisation, mais même pour que notre autorité lui soit sympathique. *Il convient d'établir entre nous et le natif un contact permanent et de lui faire apprécier, par l'exemple comme par le conseil, que nous sommes guidés par des principes d'humanité dont il est appelé, en toute première ligne, à tirer un bénéfice moral et matériel. Son caractère indifférent ne saurait nous décourager; qu'il le veuille ou non, notre influence s'exerce sur lui et les générations qui viennent, du moins, se ressentiront de nos efforts et de notre action.* Bien mieux, nous devons mettre à profit ses défauts. L'indigène est cupide : que sa cupidité nous serve donc à lui rendre plus désirable la possession des éléments nouveaux de richesse dont nous avons résolu de le doter et dont, à son tour, la colonisation européenne tirera profit par la suite.

Je dirai plus loin comment j'estime qu'il faut s'y prendre pour vaincre sa nonchalance native à son avantage et à celui du progrès économique. *Au point de vue administratif, il n'est pas non plus douteux que nous puissions, je ne dirai pas modifier sa mentalité, lui faire comprendre l'intérêt de nos décisions et de nos mesures, mais lui rendre supportable et habituelle l'observation de ces dernières.*

L'administrateur du cercle ne saurait à lui seul entreprendre cette éducation. Se basant sur les caractères propres des groupes qui rentrent dans les limites de sa circonscription, il lui appartient de tracer des directions précises et d'en surveiller l'application. Mais il doit pouvoir compter sur ses collaborateurs immédiats, les chefs de poste.

Ceux-ci approchent davantage l'indigène. Moins absorbés que le commandant du cercle par les détails d'administration, par les rapports avec le chef-lieu, par l'appréciation des résultats; moins gênés, aussi, par le sentiment de la responsabilité, ils peuvent se donner presque exclusivement à leur rôle d'exécution. Que, d'une part, l'administrateur leur précise bien la tâche qu'il attend d'eux; que, d'autre part, ils s'efforcent eux-mêmes d'apporter dans l'exercice de leurs fonctions toute l'intelligence, tout le bon sens dont ils sont capables, et la mission de chacun se trouvera facilitée.

Ce que je voudrais voir, c'est le chef de poste se livrer avec une sorte de passion à sa besogne, considérer qu'il n'a pas seulement à passer le plus agréablement et le plus confortablement possible le temps de son séjour, mais qu'il se doit tout entier à la région dont il a été jugé digne d'assumer la conduite et qu'il peut y faire du bien. Je serais heureux qu'il se pénétrât toujours de cette idée que toute négligence dans son service, toute indifférence apportée dans l'accomplissement de son devoir, tout manque de zèle et d'initiative sont des causes de retard dans le développement du pays. En outre, le chef de poste, précisément parce qu'il est celui de nos représentants que l'indigène voit le plus souvent et de plus près, doit se distinguer par des qualités morales et une dignité de vie qui donnent aux populations une haute idée de notre administration et en synthétisent à leurs yeux les qualités de sagesse, de respectabilité, de pondération.

...Administrateurs de cercle et chefs de poste doivent, par de fréquentes tournées, apprécier les conditions dans lesquelles s'exécutent leurs ordres et s'observent leurs conseils divers. Il n'est pas douteux que les territoires les mieux tenus en main sont ceux que les fonctionnaires européens ne cessent de parcourir. Dans ces circonscriptions, en effet, le représentant de notre autorité parvient à connaître ses principaux administrés; il n'ignore pas quels sont, même individuellement, les mauvais sujets; il a, sur les ressources et les besoins des villages, des renseignements personnels : il remplit donc plus commodément et plus consciencieusement son office de chef, de conseiller et de guide.

De leur côté, les indigènes, habitués à voir un Européen, à s'adresser à lui, à lui soumettre sans obstacle leurs doléances, leurs différends, leurs désirs, prennent plus d'assurance, deviennent confiants; leur appréhension naturelle se dissipe de proche en proche; leur allure même s'améliore, devient plus franche; ils sont ainsi progressivement préparés au contact prochain du commerçant et du colon. On peut dire, en effet, de l'habitant des pays primitifs, qu'il s'apprivoise. Or, c'est au fonctionnaire qu'il appartient d'exercer cette action morale.

Puis, le gouverneur de la Côte d'Ivoire songe à améliorer l'état social de l'indigène et à le préparer à nous fournir, pour l'administration du pays, une collaboration de plus en plus active. Sans doute, ce concours ne saurait être immédiatement escompté, mais est-ce une raison pour ne pas le prévoir et s'attacher à le rendre possible, le jour venu? Nous devons songer à l'avenir et, si le présent fait obstacle à nos légitimes intentions, réagir contre lui. Il ne faut pas que nous ayons le fétichisme des coutumes locales, quand celles-ci sont opposées à un mode de notre intervention par lequel cette dernière se justifie, puisqu'il a pour but l'émancipation de nos sujets et leur admission au règlement des affaires publiques, dans la limite qui pourra leur être tracée et selon nos directives :

Jusqu'à présent, dit-il, notre administration s'est bornée à maintenir les indigènes dans un état de soumission plus ou moins parfait et à les faire participer, légitimement et le mieux possible, aux charges et au développement du pays.

J'estime qu'il convient dès maintenant d'envisager la possibilité d'une utilisation plus complète de l'indigène, d'une sorte de collaboration consciente de sa part à notre œuvre, en vue d'améliorer, avec son aide, sa condition matérielle et morale, en vue également de l'intéresser aux mesures que nous prenons à son égard et dont il peut assurer lui-même, dans une large proportion, la réalisation.

Ce n'est pas que j'aie le moins du monde dans l'idée de tenter ici un essai d'administration indirecte. La Côte d'Ivoire ne possède, parmi les natifs, aucun sujet susceptible de remplir, même approximativement, le rôle de fonctionnaire indigène, détenteur de la moindre parcelle de l'autorité publique. Il faudra de longues années avant que nous trouvions des individus à la fois pourvus d'une instruction relative, énergiques, actifs, honnêtes, dévoués, prêts à affronter les dangers qu'offre pour l'indigène l'exercice du pouvoir dans son propre pays, suffisamment désintéressés aussi pour nous servir d'auxiliaires administratifs, fût-ce au prix d'un contrôle étroit et permanent.

Nous devons donc nous borner à pratiquer l'administration directe, la plus morale, du reste, en pays noir, parce qu'elle prête infiniment moins aux excès qui découlent, sans conteste, de toute participation de l'indigène aux affaires publiques.

Toutefois, je pense qu'il est possible de songer à apporter à ce mode d'administration quelques tempéraments destinés à rendre notre tâche plus aisée et à servir les intérêts généraux de la colonie.

L'administration directe exige l'emploi exclusif d'un personnel européen. Lorsqu'il s'agit d'un territoire d'aussi vaste superficie que la Côte d'Ivoire, cette exigence se traduit par la présence d'un nombre fort élevé de fonctionnaires, si l'on veut vraiment tirer parti des ressources multiples qu'offre le pays. Du coup, le développement de la colonie se trouve limité par les moyens budgétaires dont celle-ci peut disposer en faveur de l'accroissement du personnel. Et, comme ces ressources sont elles-mêmes fonction du progrès général, nous tombons dans un cercle vicieux, évitable seulement si nous consentons à retarder l'essor du pays.

Or, à l'heure actuelle, nous ne cessons d'aller de l'avant. Les efforts du personnel administratif font ressortir, par des recensements plus réels, une augmentation constante du chiffre des habitants dénombrés; ils dévoilent des sources de richesses nouvelles, des besoins impérieux.

Devons-nous donc ne pas pousser plus loin ces constatations avantageuses ou seulement hésiter à les rendre profitables, puisque la limite de nos forces n'est pas indéfinie? Je ne le pense pas. *J'estime au contraire qu'il est à la fois possible d'utiliser les ressources existantes, d'en mettre à jour de nouvelles, de donner au pays tout entier une impulsion vigoureuse, de remplir le programme moral que nous imposent les traditions et l'esprit de notre race, en ayant recours, dans la mesure où cette nouveauté est possible, à la participation de l'indigène à notre administration*

Cette forme de l'association, je la conçois de la manière suivante : emploi judicieux des chefs indigènes, introduction dans l'esprit des habitants des villages d'un sentiment de cohésion et de solidarité qui permette de leur faire exécuter avec facilité et, en quelque sorte, spontanément les mesures prises en vue d'améliorer leur sort matériel et moral.

Quelques-uns penseront sans doute qu'innover dans les conditions que je viens de définir et que je développerai plus loin, c'est porter gravement atteinte à un état social existant auquel ils considèrent que nous ne saurions, sans faute, substituer une organisation introduite de toutes pièces.

Mais j'estime, au contraire, que nous sommes précisément dans ce pays pour modifier l'état social des populations aujourd'hui soumises à nos lois. Cet état se traduit, en effet, par une anarchie permanente, générale, résultant de l'absence de toute autorité et opposée à la réalisation de toute réforme utile. Il m'a été dit trop souvent que les chefs indigènes — tout en faisant preuve, par crainte, par lassitude après la lutte qui entraîna leur soumission, par indifférence ou par tactique, de bonne volonté — se déclaraient impuissants à obtenir l'obéissance des populations qu'ils dirigent pour que, en présence du résultat négatif de leur intervention, je me déclare satisfait de cette bonne volonté.

Il en est de celle-ci comme des bonnes intentions. Si l'on s'en contente, on se condamne à l'immobilisme, on laisse sciemment persister un état de choses contre lequel nous protestons et réagissons par notre seule présence.

Cette protestation ne doit pas rester un vain mot; cette réaction doit être réelle. Nous avons mission d'apporter ici la civilisation, le progrès moral et social, la prospérité économique. Nous n'y atteindrons jamais si nous croyons devoir ménager une situation déplorable, un passé hostile à toute réforme, ou bien, si nous y parvenons, ce sera avec une lenteur que l'importance des sacrifices faits et des intérêts engagés nous interdit.

Si audacieuse que puisse paraître ma manière de voir, je tiens à l'affirmer et à la réaliser, convaincu qu'il n'est pire, en matière de politique coloniale, qu'une politique conservatrice. Pourquoi de fermes résolutions, si elles doivent faiblir devant une situation à laquelle, justement, elles avaient pour but de mettre fin? Pourquoi tant d'efforts, si nous les vouons par avance à l'insuccès et si, sous le prétexte de respecter les mœurs et coutumes de l'indigène, nous condamnons ces efforts à rester platoniques?

Les résultats seront ce que nous les ferons et non ce que nous attendrons des circonstances. Nous devons réagir sans cesse. L'autorité dont nous disposons ne mériterait pas d'être mise au service de la noble cause de la civilisation, si elle ne hâtait l'avènement de celle-ci. Elle s'emploierait bien mal, si elle se manifestait seulement lorsqu'il s'agit de briser des résistances matérielles, si elle n'avait d'autre fin que la conquête.

Notre devoir ne consiste pas seulement à être justes, humains, attentifs, à vouloir théoriquement le bien de l'indigène. Il convient aussi que nous réalisions. Les représentants les plus autorisés de la cause coloniale ne cessent d'affirmer que notre administration s'est donné une tâche civilisatrice; il importe qu'elle y réussisse.

Or, je ne pense pas qu'elle ait de sérieuses chances de succès si nous attendons que la mentalité et la condition de l'indigène se modifient sur nos seuls conseils et à notre seul exemple. Notre intervention peut être effective, sans, pour cela, bouleverser de fond en comble l'ordre des choses établi par un passé qui n'a fait que servir des instincts et créer de déplorables habitudes.

Quand, donc, je déclare possible de faire fond sur les chefs indigènes pour faciliter notre administration et accélérer le progrès, j'ai l'assurance de n'émettre aucune hérésie. Au surplus, mes intentions à cet égard ne vont pas sans s'associer à une certaine prudence, destinée à ménager la transition entre ce qui existe et ce que je désire voir exister.....

Mais si nous voulons associer les indigènes, par leurs chefs tout d'abord, à nos efforts, encore faut-il que ces chefs ne mettent pas l'autorité au service des mauvais éléments au lieu de nous aider. Nous sommes donc directement intéressés à leur désignation. M. Angoulvant estime que nous pouvons, que nous devons même, en certains cas, y pourvoir. Il explique ainsi qu'il suit sa manière de voir sur ce point :

Ce qui doit, de notre part, faire l'objet d'une attention spéciale, c'est le choix des chefs. Jusqu'ici, nous ne sommes guère intervenus dans ce choix et, à moins que la légitimité des successions ne constitue un danger pour notre puissance, nous ne nous sommes préoccupés que de tirer le meilleur parti des chefs désignés par la coutume. Autant que possible, celle-ci est évidemment à respecter, mais si son observation ne doit pas nous donner toute sécurité pour l'avenir, je déclare qu'il n'y a pas lieu d'hésiter à intervenir dans la désignation des chefs et à prendre en mains, nous-mêmes, le soin de pourvoir au remplacement de ceux qui disparaîtraient. Bien mieux, si l'un des chefs existants ne nous satisfait pas, il convient de le relever de ses fonctions et de lui donner un successeur fixé par nous. J'ai personnellement appliqué ce procédé à l'égard de chefs influents et je n'ai pas constaté que mon intervention directe ait eu d'autre résultat, au point de vue politique, que de donner aux populations une idée plus exacte de nos intentions. Je ne crois nullement que, dans un pays où, comme dans celui-ci, la coutume est surtout une garantie du maintien de l'état anarchique, il faille redouter les conséquences de notre action, lorsque celle-ci même ne respectera pas des usages dont le mieux qu'on en puisse généralement penser est qu'ils sont opposés à tout progrès. Au surplus, si les administrateurs veulent bien appliquer le principe d'autorité que j'ai considéré plus haut comme la base nécessaire de leur action, ils ne verront pas se produire ces manifestations de mécontentement dont la cause ne peut guère résider, en l'espèce, que dans l'intérêt particulier. Car il ne viendra, je pense, à l'idée de personne de soutenir que l'intérêt général soit jamais mis en jeu lorsqu'il s'agit du remplacement d'un chef dans les conditions actuelles.

Donc j'estime que nous avons non seulement le droit, mais le devoir d'intervenir dans ces remplacements.

Les applications qu'il a faites, à diverses reprises, de ce procédé, suffiraient à le justifier par leurs résultats, s'il n'était absolument normal qu'un gouvernement prévoyant ne laisse pas, dans un pays hostile, le choix de nos intermédiaires ordinaires entre l'administration et les indigènes porter sur des ennemis irréductibles et des fauteurs de désordre.

Entre autres exemples du succès de la mise en pratique de cette méthode rénovatrice, nous en pouvons citer un qui a son prix.

En juin 1909, la tribu akoué entre en insurrection déclarée. Tous les chefs prennent la tête du mouvement, sauf l'un d'eux, Quassy N'Go, chef du village de Yamoussoukrou, dont l'intervention et la fidélité sauvent les vies de l'administrateur Simon et de l'adjoint Mœsch. Cet indigène est blessé trois fois en protégeant l'existence de nos représentants; en butte à la fureur des rebelles, il est chassé du pays, ses biens sont

confisqués, une partie de ses parents et serviteurs tués ou pris. La paix revenue, pour reconnaître ces éclatants services, le gouverneur le nomme chef des Akoués par un arrêté du 12 janvier 1910 et, depuis, Quassy N'Go s'emploie à ramener à l'ordre les insurgés d'hier, à les rassurer, à les pousser au travail.

M. Angoulvant ne s'en tient pas à cette forme de l'association. Sur sa proposition, le gouverneur général de l'Afrique Occidentale crée, par un arrêté du 15 novembre 1909, des Commissions consultatives à Grand Bassam, Aboisso et Grand Lahou, pour assister, dans l'administration de ces centres urbains, les administrateurs des cercles intéressés. Or, à côté des membres européens desdites commissions, siègent des membres indigènes notables que désigne, tout comme les premiers, un arrêté du gouverneur de la Côte d'Ivoire du 26 décembre suivant.

Lorsque M. Angoulvant veut faire appel au concours des indigènes, il indique ce qu'il attend de cette collaboration. C'est aussi précis que logique et humain :

Quand je désire, dit-il dans ses instructions du 26 novembre 1908, rehausser le prestige des chefs et les rendre politiquement et administrativement utilisables, je n'ai point seulement en vue d'alléger la tâche des agents européens, mais aussi de faciliter la réalisation d'une idée que je crois indispensable d'appliquer dans ce pays, où la situation matérielle des indigènes, si précaire, tient pour beaucoup à l'état d isolement dans lequel chacun vit, même lorsqu'il fait partie d'un village, par suite de l absence de toute notion de vraie solidarité.

Il est frappant de constater que les agglomérations indigènes, même les plus importantes, sont toujours formées d'un assemblage de cases minables, à demi démolies, mal commodes, d'une saleté repoussante, construites sans souci de l'hygiène ni des commodités de l'existence. D'autre part, la brousse abonde en cases isolées ou groupées par deux ou trois, de telle sorte que, si les habitants de ces tristes demeures jouissent d'une liberté plus grande, ils sont à la merci de n'importe quel coup de force et perdent les avantages qu'ils trouveraient dans des groupements plus importants, à la condition qu'une autorité réelle s'exerçât sur ces derniers.

Je désire donc que les administrateurs et chefs de poste réagissent, par la formation des villages, contre la fâcheuse tendance à l'isolement de la population indigène.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages que procurera cette réforme sociale aux commandants de cercle et aux chefs de poste pour l'administration de leur territoire. Il n'est pas douteux non plus que les indigènes en tireront de multiples profits. J'ajoute que c'est là une mesure en quelque sorte indispensable, si nous voulons appliquer le programme économique que je tracerai plus loin et dans la réalisation duquel les autochtones sont appelés, on le verra, à jouer un rôle important.

Je prie également les administrateurs et chefs de poste de veiller à ce que les villages soient édifiés ou reconstruits dans des conditions plus hygiéniques, plus coquettes aussi, et surtout entretenus en bon état de conservation et en parfait état de propreté.

C'est ici que le rôle des chefs commence à apparaître. Il ne serait évidemment pas possible aux chefs de poste de veiller d'une façon constante au bon entretien de tous les villages; aussi, faut-il qu'ils puissent compter sur les indigènes les plus capables de remplir ce rôle de surveillance et de direction. Mais ces chefs eux-mêmes, si l'on admet même que leurs ordres puissent être sanctionnés par les fonctionnaires européens, risqueraient trop souvent de rester impuissants devant l'inertie de tout un village, si les habitants de ce village, n'étaient rendus solidaires lorsqu'il s'agit de l'observation de nos prescriptions.

Aussi, voudrais-je qu'il se créât, pour chaque village, une sorte de communauté, qui permît d'agir sur l'ensemble d'une façon certaine, par l'intermédiaire des chefs. Déjà, les notables jouissent, dans les groupements, d'une considération qu'il est possible de mettre à profit, mais qui, si j'en juge par le présent, n'est pas des plus efficaces.

Evidemment, pour créer cette cohésion des sentiments et des intérêts qui, dans certains pays indigènes tout comme dans la Métropole, donne tant de force à la communauté, il faudra du temps. Mais, cette institution est, j'en ai l'assurance, réalisable de toutes pièces, tout d'abord par voie d'autorité, puis par la persistance des intérêts analogues, par l'influence de la vie en commun, qui transforme peu à peu en habitudes les obligations du début. Je pourrais citer des exemples probants de transformations semblables de l'état social, opérées grâce à l'action persévérante et ferme que nous avons voulu exercer dans ce but.

Je ne veux pas tracer ici un cadre *a priori* pour la création de ces communautés. Toutefois, j'estime qu'en principe, aucun village ne devrait compter moins d'une vingtaine de cases, que celles-ci devraient être assez groupées pour se trouver placées sous la surveillance effective du chef et pour que leurs habitants puissent, le cas échéant, se prêter mutuellement l'appui désirable. La création des villages serait subordonnée à l'assentiment préalable du chef de poste et celui-ci n'autoriserait la construction de cases isolées que dans des cas exceptionnels et déterminés, lorsqu'il s'agirait, par exemple, de favoriser l'extension des cultures, la récolte des produits naturels ou le développement de l'élevage; ces cases devraient, bien entendu, être rattachées à un village.

Les habitants de chaque agglomération formeraient la communauté, sans distinction d'âge ni de sexe. Les membres des communautés auraient le droit de se réunir pour discuter leurs intérêts et préparer les moyens d'exécution exigés par l'observation des ordres de l'autorité française.

Des devoirs sérieux incomberaient aux communautés.

C'est ainsi que leurs membres devraient assurer la police générale de leur territoire en arrêtant et en livrant aux chefs de poste tout auteur indigène d'une transgression aux règlements en vigueur, lorsqu'ils en seraient les témoins, et en signalant les méfaits que pourraient commettre des étrangers.

Ces membres seraient responsables de l'ordre dans les villages et devraient prêter leur concours dans tous les cas d'accidents ou d'événements calamiteux qui menaceraient soit l'un des leurs, soit un village voisin.

Ils seraient tenus de protéger les plantations, les récoltes, en empêchant, soit leur destruction par des individus, soit la divagation des animaux ; ils veilleraient au maintien des clôtures existantes, des bornes ou piquets qui peuvent servir de limites ou d'indications à la propriété d'autrui comme à la propriété communale.

Ils seraient chargés de la conservation et de l'entretien des routes, chemins ou sentiers qui traverseraient leur territoire, des poteaux télégraphiques, de la propreté des rues de villages, des places et des marchés, de la construction et de l'entretien de tous les édifices communs tel que gîtes d'étapes, caravansérails, écoles, etc.

Ils seraient mis dans l'obligation de signaler immédiatement les cas de maladies contagieuses qui atteindraient les gens ou les animaux.

Ils participeraient à l'assistance publique en assurant l'existence des vieillards, des infirmes et des orphelins, les soins aux malades, l'ensevelissement des morts sans famille, la nourriture des miséreux auxquels ils devraient s'efforcer de procurer de travail en utilisant leurs forces au profit de la communauté.

Du fait même que ces chefs posséderont une autorité réelle et qu'ils pourront l'exercer selon nos ordres sur des communautés bien déterminées, ils auront à accomplir des devoirs précis.

C'est ainsi qu'ils auront pour mission d'observer l'état d'esprit de la population, de lui faire comprendre l'avantage et l'utilité de nos institutions, d'éviter qu'il se commette, dans les communautés, des vexations et abus individuels.

C'est ainsi, également, qu'ils veilleront à l'exécution des travaux d'intérêt général incombant aux villages, à l'observation des mesures de sécurité et de salubrité, des devoirs d'assistance ; qu'ils auront à se préoccuper de l'état matériel des indigènes; à surveiller l'extension des cultures, l'emploi des récoltes, les progrès de l'élevage ; à empêcher les négligences et les exactions ; à renseigner, en un mot, les fonctionnaires européens sur tout ce qui touche à la situation politique, morale, économique de la communauté.

Désormais, les indigènes prendront donc conscience de leurs devoirs envers eux-mêmes et envers leurs semblables par le seul fait de la vie commune. L'exemple a prouvé qu'ils ne tardaient pas à se complaire dans leurs villages bien tenus et dans l'existence en société, substituée à la vie errante qui les faisaient, jusqu'alors, plus semblables à des bêtes qu'à des humains. Quant aux chefs auxquels il a déjà été possible de faire remplir le rôle qui leur est ci-dessus attribué, ils ont compris leur utilité, ont acquis rapidement la notion de leur dignité et ils sont devenus autre chose que ces fantoches misérables ou ces boucs émissaires tout désignés dont les indigènes tenaient compte seulement quand il s'agissait de les mettre en avant pour obtenir une faveur de l'administration ou pour supporter les reproches et les punitions que méritaient les écarts populaires.

Ce n'est pas seulement de cette manière que le gouverneur Angoulvant envisage le relèvement de nos sujets :

Ces mesures, dit-il, devront être complétées, bien entendu, par une extension aussi grande que possible et sans cesse croissante de l'œuvre de l'enseignement qui, seule, peut ouvrir définitivement les esprits indigènes et leur faire apprécier les avantages de l'organisation dont je désire les doter en même temps que la légitimité des obligations consécutives. Cette œuvre, il est dans ma ferme intention de la poursuivre très activement, de façon à lui donner à la fois toute l'ampleur qu'elle mérite et la valeur fécondante dont elle est capable. Comment, en effet, sans le développement de l'instruction, arriverions-nous à faire comprendre aux chefs, devenus dans une certaine mesure nos collaborateurs administratifs, la portée de leurs attributions ?

Le service de l'*enseignement* a donc été, depuis deux ans, l'objet de soins tout spéciaux. On n'a pu s'en tenir à faire progresser normalement le nombre des écoles, au fur et à mesure de l'augmentation des ressources budgétaires. Il a fallu le reprendre à la base et le réorganiser dans son fonctionnement.

La tâche de l'administration locale, pour donner à l'œuvre de scolarité ébauchée l'importance qu'elle comporte, se heurtait à de grandes difficultés. On se trouve, en effet, à la Côte d'Ivoire, en présence d'une population extrêmement arriérée et primitive, peu désireuse de profiter de l'enseignement et qui n'avait fourni, jusqu'alors, des élèves à nos écoles que moyennant une pression continue. Les parents répugnaient surtout à confier leurs enfants à des instituteurs noirs, venus du Sénégal, qui, sans jouir de la déférence dont l'instituteur européen peut être entouré pour le plus grand profit de son rôle, apportaient à la Côte d'Ivoire une mentalité particulière, une compréhension insuffisante de l'esprit des autochtones et restaient, ainsi, plus étrangers que nous-mêmes à ces derniers.

Et pourtant, il n'était pas possible de songer à multiplier beaucoup le nombre des maîtres français; des raisons financières s'y opposaient. Ceux-ci, d'autre part, avaient beaucoup de peine à instruire des enfants encore sauvages, qui ne possédaient même pas les premières notions de notre langue. M. Angoulvant pensa donc que les écoles dirigées par des instituteurs blancs devaient être tout d'abord restreintes, réservées à ceux de nos sujets qu'une sélection aurait fait reconnaître aptes à recevoir un enseignement très élémentaire encore, sans doute, mais cependant plus élevé que celui dont avait besoin la masse. A celle-ci, une instruction des plus simples, adéquate à sa faible intellectualité, suffisait largement, pour le présent.

Le gouverneur de la Côte d'Ivoire tint compte de l'heureuse initiative qu'avait prise le gouverneur général Ponty, relativement à la Guinée, de faire répandre l'enseignement à l'aide de maîtres indigènes pris dans la population même et dont l'action, loin d'être impopulaire, est ainsi parfaitement admise par les parents, heureux de placer leurs enfants sous la direction d'individus de leur race. Cette combinaison avait le double avantage de ne pas imposer au budget des charges trop lourdes, ces maîtres se payant moins cher que des étrangers au pays, et de permettre ainsi une plus rapide multiplication des écoles. Elle était, enfin, une autre forme de l'association, forme nouvelle en Afrique Occidentale, où, seuls jusqu'alors, les Sénégalais fournissaient un contingent d'instituteurs.

M. Angoulvant fit alors recruter, parmi les jeunes gens intelligents des diverses régions de la colonie et, notamment, parmi les fils de familles influentes, des élèves moniteurs, susceptibles, de retour dans leur pays d'origine à l'issue des cours destinés à les former, non seulement de bien instruire les enfants, mais encore de devenir des auxiliaires intéressés de notre autorité. Il n'était pas question de posséder en eux des maîtres brevetés, mais des hommes capables d'enseigner les rudiments du français, de l'écriture, du calcul, de l'hygiène, de la culture et même de l'industrie ménagère ou familiale. Le but était d'instituer à la Côte d'Ivoire un enseignement peu compliqué, de dégrossir la masse, de gratter la couche sous laquelle se dissimule une intelligence qui ne se devine guère, d'éclaircir peu à peu les esprits en les obligeant à penser, de faire balbutier puis prononcer par les enfants des mots français courants, de créer ainsi peu à peu entre les tribus qu'isolent aujourd'hui la différence des idiomes le lien d'une langue commune, de préparer la diffusion d'un enseignement plus complet pour le jour où il serait susceptible d'être utilement distribué.

Un arrêté du 15 décembre 1909 organisa, après un essai favorable, le cadre des moniteurs, qui, avant d'être envoyés dans les postes, suivent au chef-lieu de la colonie un cours spécial. D'autres cours analogues doivent être ultérieurement créés dans d'autres centres, au fur et à mesure des besoins.

Au 1er janvier 1910, la situation de l'enseignement était la suivante : 27 écoles de garçons, 2 écoles mixtes, 1 école professionnelle. Des moniteurs — les premiers formés au cours de l'expérience faite pour étudier la possibilité d'organiser ce corps — venaient d'être mis en service. Soit au moyen de ces moniteurs, soit à l'aide de sous-officiers présents dans les postes, des écoles ont été ainsi créées dans des centres qui, jusqu'alors, s'en trouvaient dépourvus, tels Assinie et Krinjabo (cercle d'Assinie) : Bingerville, Bonoua, Dimbokro et Dabou (cercle des Lagunes) ; Bouaké (cercle du Baoulé-Nord) ; Toumodi et Bonzi — ce dernier poste en pays akoué encore complètement insurgé à la fin de 1909 — (cercle du Baoulé-Sud); Soubré (cercle du Haut-Sassandra) ; Mankono (cercle de Mankono) ; Bérébý (cercle du Bas-Cavally); Assikasso (cercle de l'Indénié). (Arrêtés des 22 décembre 1909, 30 mai et 23 juillet 1910.)

Un arrêté du 11 février 1909 a réorganisé les cours d'adultes qui déjà fonctionnent régulièrement à Abidjan, Aboisso, Grand Bassam, Grand Lahou et Tabou, c'est-à-dire dans les centres commerciaux importants où vit une population très laborieuse, susceptible d'être instruite après le travail quotidien.

Les crédits budgétaires attribués à l'enseignement des indigènes, qui étaient de 58.000 francs pour 1908, se sont élevés à 87.620 francs en 1909 pour atteindre 102.140 francs en 1910.

On peut apprécier, par ces chiffres et ces résultats, l'importance de l'effort fait, depuis deux ans, par l'administration locale de la Côte d'Ivoire, en vue de répandre l'instruction.

La *santé publique* n'a pas moins vivement préoccupé M. Angoulvant.

En 1908, le service médical était assuré par 11 médecins, dont 4 seulement se trouvaient dans des centres comportant une installation pour indigènes, à Bingerville, Grand Bassam, Abidjan et Grand Lahou.

Au 1er janvier 1910, le nombre des médecins était passé à 16 et des ambulances ou dispensaires avaient été créés à Bouaké, Toumodi, Aboisso, Bondoukou, Korhogo, Daloa, Touba et Séguéla, avec un nombre de lits, pour indigènes, variant de 12 à 24. Des centres vaccinogènes existaient à Bingerville, Bouaké, Korhogo et Bondoukou. Des dispensaires étaient prévus à Zaranou, à Bongouanou et dans le pays gouro, pour être ouverts en 1911.

En 1908, il avait été donné 74.284 consultations, nombre qui s'est élevé à 114.812 en 1909, soit une augmentation de près de 60 0/0.

Les crédits affectés au service de santé sont passés de 220.186 fr. 72 en 1908, à 253.879 fr. 84 en 1909 et à 293.396 fr. 34 en 1910. Pour 1911, 307.328 fr 83 ont été inscrits au budget, soit, en trois ans, une augmentation de 87.142 fr. 11, bien supérieure au tiers des crédits inscrits en 1908.

D'importants travaux d'assainissement des localités indigènes ont été entrepris, pour compléter les mesures destinées à améliorer les conditions de vie des autochtones dans leurs villages : création d'agglomérations bien conçues près de tous les centres européens, pourvues de rues entretenues et d'éclairage; installation, à Grand Bassam, de tinettes publiques; comblement de marigots; débroussaillements; entretien d'une propreté rigoureuse.

La diffusion de la vaccine a été particulièrement accrue. Une lutte sévère s'est engagée contre la maladie du sommeil, qui commence à menacer sérieusement les populations de la forêt et de la basse côte par suite du développement des relations entre le Nord et le Sud de la colonie : une circulaire du 25 février 1909 en a tracé le plan et un laboratoire de bactériologie a été fondé à Grand Bassam, sous la direction d'un médecin spécialiste sortant de l'Institut Pasteur. En vue de faciliter aux indigènes l'accès des consultations médicales, celles-ci ont été organisées à jours fixes et les médecins de certains centres chargés d'aller sur place, se mettre, à des dates déterminées, à la disposition des malades : c'est ainsi que l'arrêté du 10 avril 1910 a créé ce service spécial pour les villages d'Adjamé, Santhé, Akouadio, Abata, Anna, Aduin et Akandjé dépendant du centre médical de Bingerville.

M. Angoulvant ne s'en est pas tenu à ces dispositions multiples. Il a entrepris de combattre l'alcoolisme qui, dans certaines régions, est rendu particulièrement meurtrier par l'abondante absorption d'alcools allemands de basse qualité et constitue un véritable danger public : n'a-t-on pas constaté, par exemple, dans le cercle du Bas-Sassandra, que la population, décimée par ce vice mis à sa portée, disparaissait rapidement, transformant en un désert de riches régions, dont les trop rares habitants sont affligés des pires maux et des plus répugnantes affections consécutives à un amoindrissement physiologique intense?

Emu de cette constatation, le gouverneur de la Côte d'Ivoire a prescrit de multiplier les conseils, seul moyen à sa portée. Par une circulaire du 8 mars 1910, il a formellement interdit les distributions de gin comme salaires ou cadeaux politiques, rompant ainsi avec un usage ancien.

Ainsi, le côté moral et social de l'œuvre politique et sociale entreprise par M. Angoulvant n'a pas été négligé. Le côté matériel n'a pas moins retenu l'attention du gouverneur de la Côte d'Ivoire. Il n'était pas le moins important, car, comme le déclarait dans son discours d'inauguration du viaduc du N'Zi, le 11 septembre dernier, le chef de la colonie, « il embrassait la masse et, suivant l'aphorisme du philosophe : il faut vivre d'abord ».

Dès 1908, ce point de vue prenait, dans les préoccupations de l'administration locale, la place qui lui revient. Les instructions-programme du 26 novembre 1908 en font foi :

Du fait même, y lit-on, que nous recourons à l'indigène en lui demandant un impôt légitime, si modéré qu'en soit le taux, nous contractons l'obligation de l'aider à se procurer des ressources. Ainsi se trouve aussitôt démontrée la répercussion économique de l'impôt, singulièrement apparente dans tout pays neuf, puisque ces ressources ne peuvent être acquises que par un travail immédiatement productif, dont les conséquences sont la mise en valeur et l'exploitation du sol.

Mais ici, l'aide de l'administration a un caractère particulier. Elle ne ressemble en rien à l'assistance que donnent parfois les pouvoirs publics aux entreprises privées pour leur permettre de vivre ou de prospérer. D'abord elle est générale : tous les indigènes y ont droit; bien plus tous en ont besoin. D'autre part, elle se manifeste par une intervention spéciale de l'autorité ; celle-ci s'exerce, en effet, pour amener ces indigènes au travail, dont ils n'ont pas la notion.

L'application de ces principes est soigneusement prévue :

L'emploi de procédés culturaux perfectionnés, les méthodes de culture et d'exploitation doivent faire l'objet de l'intervention des administrateurs. *Si l'indigène tente quelque chose sur notre initiative, il convient que ses efforts soient fructueux et, en conséquence, bien dirigés.* Il trouvera auprès des fonctionnaires européens les conseils utiles que ceux-ci recevront eux-mêmes, en cas de besoin, soit directement des agents techniques en service dans certaines régions, soit de la section de l'agriculture existant au gouvernement et dont le rattachement à mon cabinet, par arrêté du 27 juin 1908, indique bien l'importance que j'attache à ses travaux.

A propos de ces conseils, je ne saurais négliger de parler de l'exploitation du caoutchouc, déjà si atteinte par la crise des cours et que l'ignorante négligence des indigènes risque de tarir complètement, à bref délai. Les lianes mutilées se raréfient, les lieux de récolte s'éloignent des agglomérations, parce que l'indigène détruit en récoltant. Il paraît difficile de réagir très sérieusement, à la Côte d'Ivoire, contre des habitudes générales, du reste, dans les contrées productrices de caoutchouc ; une intervention utile ne saurait se produire qu'au prix d'une surveillance dont nous n'avons pas les moyens ou de leçons répétées qui seraient mal comprises.

Toutefois, si faible que soit le résultat à espérer, il n'est nullement à négliger ; j'engage donc vivement les administrateurs et chefs de poste à ne jamais laisser passer l'occasion d'apprendre aux indigènes les meilleures méthodes à suivre.

Le mieux encore, pour favoriser la reprise du mouvement d'affaires sur le caoutchouc, est d'en rendre la production si abondante et la récolte si aisée qu'une baisse éventuelle des prix ne retire pas tout intérêt à l'exploitation. Dans ce but, il convient de procéder à du peuplement en grand, dans les régions les plus propices, en prescrivant aux villages de créer de nouvelles plantations...

Ce que je viens de dire pour la culture peut s'appliquer aussi à l'élevage. Cette industrie est trop peu répandue ou trop négligée. Son extension fournirait aux indigènes des éléments de commerce nouveaux et certainement appréciables. Elle aurait, en outre, pour conséquence immédiate de contribuer à améliorer leur alimentation, en leur permettant, au grand avantage de leur constitution physique et de leur santé, d'ajouter de temps à autre une nourriture carnée aux produits végétaux qu'ils consomment actuellement d'une manière trop exclusive dans la plupart des régions.

C'est en considération de ces avantages que j'ai prescrit à certains administrateurs d'envisager la possibilité de rendre les villages possesseurs de porcs. Ces animaux vivent et se multiplient bien. Leur prix est très modéré. Des expériences concluantes ont prouvé qu'il était facile de doter rapidement de troupeaux nombreux des régions entières. J'ai donc fait remettre à quelques postes des couples de porcs, dont les produits seront, également par couples, répartis au fur et à mesure de la naissance de nouveaux sujets entre les villages.

Si les porcs ne peuvent servir, dans toutes les régions, d'éléments pour l'élevage, en raison des sentiments religieux de l'indigène, il convient de chercher à multiplier les bovidés et les moutons. Je ne crois pas qu'il y ait en général, pour ces animaux, d'obstacles sérieux à leur reproduction et à leur entretien. Le Soudan, dont la colonie a été longtemps tributaire, possède des bœufs qui suffiraient à faire bien augurer des efforts à tenter dans les régions du Nord, si, déjà cette partie de la Côte d'Ivoire n'était, à ce point de vue, actuellement favorisée. J'ai vu aussi, en pleine forêt, de superbes moutons et bovidés, qui fournissent du reste, au chef-lieu, depuis quelques mois, la base d'une alimentation européenne très satisfaisante.

Ce qu'il faut donc, c'est amener l'indigène à s'occuper de son troupeau, à le considérer comme une valeur marchande et à s'efforcer de le vendre. Nul doute qu'il n'y trouve une source de revenus dont il aura tôt fait d'apprécier la permanence.

Mais il n'y a pas lieu, seulement, de se préoccuper de ce qui existe et de l'améliorer. Il convient, aussi, de multiplier les causes d'accroissement de la prospérité indigène en entreprenant des cultures nouvelles. Et c'est ainsi, se basant sur les merveilleux résultats obtenus dans la colonie anglaise limitrophe de la Gold Coast, que M. Angoulvant en vient à décider de lancer en grand la culture du cacaoyer : dans cette possession britannique, en effet, l'exportation du cacao est passée de 71.050 kilos en 1897 à 12.945.570 kilos en 1908. Il n'y a aucune raison, semble-t-il, pour que la Côte d'Ivoire, dont les conditions naturelles sont sensiblement identiques, ne tire pas du produit ci-dessus le même avantage au prix d'un effort à organiser.

M. Angoulvant y pourvoit. Et il n'oublie pas d'envisager les difficultés que rencontrera la réalisation de son initiative dans un pays dont l'habitant n'a jamais regardé vers l'avenir. Aussi, écrit-il :

Nous devons éviter de tomber dans le danger qu'offre la monoculture. Nous devons également penser que cet indigène, parce que, précisément, il n'a pas la faculté de prévoir, se découragera rapidement si nous ne le poussons que vers des cultures à longue échéance. C'est pour y avoir songé que j'ai recommandé de faire procéder le plus possible aux semis de cacao dans des plantations de bananier, d'igname ou de manioc, déjà existantes et judicieusement aménagées : tout en assurant sa nourriture, l'indigène se préparera de la sorte de grosses ressources à venir et l'entretien de sa plantation de cacao le conduira, sans même qu'il s'en doute, à faire une meilleure récolte des produits nécessaires à son alimentation courante.

Dès 1908, l'expérience est faite. Dans les seuls mois de septembre et octobre, 338.000 graines, distribuées gratuitement aux indigènes, sont mises en terre. Le 30 novembre, des instructions précises sont données aux administrateurs, en vue de la bonne direction de l'effort entrepris, et le gouverneur de la Côte d'Ivoire peut déclarer, à la même date :

Les indigènes ont manifesté une satisfaction non dissimulée, quand il a été fait appel à leur concours. A vrai dire le contre-coup qu'a fait éprouver, même aux régions littorales, la baisse du caoutchouc a rendu cette nouvelle culture particulièrement opportune. Elle a paru très justement répondre à une nécessité, même aux natifs, dont le sens commercial s'éveille au contact permanent de l'Européen et sous l'influence du sentiment de la possession, du désir d'acquérir, provoqués en eux par la naissance de besoins nouveaux impérieux.

En deux ans, plusieurs millions de graines de cacaoyer ont été, grâce à des efforts suivis, mis en terre par les indigènes.

Une circulaire du 18 décembre 1908 prescrit de pousser les villages des cercles maritimes à développer intensément les peuplements de cocotier. Des essais de culture de maïs blanc sont entrepris en 1909. Des plantations de caoutchouc sont faites un peu partout, notamment dans les cercles du Nord et dans l'Indénié. La culture du coton est encouragée, des égréneuses à bras sont données à quelques villages qui les accueillent avec enthousiasme.

Le budget de l'agriculture passe de 32.400 francs en 1908 à 72.600 francs en 1909 et 75.800 francs en 1910. Au cours des seules années 1909 et 1910, 80.000 francs sont consacrés à l'entretien des jardins d'essais et, pour la presque totalité, à des achats de graines de cacao, coton, maïs, caoutchouc et cocotier destinées aux indigènes. En 1911, il est prévu 35.000 francs pour les mêmes dépenses ; des primes d'encouragement seront données aux villages et individus qui se signaleront par leurs efforts ; une station cotonnière sera créée ; 45 moniteurs, pris dans la population, seront chargés, contre rétribution, de porter dans l'intérieur le fruit de l'enseignement professionnel agricole qu'ils auront reçu.

Mais il paraît insuffisant au gouverneur de la Côte d'Ivoire de pourvoir les indigènes, par l'effet d'une prévoyance tutélaire et de sacrifices financiers, des moyens de se procurer des ressources de plus en plus nombreuses qui récompenseront leur travail. Il veut encore garantir aux travailleurs le bénéfice de ce labeur, les attacher au sol et, en même temps, assurer la colonie qu'elle n'aura pas inutilement dépensé des sommes élevées pour l'agriculture.

Le 26 novembre 1908, il adresse aux administrateurs de cercle une circulaire destinée à régler les conditions dans lesquelles des permis d'occuper pourront être accordés aux autochtones sur les terrains mis par eux en valeur. Cette circulaire, à cause de son esprit bienveillant et de son caractère de nouveauté, est à citer en entier :

Les récentes mesures, dit-elle, que j'ai prises, en vue de provoquer l'extension de certaines cultures ou plantations, telles que celles du cacaoyer, du maïs et du cocotier, vous ont montré le prix que j'attache — me conformant, du reste, ainsi, aux intentions de MM. le ministre des Colonies et le gouverneur général de l'Afrique Occidentale — au progrès de la mise en valeur du sol par les indigènes. Déjà, vous vous efforcez de faire comprendre à ces derniers les avantages qu'ils pourront retirer de l'acceptation de nos conseils et d'un travail persévérant.

Vous n'hésitez même pas, lorsque les préventions ou la paresse de quelques-uns sont invincibles par le raisonnement ou la persuasion, à leur prescrire de suivre l'exemple donné par les plus intelligents et les plus dociles.

Il n'est pas douteux que le gain à venir et la satisfaction des besoins qui s'ensuivra constitueront les meilleurs agents de succès pour nos initiatives présentes. Bientôt, le labeur régulier, qui est une obligation pénible, deviendra une habitude. Nous pourrons donc attendre les meilleurs résultats de la transformation morale de l'indigène.

Mais il semble qu'un des moyens les plus propres à l'encourager dans la voie que nous lui traçons, est de développer chez

lui l'idée de la propriété et de le convaincre que le travail auquel il se sera livré, le capital qu'il aura créé ne seront enlevés ni à lui ni à sa famille : il est donc essentiel que le terrain mis en valeur devienne son bien exclusif.

Les conditions dans lesquelles une terre domaniale peut être attribuée à titre provisoire, puis à titre définitif sont indiquées dans l'arrêté réglementaire du 26 septembre 1907.

Je n'ai pas à revenir sur l'utilité de la procédure instituée; mais *ces formalités, excellentes s'il s'agit de commerçants et d'exploitants européens ou d'indigènes suffisamment instruits habitant les centres ou à proximité de ces derniers, risquent de rester inaccessibles pour les indigènes de l'intérieur dont l'ignorance est totale.*

Bien plus, si nous voulions leur en faire l'application immédiate, elles constitueraient, vous vous en rendez compte, une entrave pour la réalisation du but que je viens d'indiquer.

J'ai donc décidé qu'à l'avenir les indigènes qui vous demanderaient, ou auxquels vous attribueriez d'office des terrains de culture, recevraient de vous un simple permis d'occupation provisoire. Vous aurez eu soin, préalablement, au moyen de palabres tenues à la population, de vous assurer que la distribution que vous vous proposez de faire ne peut léser personne.

Vous devrez également expliquer aux bénéficiaires que les plantations réellement mises en valeur deviendront la propriété exclusive de ceux qui auront su arriver à ce résultat.

Les dispositions de l'article 5 du décret du 24 juillet 1906 ne permettent pas, en effet, de prononcer la concession définitive d'un immeuble non immatriculé et il ne m'est pas possible de faire procéder actuellement à des immatriculations dans les régions de l'intérieur de la colonie.

Mais, dès que les nécessités du service et la présence d'un nombre suffisant de géomètres le permettront, je ferai immatriculer au nom de l'Etat les immeubles occupés et je prendrai de suite, sur votre proposition, un arrêté de concession définitif et gratuit au profit des indigènes qui auront continué la mise en valeur de leur terrain et nous paraîtront dignes de faveur.

Le permis que vous leur aurez délivré, appuyé d'un avis émanant de vous, servira à établir leur droit à cette mesure gracieuse. Encore qu'il ne leur confère aucun droit réel sur le sol, le permis constatera l'engagement que nous avons pris à leur égard.

Si, lors de l'immatriculation, des droits réels inconnus jusqu'alors se révélaient au profit de tiers, l'administration n'aurait, bien entendu, aucune indemnité à payer aux occupants, mais elle aurait le devoir de leur accorder, sur un terrain libre, une autre concession.

La cession à des Européens des terres mises en valeur et non encore définitivement accordées aux indigènes ne pourra avoir lieu, étant donné le but que je me propose, qu'à titre exceptionnel.

Je n'autoriserai, d'ailleurs, ces cessions qu'après que le cédant indigène aura accepté et reçu l'indemnité que lui devra le cessionnaire. Ce versement sera fait en votre présence et le consentement exprimé devant vous.

Ainsi, tout en donnant une prime au travail de l'indigène, la propriété personnelle de ce dernier est créée. Ce n'est pas un vain mot, car, jusqu'alors, la propriété reste collective. Sous cette forme, sa mise en valeur est impossible, car, d'une part, aucune autorité admissible n'existe qui, sans abus, pourra faire exploiter des espaces immenses et, au cas même où cette éventualité se produirait, assurera la juste répartition des fruits; d'autre part, l'individu qui ne verra pas son profit se traduire sous une forme tangible, d'une façon régulière, correspondant aux époques des récoltes, se lassera bientôt d'un labeur improductif : il ne sera plus qu'une sorte d'esclave, qu'un manœuvre exploité par le chef. Et, de la sorte, se perpétuera cette inutilisation de terrains aussi étendus que fertiles qui fait de la Côte d'Ivoire un pays vierge de culture. Comme par le passé, les villages iront de place en place, détruisant la forêt pour y faire des plantations bientôt abandonnées. Donc, suppression de richesses latentes et maintien d'une existence errante aussi fâcheuse pour l'état social que pour l'établissement d'une paix solide et du développement moral des indigènes.

Ceux-ci, au contraire, grâce au nouveau régime, posséderont. Pourvus gratuitement de semences, ils planteront. Voyant croître d'année en année les fruits de ces plantations, ils s'attacheront au sol et, la récolte venue, recueilleront un bénéfice renouvelé qui ne saurait davantage leur échapper qu'à un agriculteur européen. Ils sauront, aussi, reconnaître la main qui les aura dotés de cette source de profit et leur gratitude s'exprimera tout au moins par une soumission, une tranquillité desquelles ils ne tireront pas un moindre avantage personnel que la colonie tout entière n'en récoltera elle-même au point de vue politique et économique.

L'administration n'aura-t-elle pas ainsi rempli parfaitement, à cet égard, cette partie de son rôle qui dérive, comme l'écrivait M. Angoulvant, de l'axiome suivant d'économie coloniale : « Pour coloniser, il faut créer des intérêts »?

Nous avons envisagé, dans le second chapitre de la présente étude, les moyens que le gouverneur de la Côte d'Ivoire a estimé devoir mettre en œuvre pour vaincre l'apathie native des indigènes et déclancher, en quelque sorte, cette poussée vers le travail si difficile à obtenir d'une population forestière, vagabonde, essaimée, répugnant à d'autres occupations que celles nécessitées par la chasse et la guerre. Nous n'y reviendrons pas. Mais nous soulignerons le caractère essentiellement démocratique et populaire de la méthode employée en vue de faire naître l'agriculture.

Deux procédés pouvaient être appliqués pour lancer les cultures nouvelles entreprises, en particulier celle du cacaoyer.

Ou bien l'administration locale aurait donné des semences à des chefs avec mission de les faire planter et de surveiller l'entretien des plantations. Or, il fallait à la fois compter avec le manque d'autorité de ces chefs et, surtout, avec les excès qui seraient forcément résultés du système, ceux qui auraient reçu les graines devant, d'une façon toute naturelle, se considérer comme les uniques bénéficiaires des récoltes et, leur mentalité aidant, se trouver entraînés à des abus de pouvoir, à des violences. Il en fût résulté des causes de troubles et la désaffection de la masse pour des mesures précisément destinées, dans notre esprit, à lui profiter.

Se rattachant, quoique d'assez loin, à cette manière d'agir, on peut citer celle qui eût consisté à faire semer des graines par des indigènes riches, détenteurs exceptionnels de terrains, dont l'initiative provoquée et le succès auraient servi d'exemple aux villages. L'expérience a prouvé que ce procédé ne valait rien, les privilégiés ne possédant ni les ressources ni les moyens d'action personnelle suffisants pour payer et retenir des travailleurs salariés en nombre assez élevé et pour le temps voulu. L'administration ne pouvait donc se faire, dans un espoir plus qu'incertain, l'auxiliaire d'individus incapables de servir ses desseins en même temps que leurs propres intérêts et dont, au reste, la réussite même n'aurait pas été une cause d'émulation contagieuse.

Ou bien — et c'est à ce système que s'est aussitôt rallié le gouvernement local — les distribu-

tions de graines se faisaient indistinctement aux habitants des villages. Chacun, suivant ses dispositions, en plantait un nombre indéterminé, même peu élevé, quitte à les multiplier par la suite ou à remplacer les défaillantes. De cette façon, pas de traitement d'exception, mais une marque d'intérêt et une source de prospérité donnée à tous. C'est le travail généralisé ; c'est aussi le bénéfice à venir aussi largement réparti que le sont les charges communes. De la sorte, la politique trouve son compte dans une mesure dont la fin est matérielle et dont la manifestation est de l'ordre économique.

CONCLUSIONS

De cette étude, il ressort immédiatement un fait : c'est que l'orientation imprimée, depuis le 15 avril 1908, au gouvernement de la Côte d'Ivoire est conçue d'après un plan bien déterminé, inspiré par l'expérience du passé et par les possibilités qu'offre ce riche pays. Qu'il s'agisse de l'établissement de l'ordre, du développement moral et matériel de la colonie, toutes les dispositions prises se tiennent, s'enchaînent, se servent l'une l'autre. Ouvrir la forêt et y faire régner la paix était indispensable : nous avons montré que le choix des moyens n'existait pas. Y procéder purement et simplement, avec des ressources appropriées et nécessaires, aurait pu paraître une tâche capable de remplir une longue période. C'était, en tout cas, une chose aisée et une question d'effectifs, pourvu que l'homme à qui cette besogne eût incombé se fût senti le courage de l'entreprendre, en dépit des risques à affronter à notre époque.

Mais, nous ne sommes plus au temps où il suffit de conquérir des territoires pour faire son devoir. L'esprit du siècle exige d'autres résultats, qui s'inspirent de notre degré de civilisation, de notre juste désir d'en étendre les avantages aux peuples retardataires. L'emploi de la force, malheureusement, s'impose encore. Il ne saurait pourtant se légitimer, se faire admettre, que si, en subissant les premiers la nécessité angoissante, ne nous y laissant entraîner qu'après un échec complet de tous autres moyens et pour répondre à des agressions ou en prévenir les effets certains et déplorables — c'est précisément le cas à la Côte d'Ivoire — nous le corrigeons sans tarder par des mesures humanitaires et bienveillantes. M. Harmand disait dernièrement, à propos de la conquête coloniale, du chef qui réprime, qu'il est un chirurgien conservateur. « Sachant au besoin, ajoutait-il, se résoudre à trancher dans le vif, il doit cependant éviter toute lésion inutile ainsi que toute cicatrice apparente et longuement douloureuse. » Nous irons plus loin et nous dirons qu'il peut, qu'il doit être un créateur. A lui, s'il a dû ouvrir des plaies, de provoquer la renaissance et l'extension des parties saines, de faire germer de la bonne chair, d'adoucir la douleur par un pansement approprié.

En politique coloniale et spécialement en matière de pacification, cette comparaison est éclatante de justesse. Le pacificateur est essentiellement un régénérateur ; il commettrait une lourde faute s'il remettait le moment d'entreprendre cette régénération qui constitue une sorte de prophylaxie des crises nouvelles dont pourrait être affligé le corps indigène, si ce dernier ne trouvait dans nos procédés les moyens propres à éviter tout retour vers le passé.

En l'espèce, la preuve est faite qu'il fallait agir énergiquement. Le mauvais sort a un moment voulu qu'on ne l'ait pas compris, parce qu'on ignorait les motifs de ce déploiement d'énergie. L'opinion, assez mal renseignée d'ordinaire sur les choses coloniales et qui situe même assez difficilement certaines de nos possessions, est trop accoutumée à s'entendre dire que tout va pour le mieux dans les colonies les plus belles entre toutes, puisqu'elles ont le rare bonheur de vivre et de se développer sous la protection du drapeau français, sous la sauvegarde de nos grands principes. On s'imagine mal que quelques parties de notre domaine colonial exigent encore un effort militaire dont on n'est pas le moins du monde surpris s'il se produit — ce qui est assez fréquent — dans des possessions anglaises ou allemandes.

Mais si la nécessité est apparue, à la longue et parce que les résultats obtenus ont forcé l'attention, il n'en est pas moins agréable de constater que la méthode mise en œuvre ne saurait choquer, en aucun de ses points, par sa conception logique comme par ses manifestations de détail, le critique le plus exigeant en matière de raison et d'humanité, s'il n'est pas, bien entendu, dépourvu du sentiment de la pratique et opposé *a priori* à toute colonisation. Mieux que les raisonnements et les affirmations, les faits et les documents font foi en cette matière ; on a pu s'en rendre compte au cours des pages ci-dessus.

Les conclusions de ce travail, nous ne saurions mieux faire que de les emprunter à celles de cette lettre-programme du 26 novembre 1908, à laquelle se réfère dans tous ses actes, comme à un exposé de principes, l'administration actuelle de la Côte d'Ivoire :

Ces principes, dit le gouverneur Angoulvant, ont pour but de faire sortir au plus tôt la colonie d'une demi-torpeur, de substituer à une marche lente vers le progrès un essor rapide, de la rendre consciente de son avenir.

Il n'est point, dans ce pays, d'obstacles invincibles au développement social, administratif et économique. *Les indigènes, si indépendants qu'ils restent encore, n'en sont pas moins malléables et perfectibles, consciemment ou non. Ils apprécieront le bien fondé de nos efforts quand nous leur aurons fait franchir le pas qui sépare l'état de barbarie des premières lueurs de la civilisation. Jusque-là, nous devons, sans faiblesse, mais humainement, éveiller en eux le sentiment de leur personnalité, leur rendre odieuse leur déplorable situation matérielle et morale, leur donner, en un mot, une bonne éducation. Des parents bien inspirés et soucieux de l'avenir de leurs enfants n'hésitent pas à montrer, dans une œuvre analogue, poursuivie sur le terrain plus étroit de la famille, une sévérité tempérée par l'affection. Est-il donc moins admissible que nous fassions preuve de fermeté, lorsqu'il s'agit d'êtres misérables, dont le sort présent inspire aux philanthropes, aux éducateurs, les plus nobles théories ?*

Ces théories, nous avons deux moyens de les mettre en pratique : ou attendre que notre influence et notre exemple, lentement, agissent sur les populations à nous confiées, ou vouloir que la civilisation

marche à grands pas, au prix d'une action directe, permanente, sympathique toujours, énergique parfois.

J'ai choisi ce second procédé, parce que, d'une part, l'expérience de l'histoire coloniale nous apprend qu'il est le seul à ne pas sacrifier à l'utopie ; parce que, d'autre part, je ne puis négliger les ressources immenses contenues dans ce pays, prolonger sans limite des sacrifices disproportionnés au rendement, compromettre des intérêts nombreux, laisser fermée davantage une terre d'élection pour les belles initiatives.

Nos efforts, auxquels je viens de tracer des directions, ne doivent avoir d'autre fin que le perfectionnement moral de l'indigène et sa prospérité économique. Nous avons la bonne fortune, ici, de poursuivre de concert l'un et l'autre buts, de faire que la réalisation de l'un n'aille pas sans la réalisation de l'autre. Nous ne verrons donc jamais, si nous le voulons, nos indigènes se civiliser, sans remplacer leur misère présente par une prospérité acquise en travaillant, ce qui témoignerait que nous sommes de mauvais maîtres, le perfectionnement moral devant permettre au progrès matériel de s'accomplir sainement et honnêtement. Nous ne verrons pas non plus un peuple pourvu d'une existence abondante et facile, mais resté ignorant et barbare, ce qui prouverait que nous l'avons traité comme nous ferions d'un animal dont l'intelligence ne saurait nous importer et dont nous exploiterions à notre profit l'instinct du bien-être.

Tout naturellement, j'ai rapporté dans la plus large mesure mon programme d'action au développement de la colonisation et du commerce. N'est-il pas, du reste, tout juste que je donne à ces deux auxiliaires indispensables du progrès général, en retour de leur contribution à notre œuvre, tous les moyens de réussir, quand le milieu leur offre des ressources aussi abondantes ?

Ce faisant, je me suis, au surplus, inspiré — en adaptant à la poursuite du même but des moyens dictés par les circonstances de lieu et les caractères des individus — des principes si prévoyants, si bien pénétrés des nécessités économiques et des aspirations de l'heure présente, dont le gouverneur général de l'Afrique Occidentale a fait sa règle d'action. *Civilisation et prospérité, tels sont les termes de cette action ;* organisation sociale et administrative, création de l'outillage public, utilisation de plus en plus consciente de l'élément indigène, orientation des initiatives européennes, telles en sont les modalités.

Il me reste à souhaiter que toutes les énergies se consacrent, chacune suivant ses facultés, à l'accomplissement de la tâche dont je me suis efforcé de déterminer les grandes lignes et dont le succès permettra d'affirmer que la France a fait à la fois, à la Côte d'Ivoire, une œuvre digne de son renom et une excellente affaire.

Cette affirmation est aujourd'hui possible, car notre belle colonie du golfe de Guinée est allée à grands pas vers le progrès moral et matériel, ainsi qu'en témoignent les résultats enregistrés au cours de cette étude.

Il est certes fâcheux que la critique soit, en France, si prompte et l'émotion si communicative. L'une et l'autre faillirent un moment compromettre une œuvre dont nous pouvons aujourd'hui nous louer, en tant que civilisés, humanitaires et gens pratiques. Mais, du moins, nous leur devons d'avoir eu l'occasion, tant pour rétablir la vérité que pour fixer certains points d'histoire coloniale, de mettre en lumière une méthode pour le succès de laquelle les hautes conceptions et la tenacité du gouverneur Angoulvant se sont opportunément trouvées soutenues, encouragées et renforcées par l'autorité, la profonde expérience africaine et les décisions du gouverneur général Ponty.

***

L'ŒUVRE FRANÇAISE EN CHAOUIA

RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC

(*Suite*) (1).

Les raisons de l'intervention française en Chaouïa et les moyens de pacification.

Les mots, qui habillent les faits de dehors inexacts, ont faussé trop souvent, pour l'Afrique du Nord et pour le Maroc en particulier, les idées de l'opinion publique, quand ils n'ont pas servi d'arguments spécieux, et malheureusement actifs, aux adversaires du développement de notre influence dans ce pays. M. E. Aubin n'a pas évité cet écueil, dans son *Maroc d'aujourd'hui ;* lui, si averti cependant, encourt le reproche — le seul — de n'avoir pas assez montré à son lecteur cette inconsistance, ce flou fait de croyances islamiques un peu endormies, de traditions berbères encore vivaces, d'habitudes rapportées d'Espagne ou empruntées au Sahara, aux colonies européennes de la côte, aux tribus insoumises des montagnes, avec un reste de chevaleresques coutumes arabes, mitigées de la rapacité du mellah, résultat incohérent produit par le conflit ou la fusion des mentalités si diverses dont est composée celle du peuple marocain. En démontant — avec quelle compétence et avec quel charme — le mécanisme de la vie et du gouvernement marocain, l'auteur s'est laissé prendre aux apparences et, sous sa plume, le pays inorganique par excellence a pris figure de nation organisée.

Le Maroc se présente au contraire comme un empire à peine conquis, dont les souverains tirent toutes les ressources possibles sans s'occuper de l'avenir, en cherchant seulement à maintenir leur puissance effective sur les régions les plus riches et les plus facilement accessibles, par un jeu savant d'intrigues, la dispersion raisonnée des tribus fidèles et le cantonnement des garnisons.

En face de cette anarchie se dressaient nos intérêts généraux et particuliers, nos droits acquis. Il est inutile de les énumérer ici, encore qu'on les oublie souvent les uns et les autres, et il serait oiseux de remonter à la bataille de l'Isly, ou même à Algésiras pour exposer les raisons de notre action en Chaouïa. En ne s'en tenant qu'aux influences immédiates, il importe de signaler une erreur, qui a cours en France... et ailleurs. « Le Maroc, dit-on, n'est qu'une nouvelle conquête coloniale, avec tous ses déboires, tous ses risques locaux et internationaux, et toute son inutilité. » Et cependant, si nous avons débarqué à Casablanca, ce n'est pas la faute du parti colonial, des « Marocains » de Paris. La France et le gouver-

(1) *Rens. Col.*, p. 261.

nement n'en sont pas responsables, mais bien l'Europe et le sultan, qui nous ont substitués à eux pour organiser la police, pour assurer le développement du pays par la sécurité; en un mot pour régénérer le Maroc.

Les événements n'ont pas tardé à nous donner un objectif déterminé. Trois buts, nés successivement les uns des autres, et en dehors de nous, se sont proposés l'un après l'autre à notre action en Chaouïa. Il nous a d'abord fallu châtier des attentats : meurtre du docteur Mauchamp à Marrakech, de Charbonnier à Tanger, des ouvriers du port de Casablanca assassinés le 30 juillet 1907 (je ne parle ici que des crimes notoires et dont les victimes sont mortes). Il y avait péril imminent; les canons de la *Gloire* ont tonné et les marins du *Galilée* ont débarqué pour sauver nos compatriotes et les autres colonies européennes du massacre auquel se préparaient les tribus en révolte depuis sept ans. Pour matérialiser les résultats, le corps expéditionnaire du général Drude arrivait au début d'août, ayant pour instructions formelles, et restreintes, le châtiment des coupables. Après de longues semaines d'hésitation, on s'emparait des collines de Taddert, puis de Kasbah-Médiouna, seules opérations qui permissent aux troupes de ne pas « découcher ». Déjà on annonçait la fin de la période de combats quand un nouvel élément de troubles surgit dans la personne de Mouley Hafid, prétendant au trône, qui comptait se populariser et gagner des partisans sur le dos des Français. Il ne peut plus être question, pour les troupes, de rentrer au camp chaque soir et de ne faire, dans la campagne, que des promenades d'une vingtaine de kilomètres. Le général d'Amade fut obligé de se donner de l'air, par des opérations à large envergure et à colonnes combinées, par l'installation de postes périphériques, la création de centres de surveillance : ce fut la période héroïque où nos 15.000 hommes, légionnaires, tirailleurs, zouaves, sénégalais, artilleurs, chasseurs d'Afrique, spahis... déployèrent leur courage et leur énergie; l'époque où l'on faisait 35 kilomètres pour arriver à Settat, puis autant, dans le même jour, pour revenir à Ber-Rechid avec, comme halte, un combat de quatre heures, l'époque dont il suffit maintenant d'évoquer le souvenir pour voir les yeux des acteurs s'illuminer et pour entendre des récits à faire rêver un d'Esparbès.

Cependant, peu à peu, la vie normale reprenait : le pays si riche se relevait, les cultures reparaissaient; ce fut alors qu'intervint le troisième but. Devant cette résurrection devait-on abandonner le pays à lui-même? Immanquablement il serait retombé dans l'état où nous l'avions trouvé par suite du manque de cohésion des tribus, des haines intérieures à peine éteintes et seulement endormies sous l'effort de notre direction. De plus, étaient à craindre des attaques certaines et les pillages des tribus du pourtour, poussées par les éléments de désordre, réfugiés sur les confins du pays occupé pour échapper à la répression de notre justice, et dont les menées s'ajoutaient à l'appât des richesses protégées par nos fusils. Il fallait donc, il faut donc — ce chapitre de notre action marocaine commence à peine — assurer et sauvegarder le développement de ces régions où les Français ont versé tant de sang, y maintenir la sécurité, y accroître la richesse par tous les moyens, en un mot faire en Chaouïa, comme cela se poursuit à l'Est sur la frontière orano-marocaine, le centre symétrique à l'Ouest d'une action civilisatrice, qui rayonnera sur le Maroc tout entier.

Qu'on ne s'illusionne pas sur le mot civilisation; ni au Maroc, ni en Chaouïa il n'est question de changer l'ordre de choses établi, et ce serait une erreur grossière de considérer les Marocains comme des sauvages; bien au contraire ils ont une civilisation profonde et raffinée, qu'on n'oublie pas quand on y a goûté, et leur fatalisme jouit de la vie autrement mieux que notre perpétuelle agitation; mais cette civilisation est inadéquate aux conditions politiques et économiques actuelles; bien plus elle heurte de front, et brutalement, trop de vérités présentes pour qu'il ne soit pas du devoir des peuples plus avancés de remettre les questions au point et de faire profiter les retardataires des bienfaits de leur avance. Certes ceci tuera cela; beaucoup de traditions charmantes disparaîtront; c'est malheureusement la rançon du progrès.

Les Chaouïa, par leur situation politique et géographique, offrent un point excellent — le meilleur après la frontière oranaise — pour l'établissement de ce centre de rayonnement, et les événements, en nous forçant d'intervenir là, nous ont livré, peut on dire, un des nœuds de la question. Le Maroc se divise, en effet, en deux parties d'importances inégales et de limites variables : dans le bled makhzen, pays soumis, théoriquement du moins, au sultan, le souverain nomme ou est supposé nommer les fonctionnaires et percevoir les impôts. Le bled siba est indépendant, ne reconnaît aucune autorité et ne paye aucune contribution; il est fermé non seulement aux Européens, mais même aux indigènes et les tribus ne se laissent approcher que par des individus connus d'elles ou après des négociations longues et hasardeuses : à leurs yeux, les ordres chérifiens égalent zéro. Les grandes voies commerciales et politiques sont donc obligatoirement enfermées dans le bled makhzen, où un semblant de sécurité est assuré, et de même qu'au Sahara les caravanes ont leur route jalonnée par des points d'eau, de même au Maroc les voyageurs, simples particuliers ou sultan, voient leur chemin tracé d'avance par les forces de l'anarchie. Or, depuis les temps fortunés de Mouley Ismaël, dont la fermeté avait fait le pays si tranquille qu'une « femme ou un juif pouvait aller d'Oudjda à l'oued Noun sans rencontrer personne qui leur demandât d'où ils venaient et où ils allaient », le bled siba, à peu de choses près, s'étend à droite d'une ligne qui, partant de Tanger, gagne Tétouan, revient sur El-Ksar, remonte l'oued Sébou, puis par Meknès regagne l'océan Atlan-

tique à Rabat, pour, de là, s'éloigner à nouveau de la mer par Settat vers Marrakech. On peut de Fez gagner le Tafilelt par Kasbat-el-Makhzen, mais la route est beaucoup moins sûre que celle de Rabat empruntée généralement. Casablanca et les Chaouïa se trouvent justement à la soudure des deux parties de l'empire chérifien, entre le Nord et le Sud, le royaume de Fez et le royaume de Marrakech dans la partie la moins large du bled makhzen. Notre action peut donc se faire sentir des deux côtés par le seul fait de notre présence à la jonction des deux territoires. En 1908, quand la lutte entre Mouley Abd el Aziz et son frère, avait dressé le Nord contre le Sud, notre modération prouva que nous n'abusions pas, loin de là, de cette situation, qui aurait pu et peut être dû nous instituer les arbitres du conflit.

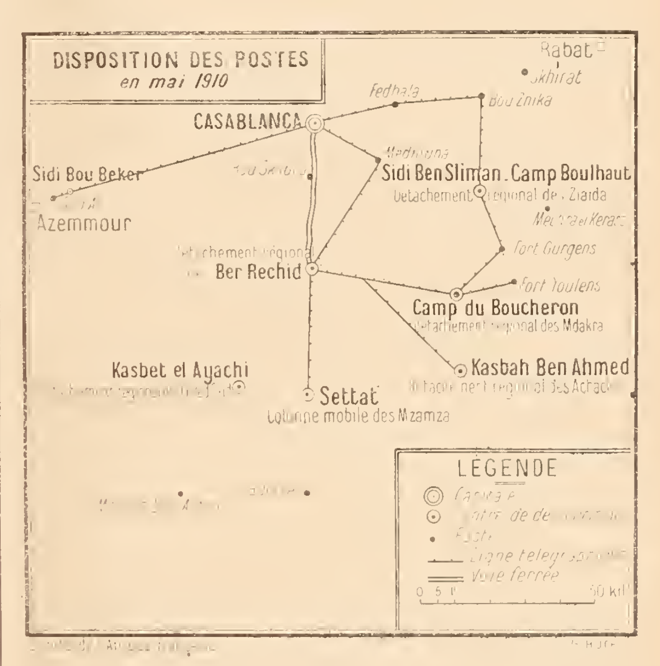
Cette position politique n'est pas la seule à envisager ; la région en elle-même offre des ressources nombreuses, déjà signalées dans la première partie. Mais on a beaucoup trop limité notre action ; des considérations, d'allures internationales, ont assigné comme limites des frontières qui n'ont même pas l'excuse d'être assises sur des accidents physiques importants. L'oued Oum-er-Rbia, fleuve surimposé, est une coupure et non un fossé ; il ne sépare pas, comme le Rhin par exemple, deux pays ou deux races différentes ; il ne coïncide qu'approximativement avec des confins administratifs ; ainsi les Chiadma et les Chtouka de la rive droite, considérés par nous comme Chaouïa, ne l'étaient pas par le Makhzen. Au Nord, l'oued Cherrat, peu important, à débit très faible en temps normal, arrivant rarement à la mer, est une bordure moins sérieuse encore ; des deux côtés, le pays, les hommes, les cultures sont identiques. Quant à l'Est, la limite est purement fictive puisqu'il n'existe, à l'endroit où elle a été tracée, aucun accident naturel auquel elle puisse s'accrocher et, pour rencontrer quelque chose de tel, il faut gagner les pentes du Moyen-Atlas. Cette absence de frontière rationnelle constitue de graves dangers et il est à souhaiter qu'une vision plus réaliste des choses en amène la modification.

Quoi qu'il en soit, malgré les difficultés surajoutées de ce fait et qui ont déjà augmenté d'une façon notable les efforts à accomplir par la France, le pays a été organisé. La méthode, arrêtée par le général d'Amade, de concert avec M. Regnault, ministre de France à Tanger, et le général Lyautey, sous l'approbation du gouvernement, a pleinement répondu aux exigences de la situation. Partant du principe expérimental que la sécurité n'existe qu'en deçà de nos postes, on décida, pour protéger les Chaouïa, c'est-à-dire une plaine riche, d'en défendre l'accès par des postes de périphérie, sentinelles posées à des endroits bien choisis, s'adaptant à la fois aux nécessités politiques et économiques, et assurant la tranquilité en arrière et la police en avant.

Des reconnaissances et des colonnes mobiles joignaient ces postes entre eux et gardaient le contact avec les tribus voisines sans chercher les affaires, mais en restant toujours prêtes à châtier les actes d'hostilités ; elles devaient en outre renseigner les postes et prolonger leur action. En seconde ligne, un ou deux centres rattachaient la périphérie à Casablanca, lieu de rassemblement des forces importantes, point de départ des colonnes de renfort en cas de besoin, magasin général de ravitaillement en hommes et en matériel.

Cette concèption, la seule logique d'ailleurs, fait involontairement penser à la fameuse ceinture de camps, installée autour de la Mitidja, par les premiers généraux français et qui donna de si piètres résultats ; le succès, obtenu en Chaouïa et ailleurs, mesure toute la science acquise depuis Clauzel.

Un tableau schématique montrera l'application sur place de ces principes : chacun des postes est à examiner au point de vue pratique de son rôle particulier.



Casablanca étant la réserve d'où partent ordres et approvisionnements, Ber-Rechid aiguille les uns et les autres vers le pourtour et administre en même temps les tribus du territoire. Médiouna, Fedahla et bientôt, je crois, un établissement à Dar-Ould-Hadj-Kassem, entre Casablanca et Bou-Beker, constituent les gîtes d'étape et les points de raccordement. Un établissement analogue serait peut-être utile pour couper la distance entre Bou-Beker et la Kasbah des Ouled-Saïd. Telle est, peut-on dire, la disposition de l'arrière. En avant, se trouve, au Nord, le camp Boulhaut (Sidi-ben-Sliman) avec ses annexes de Bou-Znika, Skhirat et Mechra-el-Kérassi. Au Nord-Est, le camp du Boucheron, ses annexes : forts Youlas et de la Gara, et le poste avancé de Fort-Gurgens ; à l'Est, la kasbah Ben-Ahmed ; à l'Est également, Settat, défendue par le fort Loubet avec, comme postes avancés, Guisser et Mechra-ben-Abbou. La der-

nière opération contre le cheikh Ma el Aïnin a démontré la nécessité absolue d'une installation chez les Beni-Meskin. Deux points sont à envisager : Dar-Chaffaï et surtout El-Bouroudj qui est préférable; il serait urgent que la disposition soit définitive et exécutée avec, comme annexe, une tête de gué sur l'Oum-er-Rbia, dans le genre de Mechra-ben-Abbou. Au Sud-Ouest, la kasbah des Ouled-Saïd et, à l'Ouest, Sidi-bou-Beker et son annexe Sidi-Ali complètent l'organisation.

Chacun des postes administre politiquement une région et un certain nombre de tribus en aidant les autorités locales de ses conseils ; il a, en outre, un rôle extérieur à remplir : défense, police, renseignements. Bou-Znika, situé à moitié route entre Casablanca et Rabat, sur une voie importante, doit à la fois surveiller les passages et garantir la sécurité ; aidé en cela de l'avant-poste de Skhirat, destiné à couper court aux incursions des Zaër, cet établissement pourrait être autonome et n'a pas de raison d'être rattaché à Boulhaut. Ce dernier poste a un objectif très particulier et tout à fait différent de celui de Bou-Znika, véritable sentinelle doublée d'un agent de police à surveillance générale et qui s'occupe presque exclusivement de la route. Il paraîtrait donc plus logique de le rattacher à Casablanca. Cette opinion, et d'autres, me sont absolument personnelles ; sans doute les hommes compétents, qui ont établi et qui maintiennent le régime actuel, ont de bonnes raisons pour le faire, toutefois quelques petites modifications ne faciliteraient-elles pas les tâches?

Pour en finir avec Bou-Znika, j'ajouterai que le choix de l'emplacement est excellent... tant qu'on ne se décidera pas à pousser jusqu'à Rabat, point logique de surveillance au passage de l'oued Bou-Regreg. Tôt ou tard on se pliera à cette nécessité que démontre l'établissement, imposé par les circonstances, de l'avant-poste de Skhirat, en raison des attaques de caravanes entre ce point et Rabat. Actuellement les rekkas (porteurs indigènes du courrier) ont besoin d'une escorte pour franchir ces quelques vingt kilomètres, alors que deux braves « tringlots » suffisent à conduire et à protéger lettres et valeurs à travers toutes les Chaouïa.

Le camp Boulhaut, établi dans le Sokhat-Iza, est le centre naturel du détachement régional des Ziaïda. Il surveille la forêt des Zaër et le passage de l'oued par son antenne, Méchra-el-Kerassi. Son action pacificatrice s'exerce sur les tribus qui, il y a quelques mois encore, assassinaient le lieutenant Méaux, et consolide chaque jour l'effet produit par la colonne de mars 1910.

Le camp du Boucheron a le même rôle ; centre du détachement régional des Mdakra, à la lisière de la plaine des Tirs, dont il protège et défend l'accès, il constitue un point d'attraction qui manquait ici, car il se trouve plus au Nord, à kasbah Merchoud, où nos troupes sont allées et d'où on les a rappelées. On a, en France, une regrettable timidité pour l'installation de ces postes, on semble ignorer qu'un établissement de ce genre, judicieusement placé, vaut à lui seul toutes les colonnes du monde, sans compter qu'il économise, par la sécurité que vaut sa permanente surveillance, bien des vies et bien de l'argent.

La kasbah Ben-Ahmed est le centre du détachement régional des Achaches; sa position, comme centre, est ancienne et son rôle considérable. En même temps qu'il contient les tribus turbulentes comme les Beni-Khirane et les Ourdigha, il est une des pierres angulaires de notre ac-



LE POSTE DE KASBAH-BEN-AHMED

tion, une des escales économiques entre la côte et l'intérieur, par sa position qui le met en rapport constant avec le Moyen-Atlas et Boujad, point important politiquement et commercialement. Au reste, en faisant partir de Ben-Ahmed sa dernière colonne, le général Moinier a précisé cette situation.

Settat, vers l'intérieur, est symétrique de Casablanca; c'est une ville, la seule de ces régions, capitale et siège d'administration marocaine, maintenant centre de la colonne mobile des Mzamza. La ligne Casablanca-Settat est l'axe de notre action. En ce moment, et jusqu'à la création du poste d'El-Bouroudj, elle surveille, avec Guisser, le milieu du Moyen-Atlas et en supportera le choc de même que, par Mechra-ben-Abbou, au débouché du pont flottant, elle assure vers Marrakech l'accès facile aux voyageurs et aux commerçants. De ce côté aussi nous pourrions mieux encore assurer la sécurité par des établissements dans la forme que l'on voudra. L'action française se fait déjà sentir, et notre voyage, en toute tranquillité, en est une preuve, mais cette tranquillité est à la merci d'un incident quelconque, mauvaise humeur d'un caïd, par exemple. Il est vrai que les indigènes et les caïds nous connaissent assez pour réfléchir à deux fois avant de concrétiser leur colère par des violences sur des Européens. Néanmoins il serait bon de nous assurer des points d'attache fixes à travers et sur la lisière sud de la Bahira; Ben-Guerrir et surtout Sidi-bou-Othman m'ont semblé intéressants à ce point de vue.

La kasbah des Ouled-Saïd, centre du détache-

ment régional de ce nom, veille sur la richesse des Tirs. Le passage facile de l'Oum-er-Rbia permet aux riverains de droite de venir faire des déprédations ou de susciter, à l'occasion, des troubles dans cette région. Son secteur de surveillance de frontière est très vaste et son action porte sur les belles et grasses terres des Doukkala.

Sidi bou-Beker a un rôle de premier ordre ; en avril dernier, il était question de le rapprocher de son annexe Sidi-Ali, qui surveille le passage de l'Oum-er-Rbia, mais ce n'est qu'une demi-mesure. La véritable place est Azemmour, et une simple promenade sur les lieux suffit à en faire comprendre la nécessité. Alors qu'à Settat ou à Kasbah Ben-Ahmed existaient d'anciens centres sur lesquels pouvait se superposer notre organisation, rien de tel n'existe ici; les seuls établissements antérieurs se trouvant sur la rive gauche : Azemmour, la zaouïa de Moulaye bou-Chaïb, la kasbah Bou-Laouan, c'est-à-dire les points d'attraction politique, religieux et militaire. Laisser à quelque cent mètres d'un poste, parce que la fiction, inexistante en fait, d'une barrière fluviale paraît l'y autoriser, Azemmour, foyer d'intrigues, citadelle de révolte comme elle l'a été et peut le redevenir, constitue une imprudence extrême, notre situation est incompréhensible aux indigènes; elle leur apparaît comme une faiblesse puisque les Chiadma et les Chtouka dépendaient du kaïdat dont la ville est la capitale. Nous nous trouvons sur ce point dans la situation d'un individu, acquéreur d'une terre, qui se refuserait à en occuper les bâtiments d'exploitation et qui les laisserait habiter par des voleurs. La barrière du fleuve, dressée devant notre action, n'en est pas une pour les éléments de désordre. Un ordre du pacha malintentionné d'Azemmour peut enchaîner du jour au lendemain sur la rive gauche toutes les barcasses de passage et, avant que nous les ayons remplacées, ou que nos troupes aient franchi en aval, un des gués — opération militaire toujours sérieuse — il s'écoulera le temps largement suffisant pour que soient ruinés nos intérêts dans la ville, pour que nos protégés soient massacrés, pour que la révolte s'allume et s'étende à Mazagan, sur tout le pays et se répercute en Chaouïa.

On ne tient pas assez compte en France de l'évolution subie par la situation depuis la descente à terre de nos premiers marins; sans vouloir faire de conquête, en se tenant à la stricte observation des traités, à cause d'elle et de l'honneur de sa signature, la France a vu malgré elle, on peut le dire, se développer le rayon de son action. Débarqués dans l'intention de châtier des assassins, nous avons pacifié le pays, puis, comme il sera dit plus loin, reconstitué l'ordre par le renforcement des pouvoirs locaux, afin de rendre à nouveau prospère une des provinces les plus riches du Mogreb. D'autres devoirs ont découlé du premier dont le principal est de sauvegarder notre œuvre pour le plus grand profit du Makhzen et des populations. Notre départ serait le signal de pillages et de massacres ; les indigènes chaouïa me l'ont répété partout plus de cent fois ; devons-nous les mettre aux prises avec de telles certitudes et nous trouver dans l'obligation de revenir, quinze jours après nous en être allés, venger l'assassinat fatal des Européens ?

Autour des Chaouïa, les tribus nous appellent. Certes, jamais un musulman n'aimera un chrétien, mais jamais un Marocain n'hésitera à préférer à la haine du nsrani la conservation de sa vie ou de ses biens. Dans ce Mogreb, sans cohésion ethnique, les groupements, comme les individus, s'efforcent de trouver des protecteurs contre les tyrannies ou les exactions de leurs maîtres, et nos postes se trouvent, sur les prières pressantes des tribus d'alentour, sans cesse invités à trancher des différends, à arbitrer des conflits, à émettre des avis et à exercer ainsi une influence indéniable. Selon les motifs de leurs aspirations à cet égard, les solliciteurs peuvent se répartir en quatre classes : ceux qui *mangent* (cette curieuse expression de *manger un homme*, *manger un douar*, désigne là-bas la razzia opérée par l'autorité sur cet homme ou sur ce douar pour faire rentrer les impôts ou se procurer des ressources) ; ceux qui ont *mangé;* ceux qui sont *mangés;* enfin le fameux « prolétariat marocain », si l'on peut employer cette risible métaphore. La première catégorie pense que, nous trouvant devant une situation de fait, nous achèterons son concours et que notre stabilité écartera d'elle la révocation toujours imminente de la part du sultan ; la seconde espère reconquérir les situations perdues en se faisant notre auxiliaire et en nous dévoilant les turpitudes des fonctionnaires actuels; la troisième sait que nous empêcherons la ruée des appétits dont elle est la victime; quant aux « prolétaires », pourvu qu'ils gagnent quelques flouss, qu'ils puissent boire quelques verres de thé ou dormir au soleil après avoir écouté les baladins, ils n'en demandent pas davantage : s'ils se rassemblent, s'ils marchent au combat, s'ils se révoltent ou s'ils s'apaisent, ce n'est pas d'eux-mêmes, n'ayant rien à gagner ni rien à perdre à ces aventures; ils obéissent simplement à l'impulsion d'intéressés plus haut placés. Les tribus comme les individus n'attendent pas notre appel pour venir à nous; il n'est pas de groupement, dans un rayon de 70 kilomètres au delà de nos postes, qui, depuis trois ans, n'ait quémandé notre concours : un kaïd des Beni-Meskin, appelé à Marrakech par le Glaoui pour aviser aux conséquences de la défaite d'Abd el Aziz, demande conseil à nos officiers; en février 1909, le kaïd des Oulad-Hamir (Tadla) sollicite notre appui auprès de Mouley Hafid; en mars, cinq kaïds des Ourdigha implorent nos bons offices ; en avril, deux kaïds des Beni-Moussa viennent nous prier de mettre fin à l'anarchie qui règne chez eux. En 1909, des fractions Sraghna demandent à émigrer à l'intérieur de nos lignes ; en avril 1910, dix-huit kaïds du khalifat des Aït-Rboa (entre Kasba Tadla et Kasba Beni-Mellal) viennent demander notre intervention en faisant le tableau des agitations

de leurs fractions; le pacha d'Azemmour oublie ses mauvais procédés à notre égard et, impuissant à rétablir l'ordre par ses propres moyens, prie qu'on envoie un piquet de tirailleurs, quand l'effervescence devient trop grande. La plupart du temps, on ne peut répondre à ces requêtes que par des conseils de patience, de vagues espoirs incompris par ces personnages habitués à des solutions plus radicales; quelques bataillons suffiraient pour occuper Marrakech sans tirer un coup de fusil. On nous attend à Azemmour, à Mazagan, à Rabat, et quand, sur le point d'y entrer, nous nous arrêtons, les indigènes, qui ont vu notre force, qui savent ce que nous pouvons, sont ahuris et ne comprennent pas que nous ne voulions pas. On n'insistera jamais assez sur ces faits; cette prudence, un peu forte peut-être, sert au moins de réponse aux insinuations malveillantes, aux accusations périodiques d'annexion, de tunisification lancées par certaines feuilles étrangères. Qu'avons-nous fait pour développer ainsi notre influence? Nous avons mis de l'ordre dans une seule petite province. Nous n'avions même pas, comme l'Angleterre et l'Allemagne, de représentant officiel européen à Marrakech; cependant l'importance de la ville est considérable. Peuplée de plus de 70.000 habitants, capitale du Maroc méridional, elle est le trait d'union entre la plaine, la montagne et le Sahara, entre le pays arabisé et le pays berbère, entre le bled makhzen et le bled siba; à la fois ksar et cité emplie de palais, de zaouïa, lieu de plaisir, centre politique, entrepôt commercial, ses pachas sont en rapports constants avec Fez et les grands féodaux du Sud; entre ses murs, se font et se défont les sultans, s'ourdissent les intrigues, affluent les nouvelles du Tafilelt, du Sous, de l'Adrar... et le correspondant du consulat de France à Mogador, le « consoul francis », comme le nomment par dérision les marrakchi, s'essouflait dès l'aube à demander et redemander aux Français de passage leur nom, leur adresse et le motif de leur voyage. Depuis notre retour, les choses ont très heureusement changé sur ce point; le gouvernement, cédant aux instances du ministre de France à Tanger, vient, le 26 septembre dernier, de créer à Marrakech un vice-consulat. Cette nouvelle, que tous les Français saluent de leurs applaudissements unanimes, témoigne à nouveau du souci attentif et du dévouement à tous les intérêts de M. Regnault, déjà créateur du vice-consulat de France à Tétouan. Il faut veiller sans cesse, car — et c'est là le seul point noir — des mouvements hostiles sont toujours possibles, sous l'effort d'un agitateur quelconque, d'un Ma el Aïnin par exemple. La xénophobie se réveillera d'abord active dans les tribus hors Chaouïa, puis gagnera peu à peu; notre surveillance doit toujours être tenue en haleine : cela explique et légitime, si besoin en était, la dernière ronde de police du général Moinier dans le Tadla. Il est impossible de laisser s'accumuler, autour de nous, des causes de soulèvement et des rassemblements hostiles; il faut, avant qu'ils aient toute leur cohésion, avant qu'il soit trop tard, prévenir le mal en les détruisant, et je dois signaler les périls que nous fait courir la réduction de notre corps de débarquement... Certes, les quelque 5.000 hommes, que nous avons là-bas seraient assez nombreux, à la grande rigueur, pour garder les Chaouïa, si les Chaouïa étaient entourées d'un pays aussi pacifié, mais il n'en est pas ainsi; de temps en temps, sous la pression des circonstances extérieures, il faut constituer des colonnes; le moins qu'on peut faire est d'en fixer l'effectif à 2.500 à 3.000 hommes; il ne reste plus pour protéger le reste des limites, pour veiller à la sécurité intérieure, qui peut être troublée par l'agitation voisine, que 2.000 hommes, chiffre tout à fait insuffisant. Jusqu'ici nous ne nous sommes pas encore repentis de cet état de choses; le service des renseignements et les officiers des postes ont si bien fait que rien n'a bougé, mais cela durera-t-il toujours? Les mauvais éléments n'arriveront-ils pas à comprendre tout le profit pour eux d'un soulèvement sur les flancs ou à l'intérieur pendant une attaque extérieure? Nous ne sommes qu'au début de notre œuvre; trois ans l'ont fortement avancée, mais non pas achevée, et on s'expose à voir massacrer quelques centaines de nos soldats parce qu'on n'aurait pas envoyé les renforts nécessaires. N'oublions pas que, plus sages que nous, les Espagnols maintiennent dans le Nord 40.000 hommes et que la formidable forteresse de Ceuta est chaque jour renforcée.

La France, grâce à la méthode employée, a donc parfaitement pacifié le pays; il est à souhaiter que son influence s'élargisse de tous les côtés; on la sollicite partout et déjà notre présence met un peu d'ordre sur le pourtour. Mais le résultat est à compléter; pendant que les moissonneurs chaouïa ensilent leurs récoltes, le Rehamna et Doukkala s'entretuent; notre œuvre est donc à poursuivre pour que ses effets bienfaisants s'étendent rapidement. La voie est préparée; le mécanisme est trouvé; quelques renforts, une juste appréciation des réalités et une volonté un peu soutenue répandront sans efforts la civilisation par le moyen de la paix française.

L'organisation administrative et la collaboration française.

Alors qu'en France et en Europe les divisions administratives sont généralement immuables, elles varient à chaque instant au Mogreb. Le sultan, émir el moumenin, commande à tous les territoires habités par les croyants et dans lesquels il peut percevoir les impôts; les limites territoriales sont donc essentiellement variables et dépendent de la force du pouvoir central. L'étendue de chaque kaïdat, étant augmentée ou diminuée selon les circonstances, les frontières administratives n'ont rien de précis; ainsi en moins d'un siècle les Chaouïa, entre le Bou-Regreg et l'Oum-er-Rbia, formaient tantôt un seul gouvernement, tantôt deux, trois ou plus. La tribu, base de l'organisation arabe, manque ici de cohésion; à l'idée ethnique, s'est substituée la formule

administrative, mais la première n'ayant pas été complètement écartée et la seconde n'ayant pas entièrement prévalu, il en est résulté un désordre inextricable, conséquence due sans doute au contact du particularisme berbère et du communisme arabe. Le tableau de commandement d'une région souligne à première vue ce manque d'unité; on y voit d'abord énumérées les tribus, par exemple pour Ber-Rechid : Ouled-Zian, Ouled-Hariz, Ouled-Youcef, Ouled-Djabeur, puis s'ajoutant et faisant bande à part, une série de goupements, le plus souvent religieux, non agrégés aux tribus : Zaouïet-en-Nouaceur, Zaouïa-Sidi-Djilali, etc. Les douars, subdivisions des tribus, sont en rivalités constantes et l'histoire du pays n'est qu'une suite de luttes intestines. Les points précis, oued, koudiat, ont une valeur très faible et, quoique en majorité sédentaires, les tribus n'ont pas de territoires bien délimités : des enclaves subsistent, appartenant aux voisines, qui sont des sources de querelles fréquentes.

Aussi le premier soin a-t-il été de régulariser, de mettre de l'ordre. On a respecté les groupements parcellaires existants, les tribus; on les a réunis sous la surveillance d'un organe commun à plusieurs d'entre elles. Pour bien saisir le véritable caractère de cet organe, pour éviter les fausses interprétations — et les diatribes — dont sont pleins les jugements trop hâtifs, il importe de préciser l'esprit de notre occupation dont les postes sont les moyens. Si, au point de vue politique, les puissances et le sultan nous ont substitués à eux, au point de vue administratif nous remplissons un rôle analogue vis-à-vis du Makhzen. Les droits de souveraineté du sultan subsistent dans leur intégralité ; l'administration et la justice lui appartiennent; les commandants militaires n'ont pas d'autorité directe sur les fonctionnaires et sur les magistrats marocains ; mais il leur faut assurer la police, faire respecter l'autorité du sultan, réprimer les désordres, proposer et prendre toutes les mesures propres à garantir la sécurité. Nous sommes chargés de conseiller, d'aider, de faire agir les autorités locales ; nous remplissons un rôle makhzen.

Il ne peut être question ici de discuter la valeur de cette forme d'intervention ; nous pouvions, nous devions espérer mieux ; notre position entre les tribus et le Makhzen souvent — presque toujours — hostile, est délicate ; elle a, pour plus clair résultat, de mettre en lumière la prodigieuse patience et la suprême habileté de ceux qui, ministre de France et général en chef, arrivent à concilier des tendances si diverses ; on l'ignore trop en France. Certes le rôle makhzen a des avantages, négatifs pour la plupart aux yeux des indigènes ; ceux-ci ne comprennent pas qu'ayant la force victorieuse nous ne prenions pas tous les droits, mais que nous travaillions pour la gloire d'un prince dont les inspirations nous sont contraires. Mais au point de vue international ces avantages sont positifs et cela suffit. Quoi qu'il en soit, selon les ordres reçus, on a accepté en Chaouïa, et il faut accepter, la situation telle qu'elle est sans se perdre dans des considérations académiques sur la plus ou moins grande opportunité de la formule et on s'est placé, en Chaouïa, devant la réalité des faits.

Le poste résoud le problème par son double rôle de centre militaire et de surveillance. Il ne remplace pas l'administration marocaine, il n'administre pas directement, comme le font les Espagnols dans le Rif, mais il s'ajoute, se superpose aux rouages existants et apporte au pays ce qui lui manquait, en plus de la sécurité et de l'ordre, c'est-à-dire les initiatives matérielles (routes, infirmeries indigènes, etc.).

Il y a peu à dire du point de vue militaire, particulièrement technique. Au sujet de l'installation, on remarque deux sortes de postes, les villes de Casablanca et de Settat mises à part Les uns ont utilisé des constructions déjà existantes (kasbah) sans être les plus favorisés car pour tirer parti de ces ruines, il a fallu des travaux considérables; les autres ont été créés de toute pièce, composés de tentes, remplacées peu à peu par des bâtiments en terre et en pierre. Je signalerais notamment le fort Gurgens, construit exclusivement par les Sénégalais et fort bien réussi, malgré le peu d'habitude des Noirs à ce genre de travaux.

L'enceinte du poste renferme : casernements demeures des officiers, hôpital, magasins, et souvent une salle de correspondance et de lecture pour les officiers et une pour les hommes, enfin une salle d'école pour les goumiers. J'insisterai tout particulièrement sur les hôpitaux ; ils sont remarquablement bien tenus : murs blanchis à la chaux, sol en terre battue et recouvert de nattes d'une propreté scrupuleuse, salles d'opérations bien claires, salle de bain, chambre pour les sous-officiers, salle de consultation, pharmacie remplie, aux étagères faites de vieilles caisses, rien n'y manque. La division habituelle en blessés, fiévreux et vénériens est rigoureusement observée ; les w.-c., hygiéniques et très surveillés. Chaque jour, l'ingéniosité des « toubibs » augmente le bien-être des malades ou les moyens curatifs : bidons de pétrole transformés en lavabos, crachoirs, bouilloires; tables d'opération agencées pour prendre toutes les positions utiles et faits de quelques planches, morceaux de fer, de cuir, de linoléum glanés çà et là; celles construites à Ben-Ahmed et au Boucheron sont à signaler.

A proximité, mais toujours en dehors de l'enceinte, se trouvent le service des renseignements et son annexe, l'infirmerie indigène. Une très heureuse disposition a présidé au choix de l'emplacement de ces bâtiments ; dans l'intérieur du poste, ils en auraient gêné le fonctionnement et l'abord en eût été peu aisé pour les indigènes toujours craintifs ; un peu à l'écart, l'accès en est facile et chacun peut y venir déposer ses plaintes, fournir des explications ou se faire soigner. Il sera question plus loin des infirmeries indigènes ; quant au service des renseignements, il succède, mais combien différent et

perfectionné, au système des « bureaux arabes ». Adapté aux conditions particulières, puisque nous n'administrons pas directement, il résoud une équation dont les termes sont très heureusement résumés : « création d'un noyau de réorganisation locale à l'abri duquel se reconstitue le pays ». Il concentre les pouvoirs de surveillance et le commandement des forces; la même tête prend les décisions et en surveille l'exécution, du moins en ce qui concerne le maintien de l'ordre. Plus de dualité, plus de retard, le chef du service à Casablanca est aussi celui des goums indigènes et il remplit à la fois le rôle de préfet de police, de ministre des Affaires étrangères et de commandant de la force publique. Chacun des chefs du service dans les postes, et sous la réserve des communications au bureau central et de son approbation, cumule dans son secteur les trois fonctions. La force marche ainsi de pair avec la politique et ne donne que lorsque, celle-ci étant impuissante, l'ère des négociations est terminée; comme cela arrive peu souvent, les chocs sanglants sont rares et la pénétration est vraiment pacifique.

Telle est dans ses grandes lignes l'organisation d'un poste; examinons maintenant à quelles nécessités il répond et quelles questions il doit solutionner.

La population des Chaouïa est évaluée à environ 260.000 âmes ; dans la race, de composition très hétérogène, domine l'élément berbère, mais il a été fortement arabisé et se mélange de sang nègre et, en moindre proportion, de sang juif. Voici à titre d'exemple les origines de quelques fractions des Mdakra : les Teurch viennent d'Algérie (Smala); les Ouled-Aïssa, du Gharb (Ouled-Aouda); les Ouled-Ouahah de Ouezzan (Ouled-abdel-Ouahad), etc. Il en est de même dans presque toutes les tribus.

L'unité religieuse est plus forte en ce que tous les indigènes sont musulmans, mais chose inconnue en Algérie, ils pratiquent peu. Si le bled est parsemé de koubba, abritant les tombeaux de saints personnages, les mosquées, excepté à Casablanca et à Settat, n'existent pas ; le Ramadan est peu ou mal observé, de même que l'abstinence du vin ; on consomme la chair du sanglier, et presque jamais le voyageur n'aperçoit les indigènes en prière dans les champs. Pendant trois mois, de voyage, jamais nos muletiers n'ont fait leur prière, aucun de nos compagnons d'excursion à l'oued Chichaoua ne s'est arrêté une fois aux heures rituelles et seulement chez le marabout de Sidi-Ben-Tahar el-Baïlih, et à Amismiz, nous avons vu des manifestations religieuses. Les indigènes de la campagne sont aussi indifférents au point de vue islamique que les paysans de France au point de vue chrétien. Certes, l'arrivée des non croyants a ressuscité la foi en Algérie, aidée d'ailleurs par la politique d'action, par le moyen des confréries religieuses qui fut pratiquée à un certain moment, et on s'est peut-être alors un peu abusé en se montrant, par crainte de choquer des traditions souvent inexistantes et par désir de libéralisme, plus musulman que les musulmans. Pareille erreur doit être évitée en Chaouïa ; respectueux des vraies croyances de chacun, nous n'avons pas à les encourager, à les renforcer, sinon à les créer, par des faveurs marquées; le cléricalisme s'appliquant à l'Islam, tout comme l'anticléricalisme, n'est pas un article d'exportation.

Le manque d'unité de la race, la faiblesse du lien religieux s'ajoutent donc à l'incohérence administrative et on peut mesurer le désordre de la puissance publique basée sur le kaïd pour la partie politique et sur le kadi, pour la partie judiciaire.

Le kaïd est un fonctionnaire nommé par le sultan pour instruire et réprimer les délits, veiller à la sécurité, percevoir les impôts, administrer une tribu ou un ensemble de tribus. Il est nommé pour un temps indéterminé. En réalité, il fait partie du Makhzen et obtient sa charge grâce à d'importants cadeaux. Ce procédé renferme *a priori* une cause d'exactions, le kaïd voulant se rembourser sur le dos des administrés de ses largesses pour obtenir sa place et qu'il continue pour la garder. Une autre cause réside dans le caractère même de son pouvoir : seul intermédiaire entre le souverain et le peuple, sorte de potentat dont le pouvoir ne trouve de limite que dans le caprice du maître, le soulèvement des sujets ou les intrigues des rivaux, sa puissance est une question de force, parfois de ruse, et non de droit; si, en principe, les réclamations sont possibles contre lui, elles sont inexistantes en fait, et on imagine, dans ces conditions, toutes les abus possibles.

Le chef de poste n'a aucun pouvoir pour trancher les différends d'ordre particulier; aussi renvoie-t-il les parties devant leur juge naturel, auquel il signale les affaires et non sans avoir épuisé, dans l'intérêt des plaignants, tous les moyens de conciliation.

L'occupation française a naturellement maintenu les kaïds, mais nos idées d'ordre et de justice ont modifié l'arbitraire de leur action, car cet arbitraire n'a plus actuellement son ancienne raison d'être. Maintenant, en effet, notre force garantit au Makhzen la possession des territoires occupés ; le sultan a la certitude que nous nous abstiendrons de toute offensive s'il remplit loyalement les obligations qu'il a contractées à notre égard; autrefois, il avait besoin des kaïds pour se créer des ressources et aussi de l'anarchie pour empêcher que ces fonctionnaires, devenant trop influents ou trop riches, se révoltassent contre lui, c'était le désordre organisé comme manière de gouvernement.

En Chaouïa les kaïds sont absolument libres de leurs actes à la condition de ne pas commettre d'abus. En cas de plaintes des intéressés, reconnues exactes après enquêtes, le général commandant en chef demande au sultan, par l'intermédiaire du ministre de France à Tanger, la révocation du délinquant et propose plusieurs noms au choix du souverain ; ici commencent les difficultés. Le Makhzen, tenu par des compromissions

anciennes et par de vieilles traditions, par des cadeaux, il faut bien le dire aussi, par la volonté parfois évidente de contrecarrer notre action, maintient le fonctionnaire ou en désigne un en dehors des propositions et souvent nettement hostile à notre influence ; d'où tiraillements sans nombre quand le nouveau kaïd est entré en fonction. Il en est de même si le kaïd est révoqué par le sultan, sans raisons plausibles... ou parce qu'il administre d'accord avec les Français ; à la longue tout finit par s'arranger grâce à l'inlassable patience des autorités françaises.

Notre action donne lieu à plusieurs critiques : une propension à la création de grands caïdats afin de diminuer le nombre des titulaires et de les avoir plus facilement dans la main. Cette attaque ne repose sur rien, elle fait partie des accusations habituelles contre le régime dit des « bureaux arabes » (car si les principes se sont modifiés de fond en comble, les critiques n'ont pas changé). En Chaouïa, où il n'existe peu ou pas de ces grandes familles comme en Algérie, où les çofs sont à peu près inconnus, cette formule, si elle était appliquée, aurait peu d'inconvénients; on prendrait la précaution de doubler le fonctionnaire marocain d'un surveillant français, le grand caïdat n'étant dangereux que si les pouvoirs administratifs et surtout politiques sont laissés, sans contrôle et d'une façon absolue, à l'indigène. On reproche encore aux postes de trop se confier aux kaïds, de leur laisser trop d'initiatives, partant trop de prétextes à exaction, de protéger l'élément local contre les Européens. Certains faits, qui seront exposés quand il sera question des protégés, ont pu donner naissance à ces opinions; on ajoute que les postes se contentent d'une obéissance aux impulsions générales et négligent les détails moins importants.

Cela a pu être vrai au début, alors que les renseignements et la connaissance du pays étaient insuffisants; il n'en est plus de même aujourd'hui, et si quelques abus existent encore de ce chef, ils sont imputables surtout à un manque de personnel. Nos officiers, surchargés de travail, ne peuvent naturellement pas être partout à la fois; ils sont obligés de s'en remettre à d'autres pour l'exécution de certaines décisions ou la résolution de certains problèmes de très minime importance. Mais c'est l'exception, et je tiens à signaler ici tout particulièrement l'expérience des choses d'Islam qu'ont tous les officiers : la plupart parlent correctement l'arabe et connaissent mœurs, habitudes, coutumes; leur tâche en est d'autant facilitée pour le plus grand bien de tous; car, à côté de la juridiction des caïds se trouve celle des postes dont le ressort englobe tout ce qui se rattache au maintien de la sécurité, selon les instructions gouvernementales. Pour l'aider dans sa tâche, le kaïd a choisi lui-même un khalifat (lieutenant), dont il est responsable, et des chioukh, chefs de douars, dont les attributions sont identiques à celles des kaïds dans leurs circonscriptions. Aussi les indigènes ont considéré rapidement le chef de poste comme une sorte de juge supérieur, qui ne les moleste pas, ne les razzie pas. On m'a cité un incident marquant bien la conception locale de la justice administrative. Un plaignant se présentait un jour devant un chef de poste, exposait ses doléances et quittait le bureau en laissant, près de la place où il s'était assis, un petit sac; croyant à un oubli, on le rappelle, le bonhomme revient, ramasse son sac, l'agite sans mot dire et, pensant que le bruit des douros a fait comprendre son intention, le dépose sur le bureau du commandant. On eut toutes les peines du monde à le lui faire remporter, et encore ne comprit-il rien à ce désintéressement inusité. Je suis bien sûr qu'en racontant l'incident à ses voisins il devait faire le geste si expressif, en regardant le ciel, de toucher sa tempe de son index levé pour exprimer que le hakem avait perdu la tête, qu'il était « maboul ».

Sauf exception et moyennant certaines précautions, les indigènes sont en général braves gens, bons paysans attachés à leur sol, lourdauds, frustes mais maniables, intéressés et pour qui l'argent est tout et arrange bien des choses.

La justice est rendue par le kadi, assisté des adouls (notaires) : tout ce qui a été dit au sujet des caïds (nomination, intégrité, etc.), est applicable à ces fonctionnaires, avec cette différence que le semblant de circonscriptions territoriales des caïdats n'existe pas pour la justice : le kadi de Rabat, comme celui de Casablanca ou d'Azemmour, peut rendre un jugement sur un procès intéressant des Chaouïa, s'il est sollicité par une des parties. Les plaignants doivent faire exécuter la sentence par le kaïd, mais un litige tranché par un kadi, dont en fait la décision est presque sans appel, peut être tranché à nouveau par un autre kadi et les condamnés du premier tribunal deviennent victorieux devant le second. Aussi les procès menacent-ils de s'éterniser. Parfois même un kadi, après avoir émis un avis dans un sens, en émet un autre dans un sens tout à fait opposé en faveur de la partie adverse... lorsqu'elle a su s'y prendre; et comme les juges ne tiennent pas registre de leurs actes, ces abus sont faciles. Il serait à souhaiter que les kadis aient des archives tenues à jour et qu'ils soient obligés de rendre des jugements clairs, car « le maquis de la procédure » étant au Maroc plus impénétrable encore qu'en France, il survient, dans une affaire très simple, une décision d'une complication intentionnelle si forte que les intéressés doivent consulter, à grands frais naturellement, les juristes de Fez ou de Rabat. Ici encore, l'administration française a mis un peu d'ordre, en réduisant le nombre des adouls, pour exercer sur leurs actes une surveillance plus complète. Autrefois, en effet, ces officiers ministériels, dirions-nous, étaient si nombreux, leur choix si peu surveillé, que leur moralité laissait fort à désirer. Il est enfin intervenu un tarifage pour le prix des actes afin de couper court aux abus sur ce point.

Se superposant à ces rouages, certains groupements de marabouts ou de chorfas interviennent

généralement dans un but de conciliation, mettent leur influence religieuse, dont ils tirent profit, au service de leurs coreligionnaires pour solutionner amiablement les querelles : parmi les plus influents on cite Zaouïet-en-Nouaceur, entre Casablanca et Ber-Rechid.

Au-dessus de cette organisation et la complétant, en ce qui regarde la sûreté publique, le tribunal du poste connaît des affaires correctionnelles et de flagrant délit; sa compétence est très restreinte, par scrupule, peut-être excessif, d'éviter toute apparence d'administration directe. En assistant à plusieurs séances de chékaïa, j'ai admiré quelle patience et quelle dextérité d'esprit il fallait au tribunal pour arriver à une exacte appréciation des faits, au milieu des réticences, des contradictions, des mensonges des accusés et des témoins. Une réforme de la justice serait désirable, afin de pallier les défauts actuels; par exemple, une sorte de tribunal d'appel, chérifien bien entendu, et accommodé aux nécessités locales, rendrait les plus grands services et hâterait la solution des affaires.

Dans tous les pays à organisation primitive, la manifestation tangible de la puissance de l'Etat est la perception de l'impôt. Comme dans tous les empires islamiques, l'impôt a ici le caractère d'une obligation d'essence religieuse et la forme, au moins pour les contributions directes, d'une taxe sur les revenus. Il est fixe et se divise en aschour, un dixième du produit de la récolte en blé et en orge, et en zakat, impôt sur les animaux, fixé selon un tarif établi sur des bases anciennes avec une petite diminution.

TARIF DE LA ZAKAT :

	Makhzen	Perçu par les caids	Actuel.
Bœufs	7 gr. 1/2	3 roboa	2 peset. 1/2
Moutons	1 gr.	1 roboa	1 grich
Chèvres	1 gr.	3 grouch.	1 grich
Chameaux	1 real	5 roboa	3 peset.
Chevaux et mulets	2 peset. 1/2		2 peset. 1/2
Anes	1 peset.		2 grouch

Comme le montre déjà ce tableau, l'impôt, avant notre occupation, était prétexte de razzia. Autre exemple :

Mzamza devaient théoriquement	7.000 douros	et en payaient	20.000
Ouled-bou-Ziri	7.000 —	—	18.000
Ouled-Sidi-ben-Daoud	1.100 —	—	13.000

Les contributions étaient perçues sans tenir compte souvent des taux koraniques, et elles étaient augmentées des charges particulières (hédia, oudifa). Les kaïds remettaient aux oumana (fonctionnaires chérifiens des finances) le produit de la collecte en s'en réservant une bonne part et après avoir emprisonné les récalcitrants. Les pauvres n'étaient pas molestés en général : là où il n'y a rien, le Makhzen, comme le roi, perd ses droits; les gros propriétaires l'étaient peu, car ils avaient de quoi faire écouter leurs doléances; seuls, ce qu'on pourrait appeler, par une lointaine analogie avec la France, les classes moyennes étaient saignées à blanc.

Sur ce point encore nous avons apporté l'ordre et la justice; l'assiette de l'impôt aschour reste la même et la perception est en Chaouïa un peu inférieure au dixième. Les autres contributions ont été abolies; enfin, pendant trois ans, tous les hommes au-dessus de 18 ans doivent payer une amende de guerre dont le montant global a été fixé à 2 millions et demi, soit par an 833.000 francs.

L'impôt est réparti par les soins de commissions indigènes : dès la mise en meule pour l'aschour et vers le 15 avril pour la zakat, cette commission composée du kaïd ou de son kalifat, président, de deux experts notables, d'un adoul, et du cheikh du douar recensé, fixe les charges de chacun d'après le produit de sa récolte ou le nombre de ses animaux. Les grains sont évalués en charges de chameau ou tellis, valant 3 mouds de Casablanca ou 150 kilogrammes environ. Les officiers du poste surveillent et contrôlent les opérations. Vers la fin de mai pour la zakat, après le dépiquage pour l'aschour, les contribuables soldent leur dû, contre reçu, délivré d'un carnet à souche par l'agent de perception; le reçu est une innovation française, très appréciée des indigènes; elle les met à l'abri des erreurs et sert de justification, car autrefois les autorités ne se gênaient pas pour percevoir deux fois.

L'amende de guerre, impôt momentané, représente en moyenne 18 à 21 pesetas h. (12 à 14 francs) par tête; en sont seuls exempts les réfugiés, c'est-à-dire les indigènes n'appartenant pas aux tribus chaouïa, mais venus sur le territoire pour échapper aux exactions des fonctionnaires makhzen. Les autres impôts ne sont pas acquittés par les chefs indigènes, les goumiers et certaines agglomérations de chorfas ou de marabouts, qui ont obtenu des daher ou firmans chérifiens, leur faisant remise des contributions. D'autres indigènes, protégés ou associés d'Européens prétendent à de semblables faveurs : cette question sera traitée plus loin, car elle fait partie intégrante de ce qui se rattache à cette classe de privilégiés.

Malgré de petites résistances locales dues à la mise en action des rouages administratifs, aux prétentions de quelques fractions ou à leur désir de profiter d'un nouvel état de choses pour se faire exempter de charges, l'impôt a été perçu partout, et dès la première année; peu de réclamations ont été formulées, au contraire de ce qu'on attendait, les statistiques ayant été difficiles à dresser et forcément un peu imprécises. C'est à peine si, à deux ou trois endroits, on a dû employer, contre des mauvaises volontés évidentes, des moyens de coercition sévères; ce procédé blâmable, s'il était constant, fut rarement mis en œuvre et généralement pleinement justifié. C'est un beau succès; depuis sept ans, aucun impôt n'était plus perçu en Chaouïa; il fallait que les habitants en reprissent l'habitude; de plus, la répartition équitable était singulièrement compliquée : les répartiteurs n'avaient pas encore une conscience bien nette de leur mission et les assu-

jettis cherchaient ici, comme partout, à tromper le fisc par de fausses déclarations, de faux noms, ou des dissimulations.

Une des questions les plus embarassantes est celle du mode de payement de l'aschour : doit-on en ordonner la collecte en nature ou en argent? Dans le premier cas l'administration est aux prises avec les difficultés de convertir les grains en argent; dans le second, l'indigène, gêné par le manque de capitaux, doit attendre la vente de sa récolte pour se procurer la somme nécessaire, d'où retard ou obligation de se défaire à perte d'une partie de ses animaux. Quand cette seconde méthode a été employée, on a fixé un prix moyen de l'orge et du blé d'après les cours atteints sur les marchés: ainsi, en octobre 1909, ces prix étaient dans un des postes de :

30 francs pour l'orge, qui fut vendu de 25 à 31 francs
60 — le blé — 58 à 68 francs

Enfin le payement en argent présente des difficultés en raison de la rareté du numéraire. Les deux procédés sont actuellement à l'étude et, seule, l'expérience de plusieurs années permettra de faire le meilleur choix.

On ne peut encore établir pour le pays tout entier une moyenne générale exacte des charges des contribuables; d'après les chiffres approximatifs du recensement de 1909, ces charges ressortent, pour les impôts koraniques, au taux suivant dans quelques postes :

Camp du Boucheron = 29 P. H,
Camp Boulhaut = 23 P. H.
Bou-Beker = 28 P. H
Ben-Ahmed = 20 P. H.

soit une moyenne de 25 pesetas h. La moyenne ancienne était de 35 pesetas h.; dans ces chiffres ne sont pas comptées l'amende de guerre pour les premiers, ni les contributions autres que les impôts koraniques pour le second. On voit la notable amélioration apportée à la situation de la population indigène.

Du produit brut des impôts 17 0/0, représentant les frais de perception, sont à défalquer. En effet, les fonctionnaires chérifiens ont rarement droit à un traitement, ou, s'ils y ont droit, ce traitement leur est rarement payé; aussi les kaïds étaient-ils poussés, non seulement comme il a été dit pour se rembourser de leurs avances, mais même pour vivre, à se créer des ressources sur le dos des contribuables. Pour tarir cette source d'abus, il a été décidé que les kaïds toucheraient 10 0/0 du total des impôts perçus, les chioukhs, 5 0/0, et que les autres membres de la commission se partageraient 2 0/0, soit 17 0/0, taux bien peu élevé si l'on considère les frais de perception notablement supérieurs dans la métropole.

Les contributions indirectes sont les droits de douanes, les monopoles du Makhzen, les droits de marchés et les droits de porte à Casablanca.

Des premiers il n'y a rien à dire que l'on ne sache. Les douanes marocaines à Casablanca, comme dans les autres ports ouverts, sont entre les mains du service français de la dette. Ces droits ont été dénoncés comme gênant, dans de notables proportions, les échanges commerciaux. Tout n'est pas injuste dans ces critiques, mais certaines d'entre elles, et non des moins violentes, sont l'écho de considérations un peu particulières. Certains commerçants, du temps que les douanes n'étaient pas encore soumises au régime de la surveillance française, s'entendaient avec les oumana, et, moyennant un abonnement forfaitaire et quelques pots de vin, si j'ose dire en parlant d'un pays musulman, entraient des marchandises pour un chiffre considérable; tel versait 15.000 ou 18.000 pesetas h. et importait des valeurs qui eussent dû acquitter 30.000 ou 35.000 pesetas h. de droits. Aussi la moralisation administrative assurée par nos soins n'a-t-elle pas été du goût des intéressés et a-t-elle suscité bien des récriminations. Ce qui est une chose excellente, en soi et pour l'avenir, a jeté une perturbation assez marquée dans les affaires, en raison des habitudes prises.

Les droits de porte sont perçus à l'entrée et à la sortie de Casablanca d'après le tarif suivant :

	ENTRÉE PAR CHARGE DE			SORTIE PAR CHARGE DE		
	Chameaux	Mulets	Anes	Chameaux	Mulets	Anes
Céréales, bois, charbon	2 bellioun	1 bellioun	1 B	6 bel.	4 B	2 B
Alfa, palmier nain, fruits frais, légumes	3 —	2 —	1			
Autres marchandises	4 —	2 —	1			
Paille, herbe, racine de palmier nain pour four.		franchise				
Grains destinés à l'ensemencement					franchise	

Ces droits ont produit en 1908 un revenu net de 66.000 pesetas h. Cette sorte d'octroi, ou hafer, existait autrefois, puis était tombé en désuétude ainsi que les droits de marché perçus actuellement d'après le tarif suivant :

5 0/0 du prix de vente des chevaux *b*, mulets *b*, ânes *b*, chameaux *b*, étoffes, tapis, vêtements, henné *a*, fruits secs et frais *a* (sauf le raisin), beurre *a*, huile *a*, miel *a*, laines, peaux.

1 grouch par mouton *b*, par charge d'âne pour le charbon ou le bois, l'herbe, l'orge, le raisin frais, le sel *a*, par guerba (outre) de goudron, par tente magasin, ou par atelier de forgeron, cafetier, barbier, cordonnier, etc. par vendeur d'eau (guerrab), par marchand de pain.

2 grouch par cent d'œufs *b*, par charge de chameau pour le bois, le blé, les légumes, par étal de boucher.

4 grouch par bœufs *b*.

a = en gros.
b = payé moitié par le vendeur et par l'acheteur.

Le kaïd de Ziaïda percevait :

2 grouch par âne ou par mouton.
1/2 douro par cheval.
1 peseta par charge de chameau pour l'orge ou le blé.

Avant notre venue, le sultan vendait au kaïd le droit de récolter des taxes et généralement le kaïd les concédait à son tour à des oumana-el-souk : ainsi, chez les Chiadma, le privilège était payé pour 10.400 pesetas h. par le caïd et cédé par lui pour 30.000 pesetas h. à des sous-traitants. Quelquefois un tarif de perception était établi, mais le plus souvent les droits variaient suivant la rapacité ou les besoins du kaïd ou des oumana.

Depuis l'intervention française, deux réformes ont été introduites : tarif fixe et reçu détaché d'un carnet à souche, ce qui permet le contrôle et empêche les malversations. Au début, les droits de marchés étaient perçus en régie directe; dans la suite, le régime des adjudications a prévalu et il semble qu'il soit préférable, à condition, bien entendu, d'empêcher toutes tentatives d'entente entre les concurrents avant l'adjudication et toute perception arbitraire après, surveillance dont les officiers des postes sont chargés. Voici, à titre d'exemple, quelques chiffres montrant les rendements des deux manières :

OULAD HARIZ

	Janvier	Février	Mars
	—	—	—
Régie directe 1909...	1.964 p.	1.916 p.	2.117 p.
Adjudication 1910....	2.980	3.625	3.350

BEN AHMED

	Janvier	Février	Mars
	—	—	—
Régie directe 1909...	3.245 p.	2.265 p.	4.400 p.
Adjudication 1910....	5.135	5.820	5.185

Quelques chiffres laissent apercevoir des plus-values qui ne témoignent pas seulement d'une perception plus régulière, mais aussi du développement chaque jour plus accentué de la vie économique du pays, grâce à la sécurité que nous avons apportée avec nous :

	Produits des droits de marchés en 1909	1910	Observations
	—	—	—
Oulad-Hariz................	5.997 P. H.	9.955 P. H.	Janvier à mars inclus.
Ben-Ahmed................	21.235	29.930	Janvier à mai inclus.
Camp du Boucheron........	7.605	9.045	Janvier à avril inclus.
Fedahlat..................	167	224	— —
Moualin-el-Outa............	151	238	— —
Moualin-el-Ghaba..........	1.755	2.800	— —
Beni-Oura.................	496	360	— —
Arab.....................	(a) 303	530	(a) Sauf pour 1909 février à avril.
Totaux................	37.709	53.082	Augmentation en 1910 = 15.373.

La perception des droits est en effet rendue plus difficile par la disposition des marchés marocains, qui sont tous ouverts et non fermés, comme les marchés algériens.

L'adjudication se fait tous les mois pour chacun des marchés hebdomadaires; tout sujet musulman résidant effectivement dans la tribu peut concourir, s'il accepte les conditions et verse le cautionnement. Il est responsable de ses collecteurs et, pour éviter toute cause de réclamation, doit être ou se déclarer justiciable des tribunaux ordinaires. En cas de manquement aux engagements ou de fautes, les peines prévues pour ou contre les collecteurs sont la révocation, l'amende (5 à 50 pesetas h.), la prison; pour l'adjudicataire l'amende (5 à 100 pesetas h.), l'annulation du marché, la prison. Pendant les premiers temps du fonctionnement de cette organisation, on n'a pas ouvert le concours aux étrangers à la tribu, indigènes ou Européens, mais cette mesure ne tardera pas à être prise et elle sera excellente; les taux d'adjudication monteront certainement en raison de la concurrence. On pourrait de même instituer des adjudications plus étendues, portant sur un trimestre, un semestre ou même une année, ou sur l'ensemble des marchés d'une tribu avec cautionnement proportionné.

Les droits de porte et de marchés, comme les droits de douanes, ne sont pas sans susciter des plaintes de la part des commerçants, qui les trouvent trop élevés et y voient une gêne sensible, notamment pour l'exportation. On m'a signalé, par exemple, que les céréales payaient plus de 20 0/0 de droits divers se décomposant ainsi :

Achat des animaux de labours.. .	5	0/0 du prix.
Aschour........................	10	0/0
Douane........................	3,75	0/0 kg.

plus les droits de marché, de porte, d'embarquement, et sans compter aussi les droits à l'arrivée dans les ports français. Il y aurait lieu d'apporter un remède à cette situation en opérant une meilleure répartition des charges contributives, mais la question est des plus complexes et d'infinies précautions seraient nécessaires, car la refonte de l'impôt, qui touche à tant de points délicats, aurait vite l'allure d'une révolution, comme cela est arrivé avec le tertib de 1903. Les puissances européennes ont si bien compris la gravité de la question qu'elles n'ont pas pris sur elles de la trancher à Algésiras.

Le produit des impôts, perçus grâce à la présence des Français en Chaouïa, est réparti en diverses catégories : l'aschour et la zakat sont intégralement versés dans les caisses de la Banque d'Etat du Maroc au compte du sultan. Les droits

de douanes ont une attribution fixée depuis longtemps : 95 0/0 sont affectés, comme gage, aux divers emprunts chérifiens et 5 0/0 sont laissés à la disposition du Makhzen. La France, poursuivant son noble but de civilisation, au moins autant, si ce n'est plus, que la conservation et la défense de ses droits primordiaux, ne profite en rien des sommes recueillies par ses soins. Elle crée des ressources au sultan et met à sa disposition, comme dernièrement encore pour une somme de 835.000 francs, des subsides qui serviront peut-être à agir contre nous et qui eussent éte plus utilement employés sans doute à des améliorations locales. L'amende de guerre elle-même est tout entière consacrée au payement des travaux du port, de sorte que cette charge, imposée aux Chaouïa en châtiment d'attentats criminels, accroîtra la richesse de leur pays, en créant à leur commerce un débouché facile et important. Même dans l'intérêt du pays, il n'est pas très avantageux d'avoir limité à trois années seulement la perception de l'amende de guerre ; il eût été très utile, tout en le diminuant après cette période, de conserver, sous une forme ou sous une autre, cet impôt, en considération des ressources immédiatement disponibles qu'il fournit et qui auraient été affectées au développement de de la province. La France prouve ainsi qu'elle ne voit pas, à l'exemple de certaines autres nations, dans la question marocaine une simple source de profits.

Les droits de porte aident à la mise en état et à l'entretien de Casablanca ; les taxes des marchés, elles, sont partagées en trois parties : 30 0/0 au Makhzen, versés à la Banque d'Etat; 10 0/0 aux kaïds dont ils assurent, avec les 10 0/0 de la zakat, tout le traitement. Ainsi le kaïd des Mzab touchait, en 1909, une dizaine de mille francs, ce qui est bien peu en comparaison du passé, des services rendus, de la responsabilité et des charges. Il serait à désirer qu'un traitement fixe fût assuré à ces fonctionnaires, en prenant pour base, par exemple, le nombre des tentes ou des habitants de leur circonscription, et malgré quelques inconvénients, ce nouveau mode serait, du moins, mieux adapté à la régularisation administrative poursuivie par nos soins. Enfin 60 0/0 sont affectés aux besoins des tribus ; les notables indiquent les travaux les plus urgents à accomplir pour le bien général (infirmeries indigènes, routes, sources, puits), et ces travaux sont exécutés avec l'aide et sous la direction des officiers et des troupes du corps de débarquement. Cette part, laissée à la tribu, constitue une des réformes les plus heureuses de notre effort ; car si, d'après nos conceptions, les impôts même très élevés peuvent être légitimés par le fait que l'Etat bénéficiaire en utilise le montant au service du pays, au Maroc il n'en est pas de même et le sultan enlève, chaque année, dans chaque région, un certain capital sans le lui rendre ou lui en assurer le profit sous forme d'améliorations quelconques. Des sommes énormes s'accumulent ainsi, improductives, dans le Bit-el-Mal (trésor pour la très hypothétique guerre sainte, ce qui est la raison d'être des contributions islamiques) ou sert à solder les fantaisies coûteuses du souverain. Cette manière de procéder est une des causes certaines de l'appauvrissement du Maroc.

Telle est, en résumé, notre œuvre de résurrection administrative. Mais nos efforts ne se bornent pas là ; il s'y ajoute un second chapitre, celui des bienfaisantes initiatives. Il a été question jusqu'ici de ce que j'appellerai, fort inexactement mais par opposition, l'œuvre négative ; nous n'avons rien créé ou peu de chose, nous avons amélioré ce qui existait déjà, et avant d'étudier l'œuvre créatrice, il convient de signaler une des difficultés de la première.

Notre situation makhzen n'a pas été faite pour nous aider. Alors qu'elle peut être un adjuvant précieux sur d'autres points, et particulièrement sur la frontière oranaise où, rien de très stable n'existant avant nous, liberté nous était laissée d'imprimer dès le début l'impulsion désirable, nous nous sommes heurtés, en Chaouïa, à des situations de fait, découlant de situations de droit, et à tous les égoïsmes dont nous gênions les brigandages. Il ne fallait pas seulement construire, mais reconstruire, et les vieilles ruines tenaient bon encore ; aussi le résultat n'en est-il que plus admirable. Depuis le ministre de France jusqu'au moindre « tringlot », chacun a travaillé de tout son courage, de tout son dévouement, de tout son patriotisme à donner ce nouvel et probant exemple des bienfaits de notre civilisation française.

Les initiatives françaises.

L'œuvre française a été créatrice et nous pouvons être fiers de la réalisation, en Chaouïa, de ses initiatives, qui, d'après leur objet, touchent à des questions scientifiques, d'ordre général et d'assistance.

Avant tout, pour organiser un pays, il faut connaître sa topographie, son climat et ses ressources. En débarquant, nos troupes avaient des cartes insuffisantes. La carte de Flotte était à une une échelle inutilisable ; les itinéraires, si exacts du commandant Larras et du D[r] Weisgerber, présentaient des lacunes ; toutefois, dès janvier 1908, le service géographique de l'armée, réunissant ces données, publiait une carte provisoire au 1/200.000[e], qui rendit les plus grands services. On établit ensuite au 1/500.000[e] une petite carte d'ensemble et une carte des étapes ; ce n'était pas suffisant encore et, pour une fois, grâce au courage et à la science des officiers topographes, le provisoire ne dura pas. Pour condenser les travaux des officiers chargés de tracer au jour le jour les itinéraires des colonnes en marche ou des reconnaissances particulières, un bureau topographique central fut créé à Casablanca sous la direction du commandant Prudhomme, et on décida l'exécution d'un levé au 1/100.000[e]. Géodésie et topographie furent rapidement et consciencieusement menées malgré les difficultés naturelles (brumes, mirage, etc.) ; des re-

pères géodésiques furent contruits quand les accidents du sol faisaient défaut. Les indigènes firent en général bon accueil aux géographes qui coururent un des plus graves dangers du Maroc, le péril gastronomique des innombrables tasses de thé à la menthe. Les passants et les habitants des douars, sans témoigner aucune hostilité, restaient des heures entières à regarder les travailleurs, les interrogeant, s'amusant à la vue des instruments, et, parfois, donnant d'utiles indications. Vers juillet 1909, le service géographique livrait les premières feuilles, tirées en trois couleurs, et la carte était terminée en avril dernier. Elle avait été limitée par l'oued Oum-er-Rbia, le méridien 10°50 et le parallèle 36°50. J'ai utilisé cette carte et, sur le terrain, j'ai pu en constater l'exactitude. Toutefois un certain nombre de courbes intercalaires, notamment dans la région des Tirs, auraient été utiles pour la figuration plus compréhensive du terrain. Enfin des points géodésiques ont été forcément pris sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia; pourquoi ne pas les avoir reportés sur la carte définitive ? Il semble qu'en laissant en blanc tout ce qui, d'après les limites conventionnelles, est hors Chaouïa, on ait obéi à des scrupules un peu naïfs; car, ou bien la carte a été levée à vue de nez et on n'a pu prétendre à l'exactitude; alors la carte provisoire suffisait; ou bien, et c'est le cas, la carte a été levée d'après des observations précises, et personne n'admettra que pour fixer le cours d'un oued, surtout de la serpentine Oum-er-Rbia, on a pu négliger la rive gauche. Dès lors, la non-utilisation des renseignements ne trompe personne; elle est simplement nuisible aux voyageurs qui eussent profité avec joie de ces données supplémentaires. Cette lacune doit être réparée dans les tirages subséquents; ce travail indispensable, poursuivi plus avant; des retouches de détail, notamment en ce qui concerne les limites des tribus, seront utiles pour parachever cette œuvre dont l'exécution a été surprenante de science et de rapidité.

Les observations météorologiques doivent être faites pendant de longues années avant de pouvoir fournir des indications certaines. On n'a pas perdu de temps pour commencer les recherches de cet ordre; des stations ont été installées à Casablanca et à Settat, et munies des instruments nécessaires; chaque jour les résultats sont télégraphiés à Alger, qui centralisent toutes les données recueillies dans l'Afrique du Nord. D'autres observations sont faites bénévolement dans quelques postes, mais, faute d'instruments et d'installation convenables, elles n'ont qu'une valeur relative. Il serait intéressant que ce service fût développé et que des stations fussent installées, sinon dans tous les postes, du moins dans certains d'entre eux; il serait aussi très utile de surveiller à Sidi-Ali et à Mechra-ben-Abbou les variations de l'oued Oum-er-Rbia.

Il restait pour connaître les ressources locales à édifier la statistique du pays. Le travail était urgent, car il avait des conséquences immédiatement pratiques pour la répartition et la perception des impôts. Dès 1908, il fut commencé et dénombra tentes, hommes, femmes, enfants, animaux et cultures de chaque espèce. Il est tenu constamment à jour. Une publication officielle analogue à la situation des territoires du Sud serait précieuse. On ne se doute pas de la peine nécessaire pour arriver à un résultat un tant soit peu précis dans un pays où il n'y a aucune base stable, pas d'état civil et avec des indigènes, toujours soupçonneux et portés, plus encore que les contribuables français, à dissimuler leur situation. Les officiers des postes ont fort à faire pour arriver à une précision quelconque et encore doivent-ils être constamment par voies et par chemins pour contrôler les dires des intéressés et relever les erreurs, involontaires ou autres.

Ces mesures, si elles paraissent au premier abord exclusivement utiles au corps de débarquement, répondent cependant à des nécessités moins étroites, car mieux on connaîtra le pays, plus on pourra le mettre en valeur avec méthode.

D'autres initiatives sont d'un effet plus immédiat. Un des premiers soins a été d'assurer la viabilité des chemins. La piste marocaine ne ressemble que de loin à une route; elle est formée par les pieds des animaux qui tracent au hasard, dans une direction donnée, une série de petits sentiers dont le faisceau, s'entrecroisant, constitue la voie de communication. Les accidents du sol, rochers ou simples touffes de palmiers nains, ne sont ni enlevés, ni franchis, mais contournés. Inutile, bien entendu, dans ces conditions, de songer à des charrois. La piste en terrain sec ou compact est praticable, mais on enfonce dans les parties sablonneuses du rivage, ou l'on s'embourbe dans les Tirs pendant la saison des pluies. Il faut batailler pour maintenir aux pistes leur largeur normale contre les empiètements des riverains; les officiers y veillent et, sous leur impulsion, les autorités locales ont enlevé les obstacles les plus importants et rectifié, par endroit, le tracé primitif. L'accès de Settat a été facilité par une rampe le long de l'oued Moussa. Le pont flottant a été établi à Mechra-ben-Abbou, et un travail analogue est à entreprendre près d'Azemmour, où malgré les travaux exécutés le passage reste confus et long. Le Makhzen, ayant sur ce point le monopole des transports, l'exercerait, à défaut d'un pont, par le moyen d'un bac commode, au lieu de barcasses qui ne le sont pas. Il y trouverait tout avantage car les voyages seraient plus fréquents et plus rapides, les efforts moindres et l'action de la marée si gênante ici se trouverait neutralisée. L'établissement d'un pont flottant serait facile, en le pliant à l'action du courant fluvial et de la mer, peut-être à l'aide d'un système de pendule à double direction.

Un pont, le pont Blondin, établi sur l'oued Nfifikh, permet le passage à toutes les heures du jour. Auparavant on était arrêté par les marées montantes qui noyaient le gué. Mais ces mesures ne sont que provisoires et les communications ne

seront réellement faciles que du jour où toutes les routes seront empierrées. Une chaussée va être établie entre Casablanca et Médiouna pour mettre la côte en relation avec les pistes de l'intérieur relativement bonnes. Le travail ne présente pas grande difficulté sauf sur un quart du parcours, près de Merchich, à cause de masses rocheuses ; dans tous les cas, il peut être rapidement mené à bonne fin, de même que la route de Casablanca à Rabat et à Azemmour, à entreprendre aussitôt après. Un crédit de 24.000 pesetas h. est prévu pour la route de Médiouna; 40.000 pesetas h. pour l'amélioration de la piste de Rabat, et 15.000 pesetas h. pour celle d'Azemmour et la construction d'un caravansérail entre ces deux points. Qu'on remarque en passant que de tels travaux sont possibles seulement dans la zone pacifiée par les Français; on n'a songé pratiquement, et pour cause, à aucun voie dans le reste du pays, à l'exception de la route internationale du cap Spartel près de Tanger. Dans l'état actuel, les pistes chaouïa commencent à être sillonnées par les véhicules alors qu'avant 1908 aucune voiture n'y circulait, et les négociants ont une tendance très marquée à substituer, pour leurs voyages d'affaires, la voiture légère à deux roues à l'ancien mode de locomotion, mule ou cheval, l'un d'entre eux me disait récemment qu'il attendait l'achèvement des travaux sur Mediouna pour faire venir une voiture et un camion automobiles.

Un jour ou l'autre le réseau des routes se sera complété par une voie ferrée. Il existe entre Casablanca et Ber-Rechid un petit tramway à voie unique et à traction animale pour les transports militaires. Sa construction rapide, en pleine période troublée, a été un tour de force mais à l'heure actuelle ce jouet est tout à fait ridicule, quoi qu'il ait rendu et rende encore des services, faute de mieux. Les déraillements sont constants et normaux car, deux trains se trouvant en présence, l'un doit naturellement céder la place à l'autre. Les rails reposent sur une plate-forme construite dans le but éventuel de l'établissement d'une voie d'un mètre et qui a été fort solidement faite. Pourquoi ne pas prolonger cette ligne, même avec sa conception actuelle, au moins jusqu'à Settat ? Et pourquoi ne pas imiter les Espagnols qui poussent chaque jour en avant dans le Nord, non pas une, mais deux lignes ?

Les tribus, grâce aux fonds des droits de marché et avec l'aide des Français, font aménager et curer des sources, forer des puits. Avant notre arrivée, l'écoulement des eaux résiduaires n'étant pas assuré, les flaques croupissaient autour des points d'eau et les contaminaient; aujourd'hui, sur beaucoup de points, des travaux de protection ont été effectués ; abreuvoirs pour les animaux, auges destinées aux indigènes pour le lavage du linge et des laines. Autrefois les bêtes venaient boire à même la source, la souillaient; la lessive se faisait à même. Les puits n'étaient pas entretenus et creusés alors qu'aujourd'hui on en fore de nouveaux selon les besoins et les crédits, il fallait attendre qu'un riche propriétaire eût la généreuse pensée de fournir les fonds pour ce travail d'utilité générale ; on attendait quelquefois longtemps la reconnaissance publique et leur nom donné au puits (Bir-Allel, Bir-el-Hadj-Mâti...) excitant médiocrement les libéralités des donateurs.

Les services postaux sont assurés bénévolement par la poste militaire. Deux services de rekkas (piétons porteurs de courrier) subsistent entre Casablanca et Azemmour, vers Mazagan et Marrakech, et entre Casablanca et Rabat vers le Nord. Mais pourquoi le télégraphe militaire, qui sillonne les Chaouïa, s'arrête-t-il à Bou-Znika et pourquoi doit-on emprunter jusqu'à Rabat le système optique, incertain à cause des brouillards de l'oued Ykem? Rabat est en dehors des frontières actuelles des Chaouïa, mais notre qualité makhzen devrait nous investir de toutes les possibilités d'améliorer les conditions locales d'un service makhzen, comme celui-ci, dans l'intérêt des Marocains eux-mêmes et dès lors nous autoriser à continuer l'établisssement de la ligne jusqu'à Rabat. Au reste, poteaux, fils, appareils, tout est prêt à être posé, et le raccordement sera fini un mois après l'ordre donné.

Un grave inconvénient réside encore dans l'incertitude des poids et mesures ; au Maroc, les uns et les autres varient tous les 15 kilomètres. En voici quelques exemples : la zouija, qui sert de mesure aux terres cultivées et qui réprésente la surface labourée pendant une saison de labours par un attelage de bœufs, est évaluée à 8 hectares au camp de Boucheron ; à 10 hectares aux Ouled-Saïd ; de 10 à 12 hectares à Ber-Rechid ; 15 hectares à Kasba-ben-Ahmed.

Le moud de blé représente 59 kilogrammes chez les Moualin-el-Outa, 70 chez les Feddalat, 108 chez les Moualin-el-Ghaba, 150 chez les Beni-Oura, tribus relevant du seul poste de Boulhaut. Devant cet enchevêtrement, on a tenté à certains endroits d'assigner des données, fixes aux mesures, par exemple le moud est devenu l'hectolitre ; il y aurait grand avantage à généraliser cette réforme réclamée par les commerçants, et à l'appliquer à tout et partout.

Sans m'arrêter à énumérer les essais agricoles des postes pépinières, jardins potagers, cultures industrielles, tentatives pour le sélectionnement des races animales, stud-book pour les chevaux, cartes de saillies pour les juments, primes à l'élevage, toutes initiatives fort bien accueillies par les indigènes qui en comprennent toute l'importance, je me hâte d'arriver aux deux points les plus intéressants, formation des goums marocains et œuvres d'assistance indigène.

Le but de la France étant de reconstituer l'autorité sur des bases solides, il fallait fournir aux fonctionnaires makhzen des moyens d'action ; de plus, le service des renseignements qui, pour la police, joue le même rôle que les troupes françaises régulières pour la sécurité, avait besoin aussi de sources d'information : c'est à satisfaire à ces deux exigences que répond la formation des goums marocains.

Autrefois l'autorité n'avait, pour s'exercer, que des moyens de fortune. La valeur des mokhaznia est tout à fait limitée et, pour conserver son prestige, le kaïd devait s'appuyer sur une partie, sinon sur la majorité, de ses administrés afin de résister aux turbulents ou étouffer les révoltes: d'où nécessité d'intrigues politiques, achat des concours à coups de concessions, partant amoindrissement et précarité de l'autorité du chef. Nous ne pouvions admettre cela, puisque l'ordre se conçoit en dehors et par-dessus les questions de personnes; rien n'était à garder de l'ancien état de choses: il fallait innover. A chaque poste on adjoignit un goum, composé de 50 cavaliers et de 150 piétons, recrutés par engagements volontaires d'un an renouvelables. Tous les indigènes marocains, Chaouïa ou autres, peuvent être admis s'ils présentent les aptitudes physiques et morales prescrites. Peu à peu s'opère une sélection, les réengagements n'étant accordés qu'aux plus dignes. Il n'est pas rare de voir dans nos rangs d'anciens ennemis et certains des meilleurs goumiers ont parfois, dans le corps, des traces récentes de nos lebels. Les volontaires ne manquent pas; car d'une part le goumier a gloire et profit, exemption d'impôts; il participe à l'exercice de



TYPE DE GOUMIER MAROCAIN

l'autorité, ce qui a encore sa valeur et son prestige dans les pays neufs; il touche une solde appréciable. Les cavaliers reçoivent 3 francs par jour; ils fourniss ent leur cheval et pourvoient à leur entretien; la nourriture du cheval leur revient à une quinzaine de francs par mois et ils trouvent à la combinaison de larges bénéfices. Les fantassins touchent 1 fr. 75 par jour et doivent aussi se nourrir et s'entretenir. La question du logement n'est pas tranchée; elle est laissée à l'appréciation du chef du service des renseignements de chaque poste qui commande le goum. Dans certains endroits les goumiers sont casernés dans des constructions bien agencées et qu'ils apprécient; dans d'autres ils vivent en douars. Cette seconde organisation, non sans inconvénient, pour pour une troupe régulière, en offre très peu dans le cas présent. Les goums que j'ai vu manœuvrer ont une allure très militaire; le soldat se plie vite à la discipline; il est gai, très allant, rapidement équipé, toujours prêt, très mobile, très malin, résistant; c'est un grand enfant qui aime jouer, adore les permissions (ceux qui nous furent donnés comme guides ne manquaient pas de me demander à l'arrivée d'en solliciter une pour eux), mais aussi qui ne marchande pas sa peau le cas échéant. L'uniforme n'existe pas à proprement parler. Cependant on a adopté un burnous bleu clair du plus heureux effet et sur lequel tranche le rouge des spahis instructeurs. L'armement se compose pour les cavaliers du mousqueton modèle 74 et du sabre; je ne sais pourquoi on n'a pas essayé la lance; pour les fantassins, du fusil modèle 74 et du sabre-baïonnette. Chaque peloton est commandé par un lieutenant sous les ordres du capitaine des renseignements; ils sont aidés par des sous-officiers indigènes algériens. La valeur éducatrice des cadres est excellente, non seulement au point de vue militaire, mais au point de vue général.

Il n'y a pas d'écoles dans les douars chaouïa, car on ne peut donner ce nom à la kbousa sous laquelle un taleb famélique enseigne à quelques enfants de rares versets du Koran qu'il ne comprend pas, d'autant que la hutte-école sert aussi d'abri aux hôtes de passage et de mosquée à l'occasion. Presque tous les postes ont des écoles de goumiers, pièce au sol recouvert de nattes, aux murs tapissés d'images instructives et de tableaux analogues à ceux de nos écoles primaires. Les officiers et sous-officiers les expliquent et, en frappant l'imagination de leurs élèves, leur donnent des notions précises sur notre progrès, nos cultures, nos inventions. Ainsi se préparent, sur place, pour l'avenir, de précieux collaborateurs.

La valeur de ces troupes au feu est très bonne: la colonne des Zaërs et celle du Tadla, où les goums donnèrent, prouvent qu'on est arrivé à un excellent résultat, et ce n'est que justice de faire, dans le succès de ces deux opérations, une large part à leur collaboration. Mais le rôle de cette formation n'est pas exclusivement offensif; le goumier est un agent de renseignements non seulement par son essence même, toutes les agitations de la contrée ayant forcément leur répercussion dans le corps, mais aussi par les missions qu'on lui confie. En faisant la part de l'ignorance, de l'imprécision des données qu'il faut contrôler et recontrôler sans cesse, il rend ainsi d'importants services. Toutefois, il semble qu'on n'est pas arrivé au résultat maximum, et la faute n'en est ni aux officiers, ni au commandant supérieur. La valeur des goums est en raison directe des cadres; plus ils seront forts, plus le goum tiendra, parce que les chefs garderont leurs hommes bien en main; s'ils sont faibles, les soldats reviendront insensiblement, dans l'émotion du combat, à leur ancienne tactique: course rapide vers l'adversaire, provocation véhémente à la manière des héros d'Homère, coup de fusil lâché, puis retour en arrière; formule incompatible avec la manière actuelle et la collaboration des troupes euro-

péennes. C'est pourquoi il faut encore renforcer les cadres et ne pas songer d'ici longtemps à laisser aux seuls chefs indigènes la direction de ces forces. D'autre part, si la cavalerie supporte sans inconvénient la formation irrégulière, en raison de son rôle spécial, en est-il de même pour l'infanterie? Si le goum à pied n'est qu'une bande de partisans, sa constitution actuelle est trop coûteuse; s'il est une troupe, elle manque de cohésion. De plus, les goums n'ont été jusqu'ici employés que contre des adversaires extérieurs, ennemis des tribus dont les goumiers étaient originaires; mais quelle serait l'attitude de ces hommes devant une révolte intérieure? Les chefs, justement fiers de leur œuvre, répondent : « Ils tiendront. » Je n'en doute pas, mais ne pourrait-on s'en assurer encore en enlevant aux contingents leur caractère local? Le goum des Ouled-Saïd est recruté aux Ouled-Saïd, de même celui de tous les postes; les volontaires seront donc, en cas d'insurrection, les adversaires de leurs tribus, de leurs parents, et ce qui présente des inconvénients en France, n'en présente-t-il pas au moins autant au Maroc? La valeur des éléments gagnerait à être groupés d'abord à Casablanca, puis répartis dans les différents postes; de cette façon, un brassage interviendrait pour briser le particularisme actuel. On objectera peut-être un recrutement plus difficile à cause de l'incertitude de l'affectation; je ne le crois pas, car il se présente beaucoup d'appelés pour peu d'élus. Une autre objection paraît plus forte; le goumier, opérant dans son pays qu'il connaît, est plus apte à renseigner. Mais outre que les régions sont peu différentes et qu'on a vite fait de se mettre et d'être mis au courant, on pourrait faire une répartition plus adéquate aux nécessités. L'élément monté qui renseigne le mieux, qui est éclaireur plus peut-être que combattant, garderait sa formation actuelle; les fantassins, au contraire, en prendraient une plus générale dans laquelle le brassage s'effectuerait, et dont le type, adapté aux conditions locales, reste le régiment de tirailleurs ou le bataillon de Sénégalais. Faute d'une telle organisation, et si, comme on l'a prévu, il fallait que ces corps fussent livrés au seul commandement indigène, les goums, force makhzen en définitive, perdraient vite leur valeur, et redeviendraient des mehallas... comme les autres. J'insiste sur l'adaptation du système aux nécessités locales pour éviter l'écueil d'européaniser par trop les forces indigènes, car il y a en tout une juste mesure.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions et de leur valeur, il n'en reste pas moins vrai que le résultat si rapidement acquis est surprenant et que, dans les conditions où se posait le problème, il n'était pas possible de faire mieux. Ceci n'est pas une simple impression; les expériences quotidiennes et le combat de Sidi-Salah, par exemple, le prouvent surabondamment.

La principale des œuvres d'assistance est l'ouverture des infirmeries indigènes.

La médecine fut toujours en honneur chez les musulmans, mais l'époque est loin où des savants illustraient par leur enseignement les universités de Cordoue et de Fez. Aujourd'hui, l'art médical n'est plus pratiqué que par des tolba (savants combien ignorants malgré leurs diplômes) qui s'enorgueillissent d'un certificat d'études (idjaza) délivré par les maîtres de la mosquée de Karaouïn à Fez, ou par des sortes de rebouteurs courant de marché en marché, vendant remèdea et amulettes sous de petites tentes trouées et dont le savoir touche plus à la magie qu'à la thérapeutique.



LÉPREUX REGAGNANT LEUR QUARTIER SPÉCIAL (el Hara) à Marrakech (1).

Les toubibs indigènes ont une compétence illimitée et prêtent leur ministère dans toutes les circonstances, sauf dans les accouchements pour lesquels on appelle les kabla, à la fois sages-femmes, faiseuses d'anges et sorcières. L'avortement est assez fréquent, non seulement acciden-



UN TOUBIB

(1) Ce cliché et les deux suivants nous ont été obligeamment communiqués par le journal le *Caducée* où a paru un article de M. de Lacharrière sur la médecine et les infirmeries indigènes en Chaouïa.

tel mais aussi volontaire, et quelques femmes en sont même venues demander les moyens à nos médecins militaires. D'ailleurs on remarquera en passant que si la natalité reste forte, malgré une mortalité infantile considérable, il existe une notable proportion de ménages sans enfants. Voici à titre d'exemple le chiffre des enfants de vingt-trois familles prises au hasard dans la tribu des Ouled-Saïd :

1 famille a 10 enfants.
3 familles ont chacune 7 enfants.
1 famille a 5 enfants.
5 familles ont chacune 3 enfants.
6 familles ont chacune 2 enfants.
2 familles ont chacune 1 enfant.
5 familles n'ont pas d'enfants.

La médecine indigène est, comme bien l'on pense, tout à fait insuffisante et les toubibs français sont fort appréciés.

Les indigènes, à l'encontre de leurs voisins algériens et tunisiens, laissent aux médecins une beaucoup plus grande liberté pour soigner leurs femmes; doit-on établir un rapport entre ce fait et les mœurs dissolues du pays, je ne sais, toujours est-il qu'on me citait en Chaouïa des cas caractéristiques. Une femme des environs d'Azemmour, blessée à la cuisse d'un coup de corne par une vache, voulait se faire soigner par le médecin du poste de Sidi-bou-Beker; sa famille était de cet avis, mais la famille de son mari réclamait des soins indigènes. La malade finit néanmoins par l'emporter. Une autre fois, pendant qu'on examinait sa femme, un mari ne consentit pas à entrer dans la salle de visite malgré la proposition du médecin et attendit à la porte en tenant son bébé dans ses bras. Au reste nos procédés sont vite connus et appréciés : un individu, qui devait être soumis à la laparotomie, demanda de lui-même au médecin à être endormi en réclamant « quelque chose pour le rendre ivre (sekran) ». Il faut noter toutefois que les pauvres sont plus accessibles que les riches aux soins des nsrani.



L'INFIRMERIE INDIGÈNE ET LE BUREAU DES RENSEIGNEMENTS
à Kasbah ben Ahmed.

Le service médical est assuré par les médecins militaires, et avec quel dévouement! Chacun des postes comprend une infirmerie indigène et un dispensaire pour les pensionnaires du douar réservé (euphémisme bien couleur locale pour ces groupements que la morale réprouve). Les constructions sont simples comme y obligent les ressources très modestes, mais elles sont saines et très propres. Les travaux d'adduction et d'écoulement des eaux ont été soigneusement étudiés; les salles sont blanchies à la chaux, claires et bien aérées. Mais ce qu'il y a de tout à fait admirable, c'est l'ingéniosité qui a présidé aux mille détails d'organisation intérieure. Presque tous les médecins connaissent la langue arabe et les consultations ont lieu sans le secours de l'interprète, ce qui augmente encore la confiance des malades. La moyenne des visites journalières varie entre 30 et 50; on accourt de tous côtés; les malades font quatre ou cinq jours de route parfois, aussi les soins et les médicaments toujours donnés gratuitement ne suffisent pas; il a fallu prévoir un service d'hospitalisation pour les cas graves, les interventions chirurgicales ou simplement les consultants venus de très loin. C'est ainsi que l'infirmerie, ouverte en juillet 1909 à Kasba-ben-Ahmed, contient 30 lits disponibles; ce bâtiment a coûté 7.000 francs prélevés sur la part d'impôt des marchés laissée à la disposition des tribus et affectée à cet usage sur la demande expresse des kaïds et de la djemaa (conseil des notables) des Mzab et des Achaches. La journée de malade revient à 0 fr. 90. En août 1909 on hospitalisa 25 indigènes; en décembre, 8 hommes, 9 femmes et 4 enfants. L'hospitalisation est très facilement acceptée par les patients et leur famille. Quelques chiffres recueillis au poste de Kasba-ben-Ahmed donneront une idée du mouvement des malades :

MOUVEMENT DES CONSULTANTS A KASBAH-BEN-AHMED

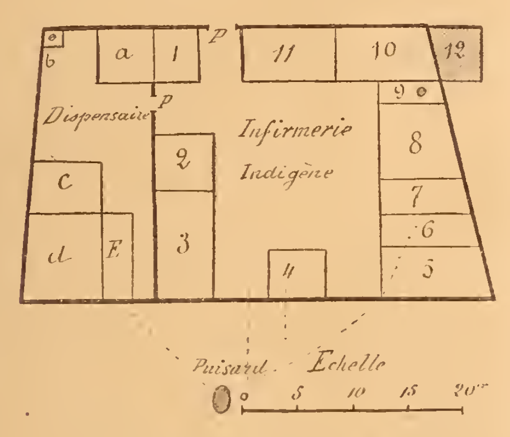
	Hommes	Femmes	Enfants	Musulmans	Juifs	De la région	Etrangers
Octobre 1909....	189	110	40	336	3	333	6
Novembre.......	261	193	74	471	7	464	14

RÉPARTITION DES AFFECTIONS SOIGNÉES

	Maladies internes	Maladies externes	Maladies vénériennes
Octobre 1909.......	97	129	113
Novembre..........	136	182	160

Ces chiffres sont éloquents et les médecins sont menacés d'être submergés par la marée toujours croissante des malades, car, si nos troupes ont l'ordre formel de ne pas dépasser les limites fictives imposées à notre action civilisatrice, les malades les franchissent en sens inverse et affluent de très loin vers les centres de bons soins et de guérison que sont nos infirmeries.

Le dévouement et l'abnégation des médecins militaires est absolu; leur ingéniosité invente chaque jour des améliorations, et j'aime à évoquer de nouveau ici le souvenir de celui d'entre eux



PLAN SCHÉMATIQUE DE L'INFIRMERIE INDIGÈNE DU POSTE DE KASBAH-BEN-AHMED

Infirmerie indigène.

P. Porte principale. — 1. Logement du caporal infirmier. — 2. Salle de pansement. — 3. Logement du médecin. — 4. Salle d'opération. — 5. Logement des infirmiers. — 6. Cuisine. — 7. Buanderie. — 8. Isolés. — 9. W. C. — 10. Salle d'hospitalisation des femmes. — 11. Salle d'hospitalisation des hommes. — 12. Abri extérieur pour les consultants (en construction).

Dispensaire.

P. Porte. — *a*. Salle d'examen et de pansement. — *b*. W. C. — *c*. Cuisine. — *d*. Salle des consignées. — *e*. Salle d'ablution.

qui, lorsque les crédits pour ses malades étaient insuffisants, les rouvrait avec sa solde.

Il est donc nécessaire de développer ces institutions, et il serait urgent de créer une infirmerie indigène à Méchra-ben-Abbou; son succès serait complet. Actuellement, sauf pour les cas graves, un médecin de Settat vient tous les huit jours au camp. Les indigènes le savent et, ce jour-là, les abords du poste se peuplent comme par enchantement. Le premier jour, il y eut 45 consultants. La position est excellente, l'eau en abondance, et l'action de l'infirmerie se ferait sentir au loin.

On doit tendre de plus en plus à soigner effectivement les malades, en augmentant les moyens d'hospitalisation. Les tribus, dont les ressources entretiennent ces établissements, y sont favorables, car les conseils donnés sont souvent peu ou mal suivis, les médicaments mal utilisés par ignorance, et seules peuvent être efficaces les cures dont les médecins surveillent la marche.

La France ne s'en est pas tenue au soulagement des seules souffrances. Quelqu'un a dit : « gouverner c'est prévoir », et l'indigène est le plus imprévoyant des êtres. Durant les années d'abondance, il consomme ou vend tout son gain et en gaspille le prix ; ses réserves sont faibles ou nulles; quand les années déficitaires surviennent, la pauvre « cigale » souffre, la famine fait des ravages, les esprits s'inquiètent, les révoltes couvent ou éclatent... et l'usurier s'enrichit. Aussi le général en chef a-t-il décidé la constitution d'une caisse de réserve destinée à permettre des avances aux indigènes en cas de besoin, comme cela se pratique en Algérie. Cette caisse est alimentée par le dixième du produit net des impôts (en 1909, 120.000 pesetas h.); mesure excellente, car elle protège les bénéficiaires contre leur propre insouciance et les défend contre les menées — pour ne pas dire plus — des prêteurs à gage, constamment à l'affût de tous les besogneux d'argent dont ils encouragent et stimulent les dépenses pour « faire une affaire ».

Ainsi l'œuvre française est aussi grande, plus grande même par ce que crée notre initiative que parce qu'elle améliore des choses existantes, et tout cela a été fait sans tam-tam, sans bruit (il y a des gens qui m'ont demandé en France : « Avons-nous encore des soldats à Casablanca ! ! ! »). Officiers et soldats accomplissent ces merveilles le plus naturellement du monde, et si l'on s'étonne, devant ces résultats, des compétences étendues et diverses que toutes ces choses dénotent, ils sourient comme pour rappeler que le mot « impossible » n'est pas français.

Casablanca.

Avant de terminer l'exposé des conséquences politiques et administratives de notre intervention, un mot reste à dire sur Casablanca.

La Conférence d'Algésiras, après les débats que l'on sait, avait décidé de confier à un corps de police franco-espagnol le soin de veiller à la sécurité de la ville. Cette force était encore à l'état de projet quand survinrent les événements de 1907. Dès les premiers jours du débarquement, le commandant Mangin s'appliqua à réorganiser administrativement la ville et à réinstaller, dans tous les services, les fonctionnaires chérifiens. Dans la suite, son œuvre a été continuée avec succès par le capitaine, depuis commandant, Dessigny, dont une étude très complète sur Casablanca a été mise à contribution dans le présent paragraphe.

L'autorité, disparue dans les troubles, fut restaurée : le khalifat du sultan, Si Allal ben Abbou, prit le gouvernement ainsi que les autres fonctionnaires religieux, judiciaires et les agents de la douane. Les autorités françaises prêtent leur concours aux personnages chérifiens pour l'administration de la ville.

Casablanca fut divisée en cinq quartiers, surveillés par cinq moqqadems marocains; la police est assurée par eux sous les ordres de deux inspecteurs indigènes, dirigés eux-mêmes par M. Dordé, commissaire de police français. La compétence et le tact de ce fonctionnaire, l'estime qu'il a su gagner de la part de toutes les colonies européennes, et ce n'est pas toujours facile dans

ses délicates fonctions, ont suscité une entente par laquelle lui a été confiée la direction générale de la police de la ville, unité de direction qui facilite le bon ordre. Une vingtaine de tirailleurs, portant au bras un insigne spécial, remplissent les fonctions d'agent de police. La criminalité est assez restreinte; il y a peu d'attentats contre les personnes, mais de nombreuses rixes entre les indigènes, et quelques vols, parfois commis par des Européens d'origine douteuse, et qui ont été immédiatement expulsés. La prison a été mise au début sous la surveillance d'un gendarme français; le budget municipal pourvoit à la nourriture des prisonniers, chose inconnue au Maroc où les captifs ne sont pas entretenus par l'Etat mais par leurs familles; enfin, autre innovation, un médecin assure le service de santé.

Le premier soin de notre intervention a été l'assainissement de la ville; en outre de l'habituelle saleté des cités marocaines, elle était encore empoisonnée par les cadavres des hommes et des animaux, tués pendant les événements, et qui pourrissaient sur place. On a déblayé les rues étroites et tortueuses, numéroté les maisons, placé aux carrefours les noms des rues en français et en arabe. Sur les plaques, on peut lire le palmarès héroïque des morts pour la civilisation. Les dames de la Croix-Rouge n'ont pas été oubliées, et si leur nom donné à une des rues de Casablanca est un bien faible hommage à leur dévouement, du moins il rappelle à tous le souvenir de leur action bienfaisante.

En empêchant les empiètements des riverains, on s'est préoccupé de rendre aux rues leur largeur primitive, encore insuffisante par endroits, au croisement de deux voitures; on poursuit le pavage en grès pour remplacer les abominables galets ronds sur lesquels se tordent les pieds. Il existe un réseau d'égouts en maçonnerie avec radier, mais dans un état déplorable; la pente insuffisante cause des engorgements continuels. Les canalisations ont été nettoyées; on en continue l'aménagement en consolidant les parties susceptibles d'être conservées, et on a facilité le curage par l'établissement de regards. Le travail serait à compléter dans les deux tiers de la ville.

J'ai déjà parlé de l'adduction d'eau nécessaire, du percement d'une porte près de Bab-es-Souk: on élève à cet endroit une tour ornée d'une horloge, car il est impossible de savoir l'heure à Casablanca, pas plus qu'à Tanger, d'ailleurs : les musulmans, les franciscains espagnols et les bateaux de guerre ayant chacun une heure différente.

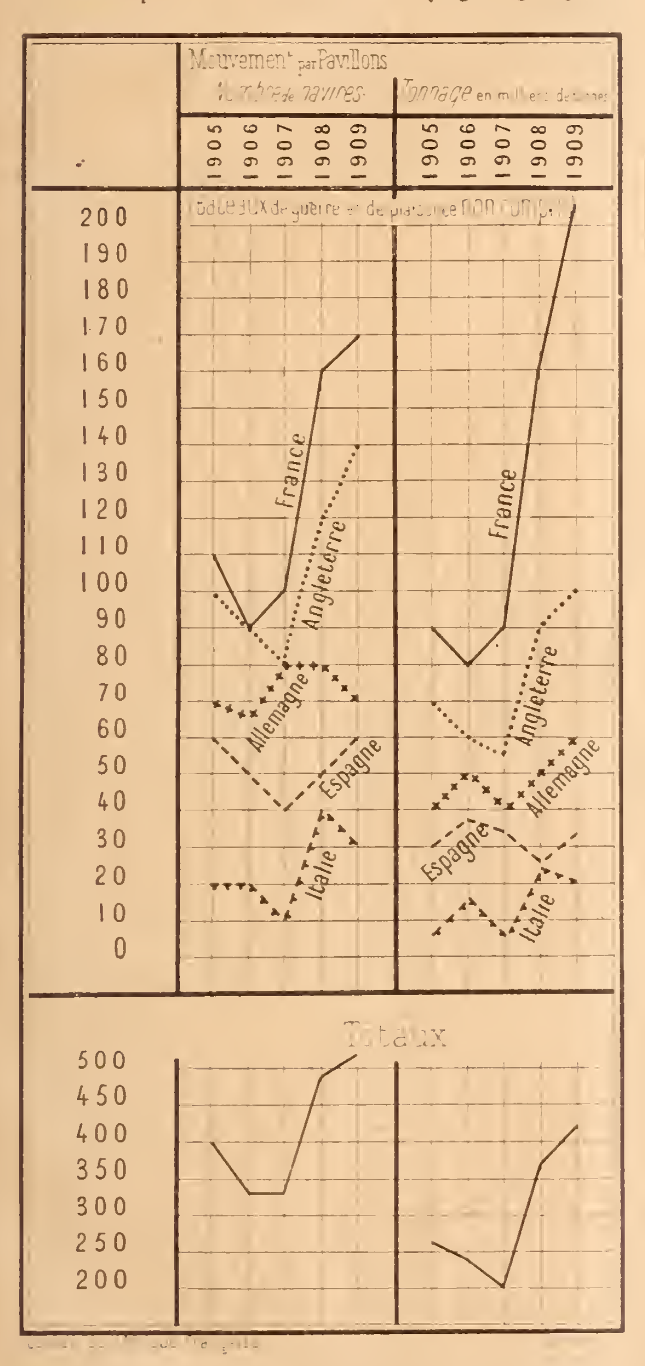
Le service de la voirie est assuré par les moqqadems, sous la surveillance d'un commissaire marocain et d'un agent français; la main-d'œuvre est fournie par les prisonniers, et des outils, tombereaux, brouettes, sont mis à leur disposition. Un abattoir a été installé pour remplacer celui qui, aux portes de la ville, constituait un foyer d'infection, car les déchets n'étaient pas enfouis et on égorgeait les animaux sur la terre nue. Maintenant, deux plates-formes cimentées et couvertes chacune d'un hangar ont été établies pour les musulmans et pour les israélites; une canalisation d'eau assure le lavage et les détritus sont enterrés après avoir été recouverts de chaux.

Sur le port, des travaux importants se poursuivent. La Compagnie Marocaine, adjudicataire avant les événements, a construit un terre-plein de 42.000 mètres pour la manutention des marchandises qu'un petit mur protège contre les embruns. Un espace de 6.000 mètres, dont 4.000 couverts, a été réservé aux opérations de la douane. Une jetée de 948 mètres est prévue: 300 mètres sont terminés. Cette jetée se compose



de blocs artificiels de 25 tonnes; et, en avançant vers les hauts fonds, dans lesquels on immergera des blocs de 100 tonnes, elle passera de 6 m. 50 à 10 mètres de large. A 350 mètres environ des quais, elle s'incurvera vers le Nord-Est et enfermera des fonds de 10 à 12 mètres à marée basse. Un premier projet de moindre envergure a dû être abandonné comme insuffisant, étant donnée la taille actuelle des navires. Enfin, ultérieurement, une autre jetée fermera le port vers le Nord-Est. Les travaux avancent lentement à cause de la violence de la houle et ils ne peuvent se poursuivre que pendant l'été. D'autre part, des dérochements ont été faits du côté du marabout de Sidi-Belliout, au Nord de la ville, pour permettre aux barcasses lourdement chargées d'atterrir sur la plage. Grâce à ces travaux, le port de Casablanca sera le premier grand abri artificiel

entre Oran et Dakar. Toutefois, à l'heure actuelle, les moyens de débarquement et d'embarquement sont tout à fait insuffisants; ils se font au moyen de barcasses, dont le monopole appartient au Makhzen. Or, sur dix-huit barcasses prévues pour le port de Casablanca, il y en avait six en 1908, neuf en 1909. Ces embarcations sans remorquage ne font que deux ou trois voyages par jour;



aussi est-ce une lutte continuelle entre les commerçants pour le transbordement des denrées et une guerre non au couteau, mais au douro, pour devancer un concurrent. Le chantier de construction, établi près du port, est minuscule : les commerçants se plaignent, car la houle empêche les opérations, puis quand elle s'apaise, on ne peut profiter de l'accalmie, faute de moyens. Des navires restent trente ou quarante jours immobilisés sur rade; à mon arrivée à Casablanca, il y avait ainsi, sans compter les autres, six bâtiments de la seule Compagnie Paquet et l'un d'eux attendait depuis quinze jours. Cependant le mouvement du port est important et s'accroît chaque année.

Quelques améliorations seraient aussi bien nécessaires. La douane actuelle se trouve au sommet d'une montée très raide; le chemin d'accès passe sous une porte étroite, continuellement engorgée par des mouvements en sens contraire; les entrepôts sont exigus; les caisses, tuiles, marchandises de toutes sortes s'entassent en obstruant les ruelles avoisinantes.

Au port est affecté le produit de l'amende de guerre; les taxes, parmi lesquelles se trouvent les droits de porte et de marché, subviennent aux autres dépenses.

On étudiera plus loin les questions de propriété et de culture autour de Casablanca; toutefois, il faut dire un mot des conditions de vie dans la ville.

Les matériaux de construction se trouvent en partie sur place : bancs de calcaire gréseux, qui durcit à l'air, pierre à chaux, sable, etc. La pierre de taille brute, à pied d'œuvre, vaut 40 francs le mètre cube; le moellon, 4 francs; de petites dalles (0 m. 05 à 0 m. 10 sur 0 m.30 à 0 m.40) 0 fr. 05 le mètre carré. Les autres matériaux, en grande partie importés, se paient :

Sable de mer lavé à l'eau douce.....		5 fr. le mètre cube.
Gravier..........................		7 —
Pierre cassée......................		5 —
Ciment prompt et à prise lente......		7 —
Plâtre gris........................		5 —
Briques pleines, à 3 ou 6 trous.....		60 à 65 fr. le mille.
Madrier de sapin rouge.........	0,23 × 0,075	1fr80 le mètre courant.
Madrier de sapin rouge.........	0.075 × 0.075	0 90 — —
Chevrons........	» »	0 62 — —
Planchers.......	0,18 × 0.04	3 » le mètre carré.
Planchers.......	0.22 × 2.7	2 75 — —
Carreaux et carrelage en ciment.		16 fr. le cent.

Le tableau ci-dessus d'après le commandant Dessigny et mes renseignements, résume le nombre des ouvriers, leur nationalité et leurs salaires.

Des femmes indigènes ou israélites sont ménagères, lessiveuses ou bonnes d'enfants et demandent 1 franc à 1 fr. 25 par jour. Les Indigènes sont payés par jour, les Européens par quinzaine ou par mois. Le Français vit avec 4 francs par jour, l'Espagnol avec 3 francs, l'Indigène avec 1 franc.

Les chambres se louent 10 à 15 francs par mois; des logements (peu nombreux), de 50 à 60 francs; de petits appartements (3 pièces, w.-c., cuisine, citerne) de 100 à 150 francs; les grands appartements de 200 à 300 francs; des villas, en construction pour la plupart, seront louées 200 fr.; des maisons avec jardins peuvent s'acquérir pour 15.000 francs, des habitations bourgeoises pour 30.000 francs; des villas avec jardin pour 50.000 fr. (le jardin est à planter). Ces chiffres, qui sont ceux du commandant Dessigny pour 1909, ont pu être

PROFESSIONS	NOMBRE DES OUVRIERS Indigènes	Européens	Nationalité des Européens	SALAIRES POUR LA JOURNÉE DE 10 HEURES — EXTRÊMES — Indigènes (francs)	Européens (francs)	MOYENS — Indigènes (francs)	Européens (francs)
Agriculture : Jardiniers, surveillants, contremaîtres, journaliers, terrassiers, carriers, mineurs	1.284	176	Français, Espagnols	5 » à 2	10 à 5	2,20	5,50
Bâtiment : Maçons, charpentiers, couvreurs, peintres, menuisiers, forgerons, ferblantiers	170	59	Français, Espagnols, Italiens	3,50 à 3	8 à 6	3,35	6,40
Alimentation : Boulangers, bouchers, charcutiers, cuisiniers, aides de cuisines	55	39	Français, Espagnols	3 »	6 »	»	»
Vêtements : Tailleurs, brodeurs, teinturiers, cordonniers	36	40	Français, Espagnols	3 »	6 »	»	»

Pour être complet il faut signaler 2 typographes français gagnant 8 francs et des

	Européens (francs)	Indigènes (francs)
Tailleurs de pierre gagnant	3 à 4	1,25 à 1,50
Ouvriers du fer	5 à 6	2 » à 3 »
Charretiers	4 à 6	1,25 à 2 »
Hommes de peine	»	1,25 à 1,50
Savetiers	»	1,50 à 2 »
Selliers	5 à 6	3 » à 4 »
Bijoutiers	»	4 » à 6 »
Cuisiniers	6 à 10	» »
Aides de cuisine	3 à 4	1,25 à 1,50

augmentés par suite de la spéculation qui sévit. Les mobiliers sont au prix de France augmentés du tiers.

La ville est largement approvisionnée en matières alimentaires.

Les bœufs de boucherie (110 à 120 kilogrammes, poids de viande net), valent 90 à 100 francs; les vaches du même poids, de 80 à 90 francs; les porcs (90 à 95 kilogrammes), 80 francs.

Les œuvres d'assistance sont encore peu nombreuses. Le consulat de France a ouvert un dispensaire où sont donnés gratuitement soins et remèdes par le docteur attaché au consulat. En moyenne, 50 malades viennent journellement aux consultations. Le docteur H. de Rothschild a fondé et entretient pour ses coreligionnaires une infirmerie comprenant 8 lits. Il serait à souhaiter que de généreuses initiatives s'inspirent de cet exemple et qu'on vienne en aide, par des secours en nature et en argent, à toutes ces institutions charitables. Enfin il faut espérer que bientôt un hôpital français, ouvert aux Indigènes et aux Européens, s'élèvera à Casablanca.

Pour les soldats du corps expéditionnaire, un hôpital, en bon air, est pourvu de tous les perfectionnements modernes. Quant au Makhzen, il fait quelques distributions de pain aux indigènes, vieillards ou infirmes, pour une somme de 750 pesetas h. par mois.

L'état sanitaire de la ville est bon, grâce aux travaux qui ont été effectués. Une commission d'hygiène, à laquelle ont adhéré toutes les colonies européennes, s'est constituée et collabore activement avec les autorités, pour la bonne tenue de la ville.

Les travaux les plus urgents seront donc la construction et l'ouverture d'un hôpital français pour les Européens et les Indigènes, l'aménagement meilleur du bureau de poste, vraiment indigne de la France, enfin les travaux de voirie et le dégagement des abords de la douane. Il serait aussi très nécessaire de développer les moyens d'instruction : il n'existe à Casablanca, en plus des écoles indigènes dont on connaît la valeur, qu'une école de garçons et une école de filles, entretenue par l'Alliance israélite et recevant à peine 400 enfants; une école espagnole reçoit 50 enfants et c'est trop peu.

Telle est ce qu'on pourrait appeler l'œuvre collective de la France en Chaouïa; il reste à étudier le développement du pays (agriculture, commerce, industrie) et les questions qui s'y rattachent, en un mot l'œuvre individuelle de nos compatriotes et surtout les moyens d'augmenter notre action par une mise en valeur plus complète des ressources locales, grâce aux efforts et aux capitaux français.

J. LADREIT DE LACHARRIÈRE.

(*A suivre.*)

Errata. — Quelques erreurs se sont glissées dans la première partie de ce travail (*Renseignements coloniaux*, n° 8). P. 262, le nom de Ber-Rechid est à ajouter à l'énumération des postes où nous avons trouvé si cordial accueil. Un peu plus bas une coquille nous afflige de 57 mules dont 52 de selle; lire 7 mules dont 2 de selle. Les photographies, p. 278, col. 1 et p. 279, col. 2, ont été reproduites d'après les clichés de M. R. Texier; p. 269, la photographie représente non la Trouée de Settat, mais celle de l'Oued el Ateuch; enfin p. 279, lire sous la photographie : Femmes Chaouïa, au lieu de Femmes Chichaoua.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 11

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

Du Guir à la Mauritanie

PAR LE CAPITAINE DOURY

RÉFLEXIONS SUR DE SIMPLES ITINÉRAIRES

Le travail qu'on va lire vient pour la première fois, jeter des noms et poser des points d'eau sur une énorme étendue restée presque blanche jusqu'ici sur toutes les cartes. Il n'est toutefois qu'une ébauche imprécise qui sera vieille à peine née, et dont on ne retiendra demain que les imperfections ou les erreurs. Aussi, il n'a qu'une seule prétention : celle de faciliter les recherches de ceux qui ont affaire dans cette région ou qui s'y intéressent Il continue la série des travaux de même nature, produits avant les colonnes de 1908 et peu après, travaux qui ont permis de donner figure à un vaste tour d'horizon ayant Colomb comme centre, et s'étendant jusqu'au versant nord de l'Atlas, vers la Moulouïa, jusqu'à la source du Ziz, au Thodra et au Djebel Saghrou.

Le travail se compose de deux parties de valeur très inégale :

La partie qui s'étend au Sud de la Seguiat-el-Hamra et de la lisière nord de l'Iguidi vers Idjil n'a été dressée qu'à l'aide d'itinéraires donnés isolément, sans aucune préoccupation de détails de direction entre les différents points d'un même itinéraire, ni de liaison entre les points de deux itinéraires différents. C'est donc un réseau tout à fait schématique.

Mais, bien que les informations aient été rares, elles offrent quelques garanties. L'indigène qui les a données, Abd el Madjid ould El Habib, est originaire de la Seguiat-el-Hamra, il fait commerce de coquillages et bibelots divers; il a tracé maintes fois toutes les pistes de la région, allant s'approvisionner à l'Atlantique dans la colonie espagnole du rio de Oro et allant vendre sa pacotille : tantôt vers le Nord, à Mogador, Merrakech, Beni-Abbès et Adrar; tantôt vers le Sud, à Oualata, Ouadan, Chinguetti, Atar et jusqu'à Saint-Louis du Sénégal.

Sa science ou plutôt sa mémoire ont été éprouvées par les deux faits suivants. Il a servi d'informateur au capitaine Flye Sainte-Marie, lorsque celui-ci préparait sa reconnaissance de l'Iguidi, et toutes les indications qu'il avait données sur les points d'eau des régions de Menakeb, de Grizim et du Rekbat-el-Iguidi se sont trouvées vérifiées lors de la reconnaissance 1904-1905. Voir rapport de tournée du capitaine Flye (1). D'autre part, les itinéraires qu'il a donnés de la Seguiat-el-Hamra vers l'Est s'accordent à peu près complètement avec ceux fournis par les nombreux informateurs qui ont parcouru cette région.

Cette seconde partie, c'est-à-dire la bande limitée par le Tafilalet et le Drâa au Nord, l'Iguidi et la Seguiat-el-Hamra au Sud, est déjà un ensemble où tout se tient; les positions relatives des différents points peuvent être regardées comme à peu près exactes.

On sait qu'autrefois, avant que nous occupions le pays des Doui-Menia et Ouled-Djérir, ces tribus organisaient tous les hivers une grande harka allant opérer des razzias vers le cours inférieur du Drâa, la Seguiat-el-Hamra ou l'Iguidi. Depuis notre installation à Béchar, les choses n'ont, pour

(1) *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1906, *Rens. Col.*, p. 381.

ainsi dire, pas changé. Les indigènes qui nous sont soumis ne participent plus guère à ces coups de mains, mais les Ouled-Djérir dissidents du Tafilalet et les Doui-Menia ralliés du Guir les effectuent avec la même régularité qu'auparavant.

C'est donc chez les indigènes soumis et ralliés qu'ont été trouvés tous les informateurs. Leurs renseignements ont été complétés, précisés et coordonnés, grâce à un informateur particulièrement intéressant, habitant le coude du Drâa et résidant au Tafilalet. Par l'entremise de notables des Doui-Menia et Ouled-Djérir soumis, cet indigène, Mohammed ould Kheidouma (1), s'est décidé au cours de l'été 1907 à faire (sous promesse d'aman) le voyage de Béchar, où il est resté une dizaine de jours. Mohammed ould Kheidouma est originaire des Arib. C'est un homme âgé déjà tout grisonnant, mais robuste, de grande taille et de très belle allure. Il est resté paisible jusqu'à l'âge mûr, mais un jour des gens du Sahel en expédition chez les M'Hammid où il se trouvait lui ont tué son fils, déjà en âge de combattre. Depuis lors, il assouvit sa rancune en guidant des harkas chez eux, chaque fois qu'il en trouve l'occasion.

Il prétend ne pouvoir se rappeler toutes les expéditions auxquelles il a pris part ; mais ce dont il est certain, c'est d'avoir visité tous les points d'eau, et d'être allé de l'un à l'autre dans tous les sens au cours de ses périgrinations. Lorsqu'il est venu à Béchar, il portait les traces de cinq blessures. On dit qu'actuellement (janvier 1910) il est à peine rétabli d'une sixième reçue au cours d'une récente chevauchée malheureuse.

Ainsi, les deux parties de ce travail sont très inégalement fouillées ; mais il n'est pas trop osé malgré cela de les faire figurer sur un même croquis.

On l'a fait, d'abord parce que toutes ces régions sont reconnues d'influence française, ensuite parce que les événements récents de Mauritanie, ayant amené nos troupes de l'Afrique Occidentale jusqu'à Idjil, il a paru que c'était déjà leur donner un peu la main que de tendre vers elles le réseau de nos informations. C'est sans doute enfantin ; mais on pardonnera cette échappée d'idéal.

Tout ce pays entre le Sud-Marocain, la Mauritanie et notre Sud-Algérien n'a certainement pas grande valeur économique. Selon l'expression des informateurs, on ne voit guère sur la plupart des pistes que des gazelles, des mouflons et quelquefois des autruches. Il en serait ainsi de Tindouf à Zaïr, de Tindouf à Grizim, de Tindouf à Taoudeni, de Tindouf à Idjil et de Grizim à Ouadan et Oualata. Mais, cependant, si personne n'habite en permanence ces régions, beaucoup de tribus y viennent de temps à autre nomadiser. Les tribus de l'Adrar, Ouled-Gheïlane, Ida-ou-Ali, Ouled-Ammouenni, Ideïchilli et Kounta poussent jusqu'à la piste d'Idjil à Grizim..

(1) Ould Kheidouma vient de mourir de soif, ainsi que sa monture, au retour d'une harka ne comprenant que des cavaliers Doui-Menia ralliés et ayant enlevé plus de 300 chameaux aux Berabiches dissidents de Tombouctou réfugiés entre Draa et Tafilelt avec Abidin et Ould Méhémet.

D'autre part, le Drâa, la Seguiat-el-Hamra et le littoral Atlantique sont occupés en tout temps par des tribus nombreuses dont la liste et l'enchevêtrement sont encore mal connus (voir Foucauld et Le Chatelier), mais qui toutes viennent quelquefois faire pâturer leurs chameaux jusque dans l'Iguidi.

La succession de ces tribus, en s'éloignant de plus en plus de la limite de nos possessions, serait la suivante : Arib, Kerazba, Necoula, Doui-Blal, Oulad-Djellal, Aït-Hammid, Aït-ou-Meribet, Aït-Ali, Aït-Tiken, Sellam, Aït-Brahim, Terkoz ou Kerkoz, Oulad-bou-Achra, Aït-Lhassen, Oulad-Beirouk, Tekna, Aït Oussa ou Youssa, Regueibat, Yeggout, Oulad-bou-Sba, Tidrarin, Oulad-Delim, Oulad-Moussa (fraction Regueïbat), Larouciin (El-Arousiim) et Izerguiin.

Leur étude reste à faire : Abd el Madjid ould el Habib est parti avant d'en avoir parlé et Mohammed ould Kheidouma, probablement pressé de partir aussi, a expliqué que, faisant profession d'aller piller, il n'avait guère le temps ni le goût de se livrer à l'étude, qu'il n'avait de relations avec aucun des chefs, et, qu'à de très rares exceptions, il connaissait seulement les noms des tribus qu'il dépouillait. Les renseignements qu'il a fournis sur elles sont en effet insignifiants.

Il reste cependant que ces tribus existent. On dit que certaines sont très fortes ; et, si on en juge par les razzias fréquentes, toujours fructueuses, opérées sur elles de temps immémorial, elles sont riches, ou tout au moins elles sont riches en chameaux : il semble qu'elles en constituent une source inépuisable.

Par conséquent, pour aussi pauvre que soit l'immense zone qu'elles occupent ou dans laquelle elles se meuvent, cette région ne peut pas être sans intérêt pour nous. Militairement ces tribus ne sont pas sans valeur : celles de la région d'Idjil viennent d'offrir au colonel Gouraud une résistance brillamment vaincue, mais qui leur fait honneur. Et d'ailleurs, si ce pays d'influence française n'a pas de maître au sens exact du mot, puisque de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud on ne peut citer aucune de ces tribus comme ayant fait acte de soumission au sultan, il a cependant une âme : le marabout Cheikh Ma el Aïnin, originaire de l'Adrar mauritanien et fixé depuis quelques années à Smara sur la Seguiat-el-Hamra, s'est créé là-bas une notoriété peut-être un peu tapageuse. Son histoire est trop connue pour qu'on la relate même sommairement ici, mais il convient de répéter qu'il a créé dans toute cette zone un courant d'agitation antifrançaise, patronné un moment par le sultan, courant qui s'est traduit par des actes du côté de l'Afrique Occidentale et qui peut un jour produire les mêmes effets du côté de nos possessions algériennes.

Faut-il attendre de là que ce pays va devenir bientôt pour nous une zone d'action ? Non, sans doute, parce que nous avons maintenant mieux à faire. On prend les questions à bras-le-corps et non par les cheveux. La voie de Fez amorcée par

Oudjda, celle de Merrakech amorcée par Casablanca-Mogador nous sollicitent plus instamment.

Avant que notre politique en fût arrivée à ces possibilités, M. René Leclerc, dans une étude très intéressante et très documentée, après avoir montré l'opportunité de créer au Sud-Oranais « une porte de sortie sur l'Atlantique », concluait en 1907 que ce résultat devait et pouvait être atteint par une action combinée des troupes sahariennes de Mauritanie et d'Algérie; il en indiquait même les étapes successives qui sont pour nous : Tabelbala, le coude du Drâa, un ou deux « mader » du Drâa, Tindouf, la Seguiat-el-Hamra, l'Atlantique. A l'appui de la possibilité de cette progression, il citait la reconnaissance du capitaine Flye-Sainte-Marie vers Tindouf.

Avant lui, le gouvernement général avait eu, semble-t-il, vers 1903-1904, la même idée d'encerclement du Maroc par le Sud.

La conception était belle, mais son exécution était grosse d'aléas. Une pareille avancée ne se fait pas avec Tabelbala comme base; on ne va pas aussi facilement au coude du Drâa, ni dans ses maders, et surtout on ne s'y installe pas, face au Sud, en ignorant tout ce qu'on laisse au Nord. Le malheureux fil ainsi tendu ne serait accroché nulle part, il serait vite abattu par le vent et enfoui sous les sables. La reconnaissance Flye n'a pas établi que, de Beni-Abbès ou d'Adrar, nous pouvions faire la police jusqu'à Tindouf; elle a seulement permis de constater que le Sahara n'est pas toujours semé d'embûches et qu'on peut, une fois en passant, s'y risquer bien loin sans en pâtir.

Les continuelles harkas dirigées vers la Seguiat-el-Hamra se font presque toujours comme on va le voir avec succès et sans mauvaises rencontres, mais c'est parce que ceux qui les font sont des musulmans que d'autres musulmans laissent passer. Il en serait tout autrement si ces randonnées étaient dirigées par nous, malgré le plus noble but que nous leur donnerions et peut-être surtout à cause de cela : on laisse passer le bandit, mais on assassine le gendarme.

L'idée demeure cependant et le changement survenu dans les conditions du problème marocain fait précisément que nous pouvons continuer à concevoir à côté des deux buts importants, Fez et Merrakech, une progression du Sud-Oranais à l'Atlantique, ou mieux, si l'on veut, une progression combinée du Sud-Oranais et de l'Atlantique l'un vers l'autre. Ainsi nous aurions complètement investi l'Atlas marocain qui restera vraisemblablement le dernier champ de pénétration.

Les étapes du côté du Sud Oranais seraient alors, non pas les points de faible assise constitués par les maders du Drâa, Tindouf, Smara, mais les régions, de solide installation, du Tafilalet, du Drâa moyen (étudié par le capitaine Regnault), et des trois groupes d'oasis de Tisint, Tatta et Aqqa (vues par de Foucauld).

Dans cette progression, nos regards et nos efforts seraient beaucoup moins tournés vers le Sud que vers le Bani ou l'Atlas, mais la connaissance des immensités qui seraient laissées au Sud apporterait cependant à l'exécution du programme une contribution non dédaignable.

Dès la seconde étape d'ailleurs, le Drâa moyen, l'action combinée d'un poste établi au coude du Drâa du côté algérien et d'un poste établi en un point quelconque de la côte atlantique vers le cap Noun serait maîtresse de toute tentative saharienne parce que les pillards qui fuiraient avec leurs biens l'action de l'un tomberaient dans le rayon d'action de l'autre.

Enfin, cette directive donnée à notre action permettrait peut-être à la diplomatie de régler, au mieux des intérêts purement français, la question de la limite méridionale du Maroc qu'il faudra bien résoudre un jour.

Mais ces considérations sortent du sujet beaucoup plus restreint qui fait l'objet de cette étude, et il faut y revenir pour donner, autant que les renseignements permettent de la déduire, une vue d'ensemble des régions considérées.

L'importance d'Idjil paraît être considérable, non pas à cause de ses mines de sel, ni des populations qui s'y donnent rendez-vous, mais à cause de sa situation. Entre la masse de l'Erg-Hammami à l'Est et des régions montagneuses à l'Ouest, il semble comme posé au milieu d'un étroit goulot réunissant deux entonnoirs opposés par le sommet, ce qui en fait le point de convergence de toutes les pistes venant du cap Juby, de la Seguiat-el-Hamra, de Tindouf et de l'Iguidi, comme aussi celui de toutes les pistes venant de Mauritanie, d'Oualata, Tichit, Ouadan, Chinguetti, Atar et Saint-Louis.

A ne considérer que le Nord, la région, depuis Idjil, sommet du triangle, jusqu'à la base constituée par l'embouchure de la Seguiat-el-Hamra, Tindouf et le Rekbat de l'Iguidi, est tout entière de parcours absolument facile, en terrain de reg généralement plat. Les mouvements de terrain qu'on y rencontre n'ont que la valeur de petites collines. C'est là tout ce qu'on peut dire de cette région insuffisamment étudiée.

Entre Drâa et Iguidi, la moisson faite a été plus fructueuse, et la physionomie du pays apparaît beaucoup plus clairement.

Au centre du large couloir suivant un axe allant de Tindjoub à Tindouf, une hammada haute, presque sans végétation et de parcours d'autant plus facile qu'on s'avance davantage vers l'Ouest. Dans sa dernière partie, avant le kreb qui précède Tindouf, elle porte même le nom significatif de hammada Sahouana (dérivé de *sahel*, facile) parce qu'elle n'a pas une seule pierre et qu'on peut y marcher nu-pieds. Les oueds qu'on rencontre sur cette hammada se déversent généralement vers le Sud-Ouest, c'est-à dire vers l'Iguidi. Ils sont semés d'arbustes et renferment des pâturages.

Au Nord et au Sud de cette table de hammada parallèlement à son grand axe, se trouvent deux bandes de terre de niveau inférieur, de parcours encore plus facile. Ces bandes sont endiguées, l'une entre son kreb nord et le Drâa, l'autre entre son kreb sud et l'Iguidi. Elles sont quelque peu

dissemblables : celle qui s'appuie au Drâa renferme de nombreux points d'eau, des maders ou zones d'épandage formées par tous les oueds venant du kreb, des sebkhas ; elle offre de bons pâturages. Dans sa partie ouest, elle prend le nom de Betana (la peau de mouton), terme caractéristique qui indique sa facilité de parcours.

Celle qui s'appuie à l'Iguidi paraît être absolument stérile et nue, elle est moins bien pourvue d'eau, mais le même phénomène observé sur la table de hammada et sur la bande nord se présente également chez elle : elle devient dans sa partie ouest tellement plate et unie, tellement débarrassée du moindre caillou qu'elle prend le nom d'El-Karet (la feuille de papier).

A l'Ouest de Tindouf, la physionomie du pays se présente beaucoup moins nette. On sent que les informateurs atteignent là la limite de leur parcours et de leurs connaissances ; leurs données sont plus imprécises, moins concordantes, et il devient plus difficile d'en faire la synthèse. On peut cependant se représenter ainsi la contrée :

Entre Tindouf et la partie supérieure de la Seguiat-el-Hamra, on traverse une nouvelle hammada qui s'allonge vers le Sud-Ouest sur le versant gauche de la Seguiat-el-Hamra. Les contours de cette hammada dans cette direction deviennent très imprécis.

Vers le Nord-Est, c'est-à-dire entre la Séguiat-el-Hamra et le Drâa, cette même hammada semble bien se relier à un terrain de chebkha de parcours difficile, se continuant lui-même par une région montagneuse de fort relief que les informateurs désignent sous le nom de Djebel-Aït-Youssa et qui doit vraisemblablement longer d'assez près le cours inférieur du Drâa.

Le djebel Aït-Youssa lancerait vers l'Est deux rides parallèles et rapprochées allant d'autre part se relier à la grande table de hammada plantée entre Drâa et Iguidi. La plus septentrionale de ces rides se nomme Djebel-Ouark Ziz; au point d'Oum-el-Achar, elle devient presque tangente au Drâa. L'étude de cette région est d'ailleurs complétée en ce moment même par le lieutenant Bernard.

***

Il faut maintenant dire un mot de l'organisation de ces harkas, grâce auxquelles on a pu trouver tous les informateurs qui ont fait connaître cette partie du Sahara, et grâce auxquelles on pourra, le moment venu, trouver autant de guides qu'on en voudra pour nous y conduire.

Il existe un monde des harkas, comme il existe chez nous un monde des courses. Ce sont toujours les mêmes qui participent à ces expéditions, toujours les mêmes qui les guident, toujours les mêmes qui les commandent.

Ce qui décide le départ, c'est la nouvelle apportée par un indigène étranger à l'affût de quelque gain, qu'il y a, à tel endroit, un bon coup à tenter contre les troupeaux de telle tribu qui s'y trouvent au pâturage. Ce rekkas aussi est un professionnel. Il connaît précisément le monde des harkas et sait à qui confier la nouvelle qu'il apporte. Presque toujours, il prend part à la harka; quelquefois, il la guide.

La nouvelle se donne donc de proche en proche en un clin d'œil. Séance tenante, une petite djemaa des premiers initiés se rassemble, et fixe qu'à telle date les participants devront se trouver rassemblés à un point d'eau connu, généralement en avant des campements, dans la direction où l'on doit opérer.

Cette même petite djemaa s'assure immédiatement le concours d'un guide éprouvé lorsque ce n'est pas le rekkas lui-même qui doit diriger la harka, puis elle fait choix d'un porte-bonheur. C'est là, en effet, un des rouages les plus indispensables à une harka. Certaines familles, certains individus ont le don d'en assurer la réussite, chacun vous dira que le fait a été maintes fois éprouvé. Celui qui jouit de cette faveur de Dieu ne se dérobe jamais à l'invitation qui lui est faite. Il part seul, et le premier de tous, pour le rendez-vous fixé et il y attend son monde. Souvent, au bout d'une seule nuit, le rassemblement est complet, mais il ne se fait quelquefois qu'au bout de deux ou trois jours.

Ce n'est ordinairement pas au lieu de rassemblement que le chef de la harka est désigné. Le plus souvent la harka quitte le lieu de rassemblement, se met d'abord en marche et c'est seulement à la première étape que le chef est proclamé, après conciliabules entre les groupes des différentes tribus ou fractions.

A partir de cet instant, la harka peut voguer avec assurance : elle a son porte-bonheur, son guide, son chef.

Veut-on savoir dans quelles pépinières se recrute chacune de ces spécialités ?

Les porte-bonheur, les gens à baraka, ne sont pas légion. Chez les Doui-Menia, on ne cite que quatre familles dont l'heureuse influence est notoire. Ce sont les suivantes : Ali ben Miloud, caïd actuel des Idersa soumis ; Abd el Malek ould Bel Aïd, chef responsable de la fraction des Oulad-Abdelouahad, Oulad-bou-Anane ralliés ; Mokhtar ould el Ghazi, notable des Diabat, Oulad-bou-Anane ralliés ; Ahmed ben Embarek, notable des Oulad-Djelloul ralliés. Ce sont généralement ces deux derniers qui marchent avec les harkas.

Les guides sont moins nombreux encore. Comme professionnels, on ne cite que Mohammed ould Kheidouma, des Arib, résidant tantôt au Tafilalet, tantôt au Drâa ; Si Ahmed el Kenaki, des Kenakat, résidant tantôt au Guir chez les Diabat (Doui-Menia ralliés), tantôt au Tafilalet (Sefalat). Si Ahmed el Saheli, dont la tribu d'origine n'a pas été indiquée et qui a sa tente au Drâa, mais vient souvent seul passer des périodes plus ou moins longues au Tafilalet chez les Ouled-Djérir dissidents. On opère souvent avec des Châamba de Bou-Amama ou avec des occasionnels originaires des tribus du Sahel.

Le personnel dans lequel se recrutent les chefs de harkas est beaucoup plus nombreux. Ce sont des gens entreprenants, braves, sachant se faire obéir, que cette réputation leur vienne de leurs services

personnels antérieurs ou de leurs aïeux. On cite les suivants :

Parmi les Doui-Menia soumis : El Hadj Rouili, des Idersa soumis, Ali ben Miloud, caïd actuel des Idersa soumis, El Ghazi oul Hamdi, des Idersa soumis, originaire du Sahel, El Madani ben Dahan, des Idersa soumis.

Parmi les Doui-Menia ralliés : Ben Gharsalla ould Ali ben Taleb, des Oulad-Youssef ralliés, Salem ben Seddikh, des Diabat-Oulad-bou-Anane ralliés, Mokhtar ould Hanini, des Diabat-Oulad-bou-Anane ralliés, Barka ben Omrane, des Oulad-Youssef ralliés, Salem ben Hammou, des Soualem-Oulad-Bou-Anane ralliés, Cheikh ould el Haoussine, des Oulad-Youssef ralliés, Ahmed ben Embarek, des Oulad-Djelloul ralliés, Mansour ould Mohammed Lakhdar, des Oulad-Youssef ralliés.

Parmi les Ouled-Djérir : Moumen ben Djima, des Assassa dissidents, Larbi ould Ali, des Assassa dissidents, Amor ould Ali, des Assassa dissidents.

Parmi les Aït-Khebbach : Lorsque s'organise une grande harka, comprenant Ouled-Djérir, Doui-Menia, Aït-Khebbach : Lhassen ould el Achir, des Irdjdan.

On voit que les compétences sont nombreuses. Une remarque intéressante mérite d'être faite au sujet du choix des chefs de harka. Une expérience séculaire a établi, paraît-il, les deux axiomes suivants : les harkas dont les chefs sont choisis soit chez les Oulad-bel-Guiz, soit chez les Oulad-Youcef sont généralement malheureuses ; les harkas dont les chefs sont choisis chez les Idersa sont généralement très fructueuses.

Il en est résulté que depuis longtemps, les seules fractions dans lesquelles on recrute les chefs des harkas sont par ordre de préférence : les Idersa, les Oulad-bou-Anane, les Oulad-Djelloul.

Autrefois, avant que nous occupions le pays, avant que les Doui-Menia se soient scindés en soumis et ralliés, c'étaient presque exclusivement les Idersa (caïd Ali ben Miloud), qui fournissaient les chefs. Mais actuellement, presque tous les Idersa sont soumis, ils s'abstiennent d'eux-mêmes de participer aux harkas, et d'ailleurs le fait de leur soumission leur enlève aux yeux de leurs coreligionnaires toutes leurs vertus spéciales. Ce qui était la règle est donc devenu l'exception. Ce sont les Oulad-bou-Anane et Oulad-Djelloul, les premiers surtout, qui ont le commandement des harkas.

Autre chose est changé aussi, disent les anciens, au sujet de ces harkas : elles étaient autrefois beaucoup plus nombreuses ; les vieux citent des harkas qui ont compté 1.000 et 1.500 participants. Cela n'était pas rare, disent-ils ; l'un d'eux a même affirmé avoir fait partie d'une harka qui comprenait 2.400 fusils ; c'était comme on le voit une véritable colonne. Au lieu de cela, on tombe maintenant dans de tout petits rezzou de 30 et 50 participants. Nous ne sommes pour rien dans ce changement, c'est un effet du temps ; mais qu'elle soit forte ou faible, la harka est constituée de la même façon.

Tout indigène partant en harka a généralement son méhari. Mohammed ould Kheidouma déclare n'y avoir jamais vu de fantassins, ni de gens opérant avec un méhari pour deux, ce qui est assez courant dans les harkas faites en commun par les Ouled-Djérir dissidents et les Châamba de Bou Amama.

Il y a généralement peu de chevaux dans une harka ; les indigènes emmenant des chevaux ont d'ailleurs toujours en même temps un méhari qui porte l'orge et l'eau, cela leur est indispensable. Beaucoup de harkas ne comptent que quelques chevaux, quelques-unes en ont de 20 à 30, on en cite qui pouvaient mettre 60 cavaliers en ligne, mais ce sont de fortes harkas de 800 à 1.000 hommes qu'on n'organise plus actuellement. En général, le nombre des chevaux ne dépasse pas le quinzième de l'effectif total de la harka. Mohammed ould Kheidouma ajoute que les chevaux emmenés dans ces conditions, c'est-à-dire couplés avec un méhari porteur, n'ont jamais été un embarras, au contraire, il les considère comme étant d'une très grande utilité au moment de la razzia, à cause de la facilité avec laquelle on les manie et enfin en tout temps comme élément mobile toujours prêt à partir.

Toute harka en marche est un groupe en désordre, mais ce n'est pas pour cela une chose inorganisée. Dès la première étape, aussitôt qu'il est élu, le chef de la harka désigne pour chaque groupe de population (chaque fraction de tribu) un mézerag ou représentant. Il arrête en même temps pour le campement journalier des dispositions qui resteront invariables pendant toute la durée de l'expédition. Ainsi, le campement se prenant généralement en cercle plus ou moins régulier, le chef de la harka constitue les différentes fractions en deux groupes d'à peu près égale force et un tirage au sort détermine quel sera celui de ces deux groupes qui campera constamment face à l'Ouest, aussi bien dans la marche en avant que pendant le retour après la razzia.

Dans chacun des groupes, la place des différentes fractions est également invariable ; toujours la même fraction au centre du demi-cercle, toujours les mêmes aux ailes. Quant au service de sentinelles ou de vedettes, il est laissé, soit de jour soit de nuit, absolument au hasard, mais le hasard fait bien les choses, disent les habitués, et ils font remarquer que dans cet organisme qu'aucune discipline étroite ne contient, il y a toujours quelqu'un debout qui s'écarte du camp, qui rôde, qui chasse ou simplement qui veille.

L'abreuvoir des animaux et le repas des hommes se font aussitôt l'arrivée, ordinairement à volonté. Cependant, pour les étapes où l'on sait ne trouver qu'un seul puits de faible débit ou d'accès difficile, un tirage au sort fait la veille désigne l'ordre dans lequel les différentes fractions iront abreuver. Lorsqu'il n'existe pas de puits, chaque fraction creuse les siens comme elle l'entend.

Chaque jour, dans la soirée, le chef de la harka rassemble les chefs de fraction et quelques hommes de chaque fraction au milieu du campe-

ment, à l'appel « Khebar el Kheir » (Venez à la nouvelle!) : c'est la sonnerie de l'ordre. On discute, d'après les renseignements du guide, sur le lieu où se fera l'étape du lendemain et sur l'heure du départ.

Le lendemain, à l'heure fixée, le chef de la harka donne lui-même le signal du départ en criant « Ammar! Ammar! » littéralement « Tu rempliras! » Préoccupation un peu superstitieuse, mais commune à toutes les populations primitives, de partir sur un mot heureux, afin de conjurer le mauvais sort.

Le guide, avec un petit groupe de 6 à 10 cavaliers, prend les devants et ne s'éloigne guère de la harka à plus de 4 ou 5 kilomètres. Tout le reste suit; aucun groupe ne restant organisé, chacun marchant à sa guise. Ni flanqueurs ni arrière-garde sur commande; mais la protection se fait toute seule, comme en station, par le jeu même des libertés que chacun s'octroie : les uns pour aller visiter un point d'eau voisin et connu, d'aucuns pour aller jeter un coup d'œil au delà d'une dune ou d'un accident de terrain, d'autres pour laisser pâturer leur monture pendant quelques instants; d'autres enfin simplement pour s'écarter sans aucun but, tout en causant.

A quoi bon s'éclairer? disent les indigènes : 100 hommes bien décidés et n'ayant que leur tête à protéger ne redoutent personne sur les pistes qu'ils suivent. Dès l'instant qu'ils s'y trouvent, ils sont les maîtres.

La seule préoccupation est de ne pas fatiguer les montures et de ne pas se faire voir. Aussi la harka trace sa serpentine sans s'occuper de rien. Elle ne craint qu'une chose, c'est qu'une de ses silhouettes ne soit aperçue à l'horizon sur une hauteur et qu'un inconnu, gagné par l'appât d'une bonne récompense, n'aille donner l'alarme en avant, dans la direction de la marche, de proche en proche, à toutes les tribus. Peu importe qu'après coup quelqu'un constate son passage; dans cette région, chacun craint pour soi, et la constatation que le péril est passé cause une telle satisfaction qu'elle ne laisse place à aucun autre sentiment ni à aucune idée.

Et puis, à moins d'y être contrainte par le temps ou les accidents de route, la harka ne s'attarde pas en chemin et ne revient généralement pas par la même piste.

Dans le voisinage du lieu où l'on doit opérer, la harka prend cependant quelques précautions complémentaires : elle abandonne la ligne des points d'eau pour adopter, chaque fois qu'elle le peut, un itinéraire où personne ne passe. On emporte alors de grandes provisions d'eau, ordinairement quatre guerbas par homme, quelques-uns même jusqu'à six, afin de pouvoir abreuver les chevaux.

On choisit l'itinéraire le plus défilé; un fond d'oued le plus souvent, et quelquefois on envoie à droite et à gauche, à quelques kilomètres, un groupe de quelques cavaliers. Mais la mission de ces derniers, comme d'ailleurs celle des cavaliers qui précèdent la harka, est beaucoup plus de tomber à l'improviste sur quelques isolés et d'en faire des prisonniers qui vont servir d'indicateurs, que de protéger et d'éclairer la colonne. Celle-ci reste toujours alors absolument groupée.

Après l'opération, chacun rallie son groupe comme il peut. Les précautions pour le retour sont à peine un peu plus sérieuses qu'à l'aller : le guide marche toujours à l'avant avec quelques cavaliers. A l'arrière, on laisse, à 5 ou 6 kilomètres, trois ou quatre hommes seulement, mais on les munit soigneusement de jumelles : et alors ils ne craignent plus de se faire voir et de pitonner. Les jumelles jouent un grand rôle dans les harkas; on en emporte autant qu'on peut. Les tribus du Sahel en sont d'ailleurs munies : Mohammed ould Kheidouma a cité qu'à l'une de ses harkas, il en fut trouvé cinq dans le butin. Mohammed ould Kheidouma n'a pas connaissance qu'une harka ait échoué au sens exact du mot. Il n'a jamais non plus été poursuivi. Une seule fois, une cinquantaine de cavaliers ou méharistes sont venus échanger quelques coups de feu sur les derrières, mais sans pouvoir inquiéter autrement la harka. On considère d'ailleurs que, dès le début du deuxième jour après l'affaire, on ne court plus aucun risque.

Il semble qu'on doive retenir de cette étude sur l'organisation des harkas quelques points particuliers dont nous pourrions faire notre profit à l'occasion,

Le premier, c'est la possibilité de faire participer des chevaux aux randonnées faites dans le Sahara et les avantages que les gens d'expérience attachent à cette combinaison. Il en découle, semble-t-il, qu'une compagnie saharienne à mehari qui emmènerait quelques secondes montures comme méhara porteurs pourrait et devrait généralement s'adjoindre (sauf, bien entendu, pour les tournées dans l'erg) un groupe de quelques cavaliers. Ceci ne paraît pas être une utopie. Le lieutenant Debacker, au moment du combat de Ba-Haddi (15 octobre 1908), regrettait amèrement de n'avoir pu disposer, même pendant une heure seulement, de quinze à vingt cavaliers, parce que, avec eux, il aurait pu massacrer, au fur et à mesure de leur départ, tous les petits groupes de fuyards qui finalement ont lâché le combat et ont réussi à rejoindre le Tafilalet.

Le second, c'est le peu de souci que prennent tous ces habitués du Sahara de l'existence ou de l'absence de puits (on ne dit pas de points d'eau) aux lieux qui doivent servir de gîtes d'étape. Il leur suffit de savoir que l'eau existe dans le sous-sol, pas loin de terre. En un rien de temps, la harka a creusé ses puits et s'y abreuve. Elle les a à peine abandonnés qu'ils sont comblés, non par elle, mais par le temps. D'autres, moins habitués, des civilisés comme nous, déclareraient l'expédition aventureuse, le pays impossible à parcourir et à reconnaître. Nous n'imaginons pas, en effet, qu'en arrivant à l'étape on puisse annoncer qu'on a l'eau sous les pieds, à 1 mètre ou 2, et que chaque compagnie peut creuser ses puits, autant de puits qu'il en faudra. Nous avons tous dans nos souve-

nirs l'impression angoissante que font trop facilement partager ceux qui brusquement viennent annoncer que le puits ne donne plus d'eau ou que l'eau, contaminée, est imbuvable; que la source ne coule plus ou que le redir est à sec et que, par suite, il ne reste que deux solutions : ou bien ne pas boire, ou bien aller plus loin. N'y a-t-il pas là un réel défaut d'éducation, aussi réel que celui que nous constatons chez tous les nouveaux venus dans ce pays, lorsqu'il s'agit au premier convoi ou à la première reconnaissance de faire son café sans emporter de bois?

Le troisième, c'est le contraste extrême entre notre pratique de marche et celle usitée par les harkas. Notre grande maxime : voir d'abord, ensuite se préoccuper de ne pas être vu, n'est applicable qu'en partie à ces sortes d'opérations. La harka qui chemine et qui s'approche du but a seulement quelques yeux en avant; elle n'a ni flanqueurs, ni arrière-garde. Non seulement aucun fantassin ne fait statue sur les crêtes, comme pour annoncer qu'on est là, mais personne ne s'écarte du sillon dans lequel toute la masse est terrée.

Un quatrième point digne de remarque, c'est la constitution tout à fait moderne de cette arrière-garde qui doit protéger la marche de retour et dont les armes sont des jumelles. Avec une telle façon de remplir cette mission, on ne surmène pas ses effectifs en les faisant patrouiller. Ceux qui constituent ainsi l'arrière-garde ne sont ni le tiers, ni le quart de la harka; ils sont trois ou quatre seulement, mais ce sont les plus expérimentés, les plus malins de la bande et les mieux montés. Ils voient tout autour d'eux à des distances qu'on ne soupçonne pas. De leurs observatoires successifs, ils ne quittent pas des yeux leur colonne et leur butin, qui cependant sont loin d'eux. A chacune de leurs enjambées, ils jettent leurs ondes visuelles sur tout l'horizon, comme font les phares au bord de la mer. Tout danger est éventé avant même qu'il devienne danger; la harka, en possession de tous ses moyens, est avertie longtemps à l'avance et, si elle ne peut éviter la rencontre, elle a pu tellement bien régler toutes choses, choisir son terrain et prendre toutes ses dispositions, qu'on ne sait au juste à qui appartient le bénéfice de l'attaque.

Une idée, une espérance, terminera ce travail; elle est la résultante de tout ce qui vient d'y être exposé.

Les Doui-Menia retrouveront quelque jour leur unité, lorsque notre politique ou notre action militaire les auront libérés de tous les accommodements et de tous les compromis qu'on doit raisonnablement pardonner à ceux dont les pâturages sont au Guir et les palmiers au Tafilalet. Ce jour-là, la question des Oulad-Djérir, elle aussi, sera résolue.

Nous aurons alors à notre disposition l'instrument le plus parfait qui puisse exister pour exercer la maîtrise de tout le Sahara.

Colomb, le 10 janvier 1910.

Capitaine Doury.

1° Harka chez les Regueibat.

A LA SEGUIAT-EL-HAMRA

Chef : Ould Kheidouma, des Arib. — La harka comprenait 750 à 800 hommes, dont 250 à 300 Beraber, 350 à 400 Doui Menia, 70 à 80 Tadjakant et Arib; 60 chevaux environ. Ali ben Miloud, caïd actuel des Idersa soumis de Taghit, en faisait partie.

Rassemblement de la harka à Zegdou.

Etapes.

Zegdou. — Un seul puits, mais donnant de l'eau en abondance. La harka tout entière s'abreuve sans difficulté. — Zegdou est marqué par un golb, qui se voit de loin, et un petit bordj insignifiant pouvant contenir une vingtaine de personnes. Le puits est à 10 mètres à peine du bordj. On l'appelle Bir-Sidi-Salem, du nom d'un marabout des Tadjakant encore en vie qui le revivifia. On prétend qu'un entonnoir d'alfa tombé dans le puits de Zegdou a été retrouvé dans le puits d'El-Hamra

Passé à *Oussada*, sans eau. — C'est un petit mouvement de terrain en forme d'oussada rouge.

Dergan. — Deux pitons isolés blancs.

Oued El-Haoumouid, sans eau. — L'oued El-Haoumouid vient du Kem-Kem Il va finir près de Metarguiat dans une sebkha où les gens du Drâa viennent s'approvisionner de sel.

Beïd-er-Ras, sans eau. — Petits mamelons couverts de sable. De Beïd-er-Ras, les chevaux peuvent aller boire, soit à Mebidia, soit à Mengoub. Mebidia est plus rapproché. Avec une bonne monture, on peut aller dans la même journée au Drâa et en revenir.

Passé à *Metarguiat*, sans eau. — Petites rides noires.

Haouissi-el-Aggaïa — On n'a qu'à creuser.

Tindjoub. — Deux puits abondants; quelques palmiers. — Au pied d'un kreb de hammada qui finit à l'Ouest à Talhat Aberrad et à l'Est un peu au delà de Haouissi-el-Aggaïa. A peu de distance, au Nord, se trouve une sebkha.

Bou Haouach. — Sans eau, sauf lorsqu'il a plu. On trouve alors des redirs, dans l'oued Bou Haouach. C'est une daïa avec quelques talhas. L'oued Bou-Haouach vient du Bou Zarif et va dans l'Iguidi.

Passé à *Lahihiça-Kahla*. — Eau à une coudée tant qu'on en veut. — Dans l'oued Lahihiça qui vient de Lahihiça-Sofra qu'on laisse au Nord-Ouest. Deux petites rides entre les deux points. Les noms de Lahihiça-Kahla et Lahihiça-Sofra sont dus aux couleurs des pierres de quelques pitons qui marquent les trois points. L'oued Lahihiça vient du Nord-Ouest, où il porte le nom d'oued Smeira; il va à l'Iguidi.

Tarf-M'hammed. — Trois oueds se réunissent en ce point : l'oued Sahef-el-Ghessal, l'oued Zobra, l'oued Djefar. Eau abondante, six puits : deux au confluent, trois un peu en aval, un dans l'oued Sahef-el-Ghessal. — De Lahihiça-Kahla à Tarf-M'hamed, piste dans le reg plat. On campe à peu près à mi-chemin dans l'oued Oum-Rogba encastré entre deux richats parallèles à son cours qu'on traverse par deux petits cols sans importance. Le point de Tarf M'hammed est marqué par une colline haute, noire, qui longe l'oued Tarf-M'hamed et vient finir juste au-dessus du confluent des trois oueds qui le forment.

Oued Djefar. — Eau tout près du sol. — L'oued Djefar est un grand oued.

On passe à *Assabaï.* — Sans eau. — Petites arêtes blanches en travers de la direction de marche. D'Assabaï, on voit à sa gauche, c'est-à dire au Sud Est, Oum-el-Acel. Très bon point d'eau à 70 kilomètres au moins.

Ichaf. — Beaucoup d'eau, nombreux puits, quelquefois comblés, mais on en creuse de nouveaux très facilement. — Oued du même nom. On dit qu'il passe avant d'arriver à l'Iguidi, mais très loin de la piste, à un bon point d'eau appelé Mouilah. A partir d'Ichaf, la hammada déjà très facile auparavant le devient de plus en plus. Elle prend le nom de Sahouana parce qu'on peut y marcher nu-pieds; elle n'a pas une seule pierre.

Etape dans la hammada. — Sans eau.

Oued El-Ma. — Eau à volonté en creusant un peu. — Le point d'eau est marqué par deux garas ayant absolument le même aspect que les Toumiat du Guir. L'oued El Ma est un grand oued qui prend naissance à une demi-journée du

Drâa, au Teniet-Azouazil, dans une chaîne de montagnes à peu près parallèle au Drâa. L'oued El-Ma passe à El-Khebïy, petites garas blanches au pied desquelles se trouve un oglat appelé oglat Abdellhi, creusé par le djakani du même nom. L'oued El-Ma passe ensuite à Cheguieg, grande pierre au pied de laquelle se trouve de l'eau en permanence. L'oued El-Ma va dans l'Iguidi. Pour venir du Drâa à la tête de l'oued El-Ma on passe à Foum-Ferkesch dans le djebel Ouark-Ziz (montagne parallèle au Drâa). On coupe l'oued Tsabia, on passe ensuite à Raouiana (la désaltérée), grande guelta permanente de 500 mètres sur 100 mètres (il y a des sources dans la guelta), contenant de très gros poissons. On franchit enfin le Teniet-Azouazil. Le Teniet-Azouazil est moins élevé que le Foum-Ferkesch, mais plus difficile.

Oued Sebkha. — Un puits abondant. — Le point d'eau est marqué par des joncs en quantité. L'oued Sebkha est court, il se jette dans une sebka non loin au Sud de la piste Taïara). Les tribus du Drâa : Terkoz, Aït-Youssa, Tadjakant, Aït ou Meribet, Azouafid, Aït-Brahim, viennent s'y approvisionner de sel.

Tindouf. — Eau en abondance dans des puits. Autrefois, une seguia (foggara) coulait arrosant la palmeraie. Elle est maintenant à sec. — Deux ksour abandonnés et une palmeraie contenant encore un millier de bons palmiers. Les ksour étaient autrefois habités par les Tadjakant. A la suite de razzias successives par les tribus du Sahel, les Tadjakant ont abandonné leurs ksour pour se réfugier chez les Aït ou Meribet.

Ils avaient formé en 1907 le projet d'aller les réoccuper et revivifier la palmeraie, mais ce projet n'a pas été mis à exécution. L'oued Tindouf est court. Il passe entre les deux ksour, laisse sur sa rive gauche la koubba d'Ahmed-Dogna et va se jeter dans la même sebka que l'oued Sebkha.

Traversée des ouidan Sebitiyn-Oueds avec joncs. On a à droite la hammada et à gauche, un petit kreb.

Daïa El-Khodra. — Eau en abondance Nombreux puits. — Grande daïa avec un grand tolha. On traverse une foule de rides sans importance, de 1 à 4 mètres de relief.

Cheydmia. — Eau à volonté en creusant un peu. — L'oued Cheydmia est un grand oued avec de gros étels. Non loin et sur la rive droite de l'oued se trouve un espace de terrain très dur et très blanc appelé Meghidar-el-Hallaf. L'oued Cheydmia passe à Bou-Garfa De Cheydmia on voit à gauche la plaine, et à droite, au loin, un petit kreb.

Oum-Chemel. — Eau en abondance. On creuse autant de puits qu'on veut dans l'oued au milieu des joncs. — L'oued Oum-Chemel est très profond et large. Il contient beaucoup de joncs. Le point d'eau d'Oum-Chemel est marqué par des pointes d'erg blanc au Sud et un kreb au Nord, tout près.

Etape dans la hammada. — Sans eau. — Après avoir descendu un petit kreb on entre dans un oued appelé d'abord Ben Zekka et ensuite Ben-Dekka. Il contient beaucoup d'étels et de joncs. On le suit.

Ben-Zekha, Ben-Dekka. — Beaucoup d'eau. On n'a qu'à creuser.

Garet-et-Tamar. — Eau à volonté en creusant. — Garet-et-Tamar est une grande gara comme Guelb-el-Aouda, située à gauche de l'oued, au milieu de 6 ou 7 affluents de l'oued Ben Zekka, Ben-Dekka.

On coupe une boucle de l'oued Ben Zekka, Ben-Dekka, en laissant l'oued à gauche et on le suit ensuite jusqu'à la Seguiat-el-Hamra. Dans la traversée de la boucle on coupe deux petits oueds, l'oued Oum-er-Retem et l'oued El-Arfedj.

Oulad-Seguia. — Eau tant qu'on veut en creusant un peu. — Au confluent de la Seguiat-el Hamra et de l'oued Ben Zekka, Ben-Dekka. Sur l'autre rive de la Seguiat-el Hamra se trouvent quantité de petits oueds appelés d'une façon générale les Oulad-Seguia. En ce point, la Seguiat-el-Hamra est un oued plus large et plus profond que le Guir. Sur le trajet de Garet-et-Tamar à Oulad-Seguia, les cavaliers marchant en avant de la harka avaient rencontré le fils du cheikh Ma el Aïnin occupé à surveiller les travaux de labour faits par deux Nègres. Mais on n'avait pu tirer d'eux aucun renseignement sur les campements de Reguibat. A l'arrivée à Oulad-Seguia une forte pluie arrêta la harka. Le lendemain, à l'aube, un Nègre recherchant une chamelle vint tomber dans le camp. Il indiqua que des campements des Reguibat se trouvaient à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest tout le long d'un oued affluent de gauche de la Seguiat-el-Hamra. Aussitôt tout le monde fut en selle. Les Reguibat aussitôt qu'ils eurent l'alarme levèrent précipitamment le camp, remontèrent l'oued le long duquel leurs tentes étaient éparpillées et s'arrêtèrent dans un petit col à la naissance de l'oued. Il fallut faire une attaque en règle contre eux en trois groupes : les Beraber, à droite ; les Doui-Menia, au centre ; les Arib-Doui-Belal-Tadjakant, à gauche. Finalement les Reguibat durent battre en retraite. Ils prirent la fuite en dépassant leurs chameaux et leurs tentes laissées dans le col avec les femmes et les enfants.

Campement des Reguibat. — Le soir, la harka coucha à l'endroit même où les campements des Reguibat se trouvaient avant la surprise.

Tirni ou Tirnit. — Eau à volonté en creusant. — Sur les oueds du même nom, affluents de gauche de la Seguiat-el-Hamara. La harka est sur la route de retour. Elle s'arrête trois jours en ce point pour se reposer. Elle avait 5 tués et 10 ou 11 blessés.

Oudeï-Sekkoum. — Eau à volonté en creusant. — Grara (lac desséché), à la naissance de l'oued du même nom. On est à un jour et demi de Garet-et-Tamar.

Mesamir. Sans eau. Dans le hammada. On est à un jour de Ben-Zekka. Ben-Dekka.

Tindouf. — Arrêt de vingt jours. La harka suit la piste d'aller jusqu'à Oued-el-Ma. Elle prend ensuite par Graret, Djenaïb-Thalhat, Aberrad, Kheneg-el-Djouad. Drâa-el Kelba, Becibissa, Zaïr, Reguiguid, Mengoub, Zguilma-el-Maïder, points que nous allons voir sur les itinéraires des harkas qui suivirent.

2° Harka chez les Aït-Oussa.

A GOUIRET-EL-GHAZI

Chef : Moumen ben Djima, des Ouled-Djérir dissidents. La harka comprenait un peu plus de 100 hommes : Doui-Menia, Ouled-Djérir, quelques Berabers ; 2 chevaux seulement dans la harka.

Rassemblement de la harka, à Rehaïat.

Rehaïat — Un puits. Eau abondante. — Rehaïat est sur la rive droite de la Daoura (d'autres informateurs disent sur la rive gauche), juste au confluent des deux oueds, en face de Remlia. On peut s'appeler de Remlia à Rehaïat. Le point est marqué par un piton en forme de moulin arabe. De là son nom Les Aït-Khebbach y ont des cultures. Jusqu'à Bou-Seroual, terrain de reg.

Bou-Seroual. — Un puits, mais eau tant qu'on veut à 1 mètre du sol. — Sur l'oued Daoura, rive droite. Marqué par cinq ételş dans la plaine. Au-dessus de Bou-Seroual une petite colline d'où sort un ravin se jetant dans la Daoura.

De Bou Seroual à Djerbouaïa, on traverse le djebel Kem-Kem.

Djerbouaïa. — Pas de puits, mais eau à 1 mètre du sol en creusant en hiver ; en été, pas d'eau. — Point marqué par quelques nebkas. Quand on fait étape à Djerbouaïa, on va ordinairement boire à El-Hamra qui est tout près.

De Djerbouaïa à Zegdou, terrain de reg.

Zegdou, Oussada, Gor-el-Azib, Dergan, Beid-er-Ras, Tindjoub, Bou-Haouach. (Voir harka chez les Reguibat.)

Passé à *Lahihiça-Sefra.* — Eau en abondance presque à fleur de sol. Le point est marqué par trois palmiers. Les deux Lahihiça, Sefra et Kahla, sont tout près l'un de l'autre. Terrain de plaine.

Smeïra. — Eau taut qu'on en veut à 1 mètre. — Marqué par des joncs. L'oued Smeira vient de Becibissa au Nord, passe aux deux Lahihiça, et va se jeter dans l'Iguidi.

Terrain de plaine.

Bou-Meghirfa. — Eau abondante en creusant à 1 m. 50 ou 2 mètres. — Joncs et talhas dans l'oued Bou-Meghirfa. Cet oued prend naissance à peu de distance à l'Est Il va se jeter dans le Drâa à Kseïr-Cheïr en passant par Drâa-el-Kelba, Kheneg-Ladjouad, Zemoul, Gueltat-el Hairan, Ben-Zeghmim. Il prend successivement ces différents noms. La marche se fait constamment dans l'oued.

Drâa-el-Kelba. — Eau en creusant à 1 m. 50. — L'étape se fait tout le temps dans l'oued.

Kheneg-Ladjouad. — Eau à 1 mètre du sol. — Point marqué par deux petits pitons de chaque côté de l'oued. La marche se fait constamment dans l'oued.

Zemoul. — Eau à 1 mètre en creusant. — Marqué par

deux grands pitons d'erg à droite de l'oued. Beaucoup de talhas dans l'oued. Marche dans l'oued. Pour aller de Zemoul au Drâa, il faut une grande journée.

Gueltat-el-Heiran. — Un marais de 100 mètres sur 100 environ. Eau jusqu'au cou toute l'année. — Marqué par un piton blanc. On suit le reg à droite ou à gauche parce que l'oued fait beaucoup de détours.

Ben-Zeghmim. — Eau à 1 mètre. — Marqué par trois redjems Cultures des Aït-ou-Meribet. Une maison au milieu. A Ben-Zeghmim, on quitte l'oued pour aller directement à Gouiret-el-Ghazi en terrain de reg plat.

Gouiret el-Ghazi. — Eau à 1 mètre à peine. — Dans le Drâa, marqué par une grande gara mince, mais assez haute au milieu de l'oued Drâa. Terrains de culture des Aït-oulran, fraction des Meribet.

La razzia a été effectuée à Gouiret-el-Ghazi même, au milieu du Drâa. Le retour s'est effectué tout le long du Drâa, jusqu'à Lakheneg : par Kseir-Cheïr, Maader-Djebiri, Maader-el-Khlot, El-Barga.

El-Aglab-Meghimima (rive droite du Drâa), Zaouaïa (rive droite du Drâa), Lakheneg (on coupe l'oued Drâa et on passe sur la rive gauche), Foum-Oued-el-Hassan (rive gauche du Drâa), Zaïr, Reguiguid, Mengoub, Djorf-Hamou-Allal. Zeguilma, Bou-Haïara, El-Maider. — D'El-Aglab à Lakheneg, on s'éloigne du Drâa parce que ses rives sont très ravinées.

3° Harka chez les Kerkoz.

A TERKOZ (MADER-SELMAN)

Chef : Moumen ben Djima, des Ouldd-Djérir dissidents. La harka comprenait un peu moins de 300 hommes, un tiers Doui-Menia, deux tiers Ouled-Djérir. Une seule jument dans la harka.

Rassemblement à Remlia.

Remlia. — Quatre puits au milieu de petites pointes d'erg, eau en quantité tout près du sol : on creuse à la main. — Les pointes d'erg de Remlia se trouvent au confluent de l'oued Tafilalet et de l'oued Ziz-Amerbouh à l'intérieur de l'angle formé par les deux oueds. Au Nord de ce petit erg deux ksour non habités. Pas de palmiers, mais cultures des Aït-Khebbach. Rehaïat est tout près au Sud. On s'appelle d'un point à l'autre. Rehaïat doit son nom à un piton en forme de moulin arabe. A Rehaïat, pâturages des Aït-Khebbach, reg, quelques petites ondulations.

Foum-Tafraout. — Puits nombreux à 1 mètre du sol. — Foum-Tafraout est un col dans une petite chaîne de collines orientées Est-Ouest sur la rive droite de la Daoura, allant de la Daoura à El-Maïder. Au milieu du col, jardins avec une centaine de palmiers. Sur la colline, au-dessus des jardins, trois ou quatre maisons servant de greniers. Reg.

Bejarin. — Deux puits. Eau abondante. On prend l'eau à la main. Une petite richa venant du Kem-Kem. — Entre Foum-Tafraout et Bejarin, au milieu du reg, on rencontre trois guelbs blancs nommés Sidi-Ali-ben-Moussa. Un marabout de ce nom y est enterré. Pas de koubba, une petite enceinte en terre.

Reg, on laisse le Kem-Kem loin, à gauche.

Zeguilma. — Eau à 1 mètre du sol en creusant. — Une centaine de palmiers. Point marqué en outre par deux rides blanches assez hautes entre l'oued Zeguilma et l'oued Oum-el-Guetaa.

On suit l'oued ou le reg plat.

Djorf Hamou-Allal (sieste). — Eau jusqu'au genou. En permanence. — Grand djorf dans lequel on peut entrer et se coucher.

On suit l'oued ou le reg.

Mengoub. — Nombreux puits. Eau à 1 mètre. — Mengoub est marqué par trois coudiats grands comme Oum-Drabine du Guir (rive gauche de l'oued) et par 6 palmiers. Les puits se trouvent partie entre l'oued et les coudiats, partie au delà des coudiats.

On suit l'oued ou le reg.

Mebidia (sieste). — Eau à 1 mètre du sol en creusant. — Marqué par une richa, rive gauche.

Reg.

Reguiguid. — Eau à 1 mètre du sol en creusant. — Joncs et talhas. Terres de labour des Beraber Aït-Alouan. L'oued Reguiguid est court : il vient du kreb de la Hammada au Sud et finit au Nord dans une sebkha avant d'arriver au Drâa. Il contient à sa naissance quelques petites nebkas de sable blanc.

Reg plat.

Zaïr. — Plusieurs puits, eau à volonté. — A Zaïr se trouve un ksar à peu près aussi grand que celui de Béchar mais inhabité, appartenant aux Arib. Il y a quelques cultures et une quarantaine de palmiers. A l'Ouest de Zaïr, 2 petits ergs, le plus proche de Zaïr est appelé erg Zaïr, le plus éloigné erg Marir. L'oued Zaïr est court, il vient du kreb de la Hammada et finit dans une sebkha avant d'arriver au Drâa. Reg.

Oum-es-Seba. — Plusieurs puits. On peut en creuser à 1 mètre du sol. — Marqué par une petite colline surmontée d'un doigt à son extrémité. Sur le kreb de Hammada, mamelon appelé Bou-Zarif. Reg.

On passe à *El-Orich.* — Marqué par une touffe de tamarins. Le tamarin s'appelle feraiga, chez les Doui-Menia, orich chez les Ouled-Djérir et tarfa dans le Tell. On aperçoit de loin à droite une haute montagne au delà au Nord du Drâa. Reg.

El-Khechibi. — 3 richats (collines) parallèles comme des poutres. Reg.

El Haoudedj. — Deux puits très larges à la bouche. Eau en quantité. — L'oued El-Haoudedj qui prend naissance non loin à l'Est est rempli de talhas. Il se jette dans le Drâa un peu en aval de l'oued Meghimima (affluent de droite du Drâa). Les points Oum-es-Seba, Hassi, Talha, El-Orich, El-Khechibi, El-Haoudedj sont très rapprochés l'un de l'autre.

Reg, quelques ravinaux.

Passé à *El-Bouldjem.* — Sans eau. — L'endroit est ainsi appelé parce que trois oueds qui y passent figurent une bride, l'un le mors, les deux autres les rênes. Talhas en quantité. Reg.

Foum-el-Alguid. — Grande guelta de 100 mètres sur 100 environ contenant de l'eau toute l'année. Cette eau est un peu salée mais en creusant à côté de la guelta ou a de l'eau de meilleure qualité. L'oued Foum-el-Alguid conflue un peu en aval de l'oued El-Haoudedj à la guelta de Foum-el-Alguid. Beaucoup de joncs et de talhas. Tout près de Foum-el-Alguid à l'Ouest ou au Sud-Ouest, Sidi-Boulanouar.

On suit l'oued Foum-el-Alguid et l'oued Drâa.

Passé à *Tarf-el-Dhol.* — Sur le Drâa. Eau en creusant. — Petite richa venant du Sud et trois pointes d'erg. Terrains de culture des gens d'Agadir et de Tisint.

El-Berga. — Dans le Drâa, eau à volonté en creusant. — El-Berga est marqué par une petite richa avec des pierres qui brillent. A El-Berga, cultures des Doui-Blal.

On suit le Drâa.

Passé à *Mader-el-Khlot.* — Dans le Drâa, eau à volonté en creusant. — Cultures des Doui-Blal. Point marqué par un guelb situé sur la rive droite du Drâa.

Passé à *Mader-Djebiri.* — Dans le Drâa, eau à volonté en creusant. — Marqué par trois guelbs situés sur la rive droite du Drâa. Terrain de culture des Djabiri de Tatta (Sidi-Ali ou Dheïba) et des Harratin.

Kseir-Chair. — Dans le Drâa, eau à volonté en creusant, — Marqué par un ksar, plus grand que Béchar situé sur une colline mais habité seulement pendant la période des labours et des moissons par les Aït-ou-Meribet.

On suit le Drâa.

Passé à Gouïret-el-Ghazi (voir harka chez les Aït-Oussa). — El-Hariga, Mader-Sellam. — La razzia s'est effectuée de bonne heure. Après la razzia, retour par le Drâa. Coucher à El-Hariga, tout près, le même soir.

El-Hariga, Gouiret-el-Ghazi, Mader-el-Khlot, El-Barga-Tarf-el-Dhol. Meghimima, Zaouaïa, Zeguilma, Redjila, Oulad-el-Mehaïa, Mengoub, Djorf-Hamou-Allal-Zeguilma, Gor-Cheraga, El-Maïder, Remlia.

Dispersion.

4° Harka chez les Doui Blal.

A EL-AGLAB

Chef : Sliman ould Abdalal des Abadla (Doui-Menia ralliés), parent de Taïeb ould Cheikh Mebarek, chef actuel des Abadla Doui-Menia ralliés). La harka comprenait un peu plus de 400 hommes, presque tous Doui-Menia; quelques Arib seulement avec eux. Environ 30 chevaux dans la harka.

Rassemblement à Sobti.

**

Sobti. — Un seul puits assez profond mais donnant beaucoup d'eau. — Sobti est marqué par quelques richats blanches et de petites dunes de la hauteur d'un homme assis. Reg.

Oued El-Hanna. — Sans eau. — Jones et talhas. L'oued El-Hanna vient du Kem-Kem, de la direction de Taouz, et conflue près d'Oudika. De l'oued El-Hanna on a le Kem-Kem à droite (la Daoura coupe le Kem-Kem en deux). On laisse l'oued à droite pour suivre le reg.

Oudika. — Trois puits. On puise à la main. — Oudika est près du confluent de l'oued El-Hanna (affluent de gauche de la Daoura) et d'un tout petit oued sur la rive droite. Quelques richats, des talhas, quatre palmiers. L'erg Meriti est tout près; il est petit. Dans l'erg, un puits de 1 m. 50. L'erg Meriti est parsemé de touffes de palmiers; dans tout cet erg, il suffit de creuser à 1 mètre ou 1 m. 50 pour trouver de l'eau.

Erg Meriti et reg.

Passé à *Djerbouaïa* (voir harka chez les *Aït-Youssa*). Reg.

El Hamra. — Un puits très large à la bouche. Eau abondante. — Petites nebkas. Un ksar inhabité un peu plus petit que Béchar. L'enceinte seule existe, il n'y a pas de maisons à l'intérieur. A El-Hamra, ni palmiers, ni jardins, ni cultures. Reg.

Passé à *Zegeou, Gor-el-Azib, oued El-Hamouid, Metarguiat, Tindjoub, Bou-Haouach* (voir harka chez les Reguibat).

Becibissa. — Reg.

Bou-Meghirfa, Draa-el-Kelba, Kheneg-Ladjouad, Zemoul (voir harka chez les Aït Gussa à Gouiret-el-Ghazi). — Reg plat.

Sidi-Boulanouar. — Un puits. Eau abondante. On peut creuser d'autres puits à 1 mètre. — A Sidi-Boulanouar, trois palmiers, un petit ksar inhabité, une koubba non blanchie. Sidi Boulanouar est un marabout des Kountas. Sidi Boulanouar est tout près de Foum-el-Alguid (voir harka chez les Kerkoz) et tout près également de Haouïssi-el-Mahdi (voir harka chez les Aït-Oussa à Foum-Chekoua).

Reg plat.

Tarf-el-Dhol. — Sur le Drâa, eau en creusant. — Marqué par une petite richa qui vient de la direction de Sidi-Boulanouar et vient mourir sur l'oued Drâa, et par trois pointes d'erg. Terrains de culture des gens d'Agadir et Tisint.

On suit l'oued Drâa.

El-Aglab. — Sur le Drâa, eau en creusant. — Marqué par trois guelbas, grands, tout près l'un de l'autre, rur la rive droite du Drâa.

Razzia dans la matinée, aussitôt après la traversée du Drâa,

Retour par Merimia, Zaouaïa, Zeguilma, Foum-Aourionar, Zaïr, Mebidia, Djorf-Hamou-Allal, Zeguilma, Bou-Haïara, El-Maïder, Mebourika. (Dispersion.)

5° Harka chez les Aït-Oussa.

A FOUM-CHEKOUA (MESKOUA DE FOUCAULT)

Chef : Sliman ben Abdallah, des Abadla (Doui-Menia ralliés). La harka comprenait environ 600 hommes : 30 à 40 Ouled-Djérir, tout le reste Doui-Menia. Environ 40 chevaux dans la harka.

Rassemblement à Sobti.

Sobti, oued El-Hanna, Oudika, El-Hamra, Zegdou, Gor-el-Azib, Metarguiat, Tindjoub (voir harka chez les Doui-Blal à El-Aglab). — Reg.

Passé à *Reguiguig, Zaïr, Oum-es-Seba, Khechibi, El-Haoudedj, El-Bouldjem* (voir harka chez les Kerkoz à Teroz).

Passé à *Foum-el-Aguid.* — Reg.

Sidi-Boulanouar (voir harka chez le Doui-Blal à El-Aglab.) — Reg.

Haoussi-el-Mahdi. — Un puits, eau abondante. Point marqué par un grand redjem. Il est peu éloigné de Sidi-Boulanouar. Ainsi appelé parce qu'un indigène du nom de El Mahdi, qui y allait souvent chasser, y est mort. Il n'y a guère que 30 kilomètres de Haoussi el-Mahdi au Drâa. Reg.

El-Barga (voir harka chez les Kerkoz à Terkoz). — Reg coupé d'oueds.

Foum-Chekoua. — Coucher dans le col de Foum-Chekoua. Le lendemain, razzia dans la matinée.

Retour par *Sidi-el-Mehdaouï.* — Eau à volonté. — Ksar de dix à quinze maisons situé dans la plaine, au Sud-Est de la sortie du col de Foum-Chekona, une koubba du même nom. Une palmeraie de 500 palmiers environ.

Aïn-Sakka. — Eau abondante. — Tout près du Drâa; c'est l'Aïn-Asgnig de Foucauld.

El-Aglab, Meghinima, Zaouaïa, Zeguilma, El-Kheneg-Foum, oued El-Hassan, Zaïr, Reguiguid, Mebidia, Mengoub. (Dispersion.)

6° Harka chez les Oulad-Djellal.

A KASBAT-DJOUA (ITINÉRAIRE DE FOUCAULT)

Chef : Mokhtar ould Hanini, des Diabat (Doui-Menia ralliés). La harka comprenait environ 300 hommes, rien que des Doui-Menia. Aucun cheval.

Rassemblement à Sobti.

Sobti, oued El-Hanna, Oudika, El-Hamra, Zegdou, Gor-el-Azib, Metarguiat, Tindjoub, passé à *Reguiguid, Zaïr* (voir harka chez les Aït-Oussa à Foum-Chekana). — Reg.

Hassi-Talha. — Un puits, eau à 1 mètre du sol. On peut en creuser d'autres facilement. — Point marqué par un grand talha, sur le même oued que Oum-es-Seba au Sud et Foum-el-Hassam au Nord. Les trois points ne sont pas très éloignés l'un de l'autre. Reg.

Foum-Aourionar. — Deux puits, beaucoup d'eau bonne. Une guelta salée de 100 mètres sur 100 mètres environ contenant de l'eau en tout temps. — Foum-Aourionar est entre deux grandes richats parallèles au Drâa; une quinzaine de palmiers. Reg. Traversée du Drâa en aval de Lakheneg et reg à nouveau, mais découpé.

Zaouaïa. — Quatre puits; eau à 1 mètre du sol. — Terrains de culture des Meghimima contenant en très grande quantité une plante spéciale appelée « zaouaïa ». Reg découpé.

Passé à *Laglab* (voir harka chez les Doui-Blal). — Le chemin direct de Zaouaïa à Kheneg-Sidi-Rezzoug ne passe pas à Laglab. La harka a fait un grand détour en allant passer par ce dernier point. Elle aurait dû passer normalement tout près de Meghimima, mais elle se serait fait voir.

Kheneg-Sidi-Rezzoug. — Sans eau. — Le kheneg Sidi-Rezzoug n'est pas indiqué par de Foucauld. Il débouche un peu au Nord de Kasbat-ed-Djoua. C'est un défilé facile.

Kasbat-ed-Djoua (voir de Foucauld.)

La route de retour n'a pas été donnée.

7° Harka chez les Oulad-Yahia.

PRÈS DE SIDI-ABDEN-NEBI (KOUBBA A L'EST ET TOUT PRÈS DE REDJILA)

Chef : Mohammed oul Kheidouma, des Arib. Djich comprenant seulement une vingtaine d'hommes des Arib.

Rassemblement à Douifa.

Douïfa. — Douifa est situé entre Mebourika et Taouz, dans l'angle des deux oueds, Tafilalet et Ziz-Amerboueh. Reg.

El-Maïder. — Nombreux puits. — Cultures des Aït-Khebbach; quelques petites dunes. Reg.

Temacin. — Eau à 1 mètre du sol à volonté. — Temacin est à l'Ouest et tout près de Bou-Haïara. C'est un terrain de reg blanc. Reg.

Zeguilma.

Passé à *djorf Hamou-Allal, Mengoub* (voir harka chez les Kerkoz à Terkoz). Reg.

Oulad-Mehaïa. — Cours du Drâa.

El-Habel-Seba. — Eau à volonté en creusant un peu dans le lit du Drâa. — A El-Habel-Seba, sept langues de culture appartenant aux Arib et situées dans le lit du Drâa. Le point est marqué, en outre, par un grand talha. Cours du Drâa.

Razzia dans la matinée tout près de Sidi-Abden-Nebi. A *Sidi-Abden-Nebi,* eau à volonté; 200 palmiers environ.

La route de retour n'a pas été donnée.

8° Harka chez les Aït-ou-Meribet et Aït-Oussa.

A EL-GUEÏD

Chef : El Haoussine ould (originaire des Doui-Menia-Ghiout, mais élevé chez les Beraber-Aït ou Nebgui). N'est

jamais venu au Guir. La harka comprenait environ 70 hommes. Pas de chevaux.

Rassemblement à *Oudika.*

Oudika, Djerbouaïa, Zegdou, Gor-el-Azib, Beid-er-Ras, Tindjoub, Bou Haouach, Becbissa, Bou-Meghirfa, Drâa-el-Kelba, Kheneg-Ladjouad (voir harka chez les Doui-Blal à El-Aglab).

Ketitira. — Guelta de 50 mètres sur 20 environ. Reg en plaine. La piste de Kheneg-Ladjouad à Ketitira laisse Thalhat-Aberrad à gauche à une vingtaine de kilomètres. Ketitira est au flanc de la montagne (djebel Ouark-Ziz). L'endroit est marqué par un djorf d'où l'eau sort en beaucoup d'endroits et forme la guelta. Reg en plaine.

Kheneg-Lamhar. — Guelta de dimensions très variables. S'il y a des crues en hiver et qu'elle se remplisse, il y a de l'eau toute l'année ; mais s'il n'y a pas beaucoup de pluies l'hiver, elle se tarit l'été. En tous cas, on trouve toujours de l'eau en creusant.

Ben-Zeghmim. — Voir harka chez les Aït-Oussa à Gouiret-el-Ghazi. De Ben-Zeghmim, un cavalier peut aller jusqu'au ksar d'Assa (rive droite du Drâa) dans la même journée.

Pour l'itinéraire de :

Gouiret-el-Ghazi à El-Gueïd, voir harka chez les Kerkoz à Terkoz. — 1re partie : Reg ; 2e partie : cours du Drâa.

El-Gueid. — Razzia à El-Gueïd vers 7 heures du matin. La route du retour n'a pas été donnée.

9° Harka chez les Aït-ou-Meribet.

A EL-BARCA

Chef : Moumen ben Djima, des Oulad-Djérir dissidents. La harka comprenait environ 100 hommes (moitié Doui-Menia, moitié Ouled-Djérir). Pas de chevaux.

Rassemblement à *Remlia.*

Remlia. — Passé à Rehaïat et à Foum-Tafraout (voir harka chez les Kerkoz à Terkoz). Reg.

Gour-Gheraga. — Sans eau, Point marqué par deux gours sans caractère particulier. Gour-Cheraga est au Sud-Est de Bou-Djarin, qui est lui-même au Sud-Est de Bou-Haïara. Il y a peu de distance de chacun de ces points au suivant. Reg.

Passé à *Zeguilma, Djorf-Hamou-Allal, Mengoub, Mebidia, Foum-Reguiguid, Zaïr* (voir harka chez les Kerkoz à Terkoz). Reg.

Hassi-Talha. — Voir harka chez les Oulad-Djellal à Kasbat-Djona. Reg.

El-Orich, Khechibi, El-Haoudedj. — Voir harka chez les Kerkoz à Terkoz. Reg. Laissé Bou-el-Djem à droite. On suit l'oued Foum-el-Alguid.

Foum-el-Alguid, Tarf-ed-Dhol, El-Barga (voir harka chez les Kerkoz à Terkoz. Razzia à El-Barga même, au lever du soleil.

La route du retour n'a pas été donnée.

10° Harka chez les Aït-Brahim.

A MAÏT

Chef : Sliman ben Abdallah, des Abdala. La harka comprenait environ 600 hommes, tous Doui-Menia. 20 à 25 chevaux.

Rassemblement à *El-Anebsi.*

El-Anebsi. — 3 puits, dont 2 comblés (3 à 4 mètres). Endroit ainsi appelé parce que les pâturages y sont très beaux et que les chameaux y engraissent. Ils vont boire également à Meriti-Oudika ou El-Hamra. Reg.

Djerbouaïa. — Voir harka chez les Aït-Oussa à Gouiret-el-Ghazi.

Zegdou. Passé à *Oussada, Dergan, Beid-er-Ras, Tindjoub, Bou-Haouach.* — Voir harka chez les Reguibat à la Seguiat-el-Hamra.

Passé à *Lahihiça-Sofra, Tarf-M'hamed.* — Voir harka chez les Aït-Oussa à Gouiret-el-Ghazi.

On suit à volonté l'oued ou le reg.

Sahef-el-Ghessal. — 2 puits, eau abondante. Endroit marqué par 3 beaux talhas, dans l'oued du même nom. L'oued Sahef-el-Ghessal. Le ghessal est un arbre spécial. On se sert de ses feuilles ou de son écorce pour laver le linge. Les chameaux et moutons le mangent. Reg.

Drâa-el-Kelba, Kheneg-Ladjouad. — Voir harka chez les Aït Oussa à Gouiret-el-Ghasi. Reg.

Passé à *Talhat-Aberrad.* — Pas d'eau. Talhat-Aberrad est un point sans eau dans une plaine. L'endroit est marqué par un grand talha. C'est un excellent pâturage. A Talhat-Aberrad viennent mourir : le djebel Ouark-Ziz, une autre montagne parallèle à la première et dont le nom n'a pas été donné, et enfin le kreb de la hammada venant de Tindjoub et Oum-es-Seba. Reg en plaine coupé de quelques richats blanches.

Tsabia. — Sans eau. Tsabia est marqué par 4 pitons très élevés. Tsabia est au Sud de Khetitira. Les deux points séparés par le djebel Ouark-Ziz sont très voisins l'un de l'autre.

On suit l'oued Tsabia.

Raouïana. — Grande guelta permanente de 500 mètres sur 100 environ, contenant des sources. Raouïana (la désaltérée) est à gauche de l'oued Tsabia. Elle contient de très gros poissons.

Dans la betana de l'oued Tsabia.

Oum-el-Achar. — Sans eau. Col facile dans le djebel Ouark-Ziz, tout près du Drâa (au Teniet-el-Achar passe une piste très fréquentée par toutes les tribus de la région allant s'approvisionner de sel à la chebkha de Tindouf). Il y a 3 jours du Drâa à Tindouf par cette voie. Après avoir passé l'Oum-el-Achar, on marche en plaine jusqu'à Herkala, trou de 100 mètres de diamètre avec beaucoup d'eau et des joncs. On franchit une montagne parallèle au djebel Ouark-Ziz, puis on est dans le reg jusqu'à Tindouf. On suit le Drâa.

Mader-Sellam. — Eau à volonté dans le Drâa. La harka y trouva des redirs. D'Oum-el-Achar, la harka avait envoyé à la tombée de la nuit 8 piétons au Drâa pour faire des prisonniers. Un indigène des Aït-Brahim et un kaourien avaient été arrêtés et avaient indiqué que les campements d'Aït-Brahim avec les troupeaux se trouvaient au delà de la haute montagne que la harka avait en face d'elle.

Assa. — Eau abondante dans des séguias. Assa est un ksar des Aït-Brahim un peu plus petit que celui de Béchar avec une grande palmeraie. Il est situé à environ 4 kilomètres du Drâa sur la rive droite et probablement sur l'oued Imi-Ougadir de la carte de Flotte (rive droite). La harka évita le ksar d'Assa, en vue duquel elle arriva à la nuit tombante. Elle s'arrêta et se cacha dans l'oued (probablement l'oued Imi-Ougadir ; l'informateur ne connaît pas cette dénonciation) jusqu'à ce que la nuit soit complète, laissant le ksar à sa gauche. Deux nouveaux prisonniers furent faits, dont un notable des Aït-Brahim. Après la nuit, la marche fut reprise. 8 éclaireurs qui avaient été envoyés en avant furent rejoints au col de Maït vers le milieu de la nuit. Après un arrêt d'une heure ou deux et interrogatoire du notable aït-brahim, on reprend la marche et la harka tombe deux heures avant le jour sur les campements qu'elle razzie. Elle ne comptait effectuer la razzia que le jour venu, mais elle fut surprise elle-même de se trouver tout d'un coup à deux pas du douar.

Maït. — Sans eau. Razzia tout près de Maït avant le lever du jour. Après la razzia, la harka au retour franchit la montagne entre le Kheneg, Maït et Tizgui-Sellam. elle revient par l'itinéraire suivant : *Hassi-Aftas, Mader-Sellam, Gouiret-el-Ghazi, Kseïr-Chaïr, El-Barga*, entre El-Aglab et le Drâa, *El-Baadj, Lakheneg, Foum-el-Hassan, Zaïr* (repos pendant deux jours), *Reguiguid, Mengoub*, où la harka se partage en deux : les gens du Guir d'un côté, ceux du Tafilalet d'un autre.

11° Harka de Adib-Touda.

SUR LA SEGUIAT EL-HAMRA

Chef : Diffallah ould Ahmed ben Bouziane, Ouled-Djérir (Oulad-Kouider), mort depuis chez Bou Amama. Guides : Saci (Chaambi), Messaoud ould Boua Djouid (Chambi). La harka comprenait 300 hommes : 10 à 12 Chaamba, environ 25 Doui-Menia, tout le reste Ouled-Djérir. Rien que des mehara.

Rassemblement de la harka à Nebket-Kenadsa.

1° *Nebket-Kenadsa.*

2° Guir à *Nebket-Embarha.*

3° *Zougar.* — Sans eau. — Un peu plus loin que Bou-Allalla, au kreb même.

4° Hammada. — Sans eau.

5° Hammada. — Sans eau.

6° *Hameida.* — Point connu. On laisse El-Guiza tout près

*

sur notre droite. Hammada très facile; on n'aperçoit rien à droite que la hammada, à gauche l'erg Er-Racui; devant soi, on voit nettement la crête dite Bet-Touadjin, qui est proche de l'erg.

7° Hammada. — Sans eau. — Courte étape.

8° *Bet-Touadjin.* — Sans eau. — Au bord de l'erg. On marche dans l'erg pendant une demi-journée, ensuite on prend le reg jusqu'à Ghemilès, en laissant l'erg à droite et à gauche à 4 ou 500 mètres de chaque côté; à droite, petites dunes ne s'étendant pas bien loin; en montant sur les points les plus élevés, on voit la hammada à l'Ouest; à gauche, grandes dunes s'en allant au loin vers l'Est. Pendant toute cette partie de l'itinéraire, on laisse tout le temps la Daoura, Bou-l'Adam et El-Mahdjadj à droite et Tabelbala à gauche.

9° Dans le reg. — Sans eau.

10° Dans le reg. — Sans eau.

11° *Ghemilat* (ou Ghemilès). — On arrive de bonne heure. — Oglat, trois puits quelquefois comblés. Comme ils ont environ 10 mètres, il faut passer un jour avant de boire, si on les trouve comblés. Eau très bonne et abondante. — On aperçoit Ghemilès de très loin, une journée avant d'y arriver, parce que ce point est marqué par une énorme dune, beaucoup plus haute que toutes les autres. L'Oglat est juste au pied de cette dune, tout près, à 3 ou 400 mètres. Avant d'arriver à l'Oglat, à 200 mètres environ, on passe près d'un cimetière où se trouve la tombe d'un marabout des Oulad-Sidi-Cheikh, dont l'informateur ne se rappelle pas le nom.

A Ghemilès, on entre dans l'erg, on prend la direction de Chouikhia; pour cela, on oblique à gauche, on marche une journée dans l'erg, après quoi on prend, au milieu de l'erg, un reg ininterrompu jusqu'à Chouikhia.

11° Reg.

12° Reg. — La région qu'on laisse à droite s'appelle Ouahila; elle contient des puits, mais l'informateur ne les connaît pas. A gauche de Ghemilès, à un jour, un puits nommé Hassi-bent-Zohra. Enfin, plus près de Chouikhia, on a, à gauche, une région contenant beaucoup d'eau et de palmiers nommée El-Menakeb. Avant d'arriver à Chouikhia, on rentre dans la dune pendant 1 kilomètre au moins.

13° *Chouikhia* (arrivée de très bonne heure). — Eau presque à fleur de sol. On creuse autant de puits qu'on veut. — Bas fond entre deux grandes pointes de dunes. Point marqué par deux touffes de palmiers au milieu des dunes.

De Chouikhia, on oblique légèrement à droite. On traverse l'erg pendant peu de temps et on reprend un reg au milieu de l'erg.

14° *Bouhout* (environs). — L'informateur n'y est pas allé, car la piste suivie laissait ce point un peu à gauche. On dit qu'il n'y a qu'un puits et que trois dunes de sable un peu plus élevées que le reste de l'erg marquent Hassi-Bouhout. Tout aussitôt Bouhout, on sort de l'erg pour entrer dans la hammada. De Bouhout, on va ou bien à Taoudeni, en continuant vers le Sud, ou bien à Seguiat-el-Hamra; on oblique alors fortement vers l'Ouest.

15° Au bord de l'erg. — Sans eau. — On a la hammada à gauche, ainsi que les crêtes d'El-Aglab.

16° Au bord de l'erg.

17° Point dont l'informateur n'a pu se rappeler le nom; probablement *Zmila.* — Eau; on n'a qu'à creuser un peu. — Marqué par un seul groupe de palmiers, dans l'erg, mais tout au bord.

18° Au bord de l'erg. — Les guides disent que l'erg à droite contient beaucoup d'eau. Ils n'ont pas prononcé le nom de Grizim.

19° Au bord de l'erg. — On entre dans l'erg.

20° *Oguilat-ould-Yacoub* (arrivée très tard, séjour de deux jours). — Eau abondante; on n'a qu'à creuser de la longueur d'un bras. — C'est un véritable trou circulaire, sans palmiers ni arbres, au milieu de la dune. La descente et la remontée sont très difficiles. Le cercle intérieur peut contenir beaucoup de chameaux, mais c'est une cuvette où, en cas d'attaque, on périrait infailliblement. On sort par l'endroit où on est entré et on continue sur Aouinet-Lagra.

21° et 22° Dans la dune. — Sans eau. — Constamment en chemin de reg. Les guides ont dit à ceux qui s'en allaient chasser: « Si vous vous perdez et allez jusqu'à la hammada, n'oubliez pas que pour rejoindre notre piste et tomber tout droit sur Oglat-el-Abbas, vous devez traverser, ceux venant de droite, quatre langues de reg, et ceux venant de gauche trois.

23° *Oglat-el-Abbas.* — Eau à volonté; trois puits quelquefois comblés; 4 mètres de profondeur. — On change de direction vers la droite fortement. Après une demi-journée, on sort de la dune et on entre dans une plaine très plate et très facile appelée El-Karet (papier), jusqu'à Aouinet-Lagra. Les guides ont dit qu'à hauteur d'Oglat-el-Abbas et à gauche on laissait dans l'erg une région nommée El-Hanck dans laquelle il y a beaucoup d'eau, de pâturages et de palmiers.

24° A la sortie de l'erg. — Après une courte étape, afin de laisser les chameaux faire leur ventre avant l'entrée dans le Karet où il n'y a pas de pâturages.

25° Etape dans le Karet. — Coucher pas bien loin d'Aouinet-Lagra.

26° Etape dans le Karet. — Coucher à *Aouinet-ben-Lagra* (Bir-Anima). — Source; l'eau est à fleur de sol; l'ouverture a bien 4 mètres de diamètre. — Avant d'arriver à Aouinet-Lagra, on voit une crête de pierres noires. En arrivant près de cette crête, on aperçoit sur son alignement, mais à gauche, d'autres grosses pierres noires semblables à des tentes. C'est entre la crête et les grosses pierres que se trouve la source. Elle est marquée par des touffes de palmiers; la source est entre les deux touffes, dans l'oued. Cet oued sort de la crête voisine et va vers l'Ouest; on le laisse à gauche en prenant la direction de Tindouf.

27° Etape dans une hammada plate. — Au lever du soleil, on laisse le soleil juste derrière soi; à l'heure du coucher, on le laisse légèrement à gauche. Après l'étape, on passe dans de petites crêtes.

28° et 29° Hammada. — Sans eau. — Deux jours dans la même hammada. Le soir du deuxième jour, on descend le kreb et on se couche. Les guides disent que ce kreb va, à droite, tout près d'Aïn-el-Barka.

30° *Bou-Garfa.* — Un puits à hauteur d'homme. Eau abondante. — On oblique un peu à gauche pour se diriger sur Bou-Garfa et y boire. Au milieu d'une hammada de niveau plus bas que la précédente.

31° Hammada.

32° *Daïat-el-Khadra.* — Oglat, nombreux puits, 3 mètres. — Grande daïa avec des talhas à gauche et à droite un petit kreb avec de petites dunes de sable. Après Daïat-el-Khadra, on monte sur une autre hammada un peu plus difficile que la première. Les guides disent qu'on laisse à droite un oglat dont l'informateur a oublié le nom. La harka n'y va pas parce qu'elle n'a pas besoin d'eau.

33° Hammada.

34° Hammada.

35° *Oued Sobti.* — Oglat dans le lit de l'oued. Puits. — Cet oued prend naissance sur le haut de la hammada et se dirige vers la Seguiat-el-Hamra. La harka y prend de l'eau et continue sur la petite hammada.

36° Pas loin de la Seguiat-el-Hamra, après avoir descendu le kreb dans un oued dont le nom échappe à l'informateur et où il y avait beaucoup de rédirs (probablement l'oued Ben-Dekka). La harka est aperçue par des campements. Alors, pendant la nuit, elle laisse ses mehara à la garde de quelques hommes et le reste part à pied. Le lendemain matin, on constate que les campements sont partis en emmenant tous leurs troupeaux vers la Seguiat-el-Hamra et probablement au delà de cet oued, dans la chebkha (assez difficile), afin de gagner le djebel Aït-Youssa, entre Seguiat-el-Hamra et Drâa.

37° 38° et 39° Recherches sans résultat dans la chebkha au Nord de la Seguiat-el-Hamra; cependant, la harka enlève un troupeau de moutons.

40° La harka rejoint les Yeggout, leur rend les moutons, moyennant engagement pris par eux de fournir deux guides pour conduire la harka sur les chameaux des Aït-Youssa et Reguibat. Lorsque ces deux guides sont fournis, la harka change de direction, laissant le djebel Aït-Youssa à droite et même en arrière et elle se retourne vers la Seguiat-el-Hamra.

41° Dans la hammada, entre l'oued Seguiat-el-Hamra et la chebkha.

42° *Habid-Touda.* — Arrivée à la Seguiat-el-Hamra dans des terrains de cultures; la harka descend jusqu'à l'endroit appelé Hadib-Touda.

43° Razzia non loin du point de Hadib-Touda sur les Aït-Youssa et Ma el Aïnin et coucher après la razzia à Hadib-Touda. Le fils de Ma el Aïnin vient et on lui rend ce qui est à la zaouïa; on emmène le reste.

12° Harka chez les Aït-Alouan.

A ZGUID.

Plus de 1.000 participants : Douï-Menia et Ouled-Djérir.

Rassemblement sur la Daoura.

Itinéraire passant par des points déjà connus jusqu'à : *Mebidia. Zaïr.* — Passé à *Daïat-Chachouch*, *Khabt-el-Lefah*, *Adheb-Soussia.* — Pâturages du Drâa.

Ariki. — Eau en creusant. — En ce point, on coupe le Drâa. On a Sidi-Abdennebi tout près. sur la droite, au Nord.

Medaouir, Zguid. — Les renseignements fournis sur ces deux points ont été égarés.

13° Harka chez les Larouciine.

A BOUIRET-NOGHERA

La harka comprenait environ 400 hommes : Douï-Menia et Ouled-Djérir. 20 chevaux.

Rassemblement sur la Daoura.

Itinéraire passant par des points connus jusqu'à : Mouilah. — Au Nord-Ouest de Tabelbala. Coucher entre *Bet-Touadjin* et *El-Mahdjadj*, en laissant Hassi-Chaamba à droite.

Mebidia. — Dans hammada.

Tindjoub. — Après Tindjoub, marche sur la hammada pendant toute la nuit et la journée du lendemain sans rien trouver.

Kreb-el-Kraouir. — Eau dans l'oued El-Kraouir, au bas du kreb dans un redir. Puits dans l'oued. Les cavaliers vont abreuver leurs chevaux au redir dans l'oued El-Kraouïr et remontent le kreb pour coucher sur la hammada.

Hammada basse au-dessous du kreb El Kraouïr (sans eau).

Bouiret-Noghera. — Eau à fleur de terre en creusant entre deux touffes de palmiers. Puits. — Bouiret-Noghera est à l'entrée de l'erg Iguidi.

Razzia en ce point,

Le retour s'effectue en suivant la lisière de l'erg.

Bord de l'erg sans eau.

Tounassin (ou Tinoussan). — Eau à 1 mètre en creusant. Trois puits. — Tounassin est en bordure de l'erg. Le point est repéré par des gours à l'entrée de l'erg.

Bord de l'erg sans eau.

El-Mahdjadj. — Puits. Un à hauteur d'homme. Quelquefois des redirs — Pour arriver à El-Mahdjadj, la harka passe entre Bet-Touadjin et Hassi-Chaamba.

1° Pistes d'Idjil à Smara.

IDJIL

Idjil est une sebkha située à la corne nord-ouest d'une arête montagneuse au pied de laquelle court, sur le versant nord, un oued dont l'informateur ne connaît pas la dénomination particulière. Cet oued prend naissance dans une mare appelée Tazadit. va à Aïn-el-Baïr (guelta), à Ferideck (autre guelta à 1/4 de jour de laquelle se trouve un puits) et se jette dans la Sebkha, en passant au pied d'un piton très élevé et en forme de pain de sucre nommé Atomaï.

Du mont Atomai, partent dans la direction Nord, des hauteurs nommées collines de Tentekret et collines d'El-Aoudj, entre lesquelles se trouve un puits.

La sebkha est encastrée entre ces collines à l'Est et un piton élevé appelé Guelb-Azouazil à l'Ouest. Le sel de la sebkha s'extrait par couches d'épaisseur variable qu'on découpe en barres. Les trous causés par l'extraction des couches de sel se nomment Akouadja.

Il n'y a à Idjil ni ksar, ni campement permanent. Les caravanes des tribus de l'Adrar et du Sahel viennent s'y approvisionner périodiquement et y font des séjours plus ou moins longs.

PISTE DU CENTRE.

(10 jours.)

1. El-Achariat. — Sans eau. Terrain mamelonné; l'étape du lendemain se fait tout entière dans une plaine de reg facile.
2. El-Haoudat. — Sans eau. Terrain mamelonné.
3. El-Arig-Faisa. — Sans eau.
4. Tazoumalt. — Sans eau.
8. Agarezrez. — Sans eau.
6. El-Feïdh. — Sans eau.
7. El-Guelta. — Eau dans une mare.
8. El-Aïdyat. — Quelques puits, eau peu abondante.
9. Deloah. — Sans eau.
10. Smara.

D'El-Haoudat à Smara, la piste est constamment en terrain plat de couleur jaunâtre. Elle offre partout de bons pâturages pour les chameaux.

PISTE DE L'EST.

(13 jours.)

1. Guelb-el-Hadid. — Sans eau et poste dans l'Erg.
2. Guelb-el-Debah. — Sans eau.
3. Oum-er-Rouissiïn. — Sans eau.
4. Oum-ed-Drouss (sebkha du Sud). — Sans eau.
5. Anadjim. — Puits à 6 ou 7 mètres. — Eau abondante, mais salée. Traversée du djebel El-Genater, situé à peu près perpendiculairement à la piste. Anadjim est au pied du djebel.
6. Oum-ed-Drouss (sebkha du Nord). — Sans eau. Piste dans le reg.
7. Tin-bou-Annan. — Sans eau, un ancien puits comblé. Piste dans le reg,
8. Bir-oum-Grin. — 1 puits de 1 m. 50 à 2 mètres. Eau abondante.
9. Oummat-el-Leham. — 1 puits de 1 m. 50 à 2 mètres. Eau bonne, mais peu abondante.
10. Nebka. — Plusieurs puits de 1 m. 50 à 2 mètres. Eau abondante et bonne. Une dune donne son nom aux puits qui sont situés dans l'oued Kheneg-ed-Djouad, qui se jette dans l'oued Ouaïn-Terguet, à deux ou trois jours de Smara.
11. Sieste à Oguilat-er-Refaï. — Plusieurs puits de 1 m. 50 à 2 mètres situés dans l'oued Amegli. Eau bonne, assez abondante dans les années pluvieuses, mais peu abondante dans les années de sécheresse (coucher à Chelkhat-Baghdad). Dans l'oued de ce nom, pas d'eau.
12. Oum-el-Aouïtgat. — Plusieurs puits de 1 m. 50 à 2 mètres dans l'oued Ouaïn-Selouan Eau bonne, abondante dans les années pluvieuses, peu abondante dans les années de sécheresse.
13. Smara.

PISTE DE L'OUEST.

(11 jours.)

1. Guelb Azouazil. — Sans eau. En montagne.
2. Aglab-el-Haoulia. — Sans eau. En montagne.
3. Mijeck. — Sans eau. — Haute montagne, traversée de l'Arig-Faisa, petit erg isolé.
4. Bouïr-el-Gartoufa. — 2 puits de 6 à 8 mètres. Dans l'un, eau bonne et abondante, dans l'autre eau salée.
5. Oued En-Nous. — Sans eau.
6. Oued Zebeira. — Sans eau, grand oued qui, après s'être appelé oued Zebeïra, s'appelle oued El-Khat. A Zebeïra, embranchement de la piste de Smara à Dakhla.
7. Djebilat. — Sans eau. Montagnes assez hautes.
8. El-Guelta.
9. El-Aïdyat.
10. Deloah.
11. Smara. — Voir piste du Centre.

2° Piste d'Idjil à Dakhla.

(9 jours.)

1. Guelb-ould-Chliha. — Sans eau. En montagne.
2. Touizerzah. — 1 puits de 6 à 8 mètres de profondeur. Eau passable. En montagne.
3. Tarf-el-Mekhenza. — Sans eau.
4. Bir-Nsara. — 1 puits très profond, l'informateur dit 50 mètres. Eau bonne et abondante.
5. Sebita. — Sans eau.
6. Taguerzimt. — 4 ou 5 puits, 1 mètre de profondeur. Eau bonne et abondante.
7. Aguerguer. — Sans eau.
8. Techektemet. — 1 puits, 1 mètre de profondeur. Eau bonne et abondante.
9. Trouk. — Sur le rivage.
10. Dakhla. — Tout près. Dakhla est un point de la côte Atlantique occupé par les Espagnols dans le Rio de Oro. L'informateur



DU GUIR A LA MAURITANIE
Carte dressée par Mr le Capitaine Doury
Echelle
0 50 100 200 Kil.
LÉGENDE
Puits, eau abondante.
Eau en creusant.
Eau salée
Sans eau
CAP NOUN
CAP JUBY
CAP BOJADOR
SEGUIAT EL HAMRA
CHEBKA
DJEBEL AIT YOUSSA
Aouguelmin
El Biar
Netfiyet en Nadjem ould Haoummid
Mecta Chammam
Kheneg Mait
Ta Assalet
Assa
Ben Khelil
Chedida
Chebika
El Khialat
Touinefid
Betaina
Hadib Touda
Oulad Seguia
Smara
Oued Tazoua
Ouaïn Terguett
Timelfouza
Ben Zekka
Garet et Tamar
Deloah
Oum el Aouitgat
Oued Tazoua
Ouaïn Terguett
Chelkhat Bagdad
Tfarit
Lebbouir
El Ouss
El Meridjenat
El Aïdiyat
Oguilat er Refaï
Nebka
Ain ben Tili
Belbouna
El Guelta
Aghouighet
Oummat el Leham
Bel Guerdane
El Adheb
Omacine
Tirakli
Gara de Garan
Oued Djerifia
Hafert el Khebbi
Oued el Kraa
Hassi Touf
Garet Oulad el Aï
Oued Metla et Tour
Hassi Trouk
Aguerguer
Techektemet
Taguerzimt
Trouk
Dakhla
(Villa Cisneros)
Ojebilat
Oued Zebeira
El Feidh
Bir Oum Grin
Tameriket
Afedira
Oued en Nous
Agarezrez
Tin Bou Anan
Aguemar
Sebita
Bir Nsara
Bouir el Gartoufa
Tazoumalt
Oum ed Drous
Tourassin
RÉGION DE KALL AMAN
ARIG FAISA
Mijek
Tarf el Mekhenza
Arig Faisa
Anadjim
RÉGION
Touizerzah
LÉGÈREMENT
ACCIDENTÉE
Aglab el Haoulia
El Maoudat
Oum ed Drous
Zedness
Guelb Azouazil
Oum er Rouissiin
Oglat el Khenafis
HAMMAMI
ERG
Guelb ould Chliha
El Achariat
Zemlat ould Dighem
Guelb ed Debah
Guelb el Hadid
El Gréa
Tourin
Idjil
vers Ouadan par Hofrat Berkame Aderk Aguinakou
Oguilat


MARRAKECH
Colomb
TAFILALET
OUED GUIR
Abadla
Zouggar
Igli
Beni Abbès
Zeghamra
Ougarta
Bou Maoud
Mecissi
Outtara
Regg
Ouchan ou Fezzou
Sobti
Temacin
Zeguilma
Bou Seroual
Oued el Hanna
Sidi Kadi Hadja ou Temaidert
Oglat el Beraber
Kasdis
Hameida
ERG ER RAOUI
Ojorf Hamou Allal
Djerbouaïa
El Hamra
El Meriti
El Anbsi
Chafeia
Bou Ladam
Mengoub
Tizi n'Oaoun
Zegdou
Neçoura
Oussada
El Mahdjadj
H. Chaamba
Mouilah
Tabelbala
Kheitam
Kheitamia
H. ben Zohra
H. Latimin
Mana
Zguit
Agadir
Kasbat ed Djoua
Kheneg S. Rezzoug
Merimima
el Medaouir
Oulad el Mehaïa
El Habel Seba
S. Abdennebi
Redjila
Mebidia
Zaouaïa
Foum Chekoua
S. el Mehdaoui
Aïn Sakka
Zeguilma
Lakheneg
El Badj
Foum Aourioual
Zaïr
Beïder Ras
Reguiguid
Metarguiat
Dergan
Gor el Azib
Mader el Khlot
Mader Djebiri
El Berga
Foum el Alguid
El Khechibi
Foum el Hassan
H. Talha
El Drich
Oum es Seba
Tindjoub
Haouissi el Aggaïa
Sidi Boulanouar
Haouissi el Mahdi
Kseir Chair
Ben Zeghmim
Becibiça
Bou Haouach
Tinfichi
Bou Meghirfa
Smeira
Lahihiça Sefra
Lahihiça Kahla
Zemoul
Gueltat el Heïran
Gouiret el Ghazi
Kheneg Lamhar
Draa el Kelba
Oum el Acel
Sahef el Ghessal
Tounassin
Chemilès
El Hariga
Ketitira
Kheneg Ladjouad
Foum Ferkech
Tsabia
Talhat Aberrad
Tarf M'hammed
Mader Sellam
Guelta Raouiana
Haber Ouguedour
Oued el Kreb ou Kreb el Kraouir
DRAA
El Gueid
Teniet Azouazil
Graret Djenaïb
Oued Djefar
Assabai
Teniet Oum el Achar
Oglat Abdellahi
El Khebiy
Mer Kala
Ichaf
Cheguieg
El Khechbiin
Bouiret Noghera
ERG
IGUIDI
Zemlat Moussa
Oued el Ma
Chouikhia
Mouilah
Chegg ou Oued Sebkha
Tindouf
El Guedihat
Okhel ou Douakhel
Bir el Atatfa
OUAHILA
Mesamir
Aïn el Barka
Daïat el Kard
Boubout
Daïa el Khodra
Oum el Guedour
Bou Garfa
Bou Bernous
Grizim
Chaydmia
Aouinet Legra
El Merabtia
Oum Chemel
Oudian et Tadrat
REKBAT EL IGUIDI
Oum el Guetaa
Zekka ben Dekka
Oguilat ould Yacoub
El Kseib
Sobti
Haouissi el Biod
El Aoudj
Oguilat el Abbès
El Mezarrab
Souid el Ma
Chenachan
EL HANK
El Amchaniat
Touila
ERG IGUIDI
Aioun Abdelmalek
Tiguesnat
DJ. ALOUSS
El Meriti
ERG MOUGHTIR
Bir ben Abdallah
ERG ECH CHECH
Taoudeni

dit que le poste compte seulement une vingtaine de soldats. Cette petite garnison s'y trouve depuis une vingtaine d'années. Dakhla est une station de pêche, il n'y a pas de végétation, pas de palmiers. C'est là que l'informateur va s'approvisionner, il n'a pu donner le nom européen de la station. C'est très probablement villa Cisneros.

3° Piste d'Ouadan à Grizim.

(19 jours.)

1. Ouadan. — L'informateur déclare qu'il n'y a qu'une forte étape entre Chinguetti et Ouadan.
2. Près d'Ouadan. — Sans eau. — Courte étape.
3. Agmakou. — Source et puits. Eau abondante. — A l'entrée du djebel Aderk. Petite oasis de 300 à 400 palmiers dans un col à l'entrée du djebel Aderk, habitée par des cheurfas de l'Adrar sous des tentes.
4. Aderk. — Plusieurs puits nommés *Ould-el-Beid* à fleur de sol. Eau bonne et abondante. — Dans la partie haute du djebel Aderk.
5. . — Sans eau.
6. Hafrat-Berkama. — Sans eau.
7. Mouadris. — Plusieurs puits très profonds, eau en abondance mais médiocre.
8. Oguilat-Mechdouf. — Plusieurs puits peu profonds, eau abondante, assez bonne.
9. . — Sans eau.
10. . — Sans eau.
11. Bir-ben-Abdallah. — Un puits de 3 à 4 mètres, eau abondante, mais médiocre.
12. . — Sans eau.
13. . — Sans eau.
14. El-Meriti. — Un puits peu profond couvert d'une pierre. Beaucoup d'eau bonne, — Au Nord-Ouest, djebel Alouss. D'Aderk à El-Meriti on est dans l'erg.
15. . — Sans eau.
16. El-Amchaniat. — Oglat. Eau abondante et bonne à moins d'un mètre.
17. El-Mezarrab. — Nombreux puits, eau presque à fleur du sol bonne.
18. El-Kseib. — Eau abondante et bonne à fleur de terre.
19. Grizim. — D'El-Meriti à Grizim, on est dans l'erg.

4° Piste d'Idjil à Grizim.

(20 jours.)

1. Tourin. — Oglats, puits nombreux, peu profonds, 1 m. 50. Eau bonne et très abondante.
2. El-Greaa. — Sans eau. — Une petite colline de pierres au milieu de l'erg.
3. Zemlat ould Ed-Dighen. — Sans eau. — De Tourin à Zedness. on est dans l'erg El-Hammami.
4. Oglat-el-Khenafis. — Puits nombreux, 1 m. 50 environ.
5. Zedness. — Sans eau. — Gisements de fer exploités presque en permanence. Les forgerons nomades des tribus voisines viennent y travailler pendant des périodes de dix jours à un mois. Ils s'approvisionnent d'eau à Oglat-Khenafis; à deux journées à *l'Ouest* (?) une très grande montagne dont l'informateur n'a pu donner le nom.
6. . — Sans eau.
7. . — Sans eau.
8. . — Sans eau.
9. . — Sans eau.
10. . — Sans eau. — En reg plat, l'informateur n'a pu citer aucun nom. La région s'appelle Kall-Aman.
11. Tigesmat. — Sans eau. — En pays légèrement accidenté. Après Tigesmat, on entre dans l'erg Iguidi.
12. Aïoun-Abdelmalek. — On creuse à 1 mètre et on trouve de l'eau en abondance.
13. . — Sans eau.
14. . — Sans eau.
15. . — Sans eau. — D'Aïoun-Abdelmalek à Grizim, on est dans l'erg Iguidi.
16. Touila. — Un puits, beaucoup d'eau. — Même gassi ou theïra de Touila à Souid-el-Ma et Bir, El-Bel-Abbas. Ces deux derniers points sont à un quart de jour l'un de l'autre.
17. Souïd-el-Ma (route du Nord). — Eau abondante, un palmier, ou Bir-el-Bel-Abbas (route du Sud). — Eau abondante.
18. Oguilat-ould-Yacoub. — Eau où l'on veut.
19. El-Merabtia. — Un puits.
20. Grizim. — Près de Grizim, à environ 1 kilomètre de distance du puits, trois ou quatre palmiers. La région de Grizim est riche en pâturages pour les chameaux. Elle est fréquentée par les Chambaa, les Doui-Menia, mais surtout par les Reguit et les Aït-Youssa.

5° Piste d'Idjil à Tindouf.

(19 jours.)

Piste très facile en hiver.

1. Guelb-el-Hadid. — Sans eau. — Dans l'erg.
2. Guelb-el-Debah. — Sans eau. — Dans l'erg.
3. Oum-el-Rouissin. — Sans eau. — Dans l'erg.
4. Oum-ed-Drous — Sans eau. — Deux petites collines. On sort de l'erg Sebkha sans eau ni puits. Il y a deux sebkhas du même nom, la piste passe dans la sebhha du Sud.
5. Anadjim. — Un puits de 6 à 7 mètres de profondeur. Eau abondante, mais salée. — Anadjim est au pied du djebel Guenater que la piste traverse perpendiculairement entre Oum-ed-Drouss et Anadjim.
6. Tourassin. — Un puits de 6 à 7 mètres de profondeur. Eau abondante, mais salée. — Après Tourassin, on traverse deux petites lignes de collines.
7. Aguemar. — Sans eau. — A l'avant de la piste, haute montagne du même nom.
8. Tameriket. — Sans eau. — A l'Ouest de la piste, une petite colline.
9. Bel-Guerdane. — Un puits de 6 à 7 mètres de profondeur. Eau abondante et bonne.
10. Aghouighegt. — Sans eau. — A l'Ouest de la piste, une petite colline.
11. El-Meridjenat. — Sans eau. — On coupe la piste de Smara à Grizim.
12. El-Ouss. — Sans eau. — On traverse une petite chaine de collines qui s'étendent loin à l'Est et très peu à l'Ouest.
13. Lebouir-Lahlou. — Un puits de 6 à 7 mètres. Eau bonne, mais peu abondante.
14. Bouir-Geffad. — Un puits de 6 à 7 mètres. Eau abondante, mais très salée. — L'erg Iguidi est loin à droite.
15. El-Aoudj. — Sans eau. Petits oueds.
16. Es-Sebti. — Un puits. Eau très bonne, abondante.
17. Oudian-ed-Tadrat. — Sans eau.
18. Bou-Garfa.
19. Tindouf. — Eau à volonté et excellente.

Tindouf est une belle palmeraie arrosée par une belle seguia large de 2 à 3 mètres capable d'entraîner un homme. La source qui lui donne naissance sort d'un rocher peu éloigné. Il y avait autrefois un ksar important, mais il est complètement abandonné depuis 1903 à la suite d'une razzia des Reguibat et des Aït-Youssa de l'oued Drâa sur les Tadjakand qui habitaient Tindouf. Les Tajakand étaient autrefois très puissants sont maintenant éparpillés de Tombouctou au Drâa. Leurs dissenssions les ont affaiblis. Ceux qui occupaient Tindouf se sont réfugiés au Drâa et à El-Khenag ou El-Khenigat, où ils ont rejoint la tribu des Aït-ou-Meribet.

6° Piste d'Ouadan à Tindouf.

1. Akmakou. — Voir piste d'Idjil à Ouadan.
2. Aderk. — *Id.*
3. Dans l'erg. — *Id.*
4. Dans l'erg. — *Id.*
5. Aouchich ou Bou-Talha. — *Id.*
6. Tourin. — Oglat, puits nombreux à 1 m. 50 du sol. Eau bonne et très abondante. Rencontre de la piste d'Idjil à Grizim.
7. . — Sans eau. — Après avoir traversé depuis Tourin l'erg Hammami.
8. Oum-er-Rouissin. — Sans eau. — Deux petites collines. On suit à partir d'Oum-er-Rouissin la piste d'Idjil à Tindouf.
9. Oum-ed-Drouss.
10. Anadjim.
11. Tourassin.
12. Aguemar.
13. Tameriket.
14. Bel-Guerdane.
15. Aghouighegt.
16. El-Meridjenat.
17. El-Ouss.
18. Lebbouir-Lahlou.
19. Douir-Geffad.
20. El-Aoudj.
21. Es-Sebti.

22. Oudian-ed-Tadrat.
23. Bou-Garfa.
24. Tindouf.

7° Piste de Smara à Grizim, par le Sud.

(16 jours.)

1. Ouain-Terguet. — Sans eau. — Plateau de reg. Avant d'arriver à l'étape, on traverse l'oued Tazoua.
2. Tfarit. — Puits, profondeur. Eau abondante. D'Ouaïn-Terguet à Belbouna, reg déchiqueté d'oueds.
3. El-Meridjenat. — Sans eau. — On coupe la piste d'Idjil à Tindouf.
4. Aïn-ben-Tili. — Beaucoup d'eau à fleur de terre.
5. Belbouna. — Sans eau. — Reg plat.
6. Imoureñ. — Sans eau. — Pays légèrement accidenté.
7. Tigesmat. — Sans eau. — Pays légèrement accidenté. On suit à partir de Tigesmat la piste d'Idjil à Grizim.
8 Aïoun-Abdelmalek. — On creuse à 1 mètre et on trouve de l'eau en abondance.
9.
10.
11.
12. Touila.
13. Souid-el-Ma (route du Nord); ou Bel-Abbas (route du Sud).
14. Oguilat-ould-Yacoub.
15. El-Merabtia.
16. Grizim.

SMARA

Smara est un peu au Sud de la Seguiat-el-Hamra. Résidence actuelle de Cheikh Ma el Aïnin. Autrefois, Cheikh Ma el Aïnin résidait à Chinguetti, mais il n'est pas retourné en ce point depuis 1884 environ. A partir de cette dernière date, il a résidé soit à Grizim, soit à Smara. C'est seulement depuis 1899 environ qu'il s'est fixé à Smara et y a construit. Il n y avait pas une seule maison en ce point auparavant. Il n'y a d'ailleurs encore que la maison de Cheikh Ma el Aïnin et quelques gourbis insignifiants. La zaouïa se compose de 400 à 500 tentes qui restent campées aux abords de la toute petite oasis qu'elles ont créée. La maison du cheikh. l'oasis et la zaouïa se trouvent à au moins 2 kilomètres de la Seguiat-el-Hamra, sur la rive droite d'un de ses affluents appelé oued Ouaïn-Selouan. La région est montagneuse. Il y a de nombreux puits dans l'oued Seguiat-el-Hamra et l'oued Ouaïn-Selouan.

8° Piste de Smara à Tindouf et Grizim.

(14 jours-20 jours.)

(*Piste de Smara à Grizim, par le Nord*).

1. Oued-Tazoua. — Puits.
2. Ouain-Terguet. — Sans eau.
3. Timellouza. — Sans eau.
4. Ben-Dekka. — Puits. — Renseignements incertains étant donné l'état des notes prises. — La région porte le nom général de Zemmour. C'est une bande de terre cultivable le long de la Seguiat-el-Hamra.
5. . — Sans eau.
6. . — Sans eau,
7. . — Sans eau.
8. Oum-el-Guetaa. — Un puits profond.
9.
10.
11.
12. . — La région porte le nom général de Kouadim. C'est une hammada; pays généralement plat, quelques petites collines.
13. Hassi-bou-Garfa. — Un puits à fleur du sol. Eau en très grande abondance.
14. Tindouf. — Eau à volonté et excellente. — Palmeraie et ksar actuellement inhabité (voir piste d'Idjil à Tindour).
15. Dkhel. — Sans eau. — Courte étape.
16. Bir-el-Atatfa. — Un puits profond. L'informateur l'a trouvé comblé.
17. Aïn-el-Barka. — Un puits à fleur du sol. Beaucoup d'eau. Hammada de Dkhel à Oum-el-Guedour.
18. Daïat-el-Kard. — Eau abondante très près du sol. On creuse quand on veut de l'eau.
19.
20. Oum-el-Guedour, Grizim. — On entre dans l'erg Iguidi, on fait ordinairement la sieste en ce point.

Variante de Bou-Garfa à Aïn-el-Barka

(sans passer par Tindouf).

Du 1er au 13e jour, comme ci-dessus.

13. Hassi-bou-Garfa.
14. . — Sans eau.
15. . — Sans eau.
16. Aïn-el-Barka. — Un puits à fleur du sol. Beaucoup d'eau.

Du 16e au 19e jour, comme ci-dessus.

19. Grizim.

9° Piste de Smara à Tindouf au Drâa et à Beni-Abbes.

Jusqu'au 14e jour, voir piste de Smara à Tindouf.

14. Tindouf.
15. Chegg. — Un puits. Profondeur (?). Eau bonne et abondante.
16. Oued El-Ma. — Puits nombreux.
17. El-Khechbiyn. — Sans eau.
18. Ichaf. — Un puits 4 à 5 mètres. Eau abondante, mais médiocre.
19. Aridat-Assabaï. — Sans eau.
20. Haber-Ouguedour. — Sans eau.
21. Oum-el-Assel. — Un puits à 1 mètre du sol, beaucoup d'eau.
22. Smeïra. — Puits nombreux. Beaucoup d'eau. — De Smeïra au Drâa, région toute coupée d'oueds.
23. Tarf-M'hammed. — Puits.
24.
25. Oued-bou-Haouach. — Sans eau.
26. Zaïr-Drâa. — Puits. — Quelques ruines, quelques palmiers, mais désert. On laisse Hadibat à l'Est.
27. Oulad-Mehaïa. — Eau à volonté. — Oasis d'au moins 20.000 palmiers.
28. Mengoub. — Puits; eau très près du sol. On peut creuser des puits à volonté le long de l'oued.
29. . — Sans eau.
29. Zegdou. — Un puits. Beaucoup d'eau. — Un fortin non habité. On passe la sieste à Zegdou.
30. Nesoura. — Sans eau.
31. Tizi-N'daguin. — Puits nombreux. Eau près du sol en abondance. Une touffe de palmiers.
31. Chafeïa. — Puits nombreux.
32. . — Sans eau. — On laisse El-Hamra au Nord, à une demi-journée.
33. Bou-el-Adham. — Un puits. Eau abondante.
34. . — Sans eau.
35. Mouilah.
36 Tabelbala. — Point connu, oasis.

Variante de Tindouf à Smeïra.

14. Tindouf.
15. Dkhel.
16. Bir-el-Atatfa.
17. Aïn-el-Barka (voir piste de Smara à Tindouf et Grizim).
18. . — Sans eau.
19. . — Sans eau.
20. . — Sans eau.
21. Smeïra. — De Smeira à Tabelbala, comme ci-dessus.
35. Tabelbala.

10° Piste de Grizim au Drâa (à Oulad-Mehaïa).

Oum-el-Guedour. — Eau abondante à fleur du sol. On n'y a qu'à creuser. Erg. Oglat avec 20 ou 30 palmiers; on y fait la sieste.

1. ? Sans eau. Dans l'Erg.
2. El-Guedihat. — Eau abondante tout près du sol; puits. Dans l'erg. Une vingtaine de palmiers.
3. Zemlat-Moussa. — Eau tout près du sol. On abandonne l'erg.

Oued-el-Khreb. — Un puits d'environ 2 mètres. On y fait la sieste.

4. Smeïra.
5. Tarf-M'hammed.
6. ?
7. Oued Bou-Haouach.
8. Zaïr.

Drâa.

9. Oulad-el-Mehaïa (voir piste de Smara à Tindouf et au Drâa).

11° Piste de Smara à l'embouchure du Drâa, l'oued Noun, Marakesch.

Traversée de la Seguiat-el-Hamra.

1. Betaïna. — Sans eau. On coupe de petits oueds se jetant tous dans la Seguiat-el-Hamra et appelée Asdamat.
2. Touineffid. — Sans eau. Hammada.
3. Elj-Khialat. — Sans eau. On coupe de petits oueds se jetant tous dans l'oued Chebika. Celui-ci se jette directement dans la mer; il est important.
4. Chebika (oued). — Eau dans l'oued en permanence, au moins en mares. 1 puits appelé Abetih. 6 ou 7 palmiers.
5. El-Mallag (montagne de ce nom). 1 puits appelé Chedida, 1 mètre. Beaucoup d'eau bonne.
6. Ben-Khelil. — 1 puits. Eau bonne et abondante.
7. Ta-Assalet. — 1 puits. Eau bonne et abondante.
8. Oued Drâa à Mecta-Chamman.
9. Netfyett-en-Nadjem-ould-Haoummid. — 1 puits en ciment large, profond de 8 à 10 mètres bien crépi, pouvant donner d'énormes quantités d'eau (puits construit par le nommé Nadjem ould Haoummid). De Netfyett-en-Nadjim-ould-Haoummid à Marakesch, on rencontre des ksour tout le long de la route. (Le netfyett est un genre de puits spécial à cette région; il y en a quantité, la région est abondante en eau.)
10. El-Biar.
11. Glimin.
12. Guissi.
    Tiktan.
13. Issek.
14. Aglou.
15. Masa.
16. Agadir.
17. Tameraghet.
18. Demeure d'El Guellouli.
19, 20, 21. Région sur laquelle l'informateur ne se rappelle rien sinon qu'il y a des ksour, des seguiats et des netfyett.
22. Khemis-Meskala. — Région connue.
23. El-Mejjoum.
24. Saheb-el-Ahmar.
25. Sidi-Zouin.
26. Marakesch.

12° Piste de Smara à Dakhla (par la côte).

1. ? Sans eau. Hammada.
2. ? Sans eau. Hammada.
3. ? Sans eau. Hammada.
4. El-Hadeb. — Sans eau. Hammada.
5. Oued El-Khat-Semsrou. — C'est un grand oued qui se jette dans la mer. Les gens de la région prétendent à tort qu'il vient du Touat.
   Puits d'Omacine. — Beaucoup d'eau bonne. On y fait la sieste.
6. Oued El-Khat-Semsrou. — Puits de Tirakli. — Beaucoup d'eau bonne. Dans l'oued, il y a de nombreux puits et une belle végétation.
7. Gara-de-Garan. — Sans eau. Hammada.
8. ? Sans eau. Hammada.
9. Djerifia (oued). — Puits nombreux, mais peu d'eau quand il n'a pas plu. Hammada.
10. Hafert et Khebbi. Sans eau. Hammada.
11. El-Krâa. — Plusieurs puits, eau bonne. Sur la mer, à l'embouchure de l'oued El-Krâa. On suit la côte d'El-Krâa à Dakhla.
12. Hassi-Touf. — Eau très bonne, mais pas en grande quantité.
13. Garet-Ould-el-Ai. — Sans eau.
14. Metla-Tour (oued). — 1 puits, eau bonne.
15. Hassi-Trouk. — 1 puits au pied d'une gara peu profonde. Eau bonne.
15. Dakhla.

13° Piste de Smara à Dakhla (par l'intérieur).

Smara.

1. Delhoah. — Voir à rebours piste d'Idjil à Smara.
2. El-Aïdyat. — Voir à rebours piste du Centre.
3. El-Guelta.
4. Djebilat. — Voir à rebours piste d'Idjil à Smara.
5. Oum-Zebeïra. — Voir à rebours piste de l'Ouest.
6. Afedira. — Sans eau. Regs assez accidentés.
7. Bir-Nsara.
8. Sebita.
9. Taguerzimt.
10. Aguerguer.
11. Techektemet.
12. Trouk (Hassi).
13. Dakhla. — Voir piste d'Idjil à Dakhla.

LA CARTE DU SAHARA OCCIDENTAL

A l'étude du capitaine Doury que l'on vient de lire nous ajoutons une grande carte hors texte dressée par le lieutenant Bernard, de la compagnie saharienne de Colomb-Béchar.

Elle comprend la région située entre l'oued Guir, oued Saoura, à l'Est, et l'Atlantique à l'Ouest, le Todra et le coude du Drâa, au Nord, le 23e degré au Sud, en passant par la presqu'île de Dakhla (Rio de Oro), la sebka d'Idjil, et Taoudenni.

La base de la documentation pour la région située au sud du Drâa est la carte des itinéraires au Sahel du capitaine Doury.

Le Seguiet el-Hamra a été l'objet d'une étude particulière en recoupant par des informations les travaux du capitaine Doury et du capitaine Goujon et en les comparant à la carte de la Mauritanie saharienne du ministère des Colonies. D'après un informateur doui-menia habitant depuis quelques années chez les Aït-Youssa, le lieutenant Bernard a pu préciser les sources de la Seguiet-el-Hamra et la liaison de ce bassin avec celui du Drâa inférieur, à hauteur d'El-Hariga et Tindouf.

Les itinéraires donnés par le capitaine Goujon et par le capitaine Doury reliant le Drâa à la Mauritanie ont été comparés et les points identifiés toutes les fois que cela a été possible avec ceux du ministère des Colonies.

Les itinéraires de Lenz et de René Caillié ont été revus en tenant compte des points relevés par la reconnaissance du capitaine Flye-Sainte-Marie et des itinéraires par renseignements recueillis par le lieutenant Nieger, le capitaine Doury et recoupés à Béchar par des informateurs.

Le cours supérieur du Drâa et son cours moyen jusqu'au Mahamid ont été rectifiés d'après l'itinéraire de M. Louis Gentil.

Les travaux de M. le capitaine Regnault et de H. de Castries ont été consultés avec fruit pour cette région.

Le tracé de l'oued Saoura et de l'Erg-er-Raoui ont été refaits en tenant compte des points astronomiques des capitaines Nieger et Goujon.

La région de l'erg Iguidi au Sud du Tafilala s'est très précisée, grâce à la reconnaissance du capitaine Cancel.

Enfin, une étude spéciale à grande échelle de la région comprise entre le Tafilala et le Drâa faite par le lieutenant Bernard a été reportée en entier sur la carte présente.

Ce travail embrasse une région tellement vaste qu'il est forcément incomplet. Mais les relations de plus en plus fréquentes avec les gens de l'Ouest apportent chaque jour des renseignements nouveaux qu'il sera facile d'y reporter. Tel qu'il est, il constitue cependant une base plus sûre pour permettre d'exercer la police saharienne et limiter le champ d'action des bandits sahariens comme l'a si bien confirmé la récente destruction du rezzou d'Abidin (décembre 1909 et janvier 1910).

C'est enfin un premier jalon entre la Mauritanie et nos postes avancés du Sahara algérien.

SOURCES CONSULTÉES

Les sources consultées sont :

1° La carte au 1 millionième de la Mauritanie saharienne, éditée par le ministère des Colonies en 1902.

2° La carte au 2 millionième du Sahara, éditée par le Service géographique de l'Armée.

3° La carte au 2 millionième du Sahara occidental, par le lieutenant Nieger.

4° La carte provisoire du Sahara au 1 millionième.



Bulletin du Comité de l'Afrique française (Novembre 1910)

Carte publiée par le Comité du Maroc.

5° La carte au 1 millionième de M. de Flotte Roquevaire, éditée en 1904.

6° La carte des itinéraires au Sahel et en Mauritanie de M. le capitaine Doury et son travail sur les itinéraires des rezzou des Doui-Menia et Ouled-Djérir.

7° Renseignements sur l'Ouest et itinéraires recueillis par le capitaine Goujon (avril 1909).

8° Itinéraire de la Saoura à Tindouf du capitaine Flye Sainte-Marie.

9° Itinéraire dans l'Erg-Iguidi, par le maréchal des logis Priou.

10° Carte au 300.000ᵉ de Beni-Abbès (édition territoire Aïn-Sefra).

11° Carte au 1 millionième de la frontière orano-marocaine (édition territoire Aïn-Sefra).

12° Carte de la mission Louis Gentil, dans le Haut-Atlas.

13° Itinéraire du vicomte de Foucauld au 250.000ᵉ.

14° Points astronomiques de l'Erg-er-Raoui (Lieutenant Nieger).

15° Itinéraire de la reconnaissance du capitaine Cancel et points astronomiques du capitaine Goujon.

16° Notice et carte de la région l'Oued-Drâa, de H. de Castries (décembre 1880).

17° Le cours moyen du Drâa, capitaine Regnault (Comité du Maroc. Supplément du *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, janvier 1905).

Colomb-Béchar, le 25 avril 1910.

Lieutenant BERNARD,
Du bureau des affaires indigènes de Colomb.

L'ŒUVRE FRANÇAISE EN CHAOUIA

RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC
(*Suite*) (1).

L'agriculture et l'élevage dans les Chaouïa.

L'opinion publique ne connait généralement du Maroc que la valeur de son sous-sol ; et après l'inévitable question : « Y a-t-il des mines en Chaouïa ? » avec quelle moue dédaigneuse n'accueille-t-on pas toute explication sur la fertilité du sol.

Pourtant, pendant de longues années encore, l'agriculture et le commerce seront les seules sources de richesse exploitables, et le Maroc deviendra de plus en plus un pays agricole et d'élevage. La côte Atlantique est particulièrement bien placée pour ce genre d'utilisation et les Chaouïa participent, à un degré éminent, aux conditions (voisinage de la mer, rempart de montagnes, disposition en plateau, en mésetta) qui, avec la constitution et la disposition des couches arables, concourent au développement des cultures.

Les indigènes distinguent plusieurs sortes de terres qui sont, en commençant par les plus fertiles : les tirs, terres fortes, argilo-calcaires, dont la teneur en argile varie entre 10 et 40 0/0 et diversement colorées en noir (humus), en rouge (oxyde de fer) ou en gris (chaux) ; le hamri, terre légère, marneuse ; et le remel, sable. Ainsi qu'il a été dit, ces sols se rencontrent par bandes parallèles au rivage et de largeur inégales. Une croûte calcaire, sous la couche arable conserve l'humidité nécessaire. Avant notre arrivée, remel et hamri étaient presque exclusivement réservés aux pâturages, les indigènes n'exploitant que les meilleures terres (tirs), mais peu à peu, les autres, les hamri surtout, sont défrichées à mesure que les capitaux européens viennent en fournir les moyens.

Les méthodes de cultures locales sont primitives ; la charrue arabe est seule employée ; le grain est semé très clair ; un labour le recouvre souvent sans préalables façons ; et on attend la moisson. Le maïs est semé grain à grain par une femme ou un enfant qui suit le sillon derrière le laboureur ; enfin on cultive un certain nombre de graines d'exportation : fenu-grec, graine de lin, coriandre, et du millet, du sorgho ainsi que des pastèques, etc. Le tableau suivant donnera une idée de la répartition des cultures et de leur importance comparative dans plusieurs régions Chaouïa :

Postes	Tribus	Totaux des hectares ensemencés	Orge	Blé	Pois chiches	Fèves	Fenu grec	Maïs	Lin
Kasbah ben Ahmed	M'lal	94.520	10.033	8.426	101	97	273	73	107
	Beni-Brahim		5.071	4.735	»	32	104	6	67
	Ouled-M'rah		19.381	14.265	51	14	8	33	16
	Ouled-Chebana		3.285	2.580	28	78	225	28	81
	Achaches		16.348	11.602	182	28	98	32	32
Camp Boulhaut	Ziaïda-Moualin et Outa	4.564	831	811	688	»	»	288	»
	— El Ghaba		209	208	13	»	»	64	»
	Beni-Oura		218	216	»	»	»	53	»
	Feddalat		396	399	88	27	1	54	»
Ber-Rechid	Ouled-Zian	66.358	9.090	6.876	6.942	1.769	4.334	6.184	3.924
	Ouled-Hariz		13.860	6.174	2.197	661	1.364	2.027	956
Quantités de graines semées par hectare (en kilogrammes) dans les tribus relevant de :									
	Kasbah ben Ahmed		65	43	45	65	43	43	30
	Camp Boulhaut		50	48	»	»	»	3	»
	Ber-Rechid		80	100	25	100	30	20	40

(1) *Rens. Col.*, p. 261 et 331.

L'orge et le blé (blé dur) restent la base de la production.

Les semailles se font en novembre, après les premières pluies. Ce sont, avec les fèves, le lin, le fenu-grec, les cultures précoces : bekri ; on moissonne en mai ou en juin. Les cultures retardées : mazouzi, maïs, sorgho, pastèques, pois chiches, se sèment de mars à mai et se récoltent fin août, de sorte que le travailleur avisé peut tirer deux récoltes du même terrain. Pour le henné il y a jusqu'à trois récoltes : hachat el atach, récolte de la soif, avant que la plante soit arrosée ; hachat el seghir, qui est mise à sécher dans l'intérieur des habitations sur des planchers à claire-voie sous lesquels on fait du feu ; hachat el beggaria, récolte des bœufs, faite au moment où le bétail peut pâturer dans les champs, c'est-à-dire après la moisson.

La terre n'est jamais fumée, sauf pour le déplacement des douars et exception faite pour les jardins : un certain brassement du sol se produit par suite d'un curieux phénomène qui m'a été signalé par un des Européens les plus anciennement établis à Casablanca, M. Fernau. Pendant l'été, la sécheresse est si forte que des crevasses profondes et assez larges se forment ; les premières pluies comblent violemment ces crevasses en entraînant le sol superficiel et mettent à nu les couches nouvelles, que grattent sur une épaisseur de 7 à 10 centimètres les charrues indigènes. Mais ce phénomène a des résultats bien aléatoires et un rendement très supérieur serait assuré à celui qui introduirait des méthodes européennes plus logiques et un outillage adapté aux conditions locales. Les indigènes, par les jachères auxquelles les obligent leurs procédés primitifs, en reconnaissent l'insuffisance. Toutefois ils savent fort bien choisir les terres les plus propices aux divers ensemencements et discernent la plus ou moins grande accommodation du sol à certaines cultures industrielles, le lin par exemple. Bien que cultivé seulement pour la graine et non pour les fibres, alors que l'eau de certains oueds, notamment de l'oued Mellah, dût par sa composition se prêter parfaitement au rouissage, cette plante, très appréciée au moment de son introduction dans le pays par les Européens, en raison de son rendement supérieur, l'est beaucoup moins aujourd'hui, car elle épuise la terre ; les indigènes ne la cultivent plus que sur la demande expresse des Européens ou sur les parcelles à vendre.

Le sarclage, l'enlèvement des pierres est mieux fait en Chaouïa qu'en Algérie. Il faut signaler à ce sujet la véritable invasion, dans certaines régions de hamri, d'une sorte de chiendent, cipirus, qui résiste à tous les efforts et n'est combattu utilement que par la constitution de luzernières. La culture fourragère est à peu près inconnue en Chaouïa, chez les indigènes tout au moins. Elle assurerait pourtant des bénéfices appréciables ; j'ai vu à la ferme Amieux, près de Casablanca, une luzernière de six ans, qui donne annuellement jusqu'à dix coupes, dont deux en dix-sept jours, après irrigation, il est vrai. Ce genre de culture aiderait à l'élevage qui, outre ses bénéfices propres, fournirait une partie du fumier nécessaire. Enfin on tirerait un grand parti des procédés de dry-farming américain pour régénérer plusieurs régions dans les Chaouïa et en dehors, la plaine de Marrakech notamment.

Pour la moisson, on emploie exclusivement la faucille ; les tiges sont coupées en laissant un chaume de 25 à 30 centimètres, brouté ensuite par les troupeaux. Le dépiquage s'opère soit par l'antique procédé de l'écrasement sous les pieds des animaux, soit, pour les petites quantités de récoltes, par un moyen qui rappelle l'usage du fléau ; deux travailleurs, deux femmes généralement, sont assis en face l'un de l'autre et frappent rapidement les épis à l'aide de bâtons pour détacher les grains que des moulins à main et quelques moulins, mus par les animaux, transforment en farine. La paille est mise en meule et recouverte de terre et les grains sont ensilés dans les matmora.

On peut penser combien les procédés européens, adaptés aux conditions locales, développeraient le rendement. Les indigènes ne sont pas réfractaires aux machines agricoles ; ils en saisissent rapidement l'utilité et le fonctionnement. Un colon français, M. Amieux, qui dirige avec la collaboration de M. Bourotte, une ferme modèle à 6 kilomètres de Casablanca, a fait l'an dernier d'importants bénéfices en louant à ses voisins Chaouïa une batteuse à vapeur qu'il avait achetée pour son usage. En dehors de toute culture, il y aurait là une entreprise intéressante à tenter, en procédant comme ces distillateurs ambulants qui parcourent les villages français, à certaines époques de l'année, et qui « brûlent » sur place.

Le rendement à l'hectare est assez difficile à préciser ; voici quelques chiffres qui m'ont été donnés :

	Orge	Blé
Chiadma.....	14 à 25 pour 1	8 à 16 pour 1
Ber-Rechid...	20 à 30 —	15 —
Settat.......	8 —	6 à 7 —
Ouled-Saïd...	15 —	»
Boulhaut....	15 —	10 —

On m'a affirmé avoir vu jusqu'à 92 tiges sorties d'un grain d'orge et couramment 80 ; j'en ai compté 30 et même 40 provenant d'un grain de blé.

On distingue trois sortes d'exploitations : les grands propriétaires, employant des serviteurs dont la condition est assez analogue à celle des serfs du moyen âge, qui se groupent autour de l'habitation du maître ; les petits propriétaires travaillant eux-mêmes, et les associés agricoles. La propriété est très morcelée en Chaouïa pour les terres de cultures du moins ; le particularisme berbère repousse le communisme arabe et la superficie des propriétés est généralement inférieure à 20 hectares comme le montrent ces chiffres pris dans deux tribus du poste de Kasbah-ben-Ahmed :

Répartition de la propriété à Kasbah-ben-Ahmed.

Tribus	Population	Nombre d'hectares cultivés	Nombre de propriétaires
Mzab	47.835	59.198	3.805
Achaches ..	17.887	28.322	1.876

soit en moyenne :

	Pourcentage des propriétaires	Quantités d'hectares possédés
Mzab	8 0/0	15 h. 64
Achaches ..	10 0/0	15 09

Il convient de retracer très brièvement ici le schéma de l'association, des études très complètes de la question ayant été faites déjà, notamment dans le *Bulletin de l'Afrique Française* (Vaffier-Pollet, Montalembert). Un indigène, possesseur d'une terre, s'entend avec un autre individu qui lui fournit les capitaux d'exploitation moyennant une redevance égale au produit net de la récolte, diminué d'une part laissée au cultivateur en rémunération de son travail. Comme cette part est généralement du cinquième de la récolte, selon le taux koranique, le cultivateur a pris le nom de khammes, associé au cinquième. Le décompte se fait non sur le bénéfice brut, mais sur le bénéfice net, le bailleur de fonds commençant par se rembourser de tous ses débours avant de faire le partage de la récolte.

Le bailleur fournit les animaux, la charrue, les semences, parfois aussi une avance de grains ou une petite somme d'argent pour la nourriture du khammes et qu'il lui laisse souvent à titre de gratification (rfed), ainsi que deux paires de belgha et le mouton de l'Aïd-el-Kebir. Enfin il paye les moissonneurs et, pour certaines cultures, les sarcleurs.

Le khammes laboure, sème, sarcle avec l'aide des siens, aide à la moisson, garde l'aire, soigne les animaux jusqu'au moment de leur reprise. Il est engagé non pour une année, mais pour une saison de culture, et son engagement devient définitif lorsque le bailleur de fonds lui a remis le doum pour faire les cordes de l'attelage et que la fatiha a été prononcée. Ceci n'est qu'un type entre cent autres de l'association agricole.

Pour l'Européen, il y a deux manières de se livrer aux entreprises agricoles : par exploitation directe, ou par association ; mais on aborde ici deux problèmes qui demandent quelques développements.

Pour exploiter directement, il y a grand avantage à être propriétaire et un chrétien peut-il devenir propriétaire d'une terre d'Islam ? Certains savants, et non des moindres, affirment que toute terre est propriété de Dieu et de son représentant sur la terre, l'émir. Le détenteur est seulement usufruitier héréditaire ; il jouit, sur son bien, des droits les plus absolus, mais paye un loyer sous forme d'impôt, le Makhzen ayant ici un pouvoir analogue à celui d'un Etat européen qui peut exproprier, vendre en cas de non payement des contributions et parfois confisquer les biens de ses ressortissants. Se basant sur cette conception théologique, on a prétendu que le nsrani ne pouvait se rendre acquéreur de la terre d'Islam ; cette interdiction paraît toutefois excessive car le Koran admet la possibilité pour l'infidèle vaincu de conserver ses biens moyennant le payement du kharadj, et il est stipulé que la possession du sol appartient à celui qui le défriche, qui le revivifie, sans qu'il soit question de religion. Les signataires de la Convention de Madrid et de l'Acte d'Algésiras ont cédé aux insinuations intéressées des délégués chérifiens, quand, en stipulant des conditions pour l'acquisition des terres pour les chrétiens (achats libres dans un rayon de 10 kilomètres autour de certaines villes, permission chérifienne dans les autres cas, etc.), ils ont introduit une restriction inexistante dans le droit islamique, mais forgée par les Marocains dans le but évident de fermer plus étroitement leur pays à la pénétration européenne ; ainsi le Maroc innovait. Il serait oiseux de s'étendre sur ce point car, en fait, des acquisitions de terrains sont opérées, sans garanties du Makhzen, par des capitalistes, allemands notamment, mais grâce à un subterfuge. Au Maroc, les transactions sur la propriété s'opèrent de la façon suivante : le vendeur établit son droit, soit par la production de titres, soit par la confection d'un acte de notoriété (moulkia) par lequel six ou douze témoins affirment son droit. L'acte, rédigé par deux adouls, est contresigné par le kadi, et approuvé par le pacha. Théoriquement la vente est parfaite par l'échange des volontés ; en fait il faut un acte rédigé par les adouls sur présentation des pièces, titres ou moulkia, et homologué par le kadi. L'acheteur peut être indigène ou européen (sauf difficultés dans ce dernier cas). Une autre façon de procéder substitue à l'Européen un musulman, censal protégé ou algérien, qui accomplit toutes les formalités d'achat, puis transfère à l'Européen, par acte notarié devant son consul, la propriété ainsi acquise. Ces formalités, si simples en apparence, ne vont pas sans grands retards dans la pratique, car on a vu les fluctuations du kadi dans ses décisions et il faut compter avec les mauvaises volontés de toute nature, soulevées soit à propos d'une interprétation trop étroite de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras, soit par simple xénophobie ; c'est alors question de temps et de douros.

Le droit de propriété du vendeur est souvent attaqué ; rien n'est simple au Maroc, surtout dans ce genre de questions. En effet, si la propriété est particulariste, les familles restent souvent dans l'indivision ; aussi tel individu offre un terrain et le vend, généralement très bon marché ; un inexpérimenté l'achète, puis, quand il veut en prendre possession il se voit opposer les droits, appuyés sur des titres, d'une foule de propriétaires. Le vendeur était bien propriétaire, mais non unique propriétaire, il ne possédait que le quart ou le huitième de ce qu'il a cédé et, comme l'indivision existait, il a vendu non pas un morceau de champ, mais le quart ou le huitième de la totalité ; l'acheteur, que personne n'a prévenu et

pour cause, est obligé à de nouveaux débours, sans pouvoir retourner contre le premier vendeur qui a disparu. Autre cas : le Makhzen confisque des terres, puis les concède à des tiers qui à leur tour veulent s'en défaire; on offre à l'acheteur une de ces terres et, l'opération faite, des individus réclament en présentant des titres parfaitement en règle. Le Makhzen avait bien confisqué le sol, mais non les titres qui ressortent pour étayer, contre le nouveau venu, des droits anciens. Je ne parle naturellement pas des titres fabriqués, parfois avec la complicité des adouls et des kadi, ni de la vente d'un terrain fictif ou d'un terrain dont le vendeur n'est pas propriétaire ; les naïfs s'y laissent prendre et c'est d'ailleurs ici la réédition de ce qui s'est passé au début de la conquête algérienne. Seuls, la pratique du pays, un séjour assez long permettent d'éviter de telles écoles et aussi le payement de prix raisonnable, car, trop infime (on m'a offert des tirs à 12 francs l'hectare), la demande est déjà un indice de duperie. Quelques prix recueillis dans la campagne donneront une idée des cours : dans les tirs, terres défrichées et épierrées, de 80 à 100 francs l'hectare ; aux Ouled-Saïd, 40 francs; à Settat, des terres payées 10 à 15 francs l'hectare avant notre arrivée, se vendent maintenant 40 à 50 francs; à Ben-Ahmed, 30 à 35 francs ; au Boucheron, 80 à 100 francs; on trouve des terres à améliorer pour 60 francs ; à Boulhaut, de 80 à 90 francs pour les tirs et 40 à 50 francs pour le hamri ; en résumé, on peut établir que l'hectare de tirs, dans des circonstances normales, prêt à être ensemencé et avec toutes les garanties du vendeur, revient de 70 à 90 francs en moyenne par hectare, terre qui est payée de 450 à 550 fr. dans la plaine de Sidi-bel Abbès.

Une affaire peut s'établir d'après M. Bourotte, collaborateur de M. Amieux, sur les bases suivantes : capital d'achat, 100 francs par hectare, assolement biennal compris Les engrais chimiques ne sont pas encore nécessaires à cause des jachères nombreuses et du sol complètement vierge à partir de 10 ou 15 centimètres, profondeur que n'atteint pas la charrue indigène. Capital d'exploitation : machines agricoles aux prix ordinaires, augmentées du prix de transport et des droits de douanes, bœufs de labours (425 kg.), 150 francs; ouvriers agricoles, 1 fr 20 par jour. La main-d'œuvre ne fait pas défaut: l'indigène est très apte aux travaux des champs, saisit rapidement les fonctionnements et les avantages des machines, des méthodes nouvelles et devient très vite un excellent sous-ordre. Au moment des moissons, des gens du Tadla, des Beni-Meskin, des Zaërs, des Draoua, viennent louer leurs services.. Le rapport du capitaine Nancy fournit, pour le détachement régional des Mdakra, un exemple de la répartition de la main-d'œuvre dans la campagne :

Professions	Nombre	Nationalités	Prix moyen des salaires
Khammes	illimité	Chaouïa	350 à 400 fr. par an en nature.
Journaliers	—	—	0 fr. 60 et nourris.
Terrassiers	100	Draoua	1 fr. 50, pas nourris *.
Moissonneurs	une centaine	Beni Meskin, Tadla, Doukkala	1 fr. 20 et nourris.
Boulangers	50	femmes indigènes	La Kesra se vend 1 grich.
Bouchers	100	Chaouïa	Bénéfices selon saison.
Maçons	12	Mzab	2 fr. 50 à 3 francs, pas nourris.
Menuisiers, scieurs de long	4	Doukkala	3 francs, pas nourris.
Forgerons	50	Chaouïa	Travaillant à façon.
Ferblantiers	5	—	— —
Cordonniers	40	—	— —

* Travaillant souvent à la tâche.

Le prix de revient du blé est d'environ 5 francs le quintal, vendu en moyenne de 12 à 14 francs, alors qu'en Algérie ce prix de revient oscille autour de 10 francs; un capital de 100.000 francs pourrait être réparti, selon les calculs de M. René-Leclerc (1), de la façon suivante :

Achat de terres	45.000	francs
Premiers bâtiments	15.000	—
Mise en exploitation	30.000	—
Réserve	10.000	—

Mais il faut se hâter; les conditions évoluent rapidement, les terres disponibles augmentent de valeur; des étrangers en accaparent une grande partie; plus on ira, plus les terres travailleront et moins on pourra compter sur les ressources propres du sol; les engrais deviendront indispensables; d'où augmentation de frais.

Un bel avenir est réservé aux exploitations rationnellement conduites, mettant en œuvre les méthodes européennes, les procédés de dry-farming, et en faisant la part convenable et large aux cultures fourragères et à l'élevage. La somme de 100.000 francs est donnée ici à titre d exemple théorique, car le morcellement de la propriété rend difficile la constitution de vastes domaines. On peut affirmer qu'une affaire agricole, sagement menée, doit rapporter, sans grands risques, de 15 à 20 0/0 du capital engagé; pour ne pas être taxé d'exagération, je diminue sciemment les chiffres qui m'ont été fournis à plusieurs reprises et dans des endroits différents.

Le second mode d'exploitation, pour l'Euro-

(1) Cf. *Situation du Maroc* (1908-1909), p. 165.

péen, consiste dans l'association agricole dont on a lu le schéma. Voici un aperçu des frais nécessités, dans ce cas, par la mise en train d'une zouija (12 hectares environ) :

	Douros
Semences : 3 karouba de blé (160 kg.) à 8 douros pièce	24
5 karouba d'orge (120 kg.) à 3 douros pièce	15
1 karouba de fèves (140 kg.)	5
1 paire de bœufs	60
Mouna du khammes : 2 karouba d'orge	6
2 paires de belgha à 1 douro	2
Sarclage de	6 à 8
Moissonneurs de	40 à 50

Soit un total de 170 douros ou 566 francs qui ne constitue qu'une avance, remboursée avant tout partage de la récolte. Bien entendu, la plus grande prudence est nécessaire pour le choix des associés. Les contrats sont identiques entre indigènes ou entre indigènes et Européens, toutefois ils se font plus souvent à égalité qu'au cinquième. Enfin un contrat est rédigé entre les deux parties et enregistré au consulat, pour servir de titre en cas de réclamations.

Les deux modes d'exploitation directe et association sont très conciliables; un Européen peut facilement acheter des terres en Chaouïa, les faire travailler sous sa direction et s'associer avec des indigènes dans les régions voisines (Zaërs, Doukkala, etc.). Il devra alors prévoir dans ses constructions des entrepôts où ses associés viendront déposer leurs produits; cette combinaison a l'avantage de demander des capitaux moins forts au début, et permet de compenser les déficits d'une des méthodes par suite d'accidents locaux (sauterelles, sécheresse, etc.) par les bénéfices de l'autre.

L'élevage peut se faire par les mêmes procédés : le seul essai tenté jusqu'ici, pour le premier, est celui de M. Amieux à la Ferme modèle. Il a consisté en acclimatations de races étrangères et améliorations des races locales. Dans le premier cas, on a eu quelques déboires; on manquait de données antérieures et une accommodation au milieu est indispensable. C'est ainsi qu'un grand nombre de lapins sont morts de cocidiose (ceux qui ont résisté ont donné des produits parfaitement adaptés), les vaches ont été atteintes de pyroplasmose, malgré les soins constants; seules les vaches bretonnes n'ont pas souffert. La vache locale (vache zaër, qui ressemble à la bretonne) donne quatre litres de lait et vaut 60 francs environ. Enfin les moutons du pays, comme les importés, sont atteints de destomatose dont il faut rechercher l'origine dans la nature de certains pâturages. Par contre, les croisements des cochons espagnols et des yorkshires, des moutons ourdigha et des mérinos de Crau ont parfaitement réussi, ainsi que les oies de Toulouse et les canards de Rouen (1). Je ne parle pas des poulets; ils sont innombrables et mauvais; on ne les nourrit pas, mais quelques soins amèneraient des résultats très bons, car j'ai mangé d'excellents chapons, spécialité des Doukkala.

On doit surtout, je crois, attendre le succès du sélectionnement des races locales, qui présente au moins l'avantage d'être peu coûteux. Les éléments ne manquent pas, bœufs de Rabat, moutons des Ourdigha et du Tadla, dont la laine est cotée et appréciée sur les marchés européens; des soins appropriés, encouragés par l'administration comme il a été dit plus haut, donneront d'excellents résultats.

L'association pour l'élevage a le même principe que l'association agricole, mais des modalités différentes. Un Européen remet à un indigène une somme d'argent pour aller sur le souk acheter des animaux; il est préférable d'accompagner l'indigène. Le troupeau est constitué et un contrat stipule le nombre de bêtes de chaque catégorie (béliers, brebis pleines, etc.), l'âge et les conditions. Pendant trois ans généralement, le troupeau sera gardé par l'indigène sur ses terres. Des clauses spéciales peuvent être insérées pour les cas d'épizooties ou autres accidents; on ne sera jamais assez précis. Les produits (totalité des laines, vente des agneaux à l'âge spécifié, sauf ceux destinés au peuplement du troupeau) sont partagés également entre l'Européen et l'indigène, ou répartis en trois parts dont deux pour l'Européen, ou encore toutes les tontes sont pour l'Européen et les autres produits, laitage, etc., pour l'indigène, selon les conventions. A l'expiration du contrat, l'indigène doit représenter le troupeau dans le même état qu'au début; même nombre de bêtes et du même âge, les vieilles ayant été vendues et remplacées par des jeunes. Une association analogue, mais de durée plus courte (un an) se fait pour les bovidés. La spéculation, plus rapide encore, est courante : après les labours, des bœufs pesant 150 kilogrammes sont achetés pour 30 à 35 douros au pâturage et revendus fin avril 50 douros pour la boucherie, ils pèsent alors de 225 à 250 kilogrammes. Un engraissement, fait au moyen de blé cuit et de fèves, donne de bons résultats et le rendement, tous frais payés, dépasse 55 0/0. Une certaine expérience des conditions locales est utile pour choisir l'époque des achats, les prix montant au moment des labours, de certaines fêtes religieuses, des premières pluies, ou baissant dans le cas contraire à l'époque du payement des impôts. Une affaire d'élevage bien menée peut rapporter 30 0/0. Voici quelques prix des marchés de Kasbah-ben-Ahmed :

	Chèvres	Moutons	Bœufs
1909			
Octobre...	10 à 12 p.	3 à 4 douros	20 à 25 douros
Novembre.	12	4	25 à 30
Décembre.	10 à 12	4 à 5	25 à 30
1910			
Janvier...	9 à 10	5	23 à 25

Les indigènes surveillaient assez peu la reproduction, sauf pour les chevaux. Les montes sont

(1) Renseignements fournis par M. Bourotte.

parfois payées 1 à 2 douros. Les Chaouïa sont des cavaliers médiocres, sans résistance et des éleveurs détestables. Leurs chevaux sont d'une race indéfinissable dans laquelle on retrouve des traces de percherons; plus ils sont gros, plus ils sont beaux à leurs yeux; ils sont assez vifs, mais très mous, très sensibles aux variations de température, travaillent peu, trop nourris; ils sont en un mot très inférieurs à nos barbes algériens. Les ânes sont innombrables et servent à tous les usages. Les mulets n'ont pas de prix, car c'est la monture de luxe autant que la bête de somme. Tous les personnages qui se respectent, gens du Makhzen ou commerçants, emploient ce mode de locomotion et, dans les cérémonies, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer des cavaliers aux vêtements éclatants de blancheur, ou des montures aux formes élégantes, aux pattes fines, à la robe luisante. Les postes ont grand peine à obtenir que les kaïds montent à cheval, ce qui est plus compatible avec leur dignité aux yeux des indigènes, et on m'a raconté que, lors du passage des kaïds du Sud à travers les Chaouïa, ces personnages voulurent faire à cheval avec l'escorte des spahis la route de Mechra-ech-Chaïr à Settat. Mais après quelques kilomètres, les animaux étaient fourbus et certains personnages, éreintés par ce sport inusité, reprirent leurs mules.

Les épizooties sont rares; il n'y a pas de tuberculose bovine. Les animaux meurent d'une sorte de congestion causée par la chaleur, dont les indigènes disent : il a le sang dans la tête (dem firas). Les vétérinaires, aussi ignorants que les médecins, ajoutent à leur profession celle de maréchaux ferrants (bittar).

Comme on le sait, l'exportation du bétail est limitée par les mesures prohibitives du Makhzen; toutefois, une fabrique de conserves pourrait être installée dans le pays qui suffirait amplement à son ravitaillement; la force motrice serait fournie à peu de frais par certains oueds, mieux et surtout plus rapidement utilisée de cette façon que pour une irrigation grandiose mais très onéreuse et quelque peu chimérique. Enfin l'exportation assurerait des débouchés.

Aux environs de Casablanca et de Settat, on trouve des jardins bien cultivés par des indigènes et les Européens. D'après les ventes qui ont eu lieu en 1908, les prix varient entre 25.000 et 30.000 francs l'hectare irrigué et 4.000 à 6.000 francs l'hectare non irrigué. Un bon jardin de 2 hectares est loué 50 francs par mois. Malgré ces prix élevés et dus, en grande partie, au brusque développement de l'élément européen à Casablanca et à la spéculation qui en est la conséquence, la culture des primeurs, légumes, fruits et fleurs serait intéressante à tenter; mais pour une entreprise de ce genre un peu importante, il faudrait des spécialistes qui manquent pour l'instant. Les indigènes font jusqu'à quatre cultures sur la même terre : par exemple, aubergines et piments pendant l'été, patates douces et carottes pendant l'hiver. Sauf la pomme de terre, les espèces européennes s'acclimatent facilement.

Enfin un certain nombre de cultures pourraient être développées ou introduites, comme l'olivier, la vigne (mais sans renouveler l'exagération algérienne) le coton, autrefois cultivé près d'Azemmour et dont il existait aussi des plantations près de Settat. Au dire des indigènes, celles-ci furent détruites par le kaïd auquel elles appartenaient et qui, lors du passage d'un sultan, craignant de paraître trop riche, eut peur d'être razzié : anecdote caractéristique d'ailleurs, car elle explique en grande partie l'engourdissement des choses mogrébines.

Ces quelques notes, très résumées et forcément incomplètes, car il faudrait des volumes et des statistiques pour rendre la physionomie de l'agriculture en Chaouïa, montrent cependant combien cette branche d'activité a de quoi attirer, employer et rémunérer d'une façon intéressante les capitaux et les énergies français. Ceux que tenteront cette voie — et il importe qu'ils soient nombreux en France — devront disposer d'une quarantaine de mille francs, car outre l'achat de la terre et la mise en train pour les associations, il faut prévoir la réussite imparfaite du début. On demande, dans certaines colonies françaises, la justification d'un avoir de 5.000 francs. Cette somme, dont le taux n'a pas varié d'ailleurs depuis 1835, malgré l'évolution des choses, est notoirement insuffisante là-bas et à plus forte raison ici; il ne faut pas s'exposer, comme nombre d'immigrants dans certaines de nos possessions, à se trouver dans l'obligation de demander le rapatriement, en abandonnant toute entreprise faute d'avoir pu attendre quelques mois la réussite des premiers efforts. Cela ne doit pas arriver au Maroc. De plus, il convient de ne rien commencer sans une étude sérieuse, non seulement des conditions particulières de l'objet poursuivi (agriculture, élevage, commerce), mais aussi des conditions générales du pays (mœurs, habitudes), étude qui se fera rapidement d'ailleurs sur place. Avant toute chose, il faut visiter le pays, le parcourir en tous sens, s'efforcer de le comprendre. Cet apprentissage est indispensable, rien n'étant plus dangereux que les idées préconçues, les seules en général qu'on ait en Europe sur le monde musulman. Enfin le Maroc est très spécial et l'expérience même des Algériens doit subir une mise au point pour être tout à fait fructueuse. En débarquant à Casablanca, on oubliera 99 0/0 de ce qu'on croit savoir pour se renseigner à pied-d'œuvre. Que d'erreurs, pour ne pas dire plus, eussent été évitées, par un seul voyage, aux hommes qui, en France et ailleurs, dirigent l'opinion! Les frais en seront un peu augmentés, mais aussi le résultat plus certain. Nos compatriotes déjà établis en Chaouïa n'ont pas agi autrement et s'en sont bien trouvés, car il faut se souvenir qu'aucune affaire raisonnablement conduite par des Européens en Chaouïa n'a périclité depuis trois ans et que toutes sont au contraire dans la meilleure voie.

Mais, je le répète, il faut se hâter; chaque jour, les prix montent, la concurrence augmente; il est

vrai que les conditions générales s'améliorent, et à ce propos une initiative administrative utile serait celle qui donnerait à la propriété foncière des bases solides. Cette œuvre, qui revêtirait la forme la mieux adaptée (acte Torrens, sénatus-consulte, cadastre ou tout autre), éviterait les causes d'erreurs et faciliterait les transferts; elle est urgente.

Le Français qui voudra s'installer dans les Chaouïa devra donc, à mon avis, après un séjour d'études de quelques mois, plus ou moins long, selon ses aptitudes ou sa préparation antérieure, commencer par faire de l'association. Il risquera moins et aura un profit immédiat. Mais ce ne peut être qu'un début et il devra chercher en même temps à se constituer un domaine, puis mener parallèlement exploitation directe et association. Je donne ici des conseils d'une extrême prudence, tout en marquant ma préférence pour un établissement très prompt, l'association ne créant en somme que des liens économiques superficiels et qui cesseront bien vite de cadrer avec le développement de la région dans un avenir rapproché. Toutefois, les conseils ne sont jamais trop circonspects, car les capitaux français sont si hésitants, quand il ne s'agit pas d'un éclairage avec ou sans manchons ou de l'armement des Dardanelles!...

Et puis, en développant au Maroc et dans les Chaouïa les entreprises françaises, en y faisant sa fortune, car on peut la faire là aussi bien et même mieux qu'ailleurs, avec un peu d'argent, du travail et de la persévérance, le colon français collabore à cette œuvre de pénétration pacifique indispensable à la métropole, et la réussite d'une affaire particulière se double ainsi d'un effort patriotique qui a bien son prix.

La protection et l'association au point de vue politique.

Les mots : associés, protégés, se sont rencontrés plusieurs fois dans ce travail, sans avoir été bien définis; j'ai préféré réunir, dans ce paragraphe, les renseignements recueillis sur cette classe d'indigènes, car les questions qui sont soulevées par leurs privilèges touchent autant à la politique qu'aux entreprises agricoles ou autres, et sont la source de difficultés dont il importe de dire un mot ici.

Le traité de 1767, signé entre Mouley Mohammed et le comte Breugnon, ambassadeur de France, nous conférait le droit de protéger des indigènes marocains ; peu à peu le privilège s'étendit, par des traités successifs, aux autres nations et il y eut un tel abus que la convention de Madrid, en 1880, dut réglementer cet état de choses, car la protection devenait un moyen d'action politique bien plus qu'une garantie de sécurité commerciale.

La protection vis-à-vis des indigènes se divise en deux parties : celle accordée par une nation à des personnalités lui ayant rendu des services importants et celle accordée aux censaux, c'est-à-dire aux agents commerciaux opérant à l'intérieur pour le compte des Européens installés dans les ports. Ces censaux jouissent d'une exemption d'impôts et surtout ont l'inestimable avantage d'échapper à la juridiction chérifienne pour être soumis à celle du consul dont relève leur protecteur. Chaque année la liste des protégés est arrêtée dans chaque consulat et remise au Makhzen, la patente étant annuelle, et une carte est délivrée au bénéficiaire. La protection substitue en fait à la puissance du sultan celle de l'Europe et l'abandon à des étrangers d'une telle partie de la puissance publique serait exorbitant autre part que dans des pays, tel le Maroc, où le pouvoir central se reconnaît incapable d'assurer la garantie de tous les droits. Elle permettait l'ingérence des chrétiens dans les affaires du Mogreb et cette ingérence chaque jour plus forte se constitua non pas positivement, mais négativement et par restriction, selon la très juste expression de M. L. Martin (1). Partant du principe que tout ce qui n'était pas interdit était autorisé, protecteurs et protégés s'efforcèrent d'étendre leurs privilèges; bientôt, sans aucun droit, les associés agricoles y prétendirent à leur tour. La médaille avait son revers, car si le kaïd faible cédait à de semblables exigences, le kaïd puissant les repoussait et razziait particulièrement les associés européens, laissant au Makhzen le soin d'endormir par des promesses et un acquiescement simulé la colère des réclamants. Les exactions de Raïsouli actualisent chaque jour cette remarque.

Les nations européennes encouragent en général la protection, car plus elles ont de ressortissants, plus nombreux sont les prétextes d'intervention; de même plus une maison a de protégés, plus elle a de clients et d'agents et plus son chiffre d'affaires augmente. Les appétits patriotiques et commerciaux ont donc beau jeu, et les abus les plus inattendus se produisent. Un achat de sucre d'une cinquantaine de francs donne droit à une carte; des aigrefins en font un véritable commerce; ils disent à l'indigène : « Donne-moi 100,200,300 douros et tu seras mon protégé. » L'indigène paye et souvent la carte ne vient pas; d'autres fois, un individu, déconsidéré dans sa tribu, sollicite d'un de ces entrepreneurs une carte pour échapper à de justes représailles. Pendant mon séjour à Marrakech, deux Rehamna de cette catégorie sont venus insister auprès de moi pour devenir mes protégés, en appuyant leur demande de magnifiques promesses et d'un beau cheval comme cadeau. J'ai eu toutes les peines du monde à me débarrasser d'eux, de leur cheval, et à les empêcher d'égorger le traditionnel mouton, puis de badigeonner de sang la porte de ma maison (ce qui est là-bas le signe d'une pressante requête). Ces hommes ne pouvaient concevoir ma venue dans la ville pour autre chose que pour faire des affaires et ils ne comprirent rien à mon refus; j'ai su depuis que c'étaient des personnages fort peu intéressants.

Afin de remédier aux abus, car tous les consu-

(1) *Archives marocaines*, t. XV.

lats ne montrent pas la sévérité, un peu grande parfois, du consulat de France pour la délivrance des cartes, on a tenté une réglementation et il a été décidé que tout Européen n'aurait droit qu'à deux protégés; la prescription a été instantanément tournée. M. X... a une entreprise sous la raison sociale X... et Compagnie; il fait inscrire deux protégés au nom de X... et deux au nom de X... et Compagnie. Cela est courant.

Tant vaut le protecteur, tant vaut la protection; l'indigène, s'il sait jouer parfois des querelles européennes, cherche surtout l'individu qui se « débrouillera » le mieux en faveur de ses intérêts et qui fera le mieux admettre une réclamation même injustifiée; aussi tel ressortissant d'une nation qui n'a aucun intérêt direct, aucun représentant officiel au Maroc, sera plus apprécié que tel Français ou tel Anglais moins beau parleur ou moins remuant. Cependant une campagne très ardente a été menée, sous le couvert de la protection, contre la France et le tableau suivant montrera le rapport manifestement disproportionné qui s'établit entre le nombre des protecteurs et celui des protégés en Chaouïa :

Nationalités	Nationaux	Protégés	Nombre des protégés par rapport à un ressortissant européen
France	2.317	5.534	2,3
Espagne	2.565	4.330	1,6
Angleterre	136	2.217	16,2
Allemagne	59	3.381	57,2
Italie	110	1.170	10,6
Belgique	9	33	9,6
Portugal	115	975	8,4
Etats-Unis	2	35	12,5
Danemark	1	35	35
Autriche-Hongrie	0	70	»
Hollande	0	53	»
Suède	0	138	»

Bien entendu, tous les Européens résidant au Maroc n'ont pas de protégés, et bien des protecteurs ne résident pas au Maroc. Toutefois, une certaine proportion devrait être observée, et pour bien saisir l'importance de ces chiffres, dont les trois derniers découvrent à tous les yeux le but poursuivi, il faut se rappeler que si le groupement des puissances n'est pas, au Maroc, le même que dans d'autres questions internationales, à cause des intérêts divers, certaines coalitions ne s'en forment pas moins dont l'influence française supporte les conséquences. Strictement observateurs des conventions, la légation et les consulats de France ne délivrent les patentes de protégé qu'à bon escient et après enquête et ne soutiennent les réclamations qu'autant qu'elles sont légitimes; la même sagesse n'est pas observée partout, et on bat le rappel des protégés en leur assurant qu'ils relèveront seulement de la nation protectrice et que ni le Makhzen ni la France, sa collaboratrice, ne pourront rien contre eux. Cependant il faut faire la part des choses; la protection est excellente et indispensable en pays makhzen; les habitudes administratives des kaïds, l'inertie ou l'incurie chérifienne soumettent toute entreprise de collaboration européenne à de tels aléas que sans cette sauvegarde elles deviendraient impossibles. Mais, dans une province organisée comme les Chaouïa, il en est tout autrement; la protection ne se présente plus comme un moyen de défense pour le bon droit, puisque la France surveille et empêche les abus, mais comme un secours à l'insubordination, une assurance contre l'autorité, et elle tend seulement à fournir des prétextes à des dissentiments entre le Makhzen, les nations et l'autorité française.

Le gouvernement chérifien a toujours été opposé *in petto* à la protection et lorsqu'un attentat est commis et que la répression se heurte à un protégé contre lequel elle est trop souvent impuissante, le sultan éclate en récriminations, et sa mauvaise humeur est parfois justifiée.

Les relations des nations européennes sont fortement gênées parfois par des incidents comme ceux-ci : le protégé d'une grande nation demande une indemnité pour l'attaque et la destruction de sa maison; son consul réclame des autorités françaises, avec insistance, un châtiment exemplaire contre le coupable, en l'espèce le commandant d'un détachement français; après enquête, on découvre que l'indigène n'avait pas sa carte, qu'il avait accueilli nos soldats à coups de fusil, qu'il était un des agents les plus actifs des fractions hostiles. Chez un autre protégé réclamant, on trouve les dépouilles prises au combat sur le corps de nos officiers tués. La protection en effet ne comporte pas chez celui qui en jouit une adhésion quelconque à nos idées, ni même une attraction vers notre civilisation; elle est seulement un pis aller en manière de sauvegarde contre les exactions et, si on n'y fait pas attention, un ferment d'anarchie dressé contre l'anarchie chérifienne. Les événements de Casablanca en portent témoignage, car les protégés ont une bonne part de la responsabilité dans ce mouvement, et il faut chercher l'origine des troubles, moins dans un réveil de xénophobie, explication inexacte et un peu simpliste, mais dans des mobiles particuliers, des intérêts très égoïstes, et aussi dans le souci, chez nombre de privilégiés de contrecarrer les autorités makhzéniennes.

Les indigènes connaissent parfaitement tout le parti à tirer des conflits entre nations européennes, mais ils ne s'en tiennent pas là et essayent de soulever les mêmes conflits entre les autorités civiles et militaires françaises. Un chef de poste convoque un individu pour répondre à une accusation d'attentat à tel règlement général; cet individu est protégé; non seulement il ne se rend pas à la convocation, mais il se précipite à Casablanca, ameute son protecteur, qui court déposer une plainte au consulat. Bientôt tout s'explique, mais l'indigène est protégé, l'affaire est évoquée au tribunal consulaire; elle traîne à cause de l'encombrement des rôles et l'inculpé affirme à ses contributes qu'il est intangible : exemple détestable, injustice flagrante, découragement des officiers qui se sentent désarmés, et accumulation de travail pour le consulat, qui a autre chose à

faire qu'à perdre son temps à régler de telles vétilles. Un indigène est-il convoqué pour solder ses impôts, il en appelle à Casablanca ; il refuse de se déranger pour une enquête et si on veut l'y obliger, il en appelle à Casablanca; est-il condamné pour flagrant délit, relevant de l'autorité militaire, pour attentat à la sûreté publique, il en appelle à Casablanca; les autorités du poste n'acquiescent-elles pas à tous ses désirs, il en appelle à Casablanca ; à tort ou à raison, sous n'importe quel prétexte, vrai ou faux, il en appelle à Casablanca, et dans quels termes parfois ! Il est vrai d'ajouter que cette attitude n'impressionne pas outre mesure nos dévoués agents consulaires, surtout lorsqu'ils sont de vieux « Marocains », mais combien l'effet d'une telle attitude influe défavorablement sur le respect dû à l'autorité française !

A l'injustice de ces privilèges s'ajoute encore un autre inconvénient des plus graves du fait de l'exemption d'impôt dont jouissent les protégés, et à laquelle prétendaient les simples associés. Les protégés sont parmi les plus riches; les pauvres n'étant pas intéressants, puisque leur situation ne leur permet pas d'être de bons clients, leur influence est médiocre ou nulle et qu'enfin ils n'ont pas grand'chose à défendre; les riches ont au contraire tout intérêt à la combinaison, qui prive du même coup les finances publiques, par suite de l'immunité accordée, d'une importante partie des contribuables, les protégés représentant près du tiers (31, 12 0/0) de la population mâle des Chaouïa, et la proportion s'accroît encore de la situation sociale des exemptés.

Pour arriver à une plns juste répartition des charges, on avait tout d'abord décidé le paiement général de l'impôt, et du côté français aucune récrimination ne s'était fait entendre. On dut vite renoncer à cette perception et rendre les sommes déjà acquittées par les ressortissants français, à cause des protestations des protecteurs étrangers, des Allemands notamment, et des récriminations des protégés qui arguaient (ceci montre ce qu'est la protection pour certains) de l'achat de leur patente comme droit à l'exemption. Certes, aucun consulat ne vend la protection, mais des nationaux peu scrupuleux n'hésitent pas à le faire et les enquêtes sont peu sérieusement menées quand elles le sont; aussi l'indigène simpliste, et qui ne connaît rien aux subtilités administratives, ne fait pas la distinction et se borne à dire : « J'ai payé, donc j'ai des droits. »

Si, dans l'état actuel des choses, la protection reste indispensable, partout ailleurs où les avantages de sécurité qu'elle comporte sont de beaucoup supérieurs à ses abus, elle semble n'avoir plus aucune raison d'être dans la Chaouïa, pacifiée par nos soins, où tous les droits, tous les intérêts sont sauvegardés par le fait de notre présence et de la régularisation administrative apportée par la France. Aussi doit-on tendre à la suppression de ce privilège dont le maintien bat en brèche tous les efforts de reconstruction et, par le maintien d'un Etat dans l'Etat, rend impossible l'exercice d'une administration assainie. Quel est le moyen d'y parvenir ? Faut-il supprimer la protection, dans les Chaouïa, après entente internationale ? Mais l'entente se fera-t-elle ? Elle a existé, lorsqu'il était question de limiter l'autorité chérifienne, d'obtenir des avantages pour les nationaux, de se réserver des prétextes d'intervention. S'établira-t-elle aussi bien maintenant qu'il s'agit de raffermir cette Majesté chérifienne ? Et la France, proposant une telle modification, ne sera-t-elle pas accusée d'accaparement alors qu'elle ne fera, en somme, que remplir son mandat et défendre cette fiction née des querelles de l'Europe. Car, le jour où tout y fonctionnera normalement, le Maroc cessera d'être l'occasion de blufs si précieux. Devra-t-on, au contraire, assimiler tous les Chaouïa à des protégés français, ce qu'ils sont en réalité, de sorte que tout le monde étant privilégié, les privilèges tomberont dans ce qu'ils comportent d'injustice ? Cela doit être étudié de très près et avec beaucoup de bonne volonté par les intéressés. Mais, jusqu'à ce qu'une mesure soit prise, et sous peine de voir notre légitime influence baisser à cause d'une trop grande sévérité dans la délivrance des patentes ou d'une recherche trop sévère d'impartialité, nous devons suivre l'exemple de nos concurrents, ne pas nous montrer plus timides qu'eux, suivre leur exemple pour le recrutement et la poursuite des réclamations, employer leurs moyens même s'ils sont un peu... spéciaux, nous défendre, en un mot, à l'aide des armes employées contre nous, et ne pas essayer, sous prétexte de prosélytisme ou d'exemple à donner, d'apporter, pour les nôtres, aux anciens errements, telles modifications dont nous serions les seuls à supporter les inconvénients, à la grande joie et pour le plus grand bénéfice de concurrents moins désintéressés.

(*La fin au prochain numéro.*)

J. Ladreit de Lacharrière.

Chronique de l'Armée coloniale.

Promotions. — Sont promus au grade supérieur :

Infanterie coloniale. — Le lieutenant-colonel Puypéroux ; le chef de bataillon Fraysse ; les capitaines Kœchly, Celler, Guyenet, Expert-Besançon ; les lieutenants Causeret, Billès, Foisy, Boyer.

Artillerie coloniale. — Le lieutenant-colonel Nicole; le chef d'escadron Halluitte; les capitaines Raynal, Colléno ; les lieutenants Sabouret, Châtillon.

Etat-major. — Le général de division Bailloud est maintenu dans le commandement du 17e corps d'armée.

Le général de division Pennequin est nommé commandant des troupes de l'Indochine en remplacement du général Geil, arrivé à l'expiration de son commandement.

Le général Bonnier, de l'artillerie coloniale, est nommé au commandement supérieur des troupes en Afrique Occidentale.

Inscriptions d'office. — Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, M. Mury, lieutenant au bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc, 13 ans de services, 8 campagnes, une

blessure : commandant une section d'arrière-garde au combat de Sidi-Salah et ayant eu l'épaule traversée par une balle au début de l'action, n'en est pas moins resté à la tête de sa section jusqu'à la fin du combat, donnant à tous le plus bel exemple d'énergie.

Pour le grade supérieur, M. Tribalet, capitaine au 38e rég. d'infanterie (services des renseignements de la Chaouïa) : a conduit avec la plus grande prudence et la plus grande habileté la colonne dont il avait le commandement. Dirige depuis deux ans avec distinction, le goum de Settat et le bureau de renseignements le plus important de la Chaouïa. — M. Pinet, lieutenant au 4e rég. de tirailleurs : étant adjoint au commandant Aubert, a donné à cet officier supérieur, pendant tout le cours des opérations et particulièrement au feu, le concours le plus intelligent et le plus dévoué.

Nominations. — M. le lieutenant-colonel Henrys, du 2e rég. de chasseurs d'Afrique, a été nommé commandant supérieur des troupes de la région Nord.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : officiers, le lieutenant-colonel Féraud et le chef de bataillon Huguet d'Etaules (Moul-el-Bacha); chevaliers, le lieutenant Brunel, les médecins-majors Oberlé et Salètes et Si Taïeb ould Bou Amama (Moul-el-Bacha).

Le groupe de l'armée coloniale. — Un groupe de défense de l'armée coloniale s'est constitué à la Chambre.

Ont été élus : président, M. Le Hérissé ; vice-président, M. l'amiral Bienaimé ; secrétaires, MM. Adigard, Henri Gallois.

Après avoir décidé d'employer tous les moyens pour empêcher la réalisation de la fusion de l'armée coloniale avec l'armée métropolitaine, le groupe sur la proposition de M. Millevoye, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le groupe tient à exprimer à l'armée coloniale des sentiments d'estime, d'admiration et de reconnaissance pour les éminents services qu'elle a rendus à la République et à la France. Il n'oublie pas la part glorieuse qu'elle a prise à la défense de la patrie dans la guerre de 1870-1871 ; il n'oublie pas non plus que son héroïque dévouement a, en moins d'un demi-siècle, conquis et conservé à notre pays de vastes empires en Afrique et en Asie. Il reste persuadé qu'on ne doit pas toucher à une organisation qui a préparé et facilité des éclatants faits d'armes ; et qu'il convient au contraire, de rechercher toutes les améliorations destinées à favoriser de légitimes revendications.

Le groupe a ensuite désigné une commission composée de MM. Le Hérissé, amiral Bienaimé, Carpot, Adigard, pour étudier les conditions dans lesquelles le groupe pourra intervenir lors des prochaines discussions.

Nécrologie. — Nous annonçons avec regret la mort de trois officiers qui ont marqué leurs noms dans l'histoire de l'Afrique Occidentale, le général Rougier, du génie, qui acheva le chemin de fer du Soudan; le colonel Bernardy, de l'artillerie coloniale, décédé à Dakar et qui fut officier d'ordonnance du général de Trentinian, et le commandant Friry, du génie, qui a pris une part active aux études et à la construction du Thiès-Kayes.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les administrateurs coloniaux et la Légion d'honneur. — L'Association professionnelle des administrateurs coloniaux vient d'attirer l'attention du ministre des Colonies sur le trop petit nombre de croix de la Légion d'honneur attribuées au corps des administrateurs coloniaux :

« Nous ne croyons pas offenser la modestie en affirmant que nous sommes loin de recevoir notre légitime part de ces décorations : trop peu d'entre nous la reçoivent tout à fait à la fin de leur carrière et un trop grand nombre doivent renoncer à l'obtention de cette suprême récompense, qui devrait être le couronnement d'une vie de dévouement et de sacrifice.

« La statistique des croix décernées aux administrateurs des colonies au cours des dix dernières années (1899-1909) fait ressortir que sur un contingent de 30 croix de chevalier dont dispose le département des colonies, 4 seulement sont annuellement distribuées au corps des administrateurs des colonies. Il convient, en effet, de négliger 2 croix supplémentaires en 1899, et 4 en 1901, au total 6, pour deux raisons : la première, parce qu'à ce supplément correspond une diminution de 2 croix en 1902, d'une en 1903, et d'une en 1906, au total 4 ; — la seconde, parce que ces croix supplémentaires ont été spécialement demandées en augmentation du contingent ordinaire pour être accordées au titre des missions en service extraordinaire et des expéditions lointaines.

« Ce chiffre de 4 croix par an est demeuré le même depuis 1887, date de la création du corps des administrateurs, jusqu'à nos jours. Or, s'il pouvait à la rigueur passer pour équitable en 1900 pour un corps de 150 fonctionnaires, il était déjà plus qu'insuffisant en 1904 pour 310 administrateurs : il n'est plus que la « portion congrue » en 1910, puisque les administrateurs de notre cadre sont au nombre de 603.

« Cette infériorité de traitement par comparaison avec les autres corps de fonctionnaires apparait plus criante encore en regard du long martyrologe des administrateurs des colonies.

« A ne présenter, en effet, que les tables de mortalité pour l'année 1909 et le premier semestre de l'année 1910 — où les progrès de l'hygiène contribuent à atténuer cette mortalité — c'est encore une proportion de 2,05 0/0 de nos camarades qui succombent aux rigueurs des climats meurtriers. Sur 20 fonctionnaires entrés dans le corps la même année, 7 seulement atteindront l'âge de 50 ans, à peine 3 celui de la retraite, et tous sont morts, à de si rares exceptions près, avant l'âge de 60 ans.

« La mortalité est moins élevée, défalcation faite des tués à l'ennemi, pour les officiers de l'armée coloniale parce que tous, après un séjour réglementaire aux colonies, prennent un congé de trois à six mois, puis rentrent dans leur corps en service en France, pour y attendre leur tour de départ colonial ; la plupart passent ainsi près de deux années, souvent davantage, dans la métropole, où leur santé se rétablit, tandis qu'après un court congé de six à huit mois, en moyenne, les administrateurs retournent encore fatigués, souvent minés par le mal, reprendre leur poste aux colonies.

« Et cependant les officiers coloniaux viennent d'obtenir l'augmentation des croix du contingent de la guerre qui leur revenait, alors qu'en 1909 neuf croix de la Légion d'honneur sur le contigent propre du ministère des Colonies leur avaient été attribuées.

« Aussi, tous les officiers qui rentrent dans notre corps sont-ils décorés; ils sont aujourd'hui au nombre de 21 sur 55 administrateurs décorés; c'est dire que 34 seulement l'ont été comme administrateurs. C'est une proportion de 5,65 0/0, la plus faible de tous les corps de fonctionnaires coloniaux et peut être de tous les corps de fonctionnaires de France, avec lesquels nous avons droit de parité ».

Décorations. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Ripert, maitre de requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet du ministre des Colonies : services exceptionnels rendus dans diverses commissions et en qualité de directeur du cabinet du ministre des Colonies.

Nominations. — Sont nommés administrateurs-adjoints de 2e classe, MM. les lieutenants d'infanterie coloniale Boudet et Huguenin.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 12

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

L'Œuvre Française

DANS LES CONFINS ALGÉRO-MAROCAINS ET SES RÉSULTATS POLITIQUES

La question marocaine a de multiples aspects. Ces aspects se modifient suivant qu'on l'envisage au point de vue européen ou au point de vue purement africain; au Maroc même, elle ne se présente pas sous un jour identique quand on la considère de Tanger, de Casablanca ou de la frontière algérienne. M. J. Ladreit de Lacharrière a fait excellemment connaître, dans les derniers suppléments du Bulletin, l'œuvre française dans les Chaouïa. Un séjour assez prolongé, au cours de la mission que nous avaient confiée le gouverneur général de l'Algérie et le *Comité du Maroc*, nous a mis à même d'apprécier la tâche parallèle accomplie depuis quelques années à l'autre extrémité dans les confins algéro-marocains. La comparaison des méthodes et des résultats peut présenter quelque intérêt. Laissant de côté le développement économique, sur lequel on a appelé l'attention à diverses reprises, nous voudrions résumer ici l'œuvre politique, qui n'est pas assez connue en France et qui fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont menée à bonne fin.

I

Le bureau arabe, organisé par Bugeaud, a été le type de toutes les institutions ayant pour but l'administration des indigènes, non seulement en Algérie, mais dans toutes les colonies françaises et notamment à Madagascar. C'est essentiellement un système d'administration qui permet d'utiliser tous les rouages indigènes en évitant de les plier trop brusquement à nos mœurs administratives. Les bureaux des Affaires arabes, dirigés par des hommes spéciaux, formés au contact journalier des musulmans, furent le plus puissant instrument de la prise de possession définitive de l'Algérie. Si on ne les enferme pas dans une réglementation trop étroite, ils se prêtent admirablement à toutes les nécessités. Avec les modifications que comporte la différence des temps et des lieux, le Service des Affaires indigènes, qui a pris dans la zone des confins le nom de Service des renseignements, est parfaitement approprié à l'action politique au Maroc.

Le général Lyautey a substitué le système de l'action régionale au système des postes et au système des colonnes purement militaires. Le procédé qui consiste à multiplier les postes et à s'enfermer soigneusement derrière leurs murailles est le plus déplorable de tous : c'est celui que nous avons pratiqué en Algérie pendant les premières années de la conquête, celui aussi que jusqu'à ces derniers temps les Espagnols appliquaient dans leurs présides. Avec ce système, on ne tient absolument que le point qu'on occupe, les garnisons périssent d'ennui et de maladies derrière leurs murailles, pendant que les nomades tourbillonnent autour d'elles, que les montagnards descendent de temps à autre pour enlever les sentinelles et fusiller les isolés. Les petits postes, si multipliés qu'on les suppose, sont absolument sans efficacité pour assurer la sécurité d'une région. En Afrique, selon la formule du général Lyautey, *on se garde par le mouvement*.

Au système des postes, Bugeaud et ses lieutenants, Lamoricière, Bedeau, Yusuf, ont substitué le système des colonnes, dont plusieurs d'entre eux

ont exposé les principes; ils ont montré, par l'exemple et par la plume, par la théorie et par la pratique, ce que doit être la guerre en Afrique et comment, suivant le mot de Bugeaud, il faut y être maître partout, sous peine de n'être en sécurité nulle part. Mais les colonnes frappaient trop souvent à l'aveugle, sans distinguer assez entre les amis et les ennemis, sillonnant les montagnes et les plaines en semant des dévastations et des ruines parfois bien longues à réparer.

Le système du général Lyautey consiste dans la combinaison constante et simultanée de la politique et de la force, seule méthode efficace pour pacifier définitivement : c'est la véritable pénétration pacifique.

Une des idées fondamentales est que les reconnaissances de police doivent toujours être très fortes. C'est le plus sûr moyen d'éviter les incidents, et c'est une très grave erreur que de croire que les petites reconnaissances signifient modération et prudence, tandis que les « grosses reconnaissances » impliquent des opérations militaires. C'est le contraire qui est vrai : 600 hommes passent là où 100 hommes se font accrocher. *Il faut manifester la force pour en éviter l'emploi.*

Un petit nombre de grands postes, fortement constitués et ravitaillés, pourvus du télégraphe et du téléphone, servent de base d'action à grand rayon à des groupes mobiles battant constamment le pays en avant et reliant leur action d'une façon que l'on peut comparer au croisement des feux des phares sur une côte.

La composition des groupes mobiles est variable suivant les régions; les éléments légers et rapides dominent là où les espaces à surveiller sont plus vastes, c'est-à-dire dans le Sud et dans le Centre; ils sont plus rapprochés et plus solidement constitués en infanterie là où la population est plus dense. plus fixée au sol, c'est-à-dire dans le Nord. Les éléments extra-légers, destinés à l'exploration, à la protection éloignée, à la poursuite, sont constitués par les goums et les makhzens à cheval, les escadrons de cavalerie et au Sud par les compagnies sahariennes. Les éléments légers, pouvant porter rapidement des fusils à grandes distances, servir d'appui et de repli à la cavalerie, sont les compagnies montées et les tirailleurs allégés, généralement accompagnés de mitrailleuses et d'artillerie de montagne. Les éléments de réserve, pouvant servir d'appui aux précédents et destinés à assurer la garnison des postes, sont constitués par l'infanterie européenne, spécialement par les compagnies de légion, appuyées par l'artillerie de campagne. Les diverses formations, troupes de cavalerie, infanterie montée, troupes à pied, ne sont pas interchangeables, mais ont un rôle nettement distinct. Il en est de même dans les troupes à pied entre les troupes européennes (légion et les troupes indigènes (tirailleurs), qui ont chacune leur caractère et leur mode d'emploi distinct, qu'il y a tout intérêt à conserver et même à développer.

Depuis plusieurs années, la vie régimentaire et les habitudes d'uniformisation avaient amené à assimiler de plus en plus les tirailleurs algériens aux troupes européennes, en leur créant des besoins de nourriture, d'habillement, de chaussure, de couchage qui les avaient fait complètement dévier de leur but primitif. La première conséquence avait été de leur imposer un chargement qui les alourdissait, les mettait hors d'état de prendre une offensive efficace contre leurs adversaires de même race. La caractéristique des groupes francs a été le retour aux habitudes indigènes : marcher avec des sandales; vivre d'une petite provision de dattes et de farine; coucher dans un burnous. Les hommes, ne portant plus que leur fusil, leurs cartouches et un chargement réduit à l'extrême minimum, ont pu obtenir une mobilité pareille à celle de leurs adversaires, avec la supériorité de l'armement, de la discipline et de l'encadrement.

La mobilité est assurée par l'absence à peu près complète de convois, les troupes étant entraînées à se contenter du minimum, à laisser tous les *impedimenta*, et à emporter avec elles quatre jours de vivres. Les postes sont largement approvisionnés, quelquefois, le ravitaillement est porté aux reconnaissances en des points déterminés, mais, le plus souvent possible, il est fait appel aux indigènes des régions que l'on va visiter pour des achats sur place, ce qui crée un mouvement commercial, fait bénéficier les tribus de l'action de police et souvent même sert d'appât aux réfractaires, chez qui l'attrait du gain triomphe de l'hostilité. Qu'on songe à ce que consomme de moutons et de vivres de toute espèce une troupe d'un millier d'hommes qui se déplace pendant quinze jours ou trois semaines, à la quantité de douros qu'elle peut laisser dans les tribus et les ksour! La voici qui s'avance, décourageant les indigènes tentés de l'attaquer par la supériorité de son organisation et de son armement, leur promettant d'autre part des gains inespérés s'ils se montrent paisibles et pacifiques : le choix est vite fait. Lorsque nous causions à Aïn-Chaïr avec Mohammed-ou-Fekir, la conversation, quel qu'en fût le sujet, se terminait presque toujours par ce *leitmotiv* : « J'ai appris qu'il allait y avoir une reconnaissance, j'ai des moutons à vendre, ils sont bien gras et pas chers, qu'on songe à moi pour le ravitaillement. » Enfin, les reconnaissances sont accompagnées de médecins qui donnent leurs soins aux indigènes et fournissent un des meilleurs éléments de prise de contact. On arrive ainsi à ce résultat remarquable, que la reconnaissance est souhaitée aussi bien par ceux chez qui (je ne dis pas contre qui) elle est dirigée que par ceux qui la font. Et, si elle est décommandée, c'est une déception pour les uns comme pour les autres.

Les postes ne servent pas seulement de base d'action aux groupes mobiles, ils sont aussi des *centres d'action politique*. Le chef y réunit tous les pouvoirs dans la région qui lui est assignée, afin de réaliser l'unité de direction. Il a son service de renseignements, son personnel des Affaires indigènes, son infirmerie. Mais ici, le mieux est de laisser parler le général Lyautey lui même.

Voici, par exemple, quelques passages de ses instructions aux secteurs des Beni-Snassen :

Les commandants de secteurs devront avant tout s'efforcer de faire de leur poste un centre d'attraction pour les indigènes. Après la répression, l'objectif de la période actuelle est de réaliser la pacification matérielle et morale, en habituant les indigènes à notre contact et en leur en faisant apprécier le bénéfice (achat de denrées, de bois, protection, arbitrage dans les conflits locaux, amélioration des communications, assistance médicale, etc.).

Les commandants des secteurs devront veiller de la manière la plus stricte à ce qu'il n'y ait de la part de nos troupes, particulièrement de nos troupes européennes, aucune vexation, aucun abus d'autorité, aucune violence, aucune rapine à l'égard des indigènes; à ce que leurs mœurs, leurs habitudes religieuses, leurs zaouïas, leurs koubbas soient soigneusement respectés. Au point de vue de la police, les commandants des secteurs organiseront des liaisons aussi fréquentes que possible entre les postes, maintiendront leurs troupes dans un bon état d'entraînement physique et moral et habitueront les populations à les voir fréquemment.

Les officiers du Service des renseignements ne devront pas oublier qu'il s'agit de l'occupation temporaire d'un territoire marocain, qui continue à être administré au point de vue indigène par les agents chérifiens, sous notre contrôle et notre direction. Il faut donc bannir toute idée d'administration directe. Au point de vue général, les officiers du Service des renseignements doivent connaître parfaitement les tribus, leurs chefs, les partis qui les divisent, les parcourir fréquemment et être au courant de leurs affaires, mais n'y intervenir que dans la mesure nécessaire pour garantir le bon ordre général, la sécurité de nos troupes et de nos nationaux et faire prédominer chez les indigènes les principes de justice et de probité dont le progrès doit être le résultat de notre occupation et doit en faire apprécier le bienfait par les populations. En outre, ils auront à se renseigner avec une activité incessante sur ce qui se passe en avant de la zone occupée par nos troupes, et le plus loin possible. Dans les reconnaissances avec des goumiers, ils devront être à la fois hardis, avisés et prudents. La mobilité, l'activité, l'initiative, la liaison incessante et spontanée entre les divers organes sont indispensables.

Voici maintenant les instructions au poste de Bou-Denib (1) :

L'action des postes de la région du Haut-Guir doit être avant tout une action d'attraction politique et économique. Toutes les occasions doivent être saisies pour entrer en relations pacifiques avec les populations avoisinantes, et aucun moyen ne devra être négligé (achats sur place, marchés de transport, facilités commerciales, assistance médicale).

Le point si important de Bou-Denib a un double rôle à jouer. Au point de vue militaire, il forme, avec Colomb et Bou-Anan, la tête d'une ligne d'opérations permettant d'agir soit vers le Nord, sur la région de l'oued Haïber, soit vers l'Ouest, sur le haut Tafilelt. Au point de vue politique et économique, il peut devenir le trait d'union entre les régions que nous occupons et les populations de l'Ouest. Ce point a été jusqu'ici le passage habituel des caravanes venant du Tafilelt. Il importe de maintenir et de développer cette circulation et de faire de Bou-Denib le siège d'un marché important, servant à l'exportation de nos produits et à l'importation de ceux du Tafilelt. Les populations du Haut-Guir et de l'oued Haïber sont les plus aisées à attirer. Il n'est pas impossible que, par suite de la prépondérance des intérêts matériels, elles entraînent à leur tour celles du haut Tafilelt. Il faut du savoir-faire et de l'habileté, combinés avec des manifestations opportunes de la force.

Parmi les meilleurs agents de pénétration pacifique, il faut compter les médecins. Les infirmeries indigènes ont donné des résultats remarquables. Partout les indigènes les fréquentent en grand nombre et les femmes mêmes sont rapidement mises en confiance.

(1) V. les instructions au poste de Colomb-Béchar dans Paul Azan : *La frontière algéro-marocaine au début de 1907*, p. 19.

II

L'apprivoisement des indigènes, par cette combinaison constante et simultanée de la politique et de la force, est tout à fait remarquable. Leur confiance progresse de jour en jour, et la sécurité s'affermit de plus en plus à mesure que le temps s'écoule. Les groupes les plus voisins de nous sont les plus sûrs et les plus soumis; les groupes occidentaux, situés en dehors de notre occupation effective, subissent toujours plus ou moins l'influence des groupements turbulents de la rive gauche. C'est ainsi que les Beni-Snassen, les Angad, les Zekkara, la plus grande partie des Beni-Guil, les Ouled-Djerir et la plus grande partie des Douï-Menia sont parfaitement tranquilles. Les groupements de Bou-Amama, les Beni-Ourimech, une partie des Beni-bou-Zeggou, les Ksouriens d'Aïn-Chaïr sont venus à nous dans la période 1909-1910. Enfin l'occupation de Taourirt et la reconnaissance d'Anoual ont fait tomber les dernières résistances, mis dans notre main les Ahlaf et les Sedjaâ, rallié tous les Beni-Guil, châtié les Aït-Tserrouchen, préparé même notre action chez les Ouled-el-Hadj. Le général Lyautey a rempli de point en point le programme qu'il s'était tracé et qui avait reçu l'approbation du gouvernement.

Ce que nous voudrions bien noter, parce qu'on ne se s'en rend compte que sur place et par un contact un peu prolongé, c'est l'état d'esprit de quelques-unes de ces populations, comme par exemple les Beni-Snassen, les Zekkara, les gens de Figuig ou ceux, plus récemment soumis encore, d'Aïn-Chaïr. Qu'on ne se les imagine pas comme des esclaves courbés sous le joug, frémissant sous la domination du chrétien et prêts à la secouer à la première occasion. Telle n'est pas du tout leur attitude. L'indigène, pour toutes sortes de raisons, se soumet rarement sans faire parler la poudre ; d'abord, il n'a pas encore éprouvé la puissance de nos armes : il se dit qu'il sera plus hardi, plus fort, plus habile, mieux protégé par ses montagnes ou ses déserts que ses voisins dont nous sommes venus à bout. D'ailleurs, l'Islam, les traditions, les instincts guerriers, parfois aussi les intérêts économiques, lui font un devoir d'opposer une certaine résistance. Le lâche seul se soumet sans avoir combattu. Mais, une fois qu'il a fourni cet effort, qu'il est en quelque sorte en règle avec lui-même et avec l'opinion publique, il se résigne, il apprécie même très vite les bienfaits et les avantages qu'on peut retirer de la présence du chrétien. Après une période plus ou moins longue pendant laquelle il s'assure que notre installation est solide et définitive, qu'on ne l'abandonnera pas après qu'il se sera compromis avec nous, qu'on ne le tracassera pas trop, il se détend. Les Ksouriens de Figuig sont restés assez longtemps non plus hostiles, mais passablement maussades et renfrognés. Aujourd'hui, ils font le salut militaire, disent joyeusement bonjour ; les hommes vous invitent à vous asseoir dans leur jardin, les fillettes courent au-

tour du touriste comme une volée de moineaux. Ce changement d'attitude date, m'a-t-on dit, de quelques mois à peine. Il est dû au capitaine Pariel, dont on ne saurait trop vanter les hautes qualités, au docteur Foley, qui est un charmeur en même temps qu'un savant éminent. Ce dernier se promène seul et sans escorte dans les ksour à toute heure de jour et de nuit, pénétrant dans les intérieurs pour ses « visites à domicile ».

La soumission du ksar d'Aïn-Chaïr est un bel exemple de pénétration pacifique. Les circonstances en sont assez intéressantes et assez significatives. Le kebir du ksar, Mohammed-ou-Fekir, énergique et intelligent, entretint des relations avec nous dès notre installation à Béchar en 1903. A diverses reprises, il reçut à titre privé les officiers de passage à la maison des hôtes, qui ne communique pas avec le ksar. A la fin de 1909, il manifesta avec insistance au colonel Laquière, commandant du cercle de Colomb, son désir de le voir venir à Aïn-Chaïr; il précisait que non seulement le colonel et ses officiers pourraient visiter le ksar et s'y installer s'ils le désiraient, mais que les troupes entreraient aussi, quel que fût leur nombre. Il parlait, disait-il, en son nom personnel et au nom de la djemaâ.

Le 22 novembre, le colonel Laquière se rendait à cette invitation. Mohammed-ou-Fekir vint à cheval à la rencontre de la reconnaissance à trois kilomètres du ksar, bientôt suivi des notables de la djemâa. En arrivant, il mit pied à terre à bonne distance et s'avança au-devant du colonel, à qui il souhaita la bienvenue d'un air tout à fait joyeux qui frappa tout le monde. Lorsqu'on fut en vue des ksour, Mohammed-ou-Fekir renouvela l'offre d'entrer dans le ksar avec toute la troupe. « Nous avons cinq portes, dit-il; si vous le voulez bien, je vous ferai faire d'abord extérieurement le tour des ksour, puis nous pénétrerons par une des portes pour sortir par la porte opposée, de façon à tout voir et à être vus de tous. Vous entrerez à cheval, car il n'y a aucune rue barrée, et tout votre monde vous suivra. Si les officiers veulent m'être agréables, ils coucheront dans ma maison. Enfin je vous demande à tous d'accepter, pendant votre séjour, la diffa des gens d'Aïn-Chaïr. »

Pendant la visite du ksar, la population, très laborieuse, termine la cueillette des dattes et les dispose sur les terrasses et dans les cours. Elle ne paraît nullement farouche; elle serait même plutôt familière. Dans tous les cas, elle ne s'émeut pas de la présence d'une troupe armée et chacun s'évertue à saluer les officiers sur leur passage. Le soir, Mohammed-ou-Fekir reçoit à dîner les officiers et dix hommes, spahis et sahariens, conduits par un gradé. Par une gracieuseté dont il use pour la première fois, dit-il, le repas est servi non pas dans la maison des hôtes, mais dans sa propre maison. Mohammed-ou-Fekir, pressé par le colonel, mange avec les officiers. Il déclare devant tous que ce jour est pour lui un des plus beaux de son existence; que depuis longtemps il avait compris que c'était du côté des Français qu'il fallait aller et qu'il avait voulu donner la preuve éclatante de ses sentiments. Le lendemain 23 est employé à visiter les ksour et la palmeraie, à prendre des vues photographiques, à lever un plan, « toutes choses auxquelles il n'y a aucun inconvénient, » avait dit Mohammed-ou-Fekir.

La visite du colonel Laquière préparait et précédait de peu celle du général Lyautey, qui eut lieu le 20 janvier 1910. La réception (1) que lui firent les notables et les habitants fut à la fois enthousiaste et déférente. Mohammed-ou-Fekir offrit solennellement au général un cheval de *gada*, exprima le désir de vivre en bons termes avec les Français et de contribuer par tous les moyens au maintien de la paix. Le général répondit que la France ne poursuivait d'autre but que de favoriser la sécurité des caravanes et du commerce de la région. Il prit acte de la démarche d'Aïn-Chaïr comme investi par les deux gouvernements français et marocain de la mission de faire régner l'ordre dans la région confinant à l'Algérie. Mohammed-ou-Fekir sollicita un emprunt de 10.000 francs, pour lequel il offrait des garanties en palmeraies et en troupeaux. Les indigènes ayant peu d'argent liquide, il se proposait avec cet emprunt de faire des achats de moutons dans l'Ouest.

L'attitude des sédentaires et celle des nomades vis-à-vis de la domination française n'est pas tout à fait la même. Les sédentaires, au moins ceux des ksour du Sud, sont en général paisibles. Figuig, par son attitude vraiment guerrière, était une exception. A Aïn-Chaïr et ailleurs, la résistance venait non des ksouriens, mais des nomades qui s'abritaient derrière leurs murs; souvent, comme jadis au Touat et actuellement au Tafilelt, c'est bien malgré eux qu'ils ravitaillent les djich et les rezzou. Et s'ils ne nous avertissent pas toujours du passage des pillards, c'est qu'ils craignent que nous ne soyons pas en état de les protéger contre les vengeances et les représailles. Ils sont recéleurs malgré eux. Les sédentaires sont affranchis par notre domination; ils y gagnent. Enfin, ils ne peuvent emporter leurs palmiers. Les nomades, au contraire, sont en général plus guerriers; nous les empêchons d'opprimer les sédentaires; ils peuvent jusqu'à un certain point se soustraire par la fuite. On les tient cependant, lorsqu'on tient leurs centres de ravitaillement et leurs points d'eau. En les encerclant, on les empêche de se dérober et on leur coupe la retraite.

Quant à l'attitude des Berbères et des Arabes vis-à-vis de la pénétration française, elle ne diffère pas autant qu'on se l'est parfois imaginé. Sans doute, il y a entre eux des différences dont on peut et doit tenir compte, mais il faut renoncer à bâtir là-dessus une politique, pas plus qu'on n'en bâtirait une en France sur l'origine celtique, germanique ou romaine des habitants, même en la supposant connue. Les Arabes et les Berbères

(1) *Bulletin de l'Afrique Française*, 1910, p 56.

sont trop mélangés, leur état social surtout est trop pareil pour qu'on puisse les opposer radicalement les uns aux autres, comme on avait cru jadis pouvoir le faire.

Peut-on espérer désagréger de grands groupes hostiles, en avant de la zone que nous occupons, par la seule persuasion et par la contagion de l'exemple, ou par l'action des zaouïas et des centres religieux? Nous croyons qu'il n'y faut pas trop compter. Seuls quelques petits groupes de Ksouriens sous notre main, comme les gens d'Aïn-Chaïr, viennent à nous de cette manière. Mais, en général, il faut être tout près des groupes à apprivoiser, autant que possible en avant d'eux, les encercler, les isoler des groupes insoumis qui les avoisinent dans la montagne ou dans le désert. Alors la soumission s'opère d'elle-même. Le Tafilelt, par exemple, n'est pas venu à nous, malgré les espérances qu'on avait eues à certain moment. Sans doute, nous avons là-bas un « parti français », un « parti de la paix », mais la pression des nomades suffit pour qu'il n'ose se déclarer. Les Douï-Menia, par exemple, se divisent en trois catégories : les soumis, qui sont autour de Taghit et dans la Zousfana ; les ralliés, qui ont des cultures dans les Bahariat et des palmiers au Tafilelt; les dissidents, qui vivent seulement autour du Tafilelt. Voici le langage que nous tiennent les ralliés : « Venez au Tafilelt, disent-ils, nous sommes tout prêts à vous accueillir et à vous ouvrir les portes des kasbas. Mais tant que vous serez loin de nous, que nous ne serons pas à votre portée, nous ne pourrons rien pour vous. On nous traiterait de renégats, on nous empêcherait de récolter nos dattes, et quel bénéfice en retireriez-vous? » La tâche du Service des renseignements consiste à étudier la situation, à connaître et cultiver les influences, à préparer l'action ; mais, si bien faite que soit cette besogne — et elle l'est admirablement — elle ne peut remplacer l'action, qui finit toujours par s'imposer.

Certes, avec la mobilité et la nervosité des indigènes, des incidents sont toujours à craindre ; il faut sans cesse être sur ses gardes et leur faire sentir notre force. Soit dans le Nord, soit dans le Sud, il n'est pas impossible que nous subissions encore de violentes poussées de la part tant des Beraber que des tribus du Moyen-Atlas, Beni-Ouaraïn et autres. La pacification ne peut être complète et définitive que lorsqu'elle s'étendra jusqu'à l'Atlantique, sinon le feu couvera toujours sous la cendre. Mais la situation ne ressemble en rien à celle d'il y a dix ans, alors que l'insécurité régnait jusqu'aux portes mêmes de Tlemcen. D'une manière générale, tous ceux des indigènes qui se sont mesurés avec nous ont parfaitement senti leur impuissance contre nos postes. Ils se bornent donc à déchaîner sur nous de temps à autre des *djiouch* et des *rezzou*. Sans les supprimer complètement, on réduira beaucoup les méfaits de ces apaches par une police bien organisée, surtout si l'on obtient l'autorisation, trop souvent refusée, de les poursuivre jusque dans leurs repaires. Nos officiers, chefs de contre-rezzou, utiliseront au profit de la paix les goûts et les instincts guerriers des Africains.

III

Les indigènes ont comme besoins primordiaux de manger à leur faim et de jouir du fruit de leur travail. Ces besoins n'ont jamais été satisfaits depuis les temps les plus anciens de leur histoire. Si anarchiques, si réfractaires qu'ils soient à toute autorité, ils accepteront des chefs de ceux qui leur donneront la sécurité et la justice, ils paieront des impôts en échange de ces bienfaits.

De même que l'impuissance et la mauvaise volonté du Makhzen nous ont amenés à assurer seuls et par nous-mêmes la pacification, nous avons été conduits à préparer seuls et par nous-mêmes l'organisation administrative et financière.

La première mesure qui s'impose est la réorganisation du commandement indigène. Bien entendu, il faut se servir des organismes indigènes, éviter de faire de l'administration directe, intervenir le moins possible dans les institutions locales. Mais la tâche est délicate, parce que ces organismes indigènes sont quasi-inexistants, parce que la région a toujours vécu dans l'anarchie, anarchie encore accrue ces dernières années pendant la période roguiste.

Dans chaque tribu existent un grand nombre de lettres d'investiture et de cachets de caïds provenant les uns du Makhzen d'Abd-el-Aziz, les autres du Rogui, les autres de Moulay-Hafid, répandus à profusion. Il faut retirer ces nombreuses lettres et cachets et donner l'investiture à un petit nombre de chefs convenablement choisis, possédant une autorité propre due à leur situation de famille. Partout où il existe des djemaâs ou des miads, comme c'est le cas dans les ksour et chez beaucoup de tribus berbères, il faut bien entendu maintenir ces organismes. Il suffit de consolider leur autorité, de surveiller leur fonctionnement, d'appuyer au besoin leurs décisions. D'ailleurs, dans la réorganisation des tribus arabes elles-mêmes, il y aura tout intérêt à s'inspirer de la constitution sociale des tribus berbères en y renforçant l'autorité naturelle des notables, qui constitueraient dans chaque tribu une djemaâ, ce qui permettra d'utiliser l'influence des nombreux cheikh pourvus actuellement d'investitures plus ou moins régulières, de les intéresser à l'administration de la tribu et d'établir un premier contrôle sur les actes du caïd investi. De toutes les mesures, c'est cette reconstitution des groupements et du commandement qui s'impose avec les plus d'urgence ; elle est la condition première de toute sécurité, de l'établissement des marchés, de la restauration du trafic, car, tant que nous n'aurons en face de nous que la « poussière » actuelle, rien d'efficace ne sera réalisable. Tout est prêt d'ailleurs, aussi bien chez les Beni-Snassen que chez les Beni-Guil et les Ouled-Djerir. L'administration locale doit rester entre les mains des chefs indigènes, mais auprès d'eux sont placés les officiers du Service des renseigne-

ments pour les diriger, les surveiller et contrôler leur administration.

Tout est prêt pour la réorganisation du commandement; tout est prêt aussi pour l'établissement du système d'impôts. L'impôt est nécessaire pour diverses raisons: d'abord, c'est le signe apparent et certain de la soumission complète; puis, nos tribus algériennes ne s'expliqueraient pas que leurs voisines aient tous les bénéfices de la paix française sans en supporter les charges; enfin, il est nécessaire de se procurer des ressources locales pour la mise en valeur de la zone des confins.

Les bases de l'impôt ont déjà été étudiées d'une manière complète par M. Destailleur pour l'amalat d'Oudjda, par le capitaine Berriau pour les Beni-Guil, par le capitaine Pariel pour Figuig. On appliquera les impôts coraniques, le zekkat ou impôt sur le bétail et l'achour ou impôt sur les terres cultivées. Ces deux impôts sont des impôts directs de quotité. Ils présentent comme avantages une grande simplicité, la faculté de suivre les variations de la fortune publique avec une grande flexibilité, le fait d'être consacrés par la loi religieuse. Dans les ksour du Sud, l'achour et le zekkat sont remplacés par la lezma des palmiers.

Les méthodes en matière d'impôt ne diffèrent pas sensiblement de celles qu'on applique en Algérie. L'achour est, comme on sait, compté en raison de la superficie cultivée et de la valeur présumée de la récolte. A la fin des ensemencements, le caïd établit, avec l'assistance des cheikh, un état portant le nom de tous les agriculteurs de son territoire. En regard de chaque nom, il inscrit le nombre des charrues; la charrue est une mesure de superficie déterminée par une mesure de capacité: c'est la surface de terre qui, aux labours d'automne, est ensemencée de 6 à 7 quintaux de grains, 4 à 5 d'orge, 2 de blé. L'élément « surface » étant connu, reste le facteur « qualité de la récolte ». Une commission de recensement, comprenant un amin des cultures, un caïd et des notables, procède à l'évaluation à la fin du printemps (passable = rendement de 15 quintaux par charrue, moyen = 20 à 25, bon = 35 à 40). Cette opération s'effectue sous le contrôle des autorités françaises, commandants de secteurs et officiers de renseignements. Il ne reste plus qu'à évaluer le dixième d'après un tarif de conversion qui est arrêté chaque année suivant la mercuriale des grains. Les chefs indigènes sont rémunérés par un dixième additionnel au principal et qui figure sur la quittance d'impôts. Quant au zekkat, il grève les moutons et les chèvres (0 fr. 25 par tête), les bœufs (2 fr. par tête), les chameaux (3 fr. par tête). Le bétail est recensé par les caïds et les cheikh.

Fait important, l'impôt ne comportera aucune espèce d'exemption. L'impôt grève la richesse productive, troupeaux et champs ensemencés, sans aucune considération de nationalité, de race ou de religion. Toutes les céréales cultivées, tous les troupeaux paissant dans le territoire seront atteints par l'impôt. Les Européens, exempts de l'impôt foncier en Algérie, y seront donc soumis dans les confins. Il y a là une égalité tout à fait louable et fort appréciée des indigènes.

Les taxes devront être très légères au début; la perception, assurée par les caïds, devra être contrôlée par les djemaâs d'une part, par nos agents d'autre part, pour ne pas devenir une cause de troubles et de désordres dans la région que nous avons pacifiée. Enfin, une notable partie de l'impôt, sinon la totalité, devra être affectée à des travaux d'utilité générale exécutés dans la région même: voies de communication, infirmeries, dispensaires, travaux d'eau, marchés, de façon que, surtout au début, les indigènes, payant pour la première fois l'impôt, touchent du doigt son utilité. Enfin l'impôt, comme on l'a vu, conserve un caractère nettement marocain. L'opération est accomplie par les indigènes, les Européens n'ayant qu'un rôle de surveillance.

Les tribus se rendent parfaitement compte qu'elles doivent être soumises à l'impôt et il résulte de toutes les conversations échangées avec elles qu'elles en admettent le principe, à la condition que cet impôt se présente sous une forme régulière, précise, prévue, et n'ait rien d'arbitraire ni de vexatoire, ce qui revient à dire qu'elles l'admettent beaucoup plus volontiers sous notre contrôle, connaissant l'intégrité de nos agents. Les Beni-Guil venus à Metarka en 1910, à la réunion où les avait convoqués le général Alix, s'attendaient à voir donner l'investiture aux chefs définitifs des différentes fractions et à recevoir notification de l'application de l'impôt. Il est profondément regrettable que l'obstruction du Makhzen ait empêché d'aboutir rapidement sur ces deux points, qui seuls marqueront l'organisation définitive des confins et assureront le maintien de l'ordre et la paix indispensables à notre sécurité.

A Oudjda est organisée la caisse chérifienne des perceptions et régies, qui fonctionne dès à présent sous le contrôle du commissaire du gouvernement, M. Destailleur. Celui-ci a su monter l'outillage et le perfectionner au fur et à mesure des besoins La caisse est destinée à centraliser toutes les opérations financières de la zone des confins. Les recettes en 1909 (droits de douane principalement) ont atteint 405.000 francs, qui ont été employés surtout à l'aménagement de voies de communication, le surplus étant mis en réserve.

Il est difficile de fixer dès maintenant avec précision les recettes qui peuvent être effectuées annuellement au titre de l'impôt. On peut cependant les évaluer approximativement à 400.000 francs pour la zone Nord et 300.000 francs pour la zone Sud. Il faut y ajouter les produits des droits de douane (400.000 francs environ), les droits de place sur les marchés, les taxes municipales (abattoir, droits de portes), enfin le revenu des habous. Les habous ont une administration distincte, également contrôlée par nous. Les revenus, qui ont triplé depuis que nous en avons l'administration, passant de 20.000 à 60.000 pesetas, sont, comme le veut la religion musulmane, consacrés à des œuvres pieuses et d'assistance. On n'est pas embarrassé

d'en trouver qui répondent à la destination de ces biens, puisque, indépendamment de l'aumône et de l'assistance proprement dite aux pauvres, l'entretien des mosquées, des bains maures, rentre tout à fait dans l'esprit de ces fondations pieuses.

IV

La politique indigène, telle qu'elle est pratiquée dans les confins algéro-marocains, repose essentiellement sur la connaissance et l'utilisation des *leff* et des *sof*, des alliances et querelles de tribus et de ksour. « Le lef, dit M. Gabriel Delbrel, constitue par lui seul toute la politique de tribu » (1). Nouer des intelligences avec les chefs politiques et religieux, connaître le degré d'influence dont ils disposent, savoir quels sont ceux qui sont portés à en user pour nous et contre nous; déterminer à quels mobiles il faut faire appel pour gagner certaines personnalités et neutraliser certaines autres, telle est l'œuvre habilement et patiemment poursuivie qui nous a valu la pacification des confins.

Il existe toujours, dans chaque groupement indigène, un parti, un sof disposé à s'associer à nous contre l'autre. Dans toutes les reconnaissances, les notables prennent l'officier à part à tour de rôle pour vanter leur influence et lui demander une entrevue secrète. Les mobiles auxquels a obéi, par exemple, Mohammed-ou-Fekir en venant à nous sont assez caractéristiques. Les gracieusetés dont il a comblé nos officiers et que nous avons relatées plus haut ne sont pas absolument désintéressées. Il est venu à nous : 1° parce qu'étant fort intelligent, il a compris que de notre côté est la force et l'avenir : il s'est rendu compte de notre supériorité; 2° parce que, et ceci est certainement le mobile primordial, ayant tué le chef du sof adverse, il craint d'avoir le même sort et veut s'appuyer sur nous contre ses ennemis locaux; 3° pour nous emprunter de l'argent avec lequel il fait du commerce et s'enrichit; 4° parce qu'il espère obtenir de nous un grand commandement. Ce cas nous dispense d'en citer d'autres. Il faut bien remarquer seulement qu'il n'y a pas d'indigène, si fanatique qu'il soit, qui ne soit susceptible de se mettre un jour ou l'autre à notre service, l'exemple de Bou-Amama suffirait à le prouver. Et il n'y a pas d'indigène, quelles que soient ses protestations de dévouement et les preuves de fidélité qu'il nous ait données, qui ne soit capable de se retourner contre nous dans certaines circonstances.

On a utilisé naturellement les influences religieuses, dont la connaissance est un des objectifs du Service des renseignements. Les moines de zaouïas, propriétaires ou commerçants, exercent généralement leur action au profit de l'ordre public. Certaines confréries indigènes sont de tendances plus paisibles, d'autres sont plus ou moins teintées de fanatisme. Parmi les influences religieuses qui dominent dans la zone des confins, la plus importante paraît bien être celle de Kenadsa; son attitude vis-à-vis de nous a toujours été bonne, et elle a certainement facilité notre installation dans la région de Béchar. Le chef de la zaouïa, héritier de la *baraka*, Si-Brahim, est aveugle; il est intelligent et dévoué à notre cause. Les serviteurs de Sidi-bou-Zian, les Zianya, comme on les appelle, sont en somme plutôt favorables à notre cause, tandis que les Derkaoua, tout au moins certaines de leurs zaouïas, nous sont plutôt hostiles. La zaouïa de Guefaït a, comme celle de Kenadsa, une bonne attitude; dès notre arrivée à Berguent, le marabout, Si-Hamouda, vint se présenter à notre poste. Il fut même, à la suite de cette démarche, razzié et pillé par les gens de Bou-Amama et dut quitter sa zaouïa, où il ne rentra que sous notre protection. Quant à Bou-Amama, vieux diable devenu ermite, son groupement a pris peu à peu des tendances paisibles. Les opinions sont assez partagées sur le degré d'influence dont dispose aujourd'hui la zaouïa. Dans ce pays des sofs, il y a parmi nos officiers mêmes des bou-amamistes et des anti-bou-amamistes. Si-Taïeb-Bou-Amama nous témoigne d'une manière de plus en plus effective son loyalisme et sa volonté de mettre son influence religieuse au service de la cause de l'ordre et de la paix. Mais ces Ouled-Sidi-Cheikh, entourés d'une petite bande de Chaanba, ne disposent pas d'une action bien considérable dans cette région du Nord, où ils sont complètement étrangers.

Dans quelle mesure les centres religieux et les influences maraboutiques peuvent-ils nous servir? On a discuté et on discutera sans doute longtemps encore sur ce point. Il faut, en pareille matière, nous défaire entièrement de nos idées européennes et françaises. Les uns ont ce que j'appellerai la conception voltairienne : ils ne voient dans les personnages religieux que des gens qui exploitent la crédulité et l'ignorance des pauvres diables pour les mettre en coupe réglée. D'autres ont la conception qu'on peut appeler napoléonienne et voudraient faire des confréries une sorte de clergé concordataire. Les hommes les plus compétents ne diffèrent pas moins d'opinion sur leur degré d'influence. Les uns ramènent toutes les querelles entre indigènes, tous les événements de politique locale à des questions religieuses. Pour la moindre discussion au sujet des limites d'un champ, ils font aussitôt intervenir les Derkaoua et les Kadriya, quand ce ne sont pas les Kalifats d'Orient et d'Occident, les Turcs et les Cheurfa, et remontent jusqu'aux Almohades ou aux Alides. D'autres prétendent que tout cela est le produit de notre imagination, que les indigènes sont beaucoup plus simples dans la réalité. On se traite réciproquement d'ignorants et d'illuminés.

Il est difficile de nier l'existence de grands courants souterrains de caractère religieux, obscurs et difficiles à définir, mais néanmoins réels. C'est comme le cours ignoré des grandes nappes artériennes de l'Oued-Rir : seul un brusque coup

(1) « Por si solo, el lef constituye *toda la politica de tribu.* » Et plus loin : « La parte politica del programa seguido por el general Lyautey decansa sobre los lefuf regionales de los territorios en que sus officiales operan. » DELBREL, *España en Marruecos*, in-8°, Melilla. 1909, p. 21.

de sonde, dans l'espèce une insurrection, en révèle l'existence. Mais l'utilisation de ces grands courants demande infiniment de tact et de doigté, et, si l'on peut dire, une parfaite connaissance du sous-sol.

Un officier des Affaires indigènes résumait devant moi la question en disant : « En somme, les zaouïas peuvent avoir de l'action contre nous, jamais pour nous » (1). Une individualité peut bien, profitant des circonstances favorables, exciter contre nous une insurrection, une harka, en s'appuyant à la fois sur le fanatisme musulman et sur la haine de l'étranger. Cela s'est toujours vu, même du temps des Turcs, et à plus forte raison depuis la domination française. Les harkas de 1909 sont des mouvements du même ordre que les insurrections algériennes. Cela prouve qu'il faut surveiller les marabouts et les zaouïas. Une fois qu'ils sont sous notre main et à notre portée, les moines de zaouïas sont, comme tous les sédentaires, et plus encore que les pauvres ksouriens, retenus par leurs intérêts matériels et la préoccupation des ziaras à effectuer sur nos territoires. Peut-être pouvons-nous nous en servir dans quelques circonstances. Mais une protection trop ouverte de notre part risque de tarir leurs revenus et d'annuler leur influence. Du moment qu'ils ne groupent plus les fidèles contre les chrétiens, ils perdent, aux yeux des indigènes, une de leurs principales raisons d'être. On dit d'eux : *mzani*, ce sont des traîtres; *imezzou*, ils trahissent. Quant à leur rôle d'arbitres et de pacificateurs, c'est à nous qu'il revient; leur tâche se transforme dans l'état social que nous apportons avec nous. Comme on le disait de la noblesse et du clergé en 1789, ils ne rendent plus les services qui justifiaient leurs privilèges. Ce sont des Templiers ou des chevaliers de Malte qui survivent à la croisade.

***

La question s'est posée aussi de savoir si l'on ne devrait pas confier l'administration des confins à quelques grands chefs indigènes et créer de grands commandements. Ici, comme pour les zaouïas, les opinions diffèrent. A notre avis, s'il est utile et nécessaire de remédier au morcellement excessif, il serait dangereux d'aller trop loin dans la voie de la concentration. Pour prendre un exemple, il y a actuellement 25 caïds roguistes ou autres chez les Beni-Snassen : quatre suffisent; en avoir un seul ou créer un grand caïdat pour tout l'amalat d'Oudjda serait vraiment excessif. La politique des grands chefs peut offrir des avantages momentanés, mais on les paie parfois plus tard.

La politique des grands chefs a la faveur de certaines personnes qui y voient une application de la méthode du protectorat. Mais ce mot même de protectorat prête à l'équivoque. Si l'on entend par là l'absence de formalisme administratif, le respect des institutions indigènes, auxquelles on ne cherchera pas à substituer tout d'un coup les nôtres, c'est une solution à laquelle tout le monde se ralliera. Mais à quoi bon notre présence et notre pénétration, si ce n'est pour faire cesser certains abus, certaines cruautés, et imposer certaines réformes?

Amener les indigènes à évoluer, non pas dans notre civilisation, mais dans la leur, selon le mot de Waldeck-Rousseau, c'est une formule très séduisante, et je l'ai souvent reprise à mon compte. Il faudrait pourtant démontrer : 1° que cette évolution est possible malgré l'islam; 2° qu'elle n'est pas radicalement entravée et faussée par notre présence même, quelle que soit d'ailleurs notre bonne volonté.

Administrer les indigènes par l'intermédiaire de leurs chefs naturels est également une formule très séduisante, la formule même du protectorat. Il faut cependant y regarder à deux fois. On dit souvent, et j'ai cru moi-même autrefois, que les indigènes préféraient à l'administration même juste des chrétiens l'administration même injuste des gens de leur race et de leur religion. Je ne le crois plus aujourd'hui. En interposant entre les indigènes et nous une sorte d'écran, nous les empêchons de nous voir tels que nous sommes. Nous nous retirons bien gratuitement la seule chose qui puisse nous faire pardonner notre qualité de chrétiens, à savoir notre administration étrangère aux querelles locales, notre justice impartiale et égale pour tous. Ou bien le grand chef n'aura d'autre autorité que celle que nous lui prêterons, et alors il est inutile. Ou bien il aura ou acquerra une autorité propre, et il sera tenté de s'en servir contre nous un jour ou l'autre. En tout cas, il aura comme principale préoccupation de « faire suer le burnous », de pressurer le fellah, surtout celui qui n'est pas de son sof. Et ainsi nous aurons manqué aux plus essentiels de nos devoirs vis-à-vis des musulmans de l'Afrique du Nord, devoirs que la civilisation et l'humanité nous imposent. « Il faut, écrivait Féraud à Chanzy (1), assurer aux indigènes la paix et la justice. Le gouvernement des grandes familles, à qui l'on suppose plus d'influence qu'elles n'en ont réellement, est complètement impuissant à les réaliser. Ils considèrent le pays comme une propriété féodale qu'ils exploitent. Nous devons travailler à nous débarrasser des familles féodales, des ordres religieux et des marabouts. »

***

Il semble que les considérations qui précèdent s'appliquent au grand chef et au grand marabout

(1) C'est aussi à peu de chose près la conclusion de M. E. Doutté : « Le maraboutisme ne saurait devenir un instrument de gouvernement : une neutralité bienveillante, interrompue de temps à autre par quelque répression sévère si des sentiments d'hostilité se manifestent, telle est la politique suivie jusqu'à ce jour; elle est satisfaisante. » (*L'Islam algérien*, p. 137.) Et ailleurs : « Si l'on nous pressait de nous rallier à quelque règle politique, nous ferions provisoirement nôtre celle qui fut jadis ainsi formulée, en lui enlevant un peu de sa rigueur : s'abstenir le plus possible de toute intervention en matière purement religieuse et créer en d'autres matières, le plus possible d'intérêts nouveaux. » (*Les marabouts*, p. 119.)

(1) Féraud à Chanzy, décembre 1873.

par excellence, au sultan. Car la politique makhzen tend à introduire l'autorité chérifienne dans des régions qui l'ignorent ou qui n'en veulent pas, qu'il n'a jamais soumises, où il n'a jamais manifesté son action, très limitée et très intermittente, que par des pilleries et des brigandages. Ici encore, on peut dire que le Makhzen ne sera qu'un paravent inutile, ou que, s'il parvient à acquérir une force propre, il s'en servira contre nous. Le sultan ou son représentant, comme le marabout ou la zaouïa, n'a de raison d'être que s'il dirige l'islam et les musulmans contre les chrétiens; s'il leur est allié, c'est un traître, il perd sa *baraka;* on l'a bien fait voir à Abd el Aziz.

Le sentiment des populations des confins algéro-marocains à l'égard du Makhzen est absolument net et unanime (1). Tous les groupements lui témoignent une hostilité complète et redoutent l'intrusion de ses fonctionnaires et leurs exactions. Lorsque nous avons parlé d'établir l'impôt chez les Beni-Guil, me racontait un officier, nous leur avons fait savoir que cet impôt serait perçu au nom du Makhzen : ils ont cru d'abord que nous nous moquions d'eux et que nous étions malhonnêtes; puis, quand ils ont vu que c'était vrai, ils ont pensé que nous étions frappés d'aliénation mentale. Même stupeur chez les indigènes de la région de Bou-Denib lorsque nous nous refusons à les administrer sous prétexte que nous sommes en territoire marocain et que notre occupation est provisoire. « Nous voulons bien nous soumettre aux Français, mais non au Makhzen », telle est la réponse universelle des indigènes. Je puis certifier que cette réponse est sincère et nullement provoquée.

C'est ce qui fait la difficulté que nos agents éprouvent sur place, avec la meilleure volonté du monde, à appliquer les directives qui leur sont envoyées de Paris. La situation est délicate, parce que nous ne travaillons que d'accord avec le Makhzen et que notre but est d'établir son autorité et son administration régulière. D'autre part, il est évident que nous ne pouvons compromettre la sécurité de la région en heurtant de front, dès l'abord, les sentiments profonds des populations, au risque de provoquer leur hostilité déclarée. Donc, tout en travaillant pour le Makhzen, nous sommes forcés d'en faire mention le moins possible et surtout de ne pas laisser apparaître auprès de nous ses fonctionnaires tant que la paix n'est pas assurée.

La preuve est suffisamment faite que l'ordre a été rétabli dans les confins par nous et par nous seuls, sans intervention du Makhzen; que la société indigène, le commandement, les djemaâs, l'impôt, la justice, fonctionnent ou pourraient fonctionner très normalement sans aucune intervention du Makhzen, qui est dans cette région aussi étranger que nous-mêmes, sinon plus. Si les populations ont été roguistes, c'est justement parce qu'elles espéraient trouver dans le Rogui le point de ralliement, l'appui contre l'anarchie que le Makhzen de Fez ne leur fournissait pas et que nous ne leur donnions pas encore. Les tribus sont venues à nous après la disparition du Rogui plutôt que d'aller au Makhzen. Et notre pénétration dans cette zone n'a pu avoir pour effet de transformer ce *bled siba* en *bled makhzen.*

S'il s'agissait simplement d'assurer la sécurité de l'Algérie et de la garantir contre les attaques par une marche-frontière s'étendant jusqu'à la Moulouya et au Guir, on pourrait concevoir que cette œuvre soit accomplie sans collaboration ni intervention du Makhzen et par simple extension des méthodes algériennes. Mais ici, la question s'élève et se complique. Il ne s'agit de rien moins que de l'ensemble de la politique marocaine et de l'idée qu'on peut se faire de l'avenir de l'action française dans ce pays. Aussi n'est-il pas surprenant qu'on ne sente pas *localement* l'utilité de la politique makhzen, puisqu'elle s'inspire non de circonstances locales, mais de considérations générales.

Même en n'envisageant la question qu'au point de vue spécial des confins, la collaboration avec le Makhzen s'impose pour des raisons de droit et pour des raisons de fait. Les raisons de droit dérivent des accords de 1901, de 1902 et de 1910, qui prévoient cette collaboration. Les raisons de fait reposent sur la nécessité de limiter nos efforts en hommes et en argent et de remplacer peu à peu nos troupes et notre budget par les troupes et le budget chérifiens.

Le terrain sur lequel va porter cette collaboration sera d'abord l'organisation de la police, qui cessera d'être purement française pour devenir une police mixte franco-marocaine. Les formations du type marocain seront instruites et commandées par des officiers et sous-officiers français. La police sera autonome et placée sous l'autorité d'un commandant français, qui relèvera directement de deux hauts-commissaires français et marocain. L'essai sera fait d'abord avec deux compagnies, qu'on installera l'une à Taourirt et l'autre à Debdou. Le prix de revient de chacune d'elles a été évalué à 250 000 francs. Au fur et à mesure que les finances du Makhzen et le renforcement du pouvoir central le permettront, on procédera au remplacement progressif des unités algériennes par des unités marocaines.

L'impôt servira en partie à payer la police marocaine. Il sera perçu au nom et pour le compte du Makhzen, mais c'est par l'intermédiaire des autorités françaises locales, commandants de secteurs et officiers de renseignements et du commissaire du gouvernement, que les chefs indigènes communiqueront avec l'amel d'Oudjda, représentant du Makhzen. Les commissions de recensement de l'achour et du zekkat seront désignées par l'amel d'Oudjda, mais sur la proposition du contrôleur des perceptions et régies chérifiennes. L'amel aura sa remise sur le produit de l'impôt. Les caïds choisis par nous seront investis régulièrement par le Makhzen et recevront un cachet du sultan. Ainsi le principe de

(1) Voir, par exemple, les lettres publiées par Paul Azan, *La frontière algéro-marocaine au début de* 1907, p. 6 et suiv.

l'autorité chérifienne sera maintenu dans toute son intégrité.

Puisque ces régions font partie théoriquement des amalats d'Oudjda et de Figuig, les deux amels semblent tout désignés pour représenter l'autorité chérifienne. Ils seront contrôlés et conseillés par le commissaire du gouvernement à Oudjda et par le commissaire français de Beni-Ounif. Au-dessus de ce contrôle du premier degré, une direction d'ensemble et un contrôle supérieur sont constitués par les deux hauts-commissaires marocain et français, le premier représentant l'autorité du sultan, le second assurant les garanties nécessaires à la protection de l'Algérie et au maintien de l'ordre dans les confins.

Le général Lyautey a attendu jusqu'au mois de juillet 1910 l'arrivée de son collègue le haut commissaire chérifien. Ce dernier avait bien eu un prédécesseur, mais, à la chute d'Abd-el-Aziz, ce haut fonctionnaire avait déclaré ne plus avoir les pouvoirs et l'autorité suffisants pour agir, et l'organisation était restée en suspens. On dit le haut commissaire chérifien, Si-Abd-es-Sadok, animé des meilleures intentions. Son arrivée était impatiemment attendue. Il est clair que, s'il avait trop tardé, le commandement et l'impôt auraient été organisés sans lui, de même que la sécurité a été assurée sans intervention du Makhzen.

Nous ne sommes pas assez naïfs pour compter sur la bonne volonté du Makhzen à notre égard ; nous comptons sur l'intérêt matériel et moral et sur la nécessité. Jusqu'ici, nous l'avons dit, les hauts fonctionnaires chérifiens n'ont pas, dans ces régions, rempli leur mission d'une façon favorable à l'ordre et à la paix. Ils ont, au contraire, généralement manifesté le pire esprit d'arbitraire et de vénalité. Mais les circonstances ont changé, et désormais l'existence d'un organisme supérieur de direction et de contrôle amènera progressivement une modification de leur mentalité et de leurs procédés.

*
* *

Il y a deux ans, lorsque j'étais venu dans cette région des confins, j'avais entendu des discussions vives et quelquefois passionnées sur la question de la « politique makhzen » qu'on opposait alors à la « politique de tribus » ou « politique algérienne ». Ces discussions ont aujourd'hui pris fin par des concessions mutuelles de part et d'autre. Les uns ont admis que le fantôme du Makhzen pouvait avoir quelque utilité, les autres ont compris que c'était un fantôme et que la réalité était dans l'action sur les groupes indigènes de la région. La formule que je proposais alors : *Pratiquer la politique de tribus au nom et pour le compte du Makhzen*, me paraît encore juste et applicable.

Il faut considérer le sultan, non comme un chef d'Etat à la manière européenne, mais comme une sorte de pape et de pontife. Ce pontife verra toujours d'un mauvais œil les laïques et les mécréants que nous sommes et qui, quoi qu'ils fassent, souillent par leur seule présence le sol sacré de l'islam. Mais il est obligé de traiter avec nous, de signer des concordats. Il ne peut, par ces concordats, abandonner des musulmans à notre domination, et c'est pourquoi des promesses d'évacuation figurent dans ces actes. Mais il peut consentir à ce que nous lui désignions des caïds auxquels il donnera l'investure canonique. Comme nous ne voulons pas qu'il nous envoie des fonctionnaires de sa cour pour administrer les populations, ni qu'il choisisse dans les tribus des hommes manifestement hostiles ou incapables, nous nous entendrons là-dessus avec ses légats, le haut-commissaire et les amels. Et comme le « denier de Saint-Pierre » — je veux dire l'achour — est là pour les amener à composition, on peut avoir quelque espoir que la collaboration finira par fonctionner.

Qui ne voit les avantages que le Makhzen et nous-mêmes pouvons retirer de cette collaboration ? Si nous avons occupé Taourirt, c'est pour empêcher les Beni-Guil d'échapper à l'impôt, dû, non aux Français, mais au sultan, leur légitime souverain. Nous prierons le sultan et ses représentants, comme les accords leur en font d'ailleurs une obligation, d'ouvrir à notre commerce l'accès du Tafilelt, l'accès de Taza et de Fès. Et comme ils sont parfaitement et matériellement incapables de le faire, des troupes chérifiennes, commandées et encadrées par nous, iront pacifier ces régions pour le compte de *Sidna*, du sultan, leur maître aux yeux de l'islam et aux yeux de l'Europe.

*
* *

C'est au gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart, et au général Lyautey, que M. Jonnart a appelé « le meilleur de ses collaborateurs », qu'il faut rapporter tout l'honneur de l'œuvre accomplie en sept années dans les confins algéro-marocains. Dans cette question comme dans toutes celles qui intéressent l'Algérie, M. Jonnart a mis sa haute situation parlementaire au service de la grande colonie qu'il connaît si bien et à laquelle il s'est dévoué depuis si longtemps. Il a triomphé des multiples résistances, remporté la plus difficile de toutes les victoires sur les bureaux de la rue Saint-Dominique, du quai d'Orsay et de la place Beauvau et permis ainsi au général Lyautey de réaliser ses desseins. Depuis 1903, d'abord comme commandant de la subdivision d'Aïn-Sefra, puis comme général commandant la division d'Oran et haut-commissaire français dans la région-frontière, le général Lyautey, dont tous ceux qui l'ont approché ont pu apprécier l'intelligence vraiment supérieure, a accompli, comme l'a dit encore M. Jonnart, une œuvre vraiment prodigieuse. Le général Alix, le vainqueur de Bou-Denib, précédé comme le général Lyautey d'une belle carrière coloniale en Indochine, a succédé à ce dernier à Aïn-Sefra et le seconde dignement. Chacun est utilisé selon ses facultés et son tempérament : ici il faut un officier-diplomate, là un soldat énergique, ailleurs un brave homme tout simplement; chacun a le rôle qui lui

convient le mieux. Il faut avoir entendu le colonel Strasser dire : *Les miens*, il faut l'avoir vu à la tête de ses troupes pour savoir quelle étroite affection peut unir un chef militaire à ses hommes. Pour comprendre quelle action exercent sur les indigènes ceux qui les aiment et les connaissent, il faut avoir suivi, dans les ksour si longtemps impénétrables de Figuig, le capitaine Pariel, avec sa veste de velours, son bon sourire et sa barbe de patriarche, pris comme arbitre dans les différends, accueilli par les paroles de bienvenue de ces ksouriens qui, il y a quelques années, manquaient lapider le général Cauchemez et tiraient sur le gouverneur général. Il faut avoir vu à l'œuvre des hommes comme Féraud, Berriau, Doury, de Lachau, Huot, pour connaître toute la maîtrise de certains officiers en matière de politique musulmane. Certes, j'en passe et des meilleurs. Que ceux avec lesquels le hasard ne m'a pas mis en contact et que j'ai oublié de citer veuillent bien par avance agréer mes excuses. Un même dévouement, une même abnégation anime les officiers et les soldats à tous les degrés de la hiérarchie. Leur héroïsme n'a d'égal que leur modestie. Ils ont le courage si difficile qui consiste à rester l'arme au pied et, comme dit Alfred de Vigny, cet esprit de sacrifice plus beau par sa patience et son obscurité que les élans d'un enthousiasme subit.

AUGUSTIN BERNARD.

La Mise en Valeur du Territoire du Tchad

RAPPORTS DU LIEUTENANT-COLONEL MOLL

Nous disons ailleurs que le lieutenant-colonel Moll, commandant du territoire militaire du Tchad, s'était attaché à faire étudier les diverses questions de mise en valeur posées dans son commandement.

Plusieurs des études ainsi dressées nous sont parvenues. Nous les publions ci-après.

I

L'ÉLEVAGE

Malgré les guerres, les razzias, qui ont désolé durant un quart de siècle le territoire du Tchad, il y existe d'importants troupeaux de bœufs et un grand nombre de chevaux.

Le lieutenant-colonel Millot estimait l'an dernier qu'il y avait dans les régions soumises environ 150.000 bêtes à cornes et 10.800 chevaux. De son côté, le lieutenant Ferrandi déclare que, d'après les renseignements recueillis, la zone désertique comprise entre le Bahr-el-Ghazal, le Dar-For, l'Ennedi et l'Ouaddaï, est habitée par des pasteurs possédant 100.000 bovidés et 12.000 chevaux, enfin nous savons que l'Ouaddaï, le Dar-Sila, le Dar-Rounga sont des pays d'élevage, aussi peut-on évaluer à un minimum de 350.000 bêtes à cornes et de 30.000 à 40.000 chevaux le total de la population bovine et chevaline du territoire du Tchad.

C'est la raison pour laquelle tous ceux qui ont résidé dans le centre africain en sont revenus persuadés que son avenir dépendait de l'élevage, de la culture du coton et du commerce des plumes d'autruche, de marabout et d'aigrette.

Actuellement on ne peut songer à étendre beaucoup la culture cotonnière, car les moyens de transport à grand débit manquent, et il est vraisemblable qu'ils ne seront pas créés immédiatement, puisque ni le Gabon, ni le Moyen-Congo n'ont encore de chemins de fer en exploitation. Au contraire, nos efforts peuvent porter efficacement sur l'élevage des autruches, des chevaux et du bétail.

Il ne faut pas oublier en effet qu'au Congo les moyens de transport sont constitués uniquement (si l'on fait abstraction des vapeurs) par l'homme, qui sert de porteur ou de pagayeur.

Notre grande colonie équatoriale a donc un intérêt majeur à voir l'introduction, où cela est possible, des animaux porteurs (bœufs, ânes ou mulets) et des bêtes de trait (chevaux et bœufs) capables de tirer soit des charrettes légères, soit de lourds chars du genre de ceux utilisés par les Boers. D'un autre côté, les populations habitant au Sud du 9e degré de latitude sont végétariennes, non par goût, puisque presque toutes sont anthropophages, mais bien par nécessité. Beaucoup d'entre elles ignorent l'élevage du cochon ou du mouton, et chez aucune les animaux de basse-cour, poules et cabris, ne sont très nombreux. Aussi toutes font de gros efforts pour se procurer du poisson ou de la viande de chasse et n'hésitent pas à risquer leur vie pour tuer des éléphants ou des hippopotames, qui représentent pour la communauté une grande quantité de viande. Le peu de résistance que présentent ces populations à la maladie du sommeil et à la variole ne tient-elle pas d'ailleurs au manque d'aliment carné, qui caractérise leur alimentation?

Cet état de choses explique l'enthousiasme des explorateurs congolais pour les pays où ils ont trouvé des troupeaux et des animaux de transport. Aussitôt que dans la Sangha de Brazza a été en contact avec les Foulbés, il a mesuré l'importance de cet événement et s'est empressé de projeter la construction de chalands spéciaux destinés à descendre à Brazzaville des chevaux et bœufs achetés dans l'Adamaoua. Malheureusement, des préoccupations plus pressantes l'ont empêché de mettre ces projets à exécution.

Au cours de sa première mission, l'administrateur Gentil a facilité au R. P. Moreau l'achat d'animaux venus de chez Snoussi. Depuis, ces derniers ont prospéré à la mission de la Sainte-Famille, où ils ont rendu de gros services pour les labours et les charrois. Après avoir vainement tenté de faire de l'élevage à Bangui, Mgr Augouard a embarqué quelques bêtes à cornes sur son *Léon XIII* et les a descendues à Brazzaville. De son côté, la mission saharienne a amené avec

elle, malgré la mauvaise saison, un certain nombre de bœufs et de chevaux, prouvant ainsi que l'on pouvait faire venir à pied des animaux du Bas-Chari jusqu'à l'Oubangui.

Continuant ces traditions, le commandant Destenave s'est empressé d'envoyer, dès que les événements le lui ont permis, des troupeaux de bœufs, qui sont venus jusqu'à Bangui. On a même fait descendre une soixantaine de têtes de bétail à Brazzaville. Mais, ces expériences ont médiocrement réussi en partie à cause des piqûres de tsé-tsé, en partie parce que le voyage a été trop rapide et aussi parce que les moyens d'évacuation fluviale n'avaient pas été assez bien organisés.

En 1903 et 1904, les envois de bétail, prescrits par le commissaire général Gentil, ont été continués par la route du Chari et du Gribingui. Malheureusement, la mortalité fut encore plus élevée. Les causes semblent avoir été : 1° les époques peu favorables des départs du Bas-Chari. Ces départs ne purent se faire, en effet, aux époques prévues, tout le personnel ayant été mobilisé pour repousser les Ouaddaïens; 2° ces retards firent abréger les séjours prévus tous les 300 kilomètres pour faire reposer les troupeaux; 3° l'insécurité du pays forçait l'administration à faire escorter les troupeaux par des tirailleurs ou des gardes régionaux, ignorant l'art de faire voyager du bétail; 4° le Ngana (maladie inoculée par le tsé-tsé); 5° la péripneumonie.

Devant ces résultats peu encourageants, on comprit qu'il fallait encourager les Peuls et les Arabes pasteurs à venir du Bas-Chari, du Dékakiré, faire librement du commerce jusqu'à Bangui. Les progrès de notre occupation, la confiance que l'on commence à avoir dans notre protection et dans nos laissez-passer permirent au mouvement de naître, de s'accroître, et à l'heure actuelle, les indigènes, opérant pour leur propre compte, amènent à Bangui suffisamment d'animaux pour que l'on puisse satisfaire aux besoins de la population en vendant la viande à un prix raisonnable (2 francs le kilogramme).

En 1905, le commissaire général Gentil chargea le lieutenant Lancrenon de rechercher et d'étudier les routes reliant la Haute-Sangha à Laï (Moyen-Logone), que nous venions d'occuper (1903), afin de permettre le passage des convois de bétail. En effet, depuis quelques années, la coutume s'était établie dans la Haute-Sangha d'acheter des bœufs dans l'Adamaoua allemand pour échanger la viande contre du caoutchouc. Il était donc naturel de chercher à nous affranchir du tribut payé à nos voisins et d'assurer en même temps le développement économique du Moyen-Logone. Nous savions d'ailleurs, depuis la belle exploration du capitaine Loëfler, que la région du Toubouri, les environs de Binder, de Léré, de Lamé étaient riches en bétail, puisqu'en 1901 le capitaine Loëfler avait réussi à ramener à Carnot une quantité importante des bêtes à cornes et de chevaux. Son témoignage avait d'ailleurs été confirmé depuis par ceux des capitaines Faure et Lenfant.

Le lieutenant Lancrenon ramena de Laï (29 septembre, 6 novembre 1905) un certain nombre de chevaux et de bœufs que ses porteurs avaient achetés. En 1906, le sergent major Sagnes amena en février un troupeau de 60 bœufs qu'il remit à Boumbalal à un agent commercial de la Haute-Sangha et le 18 juin il repartit de Laï avec 39 bœufs ou vaches, 13 chevaux, 3 bergers et 13 palefreniers. Le 6 août, il atteignit Carnot n'ayant perdu qu'un bœuf mort de météorisation. Fin 1906, les porteurs de la mission Moll, originaires de Koundé et de Baboua, rentrèrent dans leur pays avec 330 têtes de bétail et une quinzaine de chevaux qu'ils avaient achetés soit à Léré, soit à Lamé. En 1907, le commandant Lenfant ramena de Laï à Carnot 43 chevaux, 40 bœufs porteurs et un troupeau de 500 bêtes à cornes. En 1908, M. Bastet a importé dans la Haute-Sangha 1.400 têtes de bétail provenant du Moyen-Logone et en 1909 le capitaine Faure (qui est en congé pour faire du commerce) a amené à Carnot 551 bêtes à cornes en utilisant pour la première fois la route de Bozoum, qui est plus courte que les autres et qui offre de meilleurs pâturages.

On est donc en droit de dire qu'à l'heure actuelle des courants commerciaux sont établis entre le Bas-Chari et l'Oubangui d'une part, le Moyen-Logone et la Haute-Sangha de l'autre. Ils ne peuvent que se développer dans l'avenir.

Malheureusement, on perd un assez grand nombre de bêtes, soit durant le voyage, soit surtout pendant les premiers mois de séjour dans la Sangha ou l'Oubangui. Nous sommes assez mal fixés sur les causes de ces pertes. Les uns croient que la tsé-tsé est la grande coupable, d'autres disent qu'on exagère beaucoup ses méfaits et que la mortalité provient en grande partie de la péripneumonie, de la fatigue ou de la mauvaise nourriture. Le capitaine Faure signale que la péripneumonie produit actuellement de grands ravages dans ses troupeaux de Laï et fait périr spécialement les bêtes de choix réservées pour la reproduction.

Il y a là toute une série de questions à étudier, de problèmes à résoudre, qui sont du ressort des spécialistes. Il est à souhaiter que l'administration puisse envoyer au Tchad un ou deux vétérinaires au moins pour déterminer les causes exactes de la mortalité, le pourcentage de chacune d'elles, pour indiquer les remèdes connus et pour chercher enfin ceux que l'on ignore encore. Depuis fort longtemps, on a signalé au Soudan et dans l'Afrique du Sud des épizooties, qui ont souvent fait disparaître les deux tiers ou les trois quarts des troupeaux. Les Allemands, les Anglais, nous-même au Soudan avons fait des recherches scientifiques pour vaincre ces maladies, mais au Tchad rien n'a été tenté. Il fallait, en effet, courir au plus pressé, s'occuper de la sécurité, si bien que les questions purement militaires avaient forcément le pas sur toutes les autres. La prise d'Abécher nous permet d'espérer que la période héroïque sera bientôt close, ce qui permettra de tourner notre activité vers les questions vitales

comme celles de l'élevage ou du commerce du bétail et des chevaux.

Si nous savons faire à temps les sacrifices nécessaires (en réalité ce seront de simples avances), si nous prenons des mesures intelligentes et pratiques pour encourager l'élevage, pour sélectionner les animaux reproducteurs, si nous découvrons les remèdes permettant de combattre les diverses épizooties et le ngana, nous pouvons espérer voir doubler, d'ici quelques années, les 350.000 bœufs et les 30.000 chevaux qui existent actuellement sur le territoire du Tchad.

Les populations trouvant à écouler l'excédent de leurs troupeaux sur les régions congolaises où le bétail peut s'acclimater ou dans les zones forestières habitées par des gens heureux de manger de la viande, s'enrichiront et ayant de l'argent pourront nous acheter des marchandises d'importation. Enfin, les animaux de bât ou de trait augmentant au Tchad, il sera possible de transporter économiquement le coton jusqu'à Léré d'où on l'enverra en Europe, grâce à la Bénoué. Ainsi le territoire du Tchad se développera normalement et l'ère des sacrifices que la France s'est imposés pour occuper le centre africain sera close, car le pays aura des recettes lui permettant de vivre.

II

L'EXPLOITATION DE L'AUTRUCHE

Le présent rapport comprendra deux parties : dans la première seront étudiées les conditions actuelles de l'exploitation de l'autruche au territoire du Tchad ; dans la seconde, seront examinées les améliorations qui pourraient y être apportées, puis les conditions dans lesquelles l'élevage rationnel pourrait être tenté.

I

L'autruche vivant actuellement dans la région du Tchad semble appartenir à la variété dite du Nord ou du Sahara (*Struthis Camelus*); elle a émigré progressivement vers le Sud, à mesure que le Sahara se transformait en solitude et est actuellement localisée dans les zones des steppes et des mimosées contiguës au désert.

Au territoire, on la rencontre surtout au Kanem, au Ghazal et dans la région du Nord du Batha; on la trouve également, mais beaucoup plus rare, au Baguirmi, au Ouadaï et jusqu'au Selamat.

* * *

Les nomades des steppes du Nord courent l'autruche à cheval et la tuent à la sagaie. Dans les régions orientales, on la chasse également au fusil et à l'arc, et on la capture au lacet.

Dans les régions occidentales, au contraire, et dans la circonscription du Bas-Chari en particulier, les indigènes capturent de petits autruchons qu'ils élèvent ensuite et en font de véritables autruches domestiques.

L'autruche femelle sauvage pond une fois dans l'année, vers novembre-décembre, d'après les indigènes, de 10 à 15 œufs dans un nid aménagé sur un terrain sablonneux. Ces œufs sont couvés alternativement par le mâle et la femelle pendant un peu plus d'un mois; malheureusement, au moment de l'éclosion, les hyènes et les oiseaux de proie en détruisent un grand nombre, et il se trouve ainsi, si l'on tient compte en outre des œufs manqués, qu'un couple d'autruches sauvages ne donne guère, dans une année, que 3 ou 4 autruchons.

Quoi qu'il en soit, l'Arabe qui, la saison venue, recherche les nids, guette l'éclosion du premier œuf dans le nid qu'il a découvert et profite du premier moment favorable pour s'emparer de toute la couvée qu'il emporte avec lui : il achève ensuite l'incubation en entourant les œufs de peau et en les plaçant au soleil; au besoin, il aide les futurs autruchons à sortir de leurs coquilles en cassant ces dernières.

Nourris pendant quelques jours seulement au moyen d'aliments spéciaux, ces jeunes autruchons sont presque immédiatement abandonnés à eux-mêmes, dans l'intérieur du village, et seulement protégés des fauves et des oiseaux de proie.

A trois mois, le jeune oiseau est déplumé une première fois; ce premier duvet est inutilisable. Au cours de la première année, on procède à deux nouveaux déplumages qui donnent des plumes blanches et sans valeur. Dès lors, il sera déplumé régulièrement deux fois chaque année et donnera des plumes noires et blanches si c'est un oiseau mâle, et grises (agabon) si c'est un oiseau femelle.

* * *

L'élevage de l'autruche ainsi pratiqué a pris une assez grande extension dans le Bas-Chari, en particulier chez les Hammadiès, où les autruches sont menées au pâturage comme un véritable troupeau.

Le dernier recensement, effectué au commencement de 1909, accuse pour la circonscription du Bas-Chari un total de 374 autruches. Le chiffre actuel doit être très proche de 500.

Si l'on y joint les autruches essaimées un peu partout dans le territoire, Debaba, Baguirmi, Dagagre et Selamat, on arrive à un total voisin de 700 autruches captives pour l'ensemble du territoire.

* * *

Ce chiffre apparaît bien minime, comparé aux 400.000 autruches de la colonie du Cap. Encore les plumes fournies sont-elles de qualité très inférieure.

Les plumées sont trop fréquentes : les indigènes y procèdent tous les six mois, alors qu'en Egypte et au Sud-Afrique, elles n'ont lieu que tous les dix mois environ. Aussi les plumes provenant des dépouilles d'autruches sauvages sont elles plus recherchées; et encore celles-ci n'atteignent-elles pas des prix élevés, en raison des détériorations produites par les arbustes épineux qui couvrent la zone d'habitat

D'autre part, chez les oiseaux libres, comme

chez les autruches captives, les plumes sont abîmées par de nombreux coups de bec; chez ces dernières elles sont en outre mal récoltées, mal emballées et rapidement attaquées par les mites et insectes de toute nature.

Quoi qu'il en soit, elles sont achetées par les Bornouans, Djellebas et Fezzanais et acheminées vers l'Europe par la voie du désert.

Les prix d'achat dans le territoire sont assez variables.

Les plumes noires valent à Fort-Lamy 9 francs (3 thalers) le « retel » (livre bornouane valant environ 400 grammes), les plumes grisâtres et blanches 4 fr. 50 à 6 francs (1 thaler 1/2 à 2 thalers) seulement.

***

Il n'est guère possible, en l'absence de toute statistique, de donner le chiffre des plumes exportées du territoire militaire du Tchad.

Si l'on estime à 200 le nombre des autruches sauvages capturées ou tuées, à 600 grammes le poids de plumes fournies par une dépouille et si l'on évalue à 400 grammes le poids des plumes données par chaque déplumage d'une autruche captive, on arrive à un total de 700 kilogrammes *environ*, représentant une valeur approximative de 4.500 francs (1 500 thalers).

II

De cette première partie se dégage la conclusion très nette qu'il y a pour le territoire dans l'autruche une source importante de revenus, mais que cette source est mal exploitée et gaspillée pourrait-on dire. Il est intéressant de rechercher comment on pourrait en tirer meilleur parti et contribuer dans des conditions plus profitables à l'alimentation de l'industrie de la plume d'autruche, industrie plus particulièrement développée à Paris.

***

Il semble que nos efforts devraient être poursuivis dans deux ordres d'idées différents.

a) Amélioration des procédés d'exploitation actuels.

b) Essais d'éducation de l'indigène en vue de l'élevage rationnel.

a) Les mesures suivantes pourraient être prises :

1° Interdire sévèrement la chasse à l'autruche sauvage, de façon à maintenir le nombre des reproducteurs, les indigènes ne sachant pas actuellement obtenir la reproduction en captivité.

2° Encourager la capture des jeunes autruchons, de façon à augmenter le nombre des autruches captives.

3° Guider l'indigène dans l'exploitation des autruches captives : lui faire comprendre que son intérêt même lui commande d'espacer les déplumages de dix à douze mois, au moins : lui fixer l'époque la plus favorable pour les plumes tant pour l'animal, que pour la conservation et le transport ultérieur des plumes; lui indiquer les soins à apporter aux plumes, etc...

b) Ces mesures augmenteraient très sensiblement la quantité et la qualité des plumes exportées du territoire, en attendant que l'élevage rationnel donne les fruits que l'on est en droit d'en attendre.

On ne saurait, en effet, se contenter d'avoir recours à la chasse aux jeunes autruchons pour assurer le recrutement des autruches domestiques, les sujets obtenus seraient toujours quelconques, ainsi que leurs produits. Or la fortune du Cap provient autant de la quantité de ses autruches que de l'amélioration de leur race par une sélection intelligente, basée sur des observations précises et opérée parmi les oiseaux dès l'âge d'un an et demi à deux ans.

Il faut dès lors que nous assumions la charge de *la création d'une autrucherie modèle* où seraient tentées :

1° La domestication de l'autruche;

2° La création de sujets de choix dont nous pourrions, par la suite, approvisionner les indigènes.

C'est, en partant de sujets choisis parmi ceux que possèdent les indigènes, à *l'élevage en demi-liberté* qu'il faudrait avoir recours.

L'élevage en *captivité dans un espace restreint* tel qu'on le pratique au Caire, à Nice, etc., et dont les inconvénients sont multiples (cherté de la nourriture, maladies parasitaires, plumes peu développées et endommagées par les clôtures, etc.), est à rejeter pour le Tchad, où d'immenses terrains sont disponibles.

Nous pouvons y ajouter au contraire l'*élevage en demi-liberté*, où nos autruches auront à leur disposition un espace variant de 10 à 20 hectares par oiseau. Des parcs entourés de ronces artificielles seront aménagés de façon à séparer les reproducteurs des jeunes autruches. On y ménagera des pâturages naturels que l'on pourra doubler de fourrages artificiels tendres et légèrement alcalins, paille d'arachide par exemple, nourriture préférée de l'autruche. On obtiendra ainsi des oiseaux très vigoureux et résistant bien aux maladies, plus farouches que s'ils étaient élevés dans un espace restreint, mais qu'on pourra pourtant atteindre facilement en dehors de la période d'accouplement.

***

Dès maintenant des instructions sont données par le commandant du territoire aux commandants de circonscription pour l'exécution des mesures préconisées au paragraphe *a*) de la 2e partie du présent rapport.

Si l'autorité supérieure décide la création de l'autrucherie dont il est question au paragraphe *b*), il y aura lieu de placer cet établissement sous la direction d'un spécialiste européen. Toutes les conditions de succès d'une pareille entreprise existent en effet au territoire ; il ne manque que l'élément technique et enseignant indispensable.

Faute de ce dernier, il vaudrait mieux renoncer à la tentative que de courir à un échec dont les malencontreux effets seraient de décourager des

essais ultérieurs et de renoncer ainsi à l'exploitation d'une source certaine de revenus.

Fort-Lamy, le 16 décembre 1909.

Lieutenant-colonel MOLL,
Commandant le territoire du Tchad.

III

LE MIEL ET LA CIRE

I. — PRODUCTION LOCALE DU MIEL ET DE LA CIRE.

C'est surtout dans la partie sud du territoire qu'on rencontre des abeilles, celles-ci ne pouvant guère trouver leur nourriture que dans des pays suffisamment arrosés et où se rencontre une végétation suffisante. Il s'ensuit que la production du miel et de la cire est localisée dans les zones les plus rapprochées de la métropole — ces zones sont en même temps sillonnées par des voies de pénétration fluviale, Chari, Bénoué, Mayokebbi, ce qui constitue pour l'exportation un ensemble de conditions favorables puisque les frais de transport sont réduits au minimum.

Le peu de miel ou de cire qu'on peut se procurer au Kanem ou au Ouadaï ne provient pas de ces pays mêmes, mais bien des régions avoisinantes du Sud et de l'Ouest. Cette étude se circonscrit donc au Baguirmi, et aux circonscriptions du Batha, du Moyen-Logone, de Fort-Archambault et du Selamat.

Il y a deux sortes de miel : le miel d'abeilles et le miel de mouches. Ce dernier est produit par de petites mouches brunes qui souvent le déposent dans la terre ou dans les termitières; il est de qualité inférieure, très brun, un peu âcre, souvent aussi amer; une goutte qu'on laisse tomber sur une surface plane s'étale au lieu de garder une forme sphérique comme le fait le miel d'abeilles de bonne qualité; il se conserve mal, ses rayons sont très petits, très irréguliers; souvent il est mélangé d'un peu de terre. Il est peu prisé, même des indigènes, qui ne le consomment que quand ils n'en ont pas d'autre (1).

Le résidu que laisse l'extraction de ce miel est un composé un peu visqueux et pâteux, qui ne présente, semble-t-il, aucune des qualités de la cire; ce produit de qualité inférieure est à laisser de côté, il ne saurait que discréditer le miel et la cire d'abeilles qu'il est possible de trouver au Tchad.

Le chiffre total du miel qu'on peut recueillir au territoire militaire du Tchad est d'environ 52.000 litres, se décomposant comme suit :

Baguirmi..................	29.000 litres
Batha....................	3.000 —
Selamat..................	10.000 —
Moyen-Logone............	5.000 —
Fort-Archambault.........	5.000 —

On peut évaluer approximativement le rendement en cire au cinquième du rendement total; d'autre part, pour tenir compte des impuretés, il faut réduire de moitié ce chiffre de 52.000 litres; donc, pour l'exportation, dans l'état actuel des choses, le territoire militaire du Tchad serait en mesure de fournir 25.000 litres de miel et 10.000 kilogrammes de cire. Il ne faut pas espérer pour le moment obtenir une production plus grande, sous peine de s'exposer à de graves mécomptes. Le développement de l'apiculture aura comme principaux facteurs l'amélioration des procédés de récolte et de préparation, l'enseignement de la préparation des ruches et des soins à donner aux abeilles.

II. — MOYENS DE RÉCOLTE ET DE PRÉPARATION.

Les islamisés, Arabes du Selamat, Baguirmiens, etc., qui recueillent le miel, — nourriture dont ils sont très friands, — se désintéressent totalement de l'abeille; il n'en est pas de même des fétichistes qui habitent le Sud du territoire, Saras du Selamat, Kirdis des circonscriptions du Moyen-Chari et du Moyen-Logone. Les islamisés sont ennemis de l'effort sous quelque forme qu'il se présente : le fétichiste, au contraire, est relativement laborieux, cultivateur, s'intéresse aux travaux de la terre et à l'élevage de quelque sorte qu'il soit, il est essentiellement éducable, et c'est à lui qu'il faudra enseigner des procédés de récolte rationnels.

La conséquence de cette différence de caractères est une différence dans les procédés de récolte. L'islamisé ne fait pas de ruches; si, par hasard, il découvre dans la brousse quelques rayons de miel dans un tron de figuier, il y allumera un feu de paille qui brûlera l'essaim tout entier et il retirera l'objet de sa convoitise; ils pétrira dans ses mains les rayons de miel sans songer à en retirer le couvain, les abeilles mortes, les débris d'écorces; c'est donc ce mélange de miel, de cire, d'impuretés de toutes sortes qui est vendu sous le nom de miel.

Le kirdi, au contraire, établit des ruches en sectionnant un tronc creux en cylindres qui atteignent 1 mètre à 1 m. 50 de longueur environ; il installe ces troncs horizontalement dans les arbres, à proximité des points d'eau, des champs de mil, des figuiers, souvent dans les figuiers eux-mêmes; il ne négligera pas d'en installer dans les portions boisées où la végétation est plus luxuriante, les fleurs plus abondantes, le nectar plus sucré. Les deux extrémités de ces cylindres creux sont fermées par un tampon de feuilles imprégnées de miel et par un bouchon de terre placé du côté extérieur; en haut du cylindre, on perce un petit trou qu'on enduit de miel pour attirer les abeilles.

Au moment de la récolte, l'apiculteur enlève le bouchon à l'une des extrémités, allume un peu de feu sous l'autre, pratique une ouverture dans le bouchon de ce même côté et par ce trou souffle de l'eau dans la ruche. Les abeilles s'enfuient vers la sortie opposée, et la fumée les empêche de venir piquer l'opérateur. Quand toutes les mouches ou à peu près sont groupées à l'autre bout, l'indigène sort les rayons par l'extrémité à

(1) Les indigènes savent très bien différencier ces deux espèces de miel qu'ils appellent le miel de terre et le miel d'arbre (dioumri less, dioumri do, en peuhl; tedji nang, tedji kaga, en Baguirmien, etc., etc.).

laquelle il se tient ; il a soin de laisser un peu de miel dans la ruche. Il écrase les rayons dans une calebasse, de manière à en extraire tout le miel ; il jette la cire. Il joint un peu d'eau au miel et le fait bouillir pour pouvoir le garder plus longtemps; pendant l'ébullition, il écume les résidus de cires ou autres impuretés.

Le Kirdi récolte en certains pays deux fois par an, en d'autres une fois ; c'est pendant la saison des pluies, au moment où la végétation est florissante, que les abeilles remplissent la ruche. Le miel est conservé dans des calebasses en forme de gourdes appelées « boursas », ou dans des pots en terre à goulot très étroit appelées « bourmas » ; ces récipients sont fermés soit par un tampon de feuilles, soit par un bouchon de cire ou d'argile ; leur contenance varie de 3 à 8 litres.

Comme on peut le voir par cette description sommaire, les procédés des kirdis, quelque rudimentaires qu'ils soient, ont beaucoup de points communs avec les méthodes des apiculteurs de France, et tout permet de supposer que, bien dirigés, ils feront de rapides progrès et arriveront en peu de temps à obtenir le meilleur rendement compatible avec les conditions un peu défavorables dans lesquelles ils opèrent.

III. — Principaux centres de production.

Les principaux centres de production sont : au Baguirmi : Melfi, Tchekna, Bousso; dans la circonscription du Moyen-Chari : Ianga, Fort-Archambault et Goundi; dans la circonscription du Moyen-Logone : Béhagle.

IV. — Prix d'achat.

Le prix d'achat est assez variable; la bourma (contenance moyenne 5 litres) coûte un thaler environ (3 francs), dans les pays fétichistes (Laï, Fort-Archambault, Selamat); son rendement est, comme nous l'avons dit plus haut, de 2 litres et demi de bon miel, 1 kilogramme de cire. En s'éloignant un peu vers le Nord, les prix s'abaissent sensiblement : à Melfi, Tchekna, Bousso, on achète pour un thaler 8 litres de miel, donc 4 litres de miel et 1 kg. 500 de cire ; dans le Batha, on a pour le même prix de 12 à 15 litres de miel.

V. — Utilisation.

Les indigènes se servent du miel pour leur consommation; la cire n'est guère employée ; il est rare de trouver à en acheter. Pour les besoins courants, l'indigène va chercher un peu de cire aux environs de son village. Les cordonniers emploient la cire pour cirer le fil; les joueurs de viole pour leurs instruments à cordes; au Baguirmi, on fabriquait autrefois de grossières bougies de cire; cette pratique est tombée en désuétude à mesure de la pénétration commerciale, par les Bornouans, Haoussas, etc., qui apportaient des bougies de provenance européenne. La cire sert parfois à réparer les calebasses, les caisses de résonnance de certains instruments de musique, tels que balafons; de certains ustensiles, tels que gourdes de miel; enfin elle est précieuse aux forgerons et bijoutiers indigènes pour faire des moules. La médecine indigène tire quelque profit du miel (instillation dans les yeux et les oreilles dans les cas de maladie de ces organes, tisanes, etc.) et de la cire (obturation des ventouses, etc.).

***

Il paraît utile, pour terminer, de donner ici quelques indications sur la qualité du miel et de la cire, sur les falsifications par lesquelles il est possible d'altérer ces matières, enfin sur les agents destructeurs des ruches et des abeilles.

Le miel est de qualité moyenne; il est moins savoureux et moins parfumé que les bons miels de France, ce qui s'explique très facilement par ce fait que les plantes à nectaire de sécrétion riche sont rares ; en outre, les labiées, thym, menthe, lavande, etc., qui sont particulièrement recherchées des abeilles et qui donnent au miel un parfum très délicat, sont peu répandues — à l'exception de certaines variétés de menthe sauvage. Les plantes qu'utilisent surtout les abeilles sont le mil, certaines graminées et les figuiers.

Si la pauvreté de la végétation est regrettable en ce sens que les produits qu'en tirent et que remanient les abeilles sont peu sucrés et peu parfumés, elle présente en contre-partie la garantie suivante : les miels amers n'existent pas, alors qu'en France ils sont assez répandus dans les pays où on rencontre des conifères (en particulier des ifs), des artémisiées (hysope, toutes variétés d'absinthe), les buxacées (buis, etc.). De même, on n'entend jamais parler au Tchad d'empoisonnements par le miel, tandis que ces accidents se produisent dans certains pays d'Europe à végétation riche (vallée des Alpes, par exemple).

Une cause qui joue peut-être un certain rôle dans la qualité du miel est que la récolte se fait souvent deux fois par an au territoire militaire du Tchad (une fois en novembre ou décembre, une autre fois en juin). La première, celle de novembre ou décembre, donne un miel de beaucoup supérieur à la seconde. En Europe, au contraire, on ne fait qu'une seule récolte à des dates variables, de fin juillet à octobre, correspondant à des essaims constitués de mai à juillet.

Enfin, le procédé d'extraction même indique qu'il n'y a qu'une seule qualité de miel; il serait facile d'opérer dans les mêmes conditions qu'en France et d'obtenir un miel de première qualité — le miel de goutte — en laissant s'égoutter à travers un tamis, sous faible pression, les rayons des ruches, puis un miel de deuxième et troisième qualité, en augmentant la pression et en extrayant les dernières parcelles de miel avec de l'eau chaude.

On peut faire pour la cire la même constatation que pour le miel; elle est de qualité médiocre, par ce fait que la cire est d'autant meilleure (pureté, malléabilité, etc.) que les plantes que butinent les abeilles ont un nectar plus riche; ce n'est pas ici le cas : la cire est peu abondante

et contient une certaine quantité de matières étrangères, telles que le pollen, etc. Il est à noter en passant : 1° que la cire du Tchad est beaucoup plus brune que celle d'Europe, et c'est la conséquence même de son impureté, puisque l'exposition au soleil et à la lumière oxyde la cire et la blanchit lorsqu'elle est pure ; 2 que son point de fusion paraît notablement inférieur au point de fusion de la cire de France (62°-66°) (1).

La cire et le miel ne paraissent pas être au Tchad l'objet de falsification par mélange à des corps étrangers autres que l'eau (2). Le miel auquel on a mélangé de l'eau, en tombant goutte à goutte sur une surface unie, s'étale au lieu de donner des gouttes sphériques. Les procédés classiques de contrôle (traitement par l'azotate de baryte ou oxalate de chaux, bleuissement par la teinture d'iode, etc.) n'ont pas encore été essayés à ma connaissance ; de la même manière, je ne crois pas qu'aucune analyse de cire et de miel ait jamais été effectuée au territoire.

Enfin, il n'est pas inutile de donner, pour ceux qui voudraient s'intéresser à l'apiculture, quelques renseignements utiles sur les maladies et les ennemis des abeilles du Tchad.

Les deux principaux fléaux qui détruisent les ruches en Europe sont la dysenterie et la pourriture des couvains ; tous deux ont comme cause principale l humidité continuelle ; c'est dire qu'ils n'existent pas au territoire du Tchad ; le développement du champignon microscopique qui pourrit les couvains est grandement favorisé soit par le mauvais état de la ruche, soit par la malpropreté qui y règne. Or, il semble que les abeilles livrées à elles-mêmes habitant des ruches de fortune, entretiennent la propreté de leurs ruches plus consciencieusement qu'elles ne le font dans les ruches de France ; en outre, les ruches des indigènes sont constituées d'un tronc de bois dur, bien propre, ne présentant aucune fissure, alors que souvent les ruches d'Europe sont avariées à ce point que l'abeille elle-même y fait avec certains sucs résineux (bourgeons de marronniers, résine de conifères, etc.) les réparations nécessaires.

Je dirai, pour finir, que les ennemis des abeilles sont ici assez rares ; ce sont quelques insectes du genre méloé, quelques papillons (teignes, sphynx, etc.), des oiseaux, en particulier des pies, et surtout des guêpiers.

Fort-Lamy, le 11 juillet 1910.

Lieutenant-colonel Moll,

Commandant le territoire militaire du Tchad.

(1) L'explication pour cet abaissement de fusibilité est probablement la même que pour la couleur foncée de la cire : on admet, en effet, que l'adjonction à la cire de matières végétalines, en particulier de matières résineuses de qualité inférieure (cire du Japon, de Chine, myricées, etc.), abaisse le point de fusion, et l'adjonction de matières grasses d'origine minérale (ozokérite) l'élève.

(2) Les seules matières existant au territoire qui seraient susceptibles d'être mélangées à la cire pour la falsifier sont des corps gras, tels que le suif.

NOTES SUR LES TOUBOUS

La race toubou. — Répartition dans l'Afrique centrale. — Familles qui la composent. — Les Toubous se disent de race arabe. Ils prétendent, tout comme les Touareg, venir des environs de La Mecque et être passés par Koufrah, mais n'avoir avec les Touareg aucun lien de parenté. Par contre ils prétendent avoir une origine commune avec la race kanouri.

Comme nous le verrons plus loin, dans l'histoire d une tribu des Toubous, un de leurs congénères aurait en effet poussé jusqu'au Bornou, où le mélange de sa descendance avec la race sò aurait donné la race kanouri.

Cette assertion des Toubous confirme l'idée émise par Léon l'Africain (1), en ce qui concerne l'origine « bardoa » de la dynastie bornouane, car, ainsi que le dit Nachtigal, les Bardoa ne semblent pouvoir être identifiés qu'avec une des nombreuses branches de la race toubou.

Elle est, au contraire, opposée à l'idée émise par le même historien qui range dans une race unique les Touareg et les Toubous.

Barth le premier, et après lui Nachtigal, sépara nettement les Touareg des Toubous, et affirma la parenté de ces derniers avec les Kanouris en se basant sur les ressemblances du langage. La légende toubou ne fait donc que confirmer l'opinion de ces deux explorateurs.

D'après les Toubous, leur race, dont tous les éléments parlent la même langue, habite le Tibesti, le Borkou, une partie de l'Ennedi, le Mortsha, le Ghazal, le Nord du Kanem et du Tchad, le Kadzell et Bilma.

Les Toubous du Sud englobent dans la dénomination de « Daza » tous les membres de cette race unique ; ceux du Nord, au contraire, réservent le nom de « Daza » aux seuls Toubous du Kanem et du Kadzell. Les Toubous du Nord sont appelés « Tédas ». Cette dénomination de Tédas a été appliquée par extension par les Toubous des bords du Tchad à tous ceux de leurs congénères qui viennent en rezzou sur notre territoire ; les rezzous qui pénètrent chez nous sont, en effet, en majorité composés de gens du Borkou et du Tibesti.

Sous les dénominations de Tédas et de Dazas se groupent de très nombreuses familles dont beaucoup sont d'ailleurs unies par des liens étroits de parenté. On peut citer parmi ces familles :

a) *Dazas.* — Dans le *cercle de N'Guigmi :* les Kecherdas, Ouandallas, Hedirdes, Ouarda, Eyima, Ladama, Arenda, Gounna, Kangou ou Mousso, Ouarabba, Kabeto et Nada...

Au Kanem : les Medellea, Salouma, Koumsalea, Dougourdas aux environs d'Alali ; les Ankardas vers Mondo, les Ouarda Nedea, Kourdea, Bogarea, Hororo, Kedellea, Ouorabba, Youroa ; enfin les Gadaouas, du nom de leur résidence Gadi, qui seraient des Kanouris depuis longtemps mélangés avec les Toubous. Une fraction des Kecherdas, les Tordous, a émigré depuis un an au Kanem vers Rig-

(1) Nachtigal, *Sahara et Soudan.*

Rig. Avec eux vivent les Mustaouagani auxquels ils sont alliés, et qui, comme les Gadaouas, sont d'origine kanouri.

Au Ghazal : les Sakardas, Karraha, Medama et Sumakora.

b) *Tedas.* — Dans *le Mortsha :* les Narca.

Entre le Borkou et le Mortsha : les Anakazza.

Au Borkou : les Tédas.

Au Tibesti et à *Bilma :* les Tedatou.

L'Ennedi ou Ei-Annanga formerait la limite à l'Est de laquelle on ne trouve plus de Tedas. On trouve en effet mélangés dans ce pays les Gaïda,



AUXILIAIRES TOUBOUS

de race toubou, et les Ennouda, de race et de langue différentes. Quant aux Bidejât dont parle Nachtigall, ce seraient peut-être les Bidessa, fraction des Anakassa que l'on trouve aujourd'hui dans le Mortsha et l'Ennedi.

Les Toubous sont donc aujourd'hui répartis sur le pourtour d'une vaste région dont l'Egueï forme à peu près le centre. La partie centrale de cette région renferme des pâturages où les Toubous faisaient autrefois paître leurs chameaux. Tous s'en sont retirés en raison de l'insécurité actuelle de la région ; les Boulguedas ont reculé vers le Borkou craignant d'être razziés par nos reconnaissances, les Dazas ont reculé au Kanem et vers N'Guigmi pour y chercher un refuge contre les incursions des Tedas.

Type toubou, mœurs, caractère. — Le type toubou s'est conservé pur à peu près partout. Sur les limites du terrain qu'ils occupent, les Toubous se sont parfois mélangés aux sédentaires et nous trouvons au Kanem et sur la Komadougou : les Gadaouas, mélange de Kanouris et de Toubous, et les Kangou ou Mousso, mélange de Mabeurs et de Toubous.

Il est inutile de décrire le caractère du Toubou, de dépeindre ses mœurs et l'organisation politique qu'il se donne. Tout ce que dit Nachtigal est scrupuleusement exact et il ne nous est pas possible de mieux les dépeindre que ne l'a fait cet explorateur.

Endurants à la fatigue au delà de tout ce qu'on pourrait croire, intelligents, voleurs, menteurs, âpres au gain, indépendants d'allure et n'obéissant aux chefs qu'ils se donnent que lorsqu'ils le veulent bien, tels sont les Toubous de nos jours, comme ceux que nous a décrits Nachtigal après son voyage au Tibesti (*Sahara et Soudan*, chapitre XI).

Les Toubous du cercle de N'Guigmi.

Les Toubous du cercle de N'Guigmi appartiennent à un assez grand nombre de familles dont la liste a été donnée plus haut. Ils constituent trois groupements principaux : près de N'Guigmi, au Kadzell et vers Mandaoua (cercle de Zinder).

La principale de ces tribus est celle des Kecherdas ; nous allons l'étudier avec quelque détail ; son histoire se confondant souvent avec celle de ses voisines, cela nous permettra de passer ces dernières plus rapidement en revue.

Les Kecherdas. — Le premier chef kecherda dont les Toubous aient conservé le souvenir se nommait Koure Koullougouï et habitait avec sa tribu à Yammami au Sud-Est de La Mecque. Avec lui vivait, dit la légende, un certain Mai-Dounomi (1), fils de Debellemi, de race arabe comme les Kecherdas, dont la descendance suivit le mouvement de migration des Kecherdas, mais qui, s'avançant plus loin, vint se mélanger aux Sô du Bornou, créant ainsi, d'après les Toubous, la race kanouri, mélange de Sô et d'Arabes.

Le successeur de Kouré, nommé Koureï, conduisait sa tribu à Koufrah. Le mouvement vers le Sud-Ouest s'accentua avec ses successeurs : Aghazeï qui alla à Gouro (Est du Borkou) ; Dadenn qui alla au Borkou ; Ouda, qui alla à Kreï (Ouest du Borkou).



(1) D'après Barth, le fondateur de la dynastie qui a régné sur le Kanem puis sur le Bornou jusqu'au siècle dernier serait un certain Saef, fils d'un roi arabe venu de La Mecque, qui aurait émigré au Kanem où il aurait fondé un royaume. Nachtigal estime toutefois que Saef n'a pu fournir lui-même cet exode tout entier mais que sa descendance a dû y participer en se rendant de La Mecque au Kanem par le pays des Bardoa. D'après cet explorateur, le premier prince bornouan qui porta le titre de maïna se nommait Dounama ou Dougou et appartenait par sa mère à une tribu d'origine daza. Ce Dounama aurait vécu vers le VIIIe ou le IXe siècle.

A la mort d'Ouda, une scission se produisit dans la tribu : Kindimi, fils d'Aghazeï, prit le commandement ; le fils d'Ouda : Younouss, ne voulant pas se placer sous ses ordres, se sépara de lui et se rendit à Immadou, dans le pays de Ouellé (près du Ghazal), avec sa femme, son jeune frère Tchégué (fils de la même mère) et ses talakkas, tandis que Kindimi restait dans le Ghazal. La séparation était ainsi faite entre les Sakardas restés avec Kindimi, que nous retrouvons encore aujourd'hui à Foddi dans le Ghazal, et les Kecherdas qui suivirent Younouss et Tchégué.

La descendance d'Younouss prit le nom de Yorouma, du nom d'Yori, fils d'Younouss ; celle de Tchégué prit le nom de Toummoulia, du nom de Toummoul, père de Tchégué. Ce fut l'origine de la branche aînée et de la branche cadette de la famille kecherda, branches que nous trouvons mélangées aujourd'hui.

Sous les successeurs d'Younouss, le mouvement de séparation des Kecherdas et des Sakardas s'accentue : avec Yori les Kecherdas sont à Foddi. Azzaï, fils d'Yori, les conduit dans l'Egueï. Kaïalla, fils d'Azzaï, les conduit vers Beurfou et Douré.

De Kaïalla descendent Kedella-Salé et Mohamed-Cosso qui sont aujourd'hui les chefs des Kecherdas, le premier dans le secteur de Gouré, le second dans le secteur de N'Guigmi, le premier étant d'ailleurs le chef héréditaire ainsi que le montre le tableau de la famille de Kaïalla :

KAIALLA	
Kedella Sale	Tchai
Kedella Kebir	Mai Katialla
Kedella Laouan	Issa Maimi
Kedella Ouaddi	Mohammed Cosso
Kedella Haggar	
Kedella Dihei	
Kedella Sale	

Arrivée des Ouled-Sliman au Kanem. — Lorsque les Ouled-Sliman descendirent du Fezzan au Kanem, les Kecherdas habitaient encore vers Douré et Beurfou où les avait conduits Kaïalla. Leur chef était Kedella-Ouaddi.

A ce moment, toute la région à l'Est de la route de Bilma était habitée : les Gounnas habitaient Agadem et Homodji ; les Ouardas, les environs de Ouardanga ; les Hedirdes vers Alokaneen, Ngourti, Djalagué ; les Ladama et les Arenda vers Aloou ; les Eyima vers Oumgou, Taboudé, Kalafourtchi, etc... Les Toubous de Gadi vinrent à la rencontre des Ouled-Sliman jusqu'à Alogoum et les emmenèrent à Gadi où ils vécurent côte à côte. Ils leur servirent ensuite de guides et les aidèrent à piller les Toubous du Nord et du Nord-Ouest. Ceux-ci, razziés par les Ouled-Sliman à l'Est, par les Touareg à l'Ouest, furent obligés de quitter le pays.

Premier exode des Toubous au Kadzell. — Les Kecherdas se retirèrent au Sud de la Komadougou (vers 1840), puis au Kadzell, d'où un certain nombre d'Yoroumma montèrent dans l'Alakoss. Avec les Kecherdas étaient les Gounnas qui, quelque temps avant l'arrivée des Ouled-Sliman, avaient quitté Agadem en raison des razzias dont ils étaient l'objet de la part des Touareg et avaient alors cherché un refuge dans les campements kecherdas.

Ayant fait le vide dans toute la région comprise entre le Tibesti et le Tchad, les Ouled-Sliman se rabattirent sur les Touareg dont ils pillèrent les caravanes se rendant à Faschi et à Bilma. Mais les Touareg, guidés par les Yoroumma de l'Alakoss, vinrent en grand nombre attaquer les Ouled-Sliman qui furent anéantis à Medeli (vers 1845). Sur sept chefs ouled-sliman, un seul, Cheikh-Ghêt, s'échappa et s'enfuit avec les survivants au Bornou, où le sultan leur donna asile.



CAMPEMENT TOUBOU A KRIZZIRIA (NORD-EST DE N'GUIGMI)

L'éclipse des Ouled-Sliman ne fut pas de longue durée. Grâce à l'aide du sultan de Kouka qui leur fournit des armes, des munitions et des chevaux, ils ne furent pas longs à refaire leurs forces, de sorte que, peu d'années après le combat de Medeli, ils étaient de nouveau les maîtres incontestés entre la route de Bilma et les confins du Borkou.

Revenus à Gadi, ils n'osèrent tout d'abord prendre leur revanche sur les Touareg et se rabattirent sur les troupeaux des Anakazzas qu'ils pillèrent jusqu'au Bornou. Peu à peu cependant ils reprennent confiance en eux-mêmes et vont à nouveau piller les caravanes touareg vers Bilma et Fachi. Craignant les conséquences de cette razzia ils reviennent aussitôt à Gadi avec leurs prises, et s'enfuient jusqu'au Borkou devant les Touareg qui les ont poursuivis, guidés cette fois encore par les Yoroumma. Les Ouled-Sliman ont le dessous dans le combat qui s'engage, mais l'issue en est moins nette qu'à Medeli, et les Touareg ne réussissent à leur enlever qu'une partie de leurs chameaux.

Se rendant enfin compte qu'ils ne sont pas assez nombreux pour lutter avec les Touareg, les Ouled-Sliman demandent la paix, et pendant quelque temps la tranquillité est rendue au pays

où vivent en bonne intelligence les Ouled-Sliman et les Toubous qui reviennent du Kadzell.

Pendant le long séjour qu'ils venaient de faire au Kadzell, les Kecherdas s'étaient adonnés à l'élevage du bétail tout en conservant les quelques chameaux qui ne leur avaient pas été razziés. De cette époque date un changement radical dans leurs habitudes : de purs nomades qu'ils étaient, campant à côté de leurs chameaux et se déplaçant avec eux de pâturage en pâturage, les Toubous se sédentarisent à moitié ; de sorte que, lorsque les Kecherdas retournèrent au Nord du Tchad, ils installèrent à Brindé leurs campements avec leurs femmes et leur bétail, pendant qu'une partie d'entre eux seulement montaient avec les chameaux vers Firkachi et Alogoum.

Exode au Bornou et installation à Brindé. — Mais la paix ne peut durer longtemps dans un pays où tous, sans exception, cherchent à vivre de pillage. Razziés par les Touareg et par les Ouled-Sliman parce qu'ils sont les moins forts, les Toubous tentent de résister. Ils se réunissent sous le commandement du chef des Gadouas, Barka Aloufou, mais ils sont battus par les Ouled-Sliman, Barka-Aloufou est tué et une seconde fois ils vont chercher un refuge au Kadzell (1876).

Cette fois, leur séjour au Kadzell dure à peine quelques mois. Une partie des Kecherdas, avec leur chef Kedella Salé, remonte dans l'Alakoss; les autres, avec Issa Maimi, retournent dans leurs anciens campements de Brindé. Ils y sont reçus par un chef ouled-sliman, qui avait épousé une fille



AU PUITS DE KRIZZIRIA

d'Issa Maimi, prisonnière des Ouled-Sliman depuis le combat où Barka-Aloufou avait été tué. Ils vivent dès lors à Brindé, envoyant leurs chameaux une partie de l'année vers Firkachi et ne quitteront le Kanem qu'après notre arrivée dans l'Afrique centrale.

Arrivée des Français dans l'Afrique centrale. — L'approche de nos reconnaissances qui font fuir du Damerghou une partie des Touareg amène dans le pays un nouvel élément de troubles : les Touareg occupent toute la région comprise entre la route de Bilma, du Tchad à Agadem, et Alali; les Kel-Tagei viennent par Tourremi (Termett), Agadem, Homodji, Douré; d'autres Ikaskazanes et les Mallamei par N'Tiori, N'Gourti, Aloou, Fayanga-Douré et Malam-Moussa-Deborom; les Ibandagan (Ikaskazanes), par Barka-Tebiann, Ilezi, Ourei; les Icherifane et les Imezoureg, par Woudi et N'Guigmi.

Cette fois, c'est la discorde ininterrompue : les Touareg pillent et assassinent indistinctement Ouled-Sliman et Toubous, qui ne manquent pas de leur rendre la pareille ; ils ne s'unissent accidentellement que pour essayer de nous chasser du pays. Les troupes du Kanem sont forcées d'intervenir. Obligés de subir notre volonté là même où ils s'étaient réfugiés pour y échapper, les Touareg évacuent le pays. Les uns rentrent au Damerghou et en Azbin; les autres, absolument irréductibles, se retirent au Borkou. Les Ouled-Sliman se soumettent, sauf une partie d'entre eux qui, avec Ameram Boudaar, vont également au Borkou. Les Toubous font leur soumission ou se retirent au Kadzell, où deux fois déjà ils ont trouvé un refuge. Il est inutile d'insister sur l'histoire de la région depuis huit ans : c'est l'histoire de notre occupation du Kanem et des rives du Tchad.

Aux trois quarts ruinés par les razzias qui avaient précédé notre arrivée, puis par les pertes que nous leur avions infligées nous-mêmes au début de notre occupation, les Toubous se rendent compte qu'il est inutile de nous résister, Kedella Salé fait sa soumission à Gouré; Mohammed Cosso et Abba Ali se soumettent à N'Guigmi; Kedella Ghouat, chef des Ouandalla, se soumet enfin le dernier, en décembre 1907.

Les corvées imposées par l'occupation de Bilma (convois de ravitaillement et courriers) ont été pour nos Toubous, depuis leur soumission, une très lourde charge qui les a menés bien près de la ruine complète et a longtemps contribué à les éloigner de nous. Voyant aujourd'hui que la situation est changée et qu'en échange de charges modérées nous ne cherchons qu'à les protéger contre les razzias des Tédas, ils se rapprochent de plus en plus de nous, comme leur intérêt le leur conseille. Leur ralliement semble cette fois devoir être définitif.

Ouandalla. — Les Ouandalla font partie de la famille des Yiré, venue de l'Est et installée à Lechour depuis deux siècles. Une scission s'est produite au Kanem entre les Yiré : les uns, restés à Lechour, prirent le nom de Kedellea (ne pas confondre avec les Ouandalla Kedellea), les autres se sont appelés Ouandalla, du nom du lieu où ils étaient allés se fixer (dune d'Ouandal, au Nord de Lechour).

Les Kedellea sont restés au Kanem jusqu'à notre arrivée; ils habitent aujourd'hui vers Rig-Rig et ont pour chef Kedella Suntal.

Les Ouandalla, au contraire, qui se sont, à leur tour, divisés en deux familles, les Ouandalla Kedellea et les Ouandalla Ellima, se retirèrent au Kadzell quand les Kecherda y cherchèrent pour la première fois un refuge. Leurs chefs successifs ont été :

OUANDALLA ELLIMA	OUANDALLA KEDELLEA
Ellii	Kabourii
Fougou	Naharei
Kedella Tokoi	Kedella Zezerti
Kedella Karaka	Kedella Aloufou
Kedella Mai	Kedella Koungoui
Kedella Ghouat	Kedella Chogoli
	Kedella Mai

Kedella Tokoi et Kedella Zezerti les ont conduits au Kadzell. Comme il a été dit plus haut, Kedella Ghouat s'est soumis le dernier, en décembre 1907.

Les deux chefs ouandalla habitent aujourd'hui le campement de Mohamed Cosso ; un campement ouandalla est installé à Krizziria, à côté du campement kecherda. La majeure partie des Ouandalla s'est sédentarisée et cultive le mil ou élève le bétail au Nord de la Komadougou.

Hedirdes. — Les Hedirdes sont des Tédas du Borkou. Ils ont habité Alokaneen, Ngourti, Djalagué, avant d'être obligés, par les razzias des Ouled-Sliman, de se réfugier au Kadzell.

Apparentes aux Ouandalla par le chef Ouandalla Kedella Aloufou, fils d'une Hedirdé, ils ont eu pour chefs : Sidi, Kourii, Kougoulei, Kedella Afouno, Kedella Tiougoun, qui les a menés au Kadzell ; Kedella Laouan, Kedella Guellon et Kedella Hemidi, frère du précédent.

Abba Ali, qui n'était pas de la descendance des chefs, étant venu apporter à N'Guigmi la soumission des Hedirdes, fut reconnu par nous comme le chef de cette fraction ; mais, à sa mort, en 1898, Kedella Hemidi a repris le commandement qui lui revenait.

Installés vers Tal (Ouest de N'Guigmi), en 1907, après leur soumission, les Hedirdes passèrent, au commencement de 1908, au Sud de la Komadougou. Ils sont revenus chez nous quelques mois après et habitent aujourd'hui le Kadzell.

Ouarda. — Les Ouarda viennent de l'Est de Mao où existe encore une fraction de leur famille, les Ouarda Nedea. Ils ont autrefois habité près du puits d'Ouardanga, mais, tout comme les autres Toubous, les razzias des Ouled-Sliman les ont obligés à se retirer au Kadzell.

A l'heure actuelle, leur chef, Kedella Gourdei, est chez Mohamed Cosso ; les Talakka sont presque tous restés au Kadzell, où ils se sédentarisent.

Eyima. — Les Eyima sont des Sakarda. Ils ont quitté Foddi, il y a très longtemps et ont habité vers les puits d'Oungou, Taboude-Korema, Malorom, Kalafourtchi, puis se sont retirés au Kadzell Ce sont vraisemblablement les Ozima de Nachtigal.

Leur chef est Kedella Tar, qui habite chez Mohamed Cosso : ils sont assez peu nombreux.

Un certain nombre d'Eyima, réunis avec des Ouandalla Ellima, forment à Leguedir, au Nord de la Komadougou, un groupe à demi sédentarisé sous le commandement de Tar, cousin de Kedella Tar.

Gounna. — Les Gounna sont des Tedatou. Passant par Bilma, ils s'installèrent à Agadem et à Homodji, qu'ils habitaient il y a environ un siècle.

Chassés d'Agadem par les razzias des Touareg,



AUXILIAIRES TOUBOUS

ils descendirent plus au Sud et se mélangèrent aux Kecherda qui habitaient le pays compris entre Beurfou et Bilaberim. Leur histoire se confond dès lors avec celle des Kecherda

Toutefois, lorsque après leur premier séjour au Kadzell les Kecherda remontèrent en partie vers Firkachi avec leurs chameaux, les Gounnas revinrent à Agadem et à Homodji, mais quittèrent une seconde fois ces points après le passage des Magharba, qui allaient rejoindre les Ouled-Sliman au Kanem et se mélangèrent de nouveau avec les Kecherda. Nous les retrouvons encore aujourd'hui dans les campements kecherda, partie dans le secteur de Gouré, vers Boultoum, où ils ont pour chef Issouf Bokary, partie dans le secteur de N'Guigmi, avec Mohamed Cosso.

Leur chef Koussouo Koremi, dont parle Nachtigal, était né à Douré, d'un Gounna et d'une Yoroumma, entre les deux séjours des Gounna à Agadem. Il les conduisit au Kadzell, puis les ramena à Agadem. Il est mort, il y a deux ans, au Koutouss.

Ladama et Arenda. — Les Ladama et les Arenda sont, comme les Hedirdes, des Teda du Borkou qui se sont joints aux Hedirdes lorsque ceux-ci habitaient la région de N'Gourti et ont vécu près d'eux à Aloou. Ils sont aujourd'hui au Kadzell avec les Hedirdes et ont pour chef Kedella Soukoui. Ces deux familles ont presque complètement disparu.

Adoumara. — Les Adoumara sont une petite

famille toubou qui menait au Koutouss une existence analogue à celle des Peuhl. Ne possédant pas de chameaux, ils nomadisent en ce moment avec leurs moutons et quelques bœufs aux environs de Chirmalek. Kedella Salé leur sert d'intermédiaire dans leurs relations avec Gouré.

Kangou ou Mousso. — Les Kangou (Kanouri), dont le nom Toubou est Mousso, se rencontrent des deux côtés de la Komadougou. Ils sont surtout nombreux vers Kouka où ils ont pour chef Ariganourou. Ceux qui habitent notre territoire se trouvent, partie dans le campement de Mohamed Cosso, partie dans celui de Kedella Hemidi. Les Ouandallas percevaient autrefois un impôt sur les Kangou du Bornou.

Ouarabba. — Les Ouarabba, qui habitent Yacoudimari (secteur de Turbanguida), sont les derniers survivants d'une famille à peu près disparue, différente de celle des Ouarabba du Kanem.

Kabeto et Mada. — Les Kabeto viennent de Lechour et furent les premiers Toubous qui descendirent au Bornou. Quelques-uns vivent chez nous, mais presque tous habitent le village de Kabetoa au Sud de la Komadougou.

Les Mada sont une famille toubou fixée tout entière chez les Anglais au Sud de Geidam.

Azzas. — Enfin, il faut mentionner, à côté des Toubous, les Azzas qui vivent près d'eux quoique de race différente. Originaires du Sud du Kanem (?), ils sont forgerons, chasseurs et tanneurs et habitent depuis longtemps à côté des Toubous qui les considèrent comme des gens d'une race inférieure et ne se mélangent pas avec eux.

Partout on trouve des Azzas à côté des Toubous au Kanem comme chez nous; Nachtigal en a également rencontré au Tibesti.

Leur principal groupement est au Koutouss. Ce groupement, qui a pour chef Taieba, vit à côté du campement d'Issouf-Bokary qui a une grande influence sur les Azzas. Ces derniers sont également en bons termes avec le Serby N'Kelle, chef kanouri du Koutouss, qui ne les commande nullement mais leur sert souvent d'intermédiaire dans leurs relations avec le poste de Gouré.

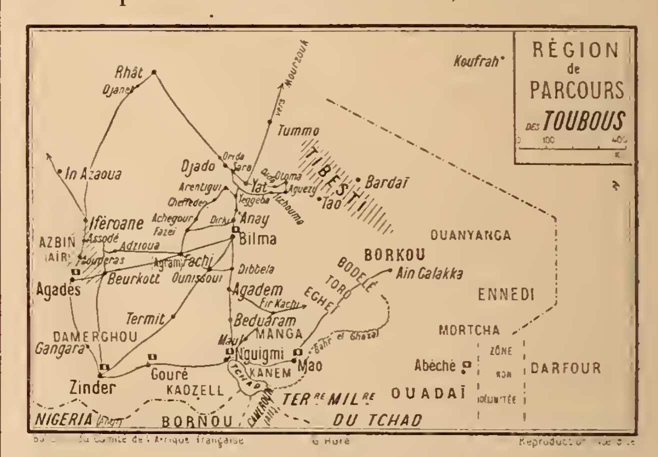
Les Azzas nomadisent suivant les saisons entre Boultoum-Kellé-Larba-Fossaram et au Nord. Ils ont commencé ces derniers temps à semer du mil; de ce fait, ils tendront de plus en plus à devenir sédentaires.

On voit que les Toubous de la région du Zinder (en dehors de ceux de Bilma) se répartissent en trois groupements : l'un, dans le cercle de Zinder; les deux autres (celui de Mohamed Cosso et celui du Kadzell) dépendent du cercle de N'Guigmi.

Les Toubous du cercle de Zinder, qui occupaient il y a peu de temps encore toute la zone au Nord de la route de Mir et à l'Est de l'Alakoss et du Koutouss, remontant jusqu'à Ido et Tasr et même jusque Tourremi (Termett), se sont repliés, comme les autres Toubous, vers les régions occupées par les sédentaires.

A l'heure actuelle le principal groupement est celui de Kedella-Sale qui, installé il y a quelques mois encore à Mandaoua, est en ce moment à Falalaa sur la route de Gouré au Tchad. Kedella-Sale n'a gardé auprès de lui que les Toubous qui reconnaissent franchement notre autorité, Toubous de familles diverses, mais dont la majeure partie est constituée par des Kecherdas. Ils possèdent quelques chameaux mais quelques-uns commencent à semer du mil, indice d'une sédentarisation prochaine.

Un autre groupe toubou, à côté duquel vit une importante fraction d'Azzas, est au Kou-



touss où il reconnaît l'autorité du Gounna Issouf Bokary.

Dans la brousse au Nord et à l'Est de ces campements vivent encore quelques Toubous, voleurs incorrigibles qui pillent individuellement ou se groupent à l'occasion pour former de petits rezzous et se joignent même parfois (comme en avril 1908) à des rezzous tedas venant opérer sur notre territoire. Pris entre le groupe de police monté à chameau de Zinder à l'Ouest et la section méhariste de N'Guigmi à l'Est, ces derniers dissidents se rendront bientôt compte que leur existence comporte plus de dangers que de bénéfices et ils se décideront soit à rallier les campements des Toubous soumis et à s'y tenir tranquilles, soit à s'en aller dans l'Est se joindre franchement aux pillards Tedas du Tibesti et du Borkou dont ils semblent envier l'existence.

Dans les deux derniers groupements se manifestent deux tendances très différentes : les Toubous du Kadzell se livrent à l'élevage des bœufs et des moutons et cultivent le mil, ils n'ont qu'exceptionnellement quelques chameaux. Ils comprennent des individus de presque toutes les familles, mais peu de chefs; ils se sédentarisent de plus en plus.

Les Toubous du groupe de Mohamed Cosso au contraire, tout en se livrant comme les autres à l'élevage du bétail, ont conservé des chameaux. Mieux que ceux du Kadzell ils ont gardé les goûts de leurs ancêtres et l'insécurité seule de la région les empêche de mener leurs chameaux dans leurs anciens pâturages, de chasser la girafe et l'autruche, d'organiser entre N'Guigmi et Bilma de petites caravanes.

Dans le campement de Mohamed Cosso se groupent de plus en plus ceux qui préfèrent l'existence indépendante de leurs pères à la vie monotone des sédentaires. La plupart des chefs des diverses familles, laissant dans le Kadzell une grande partie de leurs talakkas, sont venus chez Mohamed Cosso et, tout en formant dans son campement des quartiers séparés, reconnaissent l'autorité de ce chef.

Grâce à la protection que nous leur offrons, et qui va permettre à ceux qui le désirent de parcourir avec une sécurité relative la route de Bilma et la région de leurs anciens pâturages, la séparation entre les deux groupes Toubous ne peut que s'accentuer.

Nous ne pouvons toutefois compter voir les Toubous de N'Guigmi redevenir les purs nomades qu'étaient leurs pères, se déplaçant sans cesse à travers le désert derrière leurs chameaux, en quête des meilleurs pâturages. Ils ont en effet aujourd'hui des bœufs et des moutons qui ne s'accommoderaient probablement pas des pâturages du Nord ; d'ailleurs, les habitudes de bien-être relatif qu'ils ont prises empêcheraient nos Toubous d'abandonner sans regret, d'une façon définitive, leurs campements du Sud.

Il est probable que l'existence des Toubous va, à l'avenir, s'organiser de la façon suivante :

Dans le Kadzell, ce seront des sédentaires cultivant le mil, ou tout au plus, pour quelques-uns d'entre eux, des demi-nomades analogues aux Peulhs de la région.

Dans le secteur de N'Guigmi, les femmes, les enfants et quelques hommes, habiteront en permanence, dans le Sud, des campements qui se déplaceront dans une zone restreinte où ils feront paître leurs bœufs et leurs moutons. Les hommes, tout en revenant de temps à autre dans leurs campements du Sud, mèneront plus au Nord, dans une zone d'autant plus étendue que nous les protégerons davantage, l'existence d'éleveurs de chameaux, de chasseurs et de caravaniers.

Que tous, Toubous presque sédentaires du Kadzell ou demi-nomades de N'Guigmi, renoncent tout d'un coup à leurs anciennes habitudes de vol, il ne faut pas l'espérer. Tout comme le mensonge, le vol est trop profondément ancré dans leurs mœurs et celles-ci ne se modifieront que peu à peu. On peut espérer seulement que, voyant que nous réprimons tous leurs écarts, mais que nous leur fournissons, en les protégeant, les moyens de gagner plus honnêtement leur vie, ils se modifieront de plus en plus.

Ils trouveront des ressources suffisantes dans le commerce, la chasse et l'élevage du chameau, si nous assurons la sécurité dans toute la région d'où les ont chassés les razzias des Touareg et des Ouled-Sliman, et où les rezzous des Tedas les ont empêchés jusqu'ici de revenir.

Ils semblent s'être rendu compte aujourd'hui que leur intérêt était non seulement de vivre en bonne intelligence avec nous, mais même de nous aider dans notre tâche de protection de la région contre les incursions des Tedas. Ils nous ont fourni sans difficulté les guides et auxiliaires qui nous étaient nécessaires et ont participé, moyennant une rétribution très modique, au ravitaillement du blockhauss de la section montée. Leur ralliement à notre cause, basé sur l'intérêt, sera définitif si nous leur assurons, contre leurs frères du Nord-Est, la protection que nous pouvons et devons leur donner.

N'Guigmi, le 31 mars 1909.

Capitaine MARTIN.
Commandant le cercle de N'Guigmi.

L'ŒUVRE FRANÇAISE EN CHAOUIA

RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC
(*Suite et fin*) (1).

Le commerce et l'industrie en Chaouïa.

Le commerce se divise en deux classes : commerce entre indigènes et commerce entre indigènes et Européens, avec, pour caractéristique, une localisation, existant encore actuellement à de rares exceptions près, du premier dans l'intérieur et du second sur la côte.

Le commerce indigène se fait dans les boutiques, les fondaks de Casablanca et de Settat, et sur les souks.

Le souk est à la fois rassemblement politique où s'échangent les nouvelles, où se fabrique l'opinion, et réunion d'affaires. Il est surveillé par les officiers des postes pour empêcher tout désordre. Dans chaque tribu, à des emplacements généralement identiques et à des jours toujours semblables, s'assemblent vendeurs et acheteurs; le marché est désigné par le nom du jour et de la tribu ; ainsi le souk et tnin des Chiadma signifie le marché du lundi des Chiadma. Dans les tribus, on rencontre plusieurs marchés à des endroits et à des jours différents, de façon à faciliter les transactions ; un croquis des marchés relevant du poste de Kasbah-ben-Ahmed (tribus des Mzab et des Achaches) en montrera la dispersion.

Sauf au Nord-Est, où a été créé un marché d'attraction pour les Zaërs, rien n'a été modifié par les Français ; seuls quelques souks, qui se mouraient d'eux-mêmes, ont été supprimés, car ils ne répondaient plus à aucune nécessité ; ils avaient été, en effet, établis pendant le temps de siba, quand l'incertitude et le manque de sécurité empêchaient les Chaouïa de s'éloigner de leurs douars ; la tranquillité, amenée par nos soins, a rendu l'éparpillement inutile et on est revenu aux anciennes habitudes.

Il serait oiseux de recommencer la description

(1) *Rens. Col.*, p. 261, 331 et 371.

d'un souk; toutefois le produit moyen des marchés dans quelques tribus indique assez nettement l'activité des échanges aux différentes époques de l'année.

En tenant compte des plus-values, occasionnées notamment par la mise en adjudication des perceptions, la sécurité plus grande, plus-values qui se remarquent par la comparaison des années



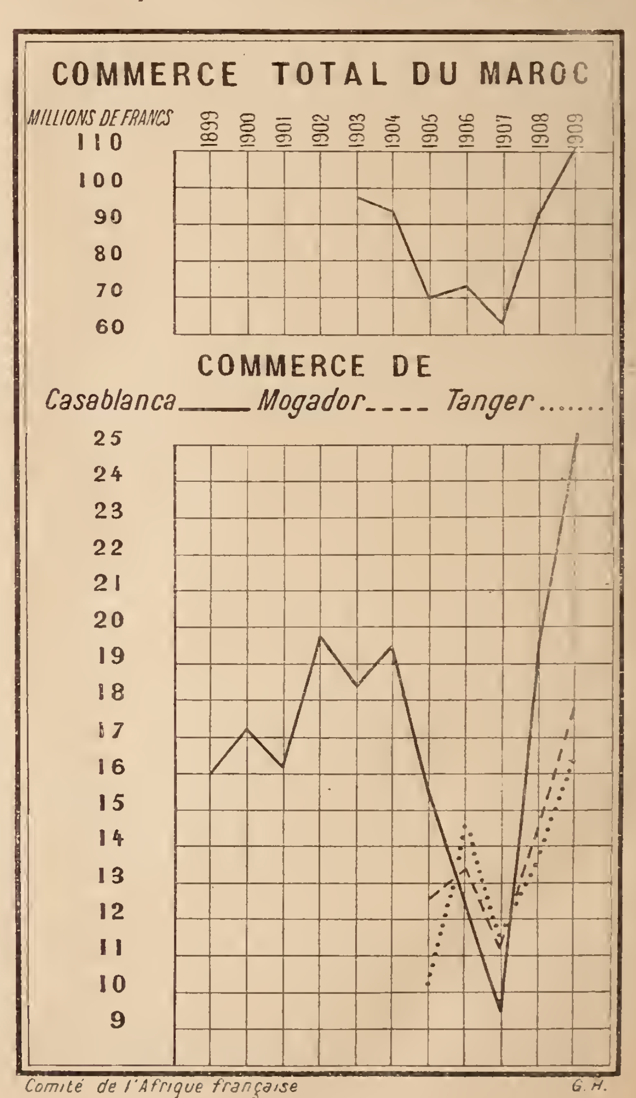
Dispersement des MARCHÉS autour de KASBAH-BEN-AHMED
Les noms soulignés indiquent la place approximative de certains marchés

Comité de l'Afrique française

1909 et 1910, on peut cependant considérer que les transactions peu importantes de janvier à juin s'accentuent après le dépiquage de juillet à octobre puis retombent, dès novembre, époque des labours et du travail actif de la terre.

On distingue dans les souks les individus venus des environs pour se défaire de leurs produits, se ravitailler et, pourrait-on dire, les professionnels, analogues à nos forains, tous indigènes ou juifs; je n'ai jamais vu, sur les souks, de mercantis européens. Certaines grosses agglomérations, comme Casablanca ou Settat, ont un souk quotidien et une tendance se dessine pour des établissements pareils à l'abri de certains postes, car leur rôle, s'il est avant tout politique et protecteur, est aussi économique.

On a comparé le Sahara à une vaste mer, sillonnée par des escadrilles de caravanes qui, d'un bord à l'autre de cette Méditerranée solide, assurent les échanges et conduisent les marchandises des ports du Soudan aux ports du Sud-Algérien. Toute proportion gardée, un rôle d'escale analogue est dévolu aux postes de la périphérie, intermédiaires entre la côte et l'arrière pays, et je ne doute pas qu'il puisse s'y établir des entrepôts où les caravanes échangeraient leurs apports contre des importations de Casablanca, ces entrepôts seraient ravitaillés d'articles européens et vidés des produits locaux par un service rapide de chariots, voire de camions automobiles, le jour prochain où les routes pourront en supporter le passage régulier. Le trafic actuel serait scindé en deux; présentement, les caravanes se déchargent à Casablanca et remportent les marchandises étrangères. Une manutention et un nouveau transport sont nécessaires pour conduire les denrées des fondouk au port. L'avantage de l'autre méthode serait incontestable; outre la rapidité des transports sur une notable partie de la route, un transbordement serait seul nécessaire, le négociant avisé échelonnerait ses départs d'après la disponibilité des navires; les entrepôts pourraient être plus vastes à la périphérie qu'à Casablanca, où le prix du terrain augmente chaque jour; enfin par le télégraphe, qui sera bientôt, je crois, repris par le Makhzen, ou tout au moins ouvert aux besoins du public, le négociant serait au courant des fluctuations de la spéculation et pourrait en profiter. L'indigène de la campagne ne connaît rien aux cours et vend sa récolte sans s'occuper des conditions du moment. Un commerçant européen ou indigène de la ville peut réaliser d'importants bénéfices; le souci de renseignements éclate dans l'emploi chaque jour plus actif du télégraphe sans fil : de mars à décembre 1908, les recettes mensuelles moyenne des télégraphes chérifiens passaient de 1.300 à 3.700 francs avec

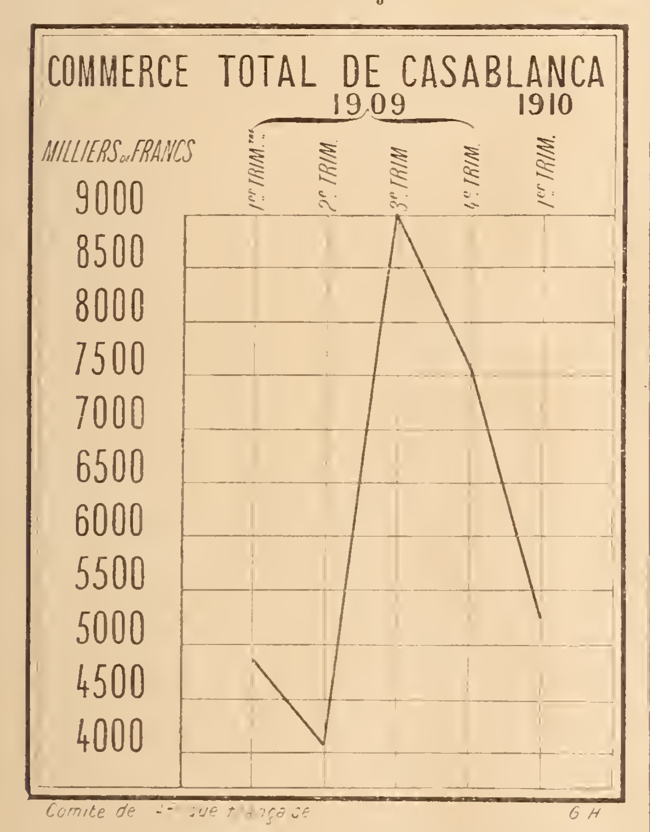


Comité de l'Afrique française G. H.

un rendement total, pour la période correspondante, de 30.600 francs et un maximum de 5.600 (novembre).

A l'importance de Casablanca comme centre politique, s'ajoute son importance économique qui se développera encore après l'achèvement du port. Dès à présent la courbe comparative du commerce total des trois principaux ports marocains est symptomatique.

Il faut évidemment tenir compte de la présence de nos troupes, facteur important dans les transactions, mais outre que cet état de choses a des chances de durer quelque peu, il ne se produira pas de tassement bien important dans les chiffres car le trafic se développe tous les jours; la courbe suivante est curieuse à ce sujet :

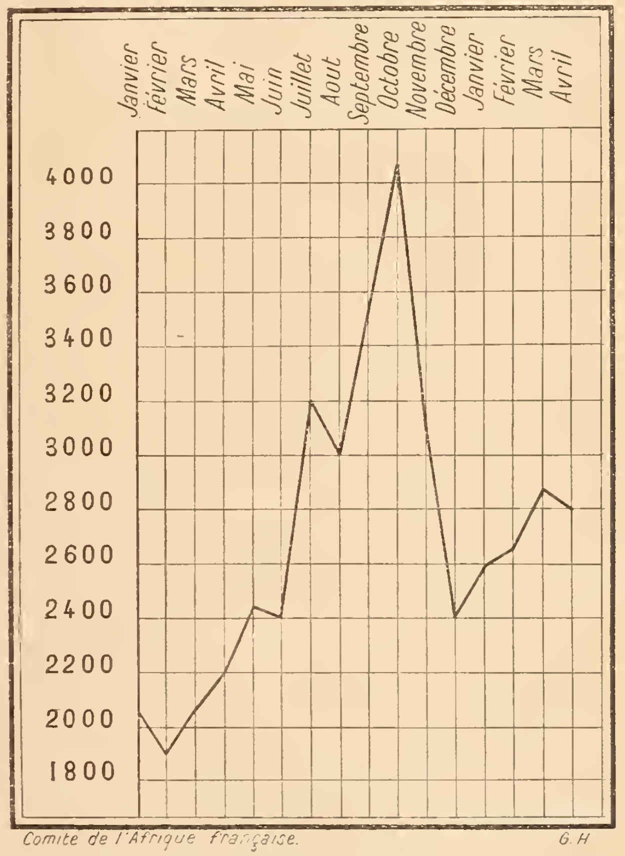


Le maximum atteint au troisième trimestre correspond à l'activité qui résulte de la vente des céréales (à rapprocher d'ailleurs du tableau des recettes mensuelles des marchés) et de la vente des laines. Le mouvement est médiocrement influencé par la situation de l'effectif du corps expéditionnaire, puisque celui-ci atteignait son maximum dans les premiers premiers mois de 1909, moment où la courbe est minima et que le rapatriement se poursuivait au contraire dès la fin du deuxième trimestre, moment où la courbe est prête à atteindre son point le plus élevé.

Casablanca se trouve en effet au raccordement de grandes voies commerciales vers le Nord et vers le Sud. La barre rend l'accès de Rabat souvent très difficile; si notre venue dans le pays a tout d'abord fait fuir le commerce, à cause de l'état de guerre, petit à petit les choses reprennent leur physionomie accoutumée et le fait que sur la moitié du parcours les commerçants seront certains de trouver la sécurité les incitera, pour en bénéficier, à allonger un peu leur route; en pays d'islam, *times is not money*, et ces avantages ne manqueront pas de détourner vers les Chaouïa et Casablanca une partie importante du transit vers Merrakech.

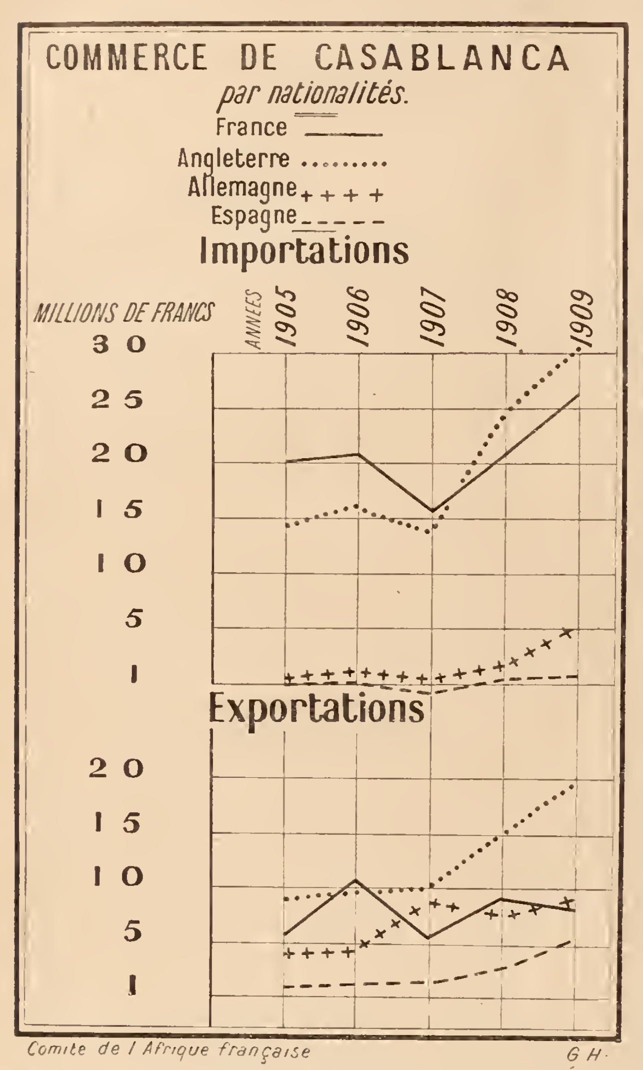
Le type de l'établissement européen est le fondak, vaste cour entourée de magasins dans lesquels les caravanes entassent les produits de l'intérieur doublés d'un comptoir et d'un bazar où elles se réapprovisionnent. Dans ces entrepôts le commerce se fait par échanges ou mieux, par compte courant et une balance est établie entre les apports de l'indigène et les fournitures prises par lui. Cette formule en partie double est très avantageuse pour l'Européen qui gagne des deux côtés.

Les différentes nations se concurrencent fortement, comme le montre le tableau ci-après :



Ce tableau souligne un fait important et qui répond à toutes les critiques, à toutes les accusations de main-mise par la France sur le pays; n'y voit-on pas, après l'effondrement de 1907, le commerce de *toutes les nations* se relever, grâce à la sécurité apportée par la France? Cependant notre place, si bonne soit-elle, n'est pas encore ce qu'elle devrait être; pourquoi nos thés verts d'Indochine ne concurrencent-ils pas les thés anglais? Pourquoi le marché des bougies nous a-t-il échappé, alors que la France en avait en quelque sorte le monopole il y a quinze ans? Pourquoi, si l'on n'y prend garde, en sera-t-il de de même avant peu pour le sucre? Pourquoi les

exportations sur les ports français sont-elles si faibles? A toutes ces questions les réponses sont nombreuses. A l'importation en France de denrées marocaines s'opposent les tarifs douaniers très fort, et l'élévation du taux du fret qui est le même pour Marseille que pour Hambourg, port franc. Nos navires marchands sont peu nombreux; les compagnies ne donnent pas à leurs services



Comite de l'Afrique française G H.

la souplesse nécessaire et adaptée aux conditions locales; aucun des grands paquebots français ne s'arrête à Tanger à l'exemple des compagnies étrangères. Cependant Casablanca est une escale indiquée sur la route de Dakar, et un courrier sur deux, dans chaque sens, y toucherait avec profit. Seules quelques compagnies, parmi lesquelles il faut signaler en première ligne la vaillante compagnie Paquet, dont on n'oublie pas le patriotique dévouement lors des événements de 1907, défendent le pavillon français contre la concurrence étrangère.

Sans parler des grèves qui font à notre mouvement d'affaires un tort incalculable (la grève de Marseille, en 1910, a très sérieusement menacé notre exportation sucrière par exemple), pour l'importation des produits français au Maroc, il nous manque bien des choses, des producteurs attentifs, des voyageurs et des représentants bien préparés, l'habitude et la volonté de commercer avec les pays indigènes.

Les producteurs français tiennent des raisonnements stupéfiants; à l'un des directeurs d'une importante raffinerie de France, je faisais part de l'utilité qu'il y aurait à fabriquer de petits pains de sucre, les indigènes se refusant à acheter les gros pains qui se casent mal dans les chouaris, et on me répondait : « Nous produisons assez; il faudrait modifier notre outillage; les frais de transports mangeraient les bénéfices; le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. » Pendant ce temps, les sucres autrichiens, malgré la distance, malgré la qualité inférieure, sont en train de nous faire une guerre acharnée. Il est juste de remarquer que les nations dont le développement commercial et industriel est récent ont, sur les autres, les avantages de la jeunesse et s'adaptent au goût actuel du client, sans se trouver arrêtées par d'anciens errements ou par un outillage vieilli, mal dont souffrent d'ailleurs l'Angleterre comme la France. Mais ce n'est pas tout; le Français, qui va au loin, est, sans que ce mot soit le moins du monde pris dans un sens désobligeant, un arriviste. Il ne songe à gagner de l'argent que pour rentrer en France; il économise, il est là en passant. Il est l'agent d'une société, d'une compagnie, il n'est pas à ses pièces, il fait son travail le mieux possible, et très bien, mais il ne fait que son travail. L'étranger, l'Anglais notamment, est lui aussi un arriviste, mais une fois arrivé, il reste, il s'installe; il gagne de l'argent mais il le dépense sur place; il n'est pas l'agent d'une compagnie, mais de sa propre compagnie. Travaillant pour lui, il met plus de zèle, il ne se querelle pas à propos d'idées ou d'opinions, mais à propos de gros sous; il n'est ni clérical ni anti-clérical, ni partisan ou adversaire du régime militaire ou de la suprématie du pouvoir civil; il ne prend fait et cause que pour lui et contre ses concurrents. Je ne m'illusionne pas outre mesure sur l'aptitude colonisatrice des étrangers et je sais que les Indes, par exemple, ne peuvent être comparées sur nombre de points à notre Algérie; néanmoins certaines méthodes d'affaires, en rapports directs d'ailleurs avec la mentalité des races, sont préférables et assurent un rendement plus grand.

Les voyageurs et agents étrangers vont partout, parcourent, pénètrent le pays, s'inquiètent des besoins : ainsi telle cotonnade doit avoir un défaut à tel endroit, c'est à cela que les indigènes reconnaissent sa qualité et sa provenance! La bougie en stéarine est moins appréciée par la masse du peuple que celle en paraffine; elle doit avoir telle dimension ; il faut en trouver tant au paquet... Le Français cherche à imposer sa marchandise; il ne se risque pas toujours; il ne cherche et ne trouve pas le moyen de passer; tel voyageur n'a pas poussé jusqu'à Merrakech, parce qu'on lui disait la route peu sûre; mais plusieurs chemins peuvent être pris et si l'un d'eux est impraticable momentanément, on en prend un autre. Toutefois on peut dire, à la louange de nos commer-

çants, si en affaires la morale est la même que dans les circonstances habituelles de la vie, qu'ils n'emploient pas les procédés de leurs adversaires; malgré toutes les réglementations, les contrefaçons sont nombreuses; on recueille précieusement les étiquettes pour les mettre sur des marchandises similaires; l'indigène n'apprécie pas ou mal la qualité d'un objet, mais son aspect et son prix : il est traditionnaliste et pourvu que telle pièce d'étoffe porte la « frégate » habituelle et soit au prix ordinaire ou, ce qui vaut mieux, à un prix un peu inférieur, il ne fait pas grande attention à sa réelle valeur. L'exposition coloniale de Marseille abritait une salle bien intéressante. Le Comité du Maroc y avait groupé les échantillons des objets importés avec le prix auquel ils étaient vendus; une pareille exposition permanente serait très utile, mais il faudrait surtout que nos commerçants visitent le pays, y apprennent la manière de traiter avec l'indigène, ses goûts, sa conception des affaires; qu'ils sachent par exemple que, s'il est long à payer, il paye toujours, mais que le temps n'étant rien pour lui, il est peu habitué aux échéances. Il se formerait en France, par de semblables voyages, une mentalité dont profiterait notre expansion.

L'industrie européenne est encore tout à fait embryonnaire. Le seul établissement un peu important est celui du Dr Veyre, qui comprend une fabrique d'eau de mer distillée, de glace artificielle (le kilogramme est vendu en gros 0 fr. 25 et au détail 0 fr. 35), une usine électrique, une scierie mécanique et une minoterie. Cette dernière est particulièrement bien adaptée aux conditions locales; les grains apportés par les indigènes sont, en effet, remplis d'impuretés, souvent par négligence, souvent aussi volontairement, afin d'augmenter le poids. Les blés contiennent une notable proportion d'orge, des débris de toutes sortes, graviers, limaille de fer, etc., dont le Dr Veyre les débarrasse à l'aide de machines d'un rendement de 200 sacs par jour. La semoule, fabriquée sur place, est préférée par les indigènes; on peut voir ici l'amorce d'un développement industriel dont notre compatriote a été l'initiateur. En assemblant ainsi plusieurs genres de production, il a trouvé, je crois, une bonne formule et il n'a pas agi imprudemment, mais très sagement, en accrochant plusieurs cordes à son arc. Malgré des difficultés très sérieuses pour le débarquement du matériel et des machines, l'entreprise s'accroît chaque jour. Par son origine française et en demeurant française, elle prouve que nous ne sommes pas seulement théoriciens, mais que nous sommes capables aussi de créer et de faire durer des entreprises économiques particulières profondément utiles.

Conclusion.

En examinant brièvement et d'une façon forcément incomplète les diverses questions posées par l'intervention française dans les Chaouïa, j'ai essayé de retracer ce que j'ai remarqué de la façon la plus impartiale. Certains me reprocheront cependant un excès d'optimisme et d'admiration. Cette faute, si c'en est une, est imputable moins à l'auteur qu'à l'œuvre même des Français; je me suis efforcé de rester le plus possible dans la réalité, de donner des descriptions photographiques, de montrer, un peu sèchement peut être et sans littérature, mais avec des chiffres à l'appui, ce qu'on peut attendre de ce pays régénéré par nos soins. Au reste, chaque fois que, contrairement à notre habitude, l'excellence des efforts français est mise en lumière, des esprits trop nombreux, dont la xénophilie constitue la seule doctrine, crient à l'exagération; cependant l'Afrique du Nord, la Berbérie tout entière, oppose le plus énergique démenti aux accusations d'incapacité colonisatrice portées contre nous. Certes, tout n'est pas parfait; j'ai rencontré et noté des insuffisances; elles pourraient se marquer de plus en plus, maintenant que le premier effort étant fait, il ne s'agit plus de courage au feu, de victoires à remporter mais de persévérance et de labeur. Cela encore nous manquera moins que des initiatives ou des capitaux.

Casablanca est relativement près de la France; pourquoi n'y viendrait-on pas en touriste? Un mois ou six semaines sont largement suffisants pour une excursion des plus intéressantes; le voyage est facile et peu coûteux, avec l'attrait d'un pays neuf et très giboyeux. Le moment de Pâques est très propice et si, pour visiter les Chaouïa, il faut allonger de quelques jours les vacances ordinairement prises en cette saison, le profit qu'on en tirera compensera largement la perte de temps apparente. Pourquoi les industriels et les commerçants français ne pousseraient-ils pas jusque-là, n'enverraient-ils pas leurs fils faire cette belle promenade suffisamment préparée pour écarter la crainte de tout danger, mais suffisamment nouvelle aussi pour comporter la part d'imprévu qui séduit les jeunes gens? Qu'on pense au vieil adage sur les voyages.

Les notions exactes se répandant de cette façon, les capitaux ne manqueraient pas d'affluer pour aider et hâter la mise en valeur des ressources locales. J'ai dit l'importance de la somme nécessaire pour un établissement agricole, mais toutes les entreprises ne demandent pas des avances aussi importantes; l'individu qui, à Casablanca, servirait d'intermédiaire aux voyageurs pour l'embarquement ou le débarquement des bagages, les formalités douanières, qui monterait une entreprise dans le genre de l'agence Aglot, à Marseille, tirerait d'un faible capital de premier établissement un important bénéfice et rendrait service à tout le monde. Il y aurait mille autres choses à créer pour lesquelles, comme sur des questions plus importantes, le Comité du Maroc peut renseigner les intéressés.

En allant dans les Chaouïa, en aidant au développement du pays, on collabore à une œuvre française de la plus haute importance mondiale; *la pénétration pacifique au Maroc est une nécessité absolue non seulement pour la défense de*

nos intérêts dans l'Afrique du Nord, mais aussi pour la sauvegarde de notre situation internationale. La question du Maroc a pour la France l'importance de la question balkanique pour l'Autriche ou la Russie; elle en a pris parfois déjà les modalités.

Enfin l'œuvre admirable accomplie par nos soldats n'est-elle pas la meilleure des réponses au lieu commun des insinuations sur la décadence française qui trouve tant d'échos à l'extérieur comme à l'intérieur? Il faut être un peu éloigné de la métropole, voir ses fils au travail dans un bled nouveau, pour juger les choses d'un coup d'œil plus général; on comprend alors la vitalité civilisatrice et profondément agissante de la France. Au sommet du poste, le drapeau apparaît comme la sentinelle gardienne de la sécurité, la divinité protectrice des moissons et des troupeaux, celle qui bannit la crainte, garantit la justice, fait naître la richesse, assure la vie normale. Dans la mélancolie du soir qui tombe, lorsque les couleurs ont été saluées par la dernière fanfare, si, du haut de la terrasse, on contemple le panorama un peu monotone de la Beauce mogrébine, si on compare ce qu'elle était hier avant nous, à ce qu'elle est aujourd'hui grâce à nous, une émotion intense vous étreint, les yeux s'emplissent du spectacle de cette sérénité; on mesure le travail effectué, le résultat obtenu et on amasse des arguments irréfutables pour la grandeur de notre pays et l'énergie de notre race.

« Où renaître? Comment durer? En Afrique, de Gabès à Mogador. » En partant « pour France, » le voyageur emporte des Chaouïa une nouvelle confirmation de cette parole de Reclus. Le premier pas a été fait magnifiquement; nos soldats ont préparé la voie; c'est aux colons, commerçants, agriculteurs, industriels, à tirer parti de leurs efforts, à en assurer les profits, à continuer et à compléter pour l'avenir le nouvel et réconfortant témoignage des bienfaits de la paix française dans les Chaouïa.

J. Ladreit de Lacharrière.

ANNEXE

Je donne en annexe le tableau statistique des Chaouïa d'après les chiffres recueillis sur les lieux et portant sur les années 1908-1909. Toutefois, il ne faut pas attribuer à ces chiffres, presque toujours inférieurs à la réalité, une précision qu'ils n'ont pas pour les raisons que j'ai données plus haut et qui tiennent à notre venue récente, à la difficulté de dresser rapidement l'inventaire d'un pays anarchique, de faire cadrer nos mesures habituelles avec l'incohérence des mesures marocaines, etc. Cependant, le coefficient d'erreur étant sensiblement le même pour toute la région et l'approximation ayant été poussée aussi loin que possible, le tableau peut présenter quelque intérêt dans le présent et dans l'avenir; il est le premier du genre qui ait été dressé et plus tard il servira de terme de comparaison, malgré son imperfection, pour mesurer les progrès qui s'accompliront, sans nul doute, sous l'égide tutélaire de la France.

TABLEAU STATISTIQUE DES CHAOUIA

			Animaux		Nombre d'hectares ensemencés en		En pesetas hassani		
Postes	Tribus	Population	de trait : chevaux, mulets, ânes, chameaux	moutons, bœufs chèvres	blé, orge	maïs, pois chiches, fèves, fenu grec, graine de lin	Amende de guerre	Achour	Zakat
Casablanca (Banlieue)	Mediouna	13.278	3.975	35.414	5.700	5.700	62.000	56.156	28.422
	Zenata	10.705	1.998	15.530	5.500	320	31.000	54.604	26.314
	Ouled Zian	9.708	4.195	42.435	16.966	23.153	63.000	104.231	29.417
Ber-Rechid	Ouled-Hariz	22.994	8.565	68.630	20.034	7.206	143.000	183.965	55.162
Ouled-Saïd	Ouled-Saïd	30.325	9.291	56.213	12.000	7.200	125.000	117.300	49.792
Settat	Mzamza	12.600	2.985	33.399	5.000	660	92.000	48.600	33.700
	Guédana	8.100	1.101	8.066					
	Oulad-bou-Ziri	11.700	2.872	34.535	12.000	2.000	55.000	100.970	16.600
	Oulad Sidi-ben-Daoud	4.050	2.075	17.598	8.000	1.800	30.000	70.937	8.200
Kasbah Ben-Ahmed	Mzab	47.835	8 826	52.464	57.776	1.422	290.000	164.015	116.315
	Achaches	47.887	4.205	61.970	27.950	372			
Sidi-bou Beker	Chiadma	5.435	2 677	24.049	1.500	8.600	27.000	14.738	22.440
	Chtouka	8.550	2.525	21.395	2.000		34.000	19.667	21.643
Camp Boulhaut	Ziaida	12.933	2.968	39.908	699	1.205	100.000	50.151	49.389
	Arabes	2.819	841	9.339	1.300	1.300		13.061	16.092
Camp du Boucheron	Mdakra	20.425	4.877	37.536	10 000	2.300	148 000	94.383	29.738
Totaux		239.344	64.976	558.131	186.425	65.238	1.200.000	1.091.778	503.224

LA FRONTIÈRE TUNISO-TRIPOLITAINE

ACCORD DU 19 MAI

Le rapport de M. Paul Deschanel, député, au nom de la commission du budget, sur le budget des Affaires étrangères (Chambre n° 361), publie le texte de l'accord franco-turc du 19 mai dernier sur la frontière tuniso-tripolitaine. Il le fait précéder de l'exposé suivant :

Le département est parvenu cette année à régler avec le gouvernement ottoman une question très délicate : celle de la frontière entre la Tunisie et le vilayet de Tripolitaine.

Il n'avait jamais existé entre les deux pays de ligne de frontière au sens que l'on donne à ce mot. Ces territoires se différenciaient surtout par les conditions dans lesquelles les tribus occupaient le sol, payaient l'impôt à l'une ou à l'autre des autorités en présence. Or, dans une région éloignée d'environ 500 kilomètres de Tunis et de 200 kilomètres de Tripoli, l'action de ces autorités ne se faisait sentir autrefois que par intermittence, et rien n'était plus variable que la ligne de démarcation existant entre des nomades de même origine, mais qui, par leurs tendances naturelles, étaient continuellement en guerre les unes avec les autres.

Dès 1892, on avait senti, aussi bien à Paris qu'à Constantinople, combien il serait utile de sortir d'une situation à chaque instant troublée par des incidents violents.

Une commission composée de quatre délégués du vilayet de Tripoli se réunit à Zouara, au mois de mars 1893, pour essayer de déterminer une ligne de démarcation; mais, après deux mois de pourparlers sans résultat, cette conférence prit fin le 23 mai 1893, et le danger des conflits qui résultait de l'incertitude de la frontière ne fit qu'augmenter.

Pour les écarter, une entente fut effectuée en 1900 à Constantinople, aux termes de laquelle les autorités voisines, tant en Tunisie qu'en Tripolitaine, s'abstiendraient réciproquement de tout acte d'autorité dans la région saharienne en bordure de l'Erg, au sud du poste tunisien de Djeneien, mais le but ne fut pas atteint. Le caïmakan de Ghadamès organisait, dès 1902, un service de surveillance du Dahar qui empiétait sur la Tunisie; en 1903, une gendarmerie turque était installée à Sinaoun et poussait des raids chez nous jusqu'à Monteceur. En 1905, quatre-vingt-cinq tentes de Tripolitains de Nalout conduisaient leurs troupeaux dans cette région, assassinaient un de nos protégés et razziaient 31 chameaux.

En 1907, de nouveaux empiètements attirèrent de notre part une protestation restée sans effet. En 1908, les gens d'Ouezzen, conduits par leurs chaouch, émettaient la prétention de s'opposer par la force à la construction d'une piste reliant nos postes de Déhibat et de Djeneien. Une agitation de plus en plus grave se manifestait de part et d'autre et aboutissait, le 4 janvier 1910, à l'attaque, par des réguliers turcs, d'une patrouille du makhzen tunisien, conduite aux environs de Ouezzen par le commandant militaire de nos territoires du Sud.

Il ne fut plus alors possible au gouvernement ottoman de se dérober plus longtemps à une délimitation définitive de la frontière, dont il avait fini par accepter le principe au mois de septembre 1909. Un accord intervenait le 20 janvier 1910 entre le gouvernement français et la Sublime Porte pour en fixer la procédure.

Il fut stipulé qu'une commission, composée de quatre délégués du gouvernement tunisien et de quatre délégués du gouvernement ottoman, se réunirait à Tripoli pour arrêter les grandes lignes de la délimitation. Cette commission devait avoir de pleins pouvoirs; ses décisions auraient force exécutoire, puis des sous-commissions, agissant en conformité des principes arrêtés, opéreraient ensuite sur le terrain.

La commission se réunit le 11 avril à Tripoli; elle termina ses travaux le 19 mai suivant.

Voici le texte de l'accord :

Article premier. — La frontière entre la Régence de Tunis et le vilayet de Tripoli partira du point de Ras-Adjedir, sur la Méditerranée, dans la direction générale nord-sud; elle remontera les thalwegs succesifs de la Mogta et du Khaoui-Smeïda, en laissant à la Tunisie tous les points d'eau à l'Ouest de la frontière, mais en accordant aux Tripolitains les droits d'usage sur les puits d'Aïn-el-Ferth, d'Aïn-Nakhla, de Cheggat-Meztoura et d'Oglet-el-Ihmeur; la frontière suivra ensuite la ligne de partage des eaux entre l'oued Tlets et l'oued Beni-Guedal, jusqu'au massif du Touil-Déhibat, qu'elle atteindra au signal géodésique qui reste à la Tunisie, puis elle gagnera la Graat-er-Rohi, en laissant la vallée du Chabet Taïda à la Tripolitaine, pour aller rejoindre Dahret-en-Nousf et la mosquée de Sidi Abdallah, qui est tripolitaine.

A partir du col d'Afina, qui est à la Tunisie, la frontière laissera à la Régence de Tunis les vallées des deux oueds Morteba et suivra, d'une manière générale, les crêtes rocheuses dominant immédiatement à l'Est la vallée de l'oued Morteba-Dahri, jusqu'à l'oued Lorzot, mais en laissant à la Tripolitaine les vallées supérieures des affluents orientaux des oueds Morteba et Menzela et à la Tunisie la route militaire de Déhibet à Djeneien.

Art. 2. — En quittant l'oued Morteba, la frontière suivra la rive gauche de l'oued Lorzot en laissant au Nord la route militaire de Déhibat à Djeneien; arrivée à 20 kilomètres environ du poste makhzen de Djeneien, elle tournera au Sud pour atteindre Touil-Ali-Ben-Amar, puis Zar.

Passant entre les deux puits ouverts de Zar, situés dans le Siah-el-Mathel, elle se dirigera vers Mechiguig, dont le puits actuel reste tripolitain, mais en partageant le terrain aquifère de façon à répartir équitablement entre les deux pays les ressources de cette région.

La frontière se dirigera enfin sur Ghadamès, suivant une ligne équidistante des chemins de Djeneien à Ghadamès et de Nalout à Ghadamès. A la jonction de ces deux routes, elle se dirigera vers Ghadamès, en laissant à 2 kilomètres en Tripolitaine la portion de la route Sinaoun-Mezezzem-Ghadamès. Après, elle suivra le déversoir qui réunit la Sebkha-el-Melah à la Sebkha-Mezezzem, dont elle suivra la route septentrionale; elle se dirigera ensuite vers l'Ouest, puis vers le Sud, en suivant à un kilomètre le bord de la saline et en laissant à la ville de Ghadamès la Sebkha-el-Melah.

Le dernier élément de la frontière se dirigera enfin vers le Sud, jusqu'à un point situé à 15 kilomètres au Sud du parallèle de Ghadamès.

Art. 3. — Les frontières, dont les grandes lignes sont déterminées par la présente convention, sont inscrites sur la carte ci-annexée.

Une sous-commission sera chargée de déterminer sur les lieux la position définitive des lignes de démarcation prévues par les articles 1 et 2 de la présente convention et les membres en seront nommés de la manière suivante : S. A. le bey de Tunis nommera et le gouvernement de la Tripolitaine nommera trois sous-commissaires.

Les sous-commissaires seront nommés dans un délai de deux mois. Ils se réuniront à Ouezzan le 1er novembre 1910 et ils délimiteront la partie des frontières de la Tunisie et de la Tripolitaine s'étendant depuis l'oued Lorzot jusque dans les parages de Ghadamès.

En cas de désaccord, lesdits sous-commissaires en référeront à leurs gouvernements respectifs.

Mais il est expressément entendu que, quand même les travaux des sous-commissions n'aboutiraient pas à une entente complète sur tous les détails de la ligne, l'accord n'en existerait pas moins entre les deux gouvernements sur le tracé général ci-dessus indiqué.

Art. 4. — Les sous-commissaires des deux pays auront pleins pouvoirs pour effectuer, d'un commun accord, des changements ou corrections en conformité de la présente convention.

Les nouvelles cartes nécessaires à cette opération seront levées dans le plus bref délai possible, par les soins du gouvernement tunisien.

Elles consisteront dans un levé d'itinéraires partant de Ras Adjedir et gagnant les parages de Ghadamès, en suivant sur une largeur de 10 kilomètres les grandes lignes de

la frontière indiquée aux articles 1 et 2 de cette convention.

Les opérations de ces missions topographiques seront escortées de chaque côté de la frontière par les soins des autorités militaires des deux pays.

Article additionnel. — Dans un délai de trois mois après la signature de la convention, une commission composée de trois délégués de la Tripolitaine et de trois délégués de la Tunisie sera instituée à l'effet de statuer en dernier ressort sur la validité des titres de propriétés privées dont l'utilisation est réelle, tels que vergers, champs, habitations, citernes, etc., détenus par les indigènes tripolitains concernant des terrains situés dans les régions Mogta, Smeïda et Dehibat, à l'Ouest de la frontière.

Toutefois, la constatation de la non-utilisation réelle de la proprieté revendiquée n'entraînera pas la déchéance des droits du demandeur, si la jouissance effective de sa propriété lui a été enlevée par suite du cas de force majeure, tels que l'interdiction de venir sur ce terrain prononcée par les autorités locales, par mesure de police de la zone frontière.

Cette commission siégera successivement à Ben-Gardane pendant six semaines, à Méchehed-Sakah pendant six semaines et à Ouezzen pendant trois mois. Les commissaires statueront en dernier ressort en s'appuyant sur les coutumes locales et dans les délais sus-indiqués, au delà desquels les droits non revendiqués seront prescrits.

Dans le cas où des Tunisiens posséderaient des propriétés privées à l'Est de la frontière, cette sous-commission statuerait également et dans les mêmes conditions sur leurs revendications.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé leurs cachets.

M. Deschanel ajoute :

Cette convention a consacré, en droit, l'occupation par la France du territoire jalonné par la ligne des postes makhzen tunisiens depuis Fas-Adjir jusqu'à Djeneien.

Elle a assuré, d'autre part, à la Tunisie l'usage d'une voie caravanière aboutissant à Ghadamès par une route en bordure de l'Erg par Zar et Inchiguig

Les avantages de cette route, au point de vue de la satisfaction des besoins des deux régions limitrophes, ne sont pas à dédaigner, et tout donne à penser que les relations économiques entre la Tunisie et la Tripolitaine vont devenir plus étroites, au plus grand profit de leurs intérêts réciproques, à présent que le nouvel accord met fin entre elles à toute cause de rivalité territoriale et de malentendu politique.

LE TRAITÉ HISPANO-MAROCAIN

Voici le texte du traité hispano-marocain signé le 17 novembre 1910 à Madrid :

Le ministre d'Etat de Sa Majesté catholique et le ministre des Affaires étrangères, des Finances et des Travaux publics de Sa Majesté chérifienne, dûment autorisés à cet effet, sont convenus des stipulations suivantes, en vue de mettre un terme aux difficultés soulevées dans les régions limitrophes des places espagnoles, ainsi que de faciliter et d'assurer l'exécution des traités, en ce qui touche l'ordre, la protection et le développement du trafic commercial dans lesdits districts.

I

Les deux gouvernements considèrent en premier lieu que le régime qu'il y aura à mettre en pratique se base sur les accords antérieurement stipulés entre eux à ce sujet, accords complétés par les dispositions suivantes :

II

Dispositions concernant la partie occupée du Rif et les environs d'Alhucemas et de Peñon-de-Velez.

Le Makhzen confiera au pacha du camp de Melilla, prévu par l'article 5 de la Convention du 5 mars 1894, les fonctions de haut commissaire chargé de se concerter avec un haut commissaire espagnol en vue de l'exécution des conventions de 1894 et de 1895 entre les deux pays. Le haut commissaire chérifien sera investi sans retard des pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses attributions et spécialement de la faculté de proposer, moyennant accord préalable avec le haut commissaire espagnol, la nomination et le remplacement des caïds et autres fonctionnaires marocains de la région occupée et des tribus de Temsaman, Beni-Urriaguel et Bokkoya. Si l'expérience démontre la nécessité d'étendre cette faculté à la tribu de Beni-Itteft, cette extension se fera d'un commun accord entre les deux pays. Une fois que le régime stipulé par les conventions sera appliqué intégralement et d'une manière répondant aux intérêts communs des deux gouvernements et une fois que les troupes espagnoles auront évacué le territoire dans les conditions stipulées ci-dessous, les attributions des hauts commissaires espagnol et chérifien resteront déterminées par le paragraphe premier du présent article.

III

Eu égard aux nouvelles nécessités, la force chérifienne prévue par les traités sera portée à 1.250 hommes ; elle sera organisée avec le concours d'instructeurs espagnols, conformément au règlement de la police des ports ; elle aura des cadres marocains ; elle sera autonome. Elle dépendra directement des hauts commissaires espagnol et marocain qui lui transmettront leurs décisions par l'intermédiaire de l'instructeur espagnol compétent et en informeront en même temps les autorités marocaines ; elle sera payée sur les revenus de la douane de Melilla et des contributions et impôts des tribus désignées dans l'article précédent. L'organisation commencera dans le territoire occupé. Aussitôt qu'on aura organisé un premier contingent de 200 hommes, on l'enverra dans la région d'Alhucemas, et aussitôt qu'on en aura organisé un autre du même chiffre, on l'enverra dans la région de Peñon A mesure de l'accroissement du reste de l'effectif de la police du Makhzen, organisée conformément aux principes indiqués, l'effectif des troupes espagnoles qui occupent une partie du Rif sera reduit. Quand ladite force du Makhzen atteindra l'effectif prévu de 1.250 hommes et quand on la jugera capable de veiller à l'exécution des accords entre les deux pays, de maintenir la sécurité, de faciliter les transactions commerciales et enfin d'assurer le recouvrement des impôts et contributions, les troupes espagnoles rentreront dans les limites du territoire espagnol.

IV

Le budget de la police ci-dessus mentionnée sera arrêté d'un commun accord par les deux hauts commissaires et sera soumis à l'approbation de Sa Majesté chérifienne.

Le gouvernement de Sa Majesté catholique pourvoira, conformément au budget, aux premiers frais d'établissement de la police ainsi qu'à ceux que son entretien pourra exiger ; jusqu'à ce qu'on commence à percevoir les recettes prévues aux articles suivants, sans que toutefois le chiffre des avances nécessaires puisse dépasser un million de pesetas. Le gouvernement espagnol sera remboursé de ces avances dans un délai de treize ans sur les revenus de la douane du district de Melilla, de la manière suivante :

Les trois premières années, le Makhzen servira uniquement un intérêt annuel de 3 0/0, payable par trimestres échus ; chacune des dix années suivantes, il versera, outre cet intérêt annuel de 3 0/0, une somme de 100.000 pesetas. La dette dont il s'agit aura un caractère privilégié sur toute autre en ce qui concerne les revenus de ladite douane.

V

Sa Majesté chérifienne réinstallera la douane dans la région de Melilla. L'emplacement des postes dont se composera la ligne douanière sera déterminé d'un commun accord par les hauts commissaires espagnol et marocain et les droits perçus ne seront autres, ni plus élevés que ceux perçus aux autres frontières quelconques de l'empire.

Le gouvernement de Sa Majesté catholique mettra à la disposition de Sa Majesté marocaine un fonctionnaire du corps des experts des douanes espagnoles, qui aura qua-

lité pour intervenir dans le jaugeage des marchandises, la perception des droits, la comptabilité, etc. Il sera nommé par les deux hauts commissaires et il sera fait part de sa nomination au Makhzen. Les oumana et les adouls seront nommés et révoqués par Sa Majesté chérifienne Pour chaque nomination, le haut commissaire marocain lui présentera une liste de quatre candidats arrêtée de concert avec le haut commissaire espagnol. Leurs traitements, comme celui du fonctionnaire espagnol, seront à la charge des recettes de la douane.

VI

En vue du développement de la prospérité du pays ainsi que de l'objet auquel se réfère l'article 3 du présent accord, on favorisera l'établissement de marchés dans les localités des régions mentionnées à l'article 2, où les hauts commissaires le jugeront opportun, en percevant des droits qui seront fixés d'un commun accord Les impôts zekkat et achour seront recouvrés conformément aux règles appliquées dans l'empire chérifien.

La perception des impôts et ressources du Makhzen sera effectuée par les oumana et les caïds avec le concours d'un fonctionnaire espagnol tant que l'évacuation ne sera pas terminée. Quant aux frais de l'administration du territoire, tels que les traitements du haut commissaire chérifien, des oumana et autres, on y pourvoira sur lesdites recettes. Leur montant total fera l'objet d'un compte qu'on enverra au Makhzen et le reliquat sera versé au trésor chérifien.

VII

Dispositions concernant la région de Ceuta.

Le gouvernement de Sa Majesté chérifienne s'engage envers celui de Sa Majesté catholique, en raison des relations de bonne amitié et de voisinage entre les deux pays, à ne pas construire de fortifications, à ne pas placer d'artillerie, à ne pas exécuter d'ouvrages ou de travaux stratégiques, et à ne pas faire stationner de forces sur quelque point que ce soit où cela pourrait constituer un risque ou une menace pour Ceuta, et à empêcher que d'autres ne le fassent.

VIII

Le caïd prévu par le dernier paragraphe de l'article 4 de la Convention du 5 mars 1894 sera nommé dans les conditions établies par l'article 5 du même accord relatif au pacha du camp de Melilla soit :

La personne qui fera l'objet de cette nomination offrira, vu son caractère, des garanties suffisantes du maintien des relations de bonne harmonie et d'amitié avec les autorités de la place et du camp de Ceuta Le gouvernement marocain devra donner avis préalable de sa nomination et de la cessation de ses fonctions à Sa Majesté catholique. Ledit caïd pourra lui-même régler, d'accord avec le gouverneur de Ceuta, les affaires ou réclamations exclusivement locales et, en cas de désaccord entre les deux autorités, on soumettra sa décision aux représentants des deux nations à Tanger, à l'exception de celles qui, par leur importance exigent l'intervention directe des deux gouvernements.

Ledit caïd gouvernera seulement la partie de la région frontière de Ceuta comprise entre la zone neutre d'un côté et de l'autre les rivières Remel et Lit, une ligne tirée de la coudia d'Aïn-Xixa à celle d'Aïn Yir, le chemin du Souk-el-Telata jusqu'à son intersection avec la rivière Laimund et après cette rivière, qui porte les noms de Moufak, Menizla et Fénidak jusqu'à son embouchure. La ligne est indiquée à l'encre bleue sur le plan annexé au présent accord.

IX

La force prévue par le dernier paragraphe de l'article 8 de la Convention du 5 mars 1894 sera de 250 hommes sous le commandement du caïd précité. Il déterminera leur répartition. Pour aider à l'organisation de cette force, destinée à assurer l'ordre, la tranquillité et la liberté des relations commerciales dans la région dont le gouvernement est confié audit caïd, le gouvernement de Sa Majesté catholique mettra à la disposition de Sa Majesté chérifienne un capitaine un lieutenant et quatre sergents, dont la désignation sera soumise à l'agrément du sultan. Un contrat entre lesdits officiers et sergents et le Makhzen, en termes analogues à ceux prévus à l'article 4 de l'Acte d'Algésiras, déterminera les conditions de l'engagement des officiers et sergents précités et fixera leurs traitements qui ne pourront être inférieurs au double de ceux dont ils jouissent dans leur pays. Le gouvernement de Sa Majesté catholique se réserve de remplacer ces officiers et sergents par d'autres sous réserve de l'agrément de Sa Majesté chérifienne et avec des contrats aux mêmes conditions. Les pouvoirs des officiers et sergents espagnols seront ceux que prévoit l'article 4 de l'Acte d'Algésiras.

X

Le budget de la force dont il vient d'être parlé sera arrêté par le Makhzen, en se conformant à ce qui est prévu pour le Rif. Les frais de premier établissement de cette force seront compris dans le million de pesetas auquel se réfère l'article 4 du présent accord.

XI

Après la création de la douane de Melilla et quand le gouvernement de Sa Majesté catholique, conformément à l'article 103 de l'Acte d'Algésiras, le demandera, Sa Majesté chérifienne établira sur la frontière de Ceuta et en un lieu fixé d'un commun accord, une douane où seront perçus les mêmes droits d'importation et d'exportation que dans les ports Les recettes de ces douanes seront affectées en premier lieu, en tous cas, aux frais de son administration, au paiement des traitements du caïd mentionné à l'article 8 du présent accord et des autres fonctionnaires, et à l'entretien de la force prévue à l'article 9.

Pour aider Sa Majesté chérifienne à l'organisation et à la bonne administration de cette douane, le gouvernement de Sa Majesté catholique mettra à sa disposition un fonctionnaire du corps des experts des douanes espagnoles, qui interviendra dans le jaugeage des marchandises, la perception des droits, la comptabilité, etc., pendant toute la durée du remboursement des dépenses militaires et navales du Rif. Si, par suite de la création de la douane de Ceuta, il se produisait avec persistance dans les recettes des douanes de Tétouan et de Tanger un déficit qui pourrait compromettre les intérêts des porteurs des emprunts de 1904 et de 1910, le Makhzen, d'accord avec le gouvernement espagnol et de concert avec les susdits porteurs, examinerait si le produit de ladite douane de Ceuta devrait contribuer à compenser le déficit et dans quelle mesure.

XII

Si la douane de Ceuta ne produisait pas des recettes suffisantes pour l'entretien de la force prévue à l'article 9 du présent accord, Sa Majesté chérifienne pourvoirait au surplus.

XIII

Dispositions concernant le paiement des frais faits par l'Espagne.

En raison des conditions économiques de l'empire marocain et comme témoignage de l'intérêt que lui inspire son bien-être le gouvernement de Sa Majesté catholique ne réclame que 65 millions de pesetas pour les dépenses militaires et navales faites au Rif jusqu'au 31 octobre 1910, pour les dépenses militaires et navales effectuées à la suite des événements de Casablanca en 1907, et pour les secours prêtés aux Maures et aux Juifs réfugiés à Melilla de 1903 à 1907. Le gouvernement de Sa Majesté chérifienne s'engage à payer, pendant soixante-quinze ans, la somme annuelle de 2 545 000 pesetas.

Le payement est garanti à titre de privilège: 1° sur 55 0/0 des droits et redevances prévus par le règlement minier auquel fait allusion l'article 112 de l'Acte d'Algésiras qui reviennent au Makhzen ; 2° sur le reliquat des recettes de la douane de Ceuta.

XIV

Le produit des contributions minières qui, selon le règlement prévu à l'article 112 de l'Acte d'Algésiras, devront être acquittées par les contribuables au moyen de versements à la Banque d'Etat entrera dans ses caisses ; mais le ministre des Finances de Sa Majesté chérifienne donnera des instructions portant que 55 0/0 de la part au Makhzen seront affectés à un compte spécial à la disposition du gou-

vernement de Sa Majesté catholique, sans qu'à aucun moment, ni pour aucun motif, ni le Makhzen, ni la Banque d'Etat ne puissent retenir en tout ou en partie les fonds en question. Un délégué espagnol au service marocain des mines aura le droit, sans s'immiscer dans son administration, d'examiner les registres de requêtes, de concessions, de transferts, de déclarations de déchéance, etc., de les comparer avec le compte spécial de la Banque d'Etat, et de provoquer de la part de l'autorité compétente les mesures autorisées par le règlement minier pour assurer le payement des redevances par les contribuables.

Le dit délégué communiquera au Makhzen les noms des agents désignés par le gouvernement de Sa Majesté catholique pour le recouvrement de la part qui lui revient sur les autres impôts et redevances minières du Makhzen. Afin de garantir les intérêts de l'Etat espagnol, les attributions de ces agents seront déterminées, d'un commun accord, par les gouvernements de Sa Majesté catholique et de Sa Majesté chérifienne, lors de la promulgation du règlement minier prévu à l'article 112 de l'Acte d'Algésiras et conformément à ses dispositions.

Si, au cours de l'année, le produit desdites recettes venait à suffire au paiement de l'annuité, l'excédent serait versé aussitôt à la Banque d'Etat, à la disposition du Makhzen.

XV

Au cas où le gouvernement marocain serait disposé à s'acquitter par anticipation de tout ou partie de ses dettes envers le gouvernement espagnol, des négociations s'engageraient à cet effet entre les deux cabinets.

XVI

Dans les dépenses auxquelles se réfère l'article 13 du présent accord, n'est pas compris le chiffre de 1.500 000 pesetas auquel se montent les améliorations introduites jusqu'ici sur le territoire occupé, et qui seront cédées au Makhzen ; toutefois, cette stipulation ne s'oppose pas à ce que le montant en soit remboursé sur des fonds de la nature de ceux prévus au dernier paragraphe de l'article 66 de l'Acte d'Algésiras, en ce qui concerne le Rif.

En foi de quoi les soussignés ont rédigé cet accord en double exemplaire en langues espagnole et arabe, et l'ont signé à Madrid, le dix-sept novembre mil neuf cent dix de l'ère chrétienne et le treizième jour el Kâada el Haram 1328 de l'Hégire.

Signé : MANUEL GARCIA PRIETO.

Signé cet accord sous réserve de l'approbation du Makhzen chérifien, les deux parties convenant de fixer un délai de deux mois pour cette approbation.

MOHAMMED EL MOKRI (que Dieu l'assiste !)

Chronique de l'Armée coloniale.

Le droit à la pension des femmes d'officiers indigènes. — Au cours de nos opérations au Maroc, le lieutenant indigène Mokretar Kraroubi el Habib fut tué d'un coup de feu. Sa veuve réclama une pension au ministre de la Guerre, qui la lui refusa, sous prétexte que le lieutenant était polygame. L'officier indigène avait en effet épousé une seconde femme, quelque temps avant sa mort, selon le rite musulman.

Ayant fait appel au Conseil d'Etat, Mme Mokretar vient d'obtenir gain de cause.

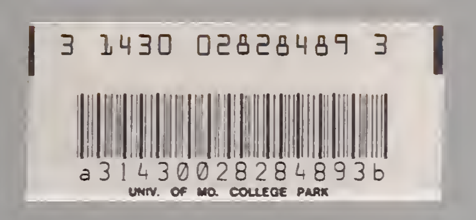
Voici, du reste, ce que dit l'arrêt : « Le décret du 21 avril 1866 déclare la loi sur les pensions de l'armée applicable aux militaires indigènes d'Algérie à condition, en ce qui concerne les veuves, que le mariage ait été contracté suivant la loi civile française. Or la requérante a contracté mariage, en 1899, devant l'officier de l'état civil français, et la circonstance que son mari a postérieurement, suivant le rite musulman, contracté une nouvelle union ne pouvait faire obstacle à ce que la requérante invoquât, lors du décès du sieur Mokretar, la qualité de veuve de cet officier, qualité qu'elle possédait seule en vertu du décret précité en ce qui concerne l'application de la loi du 11 avril 1831 ».

Mme Mokretar touchera donc une pension.

TABLE SPÉCIALE DES RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17


3 1430 02828489 3
a31430028284893b
UNIV. OF MD. COLLEGE PARK

